André Lalande

Vocabulaire technique et critique de la philosophie

Texte revu par les membres et correspondants de la
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHILOSOPHIE
et publié avec leurs corrections et observations

AVANT-PROPOS DE RENÉ POIRIER

Volume 1
A - M



QUADRIGE / PUF

OUVRAGE COURONNÉ
PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ÉDITIONS ANTÉRIEURES

Edition originale, en fascicules, dans le *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 1902-1923.

Deuxième édition, augmentée d'un Supplément. 2 volumes grand in-8°, Alcan, 1926.

Troisième édition, avec additions au Supplément. 2 volumes grand in-8°, Alcan, 1928.

Quatrième édition, notablement augmentée. 3 volumes grand in-8°, Alcan, 1932. (Les tomes I et II ont été réimprimés en 1938.)

Cinquième édition, augmentée d'un grand nombre d'articles nouveaux, Presses Universitaires de France, 1947.

Seizième édition, Presses Universitaires de France, 1988.

ISBN 2 13 044512 8 (édition complète)
2 13 044513 6 (volume 1)
ISSN 0291-0489

Dépôt légal — 1re édition : 1926
4e édition « Quadrige » : 1997, janvier

© Presses Universitaires de France, 1926
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

AVANT-PROPOS

A LA DIXIÈME ÉDITION

On eût pu croire qu'au bout d'un demi-siècle, le Vocabulaire philosophique *d'André Lalande et de la Société française de Philosophie aurait perdu de son audience. Il n'en est rien et les éditions s'en épuisent de plus en plus vite, à une époque où pourtant les revues philosophiques battent de l'aile, faute de public. Cela tient d'abord à ce que les définitions et les exemples en ont été longuement, mûrement débattus par des philosophes avertis et résolus à travailler méthodiquement et patiemment en commun, entreprise unique à laquelle André Lalande et ses amis ont consacré beaucoup de leur vie. Cela tient ensuite à ce que nous avons dans les notes et les discussions adjointes un modèle remarquable de cette analyse du langage, exercice dont on ne pensait pas alors qu'il paraîtrait un jour à certains l'essentiel de la philosophie. Autour de chaque terme, les nuances, les oppositions de sens évoquent celles des doctrines, des problèmes, des expériences et cette discussion constitue un premier examen clinique de la pensée philosophique.*

Est-ce à dire que le Vocabulaire *puisse être indéfiniment réimprimé sans changements ? Assurément pas et déjà chaque nouvelle édition comportait des rectifications et surtout des compléments. C'est ainsi que figurait déjà, à la fin de l'ouvrage, un supplément contenant des termes nouveaux ou des acceptions nouvelles de termes anciens et un Appendice constitué par des gloses supplémentaires, complétant celles qui se trouvaient dans les notes de l'ancien* Vocabulaire. *Cependant, il faudra sans doute envisager quelque jour une refonte plus complète. Il conviendrait, d'une part, de rectifier certains articles, par exemple de logique, de psychologie, etc., qui correspondent à des notions dont le contenu s'est différencié, transformé, renouvelé, et d'en ajouter de nouveaux — d'autre part, d'introduire, dans une certaine mesure, les termes du langage philosophique contemporain, et aussi certains termes d'origine scolastique qui débordent aujourd'hui quelquefois de la théologie dans la philosophie. Ajoutons que dans les notes et les discus-*

sions, on élaguerait volontiers ce qui est l'œuvre de philosophes mineurs ou ce qui se réfère à un contexte périmé, à des références désuètes, notamment lorsqu'il s'agit de philosophie liée aux sciences ou aux techniques. A quoi bon renvoyer à des ouvrages qui ne sont ni des mémoires originaux, ni des exposés actuellement valables ?

C'est ce que l'on a essayé de faire à petites doses dans cette nouvelle édition, mais la tâche est moins simple qu'on ne pourrait le croire. En effet, s'il est difficile de réduire le Vocabulaire à celui de la philosophie « classique », il l'est aussi d'y intégrer l'ensemble des termes techniques apparentés à la philosophie actuelle, dans la variété et parfois l'ambiguïté de leurs acceptions. Un Vocabulaire deviendrait alors un traité de philosophie par ordre alphabétique, avec les choix plus ou moins légitimes que cela impose. Ce que l'on peut faire, c'est indiquer les prolongements actuels des notions classiques, donner les définitions fondamentales et pour le reste renvoyer aux Vocabulaires spéciaux, comme il en existe pour la psychologie, la psychiatrie, etc., et prochainement, espérons-le, pour la logique formelle.

En fait, il y a deux sortes de lecteurs pour les ouvrages de ce genre. Les uns, à l'occasion d'une doctrine ou d'un problème, cherchent à le situer dans l'ensemble de la pensée philosophique et à en saisir les divers aspects, au moyen d'une analyse du langage. Ce sont, en particulier, des étudiants à qui l'on demande de réfléchir sur une idée ou une question.

Les autres sont des gens qui ont en main un ouvrage philosophique, classique ou contemporain, et qui ne comprennent pas certains mots ou certaines expressions. On ne peut pas les renvoyer à un dictionnaire du langage contemporain, qui n'existe pas, je crois, ni aux dictionnaires de théologie, par exemple, trop considérables et qu'on n'a pas aisément sous la main.

Les premiers sont plutôt attachés à la partie stable du Vocabulaire, celle sur laquelle nos aînés ont pu se mettre à peu près d'accord, et qui constituerait un « Bon usage », une « Norme » du langage philosophique permettant l'accord des esprits. Les seconds sont au contraire attentifs à ce qu'il y a de variable et de toujours renouvelé, d'incodifié et même d'incodifiable dans la signification des mots.

On aimerait sans doute suivre à la trace l'évolution des sens ou l'apparition d'expressions autour desquelles cristallise peu à peu une pensée qui, rétrospectivement, semblera avoir préexisté et cherché sa formule, alors qu'en réalité c'est la formule qui s'est enracinée dans le sens et a poussé des feuilles, et suscité un mode de penser, des catégories nouvelles. Naturellement, la plupart des expressions nouvelles ne donnent que du bois mort et encombrant, mais comment savoir à l'avance si un changement de vocabulaire renouvellera vraiment et utilement nos concepts ?

Par ailleurs, l'extension des concepts n'est pas homogène et n'a pas lieu dans le même plan, si bien qu'il ne suffit pas de juxtaposer des sens. En logique, par exemple, il n'est pas facile de situer les unes par rapport aux autres des notions qui relèvent tantôt du calcul formel, tantôt de la pensée naturelle et intuitive : ainsi celles de syllogisme, de démonstration, etc. Il y a des contextes différents et pourtant solidaires, et qui plus est nous avons reconnu l'équivoque du contexte « classique ».

En ce qui touche la langue philosophique contemporaine, l'embarras n'est pas moindre, chaque auteur ayant sa langue, ou son jargon, qui ne sont d'ailleurs pas toujours parfaitement cohérents. En bien des cas, il n'y a pas d'usage commun des termes. Or, on ne peut pas raisonnablement faire le Vocabulaire des quelques écrivains les plus connus actuellement, mais dont on ne sait jusqu'à quel point ils s'imposeront durablement. Souvent, devant l'ambiguïté des textes, même les spécialistes ont tendance, quand on les consulte, à ne pas se compromettre par une définition franche, qui supposerait d'ailleurs la connaissance d'un contexte général, et à proposer simplement une ou plusieurs phrases où le terme figure. Mais c'est justement pour les comprendre qu'on voudrait une définition !

A cet égard, le Dictionnaire de la langue philosophique de Foulquié et Saint-Jean apporte un excellent complément à celui de A. Lalande et les citations qu'il réunit éclairent souvent par leur rapprochement. De même en ce qui touche les termes d'origine scolastique qu'utilisent parfois des auteurs non théologiens, et parfois en des sens non traditionnels.

Quant aux allégements, ils posent un problème délicat. Sauf des cas rares, et généralement tardifs, aucune des gloses ou des remarques n'est dépourvue de compétence ou d'intérêt, et il est bien difficile par ailleurs de séparer les observations les plus célèbres, comme celles de Lachelier, de Bergson, de Blondel, etc., des autres remarques auxquelles elles s'articulent et font écho, même lorsque celles-ci sont signées de noms à tort ou à raison quelque peu oubliés. Enfin, l'ensemble de ces discussions, dans un groupe de penseurs d'une valeur au total exceptionnelle, constitue une sorte de témoignage historique, d'image d'une société d'esprits qu'il n'est ni aisé ni peut-être désirable de rogner ou de mutiler. La chose serait plus facile et mieux justifiée pour certaines interventions plus récentes, mais elle pose un petit problème de susceptibilités individuelles et surtout, dans bien des cas, ces commentaires, accompagnés de références évidemment épisodiques, sont instructifs et suggestifs, même s'ils alourdissent ou déséquilibrent un peu l'ensemble de l'ouvrage.

Voilà pourquoi cette nouvelle édition se contente d'élagages, de remaniements, de mises au point de détail. Le Supplément et l'Appendice ont été fondus

ensemble et enrichis d'un certain nombre de termes nouveaux (1), *annoncés par un renvoi dans le corps de l'ouvrage, auquel ils seront ultérieurement intégrés. Dans le nouveau supplément ainsi constitué, on a éliminé certaines gloses inutiles ou périmées, on a corrigé un certain nombre d'articles. Peut-être ces perfectionnements progressifs valent-ils mieux que de refondre totalement un ouvrage qui a fait ses preuves et a une signification historique et comme organique.*

Des problèmes mineurs se posaient. Doit-on, par exemple, mentionner pour les termes nouveaux la traduction en Ido, à une époque où la langue artificielle internationale n'a pas conquis beaucoup de fidèles ; doit-on inversement supprimer l'indication correspondante là où elle était déjà donnée ? Il y avait là à la fois une question d'opportunité objective et une question de fidélité à la pensée des initiateurs. On s'est contenté de laisser ce qui était fait.

Il reste à remercier chaleureusement M. Roger Martin, professeur à la Sorbonne, et M. J. Largeault, attaché de recherches au C.N.R.S., à qui l'on doit la plupart des améliorations apportées au texte. Ainsi se trouve quelque peu rajeunie l'œuvre à laquelle s'est tant dévoué notre vieux maître André Lalande, que nous ne saurions séparer de l'admirable équipe qui, autour de lui et de Xavier Léon, nous a donné l'exemple d'un effort commun, patient et désintéressé vers la double rectitude du langage et de la pensée.

René POIRIER,
Membre de l'Institut,
Professeur à la Sorbonne.

(1) *En voici la liste :*

Anamnèse, antéprédicatif, apophatique, catégoriel, cogitative, connaturel, constructivité, contuition, doxique, dulie, ek-stase, élicite, empirie, englobants, en soi-pour soi, entitatif, époché, estimative, étant-existant, existential, extrinсésisme, feed-back, fonctionnalisme, formaliser, futurible, gnosie, hormè, hylè, idiologie, idonéisme, information, insight, isomorphisme, kerygme, lâtrie, manisme, matérial, narcissisme, noème, pattern, performatif, polygenèse, praxie, praxis, préréflexif, procès, projectif, stochastique, stress, symétrie, tutiorisme, typologie, valide (en un deuxième sens).

PRÉFACE

AUX ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

Le *Vocabulaire* de la Société française de Philosophie est un curieux exemple de ce qu'on a nommé l'hétérogonie des fins. Le but originel de ce travail était fort étroitement déterminé, comme on peut le voir par l'article : Le langage philosophique et l'unité de la philosophie, dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* de septembre 1898, par les Propositions sur l'emploi de certains termes philosophiques (*Bulletin de la Société*, séance du 23 mai 1901) et par la discussion dans la séance du 29 mai 1902. Il s'agissait de mettre les philosophes d'accord — autant que possible — sur ce qu'ils entendent par les mots, du moins les philosophes de profession : premièrement, parce que tout accord véritable — je veux dire celui qui n'est pas l'effet d'une suggestion, d'une tromperie, ou d'une contrainte autoritaire — vaut mieux en soi que les discordances ou les équivoques ; ensuite parce que leurs contradictions, sujet traditionnel de plaisanteries, sont en grande partie verbales, et peuvent être souvent résolues dès qu'on s'en avise. C'était l'opinion de Descartes : « Si de verborum significatione inter Philosophos semper conveniret, disait-il, fere omnes illorum controversiae tollerentur[1]. » — « C'est le plus souvent sur les mots que disputent les philosophes, écrivait de même Gassendi : quant au fond des choses, il y a au contraire une grande harmonie entre les thèses les plus importantes et les plus célèbres[2]. » — « Je suis tenté de croire, disait Locke, résumé par Leibniz, que si l'on examinait plus à fond les imperfections du langage, la plus grande partie des disputes tomberaient d'elles-mêmes et que le chemin de la connaissance, et peut-être de la paix, serait plus ouvert aux hommes. — Je crois même, ajoutait Théophile, qu'on en pourrait venir à bout dès à présent dans les discussions par écrit si les hommes voulaient convenir de certains règlements, et les exécuter avec

1. « Si l'on se mettait toujours d'accord, entre Philosophes, sur le sens des mots, presque toutes leurs controverses s'évanouiraient. » *Regulae*, XII, 5. — 2. Lettre à Golius, 1630.

soin[1]. » Il serait facile de multiplier les témoignages de cette expérience, et nous en avons encore eu de nos jours bien des exemples[2].

Mais la nature humaine est aussi faite d'une certaine impatience de l'ordre et de la similitude — impatience bien légitime, courageuse même, quand il s'agit de se défendre contre un conformisme imposé, ou contre l'acceptation moutonnière de ce qui se répète sans critique ; — désastreuse quand il s'agit d'un goût de contradiction et de quant à soi, voire même d'impérialisme. « L'état de la moralité scientifique, écrivait Renouvier, ne me paraît pas assez avancé chez les philosophes pour qu'ils puissent utilement délibérer en commun, afin d'arrêter la nomenclature la plus propre à empêcher leurs débats de s'égarer, et à rendre leurs doctrines mutuellement communicables... Les termes les plus importants sont du domaine public, et chacun en revendique le bénéfice avec le droit de leur attacher leur « vrai » sens, que d'autres estiment faux... Nul n'est disposé à faire les sacrifices qu'exigerait l'impartialité du langage. » Nous avons fait quelques progrès ; nous avons réuni des Congrès de Philosophie, qu'il ne croyait pas réalisables : mais on ne peut dire que cette « moralité » se soit nettement élevée. Il est si tentant de garder aux mots, avec ténacité, le sens qu'on leur a d'abord attribué par quelque méprise accidentelle, ou même qu'on s'est plu à leur conférer d'autorité, sous prétexte qu' « on est bien libre d'adopter les définitions que l'on veut ! »

On peut même se demander si l'existence d'un effort commun pour fixer et adopter un usage bien défini des termes ne pique pas au jeu certains esprits, et n'excite pas chez eux le goût de leur donner malicieusement un autre sens, de le faire supporter, et même de le répandre. L'excellent logicien Ch. L. Dodgson (plus connu sous le pseudonyme de Lewis Carroll, et comme l'auteur d'*Alice au pays des merveilles*) imagine dans un de ses ouvrages une conversation entre son héroïne et l'irascible Humpty Dumpty : « Quand j'emploie un mot, dit le petit gnome d'un ton assez méprisant, il signifie précisément ce qu'il me plaît de lui faire signifier. Rien de moins, rien de plus. — La question, répond Alice, est de savoir s'il est possible de faire signifier à un même mot des tas de choses différentes. — La question, réplique Humpty Dumpty, c'est de savoir qui sera le maître. Un point, c'est tout[3]. » Adler a probablement pris des complexes humains une vue plus pénétrante que celle de Freud.

Je me rappelle qu'un savant de grand mérite, et très parisien, me disait il y a une quarantaine d'années : « Moi, quand je vois quelque part *Entrée interdite*, c'est par là que je passe. » Il est vrai qu'il s'agissait des petites

1. *Essai* et *Nouveaux Essais*, III IX, 19. — 2. Voir des constatations semblables chez BERKELEY, *Hylas et Philonoüs*, Dialogue II ; chez D'ALEMBERT, *Discours préliminaire*, § 50 ; SCHOPENHAUER, *Kritik der kantischen Philosophie* Grisebach, 659 ; ROSMINI, *Lettera sulla lingua filosofica*, dans *Introduzione alla filosofia*, 404 ; etc. — 3. *Through the looking glass*, Collin's Classics, 246.

choses de la vie ; il se gardait bien d'appliquer cette maxime à la science qu'il professait, et où il était un maître : un de ses étudiants eût été fort mal reçu à dire « poids » pour « densité », ou « force » pour « énergie ». Les philosophes de même tournure d'esprit ont souvent moins de prudence : et ce n'est pas au profit de leur bonne réputation dans le cercle des travailleurs intellectuels.

Mais lorsqu'on pense d'une manière originale, il faut bien aussi se faire une langue à soi ? — Rien de plus contestable. « Chez beaucoup d'entre nous, disait W. James, l'originalité foisonne au point que personne d'autre ne peut nous comprendre. Voir les choses d'une façon terriblement particulière n'est pas une grande rareté. Ce qui est rare, c'est qu'à cette vision individuelle s'ajoute une grande lucidité d'esprit et une possession exceptionnelle de tous les moyens classiques d'exprimer sa pensée. Les ressources de Bergson en matière d'érudition sont remarquables, et, en matière d'expression, tout simplement merveilleuses[1]. »

Quand on dit d'un esprit qu'il est original, on entend suivant le cas deux choses bien différentes : l'une est une qualité voisine du génie ; l'autre, un défaut d'esprit qui touche à la sottise. Par la première, on invente des formes d'art ou d'action nouvelles, on aperçoit le premier des vérités encore inconnues, mais qui trouveront plus ou moins vite un écho, sans intérêt individuel et sans violence, à travers plusieurs générations, voire même qui resteront acquises tant que s'exercera l'hérédité sociale. Telle fut l'originalité de Socrate découvrant l'analyse des concepts moraux, de Newton formulant la loi de la gravitation, de Wagner élargissant les règles de l'harmonie. — Par la seconde, on se différencie également de la masse au milieu de laquelle on vit ; mais c'est par des divergences sans valeur, ou même de valeur négative. On se singularise, on se fait remarquer ; mais on n'apporte rien au développement des connaissances, de la richesse esthétique ou de la personnalité humaine. Souvent même c'est à leur détriment qu'on se met en vedette. De cette originalité-là, il est plus difficile de citer de grands exemples : car elle disparaît en général sans rien laisser. Il faut songer à certains individus que l'on a connus soi-même. On peut cependant rappeler un Erostrate, un Caligula ; on pourrait y joindre l'originalité des conquérants glorieux ou celle des criminels célèbres ; dans la littérature, les obscuristes de la décadence latine, ou le gongorisme ; en morale, la doctrine de Gorgias, ou celle des Frères du Libre-Esprit. S'élever au-dessus de la *raison constituée*, telle qu'elle existe dans le milieu et à l'époque où l'on vit, la modifier au nom et dans le sens de la raison constituante ; ou bien au contraire descendre au-dessous des normes acquises, s'en écarter par perversion

1. *A pluralistic universe*, 226-227.

ou par snobisme, c'est également se différencier. Mais les uns se séparent en éclaireurs, pour frayer la route ; les autres s'égaillent, ou retournent en arrière.

L'une et l'autre forme d'altérité se rencontrent dans la formation et dans l'emploi du langage philosophique.

En affermir, en augmenter la valeur intermentale était donc l'objet primitif du présent ouvrage. Mais très vite s'est greffée là-dessus une fonction à laquelle nous n'avions pas songé tout d'abord, et qui a pris peu à peu une grande place. L'étude critique du langage de la philosophie s'est trouvée très utile aux étudiants, aux jeunes professeurs, aux lecteurs divers que préoccupent les questions de cet ordre. Souvent, ils avaient peine à découvrir le sens exact des termes traditionnels, et ses variétés, ou faisaient fausse route en croyant les comprendre. Le *Vocabulaire*, commencé en vue du thème, a servi surtout à la version. Aussi, dès la publication des premiers fascicules, les lecteurs ont-ils réclamé de plus en plus des explications détaillées, souvent même des renseignements historiques, bibliographiques, encyclopédiques, que les initiateurs de ce travail n'avaient pas eu l'intention de leur apporter. Car si l'on avait voulu faire, ainsi que J. M. Baldwin, « un Dictionnaire pour les philosophes » il aurait fallu y insérer, comme lui, des planches anatomiques représentant les organes des sens, la biographie des philosophes connus, un résumé de leur doctrine, y joindre un exposé des hypothèses sur la constitution de l'atome, ou des critiques modernes du transformisme. Peut-être n'avons-nous que trop suivi cette impulsion, et surtout d'une manière inégale, selon que les membres ou les correspondants de la société nous adressaient tel ou tel renseignement, et nous engageaient à le publier. Nous avons même dû, et de plus en plus, aller au devant de ces desiderata, à la fois pour éviter un trop grand disparate, et pour ne pas attendre que telle ou telle indication documentaire nous fût réclamée sur les cahiers d'épreuves. Mais nous en avons été si souvent remerciés par nos lecteurs que si, du point de vue esthétique, nous souffrons un peu de ce manque d'équilibre, nous ne pouvons guère nous repentir de l'avoir accepté.

C'est également sur l'insistance de plusieurs membres de la Société que nous avons indiqué sommairement, à côté de chaque terme français, des équivalents étrangers correspondant — plus ou moins approximativement — à ses diverses acceptions. Comme nous l'avions fait remarquer dès l'origine, l'indication de ces équivalences ne pouvait être complète ; et certains critiques qui ont relevé sévèrement ces incomplétudes, sans tenir compte de nos réserves, nous ont fait regretter de n'avoir pas refusé carrément d'entrer dans cette voie et de ne pas nous en être tenus, comme l'annonçait notre avertissement initial, soit aux termes empruntés à une

langue étrangère, soit aux termes déjà internationaux, soit à ceux dont l'équivalence est universellement établie par l'usage des traductions, et de l'enseignement, comme *Mind* pour Esprit ou *Vernunft* pour raison. Mais lit-on les *Avertissements* ? Il est trop évident que nous ne pouvions songer à faire à nous seuls un vocabulaire franco-italien-anglo-allemand. Nous n'avons donc pu qu'amorcer un travail international de critique sémantique auquel nous avions déjà convié les philosophes des autres pays[1]. La même raison nous a décidés à supprimer les index de termes étrangers que l'éditeur avait ajoutés dans la seconde édition, et qui ont donné lieu à tant de malentendus, malgré précautions et réserves, qu'il nous a paru préférable de trancher dans le vif.

Nous n'avons pas visé, dans cet ouvrage, à donner des *définitions constructives*, comme celles d'un système hypothético-déductif, mais des *définitions sémantiques*, propres à éclairer le sens, ou les différents sens d'un terme, et à écarter autant que possible les erreurs, confusions ou sophismes. Pas plus en cela qu'ailleurs on ne peut partir de rien ; quand on y prétend, on n'aboutit qu'à n'avoir pas conscience de ce dont on part. La philosophie sans présupposition est une des formes de ce que Schopenhauer appelait, non sans raison, le charlatanisme philosophique. A plus forte raison le but d'un travail de ce genre n'est-il pas de créer *ex nihilo* le sens des mots, ni même de constituer décisoirement un jeu de termes dont un certain nombre seraient adoptés comme indéfinissables, et les autres construits à partir de ceux-là. On ne doit donc pas traiter ces définitions comme des principes formels, sur lesquels on a le droit de raisonner mathématiquement, mais comme des explications, où peuvent se rencontrer des répétitions de mots, quand elles ne risquent pas de laisser l'esprit dans l'indétermination. *Respice finem*, aimait à dire Leibniz : la fin, ici, n'est en aucune manière de constituer une axiomatique, mais de faire connaître des réalités linguistiques, et de prévenir des malentendus.

Une autre illusion s'est manifestée au cours des discussions qui ont préparé la constitution de ce vocabulaire. Elle se rattache, elle aussi, à la méconnaissance de la sémantique : car les vérités de cet ordre sont encore loin de s'être incorporées, comme celles de la physique élémentaire, à la mentalité courante des philosophes. C'est la croyance naturelle qu'il existe une correspondance régulière entre les mots et les choses, et notamment que chaque mot, s'il a plusieurs acceptions, possède du moins toujours un sens central, générique, dont les autres ne sont que des applications particulières, un sens privilégié, que la critique philosophique

1. Congrès international de 1900, *Comptes rendus du Congrès*, I, 277. — Cf. ci-dessus, p. XIX et XXIII.

se doit de retrouver. Il y a là une confiance dans la sagesse du langage qui rappellerait celle du *Cratyle* — si le *Cratyle* n'est pas un chapelet de plaisanteries ironiques, à la manière des parodies du *Banquet*. — On verra, dans plusieurs des « Observations » ci-dessous, la recherche de cette unité secrète qui justifierait pour la raison les emplois les plus divers d'un même mot[1].

Certes, l'univocité est un idéal auquel tend le langage spontanément, quoique d'une façon fort irrégulière ; et il y a grande tentation, en toute matière, d'affirmer comme un fait ce dont on sent fortement la valeur normative : « Tous les hommes *naissent* libres, et égaux en droits. » Mais malheureusement nous en sommes loin, en linguistique comme en politique ; et la tendance, pour réelle qu'elle soit, est contrecarrée par bien des accidents. Il suffit d'ouvrir l'*Essai de sémantique* de Bréal, ou *Le Langage* de Vendryes pour savoir qu'en fait les mots changent de sens par les déviations les plus variées ; souvent, il est vrai, par spécification, mais parfois aussi par cheminement de proche en proche, ou par rayonnement autour de plusieurs centres successifs ; quelquefois même, par suite de méprises dues à leur *Lautbild*, ou à leur ressemblance avec un autre mot de forme voisine. Il serait absurde de chercher quel est le « vrai » sens de *panier*, d'abord corbeille à pain, puis récipient quelconque en vannerie ; puis ustensile analogue, même en fil de fer ; puis support en baleines pour les jupes, et plus tard simple décor d'étoffe rapporté sur celles-ci, sans parler de la caisse de bois suspendue sous un fourgon. Et quel est le « sens fort » de *bureau*, étoffe de bure, table à écrire, pièce administrative, personnel qui l'occupe, état-major d'une société ?

Si regrettable que ce soit, il n'en va guère autrement des termes philosophiques : ils se sont souvent déplacés, eux aussi, au hasard d'accidents historiques, quoique plus subtils. *Objectif* est pris couramment, de nos jours, pour désigner juste l'inverse de ce qu'il représentait pour Descartes ; et son usage le plus recommandable diffère à la fois de l'un et de l'autre. *Anomalie* a pris par contre-sens la valeur de caractère ou de fait *anormal :* on ne serait plus compris en lui donnant son sens étymologique[2]. La *fin*, borne, cessation ou mort, est bien loin de la *fin* en tant que but : on sait pourquoi, mais la transformation n'en est pas moins captieuse. Les deux idées d'*induction*-conjecture et d'*induction*-passage à un degré supérieur de généralité s'unissent ou se séparent suivant les circonstances, au grand profit des malentendus et des discussions inutiles. Et c'est pourquoi il est bien vain de chercher comme Descartes une définition soi-disant générale de l'amour, qui puisse justifier à la fois l'expression : l'amour de l'humanité, et l'expression : faire l'amour.

1. Voir les « Observations » sur *Amour, Loi, Nature, Obligation, Signe, Universalité*, etc. Auguste Comte, malgré la profondeur de son esprit, a fait plus d'une fois l'apologie des « admirables équivoques » des « heureuses ambiguïtés » que présentent certains termes (*Catéchisme positiviste*, 2e entretien ; *Polit. posit.*, I, 108, etc.). — 2. Et par un singulier paradoxe, le mot même d'*étymologie* voulait dire, « étymologiquement » non pas du tout sens originel, mais vrai sens, sens authentique

Les sens d'un mot ne sont pas les valeurs d'une variable indéterminée dont nous pourrions disposer à notre gré. C'est une réalité, qui, pour n'être pas matérielle, au sens précis du terme, n'en possède pas moins la consistance parfois très dure que présentent certains faits sociaux. Les mots sont des choses, et des choses fort actives ; ils sont « en nous sans nous » : ils ont une existence et une nature qui ne dépendent pas de notre volonté, des propriétés cachées même à ceux qui les prononcent ou les comprennent. Que l'on songe au halo d'évocations, tantôt intenses, tantôt à peine conscientes que l'histoire de chaque mot, même inconnue, fait vibrer si fréquemment autour de lui. Il y a des mots nobles, comme *idéalisme ;* naïfs, comme *progrès ;* distingués, comme *dialectique ;* imposants, comme *médiation ;* démodés, comme *vertu*. Le gouvernement de quelques-uns, disait déjà Aristote, on l'appelle *aristocratie* quand on pense qu'ils usent du pouvoir pour le bien public ; *oligarchie*, quand on les accuse de n'en user qu'à leur profit. Cet import change sans doute d'une époque à l'autre : témoin le titre amusant et justifié d'Ernest Seillière, *De la Déesse Nature à la Déesse Vie*. Mais tant qu'il dure, rien de plus commode pour batailler et pour se donner l'air d'avoir le sens commun de son côté. Aussi chacun cherche-t-il à s'emparer des mots émouvants, ou sympathiques, ou à la mode, de ceux qui ont un reflet de profondeur ou d'autorité.

S'efforcer d'amener les sous-entendus de ce genre à la pleine conscience est la seule catharsis qui puisse combattre la résistance qu'ils opposent à la vérité. On ne tombe jamais plus complètement dans le verbalisme que lorsqu'on affecte de ne pas s'occuper des mots et de se mouvoir immatériellement dans la pensée pure. L'unique moyen de ne pas en être victime est de les prendre sans fausse délicatesse pour objet immédiat de son enquête et de sa critique.

Mais il ne faut pas oublier que si cette précaution est fondamentale, elle n'est pas la seule à prendre. Une autre vérité mise en lumière par la linguistique est que le langage ne se compose pas de mots, mais de phrases. La syntaxe philosophique demanderait donc non moins de surveillance que le vocabulaire : mais cette critique, jusqu'à présent, ne s'est guère exercée que d'une manière très accidentelle. Par exemple, un des péchés d'habitude des philosophes est le pseudo-raisonnement dont on trouve dans le sorite de Cyrano la parodie franchement bouffonne[1]. Les transitions : « On voit par là... Il en résulte que... On est ainsi conduit à

1. « Paris est la plus belle ville du monde ; ma rue est la plus belle rue de Paris ; ma maison est la plus belle maison de la rue ; ma chambre est la plus belle chambre de la maison ; je suis le plus bel homme de ma chambre : je suis donc le plus bel homme du monde. »

admettre... » nous mènent doucement à de soi-disant conséquences qui ne s'appuient sur aucune nécessité. De grands esprits n'y ont pas échappé. J'ai quelquefois donné à des étudiants, comme exercice de logique, à prendre une proposition dans le quatrième ou le cinquième livre de l'*Ethique* et à reconstituer, en suivant les références de Spinoza lui-même, la chaîne des démonstrations qui est censée la relier aux axiomes, définitions et postulats initiaux. Ceux qui ont tenté de le faire ont vite rencontré tant de ruptures, d'indéterminations, de « petits bonds » et même de grands qu'ils en ont été amusés ou rebutés. L'*Essai* d'Hamelin saute fréquemment à une équivalence tout à fait arbitraire par les raccords : « Que serait-ce, sinon... ? » ou « Qu'est-ce à dire, sinon... ? » Et dans le fond, n'est-ce pas encore à peu près le même trope qu'on retrouve dans la brillante et célèbre formule : « Ce sont là de prodigieux fardeaux. Ce n'est pas trop de Dieu pour les porter ? »

Nous sourions aujourd'hui des mouvements d'éloquence que Cousin faisait passer pour des raisons ; mais toutes les époques ont leur rhétorique philosophique, qui, pour être différente, n'en est pas plus démonstrative : que l'on songe au foisonnement, chez nos contemporains, des formes de langage catégoriques ou méprisantes qui tiennent si souvent lieu d'arguments.

Un autre tour de style consiste à envelopper, dans une phrase qui sonne bien, une contradiction implicite. On est alors fort à l'aise pour en faire sortir ensuite les conséquences les plus variées et les plus intéressantes, les unes vraies, les autres fausses, puisque le contradictoire implique n'importe quoi. Sans aller aussi loin, rien n'est malheureusement plus commun en philosophie que les phrases embrouillées ou vagues, devant lesquelles le lecteur un peu critique se demande avec perplexité : « Qu'est-ce que cela veut dire au juste ? » Elles ont deux grands avantages : l'un est de faire passer comme plausible, si l'on n'y regarde pas de trop près, une idée qu'on utilisera par la suite, mais dont l'arbitraire ou la fausse généralité sauteraient aux yeux sans le brouillard discret qui en estompait les contours. — Le second bénéfice de l'obscur ou de l'insolite, c'est d'offrir à des esprits divers l'occasion d'y projeter des pensées différentes : ainsi les uns et les autres se sauront gré de ce qu'ils y mettent, et sauront gré à l'auteur d'être ainsi d'accord avec eux. Le petit effort que suscite cette projection donne un agréable sentiment de profondeur, de même qu'une plaisanterie en langue étrangère, quand on la comprend, en paraît bien plus savoureuse. Léonard de Vinci recommandait aux jeunes gens de regarder à quelque distance un vieux mur crevassé, où ils apercevraient au bout d'un moment des paysages, des foules, des mouvements hardis, des raccourcis vigoureux et imprévus. Paul Signac, si je m'en souviens bien, avait photographié un fond de casserole tout

incrusté de suie, et faisait admirer à ses amis tout ce qu'on pouvait y voir avec un peu d'imagination.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'essayer un inventaire de ces maladresses ou de ces habiletés de langage, qui dépassent la simple ambiguïté des termes. Il s'agissait seulement d'en marquer la place. Les *Sophismes* d'Aristote, les *Essais* et les *Nouveaux Essais*, les *Logiques* de Port-Royal, de J. S. Mill, de H. A. Aikins en ont relevé de bons échantillons ; mais il reste beaucoup à faire sur ce terrain, et ce ne serait pas un travail stérile. C'est en poussant à fond la critique du langage, et sous toutes ses formes, qu'on peut savoir vraiment ce qu'on pense, se désencombrer de ce qui n'a point de signification réalisable, comprendre ce qu'on lit sans glisser des idées préconçues à la place de celles que voulait exprimer l'auteur, et réduire ainsi la part de ce qui reste toujours incertain dans cet acte, si immédiat en apparence, si complexe et si difficile en réalité : la transmission d'une idée d'un cerveau à l'autre. Et cependant telle est la condition nécessaire d'une communauté mentale, sans laquelle il n'y a pas de vérité.

Mais cette communauté, qui, pour être réelle, exige des notions bien éclaircies et des expressions précises, est-elle souhaitable ? On l'a mis en doute. Un certain degré d'indécision et d'obscurité passe, chez bien des individus, pour un climat très favorable à la pensée. Rappelez-vous, dit-on, ce qu'a écrit si justement M. Édouard Le Roy : « L'invention s'accomplit dans le nuageux, l'obscur, l'inintelligible, presque le contradictoire... C'est dans ces régions de crépuscule et de rêve que naît la certitude... Un souci malencontreux de rigueur et de précision stérilise plus sûrement que n'importe quel manque de méthode[1]. » Rien de plus exact. Mais c'est un grossier sophisme — et l'auteur l'a dénoncé lui-même — que de transporter à l'œuvre faite, au livre, à la vérification des idées par leur comparaison, ce qui n'est vrai que de la pensée naissante et de l'invention. Les os ont été d'abord des tissus presque amorphes, puis des cartilages flexibles : mais le corps resterait dans un état d'infantilisme pathologique si la charpente n'en prenait assez tôt la rigidité nécessaire à l'action. Faire l'apologie du vague, de l'incertain, de l'équivoque, c'est raisonner *a dicto secundum quid ad dictum simpliciter*. Certainement, les obscurités sont fécondes, mais c'est par le travail qu'elles provoquent pour les dissiper ; les contradictions sont excellentes à dégager, mais c'est parce qu'elles irritent un esprit actif, et suscitent l'effort qui les surmontera. En dehors de ce moment dialectique, nul

1. La logique de l'invention, *Revue de Métaphysique et de Morale*, 1905, 195-197. Cf. *La pensée intuitive*, II : Invention et vérification. »

bénéfice. Ce sont des conditions de passage et non des valeurs en soi. S'y installer avec complaisance, c'est allumer du feu, et n'y rien faire chauffer.

Trop de philosophes, ou soi-disant tels, y ont du penchant, soit par intérêt, soit par goût. Les uns se dissimulent la vétusté, ou l'insignifiance de ce qu'ils aperçoivent, sous une obscurité verbale qui leur donne l'illusion de la profondeur ; et leurs lecteurs la partagent, s'ils ne sont pas prémunis contre cet effet d'optique ; il est si rare d'oser crier : le roi est tout nu ! — D'autres, plus artistes, aiment les lueurs crépusculaires pour ce qu'elles prêtent à imaginer : ils changent, comme disait Kant, la pensée en un jeu, et la philosophie en philodoxie. Mais l'obstacle numéro un à la recherche de la lumière, c'est bien probablement la volonté de puissance, le désir d'exhiber ses virtuosités, ou de se ménager un abri contre des objections trop évidentes. La vérité est une limite, une norme supérieure aux individus ; et la plupart d'entre eux nourrissent une animosité secrète contre son pouvoir. Nous touchons ici à l'un des faits les plus primitifs, même dans l'ordre intellectuel et moral : la lutte de l'*autre* contre le *même*, le faux idéal de la domination, individuelle ou collective, contre la communauté spirituelle et la paix. Cette anti-philosophie combative et biomorphique a ravagé l'Europe au nom du prétendu droit de chaque État de rester souverain, et d'occuper tout son espace vital. C'est à peine si les hommes la pratiquent moins que les gouvernements. Elle est toujours prête à miner subtilement ou à attaquer par la force le programme de la raison, c'est-à-dire le libre accord pour la vie, et le libre accord dans la pensée. Travailler au contraire à maintenir celui-ci a été l'objet premier de ce travail ; et malgré ses utilisations accessoires, il nous semble bien qu'il en reste encore le principal intérêt.

André LALANDE.

AVERTISSEMENT

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

L'idée de cet ouvrage, et de la méthode à suivre pour le constituer, ont été esquissées d'abord dans un article de M. André Lalande sur : Le langage philosophique et l'unité de la philosophie (*Revue de Métaphysique et de morale*, septembre 1898), puis dans une communication faite par lui au Congrès international de philosophie de 1900 : *Sur la critique et la fixation du langage philosophique.* L'auteur y proposait d'instituer dans les divers pays qui prenaient part au Congrès des groupes d'études spécialement consacrés à ce genre de travail. La fondation de la « Société française de philosophie », en 1901, résulta d'une fusion entre ce projet et un projet similaire de M. Xavier Léon, qui visait surtout à prolonger les heureux résultats du Congrès en permettant, entre savants et philosophes, un échange d'idées actif et fréquent. C'est ainsi que le présent *Vocabulaire* fut inauguré sous le patronage et avec l'appui matériel et intellectuel de la Société, et parut par fascicules dans son *Bulletin*, de juillet 1902 à juillet 1923. On en donne ici une nouvelle édition, révisée, corrigée ou complétée sur bien des points, et augmentée d'un *Supplément.*

Établir en première rédaction le texte de l'ouvrage, par sections d'une cinquantaine de pages en moyenne ; l'imprimer sous la forme d'un « cahier d'épreuves » à grandes marges, de manière à permettre de l'annoter facilement ; le communiquer, en cet état, aux membres de la Société et à un certain nombre de correspondants français et étrangers qui s'intéressaient à cette entreprise ; recueillir et comparer leurs critiques, leurs additions, leurs observations ; conserver dans le texte définitif tout ce qui avait été admis sans conteste, ou du moins par la presque unanimité des lecteurs ; soumettre à la Société de philosophie, dans une ou deux séances annuelles, les points les plus litigieux, y provoquer une nouvelle discussion et, dans la mesure du possible, l'expression d'un jugement commun, — enfin collationner le tout, en tirer une rédaction définitive du texte, reproduire, sous forme de notes courantes au bas des pages, les opinions personnelles et divergentes, les réflexions échangées en séance, les remarques complémentaires qui ne trouvaient pas leur place naturelle dans le corps même des articles ; — tel a été, dans ses grandes lignes, l'ordre suivi pour constituer cet ouvrage.

Le texte des deux premiers fascicules, contenant la lettre A, avait été élaboré par M. Lalande, sauf pour les articles concernant les termes de logique, qui étaient dus à M. Couturat. Une première révision en avait été faite en commun par l'un et l'autre, avec le concours de M. Delbos ; et tous les trois avaient encore relu avant l'impression le texte définitif, rédigé par M. Lalande après dépouillement et comparaison des observations, d'ailleurs peu nombreuses, qu'avait provoquées ce premier essai.

Il en fut à peu près de même pour les quatre lettres suivantes, de B à E, si ce n'est que M. Delbos, absorbé par son grand travail sur *La philosophie pratique de Kant*, ne put continuer à prendre part aux séances de révision préliminaire.

Il donna seulement, en 1906, pour l'article *Fin*, la note qu'on y trouvera sur l'expression « *Règne des Fins* ». En revanche M. Gustave Belot voulut bien apporter son concours à la préparation des cahiers d'épreuves en y rédigeant les articles *Charité*, *Chose*, *Clan*, *Clinamen*, *Croyance*, *Cynisme ; Démiurge*, *Devoir*, *Dualisme ;* il collabora aussi avec M. Lalande aux articles *Certitude*, *Commutative (Justice)*, et *Égoïsme ;* — M. Victor Egger fournit des notes en vue de *Déterminisme*, *Droit*, *Introspection ;* — à M. Élie Halévy était due la première rédaction d'*Économie politique*.

A partir de 1906, c'est-à-dire après la publication du fascicule contenant la lettre E, M. Couturat dut renoncer à son tour à la préparation des cahiers d'épreuves : il se consacrait de plus en plus à son infatigable campagne pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, et pour le perfectionnement de l'Esperanto, qui devait aboutir à la création de l'Ido, et absorber presque exclusivement, pendant ses huit dernières années, son admirable activité intellectuelle. Cependant il avait préparé d'avance, en tout ou en partie, une douzaine d'articles de logique pour la lettre F, et deux pour la lettre G. Il remit ces notes à M. Lalande, avec la permission d'en user à son gré. Quelques-unes purent être insérées sans changement ; toutes fournirent d'utiles matériaux pour l'établissement du texte. Mais surtout, en cessant de prendre part à la rédaction des fascicules, M. Couturat ne cessa pas de s'intéresser activement au progrès de l'ouvrage, d'y aider par d'utiles conseils toutes les fois qu'on avait recours à lui, d'en reviser les épreuves avec le soin, la science et la lucidité d'esprit qu'il apportait à tout son travail, enfin de choisir jusqu'à sa mort les radicaux internationaux les plus propres à représenter dans une langue artificielle, les termes philosophiques et leurs différentes acceptions. Après le tragique accident qui vint arrêter son œuvre, en 1914, c'est encore grâce à ses recherches linguistiques qu'a pu être poursuivie cette nomenclature : on a toujours consulté, pour l'établir, le grand *Dictionnaire Français-Ido* qu'il avait composé avec M. de Beaufront, et qui a paru à la librairie Chaix en 1915.

A partir de la lettre F, M. Lalande a donc continué seul à assurer la rédaction des cahiers d'épreuves, leur envoi aux correspondants étrangers, le dépouillement des réponses, la préparation des séances de discussion, l'établissement et la correction des fascicules définitifs. Tout ce qui n'est pas signé ou ce qui, dans les observations, est signé seulement A. L., est de lui ; on trouvera en note, pour chaque article, l'indication des cas où son texte primitif a été remanié ou complété d'après les critiques ou les notes de tel ou tel collaborateur.

Parmi ceux-ci, un témoignage tout particulier de reconnaissance est dû à M. Jules Lachelier. Ce maître si profond, si sûr, sachant tant de choses et les sachant si bien, a fait bénéficier ce travail, tant qu'il a vécu, d'une révision critique inestimable. Malgré le mauvais état de ses yeux, il n'a jamais manqué de lire, de corriger et d'annoter d'un bout à l'autre chacun des cahiers d'épreuves, avec une attention et une patience auxquelles nous devons une foule d'observations précieuses. Ses notes vont jusqu'au mot *Spiritualisme :* le peu de choses qu'il a publiées par ailleurs, la défense qu'il a faite d'imprimer après sa mort ses brouillons ou sa correspondance donnent d'autant plus de valeur à un apport dont il suffira de feuilleter ce livre pour mesurer l'utilité et l'étendue.

***

Après l'impression de la lettre Z (*Bulletin* de la Société de philosophie, février 1922), il a été fait une nouvelle rédaction très augmentée et très remaniée de la lettre A, qui n'avait été ni annotée ni composée de la même manière que les

suivantes. Elle a paru dans le *Bulletin* de la Société de philosophie de juillet 1923. C'est ce qui explique que dans la présente édition, où l'on a dû, pour des raisons trop faciles à comprendre, utiliser autant que possible des empreintes prises sur la composition des anciens Bulletins, la lettre A est exactement conforme dans sa typographie aux lettres F et suivantes, tandis que les lettres B-E présentent quelques petites différences dans l'emploi des caractères — différences assez minimes d'ailleurs pour n'apporter aucune gêne à ceux qui se serviront de l'ouvrage, et peut-être même pour passer inaperçues de beaucoup d'entre eux.

Les textes allemands, anglais ou italiens cités dans le corps des articles sont traduits en note. Mais ici encore, il y a quelque irrégularité résultant de la longue période sur laquelle s'est échelonnée la composition de cet ouvrage. On trouvera donc ces traductions, pour les lettres B à H, avec les « observations » ; pour la lettre A, et à partir de la lettre I, au bas de la colonne où figure le texte, ce qui a paru plus commode : l'imprimeur ayant fait commencer régulièrement les « observations » sur un terme à la page même où commençait l'article correspondant, la première disposition forçait souvent à chercher la traduction assez loin du passage qu'elle accompagnait[1].

Il en est naturellement de même, et pour la même raison, des critiques, remarques ou commentaires des correspondants, ou des discussions engagées dans les séances de la Société, qui constituent ces *observations*. C'est ainsi par exemple qu'on trouvera au rez-de-chaussée de la page 17 un commentaire de M. Maurice Blondel sur ce qui est dit pages 18 et 19, au sujet de sa « Philosophie de l'Action » ; p. 320-321, des observations de M. J. Lachelier qui s'appliquent à la « Critique » des pages 323-325 ; etc. — Ces petites discordances sont rares, et l'on s'est efforcé de les réduire dans cette nouvelle édition : cependant, il a paru nécessaire d'en avertir et de recommander à ceux qui consultent des articles d'une certaine longueur, de parcourir *toutes* les observations insérées sous la même rubrique, et non pas seulement ce qui se trouve à la page même qu'ils auront sous les yeux.

On s'étonnera peut-être, si l'on a l'occasion de comparer les fascicules du Bulletin et le présent ouvrage, de voir que certaines des observations, surtout dans les dernières lettres, sont plus ou moins modifiées : elles l'ont été à la demande de leurs auteurs eux-mêmes. Pour quelques-unes d'entre elles, la nouvelle rédaction, trop étendue pour trouver place dans le corps du Vocabulaire, a dû être reportée au supplément. — Celui-ci contient, également, outre un assez grand nombre d'articles nouveaux, ou d'additions aux articles anciens, les observations reçues après la publication des textes auxquels elles se rapportaient, et la reproduction de quelques notes assez longues, qui avaient paru sous forme d'appendices dans certains numéros du *Bulletin*.

***

Avec un peu de complaisance, le vocabulaire philosophique pourrait être étendu à tous les mots dont usent non seulement la Logique, la Morale, l'Esthétique, et la Philosophie générale ou Métaphysique, mais encore la Psychologie et la Sociologie, et, par l'intermédiaire de celles-ci, à un grand nombre de termes appartenant à la biologie, à l'histoire, au droit, à la science économique. Il a donc fallu se limiter. En ce qui concerne les quatre premières divisions, c'est-à-dire la Philosophie générale et le groupe des sciences normatives fondamentales, qui

1. A partir de la sixième édition (1950), les traductions des textes de ces trois langues ont été mises uniformément au bas des colonnes.

constituent vraiment le centre des études philosophiques, cette limitation n'a pas été sévère : on a même fait place à plusieurs termes de physique, qui se trouvaient étroitement liés à des questions cosmologiques, comme *Énergie*, *Entropie*, *Force*, *Quanta*... ainsi qu'à des termes de mathématiques qui touchent de près à des questions de logique ou d'épistémologie : *Analyse*, *Fonction*, *Hyperespace*, *Nombre*, etc. La plupart des noms de sciences, tels qu'*Algèbre*, *Biologie*, *Géométrie*, *Histoire*... sont également analysés dans ce travail, et pour des raisons de même nature. — Quant aux deux dernières divisions, on a cru devoir écarter tout ce qui, dans la psychologie ou la sociologie, concerne seulement des problèmes très spéciaux ou très périphériques de ces études elles-mêmes. Bien qu'on trouve dans certains dictionnaires philosophiques de la France ou de l'étranger des termes tels que *Cellule*, *Faradisation*, *Myopie*, *Tympan*, ou encore *Apprentissage*, *Entrepreneur*, *Juridiction*, etc., nous avons jugé impossible d'aller jusque-là sans donner à ce travail, déjà bien long, des dimensions inacceptables, et sans nous engager dans une encyclopédie qui en ferait perdre de vue le but essentiel : étudier les termes dont le sens présente un intérêt philosophique, et dans la mesure du possible le préciser, ou du moins en marquer nettement les acceptions équivoques. Bien entendu, par conséquent, les termes de psychologie ou de sociologie qui répondent à ce programme figurent ici à leur rang. Pour fixer les idées par quelques exemples positifs opposés aux exemples négatifs qui précèdent, on trouvera dans les pages suivantes : *Achromatopsie*, *Aliénation*, *Agraphie*, *Amusie*, *Aphasie*, *Confusion mentale*, *Image consécutive*... ; — *Anarchie*, *Aristocratie*, *Capital* et *Capitalisme*, *Caste*, *Chrématistique*, *Clan*, *Démocratie*, et beaucoup d'autres termes présentant le même caractère. Sans doute, la limite est impossible à tracer : plus d'un lecteur se demandera pourquoi tel mot a reçu droit de cité quand tel autre est absent. C'est le plus souvent en raison d'une différence dans l'intérêt philosophique qui s'y attache, ou quelquefois parce que l'un des deux prête spécialement à des équivoques qu'il était utile de signaler. Mais il va de soi que ce sont là, pour une large part, des questions d'appréciation.

Nous avons laissé de côté certains sens non philosophiques des mots que nous analysions par ailleurs ; dans d'autres cas, nous les avons mentionnés. Il ne peut y avoir, à cet égard non plus, une règle générale et invariable. Nous avons tâché cependant de suivre à peu près celle-ci : quand la conscience sémantique de l'identité du mot nous paraissait exister, nous en avons tenu compte ; quand elle nous semblait éteinte, nous avons omis ces homonymes[1]. Pour prendre des types extrêmes, il ne pouvait être question d'inscrire *correspondance* (échange de lettres) ; *occasion* (au sens d'objet à bon marché) ; ou encore *logistique* (au sens militaire : art de préparer les logements, bien que Poincaré se soit amusé à le rappeler). Mais il nous a semblé qu'il y avait lieu de mentionner *image*, au sens de représentation concrète, de dessin ; *manie*, au sens d'habitude ou de goût dominant et bizarre ; *phénomène*, au sens de fait surprenant, et bien des acceptions analogues.

En ce qui concerne l'histoire, ont été définis, sauf erreur ou omission, tous les termes qui peuvent se trouver encore sans explication dans des écrits contemporains. On n'a cité les acceptions historiques tombées en désuétude que dans la mesure où elles servaient à expliquer ou à justifier un usage actuel. Aller plus loin aurait été viser à faire, dans le premier cas, un dictionnaire d'histoire de la philosophie ; dans le second, un recueil d'études sur l'histoire de chaque terme : chose impossible, alors que, pour certains d'entre eux, cette histoire demanderait un volume. Il serait à souhaiter que des monographies de ce genre fussent entreprises, au moins pour les termes les plus importants, sous une forme proprement philologique et sémantique, qui n'élargisse pas l'histoire précise du « mot » sous prétexte d'y faire entrer toute l'histoire de l' « idée » : ce seraient de précieuses contributions à l'intelligence de la langue et par suite, des problèmes philosophiques, sous leurs formes plus anciennes[1]. On s'est ici concentré, en règle générale, sur l'état présent du vocabulaire ; mais on trouvera souvent dans les « remarques » ou les « critiques » des indications propres à amorcer le travail plus étendu dont nous venons de parler.

1. M. Bally a appelé les mots de cette sorte « homonymes sémantiques » (*décliner* un nom, *décliner* une offre) par opposition aux homonymes proprement dits (*louer*, de *locare* ; *louer*, de *laudare*).

Chaque tête d'article est suivie des équivalents étrangers les plus voisins en D. (*Deutsch*, allemand) ; E. (*English*, anglais) ; I. (*Italiano*, italien). Ces initiales ont été rangées par ordre alphabétique, suivant l'usage des linguistes, sans vouloir marquer par là aucune préférence philosophique. Les équivalents grecs (G.) ou latins (L.) n'ont été donnés que lorsqu'il y avait des raisons spéciales de le faire. — Mais dans tous les cas, on n'a considéré en principe que le mot français, et l'on n'y a ajouté de définition ou de texte concernant les mots d'autres langues que lorsqu'il s'agissait, soit de termes empruntés à un original étranger, tels qu'*Évolution* ou *Noumène* ; soit de termes déjà internationaux (il y en a un très grand nombre, encore que les acceptions de ceux-ci varient quelquefois singulièrement d'un pays à l'autre)[2] ; soit enfin de termes dont l'équivalence est universellement établie : c'est ainsi qu'on trouvera, à l'article *Ame*, les sens du mot ψυχή dans l'aristotélisme ; à l'article *Intuition*, des textes sur *Anschauung* ; à l'article *Raison*, les divers emplois philosophiques de *Vernunft*, etc.

CINQUIÈME ÉDITION

Tous les articles nouveaux et les additions aux articles anciens ont été révisés par M. E. Bréhier et M. D. Parodi. Ils l'ont été également, jusqu'à la page 900, par M. Ch. Serrus, dont la fin subite, en pleine activité intellectuelle, a été une grande perte pour la *Société française de philosophie*.

D'autres membres correspondants de la Société, trop nombreux pour être énumérés ici, ont contribué à la rédaction de tel ou tel de ces articles. On trouvera leur nom indiqué aux *Observations* correspondantes.

HUITIÈME ÉDITION

La présente édition, comme les précédentes, a été attentivement revue, retouchée sur quelques points de détail, et augmentée de divers articles ou observations, qu'on trouvera dans le *Supplément*. Les renvois à celui-ci, qui n'étaient donnés antérieurement que dans certains cas, où ils avaient semblé plus parti-

1. Ce travail a été entrepris depuis lors pour un certain nombre de mots par le « Centre International de Synthèse » sous la direction de M. Henri Berr. (Note ajoutée à la cinquième édition.) — 2. Les termes usités à la fois en anglais et en français sont particulièrement fertiles en écarts de ce genre, qui donnent souvent lieu, dans les traductions, à des contresens ou à des non-sens. *Actual*, *Control*, *Description*, *Epistemology*, *Evidence*, *Immaterial*, *Qualification*, *Sanction*, etc., admettent des emplois où il est absolument impossible de les rendre par le mot français correspondant.

culièrement utiles, ont été généralisés, et étendus, dans le corps de l'ouvrage, à tous ceux des articles qui en comportaient.

Cette révision, ainsi que la mise en œuvre des communications reçues de divers correspondants, demandaient un travail dont M. Lalande, en raison de son âge et du mauvais état de sa vue, n'aurait pu se charger à lui seul : M. René Poirier, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, et M. Roger Martin, agrégé de Philosophie, bibliothécaire de l'École Normale supérieure, ont bien voulu s'y intéresser, et ont largement contribué à le mener à bien. L'auteur et la Société française de Philosophie leur en expriment ici leurs très vifs remerciements.

NOTE SUR LES RADICAUX INTERNATIONAUX

Les radicaux internationaux indiqués à la fin des articles ne sont pas des mots complets ; ils sont destinés à recevoir les terminaisons conventionnelles qui, dans une langue artificielle, marquent le substantif (singulier ou pluriel), l'adjectif, le verbe à ses différents modes et temps, etc., ainsi que les préfixes ou suffixes qui permettent la dérivation. Par exemple *Koncept...* donnera *koncepto* (concept) ; *koncepta* (conceptuel, au sens de : qui est un concept) ; *konceptala* (conceptuel, au sens de : relatif aux concepts) ; *konceptigar* (conceptualiser, transformer en concept) ; et ainsi de suite. On devra donc, quand le radical international n'est pas indiqué à la fin d'un article, voir d'abord s'il ne se déduit pas immédiatement de la racine donnée dans un article voisin.

Le plus souvent, au contraire, ces suffixes ont dû être mentionnés expressément, dans la formation du radical, pour correspondre au mot français, ou pour en distinguer les divers sens ; par exemple : *nosko*, connaissance (*acte* de connaître) ; *noskato*, connaissance (chose connue ; *at.* suffixe du participe passé passif) ; *nedeterminesо*, indétermination (caractère de ce qui n'est pas déterminé) ; *maldeterminismo*, indéterminisme (doctrine contraire au déterminisme).

Un jeu de préfixes ou de suffixes de ce genre, quand ils sont bien choisis et employés proprement, donne à une langue artificielle beaucoup de souplesse et de précision. Voici, pour l'usage philosophique, les plus intéressants d'entre eux, dans le système *Ido*, qui a réalisé jusqu'à présent, la méthode de dérivation la plus parfaite :

Préfixes : *mal-*, contraire ; *mi-*, à moitié ; *mis-*, à tort, de travers ; *ne-*, négation pure et simple, sans opposition de contrariété ; *pre-*, avant ; *re-*, répétition ; *sen-*, privation.

Suffixes . *-aj*, chose faite de ; *-al*, relatif à ; *-ar*, collection, réunion (p. ex. *vortaro*, vocabulaire) ; *-ebl*, qui peut être... (p. ex. qui peut être vu, compris, désiré, etc.) ; *-end*, qu'on doit... (participe latin en *dus*) ; *-es*, être, état de ce qui est tel ou tel (sert à former des termes abstraits : *vereso*, vérité, au sens : caractère de ce qui est vrai) ; *-esk*, commencer (*volesko*, velléité, commencement de volition) ; *-if*, produire ; *-ig*, rendre ; *-ij*, devenir ; *-il*, moyen, instrument pour... ; *-iv*, qui peut ; *-oz*, pourvu de ; *-ur*, produit par ; etc.

(D'après le *Franca Guidlibreto* de Couturat et Leau, Paris, Chaix, 1908.)

ABRÉVIATIONS

G. Grec. — L. Latin. — D. (Deutsch) Allemand. — E. (English) Anglais. — I. (Italiano) Italien.
Rad. int. : Radical international.
V°, sub V° *(verbo, sub verbo) :* renvoi à un article d'un dictionnaire ou vocabulaire.
In, Ap. (*in* ou *apud*, dans) : texte cité dans un autre texte, ou publié dans un ouvrage collectif.
Pp : Proposition. — R : Relation.
Pr, Ppr : Principe, proposition première.
S, P : Sujet et prédicat (dans une proposition représentée schématiquement).

L'astérisque * indique qu'il y a lieu de se reporter à un article du présent *Vocabulaire*. La lettre **(S)** renvoie au Supplément.

Les titres d'articles entre guillemets indiquent, soit un néologisme, soit un terme spécial à la langue d'un auteur ou d'une école.

Lettre de M. N... (sans autre référence) : lettre écrite par M. N... en réponse à l'envoi d'épreuves du *Vocabulaire*, ou à l'occasion de la publication d'un des fascicules.

Nous avons écrit en abrégé un certain nombre de mots très usuels (Log. pour Logique, Psych. pour Psychologie, etc.) ainsi que des titres d'ouvrages très connus et faciles à suppléer. Quelques références ont été réduites au nom de l'auteur ; ce sont : Acad. pour *Dictionnaire de l'Académie française* (1878) ; — Baldwin pour *Dictionary of philosophy and psychology* edited by J. M. Baldwin ; — Bonitz. pour son *Index Aristotelicus ;* — Darm. et Hatz., pour le *Dictionnaire de la langue française* par MM. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas (avec la collaboration de M. Sudre) ; — Dechambre, pour *Dictionnaire usuel des Sciences médicales* sous la direction de MM. Dechambre et Lereboullet (articles de philosophie par M. Victor Egger) ; — Eisler, pour son *Wörterbuch der philosophischen Begriffe und Ausdrücke ;* — Franck, pour le *Dictionnaire des Sciences philosophiques* publié sous sa direction ; — Goblot, pour son *Vocabulaire philosophique ;* — Goclenius, pour son *Lexicon philosophicum ;* — Littré, pour son *Dictionnaire de la Langue française ;* — Mellin, pour son *Wörterbuch der Kritischen Philosophie ;* — Murray, pour *A new english Dictionary on historical principles* (Oxford) ; — Richet, pour le *Dictionnaire de physiologie* publié sous sa direction ; — Ranzoli, pour son *Dizionario di Scienze filosofiche.*

Les citations de Descartes, suivies de l'indication « Ad. et T. » renvoient à la grande édition des *Œuvres de Descartes* par Adam et Tannery. Mais plusieurs de ses ouvrages sont cités directement par parties ou chapitres et paragraphes. Par exemple *Méth.*, IV, 7 = *Discours de la méthode*, 4e partie, § 7.

Leibniz, Gerh. (= édition Gerhardt, *Philosophische Schriften*) ; Gerh. *Math.* (= édition Gerhardt. *Mathematische Schriften*).

Les lettres A et B, à la suite des citations de Kant, *Krit. der reinen Vern. (Critique de la Raison pure)*, désignent respectivement la première et la seconde édition. L'indication des pages de ces éditions est reproduite dans celle de Kehrbach (in-16, Reclam) à laquelle il a été aussi fait quelques renvois.

1. A. 1° Symbole de la proposition *universelle affirmative** en Logique, suivant les vers mnémoniques classiques :

Asserit A, negat E, verum generaliter ambo ;
Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

2° Symbole de la proposition modale dans laquelle le mode* et le dictum* sont affirmés l'un et l'autre.

2. A... ou **AN...** (G. ἀ privatif). Préfixe employé assez librement, dans la langue philosophique contemporaine, pour former des termes ayant le sens strict de privation, non de contrariété. Voir *Amoral**, *anesthétique**, etc.

A = A. Formule souvent employée pour exprimer le *principe d'identité*.
Voir *Identité**.

CRITIQUE

Si cette formule est entendue au sens des logisticiens, elle ne doit pas être tenue pour primitive : elle se déduit en effet de la formule $a \supset a$ et de la définition du signe = (au sens logique) :

$$\left(a = b. \supset \right. : a \supset b. b \supset a. \quad \text{(Df)}$$
$$\left(a \supset b. b \supset a : \supset : a = b. \quad \text{(Df)}\right.$$

Si elle est entendue au sens large, elle devrait s'écrire : $A \equiv A$.

Abaliété, voir *Aséité**.

ABAQUE, G. Ἄβαξ ; L. *Abacus*.
A. En Arithmétique, tableau servant à effectuer les additions et soustractions (analogue à un boulier-compteur). Aussi l'art du calcul numérique s'appelait-il au moyen âge *abaque* (*Liber Abaci*, de Leonardus Pisanus, dit Fibonacci, 1202).

B. En Logique (*abaque de* Jevons), tableau à double entrée représentant les combinaisons de n termes simples a, b, c, ... et de leurs négations*, au nombre de 2^n. Ce tableau sert à tirer les conséquences logiques de prémisses données, suivant la méthode de Jevons (*Pure Logic*, p. 80).

C. En Méthodologie : tableau de courbes servant au « calcul graphique », c'est-à-dire à la détermination de certaines grandeurs par le recoupement de ces tracés.

Rad. int. : Abak.

ABDUCTION, G. Ἀπαγωγή. — Aristote appelle ainsi un syllogisme dont la majeure est certaine et dont la mineure est seulement probable : la conclusion n'a qu'une probabilité égale à celle de la mineure. (*Prem. Anal.*, II, 25 ; 69ª20 et suiv. Voir *Apagogique**.)

Peirce appelle *abduction* tout raisonnement dont la conclusion est seulement vraisemblable.

Voir *Induction** et *Raisonnement**.
Rad. int. : Abdukt.

ABERRATION, D. *Abirrung ;* E. *Aberration ;* I. *Aberrazione.* (Ces deux derniers mots sont de sens large, et

---

Observations de MM. les Membres et Correspondants de la Société

Sur **Aberration.** — Il importe de distinguer, au sens **A,** *aberration* et *déviation*. Le mot *aberration* devrait être plus spécialement réservé aux anomalies, qui, à tort ou à raison, paraissent évitables, et par suite, surtout aux anomalies des fonctions intellectuelles. Cf. cette phrase de Proudhon : « La recherche de l'absolu est le caractère du génie humain ; c'est à cela qu'il doit ses *aberrations* et ses chefs-d'œuvre. » *Justice*, Dixième Étude ; ch. III, 23. **(L. Boisse.)**

s'appliquent presque à tout désordre mental.)

A. Sens technique : anomalie d'une fonction spéciale, qui l'empêche d'atteindre sa fin normale : aberration de la vue, d'un instinct.

B. Sens vulgaire : trouble mental caractérisé par une erreur, une absurdité, un oubli graves, mais passagers, dans une matière bien connue du sujet.

CRITIQUE

Le sens **B** est à éviter toutes les fois qu'il peut prêter à confusion.

Rad. int. : **A.** Deviac ; **B.** Aberac.

ABNÉGATION, D. *Entsagung ;* — E. *Abnegation* (rare) ; *Self-denial ;* — au sens **B,** *Self-sacrifice ;* — I. *Abnegazione.*

A. Renoncement de l'homme à tout ce qu'il a d'égoïste, et même d'individuel, dans ses désirs.

B. En un sens moins fort, sacrifice volontaire, au profit d'autrui, d'une tendance naturelle. *Absolument :* sacrifice volontaire de soi-même aux autres. Cf. *Altruisme*.*

État d'esprit consistant dans la disposition à ce sacrifice.

Rad. int. : Abneg.

Sur **Abnégation.** — Par son origine historique, par son sens technique, ce terme, qui appartient surtout à la langue de la morale ascétique et chrétienne, se rattache à l'Évangile (Matth., XVI, 24 ; Luc, IX, 23, etc.). « Si quis vult venire post me, abneget semetipsum et tollat crucem suam quotidie. » Il implique primitivement la *négation de l'égoïsme* qui se fait centre et tout, la négation par conséquent d'une négation et d'un obstacle à la vie supérieure de l'esprit et à l'union divine. C'est affaiblir ou même dénaturer la signification du mot que de lui faire désigner un simple désintéressement social ou un altruisme pratiquant : ce renoncement pour les autres vient de plus profond et vise plus haut : il exprime la libération de l'âme par une charité universelle. — Tel est le sens traditionnel, ainsi que le définit par exemple l'avertissement placé en tête des « Institutions de Thaulère (Tauler), traduites par les religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs (Dominicains) du Faubourg Saint-Germain » (3e édition, 1681). « L'abnégation de soi-même n'est autre chose qu'un oubli général de tout ce qu'on a aimé dans la vie passée..., parce que notre avancement en Dieu n'arrive à sa perfection que par la ruine de notre vieil homme. » Leibniz écrivait à Morell le 24 novembre 1696 : « J'ai acheté les œuvres de Sainte Thérèse et la vie d'Angèle de Foligno où je trouve des choses admirables, reconnaissant de plus en plus que la véritable théologie et religion doit être dans notre cœur par une pure *abnégation* de nous-mêmes, en nous abandonnant à la miséricorde divine. » (Baruzi, *Leibniz*, Bloud, 1909, p. 337). Ce mot d'abnégation est employé plusieurs fois par Leibniz en ce même sens, résumé dans ce texte curieux et énergique : « La négation de soi-même est la haine du non-être même en nous, et l'amour de la source de notre être personnel, c'est-à-dire de Dieu. » (*Ibid.*, p. 375.) Renier le *moi haïssable*, c'est préparer l'avènement du *moi meilleur.* **(Maurice Blondel.)**

— L'abnégation est une variété, une espèce de sacrifice. C'est un sacrifice qui implique, au préalable, une sorte de renoncement *intellectuel.* Il y a un jugement de séparation, un jugement par lequel nous déclarons que telle tendance ou passion, tel intérêt doivent disparaître de notre horizon, se trouvent *niés (negare)*, placés loin de nous *(ab)*. Dès lors, l'amputation n'est pas douloureuse. L'affectif est réduit au minimum. En un sens, l'abnégation nous épargne la peine du sacrifice. Le sacrifice est une abnégation qui commence par le cœur ; l'abnégation est un sacrifice que l'intelligence inaugure, consomme et épuise. L'abnégation est la forme intellectuelle du sacrifice. **(L. Boisse.)**

— Il nous paraît douteux que le mot ait réellement cet import intellectualiste. *Negare* a d'ailleurs, en latin, un sens beaucoup plus actif et affectif, moins étroitement logique que le français *nier.* Il veut dire aussi bien *refuser :* « Negare opem patriæ. » **(A. L.)** — Non seulement *negare* n'a pas un sens purement intellectuel, mais je ne vois pas qu'en fait, ce qui importe davantage, l'usage justifie la restriction du mot à ce qui dépend de l'intelligence. On dira très bien que telle vieille domestique a soigné ses maîtres avec une parfaite abnégation ; en quoi serait-ce l'intelligence qui « inaugurerait » ce sacrifice ? Le sens impliqué dans ce mot est celui d'un degré de désintéressement, ou d'une expression du désintéressement qui dépassent le simple « oubli » de soi. **(G. Belot.)**

ABOULIE, du G. 'Αβουλία ; D. *Abulie, Willenslosigkeit ;* E. *Aboulia ;* I. *Abulia.*

Ensemble de phénomènes psychologiques anormaux, « consistant dans une altération de tous les phénomènes qui dépendent de la volonté, les résolutions, les actes volontaires, les efforts d'attention. — Il y a ainsi des *aboulies de décision** et des *aboulies d'exécution*;* et l'on distingue encore parmi celles-ci l'*aboulie motrice* (cf. *Apraxie**) ; l'*aboulie intellectuelle* (appelée par Guge *aprosexie*, incapacité de s'appliquer), celle qui se manifeste par le trouble ou l'impossibilité de l'attention ; l'*aboulie de résistance*, celle qui consiste en une exagération pathologique de l'esprit de contradiction dans les actes. — On appelle *aboulie systématisée* celle qui porte sur une certaine catégorie d'actes seulement. (D'après Pierre Janet, ap. Richet, sub V°.)

« **ABRÉACTION** » ; D. *Abreagieren.* — Terme d'origine freudienne : réaction par laquelle l'organisme se décharge d'une impression ou d'une excitation qui, en l'absence de ce dérivatif, pourrait causer des troubles durables.

Se dit quelquefois, plus généralement, de toute réaction de défense.

1. ABSENCE, D. *Abwesenheit ;* E. *Absence ;* I. *Assenza.*

Caractère de ce qui n'est pas en un lieu ou en un sujet déterminé, alors que

Sur **Aboulie.** — Des actions dont le contenu reste le même peuvent être exécutées à divers degrés de perfection psychologique, avec une tension psychologique plus ou moins élevée. J'ai été amené à distinguer grossièrement neuf degrés principaux que l'on peut désigner de la façon suivante : 1° Actes réflexes ; 2° Actes suspensifs ; 3° Actes sociaux ; 4° Actes intellectuels ; 5° Actes asséritifs ; 6° Actes réfléchis ; 7° Actes ergétiques ou rationnels ; 8° Actes expérimentaux ; 9° Actes progressifs. (Cf. La tension psychologique, ses degrés, ses oscillations, *The British Journal of Psychology*, Medical section, octobre 1920, janvier et juillet 1921.) A chaque degré se présentent des troubles de l'action, qui perd le degré supérieur, et qui retombe, souvent avec exagération, au degré inférieur. Le mot *aboulie*, quand il est employé d'une manière précise, ne désigne pas la suppression d'une action d'un degré quelconque ; il désigne exactement la suppression de l'action réfléchie, l'impossibilité de donner à l'acte la forme d'une décision, c'est-à-dire d'une volonté ou d'une croyance arrêtées après délibération. Le plus souvent, il y a en même temps chute au degré inférieur, exagération de l'action asséritive que l'on désigne sous le nom d'impulsion ou de suggestion. **(Pierre Janet.)**

Sur **Absence.** — L'idée d'absence est importante en psychologie, et il n'en a pas été suffisamment tenu compte jusqu'ici. Il y a, en réalité, une *conduite de l'absence* qui est l'un des points de départ de la notion du temps et de la notion du passé. La conduite de l'absence comporte une certaine forme de la conduite de l'attente, avec une agitation spéciale par dérivation. **(Pierre Janet).** — Cf. *Attente*.*

sa présence en ce lieu ou en ce sujet est considérée comme normale, comme habituelle, ou pour le moins comme réalisée en d'autres circonstances.

Table d'absence. Voir *Tables**.
Rad. int. : Absent.

2. ABSENCE, D. *Zerstreutheit ;* E. *Absent-mindedness, Abstraction ;* I. *Distrazione.*

PSYCHOL. Forte distraction momentanée rendue sensible par un manque d'adaptation aux circonstances.
Rad. int. : Distrakt.

ABSOLU, du L. *Absolutus*, parfait, achevé, mais dont le sens moderne a subi l'influence du radical *solvere*. Voir *Critique* ci-dessous. — D. *Absolut ;* E. *Absolute ;* I. *Assoluto*. S'oppose dans presque tous les sens à *relatif**.

1. LOGIQUE et PSYCHOLOGIE

A. « (Terme) absolu », chez les grammairiens, par opposition aux « termes relatifs », désigne ceux qui expriment des notions considérées comme indépendantes, en ce sens qu'elles ne sont pas posées comme impliquant un rapport à un autre terme : *Homme* est un terme absolu, *père* un terme relatif. (LITTRÉ.)

B. Indépendant de tout repère ou de tout paramètre arbitraires. « Mouvement absolu ; position absolue ; température absolue. »

C. Qui ne comporte aucune restriction ni réserve en tant qu'il est désigné par tel nom ou qu'il reçoit telle qualification. « Nécessité absolue ; opération absolument exacte ; — alcool absolu. »

KANT, après avoir indiqué un autre sens du mot (voir ci-dessous **F**), ajoute : « Dagegen wird es auch bisweilen gebraucht um anzuzeigen dass etwas in aller Beziehung (uneingeschränkt) gültig ist, z. B. die absolute Herrschaft[1]. » *Crit. de la Raison pure*, A. 324 ; B. 381 : « Von den transc. Ideen. » Il prévient un peu plus loin que c'est ce deuxième sens qu'il adopte. (Tout le passage est une analyse des diverses acceptions d'*absolu*.)

A ce sens se rattachent les expressions : « Pouvoir absolu, monarchie absolue, ordre absolu », etc. ; et par extension « caractère absolu », c'est-à-dire qui ne supporte aucune restriction et ne fait aucune concession.

« Sens absolu », le sens le plus fort d'un terme.

1. « D'autre part, il est aussi employé quelquefois pour indiquer que quelque chose est valable à tous égards (sans restriction) par exemple : le pouvoir absolu. »

D. Synonyme d'*a priori** selon LITTRÉ : « En termes de métaphysique » (probablement au sens du XVIII^e siècle) « qui n'est pas relatif, qui n'a rien de contingent. Les idées absolues sont celles qui, d'après la métaphysique, ne viennent pas de l'expérience. » Sub V°.

Ce sens paraît être une interprétation partiellement inexacte de l'emploi de ce mot par Cousin, qui appelle souvent les principes rationnels des *vérités absolues*, au sens **E ;** p. ex. : « Les vérités absolues supposent un Être absolu comme elles où elles ont leur dernier fondement. » *Le Vrai, le Beau, le Bien*, leçon IV, p. 70.

2. MÉTAPHYSIQUE

Le mot est ici employé substantivement dans la plupart des cas : « L'Absolu. » D. *Das Absolute ;* E. *The Absolute ;* I. *L'Assoluto.*

E. « Ce qui, dans la pensée comme dans la réalité, ne dépend d'aucune autre chose et porte en soi-même sa raison d'être. » FRANCK, sub V°.

On peut rattacher à ce sens (bien que ce ne soit pas exactement le même) celui que J.-J. GOURD a donné à ce mot, notamment dans *Les Trois Dialectiques* et dans la *Philosophie de la religion :* le non-coordonné, ce qui est en dehors de toute relation.

On peut en rapprocher aussi, quoique de plus loin encore, l'usage qui en a été fait dans l'alchimie, pour désigner la matière unique. BALZAC : *La Recherche de l'Absolu.*

F. Par suite, en un sens plus faible, et au point de vue de la « théorie de la connaissance » : la chose en soi, l'être tel qu'il existe en lui-même, indépendamment de la représentation qu'on en peut avoir. Voir LIARD, *La science positive et la métaphysique*, spécialement livre II, ch. IX et suiv. (où d'ailleurs cette acception est étroitement combinée à la précédente).

Sur **Absolu.** — Le § **E** a été divisé en deux (actuellement **E** et **F**), et la fin de la *Critique* a été modifiée corrélativement, pour tenir compte des observations suivantes de M. **Maurice Blondel** et d'**Emmanuel Leroux.**

On doit prendre garde de ne pas identifier l'*absolu*, au sens ontologique et essentiellement spirituel, à la conception matérialiste et intrinsèquement inintelligible d'une réalité en soi et par soi, telle par exemple que la matière unique des alchimistes. Au sens fort du mot, l'absolu est, comme l'indique l'étymologie, ce qui ne relève d'aucune condition, ce dont tout dépend et ce qui ne dépend de rien, le complet en soi, celui qui seul peut dire : « Je suis celui qui suis », ou, comme l'a défini Secrétan : « Je suis ce que je veux. » Ce n'est pas l'École Éclectique qui a mis en valeur ce caractère de souveraine αὐτάρκεια. **(Maurice Blondel.)**

Dire que l'on considère la nature réelle ou *absolue* d'une chose, *indépendamment* de tout ce qu'il peut y avoir de partiel, de symbolique ou d'erroné dans la connaissance qu'on en a, ce n'est nullement affirmer que cette chose constitue *un Absolu*, une réalité existant en soi et par soi. Pourquoi ne concevrait-on pas la *nature absolue* d'un être dépendant, contingent, relatif ? **(Emm. Leroux.)**

C'est une question de savoir si *absolu* n'est pas davantage que l'opposé de *relatif*, à savoir son corrélat. Et par suite s'il est légitime de penser à part l'absolu, ou de croire le faire (ce qui arrive quand on emploie le terme substantivement).

En tout état de cause, le passage du relatif à l'absolu ne saurait avoir lieu que dans un même domaine, qu'il faudrait toujours définir. Dans une expression comme « L'Absolu ou la Valeur », c'est par la plus arbitraire des postulations qu'on identifie l'absolu de réalité et l'absolu de valeur.

Je ne sais si l'absolu, c'est l'infini ; mais il me semble que c'est le Tout. L'ensemble constitué par le Créateur et la créature me paraît mériter le nom d'absolu au moins autant que le Créateur seul, à plus forte raison si celui-ci attend quelque chose des créatures. **(M. Marsal.)**

Le sens donné à ce mot par J.-J. GOURD a été relevé par M. **Brunschvicg.**

J.-J. Gourd, identifiant l'Absolu avec l'Incoordonnable, oppose l'Absolu à l'Infini comme le différent au similaire (*Philosophie de la Religion*, p. 248). — Il importe cependant de remarquer que le sens véritable du mot, en métaphysique, est le sens indiqué sous la lettre **E,** et que, dans ce sens-là, la notion d'Absolu est identique à la notion d'Infini, telle que l'entendent les modernes. **(Ch. Werner.)**

— Peut-être ce mot a-t-il toujours souffert d'une certaine ambiguïté : dans son sens littéral et étymologique « détaché de..., sans connexions, indépendant » (d'où, par exemple, « ablatif absolu ») comme dans son sens métaphorique « fini, complet », comme le tissu détaché du métier. Dans la langue politique anglaise, l'expression « Monarchie absolue » a plutôt visé primitivement l'indépendance à l'égard de toute suzeraineté ou autorité extérieure, par exemple à l'égard du Pape ; mais ensuite il n'est pas douteux qu'elle s'est appliquée à l'idée d'un gouvernement complètement monarchique.

Hamilton a critiqué l'Absolu de Schelling et de Hegel comme si c'était la chose-en-soi de Kant, inconnaissable, en tant qu'elle est « hors de toute relation » avec

On peut rattacher ce sens à celui qu'indique Kant pour l'adjectif : « Das Wort *Absolut* wird jetzt öfter gebraucht um bloss anzuzeigen dass etwas von einer Sache an sich selbst betrachtet und also innerlich gelte[1]. » *Krit. der reinen Vern.*, A. 324 ; B. 381 (voir plus haut, **C**). Mais nous ne croyons pas qu'on trouve chez lui, même à titre d'indication, le sens correspondant du substantif.

G. « Ce qui est en dehors de toute relation en tant que fini, parfait, achevé, total. Il correspond donc au τὸ ὅλον et au τὸ τέλειον d'Aristote. Dans cette acception, et c'est la seule dont je me serve, l'Absolu est diamétralement opposé, contradictoire même à l'infini. » HAMILTON, *Discussions sur Reid*, p. 14. Définition discutée par J. S. MILL, *Exam.*, chap. IV.

H. Par un mélange des deux sens précédents, les Éclectiques ont employé *Beau absolu* pour désigner l'idée du Beau en tant qu'existant en soi, indépendamment de toute réalisation particulière. « Nous reconnaissons trois formes principales de l'idée du Beau : le Beau absolu... qui n'existe qu'en Dieu, etc. » Ch. BÉNARD dans FRANCK, V° *Beau*. — On a employé quelquefois en un sens analogue *Bien absolu* et *Vrai absolu*. Voir ci-dessous, *Critique*, et cf. *Métaphysique**, not. **D** et **E**.

3. USAGES DIVERS.

I. « [Valeur] absolue. » En mathématiques, la valeur absolue d'un nombre réel n est la valeur arithmétique de $\sqrt{n^2}$. Pour un nombre négatif $-x$, c'est x, car $(-x)^2 = (+x)^2 = x^2$. La valeur absolue (ou *module*, comme on disait autrefois) d'un nombre imaginaire ordinaire $x + iy$ est : $\sqrt{x^2 + y^2}$. Enfin, la valeur absolue d'un nombre complexe à n éléments $(x_1, x_2, \ldots x_n)$ est : $\sqrt{x_1^2 + x_2^2 + \ldots + x_n^2}$. La valeur absolue d'une quantité quelconque X s'indique par $|X|$ ou par *mod* X (notation de CAUCHY).

J. « L'absolu de la question », DESCARTES. Le principe évident ou déjà démontré, d'où peut se déduire la solution d'une question ; la notion simple ou même seulement *plus simple* à laquelle une autre se ramène. « Tout le secret de la méthode consiste à chercher en tout avec soin ce qu'il y a de plus absolu... Parmi les corps mesurables, c'est l'étendue qui est l'absolu ; mais dans l'étendue c'est la longueur, etc. », *Regulae*, VI.

K. Le « moi absolu » chez FICHTE, est le *moi* en tant qu'acte originaire de la pensée, principe de toute activité, de toute connaissance et de toute réalité, au delà des existences individuelles ou empiriques. Il est action pure, non existence active, savoir pur, non sujet connaissant ni objet connu ; position infinie de soi par soi, non substance. *Grundlage der gesammten Wissenschaft*, 9 et suiv.

En un sens dérivé, et relatif à l'homme : la raison, par opposition aux tendances individualisantes. Voir Xavier LÉON, *La philosophie de Fichte*, livre III, ch. II.

L. « L'esprit absolu » de HEGEL *(Absoluter Geist)* représente, après l'esprit subjectif et l'esprit objectif, le moment suprême du développement de l'idée : il est la conscience désormais adéquate, dégagée des nécessités naturelles et des conditions de réalisation extérieure, de tout le contenu concret de l'esprit. Mais il se réalise lui-même à trois degrés : sous la forme de l'idéal esthétique (l'art) ; sous la forme de la vérité révélée par sentiment (la religion) ; sous la forme de la vérité exprimée dans son essence absolue (la connaissance rationnelle pure). — Voir *Encyklopaedie*, troisième partie, section 3.

CRITIQUE

Absolu vient d'*absolvere*, dans ses deux sens bien distincts : délier, dégager, affranchir, d'une part, et de l'autre achever, rendre parfait. *Absolutus* a toujours ce dernier sens ; mais le premier a été renforcé, chez les philosophes modernes, par le souvenir de *solvere*.

L'usage métaphysique de ce mot, en parlant de Dieu ou de ses attributs, est très ancien, et paraît venir de ce qu'il présentait autrefois une signification essentiellement laudative : « Jeudi absolu, Terre absolue » = Jeudi Saint, Terre Sainte. JOINVILLE. — « Dieu est un nom absolu (sacré). » Vieille grammaire française citée par *Darmesteler et Hatzfeld*. — « Deus est absolutus. » NICOLAS DE CUSA, *Docta Ignor.*, II, 9. — GOCLENIUS : « Interdum idem est ac nudum, purum, sine ulla conditione : ut cum absolutum Dei decretum aliquod dico ; interdum idem est quod non dependens ab alio. » — Il a conservé clairement ce caractère laudatif et traditionnel dans les ouvrages de l'école éclectique, et par conséquent J. S. MILL touche juste en notant que dans le débat entre HAMILTON et COUSIN, ce n'est qu'un pseudonyme commode du nom de Dieu. Voir *Phil. de Hamilton*, ch. IV.

Il a paru à la Société de philosophie, à la suite de la discussion dans la séance du 29 mai 1902, que l'équivoque de ce mot ne pouvait être entièrement levée, et qu'il devait être loisible de l'employer en l'un des trois sens suivants :

Surtout quand il est pris comme adjectif ou comme adverbe : ce qui ne comporte aucune restriction ni réserve en tant que tel et désigné par tel nom. C'est le sens **C.**

Surtout quand il est pris comme substantif : 1° l'Être qui ne dépend d'aucun autre. C'est le sens **E.**

2° l'Être, en tant qu'il a une nature propre et indépendante de la connaissance qu'on en a. C'est le sens **F.**

On remarquera que les significations **C** et **F** sont celles auxquelles Kant réduisait déjà les divers sens du mot. Voir les textes cités plus haut.

Rad. int. : **C.** Absolut(a) ; **E.** Absolut(o) ; **F.** Ensi.

ABSOLUITÉ, D. *Absolutheit ;* E. *Absoluteness ;* I. *Absoluità.*

Caractère de ce qui est absolu. « Spinoza entend réaliser l'absoluité de Dieu en faisant de lui la nécessité même. » HAMELIN, *Descartes*, p. 303.

ABSOLUTISME, D. *Absolutismus ;* E. *Absolutism ;* I. *Assolutismo.*

A. Régime de pouvoir absolu.

B. Esprit d'intransigeance, absence de réserve ou de nuances dans les opinions. — De la part d'une autorité, esprit opposé à tout libéralisme.

1. « Le mot *absolu* est le plus souvent employé aujourd'hui pour indiquer seulement que ce qu'on dit d'une chose est valable en tant qu'on la considère en elle-même et par suite intérieurement. »

---

nos facultés de connaître. Mais pour eux le mot signifie plutôt *ce sans quoi* les termes de la relation sujet-objet disparaissent.

Nicolas de Cusa est peut-être le premier qui ait systématiquement fait usage d'*Absolu* pour désigner l'objet ultime de la spéculation philosophique. Ce terme est devenu usuel en ce sens chez plusieurs écrivains anglais contemporains, tels que M. Bradley et feu M. Bosanquet ; et par suite il a été fréquemment l'objet des critiques des écrivains appartenant à l'école pragmatiste, comme W. James et M. F. C. S. Schiller. **(C. C. J. Webb.)**

— En France, ce mot a été introduit dans l'usage philosophique courant par Victor Cousin, en 1817. Il le tenait peut-être de Maine de Biran, qui l'avait employé vers 1812. Voir Paul JANET, *Victor Cousin* et son œuvre, p. 70-71 et 107. **(V. Egger.)**

Sur « *Beau absolu.* » — N'y a-t-il pas là une expression vague pour une idée chimérique ? **(J. Lachelier.)** — Sans doute, mais elle a été fréquemment employée dans l'École Éclectique, et même chez les littérateurs qui en étaient contemporains. On la rencontre encore aujourd'hui. **(A. L.)**

C. (Particulièrement en anglais.) Métaphysique de l'Absolu. Se dit surtout de la philosophie de Bradley.

Rad. int. : Absolutism.

1. ABSORPTION (Loi d'). Propriété de l'addition et de la multiplication logiques, qui s'exprime par les deux formules corrélatives :

$$a \cup ab = a \qquad a\,(a \cup b) = a$$

C'est-à-dire : un terme *absorbe* tout terme additionnel dont il est facteur ; un facteur *absorbe* toute somme dont il est un terme.

2. ABSORPTION (en PSYCH. ; ancien et peu usité), D. *Vertiefung ;* E. *Absorption ;* I. *Assorbimento.*

État de l'esprit absorbé (= plongé dans une pensée ou une perception au point de ne plus rien percevoir d'autre). Opposée par HERBART à la réflexion, en tant que la première indique que le sujet se perd momentanément dans l'objet, la seconde qu'il se reprend et le comprend.

Rad. int. : Absorb.

ABSTINENCE, D. *Enthaltung ;* E. *Abstinence ;* I. *Astinenza.*

ÉTHIQUE. Renoncement volontaire à la satisfaction d'un besoin ou d'un désir. Appartient aux vocabulaires stoïcien *(Abstine et sustine)* et chrétien (= abstention de manger de la viande). Il est employé de nos jours en un sens très spécial relatif à la propagande anti-alcoolique : l'*abstinent* est celui qui renonce absolument à l'usage de l'alcool, par opposition au *tempérant.*

Rad. int. : Absten.

ABSTRACTION, G. Ἀφαίρεσις ; L. *Abstractio ;* D. *Abstraction ;* E. *Abstraction ;* I. *Astrazione.*

A. Action de l'esprit considérant à part un élément (qualité ou relation) d'une représentation ou d'une notion, en portant spécialement l'attention sur lui, et en négligeant les autres.

B. Résultat de cette action. (Voir *Abstrait**.)

C. Dans l'opération susdite **(A)**, on dit qu'on *fait abstraction* des éléments qu'on néglige. « Faire abstraction de... » en vient ainsi à désigner le contraire de ce qu'on appelle « abstraire » ou « considérer par abstraction ».

REMARQUES

L'abstraction isole par la pensée ce qui ne peut être isolé dans la représentation. La dissection d'un organe ou même la représentation intellectuelle d'un organe isolé *n'est pas* une abstraction.

L'abstraction diffère de l'*analyse* en ce que celle-ci considère également tous les éléments de la représentation analysée.

Le sens **C,** bien que très normal (car il vient légitimement de l'expression latine *abstrahere aliquid ab aliquo*), donne souvent lieu à des contresens chez les débutants en philosophie ou chez les autodidactes. Il y a lieu d'appeler l'attention sur le retournement qui s'y produit.

Définition par abstraction, voir *Définition**.

Rad. int. : **A.** Abstrakt ; **B.** Abstraktur. (Le sens **C** est un idiotisme qui ne doit pas être conservé en L. I.)

ABSTRACTIONNISME, E. *Abstractionism.*

A. Abus des abstractions.

B. Spécialement, chez W. JAMES (qui paraît avoir créé ce mot) tendance à prendre les abstractions pour l'équivalent des réalités concrètes, dont elles retiennent un certain aspect seulement. Voir *The meaning of truth*[1], ch. XIII.

Rad. int. : Abstraktemes.

ABSTRACTIVE (méthode), en physique : celle qui consiste à résumer dans une formule mathématique la loi des phénomènes sensibles directement observés (sans chercher à les expliquer par des structures ou des processus non apparents) et à en tirer les conséquences par le calcul. Voir les Observations sur ***Hypothétique.***

ABSTRAIT, L. *Abstractus ;* D. *Abstrakt ;* E. *Abstract ;* I. *Astratto.*

Se dit de toute notion de qualité ou de relation que l'on considère de façon plus ou moins générale en dehors des représentations où elle est donnée. Par opposition, la représentation complète, telle qu'elle est ou peut être donnée, est dite *concrète.* — Cf. ci-dessus. *Abstraction**, Remarques.

CRITIQUE

On rencontre encore accidentellement dans le langage philosophique deux autres emplois du mot *abstrait* qui tendent de plus en plus à tomber en désuétude, mais qu'il est nécessaire de signaler, en raison des équivoques qu'ils peuvent créer quelquefois :

1° Dans la scolastique, on appelait *abstraite* la notion d'une qualité conçue indépendamment des sujets qui la possèdent, et *concrète* la notion (générale) de ces sujets eux-mêmes : ainsi *homme* était une idée concrète, *humanité* une idée abstraite. Les grammairiens disent encore en ce sens un *terme concret* et un *terme abstrait.* J. S. MILL a adopté cet emploi du mot dans sa *Logique,* ch. II, § 4, en l'appliquant aux expressions « nom concret », et « nom abstrait » ; mais il remarque lui-même qu'il essaie de restaurer en cela un ancien usage presque aboli. — On peut y rattacher aussi la distinction faite par SCHOPENHAUER entre les *abstracta,* concepts qui ne se rapportent à l'expérience que par l'intermédiaire d'autres concepts (rapport, vertu, commencement) ; et les *concreta,* concepts qui s'y rapportent directement (homme, pierre, cheval). *Die Welt,* I, § 9.

Il reste cependant quelque chose de cet usage quand on emploie les mots *abstrait* et *concret* au comparatif, en disant par exemple que l'idée de « rapport » est *plus abstraite* que celle de « longueur ».

2° Pour HEGEL, l'*abstrait* est ce qui apparaît hors de ses relations vraies avec le reste, ou ce qui est une unité exclusive de différences ; le *concret* est ce qui est pleinement déterminé par toutes ses relations, c'est l'unité qui comprend les différences. Dans ce sens, ce qu'il y a de plus concret, c'est l'esprit ; au contraire, sont des abstractions le particulier (= le singulier) en tant qu'il est isolé de l'universel par la perception sensible, et l'universel en tant qu'il est isolé du particulier par la réflexion de l'entendement. (*Geschichte der Philosophie,* Werke, XIII, p. 37.) — Cf. *Universel** *concret.*

Rad. int. : Abstraktit.

Abstraites (fonctions) en MATH. Voir *Concret** et cf. RENOUVIER, *Logique,* ch. XXIX, Observations §§ 1 à 4.

Abstraites (sciences).

A. Dans l'usage courant, les sciences qui usent des abstractions les plus éle-

1. *Le sens de « vérité ».*

Sur **Absolutisme.** — Usage anglo-américain de ce terme (sens **C**) relevé par **Emm. Leroux.**

Sur **Abstractionnisme.** — Expression de W. James (sens **B**) relevée par **Emm. Leroux.**

Sur **Abstrait.** — M. **J. Lachelier** est également d'avis que le mot *abstrait* ne doit s'appliquer qu'à des *notions,* mais fait observer qu'on enseigne souvent le contraire.

M. Brunschvicg demande si une représentation ne pourrait pas être donnée assez partiellement pour correspondre à un abstrait ? — Nous croyons que l'usage indiqué ci-dessus est plus correct. **(Louis Couturat. — A. L.)**

vées (Métaphysique, Logique, Mathématiques, Physique générale, etc.).

B. Chez Auguste Comte, les sciences proprement dites, formant la « série encyclopédique » : (Mathématiques, Astronomie, Physique, Chimie, Biologie, Sociologie) et qui « ont pour objet la découverte des lois qui régissent les diverses classes de phénomènes, en considérant tous les cas qu'on peut concevoir ». Elles s'opposent aux sciences « concrètes, particulières, descriptives », qui consistent « dans l'application de ces lois à l'histoire effective des différents êtres existants ». *Cours*, 2e leçon.

C. Chez Spencer, la Logique et les Mathématiques, définies par le caractère commun de traiter « des formes sous lesquelles les phénomènes nous apparaissent », par opposition aux sciences « abstraites-concrètes » (Mécanique, Physique, Chimie), qui traitent « des phénomènes eux-mêmes étudiés dans leurs éléments, — et aux sciences « concrètes » (Astronomie, Géologie, Biologie, Psychologie, Sociologie), qui traitent « des phénomènes eux-mêmes étudiés dans leur ensemble ». *Classification des sciences*, chap. I. Ce sont, d'après cet ouvrage, les trois grandes divisions de la classification des sciences, et chacune reçoit des subdivisions importantes (*Ibid.*, Tableaux I, II et III).

CRITIQUE

Toutes ces expressions sont à éviter, en dehors de l'usage historique. D'abord parce que cette histoire même les rend équivoques. Ensuite, en ce qui concerne le sens **A,** parce qu'il appartient au langage populaire et que l'extension en est très vague. En ce qui concerne le sens **B** (Auguste Comte), parce que la distinction a été reprise et mieux élaborée par Cournot sous le nom de *série théorique* et *série cosmologique et historique* des sciences. Enfin, en ce qui concerne le sens **C,** parce qu'il repose sur une confusion. Proposé dans un ouvrage polémique où le principal objet de Spencer est visiblement de marquer son indépendance à l'égard de Comte, il s'appuie sur l'argument suivant qu'il oppose à la liaison nécessaire établie par Comte entre l'abstrait et le général : « Tous les oiseaux et les mammifères ont le sang chaud ; voilà une vérité *générale, mais concrète*, car chaque oiseau nous offre un type parfait de son espèce, en tant que race à sang chaud. » Or, ce raisonnement est inexact ; car on pourrait dire de même : « Tous les hexagones réguliers ont le côté égal au rayon ; voilà une vérité générale, mais concrète, car chaque hexagone particulier nous offre un type parfait de son espèce, èn tant qu'ayant le côté égal au rayon. » Il s'ensuivrait que la géométrie est aussi une science concrète, ce qui est contraire à la distinction qu'on veut établir, et nié par l'auteur lui-même. — Il faut donc reconnaître que toute *loi* est abstraite en tant que générale, et que les *applications* seules, dans toutes les sciences, sont chose concrète, comme l'admet Auguste Comte dans le passage attaqué par Spencer.

ABSTRUS (L *Abstrusus*, caché, de *abstrudo*) ; D. *Abstrus ;* E. *Abstruse ;* I. *Astruso.*

Éloigné du cours ordinaire de la pensée, en particulier du jeu naturel de l'imagination, et par suite difficile à comprendre. « Even the most abstruse ideas, how remote soever they may seem from sense or from any operation of our own mind[1]... » Locke, *Essay*, II, xii, § 8. — « Platon l'a montré dans un dialogue où il introduit Socrate menant un enfant à des vérités abstruses par les seules interrogations, sans lui rien apprendre. » Leibniz, *Nouv. Essais*, I, i, § 5.

1. « Même les idées les plus abstruses, quelque éloignées qu'elles puissent sembler des sensations ou de toute opération de notre propre esprit... »

CRITIQUE

Ce mot présente souvent une nuance péjorative : fausse profondeur, complication inutile, confusion ; mais ce n'est là qu'un import accidentel. On le trouve (surtout, il est vrai, dans la langue classique) employé en bonne part, comme on le voit dans le texte de Leibniz cité ci-dessus.

Ce mot est employé quelquefois par erreur comme synonyme ou comme superlatif d'abstrait : la confusion est venue vraisemblablement de la similitude des formes, et de ce que l'abstrait est souvent abstrus.

Rad. int. : Abstruz.

ABSURDE, D. **A.** *Absurd, Abgeschmackt, Ungereimt ;* **B.** *Widersinnig ;* — E. *Absurd ;* au sens **B,** *nonsensical ;* — I. *Assurdo.*

A. Proprement, ce qui viole les règles de la Logique. Une idée absurde est une idée dont les éléments sont incompatibles. Un jugement absurde est un jugement qui contient ou implique une inconséquence. Un raisonnement absurde est un raisonnement formellement faux*.

L'absurde, en ce sens, est donc plus général que le *contradictoire**, et moins général que le *faux**. Strictement parlant, l'*absurde* doit être distingué du non-sens (D. *Unsinn, sinnlos*) ; car l'absurde a un sens, et est faux, tandis que le non-sens n'est proprement ni vrai ni faux.

B. Plus généralement et plus vague-

Sur **Abstraites (Sciences).** — Τὰ ἐξ ἀφαιρέσεως, dans Aristote, désigne très précisément les objets des mathématiques : voir en particulier *Métaphysique*, XI, 3 ; 1061a29. On pourrait conserver ce sens. — Mais les généralités de l'histoire naturelle ne sont-elles pas aussi des abstractions ? Oui, mais la vie et l'organisation ne sont complètes et ne peuvent être complètement étudiées que dans le concret et l'individuel ; — au contraire, les formes géométriques sont complètes en elles-mêmes, en dehors des corps où elles peuvent se réaliser. Le géomètre n'apprendrait rien de plus sur la pyramide en l'étudiant sur les Pyramides d'Égypte. — On pourrait peut-être dire aussi que la logique est une science abstraite (ou de l'abstrait), en ce sens que l'étude du syllogisme peut se faire en dehors de toute matière déterminée. **(J. Lachelier.)**

Cela n'est-il pas temporaire, et variable dans chaque science avec l'état de chaque question ? Archimède démontre son principe par une méthode purement géométrique ; et réciproquement Galilée, mesurant par l'expérience la surface d'une cycloïde, donne l'exemple d'une recherche physique, sur un objet concret, aboutissant à étendre le domaine des connaissances géométriques. **(A. L.)**

M. **M. Marsal** souhaiterait de voir conserver cette expression pour désigner ce que Cournot appelle *série théorique ;* et *sciences concrètes* pour ce qu'il a nommé *série historique et cosmologique.* « Sans doute, nous écrit-il, Cournot a jeté la lumière sur cette question, mais c'est en prolongeant l'analyse de Comte. Les étiquettes de Cournot sont-elles plus satisfaisantes ? Non. Le mot « série historique » est assez ambigu déjà, car dans la série théorique nous voyons intervenir le temps *t*, peut-être même un sens de vection dans le temps. Le mot « série cosmologique » dit encore moins ce qu'il veut dire ; et cela éclate dans l'enseignement, pour peu qu'on ait déjà fait appel à la distinction établie par Ampère entre les sciences cosmologiques et noologiques. Or il y a des sciences noologiques au sens d'Ampère qui sont cosmologiques au sens de Cournot : ainsi l'ethnographie, la *Völkerpsychologie*, etc. Enfin *théorique* ne s'oppose qu'à *pratique* ou à *technique*. La minéralogie est aussi « théorique » que la chimie. Aussi la classification de Cournot me semble-t-elle s'accorder remarquablement avec les étiquettes de Comte, qui sont, non pas excellentes, mais à mon sens les meilleures possibles. »

ment, dans la langue familière, se dit de ce qui est jugé déraisonnable, soit en parlant des idées, soit en parlant des personnes.

CRITIQUE

« Au sens courant, *absurde* désigne tout ce qui est contraire au sens commun ou même à nos habitudes d'esprit ; mais en philosophie, il est recommandé d'entendre seulement par là ce qui est contraire à la *raison ;* les principes de la raison pouvant d'ailleurs être définis d'une manière plus ou moins large. » *Note* de J. LACHELIER et F. RAUH sur la première édition du présent ouvrage.

Raisonnement par l'absurde, celui qui prouve la vérité ou la fausseté d'une proposition par la fausseté d'une conséquence. Il y en a donc deux sortes qu'il faut bien distinguer : 1° *Preuve par l'absurde* (I. *Probatio per absurdum, per incommodum ;* p. ex. chez BACON, *De dignit.*, V, IV, § 3) : raisonnement qui prouve la vérité d'une proposition par l'évidente fausseté d'une des conséquences résultant de sa contradictoire ; — 2° *Réduction à l'absurde* (G. ἀπαγωγὴ εἰς τὸ ἀδυνάτον, ARISTOTE ; L. *Reductio ad absurdum*) : raisonnement qui conduit à rejeter une assertion en faisant voir qu'elle aboutirait à une conséquence connue pour fausse, ou contraire à l'hypothèse elle-même. Voir VAILATI, Sur une classe remarquable de raisonnements par réduction à l'absurde, *Revue de métaphysique*, septembre 1904. — Cf. *Apagogique**.

Sur la preuve par l'absurde en mathématiques, voir DOROLLE, La valeur des conclusions par l'absurde, *Rev. philos.*, sept. 1918.

Rad. int. : Absurd.

ABSURDITÉ, D. *Ungereimtheit, Widersinnigkeit ;* — E. **A.** *Absurdity ;* **B.** *Nonsense ;* — I. *Assurdità.*

A. Caractère de ce qui est absurde.

B. Idée ou discours absurde.

Rad. int. : **A.** Absurdes ; **B.** Absurdaj.

Sur **Absurde.** — **L. Boisse** est d'avis : 1° qu'il serait plus correct de ne pas employer ce mot en parlant des personnes ; — 2° qu'on s'avance trop en affirmant que le non-sens n'est proprement ni vrai ni faux : « C'est une très grosse question, dit-il, que celle de savoir si l'on doit admettre un *état d'indifférence*, dans la vie intellectuelle comme dans la vie affective. »

« L'absurde a un sens, et est faux, tandis que le non-sens n'est proprement ni vrai ni faux. » C'est sans doute ce qu'il faut dire ; mais cela répond-il bien à l'usage ? Quand Maurice Blondel écrit : « Le matérialisme est un non-sens » (ci-dessous, observations sur *Matière**), ne veut-il pas dire qu'il a un sens, mais qu'il est faux ? D'autre part, la littérature semi-philosophique développe souvent ce thème : « Le monde est absurde. » Cela ne veut-il pas dire qu'il n'a pas de sens, ou même peut-être, plus spécialement, qu'il est dénué de finalité propre (ce qui ne serait pas une grande découverte, mais manifesterait plutôt la réaction d'une âme déçue, comme eut pu l'être un admirateur des harmonies de la nature après le tremblement de terre de Lisbonne) ? — **(M. Marsal.)**

Diverses causes tendent à faire confondre, dans l'usage courant, ces deux expressions : l'emploi de *non-sens* par hyperbole, comme dans l'exemple ci-dessus ; l'usage anglais du mot *nonsense* pour une absurdité, dite soit par sottise, soit par plaisanterie ; enfin l'opposition d'*absurde* et de *raisonnable*, qui conduit à se servir du premier de ces mots pour tout ce que la raison ne peut approuver ; et enfin l'import péjoratif très énergique de ce mot, qui finit dans certains cas par en constituer presque tout le contenu. **(A. L.)**

ACADÉMIE, D. *Akademie ;* E. *Academy ;* I. *Accademia.*

A. *Ancienne Académie* = École de Platon, Speusippe et Xénocrate.

B. *Moyenne* et *Nouvelle Académie* = École d'Arcésilas, de Carnéade et de leurs successeurs. — Synonyme de probabilisme*.

REMARQUE

L'expression *Nouvelle Académie* est très usuelle. *Moyenne Académie* et *Ancienne Académie* sont plus rares. Quand on parle de l'École de Platon, on dit en général l'*Académie*, sans qualificatif. « L'Académie » (= les jardins d'Académos) était le lieu de son enseignement.

Rad. int. : Akademi.

ACATALEPSIE (Ἀκαταληψία, PYRRHON).

A. Historiquement, état qui résulte du principe sceptique qu'il n'y a pas de critère de la vérité.

B. Disposition de celui qui renonce par principe à chercher la solution d'un problème. De même chez BACON, doute définitif opposé au doute méthodique : « Nos vero non acatalepsiam, sed eucatalepsiam meditamur. » *Nov. Org.*, I, 126. — Cf. *Éphectique**.

ACCIDENT, G. Συμβεβηκός. — Au sens **A** : L. *Accidens ;* D. *Akzidens ;* E. *Accident ;* I. *Accidente.* — Cf. *Essence, Substance.*

A. Sens technique, le plus usuel : ce qui peut avoir lieu ou disparaître, sans destruction du sujet : « Ὃ γίνεται καὶ ἀπογίνεται χωρὶς τῆς τοῦ ὑποκειμένου φθορᾶς. » PORPHYRE, *Isagoge*, V, 4ª24. Il divise les accidents en séparables (p. ex. pour l'homme, de dormir) et inséparables (p. ex. pour l'Éthiopien, d'être noir : caractère constant, mais qu'on peut concevoir comme venant à disparaître sans que le sujet auquel il s'applique soit détruit).

Sophisme de l'accident, voir *Fallacia**.

B. Tout ce qui arrive *(accidit)* d'une manière contingente* ou fortuite* ; — spécialement, dans la langue courante, ce qui arrive ainsi de fâcheux.

REMARQUE

ARISTOTE divisait le sens de συμβεβηκός d'une manière un peu différente de celle qu'a formulée PORPHYRE (en croyant sans doute simplement le commenter) et qui a été adoptée par toute la logique scolastique et classique. Il distingue « ὅσα ὑπάρχει μέν τινι καὶ ἀληθὲς εἰπεῖν, οὐ μέντοι ἐξ ἀνάγκης οὔτ' ἐπὶ τὸ πολύ (par exemple le fait qu'un musicien est blanc) ; ὅσα ὑπάρχει ἑκάστῳ καθ' αὑτὸ μὴ ἐν τῇ οὐσίᾳ ὄντα (par ex. le fait que les angles d'un triangle valent deux droits). *Métaph.*, IV, 30 ; 1025ª14 et 31. Il ferait ainsi rentrer dans ce second sens toute la compréhension implicite, qu'exclut la définition de Porphyre : car un triangle euclidien ne peut cesser d'avoir ses angles égaux à deux droits sans cesser d'être triangle.

Par accident, G. Κατὰ συμβεβηκός (ARISTOTE) : ce que fait un être, ou ce qui lui arrive, non pas en vertu de son essence ou des attributs qui le définissent, mais indépendamment de celle-ci. Le musicien fait bâtir par accident, parce qu'il ne le fait pas en tant que musicien : il se rencontre (συμβαίνει) que l'homme qui fait bâtir est en même temps musicien. *Metaph.*, IV, 7 : 1017ª11-12.

De là vient le sens spécial de *Conversion par accident.* Voir *Conversion**.

Rad. int. : Acident.

ACCIDENTEL, D. *Accidentiel, zufällig ;* E. *Accidental ;* I, *Accidentale.*

A. Ce qui appartient à l'accident, non à l'essence. « Définition accidentelle », voir *Définition**.

B. Qui arrive d'une manière contin-

Sur **Accident.** — Συμβεβηκός est entendu par Aristote en un sens très large : il est applicable chez lui à tous les attributs. **(E. Bréhier.)**

gente ou fortuite ; opposé à *nécessaire**. — Par suite, dans le langage courant, qui arrive rarement.

Rad. int. : **A.** Acidental ; **B.** Acident.

ACCOMMODATICE (sens). Sens symbolique donné après coup et accidentellement à un texte qui n'a pas été fait en vue de cette application. Se dit particulièrement des versets de la Bible. Cf. *Allégorie**.

ACCOMMODATION, D. *Accomodation ;* E. *Accomodation ;* I. *Accomodamento.*

A. Psych. Premier changement d'une fonction ou d'un organe ayant pour résultat de les mettre en accord avec tout ou partie de leur milieu ; changement dont la fixation (et particulièrement la fixation héréditaire) constituerait l'*adaptation**. — Sens nouveau, proposé par J. M. Baldwin, *Dict. of phil.*, V°, et qui nous paraîtrait utile à adopter.

B. Mise au point du système optique de l'œil.

Rad. int. : Akomod.

ACHILLE. Un des arguments de Zénon d'Élée dits (mais peut-être à tort) contre le mouvement. « Un mobile plus lent ne peut être rejoint par un plus rapide ; car celui qui poursuit doit toujours arriver au point qu'occupait celui qui est poursuivi, et où celui-ci n'est plus [quand le second y arrive] ; en sorte que le premier garde toujours une avance sur le second. » D'après Aristote, *Physique*, VI, 9. Cet argument reçoit son nom de ce que Zénon prenait pour exemple Achille aux pieds légers poursuivant une tortue.

ACHROMATOPSIE ou, plus rarement, **achromasie,** D. *Achromatopsie, Achromasie ;* E. *Achromatopsia, achromasia ;* I. *Acromatopsia, acromasia.*

L'achromatopsie totale ou *cécité chromatique* (D. *Farbenblindheit ;* E. *Colourblindness ;* I. *Cecità per le colori*) est l'incapacité de distinguer les couleurs, avec conservation de la sensation lumineuse (perception du blanc et du noir). L'achromatopsie partielle ou *dyschromatopsie* (*daltonisme* au sens large) est l'incapacité de percevoir telle couleur, ou de la distinguer de telle autre : Anérythrochromatopsie, anérythropsie, absence de la perception du rouge, etc.

Rad. int. : Akromatops.

ACMÉ, G. Ἀκμή, pointe, maximum, point le plus favorable.

A. Époque à laquelle un philosophe, une doctrine, une institution ont eu leur plus haut degré d'influence ou d'activité.

B. Maximum de développement. « L'exercice de l'attention, en qui nous

Sur **Achromatopsie.** — Article complété d'après les indications de M. **Piéron,** qui ajoute ceci : « L'achromatopsie totale est encore appelée *vision monochromatique* par les auteurs fidèles à la théorie de Young-Helmholtz sur la constitution de la sensation lumineuse par trois processus chromatiques dont deux feraient défaut dans ce cas. Pour les mêmes auteurs, l'achromatopsie partielle équivaut à une vision dichromatique (alors que la vision normale est trichromatique), avec trois variétés suivant le processus chromatique absent : *protanopie*, cécité au rouge *(Rotblindheit, Redblindness) ; deutéranopie*, cécité au vert ; *tritanopie*, cécité au bleu. — L'achromatopsie limitée aux moitiés homologues des deux rétines *(hémiachromatopsie)* est la forme la plus légère de l'*hémianopsie* (dont les degrés plus accentués sont l'hémiastéréopsie, perte de la vision des formes, et l'hémiaphotopsie, perte de la sensibilité elle-même. »

— *Achromatopsie* est un terme barbare. Il serait préférable de dire *anesthésie des couleurs, insensibilité aux couleurs*, ou mieux encore *cécité des couleurs (sic :* traduction de Holmgren, *Farbenblindheit, Colourblindness).* — **(V. Egger.)**

avons vu comme l'*acmé* de la conscience... » M. Pradines, *Traité de psychologie générale*, I, 54.

A CONTRARIO (raisonnement), celui qui conclut d'une opposition dans les hypothèses à une opposition dans les conséquences. Expression d'origine juridique ; voir *A pari**.

CRITIQUE

Ce raisonnement peut être valable dans certains cas, par suite de la matière à laquelle il s'applique ; mais il ne l'est pas en règle générale, car une conséquence vraie peut résulter d'un principe faux ; et deux hypothèses contraires peuvent avoir toutes deux des conséquences communes.

ACOSMISME, D. *Akosmismus ;* E. *Acosmism ;* I. *Acosmismo.* (Du G. ἀ privatif et κόσμος.)

Terme appliqué par Hegel au système de Spinoza (par opposition à *athéisme*), parce qu'il fait rentrer le monde en Dieu plutôt qu'il ne nie l'existence de celui-ci (*Encyclopaedie*, § 50).

1. ACQUIS, adj. D. *Erworben ;* E. *Acquired ;* I. *Acquisito.*

A. Qui n'est pas primitif : caractère acquis (qu'un individu ou une espèce ne possédait pas tout d'abord) ; perceptions acquises (qui ne sont pas données immédiatement par un sens, mais résultent d'une éducation et d'un raisonnement inconscient). S'oppose dans cette expression à perceptions *naturelles.*

REMARQUE

L'expression « Hérédité des caractères acquis » s'entend toujours des caractères acquis *par l'individu* après sa naissance (par opposition à la théorie darwinienne de la sélection s'exerçant sur des variations accidentelles). Mais l'expression : « caractères acquis » n'a pas à elle seule cette signification. On dit couramment, en anglais comme en français, que dans l'évolutionnisme, au sens large, les caractères spécifiques, et notamment les principes rationnels, sont « innés dans l'individu, mais acquis par l'espèce ».

B. Opposé à *infus*, dans la langue des mystiques : ce qui peut être obtenu par l'effort personnel, par l'habitude méthodiquement formée, tandis que la contemplation « infuse », est l'effet direct d'une « action de *présence* » et d'une initiative de la cause divine, à laquelle aucune industrie humaine ne peut suppléer.

Rad. int. : Aquirit.

2. ACQUIS, subst. D. *Erworbene Kenntnisse ;* E. *Acquirements* (pluriel) ; I. *Acquistato, Acquisto.*

Ensemble des connaissances acquises par un individu, en particulier par un élève. Ce terme est surtout usité en pédagogie.

Rad. int. : Aquirit.

« **Acquisition** de la connaissance », voir *Élaboration**.

ACROAMATIQUE, du G. ἀκρόαμα, leçon orale ; D. *Akroamatisch ;* E. *Acroamatic ;* I. *Acroamatico.*

Terme appliqué primitivement à cer-

Sur **Acmé.** — Diogène Laërce, ainsi que certains doxographes, fixait uniformément à quarante ans l'*acmé* des philosophes, et c'est souvent la seule date qu'il nous en donne : « Ἡράκλειτος ... ἤκμαζε κατὰ τὴν ἑνάτην καὶ ἑξηκοστὴν Ὀλυμπιάδα. **(Ch. Serrus.)**

Sur **Acquis.** — Article complété d'après les indications de M. **Berthod** (remarque sur l'expression « hérédité des caractères acquis ») ; de M. **Maurice Blondel** (sens **B**) ; et de M. **G. Beaulavon** (*Acquis*, substantif).

taines œuvres d'Aristote ; synonyme d'ésotérique*, au sens **A.** S'oppose également à *exotérique* (p. ex. Renouvier, *Philos. anc.*, II, 39 et Boutroux, *Études d'histoire de la philosophie*, 103, où il caractérise l'acroamatique comme étant l'enseignement de l'apodictique, de la science ; l'exotérique, celui du dialectique, du vraisemblable).

Par suite, *acroamatique* est pris quelquefois au sens d'ésotérique **B.**

On dit aussi, mais rarement, *acroatique.*

Rad. int. : Akroamatic.

1. ACTE, D. *Tat, Handlung ; Tathandlung* (Fichte) par opposition à *Tatsache ;* au sens légal, *Akt ;* — E. *Act, Action*, surtout au sens **B ;** — I. *Atto.* Voir *Action**.

A. Psych. Chez un être vivant, mouvement d'ensemble, assez rapide pour être perceptible comme tel, et adapté à une fin. Sans épithète, désigne plus spécialement l'exécution d'une volition ; avec épithète, s'applique également aux actes réflexes, instinctifs, automatiques, involontaires, etc. Le mot appelle cependant toujours cette idée que l'acte en question, alors même qu'il n'est pas volontaire dans sa cause, présente une apparence semblable, ou du moins analogue, à celle des actes volontaires.

B. Ontologie. L'Être en tant que constitué par son action. « L'acte n'est point une opération qui s'ajoute à l'être, mais son essence même. » L. Lavelle, *De l'Acte*, livre I, ch. iv, p. 65. Il oppose ainsi l'*acte*, doué d'une parfaite unité, à la pluralité d'actions qui l'expriment. *Ibid.*, livre III, ch. xx, p. 363. Voir *Observations.*

C. Éthique. Événement dû à l'intervention d'un être susceptible de qualification morale et non pas seulement

à des causes physiques : un acte de courage. Un acte, en ce sens, peut ne pas être un mouvement perceptible, mais au contraire un arrêt, une inhibition*. Cf. *Volonté**.

D. Sociol. Opération ayant un effet légal : un acte judiciaire ; — chose faite, établie, produisant ou pouvant produire un certain résultat ; — pièce qui constate un fait : « Donner acte. »

2. Acte, L. scol. *Actus*, traduction consacrée des termes aristotéliciens ἐνέργεια et ἐντελέχεια.

E. Étant donné que tout changement peut être : *(a)* possible ; *(b)* en train de s'accomplir ; *(c)* accompli, l'expression *en acte* s'applique d'abord au moment *b* par opposition : d'une part, au moment *a*, que désigne l'expression *en puissance ;* de l'autre, au moment *c*, c'est-à-dire à l'être réalisé et durable qui résulte de ce changement. Aristote désigne fréquemment (mais non pas toujours) le moment *b* par ἐνέργεια et le moment *c* par ἐντελέχεια. Voir *Métaphysique* Θ, 8 ; 1050ª22 : « Ἐνέργεια λέγεται κατὰ τὸ ἔργον καὶ συντείνει πρὸς τὴν ἐντελέχειαν. » Cf. Bonitz, *Index*, sub v°.

F. Le mot *acte* s'applique aussi au moment *c*, défini ci-dessus ; et il sert à traduire ἐνέργεια et ἐντελέχεια dans cette signification qui leur est commune : ce qui est posé à titre de fait, ce qui constitue une détermination présente, ou une propriété effective, que l'on peut prendre comme donnée. « Ἐνέργεια λέγεται τὰ μὲν ὡς κίνησις πρὸς δύναμιν (c'est le moment *b* défini ci-dessus) τὰ δὲ ὡς οὐσία πρός τινα ὕλην. » *Métaph.*, Θ, 6 ; 1048ᵇ8. « Ἐνέργεια pro synonymo conjungitur cum iis nominibus quae *formam* significant, εἶδος, μορφή, λόγος, τὸ τί ἦν εἶναι, οὐσία,

---

Sur **Acroamatique.** — Barthélemy Saint-Hilaire, aux mots *Aristote* et *Acroamatique* (dans le Dictionnaire de Franck) renvoie pour cette question à Buhle, *Commentatio de libris aristotelicis acroamaticis et exotericis*, tome I de son édition d'Aristote. **(A. L.)**

Sur **Acte.** — Cet article a été considérablement modifié par suite de la discussion qui a eu lieu à la séance du 26 juin 1902.

— L'idée aristotélicienne de l'*acte* est profondément étrangère à la philosophie moderne. Nous pourrions peut-être nous la rendre plus accessible en l'exprimant en termes de conscience, en disant, par exemple : est en acte ce qui est pour soi-même, ou, peut-être, pour un sujet étranger, objet d'aperception (au sens leibnizien du mot). — **(J. Lachelier.)**

— *Acte* désigne essentiellement ce qui fait être, ce qui sous-tend la réalité à tous ses degrés et en toutes ses formes. C'est l'aspect intérieur et unificateur de ce que nous nous représentons comme cause ou comme fait, le principe à la fois réel et formel de ce que nous concevons comme subsistant et comme connaissable. Le *fait* même n'est perçu qu'en fonction d'un acte, qui dans le connaissant comme dans le connu, exprime ou suppose une unité organisatrice. **(Maurice Blondel.)**

— La notion d'acte a, chez Aristote, deux sens principaux (c'est à cette distinction que fait allusion le texte de la Métaphysique cité sous la lettre **E**) : 1° *L'acte est l'exercice même de l'activité*, par opposition à la puissance de l'activité. Aristote établit une distinction entre l'activité qui tend à un but extérieur (p. ex. la construction), et l'activité qui est à elle-même sa propre fin (p. ex. la vision ou la pensée). *Métaph.*, IX, 8 ; 1050ª23-27. C'est aussi à cette distinction que se rapporte le texte bien connu de l'*Éthique à Nicomaque* sur l'ἐνέργεια ἀκινησίας, II, 15 ; 1154ᵇ27, Aristote distinguant la seconde activité de la première comme l'acte proprement dit du mouvement. — 2° *L'acte est la forme*, par opposition à la matière. Considérée par rapport à l'activité, la forme en est la puissance. Aussi bien Aristote distingue-t-il deux degrés de l'acte : c'est dans ce sens qu'il dit que l'âme, laquelle est la forme constituant le corps organisé, est la *première* entéléchie du corps, le second degré de l'acte étant l'exercice même de la sensation ou de la pensée. (*De anima*, II, 1 ; 412ª27.)

D'autre part, lorsqu'il s'agit de l'activité qui tend à une fin extérieure, la forme est précisément cette fin et s'identifie, en un sens, avec l'activité elle-même : la maison, qui est le but auquel tend la construction, contient en soi la construction (*Mét.*, IX, 8 ; 1050ª28-34). — Quant à l'activité qui est à elle-même sa propre fin, elle ne laisse pas d'être, elle aussi, identique à la forme puisque l'intelligent se confond avec l'intelligible, et que la pensée parfaite est pensée de la pensée. **(Ch. Werner.)**

— Ces dernières remarques de M. Werner semblent rétablir l'unité entre *acte*, exercice de l'activité, et *acte*, forme. La distinction capitale me paraît être ici celle du réel et du possible et de leurs divers moments : une possibilité indéterminée, quand elle se détermine, devient un *acte* du plus bas degré, mais cette sorte de *puissance actuelle* s'achève enfin en une réalité, qui est l'*acte* du plus haut degré. Le moment intermédiaire est celui dans lequel la détermination se fait, par l'application de telle forme à telle matière. Il fait apparaître une « nature » *possédant* telles propriétés, un vivant *possédant* telles fonctions, un agent *possédant* telles aptitudes : c'est le moment qu'Aristote appelle ἕξις *(habitus)*. C'est un *acte* auquel il manque encore de se manifester par des effets ou de s'exercer par la spéculation ou l'action ; la chose ou l'agent réalisent alors la perfection de leur forme. Exemples : il y a dans l'air une possibilité indéterminée de feu ; si celle-ci se réalise en une « nature » déterminée ayant telles propriétés, c'est le feu ; mais cette nature n'est vraiment elle-même que quand le feu est dans son lieu propre ; — l'âme met le corps organisé, qui a la vie en puissance, en *état de vivre* (elle en est

ὅπερ τι. *Métaph.*, H, 2 ; 1042 sqq. » BONITZ, *Index*, sub V°. Le mot acte, en ce sens, ne marque plus ni un mouvement ni un passage, mais au contraire une réalité donnée.

Cette opposition disparaît dans les expressions *in actu, en acte ;* cela crée souvent une équivoque.

3. « Acte pur. » 1° ἐνέργεια ἡ καθ' αὐτήν, état du Dieu d'ARISTOTE *(Métaphysique*, Λ, 7 ; 1072 *a-b)* dont la nature ne comporte rien en puissance et dont la pensée est la pensée de sa pensée. (*Ibid.*, 1074ᵇ34.)

2° *Actus purus*, BACON, *Novum Organum*, II, 2 et 17. Processus dont la puissance de transformation est réalisée tout entière en chaque moment du temps ; essentiellement, par conséquent, et peut être exclusivement, le mouvement mécanique : « Actus sive motus. » (*Ibid.*, I, 54.)

CRITIQUE

On voit par ce qui précède de quelles sources multiples vient l'usage que nous faisons aujourd'hui du mot *acte*. On peut dire cependant que ce mot ne présente plus, dans la langue contemporaine, que deux grandes classes de signification : l'une se rattachant au latin *actus* et dont le type essentiel est le sens **A ;** l'autre venant surtout du neutre *actum*, et dont le type essentiel est le sens **C :**

1° Mouvement volontaire d'un être ; changement en tant qu'il est considéré par rapport à un individu qui le produit (cet individu pouvant être une personne morale, d'où le sens **B**).

2° Résultat de l'action, chose présente, acquise, « actuelle », d'où l'on peut partir comme d'une donnée, soit dans la théorie, soit dans la pratique.

Il est à remarquer que ces sens correspondent assez exactement aux deux grandes divisions qu'établit ARISTOTE dans les sens d'ἐνέργεια (voir ci-dessus, **F**) et qui s'appliquent également aux deux sens de δύναμις, selon BONITZ, Index, sub V°, 206ᵃ). Il ne faut pas oublier cependant que ces deux sens ont fréquemment réagi l'un sur l'autre et produit des conceptions intermédiaires ou composites, qui ne correspondent à rien de solide.

Pour les différentes nuances d'*Acte* au premier sens, cf. *Action**.

Rad. int. : **A. B.** *(Action) :* Ag ; **C.** Akt ; **D.** Ag ; **E.** Aktual.

ACTIF, D. *Tätig, Aktiv ;* E. *Active ;* I. *Attivo.*

PSYCH. **A.** En train d'accomplir un acte-**A*** (opposé à inactif).

B. Qui accomplit fréquemment ou volontiers des actes-**A*** (opposé à paresseux).

C. En train d'accomplir une action au sens **A** ou au sens **B.**

D. Capable d'exercer une action au sens **B.** S'oppose dans ces deux sens à passif. Les « facultés actives *(active powers)* », opposées par Reid aux « facultés cognitives *(cognitive powers)* », comprennent pour lui les sentiments* et l'activité*, **B.** Voir **(S).**

Habitudes actives, voir *Habitude**.

Intellect actif *(intellectus agens).* Traduction consacrée du νοῦς ἀπαθὴς d'Aristote (Περὶ ψυχῆς, III, 429ᵇ23) et du νοῦς ποιητικός de ses commentateurs (notamment ALEXANDRE D'APHRODISE), expressions dont la synonymie est d'ailleurs justifiée par le passage ci-dessus. Elle s'oppose à νοῦς παθητικός, « intellect passif ». *Ibid.*, 430ᵃ24.

Cette opposition a été entendue en des sens très divers par les philosophes postérieurs. Voir notamment LEIBNIZ, *Considérations sur la doctrine d'un esprit universel ;* MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, III, ch. II, 1.

Rad. int. : **A. C.** Agant ; **B.** Agem ; **D.** Agiv.

ACTION, D. *Tat, Handlung ;* quand on veut insister sur le caractère causal de l'action et sur l'effet produit : *Wirkung ;* — E. *Action, activity ;* — I. *Azione.*

A. Opération d'un être considérée

l'*acte premier*, ou l'*entéléchie première*), mais l'exercice même des fonctions de la vie est un acte plus élevé ; — il y a dans l'être animé une puissance sensitive indéterminée, qui le caractérise ; elle se détermine, par exemple, en fonction visuelle (ὄψις), laquelle à son tour s'exerce et donne lieu à une vision de fait (ὅρασις) ; — il y a dans le fer une puissance indéterminée de couper ; elle est déterminée en figure de hache, mais la perfection de l'acte de la hache, c'est l'instant où elle tranche ; — il y a dans l'homme une puissance indéterminée d'apprendre telle science ou telle technique ; cette puissance se détermine par une instruction appropriée en un savoir ou une habileté ; mais une telle aptitude n'est pleinement actuelle que lorsqu'elle s'exerce. Voilà pourquoi le mouvement est un *acte*, mais un *acte imparfait*, l'*acte* de ce qui est en puissance en tant précisément que cela est en puissance ; bref, une « réalité en train », la réalité *du passage* à la réalité de la forme achevée. **(L. Robin.)**

Chez KANT, chez FICHTE, les mots *Tat* et surtout *Tathandlung* sont employés au sens **B,** et impliquent toujours l'idée de liberté. **(Xavier Léon. F. Fauh.)**

Le sens **C** n'est-il pas étranger à la philosophie ? **(M. Bernès.)** — Il est assez voisin de celui d'ἐντελέχεια, et il influe par association sur les autres usages philosophiques du mot. Il y suggère l'idée non seulement d'une action **A,** mais d'une action qui produit un résultat, qui crée un réel : « Préférer les actes aux paroles, etc. » **(A. L.)**

Sur **Acte** et **Activité.** — « On peut demander pourquoi nous employons le mot *acte*, qui semble toujours désigner une opération particulière et limitée, plutôt que le mot *activité*, qui désigne la puissance même d'où tous les actes dérivent. Il y a à cela une quadruple raison que comprendront très vite tous ceux qui auront saisi la signification de notre analyse : c'est que le mot *activité* est abstrait, tandis que le mot *acte* est concret (il est l'essence de l'activité, qui n'est elle-même que le nom générique des actes particuliers) ; — que le mot *activité* n'exprime jamais qu'une possibilité, tandis que le mot *acte* exprime un accomplissement ; — que l'*activité* aurait besoin pour s'exercer d'un ébranlement extérieur à elle, au lieu que l'*acte* est générateur de lui-même ; — que l'*activité* appelle son contraire, qui est la passivité, mais que l'*acte* n'a pas de contraire, de telle sorte que les actes ne diffèrent pas les uns des autres en tant qu'actes, mais justement par le mélange d'activité et de passivité auquel on peut les réduire. » L. LAVELLE, *De l'Acte*, livre I, ch. I, p. 13.

— Sur les mots *Acte*, *Action*, *Activité*, *Agent*, voir l'étude de R. Bouvier dans la *Revue de Synthèse*, tome XIII (1937), p. 191-197.

Sur **Actif.** — M. **M. Marsal** fait remarquer que la confusion est grande dans l'usage de ce mot : les mêmes opérations de la perception, passives aux yeux de Reid en tant que cognitives, sont actives aux yeux de Biran en tant qu'opérations.

Ed. Claparède dénonce la même confusion, et distingue : 1° *actif* au sens de spontané, ayant son origine dans l'individu considéré ; il s'oppose à ce qui vient du dehors ; — 2° *actif*, au sens de productif, de constituant une dépense d'énergie. Voir au *Supplément* à la fin de cet ouvrage l'analyse détaillée qu'il a donnée de ces deux sens.

Sur **Actif (Intellect).** — Cf. RENAN, *Averroès et l'Averroïsme*, 1re partie, ch. II. **(R. Berthelot.)**

comme produite par cet être lui-même, et non par une cause extérieure. « Il est assez difficile de distinguer les actions de Dieu de celles des créatures ; car il y en a qui croient que Dieu fait tout, etc. » LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, ch. VI.

Plus spécialement, exécution d'une volition. « ... Quelque chose qui est en lui, et que rien, non pas même ce que lui-même est avant le dernier moment qui précède l'action, ne prédétermine. » RENOUVIER, *Science de la morale*, I, 2.

B. Par suite, influence exercée sur un autre être. « Tout ce qui se fait ou arrive de nouveau est généralement appelé par les philosophes une *passion* au regard du sujet auquel il arrive, et une *action* au regard de celui qui fait qu'il arrive ; en sorte que bien que l'agent et le patient soient souvent fort différents, l'action et la passion ne laissent pas d'être toujours une même chose qui a ces deux noms, à raison des deux divers sujets auxquels on peut la rapporter. » DESCARTES, *Passions de l'âme*, 1re partie, art. 1. — Cf. *Transitive** (action).

Au sens physique (très fréquent dans les sciences) : « L'action des acides ; les actions lentes (en géologie) ; l'action de la lumière sur les organismes. »

C. En mécanique, sens technique : produit d'une énergie par un temps. — Sur la différence de l'action dite « maupertuisienne », et de l'action dite « hamiltonienne », ainsi que sur le *principe de la moindre action*, voir ci-dessous l'article et, au *Supplément*, les observations de M. René BERTHELOT.

D. (Opposé à *inaction*.) Activité, travail, effort. « Il n'est pas requis plus d'action pour le mouvement que pour le repos. » DESCARTES, *Principes*, II, 26.

En particulier, effort moral : « La certitude est une région profonde où la pensée ne se maintient que par l'action. Mais quelle action ? Il n'y en a qu'une : celle qui combat la nature et la crée ainsi, qui pétrit le moi en le froissant. Le mal, c'est l'égoïsme, qui est au fond lâcheté : la lâcheté, elle, a deux faces : recherche du plaisir et fuite de l'effort. Agir, c'est la combattre. » J. LAGNEAU, Fragments, *Revue de Métaph.*, 1898, p. 169.

E. (En tant que l'on distingue l'*action* de l'intelligence, ou de la pensée) : la spontanéité des êtres vivants, et particulièrement de l'homme, conçue soit comme un ordre de facultés différant radicalement de la représentation et opposé à celle-ci (voir ci-dessus la division de REID, citée à l'article *actif **) ; — soit comme étant « ce qui enveloppe l'intelligence, la précédant et la préparant, la suivant et la dépassant ; par conséquent, ce qui, dans la pensée même, est synthèse interne plutôt que représentation objective. » *Lettre* de M. Maurice BLONDEL à M. Lalande sur l'article *Action*, dans la première édition du *Vocabulaire* **(S).** Cf. l'ouvrage du même auteur intitulé *L'Action*.

CRITIQUE

Le mot *action* tire son caractère philosophique du terme *agir* (*agere*, pousser), qui se rattache d'un côté au sentiment intérieur de l'effort et de la volonté, de l'autre aux mouvements

---

Sur **Action.** — Cet article a été remanié dans la 4e édition.

Le sens **A** était défini, dans la rédaction primitive : « *Changement* d'un être considéré comme produit par cet être lui-même, etc. » MM. **Maurice Blondel** et **Ch. Werner** m'ont écrit que « changement » leur paraissait impropre, une pensée contemplative, ou une volonté immuable étant aussi des formes d'action. M. M. BLONDEL, sans formuler de définition proprement dite, donnait de l'*action* l'analyse qui est reproduite ci-dessous ; M. WERNER proposait : « Développement de la puissance qui appartient à un être de par sa nature. » — La question a été sommairement examinée, mais non résolue, à la séance du 3 mai 1923. On y a écarté la définition : « Développement de la puissance... », ainsi que la formule (proposée par un des membres de la Société) : « Ce qui, dans un être, est considéré comme produit par cet être lui-même, etc. » Aucun texte n'a été approuvé d'un commun accord ; on s'est arrêté à maintenir, faute de mieux, la rédaction primitive, tout en m'engageant à chercher encore quelque terme qui échappât, si possible, à l'objection indiquée. J'ai cru pouvoir adopter finalement le mot « opération », employé d'ailleurs par M. M. BLONDEL dans la note suivante, et qui m'a paru assez général pour donner satisfaction aux scrupules indiqués. Cf. « *Opus quod operatur Deus a principio usque ad finem*, summaria nempe naturae lex... » BACON, *De dignitate et augm. scient.*, livre III, ch. IV, citant *L'Ecclésiaste*, III, 11. **(A. L.)**

— Le mot *action*, plus concret qu'*acte*, exprime ce qui est à la fois principe, moyen et terme d'une opération qui peut rester immanente à elle-même. Pour en comprendre et en hiérarchiser les diverses acceptions, il est bon d'user de la distinction traditionnelle entre ποιεῖν, πράττειν et θεωρεῖν. — 1° L'action peut consister à modeler une matière extérieure à l'agent, à incarner une idée, à faire coopérer, pour une création artificielle, diverses puissances physiques ou idéales. — 2° L'action peut consister à façonner l'agent même, à sculpter ses membres et ses habitudes, à faire vivre l'intention morale dans l'organisme, à spiritualiser ainsi la vie animale elle-même, et, par elle, la vie sociale. — 3° L'action peut consister à réaliser la pensée en ce qu'elle a de plus universel, d'éternel : la contemplation, au sens fort et technique, est l'action par excellence. Dans le premier sens, l'*action* semble s'opposer à l'*idée ;* elle lutte pour dominer une matière plus ou moins rebelle, mais elle doit finalement profiter de cette lutte même, et s'enrichir par la collaboration de ses moyens d'expression. Dans le second sens l'*action* semble s'opposer à l'*intention*, qu'elle risque de traduire imparfaitement et de détériorer, mais qu'au contraire elle doit préciser, féconder, achever. Dans le troisième cas l'*action contemplative* semble s'opposer aux démarches et à l'*agitation discursive* de la méditation ou de la pratique ; mais en réalité elle exprime l'unité parfaite de l'être et de la connaissance que préparent les conflits provisoires et subalternes de toutes les puissances extérieures, intérieures, supérieures enfin réconciliées, hiérarchisées, actualisées. Il ne faut donc pas conclure de ces conflits transitoires à une hétérogénéité radicale et finale entre pensée et action. Cette prétendue opposition, qu'en ces dernières années on a maintes fois alléguée, impliquerait une double erreur : il faudrait, pour qu'elle fût réelle, que la pensée se bornât à être un système de représentations, de relations, d'abstractions notionnelles, détachées de la vie, et se substituant à elle ; or c'est faux ; et il faudrait que l'action fût une poussée de puissance irrémédiablement obscures, que la conscience ne saurait éclairer, reprendre à son compte, conquérir et parfaire ; or c'est également faux. L'action doit constituer la synthèse de la spontanéité et de la réflexion, de la réalité et de la connaissance, de la personne morale et de l'ordre universel, de la vie intérieure de l'esprit et des sources supérieures où elle s'alimente. Joubert a dit : « Penser à Dieu est une action. » Saint-Jean-de-la-Croix avait dit plus profondément : « L'action qui enveloppe et achève toutes les autres, c'est de penser vraiment à Dieu. » **(Maurice Blondel.)**

Au sens *moral*, « action » signifie décision, démarche, intervention efficace, par initiative propre, d'une activité volontaire qui n'est déterminée ni par sa nature, ni par rien d'extérieur à elle ; en sorte que si l'action, ainsi entendue, n'est pas

extérieurs qui en sont la manifestation, ou qui ont primitivement suggéré à des observateurs anthropomorphistes l'idée d'une relation analogue : l'action de l'eau sur le feu, par exemple, étant conçue comme une lutte et un effort. De plus, comme l'a fait remarquer Josiah Royce (Baldwin, V° *Activity*), la théorie d'Aristote qui fait de Dieu « l'acte pur » en même temps que l'Être suprême, a causé une forte association d'idées, et souvent même une confusion entre ce terme et celui de *réalité*. On en retrouve la trace dans la célèbre formule : *Ce qui n'agit pas n'est pas*, qui peut signifier que la réalité dépend de l'action **A** (de l'existence d'une nature propre, ce qui est presque une tautologie) ; ou de l'action **B** (exercée sur les autres) ; ou de l'action au sens éthique **D**, c'est-à-dire de l'effort. Il en est de même de la conclusion de Faust : « Au commencement était l'action, *Am Anfang war die Tat* », qu'il substitue à *das Wort* (le verbe), *der Sinn* (la pensée), et dans lequel il absorbe *die Kraft* (la force). Elle peut désigner soit le caractère éternel et primitif du devenir, par opposition à l'idée d'une cause transcendante ; soit l'antériorité du non-intellectuel sur l'intellectuel ; soit encore la croyance animiste que le monde entier repose sur un effort analogue au désir dont nous avons conscience. (Le plus probable est d'ailleurs que ces idées différentes, conciliables ou non, ont été à la fois aperçues par l'auteur, et que de leur multiplicité même, confusément sentie, résulte l'impression de profondeur que donne ce vers.)

Rad. int. : **A.** Ag ; **B.** Influ ; **C.** Akcion ; **D.** Labor ; **E.** Akcion.

Action (Principe de la moindre). — Proposition de mécanique qu'on peut énoncer sous une forme générale (précisée depuis le XVII[e] siècle de diverses manières chez Fermat, Maupertuis, Euler, Hamilton) en disant que l'action, au sens **C**, est constamment un minimum (ou un maximum) ; ou encore, et plus généralement, que sa variation est nulle, qu'elle possède une valeur stationnaire (d'où le nom de « Principe de l'action stationnaire », dont on fait quelquefois usage aujourd'hui). Cette proposition a été considérée, tantôt comme ayant une portée métaphysique ; tantôt comme une vérité qui relève uniquement de la science positive ; tantôt comme le principe fondamental de la mécanique, tantôt comme un théorème démontrable à partir des lois générales du mouvement.

Sur l'histoire de ce principe, et sur l'usage qui en est fait par les physiciens contemporains, voir le *Supplément* à la fin de cet ouvrage.

Philosophie de l'action.

A. Doctrine philosophique de M. Maurice Blondel, principalement exposée dans son ouvrage *L'Action* (1893). « Elle s'est attachée à ces deux problèmes et dans cet esprit : 1° Étude des rapports de la pensée avec l'action, de manière à constituer une critique de la vie et une science de la pratique, dans le dessein d'arbitrer le différend entre l'intellectualisme et le pragmatisme par une « philosophie de l'action » qui enveloppe une « philosophie de l'idée » au lieu de l'exclure ou de s'y borner. — 2° Étude des rapports de la science avec la croyance et de la philosophie la plus autonome avec la religion la plus positive, de manière à éviter le rationalisme aussi bien que le fidéisme, et dans le dessein de retrouver, par un examen rationnel, les titres intrinsèques de la religion à l'audience de tous les esprits. » *Lettre* de M. Maurice Blondel à M. Lalande, sur l'épreuve de cet article (2[e] édition). — Voir ci-dessous *Intellectualisme**, *Pragmatisme** ; et *La Signification du pragmatisme*, par M. Parodi, dans le Bulletin de la Société de philosophie, juillet 1908, avec une lettre de M. Blondel.

B. En un sens différent, et plus large, se dit du pragmatisme, de l'humanisme, de l'instrumentalisme, et de toutes les doctrines qui soutiennent la primauté de l'action par rapport à la représentation.

« Activation des tendances » (Pierre Janet), voir plus loin l'article *Attente**.

« ACTIVE (École) ». — « On appelle ainsi, en pédagogie, l'école fondée sur le principe de l'éducation fonctionnelle. » **(Ed. Claparède.)** — Voir *Fonctionnel**, **A.**

Pour les équivoques du mot « active » dans cette expression, voir les observations sur *Actif*, dans le *Supplément* à la fin du présent ouvrage.

« ACTIVISME », D. *Aktivismus ;* E. *Activism ;* I. *Attivismo.*

A. « Prendre la file immédiate, étudier le passé qui agit d'une façon distincte et continue sur nous, se placer au point de vue du présent, c'est l'*actualisme*, ou si l'on veut l'*activisme* que nous croyons justifié dans les recherches morales. » F. Rauh, *Études de morale*, p. 204.

B. Eucken, dans les *Geistige Strömungen der Gegenwart*[1], a distingué du pragmatisme ce qu'il appelle l'*acti-*

1. *Les courants spirituels contemporains.*

---

toujours création d'être, c'est toujours création d'événement, de phénomène, donc toujours un commencement dont la volonté qui le produit est responsable. — Au sens physique, comme lorsqu'on parle de l'action des acides, de l'action du feu, de l'action de la masse, etc., le mot action signifie au contraire quelque chose qui résulte de la nature même de l'agent, l'agent quel qu'il soit, étant conçu comme déterminé à le produire en raison des propriétés qui le constituent, et dont, à aucun degré, on ne l'imagine responsable. — C'est ainsi que jadis on distinguait les *actus humani*, ou actions que l'homme accomplit en le sachant et en le voulant, et les *actus hominis*, ou actions que l'homme produit, sinon sans le savoir, du moins sans le vouloir, de par ce qu'il est naturellement. **(L. Laberthonnière.)**

— Le sens **C** a été ajouté sur la proposition de MM. **René Berthelot, Brunschvicg, Louis Weber.**

Sur le sens **E.** — La plupart du temps, quand on distingue l'action de l'intelligence, c'est pour distribuer des prix à l'une ou à l'autre, pour les classer et les hiérarchiser. — Tantôt, au nom de l'action, on adresse des malédictions à la pensée pure, et l'on vit dans ce que J. St. Blackie appelle *« la folie de l'extériorité » ;* tantôt on déclare que la pensée est supérieure à tout et que l'action n'en est jamais qu'une image affaiblie. C'est proprement alors l'impuissance de contempler, ἀσθένεια θεωρίας ; l'action devient une grande pauvreté. *« Oh faiblesse d'agir...! »* Quand on est sûr de ses idées, à quoi bon les faits qui les confirment ? Cf. le mot célèbre de Villiers dans *Axel :* « Vivre... les serviteurs feront cela pour nous. » **(Louis Boisse.)** — Cf. du même auteur : *le Fétichisme de l'action* (*Action morale*, 15 nov. 1902).

Sur la Critique. — De l'adage : « Ce qui n'agit pas n'est pas », on peut rapprocher aussi la formule : « Un être est où il agit », formule qui se rencontre chez les Scolastiques, et dont déjà les Stoïciens faisaient usage. **(R. Berthelot.)**

Principe de la moindre action. — Nouvelle rédaction due à M. **René Berthelot.** Il a bien voulu y joindre un commentaire historique, trop étendu pour être inséré ici, mais qu'on trouvera au *Supplément* à la fin du présent ouvrage.

Sur **Activisme.** — Texte de A. J. Jones communiqué par **C. C. J. Webb.**

visme. « The position Eucken adopts is one of *Activism*. In common with pragmatism, it makes truth a matter of life and action rather than of mere intellect, and considers fruitfulness for action a characteristic of truth. He differs from the pragmatic position in that he contends truth is something deeper than mere human decision, that truth is truth not merely because it is useful, that reality is independent of our experience of it, and truth is gained intuitively through a life of action[1]. » A. J. JONES, *Rudolf Eucken, a Philosophy of Life*, p. 41.

ACTIVITÉ, D. *Aktivität, Tätigkeit ;* faculté : *Wirkungsfähigkeit* (EISLER) ; — E. *Activity* (plus large : signifie également *action* ou *ensemble d'actes*) ; — I. *Attività.*

A. Caractère de l'être qui est actif*, aux divers sens de ce mot.

B. Synonyme d'*action* aux sens **D, E,** avec des nuances : *action* est plus concret et d'une allure plus moderne ; *activité* plus scolaire et plus neutre. Ce mot sert, depuis une cinquantaine d'années, dans la plupart des cours de philosophie français, à désigner le groupe des phénomènes psychologiques que forment la volonté, l'instinct, les tendances, l'habitude, et autres faits de même caractère ; il a succédé dans cet emploi au mot *volonté*, qui formait précédemment (avec *sensibilité* et *intelligence*) l'une des trois divisions consacrées de la psychologie[1].

CRITIQUE

Voir *action**. — Ce mot paraît impossible à remplacer par d'autres termes plus spéciaux et plus précis dans le langage français de la philosophie usuelle. Il ne pourrait recevoir de détermination exacte que dans une langue artificielle à suffixes bien déterminés : « Agad, agantes, agives, agemes ; agofakultat ; labor, laborad, etc. »

ACTUALISATION, D. E. *Actualizing ;* I. *Attualizzazione.*

Fait de rendre actuel, au sens **A,** de faire passer de la puissance à l'acte.

Rad. int. : Aktualig.

« **Actualisme** », voir *Activisme**, **A.**

ACTUEL, D. *Aktuell* (*Wirklich* désigne surtout l'idée de réalité) ; — E. *Actual ;* I. *Attuale.*

A. Qui est en acte, aux sens **D** et **E,** par opposition à ce qui est en puissance, et qu'on nomme virtuel* ou potentiel*. L'énergie* actuelle ou cinétique est celle qui consiste en une force vive ; l'énergie potentielle consiste en un état dans lequel nous ne discernons pas de mouvement perceptible (énergie chimique, énergie contenue dans le système de deux corps immobilisés qui se repoussent ou s'attirent suivant une certaine loi).

B. Présent, qui existe ou se fait au moment où l'on parle.

C. Sens divers : « Grâce actuelle », en théologie s'oppose à grâce habituelle ; « péché actuel » à péché originel ; « volonté actuelle » à volonté potentielle ; « intention actuelle » à intention virtuelle. LITTRÉ, sub V°.

Rad. int. : Aktual.

ACUITÉ (sensorielle), D. *Schärfe ;* E. *Acuteness ;* I. *Acutezza.*

Capacité pour les sens : 1° de percevoir des excitations plus ou moins faibles ; — 2° de distinguer deux perceptions plus ou moins voisines en distance ou en qualité.

Rad. int. : Akutes.

« **Adaptat** », cf. *Agrégat**.

ADAPTATION, D. *Anpassung ;* E. *Adaptation ;* I. *Adattamento.*

A. État de ce qui est en harmonie avec son milieu, ou, plus généralement, avec ce qui agit sur lui.

B. Modification d'une fonction ou d'un organe ayant pour résultat de les mettre en accord avec tout ou partie de leur milieu, soit interne, soit externe.

REMARQUE

J. M. BALDWIN et LLOYD MORGAN proposent de restreindre le mot aux adaptations acquises et fixées, particulièrement par l'hérédité, et de désigner les premières variations individuelles par le mot *accommodation** (*Dict. of philos. and psych.*, sub V°). — TARDE l'applique, au contraire, à l'*état* des éléments, organiques ou non, qui sont coordonnés ensemble, ou subordonnés à leur milieu. *Les lois sociales*, chap. III.

Rad. int. : **A.** Adaptad ; **B.** Adaptur.

ADDITION LOGIQUE, D. *Logische Addition ;* E. *Logical addition ;* I. *Addizione logica.*

Opération logique applicable aux concepts (ce qui en est l'usage le plus ordinaire) et aux propositions. Elle est représentée soit par +, soit mieux par ∪.

A. La *somme logique* de deux (ou plusieurs) concepts (ou, plus exactement, de leurs extensions) est l'ensemble des individus qui font partie de l'extension de l'un quelconque d'entre eux. Exemples : les Anglais et les Français ; les Européens et les Russes.

B. La *somme logique* de deux (ou plusieurs) propositions est la proposition qui affirme que l'une (au moins) de ces propositions est vraie. Voir *Disjonction**.

Rad. int. : Adicion(o) logikal(a).

1. « La position qu'adopte Eucken est celle de l'*activisme*. Comme le pragmatisme, elle fait de la vérité une affaire de vie et d'action plutôt que de pur intellect, et considère la fécondité pour l'action comme un caractère essentiel de la vérité. Elle en diffère en ce qu'il soutient que la vérité est quelque chose de plus profond que la pure décision humaine, que la vérité n'est pas vérité uniquement parce qu'elle est utile, que la réalité est indépendante de l'expérience que nous en avons, et qu'on obtient la vérité intuitivement, par une vie d'action. »

1. Voir par exemple le *Manuel de Philosophie* d'Amédée JACQUES, Jules SIMON, Emile SAISSET (1846). La 4e édition (1863) porte encore la même division, mais elle contient le programme du 10 juillet 1863 où l'on dit : « Des facultés de l'âme : sensibilité, facultés intellectuelles, *activité*. »

Sur **Activité.** — M. **Th. de Laguna** précise le sens du mot anglais *activity :* « Nous pouvons parler, nous écrit-il, des *charitables activities* d'un homme ; et le mot dans ce cas ne s'applique pas à chaque acte particulier de charité, mais aux diverses directions dans lesquelles sa charité se manifeste. »

Sur **Actuel.** — L'anglais a conservé à l'adjectif *actual* et à l'adverbe *actually* un sens à la fois très usuel et très voisin du sens aristotélique. **(J. Lachelier.)**

— On en trouve aussi quelques traces en français en dehors de l'usage proprement philosophique : « Serait-il de la bonté d'un prince : 1° de donner à cent messagers autant d'argent qu'il en faut pour un voyage de deux cents lieues... 4° d'emprisonner *actuellement* quatre-vingt-dix-huit de ces messagers dès qu'ils seraient de retour ? etc. » BAYLE, *Réponses aux questions d'un provincial*, ch. 94, cité dans LEIBNIZ, *Théodicée*, § 161. — COMTE emploie de même *actualité* au sens de réalisation effective : « Ce moyen... ne saurait jamais comporter toute l'*actualité* nécessaire pour qu'il pût entièrement suffire... » (Il s'agit de la mesure du temps par la position des étoiles.) *Cours de philos. positive*, 20e leçon. **(A. L.)**

Sur **Addition logique.** — La rédaction du § **B** a été modifiée conformément à la proposition de M. **Th. de Laguna.**

— L'emploi de cette expression tient à ce que l'opération logique dont il s'agit présente toutes les propriétés formelles de l'addition arithmétique, sauf celle qu'exclut le principe de tautologie : $a \times a \times a... = a$; $a + a + a... = a$. **(R. Berthelot.)**

ADÉQUAT (du L. *Adæquatus*) ; D. *Adäquat ;* E. *Adequat ;* I. *Adequato.*

A. Se dit d'une idée qui représente parfaitement et complètement son objet, d'une énonciation qui ne diffère en rien de ce qu'elle est destinée à énoncer.

B. Pour SPINOZA, une idée est adéquate, lorsqu'elle possède toutes les propriétés ou dénominations intrinsèques de l'idée vraie*. *Éthique*, II, Déf. 4.

C. Pour LEIBNIZ, une connaissance adéquate est une connaissance distincte dont les éléments eux-mêmes sont distincts, c'est-à-dire une notion qui est entièrement analysée en notions simples, de sorte qu'on en connaisse *a priori* la possibilité*. *Discours de Métaph.*, ch. XXIV.

Rad. int. : Adokuat.

AD hominem (Argument). Se dit d'un argument qui ne vaut que contre l'adversaire que l'on combat, soit que cet argument se fonde sur une erreur, une inconséquence ou une concession de l'adversaire, soit qu'il vise tel ou tel détail particulier à l'individualité ou à la doctrine de celui-ci.

« A DICTO secundum quid ad dictum simpliciter » (mot à mot : de ce qui est dit relativement à quelque chose, à ce qui est dit sans restriction) ; formule classique traduisant ARISTOTE : « κατὰ τὸ πῇ καὶ ἁπλῶς ». *Des sophismes*, 168b11.

Sophisme consistant à passer d'une assertion vraie dans un domaine limité (par exemple que tel régime est bon pour tel tempérament) à l'assertion générale correspondante (que ce régime est bon en soi, et pour n'importe qui).

AD judicium, (Appel) au jugement, est opposé par LOCKE aux divers arguments *ad hominem*, *ad ignorantiam*, *ad verecundiam*. *Essay*, IV, XVII, 22.

AD ignorantiam, (Appel) à l'ignorance. — On nomme ainsi différentes manières de raisonner, généralement sophistiques :

A. Profiter de ce que l'interlocuteur ignore un fait qui s'opposerait à l'argument invoqué. Cf. *Subreption**.

B. « Exiger que l'adversaire admette la preuve ou qu'il en assigne une meilleure. » LEIBNIZ, *Nouv. Ess.*, IV, XVII, 20 (résumant LOCKE, *Essay*, même paragraphe). Il en distingue deux formes : l'une à laquelle il conserve le nom d'*ad ignorantiam*, et qui consiste à imposer à l'adversaire l'*onus* probandi ;* l'autre qu'il appelle *ad vertiginem* (appel au vertige), mais qui est probablement ce que visait Locke ; « c'est, dit-il, quand on raisonne ainsi : si cette preuve n'est point reçue, nous n'avons aucun moyen de parvenir à la certitude sur le point dont il s'agit ; ce qu'on prend pour une absurdité ».

Voir, dans la suite du texte, la discussion des cas où ces arguments peuvent être valables.

Sur **Adéquat.** — La définition de Spinoza, assez énigmatique si l'on considère ce texte isolé, aurait besoin d'être éclaircie à l'aide d'autres parties de l'*Éthique*. La conception fondamentale me semble être à peu près la suivante : une idée est adéquate dans un esprit quand elle s'y trouve accompagnée de toutes celles qui sont requises pour en rendre pleinement raison. **(E. Leroux.)** — Il est difficile d'exprimer en quelques mots le sens et la portée d'une formule spinoziste, sans prêter à la controverse, que nous avons préféré, ici comme en d'autres passages, renvoyer purement et simplement au texte ; il serait trop long d'en rapprocher tous les passages nécessaires pour le commenter ; nous nous bornons donc à insérer la remarque de M. Leroux, qui nous paraît très propre à orienter l'esprit dans la recherche de ce commentaire. **(A. L.)**

ADMETTRE, D. *Zulassen, zugeben ; annehmen* (surtout aux sens **C** et **D**) ; — E. **A.** *to admit ; to assume* (voir *Assomption**, observations) ; — I. *Ammettere.*

1° *En parlant des hommes :*

A. Reconnaître, ou tenir pour vrai. « Je l'admets. » — « Il est admis que... » — « Une opinion admise. » — « Descartes admet que l'esprit est plus aisé à connaître que le corps. »

Le mot, en ce sens, implique presque toujours une réserve ; ou bien on veut indiquer qu'on se borne à ne pas nier une certaine thèse, au moins pour le moment ; ou bien on veut rappeler que celui dont on parle n'a fait que souscrire à une idée courante, sans la critiquer ; ou encore on annonce par l'emploi de ce terme qu'on a soi-même des objections contre ce qu'un autre a « admis ».

B. Accepter à titre d'instrument intellectuel, de règle ou de convention établie. « Une classification admise. » — « Admettre les rejets » (dans la versification) ; — « les accords dissonants » (dans la composition musicale), etc.

C. Recevoir à titre de principe probable ou approché, dont l'usage est plus ou moins complètement justifié par les prévisions ou les applications qu'il rend possibles. « Nous admettrons que l'action des corps très éloignés est insensible. » — « On peut admettre pour le rapport de la circonférence au diamètre la valeur 3,1416. »

D. Prendre pour point de départ d'un raisonnement une proposition *(lexis*)* sans s'inquiéter de savoir si elle est vraie ou fausse, probable ou improbable, mais seulement afin d'établir quelles en sont les conséquences. « Admettons que le nombre des étoiles soit infini... »

2° *En parlant des choses :*

E. Comporter ; être apte à recevoir par sa nature. « Ce texte admet plusieurs interprétations. » — « Une règle qui n'admet pas d'exceptions. » Voir *Assomption** et *Hypothèse**.

Rad. int. : **A.** Agnosk ; **B.** Konsent ; **C.** Grant ; **D.** Postul ; **E.** Admis.

ADMIRATION (L. *Admiratio*). Outre son sens usuel, ce mot présente chez DESCARTES le sens étymologique d'étonnement. Il la considère comme étant à l'origine de toutes les passions. (*Traité des passions*, Deuxième partie, art. 53.)

Sur **Admettre.** — Article omis dans la première édition, et ajouté pour tenir compte des distinctions analogues établies par M. **de Laguna** à propos des mots anglais *Assumption* et *to assume*. Voir *Assomption*, observations.

Sur **Admiration.** — Article complété conformément à une remarque, de **Louis Prat,** qui insiste sur le caractère *primitif* de l'admiration chez Descartes : « Quamprimum nobis occurrit aliquid insolitum objectum, et quod novum esse judicamus, aut valde differens ab eo quod antea noveramus, vel supponebamus esse debere, id efficit ut illud admiremur et eo percellamur. Et quia hoc contingere potest antequam ullo modo cognoscamus num illud objectum sit nobis conveniens necne, Admiratio mihi videtur esse *prima omnium passionum.* » DESCARTES, *Passions de l'âme*, 2e partie ; début de l'article LIII.

Le terme *admiration* comporte trois usages philosophiques : 1° Chez Aristote ou Spinoza, le vulgaire admire que les choses soient comme elles sont ; le savant admirerait qu'elles fussent autrement : la connaissance de la nécessité inhérente à l'ordre total supprime donc l'admiration ou la transforme en une impassible contemplation intellectuelle. — 2° Chez Descartes, l'admiration est la passion fondamentale du philosophe (*Traité des Passions*, II, 53) ; consistant d'abord en une surprise qui provoque la recherche et reste l'âme de la philosophie parce qu'il

ADVENTICE (L. *Adventitius*). *Cogitationes adventitiæ*, Idées adventices, DESCARTES. Celles qui nous sont fournies par les sens. S'oppose aux idées *innées*, et aux idées *factices*, c'est-à-dire construites. *Troisième Méditation*, § 8.

AD verecundiam, (Appel) au respect, ou peut-être plus exactement à l'intimidation. C'est, dit LEIBNIZ (résumant LOCKE, *Essay*, IV, XVII, 19) « quand on cite l'opinion de ceux qui ont acquis de l'autorité par leur savoir, rang, puissance, ou autrement ; car lorsqu'un autre ne s'y rend pas promptement, on est porté à le censurer comme plein de vanité et même à le taxer d'insolence ». *Nouveaux Essais*, *Ibid.* — Se dit en particulier de l'appel à une opinion universellement admise, ou censée telle.

AD vertiginem, voir *Ad* ignorantiam.*

AESTHOPHYSIOLOGIE, E. *Æsthophysiology.* (SPENCER, *Princ. of Psychol.*, I, ch. 6) : étude des rapports entre la physiologie et la psychologie de la sensation.

AFFECTER (L. *Afficere*, *Affectare*) ; D. *Affizieren ;* E. *Affect ;* I. *Commuovere.*

A. Exercer une *action*, au sens **B.** Ne s'emploie que quand l'objet de cette action est un être vivant. Voir *Affectif**. « La lumière affecte la rétine. »

B. En particulier, exercer une action sur la sensibilité* ; et plus spécialement encore, produire un état de tristesse.

CRITIQUE

Il faut éviter en psychologie ce dernier sens, qui est une source d'équivoques. Ce mot présente d'autres sens, non philosophiques, mais sans ambiguïté.

Rad. int. : **A.** Influ ; **B.** Afekt. (*Au sens d'attrister*, Aflikt.)

AFFECTIF, D. *Gefühls... ;* E. *Affective ;* I. *Affettivo.*

Désigne le caractère générique du plaisir*, de la douleur*, et des émotions*, qu'on appelle souvent du nom commun d' « états affectifs ». L'expression « tendances affectives » est aussi appliquée aux inclinations* et aux passions*.

Affectif diffère de *Passif* en ce qu'il contient de plus : 1° l'idée qu'il s'agit d'un phénomène de sensibilité, au sens **B ;** 2° l'existence d'une réaction de la part de l'être sentant, qui exprime par un certain état individuel la modification reçue du dehors. On appelle « ton affectif » ou « élément affectif » d'une sensation la part de sensibilité qui y est contenue, en tant qu'on l'oppose à son aspect représentatif ; — « mémoire affective », la reviviscence, à titre de simples souvenirs, de sentiments éprouvés autrefois. (Mais l'existence d'une mémoire affective proprement dite est discutée.) Cf. *Mémoire**, et observations ci-dessous.

CRITIQUE

Très bon terme philosophique ; il a eu autrefois le sens d'affectueux, mais en est aujourd'hui complètement débarrassé.

Rad. int. : Afektiv.

AFFECTION (L. *Affectus*, *Affectio*) ; D. *Affektion*, *Gefühl.* (Sur l'usage allemand du mot *Affekt*, voir WUNDT, *Physiol. Psychol.*, II, 404) ; — E. *Affection* (*Affect* est proposé par les contemporains dans un autre sens, celui de mobile* venant de la sensibilité ; BALDWIN, MACKENZIE, STOUT, dans le *Dict. of philos. and psych.*, sub V°) ; — I. *Affecto*, *Affezione.*

A. Tout mouvement de la sensibilité, au sens **B,** qui consiste en un changement d'état provoqué par une cause extérieure. Ce mouvement suppose l'existence d'une *tendance*, mais ne se confond pas avec elle : « La conscience de chaque affection... enveloppe celle

---

faut toujours pouvoir s'étonner, elle survit à la découverte même, et devient un sentiment de joie esthétique et métaphysique, comme l'indique la fin de la 3e Méditation, où Descartes s'arrête devant Dieu pour « considérer, admirer et adorer l'incomparable beauté de cette immense lumière ». — 3° Ollé-Laprune a vu dans l'admiration le ressort moral de la philosophie, l'âme de l'éducation, le viatique de la vie spirituelle, la récompense finale d'un amour de la vérité comme elle en avait été le commencement et l'attrait : le rôle que d'autres attribuent à la curiosité, à l'inquiétude, il le fait jouer à ce sentiment de joie confiante qui épanouit l'être dans la possession toujours accrescible d'une réalité infiniment riche et bonne. Voir son discours sur *l'Admiration*[1]. **(Maurice Blondel.)**

Sur **Affecter.** — *To affect*, en anglais, peut s'employer même quand l'objet de l'action n'est pas un être vivant. **(Th. de Laguna.)**

— M. **Ch. Werner** rappelle que Kant se sert du mot *afficiren* pour désigner l'action que l'objet exerce sur la sensibilité (*Esthét. transc.*, § 1).

Sur **Affectif.** — Article complété d'après des indications dues à **Fr. Abauzit** et à M. **Louis Weber.**

J'estime, malgré les objections élevées contre l'existence de la mémoire affective, qu'elle est aussi constante que la mémoire intellectuelle et aussi répandue. Elle ne cadre pas avec le dualisme bergsonien de la mémoire pure et de la mémoire motrice ; mais c'est à mon sens ce qui montre le mieux la fragilité de la conception bergsonienne sur le souvenir.

Dans le caractère affectif de certains états qui apparaissent avec le caractère d'un passé retrouvé, reconnu, et plus ou moins localisé dans le temps, il n'y a ni plaisir ni douleur. Il y a peut-être de l'*émotion*, — encore que le terme altère ici ce qu'il prétend désigner : car lorsqu'on parle d'émotion, on pense toujours plus ou moins aux émotions massives et frustes, aux émotions-chocs, tandis qu'il n'y a rien de pareil dans les souvenirs affectifs. M. Piéron, notamment, dans la *Revue philosophique* de 1902, a décrit certains cas de ce genre avec une précision remarquable et avec d'heureuses expressions. Bref, le caractère « affectif » d'un état de conscience serait, en son fond, une conscience cénesthésique apparaissant par intervalles, en certains moments de détente de l'attention et de passivité réceptrice, au contact de perceptions externes accidentelles. Cette conscience de la cénesthésie — d'une cénesthésie retrouvée, dans le cas où il s'agit d'un phénomène de mémoire — n'est *émotion* que par un mécanisme indirect. Et elle n'est pas nécessairement teintée de plaisir ou de souffrance. Ce serait là le propre de l'état affectif le plus général, ou si l'on veut, le plus élémentaire. **(Louis Weber.)**

L'interprétation du caractère affectif comme étant un ensemble de sensations cénesthésiques, ou (dans le cas de la mémoire) d'images d'anciennes sensations cénesthésiques, est une hypothèse certainement très plausible, mais non pas un fait assez incontestable pour que nous puissions le faire entrer dans la définition du terme lui-même. Peut-être même la notion de l'affectif est-elle, psychologiquement, une de ces idées simples que ne peut décomposer l'analyse. C'est pourquoi nous nous en sommes tenus à une définition par extension, dans laquelle d'ailleurs le mot émotion doit être entendu au sens le plus large. **(A. L.)**

Cf. Louis WEBER, Sur la mémoire affective, *Rev. de Métaph.*, nov. 1914.

1. Publié dans BLONDEL, *Léon Ollé-Laprune, l'Achèvement et l'Avenir de son Œuvre*, pages 280-296. Cf. *ibid.*, p. 44. **(A. L.)**

d'une tendance qui la produit. La tendance ne nous est donnée que par l'affection, etc. » LACHELIER, *Psychologie et Métaphysique*, à la suite du *Fondement de l'induction*, p. 137.

B. Spécialement, le plaisir et la douleur, en tant qu'opposés, comme moins complexes psychologiquement et physiologiquement, aux émotions proprement dites de colère, de crainte, d'espoir, etc.

C. Inclination élective*, moins intense et plus régulière que la *passion* **B,** et caractérisée par l'absence ou le peu d'importance des facteurs physiologiques. La même nuance existe dans l'anglais *affection*.

D. Ensemble des états et des tendances affectives. « Notre existence morale ne comporte une véritable unité qu'autant que l'affection domine à la fois la spéculation et l'action. » A. COMTE, *Discours préliminaire. (Pol. pos.*, I, 15.)

CRITIQUE

Les mots πάθη, *perturbationes animi* (auctore Cicerone), *affectus*, *affectiones*, *passiones* sont donnés comme synonymes par St AUGUSTIN, *De civitate Dei*, IX, 4. — *Affectio* s'emploie selon GOCLENIUS pour désigner soit une disposition, soit un état, soit un changement d'un être, que la cause en soit interne ou externe. *Lex. phil.*, 78b. Il reconnait pour *affectus* deux sens : 1° πάθος, *accidens ;* 2° les tendances de désir et d'aversion en tant que spontanées et non provoquées par une sensation actuelle. *Ibid.*, 80a. Le premier de ces sens, qui enveloppe toutes les modifications d'un être, même intellectuelles, a persisté jusqu'au XVIIIe siècle. Voir un texte de BUFFON cité dans Littré, sub Vo. — SPINOZA prenait *affectio* avec la même généralité, et resteignait ainsi qu'il suit le sens d'*affectus* : « J'entends par passions *(affectus)* les affections *(affectiones)* du corps qui augmentent ou diminuent sa puissance d'agir, etc. » *Éthique*, III, Déf. 3.

Pour DESCARTES, l'affection **(C)** est caractérisée par ce fait qu'on y estime l'objet de son amour moins que soi-même. Elle s'oppose à l'amitié, où l'estime est égale ; et à la dévotion, où elle est supérieure. *Passions de l'âme*, III, art. 83. Cette nuance est entièrement effacée aujourd'hui. Chez REID, les affections sont toutes les inclinations* attractives ou répulsives à l'égard de nos semblables. — MAINE DE BIRAN : « L'affection est ce qui reste d'une sensation complète quand on en sépare l'individualité personnelle ou le moi, et avec lui toute forme de temps ou d'espace », ou encore « quand l'idée de sensation se trouve réduite à la simple sensation sans idée d'aucune espèce ». *Essai sur les fondements de la psychologie*, Œuvres inédites, II, 11. M. Pierre JANET conserve le sens de Maine de Biran (*Automatisme psychologique*, p. 41).

Il est donc nécessaire de spécialiser et de préciser ce terme si l'on veut en faire un usage philosophique. Nous proposons de le restreindre à l'ensemble de tous les sentiments statiques qui consistent en un état et non en une tendance. Les affections comprendront alors le plaisir, la douleur, et les émotions proprement dites.

Sentiments : affections → plaisir et douleur. émotions. ; tendances affectives → inclinations. passions.

Rad. int. : Afekt.

AFFECTIVITÉ, D. *Affektivität, Gefühl ;* E. *Affectivity, feeling ;* I. *Affettivita.*

A. Caractère des phénomènes affectifs.

B. Ensemble des phénomènes affectifs. Voir *Sensibilité**, **B.**

Sur **Affectivité.** — Voir l'histoire de ce mot et la critique de son sens par M. Maurice Pradines, *Revue de Synthèse*, octobre 1935.

Afférent, voir *Efférent**.

AFFINITÉ (L. *Affinitas*) ; D. *Verwandtschaft, Affinität ;* E. *Affinity ;* I. *Affinità.*

A. Alliance (analogue aux alliances de famille, sens propre d'*affinité* chez les jurisconsultes).

B. Ressemblance, liaison ou attraction résultant d'une ressemblance.

C. Attraction, analogue à l'attraction moléculaire qui produit les combinaisons chimiques, et qui a été appelée *affinitas* par ALBERT LE GRAND. Le mot, au sens chimique, est surtout devenu populaire avec BOERHAAVE **(S).**

CRITIQUE

Terme vague, qui n'a que deux emplois à peu près définis : 1° les *Affinités électives (Wahlverwandtschaften)*, titre d'un roman de GŒTHE : c'était primitivement une expression de chimie due à Bergmann et désignant les affinités qui détruisent un composé au profit de nouvelles combinaisons : 2° l'*Affinité naturelle des idées*, propriété qu'ont les phénomènes psychiques de s'attirer l'un l'autre dans le champ de la conscience par association* des idées (avec ou sans ressemblance).

Rad. int. : Afin.

AFFIRMATIF, D. *Bejahend ; affirmativ ;* E. *Affirmative ;* au sens **C,** *positive ;* — I. *Affermativo.*

A. B. Qui constitue une affirmation, soit au sens **A,** soit au sens **B.** Quand il s'agit d'un jugement ou d'une proposition, ce mot s'entend toujours au sens **B.**

C. En parlant des personnes : qui est porté à affirmer avec décision ; qui affirme avec force (dans un cas donné).

Rad. int. : **A.** Asertal, Afirmal ; **B.** Asertem.

AFFIRMATION, D. **A.** *Behauptung ;* **B.** *Bejahung ;* — E. *Affirmation ;* — I. *Affermazione.*

A. Dans la langue courante, acte par lequel on pense ou l'on énonce un jugement comme vrai (que ce jugement soit dans sa forme affirmatif ou négatif). S'oppose à question ou à doute. En ce sens, toute négation ferme est encore une affirmation.

Sur **Affinité.** — Consulter Étienne GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *Études progressives d'un naturaliste*, notamment la dernière étude : « Loi universelle (attraction de soi pour soi) ou clef applicable à l'interprétation de tous les phénomènes de philosophie naturelle », dans laquelle il appelle *affrontement* ce qu'on nomme d'ordinaire affinité. — Voir en particulier la note de la page 159, où il explique comment il a formé ce mot. **(Louis Boisse.)** — Cf. ci-dessous *Attraction**, observations.

« Pour Barchusen, les corps qui ont entre eux de l'*affinité* se ressemblent, sont cousins, ce qui ne veut pas dire qu'ils s'aiment ; pour Boerhaave, au contraire, l'*affinité* s'exerce entre des corps entre lesquels il ne signale aucun rapport de similitude, mais qui s'aiment, qui s'unissent et qui célèbrent leurs noces avec plus ou moins de bruit ou d'éclat. » J. B. DUMAS, *Leçons sur la philosophie chimique*, 398. (Texte communiqué par **M. Marsal.**)

Sur **Affirmation.** — On peut bien réserver *affirmation* au sens **B,** mais peut-on réserver de même *affirmer ?* On dit bien : « J'affirme que non. » Et s'il en est ainsi, la distinction devient précaire. **(G. Beaulavon.)** — Elle est nécessaire surtout lorsque *affirmation* est pris au sens où le mot désigne, non l'acte d'affirmer, mais la chose affirmée *(Afirmato* et non *Afirmo).* Dans le cas du verbe, et du substantif à sens verbal, il est facile d'en légitimer l'usage si l'on observe que lorsqu'on dit : « J'affirme que *non* », l'objet de l'affirmation est une *lexis* prise en bloc, et contenant en elle-même la négation, qui reste ainsi extérieure à l'acte d'affirmer. **(A. L.)**

B. Log. Par opposition à *négation** désigne le caractère d'une proposition dans laquelle la copule (au sens général, c'est-à-dire la relation considérée entre les termes) est simplement posée comme existante ; la négation consistant à affirmer (au sens **A**) l'absence de cette relation (par privation ou par exclusion).

CRITIQUE

Pour le sens **A,** il convient de dire *assertion* et de réserver *affirmation* pour le sens **B,** conformément à la remarque faite par M. Goblot dans son *Vocabulaire*, et approuvée à la séance de la *Société de philosophie* du 29 mai 1902.

Rad. int. : **A.** Asert ; **B.** Afirm.

« Affrontement », voir *Affinité**, observations.

A FORTIORI (Raisonnement), L. (sous-entendu : *causa*).

A. Raisonnement qui conclut d'une proposition à une autre proposition, telle qu'il y ait en faveur de la seconde les mêmes raisons qu'en faveur de la première, et de plus une ou plusieurs autres raisons (une objection ou une difficulté de moins pouvant compter pour une raison de plus). « Je t'aimais inconstant ; qu'aurais-je fait fidèle ? » *Andromaque*, acte IV, sc. 5.

B. Raisonnement qui conclut d'une quantité à une autre quantité de même nature, plus grande ou plus petite, et telle que la première ne puisse être atteinte ou dépassée sans que la seconde le soit aussi. « Ce que nous venons de dire subsistera *a fortiori* si l'erreur de pointé de la lunette, au lieu d'être du même ordre de grandeur que celle des lectures, est notablement plus faible. » Colardeau, *Approximations dans les mesures physiques*, p. 279.

REMARQUE

Cette seconde forme de raisonnement s'applique également, même dans l'ordre moral, à tout ce qui est considéré comme susceptible de degrés ; par exemple dans le raisonnement du *Pro Milone :* « Si l'on a le droit de tuer le voleur, à plus forte raison l'assassin. » L'argument paraît d'ailleurs, sous ses deux formes, être d'origine juridique, et se rattacher à la règle : « Non debet, cui plus licet, quod minus est non licere. » Ulpien, dans *Digeste* (Ed. Mommsen, livre 50, titre xvii, n° 21. Cf. 26 et 110).

AGENT, D. *Der* ou *Das Wirkende ;* E. *Agent ;* I. *Agente.*

Transcription du L. Scol. *Agens*, ce qui agit ou celui qui agit. Tout être, en tant qu'il est considéré, en un sens quelconque, comme exerçant une *action**, particulièrement au sens **B.** (L'objet de cette action est le *patient.*)

« *Intellect agent* » (L. scol. *Intellectus agens*). « La plus commune opinion est celle des péripatéticiens, qui prétendent que les objets du dehors envoient des espèces qui leur ressemblent... Ces espèces... sont rendues intelligibles par l'*intellect agent*, ou agissant, et sont propres pour être reçues dans l'*intellect patient*... » Malebranche, *Recherche de la vérité*, III, II, ch. 2. Voir *Actif* (intellect).

AGNOSIE, D. *Agnosie ;* E. *Agnosia ;* I. *Agnosia.*

Incapacité de reconnaître les objets ou les symboles usuels (amnésie perceptive) sans trouble des sensations en général.

On distingue une *agnosie visuelle* (cécité psychique totale, ou partielle, dont la cécité verbale est un cas particulier) ; une *agnosie tactile* (agnosie des formes tactiles, ou *astéréognosie*, due à un trouble de la sensibilité portant principalement sur la kinesthésie) ; enfin, une *agnosie auditive*, surdité psychique, totale ou partielle, dont la surdité verbale est un cas particulier).

REMARQUE

Agnosie est donné comme synonyme allemand d'*agnosticismus* dans le Dictionnaire de Baldwin ; mais, d'après Eisler, sub V°, il s'applique à la doctrine de Socrate : « Je ne sais qu'une chose, c'est que je ne sais rien. »

Rad. int. : Agnosi.

AGNOSTICISME (du G. Ἄγνωστος, inconnaissable). — D. *Agnosticismus, Agnosie* (? voir ce mot) ; — E. *Agnosticism ;* — I. *Agnosticismo, Agnosteismo.*

Terme créé par Huxley en 1869. Il désigne actuellement, soit l'habitude d'esprit qui consiste à considérer toute métaphysique* (ontologique) comme futile (Baldwin, sub V°) ; soit l'ensemble des doctrines philosophiques, d'ailleurs très différentes entre elles à d'autres égards, qui admettent l'existence d'un ordre de réalité inconnaissable par nature (notamment le Positivisme* d'Auguste Comte ; l'Évolutionnisme* de H. Spencer ; le Relativisme* de Hamilton ; quelquefois aussi, sous réserves, le Criticisme* de Kant).

Rad. int. : Agnostikism.

AGNOSTIQUE, subst. et adj. — D. *Agnostiker, agnostisch ;* E. *Agnostic ;* I. *Agnostico.*

En parlant des personnes : qui professe l'agnosticisme* ; ou (adjectivement) en parlant des doctrines : qui constitue une forme d'agnosticisme. Voir ci-dessus.

Rad. int. : Agnostik.

AGONISTIQUE. G. ἀγωνιστικός, qui concerne la lutte ; quelquefois, qui aime la lutte et la contestation (ἐριστικός), Platon, *Ménon*, 75 C ; — D. *Agonistisch :* E. *Agonistic :* I. *Agonistico.*

A. Relatif à la lutte, particulièrement à la lutte pour la vie.

B. En parlant des doctrines ou des dispositions d'esprit : favorable à la lutte ; qui recommande la lutte et y voit l'instrument du progrès.

Rad. int. : Luktal, —em.

AGRAPHIE, D. *Agraphie ;* E. *Agraphia ;* I. *Agrafia.*

Perte de la capacité d'écrire. Voir *aphasie**.

Rad. int. : Agrafi.

Agréable et désagréable, voir *Plaisir**, *Douleur**, et cf. *Sensation.*

AGRÉGAT (du L. *aggrego*) ; D. *Aggregat ;* E. *Aggregate, Aggregation ;* I. *Aggregato.*

Ensemble d'éléments juxtaposés et réunis par une certaine cohésion. « Le composé n'est autre chose qu'un amas ou *aggregatum* des simples » (Leibniz, *Monadologie*, § 2). L'usage du mot, en

---

Sur **Agnosie.** — Article ajouté par M. **Henri Piéron ;** la remarque qui y est jointe figurait primitivement à la fin de l'article *agnosticisme.*

— Ce terme s'écrit aussi quelquefois *Agnoscie.* Il a été créé par Freud en 1891. L'agnosie comprend en partie ce que l'on a appelé l'*asymbolie* (Finkelnburg, 1870). Toute cette terminologie n'est pas encore absolument fixée. » **(Ed. Claparède.)**

Sur **Agnosticisme.** — Huxley a raconté avec humour, et non sans ironie, comment il a créé, en 1869, le mot *Agnostic*, pour pouvoir lui aussi, dit-il, se prévaloir d'un nom de doctrine, au milieu de ses honorables confrères de la Metaphysical Society qui avaient tous des qualificatifs en *-iste.* Voir *Agnosticisme* (1889) dans Huxley, *Collected Essays*, tome V, p. 239. Cf. aussi Armstrong, *Agnosticism and theism in the XIX^th century.* En fait, les termes *agnostique, agnosticisme* ont souvent servi de formule commode, dans les cas, ou dans les pays, où la déclaration d'une confession religieuse déterminée se trouvait obligatoire, ou du moins usuelle, en certaines circonstances. **(A. L.)**

sociologie, est emprunté à la biologie, où l'on oppose, par exemple, les Salpes agrégées aux mêmes animaux vivant à l'état d'indépendance individuelle.

CRITIQUE

Il est commode de conserver au mot agrégat le sens très général qu'il a reçu, en subdivisant ainsi qu'il suit les différentes classes d'agrégats :

1° *Agrégat* proprement dit ou mécanique, dont l'unité ne suppose ni dépendance fonctionnelle, ni différenciation, ni solidarité morale ; 2° *colonie* qui suppose une dépendance fonctionnelle sans différenciation appréciable ; 3° *organisme* qui suppose une interdépendance* des éléments avec différenciation ; 4° *association** qui, sans exclure ou admettre nécessairement le caractère de colonie ou d'organisme, suppose que le lien principal de l'agrégation est de nature psychologique (représentation et volition). G. Tarde propose pour ces trois derniers cas le terme *adaptat*, qui serait heureux. (*Les lois sociales*, p. 116.)

Rad. int. : Agregaj.

Agueusie, voir les observations sur *Anesthésie**.

AINSI, D. *So, also ;* E. *Thus, so ;* I. *Cosi.*

Sens général : ceci étant, de cette manière.

Au commencement des phrases, liaison vague très usitée en philosophie, soit pour annoncer le résumé de ce qui précède, soit pour en tirer une conséquence (forme affaiblie de *donc**), soit même quelquefois comme une simple transition. Cet usage facile est peu favorable à la précision du rapport entre les idées.

ALEXANDRINISME, D. *Alexandrinismus ;* E. *Alexandrinism ;* I. *Alessandrinismo.*

A. Civilisation grecque d'Alexandrie (philosophie, art, lettres, sciences) depuis le IIIe siècle avant Jésus-Christ jusqu'au IIIe siècle de notre ère ; spécialement, en philosophie, l'ensemble des néo-platoniciens proprement dits (Ammonius Saccas, Plotin, Porphyre, etc.) et des alexandrins chrétiens (Clément d'Alexandrie, Origène, etc.).

B. Caractère de pensée et de style dont les écrivains et particulièrement les poètes grecs d'Alexandrie ont donné l'exemple : subtilité et obscurité, jointes au goût des allégories et des allusions érudites.

Rad. int. : Alexandrinism.

ALEXIE, D. *Alexie ;* E. *Alexia ;* I. *Alessia.* Voir *Cécité** *verbale.*

ALGÈBRE (de l'Arabe : *Al-djebr*, réparation, qui s'appliquait probablement au rétablissement des équations par additions et soustractions compensatrices. — D. E. I. *Algebra*).

A. Art de traiter les problèmes d'Arithmétique en représentant les nombres (inconnus et connus) par des lettres. Science des nombres indéterminés (Leibniz).

B. Méthode générale de représentation des relations et fonctions* mathématiques et logiques au moyen de Symboles. Voir *Algorithme**.

C. Science des propriétés des polynomes* et des *formes** algébriques ; art de résoudre les équations algébriques.

D. Science de l'ordre (Poinsot). Cette définition a été louée par Cournot pour sa profondeur, dans un chapitre où il recueille une série de définitions de l'Algèbre (*Correspondance*, ch. IV), mais lui-même adopte finalement le sens **C.**

CRITIQUE

Le sens **A** serait mieux désigné par *Arithmétique universelle* (Newton, Stolz) ; le sens **B** par *Symbolique* ou *Caractéristique* (Leibniz), *Logistique** quand il s'agit de logique ; le sens **D** (*Tactique* de Sylvestre, *Syntactique* de Cournot), par *Combinatoire**.

Algèbre de la logique, D. *Algebra der Logik ;* E. *Logical Algebra ;* I. *Algebra della logica.*

Titre de l'ouvrage de Schröder, *Vorlesungen über die Algebra der Logik* (1890-1896) et de celui de L. Couturat, *L'Algèbre de la Logique* (résumant les systèmes de Boole et de Schröder), collection Scientia (1905).

L'une des formes de la *Logistique**. Voir ce mot.

Rad. int. : Algebr.

ALGHÉDONIQUE (du G. ἄλγος, douleur, et ἡδονή, plaisir). Relatif à la douleur et au plaisir. « Plus immédiatement encore qu'à l'affectivité physique alghédonique, la perception apparaît liée au sentiment. » M. Pradines, *Traité de psychologie générale*, Préface, IX.

ALGIQUE, Algédonique (du G. ἄλγος, ἀλγηδών, douleur physique). Relatif à la douleur ou ayant le caractère d'une douleur. Parfois souffrant de douleurs.

ALGORITHME (on trouve aussi quelquefois la forme *Algorisme*, plus voisine de l'étymologie : Al Korismi ou Al Kwarizmi, nom de l'auteur d'une Algèbre qui introduisit en Europe au IXe siècle la numération décimale). D'où, à l'origine, ce système de numération ; puis, par suite, ensemble des règles du calcul des nombres écrits dans le système décimal (les « quatre règles ») ; et enfin, par extension, règles des opérations simples dans toute espèce de calcul. D. *Algorithmus ;* E. *Algorithm ;* I. *Algoritmo.*

Actuellement, ensemble de symboles et de procédés de calcul. Ex. : *algorithme d'Euclide* (pour trouver le plus grand commun diviseur de deux nombres) ; *algorithme infinitésimal* (par opposition à la *méthode* infinitésimale, conçue *in abstracto* comme un mode de raisonnement qui se retrouve soit dans les *Indivisibles*, soit

---

Sur **Algèbre de la Logique.** — L'expression a été créée par le mathématicien anglais Boole. Sa raison d'être est dans l'emploi des symboles littéraux et des signes opératoires de l'algèbre ordinaire pour traduire les théories de la logique formelle classique, que Boole espérait ainsi élargir. Ses *Laws of thought* (1854) renferment, toute constituée du premier coup, l'algèbre de la logique traditionnelle, présentée comme un « calcul des classes », c'est-à-dire en se plaçant au point de vue de l'extension logique des concepts. On reconnut ensuite que les mêmes formules pouvaient être considérées comme constituant un calcul des propositions. — La « logistique » au sens de M. Bertrand Russell et de Couturat, est née de deux préoccupations distinctes : 1° appliquer les méthodes de l'algèbre à des rapports logiques que n'étudiait pas la logique formelle traditionnelle, en inventant au besoin de nouveaux signes opératoires ; — 2° établir que la logique algorithmique, ainsi étendue et généralisée, renferme tous les principes des sciences mathématiques. **(René Berthelot.)**

— Boole élargit le champ de la logique traditionnelle, bien qu'il en accepte les principes, surtout, comme il est dit ci-dessus, en ce qui concerne les rapports d'extension. Mais il sort du cadre de cette logique quand il ramène le raisonnement aux méthodes de développement, d'élimination, et de réduction (*Laws of thought*, ch. V-VIII) et lui-même indique dans le ch. XV du même ouvrage que sa Logique est plus large que celle d'Aristote, et que le raisonnement ne se réduit pas au syllogisme. Enfin toute la seconde moitié de l'ouvrage (ch. XVI et suivants) est un passage de la logique à la Théorie des probabilités, par le moyen de son algèbre : la probabilité d'une proposition étant intermédiaire entre les valeurs 0 et 1 que considère seules la Logique classique. **(A. L.)**

Sur **Algorithme.** — Article remanié d'après diverses observations, notamment de **Paul Tannery.**

dans les *fluxions*, soit dans les *différentielles*).

Rad. int. : Algoritm.

ALGORITHMIQUE (logique), D. *Algorithmische Logik ;* E. *Algorithmic Logic ;* I. *Logica algoritmica.*

Système de notations et de règles de calcul, analogues à celles de l'algèbre, permettant, soit seulement de représenter les opérations de la logique classique d'une manière plus condensée et plus rigoureuse ; soit de l'étendre et de définir des opérations nouvelles, p. ex. celles qui concernent les fonctions logiques, la logique des relations, etc.

Voir *Logistique**.

ALIÉNATION, D. **A.** *Veräusserung ;* **B.** *Irrsinn ;* — E. *Alienation ;* I. *Alienazione.*

A. Au sens juridique et primitif : vente ou cession d'un bien à une autre personne.

Par métaphore : état de celui qui appartient à un autre. « Le personnalisme est un effort continu pour chercher les zones où une victoire décisive sur toutes les formes d'oppression et d'aliénation, économique, sociale ou idéologique, peut déboucher sur une véritable libération de l'homme. » Emmanuel Mounier, *Esprit*, janvier 1946, p. 13.

B. Terme le plus général pour désigner les troubles profonds de l'esprit : « Aliénation mentale. » Les limites de ce qu'on désigne ainsi sont très mal fixées, et certains aliénistes contemporains évitent d'en faire usage.

« *Aliéné* n'est pas un terme de la langue médicale, ni même de la langue scientifique ; c'est un terme du langage populaire, ou mieux du langage de la police : un aliéné est un individu qui est dangereux pour les autres ou pour lui-même sans être légalement responsable du danger qu'il crée... Le danger créé par un malade dépend beaucoup plus des circonstances sociales dans lesquelles il vit que de la nature de ses troubles psychologiques. » Pierre Janet, *Les médications psychologiques*, I, 112.

« **Allégeance** », voir observations.

ALLÉGORIE (G. 'Αλληγορία) ; D. *Allegorie ;* E. *Allegory ;* I. *Allegoria.*

A. Symbolisme concret, se poursuivant dans tout l'ensemble d'un récit, d'un tableau, etc., et tel que tous les éléments du symbolisant correspondent systématiquement chacun à chacun aux éléments du symbolisé.

B. L'œuvre elle-même qui est composée suivant ce procédé.

C. En particulier, on appelle *sens allégorique* de l'Écriture celui des quatre sens qui exprime les dogmes religieux et surtout la correspondance de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les trois autres sont le sens littéral, le sens moral ou tropologique (Hugues de Saint-Victor) et le sens anagogique* : « Littera gesta docet, quid credas Allegoria, Moralis quid agas, quo tendas Anagogia. » (Auber, *Symbolisme religieux*, II, chap. III, p. 50.)

Rad. int. : Alegor.

Sur **Aliéné.** — Étymologiquement, le mot n'implique qu'une définition métaphysique et verbale : *alienatus*, celui qui ne s'appartient pas. Pour se faire une idée psychologique de l'aliénation mentale, il faut non pas la distinguer de la santé mentale, par des caractères arbitrairement choisis, mais l'en rapprocher au contraire selon ce principe de Claude Bernard que le pathologique n'est que l'exagération du normal.

Si donc, avec M. F. Paulhan, on distingue parmi les normaux, et d'après l'ordre d'association des tendances, des types systématiques, hésitants, déséquilibrés, incohérents, etc., on pourra retrouver ces mêmes types parmi les aliénés, avec l'exagération en plus... Les qualités également formelles, mais secondaires, telles que richesse ou pauvreté mentale, lenteur ou rapidité des associations, pourront de même, par leur exagération, déterminer des sous-groupes, ou mieux caractériser les groupes déjà établis.

Enfin, au point de vue biologique et social, ce serait encore une erreur que de caractériser l'aliénation mentale en disant que l'homme sain est adapté à son milieu, tandis que l'aliéné ne l'est pas. Sans doute on peut considérer la santé comme la concordance de nos jugements, raisonnements, idées, images, etc., avec les phénomènes du monde matériel et social ; mais chez le normal lui-même cette concordance n'est jamais parfaite, et l'adaptation complète n'est pas. Il convient donc, ici comme plus haut, de parler seulement d'exagération ; et à cette restriction près, on pourra dire que les aliénés s'éloignent de l'adaptation, soit par excès de système (persécutés ou jaloux), soit par défaut de cohérence (excités maniaques), soit par hésitation des éléments psychiques (douteurs), soit par inertie (débiles, ou trop équilibrés). **(G. Dumas.)**

Sur « **Allégeance** ». — Dans un très curieux chapitre de sa *Déontologie* (1re partie, ch. XVI) Bentham attire l'attention du lecteur sur une vertu découverte par Hume et appelée par lui *allegiance*. C'est une « qualité qui peut devenir vertu ou vice selon son objet ». « Si cet objet est conforme au principe de la maximisation du bonheur, dès lors l'*allégiance (sic)* devient de la bienveillance effective sur la plus vaste échelle. Tout dépend de la nature du gouvernement au profit duquel l'*allégiance* est réclamée. Elle peut être une vertu évidente ou un crime funeste... Le mot d'*allégiance* s'emploie pour obéissance ; l'obéissance est bonne quand le gouvernement est bon, mauvaise quand il est mauvais. » *Déontologie*, trad. Benjamin Laroche (Charpentier, 1834), 1re partie, p. 304-305. **(L. Boisse.)**

— Littré fait remarquer que ce mot, d'ailleurs peu employé, sauf dans l'expression « serment d'allégeance », n'a aucune parenté de sens ni de racine avec le mot *allégeance* pris au sens de soulagement, d'allégement. Il vient de la même racine que *lige* (homme-lige), terme d'origine germanique, et par conséquent ne doit pas être rapproché non plus du latin *lex*, *legis*. — Il semble qu'on ait affaire ici à un nom ancien de ce qui a joué plus tard un certain rôle dans la philosophie morale sous le nom de *loyalisme** (**E.** *loyalty*, souvent traduit à contresens par *loyauté*). **(A. L.)**

Sur **Allégorie.** — La rédaction a été légèrement retouchée conformément à une proposition de M. **Th. de Laguna.**

— Il y a une différence importante dans l'usage actuel général des mots *allégorie* et *symbole*, au point de vue esthétique. *Allégorie* a un sens presque toujours péjoratif : on signale la « froideur », la pauvreté, la fadeur des allégories. C'est que les éléments qui forment l'allégorie *n'ont pas d'intérêt propre*, ni même souvent de signification quelconque, en dehors du rôle qui leur est intentionnellement attribué. Elles sont nécessairement artificielles et presque toujours compliquées. — Au contraire, le symbole peut être vivant, évocateur, parce que l'image y a un intérêt propre ; elle vaut par elle-même en même temps que par ce qu'elle suggère ; quelque chose des sentiments qu'éveille le symbole enrichit donc l'idée symbolisée.

Par exemple, on parlera d'allégories à propos du blason, du *Roman de la Rose* ou de la Carte du Tendre, de la *Melancholia* d'Albert Dürer ou de l'*Apothéose d'Henri IV* de Rubens, — et de symboles à propos du *Faust*, du *Moïse* de Vigny,

« **ALOGIQUE** », D. *Alogisch* (Schopenhauer, Hartmann).

Opposé à *logique**, non comme contraire à celui-ci dans un même genre, mais comme étranger aux déterminations qui le constituent. — Cf. *Amoral**.

Spir dit en ce sens *illogique*, qu'il oppose à *antilogique*. « La réalité... est illogique, mais non antilogique. » *Nouvelles esquisses*, p. 20.

Ce mot avait été proposé dans la première rédaction du présent *Vocabulaire* pour représenter tout ce qui, dans l'homme, est au delà des fonctions intellectuelles. Mais il a soulevé de vives objections. Voir notamment en appendice la lettre de M. Maurice Blondel, relative à l'idée d'*action*.

Rad. int. : Alogikal.

« ALPHABET des pensées humaines », expression employée par Leibniz (*Historia et commendatio linguae characteri-cae*, Gerh., VII, 185 ; *De Organo*, Inédits, éd. Couturat, 430, etc.) et par Condillac (mais du point de vue empirique) pour désigner les éléments simples dont sont formées, suivant eux, toutes les idées.

L'origine de cette expression paraît être le titre *Abecedarium naturae*, donné par Bacon à l'un de ses ouvrages ; il désigne les « formes* » élémentaires qui, selon lui, par leurs combinaisons, « à la manière des lettres de l'alphabet », constituent toutes les propriétés des choses, et intellectuellement, toutes les vérités. (*De dignitate*, III, iv, 11.)

ALTÉRATION (G. Ἀλλοίωσις) ; D. *Alteration, Aenderung ;* E. *Alteration* (sans import péjoratif) ; I. *Alterazione*.

A. Chez Aristote, changement dans la catégorie de qualité* : le fait de devenir ou de rendre autre.

Ce sens se rencontre encore dans la langue technique de la théorie de la connaissance ou de la dialectique : « L'altération est une notion originale au même titre que la qualité... » Hamelin, *Essai...*, ch. III, § 2, A : « Comment constituer une notion intelligible et à peu près complète de l'altération en général. »

B. Dans le langage moderne passage à un état différent ou anormal, considéré comme inférieur. « L'altération des couleurs d'un tableau. »

Rad. int. : **A.** *(action de devenir autre)* : Altresk ; *(action de rendre autre)* : Altrig. — **B.** Koruptesk, Koruptig.

ALTÉRITÉ (G. ἑτερότης) ; D. *Anderskeit, Anderssein ;* E. *Otherness, Alterity* (rare) ; I. *Alterità*.

A. Caractère de ce qui est autre*. S'oppose à identité.

B. Spécialement, chez Renouvier, caractère de ce qui est autre que moi. (Ce sens lui est propre.) Voir *Observations*.

REMARQUE

La notion d'*altérité* est au point de vue logique une relation symétrique et intransitive, qui a été représentée par O' (Schröder) ou par I' (Couturat, *Les Principes de la logique*, § IV, dans l'Encyclopédie Ruge). Elle est ainsi définie comme négation pure et simple de l'identité.

Rad. int. : Altres.

ALTERNATIVE, D. E. *Alternative ;* I. *Alternativa*. — Voir *Disjonctif*.

A. Système de deux ou plusieurs propositions dont l'une au moins est vraie. C'est donc la *somme logique* de deux ou plusieurs Pp (qui ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre). Cette acception est rare.

B. Plus spécialement (mais plus ordinairement), système de propositions dont une seule est vraie. (Disjonction exclusive.)

Renouvier appelle *principe de l'alternative* ce qu'on nomme d'ordinaire principe de milieu exclu. *Logique*,* 2e éd., I, 249-252.

Par suite, dans l'ordre pratique, possibilité ou nécessité de choisir entre plusieurs décisions à prendre.

C. Chacune des propositions ou des décisions qui font partie d'une alternative au sens **A** ou au sens **B**.

CRITIQUE

Il serait désirable d'adopter des noms différents pour les systèmes de propositions et pour chacune de celles-ci, par exemple, dans le premier cas, *alternative ;* dans le second, *alternée* (ce dernier mot pouvant avoir un sens relatif : « *m* est l'alternée de *n* » signifierait : *m* et *n* sont les alternées d'une même alternative).

Rad. int. : **A.** Alternativ ; **B.** Alternant.

ALTRUISME, D. *Altruismus ;* E. *Altruism ;* I. *Altruismo*.

Terme créé par A. Comte, en opposition à *égoïsme**, adopté par Spencer et devenu courant dans la langue philosophique.

A. Psych. Sentiment d'amour* pour

---

du *Satyre* de V. Hugo, de la scène du Pauvre dans *Don Juan*, de toute l'œuvre de Wagner. **(G. Beaulavon.)**

« — La remarque de M. Beaulavon sur *allégorie* et *symbole* est pertinente, mais incomplète. Ces termes s'opposent non seulement comme le pauvre au riche, le froid au chaud et le mort au vivant ; mais encore comme le clair au confus, l'univoque à l'équivoque, le transparent au trouble. On le montrerait par la comparaison du classicisme, de l'époque des lumières, au romantisme (surtout allemand). Il semble qu'il y ait dans la structure mentale française une répugnance générale à accepter le symbole. De là l'import péjoratif des épithètes ci-dessus... De là la réaction des critiques, tels que Sarcey, devant certaines œuvres étrangères. De là enfin l'insuccès des thèses de Freud, sur le symbolisme du rêve. » *Lettre de* **M. Marsal** *à M. A. Lalande.*

Sur **Alogique.** — Utile pour désigner ce qui n'a pu être encore introduit par la réflexion dans les cadres de *notre* logique, ce mot ne saurait avoir une valeur définitive et stable ; car, en réalité, rien dans la nature ou dans l'esprit n'est étranger aux déterminations qui font du réel et du pensé un *solidum quid*. La logique n'a cessé de s'élargir et de s'assouplir pour intégrer ce qu'elle avait d'abord exclu, le fait, l'accidentel, l'exceptionnel, le pathologique : il y a une logique du sentiment, de la passion, de la vie, de l'action, une logique du désordre ; non pas qu'elle justifie tout en comprenant tout ; bien au contraire, elle fait ressortir les répercussions lointaines d'une justice immanente, d'une norme coextensive à l'ordre comme aux aberrations apparentes et provisoires. Il y a de l'*illogique*, en ce sens que les contraires sont du même genre ; il n'y a, au fond, point d'*alogique*. **(Maurice Blondel.)**

Sur **Altérité.** — Le sens où Renouvier prend ce mot nous a été signalé par **Louis Prat,** qui renvoie au texte suivant : « *De la relation comme catégorie.* Le sujet : ma pensée propre. L'objet : un coup du dehors. L'objet, c'est l'autre : une sensation, une traction, une poussée, un frottement, une douleur. Pas de localisation ; l'idée d'espace n'intervient pas encore : il n'y a qu'une opposition entre le moi et le non-moi. » — « Ipséité, altérité, et synthèse : perception. Ce qui, au point de vue du moi propre, correspond aux termes de la relation en général : Distinction, Identité, Détermination. » Renouvier, *Derniers Entretiens*, p. 9 et 10 (copie d'une note rédigée par lui).

— Il serait nécessaire, semble-t-il, pour la correspondance des termes, de rétablir l'ordre suivant : Identité, Distinction, Détermination. Mais c'est également ainsi qu'ils sont énumérés dans la *Logique*, ch. XXVII. **(A. L.)**

autrui : soit celui qui résulte, instinctivement, des liens qui existent entre les êtres d'une même espèce ; — soit celui qui résulte de la réflexion et de l'abnégation individuelle. Il comprend, d'après le *Tableau* du *Catéchisme positiviste*, l'attachement, la vénération, la bonté.

B. Éthique. Doctrine morale, opposée à l'hédonisme, à l'égoïsme*, et dans une certaine mesure à l'utilitarisme* (en tant que celui-ci ne veut faire appel, en principe, à aucun autre ressort moral que la recherche, par l'agent, de son véritable intérêt) : théorie du bien qui pose au point de départ l'intérêt de nos semblables, en tant que tel, comme but de la conduite morale. Cf. les formules de Comte : « Vivre pour autrui ; — L'Amour pour principe, l'Ordre pour base, le Progrès pour but, etc. »

CRITIQUE

Nous avons distingué nettement les deux nuances du sens **A,** non seulement parce qu'au point de vue psychologique elles répondent à deux attitudes différentes, mais parce que M. Baldwin (*Dictionary*, sub V°) fait remarquer que le mot *altruisme* ne doit être employé que lorsqu'il s'agit d'une disposition consciente, non d'un instinct ou des habitudes créées par l'interdépendance* organique. On remarquera que, dans le *Discours préliminaire*, Comte emploie à plusieurs reprises *abnégation* comme synonyme d'altruisme.

Sur la distinction entre *altruisme* et *charité*, voir ci-dessous la note de M. Blondel.

Rad. int. : Altruism.

Sur **Altruisme.** — « J'adopte très volontiers ce mot (*altruiste*, adj.), que nous devons à M. Comte. Récemment un critique qui condamnait ce mot, comme étant de formation nouvelle *(as newfangled)*, demandait pourquoi nous ne nous contentions pas des expressions bienveillant *(benevolent)* et bienfaisant *(beneficent)*. Il y a à cela une raison fort suffisante. *Altruisme* et *altruiste* présentant à l'esprit, par leur forme aussi bien que par leur signification, les antithèses d'*égoïsme* et d'*égoïste*, communiquent l'idée de cette opposition très vite, et avec une grande clarté, ce que ne font pas de même bienveillance ou bienfaisance et leurs dérivés, parce qu'ils n'impliquent pas directement l'antithèse. Cette supériorité dans la force expressive du mot facilite la communication des idées morales. » H. Spencer, *Principes de Psychologie*, 8e partie ; note au titre du chap. VIII : « Altruistic sentiments. » Traduction Ribot et Espinas, II, 638. Les chapitres précédents sont intitulés : « Egoistic sentiments, Ego-altruistic sentiments. »

Différentes modifications ont été introduites, à la séance du 3 mai 1923, dans la rédaction provisoire de cet article faite en vue de la deuxième édition :

1° Dans le § **A,** il était dit primitivement : « ... celui qui résulte instinctivement de la *solidarité* des êtres d'une même espèce. » M. **Beaulavon** a fait observer que ce terme était trop spécial, et impliquait une hypothèse, encore discutée, sur l'origine du sentiment altruiste instinctif.

2° Dans le **§ B,** les mots : « ou à l'individualisme » avaient été ajoutés sur la proposition de MM. **Berthod, Gilson** et **Van Biéma.** Auguste Comte, a-t-on fait remarquer, était préoccupé de porter remède à l'individualisme du XVIIIe siècle. On pourrait presque dire, a ajouté M. **Berthod**, que son idée d'*altruisme* s'oppose surtout à la *Déclaration des droits de l'homme*. On sait d'ailleurs avec quelle insistance il a critiqué cette idée de *droit*. — Mais il a semblé préférable de ne conserver cette remarque que dans les observations qui l'expliquent.

3° Dans le même paragraphe, quelques lignes d'explication ont été ajoutées, sur la proposition de MM. **Gilson** et **Van Biéma,** pour faire comprendre en quel sens l'altruisme peut être opposé à l'utilitarisme : car il n'est pas douteux que Mill est très altruiste dans sa morale pratique, quoique son altruisme soit dérivé ; et c'est d'ailleurs ce que visait la rédaction primitive par les mots : « dans une certaine mesure ». Mais il a paru nécessaire d'être plus explicite. **(A. L.)**

Altruisme, au sens d'Auguste Comte s'oppose d'une part à *égoïsme ;* mais de l'autre il s'oppose aussi à *charité*. A l'inverse des doctrines qui (comme celle de La Rochefoucauld) ramènent tous les ressorts de la vie affective au seul amour-propre, l'altruisme estime qu'il y a un mouvement centrifuge aussi naturel et spontané que la tendance centripète. Sur ce fondement de nature, il fait reposer l'ordre social et moral, en complétant, en organisant la spontanéité de l'instinct par la réflexion et la science qui, par l'Ordre et le Progrès, promeuvent l'humanité jusqu'au Culte religieux du grand Être humain. — Mais précisément parce que cet altruisme a sa source dans la nature et son terme de déploiement dans la société, il diffère radicalement de la charité qui, elle, ne se limite pas aux suggestions de la nature et à l'organisation positiviste des biens sociaux ; elle dépasse l'ordre limité de cette solidarité à la fois spontanée et raisonnée, pour regarder les autres hommes *per oculos Dei*, pour justifier le don infini de soi, pour ériger Dieu en l'homme, au lieu d'ériger l'humanité en Dieu. En essayant de soumettre à son usage des termes, des sentiments, des idées d'origine chrétienne, comme celui d'abnégation, Comte les a dénaturés et comme décapités. **(Maurice Blondel.)**

« AMABIMUS », terme mnémotechnique de Logique énonçant l'équivalence des quatre modales A. A. I. U., rangées dans l'ordre suivant : *Possible, Contingent, Impossible, Nécessaire.* — A marque l'affirmation du mode* et celle du dictum* (p. ex. : il est possible que S soit P) ; I, la négation du mode et l'affirmation du dictum ; U, la négation du mode et celle du dictum. — E, qu'on trouvera dans les trois autres mots mnémotechniques similaires *(Purpurea*, Iliace*, Edentuli*)* marque l'affirmation du mode et la négation du dictum. Voir *Modalité**, Obs.

Amaurose, voir les observations sur *Anesthésie**.

AMBIGUÏTÉ, D. *Zweideutigkeit ;* E. *Ambiguity ;* I. *Ambiguità.*

Double sens d'un mot ou d'une expression, soit par elle-même, soit suivant sa place et sa connexion. Cf. *Amphibolie**, *Équivoque**.

Rad. int. : Ambigues, —aj.

AMBIVALENCE, (S).

Amblyopie, voir les observations sur *Anesthésie**.

AME, G. Ψυχή ; L. *Anima ;* D. *Seele ;* E. *Soul ;* I. *Anima.*

A. Le principe de la vie, de la pensée ou de toutes deux à la fois, en tant qu'il est considéré comme une réalité distincte du corps par lequel il manifeste son activité. « Ἡ ψυχὴ δὲ τοῦτο ᾧ ζῶμεν καὶ αἰσθανόμεθα καὶ διανοούμεθα πρώτως. » Aristote, Περὶ ψυχῆς, 414a12. Cette réalité peut d'ailleurs être conçue soit comme matérielle : Ἡ ψυχὴ σῶμα λεπτομερές. » Épicure, dans Diog. Laert., X, 33 : « Dei flatu natam, immortalem, corporalem, effigiatam » ; Tertullien, *De Anima*, 8, etc. ; cf. ci-dessous, Renouvier, Observations ; — soit comme immatérielle : « L'âme est d'une nature qui n'a aucun rapport à l'étendue ni aux dimensions ou autres propriétés de la matière dont le corps est composé. » Descartes, *Passions de l'âme*, I, art. 30, etc.

Sur **Ame.** — M. **Prat** ajoute, aux textes cités dans le § **A** : « Zénon Cittien, Antipater dans ses livres *De l'âme* et Posidonius, nomment l'âme un esprit doué de chaleur, qui nous donne la respiration et le mouvement. » Diogène de Laerte, trad. anonyme (Amsterdam, Schneider, 1761), tome II, p. 172. (Vie de Zénon.) —

Sur le sens large et le sens étroit du mot *âme* (1° toute monade ; 2° les seules monades qui ont des perceptions distinctes et accompagnées de mémoire), voir LEIBNIZ, *Monadologie*, §19.

B. Principe d'inspiration morale. « Avoir de l'âme », expression d'ANCILLON, louée par Mme de Staël, qui ajoute : « C'est ce souffle divin qui fait tout l'homme : aimer en apprend plus sur les mystères de l'âme que la métaphysique la plus subtile. » *De l'Allemagne*, 3e partie, ch. II.

CRITIQUE

Ce mot implique toujours une dualité de nature et de fins, une opposition, au moins provisoire, avec l'idée du corps, soit au point de vue métaphysique, soit au point de vue empirique, soit au point de vue moral, « soit même au point de vue esthétique, par exemple quand on dit qu'il faut avoir de l'âme pour avoir du goût ». (*Lettre* de M. Maurice BLONDEL.) Il se distingue du mot *esprit** : 1° en ce qu'il contient l'idée d'une substance individuelle ; 2° en ce qu'il est plus compréhensif, le mot *esprit* s'appliquant surtout aux opérations intellectuelles. Il s'oppose également au *moi* dans la question de savoir si notre âme « est plus grande que notre moi », c'est-à-dire si notre existence psychique est plus riche de contenu que ce dont nous avons conscience.

Il a même le plus souvent, chez les modernes, une nuance religieuse, par suite d'une association très générale : 1° entre l'idée d'âme et l'idée d'immortalité ; 2° entre l'idée d'âme et l'idée de Dieu, considéré comme l'origine et le lien des âmes selon le Christianisme (DESCARTES, MALEBRANCHE, LEIBNIZ, BERKELEY, etc.).

Rad. int. : Anim.

Ame du monde, Ἡ τοῦ παντὸς ψυχή, ARISTOTE, Περὶ ψυχῆς, 407a3. Cf. PLATON, *Timée*, 34 B sqq., où elle est simplement appelée ἡ ψυχή. — L. *Anima mundi*, FLUDD ; *Principium hylarchicum*, Henri MORE ; D. *Weltseele, Weltgeist* ; E. *Soul of the world* ; I. *Anima del mondo*.

Ame qui joue par rapport au monde entier le rôle du principe d'unité et de mouvement défini ci-dessus. Elle est définie par SCHELLING : « Was die Continuität der anorganischen und der organischen Welt unterhält, und die ganze Natur zu einem allgemeinen Organismus verknüpft[1]. » *Ueber die Weltseele, Sämtliche Werke*, I, Abth. II, 569. Elle est tantôt considérée comme tenant lieu de Dieu*, tantôt comme un intermédiaire entre Dieu et les êtres visibles.

Ame pensante, διανοητικὴ ψυχή, ARISTOTE, Περὶ ψυχῆς, 431a14 ; νοητικὴ ψυχή, *Ibid.*, 429a28. L'âme, ou la partie de l'âme qui est le principe de la pensée. Cf. Actif* (intellect). — Sur la division générale des fonctions de l'âme, ou des âmes, voir *Ibid.*, 413b12, 414a32.

Ame sensitive, αἰσθητικὴ ψυχή, ARISTOTE, Περὶ ψυχῆς, 415a1, etc. L'âme, ou la partie de l'âme, qui est le principe de la sensation et de la sensibilité, même chez les êtres qui ne possèdent pas la raison.

Ame végétative, θρεπτικὴ ψυχή, ARISTOTE, Περὶ ψυχῆς, 415a23, etc. L'âme ou la partie de l'âme qui produit la nutrition, la croissance, la reproduction et le déclin des êtres vivants, même non doués de sensation* et de sensibilité*.

Ame sensible (*Anima sensibilis*, ou *Spiritus vitalis*, BACON). Les esprits animaux, compris à peu près comme chez Descartes. C'est une substance purement matérielle « ... tanquam aura composita ex flamma et aere ». *Historia vitae et mortis*, ed. Ellis, II, 213-215. Voir *Observations*.

AMITIÉ, D. *Freundschaft* : E. *Friendship* : I. *Amicizia*.

Inclination élective* réciproque entre deux personnes morales ; s'oppose à l'amour-**B** par l'absence de caractère sexuel ; à l'amour-**C** par le caractère de réciprocité.

1. « Ce qui soutient la continuité du monde organique et inorganique, et unit toute la nature en un organisme universel. »

M. **Van Biéma** rappelle le texte suivant de LEIBNIZ : « Cependant pour revenir aux formes ordinaires ou âmes matérielles, cette durée qu'il faut leur attribuer, à la place de celle qu'on avait attribuée aux atomes, pourrait faire douter, si elles ne vont pas de corps en corps, ce qui serait la métempsychose » ; et la doctrine qu'il y oppose sur « la conservation non seulement de l'âme, mais encore de l'animal même et de sa machine organique, quoique la destruction des parties grossières l'ait réduite à une petitesse qui n'échappe pas moins à nos sens que celle où il était avant que de naître. » *Système nouveau de la nature et de la communication des substances*, § 6 et 7. Voir tout le passage, et cf. *Théodicée*, 397.

On trouve aussi dans RENOUVIER une conception hypothétique de l'âme en tant que « composé subtil, délié, insaisissable pour des organes ou des instruments encore trop grossiers », mais cependant matériel, et capable de palingénésie*. Voir *Psychologie rationnelle*, ch. XXIV ; éd. Armand Colin, II, 290.

Plus que le mot esprit, le mot *âme* évoque le sentiment de ce qui est *vital*, chaud, cordial. Mais le mot *esprit* n'exclut pas ces harmoniques (et l'étymologie le rappelle bien) ; seulement il met davantage l'accent sur ce qui est indépendant des conditions matérielles ou animales, sur ce qui participe à l'universel, à l'éternel ; on parlera de « pur esprit » plutôt que de « pure âme ». **(Maurice Blondel).**

L'usage du mot est souvent poétique et vague : « Un monde sans âme. « Objets « inanimés avez-vous donc une âme ?... » (Lamartine). Bergson parle d'un « supplément d'âme », ce qui surprend de la part de l'auteur des *Données immédiates*. **(M. Marsal.)**

L'idée d'*immortalité* a été signalée dans la Critique ci-dessus sur la proposition de M. **G. Beaulavon,** qui fait remarquer que c'est à quoi, communément, le mot d'âme fait songer tout de suite dans nos sociétés chrétiennes. — On pourrait ajouter qu'il évoque aussi quoique, pour nous, secondairement, la doctrine de la *transmigration* des âmes. (Voir ci-dessus.) Toutes ces idées me paraissent se rattacher à celle de principe *individuel* et *séparable*, que j'ai essayé de mettre en relief dans le texte de cet article. **(A. L.)**

Sur **Ame du monde.** — Le dieu des Stoïciens relie l' « âme du monde » platonicienne aux doctrines postérieures. Il devient la Troisième Hypostase de Plotin, et c'est là qu'est l'origine du sens de ce mot chez Schelling. **(R. Berthelot.)**

Sur **Ame sensible** et **Esprits animaux.** — « Anima siquidem sensibilis sive brutorum plane substantia corporea censenda est, a calore attenuata et facta invisibilis : aura, inquam, ex natura flammea et aerea conflata... corpore obducta atque in animalibus perfectis in capite praecipue locata ; in nervis percurrens, et sanguine spirituoso arteriarum refecta et reparata, quemadmodum Bernardinus Telesius et discipulus ejus Augustinus Donius aliqua ex parte non omnino inutiliter, asseruerunt... Est autem haec anima in brutis anima principalis, cujus corpus brutorum organum ; in homine autem organum tantum et ipsa animae rationalis, et *spiritus* potius quam *animae* appellatione, indigitari possit. » F. BACON, *De dignitate*, livre IV, ch. III, § 4.

CRITIQUE

Amitié a un sens plus précis qu'ami (on dit qu'on est ami des arts, du plaisir, non qu'on a de l'amitié pour ces objets). L'importance philosophique de ce terme vient surtout du rôle accordé à la φιλία par les philosophes grecs (PYTHAGORE, PLATON, ARISTOTE, Épicuriens et Stoïciens). ARISTOTE reconnaît trois sortes d'amitiés, qui se subdivisent elles-mêmes par de nombreuses nuances : celle qui a pour objet le plaisir ; celle qui a pour objet l'intérêt ; celle qui a pour objet le bien moral. La troisième seule est parfaite : τελεία δ'ἐστὶν ἡ τῶν ἀγαθῶν φιλία καὶ καθ' ἀρετὴν ὁμοίων. *Éthique à Nicomaque*, VIII, 8, 1156b7. Les formes inférieures ne doivent pourtant pas être exclues du nom d'amitié. *Éth. à Eudème*, VII, 2, 1236a. Les Stoïciens vont plus loin et refusent le nom même d'amitié à tout ce qui n'est pas l'attachement des sages en raison de l'identité de leur sagesse (*Entretiens d'*ÉPICTÈTE, II, 22).

Rad. int. : Amik(es).

AMNÉSIE (du G. ἀ, μνῆσις) ; D. *Amnesie ;* E. *Amnesia ;* I. *Amnesia.*

Perte ou affaiblissement de la mémoire coexistant avec un état normal des autres fonctions intellectuelles. *Amnésie générale*, celle qui porte sur toutes les catégories de souvenirs ; *amnésie partielle* (RIBOT, *Maladies de la mémoire*) ou *systématisée* (P. JANET, *Automatisme psychologique*) : celle qui porte sur une catégorie particulière de souvenirs (par exemple, une des classes de sensations, les noms propres, les dates, et même une lettre déterminée). — Nous proposons le terme *amnésie systématique*, dont le même auteur se sert en parlant de l'anesthésie*.

Rad. int. : Amnezi.

Sur **Amitié.** — M. **G. Beaulavon** met en doute que l'amitié soit plus nécessairement réciproque que l'amour. « On dirait très bien, écrit-il, *une amitié non partagée*, le cas est fréquent en particulier chez les enfants. » — Il me semble que cette expression serait un peu forcée, et que, dans ce cas, on parlerait plutôt d'« affection » ou de « sympathie » non partagée. En tout cas, cet emploi du mot appartiendrait au langage familier : dans le langage philosophique, il retient toujours quelque chose de l'usage aristotélicien et stoïcien ; par exemple dans ce passage de RENOUVIER et PRAT : « L'amitié *réelle*, *digne de ce nom*, nous donne, dans notre propre sexe, le compagnon de vie dont le caractère s'adapte au nôtre, cet être harmonique de notre être, sans lui être semblable ou même le contrastant, avec qui nous n'avons de rapports habituels que sur un pied de *réciprocité*. » *La Nouvelle Monadologie*, p. 193. — Cf. ROUSSEAU, *Émile*, IV : « L'attachement peut se passer de retour, jamais l'amitié. » (Ed. Garnier, p. 254.) **(A. L.)** Voir *Affection**.

Sur **Amnésie.** — On distingue encore, suivant la répartition dans le temps des souvenirs abolis :

Les *amnésies lacunaires*, portant sur des périodes de temps délimitées ; les *amnésies rétrogrades* (engendrées par des traumatismes la plupart du temps) portant sur une période plus ou moins longue précédant juste l'événement causal ; les *amnésies antérogrades ou continues* (amnésies de fixation) portant sur une période plus ou moins prolongée, au cours de laquelle il ne se produit pas d'acquisition de souvenirs ; les *amnésies antérorétrogrades*, combinant les deux dernières formes.

Enfin la distinction des amnésies d'*évocation* et de *conservation*, opposées également aux amnésies de *fixation*, concerne les mécanismes générateurs de l'amnésie (destruction des souvenirs eux-mêmes, ou incapacité d'utiliser des souvenirs réellement conservés). **(H. Piéron.)**

Synonyme français : oubli. **(V. Egger.)** — Il nous semble que les deux mots ne sont pas équivalents : l'oubli est normal ; l'amnésie, pathologique. **(Louis Couturat. — A. L.)**

L'expression, « *amnésie périodique* » (Pierre JANET, etc.), serait utilement remplacée par *amnésie des périodes*. « *Amnésie continue* », des mêmes auteurs, est équivoque. Il faudrait dire : oubli à mesure. **(V. Egger.)**

« **AMORAL** » (du préfixe G. privatif *ἀ*, et de *moral*) ; D. *Amoralisch ;* E. *Amoral ;* I. *Amorale.*

Néologisme dû probablement, en France, à Guyau (voir observations), mais qui s'est répandu rapidement depuis lors et surtout dans ces dernières années.

Non susceptible de qualification normative* au point de vue du bien et du mal ; étranger à la catégorie de moralité.

Cf. *Immoral**.

CRITIQUE

Le succès de ce terme, d'abord philosophique, a été si général qu'il est entré dans le langage courant des milieux cultivés. Il est même employé quelquefois dans la conversation, comme une sorte d'euphémisme, pour parler de caractères qui mériteraient d'être nommés proprement immoraux, mais dont on veut laisser entendre qu'ils ont peut-être quelque excuse dans leur indifférence naturelle aux idées de bien et de mal, ou dans le développement incomplet de leur conscience morale. Ce sens lâche et un peu équivoque ne doit pas être admis dans une langue philosophique correcte. Voir *Observations*.

Rad. int. : Ne-etikal ; *au sens péjoratif :* sen-etik.

Sur Amoral. — Article complété d'après des indications fournies par M. **Nabert,** qui nous communique les textes suivants : « Absence de fin, *amoralité* complète de la nature, neutralité du mécanisme infini... » GUYAU, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, 1re éd. (1885), p. 102. « Les lois de la nature... sont immorales, ou si l'on veut, *a-morales*, précisément parce qu'elles sont nécessaires. » *Ibid.*, p. 144.

Le *Dictionnaire* de MURRAY cite un exemple d'*amoral* en 1882 (STEVENSON), mais le note comme un terme occasionnel *(a nonce-word)*. On ne le trouve ni dans le Dictionnaire de Baldwin (1901) ni dans la première édition de celui d'Eisler (1899). Il figure dans la troisième (1910).

— Ce terme a le défaut d'être hybride. **(J. Lachelier.)**

— Si je dis : la morale distingue le moral de l'amoral, il y a pis qu'une ambiguïté. L'*ἀ* privatif, et en général l'hellénisme linguistique, est un procédé paresseux, fécond en cacophonies ou en équivoques. **(V. Egger.)**

La rédaction de la *Critique* est nouvelle ; elle a été faite à la suite de la discussion qui a eu lieu à la séance du 3 mai 1923. Le texte primitif de l'article contenait un membre de phrase obscur sur l'emploi de ce mot « par euphémisme » ; il a donné lieu à des malentendus que nous espérons éviter par ces explications plus développées. MM. **Brunschvicg** et **Leroux,** en particulier, ont insisté pour que l'on maintînt le sens philosophique dans sa pureté. « L'*immoral*, dit M. BRUNSCHVICG, va contre la morale, avec une conscience plus ou moins claire de ce qu'il fait ; l'*amoral* n'a même pas conscience de l'existence de jugements moraux. » — « Un être *amoral*, écrit M. LEROUX, n'est pas simplement celui qui enfreint les règles morales, mais celui qui n'attache aucune importance à cette infraction, celui qui conteste ou ignore la valeur de l'impératif éthique. Chez un *amoral*, il n'existerait pas ce conflit entre la conscience et la conduite que la notion d'immoralité semble

AMORALISME, sans équivalents étrangers (?).

A. Doctrine d'après laquelle il n'existe pas de morale, sinon à titre de croyance, sans fondement objectif et universel. « La doctrine qui n'admettant que des jugements de fait, non des jugements de valeur, nie par cela même la morale, est proprement l'*amoralisme.* » Fouillée, Observation sur l'article *Immoralisme**, ci-dessous. Voir ce mot, et les *observations* correspondantes.

B. Absence de moralité (chez un individu).

Rad. int. : **A.** Amoralism ; **B.** Senetikes.

comporter. » — Rien de plus juste en ce qui concerne *amoral ;* mais peut-être est-ce là, inversement, limiter d'une manière trop stricte le sens du mot *immoral :* à côté de l'*immoralisme* théorique d'un Nietzsche, qui a pleinement conscience de ce qu'est la morale, et qui réagit contre elle, il existe une *immoralité* pratique, que la faiblesse ou la perversion de la conscience expliquent sans la supprimer. D'ailleurs les mots *immoral* et *immoralité* s'appliquent très bien aux actes eux-mêmes, à la conduite, indépendamment de tout ce qu'on peut savoir sur la conscience ou l'inconscience de l'agent. **(A. L.)**

Sur **Amoralisme.** — Les précédentes éditions contenaient à cet article une citation de Fonsegrive appelant « amoralisme » la doctrine de Taine d'après laquelle « le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriol ». Nous avons jugé préférable de la supprimer en raison de l'observation suivante, qui avait d'ailleurs été publiée en même temps pour remettre les choses au point : « Le texte de Fonsegrive repose sur une interprétation fausse de la formule de Taine. Taine lui-même s'est expliqué nettement sur ce point dans une lettre que reproduit sa *Correspondance*, t. III, p. 214-215 : « Dire que le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre, ce n'est pas dire qu'ils soient des produits chimiques... ils sont des produits moraux que les éléments moraux créent par leur assemblage... L'analyse une fois faite, on n'arrive pas à l'indifférence ; on n'excuse pas un scélérat parce qu'on s'est expliqué sa scélératesse... » Dans sa *Philosophie de l'Art*, Taine soutient, d'une manière plus générale encore, que dans l'étude de la nature le point de vue moral est aussi légitime que celui de la science, et que de ce point de vue on doit classer les caractères des êtres dans un ordre différent de leur ordre d'importance scientifique. Cf. t. II, p. 328 et p. 364-365. **(R. Berthelot.)**

Sur **Amour.** — Ce mot, au sens **B**, ne doit se dire de l'inclination sexuelle que si elle est élective. **(G. Dumas.)** — Sans doute, il s'agit vraiment de ce qu'on *doit* dire : voir la *Critique* ci-dessus. Mais en fait, cette restriction n'est pas observée : « J'ai réduit l'amour à une fonction, et cette fonction à un minimum. » Taine, *Thomas Graindorge*, 307. Les exemples sont nombreux. **(A. L.)**

— L'amour, au sens **C**, est moins un anti-égoïsme qu'un supra-égoïsme : c'est la tendance fondamentale de l'être vers le bien, d'abord indéterminément ; mais enfin ce bien universel n'est pas exclusif de mon bien propre, qui y est compris : « Amour bien ordonné commence par soi-même. » Sans doute, afin d'empêcher la monstrueuse disproportion de l'amour-propre, qui use de l'inclination infinie pour

AMOUR, L. *Amor ;* D. *Liebe ;* E. *Love ;* I. *Amore.*

A. Nom commun à toutes les tendances attractives, surtout quand elles n'ont pas pour objet *exclusif* la satisfaction d'un besoin matériel : telles que les inclinations domestiques (amour des parents pour les enfants) ; les inclinations corporatives* (patriotisme ; esprit de corps), les inclinations individuelles* (amour du jeu, amour du luxe, amour du métier). Si la tendance est purement matérielle, on emploie le verbe aimer, mais rarement le substantif amour : on dit bien qu'on aime à boire, on ne dit guère qu'on a l'amour de l'alcool.

B. Se dit de l'inclination sexuelle sous toutes ses formes et à tous ses degrés. Quand le mot est employé seul, c'est en général dans cette acception.

C. Tendance essentiellement *opposée à l'égoïsme :* 1° soit qu'elle ait pour objet le bien d'une autre personne morale : amour des malheureux, amour du prochain ; 2° soit qu'elle ait pour objet une idée en face de laquelle on fait plus ou moins complètement abnégation de son intérêt et même de son individualité : amour de la science, de l'art, de la justice. « Le véritable amour a toujours pour base le renoncement au bien individuel. » Tolstoï, *De la vie*, 177. Si ces objets d'amour sont considérés comme réunis, et comme formant les attributs d'une personne morale : amour de Dieu.

CRITIQUE

On voit par l'analyse ci-dessus que le mot présente des sens très divers, dont quelques-uns peuvent aller jusqu'à une véritable opposition. Les formules littéraires reposant sur le jeu de cette opposition sont innombrables : « Si l'on croit aimer sa maîtresse pour l'amour d'elle, on est bien trompé. » La Rochefoucauld, *Max.* 374. — « Les quatre-vingt-dix-neuf centièmes du mal parmi les hommes proviennent de ce faux sentiment qu'ils nomment l'amour, et qui ne ressemble pas plus à l'amour que la vie de l'animal ne ressemble à la vie de l'homme. » Tolstoï, *De la vie*, p. 170, et tous les chapi-

le bien en faveur du *moi* fini et insatiable, il importe absolument de refouler, de haïr cet égocentrisme. Mais le ressort foncier n'en reste pas moins au plus intime de chaque être qui a à franchir comme trois étapes : 1° *amor complacentiæ et concupiscentiæ*, naïf attachement de l'enfant qui rapporte indélibérément tout à soi ; 2° *amor benevolentiæ et beneficentiæ*, générosité qui remet la personne dans le rang et la subordonne aux autres ; 3° *amor unionis*, oubli et don de soi, trépas amoureux d'une vie qui, selon le mot de saint Augustin, *est plus ubi amat quam ubi animat*, mais qui se retrouve d'autant plus parfaitement qu'elle s'est davantage perdue en ce qu'elle aime. Il y a donc ascension, mais non rupture, ni opposition absolue, dans les diverses phases et dans les divers sens de l'amour. **(Maurice Blondel.)**

Il y a quelque équivoque, semble-t-il, à dire que le bien universel n'est pas exclusif de *mon* bien *propre ;* et la formule « charité bien ordonnée commence par soi-même », après avoir servi à exprimer l'idée que rappelle-ci-dessus M. Blondel, et qui nous a été signalée aussi par M. **R. Daude,** n'est plus guère employée aujourd'hui que dans un sens ironique. Non seulement il paraît certain qu'il y a des cas où l'abnégation et le sacrifice sont réels, et nécessaires au bien universel ; mais, même en thèse générale, c'est supposer que l'être ou le bien de l'homme est vraiment dans son *moi* dans ce qu'il peut appeler *sien* et s'approprier, ce qui est loin de pouvoir être pris pour évident. Et ce que le mystique retrouve en se perdant en ce qu'il aime n'est peut-être pas ce *moi* qu'il avait abandonné. **(A. L.)**

M. **Ch. Werner** rappelle « la notion platonicienne de l'amour comme étant l'élan par lequel l'âme, sensible à l'attrait de la Beauté parfaite, tend à l'immortalité ».

Sur la *Critique.* — Peut-on dire que l'amour de la science, de la justice, de Dieu, soit *amor beneficientiæ ?* **(J. Lachelier.)** — Ce terme scolastique est en effet un peu trop étroit. Cependant si l'on aime la science « pour la science », et non par une sorte d'égoïsme intellectuel qui se plaît à exercer ses facultés, il semble bien

tres XXII à XXIV. Il en est de même des raisonnements du romantisme sur la valeur morale de l'amour, qui reposent sur le mélange des deux sentiments en **B.**

Les scolastiques distinguent avec justesse *amor beneficentiae* **(C)** et *amor concupiscentiae* (= égoïste, **A** ou **B**). — En un sens voisin, on oppose parfois amour captatif et amour oblatif. DESCARTES, il est vrai, a protesté contre cette distinction en ramenant l'un et l'autre à la formule : « Une émotion de l'âme causée par le mouvement des esprits qui l'incite à se joindre de volonté aux objets qui paraissent lui être convenables. (Se joindre de volonté = « imaginer un tout dont on est seulement une partie, et que la chose aimée en est une autre ».) *Passions de l'âme*, II, 79-81. Mais l'assimilation est évidemment inexacte en ce que les choses ou les êtres désirés sont conçus comme un *moyen* en vue de la fin que nous sommes, et non comme d'autres membres d'un *tout* dont nous faisons partie au même titre qu'eux, ou même en nous subordonnant à eux : ce qui est l'amour au sens **C.** Il revient d'ailleurs à l'opposition des deux sentiments par un détour : « Encore que les passions qu'un ambitieux a pour la gloire, l'ivrogne pour le vin, un brutal pour une femme qu'il veut violer, un homme d'honneur pour son ami ou sa maîtresse, et un bon père pour ses enfants, soient bien différentes entre elles, toutefois, en ce qu'elles participent de l'amour, elles sont semblables. » *Ibid.*, 82. Mais il ajoute qu'un père à l'égard de ses enfants « se représentant que eux et lui font un tout *dont il n'est pas la meilleure partie*, il préfère souvent leurs intérêts aux siens », et que « l'affection que les gens d'honneur ont pour leurs amis est *de cette nature*, bien qu'elle soit rarement si parfaite » ; ce qui rétablit l'opposition.

Il est donc impossible de réduire à l'unité les sens du mot amour. Il serait souhaitable, en raison de la prévention morale favorable qui s'y attache, de le réserver au sens **C** (= celui qui transporte hors de l'individu aimant la finalité de son sentiment et de son action). Cf. la définition bien connue de LEIBNIZ : « Amare est gaudere felicitate alterius. » Le mot *désir*, qui lui est nettement opposé dans certains cas par le langage courant, pourrait être appliqué en général à l'autre sens (= tendance à la possession ou à la jouissance avec ou *sans* considération de la finalité propre à ce qui est désiré ; ce qu'HELVÉTIUS résumait dans l'aphorisme : « Aimer, c'est avoir besoin »). — Mais, d'autre part, le mot *amour* appartient si fortement à la langue courante, avec la multiplicité de ses sens, qu'on ne saurait faire adopter une spécialisation de ce terme. Nous nous bornons donc à en signaler l'ambiguïté et à réclamer, dans tous les cas équivoques, l'usage des expressions qui permettent d'éviter le sophisme. Cf. Observations sur *Charité**.

Rad. int. : Am.

---

que le but de l'action soit le *bien de la science* en elle-même, c'est-à-dire son progrès. Et de même pour celui qui aime Dieu en *le servant*, et non en se servant de lui pour son propre salut. **(A. L.)**

Je ne vois trop rien à reprocher à la thèse de Descartes. Elle réserve la question de savoir si le centre de gravité du système formé de nous et de l'objet aimé est en nous ou dans cet objet. **(J. Lachelier.)** — Mais ne fait-elle pas passer ainsi l'essentiel au second plan, en mettant au contraire en première ligne une unité factice ? **(A. L.)**

« Amour-*vrai* » pour désigner l'amour au sens **C**, serait acceptable : on trouve déjà dans Catulle *amatam vere* (LXXVI) ; cependant *désintéressé*, employé par Leibniz, serait peut-être plus clair. **(J. Lachelier.)**

Amour intellectuel de Dieu (SPINOZA). L'amour étant défini « une joie accompagnée de l'idée d'une cause extérieure » (*Éthique*, III, déf. 6), l'amour intellectuel de Dieu est l'amour de Dieu causé par la connaissance adéquate des choses, qui nous fait éprouver une joie jointe à l'idée de Dieu comme cause de notre joie. *Éthique*, V, prop. 32, Corollaire. — Cf. *Adéquat**.

Amour (Pur). « L'amour pour Dieu seul, considéré en lui-même et sans aucun mélange de motif intéressé, ni de crainte, ni d'espérance, est le pur amour ou la parfaite charité. » FÉNELON, *Maxime des Saints*, chap. I (Didot, II, 6). Il s'oppose à l'amour d'intérêt, à l'amour d'espérance, et même à l'amour de préférence, qui consiste à aimer Dieu plus que soi-même, mais qui contient encore un retour sur l'avantage de cet état.

Amour-propre, D. *Eigenliebe* (dans les deux sens) ; — E. *Self-love* (au sens **A**) ; **B.** sans équivalent exact. (Voir *Observations*) ; I. *Amor proprio.*

A. Amour de soi-même, égoïsme au sens **B.** (Vieilli.) « L'amour de la patrie est un véritable amour-propre. » SAINT-ÉVREMOND, II, 399.

B. D'ordinaire : sentiment complexe de fierté personnelle, aboutissant d'une part au désir de bien faire en ce qui peut être apprécié par les autres, de l'autre à une susceptibilité en éveil au sujet de cette appréciation. « L'amour-propre des auteurs de profession... » DUCLOS, *Considérations sur les mœurs*, ch. XII.

Rad. int. : Propr-am.

Sur **Amour-propre.** — Il n'y a point en anglais de mot qui corresponde exactement au sens **B,** *conceit*, *self-conceit* marquent surtout le contentement de soi-même, et se rapprochent plus de *vanité* que d'*amour-propre*. En certains cas on emploierait *self-respect*, *pride*, *vanity*, et aussi pour un certain aspect de cette idée, *sensitiveness*. Nous nous servons souvent en anglais du terme français. **(Th. de Laguna.)**

E. Leroux a fait remarquer que l'on trouve chez Jean-Jacques Rousseau une distinction très précise entre *amour-propre* et *amour de soi :* le second est « un sentiment naturel qui porte tout animal à veiller à sa propre conservation, et qui, dirigé dans l'homme par la raison et modifié par la pitié, produit l'humanité et la vertu. L'amour-propre n'est qu'un sentiment relatif, factice et né dans la société, qui porte chaque individu à faire plus de cas de soi que de tout autre, qui inspire aux hommes tous les maux qu'ils se font mutuellement et qui est la véritable source de l'honneur ». *Discours sur l'Inégalité*, note O. Dans le corps du *Discours*, 1re partie, il emploie *amour-propre* au sens d'égoïsme réfléchi, raisonné.

Höffding (*Rousseau und sein Philosophie*, p. 107) renvoie pour cette distinction à VAUVENARGUES, *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, qui avait paru huit ans auparavant (en 1746). Voici le passage de Vauvenargues : le fait qu'on meurt pour la gloire « justifie la distinction que quelques écrivains ont mise avec sagesse entre *l'amour-propre* et *l'amour de nous-mêmes*... Avec l'amour de nous-mêmes, disent-ils, on peut chercher hors de soi son bonheur ; on peut s'aimer hors de soi davantage que son existence propre *(sic)* ; on n'est point à soi-même son unique objet. L'amour-propre, au contraire, subordonne tout à ses commodités et à son bien-être : il est à lui-même son seul objet et sa seule fin... L'amour-propre veut que les choses se donnent à nous, et se fait le centre de tout. Rien ne caractérise donc l'amour-propre comme la complaisance qu'on a dans soi-même et les choses qu'on s'approprie ». *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, livre II, ch. XXIV. Höffding pense que Vauvenargues s'est peut-être inspiré dans

AMPHIBOLIE ou, illogiquement, **Amphibologie,** G. 'Αμφιβολία ; D. *Amphibolie ;* E. *Amphibolia, Amphibology ;* I. *Anfibologia.*

Double sens d'une locution ou d'une phrase. Voir AMBIGUÏTÉ*. Nous proposons d'employer de préférence *ambiguïté* pour les mots ou les termes, *amphibolie* pour les phrases ou les propositions, et *équivoque* dans le sens général.

Rad. int. : Amfibol, —es, dusensess.

Amphibolie transcendentale ou des concepts de réflexion (KANT, *Critique de la raison pure*). Appendice général à l'Analytique transcendentale : « Von der Amphibolie der Reflexionsbegriffe durch die Verwechslung des empirischen Verstandesgebrauchs mit dem transcendentalen[1]. » Par concepts de réflexion, il entend les concepts au moyen desquels l'entendement compare les représentations (identité et diversité, accord et opposition, interne et externe, matière et forme). L'amphibolie résulte de ce que les prédicats purement intellectuels déterminés par ces concepts sont appliqués aux phénomènes sensibles, soit pour les comprendre, soit pour les dépasser, sans souci des conditions propres de la sensibilité. D'où, chez Kant, toute une critique de la monadologie leibnizienne, qu'il considère comme reposant sur cette amphibolie.

AMPLIFIANTE (Induction), celle qui étend la formule générale, tirée d'un certain nombre de faits, à des faits encore inconnus ou futurs. — On l'appelle aussi *induction baconienne*, et on l'oppose à l'*induction aristotélicienne*, ou plus généralement à l'*induction complète*, qui ne dépasse pas le degré de généralité appartenant à la somme des données. Voir *Induction**.

Rad. int. : Ampligant.

1. « De l'amphibolie des concepts de réflexion par la confusion de l'usage empirique de l'entendement avec son usage transcendental. »

AMUSIE, D. *Amusia ;* E. *Amusia ;* I. *Amusia.*

Terme représentant ce qui, pour le langage musical, correspond à l'*aphasie**.

Amusies motrices, incapacité de chanter, de siffler des airs, de jouer d'un instrument (on dit quelquefois en ce cas *amusie instrumentale*). Elles correspondent à l'agraphie*.

Amusies sensorielles : surdité musicale, cécité musicale (perte du pouvoir de reconnaître, de comprendre des airs entendus, ou de lire la musique écrite).

Rad. int. : Amusi.

ANAGOGIQUE, Gr. 'Αναγωγικός.

A. Sens anagogique (D. *Erhebende Erklärung ;* E. *Anagogic interpretation ;* I. *Senso anagogico*). Celui des quatre sens de l'Écriture qui est considéré comme le plus profond et qui consiste dans un symbole des choses constituant le monde divin. « Anagogicus sensus dicitur qui a visibilibus tendit ad invisibilia, ut lux primo die facta... naturam angelicam significat. » HUGUES DE SAINT-VICTOR, dans AUBER, *Symbolisme religieux*, II, 53. Voir *Allégorie**.

B. Employé par LEIBNIZ comme adjectif du mot Induction ('Αναγωγή) : « *Tentamen anagogicum*, Essai anagogique dans la recherche des causes. » Mais d'ailleurs, selon son usage, il rattache ce sens au précédent : « Ce qui mène à la suprême Cause », dit-il au début, « est appelé anagogique chez les philosophes aussi bien que chez les théologiens... » *Ibid.*, Ed. Gerhardt, VII, 270.

ANALGÉSIE, Gr. ἀ, ἄλγος ; D. *Analgesie, Analgie ;* E. *Analgesia, Analgia ;* I. *Analgesia, Analgia.*

Insensibilité partielle ou totale à la douleur, coexistant avec la conservation des autres ou de quelques autres sensations. Voir ANESTHÉSIE*.

Algesthésie est employé par quelques auteurs pour désigner la sensibilité à la douleur (RICHET, I, 479, etc.).

Rad. int. : Analgesia.

ANALOGIE, G. ἀναλογία ; D. *Analogie ;* E. *Analogy ;* I. *Analogia.*

A. Sens primitif et propre : identité du rapport qui unit deux à deux les termes de deux ou plusieurs couples. Spécialement, et par excellence, proportion mathématique (appelée ἀναλογία dans EUCLIDE). — ARISTOTE analyse ce sens avec précision dans l'*Éthique à Nicomaque*, V, 6 ; 1131a30 et suiv.

B. Même sens, mais entendu *in concreto* : ce qui présente une analogie au sens **A** : système de termes ayant entre eux même relation. — Cf. *Correspondance**.

C. Rapport de deux organes qui sont analogues*, au sens donné à ce mot par Geoffroy-Saint-Hilaire.

D. Rapport de deux organes analogues*, au sens donné à ce mot par CUVIER.

E. Sens courant et vague : ressemblance plus ou moins lointaine, particulièrement entre choses qui ne se ressemblent pas dans leur aspect général,

---

ce passage de Shaftesbury, ou « des Cartésiens ». Mais on trouve dans l'*Introduction* de M. ROUSTAN à son édition du *Traité de l'amour de Dieu* de MALEBRANCHE l'indication suivante : « Malebranche a loué le théologien protestant Abbadie... d'avoir distingué *amour-propre* et *amour de nous-mêmes*, le premier étant la source de tous nos dérèglements, le second étant au contraire naturel et légitime, et principe de tous nos efforts pour accomplir le devoir. » *Introd.*, p. 52. Le passage de Malebranche se trouve dans le même volume, p. 132 et suivantes, dans la *Première lettre au R. P. Lamy*. Cette distinction, longuement développée par lui, est en rapport étroit avec la question du *pur amour*. **(A. L.)**

L. Boisse nous a communiqué aussi le texte suivant : « Lorsque le célèbre M. de La Rochefoucauld dit que l'amour-propre est le principe de toutes nos actions, combien l'ignorance de la vraie signification de ce mot : *amour-propre* ne souleva-t-elle pas de gens contre cet illustre auteur ? On prit l'amour-propre pour orgueil et vanité ; et l'on s'imagina en conséquence que M. de La Rochefoucauld plaçait dans le vice la source de toutes les vertus. Il était cependant facile d'apercevoir que l'amour-propre, ou l'amour de soi, n'était autre chose qu'un sentiment gravé en nous par la nature ; que ce sentiment se transformait dans chaque homme en vice ou en vertu, selon les goûts et les passions qui l'animaient ; et que l'amour-propre, différemment modifié, produisait également l'orgueil et la modestie. » HELVÉTIUS, *De l'esprit*, Discours, ch. IV : « De l'abus des mots. » Édit. Lavigne, 1843, p. 20-21.

Sur **Amphibolie.** — La proposition ci-dessus est conforme à l'usage d'Aristote, qui oppose ἀμφιβολία, ambiguïté de construction, à ὁμωνυμία, ambiguïté d'un mot. *Soph. Elench.*, ch. IV, 166a22. **(Cl. C. J. Webb.)**

Sur **Amusie.** — Article ajouté d'après des indications données par M. **Piéron.**

Sur **Analogie.** — « Il y a plus d'analogie ou de rapport entre les couleurs et les sons qu'entre les choses corporelles et Dieu. » DESCARTES, *Rép. aux 2e object.*, IX, 107. Cf. 108-109. Peut-être faut-il entendre ce passage au sens de l'analogie d'attribution. **(E. Gilson.)**

« Les analogies se fondent moins sur des ressemblances notionnelles *(similitudines)* que sur une stimulation intérieure, sur une sollicitation assimilatrice *(intentio ad assimilationem)*. » M. BLONDEL, *L'Être et les Êtres*, p. 225-226. **(I. Benrubi).**

et qui ne peuvent être subsumées sous un même concept.

REMARQUES

1. Ἀνα..., dans *analogie*, marque presque certainement l'idée de répétition (L. *re...*) comme dans ἀνάμνησις, réminiscence ; ἀναβίωσις, résurrection, retour à la vie ; ἀνάληψις, retour des forces, convalescence.

2. Une relation ternaire, ou même d'ordre plus élevé, pourrait donner naissance à une analogie plus complexe que la simple proportion : p. ex. entre « Pierre achète un cheval à Paul » et « Jean achète une maison à Jacques ». Mais nous ne croyons pas qu'on ait envisagé les propriétés de ces analogies à plusieurs termes, si ce n'est dans les essais de *logique des relations**.

3. L'*analogie d'attribution*, distinguée par St Thomas d'Aquin de l'*analogie de proportion* (celle qui est définie au sens **A**), consiste en un usage des termes qui ne serait ni l'usage univoque*, ni l'usage équivoque* : *Homme*, appliqué à Socrate et à Platon, est univoque ; *cause*, au sens judiciaire et au sens physique, est équivoque ; *riant*, appliqué à un visage et à un jardin, est analogue. Tous les noms d'attributs appliqués à Dieu doivent être entendus au sens analogique. — Cette acception ne se rencontre pas, ou très rarement, dans la philosophie classique ; mais elle est redevenue fréquente dans les ouvrages néothomistes contemporains.

Rad. int. : Analog(es), analog(aj).

Raisonnement par analogie.

A. Raisonnement fondé sur l'analogie au sens **A.** En particulier, détermination d'un terme par la connaissance des deux termes de l'un des couples, et d'un des termes du second.

B. Tout raisonnement concluant en vertu d'une ressemblance entre les objets sur lesquels on raisonne.

CRITIQUE

Cette expression, en dehors du sens **A,** dont le type est le calcul de la « quatrième proportionnelle » représente une idée très vague, et qu'on a encore rendue plus confuse en essayant de la préciser en divers sens. C'est ainsi que pour Kant (*Logik*, § 84), l'*induction* consiste à étendre à tous les êtres d'une même espèce des observations faites sur quelques-uns d'entre eux, le *raisonnement par analogie* à conclure de ressemblances bien établies entre deux espèces à des ressemblances encore inobservées ; — pour Cournot (*Essai*, § 46, 49), l'*induction* n'est qu'une simple extrapolation, l'action de l'esprit qui continue spontanément un mouvement antérieur ; le raisonnement par analogie, au contraire, s'élève par l'observation des rapports à la *raison* des choses ; — pour E. Rabier (*Logique*, ch. XIV) : « 1° l'analogie (= le raisonnement par analogie) est proprement une déduction faite sur une induction préalable ; 2° l'analogie est toujours hypothétique, tandis que l'induction, théoriquement, sinon toujours dans l'application, est certaine » ; — enfin, pour Hamelin, qui prend sur ce point le contrepied de Cournot et se rapproche de J. S. Mill (*Logic*, III, XX), le raisonnement par analogie est l'*induction d'assimilation*, celle qui porte sur des ressemblances extérieures dont on ne connaît pas la raison. (Du raisonnement par analogie, *Année philos.*, 1902.)

Il paraît donc impossible de donner à cette expression un sens précis, en dehors de l'acception **A.** Mais l'indétermination de l'usage, même technique, paraissant actuellement insurmontable, on recommande du moins de ne pas en faire, comme il arrive souvent, une espèce définie du genre raisonnement, coordonnée à l'*induction** et à la *déduction**. Voir M. Dorolle, *Le raisonnement par analogie*, not. ch. III.

« **Analogies de l'expérience,** D. *Analogien der Erfahrung* » (Kant, *Kritik der reinen Vern.*, Transc. Analyt., livre III, ch. II, 3e section). Principes *a priori* de l'entendement pur, relatifs à la catégorie de *relation** et qui ont pour formule générale : « Tous les phénomènes, au point de vue de leur existence, sont soumis *a priori* à des règles déterminant leur rapport réciproque au sein d'un temps » (A. 176) ; — ou : « L'expérience n'est possible que par la représentation d'une liaison nécessaire entre les perceptions » (B. 218).

Ces analogies sont au nombre de trois : la permanence de la substance ; l'existence de lois fixes de succession dans la nature (ou, dans la 2e édition, le principe de causalité) ; le principe de réaction réciproque universel entre toutes les substances à chaque moment du temps.

ANALOGUE, D. *Analog, gleichartig ;* E. *Analogous ;* I. *Analogo.*

A. Qualificatif d'un terme qui est par rapport à un autre dans la même relation qu'un troisième par rapport à un quatrième ; ce rapport pouvant être soit un rapport de grandeur mathématique (ce qui paraît être le sens primitif du mot), soit un rapport de situation, de durée, de finalité, etc. — « Le réseau télégraphique est analogue au système nerveux » (c'est-à-dire : est à un pays ce que le système nerveux est à un organisme). — On dit, au même sens, *correspondant.*

B. Qualificatif de deux groupes dont les termes se correspondent chacun à chacun.

C. Spécialement, au sens adopté par Geoffroy-Saint-Hilaire : caractère de deux organes qui, dans deux êtres différents, ont même emplacement et mêmes connexions, bien qu'ils puissent avoir des fonctions différentes (comme le bras de l'homme et l'aile de l'oiseau). On dit plutôt, en ce sens, *homologue**.

D. Au sens adopté par Cuvier et par la plupart des biologistes du XIXe siècle : caractère des organes ayant la même fonction (qu'ils aient ou non le même caractère anatomique).

E. Qualificatif de deux termes entre lesquels il existe une ressemblance plus ou moins lointaine, particulièrement dans leurs effets, ou dans l'impression qu'ils produisent. « Des raisons analogues. » — Cf. *Analogie.*

REMARQUE

Analogue s'est dit autrefois de tout ce qui s'accorde bien, de ce qui est en harmonie. « Voici pourquoi nos ou-

---

Sur **Analogue.** — Avant de consister en une *métaphore*, comme dans l'exemple choisi, l'analogie consiste en une similitude réelle de rapport, de fonctions, ou de finalité, soit comme une quatrième proportionnelle à trouver, soit comme une continuité phylogénétique, telle que celle de l'aile et de la nageoire, soit comme une assimilation possible d'un ordre inférieur à un ordre supérieur (« les vertus humaines sont analogues aux perfections divines » comme l'a dit Leibniz, qui concevait les choses spirituelles *non ex analogia universi, sed ex analogia nostri*) : ainsi, sans qu'il y ait de ressemblance sensible ou figurable, l'analogue exprime tantôt une relation logique, tantôt une dépendance historique ou une connexion biologique, tantôt une convergence et une unité de plan entre des ordres en apparence incommensurables. **(Maurice Blondel.)**

Ce mot désigne chez E. Geoffroy Saint-Hilaire bien plus qu'un *caractère*, toute une théorie qu'il a exposée dans plusieurs ouvrages, et particulièrement dans les *Principes de philosophie zoologique.* Ce livre s'ouvre par un discours préliminaire consacré à la *théorie des analogues.* Plus loin Geoffroy écrit que cette théorie « n'en est pas une simple amplification (de la doctrine aristotélique), qu'elle reconnaît des principes propres, qu'elle a un but précis, qu'elle devient un instrument de découvertes », etc... *Pr. de philosophie zoologique*, chez Pichon et Didier, et chez Rousseau, Paris, 1830, p. 97. **(L. Boisse.)**

vrages nous plaisent souverainement, indépendamment de l'amour-propre : c'est qu'ils tiennent à toutes nos autres idées et y sont analogues. » MONTESQUIEU, *Cahiers* (Extraits édités par Bernard Grasset, p. 37). On trouve souvent, à la fin du XVIIIe siècle, des expressions telles que : « Un discours analogue aux circonstances. » Mais le mot était encore considéré par FLAUBERT, comme savant et recherché : voir *L'éducation sentimentale* (1869), Ed. Lemerre, I, 220.

Rad. int. : Analog.

ANALYSE (G. Ἀνάλυσις ≙ 1° résolution, solution régressive ; 2° décomposition) ; D. *Analyse ;* E. *Analysis ;* I. *Analisi.* — S'oppose à *Synthèse**.

1° Sens qui se rattachent à l'idée de *décomposition :*

A. Décomposition d'un tout en ses parties, soit matériellement : « L'analyse chimique » ; soit idéalement : « La définition est l'analyse d'un concept. »

B. Par suite, toute méthode ou étude comportant un examen discursif, même si elle aboutit dans son ensemble à une synthèse au sens **C.** « L'analyse d'un texte. » — Ce sens, qui enveloppe décomposition et recomposition, est celui de CONDILLAC, pour qui l'analyse ou méthode analytique consiste à « observer dans un ordre successif les qualités d'un objet, afin de leur donner dans l'esprit l'ordre simultané dans lequel elles existent. » *Logique*, 1re partie, ch. II, § 6. — « Cette analyse (celle de la pensée) ne se fait pas autrement que celle des objets extérieurs. On décompose de même ; on se retrace les parties de sa pensée dans un ordre successif pour les rétablir dans un ordre simultané ; on fait cette composition et cette décomposition en se conformant aux rapports qui sont entre les choses. » *Ibid.*, § 7.

C. Plus spécialement, pour TAINE, mais en un sens voisin, « analyser, c'est traduire ; et traduire, c'est apercevoir sous les signes des faits distincts... Pour savoir ce qu'est une *nature*, vous prendrez un animal, une plante, un minéral dont vous noterez les propriétés et vous verrez que le mot *nature* apparaît

---

Sur **Analyse.** — Il nous semble utile, pour plus de clarté, de donner ici *in extenso* le passage de Duhamel dont le texte cité au § **D** est la conclusion : « Lorsqu'on aura à trouver la démonstration d'une proposition énoncée, on cherchera d'abord si elle peut se déduire comme conséquence nécessaire de propositions admises, auquel cas elle devra être admise elle-même, et sera par conséquent démontrée. Si l'on n'aperçoit pas de quelles propositions connues elle pourrait être déduite, on cherchera de quelle proposition non admise elle pourrait l'être, et alors la question sera ramenée à démontrer la vérité de cette dernière. — Si celle-ci peut se déduire de propositions admises, elle sera reconnue vraie, et, par suite, la proposée ; sinon, on cherchera de quelle proposition non encore admise elle pourrait être déduite, et la question sera ramenée à démontrer la vérité de cette dernière. On continuera ainsi jusqu'à ce que l'on parvienne à une proposition reconnue vraie ; et alors la vérité de la proposée sera démontrée.

« On voit donc que cette méthode, que l'on appelle *analyse*, consiste à établir une chaîne de propositions, etc. »

KANT prend les mots *analyse* et *analytique* en deux sens : 1° dans le sens logique de décomposition des concepts, auquel cas ils s'opposent à *synthèse* et à *synthétique ;* — 2° dans le sens rationnel où ils désignent la recherche des conditions *a priori* de l'expérience : l'analyse de la connaissance, l' « analytique transcendentale ». En ce sens, comme Kant recherche ces conditions par une méthode régressive, l'analyse kantienne se rapproche de la méthode de Pappus. — L'usage

au moment où vous avez fait la somme des faits importants et distinctifs... Dans les sciences morales comme dans les sciences physiques, le progrès consiste dans l'emploi de l'analyse et tout l'effort de l'analyse est de multiplier les faits que désigne un nom ». *Philosophes classiques*, ch. XIII. Elle comporte deux étapes : « traduction exacte, traduction complète » (qui est une limite dont on ne peut que se rapprocher graduellement. *(Ibid., sub fine.)*

2° Sens qui se rattachent à l'idée de *résolution :*

D. « L'analyse consiste à établir une chaîne de propositions commençant à celle qu'on veut démontrer, finissant à une proposition connue, et telles qu'en partant de la première[1] chacune soit une conséquence nécessaire de celle qui la suit ; d'où il résulte que la première est une conséquence de la dernière, et par conséquent, vraie comme elle. » DUHAMEL, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, I, 41.

A l'analyse, ainsi entendue, s'oppose la *synthèse** aux sens **A** et **B.** Par rapport à l'ordre d'enchaînement des propositions, de prémisse à conséquence, la *synthèse* s'appelle *progression*, et l'*analyse*, *régression*.

L'analyse, en ce sens, est appelée par VIÈTE *poristique**.

1. C'est-à-dire de celle qu'on veut démontrer.

E. Méthode de démonstration qui consiste à supposer le problème résolu. C'est ce que VIÈTE appelle analyse *zététique**, ou *poristico-zététique* (voir P. TANNERY, Appendice II aux *Notions de mathématiques* de J. Tannery) et c'est probablement ce que vise Descartes quand il parle de « l'Analyse des anciens », en la distinguant de « l'Algèbre des modernes ». *Méthode*, II, 6.

Cf. DUHAMEL, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, I, ch. V, X, et XI, où il oppose l'analyse des Anciens, définie essentiellement par ce caractère, à l'analyse au sens **D,** telle qu'il l'expose lui-même.

F. Au sens général, synonyme d'Algèbre, en tant que la méthode algébrique consiste à supposer le problème résolu pour en déduire les conditions de la solution, c'est-à-dire à remonter de la conséquence cherchée (inconnue) à ses prémisses (connues).

Ce sens, courant au XVIIe siècle, est aujourd'hui tombé en désuétude.

G. Spécialement, de nos jours, le calcul infinitésimal, par opposition à l'Algèbre élémentaire. C'est une abréviation de la locution « Analyse infinitésimale » ou « *Analyse des infiniment petits* » (L'HOSPITAL, 1695), qui signifiait, en vertu de **F,** « Algèbre infinitésimale ».

Rad. int. : **A.** Analiz ; **D.** Analitik.

Analyse réflexive, voir *Réflexif**.

---

par Kant des mots *analyse* ou *analytique*, dans ce cas, s'explique par le fait qu'il prétend appliquer à la connaissance du réel les formes mêmes de la logique. **(F. Rauh.)**

Sur les différents sens des mots *analyse* et *synthèse* chez les géomètres anciens, voir Paul TANNERY, Appendice II aux *Notions de mathématiques* de Jules TANNERY. Il y distingue :

l'analyse-opération (= décomposition)
l'analyse-méthode { poristique / zététique

Voir aussi Pierre BOUTROUX, *L'idéal scientifique des mathématiciens*, p. 123 et suiv.

1. ANALYTIQUE, subst. — D. *Analytik ;* E. *Analytic ;* I. *Analitica.*

A. En parlant d'ARISTOTE, synonyme de logique formelle. Les *Premiers Analytiques* et *Seconds Analytiques* (Ἀναλυτικὰ πρότερα, ὕστερα) sont les livres formant la troisième partie de l'*Organon.*

B. Pour KANT l'analytique est l'étude des formes de l'entendement, et par suite l'*analytique transcendentale* est la science des formes *a priori* de l'entendement pur. (Voir *Dialectique** et *Transcendental**.) Elle consiste à analyser la faculté de connaître pour découvrir les concepts et les principes *a priori* sans lesquels la connaissance (l'expérience) ne serait pas possible.

2. ANALYTIQUE, adj. — D. *Analytisch ;* E. *Analytic ;* I. *Analitico.*

Sens général : qui procède par analyse ou qui constitue une analyse.

Spécialement :

LOG. — KANT appelle analytique un jugement (attributif) dans lequel le prédicat est contenu dans le sujet : « Entweder das Prädicat B gehöret dem Subjekt A als etwas was in diesem Begriffe A versteckter Weise enthalten ist ; oder B liegt ganz ausser dem Begriff A, ob es zwar mit demselben in Verknüpfung steht. Im ersten Fall nenne ich das Urtheil *analytisch*, im andern synthetisch[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, Introd., § IV. — Pour la critique de cette distinction, voir Paul TANNERY, *Sur la distinction des jugements analytiques et synthétiques*, Bull. de la soc. de philos., séance de mars 1903.

« *Méthode analytique* » est employé par HAMELIN pour désigner l'ensemble de procédés logiques qui « est, ou paraît être, presque partout suivi par la pensée ordinaire » : jugement, induction, syllogisme. Il l'oppose à la « méthode synthétique » qui progresse par thèse, antithèse et synthèse. *Essai sur les Éléments principaux de la représentation*, I, 1, A : « La méthode analytique. » Voir *Synthèse** et *Synthétique**, texte et observations.

MATH. *Géométrie analytique.* Géométrie qui traduit les figures et les propriétés géométriques au moyen de l'*analyse* **F,** c'est-à-dire de l'Algèbre, en exprimant chaque point d'une figure par ses coordonnées*. S'oppose à la géométrie « synthétique* » qui raisonne sur les figures elles-mêmes, en s'aidant de l'intuition.

Méthode analytique, synonyme d'*analyse** au sens **D.**

PSYCHOL. Un esprit est *analytique* s'il considère les choses dans leurs éléments ; il est *synthétique* s'il les considère dans leur ensemble.

Langue analytique, celle qui tend à séparer l'idée principale de ses relations en les exprimant chacune par un mot distinct, et à ordonner les mots suivant un ordre logique et prédéterminé. La langue synthétique au contraire est celle qui tend à réunir plusieurs idées en un seul terme composé, et à construire la phrase de telle manière qu'elle forme une sorte de tableau, intelligible seulement par un acte indivisible de l'esprit.

Rad. int. : Subst. : Analitik ; *adj. :* Analizant ; *au sens math. :* Analitik ; *(caractère) :* Analizem.

ANAMNÈSE, (S).

ANARCHIE, D. *Anarchismus ;* E. **A.** *Anarchy ;* **B.** *Anarchism ;* — I. *Anarchia.*

A. Désordre (et proprement désordre par absence d'autorité organisatrice) : « La doctrine métaphysique sur la prétendue liberté morale[1] doit être historiquement regardée comme un résultat passager de l'anarchie moderne. » Aug. COMTE, *Catéchisme positiviste*, Ed. Pécaut, p. 137.

1. *Trad. :* « Ou bien le prédicat B appartient au sujet A comme quelque chose qui est déjà contenu d'une manière cachée dans ce concept ; ou bien B est tout à fait en dehors du concept A, bien qu'il se trouve cependant en liaison avec lui. Dans le premier cas j'appelle le jugement *analytique*, dans l'autre, synthétique.

1. C'est-à-dire, dans la pensée de Comte, le libre arbitre au sens C (liberté d'indétermination).

B. Doctrine politique (comportant des variétés notables) et dont le trait commun consiste à rejeter toute organisation d'État, s'imposant d'en haut à l'individu.

CRITIQUE

On écrit quelquefois, au sens **B,** *an-archie ;* et l'on a aussi employé *anarchisme.* Cette forme vaudrait mieux, car elle éviterait la confusion des deux sens, qui n'est pas rare **(S).**

Rad. int. : Anarki.

Anarchisme ; synonyme d'*anarchie* au sens **B.** Voir ci-dessous, Obs.

Anarthrie, voir *Aphasie**.

« ANE de Buridan. » — Argument pour la liberté d'indifférence*, consistant à dire que s'il y avait déterminisme, un âne, placé à égale distance d'un seau d'eau et d'une botte de foin, mourrait de faim et de soif sans pouvoir se décider.

REMARQUE

Il existe de nombreuses variantes de cet argument ; on ne le trouve pas, fait remarquer PRANTL, dans les écrits connus de Buridan ; mais il peut remonter à son enseignement oral. L'origine en est très vraisemblablement dans ARISTOTE, περὶ οὐρανοῦ, 295b33. — Cf. DANTE, *Paradis*, chant IV, début.

ANÉANTISSEMENT, D. *Vernichtung ;* E. *Annihilation ;* I. *Annientamento.*

Destruction de l'être (par opposition au simple changement).

Rad. int. : (Fait de s'anéantir) Nihilesk ; (acte d'anéantir) Nihilig.

Sur **Anarchie** et **Anarchisme.** — Le mot *anarchie* a été employé pour la première fois au sens **B** par PROUDHON ; il a été repris par BAKOUNINE, qui indique cette filiation. **(R. Berthelot.) (A. Berthod.)**

Le texte primitif : « Désordre, absence d'autorité ou d'organisation » a été remplacé par le texte actuel pour tenir compte d'une critique de M. **M. Marsal :** « Cette définition semblerait impliquer, dit-il, que l'exercice de l'autorité est la condition nécessaire et suffisante de l'ordre ; or le désordre peut avoir d'autres causes que l'absence de celle-ci ; et l'ordre peut en certains cas s'établir spontanément. Une des thèses de la doctrine anarchiste est même que l'anarchie, telle qu'elle est définie au sens **A,** n'existe pas, et que le désordre, quand il se produit, n'est jamais l'effet d'un manque d'autorité ; il est même le plus souvent l'effet de celle-ci, dont les prétentions créent ou accroissent le désordre, notamment quand elle est coercitive. »

M. Marsal fait aussi remarquer que dans le sens **A** on réunit d'ordinaire la description d'un état de fait et une appréciation défavorable. Les deux idées peuvent se dissocier. C'est ainsi que M. LE SENNE écrit : « L'idéal de la conscience morale est senti comme une communauté dont l'harmonie viendrait *anarchiquement*, c'est-à-dire, à la limite, sans lois ni morale, de la réciprocité de l'amour entre tous les hommes au nom de l'amour de Dieu. » *Traité de morale générale*, p. 365. Mais cet usage, qu'on ne rencontrerait sans doute pas pour le substantif même *anarchie*, reste bien exceptionnel, comme le montre d'ailleurs le fait que le mot est accompagné de sa définition. **(A. L.)**

On trouve chez PROUDHON une analyse très précise des différents sens d'*anarchie.*

D'après l'étude d'Eltzbacher, les doctrines anarchistes n'ont de commun que la *négation de l'État* pour l'avenir prochain des peuples civilisés. « Cette négation signifie pour Godwin, Proudhon, Stirner et Tucker qu'ils rejettent l'État sans

Anérythropsie, voir *Daltonisme**, Obs. et cf. *Achromatopsie**.

ANESTHÉSIE (du G. ἀναισθησία, insensibilité) ; D. *Anaesthesie ;* E. *Anaesthesia ;* I. *Anestesia.*

Suppression (partielle ou totale) de la faculté d'éprouver des sensations conscientes. Ce mot ne se dit pas d'ordinaire de la vue, de l'ouïe, du goût et de l'odorat, mais s'applique spécialement à toutes les sensations réunies autrefois sous le nom de toucher (contact, pression, température) et même à la douleur. Voir ANALGÉSIE.

Anesthésies systématiques (Pierre JANET) : celles qui ne portent pas sur toutes les terminaisons d'un même nerf ou toutes les fonctions d'un même sens, mais sur un groupe de sensations réunies par un caractère psychologique commun (par exemple, les objets tenus par une certaine personne, etc.).

Rad. int. : Anestezi.

« ANESTHÉTIQUE », terme introduit par M. LALO, pour désigner, par opposition au sentiment *esthétique** proprement dit, le sentiment de ce que l'on appelle souvent « la beauté de la nature » en tant que l'homme n'y intervient en rien ; « toute la vie profonde et immatérielle qu'on trouvera partout, si on sait l'y voir par l'intuition personnelle, disent les mystiques ; toutes les apparences, même et surtout peut-être les plus matérielles, disent les réalistes... » Ch. LALO, *Introduction à l'esthétique*, 2e partie, ch. II : « La beauté anesthétique de la nature. »

ANGOISSE, D. *Angst ;* E. *Anguish ;* I. *Angoscia.*

A. Proprement, ensemble de phénomènes affectifs dominés par une sensation interne d'oppression et de resserrement *(angustia)*, qui accompagne d'ordinaire la crainte d'une souffrance ou d'un malheur graves et imminents, contre lesquels on se sent impuissant à se défendre.

La *névrose d'angoisse* est caractérisée par la fréquence ou la constance d'un sentiment d'angoisse au sens **A.** Voir Pierre JANET, *Obsessions et psychasthénies* (1903), I, 554, 558 ; *De l'angoisse à l'extase* (1926), II, 302-379.

B. Se dit fréquemment, depuis quelques années, de l'inquiétude* métaphysique et morale. « Les philosophes contemporains, après s'être quelque temps complus dans l'inquiétude, se servent aujourd'hui du mot « angoisse » pour désigner cette conscience de notre destinée personnelle qui nous tire à chaque instant du néant en ouvrant devant nous un avenir où notre existence se décide. » L. LAVELLE, *La philosophie française entre les deux guerres*, p. 100. Cet usage paraît venir de KIRKEGAARD, *L'idée d'angoisse* (1844).

Rad. int. : Angor.

ANIMAL, D. *Tier ;* E. *Animal ;* I. *Animale.*

A. L'une des deux grandes classes d'êtres vivants : celle qui, dans ses formes supérieures, s'oppose au règne végétal par la mobilité, la sensibilité, la représentation, et l'incapacité de se nourrir directement d'éléments inorganiques.

B. Par ellipse : les animaux autres que l'homme.

CRITIQUE

On ne peut donner dans l'état actuel de la science une définition qui distingue en quelques mots l'animal du végétal et l'on peut même se demander s'il y aurait lieu de maintenir cette distinction pour les formes organiques les plus élémentaires.

Rad. int. : **A.** Animal ; **B.** Besti.

Animaux (Esprits), voir *Esprit**.

ANIMALITÉ, D. **A.** *Tierheit, Tierreich ;* **B. C.** *Tierheit ;* — E. *Animality ;* — I. *Animalità.*

A. Le règne animal (mais presque toujours au sens **B** du mot animal).

B. Caractère de l'animal au sens **A.** « Ce qui constitue l'animalité... c'est la faculté d'utiliser un mécanisme à déclanchement* pour convertir en actions

restrictions ; pour Tolstoï, qu'il le rejette non pas d'une façon absolue, mais seulement pour l'avenir prochain des peuples civilisés ; pour Bakounine et Kropotkine, enfin, elle signifie qu'ils prévoient que dans un avenir prochain l'évolution fera disparaître l'État. » ELTZBACHER, *L'anarchisme*, trad. Otto Karmin, Giard et Brière, 1912, p. 388. Par rapport à la propriété, les doctrines anarchistes sont ou *adoministes* (Godwin, Proudhon, Stirner, Tolstoï) ou *dominístes* (Tucker, individualiste ; Bakounine, collectiviste ; Kropotkine, communiste). D'après leurs idées sur la réalisation de l'anarchie, les doctrines anarchistes sont ou *réformistes* (Godwin, Proudhon), ou *révolutionnaires*. Ces dernières peuvent se subdiviser en doctrines rénitentes (Tucker, Tolstoï) et insurrectionnelles (Stirner, Bakounine, Kropotkine). De même d'après leur rapport au droit, à la famille, à la religion, les doctrines anarchistes n'ont rien de commun. **(O. Karmin.)**

Un autre trait commun des doctrines anarchistes est leur optimisme, au point de vue de l'organisation spontanée de la production et du travail : les anarchistes croient comme Fourier que tout se fera par attrait et sans contrainte, pourvu seulement qu'une organisation artificielle et vicieuse n'y mette pas obstacle. **(Ch. Andler.)**

Sur **Anesthésie.** — En ce qui concerne la sensibilité visuelle, les termes techniques en usage sont *amaurose* (cécité totale), *amblyopie* (cécité incomplète), *achromatopsie* (voir ce mot, ci-dessus). — Pour la sensibilité auditive, la perte des sensations tonales (hauteur des sons) est désignée par l'expression *surdité tonale*. L'anesthésie gustative est appelée *agueusie*, et l'anesthésie olfactive, *anosmie*. **(H. Piéron.)**

Sur **Angoisse.** — L'angoisse chronique est un sentiment caractéristique des états mélancoliques ; il se présente à la conscience comme une douleur et surtout comme une peur vague, que l'on a souvent appelées des douleurs et des peurs morales, pour indiquer qu'il s'agit d'une douleur mal précisée, et d'une peur sans objet. En réalité, il s'agit d'une chose fort précise : le sujet a peur de sa propre action, et souffre à la pensée de l'exécuter. Cette peur arrête l'action d'une manière définitive, et non d'une manière momentanée, comme dans la halte, ou le sentiment de la fatigue. Cet arrêt de l'action et cette angoisse peuvent être localisés, dans les phobies ; quand ils sont étendus à un grand nombre d'actions, l'homme ressemble à une bête traquée qui essaie successivement toutes les issues et n'en trouve aucune : il ne peut plus faire aucun acte, ni en désirer, ni en rêver aucun ; il ne peut plus vivre, ni tolérer sa propre vie. L'angoisse complète amène l'idée de la mort et les tentatives de suicide.

Le sentiment, qui reste au fond toujours le même, est celui de l'urgence de l'action, et en même temps, du caractère défectueux et abominable de toute action. L'anxiété est composée de cette recherche perpétuelle et épuisante, et de ce dégoût, de cette peur de toute action qui se propose. On peut rattacher au simple recul devant l'action tous les troubles psychologiques et physiologiques qui ont été décrits dans l'angoisse, car ils dépendent de la dérivation produite par cet acte arrêté. Les choses se passent comme si au phénomène supprimé se substituaient, par une sorte de diffusion de la force inemployée, un grand nombre de phénomènes inférieurs. Outre les ouvrages cités plus haut, voir BOVEN, L'anxiété dans les *Annales médico-psychologiques*, juillet 1935. **(P. Janet.)**

« explosives » une somme aussi grande que possible d'énergie potentielle accumulée. » H. Bergson, *Écol. créatrice*, p. 130.

C. Caractère de l'animal au sens **B**, en tant qu'opposé au caractère humain. « L'ascendant croissant de notre humanité sur notre animalité, d'après la double suprématie de l'intelligence sur les penchants et de l'instinct sympathique sur l'instinct personnel. » Aug. Comte, *Cours de phil. pos.*, 59e leçon, *ad fin.* — Cf. *Humanité**.

Rad. int. : **A.** Bestiar ; **B.** Animales ; **C.** Besties.

ANIMISME, D. *Animismus* ; E. *Animism* ; I. *Animismo*.

A. Théorie suivant laquelle une seule et même âme est en même temps principe de la pensée et de la vie organique. — Se dit particulièrement de la doctrine de Stahl (*Theoria medica vera*, 1707). Voir *Vitalisme**.

B. Théorie d'après laquelle l'idée d'âme résulterait de la fusion de l'idée du principe qui produit la vie et de l'idée du « double » ou du fantôme qui peut se séparer du corps (par exemple dans le sommeil). Tylor, *Primitive culture*, I, 428-429. Cf. la discussion de M. Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales...*, p. 81-93.

C. « Tendance à considérer tous les corps comme vivants et intentionnés. » J. Piaget, *La représentation du monde chez l'enfant*, 160. — État mental des peuples qui croient à la présence d'âmes anthropomorphiques chez tous les êtres de la nature.

Rad. int. : **A.** Animism ; **B.** Animatism.

ANOMALIE (G. 'Ανωμαλία, inégalité, irrégularité, de ὁμαλός, uni, égal) ; — D. *Abnormität* ; E. *Anomaly* ; I. *Anomalia*.

Généralement, tout phénomène qui sort du type ordinaire ; spécialement, toute altération marquée d'un organe ou d'une fonction.

CRITIQUE

Voir *Anormal**. — *Anomal* existe ; on le trouve chez Cournot : « Suivant la théorie de Bichat, la vie organique poursuit son cours pendant les suspensions, anomales ou périodiques, de la vie animale. » *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. xxiii, § 362. Cf. *Considérations*, tome II, p. 6 (Ed. Boivin). — Mais actuellement ce mot est presque inusité.

Rad. int. : Anomal(es), anomal(aj).

Sur **Animalité.** — Quelques membres de la Société ont corrigé *déclanchement* en *déclenchement* sur l'épreuve de cet article et ont rappelé que ce mot, parent des termes anglais *clench*, *unclench*, etc., vient du vieux français *clenche* (prononcé *clanche*) qui voulait dire *loquet* (selon Littré), ou petit levier servant à soulever un loquet (selon l'Académie). — Le texte de Bergson, qui a le plus contribué à l'introduction de ce mot dans la langue philosophique, porte bien *déclanchement*, et c'est l'orthographe qu'il adopte également ailleurs, p. ex. *ibid.*, p. 274 (*déclancher* et *déclanchement*) ; *L'Énergie spirituelle*, p. 8, etc. — M. Roustan écrit de même *déclancher* (*Psychologie*, p. 473, 475, etc.). Les deux formes ont donc en leur faveur de bonnes autorités. — Cependant plus tard, dans *Les Deux Sources*, Bergson a écrit *déclencher*, p. 233, et *déclenchement*, p. 329.

Sur **Anomalie.** — **Louis Boisse** a rappelé que l'idée d'*anomalie* ne doit pas être confondue avec celle de dérogation aux lois de la nature (comme pourrait le faire croire une étymologie erronée). E. Geoffroy Saint-Hilaire, Claude Bernard ont insisté sur cette idée que la nature ne fait ni *erreurs* ni *fautes*, et qu'on ne doit point non plus parler de ses caprices (*ludibria naturae*, Pline). Montaigne avait déjà dit : « Ce que nous appelons monstres ne le sont point à Dieu qui voit en l'immensité de son ouvrage l'infinité des formes qu'il y a comprises ; ... de toute sa sagesse il ne part rien que de bon, et commun, et réglé ; mais nous n'en voyons point l'assortiment et la relation ; ... nous appelons contre-nature ce qui advient contre la coutume. » *Essais*, livre II, ch. xxx : « D'un enfant monstrueux. »

« ANOMIE » (du G. ἀνομία, désordre, ou violation de la loi).

A. Absence de loi. « Cette hypothèse (sur les fins dernières de la vie morale) peut varier suivant les individus : c'est l'absence de loi fixe, qu'on peut désigner sous le nom d'*anomie* pour l'opposer à l'*autonomie* des Kantiens. » Guyau, *Morale sans obligation ni sanction*, p. 230.

B. Absence d'organisation, de coordination. « L'état de dérèglement ou d'*anomie*... » Durkheim, *Le Suicide*, p. 281. — Voir *Anomique**.

Rad. int. : Anomi.

ANOMIQUE, D. *Anomisch* ; E. *Anomic* ; I. *Anomico (?)*.

A. Non-organisé, ou désorganisé : « La division du travail anomique » est le titre d'un chapitre de Durkheim, *La division du travail social*, livre III, ch. I. Elle est, pour lui, une des formes de la division du travail *anormale**.

B. Qui résulte du manque d'organisation. « Le Suicide anomique. » (Titre du ch. V dans *Le Suicide*, de Durkheim.)

Rad. int. : Anomi.

ANORMAL, D. *Abnormisch, unregelmässig* ; E. *Abnormal* ; I. *Sregolato (?)*.

Étymologiquement, contraire à la *norme**. — Irrégulier, qui n'est pas conforme soit **(A)** au type moyen, soit **(B)** au type idéal de l'espèce considérée.

CRITIQUE

Terme très équivoque par suite de cette double conception du *normal*. Voir la critique et les observations sur ce mot. — En outre, *anormal* semble avoir été confondu souvent avec *anomal* (voir *anomalie**) et ce dernier mot lui-même sert fréquemment de substantif correspondant à *anormal*, le mot *anormalité* n'étant pas en usage. Il semble, d'ailleurs, qu'on se soit souvent mépris sur le sens exact d'*anomalie*, en le rapprochant non d'ὁμαλός, mais de νόμος, et par suite de l'idée de norme, qui est voisine de celle de règle ou de loi.

Rad. int. : Ne-normal.

Anosmie, voir les observations sur *Anesthésie**.

1. ANTÉCÉDENT, subst. D. E. *Antecedent* ; I. *Antecedente*.

A. Log. Dans toute implication, le terme impliquant est dit l'*antécédent* et le terme impliqué le *conséquent*.

Particulièrement, on appelle *antécédent*, dans un jugement hypothétique, la proposition qui énonce la condition, et *conséquent* la proposition qui est conditionnée. Dans « Si A est vrai, B est vrai », A est l'*antécédent*, B le *conséquent* (le conditionné).

B. En Psychol., et dans la Théorie de la connaissance, on appelle *antécédent* d'un phénomène tout phénomène qui le précède dans le temps (en particulier : *antécédent immédiat*, *ant. invariable*).

C. Psych. On appelle *Antécédents* tous les événements, soit individuels, soit héréditaires, qui peuvent expliquer certaines anomalies psychiques d'un sujet considéré.

Rad. int. : Antecedent.

2. ANTÉCÉDENT, adj. D. *Vorhergehend, vorig* ; E. *Antecedent, anterior, prior* ; I. *Antecedente*.

Antérieur, dans l'un des deux sens de ce mot. Voir *Antériorité**.

Rad. int. : Ante.

ANTÉPRÉDICATIF, (S).

ANTÉRIORITÉ, D. *Vordersein* ; E. *Anteriority* ; I. *Anteriorità*.

Relation de ce qui est avant à ce qui est après. Voir *Premier**.

A. Antériorité logique : consiste à être le principe, la prémisse ou la condition d'une proposition.

B. Antériorité chronologique : consiste à précéder dans le temps.

Rad. int. : Ante(es).

ANTHROPOCENTRIQUE (du G. ἄνθρωπος, κέντρον), D. *Anthropocentrisch ;* E. *Anthropocentric ;* I. *Antropocentrico.*

Qui fait de l'homme le centre du monde, et considère le bien de l'humanité comme la cause finale du reste des choses.

Rad. int. : Antropocentral.

ANTHROPOLOGIE (du G. "Ανθρωπος, λόγος), D. *Anthropologie ;* E. *Anthropology ;* I. *Antropologia.*

A. Sens théologique : action de parler humainement des choses divines. « L'anthropologie véritable et réelle des vérités qu'ils n'auraient pu comprendre d'une autre manière... » (Malebranche, *Nature et Grâce*, I, 2.) En désuétude. — Cf. Leibniz, *Disc. de Métaph.*, ch. xxxvi.

B. Dans la néo-scolastique, étude du composé humain, considéré dans son unité (par opposition à la distinction radicale de ce qui appartient à l'âme et de ce qui appartient au corps, dans le Cartésianisme). Voir, par exemple, dans l'ouvrage de Mgr Mercier, *Les origines de la psychologie contemporaine*, le ch. iv : « Psychologie et anthropologie. »

C. Science de l'homme, en général. — Kant conçoit l'objet de l'anthropologie de trois façons : comme *anthropologie théorique* ou psychologie empirique, elle est la connaissance de l'homme en général et de ses facultés ; comme *anthropologie pragmatique*, elle est la connaissance de l'homme, tournée vers ce qui peut assurer et accroître l'habileté humaine ; comme *anthropologie morale*, elle est la connaissance de l'homme tournée vers ce qui doit produire la sagesse dans la vie, conformément aux principes de la métaphysique des mœurs. *Anthropologie in pragmatischer Hinsicht*, 1798.

Cf. *Tugendlehre*, Einleitung, § 14, où il oppose l'*anthropologie* à l'*anthroponomie*, c'est-à-dire à la loi morale résultant de la raison.

D. (Depuis 1870 environ) une des grandes branches des sciences naturelles, celle qui constitue pour ainsi dire la zoologie de l'espèce humaine. Elle a été définie par Broca « l'étude du groupe humain, envisagé dans son ensemble, dans ses détails et dans ses rapports avec le reste de la nature ». (Dans le *Dictionnaire* de Richet, sub V°.) Elle comprend en ce sens l'anatomie humaine, la préhistoire, l'archéologie, l'ethnographie et l'ethnologie au sens le plus large, la sociologie, le folklore, la linguistique. Voir le *Nouveau traité de Psychologie*, publié sous la direction de G. Dumas, tome I, ch. ii : « Les données de l'anthropologie », par P. Rivet, p. 56-57.

E. Au sens restreint (plus récent), celles des sciences précédentes seulement qui étudient la classification, la paléontologie et la biogéographie des variétés de l'espèce humaine. *(Ibid.)*

Anthropologie criminelle (expression difficile à justifier, mais très usuelle) : étude des caractères physiques et mentaux particuliers aux auteurs des crimes et délits.

CRITIQUE

L'anthropologie, au sens **D,** n'est pas une science unique, mais un groupement des parties de sciences ou des applications des sciences ayant un objet commun, l'homme, d'une part, dans sa nature physique et mentale, et d'autre part dans son développement historique et préhistorique. Elle comprendrait donc aussi en ce sens toute la psychologie humaine, la morale, l'histoire, la science de l'art et celle des religions. Mais le groupe d'études qu'elle retenait se caractérisait surtout par un certain esprit naturaliste, c'est-à-dire par ce postulat que les formes supérieures de la vie mentale et sociale trouvent leur explication suffisante dans les conditions matérielles et climatériques de la vie physiologique. Le mot désigne donc à la fois un ensemble de sciences et un esprit scientifique particuliers qu'il importe de distinguer dans le langage.

Rad. int. : Antropologi.

Sur **Antériorité.** — L'antériorité logique est relative à un système donné, d'implications et à un choix préalable d'indémontrables. De ce qu'elle est non chronologique, on aurait tort de conclure qu'elle est absolue dans l'éternité pour l'éternité. **(M. Marsal.)**

Sur **Anthropologie.** — Article revu et complété à la séance du 3 mai 1923 notamment sur les indications de **P. Fauconnet** (§ **C**) et de M. **Gilson** (§ **D**) ; puis ultérieurement d'après les indications de M. **M. Marsal** sur les changements qui ont créé le sens **E,** par restriction du sens **D.**

— M. P. Rivet, dans le chapitre cité ci-dessus, propose, et met lui-même en pratique, de désigner le sens **D** par « Anthropologie » (avec une majuscule) et le sens **E** par « Anthropologie S. S. » (c'est-à-dire *stricto sensu*). Il fait remarquer qu'au sens large, on dit le plus souvent en Allemagne *Ethnologie*, en Angleterre *Ethnology.*

ANTHROPOMORPHISME (du G ἄνθρωπος, μορφή) ; D. *Anthropomorphismus ;* E. *Anthropomorphism ;* I. *Antropomorfismo.*

A. Action d'attribuer à Dieu la nature humaine : « C'est se jouer de Dieu par des anthropomorphismes perpétuels : c'est se le représenter comme un homme qui se doit tout entier à l'affaire dont il s'agit. » Leibniz, *Théodicée*, I, § 122.

B. Plus récemment, en un sens plus général : se dit de tout raisonnement ou de toute doctrine qui, pour expliquer ce qui n'est pas l'homme (par exemple Dieu, les phénomènes physiques, la vie biologique, la conduite des animaux, etc.), y applique des notions empruntées à la nature ou à la conduite humaine. « Si l'intellect de l'animal recèle des éléments qui diffèrent foncièrement de ceux qui concourent à constituer le nôtre, il est à peu près certain qu'ils nous resteront à jamais cachés. L'*anthropomorphisme*, ici, est absolument forcé... » Meyerson, Le sens commun vise-t-il la connaissance ? *Revue de métaph.*, janv. 1923, p. 19.

Le mot, en ce sens, est pris le plus souvent en un sens péjoratif.

Rad. int. : Antropomorfism.

Sur **Anthropomorphisme.** — Nouvelle rédaction du § **B,** due principalement à **M. Beaulavon.** MM. **Maurice Blondel** et **Piéron** avaient envoyé des remarques dans le même sens. M. **Blondel** fait observer, notamment, qu'on peut facilement commettre des anthropomorphismes en passant de l'homme individuel à la vie sociale.

Anthropomorphite paraît avoir été primitivement le nom donné à une secte d'hérétiques qui s'est développée au iii^e^ ou au iv^e^ siècle dans les monastères chrétiens d'Égypte : « Neque multo meliora sunt ista (la croyance que l'homme est *quasi norma et speculum naturae ;* et que la nature opère comme opère l'espèce humaine) quam haeresis anthropomorphitarum, in cellis ac solitudine stupidorum monachorum orta ; aut sententia Epicuri, huic ipsi in paganismo respondens, qui diis humanam figuram tribuebat. » Bacon, *De dignit.* V, iv, § 9. **(A. L.)**

« ANTHROPOTHÉISME », terme employé par M. PRAT pour désigner l'effort de la volonté raisonnable vers la vie supérieure. « La mission de l'homme est de tendre de plus en plus vers la divinité. C'est la foi raisonnable, la religion raisonnable, l'anthropothéisme. » *La Religion de l'Harmonie*, p. 252.

ANTI... (G. ἀντί). Préfixe employé pour marquer l'opposition.

Dans quelques mots, par déformation du latin *ante*, ce préfixe marque l'antériorité ; mais ce cas est rare, et ne se rencontre pas dans les termes de formation contemporaine.

« ANTICIPATION », G. πρόληψις (d'où le L. *Anti-cipatio*) ; D. *Anticipation ;* E. *Anticipation ;* I. *Anticipazione.*

A. Les Stoïciens et les Épicuriens appelaient ainsi la pensée du général en tant qu'elle se forme spontanément à la suite de la perception du singulier (ἔννοια φυσικὴ τῶν καθόλου), DIOG. LAERCE, VII, 154. — « Anticipatio quaedam sine doctrina, quam πρόληψιν appellat Epicurus, id est anteceptam animo rei quamdam informationem sine qua nec intelligi quidquam, nec quaeri, nec disputari potest. » CICÉRON, *De natura deorum*, I, 16.

B. « Anticipations de la nature », ou « anticipations » (tout court) désigne, chez BACON, toutes les généralisations hâtives, issues d'un petit nombre de faits, et qui s'imposent à nous presque sans que nous nous en doutions. Voir notamment *Nov. Org.*, I, 25-33. Durkheim, à tort semble-t-il, a attribué ce sens à un autre terme du vocabulaire baconien, celui de « prénotion* ». Voir ce mot.

REMARQUE

LEIBNIZ a repris ce mot en l'interprétant dans le sens des idées rationnelles, telles qu'il les admet lui-même (*Nouveaux Essais*, Préface, § 2). Mais il ne semble pas que tel soit le sens stoïcien.

« Anticipations de la perception, D. *Anticipationen der Wahrnehmung.* » (KANT, *Kritik der reinen Vern.*, Transc. Analyt., livre II, ch. II, 3e section.) Principes *a priori* de l'entendement* pur, relatifs à la catégorie de qualité* et qui se résument dans cette formule : « Dans tous les phénomènes, la sensation, et le réel qui lui correspond dans l'objet *(realitas phaenomenon)*, ont une grandeur intensive, c'est-à-dire un degré. » (A. 166) ; — ou : « Dans tous les phénomènes, le réel qui est l'objet de la sensation a une grandeur intensive, c'est-à-dire un degré. » (B. 207.)

En Physique, cette intensité constitue la *force*, et cette proposition est par là le principe *a priori* de la dynamique.

« ANTILOGIE », G. Ἀντιλογία. Chez les Sceptiques grecs, oppositions de discours, ou des arguments, que résume la formule : παντὶ λόγῳ λόγος ἴσος ἀντίκειται. (SEXTUS EMPIRICUS, *Hypot. pyrrhoniennes*, ch. 27.)

« Antilogique », voir *Alogique**.

ANTIMNÉSIE, D. *Antimnesie ;* E. I. *Antimnesia.*

Phénomène opposé à la *paramnésie**. Faux sentiment de nouveauté s'attachant à une perception familière. Voir A. LEMAITRE, Paramnésie négative et paramnésie renversée, *Arch. de Psych.*, juillet 1909.

Rad. int. : Antimnesi.

« ANTIMORALE », nom donné par RENOUVIER à l'un des deux éléments qui composent, selon lui, la philosophie pratique de l'Orient ancien. Elle consiste dans l'apothéose de la puissance et de l'habileté individuelles, et repose sur cette idée que « les masses humaines sont l'instrument naturel et fatal de la grandeur et de la jouissance de quelques-uns, qui savent et peuvent s'en servir. » *Uchronie*, 1er tableau, p. 44. — Voir *Ultramorale**.

ANTINOMIE (G. Ἀντινομία, contradiction dans les lois) ; D. *Antinomie ;* E. *Antinomy ;* I. *Antinomia.*

A. EN DROIT et en THÉOLOGIE : contradiction entre deux lois ou principes, dans leur application pratique à un cas particulier.

B. Chez KANT : « conflit entre les lois de la raison pure » ; contradictions où la raison pure s'engage nécessairement, dans la cosmologie rationnelle, lorsqu'elle cherche l'inconditionné dans le phénomène (soit dans la série totale infinie des conditions, soit dans un premier terme absolu), et lorsque par suite, elle traite le monde soumis aux conditions de l'expérience possible, comme s'il avait une réalité en soi, théoriquement déterminable. Ces contradictions se traduisent par quatre couples de propositions cosmologiques ; chacun de ces couples s'appelle *une* antinomie ; mais en même temps leur ensemble constitue « l'Antinomie de la raison pure ». (*Kritik der reinen Vernunft*, Dialectique transcendentale, 2e partie.) Il y a aussi chez Kant une antinomie de la raison pratique, touchant le concept du souverain bien (*Kritik der praktischen Vernunft*, liv. II, chap. II) ; une antinomie du jugement téléologique, touchant le mécanisme et la finalité ; et une antinomie du goût (*Kritik der Urtheilskraft*, § 54 sqq. : Dialectique du jugement esthétique).

C. En un sens plus lâche, tout conflit, apparent ou réel, entre les conditions d'une même fin, ou entre les conséquences de deux raisonnements qui paraissent démonstratifs l'un et l'autre. Voir p. ex. le titre de l'ouvrage de Victor HENRY, *Antinomies linguistiques* (1896).

Rad. int. : Antinomi.

« ANTI SOCIAL », contraire au bon ordre de la société. « Un principe antisocial sur la liberté absolue et indéfinie de tout enseignement. » Aug. COMTE, *Cours de phil. positive*, leçon 57, *ad finem ;* éd. Schleicher, VI, 370.

Employé quelquefois par abus pour désigner ce qui est opposé au socialisme*, ou même à telle forme particulière de régime social.

ANTISYMÉTRIE, (S).

ANTITHÈSE (G. Ἀντίθεσις) ; D. *Antithesis ;* E. *Antithesis ;* I. *Antitesi.*

A. Opposition de sens entre deux termes ou deux propositions. Cette opposition peut être celle des contradictoires, ou celle des contraires, mais surtout celle-ci.

B. Plus généralement, opposition de deux caractères, de deux tendances, etc.

C. Plus spécialement, dans la logique* transcendentale de KANT et dans la dialectique* de HEGEL, le second moment d'une antithèse au sens **A,** qui s'oppose alors à la *thèse**.

Dans les *antinomies** de Kant, les antithèses affirment, chacune sur la question qu'elle concerne, qu'il n'existe point de terme absolument premier (point de commencement du temps, point d'éléments simples, point d'acte libre, point d'être nécessaire) et que, par suite, la recherche des antécédents,

Sur **Anthropothéisme ».** — Cf. ÉPICTÈTE : de l'homme semblable à une bête féroce, le philosophe pourra faire un dieu. *Entretiens*, livre II, ch. VIII-IX. **(L. Prat.)**

Sur **Anti...** — Préfixe trop peu employé ; serait excellent pour désigner les contraires et les distinguer des contradictoires. Ex. : Le faux est le non-vrai (puisque tout ce qui n'est pas vrai est faux) ; le mal est l'*anti-bien*, car le non-bien comprend le ni-bien ni-mal, et le mal. **(Victor Egger.)**

Sur **Antinomie.** — Sur le sens des **Antinomies** kantiennes, voir les observations de **J. Lachelier** au mot *Raison.*

des composants, des causes déterminantes ou des existences dépendant l'une de l'autre, ne peut que se poursuivre indéfiniment.

Rad. int. : Antitez.

ANTITYPIE (G. 'Αντιτυπία). Mot employé par LEIBNIZ pour désigner « ce qui fait qu'un corps est impénétrable à l'autre ». *Examen des principes du R. P. Malebranche ; Erdmann*, 691a. « Attributum per quod materia est in spatio. » *Commentatio de anima brutorum ; Ibid.*, 463a.

APAGOGIQUE (raisonnement) (du G. 'Απαγωγή, action d'emmener) ; D. *Apagogisch;* E. *Apagogic;* I. *Apagogico.*

A. Abduction*. (Voir ci-dessus.)

B. Raisonnement par l'absurde. « Il est difficile, à mon avis, de se passer toujours de ces démonstrations apagogiques, c'est-à-dire qui réduisent à l'absurdité... » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, IV, VIII, § 2. — Voir *Absurde**.

C. Raisonnement qui consiste à prouver une thèse par l'exclusion (la réfutation) de toutes les autres thèses alternatives* (WUNDT). En voici le type : ou A, ou B, ou C, ... est vraie. Or, ni B, ni C, ... n'est vraie ; donc A est vraie. C'est le raisonnement disjonctif* *(modus tollendo-ponens).*

REMARQUE

Aristote dit ordinairement ἀπαγωγὴ εἰς τὸ ἀδύνατον (réduction à l'impossible) pour désigner ce qu'on appelle d'ordinaire la réduction à l'absurde. On trouve cependant chez lui ἀπαγωγή, sans plus, par abréviation sans doute de cette formule. (*Prem. Anal.*, I, 6 ; 28 b 21.) D'où le sens **B** d'*apagogique.*

Rad. int. : Apagogi(al).

A PARI (raisonnement), L. (sous-entendu *causa*) : celui qui conclut d'un cas à un autre cas considéré comme semblable. Expression d'origine juridique ; voir *A contrario**.

A PARTE ante, a parte post. Locutions scolastiques qui s'appliquent à l'éternité : l'éternité *a parte ante* est une durée infinie dans le passé ; l'éternité *a parte post* est une durée infinie dans l'avenir.

A PARTE rei (Universalia). Universaux* qui viennent de la nature de la chose et non de la nature de l'esprit qui la connaît. « Idem est quod secundum rei naturam. » GOCLENIUS, sub Vo, 4b.

APATHIE (G. 'Απάθεια) ; D. *Apathie ;* E. *Apathy ;* I. *Apatia.*

A. ÉTHIQUE (surtout historique). Indifférence aux mobiles sensibles ; état du sage qui méprise la douleur ou même qui ne la perçoit plus (MÉGARIQUES, STOÏCIENS, SCEPTIQUES). Cf. *Ataraxie**.

B. PSYCHOL. Au sens général, insensibilité. Plus spécialement, au sens éthographique, caractère d'un individu qui agit peu ou mollement, par suite de son indifférence aux causes qui provoquent ordinairement des émotions ou des désirs. (Péjoratif.)

Rad. int. : Apati.

APERCEPTION ou **Apperception,** D. *Apperception ;* E. *Apperception ;* I. *Appercezione.*

A. Chez LEIBNIZ, « conscience ou connaissance réflexive de l'état intérieur » qui constitue la perception* simple (*Principes de la nature et de la Grâce*, § 4).

B. Chez KANT, action de rapporter une représentation à la conscience de soi *(aperception empirique).* L'aperception *pure* ou *transcendentale* est la conscience de soi, le « Je pense » (*Kritik der reinen Vernunft*, § 16 sqq.).

C. Chez MAINE DE BIRAN, Conscience ou connaissance intérieure de l'acte par lequel le moi pose son existence dans l'effort musculaire. « Le sens interne, que nous appelons sens de l'effort, s'étend à toutes les parties du système musculaire ou locomobile soumises à l'action de la volonté. Tout ce qui est compris dans la sphère d'activité de ce sens, ou qui se rattache, soit directement, soit par association, à son exercice, rentre dans le fait de conscience, et devient objet propre, immédiat ou médiat, de l'aperception interne. » *Œuvres Inédites*, publ. par Ernest Naville, I, 233.

D. Chez HERBART, processus par lequel l'expérience nouvelle s'adapte au tout de l'expérience passée de l'individu, est transformée par celle-ci, et forme avec elle un nouveau tout. L'expérience passée est appelée par Herbart « *appercipirende* Masse der Vorstellungen » ; l'expérience nouvelle « *appercipirte* Masse der Vorstellungen[1] ».

E. Chez WUNDT, ce terme a un double sens. D'une part, il signifie le processus par lequel un certain contenu de la conscience apparaît avec plus de clarté. D'autre part, il exprime un principe général d'explication en vertu duquel les formes supérieures de la vie mentale comportent d'autres liaisons que celles de l'association mécanique, et peuvent se régler sur des intérêts esthétiques ou logiques. Voir *Physiol. Psychologie*, 4e éd., table analyt., Vo *Apperception.*

CRITIQUE

Ce mot n'a pas actuellement en français de sens bien défini. On l'emploie quelquefois pour appréhension*, au sens **B.**

Le sens de Herbart, qui est très employé en allemand et en anglais, particulièrement dans les questions pédagogiques, tend aussi à se répandre en France. Voir p. ex. ROEHRICH, *L'attention* (1905).

Rad. int. : Adpercept.

1. « Masse apercevante des représentations ; masse aperçue des représentations. »

Sur **Apathie.** — Le sens **B** vient d'un des deux sens donnés par Aristote au mot ἀπάθεια ; il distingue l'*apathie* du νοῦς, que rien n'affecte, et celle de l'αἰσθητικόν qui, après avoir été trop fortement affecté par un sensible, n'est plus capable d'être affecté par un autre. Περὶ ψυχῆς, III, 4 ; 429a29 — 429b5. **(J. Lachelier.)**

Sur **Aperception.** — Le § **C** (sur Maine de Biran) est dû à **P. Tisserand.**

On a toujours tort d'employer *aperception* pour *appréhension.* L'aperception est une action beaucoup plus importante que la simple appréhension. Appréhender ne signifie pas qu'on découvre originalement quoi que ce soit, ni même qu'on collabore vraiment à l'œuvre de la connaissance. Il y a quelque passivité dans l'appréhension, ou, du moins, il y a plus d'activité dans l'aperception. C'est ce que semble avoir vu clairement Proudhon dans un texte curieux : « Ce qui distingue la femme est donc que chez elle la faiblesse, ou, pour mieux dire, l'inertie de l'intellect, en ce qui concerne l'*aperception* des rapports est constante. Capable jusqu'à un certain point d'*appréhender* une vérité trouvée... » *Justice*, XIe étude, ch. I, 9. Dans « l'appréhension » donc on se bornerait à *recevoir* l'idée par une rencontre heureuse, un accident, un hasard ; et « l'aperception » impliquerait qu'on la trouve laborieusement en soi sans l'attendre du dehors. **(Louis Boisse.)**

— William JAMES s'est moqué du mystère qu'ont fait certains philosophes autour de ce terme d'*aperception.* C'est, dit-il, un mot utile en pédagogie et qui désigne commodément un processus auquel tous les éducateurs ont souvent affaire ; mais en réalité il ne signifie rien de plus que l'acte de prendre conscience d'une chose *(it verily means nothing more than the act of taking a thing into the mind).* « Il ne correspond à rien de particulier ou d'élémentaire en psychologie, car il n'est qu'un des innombrables résultats du processus psychologique de l'association

APHASIE (G. 'Αφασία) ; D. *Aphasie ;* E. *Aphasia ;* I. *Afasia.*

A. Chez les sceptiques de l'antiquité, suspension de toute assertion dogmatique. Voir SEXTUS EMPIRICUS, *Hypotyposes pyrrhoniennes*, livre I, ch. XX : « Περὶ ἀφασίας. »

B. PSYCHOL. Perte totale ou partielle des fonctions du langage, sans lésion des organes ni paralysie. Ce mot s'applique en anglais, comme le font remarquer JASTROW et BALDWIN (*Dict. of phil.*, V°), de la façon la plus générale : soit au langage parlé, soit au langage écrit, soit au fait de les comprendre, soit au fait de les employer. L'usage français paraît restreint à la parole prononcée et entendue (RICHET, V°). Une subdivision universellement admise est celle de : 1° l'*aphasie motrice (motorische Aphasie, motor aphasia, afasia motrice)*, appelée encore *aphémie* par BROCA ; — et 2° l'*aphasie sensorielle (sensorische Aphasie, sensory aphasia ; afasia sensoriale)*, quelquefois nommée *aphasie de Wernicke.*

CRITIQUE

Il est préférable de réserver à la première le nom d'aphasie et de désigner la seconde par le terme de *surdité verbale ;* pour le langage écrit, d'employer les termes correspondants d'*agraphie* et de *cécité verbale.* L'avantage de ces quatre dénominations est d'être tirées des faits observés et de n'impliquer aucune hypothèse, comme il arrive dans les expressions telles que « aphasie corticale, sous-corticale, aphasie de conductibilité (WERNICKE) », etc., qui reposent sur la considération de schémas explicatifs imaginaires.

Rad. int. : Afazi.

Aphémie, voir *Aphasie**.

APHORISME (G. 'Αφορισμός, définition) ; D. *Aphorismus ;* E. *Aphorism ;* I. *Aforismo.*

Proposition concise renfermant beaucoup de sens en peu de mots. C'est, soit une proposition dogmatique résumant une théorie ou une série d'observations (BACON, *Novum Organum, aphorismi de interpretatione naturae et regno hominis*, cf. Préface, au début), soit une proposition pratique formulant un précepte général et fondamental (*Aphorismes* d'HIPPOCRATE).

Rad. int. : Aforism.

APODICTIQUE (G. 'Αποδεικτικός, démonstratif) ; D. *Apodiktisch ;* E. *Apodictic ;* I. *Apodittico.*

LOG. Nécessaire*, par opposition à l'*assertorique* et au *problématique.* Ces termes ont été répandus par KANT, qui en fait les trois divisions de la *modalité** des jugements.

Rad. int. : Apodiktik.

APOPHANTIQUE, G. ἀποφαντικός, est employé par ARISTOTE pour caractériser, parmi les énoncés verbaux ayant un sens, ceux qui peuvent être dits vrais ou faux (par opposition à un souhait, une prière, une dénomination, etc.). Voir *Jugement** et *Proposition**.

Ce mot est aussi employé quelquefois comme substantif, au sens de théorie logique des propositions. « Ces nouvelles dispositions de propositions ou de termes échappent à l'apophantique aristotélicienne. » Ch. SERRUS, *Traité de Logique*, p. 173.

APOPHATIQUE, (S).

Aporétiques (Philosophes), voir *Ephectiques**.

APORIE, G. ἀπορία (proprement, absence de passage ou de moyen, πόρος ; embarras, difficulté, besoin) ; — D. *Aporie ;* E. *Aporia ;* I. *Aporia.*

A. Chez ARISTOTE, difficulté à résoudre ; « mise en présence de deux opinions contraires et également raisonnées, en réponse à une même question ». HAMELIN, *Système d'Aristote*, p. 233 ; cf. p. 105.

B. Chez les modernes, le mot est pris souvent en un sens plus fort : difficulté logique d'où l'on ne peut sortir ; objection ou problème insolubles.

Rad. int. : Apori.

A posteriori, voir *A priori**.

Apparemment, voir *Apparent**.

APPARENCE, D. *Schein* (dans tous les sens, mais surtout au sens B) ; — E. **A. B. C.** *Appearance ;* **D.** *Likelihood* (familier ; n'appartient pas à la langue technique) ; — I. *Apparenza* (dans tous les sens).

A. Aspect d'une chose. « Un édifice de médiocre apparence. » (Nous ne mentionnons que pour ordre ce sens, le plus voisin de l'étymologie, mais qui n'appartient pas à la langue philosophique.)

B. PSYCH. Toute présentation*, au sens **A,** en tant qu'elle est considérée comme différente de l'objet* correspondant (au sens **A :** objet conçu comme ayant une réalité, d'un ordre ou d'un autre, indépendante de notre conscience individuelle) : un tableau n'a qu'une *apparence* de relief ; un sophisme n'est concluant qu'en *apparence.* On dit aussi, en ce sens, *fausse apparence.* Cf. *Dialectique**, **D.**

C. Spécialement, MÉTAPH. : toute présentation en tant qu'elle est considérée comme différente de la chose en soi* qui y correspond. Synonyme de *phénomène*-**B.**

D. Probabilité, vraisemblance. « On peut nier cela avec apparence. » RENAN, *Dialogues philosophiques*, p. 42. « Il n'y a pas encore de vérité, mais il y a partout trois bonnes apparences de vérité. » MAETERLINCK, *La vie des abeilles*, p. 235. (Sens rare, et un peu recherché.)

CRITIQUE

Ce dernier sens est un archaïsme employé à titre d' « élégance », et qui peut être équivoque : une langue philosophique doit l'éviter. Le sens central du mot est le sens **B :** quand il s'agit de **C,** mieux vaut parler de *phénomène**, que Kant oppose expressément à *apparence (Schein).*

Le terme antithétique est *réalité** (qui reçoit également un sens phénoménal et un sens ontologique). Ces mots dépendent l'un et l'autre du juge-

des idées ; et la psychologie elle-même peut aisément se passer du mot, quelques services qu'il puisse rendre en pédagogie. » *Talks to teachers (Causeries pédagogiques)*, ch. XIV, p. 156-157. **(A. L.)**

Sur **Aphasie.** — Pour Pierre MARIE, l'expression « aphasie de Broca » doit être réservée à l'aphasie totale, unissant l'aphasie motrice (qu'il appelle lui-même *anarthrie*) et l'aphasie de Wernicke ou aphasie vraie (la surdité verbale n'ayant pas d'existence clinique distincte). — Parmi les variétés d'aphasie, on peut signaler l'*aphasie d'intonation* (Brissaud), ou perte de la « chanson du langage » ; l'*aphasie optique* ou incapacité de nommer les objets d'après leur seule perception visuelle ; l'*aphasie tactile*, ou incapacité de nommer les objets d'après leur seule perception tactile. **(H. Piéron.)**

Sur **Apparence.** — Aristote distingue systématiquement, à propos de l'apparence : 1° ce qui est obvie ; 2° ce qui paraît être vrai, sans l'être (St Thomas fait d'ordinaire précéder ses solutions des faux *Videtur quod*) ; 3° ce qui apparaît au sens commun comme l'expression de ce qui est le plus habituel, soit que cette façon commune d'envisager les choses suffise à fonder un jugement dialectique, soit que cette apparence première puisse être reprise par la raison savante et érigée en vérité apodictique. **(Maurice Blondel).**

ment appréciatif* de celui qui les emploie : *apparence* présente une légère nuance péjorative ; *réalité*, une nuance laudative plus accentuée.

Rad. int. : **B.** Sembl.

APPARENT, D. *Scheinbar* (rare au sens **A**) ; *Schein*— (en composition ; toujours au sens **B** : *Scheinkrank, Scheinliebe*, etc.) ; — E. **A.** *Clear, plain ;* **B.** *Apparent, seeming ;* — I. *Apparente.*

A. Primitivement en parlant des choses : bien visible ; qui apparaît clairement aux regards. « Une inscription apparente. » — « L'éducation ne se borne pas à rendre apparentes des puissances cachées qui ne demandaient qu'à se révéler. » F. Durkheim, *Éducation et sociologie*, p. 51.

Par métaphore : évident, visible. « Cette absence même de désirs et d'espoirs... c'est déjà l'apparente abolition de cette jouissance pure, et le vœu cher et tacite de la pouvoir restaurer. » J. Segond, *Intuition et amitié*, p. 125. — Même emploi de l'adverbe : « C'est parce qu'il jette un voile sur le problème des origines qu'il peut soutenir des thèses apparemment contradictoires. » A. Darbon, *Le concept du hasard chez Cournot*, p. 38. — (Ce sens est assez rare.)

B. Sens usuel : qui n'est pas ce qu'il paraît être. « Mouvement apparent. » — « Concession apparente. » — « Des raisons apparentes, de spécieux prétextes, ou ce qu'ils appellent une impossibilité... » La Bruyère, *Caractères*, ch. viii. « L'abolition apparente des souvenirs visuels dans la cécité psychique... » Bergson, *Matière et mémoire*, p. 97.

Mêmes sens pour l'adverbe, souvent employé pour marquer l'ironie.

CRITIQUE

Non seulement les sens **A** et **B** sont presque contraires dans leur acception extrême, mais on trouve entre eux pour ainsi dire tous les intermédiaires, où ils se mélangent en proportions mal définies. Beaucoup de passages où figure ce mot semblent un jeu où l'on s'amuse à suggérer par la première « apparence » de la phrase le contraire de ce qu'elle dit en réalité. Étant donné que dans la langue courante, sauf quand il s'agit d'objets matériels, le mot *apparent* a toujours le sens **B,** il est presque certain qu'un lecteur sans prévention l'entendra ainsi, à moins qu'il ne s'agisse d'une antithèse où *apparent* s'oppose expressément à *caché ;* et, par conséquent, l'écrivain doit faire de même, s'il veut éviter les malentendus.

Rad. int. : **A.** Evident ; **B.** Sembl.

1. « APPARTENANCE », relation logique de l'individu* à la classe* dont il est un des membres. S'écrit $\in$.

2. « Appartenances ». Sociol. — L. Lévy-Bruhl appelle ainsi tout ce qui, quoique ne faisant pas, ou ne faisant plus partie du corps d'un individu, est considéré par les non-civilisés comme ayant avec celui-ci un lien de participation*, en sorte que les actions exercées sur ces « appartenances » peuvent retentir sur l'individu lui-même. Voir *L'âme primitive*, notamment p. 132-150.

« APPEL ». — « L'insuffisance de la détermination prend deux formes... L'une est l'insuffisance de la détermination relativement à une autre détermination... A la première, nous donnerons le nom hamelinien d'*appel.* » (Voir ci-dessous *Appeler**.) « En employant ce terme, nous devons avertir que nous ne lui imposons pas la restriction qu'il subit dans la construction rationnelle d'Hamelin (où chaque terme appelle un terme et un seul, suivant un ordre nécessaire)... L'appel, comme nous l'entendons, est par lui-même *irradiant*... D'une maladie, l'*appel* peut me mener à sa cause, à ses effets, à la nature du malade, à la fréquence de cette maladie, à la société, au problème du mal, bref partout ailleurs. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, p. 171.

APPELER, D. **A.** *Hervorrufen ;* **B. C.** *Forden ;* — E. **A.** *To call forth ;* **B.** *to call for ;* I. *Chiamare, richiamare.*

A. Faire venir à l'esprit, évoquer (notamment par association*).

B. Rendre nécessaire, ou du moins souhaitable : « Appeler une réserve, une rectification. »

C. Spécialement, dans l'*Essai* d'Hamelin : impliquer à titre de corrélatif et de complément nécessaire. « L'un qui s'oppose à chaque nombre donné, et que ce nombre *appelle*, exprime, par rapport à lui, le contraire de ses propriétés. » *Essai*, p. 42. — « Il doit donc exister un genre suprême qui *appelle* une première différence... » *Ibid.*, p. 184. — « La cause *appelle* l'effet, c'est-à-dire l'état où la partie des choses considérées se trouve rejetée lorsqu'elle est exclue de celui qui, sans la cause, serait le sien. » *Ibid.*, p. 206.

« APPELLATIF », expression ancienne pour désigner les termes qui ont une connotation*. « Les noms propres ont été originairement appellatifs... Les noms appellatifs ou termes généraux... » Leibniz, *Nouv. Essais*, l. III, ch. iii, § 5-6.

APPÉTIT (G. ὄρεξις, Aristote) ; D. *Sinnlicher Trieb ;* E. *Appetite ;* I. *Appetito.*

Psych. Inclination ayant pour objet un des besoins organiques (faim, mouvement, reproduction, etc.).

La distinction du moyen âge et du xviie siècle entre l'appétit concupiscible (inclination) et l'appétit irascible (émotion) est complètement tombée en désuétude dans le langage philosophique contemporain.

Rad. int. : Apetit.

« APPÉTITION ». Chez Leibniz, « action du principe interne » (dans la monade) « qui fait le changement ou le passage d'une perception à une autre ». *Monadologie*, § 15. Voir *Perception**.

Appliquées (Sciences), voir *Science**.

APPRÉCIATION, D. *Wertschätzung ;* E. *Appreciation ;* I. *Appreziazione.*

Opération de l'esprit concernant, non l'existence d'une idée ou d'une chose, mais leur valeur, c'est-à-dire leur degré de perfection relativement à une fin donnée (notamment la vérité, la beauté, la morale, l'utilité). *Appréciation* s'oppose à *description* ou *explication*, comme le droit au fait, ce qui devrait être à ce qui a été réalisé.

Rad. int. : Evalu.

APPRÉHENSION, D. *Apprehension, Auffassung* (ces mots n'ont pas le sens **D**) ; E. *Apprehension ;* I. *Apprensione, Apprendimento.*

A. Dans la scolastique : toute con-

Sur **Appétit.** — Les passions qui se rapportent à l'*appétit concupiscible* « sont celles qui n'ont besoin pour être excitées que de la présence ou de l'absence de leurs objets ». — « Et pour les cinq dernières (audace, crainte, espérance, désespoir, colère) qui ajoutent la difficulté à la présence ou à l'absence de l'objet, ils (les « anciens philosophes ») les rapportent à l'appétit qu'ils appellent *concupiscible.* » Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. i, 6. **(A. L.)**

Les scolastiques ont considéré la volonté comme un « appétit intellectuel », insistant sur le dynamisme profond de la raison, ou plutôt de l'intelligence, antérieurement au pouvoir d'option qui ne fait que spécifier l'appétit. **(Maurice Blondel.)**

Sur **Appréciation.** — *Apprécier* signifie, soit *juger* (bon ou mauvais), soit spécialement, *juger bon :* « Apprécier une plaisanterie. » « Un auteur apprécié. » Mais le substantif n'a jamais ce sens en français. Il est au contraire fréquent dans la langue des philosophes américains, où *appreciation* est presque toujours pris favorablement. En italien, *apprezamento* a aussi cette signification laudative. **(A. L.)**

naissance d'un objet, considérée en tant qu'action du sujet s'appliquant à cet objet. « Apprehensio est intuitiva vel abstractiva... vel simplex vel composita, etc. » GOCLENIUS, 120[b].

Plus spécialement, chez saint THOMAS D'AQUIN, la première de trois opérations de l'esprit qu'il caractérise ainsi : « Una quae dicitur indivisibilium seu simplicium intelligentia vel apprehensio, per quam scilicet intellectus apprehendit essentiam cujusque rei in seipsa ; alia est operatio intellectus, scilicet componentis et dividentis ; additur et tertia operatio, scilicet ratiocinandi. » *Commentaire sur le* Περὶ Ἑρμηνείας, Proœmium, I, 1.

B. Sens moderne : Toute opération intellectuelle relativement simple ou immédiate, soit de perception, soit de jugement, soit de mémoire, soit d'imagination, considérée comme s'appliquant à un contenu distinct de l'opération elle-même. — S'oppose en anglais à *misapprehension*, méprise par jugement à première vue.

La *Synthèse de l'appréhension* (D. *Synthese der Apprehension*) chez KANT, est définie : « die Zusammensetzung des Mannigfaltigen in einer empirischen Anschauung[1]. » *Krit. der reinen Vern.*, A (seule), 98-99.

C. Faculté de saisir par l'intelligence. — Très rare en français.

D. Crainte légère ou mal définie.

CRITIQUE

Ce terme est actuellement très vague, et paraît impliquer d'ailleurs une vue superficielle de l'esprit, car il n'y a pas d'acte véritablement simple, et la moindre perception d'un objet ou d'un état mental implique tout un travail de pensée, comme le fait justement observer GOBLOT, sub V°.

Il est employé très couramment dans la psychologie anglaise pour désigner la connaissance de l'individuel. « As long as we view a particular object, or event, alone, we merely *apprehend* it ; but when we bring it into relation to kindred things we *comprehend* it[1]. » James SULLY, *The Human Mind*, I, 389. Cf. *Aperception**.

Rad. int. : Adpren.

APPROBATION, D. *Beifall ;* E. *Approbation approval ;* quelquefois *sanction ;* I. *Approvazione.*

Jugement favorable d'appréciation. Le mot s'emploie surtout au sens éthique, mais il serait utile de l'étendre au sens logique et au sens esthétique, où le même caractère se retrouve et n'a pas reçu de nom spécial.

Rad. int. : Aprob.

APPROCHÉ, D. *Annähernd, Näherungs...* (p. ex. *Näherungsgrösse*) ; E. *Approximate, approached ;* I. *Approssimato.*

A. Se dit proprement d'une grandeur voisine de la grandeur réelle, substituée à celle-ci quand elle est impossible ou inutile à connaître rigoureusement, ou à exprimer d'une manière exacte (p. ex. dans le cas d'un nombre irrationnel). *Loi approchée :* celle qui permet de calculer une valeur suffisante pour le but qu'on se propose, mais un peu différente de la valeur vraie.

B. Plus généralement, caractère d'une connaissance déjà valide, mais qui n'est pas définitive, et qui est appelée à devenir plus parfaite, plus adéquate à son objet. G. BACHELARD, *Essai sur la connaissance approchée*, 1927.

Rad. int. : Proxim.

APPROPRIATION, D. *Aneignung ;* E. *Appropriation ;* I. *Apropriazione.*

Acte par lequel on se saisit, pour en faire sa propriété individuelle de ce qui n'appartenait à personne ou à tout le monde.

Rad. int. : Propr(ig).

APPROXIMATIF, voir *Approché**. Mais le mot a souvent, surtout dans la langue courante, un import défavorable ; tandis qu'*approché* met l'accent sur le succès partiel de l'approximation, *approximatif* évoque plutôt l'idée qu'elle reste assez loin de la grandeur ou de la vérité exactes.

APPROXIMATION, D. *Näherung ;* E. *Approximation ;* I. *Approssimazione.*

A. Caractère de ce qui est approché*, au sens **A** ou au sens **B.** « En première approximation. »

B. Valeur approchée : « Une approximation au millième. »

Rad. int. : Proximes, proximaj.

APRAXIE (G. Ἀπραξία ; inaction) ; D. *Apraxie ;* E. *Apraxia ;* I. *Apprassia.*

Incapacité d'exécuter correctement des actes habituels, sans qu'il y ait paralysie (par exemple de se moucher, de se servir d'une fourchette ou d'un canif, de faire un signe de croix). Phénomène encore mal défini, et qui paraît résulter, selon les cas, de troubles psychologiques, de nature différente. Voir Observations.

Rad. int. : Apraxi.

A PRIORI et **a posteriori** (L. — Employé de même en D. E. I.).

A. Au point de vue gnoséologique, on appelle *a posteriori* les connaissances

1. « La réunion du multiple en une intuition empirique. »

1. « Tant que nous considérons un objet particulier (singulier), nous ne faisons que l'*appréhender ;* mais quand nous le mettons en relation avec des choses de même espèce, nous le comprenons. » J. SULLY, *L'esprit humain.*

Sur **Appréhension.** — *Appréhension* (traduisant l'allemand *Auffassung*) est un terme fréquemment employé dans la psychologie contemporaine pour désigner la mémoire immédiate, ou capacité limite de reproduction correcte, sans délai, après une perception unique, de chiffres, lettres, mots, images, etc. **(H. Piéron.)**

Sur **Appropriation.** — Le substantif a un sens plus étroit que le verbe *s'approprier :* celui-ci se dit même de l'acte par lequel on s'empare (légalement ou frauduleusement) de ce qui appartient à autrui.

Sur **Apraxie.** — Article remanié pour tenir compte de diverses objections, formulées notamment par M. **Piéron** et **L. Boisse.**

Ce terme a été créé par GOGOL, en 1873, pour désigner la perte de l'intelligence de l'usage des choses. Cette notion, un peu ambiguë, a été précisée par H. LIEPMANN en 1900, qui définit ainsi l'apraxie : « Incapacité d'exécuter avec les membres les mouvements appropriés *(zweckgemäss)* malgré l'intégrité de la motricité. » L'apraxie est en quelque sorte l'analogue, dans la sphère des *praxies*, de l'agnosie, qui est un trouble de la perception appartenant à la sphère des *gnosies.* » **(Ed. Claparède.)** — Voir *Aboulie*** *intellectuelle.*

On distingue une *apraxie idéatoire* (démence motrice) et une *apraxie idéomotrice*, ou apraxie vraie (Liepmann). Il y a amnésie motrice, perte du bénéfice d'un apprentissage moteur. L'*aphémie* (aphasie motrice) et l'*agraphie* sont des cas particuliers d'apraxie. Enfin il existe une apraxie par *agnosie** (voir ce mot), qu'on appelle *pseudo-apraxie*, ou *apraxie agnosique :* c'est l'incapacité de manier correctement des objets usuels parce que ceux-ci ne sont pas reconnus. **(H. Piéron.)**

L'apraxie ne consiste pas d'ordinaire dans l'incapacité de reconnaître les formes des objets ou leur usage. Ni la représentation, ni la volonté, ne sont atteintes ; on imagine les mouvements et on voudrait les réaliser : c'est l'*exécution* seule qui est impossible (et cependant il n'y a pas paralysie). — Ebbinghaus, qui prend le mot en ce sens, considère, par suite, l'aphasie motrice comme un cas particulier de l'apraxie (*Précis de Psychologie*, trad. franç., Alcan, 1910, p. 238). **(L. Boisse.)**

qui viennent de l'expérience ou qui en dépendent ; *a priori* celles que l'expérience suppose, et ne suffit pas à expliquer, alors même qu'elles n'ont d'application que dans l'expérience. *A priori* ne désigne donc pas une antériorité* chronologique (psychologique), mais une antériorité logique. — Ce sens, qui est aujourd'hui le plus usuel, se trouve déjà chez LEIBNIZ : « ... connaître *a priori* et non par expérience ». *Discours de Métaphysique*, § 8. Mais il a été surtout répandu par KANT, qui signale aussi l'existence du sens **B** dans la langue courante : voir particulièrement l'Introduction à la *Critique de la Raison pure*, B, § 1.

B. Au point de vue méthodologique, on appelle *a priori* toute idée ou connaissance antérieure à *telle* expérience ou série d'expériences spéciale. Ainsi, chez Claude BERNARD, une « idée *a priori* » est une hypothèse*. (*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 1re partie, ch. 2.)

CRITIQUE

Le sens le plus ancien de cette expression, qui se rencontre au moyen âge, mais qui est tombé presque complètement en désuétude, consiste à désigner par raisonnement *a priori* (à partir de l'antécédent) celui qui va de la cause à l'effet, du principe à la conséquence ; en un mot de ce qui est *simpliciter prius*, *prius natura*, à ce qui en découle ; — et par raisonnement *a posteriori* celui qui remonte des conséquences aux principes, de ce qui est conditionné par nature à ce qui le conditionne. (Cf. *Analyse** et *Synthèse**.) Ce sens se trouve encore chez Leibniz (où apparaît aussi le sens **A**, comme il a été remarqué ci-dessus) : « La raison est la vérité connue dont la liaison avec une autre moins connue fait donner notre assentiment à la dernière. Mais particulièrement et par excellence on l'appelle raison, si c'est la cause non seulement de notre jugement, mais encore de la vérité même, ce qu'on appelle aussi raison *a priori*. » *Nouveaux Essais*, IV, XVII, 1.

Chez KANT, bien que son intention soit certainement de dégager le sens **A**, on trouve beaucoup d'expressions qui semblent insister sur le caractère psychologique plutôt que sur le caractère logique des connaissances qu'elle appelle *a priori* : une proposition *a priori* est celle qui « zugleich mit seiner Notwendigkeit gedacht wird[1] » (*Krit. der reinen Vern.*, Einleitung, II (B seule, p. 3) ; — celle qui est « in strenger Allgemeinheit gedacht[2] » (*Ibid.*, 4). — La première édition disait même : « Solche allgemeine Erkenntnisse... müssen, von der Erfahrung unabhängig, von sich selbst *klar* und *gewiss* sein[3]. » *Ibid.*, Einl. I, A, 1. Mais cette formule a disparu dans B.

Il distingue : 1° la connaissance *a priori*, qui est nécessaire et universelle, de la connaissance *absolument a priori (schlechterdings a priori)* qui a les mêmes caractères, et, de plus, qui ne peut se déduire d'aucune autre ; — 2° la connaissance *a priori*, qui porte sur des propositions où l'un des termes ne peut être connu que par expérience, de la connaissance *a priori pure** (*rein*), qui ne contient aucun terme empirique. (*Ibid.*)

Il paraît utile pour la clarté de la langue philosophique de réserver *a priori* et *a posteriori* au sens **A.**

1. « Dont la pensée est accompagnée de celle de sa nécessité. » — 2. « Qui est pensée comme rigoureusement universelle. » — 3. « De telles connaissances universelles... doivent être claires et certaines par elles-mêmes, indépendamment de l'expérience. »

Sur **A priori.** — On peut voir chez HUME le passage du sens scolastique au sens **A** : *Treatise on human nature*, I, part IV, et *Essay*, XXIII (vol. I, 206). — Rapprocher de ce dernier texte KANT, *Kritik der Urteilskraft*, I, I, § 33 et suiv. (*Werke*, éd. Hartenstein, V, 293). **(Cl. C. J. Webb.)**

Aprosexie, voir *Aboulie**.

APTITUDE, D. *Eignung ;* E. *Ability ;* I. *Attitudine.*

Caractère physique ou psychique qui rend celui qui le possède capable de bien exercer une fonction. Ce terme est devenu très usuel dans la langue de la psychologie et de la pédagogie contemporaines : voir p. ex. Ed. CLAPARÈDE, *Comment diagnostiquer les aptitudes chez les écoliers* (1924).

Rad. int. : Aptes.

1. ARBITRAIRE, subst. D. **A.** *Willkür, Willkürherrschaft ;* **B.** *Willkür ;* — E. **A.** *Arbitrary managing, sentencing, etc. ;* **B.** *Arbitrariness ;* — I. *Arbitrio.*

A. Au sens concret : bon plaisir individuel d'une autorité ; décision capricieuse en une matière où l'on devrait procéder par raison ou par application d'une règle.

B. Au sens abstrait : caractère de ce qui est arbitraire.

Toujours péjoratif ; et, au sens **A,** évoquant d'ordinaire l'idée d'injustice.

2. ARBITRAIRE, adj. D. *Willkürlich ;* E. *Arbitrary ;* I. *Arbitrario.*

Qui dépend uniquement d'une décision individuelle, non d'un ordre préétabli, ou d'une raison valable pour tous : « Une supposition arbitraire. » — Sauf dans quelques cas très rares, tels que « choisir une valeur arbitraire » (en mathématiques), le mot a toujours un import péjoratif, et le plus souvent très énergique.

CRITIQUE

Arbitraire diffère de *contingent** en ce que celui-ci ne contient pas l'idée de bon plaisir ; arbitraire s'oppose par conséquent à la raison normative et à la nécessité de convenance, et non à la nécessité proprement dite. — Il diffère de *décisoire** en ce que celui-ci marque un acte de volonté et de choix raisonnable, nécessaire pour suppléer à ce que la loi ou la nature des choses laissaient indéterminé. On emploie aussi quelquefois en ce sens *arbitral*, emprunté à la langue judiciaire ; mais cette expression est rare en ce sens, et pourrait amener des confusions.

Le pouvoir « arbitraire » diffère du pouvoir absolu* : 1° en ce que l'arbitraire peut n'exister qu'entre certaines limites ou sur certains points ; 2° en ce que ce mot n'est pas employé en matière sociale sans impliquer un sens défavorable. Lorsqu'un pouvoir dont l'exercice n'est borné par aucune restriction, est confié *légalement* à un individu, il est appelé *discrétionnaire.*

ARBITRE (L. *Arbitrium*). Synonyme de volonté (en désuétude).

ARBITRE (libre), ou **franc arbitre** (mais cette dernière forme est très vieillie), L. *Liberum arbitrium ;* D. *Freier Wille, Willensfreiheit ; freie Willkür* (donné par KANT comme traduction de *liberum arbitrium*), *absolute Wahlfreiheit* (EISLER) ; — E. *Free-will ;* — I. *Arbitrio libero.*

A. Volonté au sens le plus général

Sur **Aptitude.** — L'aptitude est un caractère physique ou psychique considéré du point de vue de la pratique, du rendement. Ainsi la sensibilité aux couleurs, qui n'est qu'une propriété de la rétine pour la psychophysiologie, est une aptitude, en tant qu'elle permet d'exercer avec succès certaines professions.

Le terme *aptitude* enferme les idées de disposition naturelle et de différence individuelle. On parle quelquefois d' « aptitude acquise » ; mais en réalité, dans ce cas, on sous-entend l'existence d'une disposition naturelle à acquérir une habitude, un tour de main, à profiter de l'expérience. Si tous les hommes présentaient exactement les mêmes capacités et la même disposition à profiter d'un apprentissage, la notion d'aptitude serait superflue. **(Ed. Claparède.)**

du mot (rare et en désuétude). « Voluntas et liberum arbitrium non sunt duæ potentiæ, sed una tantum. » THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I, qu. 83, art. 4. — « Liberum arbitrium 1° est voluntas ut fertur sine coactione in aliqua re... » GOCLENIUS, 643a.

B. Liberté morale, en tant que bonne volonté : « 2° hæc voluntatis libertas quæ tantum bonum velle dicitur et mancipata malo non est. » ID., *Ibid.* (Assez rare.)

C. Sens le plus usuel (Liberum arbitrium indifferentiæ) : puissance « de choisir ou de ne pas choisir un acte », telle qu'on en fait « l'épreuve dans les choses où il n'y a aucune raison qui nous penche d'un côté plutôt que de l'autre ». BOSSUET, *Traité du Libre Arbitre*, I et II. — « L'homme se croit libre : en d'autres termes, il s'emploie à diriger son activité comme si les mouvements de sa conscience et par suite les actes qui en dépendent n'étaient point seulement une fonction des antécédents, conditions ou circonstances données quelconques, ... mais pouvaient varier par l'effet de quelque chose qui est en lui et que rien, non pas même ce que lui-même est avant le dernier moment qui précède l'action, ne prédétermine. » RENOUVIER, *Science de la Morale*, I, 1-2. Voir *Indifférence**.

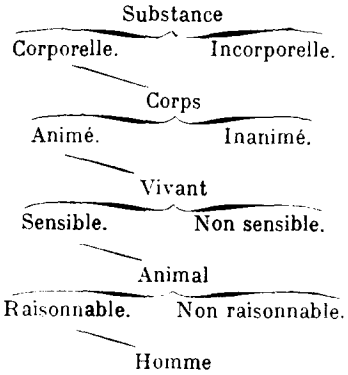
Pour la critique et l'usage de ce terme, voir la discussion du mot *Liberté**.

Rad. int. : **C.** Liber(a) arbitri(o).

Serf-arbitre. Par opposition au libre arbitre, la dépendance absolue de la volonté humaine par rapport à la puissance et à la grâce divines. Cette expression a pour origine le titre de l'ouvrage de LUTHER, *De servo arbitrio*, 1525.

ARBRE de Porphyre, L. *Arbor porphyriana* (employé encore sous cette forme en allemand) ; on trouve aussi *Baum des Porphyrius* ; — E. *Tree of Porphyry* ; — I. *Scala di Porfirio*).

Diagramme destiné à illustrer la subordination des concepts, et qui figure avec quelques variantes de forme dans la plupart des logiques anciennes.



Il tire son nom de l'*Isagoge* de PORPHYRE, à laquelle il est probable qu'il était joint primitivement.

ARCHÉE (L. *Archæus*). Principe vital, participant à la matière et à la pensée, et qui expliquerait, selon PARACELSE et J.-B. VAN HELMONT, le développement de l'être vivant. « Constat Archæus ex connexione vitalis auræ, velut materiæ, cum imagine seminali, quæ est interior nucleus spiritualis, fecunditatem seminis continens. » VAN HELMONT, *Archæus faber*, 4.

Sur **Arbitre (Libre.)** — Ce terme tend de plus en plus à s'opposer à *liberté*, par la prédominance du caractère arbitral, ou même arbitraire, d'une décision qui, comme le dit Descartes, ferait paraître un défaut dans la connaissance plutôt qu'une perfection dans la volonté. La « liberté d'indifférence » est le contraire de la liberté vraie. Le libre arbitre est un abstrait qu'il ne faut pas ériger en concret. **(Maurice Blondel.)** — Cf. *Liberté**, critique et observations.

M. **Laberthonnière** appelle l'attention sur la profonde différence qui sépare le *libre arbitre* en tant qu'il est conçu comme portant sur le choix des *moyens* et le libre arbitre, en tant qu'il est conçu comme portant sur le choix des *fins*. — Voir dans le *Supplément* cette communication, trop étendue pour être insérée ici.

« ARCHESTHÉTISME », E. *Archaesthetism*. — Nom donné par E. D. COPE à la doctrine (d'ailleurs bien plus ancienne : SCHELLING, JOUFFROY, p. ex.), d'après laquelle la sensibilité et la vie sont antérieures à leurs organes, et sont causes du développement de ceux-ci.

ARCHÉTYPE, G. Ἀρχέτυπος, modèle, original ; L. *Archetypus* ; D. *Archetyp, Urbild* ; E. *Archetyp* ; I. *Archetipo*.

A. MÉTAPH. Type suprême, prototype idéal des choses. Se dit par exemple des Idées* de PLATON ; — chez MALEBRANCHE, des idées de Dieu : « Sa substance en est véritablement représentative (des créatures) parce qu'elle en renferme l'archétype ou le modèle éternel... Il voit dans son essence les idées ou les essences de tous les êtres possibles, et dans ses volontés leur existence... » *Recherche de la Vérité*, livre IV, ch. XI. (Ed. J. Simon, p. 97.)

Chez BERKELEY, idées de toutes choses telles qu'elles existent dans la pensée divine avant la création (c'est-à-dire, pour lui, avant l'acte par lequel Dieu a rendu ses idées perceptibles à des esprits). L'existence de ces archétypes est ce qui autorise à dire que deux esprits différents perçoivent une chose identique (*Dialogues d'Hylas et de Philonoüs*, p. 259, trad. Beaulavon-Parodi). — Mais il le prend aussi pour désigner des choses matérielles existant hors de l'esprit, *without the mind*, ce dont il nie la réalité. V. *Principles*, § 9 et 90.

B. Au point de vue psychologique et empirique, chez LOCKE et CONDILLAC : idée qui sert de modèle par rapport à d'autres. Se dit : 1° des sensations en tant que données immédiates reproduites par les images ; — 2° des notions construites librement par l'esprit au moyen de définitions, afin de s'en servir par après pour classer les objets perçus. (Cf. TAINE, *De l'intelligence*, livre IV, ch. I, 1 : Idées générales qui sont des modèles.) — LOCKE, *Nouveaux Essais*, II, XXXI, § 1-3. — CONDILLAC, *Origine des connaissances humaines*, tome II, section II.

C. Chez MAINE DE BIRAN, en un sens péjoratif : êtres de raison, êtres surnaturels, objets de superstition. *Influence de l'habitude*, 2e section, ch. VI (Ed. Tisserand, tome II, p. 280) et conclusion (*Ibid.*, p. 306). Cf. même section, ch. III et ch. V. — Cet usage du mot se rencontre-t-il ailleurs ?

CRITIQUE

La diversité des emplois de ce terme n'y laisse guère subsister actuellement que l'idée vague d'un *modèle* quelconque opposé à ses *copies*. Voir cependant au *Supplément* le nouveau sens qui y a été donné par JUNG.

Rad. int. : Arketip.

ARCHITECTONIQUE, subst. et adj. G. ἀρχιτεκτονική (τέχνη), art de l'architecte. D. *Architektonik, -isch* ; — E. *Architectonics, -ic* ; I. *Architettonica, -o*.

A. Chez ARISTOTE, une science est dite architectonique relativement à une autre, lorsque les fins de la seconde sont subordonnées à celle de la première, et par conséquent leur servent de moyens. P. ex. la Politique est architectonique par rapport à la Stratégie, à l'Économique, à la Rhétorique et aussi à l'Éthique ; la Stratégie à son tour est architectonique par rapport à l'ἱππική et celle-ci par rapport à la χαλινοποιητική. *Eth. Nicom.*, I, 1 ; et ANDRONICUS, *Paraphrasis*, ad hunc lo-

Sur **Architectonique.** — Le § **A** a été ajouté au texte de la 1re édition par **M. G. Belot.**

cum. Cf. *Eth. Nicom.*, VI, 8 et VII, 12.

B. Chez LEIBNIZ, ce qui dépend des causes finales, non des causes mécaniques. « Le règne de la sagesse, suivant lequel tout se peut expliquer *architectoniquement* pour ainsi dire, par les causes finales. » *Tentamen anagogicum*, Ed. Gerh., VII, 273. — Cf. *Monadologie*, § 83.

C. Chez KANT, substantif : désigne l'art des systèmes, c'est-à-dire la théorie de ce qu'il y a de scientifique dans notre connaissance en général. (*Kritik der reinen Vernunft*, Méthodologie, III.)

Rad. int. : Arkitektural.

A RECTO ad obliquum (raisonnement). — Opération logique concluant « du droit à l'oblique » (on dirait mieux : « du direct à l'indirect », en un sens analogue au sens grammatical de ces termes). Elle consiste dans la substitution d'un terme équivalent à un terme qui n'est qu'une partie du sujet ou du prédicat. Elle constitue, par suite, une inférence asyllogistique*, comme le fait remarquer LEIBNIZ, qui en donne les deux exemples suivants : « Jésus-Christ est Dieu ; donc la mère de Jésus-Christ est la mère de Dieu » ; et : « Dieu punit l'homme ; or, Dieu punit justement celui qu'il punit ; donc Dieu punit l'homme justement. » *Nouv. Ess.*, IV, ch. XVII, § 4.

ARGUMENT (L. *Argumentum*) ; D. *Argument, Beweis ;* E. *Argument ;* I. *Argumento.*

A. Raisonnement destiné à prouver ou à réfuter une proposition donnée. Voir *Achille**, *Ad hominem**, *ontologique**, *physico-théologique**, etc.

Argumentum baculinum, Argument qui prétend prouver l'existence du monde extérieur en frappant le sol avec un bâton. Voir J.-S. MILL, *Philosophie de Hamilton*, ch. XI. — Se dit aussi de l'argument de Sganarelle (MOLIÈRE, *Mariage forcé*, sc. VIII) qui bat le « docteur pyrrhonien » Marphurius pour réfuter son scepticisme.

Argument de Berkeley, argument contre l'existence psychologique des idées générales, consistant à dire qu'on ne peut penser un homme qui ne soit ni un blanc, ni un homme de couleur, ni grand ni petit ; un mouvement qui ne soit, ni marche, ni vol, ni natation, ni reptation, etc. *Principes*, Introd., § 9 (et en beaucoup d'autres passages de ses œuvres).

Argument de Cauchy, tendant à prouver que la suite naturelle des nombres ne peut avoir d'existence actuelle, en tant qu'infinie : car on pourrait faire correspondre à chaque nombre son double, ou son carré, ou son cube, etc. ; on obtiendrait ainsi une seconde suite ayant par définition exactement autant de termes que la première, alors que celle-ci contiendrait cependant tous les termes de la seconde, plus un certain nombre de termes non compris dans celle-ci. CAUCHY, *Leçons de Physique générale*, III. Cf. COUTURAT, *De l'infini mathématique*, III, II et ci-dessous *Nombre* (Loi du)*.

Sur **Argument.** — Aux yeux de son auteur, tout argument est preuve ; si l'on emploie ce mot dans ce cas, c'est par une modestie et une discrétion recommandables. Mais il est surtout bon de s'en servir quand on ne fait que rapporter un raisonnement d'autrui. Il vaut mieux dire « l'argument ontologique », même si on le tient pour probant, que « la preuve ontologique ». **(M. Marsal.)**

M. **Beaulavon** se demande si l'expression « Argument de Berkeley », au sens indiqué, est suffisamment usuelle pour mériter une mention ; et il pense qu'il n'y a pas de raison pour le détacher ainsi du reste de sa philosophie. — Sur la question de principe, je ne puis qu'être de son avis. Mais étant donné que la formule se rencontre quelquefois sous cette forme énigmatique, qui embarrasse les étudiants, il semble bien qu'il est utile de la mentionner. — Cette expression vient probablement de ce qu'en dit HUME, *Essay*, XII, 1.

B. Terme défini, susceptible d'être substitué à une variable dans une *fonction* logique.

Au sens le plus général, et non pas seulement au sens de terme approprié par sa nature à la fonction dont il s'agit : « Nous appellerons les arguments pour lesquels $\varphi\hat{x}$ a une valeur, « valeurs possibles de x » ; nous dirons que φx « a un sens pour l'argument x » quand φ^x « a une valeur pour cet argument. » B. RUSSELL, *La théorie des types logiques*, Rev. de métaph., 1910, p. 267. — Se prend quelquefois au sens plus restreint appelé ci-dessus « valeurs possibles de x ».

Rad. int. : Argument.

ARGUMENTATION, D. *Beweisführung, Argumentation ;* E. *Argumentation ;* I. *Argomentazione.*

A. Série d'arguments tendant tous à la même conclusion.

B. Manière de présenter et de disposer les arguments.

Rad. int. : Argumentar, —ad.

ARISTOCRATIE (G. Ἀριστοκρατία). D. *Aristokratie ;* E. *Aristocracy ;* I. *Aristocrazia.*

SOCIOL. **A.** Gouvernement exercé par une seule classe sociale, moins nombreuse que le reste de la nation, mais réputée supérieure en lumières ou en vertus, et généralement héréditaire.

B. La classe qui exerce ce genre de gouvernement. Par métaphore, une classe restreinte, et considérée à un point de vue quelconque comme supérieure à la masse de la Société.

REMARQUE

Tout gouvernement, fait observer Platon, est appelé de deux manières différentes, selon qu'il s'exerce dans l'intérêt des gouvernés ou dans celui des gouvernants. Quand une classe peu nombreuse gouverne dans l'intérêt commun, c'est *aristocratie ;* quand elle gouverne dans le sien propre, c'est *oligarchie*. De même *royauté* et *tyrannie*, etc.

Cette distinction, qui revient à celle du laudatif et du péjoratif, persiste dans l'usage actuel du mot.

Rad. int. : **A.** Aristokratism ; **B.** Aristokratar.

ARITHMÉTIQUE (G. Ἀριθμητική). D. *Aritmetik ;* E. *Arithmetic ;* I. *Aritmetica.*

A. Sens primitif et étymologique : science des nombres entiers, de leurs propriétés et de leurs relations (divisibilité, etc.). La partie supérieure de cette science s'appelle *Théorie des nombres.*

B. Science pratique du calcul, c'est-à-dire des opérations à effectuer sur les nombres entiers et les fractions. S'appelait dans l'antiquité *Logistique*, au moyen âge *Abaque** ou *Algorithme**. (Ce sens du mot suppose un système particulier de numération, tandis que l'Arithmétique au sens **A** en est indépendante.)

CRITIQUE

Il conviendrait de réserver le mot *Arithmétique* au sens **A,** et de désigner le sens **B** par le mot *Calcul*, par exemple, ou *Art de calculer.* L'expression *Arithmétique universelle* (NEWTON) conviendrait bien pour désigner la science des nombres généralisés, c'est-à-dire des nombres fractionnaires, qualifiés, irrationnels et complexes, et non l'*Algèbre**.

Rad. int. : Aritmetik.

Arrêt (Action d'), voir *Inhibition**.

ART (L. *Ars*, considéré comme l'équivalent admis du G. τέχνη) ; D. *Kunst ;* E. *Art ;* I. *Arte.* — Cf. *Technique**.

A. En général, ensemble de procédés servant à produire un certain résultat : « Ars est systema præceptorum universalium, verorum, utilium, consentientium, ad unum eumdemque finem tendentium. » Définition commune à GALIEN et à RAMUS, selon Goclenius, 125b. — L'art s'oppose en ce sens : 1° à la science conçue comme pure

connaissance indépendante des applications ; 2° à la nature, conçue comme puissance produisant sans réflexion. A ce sens se rattachent les expressions : *Arts mécaniques :* menuiserie, art de l'ingénieur ; — *Beaux-arts*, ceux dans lesquels le but principal est la production du beau, et spécialement du beau plastique : peinture, sculpture, gravure, architecture, art décoratif ; — *Arts libéraux* (ou *les sept arts*), division des études dans les facultés de philosophie au moyen âge, comprenant le *trivium :* grammaire, rhétorique, logique, et le *quadrivium :* arithmétique, géométrie, astronomie, musique.

B. Esthétique. Sans épithète, l'Art ou les Arts désignent toute production de la beauté par les œuvres d'un être conscient. Au pluriel, cette expression s'applique surtout aux moyens d'exécution ; au singulier, aux caractères communs des œuvres d'art. En ce sens, l'art s'oppose encore à la science, et les arts aux sciences, mais à un autre point de vue : en tant que les uns relèvent de la finalité esthétique, les autres de la finalité logique.

CRITIQUE

Le sens **A** étant sensiblement vieilli dans les expressions *arts mécaniques*, *arts libéraux*, et même dans l'opposition de l'art et de la nature, nous proposons de consacrer spécialement l'usage philosophique de ce mot au sens **B**, qui est de beaucoup le plus fréquent chez les écrivains contemporains (sauf dans quelques expressions telles qu'*art rationnel* (en parlant de la morale), *art militaire ;* et encore, même en ce cas, la compréhension subjective de ces expressions est-elle souvent colorée par un reflet du sens **B**). — On éviterait par là l'énoncé scolastique du problème : « Si la logique et la morale sont des sciences ou des arts », formule équivoque par laquelle sont toujours troublés ceux qui débutent dans l'étude de la philosophie.

Le sens **A** est proprement la *technique**.

Rad. int. : Art.

Sur **Art.** — Ce mot comporte deux sens symétriquement inverses, à partir d'une racine commune. L'*artifex*, c'est l'homme incarnant une idée, fabriquant un être que ne fournit pas la nature, un *artificiatum*, comme disaient les scolastiques (cf. St Thomas, *Summa contra Gentiles*, III, 36). Mais ou bien cette création est subordonnée à nos fins pratiques *(nos sumus finis omnium artificialium : omnia enim propter hominis usum fiunt) ;* ou bien elle nous subordonne à des fins idéales, et satisfait, si l'on peut dire, des besoins non utilitaires : d'où, par hybridation de ces caractères primitifs de l'art, l'aspect magique, superstitieux, idolâtrique qu'il a pris aux débuts mêmes de l'humanité ; d'où le dévouement, la dévotion de l'artiste à son œuvre ; d'où le culte mystique de l'art chez les plus civilisés. **(Maurice Blondel.)**

Peut-être n'y a-t-il pas lieu de chercher comment l'art *a pris* un aspect magique et pseudo-religieux, si l'on songe que la religion, sous toutes ses formes, est l'une des sources, et peut-être la principale source de l'œuvre esthétique. « Tous les arts, disait Lamennais, sont sortis du temple. » L'histoire de l'art grec, celle de l'art chrétien, les études contemporaines de sociologie en présentent une foule d'exemples. **(A. L.)**

La formule « si la logique est une science ou un art ? » vient de Cassiodore. *De artibus ac disciplinis liberalium litterarum.* Voir Mariétan, *Classif. des sciences d'Aristote à St Thomas*, p. 78 et suiv. Cf. ci-dessous, art. *Logique**.

Sur l'expression **L'art pour l'art.** — « Lorsque Cousin l'employa pour la première fois, en 1818, dans ses leçons à la Sorbonne, le terme *l'art pour l'art* avait un sens tout à fait naturel : « Il faut de la religion pour la religion, de la morale pour la « morale, de l'art pour l'art. » Ce n'est que bien plus tard que ces derniers mots devinrent le programme d'une école et un sujet de dispute entre les partis. Ajoutons que Comte, lui aussi, a employé incidemment cette formule, mais dans un sens tout extérieur : « Cultiver l'art pour l'art lui-même » signifie pour lui « ne se proposer « habituellement d'autre but que de divertir le public. » *Cours de philosophie positive*, VI, 167. » R. Eucken, *Les Grands courants de la pensée contemporaine*, p. 443. — Texte communiqué par **I. Benrubi.**

Rad. int. : Artikal(a) sens(o).

1. *Esthétique et science générale de l'art. — Fondement de la science générale de l'art.*

Art* (Science de l'), D. *Kunstwissenschaft.* — Terme très employé dans la philosophie allemande contemporaine, où il est généralement opposé au mot *Esthétique** (Max Dessoir, *Ästhetik und allgemeine Kunstwissenschaft*, 1906 ; E. Utitz, *Grundlegung der allgemeinen Kunstwissenschaft*[1], 1914). Mais c'est en réduisant l'Esthétique à l'analyse métaphysique ou psychologique du Beau, et en prenant l'idée de Beau elle-même dans son sens le plus limité. Cf. *Laid**.

On remarquera que M. Lalo qui, en France, représente une tendance analogue, conserve au contraire à la science générale de l'art le nom d'Esthétique, et considère soit comme *anesthétiques**, soit comme *pseudo-esthétiques**, les formes de beauté telles que la beauté naturelle, qui ne résultent pas de la production artistique. Voir son *Introduction à l'Esthétique*, 2e partie.

ARTICULAIRE (sens), D. *Gelenkempfindung ;* E. *Articular sensation ;* I. *Senso articolare.*

L'une des classes élémentaires de sensations, qui dépendrait, selon Krause, de terminaisons nerveuses spéciales, et qui serait déterminée par la position ou le mouvement des articulations. Voir *kinesthésique**, *musculaire**.

« ARTIFICIALISME », terme créé par J. Piaget pour désigner cette croyance, fréquente chez les enfants comme dans l'Antiquité et au Moyen Age, que toutes choses ont été produites comme sont fabriqués les objets artificiels. Cf. Brunschvicg, *L'expérience humaine...*, ch. xviii : « L'artificialisme thomiste. »

ARTISTIQUE, D. *Kunst-, künstlich ;* — E. *Aesthetic ; Artistic* (Baldwin) ; *Artistical* (surtout au sens **B**) ; — I. *Artistico.*

A. Qui concerne l'art : « Essai sur l'activité artistique. » (Sous-titre de l'ouvrage de M. Delacroix, *Psychologie de l'art.*)

B. Fait avec art ; qui a une valeur esthétique. — Ce second sens n'est indiqué ni par Littré, ni par Darm. et Hatz. ; mais il est mentionné dans le *Dictionnaire* de l'Académie, édition de 1878, où ce mot a été admis pour la première fois.

CRITIQUE

Littré désapprouve ce mot, même au sens **A.** « Ce néologisme est mal fait, dit-il, sub V° : *artistique* signifie qui concerne les artistes, comme *sophistique* signifie qui concerne les sophistes. Le vrai mot serait *artiel.* » A supposer qu'il ait raison en principe, *artistique* est aujourd'hui consacré par un usage général.

Rad. int. : **A.** Artal ; **B.** Artoz, artist.

ASCENDANT, D. *Einfluss ;* E. *Ascendency ;* plus rarement, *Ascendant* (qui veut dire aussi prospérité) ; I. *Ascendente.* — Terme primitivement astrologique, d'où le double sens du mot anglais.

Influence d'une tendance ou d'une personne, qui s'exerce à la faveur du sentiment de supériorité qu'elle inspire. Très fréquent chez Auguste Comte : « Il (le progrès humain) doit consister à obtenir, par un exercice convenable de nos facultés, un ascendant d'autant plus marqué pour chacune

d'elles qu'elle est primitivement moins énergique... » *Cours*, leçon LI, § 2. — Cf. aussi le texte cité plus haut à l'article *Animalité*.

Rad. int. : Influ.

ASCÈSE, D. *Askese.* — Le mot ne paraît pas être usité en anglais et en italien.

Même sens qu'*ascétisme*, mais avec une nuance : *ascèse* concerne moins les exercices ou les privations matérielles, et davantage la vie intérieure.

« Appelons *ascèse* l'effort héroïque de volonté qu'on s'impose à soi-même en vue d'acquérir l'énergie morale, la force et la fermeté du caractère. » (Suit une analyse des caractères positifs et négatifs de l'ascèse.) DUGAS, *Éducation du caractère*, p. 232 et suiv.

Rad. int. : Asket.

ASCÈTE, D. *Asket, Asketiker ;* E. *Ascetic ;* I. *Asceta, Ascetico.* — Celui qui pratique l'ascétisme*.

Rad. int. : Asket.

ASCÉTISME (G. Ἀσκεῖν, exercer ; « ἀσκῆσαι πρὸς πόνον », *Manuel* d'ÉPICTÈTE, 47). — D. *Asketik ;* E. *Ascetism, Asceticism ;* I. *Ascetismo.*

ÉTHIQUE. Méthode morale consistant à ne tenir aucun compte du plaisir et de la douleur, et à satisfaire le moins possible les instincts de la vie animale ou les tendances naturelles de la sensibilité. (Cette domination de la volonté sur les impulsions spontanées fait partie de presque toutes les morales, mais elle ne porte le nom d'ascétisme que si elle est poussée à l'extrême, ou considérée comme l'essentiel de la moralité.)

B. Spécialement, dans la morale religieuse, recherche de la douleur comme expiation ou mortification, jugée utile au progrès de l'âme, et agréable à Dieu.

Voir *Dolorisme**.

Rad. int. : Asketism.

ASÉITÉ, L. Scol. *Aseitas ;* D. *Aseität ;* E. *Aseity ;* I. *Aseità.*

Qualité d'un être qui possède en soi-même la raison et le principe de sa

---

Sur **Ascèse.** — Ajouté sur la proposition et les indications de M. **Prat** et de M. **Gilson.**

Sur **Ascétisme.** — Deux erreurs sont communément commises sur l'ascèse et l'ascétisme. Étymologiquement et originellement il ne s'agit ni d'un rigorisme, ni encore moins d'une sorte de culte de la souffrance. 1° Il s'agit d'abord de la mise en pratique des lois morales ; dès lors en effet qu'on ne s'en tient pas au pur naturalisme du « laissez-faire », ou au pur idéalisme qui fait de l'éthique une Science du bien ou du devoir sans tenir compte des résistances à surmonter, des habitudes à contracter, de la loi de l'esprit à acclimater dans les membres mêmes, il faut bien se dégager du paradoxe socratique, et recourir aux moyens de rendre viables et praticables les exigences de la vertu, comme le demandait Aristote ; ainsi, à moins de croire que les préceptes ont une efficacité immédiate, et que « l'exercice méthodique » n'est pas indispensable à la conquête de la personne morale, une ascèse prolonge donc et complète normalement l'éthique. — Même poussée à l'extrême rigueur, l'ascèse, dans la morale religieuse et spécialement chrétienne, n'est pas la recherche de la douleur pour la douleur (comme en offrent l'exemple certains états pathologiques) ; elle n'est pas non plus essentiellement expiation pénitentielle et mortification servile à base de crainte, mais elle est libération et croissance des puissances supérieures, preuve d'amour et moyen d'union, en dégageant l'homme de son égoïsme, de ses limites naturelles pour le faire participer à l'ordre de la charité. La « vie purgative » est condition intrinsèque de la « vie illuminative » et de la « vie unitive ». **(Maurice Blondel.)**

propre existence. S'oppose chez les Scolastiques au mot *abaliété (abalietas)*, qualité d'un être dont l'existence dépend d'un autre.

Aséité a été employé par SCHOPENHAUER en parlant de la Volonté* au sens où il entend ce mot.

Rad. int. : Asees.

ASSENTIMENT, D. *Fürwahrhalten* (KANT), *Zustimmung ;* E. *Assent ;* I. *Assenso.*

(D'*assentiri, assensio, assensus*, primitivement employés à traduire le G. συγκατάθεσις des Stoïciens.)

Acte de l'esprit qui adhère à une proposition, ou état qui résulte de cet acte.

CRITIQUE

Ce terme est plus général que *certitude :* il comporte des degrés dont les plus faibles sont des *opinions*, et les plus fortes des *certitudes*. Il suppose, de plus, que la proposition à laquelle nous donnons ou refusons notre assentiment nous est présentée en quelque façon d'une manière objective, soit par un autre, soit par un travail spontané de notre intelligence, auquel nous appliquons ultérieurement notre réflexion. Voir KANT, *Krit. der reinen Vern.*, 2e partie, ch. II, section III ; — NEWMAN, *An Essay in aid of a Grammar of assent*[1], où il distingue l'assentiment conceptuel *(notional* ou *conceptual assent)* et ses divers degrés (profession verbale, créance, opinion, présomption, assentiment spéculatif) de l'assentiment réel *(real assent)* par lequel on adhère à une proposition donnée avec toutes les forces de son esprit.

Rad. int. : Asent.

ASSEOIR, voir *Fonder**. — On remarquera que la métaphore est la même. On dit souvent, d'ailleurs, « asseoir les fondements » (d'une théorie, d'une doctrine). — Cf. *Assiette**.

ASSERTION, D. *Behauptung ;* E. *Assertion ;* I. *Assezione, Asseverazione.*

A. Affirmation* au sens **A :** acte de l'esprit qui déclare vraie une proposition (une *lexis*), que celle-ci soit, dans sa forme, affirmative au sens **B** ou négative.

B. Proposition affirmée.

Rad. int. : **A.** Asert ; **B.** Asertaj.

Assertion* indépendante (Principe d'), ou plus brièvement « *Principe d'assertion* ». — Principe logique ainsi formulé par COUTURAT : « Si, dans une implication, l'hypothèse est vraie (catégoriquement), la thèse aussi est vraie (catégoriquement) et on peut l'affirmer absolument (c'est-à-dire indépendamment de l'hypothèse). » Les principes des mathématiques, ch. I. *Revue de métaph.*, 1904, p. 48. On l'a aussi appelé « principe de déduction ».

1. *Essai de contribution à une grammaire de l'assentiment.*

Sur **Assentiment.** — M. **Maurice Blondel** estime que l'usage propre d'*assentiment* est « d'indiquer ce qu'il y a de spontané ou même d'invincible dans l'adhésion de l'esprit à ce qu'il voit. L'*assensus* se distingue du *consensus*, qui, lui, implique une part de volonté, laquelle redouble et confirme, mais pourrait contredire l'*assensus*. Descartes a tendu à ramener l'un à l'autre ».

— Il se peut que cette distinction ait existé antérieurement entre *assensus* et *consensus*. Mais la nuance à laquelle elle répond ne se rencontre certainement plus dans l'usage actuel du mot *assentiment* en français, ni *assent* en anglais : témoin, entre autres, l'emploi qui a été fait de ce mot par Newman, par ses traducteurs et ses continuateurs. Cf. aussi l'usage constant qui en est fait pour traduire la συγκατάθεσις des Stoïciens, le *Fürwahrhalten* de Kant, qui comportent des degrés bien connus ; ainsi que les expressions courantes « demander, obtenir l'assentiment » d'un critique, d'une assemblée, d'une autorité, etc. **(G. Belot. — L. Brunschvicg. — A. L.)**

ASSERTORIQUE, D. *Assertorisch ;* E. *Assertoric ;* I. *Assertorico.*

Chez KANT, les jugements *assertoriques* sont ceux dont la modalité* correspond à la catégorie d'*existence* (distincte de la *nécessité*). Ce sont des jugements vrais en fait, mais non nécessaires ; ce que l'on appelle des *vérités de fait.*

Rad. int. : Asertori.

ASSIETTE (sans équivalents étrangers suffisamment approchés : D. (approximativement) *Sitz* : manière d'être situé, sis, ou assis. — Ce mot, d'étymologie obscure, vient soit de *ad* et de *situs*, situé (LITTRÉ), soit plutôt du français *asseoir*, dont il serait le substantif verbal (DARM., HATZ. et THOMAS). Quand le mot est employé seul, il implique presque toujours l'idée d'une position stable, solide, « bien assise » : « Avoir de l'assiette, manquer d'assiette, n'être pas dans son assiette. »

Il a été employé à plusieurs reprises par RENOUVIER, qui en fait une sorte de terme technique : « La certitude est éminemment une assiette morale... Il nous reste à considérer cette assiette de plus près, et dans son rapport avec la liberté. » *Psychologie rationnelle*, 2e partie, ch. XIV. — « Les Stoïciens... firent un effort plus heureux (qu'Épicure) pour expliquer l'assiette de la conscience dans la certitude. » *Ibid.*, ch. XV.

ASSIMILATION, D. *Assimilation, Angleichung, Verähnlichung* (EISLER) ; E. *Assimilation ;* I. *Assimilazione.*

A. PHILOS. GÉNÉRALE. Transformation allant du différent au semblable, de l'autre au même ; s'oppose à *différenciation**.

Sur le sens plus spécialement religieux de cette assimilation, voir *Observations.*

B. PSYCHOL. Acte de l'esprit qui affirme (à tort ou à raison) une ressemblance plus ou moins étroite entre choses numériquement différentes.

C. PHYSIOL. Processus par lequel la nourriture digérée est « assimilée », c'est-à-dire transformée en éléments vivants d'un type déterminé, et conforme à la nature de l'être qui se nourrit.

D. PÉDAGOGIE. Acte de s'assimiler ce qu'on apprend, en un sens voisin du sens physiologique, et qui en a été tiré par métaphore. — Résultat de cet acte.

Généralement opposé, en ce sens, à l'Invention, d'une part, et de l'autre à la Mémoire pure et simple. Voir EGGER, *La parole intérieure*, ch. VI, § 11.

Sur **Assimilation.** — Le mot a aussi un sens métaphysique et religieux. « *Omnia intendunt assimilari Deo* », dit saint Thomas (*S. contra Gentiles*, III, 19, 21). Ce terme *d'assimilatio* comporte d'ailleurs deux interprétations très différentes. Pour les uns, il s'agit d'une ressemblance partielle et formelle ; les créatures ressemblent plus ou moins à Dieu qui, lui, ne ressemble et ne peut être assimilé à aucune : l'assimilation, là, n'est pas réciproque ; elle consiste en une sorte de mimétisme extrinsèque, de recopiage, de conformisme, qui multiplie les exemplaires des êtres et explique la possibilité de la connaissance par cette universelle imitation et similitude selon un plan idéal, plutôt que selon une participation oragnique. Pour les autres, l'assimilation comporte un sens plus profond, plus vital, plus spirituel : elle est intussusception, inhabitation, coopération, union, — union non de nature, mais d'action et d'amour : ainsi comprise, l'assimilation n'est plus seulement recopiage et reproduction ; elle est production, synthèse, faisant de la vie des êtres infiniment divers et infiniment solidaires une réalité toujours originale et une création continue. **(Maurice Blondel.)**

CRITIQUE

Le sens général **A** est mal établi en philosophie. H. SPENCER, qui oppose dissolution à évolution, et désintégration à intégration, n'oppose pas de terme à différenciation. *Assimilation* est, au contraire, employé par lui comme l'opposé d'*usure*, par généralisation du sens **C :** il désigne donc une intégration, et par suite une des formes de la différenciation (*Premiers principes*, II, XII, § 96).

J. M. BALDWIN, dans son dictionnaire, ne donne au mot anglais *assimilation* le sens **A** qu'en linguistique *(Affero* pour *ad-fero*, *alloquor* pour *ad-loquor) ;* en psychologie, il indique et désapprouve le sens suivant, donné à ce mot par WUNDT : « Association d'idées entre des éléments et des composés semblables. » Il recommande, quant à lui, d'accord avec M. G. F. STOUT, d'entendre ceci par assimilation : « En considérant une opération intellectuelle dans son contenu et non dans sa forme, le mouvement de composition par lequel certains états de conscience (qui sont assimilés) prennent la forme d'autres états, ou contribuent à la formation de ceux-ci (qui assimilent les premiers). » C'est donc une sorte d'usage métaphorique du sens **C,** comprenant, suivant les auteurs, les synthèses mentales par contraste, par fusion, par reconnaissance, toutes les associations d'idées, etc. Cet usage se rencontre déjà chez HERBART, où l'assimilation est définie comme le côté matériel de l'acte qui, par son côté formel, se nomme *Aperception**.

Ce sens nous paraît être trop métaphorique et contenir des choses trop diverses pour être utilement employé. Il faut de plus remarquer qu'il n'a jamais été en usage chez les psychologues français. On trouve seulement chez M. Pierre JANET un sens reposant sur une métaphore analogue. Il appelle « anesthésies par défaut d'*assimilation* » celles qui proviennent du fait que certaines sensations réellement éprouvées ne sont pas « assimilées à la personnalité », c'est-à-dire incorporées au système formé par les états conscients. Il s'agirait donc d'une sorte de nutrition de l'*esprit*, analogue à celle du corps (P. JANET dans RICHET, Vo *Anesthésie*, I, 510-511).

Nous proposons donc de donner exclusivement en philosophie au mot le sens **A.** Le sens **B,** qui est très général chez les psychologues (voir notamment James SULLY, *The Human Mind*, I, 405), peut d'ailleurs en être considéré comme un cas particulier : ce qui était d'abord présent à l'esprit en tant que subjectivement différent y devient subjectivement semblable. Il serait cependant utile de marquer, toutes les fois qu'il peut y avoir doute, si l'on entend employer le sens général ou le sens restreint.

Rad. int. : **A.** Simil(esk) ; **B.** Kompar ; **C. D.** Asimil.

ASSOCIATIF, D. *Assoziativ ;* E. *Associative ;* I. *Associativo.*

Qui concerne l'association, ou qui consiste en une association. Spécialement : **A.** PSYCHOL. Qui concerne l'association des idées. Voir ci-dessous *Association** **A.** « Lien associatif ». Ce sens est rare en français.

B. LOG. On appelle *propriété* (ou quelquefois *loi*) *associative* d'une opération ou relation quelconque R, l'équivalence formelle et inconditionnée :

$$(a\ R\ b)\ R\ c = a\ R\ (b\ R\ c)$$

C'est une propriété de l'addition et de la multiplication arithmétiques, de l'addition et de la multiplication logiques, etc., qui sont appelées elles-mêmes, à cet égard, des « opérations associatives ».

Rad. int. : Asoci(ant).

ASSOCIATION, D. *Assoziation ;* E. *Association ;* I. *Associazione.*

PSYCH. **A.** Propriété qu'ont les phénomènes psychiques de s'attirer les uns les autres dans le champ de la conscience sans l'intervention de la volonté

ou même malgré sa résistance. — Voir *Inducteur**, *Intérêt**, *Rédintégration**.

B. Groupe formé en vertu de cette propriété par deux ou plusieurs états psychiques.

Il est d'usage d'employer dans ces deux sens la formule *Association des idées (Ideen-Association, Association of ideas)*, bien que le mot *idée* présente dans le langage philosophique un sens purement intellectuel qui paraît restreindre arbitrairement la généralité de cette loi psychologique.

Association systématique, phénomène étudié particulièrement par M. Paulhan (*L'activité mentale et les éléments de l'esprit*, 18) et dans lequel il voit une loi fondamentale de la vie intellectuelle *(loi d'association systématique)*. Il consiste dans la tendance des éléments psychiques à se grouper spontanément, non pas seulement suivant la contiguïté ou la ressemblance, mais en formant des synthèses organiques, ayant un caractère de finalité interne.

Sociologie. **C.** L'état de vie sociale, en tant que reconnu et voulu par les individus qui y participent. « Que des hommes épars soient asservis à un seul... c'est si l'on veut une agrégation, mais non pas une association. » J.-J. Rousseau, *Contrat social*, I, 5.

D. Acte de s'associer, au sens **C.**

Rad. int. : Asoci.

ASSOCIATIONNISME, D. *Assoziationspsychologie ;* E. *Associationism ;* I. *Dottrina dell' associazione, Associazionismo.*

A. Psychol. En général, doctrine d'après laquelle l'association*, suivant certaines lois, de certains états de conscience élémentaires, est le principe général du développement de la vie mentale.

B. En particulier : 1° En Logique, théorie empiriste* d'après laquelle les principes directeurs de la connaissance ne sont pas constitutifs de l'esprit en général, mais formés au cours de l'expérience par des associations d'idées ; 2° en Esthétique, théorie qui explique le beau par le rappel d'idées agréables associées aux sensations données (soit

---

Sur **Association.** — Je définirais l'*association*, la propriété qu'ont les phénomènes psychiques de se réunir dans la conscience, soit au même moment, soit successivement, en vertu de certains rapports (contiguïté, ressemblance, contraste) sans l'intervention de la volonté **(V. Egger.)** — Oui, mais à condition d'élargir beaucoup la liste de ces rapports : les termes indiqués ici entre parenthèses par V. Egger, et qui ont longtemps formé la liste classique des causes d'association, est empruntée à une remarque d'Aristote sur les moyens par lesquels nous allons à la chasse de nos souvenirs (Περὶ μνήμης, II ; 451b18-20) et elle a été adoptée avec une légère modification par Hume (*Essai sur l'entendement humain*, III) où il énumère comme seules causes d'association la *ressemblance*, la *contiguïté* et la *causalité*, cette dernière se ramenant pour lui, comme on sait, à la succession invariable. Cette classification a passé avec quelques variantes dans la plupart des traités de psychologie du XIXe siècle. Mais les travaux modernes qui ont mis en relief la *loi d'intérêt* dans l'association (déjà remarquée par Hamilton, et placée à côté de la loi de *rédintégration**) et l'idée générale de l'*association systématique* ne permettent pas de s'en tenir à l'énumération ci-dessus rapportée. Voir en particulier Höffding, *Psychologie*, V, B, 8, et l'ouvrage de Paulhan cité plus haut. **(A. L.)**

Sur **Associationnisme, C.** — Voir Gide et Rist, *Histoire des doctrines économiques*, livre II, ch. III : « Les socialistes associationnistes » ; — et Poisson, *Fourier, Extraits*, p. 7 : « Voilà l'état d'âme qui a ramené à l'associationnisme, et, pour une large part, nous a inclinés à prendre des inspirations chez Fourier. » **(M. Marsal.)**

qu'il s'agisse d'associations individuelles, p. ex. selon Jeffrey ; soit qu'il s'agisse de propriétés générales, p. ex., selon Reynolds). Voir sur cette forme d'associationnisme Baldwin, p. 77.

Rad. int. : Asociacionism.

ASSOCIATIVITÉ, D. *Assoziativität ;* E. *Associativity ;* I. *Associatività.*

Log. Propriété d'une opération associative*, au sens **B.**

Rad. int. : Asociantes.

ASSOMPTION, D. *Voraussetzung, Annahme ;* E. *Assumption ;* I. *Assunzione.*

A. Acte d'admettre*, en un des sens de ce mot.

B. Proposition admise* en vue d'en démontrer une autre. Ce mot est employé notamment par J. S. Mill (*Logique*, livre II, chap. v) pour désigner les vérités mathématiques qui servent de point de départ au raisonnement et généralement pour tout principe* *(principle or assumption)* d'où l'on déduit des conséquences, abstraction faite de sa vérité ou de sa non-vérité intrinsèque.

REMARQUES

1. Chez Boèce, *assumptio* désigne la mineure du syllogisme.

2. Meinong emploie *Annahme* (qu'on a coutume de traduire par *Assomption*) pour désigner la matière d'un jugement considérée en elle-même, et sans se prononcer sur la question de savoir si elle est vraie ou fausse (= *lexis*). *Ueber Annahmen*, 1902 (Zeitschr. für Psych. und Physiol. der Sinnes organen). *Ergänzungsband*, 2. — Cet usage se rattache à celui de Mill.

Rad. int. : Princip, Lexis.

Sur **Assomption.** — La remarque sur *Annahme* a été légèrement remaniée d'après une observation de M. **de Laguna.**

Le mot anglais *assumption* est employé en différents sens, et l'ambiguïté qui en résulte est souvent grave :

1° Une *assumption* est quelquefois une proposition prise pour prémisse dans un raisonnement, sans égard à la question de savoir si elle est vraie, ou probable, et même parfois en sachant qu'elle est fausse. L'*assumption* est souvent une simplification des faits connus, en vue de permettre d'en tirer plus facilement des conclusions. En ce sens nous pouvons admettre *(assume)* que l'orbite de la Terre est un cercle, et pour certains usages, les erreurs qu'on introduirait ainsi seraient sans gravité.

Quelquefois, pour faire sentir l'importance d'un fait, nous montrons quelles seraient les conséquences si le contraire était vrai. Mais dans ce cas nous serions plutôt portés à nous servir du verbe *to suppose* et du substantif *supposition.*

2° Quelquefois une *assumption* est une proposition qui, sans être connue comme vraie, a sa place dans une théorie explicative. En ce sens, le mot *hypothèse* est peut-être préférable. Ce sens diffère du premier en ce que la proposition dont il s'agit ne doit pas être clairement improbable, ce qui lui enlèverait toute valeur explicative.

3° Quelquefois une *assumption* est une proposition que l'on croit vraie et qu'on accepte, sans spécifier aucune preuve à l'appui. On compte que l'auditeur ou le lecteur « accordera cette assomption ». La proposition peut être regardée soit comme évidente par elle-même, soit comme suffisamment établie par l'expérience universelle.

4° Une *assumption* peut être une proposition dont la vérité est démontrée par des preuves suffisantes, et qu'on emploie pour *expliquer* d'autres faits, mais qui n'est pas elle-même expliquée.

Ainsi, dans le premier sens, l'*assumption* peut être vraie ou fausse, probable

« **ASSURANCE morale** », chez DESCARTES, au sens de certitude morale. Voir *Moral**, **D.**

« **ASTROBIOLOGIE** », nom donné par M. René BERTHELOT, au système d'idées qui consiste à concevoir la marche des astres, la croissance des plantes, la vie des animaux, comme formant un tout, et reliées par des rapports internes, que domine la régularité des phénomènes célestes. « D'un côté tout serait vivant, même le ciel et les astres ; de l'autre, tout serait soumis à des lois numériques, lois périodiques, qui seraient à la fois des lois de nécessité et des lois d'harmonie. » *La pensée de l'Asie et l'astrobiologie* (1938), Avant-propos, p. 7-8.

ASYLLOGISTIQUES (conséquences), D. *Asyllogistisch ;* E. *Asyllogistic ;* I. *Asillogistico.*

Conséquences logiques valides qui ne peuvent être mises sous la forme d'un syllogisme régulier. « Il y a des conséquences asyllogistiques bonnes et qu'on ne saurait démontrer à la rigueur par aucun syllogisme sans en changer quelque peu les termes. » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, IV, XVII. (Ed. Janet, p. 445).

ASYMBOLIE, D. *Asymbolie ;* E. *Asymbolia ;* I. *Asimbolia.* (Créé par Finckelnburg, 1870 ; cf. *Agnosie**.)

Terme générique s'appliquant à tous les troubles intellectuels dans lesquels le sujet ne comprend plus le sens des signes, ou de certaines catégories de signes : *cécité** et *surdité** *verbales*, *amusie** (sensorielle), inintelligence des signaux, des cérémonies ou des gestes symboliques, etc. Se dit aussi des troubles dans lesquels le sujet ne peut plus reconnaître et nommer les objets qu'il voit (asymbolie visuelle), qu'il touche (asymbolie tactile), etc. Voir Dr A. MOCHI, *Le asimbolie*, Sienne, 1914.

Rad. int. : Asimboli.

ASYMÉTRIE, Voir *Symétrie** et **(S)** *Antisymétrie.*

ATARAXIE (G. Ἀταραξία). D. *Ataraxie ;* E. *Ataraxia ;* I. *Atarassia.*

Primitivement, chez DÉMOCRITE, tranquillité d'âme qui résulte de la mesure dans le plaisir, de l'harmonie dans la vie, de « l'égoïsme philosophique qui livre sans regret le monde à la lutte des passions ». RENOUVIER, *Philos. ancienne*, I, 262. Employé ensuite dans le même sens par les Épicuriens et par les Stoïciens au sens d'*Apathie** **A.** — *Athambie* (ἀθαμβία) absence de crainte, appartient aux mêmes doctrines, mais est très rare en français.

ATAVISME (du L. *Atavus*), D. *Atavismus ;* E. *Atavism ;* I. *Atavismo.*

A. Apparition chez un individu d'un caractère ou d'un phénomène que ses ancêtres immédiats n'ont pas présenté, mais qui a appartenu à des ancêtres plus reculés.

Plus spécialement :

B. « Quelque constance qu'elle (une race métisse) acquière dans son ensemble, il arrive presque toujours que quelques individus reproduisent à des degrés divers, parfois avec une surprenante exactitude, les caractères de l'un des ancêtres primitivement croisés. C'est là ce que les physiologistes français ont désigné par le mot d'*atavisme*, ce que les Allemands appellent... *Rückschlag.* » DE QUATREFAGES, *Darwin*, p. 197-198.

C. Présence dans une race d'un caractère ou d'une fonction qui n'a plus de raison d'être dans son état actuel, mais qui pourrait s'expliquer comme persistance d'un état antérieur (chien qui tourne avant de se coucher ; — chez l'homme, présence d'un abducteur au 5e métatarsien, qui est immobile).

Rad. int. : Atavism.

ATHÉISME, D. *Atheismus ;* E. *Atheism ;* I. *Ateismo.*

Doctrine consistant à nier l'existence de Dieu*.

« Certissimum est, atque experientia comprobatum, leves gustus in philosophia movere fortasse in atheismum, sed pleniores haustus ad religionem reducere. » F. BACON, *De Dignit.*, livre I, ch. I, § 5.

CRITIQUE

La définition de ce terme ne peut être que verbale, le contenu de l'idée d'athéisme variant nécessairement en corrélation avec les diverses conceptions possibles de Dieu et de son mode d'existence. « Aucune accusation, dit FRANCK, n'a été plus prodiguée que celle d'*athéisme*. Il suffisait autrefois, pour en être atteint, de ne point partager, si grossières et même si impies qu'elles pussent être, les opinions dominantes, les croyances officielles d'une époque. » FRANCK, *Dict. des sc. philos.*, sub Vo.

Selon RENOUVIER : « ... La théologie » (en tant que prétendue théorie d'un être qui serait à la fois l'Absolu, et une personne morale), « s'évanouit en présence de la Critique, dont le vrai nom, à cet égard, serait l'*Athéisme*, si, borné au domaine de la science pure, ce mot

---

ou improbable ; dans le second, il faut qu'elle ne soit pas clairement improbable ; dans le troisième, elle est simplement séparée de ses preuves ; dans le quatrième, elle est seulement inexpliquée, bien qu'elle soit admise *(assumed)* comme énonçant quelque chose qui ne fait pas de doute, et employée à expliquer d'autres faits. La même ambiguïté existe-t-elle dans le mot français *Assomption ?* **(Th. de Laguna.)**

Elle n'y existe que virtuellement, car le mot est beaucoup moins usuel en français qu'en anglais. Mais ces équivoques se rencontrent presque toutes dans le verbe *admettre** et y présentent d'aussi graves inconvénients. **(A. L.)**

Sur **Astrobiologie.** — Cette conception, d'origine probablement chaldéenne, s'est étendue sous des formes diverses, depuis la Chine jusqu'à la Grèce, où elle a servi de point de départ à la science proprement dite. M. **René Berthelot** relève également l'influence qu'elle a exercée sur certaines idées chrétiennes. (*Ibid.*, ch. VIII à X.)

Sur **Athéisme.** — Ce qui varie est moins le contenu philosophique de cette idée que l'emploi plus ou moins malveillant que l'on fait du mot contre telle doctrine ou telle personne. **(J. Lachelier.)**

Nous ne sommes pas d'avis que ce terme doive disparaître du langage, ni même de la discussion philosophique, ni non plus qu'on ne puisse en donner qu'une définition strictement verbale. Il est impossible qu'à un mot qui a si longtemps occupé la pensée des hommes ne corresponde pas, même aujourd'hui, quelque sens. En fait, le mot a deux significations : 1° une signification théorique : l'athéisme est la doctrine de ceux qui n'éprouvent pas le besoin de remonter dans la voie de la causalité, et qui sont peu familiers avec les explications régressives. C'est peut-être en songeant à ceux-là que Pascal écrivait : « *Athéisme, marque de force d'esprit, mais jusqu'à un certain degré seulement.* » *Pensées*, Sect. III, 225 ; ou encore : « *Les athées doivent dire des choses parfaitement claires.* » *Id., Ibid.*, 221 ; 2° une signification pratique : c'est l'attitude de ceux qui vivent comme si Dieu n'existait pas. Cf. le texte important de Bossuet : « *Il y a un athéisme caché dans tous les cœurs, qui se répand dans toutes les actions : on compte Dieu pour rien.* » (*Pensées détachées*, II.) L'athéisme ici ne consiste pas à nier l'existence de Dieu, mais la valeur de son efficace sur la conduite humaine. Ces deux significations sont, en un sens, indépendantes des diverses conceptions qu'on peut se faire de la divinité, et la définition de ce terme ne varie pas nécessairement suivant le contenu. **(Louis Boisse.)**

n'excluait aucune croyance légitime, et ne servait point à couvrir des doctrines aussi peu fondées que celles qu'il prétend désavouer... Mais l'athée déclaré sacrifie presque toujours au matérialisme ; et le panthéiste, de son côté, se voit appliquer ce nom d'athée contre lequel il proteste. En ce sens, l'athéisme est une erreur profonde, mortelle à l'humanité. » *Logique*, 4e partie, ch. LIV (3e éd., II, 355-357).

Ce terme ne nous paraît donc comporter qu'une valeur historique à déterminer dans chaque cas particulier, plutôt qu'une signification théorique définie ; ce qui, pour l'un, est affirmation de la divinité, peut être athéisme pour l'autre. Il convient donc mieux aux polémiques religieuses qu'à la discussion philosophique, d'où il tend d'ailleurs à disparaître.

Rad. int. : Ateism.

ATOME (du G. ἄτομος, insécable). L. *Individuum corpus*, LUCRÈCE ; — D. et E. *Atom* ; I. *Atomo*.

A. Sens primitif (LEUCIPPE, DÉMOCRITE, ÉPICURE, LUCRÈCE) : éléments de matière absolument indivisibles et d'une petitesse telle qu'ils ne peuvent être perçus séparément. Ils sont, suivant Démocrite, éternels, invariables, homogènes entre eux, ne différant que par leurs formes, leurs positions, et leurs mouvements. — « Il ne peut pas y avoir d'atomes, c'est-à-dire de parties des corps ou de la matière, qui soient de leur nature indivisibles. » DESCARTES, *Principes*, II, 20.

B. Sens moderne : éléments matériels qui se conservent sans altération dans les réactions chimiques, et qui sont tous qualitativement identiques (dans la mesure de nos moyens d'observation) pour un même corps simple. On dit souvent, en ce sens, « atome chimique ». Voir *Théorie atomique**.

Ce caractère d'insécabilité et d'immutabilité relatives n'exclut, bien entendu, ni la possibilité d'une analyse ultérieure, ni celle d'une décomposition physique, qui se réalise en fait dans certains cas. Voir *Molécule**.

C. Par extension, le mot *atome* a été appliqué, depuis une dizaine d'années, à certains éléments physiques considérés comme finis, discontinus, indivisibles et répétés à un grand nombre d'exemplaires semblables : on a ainsi appelé *atomes d'électricité* les électrons ; *atomes d'énergie* ou *atomes d'action* (au sens **C** du mot *action**) les *quanta** de Planck ; etc. — « Les *quanta* nous apparaissent comme des atomes d'énergie. » H. POINCARÉ, *Dernières pensées* (1913), p. 182. Le mot « atome », en ce sens, n'est jamais employé seul, et ne doit pas l'être, si l'on veut éviter les équivoques.

D. Enfin, par analogie, on a appelé *atomes psychiques* les éléments qualitatifs indivisibles, de nature mentale, par le groupement desquels seraient formés, d'après certaines écoles, les états psychiques complexes.

REMARQUE SUR LE SENS **D**

Ni Locke, ni Mill, ni Taine n'emploient cette expression, qui a été créée, comme il arrive souvent, par des critiques opposés à leur manière de voir. Cf. *Atomisme**, **B**, et addition à cet article dans le *Supplément*.

Rad. int. : Atom.

ATOMIQUE, D. *Atomistisch* ; E. *Atomic* ; I. *Atomico*.

Qui concerne les atomes, qui a le caractère d'un atome, ou qui est formé d'atomes. « Poids atomique. » — « La structure atomique de l'électricité. »

Voir les citations de W. James au *Supplément*. (Observations sur *Atomisme** *psychologique*.)

Théorie atomique, D. *Atomenlehre, Atomistik* ; E. *Atomic theory* ; I. *Teoria atomica*.

A. On appelle ainsi en chimie l'hypothèse définie par DALTON. « Il supposa que les corps étaient formés de petites particules indivisibles qu'il nomma *atomes*. A cette notion ancienne et vague, il donna un sens précis en admettant, d'une part que pour chaque espèce de matière les atomes possèdent un poids invariable, et de l'autre que la combinaison entre diverses espèces de matière résulte, non pas de la pénétration de leur substance, mais de la juxtaposition de leurs atomes. » WURTZ, *Histoire des doctrines chimiques*, p. 40. — Cf. PERRIN, *Les Atomes* (1913).

La notation atomique est la notation substituée à la notation par équivalents de WOLLASTON, en vue de la mettre en accord avec l'hypothèse d'AVOGADRO. — Cf. *Moléculaire**.

B. Par analogie, théorie qui admet (virtuellement) des « atomes psychiques ». Voir *Atome**, **D.**

En un sens encore plus métaphorique, on a appelé « théorie atomique de la Société » celle qui la juge composée d'individus, seuls réels, par opposition à la théorie « organique », ou « organiciste », qui donne plus de réalité au tout. — Ces expressions, de caractère surtout polémique, ne sont pas favorables à la précision de la pensée.

ATOMISME, D. *Atomistik* ; E. *Atomism* ; I. *Atomismo*.

A. Doctrine des philosophes qui soutiennent que la matière est formée d'*atomes**, au sens **A**, dont les propriétés engendrent par composition tous les phénomènes des corps sensibles.

Sur **Atome.** — Atome est presque toujours au pluriel dans les textes anciens : ἄτομα, ἄτομοι οὐσίαι, se rencontrent d'abord dans les fragments de Démocrite ; on ne sait si cette expression a été employée antérieurement par Leucippe. Voir ZELLER, *Philos. des Grecs*, I, 772, note 1. (Trad. fr., II, 289.)

« Nos atomes actuels étaient appelés par Avogadro, leur véritable père, « molécules élémentaires » et nos molécules, « molécules constituantes » pour les corps simples et « molécules intégrantes » pour les corps composés. — Dumas employait indifféremment les expressions *molécules*, *atomes* et *particules*, permutant souvent ces termes dans une même phrase pour une raison d'euphonie... La distinction absolue entre l'atome et la molécule, quoique nettement formulée par Avogadro, n'a été définitivement comprise et adoptée par les chimistes que cinquante ans plus tard. » LE CHATELIER, Préface à *Molécules, Atomes et notations chimiques*, dans « les Classiques de la Science ». — Voir AVOGADRO, *Essai d'une manière de déterminer les masses relatives des molécules élémentaires des corps* (1811), reproduit dans le même volume.

Chez les savants modernes, l'idée d'indivisibilité disparaît souvent tout à fait du sens **B** : les chimistes du commencement du XIXe siècle parlent sans scrupule de « demi-atome », par exemple J.-B. Dumas, cité dans HOEFER, *Histoire de la physique et de la chimie*, p. 547. **(A. L.)**

Sur **Atomique (théorie).** — A la prendre au pied de la lettre, la seconde partie de la phrase de Wurtz citée dans le texte, serait inexacte. Il y a là une sorte de confusion, résultant sans doute d'une rédaction trop rapide : ce à quoi Wurtz veut opposer la théorie de Dalton n'est pas seulement l'atomisme ancien (où l'on admettait déjà que les composés résultent de la juxtaposition de leurs atomes), mais la théorie toute différente des *mixtes*, où l'on admettait une combinaison plus intime que la simple addition. **(R. Berthelot.)**

Voir aussi dans le *Supplément* (à la fin du présent ouvrage), les observations de **René Berthelot** sur l'usage des expressions « atomes psychiques » (sens **D**) et « atomisme psychologique ».

B. Théorie corpusculaire de la matière (BOYLE, DALTON, etc.). Cf. JAGNAUX, *Histoire de la Chimie*, 1re partie, ch. I, II : « Atomisme. »

On appelle par extension *atomisme mathématique* ou *pythagoricien* la doctrine qui compose la matière de points inétendus considérés comme des centres de force (points de Boscovich) ; — *atomisme métaphysique*, le monadisme* de LEIBNIZ ; — *atomisme psychologique*, la doctrine suivant laquelle tous les phénomènes psychiques se ramèneraient en dernière analyse à des combinaisons d'éléments simples, ou même à des agrégats d'un élément unique et indéfiniment répété (par exemple dans la théorie du choc nerveux de SPENCER). Voir ci-dessus *Atome* **D.** — Cf. Observations sur ce mot et l'Appendice à la fin du présent ouvrage.

CRITIQUE

L'expression *atomisme mathématique* ou *pythagoricien* (on a dit encore quelquefois *atomisme dynamique*) a le double défaut de détourner beaucoup le mot de son sens originel et de plus d'être en désaccord avec ce fait historique que la doctrine en question a précisément été opposée à l'*atomisme* tout court, au sens **B.** — *Atomisme métaphysique*, en parlant de Leibniz, a aussi de grands inconvénients, au moins dans l'enseignement de la philosophie : bien que lui-même, dans son esprit d'éclectisme, ait dit de ses Monades qu'elles étaient les « véritables atomes de la nature » (*Monadologie*, th. 3), ce rapprochement trouble souvent beaucoup les esprits qui ne connaissent pas encore bien sa doctrine, et leur suggère des associations d'idées très trompeuses.

Rad. int. : Atomism.

1. ATOMISTIQUE, subst. D. *Atomistik ;* E. **A.** *Atomistic theory ;* **B.** *Molecular physics ;* — I. *Atomistica (?).*

A. Synonyme d'atomisme, surtout au sens **B.** (Le mot allemand *Atomistik* paraît avoir généralement ce sens.)

B. Physique des atomes. « Si nous attribuons à la matière la structure infiniment granuleuse que suggèrent les résultats obtenus en Atomistique... nous verrons se modifier bien singulièrement les possibilités d'une application rigoureuse de la continuité mathématique à la réalité. » J. PERRIN, *Les atomes*, préface, p. XII.

Rad. int. : **B.** Atomistik.

Sur **Atomisme** et **Atomistique.** — Voir à la fin du présent ouvrage les appendices déjà mentionnés ci-dessus. M. **René Berthelot** nous communique en outre (à propos du mot « atomique » employé pour désigner une philosophie sociale) un texte anglais tiré du *Times Literary Supplement*, 16 août 1923, p. 539. L'article est anonyme, suivant l'usage anglais. « The industrial revolution had been but one aspect of the *atomic* philosophy that by the beginning of the nineteenth century had pervaded almost the whole of English life... The economics of competition and *laisser-faire*, the ethics of private pleasure and pain, the psychology of « association » reducing even the mind to a collocation of disconnected ideas, were all parts of a drift towards disintegration... The first half of the new century saw many efforts to substitute corporate and organic for individualist standards.[1] » — « L'intérêt de ce passage, ajoute M. René BERTHELOT, est de nous montrer le terme de « philosophie atomique » employé pour désigner à la fois, comme des applications d'un principe commun, une théorie sociale et une théorie psychologique. Cet emploi du terme n'est pas rare chez les philosophes anglais contemporains et il témoigne de l'influence exercée sur eux (principalement à travers le hégélianisme) par le langage comme par les idées de la philosophie romantique allemande du commencement du XIXe siècle. »

M. L. Brunschvieg est d'avis qu'il conviendrait de réserver *Atomistique* (subst.) pour la physique des atomes (au sens **B,** où ce mot a perdu le sens original d'élément indivisible et absolu), *Atomisme* désignant la métaphysique des atomes (au sens **A,** où la valeur originelle du mot est maintenue).

1. « La révolution industrielle n'a été que l'un des aspects de cette philosophie « atomique » qui, au début du XIXe siècle, s'était étendue à la presque totalité de la vie anglaise... L'économie politique de la concurrence et du *laisser-faire*, la morale du plaisir et de la douleur individuels, la psychologie de l'association, réduisant l'esprit lui-même à une juxtaposition d'idées indépendantes, tout cela faisait partie d'un mouvement général dans le sens de la désintégration... La première moitié du siècle suivant a vu de nombreux efforts pour substituer aux formes d'idéal individualistes des formes d'idéal corporatives et organiques. »

2. ATOMISTIQUE, adj. D. *Atomistisch ;* — E. **A. B.** *Atomistic ;* **B.** *Atomistical ;* — I. *Atomistico.*

A. Synonyme d'atomique*.

B. Qui professe l'atomisme*.

Rad. int. : Atomal, atomism.

ATTENTE, D. *Erwartung ;* E. *Waiting ;* I. *Aspettazione.*

A côté du sens usuel du mot (1° situation de celui qui attend ; 2° état de conscience correspondant à cette situation), M. Pierre JANET a introduit ce terme dans ses cours du Collège de France, particulièrement sur l'*Analyse des tendances* (1909-1910) et sur l'*Évolution de la mémoire et la notion de temps* (1922-1923) en lui donnant le sens technique suivant, relatif exclusivement à la psychologie de réaction : « L'attente est une action toute spéciale qui joue un rôle considérable dans bien des faits psychologiques, en particulier dans la construction de la durée et du temps. Pour comprendre cette action, il faut rappeler les stades d'activation d'une tendance, dont les principaux sont la latence, l'éréthisme, le désir (activation de la tendance suffisante pour que l'action soit reconnue par les autres et par nous-mêmes), l'effort, la consommation, le triomphe (joie et relèvement du niveau mental consécutifs à l'acte accompli avec succès, d'une manière complète et achevée). — Quand une tendance a besoin pour arriver à la consommation de plusieurs stimulations successives qui se complètent, comme cela arrive toujours à partir du niveau des tendances suspensives (tendances dont l'activation peut être arrêtée à divers degrés sans cause d'inhibition extérieure), elle peut être éveillée par une première stimulation et parvenir au stade de l'éréthisme, mais ne pas pouvoir monter au delà, par défaut des autres stimulations. L'*attente* consiste à maintenir cette tendance au stade de l'éréthisme, à inhiber les dérivations de toute espèce, et les dispositions à la consommation précipitée. Ce travail difficile détermine des fatigues, des émotions, et devient l'occasion de bien des névroses. » Note de M. Pierre JANET. — Cf. l'article du même auteur dans le *British Journal of Psychology*, medical section. 1920.

Rad. int. : Vart.

ATTENTION, D. *Aufmerksamkeit ;* E. *Attention ;* I. *Attenzione.*

Accroissement de l'activité intellectuelle, soit spontanée*, soit volontaire, et direction de celle-ci sur un objet ou sur un ensemble d'objets qui, en l'absence de ce phénomène, seraient absents du champ de la conscience ou n'en occuperaient qu'une partie minime.

On nomme *attention spontanée* (ou *attention automatique*, Pierre JANET) celle qui dérive d'un intérêt actuel et direct éveillé chez le sujet par l'objet auquel il fait attention (attention du chat à la souris, attention donnée à une perception qui nous surprend) ; *attention volontaire* ou *réfléchie* (ou *attention artificielle*, Th. RIBOT), celle qui s'applique, grâce à la réflexion, à un objet qui ne nous offre qu'un intérêt indirect et qui nécessite par conséquent un effort volontaire (attention de l'écolier

à un travail utile, mais ennuyeux).

Attention sensorielle et *attention motrice* se disent respectivement, au sens large, de l'attention aux sensations et de l'attention aux mouvements. Mais ces termes prennent un sens spécial quand il s'agit d'un acte qui doit être fait à un signal donné : on appelle alors *attention sensorielle* celle qui est dirigée vers la perception du signal attendu, et *attention motrice* celle qui porte sur la préparation de l'acte à exécuter.

CRITIQUE

Nous avons essayé de réunir dans les formules ci-dessus ce qu'ont de commun les principales définitions de l'attention, dont nous citons ici le détail : « Facultas efficiendi ut in perceptione composita partialis una majorem claritatem ceteris habeat, dicitur attentio. » Wolff, *Psychologia empirica*, section III, chap. II, p. 168. — « La faculté de produire un accroissement de la représentation (einen Zuwachs des Vorstellens). » Herbart, *Psychologie*, II, § 128. — « L'attention ne peut être définie que subjectivement : elle consiste en une activité mentale ayant pour effet immédiat de surélever, au point de vue de leur intensité, de leur achèvement et de leur précision, certaines sensations ou autres phénomènes psychiques ; et d'abaisser corrélativement tous les états de conscience présentés simultanément. » James Sully, *The Human Mind*, I, 142. — « L'attention consiste en un état intellectuel exclusif ou prédominant avec adaptation spontanée ou artificielle de l'individu. » Ribot, *Psychologie de l'attention*, p. 9. — « Concentration de l'activité intellectuelle, ou mieux de la conscience, sur un objet spécial, substituée par un effort volontaire à la dispersion naturelle de l'intelligence sur différents objets. » Définition communiquée par M. V. Egger. Cf. *Dictionnaire usuel des sciences médicales* de Dechambre, V°. — « Quand notre intelligence est employée à l'étude d'un objet particulier, quand elle est dirigée vers cet objet à l'exclusion des autres, nous constatons dans notre esprit un phénomène particulier que l'on désigne sous le nom d'attention. » Pierre Janet, *L'Attention*, *Dictionnaire de physiologie* de Ch. Richet, I, 831.

Remarquer qu'on doit définir l'attention, non comme *effet* de la volonté, mais comme *phénomène volontaire*, plusieurs psychologues ayant soutenu que l'attention est la faculté vraiment primordiale « et que la volition en est partiellement un développement ultérieur, dans lequel toutefois le processus primitif se laisse clairement découvrir ». Charlton Bastian, Attention et Volition, *Revue philosophique*, 1892, I, 357. — Cf. W. James, Le sentiment de l'effort, *Crit. philos.*, 1880.

Rad. int. : Atenc.

ATTITUDE, D. *Lage, Standpunkt ;* E. *Attitude ;* I. *Attitudine.*

A. Physiquement, position d'un être vivant, en tant qu'elle est voulue par lui, ou du moins déterminée sans contrainte extérieure par ses réactions.

B. Situation de pensée et de volonté, position adoptée par un esprit à l'égard d'un problème ou d'une doctrine. « L'attitude pragmatiste. »

Sur **Attention.** — J'écrirais actuellement dans le texte cité ci-dessus « concentration de la conscience » plutôt que « concentration de l'activité intellectuelle ». **(V. Egger.)**

Les théories de l'attention visent, les unes à rendre compte du mécanisme objectif entraînant l'augmentation caractéristique de précision, et en général, de rapidité, dans les processus mentaux et sensori-moteurs ; — les autres, à expliquer l'aspect subjectif, la conscience du processus, le sentiment d'attention. **(H. Piéron.)**

CRITIQUE

Ce mot a eu longtemps, dans son usage métaphorique, un import nettement péjoratif : attitude voulue et peu sincère, ou du moins calculée pour produire sur autrui une certaine impression : « Autre chose est une attitude, autre chose est une action ; toute attitude est fausse et petite ; toute action est belle et vraie. » Diderot, *Essai sur la peinture*, ch. I. — Mais cet import tend à disparaître dans le langage français contemporain, et l'expression y est devenue tout à fait courante : cet usage se rattache, d'une part, à l'idée de l'importance qu'ont l'action, le choix, la décision même, dans la pensée scientifique ou philosophique ; — de l'autre, à l'esprit historique, pour qui les solutions ont moins d'intérêt que le rapport des doctrines à leur milieu et aux circonstances de leur développement. Lors même qu'on n'accepterait pas l'un ou l'autre de ces points de vue, le mot n'en resterait pas moins une expression utile et difficile à remplacer par un équivalent.

Rad. int. : Postur.

ATTRACTION, D. *Anziehung, Attraktion ;* E. *Attraction ;* I. *Attrazione.*

A. Phénomène physique consistant en ce que deux ou plusieurs corps, abandonnés à eux-mêmes sans impulsion initiale, se rapprochent l'un de l'autre. — Force mécanique, considérée comme l'expression numérique, de la loi suivant laquelle se produit ce mouvement. « L'attraction universelle. » — « Les attractions et répulsions électriques. »

B. Tendance interne, considérée comme cause de l'attraction observable. « Il est très important de savoir si c'est par impulsion ou par attraction

Sur **Attitude.** — « Depuis une dizaine d'années, on a étudié sous le nom d'*attitude* une manifestation de la vie psychique dont la valeur avait été insuffisamment appréciée et même souvent méconnue. Le premier, dans ses recherches expérimentales sur le jugement (1901), Marbe a employé le mot *Bewusstseinlage* (position de la conscience) qui depuis a prévalu parmi les psychologues allemands. En Amérique, on a adopté le terme équivalent *attitude*, qui est devenu d'un emploi courant dans ce pays... Considérées analytiquement, les attitudes sont des formes sans matière, sans contenu... On a donné comme type d'*attitude*, le doute, la conviction, la surprise, l'étonnement... L'attitude, étant une forme, ne devient connaissable que par son adjonction à des sensations, des images, des idées, des émotions... Pour nous, elle est un mode de l'activité motrice. » Ribot, *La vie inconsciente et les mouvements* (1914), p. 34-37.

Sur **Attraction.** — Étienne Geoffroy Saint-Hilaire propose d'appeler « *attraction de soi pour soi* » une loi universelle, ou une sorte de clef applicable à l'interprétation de tous les phénomènes de philosophie naturelle. Elle est, dans son esprit, destinée à remplacer toutes les explications vitalistes. — Toute molécule se porte toujours vers une molécule du même ordre, en vertu de ce que d'autres ont nommé *affinité*, et Geoffroy Saint-Hilaire, *affrontement*. L'attraction seule dirige le monde, et Geoffroy étend à tout le système des êtres les principes que Newton avait imaginés pour l'explication du monde planétaire : « *Natura semper sibi consona.* » Le naturaliste, dit-il, arrive inévitablement à ces vues hardies, toutes les fois qu'il ne se réduit pas lui-même au rôle subalterne de « *descripteur* ». Voir *Études progressives d'un naturaliste* (1835), dernière étude : « Loi universelle (attraction de soi pour soi) ou clef applicable à l'interprétation de tous les phénomènes de philosophie naturelle » ; et cf. *Notions synthétiques, historiques et physiologiques de philosophie naturelle* (1838), not. p. 4, 25, 30, etc. **(Louis Boisse.)**

que les corps célestes agissent les uns sur les autres, si c'est quelque matière subtile et invisible qui les pousse, ou si ces corps sont doués d'une qualité cachée et occulte par laquelle ils s'attirent mutuellement. Les philosophes sont partagés là-dessus : ceux qui sont pour l'impulsion se nomment *impulsionnaires*, et les partisans de l'attraction se nomment *attractionnistes*. » EULER, *Lettre à une princesse d'Allemagne*, LIV.

C. PHYCHOL. Par métaphore, entraînement spontané de l'agent vers un être ou vers une fin dont on dit qu'ils « l'attirent ». — « L'attraction de la gloire. » — « Newton... a déterminé les lois de l'attraction matérielle, et moi celle de l'*attraction passionnée*, dont nul homme avant moi n'avait abordé la théorie. » FOURIER, *Lettre au Grand-Juge* (dans BOURGIN, *Fourier*, p. 73).

Rad. int. : Atrakt.

ATTRIBUT, D. *Attribut ;* E. *Attribute ;* I. *Attributo.*

A. LOG. Se dit de tout caractère en tant qu'affirmé ou nié d'un sujet. Voir *Prédicat**, **B** et *Prédication**, **A.** « L'attribut d'une proposition affirmative n'est point affirmé selon toute son extension, si elle est de soi-même plus grande que celle du sujet. » *Logique de Port-Royal*, II, ch. XVII.

On a dit autrefois, en ce sens, *attributs dialectiques*, pour désigner les « cinq universaux* » : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident.

B. En un sens plus restreint, mais qui n'appartient pas proprement à la langue philosophique : propriété caractéristique ou signe distinctif d'une chose.

C. MÉTAPH. Caractère essentiel d'une substance*. « Lorsque je pense plus généralement que ces modes ou qualités sont en la substance, sans les considérer autrement que comme les dépendances de cette substance, je les nomme *attributs*. » DESCARTES, *Principes*, I, 56. — « Per attributum intelligo id, quod intellectus de substantia percipit, tanquam ejusdem essentiam constituens. » SPINOZA, *Éthique*, I, Df. 4.

Se dit particulièrement des *attributs de Dieu**.

CRITIQUE

Au sens **A**, il est bon de distinguer l'*attribut* (ce qui est relié au sujet par la copule *est*, au sens classique d'implication) du *prédicat*, entendu généralement par les logiciens modernes en un sens plus large (ce qui est affirmé du sujet). Par exemple, dans : « L'homme est mammifère », *mammifère* est attribut ; dans : « L'homme pense », *pense* est prédicat. Mais cette distinction n'est pas bien établie.

Rad. int. : Atribut.

1. Attribution (Jugement ou proposition d'attribution). Voir *Attributive**.

2. Attribution (Analogie d'). Voir *Analogie**, Critique.

Sur **Attribut.** — On désigne aussi quelquefois sous le nom d'*attributs dialectiques* les « quatre universaux » d'Aristote, ou plus exactement les quatre sortes de propositions ou de questions qu'il distingue dans les *Topiques*, I, ch. IV : « Λεκτέον δὲ τί ὅρος, τί ἴδιον, τί γένος, τί συμβεβηκός. » 101b38 et suiv. Ils ont probablement donné naissance aux cinq universaux de Porphyre, plus connus, et qui ont tenu une si grande place dans la scolastique : γένος, εἶδος, διαφορά, ἴδιον, συμβεβηκός. **(J. Lachelier.)**

L'expression *attributs de Dieu* est probablement l'origine de l'usage que SPINOZA fait de ce terme. Voir G. T. RICHTER, *Spinoza's Philosophische Terminologie* (Leipzig, 1913), p. 26, et les passages de scolastiques, théologiens, etc., cités en note. **(Cl. C. J. Webb.)**

ATTRIBUTIVE (Proposition), D. *Attributiver (Satz) ;* E. *Attributive (proposition) ;* I. *Attributiva (proposizione).*

Proposition conçue comme affirmant ou niant une qualité d'un sujet, par opposition, soit à la proposition conçue comme décomposée en un sujet* et un prédicat* (comprenant la copule*), — soit à la proposition formée de deux termes unis par une *relation**. — Synonyme de *proposition d'inhérence** au sens **B** (LACHELIER). Cf. *Inhérence**, *Prédication**.

Rad. int. : Atributiv.

AUDITION, D. *Hören ;* E. *Audition, Hearing ;* I. *Udizione.*

Fonction du sens de l'ouïe.

L'*audition colorée (D. farbiges Hören)* est l'association fixe qu'un assez grand nombre de personnes établissent entre certains sons et certaines couleurs, localisées d'ordinaire par elles plus ou moins vaguement dans les objets sonores qui les provoquent.

Rad. int. : Aud.

AURA (L. Même mot dans les quatre langues).

A. Terme appliqué à des principes subtils, ou même à demi matériels intervenant dans la vie. BACON appelle les esprits animaux « aura composita ex flamma et aere ». *Historia vitae et mortis*, Ed. Ell. et Spedd., II, 215. — *Aura vitalis* désigne chez VAN HELMONT le principe vital ; *aura seminalis*, un principe non matériel ou du moins invisible lié à la semence et produisant l'organisation du fœtus.

B. Dans la pathologie : proprement, sensation subjective d'un courant d'air ou d'une vapeur s'élevant du corps vers la tête ; prodrome des crises épileptiques.

CRITIQUE

Ce mot a été employé par extension avec un sens très vague. On l'a appliqué : 1° à toutes les sensations et à tous les mouvements illusoires qui se produisent dans les crises nerveuses ; 2° à tous les symptômes prodromiques de l'hystérie et de l'épilepsie (voir sur ces deux emplois BALDWIN, p. 92) ; — 3° on a nommé en particulier *aura intellectuelle* (HUGHLINGS JACKSON, *Brain*, July 1888), le phénomène de *paramnésie* ; désignation d'autant plus inadmissible que ce phénomène ne présente aucune liaison particulière avec les maladies nerveuses dont il vient d'être question.

AUTHENTIQUE (du G. αὐθέντης, qui agit avec autorité ; ou qui est fait de main propre) ; D. *Authentisch, echt ;* E. *Authentic, authentical ;* I. *Autentico.*

A. Au sens propre, se dit d'un document ou d'une œuvre émanant réellement de l'auteur auquel ils sont attri-

Sur **Audition.** — Les qualités discernables dans la sensation auditive sont : 1° l'*intensité* des sons ou des bruits ; — 2° la *hauteur* ou tonalité des sons, parfois dissociées ; — 3° le *timbre* des sons ou des bruits, actuellement décomposé en qualités plus simples, de *clarté* (sons clairs et sourds), de *volume* (sons amples et grêles), et par certains auteurs, de *vocalité* (qui serait une qualité propre, irréductible, des différentes voyelles). **(H. Piéron.)**

Dans ce qu'on appelle le *timbre*, non d'un son pur, mais d'un bruit, ou d'un instrument de musique, il y a lieu de tenir compte aussi de la complexité des sons proprement dits qui se produisent simultanément (accords consonants ou dissonants, harmoniques). **(A. L.)**

Sur **Authentique.** — Certes un document authentique n'est pas un document véridique ; ce sont-là deux valeurs distinctes, qu'il ne faut pas confondre, et la seconde l'emporte sur la première. Mais dans le cas d'un tableau ou d'un bijou « authentiques », le sens est qu'ils ont bien toute la valeur qu'ils paraissent avoir

bués. S'oppose à *supposé, faux.* « Un Rembrandt authentique. »

B. Spécialement, en DROIT : se dit d'un acte dressé, en vue de faire foi, par un officier public ou un magistrat compétent. (Acte notarié, acte de l'état civil, jugement, etc.)

C. Au sens courant et vague : légitime ; original ; sincère ; conforme à son apparence, qui mérite bien le nom qu'on lui donne ; — quelquefois même, par extension, vrai. « Une nouvelle authentique. » — Voir l'analyse des sens variés donnés à ce mot dans la littérature contemporaine (Paul Valéry, Marcel Proust, André Gide) dans ESTÈVE, *Études philosophiques sur l'expression littéraire*, p. 123-129.

CRITIQUE

Le sens **C** n'est recommandable ni au point de vue de la précision du langage ni au point de vue de l'étymologie. « L'expression *authentique* empruntée à la langue judiciaire..., ne se rapporte, qu'à la *provenance*, non au *contenu* : dire qu'un document est authentique, c'est dire seulement que la provenance en est certaine, non que le contenu en est exact. Mais l'authenticité produit une impression de respect qui dispose à accepter le contenu sans discussion... A ces instincts naturels, il faut résister méthodiquement. » LANGLOIS et SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, p. 133-134 **(S).**

Rad. int. : **A. B.** Autentik.

« AUTISME », D. *Autismus.* — Pensée autistique*. — Cf. *Égocentrisme**.

« AUTISTIQUE », adj., D. *Autistisch.* Nom donné par BLEULER, dans ses travaux sur la psychanalyse, à la pensée associative et symbolique du rêve et de la rêverie (parce que son caractère est d'être strictement individuelle).

AUTO... (du G. αὐτός, soi-même, lui-même, et non un autre. Soi-même, pronom réfléchi, se dit ἑαυτόν, ou par contraction αὐτόν. Mais il y a quelquefois confusion des deux sens dans les dérivés d'αὐτός).

Préfixe employé à la formation d'un nombre indéfini de termes où entre cette idée. Par exemple : « Les Anciens... avaient défini l'âme une chose soi-mouvante. Cette automotivité de la représentation est, comme apparence, absolument incontestable. » HAMELIN, Sur la volonté, la liberté et la certitude chez Renouvier, *Revue de Métaphysique*, novembre 1919.

AUTOMATE (du G. αὐτόματος, adjectif) ; au sens général, qui agit de soi-même, spontanément ; mais le sens moderne existe déjà chez Homère (portes qui s'ouvrent d'elles-mêmes, trépieds qui se déplacent par un mécanisme intérieur). Le substantif αὐτόματον, au même sens, se trouve chez Aristote et chez Héron, dont le traité

qu'ils ne décevront pas quant à la richesse qu'ils promettent. En ce sens, l'épithète ne peut-elle pas s'appliquer utilement à la pensée et aux personnes ? La personne sincère se montre telle qu'elle croit être ; la personne authentique, telle qu'elle est profondément. « La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ? ». A coup sûr, surtout avant que la question lui ait été posée ; mais ce n'est pas une foi authentique. L'authenticité serait la limite vers laquelle tend la sincérité lorsqu'elle s'accompagne de sincérité envers soi-même, qui suppose bien plus que l'introspection impartiale : l'étude de la conduite, la cohérence des actes et des pensées. Ce que Pascal reproche à Épictète, et Valéry à Pascal, c'est une certaine « inauthenticité ». **(M. Marsal.)**

Sur **Autisme, Autistique.** — Voir MINKOWSKI, L'autisme, *Journal de Psychologie*, 1927, I, p. 69 et LACROZE, *Les fonctions de l'imagination*, ch. VII : « L'autisme. »

Des Automates en a répandu l'usage. Mais chez Aristote, τὸ αὐτόματον désigne presque toujours le *hasard**. (Voir *Observations* ci-dessous.) — D. *Automat ;* E. *Automaton ;* I. *Automa, automato.*

Appareil imitant par un mécanisme intérieur les mouvements d'un être vivant. — Par suite, l'être vivant lui-même, en tant qu'il est considéré comme un système contenant en soi toutes les causes qui le déterminent : « Ainsi chaque corps organique d'un vivant est une espèce de machine divine ou d'automate naturel qui surpasse infiniment tous les automates artificiels. » LEIBNIZ, *Monadologie*, § 64.

Cf. DESCARTES, *Traité de l'homme, ad finem* ; SPINOZA, *De emendatione intellectus* (Ed. Van Vloten, I, 27) et KANT, *Krit. der praktischen Vern.*, Examen critique de l'Analytique, § 10 et § 14, où il discute le rapport de la liberté à l'automatisme de l'esprit, en tant que phénomène.

Rad. int. : Automat.

AUTOMATIQUE (du G. αὐτόματος ; voir ci-dessus) ; D. *Automatisch ;* E. *Automatic ;* I. *Automatico.*

A. Étymologiquement, se dit des mouvements dont la cause est intérieure à l'être qui se meut, considéré comme un tout pratiquement isolé. Une régulation est appelée automatique si elle résulte des variations mêmes qu'elle a pour objet de corriger. — « On dit souvent *automatique* au sens de mécanique ou de machinal. Je propose de réserver ce mot, qui fait double emploi dans cette acception trop générale, pour les mécanismes qui fonctionnent sans qu'une volonté intelligente ait à intervenir une fois qu'ils sont mis en train. » E. GOBLOT, *Class. des sciences*, 167. Cf. *Logique*, 355.

B. Caractère des phénomènes qui présentent une régularité bien déterminée. L'*automatisme*, en ce sens, s'oppose à l'indétermination, au caprice ou à la volonté en tant que celle-ci implique, même pour le déterministe, une grande *variété* dans les réactions possibles en face de circonstances données.

CRITIQUE

Les deux significations peuvent se dissocier : c'est ainsi qu'on dira d'un réflexe au sens **B,** qu'il est automatique, tandis qu'on l'oppose au contraire à l'automatisme au sens **A.** Cependant, l'usage le plus général est

Sur **Automate** et **automatisme.** — BONITZ relève trois sens d'αὐτόματος chez Aristote : 1° Le *hasard*, par opposition soit à la nature (ce qui a lieu toujours, ou du moins en règle générale), soit à la volonté réfléchie (ἀπὸ ταὐτομάτου δρᾶν, agir au hasard = εἰκῇ ; *Rhét.* 1354a10) ; 2° le *spontané* par opposition à l'art, à l'artificiel : certaines maladies incurables par l'art médical guérissent quelquefois αὐτομάτως. « Génération spontanée » (γένεσις αὐτόματος) se rattache à la fois à ces deux sens : c'est une génération irrégulière, échappant aux lois ordinaires de la reproduction ; en latin *generatio aequivoca** ; — 3° les automates, à la manière de Héron d'Alexandrie. **(A. L.)**

— L'équivoque de ce mot se perpétue, d'abord en raison de l'arbitraire qu'il y a à prétendre délimiter dans l'espace et dans le temps « un tout pratiquement isolé » ; un automate de Héron ou de Vaucanson ne naît pas par génération spontanée, et il faut de temps à autre en remonter le ressort. Ensuite, par l'appréciation, tantôt laudative, tantôt péjorative qui s'attache à l'automatisme : si l'on parle de la répression automatique de tel ou tel délit, cela peut vouloir dire : sûre, sans omission ni compromis ; — ou bien : sans nuances, sans considération des circonstances ou des individus. — Si de nos jours *automate* est généralement péjoratif, c'est qu'on applique le terme aux seuls êtres conscients, par comparaison avec les seuls mécanismes sommaires et grossiers que nous sachions encore fabri-

d'appliquer ce terme aux phénomènes qui présentent à la fois les deux ordres de caractère. Tel est l'usage qu'en ont fait Spinoza et Leibniz, en disant de l'âme humaine qu'elle est un automate spirituel : « Comme le fœtus se forme dans l'animal, comme mille autres merveilles de la nature sont produites par un certain instinct que Dieu y a mis, c'est-à-dire en vertu de la préformation divine qui fait ces admirables automates, propres à produire mécaniquement de si beaux effets ; il est aisé de juger de même que l'âme est un automate spirituel encore plus admirable ; et que c'est par la préformation divine qu'elle produit ces belles idées où notre volonté n'a point de part... L'opération des automates spirituels n'est point mécanique, mais elle contient éminemment ce qu'il y a de beau dans la mécanique. » Leibniz, *Théodicée*, § 403. — De même, M. Pierre Janet définit ce terme par les caractères suivants : « Prendre sa source dans l'objet même qui se meut et ne pas provenir d'une impulsion extérieure ; rester cependant très régulier et soumis à un déterminisme rigoureux sans variations ni caprices. » *L'Automatisme psychologique*, p. 2. Mais on doit en écarter « l'idée d'une activité purement mécanique », ne consistant que dans le jeu « d'éléments étendus et insensibles », *Ibid.*, p. 2. — Cette définition s'accorde d'ailleurs avec celle de M. Goblot, qui n'exclut pas le mécanisme, mais y ajoute un caractère de plus.

Ch. Richet a proposé de diviser ainsi les mouvements :

« α. Mouvements réflexes, déterminés par un stimulus extérieur ;

« β. Mouv. automatiques, déterminés par un stimulus intérieur qui n'est pas la volonté ;

« γ. Mouv. machinaux, déterminés par la volonté, mais qui se continuent sans qu'elle intervienne ;

« δ. Mouv. volontaires, déterminés par la volonté et se continuant par le fait de la volonté. » Ch. Richet, *L'Automatisme*, dans Richet, I, 945.

La définition β paraît trop étroite : par exemple, on appellerait *automatique*, bien plutôt que *machinal*, le travail de la réflexion ou de l'invention qui continue de lui-même après avoir été mis en train par la volonté et l'attention conscientes, ce qui est précisément la classe d'actes visés sous le nom d'actes « machinaux » γ. En réunissant ces deux classes et en ajoutant à leurs caractères communs le caractère du déterminisme saisissable énoncé plus haut, nous appellerons donc *Automatisme* tout système de phénomènes qui se développent suivant des lois fixes et avec un caractère d'indépendance relative, sans intervention actuelle d'un stimulus extérieur actuel, ou de la volonté consciente.

Rad. int. : Automat.

quer. Dans les appareils qui n'ont qu'une finalité simple et bien définie, comme par ex. le téléphone, l'automatisme est au contraire une perfection : plus de méprises, plus de caprices, plus de distractions. Mais d'autre part cette supériorité même devient une infériorité aux yeux de ceux qui voient dans le caprice et l'erreur, au même titre que dans l'invention et le progrès, la marque de la liberté. C'est ainsi qu'on reproche traditionnellement au machinisme : 1° de substituer des automates à des êtres conscients qui deviennent superflus ; 2° de faire servir ces automates par des êtres conscients ; 3° de transformer à la longue ces derniers en automates. Mais l'être conscient s'enorgueillit : 1° de créer des automates ; 2° de leur commander ; 3° de devenir un automate, comme un bon comptable qui va aussi vite sans faire plus de faute que la machine à calculer. — Ce qui est en jeu dans ces équivoques, c'est la nature même de la liberté et de l'individualité. **(M. Marsal.)**

AUTONOME (G. αὐτόνομος, même sens) ; D. *Autonom* ; E. *Autonomous* ; I. *Autonomo*. Voir l'article suivant.

AUTONOMIE, D. *Autonomie* ; E. *Autonomy* ; I. *Autonomia*.

Étymologiquement, condition d'une personne ou d'une collectivité *autonome*, c'est-à-dire qui détermine elle-même la loi à laquelle elle se soumet. — Cf. *Hétéronomie**.

A. Sociologie. Pouvoir d'un groupe, principalement d'un groupe politique, de s'organiser et de s'administrer lui-même, du moins sous certaines conditions et dans certaines limites. (Sans ces réserves, l'autonomie serait souveraineté*.) Ex. : Autonomie communale, coloniale.

B. Éthique. L'*autonomie de la volonté* pour Kant, est le caractère de la volonté pure en tant qu'elle ne se déterminerait qu'en vertu de sa propre essence, c'est-à-dire par la seule forme universelle de la loi morale, à l'exclusion de tout motif sensible. *Kritik der prakt. Vern*, livre I, ch. I, Proposition IV.

C. Liberté morale, en tant qu'état de fait, opposé d'une part à l'esclavage des impulsions, de l'autre à l'obéissance sans critique aux règles de conduite suggérées par une autorité extérieure. « C'est cette servitude que les hommes nomment *hétéronomie* ; et ils lui opposent, sous le nom d'*autonomie*, la liberté de l'homme qui, par l'effort de sa réflexion propre, se donne à lui-même ses principes d'action. L'individu *autonome* ne vit pas sans règles ; mais il n'obéit qu'aux règles qu'il a choisies après examen. » B. Jacob, *Devoirs*, p. 25. « Définissons l'individu autonome » (par opposition à l'autonomie absolue de Kant) « celui qui se détermine, non par sa raison seule, mais à la fois par sa raison et par celles de ses tendances qui s'accordent avec elle. » *Ibid.*, p. 29. Voir tout le chapitre II : « L'autonomie. »

Rad. int. : Autonom(es).

« AUTOPTIQUE », terme appliqué par Ampère au premier des quatre points de vue qui forment la clef de sa classification des sciences : c'est celui des faits ou des relations statiques qui apparaissent immédiatement, à la simple inspection de l'objet étudié.

Les trois autres points de vue sont le *cryptoristique*, ayant pour caractère de découvrir ce qui est caché ; le *troponomique*, qui consiste à étudier les changements pour en déterminer les lois ; le *cryptologique*, qui « achève de découvrir ce qu'il y a de plus caché dans l'objet » (soit les lois des phénomènes les moins apparents, ou les plus complexes ; soit, très souvent, les applications qu'on peut tirer des points de vue précédents : tous les *arts*, dans l'opinion d'Ampère, appartiennent au point de vue cryptologique). *Essai sur la philosophie des sciences*. Introduction, p. 42-43.

AUTORISER, D. **A.** *Berechtigen, begründen* ; **B.** *Gestatten* ; — E. *to authorize* ; I. *Autorizzare*.

A. Déléguer une partie de l'autorité que l'on possède soi-même. Par suite, fournir un appui, donner une valeur, fonder* au sens **A.** « Que puis-je espérer de plus de la Raison pour autoriser ma croyance en une destinée bienheureuse des êtres moraux ? » Renouvier, *Psychologie rationnelle*, ch. XXII (3e éd., II, p. 237). — « Successivement ou simultanément, notre vie consiste soit à soumettre la totalité de nous-mêmes

Sur Autoptique. — Brochard, dans *Les Sceptiques grecs* (2e édit., p. 364), signale chez Galien le terme αὐτοψία (emprunté d'ailleurs, semble-t-il, aux médecins empiriques, dont il résume la théorie) pour désigner l'observation immédiate. *De subfiguratione empirica*, p. 36. Cf. *De sectis*, Ed. Kuhn, vol. I, p. 66. **(L. Brunschvicg.)**

à des directions clairement et distinctement pensées, soit à les autoriser par leur convenance avec la vocation indivise de nous-mêmes, qui déborde tout ce que nous pouvons en penser. » R. Le Senne, *Traité de morale*, p. 30.

B. (En un sens plus faible, mais plus usuel) : consentir à ce qu'on aurait le droit d'interdire.

REMARQUES

1. *Permettre*, qui correspond en général au sens **B** d'*autoriser*, s'emploie aussi, quoique plus rarement, en un sens voisin du sens **A.** « Les faits observés permettent de conclure que... »

2. « Autorisé » se dit quelquefois, surtout dans le langage parlé, non de celui qui a reçu le droit ou la permission d'agir, mais de celui qui a de l'autorité au sens **A,** qui « fait autorité ». Ce n'est pas d'une bonne langue.

Rad. int. : **A.** (au figuré) Yuriz ; **B.** Permis.

AUTORITÉ, D. *Autorität ;* E. *Authority ;* I. *Autorità.*

A. Psych. Supériorité ou ascendant personnels en vertu desquels on se fait croire, obéir, respecter, on impose au jugement, à la volonté, au sentiment d'autrui.

B. Sociologie. Droit (ou pour le moins pouvoir établi) de décider, ou de commander.

Par suite, au point de vue pratique, on oppose :

1° La *Méthode d'autorité*, d'une part, à l'assentiment universel ou au sens commun ; — d'autre part, à la critique individuelle ;

2° L'*Argument d'autorité*, aux raisons qui se tirent de l'expérience ou de la démonstration logique ;

3° Le *Régime d'autorité* (politique ou économique), d'une part, à un système reposant sur le principe de la souveraineté nationale, en particulier sur le contrôle des gouvernants par les gouvernés ; — d'autre part, au régime de la liberté contractuelle.

C. Spécialement, en matière religieuse, la révélation chrétienne, en tant que formulée sous l'inspiration de Dieu dans les Écritures, et transmise par la tradition du témoignage apostolique. Voir Pascal, *Fragment d'un Traité du vide* [De l'autorité en matière de philosophie], *Pensées*, éd. Brunschvicg, p. 75. — Cf. *Ibid.*, n° 260, p. 453.

D. *L'Autorité* ou *Les Autorités :* les personnes exerçant l'autorité au sens **B.** « Les autorités sociales », expression créée par Le Play. Voir *Observations.*

CRITIQUE

Pour la discussion critique de la notion d'autorité, voir L. Laberthonnière, *La théorie de l'Éducation* (1923), ch. III : « L'autorité éducatrice. » — Au point de vue intellectuel (autorité de la raison, du fait, etc.) et surtout au point de vue religieux, Léopold Monod, *Le problème de l'autorité* (1891 ; 3e édit., préface de Raoul Allier, 1923). — Cf. Observations ci-dessous.

Rad. int. : **A. B. C.** Autoritat ; **D.** Autoritat(oz).

Sur **Autorité.** — Nous donnons ci-dessous quelques extraits, trop longs pour les citer dans le texte, des deux ouvrages mentionnés dans la Critique de ce mot.

« Nous avons pris dans ce qui précède, le mot *autorité* au sens de cette définition donnée par M. Edmond Scherer : « Tout ce qui détermine une action ou une opinion par des considérations étrangères à la valeur intrinsèque de l'ordre intimé ou de la proposition énoncée. » (*Revue de théologie et de philosophie chrétienne*, tome I, 1850, p. 66.) En un sens plus général, l'autorité c'est, selon Littré, le pouvoir de se faire obéir. Il convient seulement d'introduire dans cette définition l'idée du *droit*, sans oublier que le pouvoir peut s'exercer sans le droit, puisqu'il y a des autorités usurpées ; et que le droit peut exister sans le pouvoir, puisqu'il y a des autorités méconnues. — Dans le domaine spirituel, y a-t-il aussi des autorités auxquelles non seulement la volonté est tenue d'obéir, mais que la pensée même doit reconnaître ? Incontestablement. Une pensée absolument indépendante perd la dignité inhérente à la pensée ; elle n'est plus qu'un jeu... Sans soumission à la vérité, nous aurons, si l'on veut, des feux d'artifices d'idées, mais rien de plus.

Où est la vérité ? Peut-on nommer des autorités d'un caractère moins vague et plus accessible ? Il me semble que oui. L'autorité de la vérité s'affirme dans l'autorité de la *raison*, dans celle du *fait*, dans celle de l'*obligation* morale. » Léopold Monod, *Le problème de l'autorité* (3e éd.), p. 53-55.

« ... Ce qui se dégage de ce qu'on dit ou des attitudes qu'on prend » (dans les discussions courantes sur l'autorité en matière d'éducation) « c'est que l'autorité est conçue uniquement comme une *puissance* qui s'impose ou par contrainte ou par habileté et qui, par essence même, se trouve irrémédiablement extérieure et étrangère à celui sur lequel elle s'exerce. Que l'autorité puisse en effet prendre ce caractère-là, il n'y a certainement pas lieu de le contester... Mais ne peut-elle pas en prendre un autre, et même un autre absolument opposé ? L'autorité qui agit n'est pas une abstraction. Elle est incarnée dans une personne qui vit ; elle est une personne. En s'exerçant, elle se dirige d'après des intentions. Et il en résulte qu'*elle change complètement de nature* selon l'*intention qui l'anime.*

Il y a l'autorité qui use du pouvoir et du savoir-faire dont elle dispose pour subordonner les autres à ses fins particulières, et qui ne cherche qu'à s'emparer d'eux pour les mettre à profit : celle-là est asservissante. Il y a l'autorité qui use du pouvoir et du savoir-faire dont elle dispose pour se subordonner elle-même, en un sens, à ceux qui lui sont soumis, et qui, liant son sort à leur sort, poursuit avec eux une fin commune : celle-là est libératrice. Entre ces deux manières de concevoir et de pratiquer l'autorité, il n'existe pas seulement une différence il existe une contradiction. » L. Laberthonnière, *Théorie de l'éducation*, p. 28-38. **(A. L.)**

« *Les autorités sociales* ». Cette expression désigne, chez Le Play, « en dehors de toute distinction exclusive de caste ou de classe, les vrais auteurs du progrès et conservateurs de l'ordre dans un pays. Les *Autorités sociales* sont les hommes qui, adonnés au travail, étroitement unis à leurs serviteurs et subordonnés par l'affection et le respect, ont l'indépendance, le talent et la vertu nécessaires pour maintenir les bonnes coutumes, soit au foyer domestique, soit dans l'atelier qu'ils dirigent ou la localité qu'ils habitent, pour les faire observer par la puissance de l'exemple et les transmettre à leurs descendants. » De Ribbe, *Le Play*, p. 16. — Elle a donné lieu quelquefois à des malentendus dans les discussions philosophiques. Voir *Bulletin* de la Société de philosophie, 1947, p. 90-94 (Séance du 25 mai 1946).

Sur **Autoscopie.** — Article ajouté par M. **Léon Brunschvicg.**

AUTOSCOPIE, D. *Autoskopie ;* E. *Autoscopy ;* I. *Autoscopia.*

A. *Autoscopie externe*, hallucination consistant à se voir soi-même devant soi. — **B.** *Autoscopie interne*, aperception par le sujet de ses organes internes.

Voir Sollier, *Les phénomènes d'autoscopie* (1903).

Rad. int. : Autoskopi.

AUTO-SUGGESTION, D. E. *Autosuggestion ;* I. *Auto-suggestione.*

Suggestion que l'on se donne à soi-même.

A. Influence automatique exercée sur notre conduite, nos jugements ou même notre perception par une représentation, une prévention ou un désir.

B. Influence exercée sur l'ensemble de notre vie mentale ou active par une

idée qui est en nous, mais qui nous est relativement étrangère, qui ne fait pas corps avec le système de nos représentations et de nos tendances personnelles. (Ce sens est plus rare.)

Voir *Suggestion**.

Rad. int. : Autosugest.

« AUTOTÉLIQUE », E. *Autotelic*, terme créé par J. M. Baldwin : « Having no end or purpose beyond or outside itself... Examples : play for play sake, art for art sake. » *Genetic theory of reality*, p. 314. (« Qui n'a ni fin ni but au dehors ou au delà de lui-même ; p. ex. le jeu pour le jeu, l'art pour l'art. ») Le terme opposé est *heterotelic* ou *instrumental*. Cf. *Catégorique**.

AUTRE, D. *Ander ;* E. *Other ;* I. *Altro*.

L'un des concepts fondamentaux de la pensée ; impossible par conséquent à définir. S'oppose au *Même*, et s'exprime encore par les mots *divers**, *différent**, ou *distinct**. Ce dernier terme concerne cependant plutôt l'opération intellectuelle par laquelle on reconnaît l'altérité, tandis que le premier s'applique spécialement à l'existence de celle-ci considérée comme objective.

Voir *Identique** et *Même**.

Rad. int. : Altr.

AVATAR, terme sanscrit qui signifie proprement descente, et se dit surtout des réincarnations de Vichnou. S'emploie au figuré pour désigner les incarnations successives ou les rôles d'un même individu, les situations sociales diverses qu'il a occupées. — (Ce mot est pris parfois à contre-sens, par suite sans doute de sa ressemblance avec *aventure*.)

Aversion, voir *Désir**.

AXIOLOGIE, D. *Axiologie ;* E. *Axiology ;* I. *Assiologia*.

A. Étude ou théorie de telle ou telle sorte de valeur. « [Le mystique] s'oblige à renoncer à toute morale et à toute axiologie de la raison. » R. Polin, *Essai sur la compréhension des valeurs*, p. 111.

Sur **Autosuggestion.** — J'avais d'abord écrit : « Influence inconsciente exercée sur notre conduite, etc. » M. **E. Leroux** a fait observer que ce mot s'accordait mal avec l'existence de l'autosuggestion volontaire, et en a cité comme exemple Paul-Émile Lévy, *L'éducation rationnelle de la volonté*, notamment 11e édition, p. 42. : « L'autosuggestion raisonnée et consciente », et A. Dolonne, *L'autoguérison par l'autosuggestion*, ch. III. — Je reconnais que l'expression prêtait à l'équivoque : ce qui est inconscient n'est pas le processus dans son ensemble (qui peut en effet, dans certains cas, être mis en branle par la volonté, et d'une manière consciente), mais l'opération par laquelle l'image ou le désir produisent des effets que ne pourrait pas atteindre directement la volonté. J'ai donc remplacé ce terme par celui d'*automatique*, au sens précis où le définit M. Goblot, dans le texte cité plus haut, sub. v°, § **A. (A. L.)**

Sur **Autre.** — M. **Ch. Werner** rappelle que Platon, dans le *Sophiste*, définit l'*autre* comme différent de l'*être*, et rétablit ainsi, contre Parménide, l'existence du non-être.

Sur **Axiologie.** — *Axiologie* se trouve déjà dans P. Lapie, *Logique de la volonté* (1902), mais au sens restreint de science de la valeur morale. Voir notamment p. 385 et 389-392.

L'axiologie, au sens **B,** serait par rapport à la science des valeurs morales, ou des valeurs logiques, ou des valeurs esthétiques, comme la méthodologie générale par rapport à l'étude des méthodes des mathématiques de la physique, de la physiologie, de l'histoire, etc. **(Ed. Le Roy, E. Bréhier, A. L.)**

B. Théorie critique de la notion de valeur, en général.

Rad. int. : Axiologi.

AXIOLOGIQUE, D. *Axiologisch ;* E. *Axiological ;* I. *Assiologico*.

A. Qui constitue ou qui concerne une axiologie*, soit au sens **A,** soit au sens **B.**

B. Qui constitue ou qui concerne une valeur. « Admettons donc que la vérité est une valeur, ou, pour employer l'adjectif de ce mot, axiologique. » R. Le Senne, *Introduction à la philosophie*, p. 373.

CRITIQUE

Ce double sens est acceptable, puisque la même dualité est consacrée par l'usage pour *physiologique*, *psychologique*, etc.

1. AXIOMATIQUE, subst. D. *Axiomatik ;* E. *Axiomatics (?) ;* I. *Assiomatica (?)*.

A. Primitivement, étude critique des axiomes*, dans les divers sens de ce mot, qui sont pris pour principes au début de la géométrie.

B. Ensemble des principes* posés au début d'une science déductive quelconque.

CRITIQUE

Ce terme a été mal choisi, par suite des usages divers et souvent mal définis du mot *axiome**. Mais il paraît difficile d'en faire adopter un autre.

Rad. int. : Axiomatik.

2. AXIOMATIQUE, adj. D. *Axiomatisch ;* E. *Axiomatic, axiomatical ;* I. *Assiomatico*.

A. Qui a le caractère d'un axiome, surtout au sens **A.**

B. Qui procède par axiomes, et déduction à partir de ces axiomes. « La forme axiomatique. »

Rad. int. : Axiomal.

AXIOME (G. Ἀξίωμα, qui signifie : 1° considération, estime, dignité ; 2° ce qu'on juge vrai ou bon : opinion, dogme d'une école philosophique, *placitum ;* 3° proposition générale, énonciation, théorème ; 4° principe connu comme vrai d'où part une démonstration). — D. *Axiom ;* E. *Axiom ;* I. *Assioma*. — Voir *Maxime**.

A. Sens le plus usuel : prémisse considérée comme évidente, et reçue pour vraie sans démonstration par tous ceux qui en comprennent le sens. « Cette identité est admise par l'école comme un postulat, ou pour mieux dire comme un axiome. Elle n'a pas besoin d'être démontrée : ... C'est un principe... trop évident pour qu'on se soit jamais arrêté à le considérer. » Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 7. Spécialement, les propositions de ce genre qui sont à la base de la géométrie. « Les philosophes de l'École ont dit que ces propositions (les *axiomes* ou *maximes*) sont évidentes *ex terminis*, aussitôt qu'on en entend les termes ; de sorte qu'ils étaient persuadés que la force de la conviction était fondée dans l'intelligence des termes, c'est-à-dire dans la liaison de leurs idées. Mais les géomètres ont fait davantage : c'est qu'ils ont entrepris de les démontrer bien souvent. » Leibniz, *Nouv. Essais*, IV, VII, 1.

B. Très généralement, dans un système hypothético-déductif, toute proposition, évidente ou non, qui ne se

Sur **Axiome.** — Ἀξίωμα, *enuntatio*, chez les Stoïciens équivalent à ἀπόφανσις d'Aristote. Cf. Cicéron, *De Fato*, 20-21 ; Diogène Laërce, VIII, I, § 48 ; Aulu-Gelle, XII, 8. Repris par Ramus, et employé par lui dans sa Logique ; plus encore par ses successeurs immédiats (cf. Donnamus, *In Rami dialecticam commentarii*, II, 2, etc.). — Bacon a pris ce mot aux Ramistes, et lui a donné un sens tout particulier : une loi de la nature, une proposition universelle tirée de propositions particulières et servant à exprimer une vérité scientifique. — Cf. également Hamilton, *Diss. on Reid*, p. 764. **(C. C. J. Webb.)**

déduit pas d'une autre, mais que l'on pose par un acte décisoire de l'esprit, au début de la déduction. (Ce sens est rare.) — Cf. *Axiomatique**.

C. Plus proprement : celles des propositions ainsi posées qui constituent une règle générale de pensée logique, par opposition aux postulats* qui concernent telle ou telle matière spéciale.

CRITIQUE

1. On trouve chez quelques auteurs du XVII^e siècle des traces des sens du mot grec que nous avons rappelés sous les n^os 2 et 3 : « Altera a sensu et particularibus advolat ad *axiomata maxime generalia*, atque ex iis principiis... judicat et invenit *axiomata media ;* altera a sensu et particularibus excitat axiomata, ascendendo continenter et gradatim... » BACON, *Nov. Org.*, I, 19. — « Quod axioma (la doctrine que l'homme est par nature un animal sociable) quanquam a plurimis receptum, falsum tamen. » HOBBES, *De cive*, I, ch. I, § 2. — Il ne semble pas qu'il en reste rien dans l'usage actuel de ce mot. On dirait plutôt, dans ces divers cas, *principe**.

2. Dans la méthodologie moderne, l'emploi d'*axiome* est assez irrégulier et confus. On est parti du nom d'*axiomes*, donné aux principes qu'on inscrivait autrefois au début des traités de géométrie (ou des ouvrages écrits *more geometrico*, comme l'*Éthique* de SPINOZA) et auxquels on attribuait le triple caractère de l'évidence psychologique, de la primauté logique, et le plus souvent de la fonction de règle générale et formelle, par opposition aux principes spéciaux, relatifs à une figure ou à une définition déterminée. Ce dernier caractère distinctif de l'*axiome* est indiqué par ARISTOTE, *Seconds Analytiques*, I, 2, 72^a17 : « ἦν (ἀρχήν) δ'ἀνάγκη ἔχειν τὸν ὁτιοῦν μαθησόμενον, ἀξίωμα. (Le terme opposé par lui dans ce passage à l'*axiome* est θέσις, c'est-à-dire ce qui est posé « par hypothèse » pour tel problème ou telle démonstration.) — Il dit aussi en parlant des axiomes proprement dits, pour plus de précision, κοιναὶ ἀξιώματα, p. ex. 76^b14. Cette expression a souvent été traduite par *notiones communes, notions communes ;* « Axiomes ou notions communes » (DESCARTES), titre de dix principes posés par lui pour la démonstration en forme géométrique de l'existence de Dieu et de la distinction de l'âme et du corps, à la fin des *Réponses aux secondes objections*.

La même distinction est faite par LIARD, s'appuyant sur les passages d'Aristote cités plus haut, et sur Renouvier. Mais il l'établit entre les sens du mot *axiome :* il estime qu'il y a des « axiomes *analytiques*, qui dérivent tous des principes d'identité et de contradiction » : par exemple « si à deux quantités égales, on ajoute des quantités égales, les sommes sont égales » ; — et des *axiomes synthétiques*, qui s'appliquent à une *matière* spéciale : p. ex., en géométrie, les axiomes concernant la droite, le plan, la perpendiculaire, la parallèle (*La science positive et la métaphysique*, 2^e partie, ch. V, p. 237-242). Il faut remarquer que cette assertion incidente, d'après laquelle tous les axiomes proprement dits sont « analytiques », c'est-à-dire réductibles au principe de contradiction, bien qu'elle vienne d'Aristote (*Métaph.*, III, 3 ; 1005^b33) et qu'elle ait été admise par Leibniz, est contestée par la plupart des logiciens contemporains. Mais, d'ailleurs, cette réserve ne détruit pas la distinction prise en elle-même.

3. Les trois caractères que nous venons d'analyser, et que réunissaient les axiomes géométriques classiques, ayant été dissociés par l'analyse plus approfondie que les mathématiciens et les logiciens modernes ont faite des principes, le mot *axiome* se trouve appliqué de nos jours, au petit bonheur, à l'une quelconque des diverses sortes de propositions qui résultent de ce démembrement. Peut-on recommander pour ce mot un sens déterminé ? Il est assez facile d'écarter le sens **B**, inutile, puisqu'il est synonyme de Principe*, d'Hypothèse au sens **B**, ou encore de Proposition première *(Ppr)* et que, d'ailleurs, il n'a été employé que récemment dans cette acception. — Mais, entre le sens **A** et le sens **C**, qui n'ont pas d'autres noms qui leur soient propres, il est plus malaisé de choisir. Il semble cependant qu'il vaille mieux conserver au mot *axiome* le sens semi-psychologique **A**, le seul qui appartienne à la langue courante, et celui même qu'a en vue Leibniz quand il parle, si souvent, de la nécessité de « démontrer même les axiomes » (c'est-à-dire de déduire de principes plus simples même ce qui nous apparaît comme évident). Pour le sens **C**, on peut se désigner sous le nom de *principes formels*, ou de *principes logiques*, quand il y a lieu de le distinguer.

Rad. int. : **A.** Axiom ; **B.** Princip ; **C.** Logikal(a) princip(i).

« Axiomes de l'intuition, D. *Axiomen der Anschauung* » (KANT, *Kritik der reinen Vern.*, Transc. Analyt., livre II, ch. II, 3^e section). Principes *a priori* de l'entendement* pur, relatifs à la catégorie de la quantité, et qui ont pour formule générale : « Tous les phénomènes sont, quant à leur intuition, des grandeurs extensives » (A. 162) ; — ou « Toutes les intuitions sont des grandeurs extensives » (B. 203).

Les « grandeurs extensives » sont définies par lui celles où la représentation des parties est la condition de la représentation du tout *(Ibid.)*.

B

B. Cette lettre, placée au commencement d'un nom de syllogisme marque qu'il peut être ramené à *Barbara**.

Baconienne (induction), voir *Amplifiante**.

Baculinum (Argumentum), voir *Argument**.

BAER (loi de). « Le développement de l'organisme entier et celui de chaque organe va du simple au complexe et du non spécialisé au spécialisé. » VON BAER, *Beobachtungen über die Entwickelungs-Geschichte der Thiere*[1], 1829.

BAMALIP. Mode de la 4^e figure*, dérivant de *Barbara** par la transposition des prémisses et la conversion partielle de la conclusion :

Tout P est M
Tout M est S
Donc Quelque S est P.

Voir l'article suivant.

1. *Observations sur l'histoire de l'évolution des animaux.*

BARALIPTON. Mode indirect de la 1^re figure, obtenu par la conversion de la conclusion du syllogisme correspondant en *Barbara** :

Tout M est P
Tout S est M
Donc Quelque P est S.

CRITIQUE

Il est équivalent à *Bamalip* ;* car le petit terme étant, par définition, le sujet de la conclusion, il s'ensuit que les deux prémisses échangent leur fonction, la première devenant la mineure par suite de cette conversion, et la seconde devenant la majeure.

Voir ci-dessous, aux *Appendices*, sub v° *Figure**, la discussion relative à la 4^e figure et aux modes indirects.

BARBARA. Premier mode* de la première figure* du syllogisme.

Tout M est P
Tout S est M
Donc Tout S est P

Il est considéré comme le syllogisme type, et la formule algorithmique qui y correspond s'écrit :

$s \supset m.\ m \supset p : \supset .\ s \supset p$

BARBARI. Mode subalterne* de la 1re figure, obtenu par la subalternation de la conclusion de *Barbara :*

Tout M est P
Tout S est M
Donc Quelque S est P.

REMARQUE

La *Logique* de PORT-ROYAL (3e partie, ch. VIII) donne le nom de *Barbari* au mode de la 4e figure en AAI *(Bamalip*) :* « Tous les miracles de la nature sont ordinaires ; or, tout ce qui est ordinaire ne nous frappe point ; donc il y a des choses qui ne nous frappent point, et qui sont des miracles de la nature. » — C'est une erreur, puisque la transposition des prémisses (M) et la conversion de la conclusion (P) sont nécessaires pour passer de *Barbara* à un mode ainsi constitué. — LEIBNIZ, au contraire, emploie ce nom au sens défini ci-dessus.

BAROCO, ou quelquefois **Baroko.** Mode de la 2e figure, se ramenant à Barbara* par régression* ou réduction à l'absurde*.

Tout P est M
Quelque S n'est pas M.
Donc Quelque S n'est pas P.

BATTOLOGIE, G. βαττολογία, CHRYSIPPE ; cf. βαττολογεῖν dans la version grecque de St MATHIEU, VI, 7 (opposition entre le *Pater* et les prières des païens, répétées à plusieurs reprises dans les mêmes termes) ; — D. *Battologie ;* — E. *Battology* (paraît plus usuel qu'en français : on trouve dans MURRAY, outre *Battology*, les mots *Battological, Battologist, Battologize*) ; — I. *Battologia.*

Abondance de paroles inutiles, soit parce qu'elles se répètent, ou répètent la même idée sans progrès, soit parce qu'on y explique des mots par d'autres qu'on n'entend pas mieux. DESCARTES le prend en ce dernier sens : « Tandem que omnes hasce egregias quaestiones in meram battologiam... fore ut desinerent. » *Inquisitio veritatis per lumen naturale*, Ad. et Tann., X, 516. Cf. *Réponses aux septièmes objections*, ad finem, etc.

Ce mot vient probablement du nom de Battos, fondateur de Cyrène, qui était bègue. Voir HÉRODOTE, IV, 155 et suiv.

BÉATITUDE, L. *Beatitudo seu felicitas*, SPINOZA ; D. *Seligkeit ;* E. *Blessedness ;* I. *Beatitudine.*

Satisfaction constante et à laquelle rien ne manque. État idéal du sage selon ARISTOTE (Μακαριότης, *Éthique à Nicomaque*, 1101 *a. b.*) ; selon les stoïciens (SÉNÈQUE, *De vita beata*) ; selon SPINOZA (*Éthique*, livre V) ; etc.

Sur **Béatitude.** — Lorsque béatitude est employée sans l'idée d'un autre monde, (par exemple chez SPINOZA) le mot correspondant en allemand est *Glückseligkeit.* Le mot *Seligkeit* a un sens presque exclusivement religieux. **(F. Tönnies.)**

Béatitude ne fait pas double emploi avec *Bonheur.* D'une part ce mot évoque l'idée d'une joie spirituelle, active, conquise par la pensée adéquate qui en est la condition, ou par l'effort qui en rend digne ; d'autre part, il s'applique à la vie supérieure ou à la vie future, et implique l'intervention de Dieu ou l'entrée en possession du divin. La béatitude est donc moins la satisfaction de nos inclinations présentes que celle de l'être transcendant ou nouménal qui est en nous. **(M. Blondel.)**

Le mot *Béatitude* me paraît utile à conserver pour désigner certains sentiments qui accompagnent des états pathologiques, l'extase, certaines catalepsies, l'agonie dans quelques cas. C'est un sentiment de joie tout à fait complet avec oubli de la réalité. **(Pierre Janet.)**

B. Dans la pathologie mentale contemporaine, euphorie permanente, accompagnée d'indifférence à l'égard des circonstances et des événements extérieurs. Les malades qui sont dans cet état sont appelés quelquefois des « béats ».

CRITIQUE

Ce dernier usage est encore assez récent pour qu'on puisse souhaiter qu'il ne se généralise pas, car le mot y prend un caractère tout différent de celui qu'il présente au sens **A.** Dans celui-ci, en effet, il est presque toujours lié à une conception religieuse. Il implique ordinairement l'idée d'un autre monde, ou du moins, dans l'état actuel de l'homme, d'une vie d'un autre ordre. Il s'emploie en particulier dans la théologie chrétienne pour désigner le bonheur des élus. Il tend à disparaître du langage philosophique usuel en raison de ce caractère théologique. L'idée qu'il représente serait cependant utile à conserver. (Voir *Bonheur*.*)

BEAU, D. *Schön ;* E. *Beautiful ;* I. *Bello.* Tous ces mots s'emploient également comme substantifs.

A. L'un des trois concepts normatifs fondamentaux auxquels peuvent se ramener les jugements d'appréciation*. C'est en ce sens qu'il est défini par KANT : « Ce qui plaît universellement et sans concept. » (*Critique du jugement*, I, § 9.) On désigne ainsi (définition toute formelle d'ailleurs) ce qui provoque chez les hommes un certain sentiment *sui generis* appelé l'émotion esthétique.

Ce concept et son contraire s'appliquent à peu près dans l'ordre de la sensibilité affective comme le Bien et le Mal dans celui de l'activité, le Vrai et le Faux dans celui de l'intelligence.

B. Plus spécialement : ce qui correspond à certaines normes d'équilibre, de plastique, de proportions harmoniques, de perfection en son genre, et autres qualités similaires. En ce sens, la beauté est quelquefois *opposée* à la valeur esthétique. Voir *Anesthétique*, Esthétique*, Laid*.* — Cf. *Absolu*.*

CRITIQUE

On ne peut donner *a priori* du Beau une définition *matérielle*, l'objet de l'Esthétique théorique étant précisément de déterminer quel caractère ou quel ensemble de caractères communs se rencontrent dans la perception de tous les objets qui provoquent l'émotion esthétique et auxquels on applique cette même qualification. C'est ainsi que la Beauté est considérée par KANT comme « la forme de la finalité d'un objet en tant qu'elle y est perçue sans représentation de fin » ; par SCHOPENHAUER, comme la reconnaissance de l'idée générale dans le particulier, par un être qui connaît, non point en

Sur **Beau.** — Nous avons conservé dans le texte de cet article la traduction consacrée de la formule de Kant : « Schön ist, das was ohne Begriff allgemein gefällt ». Mais le mot « plaire » *(gefallen)* ne doit pas être entendu au sens de « procurer du plaisir *(Vergnügen)* » on devrait dire plutôt : « Est beau, ce qui, sans concept, est l'objet d'une satisfaction de l'esprit. » Voir ci-dessous la définition de Durand de Gros et la critique de celle-ci.

La formule ci-dessus n'est d'ailleurs que l'une des quatre définitions partielles que donne Kant du Beau, celle qui correspond au second moment de son analyse. Celle qui correspond au troisième degré est : « La beauté est la forme de finalité d'un objet, en tant qu'elle est perçue en lui sans représentation d'une fin. » KANT, *Critique du Jugement*, § 17. Cette formule s'énonce souvent en abrégé : « Le Beau est une finalité sans fin. » Elle signifie qu'un objet est jugé beau quand ses éléments sont à l'égard du tout dans le même rapport que les parties d'un organisme à l'égard de l'organisme entier, ou les moyens à l'égard de la fin,

tant qu'individu, mais en tant que sujet pur exempt de volonté (*Le monde comme volonté et comme représentation*, livre III, § 38) ; par JOUFFROY comme « la vertu qu'a l'invisible de nous causer un plaisir désintéressé ». *Cours d'Esthétique*, leç. 32 ; etc. — Quelques philosophes nient même qu'il soit possible de trouver aucun caractère objectif commun des choses dites belles ; ce mot ne désignerait plus, en ce cas, que ce qui plaît à telle classe sociale ou à telle époque. Tel est, par exemple, le scepticisme esthétique de TOLSTOÏ dans *Qu'est-ce que l'art ?*

Rad. int. : Bel.

« Belle nature » (La), « l'imitation de la Belle Nature », formules esthétiques très usuelles au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle (cf. FÉNELON, *Lettre à l'Académie*, V) et particulièrement développées dans l'ouvrage de l'abbé BATTEUX, *Les beaux-arts réduits à un seul principe*, 1746. — Il semble que sous ces expressions, les nombreux auteurs qui les ont employées aient mis un contenu assez variable. Voir MOUSTOXIDI, *Systèmes esthétiques en France*, ch. I, § 3. « On parle beaucoup de la *Belle Nature ;* il n'y a pas même de peuple poli qui ne se pique de l'imiter ; mais chacun croit en trouver le modèle dans sa manière de sentir. » CONDILLAC, *Origine des connaissances humaines*, 2^e^ partie, section I, ch. VIII, § 78.

« BEHAVIORISM ». Terme d'origine américaine (de l'anglais *behaviour*, orthographe américaine *behavior* : conduite, comportement) ; souvent employé tel quel en français, ou sous la forme *behaviorisme*.

Il désigne la doctrine qui limite la psychologie à l'étude du comportement ou des réactions. Voir les *Observations* ci-dessous et cf. *comportement**, *psychologie**, *réaction**.

mais sans que cette adaptation soit considérée comme servant en réalité à aucune fin soit utilitaire, soit morale.

DURAND DE GROS pense qu'il y aurait lieu d'élargir le sens du mot *Beau* pour servir à désigner tous les objets du plaisir, quitte à le restreindre par une épithète quand il s'agit du beau esthétique. *Nouvelles recherches sur l'Esthétique et la Morale*, p. 69. **(M. Marsal.)** — En fait, *beau* s'emploie souvent dans la langue courante, en dehors du domaine proprement esthétique : « Une belle occasion, un beau coup, tout beau, un bel exemple, etc. » Mais l'idée est bien moins celle de plaisir que de perfection en son genre. **(E. Bréhier. — Ed. Le Roy.)** — « Une belle action » n'a pas le même sens qu' « une bonne action » : dans ce cas, ce que l'on veut exprimer n'est ni l'idée d'agrément, ni celle de valeur artistique, mais de courage moral ou de noblesse des sentiments. **(D. Parodi.)** — La proposition de Durand de Gros a de plus le défaut de préjuger que l'essentiel de la valeur esthétique est de provoquer du plaisir, ce qui n'a rien d'évident. **(A. L.)**

Sur **Behaviorism.** — André TILQUIN, qui a publié sur ce sujet un volume très étendu et très documenté, fait remarquer que le behaviorisme n'est pas, comme le dit souvent son protagoniste John B. Watson, « la science du comportement » (qui devrait d'ailleurs s'appeler *behaviorique*), mais une doctrine philosophique et même métaphysique caractérisée par cinq thèses fondamentales : 1° Monisme matérialiste et déterminisme ; 2° Réduction du fait psychologique à l'interaction de l'organisme et du milieu, et conception de tout comportement comme une « adaptation », celle-ci étant définie non pas seulement comme une réaction à une action subie, mais comme une réponse active, dont la fonction est de neutraliser cette action, soit par une modification de l'objet qui la produit, soit par une modification de l'organisme lui-même ; 3° Affirmation que le système nerveux fonctionne

Berkeley (Argument de), voir *Argument**.

BESOIN, D. *Bedürfnis ;* E. *Want* (manque de), *Need* (nécessité) ; I. *Bisogno*.

A. *Sens général.* État d'un être par rapport à ce qui lui est nécessaire en vue de n'importe quelle fin, soit interne, soit externe ; soit qu'il l'ignore, soit qu'il le sache. « Un paresseux a besoin qu'on le pousse à travailler ; les sauvageons ont besoin d'être greffés. »

B. En ne considérant que la finalité interne, état d'un être par rapport aux moyens indispensables à son existence, sa conservation, ou son développement : 1° soit qu'il les possède actuellement : « Les poissons ont besoin d'eau » ; 2° soit qu'il ne les possède pas : « Être dans le besoin. »

C. *Spécialement*, en PSYCH. et en ÉTHIQUE. Besoin ressenti, c'est-à-dire état pénible résultant d'un besoin au sens **B**, 2°. Cette conscience suppose en général, mais non pas nécessairement, la connaissance de la fin poursuivie, et des moyens qui permettront de l'atteindre.

D, E, F. *Besoin* désigne aussi, dans ces trois sens, l'objet du besoin, c'est-à-dire la chose dont on a besoin. C'est ainsi que KANT désigne certaines assomptions* comme des « besoins de la Raison pure ».

CRITIQUE

On appelle surtout *besoins* (par opposition aux *désirs*) ceux des besoins **A** que l'on considère comme *nécessaires* ou *légitimes*. Cependant, cet usage n'est pas constant, car d'autres moralistes parlent du *besoin* de luxe, du *besoin* d'excitations factices, etc., pour les réprouver. Il y a toujours cependant, dans le mot *besoin*, l'idée d'une force à laquelle il n'est pas répréhensible de céder (au moins dans son état actuel), soit à cause de son caractère naturel, soit à cause de son intensité, soit à cause des conséquences graves qui résulteraient de l'avoir négligée. La réprobation, quand elle existe, porte sur le fait d'avoir laissé le besoin se développer, et non sur le fait de le satisfaire actuellement, qui reste excusable. Le mot ne devra donc être jamais employé sans tenir compte de cette valeur *justificative*. — Voir *ophélimité**, *utile**. (Critique.)

Rad. int. : BEZON.

1. BIEN, adv., pouvant être employé adjectivement comme attribut. — D. *Gut ; wohl ;* E. *Good, well ;* I. *Bene*. Voir *Mal**.

Se dit de tout ce qui est objet de

toujours « par arcs entiers », sans que l'énergie afférente puisse être dissipée dans les centres, et sans qu'il puisse s'y produire des phénomènes donnant naissance à un courant nerveux efférent ; 4° Conception de la psychologie comme une science pratique, formulant des lois par lesquelles on puisse prévoir la réaction en connaissant le stimulus, ou assigner le stimulus en connaissant la réaction ; — 5° Continuité de la vie animale et de la vie humaine, et passage de l'une à l'autre par évolution. *Le behaviorisme ; origine et développement de la psychologie de réaction en Amérique* (1942), p. 13-29.

Sur **Besoin.** — Besoin, étymologiquement, désigne une affaire quelconque (Lat. *opus est*). LA FONTAINE emploie *affaire* pour *besoin*, et *besogne* (doublet de *besoin*) pour *affaire*. (*Le Lion et le Rat*, 11. — *Le Renard et la Cigogne*, 3.) — Le besoin est donc d'abord l'état d'une chose quelconque à laquelle manque ou pourrait manquer une détermination nécessaire à l'usage que *nous* voulons en faire ; par suite, et ce sens est devenu le sens propre, l'état d'un être à l'égard de ce qui lui manque pour accomplir ses propres fins. **(J. Lachelier.)**

satisfaction ou d'approbation dans n'importe quel ordre de finalité : parfait en son genre, favorable, réussi, utile à quelque fin ; c'est le terme laudatif universel des jugements d'appréciation. Il s'applique au passé et à l'avenir, au conscient et à l'inconscient, au volontaire et à l'involontaire.

2. BIEN, subst., D. *Gut, das Gute ;* au sens de bien-être, *Wohl ;* — E. *Good ;* I. *Bene.*

A. Relativement : ce qui est utile à une fin donnée, à un être. « Le bien de l'État. » — « Tromper un malade pour son bien. » En particulier (surtout au pluriel) : richesse, chose possédée.

B. Bien-être.

C. Concept normatif fondamental de l'ordre éthique : ce qui possède une valeur morale, soit catégorique (le Bien), soit dérivée (un bien). — A l'égard des actes accomplis, c'est donc ce qu'on approuve ; à l'égard des actes futurs, ce qu'on doit faire. Ce mot diffère cependant beaucoup de celui de *Devoir :* 1° en ce qu'il n'implique aucune idée d'obligation ou d'obéissance à une autorité, mais seulement de norme ou de perfection ; 2° en ce qu'il concerne l'acte lui-même qui doit être accompli, et non l'intention.

Rad. int. : aux sens **A, B,** bon ; *au sens* **C,** benign.

Cf. *Bon**, Critique.

Bien (souverain), G. τἀγαθόν ; L. *Summum bonum ;* D. *Das höchste Gut ;* E. « *Summum bonum* » ; I. *Sommobene.*

A. Dans la philosophie grecque, le Bien par excellence, qui seul est bon par lui-même et par rapport auquel tous les autres ne sont que des moyens. Secondairement, et en particulier chez ARISTOTE, le but de toute activité dans le monde. (*Éth. à Nicom.*, I, 2, 1094ª.)

B. Dans la philosophie moderne, et en particulier chez KANT, un bien tel qu'il satisfasse l'homme tout entier, tant à l'égard de la raison que de la sensibilité et de l'activité. « Der Gegenstand des Begehrungsvermögens vernünftiger endlicher Wesen[1]. » (*Kritik der prakt. Vernünft.* Dialektik, ch. II. Ed. Kirchmann, 133.)

CRITIQUE

KANT critique cette expression, et fait remarquer qu'elle est ambiguë, *souverain (höchste)* pouvant signifier soit le plus élevé en dignité *(oberste)*, soit absolument complet *(vollendete)*, c'est-à-dire qui ne soit pas une partie d'un tout plus large et qui n'ait rien de partiel ; c'est là, selon lui, le sens vrai de cette expression ; car dans le premier cas, elle ne serait applicable qu'au Bien moral. (*Ibid.*, Kirchm., 132.) Mais : 1° l'usage et cette critique même ont précisé le sens de l'expression ; 2° la distinction qu'il établit perd beaucoup de son importance si l'on n'admet pas avec lui qu'il y ait un impératif catégorique et un bien moral absolus, indépendants de toute considération de sensibilité ou d'inclination.

Le concept est donc bon et la formule utile à conserver.

Rad. int. : Supreg(a) bon(o).

BIENFAISANCE, D. *Wohltätigkeit ;* E. *Beneficence ;* I. *Beneficenza.*

Action de faire du bien aux autres ; ce mot est souvent employé, d'après l'usage de M. H. SPENCER, dans ses *Principles of Ethics*, pour désigner les devoirs ou les actions morales qui vont au delà de la justice, et qu'on appelle plus ordinairement *charité**. (Voir ce mot.)

BIOGÉNÉTIQUE (loi). « Le développement embryogénique reproduit la série animale. » SERRES (1860). — « L'ontogénèse reproduit la phylogénèse » : le développement, et particulièrement le développement embryonnaire de chaque individu reproduit en abrégé les états parcourus par l'espèce dans son évolution. Fritz MÜLLER (1864) ; HAECKEL (1866).

Cette « loi » a été souvent contestée. Il ne s'agirait en tout cas que d'un parallélisme dans les grandes lignes.

BIOLOGIE (D. *Biologie ;* E. *Biology ;* I. *Biologia*).

Terme créé par LAMARCK (voir *Phil. zoologique*, Avertiss., p. 14) pour désigner en général la science des êtres vivants, c'est-à-dire au point de vue de l'objet, la Botanique et la Zoologie ; au point de vue des problèmes, la Morphologie et la Physiologie avec toutes leurs subdivisions. M. BALDWIN appelle le premier point de vue *Special Biology* et le second *General Biology* (V° *Biological*).

Rad. int. : Biologi.

« Biologisme », voir *Biomorphisme**, Obs.

« BIOMORPHIQUE, Biomorphisme. » Termes désignant le caractère général des tendances ou des doctrines qui interprètent les phénomènes psychologiques ou sociaux (et l'on pourrait

1. « Le souverain Bien est l'objet qui satisferait toute la faculté de désirer d'êtres raisonnables finis. »

Sur **Bien, C.** — La première rédaction de cet article disait que le bien, au sens moral, est ce qui, dans l'ordre de l'action, est préférable à son contraire. « L'agréable et l'utile, a fait observer **J. Lachelier,** sont aussi préférables à leurs contraires, et cependant ne sont pas des biens moraux. L'idée du Bien moral n'est guère séparable de celle d'obligation. » Nous avons évité, dans la nouvelle rédaction de cet article, ce qui donnait lieu à cette critique. On peut cependant remarquer, que si ce qui est agréable ou utile peut être fait sans négliger ou sacrifier rien de *meilleur*, il est *bien*, même moralement, d'agir ainsi.

Ce cas ne supprime pas la référence à l'idée d'obligation, si par ailleurs on la considère comme un des caractères essentiels de la moralité : elle intervient alors pour déterminer si ce qu'il s'agit de faire peut l'être sans porter atteinte à quelque règle obligatoire. Dans ce cas elle intervient d'une manière négative, et par conséquent indirecte. Mais d'autre part, nous ne pouvons pas faire entrer ici cette idée dans la définition même du Bien moral, puisque celui-ci est conçu par certains philosophes comme une valeur, mais non comme un commandement. **(A. L.)**

Voir *Bon**, Observations, et *Obligation**.

Le mot *Bien* évoque une idée statique d'ordre *(ordo)* plutôt que de commandement. — D'autre part, il ne me semble pas exclure absolument l'intention, mais plutôt impliquer la synthèse du point de vue formel et du point de vue matériel dans la moralité. **(M. Blondel.)**

Sur **Bien** et **Souverain Bien.** — *Critique générale :* Il me semble qu'il y a dans tous les emplois du mot *Bon* et de ses dérivés une dualité fondamentale de sens : le bien est *perfection* (en soi) ou *bonheur* (pour celui qui le possède). — Historiquement, c'est certainement ce dernier sens qui est le premier : le bien est ce dont nous avons besoin, ce qui nous satisfait. Le bien par excellence, c'est la terre ; c'est ensuite une possession quelconque : *avoir du bien* (MOLIÈRE), *marchand de biens, biens-fonds ;* un train de marchandises s'appelle en allemand et en anglais un train de biens, *Güterzug, goodstrain.* — Le bien, au sens de perfection est probablement ce qui nous cause une satisfaction objective, ce qui nous satisfait comme êtres raisonnables : l'homme bon, c'est primitivement, et c'est toujours populairement, celui qui *nous* fait du *bien ;* c'est ensuite celui dont la conduite nous satisfait objectivement, celui qui fait *le bien.* **(J. Lachelier.)**

ajouter dans certains cas les phénomènes physiques) en les considérant comme une forme spéciale de la Vie* aux sens **C** et **D.**

« BIONOMIE » (D. *Bionomie ;* E. *Bionomics ;* I. *Bionomia*).

Science des rapports qu'ont les organismes entre eux et avec leurs milieux. Terme proposé par RAY LANKESTER et adopté par plusieurs biologistes contemporains.

Rad. int. : Bionomi.

Bi-uniforme, bi-univoque. — Voir *Uniforme** et *Univoque**.

« BLASTODÈME » (G. βλαστός, bourgeon ; δῆμος, peuple). Terme proposé par ESPINAS pour désigner les individus composés d'éléments qui sont eux-mêmes des sociétés de cellules, constitués à l'état de segments ou d'organes différenciés : « Un *blastodème*, c'est-à-dire une société deux fois composée, dont la fonction de nutrition est le lien. » *Sociétés animales*, 1re éd., p. 105. Cf. Être ou ne pas être, *Revue philos.*, 1901, I, 465, où il revient sur le sens de ce terme et accorde (contrairement à son usage antérieur) qu'il vaut mieux réserver le mot société aux systèmes formés d'individus librement mobiles.

Ce terme n'a pas eu de succès, probablement parce qu'il ressemble trop à *blastoderme*.

BOCARDO (ou **Bokardo**). Mode de la 3e figure se ramenant à *Barbara* par régression* (réduction à l'absurde) :

Quelque M n'est pas P
Tout M est S
Donc Quelque S n'est pas P.

BON, adj., D. *Gut ;* E. *Good ;* I. *Buono.*

A. Terme laudatif général : « Un bon raisonnement ; un bon tableau ; un bon instrument ; etc. » — « Trouver bon. » — « Ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien. » DESCARTES, *Disc. de la Méthode*, I, 1. Cf. *Bien**.

Spécialement :

B. Moralement bon. Voir *Bien**, subst., **B.**

C. Utile à un être, ou à une fin donnée pour... « Musica bona est melancholico, mala lugenti. » SPINOZA, *Éthique*, 4e partie, Préface.

D. Bienveillant, aimant à faire plaisir aux autres et à leur éviter ce qui est pénible. Le substantif correspondant, en ce sens, est *bonté**.

E. Apte à faire ou à recevoir une action *(bon à ...)*. « Bon à tout faire. » — « Bon à mettre en pages. »

F. Réalisant d'une manière parfaite, ou du moins approchée, le type idéal de son genre. « Un bon écrivain ; un bon citoyen. » En particulier, fidèle aux principes d'une religion, d'une doctrine, d'un groupe social. « Un bon musulman. » — « Un bon cartésien. »

Quelquefois employé, en ce sens, avec une nuance d'ironie.

CRITIQUE

Le mot *bon* et ses dérivés présentent donc des acceptions multiples et divergentes. Il serait impossible, en français, de spécialiser un mot aussi usuel. On peut cependant proposer les règles suivantes, qui éclairciraient le langage :

1° Au sens **F,** employer de préférence les mots *parfait*, *fidèle*, *vrai*, ou des expressions telles que *au sens propre du mot*... toutes les fois qu'il peut y avoir confusion avec le sens **B.**

2° Ne pas employer *bon* aux sens **C,** ou **E,** sans que rien marque ce à quoi cette utilité ou cette aptitude est relative.

3° Réserver l'expression *le bien* au sens éthique **B.** Éviter, par conséquent, les formules où ce mot est employé au sens vague : le bien d'un être. — La question scolastique : « Si le bien d'un être est identique à sa fin » est une tautologie au sens **C ;** elle peut comporter une réponse affirmative au sens **B,** sans l'admettre au sens **C,** etc.

Rad. int. : **A.** Bon ; **B.** Etike bon ; **C.** Util ; **D.** Benign ; **E.** Apt ; **F.** Perfekt, fidel.

Bonne conscience, conscience morale qui éprouve (à tort ou à raison) le sentiment de n'avoir rien à se reprocher.

« Bonne forme », D. *Gute Gestalt.* Notion essentielle dans la « théorie de la forme », introduite par WERTHEIMER, *Untersuchungen über die Lehre von der Gestalt*[1], 1922. — Étant donné que toute forme*, physique, biologique ou psychologique, considérée comme susceptible de varier, tend à un état ou à un régime d'équilibre qui ne change plus une fois atteint, tant que les circonstances restent les mêmes, on appelle « bonne forme » celle qui constitue cet état. Elle est, en général, la plus simple, la plus régulière ou la plus symétrique de celles qui peuvent se produire, étant donné les conditions extrinsèques du phénomène. Voir Paul

1. Recherches sur la théorie de la forme.

Sur **Biomorphisme, biomorphique.** — Je me suis permis de proposer, dans la 4e édition du *Vocabulaire*, ces néologismes, dont je m'étais souvent servi depuis quelques années dans mes cours, quelquefois dans mes publications (p. ex. *Notice sur la vie et les travaux d'Espinas*).

Ils me paraissent très commodes, en permettant d'éviter une périphrase dont la nécessité se présente fréquemment quand on parle des théories contemporaines. « Biologisme » a été quelquefois employé dans ce sens ; mais on manque alors d'un adjectif correspondant, car *biologique*, très usuel, veut dire : « relatif à la biologie » (p. ex. « recherches biologiques »), ou « présentant les caractères de la vie » (p. ex. « phénomènes biologiques »). **(A. L.)**

Sur **Bon** et **Bien** *(Critique)*. — Il faut faire exception pour la formule *le bien public*, qui est usuelle, expressive et qui ne comporte pas d'équivoque. **(J. Lachelier. V. Egger.)**

Il n'est pas nécessaire d'écarter la question de savoir si le bien d'un être est identique à sa fin : il doit être permis de rechercher si l'idée de fin n'est pas latente dans les concepts A, B, D, F. **(V. Egger.)** — La question en elle-même peut sans doute être posée, mais l'énoncé cité dans le texte n'en reste pas moins obscur et équivoque, comme le prouve le fait même qu'il peut correspondre à ces divers concepts. **(Louis Couturat, A. L.)**

Il me semble qu'il n'y a pas simplement ambiguïté verbale entre les concepts A, B, d'une part, D de l'autre, mais un rapport réel d'idées qu'on peut chercher à établir. **(C. Webb.)** — Sans doute, et nous admettons de même qu'un utilitaire cherche à ramener A, B, F à C ; mais ce sont des questions qui ne doivent se poser qu'après avoir d'abord distingué analytiquement les concepts. Voir *Critique et fixation du langage philosophique*, C. R. du Congrès de philosophie, 1900, tome I. **(A. L.)**

Sur **« Bonne forme ».** — On désigne souvent l'idée évoquée par cette expression sous le nom de loi de la bonne forme, loi de la forme la meilleure *(Gesetz der guten Gestalt, der besten Gestalt)*. Ce n'est pas une loi à proprement parler, puisque la bonne forme n'est pas définie indépendamment de la tendance à sa réalisation, comme dans le principe de Carnot ou le principe de Curie, qui d'ailleurs en expriment un cas spécial ; mais c'est l'affirmation d'une vection naturelle, dans les choses ou dans les phénomènes psychologiques. **(A. L.)**

GUILLAUME, La théorie de la forme, *Journal de Psychologie*, 1925 ; *La Psychologie de la forme*, 1937.

Bonne volonté, voir *Volonté**.

BONHEUR (G. Εὐδαιμονία au sens **B** ; L. *Felicitas ;* D. *Glück, Glückseligkeit* au sens **C** ; E. *Happiness ;* I. *Felicità*).

A. Sens étymologique : chance favorable (même signification dans *Happiness*, de *Happen*, arriver par hasard ; et dans *Glück*, de *Gelingen*, réussir ; cf. en anglais *Luck* (Good luck). *Glückseligkeit* paraît avoir été employé pour effacer cette nuance).

B. État de satisfaction complète, qui remplit toute la conscience.

C. « Le bonheur *(Glückseligkeit)* est la satisfaction de toutes nos inclinations *(die Befriedigung aller unserer Neigungen)* tant en extension, c'est-à-dire en multiplicité, qu'en intensité, c'est-à-dire en degré, et en protension, c'est-à-dire en durée. » (KANT, *Critique de la raison pure*, Méthod. transcend., ch. II, 2e section.)

CRITIQUE

L'idée grecque du bonheur stable, εὐδαιμονία, résultant d'une certaine disposition de l'âme, a été rejetée au second plan par la morale chrétienne et par le kantisme. Mais elle a repris une importance considérable dans l'éthique contemporaine. (Cf. BROCHARD, La morale ancienne, *Revue philosophique*, 1901, I, et La morale éclectique, *ibid.*, 1902, I.) Nous proposons donc d'employer toujours le mot *bonheur* dans l'acception **C**, qu'il tend d'ailleurs à prendre dans la philosophie et même dans le langage courant, où l'on oppose justement au bonheur la *gaîté*, le *plaisir*, la *joie* et toutes les satisfactions passagères ou partielles de la sensibilité.

Rad. int. : Felic.

BON SENS, D. *Gesunder Verstand, Gescheidtheit* : tous deux au sens positif **B**, et plus forts que *bon sens* [cf. homme de sens, plein de sens] ; E. *Good sense, sound sense, right sense* [ces mots se distinguent, comme en français, de *sens commun**, *common sense ;* l'expression *good common sense* équivaut à *gros bon sens*]. On dit encore *sense*, sans adjectif, et même plus communément qu'en français. Cf. Sens* ; — I. *Senno.*

Chez DESCARTES : « La puissance de bien juger et distinguer le vrai d'avec le faux, qui est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison, est naturellement égale en tous les hommes. » (*Disc. de la méthode*, I, 1.)

Ces deux mots sont actuellement différenciés : le mot *raison** a pris une signification plus technique, et reste surtout caractérisé par la notion de l'universel ; *bon sens* a cessé, au contraire, de désigner ce qui est « naturellement égal » dans tous les esprits, et désigne spécialement la puissance de *bien* juger, avec sang-froid et justesse, dans les questions concrètes qui ne comportent pas une évidence logique simple. Il s'oppose alors, suivant la forme des expressions où il entre :

A : à la folie et aux états analogues, passion, colère : *n'être* pas dans son bon sens. (Il reste alors assez voisin de *sens commun**.)

B : au manque de jugement, au caractère des esprits légers ou des esprits faux : *avoir* ou ne pas *avoir* de bon sens.

BONTÉ, D. *Güte ;* au sens **B**, *Gütigkeit ;* — E. *Goodness ;* **B.** *Kindness ;* — I. *Bontà ;* **B.** *Benignita.*

A. Caractère de ce qui est bien ou bon au sens moral, soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses. « Ceux qui s'imaginent que si Dieu avait été déterminé à agir par la bonté des choses mêmes, il serait un agent entièrement nécessité dans ses actions... » LEIBNIZ, *Théodicée*, 2e partie, § 180.

B. Spécialement (D. *Güte, Gütigkeit ;* E. *Kindness ;* I. *Benignità*). Caractère d'un être sensible aux maux d'autrui, désireux de procurer aux autres du bien-être ou d'éviter tout ce qui peut les faire souffrir ; « douceur, indulgence, bienveillance ». (LITTRÉ.)

BONUM vacans, expression juridique désignant un bien sans propriétaire ni possesseur. S'applique par métaphore en philosophie à ce qui est omis par une classification, à ce qui ne tombe dans le domaine d'aucune science déjà connue, etc.

« BOVARYSME », terme créé par Jules DE GAULTIER (*Le bovarysme*, 1902) pour désigner « le pouvoir qu'a l'homme de se concevoir autre qu'il n'est » et, par suite, de se faire une personnalité fictive, de jouer un rôle qu'il s'attache à soutenir malgré sa vraie nature et malgré les faits. — Ce terme est tiré du nom d'Emma Bovary, que J. de Gaultier considérait comme un exemple caractéristique de cette illusion (FLAUBERT, *Madame Bovary*, 1857). Dans ses ouvrages ultérieurs, J. de Gaultier a encore élargi le sens de ce terme, en l'appliquant à toutes les illusions que les individus ou les peuples se font sur eux-mêmes.

Bramantip. Autre nom de BAMALIP*.

Brute *(Mémoire)* : voir *Mémoire**, ci-dessous.

« BRUTISME », terme créé par SAINT-SIMON pour désigner la conception purement mécanique des phénomènes, et employé par ESPINAS, particulièrement en parlant de la théorie des bêtes-machines ou « brutisme animal ». L'idée initiale de la philosophie de Descartes, *Rev. de métaph.*, mai 1917, p. 265. Cf. *Descartes et la morale*, I, 110. — **« Brutiste »,** *Ibid.*, 112. Saint-Simon dit aussi « brutiers » pour désigner les savants qui ne s'occupent que de la matière brute (physiciens et chimistes) par opposition à la vie.

Sur **Bonheur.** — Remarquer que l'opposition des sens **A** et **B** existe chez Aristote entre l'εὐτυχία et l'εὐδαιμονία. **(M. Blondel.)**

C peut sembler d'abord se confondre avec **B ;** mais Kant, dans le texte cité, entend *Glückseligkeit* au sens le plus fort du mot bonheur, impliquant un état acquis et désormais permanent. **(A. L.)**

L'idée de durée n'est pas essentielle au bonheur, sans quoi on ne pourrait parler d'un bonheur bref, d'un instant de bonheur. Et, en fait, le bonheur est-il jamais autre chose qu'un point d'orgue ? Peut-il y avoir un état permanent de la sensibilité, si nous ne sommes sensibles qu'aux différences ? — On ne distingue pas assez à mon gré *bonheur* et *béatitude ;* celle-ci, idéale et noble, et impliquant durée ; celui-là, plus psychologique, plus humain, plus grossier si l'on veut : Stendhal partait chaque matin pour la « chasse au bonheur ». Mais s'il peut être utile de distinguer conventionnellement *bonheur et béatitude*, couramment confondus par les meilleurs auteurs, il est surtout important de ne pas confondre le bonheur effectif, fait psychologique, souvent presque animal, et l'idée ou plutôt l'idéal du bonheur (que représente aussi le mot béatitude), produit de l'imagination, peut-être contradictoire, et en tout cas condamné à demeurer inaccessible. Si la béatitude n'est pas le rond carré, elle est du moins aussi différente du bonheur qu'on peut goûter en réalité que le cercle mathématique d'un rond tracé à main levée. **(M. Marsal.)**

C

C. Cette lettre, placée au commencement d'un nom de syllogisme, marque qu'il peut être ramené à *Celarent* ;* — dans le corps du nom, qu'il ne peut se ramener à la première figure qu'au moyen d'un raisonnement par l'absurde. — Voir *K**.

CABALE ou **Kabbale,** Hébreu : *Kabbalah* (chose reçue) ; D. *Kabbala ;* E. *Cabala ;* I. *Cabala.*

A. Ouvrage de philosophie hébraïque, composé à une date inconnue, et se donnant pour le résumé d'une tradition secrète qui aurait coexisté avec la religion populaire dès les origines du peuple hébreu.

B. Doctrine exposée dans cet ouvrage et dont les traits essentiels sont : l'ésotérisme* et en particulier la possibilité de déchiffrer un sens secret dans la Bible ; la théorie du développement de Dieu, qui prend conscience de lui-même en se manifestant par des émanations successives, c'est-à-dire en engendrant par degrés toutes choses de sa substance ; le dénombrement des milices célestes, c'est-à-dire des esprits directeurs dont chacun anime une partie du monde et par l'intermédiaire desquels on peut dominer les forces de la nature ; la théorie du symbolisme des nombres et des lettres ; et enfin celle de la *correspondance** universelle, à laquelle se rattache la conception de l'homme comme un microcosme.

Rad. int. : Kabal.

1. CABALISTE, subst. masc., D. *Kabbalist ;* E. *Cabalista ;* I. *Cabalista.*

Philosophe ayant commenté ou développé la cabale. — Ce mot contient non seulement l'idée d'une doctrine théorique, mais aussi d'une sorte de magie qui en résulte. On réunit souvent l'une et l'autre dans l'expression *ars cabalistica.*

2. « CABALISTE* » (subst. fém.), chez Ch. Fourier : l'une des trois passions « distributives » et des douze passions « radicales » ou essentielles qui sont, pour lui, les ressorts de l'action humaine. C'est l'esprit de parti, en tant qu'il revêt la forme de l'intrigue et se manifeste par une ardeur à la fois passionnée et calculatrice. Voir H. Bourgin, *Fourier,* p. 204-205.

Cacolalie, Voir *Coprolalie*.*

CALEMES, autre nom de **Camenes*.** On trouve aussi **Calentes** (Port-Royal, III, VIII) ; mais cette forme ne se justifie pas : car on ne peut ramener un syllogisme de ce type à *Celarent,* après conversion de la conclusion, qu'en transposant les prémisses.

CAMENES. Mode de la 4e figure, qui se ramène à *Celarent* par la transposition des prémisses et la conversion de la conclusion :

Tout P est M
Nul M n'est S
Donc Nul S n'est P.

CAMENOS, forme faible* (ou : subalterne) de **Camenes*.**

CAMESTRES. Mode de la 2e figure, qui se ramène à *Celarent* par la transposition des prémisses et la conversion simple de la mineure et de la conclusion :

Tout P est M
Nul S n'est M
Donc Nul S n'est P.

CAMESTROS, forme faible* (ou : subalterne) de **Camestres*.**

CANON (du G. Κανών, règle ; d'abord au sens matériel de ce mot), D. *Kanon,* E. *Canon ;* I. *Canone.*

A. Sciences normatives en général : Ce mot est à peu près synonyme de *norme**, mais il présente cependant davantage l'idée d'une règle pratique, ou d'un modèle à suivre. Par exemple, J. S. Mill appelle de ce nom les cinq formules résumant chacune des méthodes de concordance*, de différence*, de concordance et de différence réunies, des variations* concomitantes et des résidus*. Il met aussi la règle qui interdit d'expliquer le plus connu par le moins connu au nombre de « the true *Canons* of inductive philosophy[1] ». *Logique,* VI, ch. IV, § 2.

B. Chez Leibniz : « J'appelle *canons* des formules générales qui donnent d'abord ce que l'on demande. » (*Math. Schriften,* VIII, 217) : par exemple, la formule générale qui donne deux nombres connaissant leur somme et leur différence, la formule qui donne les racines de l'équation du second degré, etc.

REMARQUE

Ce terme reçoit encore divers sens spéciaux : 1° un dessin indiquant combien de fois une longueur déterminée prise comme unité doit se trouver dans chaque dimension d'un corps ou d'un monument ; 2° la liste, dressée par Aristarque, des auteurs classiques dignes d'être pris pour modèles ; 3° l'ensemble des textes bibliques considérés comme authentiques et faisant autorité, etc.

1. « Les vrais canons de la philosophie inductive. »

Droit canon, D. *Kanonisches Recht ;* E. *Canon Law ;* I. *Diritto canonico.* Droit ecclésiastique catholique (décisions des conciles et des papes).

« CANONIQUE » (G. Κανονική).

A. La Logique, chez les Épicuriens. (Diogène Laërce, X, 30.)

B. Chez Adrien Naville *(Nouvelle classification des sciences)* et chez J. J. Gourd (*Philosophie de la religion,* p. 30) sert à désigner, soit substantivement, les sciences « de règles » ; soit, adjectivement, ce qu'on entend d'ordinaire par *normatif* d'une part, et par *technologique* de l'autre. Ainsi, pour A. Naville, les règles de calcul font partie de la Canonique.

CAPITAL, D. *Kapital ;* E. *Capital,* I. *Capitale.*

Sens étymologique : *capitalis pars*

Sur **Canon.** — Sens **A.** Spécialement, chez Kant : « Ich verstehe unter einem Kanon den Inbegriff der Grundsätze *a priori* des richtigen Gebrauchs gewisser Erkenntnissvermögen überhaupt[1]. » *Krit. der reinen Vern.,* Methodenlhere, A. 796 ; B. 824. Le *canon,* en ce sens, s'oppose à la *discipline,* qui détermine seulement les limites de l'usage d'une faculté ; il constitue un *organon* qui peut servir à l'étendre (*ibid.,* ch. II, *Kanon der reinen Vern.,* au début). Le « canon de la raison pure », qui n'a point d'usage spéculatif, sera donc la règle de son usage pratique, c'est-à-dire de l'emploi légitime qu'on en peut faire pour répondre aux questions de Dieu, de la vie future, et de la liberté.

Dans sa *Logik* (Introduction, § 1), il oppose au contraire *Organon* et *Kanon* de la façon suivante : la logique n'est pas un *Organon* des sciences, comme le sont par exemple les mathématiques, parce qu'elle ne fournit pas d'indication *(Anweisung)* sur la manière d'atteindre certaines connaissances et d'élargir le domaine des vérités scientifiques ; elle en est seulement un *canon,* en tant qu'elle formule les lois nécessaires que la pensée doit respecter, et vérifie si l'entendement, dans ses applications, est resté d'accord avec lui-même. Elle est ainsi, dit-il, « eine allgemeine Vernunftkunst *(canonica Epicuri)*[2] ». *Logik,* éd. Kirchmann, p. 14.

1. « J'entends sous le nom de *Canon* l'ensemble des principes *a priori* fixant le légitime usage de certaines facultés de connaître en général. » — 2. « Un art rationnel universel (la canonique d'Epicure). »

debiti (la somme due par opposition aux intérêts). Böhm-Bawerk, *Geschichte der Kapitalzinstheorien*[1].

Terme employé dans un grand nombre de sens voisins, différents et mal définis, mais qui présentent le caractère de s'appliquer tous à un certain nombre de richesses telles que fermes, maisons de rapport, valeurs en portefeuille, usines, machines, instruments, fonds de commerce, par opposition aux aliments et vêtements d'usage immédiat, maisons d'habitation, objets de parure, etc. (Ch. Gide, *Principes d'économie politique*, 151.)

Sans entrer dans ces controverses, dont le caractère n'est pas essentiellement philosophique, on peut ramener à deux types principaux les définitions nombreuses qui ont été données du capital. (Cf. *Baldwin*, v°.)

A. Toute richesse, en tant qu'elle rapporte ou qu'elle est destinée à rapporter un revenu à son propriétaire ; revenu étant pris ici au sens le plus large : intérêts, loyer, bénéfices, etc. Adam Smith, de qui vient cette définition, restreint le capital aux richesses *produites*, afin de justifier moralement l'intérêt et le revenu. Il en exclut la terre, dont le rapport est appelé par lui non revenu, mais *rente (rent of land)*, la légitimité lui en paraissant douteuse. (*Richesse des nations*, I, 6.)

B. Toute richesse, en tant qu'elle ne sert pas à la consommation immédiate, mais en tant qu'elle est destinée à rendre la production des richesses plus abondante ou plus facile.

CRITIQUE

L'effort de la plupart des économistes a été de réduire ces deux conceptions à l'unité pour justifier l'intérêt du capital par sa productivité. Mais si ces deux définitions correspondent chacune à des concepts réels et précis, et s'il est vrai qu'elles conviennent simultanément à un grand nombre d'objets, on doit cependant remarquer qu'on ne peut les prendre pour équivalentes en extension. En effet, les armes, outils, approvisionnements d'un homme isolé, souvent cités comme la forme primitive du capital sont des capitaux au sens **B**, mais non au sens **A** ; et inversement une somme placée ou une maison louée, si elles ne sont pas employées à la production, sont des capitaux au sens **A**, mais non au sens **B**.

Il ne nous appartient pas de fixer ici le concept qui sera désigné par ce mot, mais nous faisons observer qu'en raison de ces divergences, on ne doit jamais l'introduire dans les discussions d'Éthique sans spécifier exactement en quel sens il est pris.

Rad. int. : Kapital.

1. *Histoire des théories sur le revenu du capital.*

Sur **Capital** (Définition). — M. Jacques **Rueff** propose de définir ce mot, conformément aux idées d'Irving Fisher : « Tout objet, matériel ou immatériel, susceptible de produire des services. » Par « services », il faut entendre « des influences recherchées par les hommes », c'est-à-dire l'utilité que l'on tire ou que l'on peut tirer d'un bien possédé : par exemple, le service d'une maison est de protéger contre les intempéries, le service d'un kilo de pain est de nourrir, le service de notre corps est le travail qu'il peut produire, le service d'un brevet d'invention est de rendre possible la production de la chose inventée. Le *revenu* d'un capital, pour une certaine période, est « le flux des services fournis par lui pendant cette période. » Voir J. Rueff, *L'ordre social*, ch. VI, tome I, 70-71.

Sur **Capital** (Étymologie). — On dit aussi *principal* par opposition aux intérêts. **(L. Weber.)** — On pourrait adopter toujours *principal* en ce sens et spécialiser *capital* comme terme antithétique de *travail*. **(C. Hémon.)**

CAPITALISME, D. *Kapitalismus ; E. Capitalism ;* I. *Capitalismo.*

A. Régime social dans lequel les capitaux* au sens **B**, n'appartiennent pas à ceux qui les rendent productifs par leur travail.

Spécialement, au sens historique, le régime de grande industrie et de propriété privée développé dans les pays les plus civilisés au cours du XIX^e^ et du XX^e^ siècles.

B. *Doctrine* suivant laquelle cet état est supérieur à l'état contraire, soit au point de vue de la productivité (voir *Chrématistique**), soit au point de vue du bonheur, soit au point de vue de la justice.

Rad. int. : Kapitalism.

CARACTÈRE, D. *Charakter*, dans tous les sens ; on dit également, au sens logique, *Merkmal ;* E. *Character*, dans tous les sens, et même plus étendu qu'en français ; cependant *Temper* est surtout usuel au sens **C** ; I. *Carattere.*

A. Sens général et étymologique (G. Χαρακτήρ, une lettre) : signe distinctif servant à reconnaître un objet. En particulier, tout ce qui distingue un être, soit dans sa structure, soit dans ses fonctions. (Cf. *Caractéristique*, **C***.)

B. Logique. Tout élément conceptuel qui peut être affirmé avec vérité d'un être ou d'une notion. — Cf. *Compréhension* totale.* On distingue les caractères en essentiels* et accidentels*, communs* et propres*.

C. Psychologie. Ensemble des manières habituelles de sentir et de réagir qui distinguent un individu d'un autre (ou quelquefois un groupe d'un autre : le caractère français). Kant définit le caractère, conformément à sa définition de la cause* (cf. sub v°, B, 2°) : « Es muss eine jede wirkende Ursache einen *Charakter* haben, d. i. ein Gesetz ihrer Causalität, ohne welches sie gar nicht Ursache sein würde[1]. » (*Critique de la Raison pure*, Dial. transc., éd. Kehrb., 432, livre II, chap. II, 9^e^ section, § 3^b^.) — Il en conclut qu'il y a lieu de distinguer chez un être son *caractère empirique*, ou phénoménal « wodurch seine Handlungen, als Erscheinungen, durch und durch mit anderen Erscheinungen nach beständigen Naturgesetzen im Zusammenhange stehen[2] » ; et son *caractère intelligible* « dadurch es zwar die Ursache jener Handlungen als Erscheinungen ist, der aber selbst unter keinen Bedingungen der Sinnlichkeit steht und selbst nicht Erscheinung ist[3] ». (*Ibid.*, 433. — Admis par Schopenhauer, *Le monde comme volonté*, etc., I, § 55.)

D. Éthique. *Au sens laudatif*, possession de soi, fermeté et accord avec soi-même.

Rad. int. : Karakter.

1. « Il est nécessaire que toute cause agissante ait un *caractère*, c'est-à-dire une loi de sa causalité, sans laquelle elle ne pourrait aucunement être cause. » — 2. « ... par lequel ses actions, en tant que phénomènes, sont reliées intégralement à d'autres phénomènes suivant les lois constantes de la nature. » — 3. « ... par lequel il est bien la cause de ces actions en tant que phénomènes, mais qui lui-même ne tombe pas sous les conditions de la sensibilité, et n'est pas lui-même un phénomène. »

Sur **Caractère.** — L'histoire du concept est intéressante. Voir R. Eucken, *Grundbegriffe der Gegenwart*, 2^e^ éd., et R. Hildebrand : « *Charakter* » *in der Sprache des vorigen Jahrhunderts* (Zeitschrift für den deutschen Unterricht, VI, 1).

Sur **Caractère, C.** — Le passage du sens logique au sens psychologique peut s'expliquer par l'usage du mot dans les *caractères* de Théophraste caractères spécifiques, portraits d'un type. **(J. Lachelier.)**

C'est une discussion de savoir si l'on doit faire entrer dans la définition du caractère les phénomènes intellectuels. Il me semble que le sens du mot est un peu forcé quand on va jusque-là. On peut distinguer l'*individualité*, qui comprend toutes les particularités d'un être, et *le caractère*, au sens restreint défini ci-dessus. **(G. Dumas.)**

CARACTÉRISTIQUE, subst., L. *ars characteristica ;* D. *Characteristik ;* E. *Characteristic ;* I. *Caratteristica.*

A. Art de représenter les idées et leurs relations par des signes ou « caractères ».

B. Système de tels signes : la *Caractéristique universelle* de LEIBNIZ (appelée aussi *Specieuse* [c.-à-d. Algèbre] *générale*) devait être à la fois une langue universelle philosophique et une logique algorithmique.

C. Synonyme de caractère* au sens **A.**

« CARACTÉROLOGIE », D. *Charakterologie* (WUNDT, *Logik*, 3e éd., III, 61, etc.), Psychologie appliquée à la détermination des caractères individuels. — Cf. *Éthologie**.

« CARDINALES (Vertus) », L. *Cardinales virtutes ;* D. *Cardinaltugenden ;* E. *Cardinal virtues ;* I. *Virtu cardinali.*

On appelle ordinairement ainsi les quatre vertus* considérées par PLATON comme constituant la perfection morale (sagesse, courage, tempérance et justice). CICÉRON suit cette même division et la présente comme admise par les épicuriens et les stoïciens. (*De Finibus*, I, 13 à 16 ; II, 16 ; etc.)

Cette expression vient de St AMBROISE ; mais il l'applique à sept autres vertus (piété, science, etc.). *De Sacramentis*, III, 2. Il cite en plusieurs autres passages les quatre vertus platoniciennes, en les nommant *virtutes principales.* (*De officiis ministrorum*, I, XXXIV. *De Paradiso*, III, 18, etc.) Mais les deux expressions sont pour lui synonymes, car on lit dans le texte du *De Sacramentis* cité ci-dessus : « Omnes quidem virtutes ad Spiritum pertinent ; sed istae quasi cardinales sunt, quasi principales. »

Carnot (principe de), voir *Entropie**, *Involution**.

CARTÉSIANISME, D. *Cartesianismus ;* E. *Cartesianism ;* I. *Cartesianismo.*

A. Philosophie de DESCARTES.

B. Philosophie des disciples et des successeurs de DESCARTES (Bossuet, Fénelon, Malebranche, Spinoza, Port-Royal, le P. André, etc.).

CRITIQUE

Comme tous les noms de systèmes, le mot Cartésianisme est souvent employé dans la discussion philosophique avec une connotation mal définie. Nous proposons donc de ne l'employer jamais qu'en extension pour désigner le groupe de Descartes et des *cartésiens*, c'est-à-dire de ses disciples, au sens large du mot. (Voir ci-dessus, **B.**)

« Cartiste », synonyme ancien de cartésien (en désuétude). — ARNAULD, *Examen du* Traité de l'Essence du corps, *Œuvres*, t. XXXVIII, 139.

CASTE, mot emprunté vers 1740 au portugais : *casta*, du latin *castus*, non mélangé, de race pure. — D. *Kaste ;* E. *Caste ;* I. *Casta.*

Groupe social fermé, se recrutant par l'hérédité ou l'adoption. Diffère de la *classe** : 1° en ce que celle-ci est moins fermée ; 2° en ce qu'elle n'a qu'une valeur d'opinion, tandis que la caste possède une existence légale et des privilèges précis ; 3° en ce que la caste implique une distinction religieuse. — Ce terme, appliqué d'abord aux divisions sociales de l'Inde, a pris de nos jours une valeur générale, et même souvent métaphorique, avec une nuance généralement péjorative.

Les *ordres* de l'ancien état social français diffèrent des castes par un mode de recrutement plus large (cooptation du clergé, anoblissements royaux, etc.).

Voir BOUGLÉ, *Essai sur le régime des castes* (1908) ; J. LHOMME, article « Caste » dans la *Revue de Synthèse*, tome XVIII (1939), où *Caste* est distingué de *Clan*, *classe*, *ordre*, *état.*

Rad. int. : Kast.

« Casualisme », voir *Tychisme**, observations.

CASUISTIQUE, D. *Casuistik ;* E. *Casuistry ;* I. *Casistica.*

Étude des *cas de conscience*, c'est-à-dire des problèmes de détail qui résultent de l'application des règles éthiques

---

Sur **Caractérologie.** — M. LE SENNE, qui a donné ce titre à un ouvrage récent (1945) distingue deux sens du mot :

« 1° Au sens étroit, la caractérologie est la connaissance des caractères, si l'on entend par ce mot le squelette permanent de dispositions qui constitue la structure mentale d'un homme...

2° Au sens large, souvent employé par les Allemands, la caractérologie porte, non seulement sur ce qu'il y a de permanent, d'initialement et perpétuellement donné dans l'esprit d'un homme, mais sur la manière dont cet homme exploite le fonds congénital de lui-même, le spécifie, le compense, réagit sur lui. » **(Ch. Serrus.)**

Sur **Cartésianisme.** — J'approuve entièrement l'exclusion de principe portée par les auteurs du vocabulaire contre l'emploi des noms de doctrine dans le raisonnement et la discussion philosophiques. **(F. Tönnies.)**

Dans cet article figurait en première rédaction un essai de résumé des thèses essentielles communes aux cartésiens qu'il a été nécessaire de supprimer, l'accord n'ayant pu s'établir entre les membres de la société ni sur la question de savoir si le terme cartésianisme doit s'appliquer au seul système de Descartes, ou s'étendre à tout son groupe, ni sur la question de savoir précisément ce qui, de la pensée de Descartes, est devenu la pensée commune de ses disciples et de ses successeurs. (*Notes* de **J. Lachelier, V. Egger, M. Blondel ;** *discussion* à la séance du 7 mai 1903.) Ce désaccord paraît confirmer le fait que les noms de systèmes ne servent qu'à établir la confusion. Cependant, comme le fait observer M. BLONDEL, « on a toujours appelé spontanément les doctrines du nom de leur créateur, et c'est justice ; car la doctrine implique, outre la part intellectuelle, et plus ou moins communicables par l'enseignement abstrait, un élément vital : c'est une œuvre d'art, une réussite individuelle... » Il accorde d'ailleurs que les idées, ainsi nées, « s'incorporent ensuite au patrimoine scientifique et collectif » et qu'il se produit par là « un progrès de la philosophie générale sur les ruines des doctrines particulières ». C'est à ce dernier point de vue que nous nous sommes placés dans ce vocabulaire. **(A. L.)**

Sur **Casuistique.** — Il importe ici de démêler deux idées trop ordinairement confondues. Il y a une « casuistique objective » qui, sans égard à l'état intime de telle ou telle conscience, étudie dans l'abstrait tels ou tels conflits de devoirs nés de l'enchevêtrement de faits accidentels. Et quand on considère uniquement cet aspect du problème, on risque de substituer à la vie morale un mécanisme ingénieux mais dangereux ; car alors on suppose que le matériel des faits peut, même *in concreto*, déterminer la valeur des actes et recouvrir le formel des intentions ; et on paraît donner une prime d'exemption à l'habileté savante qui doit au contraire augmenter la responsabilité. Mais il y a une « casuistique subjective » qui proportionne les obligations, les conseils, les exigences morales au degré de lumière et de force de chaque âme afin de l'élever *per gradus debitos* à trancher les cas de conscience d'une manière de plus en plus délicate. **(M. Blondel.)**

Le mot casuistique ne convient qu'à ce que M. Blondel appelle la casuistique objective. Ce qu'il nomme casuistique subjective est la direction de conscience ; la vraie casuistique est une science. **(P. Malapert. — L. Brunschvicg.)**

à chaque circonstance particulière (stoïciens, moralistes chrétiens, Kant).

Les casuistes ayant été, en général, des théologiens, le mot s'applique surtout à l'éthique dans ses rapports avec la religion. Il se prend souvent avec un sens péjoratif, parce qu'on reproche aux casuistes d'aboutir, par des subtilités de logique, à justifier n'importe quels actes.

CATALEPSIE, D. *Katalepsie ;* E. *Catalepsy ;* I. *Catalessia.*

État pathologique défini par un ensemble de symptômes mentaux et physiques : disparition du mouvement volontaire, conservation des attitudes musculaires imprimées au corps *(flexibilitas cerea) ;* quelquefois continuation indéfinie des mouvements que l'on a fait commencer au sujet ; réduction considérable du nombre des idées contenues dans le champ de la conscience (*monoïdéisme* d'Ochorovicz, Ribot, Pierre Janet) ; grande suggestibilité pour des idées très simples, qui pénètrent directement dans l'esprit par le moyen des sensations et non par l'intermédiaire du langage comme dans le somnambulisme ; oubli après la crise.

La catalepsie est *naturelle* quand elle se présente spontanément ; *artificielle* dans le cas de somnambulisme provoqué.

« CATAPLEXIE », D. *Kataplexie.* Mot créé par Preyer : Engourdissement des animaux par des procédés analogues à ceux de l'hypnose, particulièrement par l'immobilisation, quand cet engourdissement détermine dans les membres des animaux des phénomènes cataleptiques. A été appliqué secondairement à l'engourdissement subit, produit chez l'homme par une secousse, une frayeur, une sensation brusque de son ou de lumière, etc. Accepté par Littré.

CATÉGORÉMATIQUE, D. *Kategorematisch ;* E. *Categorematic ;* I. *Categorematico.*

Terme scolastique, aujourd'hui tombé en désuétude, sauf dans quelques expressions, elles-mêmes peu usitées.

A. En parlant de l'infini : celui dont les éléments existent non seulement en acte, mais sont distincts et séparés (en sorte qu'on puisse commencer à les dénombrer) et constituent le tout par leur addition. « Il est vrai qu'il y a une infinité de choses, c'est-à-dire qu'il y en a toujours plus qu'on n'en puisse assigner. Mais il n'y a point de nombre infini de lignes ou autre quantité infinie si on les prend pour de véritables touts... Les Écoles ont voulu dire cela en admettant un infini *syncatégorématique*, comme elles parlent, et non pas l'infini *catégorématique.* » Leibniz, *Nouv. Ess.*, II, xvii, 1. Voir *Syncatégorématique**, texte et critique.

B. En parlant des mots, ceux qui ont un sens par eux-mêmes, et ne sont pas seulement la marque d'une relation entre des termes significatifs. Priscien rapporte que selon les *dialectici* (qu'il oppose aux Stoïciens) « partes orationis sunt duae, nomen et verbum, quia haec solae et jam per se conjunctae plenam faciunt orationem ; alias autem partes *syncategoremata*, hoc est, consignificantia, appellant », *Institutiones grammaticae*, II, iv, 15 ; d'après Prantl, *Gesch. der Logik*, II, 148.

CATÉGORÈME, G. κατηγόρημα (p. ex. Aristote, περὶ ἑρμ., 20b32). Dans la langue classique, voulait dire primitivement accusation.

Sur **Catalepsie.** — L'expression *cataleptique* s'applique à un membre, à un mouvement, ou à une attitude quand on constate en eux les caractères définis ci-dessus, même si l'esprit du sujet n'est pas envahi tout entier par la catalepsie complète. **(Pierre Janet.)**

A. Ce qui est affirmé d'un sujet. — *Cf. Attribut*, predicat*.*

B. Terme catégorématique*.

Catégorico-déductive *(méthode)*, voir *Déductif* et *Hypothétique*.*

CATÉGORIE, Gr. κατηγορία, de κατηγορεῖν, affirmer ; L. *Prædicamentum ;* D. *Kategorie* ; E. *Category* ; I. *Categoria.*

A. Primitivement, chez Aristote, prédicat* de la proposition ; d'où vient qu'il appelle *catégories de l'être* (κατηγορίαι τοῦ ὄντος), et par abréviation *catégories*) les différentes classes de l'être ou les différentes classes de prédicats que l'on peut affirmer d'un sujet quelconque. Il les énumère en nombre variable ; la liste la plus complète en comprend dix : οὐσία, ποσόν, ποιόν, πρός τι, ποῦ, πότε, κεῖσθαι, ἔχειν, ποιεῖν, πάσχειν. (*Catégories*, IV, 1b. Même liste, sauf τί ἐστιν au lieu de οὐσία, *Topiques*, IX, 103b.)

Le mot a été pris dans le même sens, mais une liste différente en a été donnée par les stoïciens et les néoplatoniciens.

B. Chez Kant et dans l'école kantienne, les catégories sont les concepts fondamentaux de l'entendement pur, « Stammbegriffe des reinen Verstandes » (*Critique de la Raison pure*, 97), formes *a priori* de notre connaissance, représentant toutes les fonctions essentielles de la pensée discursive. Elles se déduisent de la nature du jugement, considéré dans ses différentes formes et se ramènent à quatre grandes classes : *Quantität, Qualität, Relation, Modalität.* (*Ibid.*, 96.)

Renouvier donne une énumération différente des catégories, et il les définit dans un sens un peu différent : « Les catégories sont les lois premières et irréductibles de la connaissance, les rapports fondamentaux qui en déterminent la forme et en régissent le mouvement. » (*Logique*, I, 184.) Elles comprennent pour lui le temps et l'espace.

C. D'une façon moins technique, on entend par *catégories* les concepts généraux auxquels un esprit (ou un groupe d'esprits) a l'habitude de rapporter ses pensées et ses jugements.

Lévy-Bruhl a même appelé « catégorie affective » une tonalité affective commune, « principe d'unité dans l'esprit pour des représentations qui, tout

Sur **Catégorème.** — De même que *catégorie* a passé du sens de prédicat à celui de classe de prédicats, *catégorème* en est venu à désigner quelquefois les diverses espèces de relation logique que peut soutenir le prédicat avec le sujet : genre, espèce, différence, propre et accident. Cf. *Quinque* voces* et *Universaux*.*

Sur **Catégorie, A.** — Les catégories stoïciennes sont discutées par Plotin, *Ennéades* VI, I, 25 sqq. Plotin lui-même adopte les cinq μέγιστα γένη définis dans le *Sophiste* de Platon, mais non sans en altérer considérablement le sens (*Ennéades* VI, II et III). **(J. Lachelier.)**

Comme divers autres termes philosophiques primitivement techniques, *catégorie* est entré dans la langue courante, où il est souvent employé, à rebours de son sens scolastique, pour désigner les différentes espèces d'un même genre : « Il y a plusieurs catégories d'immeubles. Tout d'abord, parmi les choses corporelles, la loi établit deux classes d'immeubles, etc. » Colin et Capitant, *Cours de Droit civil*, I, 679. — Cet usage se rattache peut-être au sens général d'*attribut*, mais plus probablement au fait que le système des catégories (catégories de l'être) fournissait un exemple caractéristique de division préétablie. Aussi le mot s'emploie-t-il surtout en ce sens quand il s'agit de distinctions établies par une autorité entre des personnes ou des choses présentant un même caractère général, en vue de les traiter différemment. Mais cet usage n'est pas correct dans le langage philosophique. **(C. Hémon. — Ch. Serrus. — A. L.)**

en différant entre elles par tout ou partie de leur contenu, l'affectent cependant de la même manière ». *Le surnaturel et la nature dans la mentalité primitive*, XXXVI.

Rad. int. : Kategori.

CATÉGORIEL et CATÉGORIAL, (S).

CATÉGORIQUE, G. κατηγορικός ; D. *Kategorisch ;* E. *Categorical ;* I. *Categorico.*

A. Un *jugement catégorique* consiste — par opposition à un jugement hypothétique* ou à un jugement disjonctif*, — en une assertion* qui ne contient ni condition ni alternative. La forme la plus simple en est l'affirmation ou la négation d'un attribut* par rapport à un sujet.

B. Un *syllogisme catégorique* est un syllogisme composé de trois jugements catégoriques. (Voir *Syllogisme**, *Hypothétique**.)

Catégorique (Impératif). Voir *impératif**.

« CATHARSIS », du G. κάθαρσις, purification, évacuation, ou, comme on dit souvent, « purgation* », en parlant de la κάθαρσις τῶν παθημάτων d'Aristote (la purgation des passions). *Poétique*, VI, 1449b28.

Terme employé par les psychanalystes, notamment par BREUER et par FREUD, pour l'opération psychiatrique qui consiste à rappeler à la conscience une idée ou un souvenir dont le refoulement produit des troubles physiques ou mentaux, et à en débarrasser ainsi le sujet.

CATHOLIQUE, D. *Katholisch ;* E. *Catholic* (très usuel en ce sens) ; I. *Cattolico.* — Outre le sens spécial, mais de beaucoup le plus répandu, où il désigne les Églises de ce nom, ce mot s'emploie aussi, en son sens étymologique, comme synonyme d'universel. (G. καθολικός, de καθόλου, généralement, universellement.) Voir p. ex. le texte de Clauberg cité plus loin, à *Ontologie**, et celui de Vinet au *Supplément*, sur *Socialisme**.

Cauchy (Argument de), voir *Argument**.

Causa sui. Voir *Cause**.

CAUSAL, D. *Causal, Ursächlich ;* E. *Causal ;* I. *Causale.*

Qui concerne la cause*, appartient à la cause, ou constitue la cause **(S).**

CAUSALITÉ, D. *Causalität ;* E. *Causality, causation ;* I. *Causalità.*

A. Qualité de cause.

B. Rapport actuel d'une cause* et d'un effet. Ce rapport étant ou n'étant pas conçu comme une *action* au sens D.

Causalité (Principe ou loi de).

L'un des axiomes fondamentaux de la pensée, ou *principes rationnels**. L'énoncé le plus usuel est celui-ci : « Tout phénomène a une cause. » (Et non : tout effet a une cause, ce qui est tautologique, au sens actuel du mot *effet**.)

Autres énoncés : « Ex data causa determinata necessario sequitur effectus ; et contra si nulla detur determinata causa, impossibile est ut effectus sequatur. » SPINOZA, *Éthique*, I, Axiome 3. « Cujuscumque rei assignari

Sur **Catégorique.** — Κατηγορικός, chez Aristote, est très usuel, mais veut dire seulement affirmatif (opposé soit à négatif, ἀποφατικὸς ; soit à privatif, στερητικός).

Sur **Causalité.** — Il ne faut pas dire non plus, comme on l'entend souvent : « Tout phénomène a *sa* cause » ce qui détermine le principe de causalité en principe des lois de succession, ou loi générale de la succession. **(V. Egger.)** — Et surtout ce qui paraît impliquer qu'un effet déterminé ne peut être produit que d'une seule façon, ce qui est inexact. **(A. L.)**

bet *causa seu ratio*, tam cur existit quam cur non existit. » (*Ibid.*, I, 11, 2°.) « Rien n'arrive sans qu'il y ait une cause ou du moins une raison déterminante, c'est-à-dire quelque chose qui puisse servir à rendre raison *a priori* pourquoi cela est existant plutôt que non existant et pourquoi cela est ainsi plutôt que de toute autre façon. » (LEIBNIZ, *Théodicée*, § 44. Voir *Raison suffisante** et *Cause**, § B.)

KANT, qui classe ce principe comme seconde *analogie** *de l'expérience*, en a donné deux énoncés différents : 1° « Grundsatz der Erzeugung : Alles, was geschieht (anhebt zu sein) setzt etwas voraus, worauf es nach einer Regel folgt[1]. » (*Critique de la Raison pure*, 1re édition. Analytique transcend., livre II, ch. II.)

2° « Grundsatz der Zeitfolge nach dem Gesetze der Causalität : Alle Veränderungen geschehen nach dem Gesetze der Verknüpfung der Ursache und Wirkung[2]. » (*Ibid.*, 2e édition.)

Selon SCHOPENHAUER : « In der nunmehr dargestellten Klasse der Objekte für das Subjekt, tritt der Satz vom zureichenden Grunde auf als *Gesetz* der Causalität, und ich nenne ihn als solches den Satz vom zureichenden Grunde des Werdens, *principium rationis sufficientis fiendi*... Er ist folgender : wenn ein neuer Zustand eines oder mehrerer realen Objekte eintritt, so muss ihm ein anderer vorhergegangen sein, auf welchen der neue regelmässig, d. h. allemall, so oft der erste da ist, folgt[1]. » (*Ueber die vierfache Wurzel des Satzes vom zur. Grunde*, ch. IV, § 20, Frauenstädt, I, 34.) Le même paragraphe contient : 1° une critique des rapports entre *cause* et *condition ;* 2° une critique des définitions de la cause données par WOLFF et par BROWN.

Voir également ci-dessous, à l'article *Cause**, l'énoncé de HAMILTON, qui est en même temps une définition de l'idée de cause.

CAUSATION, D. *Causation ;* E. *Causation ;* I. *Causazione.*

Action de causer. — Voir *Cause** et *Causalité**.

CAUSE, L. *Causa* [de *cavere ?*] ; D. *Ursache ;* E. *Cause ;* I. *Causa.*

Ce mot est toujours corrélatif à celui d'*effet*. Il a eu dans l'antiquité et chez les cartésiens un sens plus large que son sens actuel et qu'il est nécessaire de mentionner d'abord pour expliquer celui-ci.

A. Les quatre causes d'ARISTOTE (*Métaphysique*, I, 3, 983a) sont : 1° La

1. « Principe de la production : tout ce qui arrive (ou commence à être), suppose avant lui quelque chose dont il résulte suivant une règle. » — 2. « Principe de la succession dans le temps suivant la loi de causalité : tous les changements arrivent suivant la loi de liaison entre la cause et l'effet. »

1. « Dans la classe d'objets que nous considérons en ce moment (les représentations intégrales des sens) le principe de raison suffisante se présente comme loi de causalité, et je l'appelle, comme tel, principe de la raison suffisante du devenir, *principium rationis sufficientis fiendi*... Il s'énonce ainsi : quand se produit un nouvel état d'un ou de plusieurs objets réels, il est nécessaire qu'il ait été précédé d'un autre état, dont il résulte régulièrement, c'est-à-dire toutes les fois que le premier a lieu. » *Sur la quadruple racine du principe de raison suffisante.*

Sur **Cause** (Étymologie). — « Étymologie incertaine. » (FREUND et THEIL.) — « Etymon ignotum ; quidam a *cavillor*, alii a *casus* deducunt (quod haud improbandum) ; nonnulli a *quaeso*, vel ab αἴσα, aeolice αὔσα, sors, portio. Sed forte derivandum est a *caveo*, nam jurisconsultorum imprimis est *cavere*, quorum *causae* quoque sunt, unde et *causidici* appellantur. » (FORCELLINI, Vo, 417c.)

Cause vient certainement de *cavere ;* le sens primitif du mot est juridique, ce qui concorde bien avec la *Critique* ci-dessous. Seulement les Grecs ont envisagé l'action juridique au point de vue de l'accusation ou de la mise en cause (αἰτία). Les Latins se sont placés au point de vue de la défense *(cavere, causa)*. En allemand l'origine de *Sache* paraît également juridique : ce serait le « dire ». *Chose* en français et *cosa* en italien sont un doublet de *cause*, de même qu'en allemand *Sache* dans

cause formelle, ἡ οὐσία, τὸ τί ἦν εἶναι (*alias* τὸ εἶδος, τὸ παράδειγμα, *ibid.*, V, 2, 1013ª) ; — 2° la cause matérielle, ἡ ὕλη, τὸ ὑποκείμενον ; — 3° la cause efficiente, ἡ ἀρχὴ τῆς κινήσεως ; — 4° la cause finale, τὸ οὗ ἕνεκα, τἀγαθόν, τὸ τέλος. — Aristote ne se sert pas d'épithètes, mais dit simplement dans l'un et l'autre passage que le mot cause (αἰτία, I, 3 ; αἴτιον, V, 2) s'emploie en quatre sens différents.

Les expressions *causa formalis*, *materialis*, *efficiens*, *finalis*, appartiennent à la scolastique. *Causa formalis* prend, chez Fr. Bacon, un sens très spécial (voir *Forme**). Les expressions *cause efficiente* et *cause finale* sont seules demeurées en usage de nos jours, la première pour désigner le phénomène qui en produit un autre (voir ci-dessous les différents sens qu'on peut attribuer à ce rapport) ou quelquefois l'être qui produit une action ; la seconde pour désigner le but en vue duquel s'accomplit un *acte**.

Les scolastiques ont encore distingué : *Prima causa*, d'après Aristote (celle qui n'a point elle-même de cause) ; *causa principalis*, et *causa instrumentalis* (l'ouvrier et l'outil) ; *causa directe* et *causa indirecte*, Thom. d'Aquin (celle qui produit et celle qui laisse faire) ; *causa univoca* et *aequivoca* (celle qui contient seulement autant, et celle qui contient plus que l'effet) ; *causa adductiva* (qui amène à l'acte la cause principale) ; etc. (Goclenius, 356ª-359ª. Voir ci-dessous la *critique*.)

B. Chez Descartes et les cartésiens, le mot *cause* est employé dans les mêmes sens, mais il est étendu de plus au rapport *logique* (qui, d'ailleurs, est considéré par l'esprit de la doctrine comme inhérent à la réalité même des phénomènes perçus). « Causa sive ratio. » (Descartes, *Rép.* 2es *obj.*, axiome I.) — (« Causa seu ratio. » Spinoza, *Éthique*, I, 11.) — La cause, en ce sens, est ce qui fait la vérité d'une proposition, la prémisse dont on peut la déduire ; et, à titre d'application particulière, le fait d'où résulte logiquement un autre fait : « *Inferens*, quo posito aliquid ponitur ; *suspendens*, quo non posito aliquid non ponitur (dicitur et *Conditio*). *Requisitum* est suspendens natura prius. *Causa sufficiens* est inferens natura prius illato ; *causa* est coinferens natura prius illato. » (Leibniz, *Inédits*, éd. Couturat, 471.) (*Natura prius* marque ici l'antériorité logique, non chronologique.)

Cependant Leibniz lui-même indique ailleurs le sens plus spécialement réel du mot cause : « Nihil aliud enim causa est, quam realis ratio. » *Ibid.*, p. 533. Cette distinction a été formulée plus expressément par Wolff et surtout par Schopenhauer, *Quadruple racine du principe de raison suffisante*, ch. II. — Le sens logique du mot cause ne s'est conservé que dans quelques locutions du calcul des probabilités (Probabilité des causes). Il a alors pour corrélatif *conséquence*.

La cause à proprement parler ou cause efficiente (au sens large de ce terme) s'entend chez les modernes en plusieurs sens :

C. Le fait d'un être qui exerce une *action-C*, c'est-à-dire qui modifie un autre être (y compris le cas où cette modification serait anéantissement ou création) sans rien perdre ni céder de sa propre nature ou de sa puissance d'agir ultérieurement. C'est ce que Malebranche appelle *efficace* (*Entretiens métaphysiques*, VII, 162 sqq.). — Il l'oppose à la cause *occasionnelle*, en tant que celle-ci ne suppose dans les objets mêmes aucune liaison intrinsèque faisant le rapport entre l'effet et la cause. (*Ibid.*, VII, 159 sqq.)

D. « Der Begriff der Ursache bedeutet eine besondere Art der Synthesis, da auf etwas A was ganz verschiedenes B nach einer Regel gesetzt wird[1]. » (Kant, *Raison pure*, A 89 ; B 122 ; cf. *Principe de Causalité**.) La dépendance « absolument générale et même nécessaire » qu'exige la causalité est *plus*, selon Kant, qu'une simple succession invariable, car une telle succession ne constituerait pas nos représentations en

1. « Le concept de cause désigne une sorte particulière de synthèse, consistant en ce que à quelque chose, A, quelque chose d'entièrement différent, B, s'ajoute suivant une règle. »

ce sens *(Ursache)* doit également dériver du terme juridique. Nous assistons de nos jours à une transformation analogue : *Affaire* a passé dans la langue du Palais, et est arrivé à être à la fois synonyme de *cause* et de *chose*, quand le sens primitif était seulement « occupation ». **(Paul Tannery.)**

D'autres étymologistes rattachent *Sache* (primitivement au sens juridique) à *suchen*, chercher ou rechercher, poursuivre.

Sur **Cause, A.** — Voir aussi les différentes distinctions établies par la scolastique entre les causes dans Bossuet, *Traité des Causes*. (Publié notamment à la suite de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, Édition De Lens de 1875.) **(V. Egger.)**

L'expression *Causa sui* apparaît au XIIe siècle, par exemple chez Alain de Lille, mais elle ne s'applique pas tout d'abord à Dieu ; on la trouve sous la forme *Nihil est causa sui*. Voir Baumgartner, Die Philosophie des Alanus de Insulis, p. 108, dans les *Beiträge zur Gesch. des Phil. im Mittelalter*[1]. Dans la grande période de la scolastique, Dieu est seulement appelé *principium sui*, non *causa sui*. **(R. Eucken.)**

Sur **Cause, B.** — Quand on dit : « A est cause de B », on veut dire : « L'existence de A est cause de l'existence de B. » Donc les causes et les effets sont des *propositions :* ce sont ce que Meinong appelle « Annahmen ». (*Ueber Annahmen*, Leipzig, 1902). Cette observation est importante en ce qu'elle montre qu'une cause est un cas particulier d'une raison ; par où on se trouve ramené à un des postulats du rationalisme cartésien. Une proposition causale peut s'énoncer : A existe au temps t. ⊃ . B existera au temps $t + \Delta t$. **(B. Russell.)**

Sur le passage du sens logique au sens physique et inversement, remarquer le texte suivant de Hobbes : « Solent propositiones duae antecedentes propositionis illatæ, sive consequentis, *causas* appelari. — Et ferri quidem potest hoc, etsi locutio ea propria non sit : cum intellectionis intellectio, sed non oratio orationis causa sit. » *Logica*, ch. III (Ed. Molesowrth, I, 38).

Sur **Cause, D.** — On peut rapprocher de cette définition le texte suivant de Cicéron : « Causa ea est quae id efficit cujus est causa, ut vulnus mortis, cruditas morbi, ignis ardoris. Itaque non sic causa intelligi debet ut quod cuique antecedat, id ei causa sit, sed quod cuique efficienter antecedat ; nec quod in campum descenderim id fuisse causae cur pila luderem, nec Hecubam causam interitus fuisse Trojanis quod Alexandrum genuerit, nec Tyndareum Agamemnoni quod Clytemnestram : hoc enim modo viator quoque bene vestitus causa grassatori fuisse dicetur, cur ab eo spoliaretur. » (*De fato*, XV.) Ce texte est, de plus, intéressant, en ce qu'il laisse indéterminée la nature de cette *efficience* insaisissable et qu'on y aperçoit le passage de la définition par responsabilité à celle par identité. Voir ci-dessus la critique.

Remarquer que Kant admet également le sens **C** du mot cause. Voir ci-dessus la définition du *caractère* intelligible*, et cf. *Raison pratique*, Introd., § 1. **(A. L.)**

1. Contributions à l'histoire de la philosophie au Moyen Age.

objets. « Daher der Synthesis der Ursache und Wirkung auch eine Dignität anhängt, die man gar nicht empirisch ausdrücken kann, nämlich dasz die Wirkung nicht bloss zu der Ursache hinzukomme, sondern *durch* derselbe gesetzt sei, und *aus* ihr erfolge[1]. » *Ib.*, A. 92 ; B. 104. — Il fait observer, à tort peut-être, que l'effet peut être contemporain de la cause (exemples du poêle et du coussin déformé par un poids) ; mais avec cette réserve que la succession n'en reste pas moins le seul critérium empirique pour reconnaître la cause et l'effet. (*Ibid.*, A 203 ; B 247 sqq.)

E. « L'antécédent ou l'ensemble d'antécédents dont le phénomène appelé effet est invariablement et inconditionnellement le conséquent. » (J. S. Mill, *Logique*, livre III, ch. v, et *Philos. de Hamilton*, XVI, 355.) — Cette définition est, à certains égards, un cas particulier de celle de Kant. Mais elle omet systématiquement la liaison réelle, logique et nécessaire dont la succession invariable est le signe. Elle se rapproche en cela de la cause occasionnelle chez Malebranche.

1. « C'est pourquoi à la synthèse de la cause et de l'effet s'attache de plus une dignité qu'il est absolument impossible d'exprimer empiriquement : elle consiste en ce que l'effet ne survient pas seulement à la suite de la cause, mais qu'il est posé *par elle* et qu'il résulte *d'elle*. »

CRITIQUE

1. Les mots *cause* et *loi* ont été opposés par Auguste Comte, qui confond sous le premier tout ce qui, dans cet ordre de rapports, lui paraît ne pas pouvoir tomber sous l'observation : c'est-à-dire d'une part les puissances métaphysiques (causes efficaces) et de l'autre les structures ou les mécanismes insaisissables pour nos sens en raison de leur échelle, ou les substances matérielles impossibles à percevoir, et qu'on admet par hypothèse pour expliquer certains effets physiques. Voir en particulier *Cours*, 28e leçon, *Théorie fondamentale des hypothèses*, où il en cite comme exemple les fluides, les tourbillons, les « systèmes sur les causes de la chute des corps »... Il dit aussi, au même sens, « mode de production ». — J. S. Mill, sans contester la distinction, ni le fond de la thèse, a fait observer que cet emploi du mot *cause* est contraire à l'usage, et qu'il amène à des confusions. Il cite Bailey (*Phil. of the human Mind*, I, 219) qui a fait la même critique.

Cependant, cet usage de Comte est encore resté très courant. Voir notamment toutes les citations et discussions contenues dans Meyerson, *Identité et réalité*, ch. I : « La loi et la cause. »

2. Primitivement, le rapport de

cause à effet paraît être celui d'un être intelligent à l'acte qu'il a *voulu* et dont il est par conséquent responsable (αἰτία, *cause ;* αἴτιος, *responsable, coupable*, de αἰτέω, *demander*).

Par anthropomorphisme, tous les êtres de la nature étant considérés comme agissant par des volitions, chaque phénomène naturel est rapporté à une *cause*, c'est-à-dire à un esprit qui l'a pensé et voulu. (Auguste Comte, Mansel, James et J. S. Mill ; cf. *Examen de la philosophie de Hamilton*, XVI, 355.)

Mais à mesure que la croyance à ces âmes individuelles disparaît, la conception du rapport entre la cause et l'effet se modifie. Celui-ci ne pouvant plus être contenu dans la *volonté* de la cause, en tant que pensée, est conçu comme contenu dans la *nature* de la cause (qui est objet de pensée pour le spectateur) ; l'effet devient par conséquent identique à la cause et s'en distingue seulement par le fait d'être présenté comme élément d'un autre acte intellectuel pour le sujet connaissant. Leibniz a formulé le premier au point de vue mécanique cette équivalence « de la cause pleine et de l'effet entier ». (*Gerh. Phil.*, III, 45. Cf. *De Equipollentia causae et effectus. Math.*, VI, 437.)

Il est à remarquer que la cause et l'effet à ce point de vue ne doivent pas être définis comme partiellement, mais comme totalement identiques : car, dans *ce en quoi*, il n'est pas identique à A, l'objet de pensée B *n'est pas* effet de A. C'est ainsi que, pour Hamilton, le principe de causalité signifie que « all that now is seen to arise under a new appearance had previously an existence under a prior form... Then is thus conceived an absolute tautology between the effect and its causes[1] ». (*Lectures on metaphysics*, XXXIX, vol. II, 377-378. — Cf. Rabier, *Psychologie*, page 355, note ; Lalande, Principe de causalité, *Revue philos.*, 1890, II, 233.) — Il faut cependant observer que dans le langage usuel et parlant sans précision, on a l'habitude d'appeler effet tout groupe de phénomènes qui présente une certaine unité pour nos sens

1. « Tout ce que nous voyons paraître sous un nouvel aspect avait une existence antérieure sous une autre forme. On conçoit ainsi une absolue tautologie entre l'effet et ses causes. »

Sur **Cause** (Critique). — « J. Lachelier. Je ne vois pas du tout la nécessité de cette identité. Il me semble que c'est vouloir faire de la physique avec de la logique. La position d'un projectile en deux points différents de sa trajectoire n'est pas la même position. A plus forte raison, s'il s'agit de choses qui aient des natures, des qualités, il n'y a aucune identité entre ce qui produit et ce qui est produit. Il n'y a même plus, qualitativement, équivalence. Y en a-t-il moins causalité ? Celui qui ouvre les portes d'une écluse n'est-il pas réellement cause du passage de l'eau ?

« A. Lalande. On peut le qualifier ainsi, si l'on veut. Mais sa causalité est subordonnée à la causalité beaucoup plus efficace de la masse et de la pesanteur de l'eau, sans lesquelles rien ne se produirait, et qui contiennent précisément, sous forme d'énergie de position, toute la raison des effets que pourra produire le courant. D'une façon générale, on *peut* appeler cause toute condition sans laquelle un phénomène n'aurait pas eu lieu ; et l'on choisit, parmi ces conditions, pour la nommer ainsi, celle que désigne un intérêt pratique. Suivant qu'on veut *mettre en cause* telle personne ou telle circonstance, on dira qu'un accident a *eu pour cause* la désobéissance d'un enfant, ou l'imprudence d'avoir laissé près de lui un fusil chargé, etc. Mais ni l'un ni l'autre n'est essentiellement et par nature la cause de l'événement.

« J. Lachelier. D'autre part, si l'on ne considère dans les choses que ce qu'elles ont d'identique, il n'y a plus de devenir et par conséquent plus de causalité.

« A. Lalande. Cela est vrai ; mais la causalité peut être justement définie, à cet égard, l'union intime, dans les représentations sensibles concrètes, « intégrales », dirait Hamilton, d'un ou plusieurs éléments identiques, qui les relient, avec des éléments différents, qui les distinguent. » *Résumé de la discussion*, dans la séance du 7 mai 1908. — Cf. *Condition**.

V. Egger approuve entièrement la critique du mot *Cause* et propose de désigner ainsi les différents sens : **C,** cause *active ;* **D** et **E,** cause *légale* (au sens du mot allemand *Gesetzmässig*) ; enfin la cause, en tant qu'identique à son effet, pourrait être appelée cause *mécanique*. Il estime qu'il serait correct et commode d'opposer la *causalité vraie*, **C,** caractérisée par la volonté, à la *légalité* de succession ou de simultanéité, **D** et **E.** — On peut toutefois objecter qu'en dehors même de la volonté, il y a lieu de chercher une liaison réelle, une *causalité vraie* entre les phénomènes, comme le remarquent Cicéron et Kant dans les textes cités plus haut. C'est à celle-ci que nous appliquons le nom de cause *efficiente*. Le terme cause *constituante* nous paraîtrait encore plus exact. **(A. L.)**

et dont une partie notable est *effet* (au sens strict) d'un autre groupe de phénomènes qu'on appelle alors sa cause. Par exemple, le vent *est cause* de la chute des feuilles. De là vient qu'une même cause peut produire différents effets (au sens vague ; qu'un même effet peut résulter de différentes causes, soit concurremment, soit séparément, etc. — Cette définition usuelle a été en particulier opposée à celle de HAMILTON par J. S. MILL, *Examen*, chap. XVI : De la causalité. — Les conséquences en sont développées dans la *Logique* du même auteur, livre III, ch. v.

En écartant ce sens vulgaire et indéterminé, on peut considérer toutes les définitions de la cause comme une combinaison en proportions différentes des deux sens-limites définis plus haut. Le premier représente les origines psychologiques de ce concept ; le second correspond à sa valeur logique et à la direction dans laquelle il s'est développé par ses applications mécaniques : on peut observer en effet que la notion de cause, dans les sciences, est d'un usage d'autant plus rare qu'elles sont plus développées, et qu'elle tend à être remplacée par des lois énonçant la permanence ou l'équivalence de certaines grandeurs.

Nous proposons donc de conserver au mot les deux sens en les distinguant par les expressions *cause efficace* et *cause efficiente* **(S)**.

Rad. int. : Kauz.

Cause finale, voir *Finalité**.

CAVERNE (κατάγειος οἴκησις σπηλαιώδης, PLATON).

A. Allégorie de la caverne. (PLATON, *République*, VII, 1-2.) Comparaison de l'âme humaine dans son état actuel, c'est-à-dire unie au corps, à un prisonnier enchaîné dans une caverne, le dos tourné à la lumière, et ne voyant pas les choses réelles, mais seulement les ombres que projettent sur le fond du souterrain divers objets mobiles éclairés par un foyer.

B. Idoles de la caverne. (Idola specus, BACON.) Il appelle ainsi, en souvenir de l'allégorie platonicienne, les erreurs « quae ortum habent ex propria cujusque natura et animi et corporis, atque etiam ex educatione et consuetudine, et fortuitis rebus quæ singulis hominibus accidunt ». (*De Dignitate*, V, 4.)

CAVILLATION, D. *Spitzfindigkeit ; E. Cavilling, Quibbling ; I. Cavillazione, Cavillo.*

Argument verbal qui ne touche pas au fond sérieux des choses. « On a objecté à cette définition l'existence de désirs sans aucun pouvoir correspondant, et Kant n'a répondu que par une cavillation littéraire. » RENOUVIER, *Psychol. rationnelle*, 2e éd., I, 320.

CÉCITÉ, D. *Blindheit ; E. Blindness ; I. Cecità.*

État de celui qui n'a pas l'usage de la vue.

La *cécité mentale* (D. *Seelenblindheit ; E. Mind blindness ; I. Cecità psichica*), terme créé par CHARCOT, est un état dans lequel la vision brute n'est pas altérée, mais où les images perçues ne sont pas reconnues, quelques familières qu'elles soient (un ami, un livre, une lampe).

La *cécité verbale* ou *alexie* (D. *Wörterblindheit, Alexia ; F. Word-blindness, Alexia ; I. Cecità verbale, Alessia*) est l'incapacité de reconnaître à la lecture le sens des mots écrits ou imprimés.

La « *cécité morale* » (RIBOT, *Psychologie des sentiments*, 295, 349) est l'absence du sentiment moral, l'indistinction du bien et du mal. Cf. *Folie morale**.

Cécité des couleurs, V. *Achromatopsie**.

Rad. int. : Blind.

CELANTES. Nom de *Camenes**, considéré comme mode indirect de la 1re figure.

CELANTOS, mode subalterne* de *Celantes**.

CELARENT. Mode de la 1re figure.

Nul M n'est P
Tout S est M
Donc Nul S n'est P.

CELARO ou **Celaront.** Mode subalterne* de *Celarent**.

Cénesthésie, voir *Cœnesthésie**.

« CENSURE », D. *Censur.* — S. FREUD a donné ce nom à la fonction mentale qui fait obstacle à la manifestation naturelle et sincère des désirs ou des images soumis au refoulement*, et qui se manifeste proprement par des lacunes, des déguisements, des transformations symboliques dans les faits conscients qui y correspondent.

CERCLE, D. *Zirkel ; E. Circle ; I. Circolo.*

En LOGIQUE, **A.** Relation de deux termes dont chacun peut se définir par l'autre, ou de deux propositions dont chacune peut se déduire de l'autre.

B. Plus généralement : relation de deux conditions telles que la validité de l'une dépend de la validité de l'autre (p. ex. dans le cas de deux autorités dont chacune permet une chose à condition que l'autre ne s'y oppose pas).

Cercle vicieux, L. *Circulus vitiosus, circulus logicus ; D. id.* ou *Zirkel : Zirkelbeweis ; Zirkeldefinition ;* — E. *Circle ; I. Circolo vizioso.*

Faute de logique qui consiste à définir ou à démontrer une chose A au moyen d'une chose B, qui *ne peut* être définie ou démontrée que par la chose A.

CRITIQUE

On dit souvent, par abréviation, *cercle* pour *cercle vicieux :* mais toute réciprocité logique n'est pas vicieuse. Il y a des cas où B peut être défini ou démontré soit par A, soit indépendamment de A. Dans ce cas il y a *cercle*, mais il n'est plus *vicieux ;* de tels cercles se présentent fréquemment dans toutes les sciences déductives, par exemple toutes les fois qu'un théorème et sa réciproque sont vrais, et peuvent se déduire l'un de l'autre.

Dans le cas des deux autorisations, il y aurait cercle vicieux si chacune exigeait que l'autre soit préalablement donnée, sans condition ni réserve.

Rad. int. : Cirkl.

CERTAIN, D. *Gewiss ; E. Certain ; I. Certo.*

1° *En parlant des esprits :*

A. (sens large). Qui adhère à une assertion sans aucun mélange de doute : « A proprement parler, il n'y a pas de certitude, il y a seulement des hommes certains. » RENOUVIER, *Psychol. rationnelle*, ch. XIV, 3e éd., I, 366. — La légitimité de ce sens est contestée. Voir les Observations sur *Certitude**.

B. (sens étroit). Qui adhère à une assertion vraie en reconnaissant avec évidence qu'elle est telle.

2° *En parlant des propositions ou des raisonnements :*

C. Vrai, connu pour tel, et donnant toute assurance à la pensée. « Quelques raisons certaines et évidentes... » DESCARTES, *Disc. de la Méthode*, II, 11. « Très vraies et très certaines... » *Ibid.*, III, 3. « Ce qui est requis à une proposition pour être vraie et certaine. » *Ibid.*, IV, 3, etc.

Physiquement certain, se dit, dans le calcul des probabilités, de l'événement « dont le contraire est physiquement impossible, ou... dont la probabilité ne diffère de l'unité par aucune fraction assignable, si petite qu'on la suppose : événement qu'il ne faut pourtant pas confondre avec celui qui réunit absolument toutes les combinaisons ou toutes les chances en sa faveur, et qui est certain d'une certitude mathématique ». COURNOT, *Essai*, ch. III, § 34. — En un sens plus faible, cette expression s'applique quelquefois à ce dont le contraire n'a qu'une probabilité si minime, que nous ne tenons jamais compte, dans l'action, d'une chance de ce degré.

D. Par une singulière anomalie, *certain* ou *un certain* placé *avant* le mot auquel il se rapporte, marque au contraire en français soit une atténuation de l'idée exprimée : « un certain courage » ; — soit une indétermination dans les conditions énoncées : « entre certaines limites ; dans certains cas » ; — soit une particularisation indéterminée d'une classe : « certaines doctrines, certains peuples ».

Rad. int. : **A. B. C.** Cert ; — **D.** Ul.

CERTITUDE (D. *Gewissheit ;* E. *Certitude* (au sens psychologique seulement) ; *certainty* (aux sens psychologique et logique) ; I. *Certezza*).

A. PSYCH. État de l'esprit à l'égard d'un jugement qu'il tient pour vrai sans aucun mélange de doute.

Cet état peut concerner soit un jugement tenu pour évident par lui-même, soit un jugement démontré, ou jugé tel. La certitude est appelée dans le premier cas *immédiate**, ou *intuitive** ; dans le second cas, *médiate**, ou *discursive**.

Certitude morale, voir ci-dessous.

B. (En un sens plus étroit et plus complexe) : état de l'esprit qui adhère à une assertion *vraie*, en reconnaissant avec évidence qu'elle est telle.

C. (En parlant des propositions ou des raisonnements) : caractère de ce qui est certain, au sens **C.**

CRITIQUE

1. On doit éviter la formule usuelle « La certitude est l'état de l'esprit qui *croit* posséder la vérité » parce que *croire* a un sens trop vague, qui va de l'opinion la plus indécise à l'assentiment le plus absolu.

2. Les termes qui désignent les degrés et les nuances de l'assentiment sont employés sans aucune précision. *Certitude* en tant que « terme philosophique » est défini par *Littré* « conviction qu'a l'esprit que les objets sont tels qu'il les conçoit ». La *conviction*, à son tour, est définie par lui : « Certitude raisonnée. » — La *croyance* est une « opinion » ; plus loin, une « persuasion ou conviction intime ». Et l'*opinion* est définie, comme « terme de logique », une « croyance probable ». Ces termes

Sur **Certitude.** — Dans la rédaction primitive de cet article, nous avions admis les deux sens actuellement désignés par **A** et **B,** et cité comme exemple du premier le *Papier de Pascal :* « Joie. Joie. Certitude. » Mais cet usage du mot a été condamné à la séance du 7 mai 1903, par la grande majorité des membres de la Société présents à la discussion, notamment J. LACHELIER, qui a dit de ce mot de Pascal : « Au point de vue littéraire, il est admirable ; mais au point de vue philosophique, il est impropre. » MM. BELOT, RAUH, COUTURAT, BRUNSCHVICG, se sont associés à cette opinion ; et il a été rappelé que V. BROCHARD partageait également cette manière de voir : « L'adhésion de l'âme ne mérite le nom de *certitude* que si la chose pensée est vraie. Par là elle diffère de la croyance. » (*De l'erreur*, ch. VI, p. 95.) « La certitude *ou connaissance...* [s'oppose à la croyance] (*Ibid.*, 96). — Il semblait donc qu'il y eût accord sur cette restriction ; et dans la publication du présent article en fascicule (Bulletin de la Société de Philosophie, juin 1903) ainsi que dans les trois éditions suivantes, le sens actuellement défini sous la lettre **A** n'avait pas été retenu dans le corps du Vocabulaire.

Cependant, depuis lors, bien des protestations nous sont parvenues contre cette condamnation du sens **A** des mots *certain* et *certitude*. **Frank Abauzit** nous écrivait notamment, dès le 21 juin 1931, que cette spécification laissait l'idée d'*adhésion forte de l'esprit, sans mélange de doute*, dépourvue de terme propre ; et que, puisque Pascal avait pris le mot au sens large, ainsi que Renouvier, il ne devait pas être considéré comme incorrect de les imiter. — **H. Delacroix** était du même avis. Il a écrit (dans le *Nouveau Traité de Psychologie* publié sous la direction

ont donc un domaine très mal défini, se substituent l'un à l'autre dans un grand nombre de cas suivant les nécessités euphoniques ou les commodités grammaticales, et ne se déterminent que par le contexte, quand il est suffisant.

Nous définissons donc seulement *in abstracto* les trois idées suivantes, pour lesquelles nous proposons des radicaux internationaux.

a. Adhésion forte de l'esprit pour des motifs d'ordre intellectuel, ou du moins objectif ; c'est-à-dire évidence actuellement* commune à tous les hommes ou logiquement communicable par la démonstration : *cert.*

b. Adhésion forte de l'esprit pour des causes non intellectuelles, individuelles : *kred.*

c. Adhésion faible, laissant place au doute : *opini.*

Certitude morale, L. *Certitudo moralis.*

A. Au XVII^e siècle : état de l'esprit à l'égard de ce qui, sans être certain, au sens rigoureux du mot, présente cependant un degré de probabilité tel que l'on peut s'y fier sans crainte de se tromper. « Il faut distinguer deux sortes de certitudes, l'une métaphysique, l'autre morale. La métaphysique consiste à juger qu'une chose ne peut pas être autrement qu'elle ne nous paraît ; et la morale consiste à juger qu'une chose ne peut pas être autrement qu'elle ne nous paraît, à l'égard de la conduite de la vie. » ARNAULD, *Logique de Port-Royal*, IV, 13. — « Il y a deux sortes de certitudes, l'une de droit, l'autre de fait. La certitude de droit est celle qui est fondée sur des raisons si fortes que le contraire paraît impossible. La certitude de fait est celle qui est fondée sur des choses qui ont coutume d'être ainsi, ou qui paraissent telles à ceux qui en jugent. » PASCAL, *Pensées*, éd. Brunschvicg, 282

dant une si haute probabilité qu'il serait déraisonnable de le croire faux. « Je distinguerai ici deux sortes de certitude. La première est appelée morale, c'est-à-dire suffisante pour régler nos mœurs, ou aussi grande que celle des choses dont nous n'avons point coutume de douter touchant la conduite de la vie, bien que nous sachions qu'il se peut faire, absolument parlant, qu'elles soient fausses. » DESCARTES, *Principes*, 4e partie, § 205. Même sens dans la *Logique* de PORT-ROYAL, 4e partie, ch. XIII. LEIBNIZ (*Inédits* publiés par Couturat, p. 515), définit de même le *principium certitudinis moralis* ; cf. *Nouv. Essais*, IV, XVI. Au XVIIIe siècle, BUFFON, CONDORCET, etc., l'emploient également.

B. Pour EULER, le sens en est différent (au moins en principe, bien que les applications puissent coïncider) : « La certitude que nous avons de la vérité des choses que nous ne savons que par le rapport des autres est nommée *certitude morale*, parce qu'elle est fondée sur la foi que meritent ceux qui les racontent. » *Lettres*, 51.

C. Chez OLLÉ-LAPRUNE (*De la certitude morale*, 1880) et souvent au XIXe siècle : croyance forte, au sens **B**, ou conviction, au sens **A.**

CESARE. Mode de la 2e figure, se ramène à *Celarent* par la conversion de la majeure.

Nul P n'est M
Tout S est M
Donc Nul S n'est P.

CESARO. Mode subalterne* de *Cesare**.

Chair, voir *Esprit**.

CHAMP de la conscience, D. *Umfang des Bewusstseins* ; E. *Field of consciousness* ou *area of consciousness* ; I. *Campo della coscienza.*

L'ensemble des phénomènes qui apparaissent, à un moment donné, à une même conscience personnelle, par opposition aux phénomènes subconscients ou inconscients.

CRITIQUE

Il existe pour chaque individu tout une classe de phénomènes qui ne sont pas présents dans le champ de la conscience à un moment donné, mais qui sont néanmoins immédiatement à sa disposition, en ce sens qu'il peut les y rappeler par un simple acte de volonté : par exemple, pour tout individu normal, son nom, son adresse, les connaissances techniques ou scientifiques dont il fait habituellement usage, etc. En dehors de ce champ sont encore d'autres états de conscience : souvenirs totalement impossibles à retrouver, mais qui peuvent néanmoins reparaître, etc. Nous proposons d'appeler *champ actuel* l'ensemble des phénomènes immédiatement présents, et *champ virtuel* l'ensemble des phénomènes qu'on peut faire reparaître à volonté.

Il est entendu que l'un et l'autre ne sont pas bornés d'une manière rigoureuse.

Champ d'une relation, D. *Umfang* ; E. *Field* ; I. *Campo.*

Ensemble des termes entre lesquels cette relation peut être affirmée. Dans une relation binaire (ou dyadique), on appelle *domaine* de la relation l'ensemble des termes antécédents et *codomaine* (ou *domaine converse*) l'ensemble des termes conséquents. Soit par exemple R = *mari de*, le domaine est l'ensemble des maris, le codomaine l'ensemble des femmes, le champ l'ensemble des gens mariés. — Voir COUTURAT, *Principes des mathématiques*, ch. I, et *Revue de Métaph.*, 1904, 41-42.

Rad. int. : Feld.

Champ visuel, D. *Sehfeld* ; E. *Field of vision* ; I. *Campo visivo.*

A. Cône dans lequel doit être compris un objet pour donner une sensation visuelle, l'œil étant immobile.

B. Ensemble psychologique des objets qui tombent sous le regard à un moment donné (cet ensemble étant limité à la fois par l'angle maximum sous lequel la vision est possible, la distance maxima qu'elle comporte, et les obstacles que les différents objets forment à la vision les uns des autres).

CRITIQUE

Outre ces deux sens fondamentaux, il y a encore lieu de distinguer le champ visuel d'un œil et celui des deux yeux ; le champ visuel d'un œil (ou de deux yeux) fixes, et celui d'un œil (ou de deux yeux) mobiles. WUNDT les distingue par des épithètes ajoutées au mot *Sehfeld*. (Voir *Grundzüge der physiol. psychol.*, 4e éd., II, 108, 124, 186.) — BALDWIN, vo, définit *champ visuel* et ses équivalents « la somme totale des sensations visuelles excitées par les stimulus agissant sur une rétine immobile à un moment donné. Le champ visuel, ajoute-t-il d'après HELMHOLTZ, est pour ainsi dire la projection extérieure d'une rétine, avec toutes ses images et ses particularités ; il propose *champ de regard* (D. *Blickfeld* ; E. *Field of regard* ; I. *Campo di sguardo*) pour désigner « l'espace qui peut être traversé par le regard de l'œil en mouvement ». Cette distinction nous paraît peu utile. Il semble qu'on pourrait utilement conserver les deux termes indiqués, mais en appliquant *champ de regard* au sens **B** et *champ visuel* au sens **A.**

CHANCE, D. **A.** *Fall* ; **B.** *Zufall* ; **C.** *Glück* ; — E. *Chance* (très large) ; — I. *Caso, Fortuna.*

Du bas-latin *cadentia*, chute. (Cf. I. *Cadenza*, chute, cadence.) Primitivement, la façon dont tombent les dés, dont tournent les événements. Cf. *Casus, cas*, qui viennent aussi de *cadere.*

A. L'une des manières dont peut se produire un événement aléatoire. « ... il est clair que le nombre des chances possibles ne changera pas, non plus que celui des chances favorables à l'extraction d'une boule noire ». LAPLACE, *Essai philosophique sur les probabilités*, Ed. Gauthier-Villars, 1921, p. 6. — « Une chance à courir. »

B. Quelquefois, par extension, le

Sur **Champ de la conscience.** — Il faut remarquer que le champ de la conscience n'est pas fixe, mais variable pour un individu, et que certaines maladies comme l'hystérie sont précisément caractérisées par le « rétrécissement du champ de la conscience ». **(Pierre Janet.)**

Sur **Champ psychologique.** — Cette expression et cette notion, utilisées par plusieurs psychologues contemporains (notamment Lewin) ont été mises en discussion par M. Raymond RUYER dans la séance de la Société du 26 novembre 1938. (Voir *Bulletin*, janvier 1939.) Voici le résumé qu'il nous a donné de sa critique : « La notion de champ, qu'il s'agisse d'un champ physique ou d'un champ psychologique, implique nécessairement une certaine unité spatio-temporelle, qui rend le champ propre à être un lieu de formes. Mais cette unité est d'un ordre tout différent selon qu'il s'agit de l'un ou l'autre cas. Dans le champ physique, tout au moins pour la physique classique, l'unité est réalisée par des interactions de proche en proche, et les formes obéissent à des principes d' « extremum ». Dans le « champ » psychologique, l'unité est primaire, obtenue par une sorte de « survol absolu », et les formes sont thématiques : elles obéissent à une normativité économique, ou esthétique, etc. La ligne droite d'un animal vers sa proie n'est pas une trajectoire « extrêmale », à la manière d'une géodésique, c'est un trajet économique. La *Gestalttheorie* consiste à méconnaître cette distinction. » **(R. Ruyer.)**

hasard* lui-même. (Sens plus rare en français, mais très fréquent en anglais.) — « Chanceux » au sens propre, veut dire aléatoire.

C. Chance favorable ; souvent avec l'idée qu'il existe (soit momentanément, soit d'une façon constante pour un individu donné) une sorte d'influence occulte déterminant l'arrivée fréquente de chances heureuses. « Un joueur ne croira pas avoir gagné *par hasard* s'il croit « *avoir eu de la chance* ». F. Rauh, Discussion à la séance du 4 juillet 1907. Voir Ohana, *De la chance*, et cf. ci-dessous *hasard**, Observations.

Rad. int. : **A.** Chanc ; **B.** Fortun.

CHANGEMENT, D. *Aenderung, Veränderung, Wechsel* (voir Remarque) ; E. *Change* (dans les deux sens) ; *Alteration* (au sens **A**) ; I. *Cambiamento, Mutazione.*

A. Acte par lequel un sujet permanent se modifie, ou est modifié dans quelqu'un ou dans quelques-uns de ses caractères.

B. Transformation d'une chose en une autre, ou substitution d'une chose à une autre.

REMARQUE

Ces deux sens ont été nettement distingués par Kant dans la *Critique de la Raison pure* : il attribue exclusivement au mot *Veränderung* le sens **A,** et au mot *Wechsel* le sens **B.** (*Analogies de l'expérience ;* 1re analogie, A. 187 ; B. 230.) Bien que le premier, par son étymologie, évoque plutôt, en effet, l'idée d'altération, et le second celle d'alternance, cette spécialisation n'appartient pas à la langue usuelle : pour « changer d'habits », on peut dire aussi bien « Seine Kleider wechseln » que « Seine Kleider verändern ».

Il faut, du reste, remarquer que même au sens **B,** il faut, sinon un sujet, du moins un cadre, un contexte défini et restant le même pour qu'on puisse parler de transformation ou de substitution.

Voir *Action**, *Altération**, *Devenir**, *Permanence**, *Substance**.

Rad. int. : Chanj.

CHAOS, G. χάος (gouffre, abîme) ; D. E. *Chaos ;* I. *Caos.*

A. Primitivement, vide obscur et sans bornes qui préexistait au monde actuel, mais non pas, semble-t-il, à titre de réalité éternelle. Voir Platon, *Banquet*, 178 B.

B. Postérieurement (et peut-être sous l'influence d'idées orientales ; cf. *Genèse*, I, 2), mélange confus de tous les éléments du monde, avant qu'ils ne fussent mis en ordre par une puissance organisatrice.

C. Par suite, ensemble désordonné et disparate. « La diversité absolue d'un chaos ne pourrait recevoir l'occasion d'aucune action et par conséquent d'aucune pensée. » G. Bachelard, *Essai sur la connaissance approchée*, p. 277.

Rad. int. : Kaos.

CHARITÉ, G. ἀγάπη ; L. *Charitas* ou mieux *Caritas ;* D. *Liebe, Wohltätigkeit ;* E. *Charity ;* I. *Carità.*

A. Dans la langue de la théologie et de la morale chrétiennes, ce mot désigne la plus grande des trois vertus théologales (Paul, I *Corinth.*, xiii, 13). Cette vertu consiste dans l'amour de Dieu lui-même et du prochain en Dieu. Par suite, le mot présente un caractère religieux qui le distingue de toute forme de la philanthropie pure et simple.

On voit en même temps qu'il ne désigne pas tant une catégorie d'actes, un mode de conduite que le principe même de la vertu, l'inspiration d'où émane la moralité.

B. En dehors de toute acception théologique le terme *charité* est courant aujourd'hui en morale, où il est d'ordinaire mis en antithèse avec celui de justice. Mais cette antithèse peut s'entendre de deux manières :

1° Ou bien on y trouve une division du domaine même de la moralité, une distinction de deux sortes d'actes : les devoirs de charité, ou *positifs*, s'opposent alors aux devoirs de justice, ou négatifs, en tant que les premiers ne sont pas exigibles comme les seconds ; les premiers consistent à faire positivement du bien à autrui en donnant quelque chose de soi, les seconds se réduisent à éviter de faire du mal à autrui, d'empiéter sur autrui. La charité est alors *bienfaisance**. (*Wohltätigkeit, Beneficence* [Spencer, *Princ. of Ethics*, part. V et VI]. Cf. Devoirs larges, devoirs stricts.)

2° Ou bien on envisage l'antithèse de la charité et de la justice comme celle d'un principe général, subjectif, affectif et d'une règle pratique, objective, sociale de la moralité. La justice et la charité ne sont plus alors deux règles juxtaposées et complémentaires entre lesquelles se partage le champ de la moralité, puisqu'il est possible qu'un principe de dévouement et d'amour soit le *ressort* même des actions simplement justes ; puisque inversement, la *règle* de la justice peut s'étendre au domaine entier du devoir en déterminant dans quelles limites et dans quelles formes notre charité peut légitimement s'exercer. La charité est alors amour (Αγάπη, *Liebe*).

CRITIQUE

Nous proposons de restreindre le mot au sens **A,** et d'employer au sens **B,** 1° : *Bienfaisance ;* au sens **B,** 2° : *Bonté.*

Rad. int. : Karitat.

« CHASSE de Pan », L. *Venatio Panis* (Bacon, *De Dignit*, livre V, ch. iii). Ensemble des procédés expérimentaux servant à l'exploration de la nature, pour constater des faits, avant d'en venir à l' « interprétation de la nature » et aux « tables* d'induction ».

« Chiffre », voir *Supplément.*

CHOSE, D. *Ding, Sache ;* E. *Thing ;* I. *Cosa.*

A. Le langage courant désigne par ce mot tout ce qui peut être pensé, supposé, affirmé ou nié. C'est le terme le plus général pouvant tenir lieu de tout ce dont on pose l'existence, fixe ou passagère, réelle ou apparente, connue ou inconnue.

B. Théorie de la connaissance. 1° *Sens empirique.* Ce terme exprime l'idée d'une réalité envisagée à l'état statique, et comme séparée ou séparable, constituée par un système supposé fixe de qualités et de propriétés. La chose s'oppose alors au fait ou au

Sur **Changement.** — Texte de Kant signalé par M. **M. Marsal.**

Sur **Charité, B.** — On trouve en plusieurs passages de Leibniz cette formule : « La justice est la charité du sage. » **(L. Couturat.)**

Sur **Charité** (Critique). — Malgré l'exactitude de ces distinctions, j'estime que le mot *charité* ne fait jamais équivoque, et peut être conservé dans son usage actuel. Entre ces trois significations il n'y a que des nuances, lesquelles sont des reflets des doctrines sur l'idée. La *charité* s'oppose surtout à la *bienfaisance*, en ce qu'on peut être bienfaisant par intérêt ou vanité, mais non charitable ; à la *bonté*, en ce que ce dernier mot est équivoque, et s'applique souvent à l'altruisme inintelligent et inactif. **(V. Egger.)**

L'amour désigné par ἀγάπη, qui unit l'aimant et l'aimé, et qui comporte en général réciprocité, est très différent de l'amour désigné par ἔρως, sorte de gravitation de l'aimant vers l'aimé, qui laisse en principe l'aimé indifférent, comme dans le cas du Moteur Immobile. **(E. Bréhier.)**

Cf. *Amour**, Critique.

phénomène. « La lune est une chose, l'éclipse est un fait. »

En ce sens, *chose* et *objet* sont souvent employés comme synonymes. Mais, rigoureusement, ce dernier terme est plus étendu puisqu'il s'applique à tout ce qui est susceptible d'être perçu, aussi bien aux phénomènes et aux rapports qu'aux choses.

2° *Sens métaphysique.* « Chose en soi. » *(Ding an sich ; thing in itself ; cosa in se.)* Ce qui subsiste en soi-même sans supposer autre chose. C'est ainsi que KANT raisonne fréquemment en partant de cette hypothèse : *Si les phénomènes étaient des choses en soi...* voulant dire par là : si les phénomènes étaient quelque chose qui subsistât en dehors de ma représentation (comme le réalisme naïf l'imagine). De là vient que cette expression, d'abord négative, est ensuite appliquée au noumène*, en tant qu'il jouit de cette indépendance à l'égard de la représentation. — Voir *En Soi**.

C. ÉTHIQUE. La chose s'oppose à la Personne*. La chose ne s'appartient pas à elle-même, elle peut être possédée, elle ne peut être conçue comme le sujet d'aucun droit. La Personne est *sui juris ;* elle peut posséder la chose, elle peut avoir des droits.

Rad. int. : Res.

« CHOSISME », quelquefois employé comme synonyme de réalisme* naïf. Voir *Réalisme**, critique **(S)**.

CHRÉMATISTIQUE, du grec χρηματιστική, ARISTOTE : science de la richesse.

On appelle *conception chrématistique* de la science économique, celle qui prend pour but de rechercher « la multiplication la plus grande possible des richesses, sans qu'il soit fait état de l'utilité plus ou moins grande que prennent ces richesses selon qu'elles viennent à être consommées par tel individu ou par tel autre ». (LANDRY, L'idée de justice distributive, *Revue de Métaph.*, IX, 741.)

Ce terme est généralement péjoratif. Voir les *Observations*.

CINÉMATIQUE, D. *Kinematik ;* E. *Kinematics ;* I. *Cinematica.*

Terme créé par AMPÈRE (*Essai sur la philosophie des sciences*, 1834).

Partie de la Mécanique : science du déplacement, c'est-à-dire du mouvement, abstraction faite des forces qui sont supposées le produire. On y étudie les positions successives des corps mobiles dans leurs relations de dépendance et de simultanéité. La partie pratique de cette science est la théorie des appareils mécaniques au point de vue de la transformation des mouvements. Cf. DYNAMIQUE. — Synonyme ancien : PHORONOMIE (Leibniz, Kant).

Cinesthésique, voir *Kinesthésique**.

Cinétique (énergie). Voir ÉNERGIE.

« **Civil** (État) », état de société opposé à l'état de nature, et résultant du contrat social, chez J.-J. Rousseau, Saint-Just, etc.

Civile (Liberté), voir Observations ci-dessous et *Supplément*.

CIVILISATION, D. *Kultur, Civilisation ;* E. *Civilization ;* I. *Civiltà.* — Sur l'histoire de ce mot, voir Lucien FEBVRE, *Civilisation, évolution d'un mot et d'un groupe d'idées*, dans le fascicule II des *Publications du Centre International de Synthèse* (1930) ; et cf. ci-dessous *Culture**. — Cf. H. MARROU, Culture, civilisation, décadence, *Revue de Synthèse*, décembre 1938.

A. *Une* civilisation est un ensemble complexe de phénomènes sociaux, de nature transmissible, présentant un caractère religieux, moral, esthétique, technique ou scientifique, et communs à toutes les parties d'une vaste société,

---

Sur **Chose, B, 1°.** — Même dans l'usage vulgaire et en dehors de toute théorie philosophique on distingue deux sens du mot *chose : a)* l'objet quelconque d'une pensée ; *b)* le sujet par opposition aux prédicats. **(J. Lachelier.)**

Sur **Chose, B, 2°.** — « Sind Erscheinungen Dinge *an sich selbst*, so ist die Freiheit nicht zu retten... Wenn dagegen Erscheinungen für nichts mehr gelten als sie in der That sind, nämlich nicht für Dinge an sich *sondern blosse Vorstellungen*, ... so, etc.[1]. » (KANT, *Critique de la Raison pure*, Antinomies, section IX, § 3.)

Sur **Chose, B, 1°.** — La chose (empirique) apparaît comme un sujet fixe de phénomènes accidentels. Mais les qualités mêmes qui, à l'expérience immédiate, semblent plus ou moins permanentes, sont reconnues changeantes. En poussant à la limite l'idée d'un sujet permanent de tous les phénomènes ou qualités on arrive donc à l'idée d'un substratum absolument fixe qui serait la Chose en soi.

— D'autre part, comme l'analyse réduit les qualités immédiatement perçues, objet de connaissance actuelle, à de simples apparences ayant pour fondement des propriétés plus profondes, plus générales et plus fixes, dès lors plus *réelles*, on forme à la limite le concept de ce que serait la chose *en elle-même* par opposition à ce qu'elle est pour nous, de ce qu'elle serait indépendamment des *apparences*, c'est-à-dire en dehors de toute connaissance actuelle ou *possible*.

— En ce sens, le mot chose en soi s'oppose au terme de phénomène (au sens le plus étendu) et est à peu près synonyme de substance (au sens métaphysique). Mais ce dernier est plus général. Le terme de chose en soi, en raison de son origine même, implique une certaine idée d'objectivité qui empêche qu'on ne l'applique à l'esprit, comme il arrive pour le terme *substance*. **(G. Belot.)**

1. « Si les phénomènes sont des choses, en soi, la liberté est impossible à sauver... si au contraire les phénomènes ne sont tenus que pour ce qu'ils sont réellement, non des choses en soi, mais de simples représentations, alors, etc. »

Sur **Chrématistique.** — Χρηματιστική, chez Aristote, veut dire l'art de gagner de l'argent. Il s'y attache déjà une certaine défaveur : c'est ainsi que dans la *Politique*, I, III, il fait remarquer que l'argent monnayé (νόμισμα) n'est pas une richesse par nature, mais seulement par convention (νόμῳ, opposé à φύσει) : « C'est une étrange richesse que celle dont le possesseur, si bien qu'il en soit pourvu, mourra de faim comme le Midas de la fable, qui par l'effet de son souhait cupide, voyait se changer en or tout ce qu'on lui servait. » (1257ᵇ 14-17.) De même chez Sismondi : « Bien qu'elle (l'économie politique orthodoxe) ait réfuté définitivement l'erreur du mercantilisme, elle constitue un mercantilisme d'un nouveau genre, ne considère que les intérêts du marchand, et pense avoir assuré par là ceux de la collectivité tout entière, ce qui serait vrai seulement si elle se composait tout entière de marchands. Elle n'est pas économie politique véritable, art d'aménager la cité, dans l'intérêt général, mais art de l'enrichissement individuel, « chrématistique », selon le mot créé par Sismondi. » Elie HALÉVY, *Sismondi*, Introd., p. 15. Dans ce texte, « créé » serait avantageusement remplacé par « repris ». **(M. Marsal).**

Civile (Liberté). — Quelques correspondants nous ont demandé de mentionner et de définir cette expression, actuellement tombée en désuétude : **M. H. Capitant et M. G. Davy,** que j'ai consultés sur ce point, ont été d'accord pour répondre qu'on ne la rencontre plus chez les jurisconsultes contemporains. Déjà l'article *Liberté*, par Émile Saisset, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* de Franck (1843 ; 2e édition, 1875) se borne à distinguer entre « liberté morale » et « liberté politique ». — Voir au *Supplément* l'histoire de ce terme.

ou à plusieurs sociétés en relations. « La civilisation chinoise ; la civilisation méditerranéenne. »

Aire de civilisation (D. *Kulturkreis*), surface géographique sur laquelle s'étend une civilisation. — *Couches de civilisation* (D. *Kulturschichten*) s'est dit primitivement des couches matérielles superposées qui montrent, dans les fouilles archéologiques, les restes de civilisations successives ; puis, plus généralement, s'est appliqué à des civilisations superposées l'une à l'autre dans une même aire géographique, et telles que des monuments ou des institutions de la plus ancienne survivent dans la plus récente. — *Langues de civilisation* (D. *Kultursprachen*) ; celles qui possèdent une littérature, et sont employées comme moyen d'expression d'idées politiques, historiques ou scientifiques. Voir, sur l'ensemble du sens **A**, M. Mauss, *Les civilisations, éléments et formes*, dans le recueil du *Centre de Synthèse* cité plus haut.

B. *La* civilisation (opposée à l'état sauvage ou à la barbarie) est l'ensemble des caractères communs aux civilisations (au sens **A**) jugées les plus hautes, c'est-à-dire pratiquement celle de l'Europe et des pays qui l'ont adoptée dans ses traits essentiels. « Si un pareil esprit (l'esprit de puissance individuelle) venait à régner parmi nous, ce serait la fin de toute civilisation, de toute tendance à la raison... » Renan, *Dialogues philosophiques*, p. 65. — Le mot, en ce sens, présente un caractère nettement appréciatif. Les peuples « civilisés » s'opposent aux peuples sauvages ou barbares moins par tel ou tel trait défini que par la supériorité de leur science et de leur technique, ainsi que par le caractère rationnel de leur organisation sociale. Voir, dans le recueil déjà cité, Niceforo, *La civilisation, le problème des valeurs ;* Louis Weber, *Civilisation et technique.*

Civilisation, ainsi entendu, implique aussi, dans une assez large mesure l'idée que l'humanité tend à devenir plus une et plus semblable dans ses différentes parties : « L'histoire nous montre la civilisation s'étendant peu à peu à tous les pays et à tous les peuples. » G. Monod, *Histoire ; De la méthode dans les sciences*, 1re éd., I. 355.

C. (Plus rare.) Action de civiliser, de produire ou d'accroître la civilisation au sens **B.** — Action de se civiliser.

REMARQUE

Nous avons classé les sens dans l'ordre où il était le plus facile de les définir l'un par l'autre ; mais historiquement, les sens **B** et **C** sont les plus anciens ; tous deux paraissent dater de la seconde moitié du XVIIIe siècle ; le sens **A**, des dernières années du XIXe.

Rad. int. : **A.** Civilizajo ; **B.** Civilizeso ; **C.** Civilizigo, Civilizijo.

CLAIR, adj., L. *Clarus ;* D. *Klar ;* E. *Clear ;* I. *Chiaro.* Voir *Distinct**.

A. Pour Descartes, connaissance « qui est présente et manifeste à un esprit attentif », de telle sorte qu'il n'ait aucune occasion d'en mettre en doute la réalité et la valeur. (*Principes*, I, 45.)

B. Pour Leibniz, idée telle qu'elle suffit à faire reconnaître son objet et à le faire distinguer de tout autre. (*Gerh. Phil. Schriften*, IV, p. 422.) C'est ce que Descartes appelait *Distinct**.

Rad. int. : Klar.

CLAN, D. *Sippe ;* E. *Clan ;* I. *Clan.* Terme celtique emprunté au système familial d'Irlande, de Galles et d'Écosse, et adopté par les sociologues pour désigner d'une manière générale le groupement social dit « primitif ». Ce groupement se définit essentiellement par l'interdiction du mariage à l'intérieur du groupe (exogamie). Le clan est donc moins étendu que la tribu, qui est un groupement territorial et politique par rapport auquel il y a d'ordinaire endogamie (cf. Durkheim, *Ann. Sociolog.*, I, 9 et 31 ; Powell, Sociology, dans *Année Soc.*, IV, 125). Le clan se caractérise en outre soit au point de vue religieux par l'unité du Totem (clans australiens, Peaux-Rouges, d'après Durkheim, *ibid. ;* Frazer, *Totemism*), soit au point de vue juridique par la solidarité qui unit les membres pour la vengeance du sang et qui l'interdit entre eux (le *Hajj* arabe d'après Robertson Smith et Proksch, *Ueber die Blutrache bei den vorislamischen Araben*) ; soit au point de vue militaire par sa constitution en unité guerrière, ou enfin au point de vue économique par la propriété commune (Zadruga Serbe, Township écossais, d'après Laveleye, *La Propriété et ses formes primitives*, ch. XVI, XXIX sqq.).

CLASSE, D. *Klasse ;* E. *Class ;* I. *Classe.*

A. Logique. Ensemble d'objets défini par le fait que ces objets possèdent tous et possèdent seuls un ou plusieurs caractères communs. Se représente en Logique symbolique par l'abréviation *Cls.* (Peano, *Formulaire de Logique mathématique*, § 2.) Terme général désignant l'idée dont *genre* et *espèce* sont les cas particuliers **(S).**

B. Méthodologie. On appelle spécialement *classe* en biologie la division intermédiaire entre les *embranchements* et les *ordres* (classes des *mammifères, oiseaux, poissons*, etc.).

C. Sociologie. Une classe est un ensemble d'individus placés à un même niveau social par la loi ou par l'opinion publique. (Cf. *Caste**.) Ce mot présente actuellement une tendance à s'appliquer surtout, par suite de l'effacement graduel des distinctions sociales autres qu'économiques, à la distinction des citoyens suivant le niveau de leurs revenus et suivant la manière différente dont ils se le procurent : cultivateurs, ouvriers, employés, industriels, petits commerçants, grands négociants, professions libérales, propriétaires, rentiers, etc.

Enfin, le sens de ce mot a été encore plus spécialisé par la théorie communiste*, suivant laquelle les classes sociales seraient en voie de se réduire à

Sur **Civilisation.** — Le sens **B,** qui est appréciatif, est ambigu ; l'appréciation peut porter sur un état de choses déjà réalisé, ou énoncer un idéal peut-être lointain. Le titre du premier livre de G. Duhamel, publié pendant la guerre 14-18, jouait sur ce double sens, comme depuis beaucoup de satires sur la colonisation. L'appréciation favorable de notre civilisation occidentale n'est peut-être favorable que par *idolon tribus*. Chez Fourier, l'import de *civilisation* est péjoratif ; il enveloppe d'un même mépris la barbarie et la civilisation. La civilisation est le quatrième limbe, précédé de 1) la sauvagerie ; 2) le patriarcat ; 3) la barbarie ; et elle sera suivie, Fourier et Dieu aidant, du cinquième limbe, le garantisme. **(M. Marsal.)**

En allemand, le mot *civilisation*, quand il est opposé à *culture*, désigne surtout le progrès extérieur et matériel. **(E. Bréhier.)**

Sur **Classe.** — « Toute l'histoire de la société humaine jusqu'à ce jour est l'histoire de luttes de classes *(Klassenkämpfen)*... Aux époques de l'histoire qui ont précédé la nôtre, nous voyons à peu près partout la société offrir toute une organisation complexe de classes distinctes, et nous trouvons une hiérarchie de rangs sociaux multiples... Notre âge, l'âge de la bourgeoisie, a néanmoins un caractère particulier : il a simplifié les antagonismes de classe. De plus en plus, la société tout entière se partage en deux grands camps ennemis, en deux grandes classes directement opposées : la bourgeoisie et le prolétariat. » Marx et Engels, *Manifeste communiste* (1872), trad. Andler, p. 20 et 21. — Texte communiqué par M. **M. Marsal.**

deux seulement : prolétariat et bourgeoisie. (Voir le texte cité aux Observations.) C'est surtout à cette dernière acception que se rapportent actuellement les expressions « lutte de classes », « parti de classe », « conscience de classe », etc.

CRITIQUE

Par suite des transformations de sens qui viennent d'être rappelées, l'emploi de ce mot en matière sociale prête facilement au sophisme quand l'acception n'en est pas expressément spécifiée.

Rad. int. : Klas.

CLASSIFICATION, D. *Klassifikation;* E. *Classification ;* I. *Classificazione.*

A. Répartition d'un ensemble d'objets en un certain nombre d'ensembles partiels coordonnés et subordonnés.

B. Manière d'ordonner entre eux des concepts, suivant certaines relations qu'on veut mettre en évidence : relation de genre à espèce ; relation de tout à partie ; relations de généalogie, de hiérarchie, etc. (DURAND DE GROS, *Aperçus de taxinomie générale.*)

On appelle *classification artificielle* celle qui dépend de caractères arbitrairement choisis, et qui n'a pour but que de permettre de retrouver rapidement chaque objet par la place qu'il occupe, ou réciproquement ; *classification naturelle*, celle qui a pour but de rapprocher les objets qui ont le plus de ressemblances naturelles, et de préparer ainsi la découverte des lois.

CLAUSTROPHOBIE, D. *Klaustrophobie*, etc.

Trouble mental consistant en une crainte douloureuse, appelée *angoisse*, accompagnée souvent de phénomènes impulsifs, qui se manifeste quand le sujet se trouve enfermé, même à l'abri de tout danger ou de tout inconvénient.

CLEPTOMANIE, D. *Kleptomanie*, etc.

Impulsion morbide au vol, en dehors de tout intérêt à s'approprier l'objet volé.

« CLINAMEN ». Traduction latine du grec ἔκκλισις ou παρέγκλισις.

Ce mot désigne la déviation spontanée qui, dans le système d'Épicure, permettait aux atomes tombant dans le vide en vertu de leur poids et d'une vitesse égale, de se rencontrer et de s'agglomérer. — (ÉPICURE, *Lettre à Hérodote*, ap. DIOG. LAERT., liv. X.)

Le *clinamen* était en même temps le principe du libre arbitre. (LUCRÈCE, II, 289.)

Codomaine (d'une relation). — LOGIQUE. Voir *Champ** et *Domaine**.

CŒNESTHÉSIE, du grec κοινή, αἴσθησις (D. *Gemeinempfindung, cœnesthesis ;* E. *Common sensation, cœnesthesis* [HAMILTON] ; I. *Cenestesi*). — On écrit aussi *cénesthésie.*

Ensemble des sensations provenant des organes internes, de l'état de la circulation, de la nutrition cellulaire, etc. « C'est le chaos non débrouillé des sensations qui, de tous les points du corps, sont sans cesse transmises au sensorium. » (HENLE, dans RIBOT, *Maladies de la personnalité*, 23.)

CRITIQUE

Par suite de la théorie de Th. RIBOT (*ibid.*, ch. I), qui accorde à la cœnesthésie le rôle essentiel dans la formation de l'idée du moi individuel, on a défini quelquefois la cœnesthésie « la sensation de notre propre existence ». (RICHET, v°.) Mais c'est là une hypothèse, non une définition.

Il y a également quelque inexactitude à définir la cœnesthésie « la *perception* de notre être organique ». (GOBLOT, v°.)

Sur **Cœnesthésie.** — On a dit autrefois *cœnesthèse.* — Émile SAISSET (*Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1862, p. 974) attribue la création de ce mot au physiologiste J. C. REIL (1759-1813).

La cœnesthésie, en effet, reste à l'état de sensation plutôt qu'elle ne passe à celui de perception, et WUNDT comprend même sous ce terme certaines sensations thermiques, musculaires, etc., quand elles sont vagues, indistinctes, et qu'elles présentent surtout un caractère affectif. « Wir rechnen zur Classe der Gemein-Empfindungen alle Empfindungen die einen ausschliesslich subjectiven Charakter bewahren, und dadurch wesentlich Bestandtheile des Gemeingefühls bilden[1]. » (*Grundzüge der physiol. Psychol.*, 4e éd., I, 434.)

D'autre part, bien que le mot cœnesthésie désigne l'état psychique *total* résultant de l'action simultanée et confuse de ces impressions internes, il est néanmoins légitime de parler, en les distinguant, de telle ou telle « sensation cœnesthésique » particulière, celle du cœur par exemple ou de l'intestin.

Rad. int. : Kenestesi.

CŒUR, D. *Herz ;* E. *Heart ;* I. *Cuore.*

A. (Sens ancien, tombé en désuétude, et qui donne lieu à de fréquents contresens) : intelligence intuitive, opposée à l'entendement, au raisonnement discursif. « Nous connaissons la vérité non seulement par la raison (le raisonnement), mais encore par le cœur : c'est de cette dernière sorte que nous connaissons les premiers principes... C'est sur ces connaissances du cœur et de l'instinct qu'il faut que la raison s'appuie, et qu'elle y fonde tout son discours. » PASCAL, *Pensées*, petite édition Brunschvicg, p. 459. « Le cœur sent qu'il y a trois dimensions dans l'espace. » Voir *Remarque.*

B. (Sens vieilli, mais non disparu) : courage, fierté. « J'aurai trop de force ayant assez de cœur. » CORNEILLE, *Le Cid*, acte II, scène 2.

1. « Nous mettons dans la classe des sensations cœnesthésiques toutes les sensations qui gardent un caractère exclusivement subjectif, et qui *par là* forment essentiellement des parties constitutives de ce sentiment. » *(Principes de psychologie physiologique.)*

C. L'ensemble des sentiments, de la vie affective :

1° Par opposition à l'esprit, à l'intelligence. « L'homme croit souvent se conduire quand il est conduit et pendant que son esprit se tend à un but, son cœur l'entraîne insensiblement à un autre. » LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, XLIII. — Cf. tout le chapitre IV des *Caractères* de LA BRUYÈRE, qui a pour titre « Le Cœur » et qui traite de l'amitié, de l'amour, de la reconnaissance, de la jalousie, de la haine, de la fierté, de l'ambition, etc. ;

2° Par opposition à ce qui apparaît au dehors. « La constance des sages n'est que l'art de renfermer leur agitation dans leur cœur. » LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, XX. Cf. l'expression « à contre-cœur ».

D. Plus spécialement : les sentiments de sympathie, de compassion, de charité. — « Une lettre pleine de cœur. » Ce sens appartient plus à la langue courante qu'à celle de la philosophie.

REMARQUE

Nous avons donné ci-dessus pour le sens **A** des citations de Pascal qui en sont les exemples les plus caractéristiques. Ce sens lui vient de Méré (voir Brunschvicg, petite édition des *Pensées*, p. 116). Même à leur époque, il est très rare : il se rattache cependant à celui de *cor* en latin, qui peut s'appliquer à toute la vie intérieure de l'esprit, à tout ce que nous appellerions aujourd'hui intelligence ou sentiment. « Egregie cordatus homo » (Ennius, I, 9, cité par Cicéron dans les *Tusculanes*) : un homme d'intelligence remarquable. C'était une croyance répandue, dans l'Antiquité que le siège de la pensée était dans la poitrine (voir le même texte). — Cf. l'usage de *pectus* dans la célèbre phrase de Quintilien (*De inst. orat.*, X, 7) : « Pectus est enim quod disertos facit » où il s'agit pour une part des sentiments, mais surtout de la vivacité avec laquelle on se *représente* intérieurement ce dont on parle ; cf. aussi en français l'ex-

pression réciter, jouer « par cœur ».

Chez Pascal lui-même, le mot *cœur* est pris aussi au sens **C ;** par exemple *Passions de l'amour*, *Ibid.*, 123 ; *Lettres*, *Ibid.*, 220 ; *Pensées*, p. 399, 458. Quelquefois même il réunit les deux sens comme s'ils étaient équivalents, p. ex., p. 462, où le terme est opposé à *esprit*, mais s'applique en même temps à la connaissance de Dieu sans preuves, par une évidence immédiate.

Cf. *Sentir**, *Sentiment**, texte et Observations.

Rad. int. : Kordi.

COGITATIVE, (S).

« **COGITO,** *ergo sum* » (Descartes, *Discours de la méthode*, IV) et par abréviation « le *Cogito* ». Argument tirant de l'existence de la pensée actuelle la réalité de l'âme en tant que substance individuelle. « Je suis une chose qui pense. » (Id., *Méditations*, II, 6.) Aussi cette formule a-t-elle été souvent corrigée dans le sens d'une plus grande impersonnalité : « Cogito ergo *est.* » (Schopenhauer, *Die Welt*, etc. Suppléments, chap. iv.) — « Cogito, ergo *sum et est.* » (A. Riehl, *Der philosophische kriticismus*, livre II, 2e vol., p. 147.) — « Cogito, ergo res sunt. » (Résumé de la déduction transcendentale kantienne selon Em. Boutroux, *Revue des Cours*, 1894-95, II, 370.)

COGNITION (terme anglais ; inusité en allemand : ne figure pas dans Eisler ; I. *Cognizione*).

Ce mot est quelquefois employé en français, soit pour désigner l'acte de connaître, soit pour désigner la connaissance en général. Le mot anglais est défini par Fleming et Calderwood : « Knowledge in its widest sense ; specially, interpretation of sensory impression[1]. » Meiklejohn, dans la traduction anglaise de la *Critique de la Raison pure*, se sert de ce mot pour traduire *Erkenntniss*.

On pourrait utilement le conserver pour désigner un acte particulier de connaissance*, par opposition à la connaissance en général. Les deux mots seraient alors dans le même rapport que *volition* et *volonté*.

COGNOSCIBILITÉ (Point de terme équivalent dans Eisler ; *Cognoscibility* a été employé par Cudworth, mais ne figure ni dans Baldwin, ni dans Fleming et Cald. ; I. *Conoscibilità*).

Qualité de ce qui peut être connu.

Terme rare. Goblot le distingue d'intelligibilité en ce que ce dernier contient de plus l'idée d'une connaissance rationnelle, la cognoscibilité supposant seulement que l'objet est présenté à la pensée.

COHÉRENCE, D. (Sans équivalent exact) ; E. *Consistency ;* I. *Coerenza.*

Absence de contradiction et de disparate entre les parties d'un argument, d'une doctrine, d'un ouvrage. Ce mot évoque le terme opposé, *incohérence*, qui est presque synonyme de folie. Aussi ne marque-t-il d'ordinaire qu'un degré d'éloge médiocre. Il n'en est pas de même des mots anglais *coherency*, *coherence*, qui correspondraient plutôt à *cohésion**, ou *consistance* ; voir ci-dessous *Consistance**, remarque.

Rad. int. : Koheres.

COHÉSION, D. *Kohäsion*, *Zusammenhang ;* E. *Coherence*, *Coherency ;* I. *Coesione.*

Proprement, force qui maintient

1. « Connaissance au sens le plus large ; spécialement, interprétation d'une impression sensorielle. »

Sur **Cognition.** — Ce mot a en allemand un sens spécial dans l'usage juridique, p. ex. Un crime *kommt zur Cognition eines Richters* (vient à la connaissance d'un juge) ; même usage dans la formule française *connaître de...* **(F. Tönnies.)**

nies les molécules d'un corps ; — par suite, métaphoriquement : 1° liaison des individus dans une société ; — 2° caractère d'une pensée, d'une exposition, dont toutes les parties tiennent solidement entre elles. Voir *Cohérence** et *consistance**.

Rad. int. : Koher.

COLLECTIF, D. *Gesammt*, *Kollektiv ;* E. *Collective* (plus large ; veut dire aussi inductif) ; I. *Collettivo.*

A. Se dit d'un terme singulier et concret, représentant une pluralité d'individus : « L'École d'Élée ; le Sénat romain ; l'Institut », et par suite d'une proposition ayant pour sujet un terme collectif.

B. « Pris au sens collectif » ou « pris collectivement » se dit d'un terme pluriel, ou de plusieurs termes réunis quand ils sont sujets d'une proposition indivise* : « Les étoiles sont nombreuses. » — « Pierre et Paul sont frères. » — L'expression opposée est « pris au sens distributif* ».

C. Qui a pour objet un ensemble d'individus semblables en tant qu'ils forment un tout : « La psychologie collective. »

D. Qui est la propriété d'un ensemble d'individus en tant qu'ils sont réunis. On discute sur le degré de réalité que peuvent avoir les *tendances collectives* ou même les *représentations collectives* indépendamment des tendances ou des représentations conscientes chez chacun des individus formant un groupe. L'*âme collective* est un concept très employé par les sociologues allemands sous le nom de *Volksgeist.* — *Conscience collective* est surtout fréquent chez les sociologues français.

Rad. int. : Kolektiv.

CRITIQUE

J. Lachelier (*Études sur le Syllogisme*, 47-57) et sous son influence Rabier (*Logique*, 46) ont appelé « proposition collective » la proposition empiriquement universelle, obtenue par simple totalisation d'expériences individuelles, p. ex. : « Tous les membres de cette famille sont instruits. » Ils l'opposent aux vraies universelles où, d'après eux, le rapport du sujet au prédicat serait nécessaire, soit catégoriquement, soit *ex hypothesi.* Cette désignation a l'inconvénient de créer une équivoque en raison du sens **A,** très usuel en parlant des termes (voir Littré) et par suite nécessaire en parlant des propositions. D'ailleurs, le sens visé par Lachelier est représenté sans confusion possible par *totalisante**.

Il est donc préférable de réserver le nom de *collectif* aux termes qui désignent un ensemble d'individus considérés indivisément comme formant un tout.

Sur **Collective (Conscience).** — Dans cette locution, si courante chez Durkheim et ses disciples, il y aurait lieu de se demander ce qui subsiste du sens propre du mot *conscience.* Durkheim attribue-t-il à la conscience collective une *connaissance* de ses propres états ? On en peut douter. *Conscience* semble signifier ici simplement « siège de phénomènes psychiques » (peut-être inconscients) ; c'est comme un synonyme positiviste d'*âme.* — Noter encore que Durkheim a établi une distinction entre *conscience collective et conscience sociale :* v. *Division du Travail*, 2e éd., p. 46. **(E. Leroux.)**

Durkheim a employé l'expression « conscience collective » pour désigner deux faits : 1° que des représentations et sentiments sont élaborés en commun, et par suite différent des états qu'élabore une conscience isolée ; par suite aussi, sont en quelque mesure extérieurs à chacune de ces consciences individuelles prises isolément. C'est ici la conscience, en tant que sujet conscient, qui est dite *collective.* Cf. surtout l'article *Représentations individuelles et représentations collectives* (1898)

COLLECTIVISME (D. *Kollectivismus ;* E. *Collectivism ;* I. *Colettivismo ;* mais usité surtout en France).

A. Néologisme. Le terme a été créé au Congrès de Bâle (1869) pour opposer au socialisme d'État, représenté par les marxistes, allemands surtout, le socialisme non étatiste, non centralisateur, représenté surtout par les délégués Français, Belges, Suisses, etc. Il a été employé pour la première fois par le journal suisse *Le Progrès*, du Locle, daté du 18 septembre 1869.

B. Il a été détourné de ce sens spécial par des causes individuelles : Jules GUESDE, d'abord affilié à l'école collectiviste-**A** du Jura, continua à désigner sa doctrine par le même nom, bien qu'il l'eût personnellement transformée considérablement dans le sens du marxisme. Et, par suite de l'influence exercée en France par sa propagande, le socialisme marxiste révolutionnaire y fut connu sous le nom de *collectivisme*.

C. Il en est résulté que le mot tend à se substituer dans le langage courant au terme socialisme, en le précisant et en le restreignant. Par opposition au socialisme au sens large (LEROUX, FOURIER, OWEN, etc.), il s'applique à un régime social caractérisé au point de vue politique par le principe démocratique ; et au point de vue économique par le fait que la propriété des moyens et des instruments de production est collective, c'est-à-dire appartient soit à des sociétés de production, soit aux communes, soit même à l'État (malgré l'origine du mot). Voir VANDERVELDE, *Le collectivisme et l'évolution économique*. Le caractère révolutionnaire, à son tour, en est effacé : c'est ainsi que dans son ouvrage *Le socialisme réformiste français*, expressément consacré à marquer ce qui le sépare des révolutionnaires, A. MILLERAND se déclare collectiviste et définit le collectivisme par la substitution nécessaire et progressive de la propriété sociale (soit nationale, soit municipale) à la propriété capitaliste (p. 25-27).

CRITIQUE

Il y aurait lieu de distinguer : 1° le régime collectiviste ; 2° la doctrine suivant laquelle ce régime tend nécessairement, en fait, à se substituer au régime capitaliste ; 3° la doctrine suivant laquelle ce régime est supérieur, en droit, à la propriété capitaliste, soit au point de vue du bonheur, soit au point de vue de la justice.

Rad. int. : 1° Kolektivaj ; 2° Kolektivig ; 3° Kolektivism.

---

recueilli dans *Sociologie et philosophie*, notamment p. 35-36 ; — 2° que, par leur objet, ces représentations et sentiments peuvent également être *collectifs* lorsque c'est le groupe lui-même ou ce qui se passe en lui qui est confusément perçu. Tel serait notamment le cas des représentations religieuses ; voir en particulier *Formes élémentaires*, 1re édition, p. 295 et suiv., 329 et suiv. — Quant à la distinction de la « conscience collective » et de la « conscience sociale », elle ne me paraît jouer aucun rôle dans ses conceptions ultérieures. **(P. Fauconnet.)**

Sur **Collectivisme, A.** — Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. JAMES GUILLAUME, membre du Congrès de Bâle. Dans les notes qu'il a bien voulu me communiquer, il cite la lettre suivante à lui adressée en décembre 1869 par son collègue VARLIN : « Les principes que nous devons nous efforcer de faire prévaloir (dans le journal *La Marseillaise*) sont ceux de la presque unanimité des délégués de l'Internationale au Congrès de Bâle, c'est-à-dire le collectivisme ou le communisme non-autoritaire. » **(A. L.)**

Sur **Collectivisme, C.** — « Le mot collectivisme s'est primitivement substitué non au mot *socialisme*, mais au mot *communisme* (peut-être par crainte d'effrayer les timides). Les socialistes de l'Internationale formaient en 1869 trois écoles : mutuellisme (proudhonien), marxisme ou communisme d'État, et collectivisme. A partir de 1878 ou 1880 on ne trouve plus dans le socialisme que deux écoles bien tranchées : marxisme, appelé désormais collectivisme (tout en restant la doctrine du socialisme d'État), et communisme anarchiste ou chez quelques-uns anarchisme (ancien collectivisme). Entre les deux se trouvent les groupements à tendances mal définies qu'on peut désigner sous le nom de syndicalisme. » (*Lettre* de M. JAMES GUILLAUME.)

COLLIGATION, E. *Colligation ;* D. *Kolligation ;* I. *Colligazione.*

A. Terme usuel en anglais (réunion, collection, alliance), mais qui a été pris par WHEWELL en un sens technique : il désigne ainsi l'opération de l'esprit qui réunit en une conception synthétique unique un ensemble de faits séparément observés ; par exemple l'idée d' « orbite elliptique », condensant toutes les observations faites sur les positions d'une planète. Voir, entre autres textes, *Philosophy of the Inductive sciences*, I, « Aphorisms concerning science », n° 1.

B. J. S. MILL, en discutant l'idée de Whewell, a fait prendre à cette expression un sens quelque peu différent : tandis que pour celui-ci la colligation se confondait avec l'induction, MILL tient à les distinguer nettement. Pour lui, la première se réduit à une simple « description » des faits observés, « which enables a number of details to be summed up in a single proposition[1] ». *Logic*, III, II, § 4. (Exemple du navigateur et de l'île, donné au paragraphe précédent.) La seconde suppose de plus une extension à l'inconnu et au futur. La colligation se fait par un « guess », ou par une série de « guesses » (d'actes analogues à celui par lequel on devine le mot d'une énigme), continués jusqu'à ce que l'on tombe sur l'interprétation qui convient ; elle peut admettre, par suite, des solutions diverses et également satisfaisantes ; l'induction proprement dite, au contraire, se fait méthodiquement, et vise à l'explication ainsi qu'à la prévision des phénomènes ; elle comporte une *preuve*, et par suite ne saurait admettre des hypothèses équivalentes (au sens **B** du mot *hypothèse**).

De ce long passage de Mill, et de sa discussion avec Whewell, beaucoup

1. « ... qui permet de résumer une multiplicité d'observations partielles en une proposition unique. » Il faut bien remarquer que les mots *description*, *descriptive operation*, employés ici par Mill, n'ont pas exactement le même sens en anglais qu'en français : ils se rapprochent beaucoup de l'idée de *définition*, de *caractérisation*.

Sur **Collectivisme** (Critique). — Il est fréquent chez les contemporains de trouver le mot *collectivisme* opposé au mot *communisme*. On entend alors par le premier la mise en commun et l'organisation des moyens et des instruments de production seulement ; par le second, la mise en commun des produits et des moyens de jouissance. La première doctrine concernerait alors les méthodes de production, la seconde les formules de répartition.

Cette opposition serait utile à conserver avec cette signification. **(E. Halévy. — M. Sembat. — C. Hémon.)**

La même opposition, mais interprétée un peu différemment, se retrouve chez E. VANDERVELDE : « En partant de la notion du besoin, de la valeur d'usage, et en se fondant sur le droit à l'existence, les *communistes* disent : De chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins. — Se fondant au contraire sur la notion du travail, de la valeur d'échange, les *collectivistes* (au sens étroit du mot), répondent : A chaque travailleur le produit intégral de son travail. » (*Le Collectivisme et l'évolution économique*, 191.)

plus complexe qu'on n'a pu l'indiquer dans le résumé précédent, il est résulté que le mot *colligation* a souvent été pris, depuis lors, pour désigner la simple réunion des faits, l'induction complète, ou *totalisante*, par opposition à l'*induction amplifiante** ou baconienne. Mais telle n'était pas l'intention primitive de Whewell en introduisant l'usage de ce mot dans la méthodologie.

COLLOCATION, D. E. *Collocation ;* I. *Collocazione.*

Position d'un corps matériel par rapport aux corps voisins. Se dit particulièrement des conditions initiales de position qui, joints à une loi de mouvement, déterminent une suite de positions ultérieures. Cf. *Lieu**.

COLLUSION, L. *Collusio* (de *cum, ludere*) : accord secret pour jouer quelqu'un ; connivence ; — D. E. *Collusion ;* I. *Collusione.*

A. Primitivement, terme juridique : entente (surtout entre adversaires apparents) en vue de tromper un tiers dans une affaire judiciaire.

B. Très récemment (en prenant *ludere* dans un autre sens, celui où l'on parle par exemple des jeux de la lumière et de l'ombre) : union de deux forces ou de deux activités dans un effet commun qui a quelque chose d'illusoire. « Nous avons affaire ici à la collusion d'un devenir extérieur, fait d'états qui ne cessent de passer... et de ce devenir intérieur, fait d'opérations qui intègrent successivement tous ses moments. » L. Lavelle, *Du temps et de l'éternité*, p. 110.

COMBINAISON, L. *Combinatio ;* D. *Kombination ;* E. *Combination ;* I. *Combinazione.*

A. Sens primitif et étymologique : association d'objets deux à deux. (Leibniz, *De Arte combinatoria*, 1666, écrit par analogie avec ce mot : *con3natio* pour *conternatio*[1], etc.)

B. Sens général et usuel : on appelle combinaisons de m objets n à n ($m \geqslant n$) tous les ensembles qu'on peut former en prenant n de ces objets, sans tenir compte de leur ordre, de sorte que deux combinaisons quelconques diffèrent par la nature des objets qu'elles contiennent.

Rad. int. : Kombin.

COMBINATOIRE, L. *ars combinatoria ;* D. *Combinatorik ;* pas de terme spécial dans les deux autres langues.

A. Science mathématique qui a pour objet de former par ordre toutes les combinaisons* possibles d'un nombre donné d'objets, de les dénombrer, et d'en étudier les propriétés et les relations.

B. Pour Leibniz, cette même science, appliquée aux concepts de tout ordre, et constituant ainsi la partie synthétique de la logique, de sorte qu'elle se confond avec l'art d'inventer.

Rad. int. : Kombinatori.

1. Combinaison trois à trois.

Sur **Collusion.** — En raison de son origine, le mot a un sens péjoratif : il emporte une idée d'erreur provoquée, ou de sophisme. Il a même été employé jadis en anglais à peu près au même sens que *fallacy*, mais ce sens a disparu (Murray, sub v°). Dans le texte cité de M. Lavelle, il conserve cet import, « car, dit-il, « le devenir extérieur où les états ne cessent de passer » est évoqué ici, et dans tout le livre, comme une forme d'existence dégradée par rapport au « devenir intérieur, fait d'opérations qui intègrent successivement tous ses moments » ; de telle sorte que la vie, participant à la fois de l'un et de l'autre, porte en elle un caractère d'ambiguïté, qui lui permet tantôt de s'abaisser jusqu'au niveau de la matière, tantôt de devenir le véhicule de l'esprit. (Extrait d'une lettre de M. **Louis Lavelle** à M. Lalande, au sujet de cet article.)

COMMUN, D. *Gemein ;* E. *Common ;* I. *Comune.*

Qui appartient à la fois à plusieurs sujets. Cf. *Propre**. Il y a lieu de distinguer : *a*, la communauté *physique* ou réelle (le centre est le point commun de tous les rayons) ; *b*, la communauté *logique* ou idéale (la sensibilité est commune à l'homme et à l'animal). Les deux sens ne se confondraient que dans l'hypothèse platonicienne où toute ressemblance viendrait d'une *participation* effective à une seule idée, qui serait par conséquent commune, au sens *a*.

Logistique. La *classe commune* aux classes *a* et *b* est par définition le produit logique *ab* (Peano) **(S).**

Commun (sens), voir **Sens.**

Communes (notions), κοιναὶ ἔννοιαι, Euclide. Axiomes*, Principes rationnels*. « Il s'agit de savoir... si l'âme contient originairement les principes de plusieurs notions et doctrines que les objets externes réveillent seulement dans les occasions, comme je le crois avec Platon, etc. Les mathématiciens les appellent *Notions communes.* » (Leibniz, *Nouv. Ess.*, Avant-propos, § 2.) S'est aussi employé pour *concepts*. Voir *Idée**, Critique.

1. COMMUNAUTÉ, D. *Gemeinschaft* (au sens de « société », *Gemeinde*) ; E. *Community ;* I. *Comunità.*

A. Caractère de ce qui est commun.

Spécialement, rapport social consistant en ce que des biens, matériels ou spirituels, sont possédés en commun : « La communauté des femmes et des enfants » chez Platon ; le « régime de la communauté » opposé, dans le droit matrimonial, à la séparation de biens ou au régime dotal ; « une parfaite communauté de sentiments », etc.

B. Groupe social caractérisé par le fait de vivre ensemble, sur des biens ou des ressources qui ne sont pas propriété individuelle. « Une communauté religieuse. »

C. Biens possédés indivisément, particulièrement entre époux (voir ci-dessus, **A**).

Rad. int. : **A.** Komunes ; **B.** Komuneyo ; **C.** Komunaj.

2. « Communauté », D. *Gemeinschaft.*

Dans Kant, l'une des *catégories** de l'entendement, la troisième des catégories de relation. Elle est définie : « Wechselwirkung zwischen dem Handelnden und Leidenden[1]. » *Raison pure*, Analyt. transc., 96. Elle correspond au jugement disjonctif (100), et fonde la troisième *analogie** *de l'expérience* ou principe de la communauté, *Grundsatz der Gemeinschaft :* « Alle Substanzen, sofern sie zugleich sind, stehen in durchgängiger Gemeinschaft, d. i. Wechselwirkung unter einander[2]. » (*Raison pure*, Analyt. transc., 196.)

COMMUNICATION DES CONSCIENCES, (S).

1. « Action réciproque entre l'agent et le patient. » — 2. « Toutes les substances, en tant qu'elles existent simultanément, ont ensemble une communauté universelle, c'est-à-dire une action réciproque. »

Sur **Communauté, 1.** — Ferdinand Tönnies (Kiel) a opposé en un autre sens *communauté (Gemeinschaft)* et *société (Gesellschaft).* « Est *communauté* tout ce qui, dans les créations de la pensée ou de la représentation sociale des hommes, est naturel ou spontané ; *société*, tout ce qui est l'effet de l'art » (au sens de technique sociale organisée)... Telle est, par exemple, la différence entre le troc et le commerce, l'hospitalité amicale et l'industrie hôtelière, la production exercée pour les besoins du producteur et la production capitaliste. » (Extrait d'une lettre et d'une note de M. **F. Tönnies.)** Dans son ouvrage *Gemeinschaft und Gesellschaft* (1887 ; 3e éd., 1919) il donne pour type de « communauté » les actes d'hostilité ou d'entr'aide déterminés par des relations permanentes et préexistantes, telles

COMMUNION, D. Sans équivalent exact ; par approximation *Übereinstimmung* au sens **A,** *Gemeinschaft* au sens **B ;** — E. *Communion :* I. *Comunione.*

A. Similitude de sentiments, d'idées, de croyances entre deux ou plusieurs personnes qui ont conscience de cette similitude.

B. Interattraction ou groupement fondé sur cette similitude : « Dans ces groupements, qui sont des communions, c'est par toute leur humanité que les hommes se lient entre eux ; il n'y a pas, comme dans la société, échange de services au sens propre du terme, mais création d'une atmosphère qui donne à chacun des associés une sorte de bien-être moral. » E. Bréhier, *Société et communion*, communication à l'Académie des Sciences morales et politiques, 30 octobre 1944, p. 5.

Rad. int. : Komuni.

COMMUNISME, D. *Kommunismus ;* E. *Communism ;* I. *Communismo.*

A. L'état social décrit dans la *République* de Platon, en ce qui concerne la classe des Gardiens de l'État (guerriers et magistrats).

B. Toute organisation économique et sociale dont la base est la propriété commune par opposition à la propriété individuelle et l'intervention active de la société dans la vie des individus.

C. Spécialement (*Manifeste communiste* de Karl Marx et Engels, 1847) : doctrine caractérisée par l'abolition de la propriété foncière individuelle et de l'héritage ; la socialisation des moyens de transport et de production ; l'éducation publique ; l'organisation du crédit par l'État et l'enrôlement des travailleurs sous la direction de celui-ci.

CRITIQUE

Ce terme au sens général est à la fois vague et énergique ; il évoque une socialisation complète, non seulement des moyens de production, mais des objets de consommation ; il s'associe même fortement (par le platonisme, peut-être mal compris ou exagéré) à l'idée d'une dissolution de la famille, à celles d'une séparation totale des parents et des enfants, et d'une éducation commune donnée à ceux-ci par l'État. — Cette signification n'est cependant pas constante : Franck oppose les *communistes*, qui ne réforment que la propriété, aux *phalanstériens*, qui détruisent aussi la famille. (V° *Société*, 1625b.) Mais cette distinction paraît peu usitée. Le mot, actuellement, est surtout employé pour désigner les doctrines, d'origine marxiste, du soviétisme russe **(S).**

Rad. int. : Komunism.

---

que la parenté, la sujétion politique, etc. ; il y a « société » au contraire si ces mêmes actes sont dictés par la réciprocité qu'on obtient, ou qu'on attend, de tels ou tels individus.

Sur **Communion.** — Littré définit la « communion » : « croyance uniforme de plusieurs personnes, qui les unit sous un même chef dans une même église ». (Il n'indique, outre ce sens, que celui qui concerne l'Eucharistie.) — Darm. et Hatz. disent, plus largement, « union de ceux qui professent la même croyance ». — Le *Dictionnaire* de l'Académie (1932) : « Union de plusieurs personnes dans une même foi. Par extension, on dit aussi : *être en communion d'idées, de sentiments, avec quelqu'un*, partager les mêmes idées, les mêmes sentiments. »

Sur **Communisme.** — Je ne trouve pas très exact de faire intervenir l'État, pour l'organisation du crédit, du travail, de l'éducation, dans la définition du communisme. L'idéal communiste, chez Marx et chez Lénine, est anarchiste, si important que soit le rôle qu'ait à jouer l'appareil étatique dans la période de transition, proprement socialiste. « Le socialisme n'est autre chose que le stade immédiatement consécutif au monopole d'État capitaliste. En d'autres termes, le socialisme n'est que l'État capitaliste monopolisateur, mis au service de tout le peuple et cessant par là même, d'être monopole capitaliste. » — « Le communisme est le plus haut degré de développement du socialisme, car alors les hommes travaillent parce qu'ils comprennent la nécessité de travailler pour le bien de tous. » — « Ce qu'on appelle habituellement socialisme, Marx l'a appelé la première phase, ou phase inférieure, de la société communiste. Dans la mesure où les moyens de production deviennent propriété commune, on peut appeler cela *communisme*, à condition de ne pas oublier que c'est là un communisme incomplet. » Texte de Lénine, cités dans Zinoviev, *Le léninisme*, p. 205, 245. **(M. Marsal.)**

Mais dans quelle mesure a-t-on le droit de parler d'un « idéal communiste » comme d'un régime à atteindre ? Marx a fait remarquer que le socialisme scientifique, tel qu'il l'entend, est la constatation d'une transformation, et la prévision de sa prochaine phase, non l'effort vers une société idéale, et que toute spéculation sur celle-ci est une illusion réactionnaire, car elle emprunte ses matériaux à l'image des sociétés antérieures. **(A. L.)** Cf. *Collectivisme**, Observations.

COMMUTATIVE (Justice), L. *commutativa justitia*, saint Thomas d'Aquin ; D. *Ausgleichende Gerechtigkeit*, Eisler (traduisant le τὸ ἐν τοῖς συναλλάγμασι διορθωτικόν d'Aristote ; voir plus bas).

On distingue communément la justice distributive et la justice commutative. La première, exercée par voie d'autorité, consiste dans la répartition des biens et des maux selon le mérite des personnes. La justice commutative, au contraire, consiste dans l'égalité des choses échangées, dans l'équivalence des obligations et des charges stipulées dans les contrats. Elle comporte la réciprocité, et, si elle était réalisée à l'état pur, exclurait l'intervention d'un tiers, tandis que cette intervention est la condition même de l'exercice de la justice distributive.

CRITIQUE

Ce mot tire son origine du commentaire de saint Thomas d'Aquin sur l'*Éthique* d'Aristote. Celui-ci divise la « justice particulière » ainsi qu'il suit :

1° τὸ διανεμητικὸν δίκαιον = τὸ ἐν ταῖς διανομαῖς τιμῆς ἢ χρημάτων ἢ τῶν ἄλλων ὅσα μεριστὰ τοῖς κοινωνοῦσι τῆς πολιτείας (*Éth. Nic.*, V, 5, 1130b.) Elle ne s'applique qu'à la distribution des avantages et des richesses sociales. Le texte latin et le commentaire la désignent sous le nom de *justitia distributiva.*

2° τὸ ἐν τοῖς συναλλάγμασι διορθωτικόν « [justitia] quae in commutationibus directiva ». — Par le terme συνάλλαγμα, Aristote entend : 1° les rapports juridiques volontaires, ou contrats, tels que vente, prêts, locations, etc. ; 2° les rapports juridiques involontaires (pour l'une des parties) qui résultent d'un crime : vol, adultère, meurtre, violences, etc. Le διορθωτικόν comprend donc le redressement des injustices consistant dans les bénéfices ou les pertes illégitimes par suite d'un contrat ; et le redressement des injustices venant d'un crime.

Au terme *justitia directiva* par lequel est traduit διορθωτικόν dans son texte

---

Sur **Commutative** (justice). — De là résulte que parler d'un idéal de justice est équivoque. Ou bien l'autorité est posée d'abord, comme fait naturel et échappant à toute appréciation : l'idéal sera alors celui de la justice distributive. Ou bien, par un individualisme contractuel, on envisage d'abord des rapports entre les personnes, l'autorité étant mandatée et attachée aux fonctions sociales, non aux personnes : l'idéal est alors celui de la justice commutative. **(M. Marsal.)**

latin, saint THOMAS D'AQUIN substitue dans le commentaire *justitia commutativa* (tiré du mot *commutatio*, par lequel est traduit συνάλλαγμα) : « Subdividit [Aristoteles] justitiam commutativam secundum differentiam commutationum... quaedam enim sunt voluntariae, quaedam involuntariae. » (Saint THOMAS D'AQUIN, *Œuvres*, édition d'Anvers, 1612, tome V, 62, D. E.)

ARISTOTE et saint THOMAS ne considèrent donc ici que la justice rendue par une *autorité*, et non la justice en tant que *principe* moral présidant aux rapports des hommes. La justice commutative telle que nous l'avons définie, au sens moderne, se retrouverait plutôt dans ce qu'ARISTOTE appelle, d'après les Pythagoriciens, l'Αντιπέπονθος (*Nic.*, v, 8), impliqué, dit-il, dans toute κοινωνία et en particulier dans les κοινωνίαι ἀλλακτικαί. (Cf. TRENDELENBURG, *Historische Beiträge*, III, 399.)

Le sens étymologique du mot *Commutativa* a dû faire oublier par degrés le sens accidentel qui lui avait été donné dans ce passage, et engendrer l'acception usuelle ; et ceci d'autant plus facilement que la justice commutative (au sens moderne) est en même temps le *principe* qui préside à la partie civile du διορθωτικόν. On peut voir dans CHAUVIN, *Lexicon philosophicum* (1713), un usage intermédiaire de l'expression *Justitia Commutativa*, employée concurremment avec *Justitia Distributiva* et *Justitia Correctrix* (page 340b et suiv.).

2. COMMUTATIVE (loi), ou mieux **propriété,** D. *Kommutationsgesetz ;* E. *Commutative law ;* I. *Legge* (ou *proprietà*) *commutativa.*

Propriété d'une opération ou relation quelconque R consistant en ce fait que le résultat de cette opération est le même quel que soit l'ordre des termes :

$$[a \ R \ b = b \ R \ a]$$

Cette propriété appartient, par exemple, à l'addition et à la multiplication logiques, à l'addition et à la multiplication arithmétiques, etc.

Rad. int. : Komutativ.

COMPARAISON, D. *Vergleichung ;* E. *Comparison ;* I. *Comparazione.*

Opération par laquelle on réunit deux ou plusieurs objets dans un même acte de pensée pour en dégager les ressemblances ou les différences.

Terme fréquemment employé par CONDILLAC et par son école. « Comme nous donnons notre attention à un objet, nous pouvons le donner à deux à la fois. Alors, au lieu d'une seule sensation exclusive, nous en éprouvons deux et nous disons que nous les comparons, parce que nous ne les éprouvons exclusivement que pour les observer l'une à côté de l'autre, sans être distraits par d'autres sensations : or, c'est proprement ce que signifie le mot comparer. La comparaison n'est donc qu'une double attention. » CONDILLAC, *Logique*, partie I, ch. VII.

Rad. int. : Kompar.

COMPARATIVE *(Proposition).* D. *Vergleichend ;* E. *Comparative ;* I. *Comparativa.*

Proposition énonçant qu'un sujet possède tel ou tel caractère à un plus haut ou à un moindre degré qu'un autre sujet. Cf. *Composé*, Exponible*.*

Analysée dans la *Logique* de PORT-ROYAL, 2e partie, ch. X, § 3.

Comparative *(Méthode).* Mêmes équivalents étrangers.

Celle qui procède par des comparaisons entre des formes diverses d'une même classe de phénomènes, d'une même espèce d'êtres, d'un même organe, d'une même fonction, etc. « La méthode comparative est l'instrument par excellence de la méthode sociologique. L'histoire, au sens usuel du mot, est à la sociologie ce que la grammaire grecque, ou la grammaire latine, ou la grammaire française, traitées séparément les unes des autres, sont à la science nouvelle qui a pris le nom de grammaire comparée. » E. DURKHEIM, « Sociologie et sciences sociales », dans *La méthode dans les sciences*, tome I, 282 (2e édition, 329).

COMPARÉ, D. *Vergleichend* (comparant) ; E. *Comparative ;* I. *Comparato.*

Se dit des sciences dont la méthode est comparative*, au sens défini ci-dessus. « Anatomie comparée. » — « Psychologie comparée. » (Voir Psychologie*.)

CRITIQUE

L'emploi de ce mot paraît d'abord assez impropre en ce sens. On attendrait plutôt *comparative* ou *comparante*. *Comparée* s'explique par le double emploi des noms de sciences, qui finissent par désigner aussi leur objet : « L'anatomie des mammifères », par exemple, se dit aussi des structures anatomiques qui leur sont propres.

COMPENSATION (loi ou principe de).

A. Autre nom, plus rare, de la loi dite « des grands nombres ». — « [Les Anciens] ne paraissent pas avoir soupçonné l'existence d'un principe de compensation qui finit toujours par manifester l'influence des causes régulières et permanentes, en atténuant de plus en plus celle des causes irrégulières et fortuites ». COURNOT, *Théorie des chances et des probabilités*, ch. IX, § 103.

B. Nom donné par M. LAVELLE à la solidarité de toutes les actions particulières au sein de l'Être total : « Il règne dans le monde une loi merveilleuse d'universelle compensation, qui trouve une double expression dans le déterminisme des phénomènes et dans l'harmonie du monde moral. » L. LAVELLE, *La présence totale*, 217.

« Compensations (théorie des). » Doctrine soutenue par le philosophe français AZAÏS et suivant laquelle la somme totale du bonheur et du malheur est nécessairement la même pour chaque individu, et même pour chaque société. (*Les compensations dans les destinées*, 1808 ; etc.)

« COMPLET. » Une notion, chez LEIBNIZ est dite *complète*, lorsqu'elle représente entièrement et exactement son objet individuel. Une notion incomplète est toujours abstraite **(S).**

1. COMPLEXE, adj., D. *Zusammengesetzt, complex ;* E. *Complex ;* I. *Complesso.*

A. Qui comprend plusieurs éléments, et même en général un grand nombre d'éléments.

B. LOGIQUE. Un terme est dit complexe si le mot principal qui le constitue est accompagné soit d'une *explication*, soit d'une *détermination* (Ex. : 1. L'homme, qui est un animal raisonnable... 2. Un corps qui est transparent...). *Logique de Port-Royal*, I, 8. Ed. Charles, p. 81.

Une proposition est dite complexe si le sujet ou l'attribut sont complexes (voir *Modal**). *Ibid.*, II, 5, p. 158.

Un syllogisme est dit complexe quand un des termes au moins de la conclusion étant complexe, les parties composant ce terme se trouvent séparées dans les prémisses (Ex. : La loi divine commande d'honorer les rois ; Louis XIV est roi ; donc la loi divine commande d'honorer Louis XIV). *Ibid.*, III, 9, p. 269.

Port-Royal, dans tous ces cas, emploie comme substantif *complexion* et non *complexité.*

2. COMPLEXE, subst. D. *Komplex ;* E. *Complex ;* I. *Complesso.*

A. Système physique ou logique

Sur Comparaison. — Il y a lieu de remarquer que la double attention définie par Condillac ne suffit pas à produire la comparaison, mais qu'il faut de plus l'intention d'en considérer, comme il est dit ci-dessus, les ressemblances et les différences. **(M. Bernès.)**

composé d'éléments distincts, organisés par des relations définies.

B. Spécialement, dans la terminologie de la *Psychanalyse**, terme créé par le Dr Jung, de Zurich : « eine Gruppe von zusammen gehörigen, mit Affekt besetzten Vorstellung selementen[1] » qui, par le refoulement, prend une sorte d'autonomie et détermine des rêves, des névroses, etc. S. Freud, *Über Psycho-analyse*, p. 30.

Nombre complexe. On appelle ainsi, au sens général, un nombre composé (par une opération que l'on assimile à l'addition arithmétique) de n nombres dont chacun est relatif à une unité spéciale (hétérogène) qu'il est censé multiplier. Si l'on met en évidence ces unités, le nombre complexe à n unités principales prend la forme générale :

$$a_1 u_1 + a_2 u_2 + \ldots + a_n u_n$$

a_1, a_2, ... a_n étant des nombres ordinaires, et u_1, u_2, ... u_n les symboles des n unités.

En un sens plus spécial, les nombres complexes de l'algèbre ordinaire (appelés aussi : nombres *imaginaires**) sont des nombres complexes à 2 unités principales, 1 et i, caractérisés par la loi multiplicative suivante :

$$i^2 = -1$$

(d'où la forme $\sqrt{-1}$ attribuée autrefois à l'unité « imaginaire » i).

Rad. int. : Kompleks.

1. Un groupe d'éléments de représentation associés en un tout et pourvus d'une puissance affective.

COMPORTEMENT, D. *Verhalten ;* E. *Behaviour ;* I. *Comportamento.*

Terme nouvellement introduit dans la langue philosophique pour désigner l'objet de la « psychologie de réaction » (appelée souvent, d'un terme impropre, « psychologie objective ». Voir *objectif** et *psychologie**). Le *comportement* d'un être est l'ensemble des réactions globales de son organisme, tant communes à l'espèce que particulières à l'individu.

Ed. Claparède a proposé de réserver le nom de *conduite* aux réactions non stéréotypées dans l'espèce, mais y compris celles qui sont stéréotypées chez l'individu par l'habitude. *(Note* sur la 3e édition du *Vocabulaire.)* Cette distinction paraît être entrée actuellement dans l'usage.

Rad. int. : Komport.

Sur **Comportement.** — Le sens donné par Claparède à *conduite* n'est-il pas un peu trop étroit ? Il y a des conduites qui ne sont pas exclusivement individuelles. **(C. Parodi.)**

Comportement s'étend plus loin que conduite ; il peut se dire du mouvement des insectes attirés par la lumière, du mouvement circulaire des chenilles processionnaires, etc. C'est surtout un terme technique, ce qui fait que l'emploi large du mot *conduite* n'a rien de choquant. C'est celui qui convient le mieux au point de vue des distinctions fondées sur la prédominance de certaines actions particulières : c'est ainsi qu'il y aura des conduites de l'attente, des conduites du triomphe, etc. **(Pierre Janet.)**

M. Daniel **Lagache,** dans son cours sur *La conduite humaine*, à la Sorbonne (1948-1949) a critiqué toutes les distinctions faites entre *conduite* et *comportement*, et n'a retenu que le premier de ces deux mots. Voir *Bulletin du groupe d'études de psychologie*, 3e année, no 1.

Dans *conduite*, au sens usuel, il y a toujours une nuance venant du sens primitif de *conduire :* gouverner, diriger. Cf. « conducteur », « la conduite d'une affaire, d'une démonstration ». — « Avoir de la conduite », c'est se gouverner, ne pas se laisser aller à ses instincts ou ses impulsions ; l' « inconduite » est proprement l'absence de cette direction de soi-même. **(A.L.)**

COMPOSÉ, D. *Zusammengesetzt ;* E. *Compound ;* I. *Composto.*

A. Formé de plusieurs parties. (S'emploie aussi substantivement.)

B. Logique. Un terme est dit composé s'il est formé de plusieurs termes unis par *et* ou par *ou*. Une proposition est dite composée : 1°) quand le sujet, l'attribut ou tous deux ensemble sont composés ; 2°) quand le verbe est composé, p. ex. : « Amicitia pares aut accipit, aut facit » ; 3°) quand elle est conditionnelle, causale, relative, discrétive, exclusive, exceptive, comparative, inceptive ou désitive, *Logique de Port-Royal*, II, 9 et 10.

Rad. int. : Komposit.

Sens composé. Celui où deux parties d'une même expression doivent être entendues comme s'appliquant ensemble au même sujet : s'oppose au *sens divisé*, dans lequel elles s'y appliquent séparément. P. ex. dans « Les aveugles n'y voient pas », la phrase est prise au sens composé ; dans le passage de l'Évangile : « Les aveugles voient, les sourds entendent, etc. », la phrase est prise au sens divisé.

Le *passage du sens composé au sens divisé*, ainsi entendu (ou réciproquement), est un des sophismes distingués par Aristote, qui parle des ambiguïtés παρὰ τὴν διαίρεσιν *(secundum divisionem)* et qui ajoute : « ὁ γάρ αὐτὸς λόγος διῃρημένος καὶ συγκείμενος οὐκ ἀεὶ ταὐτὸ σημαίνειν ἂν δόξειεν ». *Sophismes*, 166*35. La *Logique de Port-Royal* le définit par des exemples : « Ceux-là raisonneraient mal qui se promettraient le ciel en demeurant dans leurs crimes parce que Jésus-Christ est venu pour sauver les pécheurs et qu'il dit dans l'Évangile que les femmes de mauvaise vie précéderont les Pharisiens dans le royaume de Dieu ; ou qui, au contraire, ayant mal vécu, désespéreraient de leur salut... parce qu'il est dit que la colère de Dieu est réservée à tous ceux qui vivent mal. Les premiers passeraient du *sens divisé* au *sens composé* en se promettant, quoique toujours pécheurs, ce qui n'est promis qu'à ceux qui cessent de l'être ; et les derniers passeraient du *sens composé* au *sens divisé*, en appliquant à ceux qui ont été pécheurs, et qui ont cessé de l'être... ce qui ne regarde que les pécheurs qui demeurent dans leurs péchés. » (3e partie, ch. xix, § 6.)

« COMPOSSIBLE. » Terme relatif, employé particulièrement dans le système de Leibniz. Tous les *possibles** ne sont pas *compossibles**, c'est-à-dire tels qu'ils puissent être réalisés à la fois (dans le même monde). *Compossibilitas* et *compossibilis* (συνδυνατός) sont indiqués par Goclenius comme des termes de scolastique barbares, à éviter. *Verbo*, 425a.

1. COMPRÉHENSION, L. *Comprehensio ;* D. *Comprehension, Inhalt ;* E. *Comprehension*, quelquefois *Signification* (recommandé par Baldwin) ; — I. *Comprensione.* — Cf. *Extension**, *Intension**.

Ensemble des caractères qui appartiennent à un concept ; ce qui peut s'entendre en divers sens :

A. Ensemble de tous les caractères communs à tous les individus appartenant à une classe* donnée : *Compréhension totale.* — On peut aussi la définir comme l'ensemble des prédicats de toutes les propositions vraies ayant un terme donné pour sujet.

B. Ensemble des caractères constituant la *définition** du concept : *compréhension décisoire.*

Sur **Composé (sens).** — Remarquer que la formule d'Aristote couvre un sens plus large que les exemples de Port-Royal.

Sur **Compossible.** — M. **Léon Robin** pense que ce mot peut avoir été créé sur le modèle de *confatal** (συνειμαρμένον, Chrysippe).

C. Ensemble des caractères compris dans la définition et de ceux qui en découlent logiquement : *compréhension implicite.*

D. Ensemble des caractères qu'évoque dans un esprit déterminé, ou chez la plupart des membres d'un groupe, l'emploi d'un terme donné : *compréhension subjective.*

E. Ensemble formé non seulement par les caractères qui sont communs à tous les individus de la classe, mais par les groupes de caractères qui appartiennent d'une manière alternative à ceux-ci : comme par exemple, pour un triangle, d'être nécessairement soit acutangle, soit rectangle, soit obtusangle ; pour un vertébré, d'être soit mammifère, soit oiseau, soit reptile, soit batracien, soit poisson. Voir HAMELIN, *Essai*, ch. IV, § 1, et, d'une manière indépendante de toute théorie, GOBLOT, *Logique*, ch. III, § 71. Nous pensons que pour éviter toute équivoque, il serait bon d'adopter ici encore un adjectif distinctif, et de dire : *compréhension éminente.*

Rad. int. : Kontenaj (total, decidal, etc.)

2. COMPRÉHENSION, D. *Verständnis ;* E. *Comprehension ;* I. *Comprensione.*

A. Acte de comprendre* dans tous les sens.

B. Faculté de comprendre* dans tous les sens.

Ce terme est équivoque, en raison de ces divers sens, et de plus en raison de l'usage logique du mot. Il n'est donc pas recommandable.

COMPRENDRE, D. *Verstehen ;* E. *to comprehend, to understand ;* I. *Comprendere.*

En parlant de l'esprit :

A. Poser un objet de pensée comme défini, et notamment penser un signe en tant que présentant une signification. On voit les caractères d'une langue inconnue, mais on ne les comprend pas.

B. Reconnaître qu'un fait ou une proposition sont logiquement contenus dans une formule générale déjà admise.

C. Au sens le plus fort, reconnaître que ce que l'on déclare « comprendre » est tel qu'il ne pourrait être autrement et que son contradictoire serait absurde.

Sur **Compréhension.** — Voici, *in extenso*, le texte d'Edmond GOBLOT mentionné ci-dessus :

« Un vertébré n'est pas un animal qui n'a ni poils, ni plumes, ni écailles : c'est un animal dont les appendices tégumentaires peuvent avoir les formes poils, plumes, écailles. Un mammifère n'est pas un animal qui n'a ni ongles, ni doigts, mais un animal dont les doigts et les ongles sont, ou séparés, et doués de mouvements plus ou moins indépendants, ou diversement rassemblés en deux groupes ou en un seul. La généralité ne résulte pas de l'absence d'un caractère dans le concept, mais de son indétermination. Et cette indétermination, que réserve le silence de la définition, est, dans la *compréhension* du concept, la possibilité de telles et telles déterminations, et leur *possibilité conditionnelle*, c'est-à-dire les conditions positives et définies de chacune de ces déterminations possibles. » GOBLOT, *Traité de Logique*, ch. III, § 71. — Il propose de réserver à ce sens le terme *compréhension* (des idées), et de dire au sens **A, B, C,** *connotation* (des concepts). Mais ces mots sont déjà pris dans tant de sens qu'il paraît impossible de faire accepter dans l'usage commun cette spécialisation ; et bien qu'elle date de vingt-cinq ans, la proposition semble être restée sans effet. L'emploi d'adjectifs ajoutés au mot compréhension est donc bien préférable.

L. Couturat avait proposé, dans le fascicule 4 du présent vocabulaire, publié en 1903, d'appeler *compréhension d'une proposition* l'ensemble des propositions dont l'assertion est impliquée dans l'assertion de celle-ci, autrement dit l'ensemble

Pour ces trois premiers sens, cf. *expliquer**.

D. A l'égard des sentiments ou de la conduite d'autrui : se mettre à sa place, sentir sympathiquement ce qu'il y a en eux de justifiable. Ce sens appartient plutôt à la langue courante qu'à celle de la philosophie. Voir cependant les observations ci-dessous.

En parlant des choses, ou des idées :

E. Contenir comme parties.

Rad. int. : **A.** Kompren ; **B, C.** Intelekt ; — **E.** Inklus.

CONATION, D. *Streben* [Équivalence imparfaite : cf. BALDWIN, *sub v°*] ; E. *Conation ;* I. *Conato.*

Mot rare en français. Il est à peu près synonyme d'*effort** ou de *tendance* ; mais *effort* appartient plutôt au vocabulaire des philosophies de l'action* (voir texte et Appendice à la fin de cet ouvrage), et *tendance* s'applique plus spécialement aux inclinations et passions. *Conation* présente plutôt l'idée de l'effort comme un fait qui peut recevoir, soit une interprétation volon-

de ses conséquences logiques. Ce sens, disait-il, doit être adopté au même titre que le sens **A,** en vertu de l'analogie complète des concepts et des propositions (cf. du même auteur *L'Algèbre de la logique*, § 2). — **J. Lachelier** avait répondu que ce sens nouveau ne serait pas sans inconvénient, les conséquences logiques pouvant être tirées, soit de la compréhension de l'attribut (Pierre est homme, donc raisonnable), soit de l'extension du sujet (tout homme est raisonnable, donc Pierre l'est). — Le sens en question n'ayant obtenu depuis lors aucune place dans le langage philosophique contemporain, il a semblé qu'il y avait lieu d'en alléger le corps du vocabulaire et de le mentionner ici seulement.

Sur **Comprendre.** — On nous a signalé comme ne rentrant pas dans ces diverses définitions le fait de comprendre l'action d'un homme en sachant quel est son but **(J. Lachelier)** et celui de rattacher un fait à un autre considéré comme cause **(P. Lapie).** — Mais la cause finale est bien contenue dans la formule **B,** car si le gain explique et fait comprendre l'acte de l'avare, c'est en tant que nous connaissons déjà par une généralisation antérieure l'attrait de la richesse ; et quant à la cause efficiente, ou bien elle se ramène à l'identité et rentre alors dans le cas **C ;** ou bien elle est une généralisation empirique et elle n'est comprise alors que sous la forme **B. (A. L.)**

Une distinction, et même une opposition, a été faite entre les termes *comprendre* et *expliquer*, sous l'influence des théories de l'*Einfühlung* et de l'existentialisme. Rickert distingue « l'*explication*, qui cherche à déterminer les conditions d'un phénomène, et la *compréhension*, par laquelle l'esprit connaissant réussit à s'identifier aux significations intentionnelles, essentielles à l'activité historique, concrète, d'un homme. » LE SENNE, *Caractérologie*, 27. — « Si quelqu'un n'avait jamais été capable de la moindre méchanceté, il ne saurait pas ce que c'est que la méchanceté ; et s'il ne savait pas ce que c'est que la méchanceté, il serait incapable, tout en continuant d'être sensiblement incommodé par les effets de la méchanceté, comme il l'est, par exemple, par des piqûres de guêpe, d'éprouver à l'égard des malicieux, des querelleurs, des intrigants insidieux et des empoisonneurs perfides, la moindre haine, le moindre mépris. » KLAGES, *Les principes de la caractérologie*, 31. — Expliquer un délire n'est pas encore le comprendre et inversement. L'opposition semble donc rejoindre celle de l'intuition sympathique et de l'entendement discursif, de l'abstrait rationnel et du concret existentiel. **(M. Marsal.)** Cf. É. BRÉHIER, *Transformation de la philosophie française*, p. 150. — Mais il faut remarquer qu'en allemand *erklären* a un sens moins fort que le français *expliquer*, et veut dire aussi exposer ou déclarer.

tariste, soit une interprétation intellectualiste — peut-être par suite de sa parenté avec *conatus*, employé dans ce sens par SPINOZA : « Conatus, quo unaquaeque res in suo esse perseverare conatur, nihil est praeter ipsius rei actualem essentiam. » *Éthique*, III, prop. 7.

CRITIQUE

Il serait bon de conserver ce mot pour désigner l'effort, la tendance ou la volonté, en convenant de l'employer comme un terme commun et *neutre*, ne préjugeant en aucune façon la théorie métaphysique par laquelle on interprète les faits psychologiques d'activité.

Rad. int. : Pen.

« CONCATÉNATION », (S).

CONCEPT, D. *Begriff*, plus large que concept ; E. *Conception ;* I. *Concetto.*

L'idée, au sens **B,** en tant qu'abstraite* et générale*, ou du moins susceptible de généralisation. Les diverses écoles diffèrent sur la manière de concevoir et d'expliquer la formation des concepts. On distingue à cet égard :

1° Des concepts *a priori*, ou *purs* (*Reine Begriffe*, KANT), c'est-à-dire des concepts que l'on considère comme n'étant pas tirés de l'expérience ; par exemple, chez KANT, les concepts d'unité, de pluralité, etc.

2° Des concepts *a posteriori*, ou *empiriques*, c'est-à-dire des notions générales définissant des classes d'objets données ou construites, et convenant d'une manière identique et totale à chacun des individus formant ces classes, qu'on puisse ou non les en isoler. Par exemple, le concept de vertébré, le concept de plaisir, etc.

Selon les empiristes, il n'y a pas de concepts *a priori ;* selon quelques philosophes (par exemple M. DUNAN, *Essais de philosophie générale*, chapitre VIII), les concepts *a priori* sont au contraire les seuls rigoureux ; tout concept *a posteriori* ne reposerait que sur la ressemblance et non sur l'identité. Voir *Pseudo*-concepts.*

Sur **Conation.** — Conation est plus étroit qu'action, car le mot *action* désigne aussi bien ce qui est spontané que ce qui est laborieux. *Conation* semble désigner l'*action* en tant qu'elle a à triompher d'une résistance ou réaction pour se poser elle-même progressivement et *in fieri.* **(M. Blondel.)**

Sur **Concept.** — C'est une question de savoir s'il y a des généraux composés d'éléments donnés tels quels par la sensation, la généralisation résultant du seul fait d'éliminer une partie des éléments qui forment le concret sensible. Je crois, quant à moi, que les concepts empiriques ont pour contenu non une image ou un fragment d'image, mais un *schème*. Voir KANT, *Critique de la Raison pure :* « Von dem Schematismus der reinen Verstandesbegriffe ». Ce chapitre traite essentiellement du schématisme des concepts rationnels purs, mais il y est aussi question de schèmes des concepts empiriques, par exemple le schème d'un chien. **(J. Lachelier.)**

Il me semble qu'une distinction, plus importante et plus réelle que celle de l'*a priori* et de l'*a posteriori*, c'est celle des concepts dus à l'expérience subjective, à l'initiative de notre activité, exercée spontanément ou délibérément (unité, identité, liberté, force, etc.) et des concepts extraits de l'expérience objective (couleur, chaleur, etc.). Au regard de cette distinction, les mots *a priori* et *a posteriori* ont le tort d'arrêter la recherche à l'idéologie abstraite, qui analyse les produits de l'entendement, sans montrer le problème idéogénique, qui découvre le processus de l'action productrice des concepts. Au fond tout concept est à la fois *a priori* et *a posteriori*, parce que dans tout concept l'élément représentatif n'est que le champ de rencontre d'une action et d'une réaction. **(M. Blondel.)**

Tout concept possède une extension*, qui peut être nulle ; inversement, à toute classe définie d'objets correspond un concept, car on ne peut définir une telle classe sans indiquer un ensemble de caractères* qui appartiennent aux objets de cette classe et à eux seuls, et qui permettent de les distinguer de tous les autres.

Rad. int. : Koncept.

CONCEPTION, D. *Konzeption, Begriffsbildung* dans les trois sens, « *Begriff* » étant plus large en allemand que *concept* en français ; E. *Conception ;* I. *Concezione.*

1° En tant qu'opération :

A. Tout acte de pensée s'appliquant à un objet.

B. Plus spécialement, opération de l'entendement, opposée à celles de l'imagination, soit reproductrice, soit créatrice (conception d'une différence ; conception du monde).

C. Plus spécialement encore, opération consistant à saisir ou à former un concept*.

2° **D. E. F.** Résultat respectif de chacune de ces opérations.

CRITIQUE

Conception et *concevoir* se disent dans le langage courant de toute opération de pensée déterminant un objet, et PORT-ROYAL l'entend ainsi : « On appelle *concevoir* la simple vue que nous avons des choses qui se présentent à notre esprit, comme lorsque nous nous représentons un soleil, une terre, un arbre, un rond, un carré, une pensée, l'être, sans former aucun jugement exprès. » *Logique*, Introduction (Ed. Charles, p. 38). Elle comprend l'imagination comme une de ses subdivisions (*Ibid.*, I, 1).

Ce sens tend à se restreindre. TAINE parle encore de la conception d'un corps particulier, par exemple, de tel arbre, mais parce que, dans la perception, l'image est complétée par une opération logique. « En quoi consiste ce fantôme interne (d'un corps perçu) ? Entre autres éléments, il est manifeste qu'il renferme une *conception affirmative*... Je conçois et j'affirme qu'à dix pas de moi il y a un être doué de telles propriétés, etc. » *De l'intelligence*, II, 76. — « Il reste alors pour constituer la perception d'un corps, d'abord une sensation actuelle et un groupe associé d'images, ensuite la *conception*, c'est-à-dire l'extraction et la notation au moyen d'un signe, d'un caractère commun à toutes les sensations représentées par ces images. » *Ibid.*, II, 121.

Dans ce cas, *conception* implique déjà essentiellement l'idée de généralité. BALDWIN, tout en reconnaissant de même la grande extension du terme anglais *conception*, propose de le restreindre au sens **C** et de le définir : « La connaissance du général en tant que distinct des objets particuliers auxquels il s'applique. *En tant que distinct* est une restriction nécessaire, car sans cela toute connaissance serait une conception. » *Sub v°*, 208b. (Cf. plus haut le texte de TAINE.) W. JAMES entend de même par *conception* la pensée de l'identique. (*Text Book*, ch. XIV : Conception.)

Il serait souhaitable, sans aller si loin, de prendre ce mot au sens **B,** et d'employer *concevoir* au même sens. On remarquera, en effet, que le mot *entendre** étant tombé en désuétude dans le sens que lui donnent les cartésiens (voir notamment sur l'opposition d'*entendre* et d'*imaginer*, BOSSUET, *Connaissance de Dieu*, I, 9), il serait utile de posséder un terme pour le remplacer dans cet usage très précis. La *Conception* serait alors, par opposition à la mémoire ou à l'imagination, l'opération

Sur **Conception.** — Le mot s'emploie aussi en allemand au sens artistique : *Conception einer Idee.* **(R. Eucken.)**

de l'entendement ; et *concevoir* recevrait le sens correspondant.

Rad. int. : 1° Konceptad (acte) ; 2° Konceptur (ce qui est conçu).

CONCEPTUALISME, D. *Conceptualismus ;* E. *Conceptualism ;* I. *Concettualismo.*

A. Doctrine suivant laquelle les universaux* n'existent pas en eux-mêmes (ni antérieurement aux choses, ni dans les essences qui constituent celles-ci), mais ne sont que des constructions de l'esprit. S'oppose en ce sens à *Réalisme**, au sens **A** ou au sens **B.**

B. Doctrine concernant la nature des idées générales*, en tant que conceptions de l'esprit, et suivant laquelle ces idées sont des formes ou des opérations propres de la pensée et non de simples signes s'appliquant également à plusieurs individus.

REMARQUE

Une erreur répandue, et qui résulte de la confusion de ces deux sens, est de considérer le conceptualisme comme une doctrine de juste milieu, intermédiaire entre le réalisme et le nominalisme. En réalité, il s'oppose *soit* à l'un, *soit* à l'autre, mais en tant que réponse à des questions bien différentes.

Rad. int. : Konceptualism.

CONCEVABLE, C. *Begreiflich ;* E. *Conceivable ;* I. *Concepibile.*

Qui peut être conçu, à l'un quelconque des trois sens indiqués à l'article *Conception.* Le mot surtout est intéressant dans son usage négatif, en raison de la théorie de HAMILTON, acceptée par J. S. MILL et suivant laquelle « l'inconcevabilité d'une chose ne prouve pas sa fausseté ». *Philosophie de Hamilton*, chap. VI. Cf. *Inconcevable**.

Concevoir, voir *Conception.*

CONCLUSION, L. *Conclusio ;* D. *Schluss, Schlussatz, Conclusion ;* E. *Conclusion ;* I. *Conclusione.*

A. Proposition dont la vérité résulte de la vérité d'autres propositions (dites *prémisses*), de telle sorte que les prémisses ne peuvent pas être vraies sans que la conclusion le soit.

B. En particulier, conclusion d'un syllogisme*.

C. Partie d'un ouvrage, d'une argumentation, etc., exposant l'essentiel de ce qu'on estime avoir prouvé (ou, plus rarement, de ce dont on se propose de faire la preuve).

D. Action de conclure, de passer logiquement des prémisses aux conséquences. « Une conclusion incorrecte » (que la conclusion, au sens **A,** à laquelle elle aboutit, soit vraie ou fausse en elle-même). Ce sens est peu usité.

Rad. int. : **A. B. C.** Konkluzur ; **D.** Konkluz.

CONCOMITANCE, D. *Konkomitanz ;* E. *Concomitance ;* I. *Concomitanza.*

Caractère de deux faits qui présentent un rapport *régulier*, soit (**A**) de simultanéité, soit (**B**) de variation en fonction l'un de l'autre. (On emploie encore en allemand dans ce second sens, le terme *Functionsverhältniss.*)

CRITIQUE

Ce second sens paraît provenir de la méthode décrite par J. S. Mill, sous le nom de *méthode des variations concomitantes ;* il n'est donc que le résultat d'une ellipse. Comme il peut faire équivoque avec le premier, nous proposons de l'éviter et de remplacer en ce sens *concomitant* et *concomitance* par *fonction* et *fonctionnalité.*

Rad. int. : **A.** Konkomitant ; **B.** Funcion.

« **CONCORDANCE** (Méthode de) », D. *Methode der Uebereinstimmung ;* E. *Method of agreement ;* I. *Metodo di concordanza.*

L'une des méthodes d'induction proposées par J. S. MILL dans sa *Logique.*

« If two or more instances of the phenomenon under investigation have only one circumstance in common, the circumstance in which alone all the instances agree is the cause (or effect) of the given phenomenon[1]. » *System of Logic*, III, ch. 8, § 1.

Cette méthode *n'est pas* identique à la *Tabula praesentiae* de BACON, comme on le dit ordinairement (p. ex. FOWLER, Notes au *Novum Organum* ; ADAMSON, dans BALDWIN, v° *Agreement*), Voir sur cette distinction A. LALANDE, *Les théories de l'induction et de l'expérimentation*, ch. III et IX.

« **Concordance** (Méthode réunie de concordance et de différence). »

J. S. MILL appelle ainsi *(Joint method of agreement and difference)* la méthode qui a pour règle : « If two or more instances in which the phenomenon occurs have only one circumstance in common, while two or more instances in which it does not occur have nothing in common save the absence of that circumstance ; the circumstance in which alone the two sets of instances differ is the effect, or the cause, or a necessary part of the cause of the phenomenon[2]. » *System of Logic*, III, ch. 8, § 4.

CONCORDISME, D. *Konkordismus ;* E. *Concordism ;* I. *Concordismo.*

« On appelle ainsi en théologie, la théorie selon laquelle la foi et la science, étant toutes deux divines à leur manière, ne sauraient être en désaccord. » G. BELOT, La valeur morale de la science, *Revue de métaph.*, juillet 1914, 433.

1. « Si deux ou plusieurs cas du phénomène qu'on étudie ont une seule circonstance commune, cette circonstance unique par laquelle tous les cas sont semblables est la cause (ou l'effet) du phénomène donné ». — 2. « Si deux ou plusieurs cas dans lesquels le phénomène se produit ont seulement une circonstance commune, tandis que deux ou plusieurs cas dans lesquels il ne se produit pas n'ont rien de commun que l'absence de la même circonstance, cette circonstance unique, par laquelle diffèrent les deux groupes de cas, est l'effet, la cause, ou une part nécessaire de la cause du phénomène. »

Concours : V. *Concurrence.*

« **CONCOURS** ordinaire de Dieu. » On appelle ainsi, dans la scolastique et dans l'école cartésienne, l'opération par laquelle Dieu conserve le monde dans l'existence ; l'indépendance admise par ces écoles entre les moments du temps, ayant cette conséquence que l'univers cesserait d'exister aussitôt que Dieu cesserait de vouloir actuellement en maintenir la réalité. (*Discours de la méthode**, v^e^ partie, § 3.) Voir *création continuée*, et *causes occasionnelles**.

CONCRET, D. *Konkret ;* E. *Concrete ;* I. *Concreto.* — Voir Abstrait*.

Universel concret, Voir Universel*.

« Fonctions concrètes. » En mathématiques, celles qui résultent d'un mécanisme cinématique. RENOUVIER, *Logique*, 3^e^ édit., I, 174. Il y comprend les fonctions circulaires, géométriquement considérées ; mais ces fonctions deviennent « abstraites » si on les exprime par un développement en série.

« **CONCRÉTION** » (sans équivalents étrangers ; cependant HERBART s'est servi, au sens **A,** du mot *Complication*, qui a été adopté par WUNDT).

A. Chez AMPÈRE, processus par lequel l'image (souvenir) d'un objet fusionne avec la sensation actuelle que

— Sur **Concordance (Méthode de),** etc. — Il serait désirable d'indiquer en quelques mots la différence entre les *tables* de BACON et les *méthodes* de MILL. **(P. Lapie.)** — Elle consiste en ceci : les tables de BACON 1° sont des recueils ordonnés de faits observables, sur lesquels doit ensuite s'exercer l'induction ; et 2° celle-ci a pour objet de déterminer la *forme* ou *cause formelle*, c'est-à-dire l'essence d'un phénomène, ce qui le constitue en soi *(in ordine ad universum, non in ordine ad hominem)*, au sens où les physiciens disent que ce qui est un son pour nos sens est en réalité une vibration de l'air. Il s'agit donc de déterminer le caractère objectif commun à tous les cas observés, et non la cause efficiente, qui est

nous donne cet objet, quand il tombe de nouveau sous nos sens. Ce fusionnement explique pour lui : 1° la reconnaissance ; 2° l'incorporation des images à la perception actuelle, par exemple ce fait, observé déjà par Laplace, qu'en regardant le livret d'un opéra, on entend distinctement les paroles d'un chanteur, qui n'étaient auparavant qu'un son confus. *Philos. des sciences*, Introd., p. LIX-LX.

B. Pour Victor EGGER, qui a particulièrement employé ce terme : « Opération par laquelle l'esprit à ses débuts et d'une manière généralement inconsciente a construit le tout dit concret que l'Abstraction* **A** et l'Analyse* **B** décomposeront plus tard. » *Définition communiquée par l'auteur.* S'applique soit aux objets individuels, soit aux idées générales spontanément formées, par exemple au type de l'homme. Un *jugement de concrétion* est un jugement synthétique augmentant la compréhension d'un concept ; par exemple : « Découvrant que la qualité *mortel* accompagne toujours les qualités qui, présentement, pour mon esprit, sont l'homme, ... je l'incorpore au groupe qu'elles forment sous le nom d'homme. » V. EGGER, Compréhension et contiguité, *Revue philos.*, oct. 1894.

CRITIQUE

Terme utile et précis, surtout au sens **A.** On remarquera que la généralisation proposée en **B** correspond assez exactement à ce que Whewell appelait *colligation**.

« CONCUPISCENCE », L. *Concupiscentia* et surtout *libido :* les « trois concupiscences » sont *libido sciendi, libido sentiendi, libido dominandi ;* — D. *Begierde ;* E. *Concupiscence ;* I. *Concupiscenza.*

Désir égoïste vif. Voir ci-dessus l'usage du mot dans le langage de la théologie morale. — Le mot se dit spécialement des appétits*.

Rad. int. : Konkupiscenc. (*Au sens ordinaire*, avid.)

« CONCUPISCIBLE », L. *Concupiscibilis* (classique, mais au sens de *qui peut être convoité*) et non, comme chez les scolastiques, *qui est le principe du désir* (S^t THOMAS D'AQUIN). D. sans équivalent. E. *Concupiscible ;* I. *Concupiscibile.* — (L'expression *appétit concupiscible* a été traduite en allemand par *Begehrungstrieb.*)

Dans le langage de l'École, adopté par BOSSUET, les passions (au sens ancien du mot, c'est-à-dire les sentiments) se rapportent soit à l'*appétit irascible*, soit à l'*appétit concupiscible.* « Les six premières passions (amour, haine, désir, aversion, joie, tristesse) qui ne présupposent dans leurs objets que la présence ou l'absence sont rapportées par les anciens philosophes à l'appétit qu'ils appellent concupiscible... » BOSSUET, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, I, 6. — Cf. *Irascible**.

Cette distinction se rattache à celle de PLATON, entre θυμός et ἐπιθυμία.

CONCURRENCE, D. *Mitbewerbung, Konkurrenz ;* E. *Competition ;* I. *Concorrenza.*

SOCIOL. État de deux êtres, ou de deux fonctions qui tendent à se supplanter réciproquement.

Le terme est surtout économique et se dit essentiellement du rapport de deux producteurs ou de deux commerçants qui se disputent une clientèle. (S'ils se la *partageaient* d'une façon fixe, il n'y aurait plus concurrence.) — Le mot s'étend de là au rapport de candidats briguant simultanément une même fonction ou un même titre, de procédés divers s'offrant l'un et l'autre pour arriver au même résultat, de sentiments opposés qui tendent chacun de son côté à conquérir l'esprit entier, etc.

On appelle spécialement *Concurrence vitale* l'effort de tous les êtres pour se maintenir et se développer, en tant que cet effort les rend antagonistes, et provoque entre eux une lutte pour la vie et pour la supériorité dans la vie.

CRITIQUE

Il est à remarquer que le caractère de lutte, qui est très accentué dans le mot *concurrence*, n'existe pas toujours dans le mot *concourir* (p. ex. *concourir à un même but*), ni même dans les mots *concours, concurremment*, qui marquent au contraire le plus souvent une action convergente, dirigée vers un même résultat.

Concours, au sens où il implique l'idée de compétition, diffère de *concurrence* en ce qu'il désigne la compétition organisée suivant des conditions et des formes régulières, en vue de choisir ou de classer les concurrents suivant leur mérite. Le régime de la *libre concurrence* s'oppose en ce sens à celui du *concours.*

Rad. int. : Konkurenc.

CONDILLACISME. — Doctrine de Condillac, caractérisée par les thèses suivantes : L'âme est une substance simple, différemment modifiée à l'occasion des impressions qui se font dans les parties du corps ; tous les phénomènes et toutes les facultés de l'esprit résultent d'un seul phénomène élémentaire, à la fois affectif et représentatif, la *sensation ;* la réalité qu'une idée générale a dans l'intelligence ne consiste qu'en un nom ; toute science est une langue bien faite ; l'analyse en est l'instrument essentiel. — Voir *Sensualisme**.

---

seulement *vehiculum formæ*. Pour J. S. MILL, au contraire, 1° les « canons » sont des règles logiques ; 2° ces règles ont pour objet de déterminer la cause efficiente, c'est-à-dire l'*antécédent* invariable, inconditionnel, etc. Voir plus haut *Cause**. De là vient que les deux méthodes ne coïncident pas non plus dans l'application, l'une considérant les phénomènes par groupes successifs, et l'autre les considérant dans leurs rapports de simultanéité. **(A. L.)**

Sur **Concrétion.** — Cela suppose une antériorité au moins logique des prédicats, et particulièrement des qualités sensibles d'une chose par rapport à cette chose même. Mais cette antériorité me paraît bien contestable. **(J. Lachelier.)** — Il ne s'agit pas ici d'une antériorité logique, qui serait en effet très douteuse, mais d'une antériorité psychologique, qui ne peut faire doute : on voit en effet par l'observation des troubles de la perception, par celle des enfants, des aveugles-nés opérés, etc., que les sensations et les images existent d'abord à l'état séparé avant de se grouper et de former ainsi des objets définis, appelés choses ou individus. **(V. Egger. — A. L.)**

Sur **Concrétion** (critique). — Le mot *concrétion* ne désigne-t-il pas aussi parfois un assemblage plus ou moins hétérogène d'idées ou d'habitudes, dont les éléments, empruntés à des origines historiques diverses, sont juxtaposés sans unité réelle ? **(M. Blondel.)** — C'est là une métaphore très expressive, et sans doute parfaitement admissible ; mais elle ne me semble pas bien usuelle, et en tout cas elle n'a rien de technique. **(A. L.)**

Sur **Concurrence** et **Concours.** — *Concours* implique opposition si l'on a égard surtout à l'objet extérieur, matériel, dont les concurrents recherchent tous la possession ; mais il implique accord, au moins possible, si on a égard non à l'objet lui-même, mais à la tendance commune, à la direction, l'objet n'étant plus que la limite idéale d'efforts de *même* sens. D'où les applications diverses de ce mot se tirent facilement. **(M. Bernès.)**

CRITIQUE

Ce terme nous paraît de peu d'utilité ; il y a un intérêt médiocre, et un réel danger à spéculer sur la doctrine d'un philosophe comme sur un tout indivisible. Cet inconvénient est particulièrement sensible pour la philosophie de Condillac, dont l'unité logique est loin d'être évidente.

1. CONDITION, L. *scol. Conditio ;* D. au sens **A,** *Voraussetzung ;* aux sens **B** et **C,** *Bedingung ;* E. *Condition ;* I. *Condizione.*

A. En un sens très général, antécédent d'une relation hypothétique telle que si *a* est vrai, *b* l'est aussi ; et si *b* est faux, *a* est faux.

B. Assertion de laquelle une autre dépend de telle sorte que si la première est fausse, la seconde l'est aussi. Voir *Cause B** et *Conditionnel.* — On dit encore *Condition nécessaire*, ou *conditio sine qua non* (Zabarella, dans *Goclenius*, 435[b]). Le sens **B** est une abréviation de ces formules.

Condition nécessaire et suffisante : celle qui entraîne toujours une conséquence, quand elle est posée, et qui l'exclut toujours, quand elle fait défaut.

C. *Au sens réel :* circonstance dont une autre dépend de telle sorte que si la première est absente ou supprimée, la seconde l'est aussi.

D. *En particulier :* Le temps et l'espace sont appelés par Kant conditions de l'expérience, *Bedingungen aller Erfahrung.* « Tempus non est objectivum... sed *subjectiva conditio* per naturam mentis humanae necessaria quaelibet sensibilia certa lege sibi coordinandi. » *De mundi sensibilis*, etc., III, 14, § 5.

E. (Toujours au pluriel en ce sens.) Circonstances dans lesquelles une chose se fait, en tant qu'elles agissent sur sa production, en tant par exemple qu'elles la facilitent, qu'elles l'entravent, ou qu'elles en modifient le caractère. — Domaine dans lequel un terme est défini, ou dans lequel une thèse est affirmée (sans exclure que cette définition ou cette thèse puissent être ultérieurement étendues à d'autres domaines).

F. *Dans le langage des mathématiques*, les *conditions* d'un problème sont « tout ce qui *particularise* une solution générale. Toutes les fois qu'on emploie le mot *condition*, on suppose donc que, le problème restant le même dans son essence, on pourrait en restreindre les solutions par d'autres propositions limitatives ». — Voir *Observations.*

Une condition est dite *nécessaire* par rapport à une solution déterminée si elle en est une conséquence logique, c'est-à-dire si elle ne peut être remplacée par aucune autre hypothèse, cette solution restant la même ; elle est dite *suffisante* si elle entraîne nécessairement cette solution.

CRITIQUE

Le mot condition, au sens **C,** s'oppose ordinairement au mot cause. Cette opposition ne représente aucunement une distinction de fait, mais une distinction de point de vue. (Voir la critique de *Cause**.) Ainsi, par exemple, dans la chute d'un objet qui se brise, on appellera « cause », *ad libitum*, et suivant l'intérêt pratique dominant soit la pesanteur, soit le fait que cet objet est en plâtre et non en bronze, soit la maladresse de celui qui l'a renversé, soit la position anormale qu'il occupait, etc. On voit en effet que, selon le point de vue adopté, telle ou telle circonstance différente sera *mise en cause ;* et les autres phénomènes ayant concouru à l'effet total, seront alors des *conditions*. (Voir J. S. Mill, *Logique*, III, ch. v, section 3.) — Il n'y a donc rien d'explicatif* dans la distinction des *conditions* et des *causes.* C'est le jugement appréciatif* (concernant l'importance des choses ou la responsabilité des personnes) qui détermine actuellement l'emploi de l'un ou l'autre mot dans l'usage courant. Cf. *Occasion**, Critique.

Rad. int. : Kondicion.

2. CONDITION, D. *Zustand ;* E. *Condition ;* I. *Condizione.*

Manière d'être d'une chose ou d'une personne ; et, en particulier, situation sociale. Terme vague, auquel l'usage donne cependant dans certaines expressions un sens très précis. Ex. : La condition des esclaves à Rome (ensemble des droits et devoirs appartenant aux esclaves à Rome selon les lois et les mœurs). — Un homme de condition (c'est-à-dire d'un rang social qui le met hors de la foule), etc.

1. « CONDITIONNÉ (LE) », D. *Das Bedingte ;* E. *The Conditioned ;* I. *Il Condizionato.*

Le Conditionné, selon Hamilton et son école, est « that which depends on something else for its being[1] ». Veitch, *Memoir of Sir W. Hamilton*, App. A, 409. — Ce terme est traduit de Kant,

1. « Ce qui dépend de quelque chose d'autre, quant à son être. »

Sur **Condition, A** et **B.** — Remarquer l'usage très étendu qu'a fait Kant de ce mot dans la discussion des antinomies. Est *condition* le terme duquel l'esprit passe à un autre dans une synthèse progressive, ou auquel il remonte à partir d'un autre dans une synthèse régressive. **(J. Lachelier.)** — Voir ci-dessous **Conditionné*.**

Sur **Condition, C.** — L'usage juridique distingue la *condition*, qui peutne jamais se présenter, et le *terme* qui se présentera nécessairement, fût-ce à une date indéterminée (par exemple le décès d'un tel). Planiol, *Traité élém. de droit civil*, I, § 310). Cf. *Code civil*, 1168, 1184 ; et voir *Contingent**, observations.

Sur **Condition, F.** — Ce passage de l'article a été modifié pour répondre aux objections de **H. Bouasse.** La partie du texte qui est entre guillemets est extraite de sa lettre. Il est à remarquer que M. Peano donne au mot italien *Condizione* un sens plus étendu : « Condizione = proposizione contenente variabili.[1] » Ainsi soit *a* une classe, la proposition « *x* est un *a* » est une « condition en *x* ». *Dizionario di Matematica*, p. 7.

1. Proposition contenant des variables.

Sur **Condition** (Critique). — Il semble que dans l'usage on appelle surtout *conditions* certaines circonstances très générales qui concourent plutôt passivement qu'activement à la production d'un phénomène, ou dont l'action, tout au moins, est considérée comme secondaire (comme tel temps, tel lieu, telle température, telle pression atmosphérique). Un phénomène est produit *par* des causes *sous* des conditions. **(J. Lachelier.)**

M. **D. Parodi** signale dans Renouvier, *Essais, Logique générale*, 3e partie, ch. xxxvii, Obs. A, une tentative importante pour distinguer les causes et les conditions d'un phénomène. Les *conditions* ne sont pas expressément définies ; mais il semble résulter du contexte, et notamment de la référence à J. S. Mill, que Renouvier entend par là tous les antécédents ou concomitants intervenant d'une manière quelconque dans la production d'un phénomène ; la cause « est une condition 1° nécessaire, c'est-à-dire sans laquelle un phénomène n'aurait pas lieu, toutes choses égales d'ailleurs ; 2° suffisante, c'est-à-dire qui, alors étant donnée *(sic)*, donne lieu à ce phénomène ; 3° effectivement déterminante. Cette idée ajoutée à celle de ce qui suffit et est nécessaire, fixe la pensée sur le moment et l'acte même où l'effet se détermine en réalité par l'intervention de quelque chose qui provoque des changements dans un état déjà connu. » *Ibid.*, 3e édition, p. 78-79.

Sur le rapport de cette idée et de celle de force, voir même chapitre, p. 56.

pour qui le principe de toutes les antinomies* est la position suivante de la Raison : « Wenn *das Bedingte* gegeben ist, so ist auch die ganze Summe der Bedingungen, mithin das schlechthin *Unbedingte* gegeben, wodurch jenes allein möglich war[1]. » *Critique Rais. pure*, Dialect. transc., livre II, ch. 2, p. 342.

La « *Loi du Conditionné* », qui est un des principes fondamentaux de la pensée chez HAMILTON, s'énonce ainsi : « To think is to condition[2]. » Elle signifie : « that all that is conceivable in thought lies between two extremes, which as contradictory of each other, cannot both be true, but of which, as mutual contradictories, one must[3] ». *Lectures*, II, 369. — « The law of mind that the conceivable is in every relation bounded by the inconceivable, I call the Law of the Conditioned[4]. » *Ibid.*, 373.

En tant que ce principe est appliqué à légitimer la croyance, il est le fondement de la « *Philosophie du conditionné* ». (Cf. la défense de HAMILTON et de sa philosophie religieuse contre MILL dans MANSEL : *The philosophy of the Conditioned.*) — La *philosophie de l'Inconditionné* désigne, au contraire, dans la même école la doctrine de Cousin suivant laquelle il y a un « Absolu-Infini » accessible à la raison et à la philosophie. HAMILTON, *On the philosophy of the Unconditioned*, Discussions, 1-38.

1. Poser un conditionné comme donné, c'est poser aussi comme donnée toute la somme des conditions et par conséquent l'absolument inconditionné par qui seul il était possible. » — 2. « Penser, c'est conditionner. » — 3. « Tout ce qui est concevable dans la pensée se trouve entre deux extrêmes inconcevables qui ne peuvent être vrais à la fois, puisqu'ils sont contradictoires entre eux, mais dont l'un doit nécessairement l'être, en vertu de leur mutuelle contradiction. » — 4. « Cette loi de l'esprit, que le concevable est à tous égards borné par l'inconcevable, je l'appelle la loi du conditionné. »

2. Conditionné (réflexe), voir *Réflexe**.

CONDITIONNEL (adj.). D. *Bedingt ;* E. *Conditional ;* I. *Condizionale.*

A. Qui dépend d'une condition, au sens **A** : par exemple la lexis qui forme le conséquent d'un jugement hypothétique quelconque.

B. Qui dépend d'une condition, au sens **B** (condition *sine qua non*). La négation de l'antécédent entraîne, dans ce cas, contrairement au précédent, la négation du conséquent.

C. Synonyme d'*hypothétique*, **B, 1°** ; caractère d'une proposition hypothétique* dans laquelle l'antécédent signifie *Toutes les fois que...* et non *S'il est vrai que...*

CRITIQUE

L'équivoque entre les sens **A** et **B** donne souvent lieu à des sophismes : de ce qui est condition nécessaire, on passe à ce qui est condition suffisante, ou inversement.

CONDITIONNEMENT, (S).

« Conduite », voir *Comportement**. — « Conduite de l'attente*, du triomphe* », voir ces mots.

« CONFATAL », G. συνειμαρμένον : nécessaire en même temps qu'un autre terme. « L'hésitation, dès qu'elle est, comme diraient les Stoïciens, confatale à la résolution, ne se comprend plus. » HAMELIN, *Essai*, ch. v, § 2, A, *b* (2e édition, p. 423).

Configuration, Configurationism, voir *Forme**, Observations.

CONFLIT, L. *Conflictus* [*legum*], juridique ; D. *Widerstreit ;* E. *Conflict ;* I. *Conflitto.*

Rapport de deux pouvoirs ou de deux principes dont les applications exigent dans un même objet des déter-

Sur **Confatal.** — Texte signalé par M. **Léon Robin,** qui y ajoute la référence à CICÉRON, *De fato*, 13 (30) : « **Haec ut dixi, confatalia Chrysippus appellat.** » Cf. *Stoïc. vet. fragm.* I, n° 5, 957, 958.

minations contradictoires. Il y a, en particulier, *conflit de devoirs*, quand, dans la morale appliquée, un même acte paraît à la fois légitime et illégitime suivant la règle à laquelle on le rapporte. Il peut y avoir conflit d'une seule autorité *avec elle-même*, si elle ne peut s'appliquer à un objet donné sans y aboutir à une contradiction. « Le conflit de la Raison avec elle-même » (KANT) est l'ensemble des contradictions où s'engage la raison lorsqu'elle s'efforce de trouver, dans les phénomènes, un inconditionnel d'où dépendraient tous les conditionnés. *Crit. de la Raison pure*, Dialect. transcend., chap. II, 341 et suiv. Cf. Antinomie*.

2° L'expression « conflit de tendances » est usuelle en psychologie et en psychanalyse, spécialement en ce qui concerne les conflits entre le conscient et l'inconscient dans les phénomènes de refoulement*.

Rad. int. : Konflikt.

CONFONDRE, D. **A,** *Vermengen ; Verwirren* (toujours péjoratif) ; **B.** *Verwechseln ;* **C. D. E.** sans équivalents généraux : *Verwirren* dans certains cas ; — E. *To confound* (dans tous les sens, et même avec des acceptions disparues en français) ; — I. *Confondere.*

A. Réunir deux ou plusieurs choses de telle manière qu'elles ne soient plus discernables (comme deux rivières qui « confondent leurs eaux »), ou même qu'elles soient identifiées : « Pour Spinoza, volonté et intelligence se confondent. »

B. (En un sens péjoratif) : ne pas distinguer ce qui devrait l'être : prendre l'un pour l'autre, par erreur, deux objets de pensée réellement distincts.

C. Étonner au plus haut point par son caractère inattendu.

D. Prouver publiquement à quelqu'un, malgré sa résistance, qu'il est dans l'erreur, ou de mauvaise foi. « Il s'agit de le tenter (de le mettre à l'épreuve), et non pas de le confondre. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, VII, 11 (en parlant du « répondant », dans une soutenance de doctorat).

E. Jeter le désordre dans une entreprise (particulièrement dans une entreprise trop ambitieuse, ou malfaisante) et la faire ainsi échouer. — Se disait surtout autrefois de Dieu, ou des Dieux. (*Confounded*, en anglais, veut encore dire maudit. Cf. les idées grecques d'ὕβρις et de νέμεσις[1].)

REMARQUES

Après avoir été fréquent au XVIIe siècle, en particulier chez les poètes, ce terme ne s'emploie plus guère actuellement, à l'exception du sens **B,** que dans certaines expressions consacrées. Les définitions ci-dessus doivent être entendues sous cette réserve.

LITTRÉ indique encore plusieurs autres sens de « confondre » (gâter, ruiner) ou « se confondre » (tomber dans le désordre ; s'humilier ; se tromper ; « se confondre en excuses », etc.). Mais, sauf cette dernière expression, ces sens paraissent avoir été rares, et n'être plus usités de nos jours.

Rad. int. : **A.** Kunfuz ; **B.** Konfund ; **C.** Astoneg ; **D.** Konfuzig ; **E.** Perturb.

CONFUS, D. *Verworren ;* E. **A.** *Confused ;* **B. C.** *Ashamed ;* — I. *Confuso.*

A. Brouillé, dont les éléments sont mêlés sans ordre et difficiles ou impossibles à discerner. « On en a fait (de l'Algèbre) un art confus et obscur qui embarrasse l'esprit, au lieu d'une science qui le cultive. » DESCARTES,

1. Excès par lequel un homme dépasse ce qui convient à la nature humaine ; réaction de la puissance divine, gardienne des lois de la nature physique et morale.

Sur **Confondre, confus, confusion :** articles ajoutés ou refondus d'après des remarques critiques de M. **M. Marsal.**

Méthode, II, 6. — Par suite, plus largement, vague, incertain, mal défini : « Une pensée, une explication confuses. » — « Ces questions confuses et indéterminées : si le feu est chaud, si l'herbe est verte, si le sucre est doux, etc. » MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, VI, II.

B. Qui éprouve un sentiment de trouble, de mécontentement de soi-même et d'inhibition, parce qu'il a été confondu, au sens **D.**

C. Troublé par quelque chose qui choque sa modestie, sa discrétion, ou sa pudeur.

D. (Dans la langue juridique, ce mot s'emploie aussi pour *confondu**, au sens **A.**)

CRITIQUE

Confus, au sens **A,** est presque toujours nettement péjoratif. Cependant LEIBNIZ, qui en fait un terme technique, opposé à distinct*, le prend quelquefois en un sens de pure constatation, qui marque sans doute un degré inférieur de connaissance, mais sans y attacher aucune réprobation : « Quand je puis reconnaître une chose parmi les autres, sans pouvoir dire en quoi consistent ses différences ou propriétés, la connaissance est *confuse.* » (Exemple : la beauté d'un poème ou d'un tableau.) « Quand mon esprit comprend à la fois et distinctement les ingrédients primitifs d'une notion, il en a une connaissance *intuitive*, qui est bien rare, la plupart des connaissances humaines, n'étant que confuses ou suppositives. » *Discours de Métaphysique*, XXIV.

A notre époque, on a souvent relevé l'intérêt des idées confuses, comme étape préparatoire à l'acquisition d'idées nouvelles, ou comme instrument d'actions qui ne souffrent pas de délai. Mais il faut prendre garde que cet usage favorable ne tourne pas au profit de la paresse intellectuelle, qui veut éviter la peine de préciser ses idées, ou de la mauvaise foi, qui en exploite l'indétermination.

Rad. int. : **A.** Konfus ; **B. C.** Shamoz.

CONFUSION, D. 1° *Verworrenheit, Schamgefühl ;* 2° *Vermengung, Verwechselung, Verwirrung ;* — E. 1° *Confusion, Confusedness ; Shame ;* 2° *Confusion, blending ; mistake, bewilderment ;* — I. *Confusione.*

1° État de ce qui est *confus**, ou de celui qui est confus, dans tous les sens de ce mot (y compris le sens juridique : voir *Code civil*, 1300).

2° Acte de *confondre**, ou caractère de ce qui est confondu (aux sens **A, B** ou **E**) ; état de celui qui est confondu (aux sens **C** et **D**).

Rad. int. : voir ci-dessus.

Confusion mentale, état pathologique, soit accidentel, soit chronique, dans lequel le sujet ne forme que des pensées troubles, inachevées et mal définies. Considéré par quelques aliénistes comme formant une maladie spéciale (CHASLIN). Cf. JANET, *Obsessions et psychasthénies*, 661 et suiv.

CONGÉNITAL, D. *Angeboren ;* E. *Congenital ;* I. *Congenito.*

Est *congénital* tout caractère possédé par un individu dès sa naissance, et non acquis au cours de son développement. Un caractère peut être congénital bien qu'il ne devienne *visible* qu'à une époque avancée du développement. Aussi a-t-on proposé d'employer en anglais le mot *connate* pour désigner ceux des caractères congénitaux qui sont apparents dès la naissance. LLOYD MORGAN, *Habit and Instinct*, et BALDWIN, *op.*

CRITIQUE

Ce mot nous semble peu utile : le mot français *inné** présente un sens analogue, qui a précisément fait abandonner l'expression *idées innées.*

Rad. int. : Kunnaskit.

Congruence, voir *Égalité**.

1. CONJONCTIF, D. *Konjunktiv ;* E. *Conjunctive ;* I. *Coniuntivo.*

Les syllogismes conjonctifs sont « ceux dont la majeure est tellement composée qu'elle enferme toute la conclusion » (*Logique de Port-Royal*, III, XII), comme sont les syllogismes hypothétiques*, disjonctifs* et copulatifs*.

CRITIQUE

Ce ne sont pas de vrais syllogismes, mais des raisonnements où ce qu'on appelle la majeure est un jugement composé* portant sur deux ou plusieurs propositions.

2. Conjonctif et **Disjonctif.** Épithètes applicables à l'addition* logique, suivant que l'on considère les termes ajoutés comme pouvant avoir des éléments communs, ou au contraire comme devant s'exclure.

CONNAISSANCE, D. *Erkenntnis* aux sens **A** et **B,** *Kenntnis* aux sens **C** et **D ;** E. *Cognition* au sens **A,** *Knowledge* dans tous les sens, et même plus largement qu'en français[1] ; — I. *Cognizione ; conoscimento*, surtout aux sens **A** et **B** (acte ou faculté), *conoscenza*, surtout aux sens **C** et **D** (chose connue).

Ce mot désigne de part : 1° l'acte de connaître ; 2° la chose connue ; — et d'autre part il s'applique : *a)* à la simple présentation* d'un objet ; *b)* au fait de le comprendre*. D'où quatre sens fondamentaux :

A. Acte de la pensée qui pose légitimement un objet en tant qu'objet, soit qu'on admette, soit qu'on n'admette pas une part de passivité dans cette connaissance (= *mentem ab objecto pati*, SPINOZA, *Éthique*, II, déf. 3). — Voir plus loin *Réalisme**, texte et Observations.

La *théorie de la connaissance* est l'étude des problèmes que soulève le rapport du sujet* et de l'objet* ; voir plus loin l'analyse de cette expression à la suite de l'article *Théorie**.

B. Acte de la pensée qui pénètre et définit l'objet de sa connaissance. La connaissance *parfaite* d'une chose, en ce sens, est celle qui, subjectivement considérée, ne laisse rien d'obscur ou de confus dans la chose connue ; ou qui, objectivement considérée, ne laisse

1. Sur *Knowledge* et *Knowledge about* voir GROTE cité par W. JAMES, *The meaning of truth. (Le sens de « vérité »)*, p. 11, et l'observation sur *Savoir**, où ce texte est analysé.

Sur **Connaissance.** — Je distinguerais : 1° l'*acte* de connaître, subjectif ; 2° le *fait* de connaître (rapport du sujet à l'objet) ; 3° le résultat, détaché par abstraction (objet connu). **(M. Blondel.)** — Il ne nous semble pas que le mot *connaître* s'emploie jamais en un sens purement subjectif : il paraît au contraire impliquer toujours le rapport du sujet à l'objet, sinon même une certaine subordination du premier au second. Restent donc seulement les sens 2° et 3° qui correspondent respectivement à **A-B** et **C-D.** — **(L. Couturat. — A. L.)**

Le sens **C** paraît même complètement inusité. **(J. Lachelier.)**

Savoir, ou plutôt pouvoir affirmer le *quod*, sans aucun *quid* (l'existence d'une chose sans aucune détermination, aucun attribut), serait-ce *connaître ?* Et d'autre part, dès qu'il est question de *pénétrer*, c'est déjà plutôt comprendre que connaître ; c'est tout au moins commencer à comprendre. **(J. Lachelier.)** — Il me semble qu'on peut distinguer *connaître*, au sens de savoir ce qui est, de *comprendre*, au sens de s'expliquer pourquoi cela est ainsi. Par exemple, on connaît, sans la comprendre encore, l'anatomie d'un animal, tant qu'on ne s'explique pas le rapport et l'usage des différentes parties qui la constituent. Mais d'ailleurs, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans le texte, *connaître* s'oppose surtout à *comprendre* comme le genre à l'espèce. **(A. L.)**

Connaître et *connaissance* diffèrent surtout de *croire* et *croyance* en ce que ces derniers termes impliquent que le motif de l'adhésion ne réside pas dans la clarté directe et intrinsèque de l'objet considéré. **(M. Blondel.)**

rien en dehors d'elle de ce qui existe dans la réalité à laquelle elle s'applique. Voir *adéquat**.

C'est en ce sens que les choses en soi sont dites par SPENCER inconnaissables *(unknowable)*, quoiqu'on puisse les connaître au premier sens (= en connaître l'existence), et même en définir le domaine.

C. Contenu de la connaissance au sens **A** (peu usité).

D. Contenu de la connaissance au sens **B.** Très fréquent, surtout au pluriel : les connaissances humaines, etc.

Rad. int. : **A.** Nosk. — **B.** Konosk. — **C.** Noskat. — **D.** Konoskat.

CONNAÎTRE, D. *Kennen ;* E. *to Know ;* I. *Conoscere.*

A. Avoir présent à l'esprit un certain objet de pensée vrai ou réel. Cet objet peut être soit autre que l'esprit, soit l'esprit lui-même (ou l'une de ses propriétés, ou l'un de ses actes), mais à la condition que cet objet de pensée soit considéré, en tant que *connu*, comme se distinguant au moins formellement de la pensée qui le *connaît*. Cf. OBJET*.

B. (Plus rare en français, mais très fréquent pour le mot anglais *to know*, qui veut dire à la fois *connaître* et *savoir*) : Avoir dans l'esprit un certain objet de pensée non seulement en tant que donné, mais en tant que bien saisi dans sa nature et ses propriétés. — Ce sens est plus fréquent dans le substantif *connaissance**.

C. Reconnaître. (Sens plutôt littéraire que philosophique, et un peu vieilli.)

CRITIQUE

Il serait utile de convenir que le mot employé seul et sans autre détermination marquera toujours la simple présentation légitime d'un objet à la pensée, sans impliquer nécessairement qu'on en pénètre la nature et les lois, mais, naturellement, sans exclure cette pénétration. C'est en ce sens qu'on traduit par *connaître* et *connaissance* les mots *percipere* et *perceptio* (ou *cognitio*) de SPINOZA, qu'il applique à tous les degrés de la pensée, depuis la *perceptio ex auditu* jusqu'à la *perceptio per solam essentiam* (cognitio *tertii generis*). (*De emendatione*, Van Vloten, 2e éd., I, 16. Cf. *Éthique*, II, 40 sqq.)

Mais, quel que soit le degré de connaissance que nous avons d'un objet, le mot implique toujours que cet objet est pensé tel qu'il doit l'être (soit par rapport à une réalité extérieure, soit intrinsèquement), d'une façon qui peut être partielle, mais qui, en tout cas, est véridique.

Connaître et *connaissance* désignent donc un genre dont les espèces sont constater, comprendre*, percevoir, concevoir*, etc. Ils s'opposent à *croire* et *croyance*, non par la force de l'adhésion, mais par le fait que ces deux derniers termes n'impliquent pas *nécessairement* l'idée de vérité.

Rad. int. : **A.** Nosk ; **B.** Konosk.

CONNATUREL et CONNATURALITÉ, (S).

« CONNOTATION », E. *Connotation.*

Chez J. S. MILL, un terme est dit connotatif s'il désigne (en extension) un ou plusieurs êtres, mais en les faisant connaître par certains caractères, et par conséquent en nous apprenant quelque chose sur leurs propriétés. « The word *white* denotes all white things, as snow, paper, the foam the sea, etc. ; and implies, or as it was termed by the schoolmen, *connotes* the attribute whiteness[1]. » *Logic*, I, II, § 5. Au contraire, un simple nom propre, ou un attribut abstrait *(blancheur)* sont dits « non connotatifs ».

Par suite, la *connotation* d'un terme est pour lui son sens ou sa compréhension subjective la plus répandue, et il insiste sur la nécessité pour les philosophes de substituer à cette connotation lâche « a fixed connotation » qui sera exprimée par une *définition* (*Ibid. ;* Cf. I, ch. VIII, § 1).

1. « Le mot blanc dénote toutes les choses blanches, telles que neige, papier, écume des vagues, etc. ; et il implique, ou comme disaient les scolastiques, il connote l'attribut blancheur. »

Pour J. N. KEYNES (*Formal Logic*, I, ch. II ; 4e éd., p. 26-27), la compréhension décisoire *(conventional intension)* est ce qu'il conviendrait de désigner par *connotation*, soit que l'on s'en rapporte à une définition communément, acceptée ou sous-entendue, soit que l'on ait donné une définition explicite du terme en vue d'un usage déterminé. Le terme s'opposerait à celui de « comprehension », qui désignerait la *compréhension totale*, qui est plutôt la propriété de la classe que celle du nom qui la désigne.

Mais il fait remarquer que Stanley JEVONS (*Pure Logic*, p. 6) et E. C. BENECKE (*Mind*, 1881, p. 532) ont pris *Connotation* au sens de compréhension totale.

Pour Ed. GOBLOT, *connotation* et *compréhension* sont d'abord pris en un sens très général et comme synonymes : c'est ainsi qu'il parle de « la connotation (ou compréhension subjective) d'un nom ». *Logique*, p. 105. Mais, plus tard, en vue de distinguer nettement ce que nous avons appelé plus haut « compréhension* éminente », des sens purement logiques de « compréhension », il propose de réserver ce terme à la première, et de réunir le définissant et la compréhension totale sous le nom de *connotation :* « Nous dirons donc, conclut-il, la *connotation* des concepts, et la *compréhension* des idées. » *Ibid.*, p. 115.

Ces usages si divers rendent bien difficile l'adoption d'une définition unique. Voir les expressions sans ambiguïté à l'article *Compréhension** : totale, décisoire, etc.

1. CONSCIENCE psychologique, D. *Bewusstsein, Selbstbewusstsein ;* E. *Consciousness ;* I. *Coscienza.*

A. Intuition (plus ou moins complète, plus ou moins claire) qu'a l'esprit de ses états et de ses actes. — Cette définition ne peut être qu'approximative, le fait de la conscience étant, comme le fait justement remarquer HAMILTON, une des données fondamentales de la pensée, qu'on ne peut résoudre en éléments plus simples. « Consciousness cannot be defined : we may be ourselves fully aware what

---

Sur **Connotation.** — Ce mot, étymologiquement, s'appliquait aux termes attributifs dans leur rapport avec les substantifs. Ainsi l'on disait que le mot « juste » connotait *(avec* et *outre* l'attribut qu'il désigne *directement)* le sujet « homme » ou « Dieu », auquel cet attribut est inhérent. Ce sens étymologique a exercé sur MILL une influence malheureuse en le conduisant à nier que les noms propres eussent une connotation, puisqu'ils ne désignent rien d'*autre* que le sujet auquel ils s'appliquent : « Sophronisque », par exemple, ne contenant pas l'idée de « père de Socrate ». **(C. Webb.)**

Sur **Conscience.** — *Bewusstsein* (conscience psychologique) et *Gewissen* (conscience morale), correspondant à l'anglais *consciousness* et *conscience*, ont été pour la première fois distingués en allemand par WOLFF. Sur l'histoire de ces mots, on peut consulter avec fruit SIEBECK, *Geschichte der Psychologie*, t. I. **(R. Eucken.)**

Sur **Conscience** (pychologique). — Article complété d'après des indications de **M. Daude.**

L'emploi large du mot *conscience* n'est pas équivoque. On peut fort bien dire *une conscience* pour un sujet percevant (une monade leibnizienne). **(J. Lachelier.)**

— En réalité, le mot *conscience*, au sens **A**, désigne la pensée même, antérieure à la distinction du connaissant et du connu ; comme telle, elle est la donnée première que la réflexion analyse en sujet et en objet. **(M. Blondel ; M. Bernès.)**

Est-il certain que le mot *conscience* emporte avec lui l'idée de *certitude ?* Si

consciousness is, but we cannot without confusion convey to others a definition of what we ourselves clearly apprehend. The reason is plain : consciousness lies at the root of all knowledge[1]. » *Lectures*, Metaphysics, I, 191.

« What we are less and less as we sink gradually down into dreamless sleep... and what we are more and more, as the noise tardily arouses us, that is consciousness[2]. » BALDWIN, d'après LADD, *Psychology*. V° 216b.

Ces définitions laissent intacte la question de savoir si l'esprit *humain* a conscience de tout ce qui le constitue ou s'il y a pour le moi individuel de l'homme des phénomènes psychiques inconscients. Elles réservent également la question de savoir si la conscience contient ou ne contient pas l'affirmation du sujet en tant que substance.

A. Si cette connaissance* de l'esprit s'entend au sens **A,** et si le fait conscient n'est pas considéré comme différent du fait qu'il est conscient, la conscience est dite *conscience spontanée.*

B. Si cette connaissance* s'entend au sens **B** (c'est-à-dire suppose une opposition nette de ce qui connaît et de ce qui est connu, et une analyse de l'objet de cette connaissance) la conscience est dite *conscience réfléchie**.

C. Ce que saisit la conscience, au sens **A** : l'ensemble des faits psychologiques appartenant à un individu ou à un ensemble d'individus, en tant qu'ils ont un caractère commun. « La conscience de l'enfant. » — « La conscience de classe » (au point de vue social).

1. « La conscience ne peut pas être définie ; nous pouvons bien nous-mêmes savoir parfaitement ce qu'est la conscience, mais nous ne pouvons pas sans confusion communiquer aux autres une définition de ce que nous saisissons clairement nous-mêmes. La raison en est simple : la conscience est à la racine de toute connaissance. » — 2. « Ce que nous sommes de moins en moins quand nous tombons graduellement dans un sommeil sans rêves... Ce que nous sommes de plus en plus, quand le bruit nous éveille peu à peu, — c'est là ce qu'on appelle conscience. »

cette association existe, elle n'est qu'un préjugé, à combattre plutôt qu'à respecter ; et ce préjugé d'ailleurs n'est pas universel. **(P. Lapie.)** — Ce qu'implique *conscience*, c'est plutôt l'idée de positivité, de donnée de fait, que celle de certitude. **(M. Bernès.)**

Malgré les divergences de ces remarques (auxquelles il convient d'ajouter une note de Victor EGGER, approuvant la *Critique* telle qu'elle est énoncée dans le texte du vocabulaire), il y a lieu de remarquer qu'elles s'appliquent en réalité à deux usages différents du mot *conscience*, que ne caractérisent pas suffisamment les termes classiques *conscience spontanée* et *conscience réfléchie*. 1° La conscience en tant que *donnée*, primitive, indifférenciée, servant de matière à toute vie psychique, et par conséquent placée, à certains égards, au delà de toute discussion ; — 2° la conscience en tant que *construite* par l'opposition de l'objet et du sujet, et se réduisant alors à ce dernier par opposition à l'objet. Mais ici même le mot prend encore deux significations très différentes : *a)* on considère ce qui reste encore *dans* le sujet après cette différenciation, on s'attache à son activité propre, aux virtualités d'œuvres nouvelles qu'il pourra produire encore, aux lois suivant lesquelles il se développe, aux réserves de puissance pensante qui pourront amener des progrès ou même des révolutions dans la connaissance ; — *b)* on considère au contraire la connaissance actuelle de l'objet, dans ce qu'elle a gagné par cette différenciation en netteté et en distinction, dans la possession plus complète que nous en avons prise par notre travail d'opposition et d'analyse (par exemple dans la clarté de nos perceptions, dans la précision des principes de nos raisonnements) et c'est en ce dernier sens surtout, dans le langage ordinaire, qu'on juge un esprit plus ou moins conscient ou inconscient. Il y aurait donc lieu de distinguer *conscience primitive* et *conscience réfléchie*, *conscience subjective* et *conscience objective*. **(A. L.)**

L'expression « une conscience », pour « un état ou un acte conscient », a été employée quelquefois dans ces dernières années, surtout en vue d'éviter que « la conscience » ne soit représentée comme un cadre ou un contenant dans lequel les phénomènes psychologiques seraient placés.

D. Un être conscient.

E. Connaissance immédiate (non seulement de soi-même, mais d'autres choses). « Conscience de... » est employé par KANT, HAMILTON, SCHOPENHAUER, etc. « Bewusstsein von anderen Dingen[1] ; Consciousness of the external reality[2]. »

CRITIQUE

La légitimité de cette dernière acception est contestée. *Conscience* n'est pas un terme neutre : il évoque, peut-être à tort, une impression de certitude et d'autorité ; son homonymie avec *conscience-2* ajoute encore à cet import laudatif, et les auteurs qui l'emploient ainsi veulent bien marquer par là que ce à quoi ils l'appliquent n'a pas moins de réalité que notre propre pensée. Qu'ils aient raison ou non, il est d'une mauvaise méthode de postuler ainsi implicitement ce qui devrait être dit expressément.

Il y a lieu d'éviter, en sens inverse, le sens trop restreint que donnent à ce mot les premiers Ecossais et les Éclectiques, en établissant une opposition superficielle entre les *sens* et la *conscience*, considérés comme deux facultés parallèles adaptées à des objets différents.

Rad. int. : Konscies.

Conscience collective, voir ce mot.

Conscience malheureuse, mauvaise conscience, voir le *Supplément.*

Loi de prise de conscience. « L'individu prend conscience d'une relation d'autant plus tard et plus difficilement que sa conduite a impliqué plus tôt, plus longtemps ou plus fréquemment l'usage automatique de cette relation. » Loi formulée par Ed. CLAPARÈDE dans les *Archives de Psychologie*, en 1918, t. XVII, p. 71. Voir ci-dessous *Mentalisation.*

2. CONSCIENCE morale, D. *Gewissen ;* E. *Conscience ;* I. *Coscienza.*

A. Propriété qu'a l'esprit humain de porter des jugements normatifs spontanés et immédiats sur la valeur morale

1. Avoir conscience des autres choses. — 2. La conscience d'une réalité extérieure.

Sur **Conscience** (morale). — La question de savoir si le jugement est antérieur ou postérieur au sentiment, dans la conscience morale, est controversée : selon **J. Lachelier,** « le propre de la conscience est d'approuver ou de blâmer, la joie et la douleur ne venant qu'après le jugement moral » ; selon **M. Bernès,** il faudrait au contraire la définir : « propriété qu'a l'esprit humain de *sentir* la valeur morale, et de rendre ce sentiment explicite au moyen de jugements normatifs ».

M. Bernès ajoute que l'expression classique « la voix de la conscience » est une image qui n'a rien d'essentiel. Elle n'exprime que le caractère immédiat et spontané de la conscience ; mais elle en fait disparaître l'intériorité. Elle se rattache à la conception théologique d'un Dieu étranger qui se fait entendre dans l'âme, non à la donnée psychologique d'une vie intérieure qui est nous-mêmes.

On peut remarquer d'autre part, en faveur de cette image, qu'elle correspond à un fait réel d'objectivation souvent observé en psychologie ; par exemple dans les dédoublements de la conscience, l'inspiration artistique, etc. **(A. L.)**

de certains actes individuels déterminés. Quand cette conscience s'applique à des actes futurs de l'agent, elle revêt la forme d'une « voix » qui commande ou défend ; quand elle s'applique aux actes passés, elle se traduit par des sentiments de joie (satisfaction) ou de douleur (remords). Cette conscience est dite, suivant les cas, *claire*, *obscure*, *douteuse*, *erronée*, etc.

Cette définition convient également aux doctrines qui jugent cette faculté primitive, et à celles qui la croient dérivée.

Bonne* conscience, mauvaise* conscience, voir ces mots.

B. « Une conscience » : se dit d'une personne dont la conscience morale est particulièrement ferme, et qui la suit sans compromis. — L'adjectif correspondant est *consciencieux* **(S).**

Rad. int. : Konscienc.

CONSCIENT, D. *Bewusst ;* E. *Conscious ; Cosciente.*

Se dit soit d'un être qui a conscience*, au sens **A** ou au sens **B,** soit d'un état ou d'un acte dont le sujet à conscience.

REMARQUE

Conscient se dit souvent de faits extérieurs dont on a, à proprement parler, la connaissance ou la perception : on veut alors marquer par ce terme qu'on a pris conscience, au sens **B,** de la connaissance ou de la perception dont il s'agit : « Conscient du péril ; conscient de ses succès. »

Rad. int. : Kousci.

« **CONSÉCUTION.** » Outre son sens usuel et général (succession immédiate), ce mot est employé quelquefois pour désigner les habitudes empiriques de l'intelligence et de l'activité. Cet usage paraît avoir pour origine un passage de LEIBNIZ : « La mémoire fournit une espèce de consécution aux âmes, qui imite la raison, mais qui en doit être distinguée... Par exemple, quand on montre le bâton aux chiens, ils se souviennent de la douleur qu'il leur a causée, et crient, et fuient. » (*Monadologie*, 26.)

CONSÉCUTIVE (Image), D. *Nachempfindung, Nachbild ;* E. *After-image, after-sensation ;* I. *Imagine consecutiva.*

Ce terme est appliqué : 1° à la persistance hallucinatoire d'une sensation* après l'arrêt de l'excitant* qui l'a provoquée, soit qu'il y ait, soit qu'il n'y ait pas entre les deux états une lacune appréciable. Ce sens est rare. — 2° Spécialement, et c'est le sens usuel, à certains phénomènes *de la vue*, consécutifs à la disparition d'une sensation, et qui présentent le caractère d'un *négatif* (les blancs étant remplacés par des noirs et les couleurs par leurs complémentaires).

On désigne en allemand le second sens par *Nachbild.* Il serait utile de spécialiser de même *image consécutive* en ce sens ; on dirait dans le premier cas : *sensation consécutive.*

Rad. int. : Post... (image *ou* sensation).

1. CONSENSUS. Terme un peu vague, qu'on applique d'ordinaire à la coopération et à l'interdépendance* des parties de l'organisme.

2. Consensus (Consensus omnium, CICÉRON, *Tusculanes*, I, 15 ; Consensus nationum, *Ibid.*, I, 16), ou *consentement universel.* L'accord de tous les hommes sur certaines propositions, en tant qu'on le considère comme preuve de leur vérité. Ἅ γὰρ πᾶσι δοκεῖ ταῦτ'εἶναι φάμεν ; ὃ δ'ἀναιρῶν ταύτην τὴν πίστιν οὐ πάνυ πιστότερα ἐρεῖ. ARISTOTE, *Éth. Nicom.*, X, 2, 1173ª.

Rad. int. : Konsent.

Sur **Consécutive (image).** — Même quand elle est négative, la représentation consécutive devrait encore être appelée sensation, et non image, car elle reste sous la dépendance étroite et directe de la modification de l'organe, et sans doute des processus de régénération dont il est le siège. **(M. Marsal.)**

CONSENTEMENT, D. **A. B.** *Zustimmung ;* **C.** *Einwilligung ;* — E. *Assent, Consent ;* — I. *Consentimento.*

A. (Sens ancien.) Assentiment accordé à une assertion. « On ne doit jamais donner de consentement entier qu'aux propositions qui paraissent si évidemment vraies qu'on ne puisse le leur refuser sans sentir une peine intérieure et des reproches secrets de la raison. » MALEBRANCHE, *Recherche de la Vérité*, livre I, ch. II, § 4.

B. *Consensus**, accord : « Le consentement universel. » (Il se peut que, dans cette expression, l'idée de communauté ait été d'abord tout entière comprise dans « universel » et que « consentement » y fût entendu à l'origine au sens d'assentiment, comme en **A.** Mais LITTRÉ accorde au mot *consentement* le sens « d'uniformité d'opinion ».)

C. Acte de volonté par lequel on décide ou même on déclare expressément qu'on ne s'oppose pas à une action déterminée dont l'initiative est prise par autrui. « Donner son consentement à un mariage. »

Ce dernier sens est le seul qui soit couramment usité dans la langue contemporaine. *Consentement* est plus faible qu'*approbation.* « Consentir » marque, dans l'ordre de la pensée comme dans celui de l'action, une nuance de réserve, ou du moins une tendance primitive à refuser.

CONSÉQUENCE, A. (D. *Folgerichtigkeit ;* E. *Consistency ;* I. sans équivalent.) Qualité d'un raisonnement conforme aux règles de la logique.

B. (L. *Consequentia ;* D. *Folgerung, Konsequenz ;* E. *Inference, Consequence ;* I. *Conseguenza*). *Terme absolu*, surtout en L. et en E. : la relation logique qui unit les principes à la proposition qui en résulte.

C. (L. *Consequentia ;* D. *Folge ;* E. *Consequence ;* I. *Conseguenza*). *Terme relatif :* une proposition A est la conséquence d'une proposition (ou système de propositions) B, si, B étant vrai, A peut être démontré vrai en vertu des lois logiques. S'oppose à *principe* (au sens relatif).

Rad. int. : **A.** Konseques ; **B.** Konsequ ; **C.** Konsequent.

CONSÉQUENT, A. (substantif), L. *Consequens ;* D. *Konsequent ;* E. *Consequent ;* I. *Consequente.* Sens relatif, corrélatif du terme ANTÉCÉDENT.

B. (adjectif). Sens absolu (D. *Folgerecht ;* E. *Consistent ;* I. sans équivalent). Un raisonnement *conséquent* est un raisonnement conforme aux règles de la logique.

Rad. int. : Konsequant(o) ou —(a).

Conservation de la masse (Principe de la) et **Conservation de l'énergie** (Principe de la).

Voir *Masse** et *Énergie**.

Conservation de la connaissance, voir *Élaboration**.

CONSISTANCE, D. **A.** *Zusammenhang, Widerspruchsfreiheit ;* **B.** *Konsistenz, Festigkeit, Gewicht ;* — E. **A.** *Coherence, coherency ;* **B.** *Consistency, Firmness ;* — I. *Consistenza.*

A. LOG. Caractère d'une pensée qui n'est ni fuyante et insaisissable, ni contradictoire ; fermeté logique d'une doctrine ou d'un argument. D'une manière plus spéciale, un système d'axiomes est dit consistant s'il est non-contradictoire.

B. Caractère de ce qui est solide, et ne dépend pas de l'arbitraire, ou de circonstances accidentelles, mais pos-

Sur **Consistance, A.** — Le mot anglais *consistency* au sens logique, vise uniquement l'accord de la pensée avec elle-même (*to consist*, s'accorder). Le mot français

sède des qualités de permanence et d'objectivité.

Rad. int. : **A.** Koheres ; **B.** Fermes.

CONSISTANT, (S).

CONSOMMATION des richesses, D. *Konsumption, Verzehrung ;* E. *Consumption ;* I. *Consumo.*

La consommation des richesses est le fait qui les détruit en tant que *richesses**. Elle n'en est pas seulement l'utilisation, mais aussi la perte.

Rad. int. : Konsum.

« CONSTATIF. » *Constater* s'opposant à *apprécier*, l'expression « jugement constatif », pourrait s'opposer à « jugement appréciatif », pour désigner très clairement ce qu'on a appelé, par un calque inexact d'une expression de Wundt, « jugements explicatifs » (*erklärende Urteile :* exactement jugements déclaratifs). Voir *Explicatif**.

On a quelquefois dit « constatatif » ; mais le verbe latin étant *constare* (*constat*, il est constant que... ; d'où : faire un constat, constater), la forme d'adjectif verbal, si elle avait existé, aurait été *constativus*, comme *stativus*, de *stare*.

CONSTITUANT, (S).

« Constitutif », D. *Constitutif* (KANT). Voir *Régulateur**.

Construction, Constructif, voir **(S)** et *Construire**. — **Constructive,** voir *Définition**, Critique. — **Constructivité, (S).**

CONSTRUIRE, D. *Konstruieren ;* E. *to construct ;* I. *Construire, Costruire.*

A. Au sens métaphorique général, engendrer un objet de pensée par la synthèse de ses éléments. « Démontrer, c'est construire... Pour démontrer qu'une hypothèse entraîne une conséquence, on construit la conséquence avec l'hypothèse[1]. » GOBLOT, *Logique*, ch. XI, p. 272.

Il est classique d'opposer *construit* à *donné**.

B. Plus spécialement, déduire tout un ensemble donné d'un principe ou d'un petit nombre de principes. On appelle en ce sens « construction juridique », par exemple, l'opération par laquelle toutes les règles du droit romain relatives à l'héritage sont ramenées à la seule formule : « Haeres sustinet personam defuncti » (l'héritier joue le rôle du défunt).

C. Se dit, plus spécialement encore, de l'opération dialectique (au sens **E**) par laquelle tout le système des idées,

1. Mais dans l'usage de ce mot chez Edmond Goblot, il s'ajoute quelque chose du sens kantien **D**. Car il fait remarquer que, pour lui, la construction n'est pas seulement construction de syllogismes, mais construction de l'objet auquel s'appliquent ceux-ci. « Ce que l'on construit, c'est la conséquence même que l'on veut démontrer ; c'est par exemple la somme des angles d'un triangle. Cette somme n'est pas un assemblage de syllogismes, mais un assemblage d'angles. En arithmétique et en algèbre, ce que l'on combine, ce sont les nombres, ou des symboles qui les représentent, et des relations entre ces nombres et ces symboles. » *Traité de Logique*, Avertissement, p. 22.

évoque de plus l'idée d'un contenu de pensée bien déterminé, d'une thèse qui se tienne, par analogie avec le sens physique du mot *consistance*, qui est le plus fondamental dans notre langue. Peut-être même l'idée de simple cohérence logique ne s'y est-elle introduite qu'à l'imitation des mots *to consist, consistency.*

R. B. Perry, qui nous a signalé l'absence de cet article dans la première édition du *Vocabulaire*, note que *consistency* est moins fort en anglais que *coherence* ou *coherency* (qui veulent dire aussi *cohésion* en physique). Voir *cohérence** et *cohésion**.

Sur **Consommation des richesses.** — Le sens technique défini ci-dessus peut donner lieu à équivoque : les mots *consommer* et *consommation*, au sens usuel, évoquent l'idée d'utilisation, de destruction par emploi normal ; le verbe *consumer* et l'adjectif *consumptible*, au contraire, se disent plutôt de ce qui périt inutilement. **(M. Marsal. — A. L.)**

même des faits, sortirait par une nécessité intelligible de principes eux-mêmes intelligibles. « Il faudrait des recherches beaucoup plus profondes pour être en état de *construire* d'une manière quelque peu plausible... la réalité concrète la plus simple. » HAMELIN, *Essai*, ch. III, p. 123-124.

D. Chez KANT, *construire* signifie représenter dans une intuition *a priori* quelque chose d'abstrait (un concept, une relation) : « Die philosophische Erkenntnis ist die Vernunfterkenntnis aus Begriffen, die mathematische aus der *Construction* der Begriffe. Einen Begriff aber *construiren* heisst die ihm correspondirende Anschauung a priori darstellen[1]. » *Krit. der reinen Vern.*, Méthodologie, 1re partie, 1re section. A. 713 ; B. 741. Ce sens n'est usité en français qu'en parlant de la doctrine de Kant.

Rad. int. : Konstrukt.

CONTACT, *Berührung, Kontakt ;* E. *Contact, Touch ;* I. *Contatto.*

A. Position relative de deux corps qui se touchent.

B. PSYCHOL. Dans l'ensemble des sensations du toucher, au sens général de ce mot, on appelle spécialement *sensations de contact* celles qui ne sont ni musculaires, ni thermiques, ni affectives.

CRITIQUE

Le toucher lui-même étant surtout défini par l'exclusion des sens spéciaux (vue, ouïe, goût, odorat), la *sensation de contact* paraît être proprement la sensation indifférenciée, en tant qu'elle se présente seulement comme sensa-

1. « La connaissance philosophique est la connaissance rationnelle par concepts ; la connaissance mathématique, celle qui procède par *construction* de concepts. *Construire* un concept veut dire présenter l'intuition *a priori* qui y correspond. »

tion, ou plus exactement comme perception rapportée à un objet en général.

Rad. int. : Kontakt.

CONTAGION mentale, D. *Gemütsansteckung ;* E. *Mental contagion ;* I. *Contagione mentale.*

A. *Sens large :* toute transmission d'états ou de tendances psychologiques, d'individu à individu, sans que cette transmission soit un résultat d'actes volontaires faits par le contagionnant ou le contagionné. « On peut expliquer cette aptitude à partager les émotions des autres en la rattachant au phénomène très général de l'imitation ou plutôt de la contagion. Tout le monde sait combien le rire, le bâillement, la toux, l'accent, les tics sont contagieux. » D. ROUSTAN, *Psychologie*, p. 179.

B. *Sens spécial :* « La plupart des aliénistes et neurologistes qui ont traité de la contagion mentale ou nerveuse... l'ont conçue comme la contamination (psychologique) d'un sujet sain, ou réputé tel jusque-là, par un sujet malade. L'idée de maladie, ou tout au moins de trouble mental, d'accident nerveux, tout à fait absente dans la conception précédente, est au premier plan dans celle-ci. » G. DUMAS, *Traité de Psychologie*, tome II, p. 760. Voir toutes les pages 759-762, consacrées à la comparaison de ces deux sens, et à l'indication des auteurs qui les ont employés. La conclusion est en faveur de l'usage de *contagion* au sens **A** et de *contamination* au sens **B.**

CONTAMINATION (au sens **A**), D. *Ansteckung ;* E. *Contamination ;* I. *Contaminazione.*

A. Communication d'une souillure et particulièrement d'une maladie con-

Sur **Contamination.** — Le verbe latin *contaminare* paraît avoir eu primitivement le sens **B** : « Contaminare fabulas » (TÉRENCE, *Andrienne*, 16) veut dire fondre ensemble plusieurs comédies. A l'époque classique, il a pris nettement le sens péjoratif, et le substantif *contaminatio* ne se dit plus qu'en parlant d'une

tagieuse. Ce sens est seul classique en français. — Cf. ci-dessus *Contagion**.

B. (sens très récent). *Contaminer* et *contamination* se disent de tout contact par lequel des natures diverses se mêlent en réagissant l'une sur l'autre. « Au lieu de les contaminer où il le faut (la détermination et l'indétermination), Kant les a juxtaposées. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, 112. « Des idées considérées indépendamment de leur contamination avec l'existence. » *Ibid.*, 89. « Une certaine contamination qui s'établit en moi entre deux perspectives différentes. » L. Lavelle, L'expérience psychologique du temps, *Rev. de Métaph.*, avril 1941, 87.

Rad. int. : **A.** Kontamin ; **B.** Junt.

CONTEMPLATION, D. *Kontemplation ;* E. *Contemplation ;* I. *Contemplazione.*

A. A d'abord servi à traduire τὸ θεωρεῖν d'Aristote, opposé à τὸ πράττειν et à τὸ ποιεῖν. Il s'applique alors à la pensée en général, en tant qu'opposée à l'activité-**B** : la vie contemplative, la vie active.

B. État de l'esprit qui s'absorbe dans l'objet de sa pensée au point d'oublier les autres choses et sa propre individualité.

Rad. int. : Kontempl.

CONTENU, D. *Inhalt ;* E. *Content ;* I. *Contenuto.*

A. Psych. Ce qui est dans autre chose. Le contenu de la conscience, à un moment donné, est l'ensemble des faits de conscience qui la remplissent où la constituent.

C. Th. de la connaissance. On peut distinguer dans la plupart des opérations de la pensée une *forme*, c'est-à-dire un cadre général d'organisation ; et un *contenu* (ou *matière**), c'est-à-dire certaines déterminations particulières qui donnent à cette forme une application concrète. Ainsi, dans le jugement : *Tous les hommes sont mortels*, la forme est le schéma de l'universelle affirmative : *Tous les A sont B ;* le *contenu* est formé par les idées d'*homme* et de *mortalité.*

B. Logique. Le *contenu* d'un concept est sa compréhension*. Ce sens est surtout usuel pour le mot allemand *Inhalt.*

Rad. int. : Konten.

CONTEXTE, D. *Kontext ;* E. *Context ;* I. *Contesto.*

A. Primitivement, dans la langue juridique, ensemble ininterrompu des dispositions d'un acte : « Unité de contexte. »

B. Enchaînement d'idées que présente un texte ; et spécialement, ensemble du texte qui entoure une phrase citée, et d'où dépend la vraie signification de celle-ci. — Ce sens est le plus usuel ; il est technique en méthodologie. « Une expression change de sens suivant le passage où elle se trouve : on doit donc interpréter chaque mot et chaque phrase non pas isolément, mais en tenant compte du sens général du morceau (le *contexte*). C'est la *règle du contexte*, règle fondamentale de l'interprétation. » Langlois et Seignobos, *Introd. aux études historiques*, p. 124.

C. Par métaphore, et très généralement : ensemble des circonstances, liées entre elles, dans lesquelles s'insère un fait donné. Cette expression se rencontre déjà chez Kant (*Krit. der reinen Vern.*, Antinomie, 6e section, A. 493 ; B. 521). Elle est fréquente chez les philosophes américains, notamment chez W. James.

Rad. int. : Kuntext.

CONTIGUITÉ (Association par *ou* de) D. *Berührungsassoziation ;* E. *Association by contiguity ;* I. *Associazione di contiguita.*

Une des trois formes de l'association des idées distinguées par Aristote (ἀπὸ τοῦ σύνεγγυς, *De memoria*, II, 451b20). Elle consiste dans le fait que les états de conscience se rappellent l'un l'autre quand ils ont été simultanément présents ou immédiatement successifs ; elle est divisée pour cette raison par les Écossais et les Éclectiques en « contiguïté dans le temps » et « contiguïté dans l'espace ». Elle a été souvent considérée comme le type unique d'où dérivaient les autres formes d'association : voir *Rédintégration**.

Rad. int. : Kontigu.

CONTINGENCE, D. *Kontingenz, Zufälligkeit ;* E. *Contingency ;* I. *Contingenza.*

Le mot s'oppose dans tous les sens à *nécessité.*

A. Sens général (ἐνδεχόμενον, Aristote) : est contingent tout ce qui est conçu comme pouvant être ou ne pas être, à quelque égard et sous quelque réserve que ce soit. « Res singulares voco *contingentes* quatenus dum ad earum solam essentiam attendimus, nihil invenimus quod earum existentiam *necessario* ponat, vel quod ipsam

---

souillure ou d'une impureté. De même pour *contamination*, *to contaminate* en anglais.

Le sens primitif est redevenu usuel, d'abord en philologie (précisément en parlant des *fabulae contaminatae*), puis est passé de là à l'usage philosophique. Cependant *contaminer* garde toujours son sens péjoratif quand on dit qu'une chose ou un être en contamine un autre ; mais non quand on dit qu'un auteur contamine deux thèses ou deux doctrines pour les réunir en une seule, ce qui change les rapports des termes contenus dans ce qui est ainsi contaminé. **(R. Le Senne.)**

M. Jean Guitton a récemment donné à ce mot un autre sens, mais également péjoratif : « Il existe deux attitudes mentales qui déforment chez l'homme la structure de l'être. L'une consiste à confondre là où il faudrait unir sans violenter et sans mêler ; l'autre consiste à dissocier là où il faudrait se contenter de discerner. Nous appelons la première tendance *contamination* et nous la rattachons à la *vie ;* l'autre, qui est de *dissociation*, caractérise ce que nous appellerons désormais, faute d'un meilleur mot, l'*esprit.* » *L'existence temporelle* (1949), p. 75. Tout le chapitre IV est consacré à étudier le jeu de ces deux tendances dans la philosophie, la politique et la religion.

Sur **Contemplation.** — Chez les mystiques du moyen âge, notamment Hugues de Saint-Victor, la *contemplatio* est le troisième degré de l'exercice spirituel ; les deux premiers sont la *cogitatio* et la *meditatio.* **(R. Eucken.)**

Sur **Contenu.** — *Inhalt* s'oppose à *Gegenstand*, objet. Voir Meinong, *Über Annahmen* (Leipzig, 1902) et Über Gegenstände höherer Ordnung, *Zeitschr. für Psych. und Phys. der Sinnesorganen*, t. XXI. Ce sens est à mon avis le plus important. **(B. Russell.)** Cf. *Assomption**, remarque 2.

Sur **Contingence.** — Les expressions concrètes « une contingence », « les contingence », sont encore très individuelles et nullement consacrées, même dans le langage contemporain. Elles nous semblent inutiles et d'un mauvais style. **(M. Bernès. — L. Couturat. — A. L.)**

Les mots anglais *contingent*, *contingency* ont d'abord les mêmes sens qu'en français, et surtout le sens **B** : *contingence* et *contingency* s'emploient couramment au sens concret, pour désigner un *fait contingent.* — Les termes anglais s'appliquent en outre à ce qui est *conditionnel* (à ce qui n'arrivera que sous une certaine condition). Ce sens serait même le meilleur à retenir, selon Baldwin. Mais il n'est pas usité en français, où il ferait double emploi.

L'usage anglais du mot *contingent* pour *conditionnel* est à regretter. Il paraît

necessario secludat. » SPINOZA, *Éthique*, IV, Défin. 3.

B. *Sens absolu.* Un événement futur, ou, par abréviation, *un futur* est contingent si, toutes choses étant ce qu'elles sont, ce futur peut se produire ou ne pas se produire ; autrement dit, si sa réalisation ou sa non-réalisation sont également « compossibles » à cet état présent des choses. Voir *futur**.

C. *Sens relatif.* Un fait est contingent *par rapport à une certaine loi générale*, ou à un certain type, lorsqu'il consiste non dans l'application de cette loi, ou de ce type, mais dans quelque circonstance particulière à tel ou tel objet individuel auquel ils s'appliquent. Plus généralement, est contingente toute coïncidence qui n'est ni constante, ni même générale. Cf. *Hasard**. — Ce sens vient de ce qu'en pareil cas on se représente que cette coïncidence aurait pu ne pas avoir lieu, ou que le fait aurait pu différer en quelque chose, la loi ou l'idée principale restant la même ; mais il n'exclut pas l'idée d'un déterminisme régissant « les contingences ».

D. LOGIQUE. Une proposition est dite *contingente* si la vérité ou la fausseté du rapport qu'elle énonce est connue par l'expérience seule, et non par la raison. (Car, à l'égard des seules données de la raison, ce rapport est conçu comme pouvant être vrai ou faux.) Cf. *Modalité**.

CRITIQUE

Le mot *contingence*, et les mots *nécessité* ou *impossibilité* en tant qu'ils s'opposent à contingence, n'ont donc un sens précis que *par rapport* à certaines données : l'objet considéré (fait ou proposition) est dit *nécessaire* s'il est le seul qui soit conciliable avec ces données, s'il est par conséquent la seule solution possible du problème qu'elles énoncent ; et dans le cas contraire, il est dit *contingent*. Un objet de pensée isolé n'est donc en soi ni contingent ni nécessaire ; il ne devient l'un ou l'autre que dans son rapport avec d'autres objets de pensée, parmi lesquels peut se trouver la nature de la pensée, en tant qu'exprimée par une ou plusieurs lois. Mais si ces lois elles-mêmes peuvent être dites *nécessaires*, c'est en un sens différent, et synonyme d'invariable ou d'universellement donné.

Rad. int. : Kontingent.

---

dériver d'une confusion. « *A contingent remainder* », en langue juridique, est le droit d'hériter d'un bien dans le cas d'un événement qui *peut* ne pas avoir lieu (qui, par conséquent, est *contingent*, au sens propre du mot) — par exemple dans le cas de la mort du propriétaire sans postérité. Une telle succession est à la fois *contingente* (c'est-à-dire incertaine) et *conditionnelle* (c'est-à-dire dépendante de tel événement particulier) ; et de là les deux sens ont été confondus. **(C. Webb.)**

On nous a signalé, dans l'article ci-dessus, l'absence du sens donné par Émile BOUTROUX à ce mot dans son célèbre petit ouvrage *De la contingence des lois de la nature* (1874). Ce sens nous paraît double ; il vise à la fois : 1° la thèse d'après laquelle les lois ne sont pas *nécessaires* et pourraient être autres qu'elles ne sont sans qu'il y eût en cela rien de contraire à la nature de la pensée humaine ; 2° la thèse que ces lois ne sont pas rigoureusement *déterminantes*, et le sont de moins en moins, à mesure qu'on va de l'ordre purement physique à l'ordre biologique et à l'ordre humain, en sorte que leur application laisse place de plus en plus à la finalité, et à la liberté, qui en est la condition. Ce double sens s'explique par le refus d'admettre la notion de loi naturelle courante à cette époque, et qui la considérait à la fois comme nécessaire et nécessitante, comme exprimant un ordre de la nature qui ne pouvait être autre qu'il n'est, tant dans ses formes générales que dans chaque fait singulier. Ainsi que Ravaisson, il assimile les régularités observables à des habitudes contractées par les êtres. **(A. L.)**

Contingent, voir ci-dessus *Contingence**.

Contingentia (Preuve de l'existence de Dieu *a* ou *e contingentia mundi*). Elle repose sur l'idée que le monde empiriquement donné n'étant pas nécessaire, il doit avoir une raison d'être extérieure à lui. — Cf. *Cosmologique**.

CONTINU, -ITÉ, L. *Continuum, -itas ;* D. *Stetig, -keit ;* E. *Continuous, -ity ;* I. *Continuo, -ità.*

A. *Sens vulgaire :* incessant, ininterrompu, sans lacunes.

B. *Philosophiquement*, est continue toute grandeur qui n'est pas *actuellement** composée d'éléments distincts, c'est-à-dire qui n'est pas présentée à l'esprit par l'intermédiaire de ses éléments, mais qui peut en recevoir par une opération de l'esprit.

C. Par suite, *au point de vue de l'analyse mathématique*, un *ensemble* ordonné à une dimension E est dit continu lorsque : 1° il est parfait (c'est-à-dire identique à son dérivé) ; 2° il contient une suite dénombrable S telle qu'il y ait toujours un élément de S entre deux éléments de E. (G. CANTOR, *Math. Annalen*, t. XLVI). D'où, en particulier :

1° Une grandeur extensive est continue quand elle appartient à un ensemble de grandeurs, continu au sens **C**, et comprenant toutes les grandeurs plus petites de la même espèce. Toute grandeur extensive continue est divisible à l'infini, mais la réciproque n'est pas vraie.

2° Une étendue est continue quand elle constitue un ensemble de points continu au sens **C**.

3° Une durée est continue quand elle constitue un ensemble d'instants continu au sens **C**.

D. Une fonction* $f(x)$ est *continue* (pour la valeur a de la variable x) quand à chaque nombre positif ε correspond un nombre positif η tel que, si x diffère de a de moins de η, on ait :

$$|f(x) - f(a)| < \varepsilon$$

en d'autres termes, quand $f(x)$ a pour limite $f(a)$ lorsque la variable x tend vers la valeur a (s'en rapproche indéfiniment).

Voir l'analyse des notions de *continu mathématique* et de *continu physique* dans POINCARÉ, *La Science et l'hypothèse*, ch. II.

Rad. int. : Kontinu.

Continuée (Création). Voir CRÉATION* et CONCOURS*.

CONTRADICTION, G. ἀντίφασις ; L. *Contradictio ;* D. *Widerspruch, Kontradiction ;* E. *Contradiction ;* I. *Contraddizione.*

A. Relation qui existe entre l'affirmation et la négation d'un même élément de connaissance ; en particulier :

1° Entre deux termes, dont l'un est la négation de l'autre, comme A et non-A ;

2° Entre deux propositions, comme : « A est vrai » et « A n'est pas vrai » (ou « A est faux »). Plus spécialement, espèce d'opposition qui existe entre l'universelle affirmative et la particulière négative, et entre l'universelle négative et la particulière affirmative (ayant les mêmes termes).

B. Caractère d'un terme ou d'une proposition qui réunit des éléments incompatibles (contraires ou contradictoires).

C. État de l'esprit qui affirme une contradiction, au sens **B.**

Sur **Contingent.** — « [Absolute] *necessaria* propositio est quae resolvi potest in identicas, seu cujus oppositum contradictionem involvit... Quod tali necessitate caret voco *contingens ;* quod vero implicat contradictionem, seu cujus oppositum est necessarium, id *impossibile* appellatur. » LEIBNIZ, inédits publiés par Couturat, p. 17.

D. Acte de contredire. « L'esprit de contradiction. »

Voir *Principe* de contradiction.*

Rad. int. : Kontradik.

Contradictio in adjecto. Contradiction qui a lieu entre un terme et ce qu'on lui ajoute (entre un substantif et son adjectif, par exemple).

Contradictio in terminis. Contradiction qui se manifeste par la forme même des termes entre lesquels elle existe ou qui la renferment.

CONTRADICTOIRE, G. ἀντιφατικός ; L. *Contradictorius ;* D. *Widersprechend, kontradiktorisch ;* E. *Contradictory ;* I. *Contradditorio.*

A. Caractère (relatif) de deux éléments entre lesquels il existe une contradiction-**A.**

B. Caractère (absolu) d'un élément qui présente une contradiction-**B.**

C. (Jugement ou examen) contradictoire : celui dans lequel chacune des deux thèses opposées a fait valoir ses raisons.

CONTRAINTE, D. *Zwang ;* E. *Constraint ;* I. *Coercizione.*

A. En général, tout ce qui entrave la liberté d'action d'un être, soit du dehors, soit même du dedans.

B. Spécialement, la contrainte-**A** que subit tout individu par le fait de vivre en société. Cette contrainte est, dans ce cas, soit *organisée* (lois, règlements, etc.) ; soit *diffuse* (mœurs, coutumes, situation matérielle et morale, opinion, etc.).

Rad. int. : Koakt.

CONTRAIRE, G. ἐναντίος ; L. *Contrarius ;* D. *Konträr ;* E. *Contrary ;* I. *Contrario.* Terme relatif indiquant une espèce d'opposition* ; se dit :

A. De deux concepts qui font partie d'un même genre, et qui diffèrent le plus entre eux (Aristote, *Catégories*, VI ; 6a18) ; ou qui, présentant un caractère spécifique susceptible de degrés, en possèdent respectivement le maximum ou le minimum ; ou qui correspondent à deux mouvements en sens opposés ; enfin de deux concepts qualitativement différents, dont l'opposition est intuitivement sentie comme telle (chaud, froid ; sucré, salé ; etc.).

B. De deux propositions qui ne peuvent être vraies toutes les deux, mais qui peuvent être fausses l'une et l'autre ; en particulier, de deux propositions universelles* qui ont les mêmes termes, et dont l'une est affirmative et l'autre négative. Ex. :

Tout S est P ; nul S n'est P.

Voir *Contradictoire*.*

C. De deux changements dont chacun a pour point d'arrivée, ou de direction, ce qui pour l'autre est point de départ ou origine (réelle ou virtuelle).

Rad. int. : Kontrari.

Sur **Contraire et Contradictoire.** — Article complété d'après des indications de M. **Bréhier** et M. **R. Daude.**

Il serait préférable de définir la contradiction comme le rapport de deux assertions telles que l'une étant posée comme fausse, l'autre soit nécessairement conçue comme vraie. On pourrait éviter ainsi tous les paralogismes qui naissent de ce qu'on prend les unes pour les autres les idées de *contraire*, *subcontraire* et *contradictoire*. Ce dernier mot paraît devoir être réservé à la logique formelle. Dans *contraire*, inversement, on devrait distinguer deux sens : le sens formel (deux universelles opposées), et le sens matériel (les extrêmes d'un même genre). **(M. Blondel.)**

La distinction du contraire et du contradictoire a été faite par Aristote d'une manière très nette et décisive. **(R. Eucken.)** — Pour lui, l'ἀντίφασις *(contradictio)*, prise en général, est l'opposition entre l'affirmation et la négation d'une même lexis (Περὶ Ἑρμηνείας, 17a33) ou, ce qui revient au même, l'opposition de deux propositions entre lesquelles il n'y a pas de milieu. (*Métaphysique*, 1057a34.) Quand il considère la proposition en tant qu'analysée, il la définit l'opposition entre l'universelle et la particulière de mêmes termes, et de qualité différente, ou entre deux singulières dont l'une affirme et l'autre nie du sujet le même prédicat. (Περὶ Ἑρμηνείας, 17b16 et suiv.)

L'expression la plus philosophique de la contradiction paraît être celle qui se tire immédiatement des idées logiques fondamentales, le vrai et le faux : sont contradictoires deux propositions qui ne peuvent être ni vraies ni fausses en même temps ; contraires, deux propositions qui ne peuvent être vraies toutes les deux, mais telles que l'une et l'autre peuvent être fausses. **(A. L.)**

Contraposition, L. *Contrapositio ;* D. *Kontraposition ;* E. *Contraposition ;* I. *Contrapposizione.*

Espèce de déduction* immédiate, qui consiste à permuter les termes d'une proposition ou d'une inférence, en les niant, suivant la formule :

$$a \supset b . \supset . b' \supset a'$$

1er cas : De « Tout A est B », on déduit : « Tout non-B est non-A. »

2e cas : De « Si A est vrai, B est vrai », on déduit : « Si B est faux, A est faux. »

Rad. int. : Kontrapoz.

CONTRASTE, D. *Kontrast ;* E. *Contrast ;* I. *Contrasto.*

État de deux objets de pensée simultanés ou successifs qui s'opposent et qui prennent plus de relief dans la conscience par cette opposition. Ex. : Contraste simultané ou successif des couleurs complémentaires.

L'*association* par contraste* est un des trois cas fondamentaux d'association des idées distingués par Aristote. *Cf. Contiguité*.*

Rad. int. : Kontrast.

CONTRAT, D. *Vertrag, Kontrakt ;* E. *Contract ;* I. *Contratto.*

A. « Le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'engagent envers une ou plusieurs autres à donner, à faire, ou à ne pas faire quelque chose. » *Code civil*, titre III, 1101.

B. On appelle plus spécialement *Contrat* en philosophie celui qui est bilatéral, ou multilatéral, c'est-à-dire qui contient des engagements réciproques.

Le *Contrat social* ou *Pacte social* (selon J.-J. Rousseau) est l'ensemble des conventions fondamentales qui, « bien qu'elles n'aient peut-être jamais été formellement énoncées », sont cependant impliquées par la vie en société, et dont la formule est la suivante : « Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. » *Contrat social*, I, 6.

Le *contrat*, type idéal de toutes les relations sociales. Spencer : *Sociologie*, t. III, 5e partie.

Le contraire du contrat est le *status*

Sur **Contrat.** — *Contrat*, au sens **A**, n'est-il pas seulement un synonyme *fort* de promesse ? *S'engager* signifie littéralement se donner en gage ou donner quelque chose de soi en gage, et alors la promesse devient bilatérale. **(V. Egger.)** — Il y a dans le mot *engagement* l'idée d'une *garantie* que la promesse n'implique pas. Cette garantie est d'ailleurs chose indépendante de l'acceptation ou de la réciprocité, qui confèrent au contrat le caractère bilatéral. **(A. L.)**

— Renouvier s'est beaucoup servi du mot *contrat* en un sens voisin de celui que Poincaré a donné plus tard à *convention**. Voir p. ex. *Psychologie rationnelle*, 3e éd., I, 193-203.

ou *statut social*, c'est-à-dire les rapports légaux qui s'établissent entre les hommes par le seul fait qu'ils appartiennent à telle classe sociale, ou qu'ils se trouvent dans telle situation (homme ou femme, majeur ou mineur, père ou fils, etc.), à laquelle leur volonté ne peut rien changer.

Rad. int. : Kontrakt.

CONTRE-HABITUDE a été employé par V. Egger dans son enseignement pour désigner le fait que certaines impressions, au lieu de s'atténuer en se répétant, deviennent au contraire de plus en plus douloureuses ou irritantes. Voir ses *observations* sur le mot *Habitude**.

CONTRÔLER, sans équivalents étrangers ; approximativement D. *Prüfen, Untersuchen ;* E. *To check, to control* (dans un des sens de ce mot) ; I. *Verificare, criticare.*

Proprement collationner, vérifier. Le *contrôle* (contre-rôle) est primitivement un second registre, tenu à part pour la vérification du premier. — D'où, par extension, s'assurer qu'une assertion est exacte, ou qu'un travail a été exécuté comme il devait l'être.

CRITIQUE

Ce sens est le seul correct en français, où il reste très vivant. Mais souvent la difficulté de rendre l'anglais *to control*[1], ou même l'ignorance du sens exact de cette expression, ont conduit des traducteurs français à se servir de *contrôler* et même de *contrôle*, dans des phrases qui ne comportaient pas l'emploi de ce mot.

Cette méprise s'est généralisée dans la langue des affaires, de l'administration, du journalisme (« le contrôle d'une entreprise industrielle », « le contrôle des changes », etc.), en sorte que, lorsque ce mot est employé dans un contexte philosophique, il y a lieu d'examiner s'il est pris au sens français, au sens anglais, ou si l'auteur a profité (volontairement ou non) de l'ambiguïté du mot pour ne pas préciser sa pensée.

Rad. int. : Kontrol.

CONTROUVÉ, D. *Erdichtet ;* E. *Forged ;* I. *Controvato.*

Inventé de toutes pièces, forgé (en parlant d'une histoire fausse, d'un texte apocryphe, etc.). — Le verbe « controuver » est à peu près inusité, du moins aux modes personnels, et même assez rare à l'infinitif ; il figure cependant dans Littré qui le définit : « Inventer une chose fausse. »

REMARQUE

Le sens primitif du mot est : inventer quelque chose en en combinant entre eux les éléments. Il se disait en parlant d'objets matériels : « ... surtout quand ces instruments sont simples et ingénieusement controuvés ». Leibniz, *Discours de Métaphysique*, xxii ; mais il l'emploie aussi en parlant d'idées : « Afin de vous faire juger que ce ne sont pas des faux-fuyants controuvés pour éluder vos objections... » *Lettre à Arnauld*, Gerh., II, 56.

On commet souvent sur ce mot un contresens causé par des associations verbales : ce qui a été *trouvé* faux, ce dont le *contraire* a été *prouvé.*

CONTUITION, (S).

CONVENANCE, D. **A.** *Übereinstimmung ;* **B.** *Angemessenheit, Konvenienz ;* — E. **A.** *Agreement* (Locke) ; **B.** *Propriety ;* — I. **A.** *Convenenza ;* **B.** *Convenienza.*

A. Accord, harmonie, adaptation entre deux ou plusieurs termes.

« *Raisonnement par convenance complexe* » : Ed. Goblot appelle ainsi (*Logique*, ch. xvi) celui par lequel on prouve qu'un effet n'est pas seulement un résultat, mais une fin : par exemple, l'argument classique sur les lettres jetées au hasard, qui n'auraient pu former le texte de l'*Iliade.*

1. Qui veut dire non seulement contrôler, mais commander à, diriger, avoir la haute main sur une affaire ; contenir, réprimer, maîtriser. Cf. les expressions *self-control*, maîtrise de soi ; *birth-control*, limitation volontaire des naissances, etc.

B. Caractère de ce qui est *convenable*, c'est-à-dire de ce qui convient en vertu d'une règle ou d'un idéal. « Nécessité de convenance » (opposée à la nécessité physique ou logique).

CRITIQUE

Convenance et *convenir* ont été employés d'une manière très vague, notamment en ce qui concerne la définition du jugement (*Logique* de Port-Royal, III, ch. iii ; Locke, *Essai*, IV, ch. v). — Leibniz a critiqué cette expression : « La convenance ou la disconvenance n'est pas proprement ce qu'on exprime par la proposition. Deux œufs ont de la convenance et deux ennemis ont de la disconvenance. Il s'agit ici d'une manière de convenir et de disconvenir toute particulière. » *Nouv. Essais*, IV, v.

Rad. int. : Konven.

CONVENTION, D. *Vortrag, Übereinkommen, -kunft, Konvention ;* E. *Convention ;* I. *Convenzione.*

Terme employé par Henri Poincaré et à sa suite par un grand nombre de philosophes contemporains pour désigner les principes des sciences qui ne sont ni des évidences, ni des généralisations expérimentales, ni des hypothèses posées par conjecture en vue d'en faire la vérification. « Les axiomes géométriques ne sont donc ni des jugements synthétiques *a priori*, ni des faits expérimentaux. Ce sont des conventions ; notre choix parmi toutes les conventions possibles, est guidé par des faits expérimentaux ; mais il reste libre et n'est limité que par la nécessité d'éviter toute contradiction. » *La science et l'hypothèse*, 2e partie, ch. iii. Il exprime encore cette idée en disant que la géométrie euclidienne n'est pas la plus vraie, mais la plus *commode* (*Ibid.*, ch. iv, *ad. finem.* Cf. ch. v, *ad. fin. ;* ch. vi-vii, *passim*, etc.). Mais il insiste aussi sur ce fait que les conventions dont il s'agit ne sont pas « arbitraires », et qu'elles ont « une origine expérimentale » (*Ibid.*, 134). — Voir *Hypothèse**.

CRITIQUE

Les mots *convention, conventionnel*, pris en ce sens, ont de graves inconvénients : 1° ils désignent déjà dans la langue courante, et dans celle de la science, une décision réfléchie prise en commun, comme a été, par exemple, la « Convention du mètre » (1875) ; or, un seul individu peut très bien prendre, et prend effectivement dans bien des cas, pour son usage personnel, des décisions logiques de ce genre ; si bien

---

Sur **Convenance.** — La définition du jugement, citée comme exemple, est en effet un très mauvais emploi du mot ; mais le sens propre et général d'accord, d'adaptation réciproque de plusieurs choses, me paraît très net et très français. **(J. Lachelier.)**

Sur **Convention.** — David Hume fait allusion à des moralistes antérieurs à lui qui ont dit « that justice arises from Human Conventions (*sic*, en petites capitales) and proceeds from the voluntary choice, consent, or combination of mankind[1]. » Et il répond : « If by *convention* be here meant a promise (which is the most usual sense of the word) nothing can be more absurd than the position... But if by *convention* be meant a sense of common interest, which sense each man

1. Que la justice résulte de Conventions humaines, et procède du choix volontaire, du consentement, ou d'un contrat de l'humanité. » — Le texte visé est peut-être Hobbes, *De Homine*, ch. xv : « Atque in hac lege (*praestanda esse pacta*) consistit natura justitiæ. Ubi enim non praecessit pactum, ibi jus nullum, sed omnia omnium sunt : nihil ergo est injustum. » Le texte anglais dit : « ... that men perform their *covenants* made » (que les hommes exécutent les conventions qu'ils ont faites).

qu'on a été amené, pour conserver le mot, à parler assez bizarrement, de « conventions avec soi-même » ; — 2° même lorsqu'il s'agit de plusieurs individus, il arrive souvent qu'il n'y ait eu aucune entente volontaire entre eux, mais que les décisions concordantes se sont trouvées prises par les uns et les autres parce que, sans être nécessaires, elles étaient raisonnables et naturelles ; — 3° enfin ces mots impliquent l'idée, souvent péjorative, d'une règle accidentelle, arbitraire, qui n'a point de fondement dans la nature des choses : ce qu'on nomme « conventionnel », c'est d'ordinaire ce qui n'en impose qu'aux esprits sans personnalité, sans critique, et au fond, ne mérite pas d'être respecté. — Or, il est bien évident que d'après les explications et les exemples de POINCARÉ lui-même, ce n'est pas là ce qu'il veut suggérer ; et il a protesté, en diverses circonstances, notamment dans *La valeur de la science* (3e partie : « La valeur objective de la science ») contre les philosophes dont les expressions lui paraissent en exagérer le caractère artificiel. Il n'y a aucune raison de déprécier la part de choix libre, mais non purement arbitraire, qui entre dans la constitution de la science, ni de déprécier la science parce qu'elle contient nécessairement une intervention active de l'esprit. Voir en particulier E. DUPRÉEL, Convention et raison, *Revue de Métaphysique*, juillet 1925.

Il serait donc bien préférable de ne pas retenir pour exprimer cette idée le mot *convention*, et de parler plutôt de décision volontaire ou de *choix décisoire**.

CONVENTIONNALISME, D. *Konventionalismus ;* E. *Conventionalism ;* I. *Convenzionalismo.*

Doctrine qui considère tous les principes* comme des conventions*.

CONVERGENCE, D. *Konvergenz, Zusammenlaufen, -strahlen*, etc. ; E. *Convergency ;* I. *Convergenza.*

Caractère de deux ou plusieurs trajectoires se réunissant en un point ; p. ex., en optique, convergence de rayons. — D'où, au figuré, le fait d'aboutir au même résultat : « La convergence des résultats expérimentaux obtenus par des méthodes différentes. »

En mathématiques :

— Une *série convergente* est celle dont la somme tend vers une limite finie quand le nombre de ses termes

feels in his own breast, which he observes in his fellows, and which carries him, in concurrence with others, into a general plan or system of actions which tend to public utility, it must be owned that, in this sense, justice arises from human conventions... Thus two men pull the oars of a boat, by common convention, for common interest, without any promise or contract... thus speech and words and language are fixed by human convention and agreement[1]. » An enquiry concerning the principles of morals, Appendix II, dans *Essays and Treatises on several Subjects*, p. 474.

Sur **Convergence.** — On peut dire mieux encore : « Une série est convergente quand il existe un nombre N tel que la somme des n premiers termes de la série quel que soit n, soit plus petit que N. » **(B. Russell.)**

1. « Si par *convention* on entend ici une promesse (ce qui est le sens le plus usuel du mot), rien de plus absurde que cette thèse.... Mais si par *convention* l'on entend un sentiment de l'intérêt commun, sentiment que chacun éprouve en son cœur, qu'il constate chez ses semblables, et qui le fait entrer, concurremment avec d'autres, dans un plan général ou en système d'actions tendant à l'utilité publique, il faut accorder qu'en ce sens, la Justice résulte de conventions humaines.... C'est ainsi que deux hommes rament ensemble sur un bateau, par une convention commune, dans un intérêt commun, sans nulle promesse ni contrat.... C'est ainsi que la parole, les mots, la langue sont fixés par une convention et un accord humains.

augmente indéfiniment. (Ex. : $1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{4} + \frac{1}{8}$...)

En un sens biologique ou sociologique :

— Un ensemble de transformations est dit *convergent* lorsqu'il a pour effet de produire une ressemblance croissante des éléments qui se transforment. *Convergence*, en ce sens, s'oppose à *différenciation**. Voir *Assimilation-A.*

— Plusieurs séries de transformations indépendantes et parallèles sont dites convergentes quand elles tendent vers le même résultat.

Rad. int. : Konverg.

CONVERSE, adj. ou subst. — D. *Umgekehrt ; der Umgekehrte (Satz) ;* E. *Converse ;* I. *Conversa.*

A. En parlant des propositions, celle qui est inférée d'une autre par conversion*.

B. Plus généralement, en parlant des relations*, la converse ($\breve{R}$ ou R^c) d'une relation R est la relation telle que si aRb est vrai, $bR^c\,a$ le soit aussi. Elle peut être ou n'être pas identique à R : elle l'est pour $a = b$; elle ne l'est pas pour $a > b$. — Voir *Réciproque**.

Le « domaine converse » d'une relation est le codomaine* de celle-ci. Voir *champ**.

Rad. int. : Konvertat.

1. « CONVERSION* » Ἐπιστροφή ; D. *Bekehrung ;* E. *Conversion ;* I. *Conversione.*

Dans la doctrine néo-platonicienne, mouvement inverse de celui de la procession (πρόοδος, κάθοδος). La « procession » est l'émanation par laquelle l'Un ou le Bien produit l'Intelligence, puis l'Ame, puis le Monde et les êtres individuels ; la « conversion » est le retournement de ceux-ci vers leur principe originel.

2. CONVERSION, D. *Bekehrung ;* E. *Conversion ;* I. *Conversione.*

Changement radical dans la conduite et la disposition morale du caractère. Se dit surtout, mais non pas exclusivement, de l'adhésion donnée à une religion.

Rad. int. : Konvert.

3. CONVERSION, G. ἀντιστροφή ; L. *Conversio ;* D. *Umkehrung ;* E. *Conversion ;* I. *Conversione.*

Espèce de déduction* immédiate qui consiste à inférer d'une proposition une autre proposition où les termes de la première soient permutés. On admet deux sortes de conversions :

A. La *Conversion simple*, qui s'applique à l'universelle négative et à la particulière affirmative :

Nul S n'est P ; nul P n'est S.

Quelque S est P ; quelque P est S.

B. La *Conversion partielle* ou *par accident*, qui déduit de l'universelle affirmative une particulière affirmative :

Tout S est P ; quelque P est S.

Cette conversion est dite « par accident », parce que S n'est pas compris dans l'essence de P. — Cf. *Accident**.

Cf. CONTRAPOSITION.

Rad. int. : Konvert.

REMARQUE

La conversion par accident n'est pas légitime si l'on accorde aux propositions particulières une valeur existentielle* que n'ont pas les universelles ($SP' = 0$).

Sur **Conversion, 1.** — M. **Bréhier** fait remarquer que, chez PLOTIN, la conversion n'est que l'acte, pour une hypostase, de se retourner vers l'hypostase d'où elle vient pour en recevoir l'illumination ; ce n'est pas un retour effectif (ἄνοδος) ; 2° que cette métaphore est probablement dérivée de l'allégorie platonicienne de la caverne.

CONVICTION, D. *Überzeugung, Überführung* au sens **A** ; *Überredung* au sens **B** ; — E. *Conviction ;* I. *Convinzione.*

A. En principe, terme juridique : nécessité où l'on met quelqu'un par des preuves ou des témoignages *(Zeugen)* de reconnaître quelque chose pour vrai.

B. En général, certitude ferme et suffisante pour l'action, mais non tout à fait rigoureuse (soit qu'elle repose seulement sur une très grande probabilité ; soit qu'elle repose sur un mélange de raisons et de sentiments forts. Cette dernière nuance est surtout celle du pluriel : *des convictions*). — On dit souvent, en ce sens, *conviction intime.*

C. Sens fort (rare) : Certitude logique. C'est le sens donné par KANT au mot *Überzeugung* au début du chapitre : « Meinen, Wissen, Glauben » : « Wenn es für jedermann gültig ist, sofern er nur Vernunft hat, so ist der Grund desselben objectiv hinreichend, und das Fürwahrhalten heiszt alsdann Überzeugung[1]. » *Reine Vern.*, Methodologie, Kehrb., 620 ; mais il emploie un peu plus loin le même mot au sens **B** (*Ibid.*, 622) et appelle la conviction-**C** *Gewissheit*).

D. Sens faible : Opinion probable.

CRITIQUE

Il faut distinguer dans ce mot deux significations : l'une marquant un changement, l'autre un résultat. La première est plus classique : c'est le fait de convaincre ou de se convaincre. La seconde est plus moderne : c'est le jugement même dont on est convaincu.

La première accentue surtout le caractère intellectuel et logique ; la seconde laisse place à l'intervention de la croyance* *(fid).*

En tenant compte de l'opposition usuelle entre *convaincre* (par des raisons et en général au profit de la vérité), et *persuader* (par l'imagination ou l'émotion, et quelquefois au profit de l'erreur), nous proposons de désigner par *conviction* l'adhésion de l'esprit suffisante pour déterminer et décider l'action, mais différant : 1° de la certitude* en ce qu'elle admet une part de probabilité, et par conséquent une possibilité d'erreur, pratiquement négligeable, mais non théoriquement nulle ; 2° de la croyance* *(fid)*, en ce que celui qui est convaincu l'est par des raisons intellectuelles et non par des motifs pratiques et personnels.

Conviction équivaudrait ainsi à ce que Leibniz appelle *certitudo moralis.* Voir CERTITUDE*.

Rad. int. : **B.** Konvinkes.

COORDINATION, D. *Beiordnung, Nebenordnung, Koordination ;* E. *Coordination ;* I. *Coordinazione.*

Relation de deux ou plusieurs concepts qui se trouvent sur le même rang dans une classification ; tels sont en particulier, dans une classification par ordre de généralité, deux espèces d'un même genre.

Deux concepts qui sont dans ce rapport sont dits *coordonnés.* Cf. Subordination*.

COPROLALIE, D. *Koprolalie ;* E. *Coprolalia ;* I. *Coprolalia.*

Usage momentané de termes ordu-

1. « Quand l'adhésion est valable pour tout être, à condition seulement qu'il ait une raison, le fondement de cette adhésion est objectivement suffisant, et elle se nomme *conviction.* »

siers chez des personnes qui parlent ordinairement d'une façon décente ; se produisant sous l'influence de certaines maladies nerveuses.

CRITIQUE

Le terme est trop étroit. Certains névropathes usent dans leurs crises ou dans leurs périodes d'état morbide d'un langage spécial : quelquefois ordurier, quelquefois injurieux, particulièrement à l'égard des choses ou des gens habituellement considérés comme respectables, quelquefois seulement péjoratif (emploi de mots et de terminaisons dépréciatives). Il serait utile de réunir toutes ces manifestations dans un terme commun qui pourrait être *Cacolalie.*

Rad. int. : Koprolali, kakolali.

COPULATIF, D. *Kopulativ ;* E. *Copulative ;* I. *Copulativo.*

Jugement catégorique qui a plusieurs sujets et un seul prédicat, de sorte qu'il affirme ou nie ce prédicat de chacun de ses sujets.

COPULE, L. *Copula ;* D. *Kopula ;* E. *Copula ;* I. *Copula.*

A. Sens spécial : Le verbe *être**, dans un jugement de prédication*, en tant qu'il exprime la relation particulière que ce jugement affirme entre le prédicat et le sujet.

B. Sens général (DE MORGAN) : Le verbe, dans un jugement quelconque, en tant qu'il exprime la relation que ce jugement affirme entre ses divers termes. Exemple : « Pierre a acheté à Paul un couteau pour un franc. » Les 4 termes sont : *Pierre, Paul, un couteau, un franc ;* la copule est : *a acheté.* C'est dans la copule que réside l'assertion* qui constitue proprement le jugement.

CRITIQUE

Le sens **B** est nouveau, mais il se justifie comme une généralisation indispensable du sens classique **A.**

Rad. int. : Kopul.

COROLLAIRE, L. *Corollarium ;* D. *Korollar ;* E. *Corollary ;* I. *Corollario.*

Proposition qui dérive immédiatement d'une autre en vertu des seules lois de la Logique (en d'autres termes, *conséquence formelle*). S'oppose à THÉORÈME*.

S'applique également aux propositions de moindre importance ou de moindre extension qu'on déduit d'une proposition principale.

Rad. int. : Korolari.

Corporalisme, voir *Matérialisme**, Obs.

CORPS, D. *Körper ;* E. *Body ;* I. *Corpo.*

A. Tout *objet* matériel constitué par notre perception, c'est-à-dire tout groupe de qualités que nous nous représentons comme stable, indépendant de nous et situé dans l'espace. L'étendue à trois dimensions et la masse en sont les propriétés fondamentales.

B. Spécialement, le corps humain, par opposition à l'esprit.

Sur **Conviction.** — Le sens **B** est usité, mais impropre ; le sens **D** est encore moins correct ; le véritable sens est le sens **C** qui enveloppe le sens **A** : *conviction* s'oppose à *persuasion*, comme la raison au sentiment. Le fait d'y impliquer une possibilité d'erreur ou un degré de probabilité inférieur à celui de la certitude est consacré par l'usage : mais c'est un élargissement un peu abusif du sens propre. **(J. Lachelier.)**

La croyance n'est pas sans raisons, et il serait faux de dire qu'elle se fonde sur des sentiments comme la persuasion. Le mot *conviction* semble indiquer l'*aspect intellectuel d'une croyance forte*, c'est-à-dire le côté lumineux d'une adhésion ferme sans doute, mais dont la justification n'est pas tout entière rationnelle. Par là même, conviction désigne une synthèse de raisons théoriques et impersonnelles insuffisantes avec des raisons pratiques et personnelles décisives. **(M. Blondel.)**

Sur **Corps.** — Il faut distinguer, avec le langage et la pensée spontanée, les phénomènes perçus des corps proprement dits. Le corps est conçu, à cet égard, comme un groupe naturel de phénomènes solidaires **(M. Blondel) ;** — comme un ensemble lié, ou du moins stable, un *complexus* d'objets fournis par la perception. **(M. Bernès.)**

Corps de nombres, voir plus loin, en note à l'article *Nombre réel**.

Rad. int. : Korp.

CORPUSCULE, D. *Korpuskel ; Corpusculum, Körperlein* [WOLFF] ; E. *Corpuscle ;* I. *Corpusculo.*

Terme vague : petits corps*, au sens **A.** S'est dit surtout aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles des molécules* et des atomes (voir ATOMISME*, ATOMIQUE*) ; s'applique aujourd'hui à de petits éléments corporels, mais d'ordre supérieur, voire même visibles (par exemple en anatomie les *corpuscules du tact*).

On appelle *philosophie corpusculaire* (vieilli) : D. *Corpuskularphilosophie, Corpuskulartheorie ;* E. *Corpuscular philosophy*) la théorie qui consiste en physique à expliquer les phénomènes d'ensemble par certains groupements ou certaines positions de particules invisibles par leur petitesse. (BACON, DESCARTES, BOYLE, etc.)

Rad. int. : Korpuskul.

CORRÉLAT, voir *Négat**.

CORRÉLATIF, D. *Entsprechend, korrelativ ;* E. *Correlative ;* I. *Correlativo.*

Qui est en *corrélation** avec autre chose. — On appelle spécialement ainsi, en parlant de la théorie des relatifs (τὰ πρός τι) chez ARISTOTE, le terme opposé à un relatif donné : « Un relatif n'est ce qu'il est que par rapport à son corrélatif... Le double est le double de la moitié ; la connaissance est la connaissance du connaissable ; le connaissable est connaissable pour la connaissance. » HAMELIN, *Système d'Aristote*, p. 132. — Chez HAMELIN lui-même, ce terme est souvent employé pour désigner les termes opposés qu'il substitue, dans sa « méthode synthétique », aux contraires de Hegel. Voir *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, ch. I, § 1.

CORRÉLATION, D. *Korrelation ;* E. *Correlation ;* I. *Correlazione.*

A. Dans la doctrine d'ARISTOTE, opposition de deux termes relatifs l'un à l'autre. Voir ci-dessus *Corrélatif**.

B. En biologie, psychologie, sociologie, etc., caractère de deux choses qui varient simultanément avec une plus ou moins grande régularité : « La corrélation de la taille et du poids, de la division du travail et de la densité de la population, etc. » On dit alors que les deux termes considérés sont « en corrélation ».

Le *coefficient* (ou *indice*) *de corrélation* est un nombre variable de — 1 à + 1 qui représente conventionnellement la liaison (directe ou inverse), et plus ou moins étroite, entre les variations de deux données empiriques. Sur les différentes formules usitées pour représenter numériquement les corrélations, voir le *Supplément* à la fin de cet ouvrage.

C. Liaison de deux phénomènes tels que l'un varie en fonction de l'autre parce qu'il existe un lien de causalité réel entre quelques-uns de leurs éléments, ou parce qu'ils dépendent de causes communes.

CRITIQUE

On pourrait distinguer par le mot *covariation* le sens **B** (liaison numérique empiriquement constatée) en réservant *corrélation* au sens **C,** qui suppose un lien intrinsèque, établi par ailleurs entre les deux faits observés.

Rad. int. : Korelat.

CORRESPONDANCE*, D. *Entsprechen, Korrespondenz ;* E. *Correspondence ;* I. *Corrispondenza.*

Rapport logique fondamental, consistant en ce qu'un terme étant donné, un ou plusieurs autres termes définis sont par là même assignés, en vertu soit d'un tableau préexistant, soit d'une formule générale qui constitue leur *loi de correspondance.*

La correspondance est dite *univoque** si à chaque antécédent ne correspond qu'un seul conséquent ; *réciproque** si chaque conséquent, pris pour antécédent, a pour conséquent à son tour le terme qui était son antécédent, etc. — *Cf. Relation**.

Rad. int. : Korespond.

« Correspondances (Théorie des) », L. *Correspondentia ;* D. *Entsprechung, Übereinstimmung, Korrespondenz ;* E. *Correspondence ;* I. *Corrispondenza.*

Doctrine suivant laquelle l'univers se compose d'un certain nombre de règnes analogues*, dont les éléments respectifs se correspondent chacun à chacun, et par suite peuvent réciproquement se servir de symboles, révéler leurs propriétés, ou même agir l'un sur l'autre par « sympathie ». Ce mot a été particulièrement employé par SWEDENBORG (*Clavis hieroglyphica arcanorum per viam representationum et correspondentiarum*, 1784). Il est entré dans la langue littéraire (BALZAC, BAUDELAIRE, VERLAINE, etc.).

Rad. int. : Korespond.

« CORRUPTION », G. φθορά ; L. *Corruptio ;* D. *Vergehen ;* E. *Corruption ;* I. *Corruzione.*

Ce terme s'emploie en philosophie (outre ses différents sens usuels) pour désigner le concept grec de la φθορά, opposée à la γένεσις (génération, production) : événement par lequel une chose cesse d'être telle qu'on puisse encore la désigner par le même nom.

CRITIQUE

Une traduction plus exacte serait *destruction.*

COSMIQUE, D. *Kosmisch ;* E. *Cosmic ;* I. *Cosmico.*

Adjectif : Qui concerne l'univers dans son ensemble, et spécialement dans sa structure sidérale. Sens analogue à celui du même radical dans le mot *cosmographie.*

Rad. int. : Kosm.

« COSMODICÉE », voir *Observations.*

COSMOGONIE, D. *Kosmogonie ;* E. *Cosmogony ;* I. *Cosmogonia.*

Exposition (le plus souvent légendaire ou mythique) des origines et de la formation du monde.

Rad. int. : Kosmogoni.

COSMOLOGIE, D. *Kosmologie ;* E. *Cosmology ;* I. *Cosmologia.*

A. Chez WOLFF, étude des lois générales de l'univers et de sa constitution d'ensemble tant au point de vue expérimental, qu'au point de vue métaphysique. Ce sens s'est conservé chez certains philosophes contemporains. (D. MERCIER, École de Louvain.)

B. Partant de là, KANT appelle *cosmologie rationnelle* l'ensemble des problèmes concernant l'origine et la nature du monde, considéré comme une réalité. Ce sont ces problèmes qui engendrent les *antinomies.*

Rad. int. : Kosmologi.

1. COSMOLOGIQUE (preuve) de l'existence de Dieu. D. *Kosmologischer Beweis ;* E. *Cosmological argument ;* I. *Argomento cosmologico.*

Argument tiré de l'existence du

Sur **Cosmodicée.** — Terme créé par Renouvier, et qu'il explique ainsi : « Le problème que se pose toute philosophie théiste sous le nom de théodicée revêt pour la raison, indépendamment de la croyance à la personnalité divine, une généralité irrécusable : car le monde a besoin d'être justifié logiquement par un accord entre ses phénomènes, leurs lois d'ordre naturel, et les lois de l'esprit, du désir et de la volonté, qui comptent aussi parmi ses phénomènes, à telles enseignes que l'anéantissement des derniers ferait évanouir les autres. Il y a pour ainsi dire une *cosmodicée*, problème logique et moral, avant la théodicée, problème théologique. » *La Nouvelle monadologie*, art. CXXVIII, p. 454. Cf. CXXIX.

monde et prouvant l'existence de Dieu (on l'appelle encore preuve *a contingentia mundi*). KANT l'oppose à la preuve *ontologique* et à la preuve *physico-théologique* (*Critique de la R. P.*, Idéal de la R. P., 4e, 5e et 6e sections).

2. « Cosmologiques » (sciences). Chez AMPÈRE *(Essai sur la philosophie des sciences)*, l'ensemble des sciences est divisé en deux groupes : les sciences *cosmologiques*, qui concernent le monde, et les sciences *noologiques*, qui concernent l'esprit. — Chez COURNOT, ce mot désigne les sciences qu'A. Comte appelait « concrètes ». Voir *Abstraites** (sciences).

COSMOS (quelquefois, mais très rarement, *Cosme* [RENOUVIER]; G. κόσμος; usité dans les quatre langues).

L'univers considéré comme un système bien ordonné (κόσμος signifie primitivement *ordre*); il a été appliqué à l'univers par les pythagoriciens (RENOUVIER, *Manuel de phil. anc.*, I, 200), mais n'était pas encore usuel en ce sens au temps de XÉNOPHON, qui le cite comme une expression technique : « ... ὅπως ὁ καλούμενος ὑπὸ τῶν σοφιστῶν κόσμος ἔχει ». (*Mémorables*, I, 1.)

« COSMOTHÉTIQUE (Idéalisme) », E. « *Cosmothetic idealism* ».

Terme créé par HAMILTON pour désigner la doctrine qui refuse d'admettre une conscience immédiate du non-moi. « We may style those dualists who deny the evidence of consciousness to our immediate knowledge of aught beyond the sphere of mind *Hypothetical Dualists* or *Cosmothetic Idealists*[1]. » (*Lectures*, I, 295.) — Ces derniers se divisent eux-mêmes en deux classes : 1° Ceux qui admettent « a representative entity present to the mind, but not a mere mental modification[2] » (Démocrite, les Scolastiques, Malebranche, Clarke, Newton, Abraham Tucker) ; — et ceux qui ne reconnaissent d'autre objet immédiat de la perception qu'un état de l'esprit (Leibniz, Arnauld, Condillac, Kant, et Descartes sous certaines réserves). *Ibid.*, 296. Cf. *Discussions*, 71 et suiv. ; John S. MILL, *Philosophie de Hamilton*, chap. X.

COURAGE, G. Ἀνδρεία; L. *Fortitudo ;* D. *Mut ;* E. *Courage ;* I. *Coraggio.*

La seconde des quatre vertus *cardinales** chez PLATON.

Rad. int. : Kuraj.

CRÉATION, D. *Schöpfung, Schaffen ;* E. *Creation ;* I. *Creazione.* (S'emploient également au sens général, au sens artistique, au sens théologique.)

A. Production d'une chose quelconque, en particulier si elle est nouvelle dans sa forme, mais au moyen d'éléments préexistants : création d'une œuvre d'art, création d'une route; imagination créatrice.

C'est en ce sens, mais aussi par une sorte de critique à l'égard du sens **B**,

1. « Les dualistes qui nient le témoignage de la conscience en faveur d'une connaissance *immédiate* de quelque chose en dehors de l'esprit, nous pouvons les appeler *Dualistes hypothétiques* ou *Idéalistes cosmothétiques.* » — 2. « Une entité représentative présente à l'esprit, mais non une simple modification mentale. »

Sur **Création.** — *Création* ne pourrait pas se dire, ce me semble, d'un commencement sans créateur ; et, en revanche, il n'implique pas nécessairement l'idée de commencement. **(J. Lachelier.)** — L'idée de commencement dans le temps n'est liée qu'à une forme de l'idée de création *ex nihilo*. Plus généralement, en ce sens, le mot *création* désigne une dépendance radicale, non seulement d'essence, mais d'existence, non seulement de forme, mais de matière, de quelque façon qu'on se représente cette dépendance, et même en dehors du temps. **(M. Bernès.)**

que HÆCKEL a intitulé son ouvrage : *Natürliche Schöpfungsgeschichte.* Il explique (5e éd., pages 7 à 9) qu'on peut entendre par *Schöpfung* soit la production de la matière, *die Entstehung der Materie* (ce qui est tout à fait en dehors de l'expérience et par conséquent de la science), soit *die Entstehung der Form* (ce qui est l'objet de son traité). « So wird es in Zukunft wohl besser sein denselben durch die strengere Bezeichnung der Entwickelung zu ersetzen[1]. » *Ibid.*, 9.

B. *Spécialement et absolument :* Si l'on admet que le monde n'est pas éternel, mais qu'il a commencé dans le temps, on appelle *création* ou *création ex nihilo* le fait par lequel il a acquis l'existence. « Creatio est factio alicujus de nihilo... nihil aliud est quam relatio quædam rationis quae est in creatura ex hoc quod incepit esse post nihil. » ALBERT LE GRAND, *Summa de Creaturis*, I, quaest. 1, art. 2. (Op. XVII, p. 2-3.)

C. La **création continuée,** chez les scolastiques et les cartésiens, est l'action par laquelle Dieu conserve le monde dans l'existence, action qui est la même que celle par laquelle il l'a primitivement produit. *Discours de la méthode*, Ve partie, § 3. — « Que Dieu ne veuille plus qu'il y ait de monde : le voilà donc anéanti... Si le monde subsiste, c'est donc que Dieu continue de vouloir que le monde soit. La conservation des créatures n'est donc, de la part de Dieu, que leur *création continuée.* » MALEBRANCHE, *Entretiens métaphysiques*, VII, 7 (Ed. Fontana, I, 150). Cf. CONCOURS*.

Rad. int. : Kre.

CRÉDIBILITÉ, D. *Glaubhaftigkeit ;* E. *Credibility, Credibleness ;* I. *Credibilità, Credulità.* (Veut dire aussi *crédulité.*)

A. Caractère de ce qui est croyable, au sens faible du mot *Croire**. (Voir *Croyance** **A.**)

B. En un sens fort, caractère de ce qui mérite d'être cru, ou de celui qui mérite d'être cru.

Rad. int. : **A.** Kredebles ; **B.** Kredindes.

CRIME, D. *Verbrechen ;* E. *Crime ;* I. *Delitto* et plus rarement *crimine.*

A. Tout acte considéré comme un manquement grave aux règles de morale admises par une société. Si l'acte est moins grave, il ne constitue qu'une *faute.*

B. *Au sens légal, plus restreint :* acte qui est : 1° poursuivi au nom de la société tout entière, et non pas seulement au nom d'un particulier qui a été lésé par cet acte ; 2° passible d'une peine afflictive ou infamante et non pas seulement correctionnelle. (L'acte passible d'une peine correctionnelle est un *délit.*) *Code Pénal*, art. 1.

L'énumération des peines afflictives ou infamantes est donnée par le même *Code*, articles 7 et 8 ; celle des peines correctionnelles constitue l'article 9. Il n'est donné ni des unes ni des autres une définition générale.

Rad. int. : Krimin.

CRIMINALITÉ, D. *Kriminalität* [*Verbrecherische Anlage* au sens **A**] ; E. *Criminality ;* I. *Criminalità.*

A. (Peu usité.) Caractère d'un acte ou d'un individu criminel.

B. Fréquence et nature des crimes relativement à un temps, un pays, une classe d'hommes, etc.

CRIMINOLOGIE, D. *Kriminologie* [rare] ; E. *Criminology ;* I. *Criminologia.*

Science de la criminalité, dans les deux sens : caractères communs présentés par les crimes, psychologie des criminels, etc.

Rad. int. : Kriminologi.

CRISTALLISATION, terme adopté par STENDHAL et devenu courant dans

1. « Aussi vaudra-t-il beaucoup mieux à l'avenir désigner celle-ci (la production des formes) par l'expression plus précise d'*évolution.* »

la psychologie contemporaine pour représenter le phénomène de transfiguration de « l'objet aimé » sous l'influence de la passion, tel qu'il est décrit par MOLIÈRE, d'après Lucrèce, dans le *Misanthrope*, acte II, scène v (155-174). — Le passage de Lucrèce est d'ailleurs inspiré lui-même visiblement de PLATON, *République*, livre V, 474, D-E.

Sur l'origine et le sens métaphorique de *Cristallisation*, voir STENDHAL, *De l'Amour*, ch. II et suivants, et Appendice *(Le rameau de Salzbourg)*.

« CRITÉRIOLOGIE. » Partie de la Logique qui concerne les critères. Néologisme, particulièrement dans l'École de Louvain.

Rad. int. : Kriteriologi.

CRITERIUM ou Critère, G. κριτήριον ; D. *Kriterium, Merkmal ;* E. *Criterion ;* I. *Criterio.*

A. Signe apparent qui permet de reconnaître une chose ou une notion.

B. Caractère ou propriété d'un objet (personne ou chose) d'après lequel on porte sur lui un jugement d'appréciation*. En particulier, on appelle *Criterium de la vérité* un signe extrinsèque on un caractère intrinsèque permettant de reconnaître la vérité et de la distinguer sûrement de l'erreur (STOÏCIENS, DESCARTES, etc.).

Rad. int. : Kriteri.

CRITICISME, D. *Kritizismus ;* E. *Criticism* [très large, signifie aussi *critique*] ; I. *Criticismo.*

A. Doctrine de Kant.

B. Au sens large, on appelle criticisme toute doctrine, suivant laquelle l'esprit constitue la connaissance en vertu de formes* ou de catégories* qui lui sont propres et qui, par conséquent, sont à la fois infaillibles dans les limites de l'expérience, et sans valeur en dehors d'elle. « *Kriticismus*, dit plus généralement encore M. EISLER, heisst seit Kant jede philosophische Richtung, welche die Theorie des Erkennens zur Grundlage alles Philosophirens macht, — im besonderen aber die Kant'sche Lehre selbst[1]. » V°, 422. Voir CRITIQUE*.

Rad. int. : Kriticism.

1. CRITIQUE, subst. fém., D. *Kritik ;* E. *Critique*, et surtout au sens **B,** *Criticism ;* I. *Critica.*

Primitivement *(de* κρίνω, *juger)* la partie de la logique qui traite du jugement. « Critica, pars dialecticae de judicio, quasi judiciaria. » GOCLENIUS, 492[a]. (Il n'indique que ce sens et celui de *criticus dies*, terme médical, « *in quo morbi judicium seu crisis* ».) — Le mot n'est plus employé dans cette acception.

1. « *Kriticismus*, depuis KANT, se dit de toute tendance philosophique qui consiste à faire de la théorie de la connaissance la base de toute recherche philosophique ; — mais surtout, en particulier, la doctrine de KANT lui-même. »

Sur **Criterium.** — Κριτήριον est postérieur à ARISTOTE. **(R. Eucken.)** Il est d'usage courant chez les Stoïciens. DIOGÈNE LAËRCE, VII, 54.

— M. **R. B. Perry** nous signale que ce mot, en anglais, est souvent employé au sens de « standard », ou de principe de mesurage.

Sur **Criticisme.** — Au sens large **B,** *criticisme* désigne : 1° une disposition méthodique de l'esprit, et pour ainsi dire un *état* (au sens comtiste du mot) ; — 2° une doctrine philosophique caractérisée par des théories qui peuvent être communes à divers systèmes. En premier lieu, le criticisme consiste dans cette attitude systématique : au lieu de considérer directement les objets connus, se poser d'abord (et quelle que soit la réponse ultérieure qu'on y donnera) la question de savoir comment nous connaissons ce que nous pouvons connaître. En second lieu, criticisme désigne les doctrines qui donnent de la question précédente une solution idéaliste ou subjectiviste, mais sans que peut-être le *problème* criticiste comporte exclusivement de telles solutions. **(M. Blondel.)**

A. Examen d'un principe ou d'un fait, en vue de porter à son sujet un *jugement d'appréciation**. Il y a spécialement une *critique d'art* (esthétique) et une *critique de la vérité* (logique). Elle est définie par KANT en ce sens large : « un libre et public examen » *(eine freie und öffentliche Prüfung). (Crit. Rais. pure*, Préface, 1re éd., note.) — On appelle en ce sens *esprit critique* celui qui n'accepte aucune assertion sans s'interroger d'abord sur la valeur de cette assertion, soit au point de vue de son contenu (critique interne), soit au point de vue de son origine (critique externe). Applications particulières : *Critique historique, critique verbale.*

B. En restreignant ce sens au jugement *défavorable*, on appelle *critique*, soit une objection ou une désapprobation portant sur un point spécial, soit une étude d'ensemble visant à réfuter ou à condamner un ouvrage. Ce sens, bien qu'il appartienne surtout à la langue courante, se rencontre en philosophie : « Jouffroy n'adresse à la doctrine écossaise que deux critiques » (elle est trop circonspecte en métaphysique ; elle se satisfait trop aisément en invoquant des « croyances naturelles »). E. BOUTROUX, *Études d'histoire de la philosophie*, p. 431.

Ce sens est le plus fréquent pour le verbe *critiquer.*

Rad. int. : Kritik.

2. Critique, adj. D. *Kritisch ;* E. *Critical ;* I. *Critico.*

A. Comme le sens A du substantif. *Esprit critique* (en bonne part) : celui qui n'accepte aucune assertion sans s'interroger d'abord sur la valeur de cette assertion, tant au point de vue de son contenu (critique interne), qu'au point de vue de son origine (critique externe) ; — beaucoup plus rarement (en mauvaise part) : celui qui est plus enclin à relever les défauts que les qualités, ou qu'à produire lui-même quelque chose de positif.

B. Qui constitue une crise (voir ci-dessus, *Critique** 1, Étymologie) ou qui se rapporte à une crise. C'est ainsi que SAINT-SIMON et Auguste COMTE ont opposé la *période critique* aux *périodes organiques* entre lesquelles elle s'insère.

Par suite, en parlant d'une situation, matérielle ou intellectuelle : dangereuse, ou du moins instable, dans laquelle on ne peut se maintenir. « Rien n'est plus curieux que la situation critique où M. Renouvier se trouve réduit. » FOUILLÉE, *La liberté et le déterminisme*, p. 146.

Rad. int. : **A.** Kritikem ; **B.** Kritik, Kritikal.

CROYANCE, D. *Glauben ;* E. *Belief ;* I. *Credenza.*

A. Au sens faible et large, il est l'équivalent d'*opinion*, et désigne un assentiment imparfait, qui, comme l'opinion, comporte tous les degrés de probabilité.

B. « Au sens étroit, littéral et scolastique du mot, c'est faire crédit à un témoin *(credere)*, se fier sans vue directe, à celui qui sait, et se fier à lui par des raisons extrinsèques à ce qui est affirmé. »

Depuis KANT, et sous son influence,

Sur **Croyance.** — Article remanié à la suite de la discussion en séance du 28 mai 1903 et ultérieurement, d'après des remarques de M. **René Daude** (addition du sens **D,** devenu fréquent dans la psychologie contemporaine). Les sens **B** et **C** primitivement réunis en une seule rubrique, ont été distingués l'un de l'autre ; et le sens **C** a été divisé suivant une indication du texte même de KANT. Quelques modifications corrélatives ont été apportées à la rédaction, mais non aux conclusions de la *Critique*. La définition du sens **B** et le commentaire du sens **C,** *b*, sont dus à M. BLONDEL. Il y a joint la définition d'un cinquième sens, qui a été jugée

le mot se prend encore en deux autres sens :

C. « Ist das Fürwahrhalten nŭr subjektiv zŭreichend und wird zŭgleich für objektiv Unzŭreichend gehalten, so heisst es Glauben[1]. » *Critique de la Raison pure*, Méthod. transc., ch. II, sect. III (Von Meinen, Wissen, Glauben). Le mot désigne donc alors un assentiment parfait en ce sens qu'il exclurait le doute, sans cependant avoir le caractère intellectuel et logiquement communicable du savoir :

a) en tant que cette adhésion a pour base des motifs individuels de sentiment, d'intérêt pratique utilitaire, etc. ;

b) en tant qu'elle a pour base un principe auquel on reconnaît une valeur universelle (p. ex. : la moralité) et en tant qu'elle est tenue par conséquent pour légitime. « L'affirmation repose alors sur un acte de volonté qui n'est pas sans motifs valables, ni même sans motifs communicables, mais dont les motifs sont hétérogènes au contenu de la chose affirmée. (P. ex. : les postulats de la Raison pratique.) » (M. Blondel.)

D. Assentiment, en tant qu'opposé soit à la simple représentation*, soit à la *lexis**. « Les jugements virtuels... sont des jugements complets : ils ont leur sujet, leur attribut, leur copule, tous leurs caractères formels : il ne leur manque que la croyance. » Ed. Goblot, *Logique*, ch. II, § 50. Cf. Delacroix, *La croyance* dans le Nouveau Traité de Psychologie.

CRITIQUE

Dans ses diverses acceptions le terme *croyance* a une portée plus psychologique que logique, désignant même au sens **C**, plutôt un fait subjectif, un état d'âme individuel qu'une affirmation dont on puisse donner des raisons logiques adéquates et communicables.

Si l'on considère l'affirmation comme simple fait psychologique, ce fait peut évidemment avoir des *causes* en dehors des *raisons* et l'on concevra qu'une affirmation sans réserves puisse se produire en dehors des cas où elle se caractériserait comme certitude* ou savoir.

Si l'on admet que parmi ces *causes* d'affirmation, quelques-unes possèdent une valeur propre, comme l'admettent les partisans de la « foi morale », il y aura alors des croyances **(C)** légitimes, et cependant subjectives et incommunicables logiquement qui, par conséquent, ne seront pas des *certitudes**.

Si l'on admet avec Hamilton que, toute certitude reposant sur des affirmations indémontrables, la croyance est à la base de la certitude logique* même, elle s'en distingue encore.

Si enfin on admet avec M. Renouvier qu'aucune affirmation ne peut se produire sans motifs affectifs et volontaires, la croyance sera toujours mêlée à la *certitude**, la *certitude** pure sera impossible en fait, mais pourra cependant être considérée comme la limite idéale vers laquelle tend l'assentiment parfait au fur et à mesure que la raison y prend plus de part.

On voit donc que, dans tous les cas : 1° La croyance est toujours distinguée de la certitude ou du savoir, au moins au point de vue de la définition nominale.

2° Les acceptions **B** et **C** du terme *croyance* ont une suffisante parenté pour que ce double emploi du terme soit maintenu.

Voir la critique de Certitude*.

Rad. int. : 1° Au sens **A**, *Opini.* — 2° Au sens **B**, *Fid.* — 3° Au sens **C**, *Kred.*

1. « Lorsque l'assentiment n'est suffisant qu'au point de vue subjectif, et qu'il est tenu pour insuffisant au point de vue objectif, on l'appelle *Croyance* » (*Glauben* ; ce mot peut aussi se traduire par *foi*).

trop sujette à discussion pour être insérée dans le corps même de l'article, mais que la Société a entendue avec grand intérêt et a unanimement décidé de citer dans les *Observations* :

« *Croire*, en un sens plus récent et plus fort, c'est joindre à des motifs qui paraissent suffisants pour justifier un assentiment intellectuel, cette part de conviction qui va non plus d'un sujet connaissant à un objet connu, mais d'un être à un autre être ; qui, par conséquent, procède d'autres puissances que l'entendement et s'attache moins à l'intelligibilité qu'à l'activité ou à la bonté de ce en quoi l'on met sa croyance. Ainsi entendue, la croyance est le consentement effectif et pratique qui complète l'assentiment raisonnable donné à des vérités, à des êtres dont la connaissance n'épuise pas la plénitude intérieure ; elle est donc intrinsèque, et non pas extrinsèque et ultérieure à la vision même de l'esprit : car, dans l'acte de la connaissance, la connaissance n'est pas le tout de l'acte ; et dans l'objet connu, s'il n'est pas un pur abstrait, le connu n'est pas la mesure actuelle du réel. En cette acception, le mot *croyance* désigne tout ce qui, dans nos affirmations pratiquement ou même spéculativement certaines, implique chez le sujet comme chez l'objet un élément complémentaire et solidaire de la représentation intellectuelle, mais qui n'y est pas immédiatement réductible. » **(M. Blondel.)**

« Cruciale (expérience), instantia crucis », Bacon, *Nov. Org.*, II, 36.

Bacon met au quatorzième rang des « faits privilégiés » les *exemples de la croix ;* leur nom est emprunté aux poteaux indicateurs des carrefours *(cruces)*. Ils consistent, lorsque l'esprit est en suspens entre deux causes, à trouver un cas qui élimine ou qui désigne nettement l'une d'entre elles.

Par généralisation, toute expérience décisive pour ou contre une hypothèse : expérience de Pascal sur le Puy de Dôme ; expérience de Fresnel et Arago prouvant que la vibration lumineuse est transversale par le fait que les rayons polarisés à angle droit n'interfèrent pas, etc.

« Cryptologique, cryptoristique », chez Ampère. — Voir *Autoptique**.

« CRYPTOPSYCHIE, phénomènes cryptopsychiques », termes proposés par Boirac pour remplacer les mots « inconscient » (subst.), « phénomènes psychiques inconscients ». Voir La Cryptopsychie, *Revue philos.*, août 1907.

CULTURE, D. *Kultur*, dans tous les sens ; **A. B.** *Bildung ;* — E. *Culture*, dans tous les sens ; **A.** *Improvement ;* — I. *Coltura, Cultura.*

A. Au sens le plus étroit, et le plus voisin du sens matériel, développement (ou résultat du développement) de certaines facultés, de l'esprit ou du corps, par un exercice approprié. « La culture physique. » — « Une culture exclusivement mathématique. »

B. Plus généralement, et d'ordinaire : 1° caractère d'une personne instruite, et qui a développé par cette instruction son goût, son sens critique et son jugement ; 2° éducation qui a pour effet de produire ce caractère.

« Le savoir est la condition nécessaire de la culture, il n'en est pas la condition suffisante... C'est surtout à la *qualité* de l'esprit que l'on songe quand on prononce le mot culture, à la qualité du jugement et du sentiment. » D. Roustan, *La culture au cours de la vie*, p. 15.

On dit souvent, en ce sens, *culture générale.*

C. (Beaucoup plus rarement, et par transposition en français d'un sens acquis par le mot sous sa forme allemande.) Synonyme de *civilisation**, au sens **B.**

REMARQUES

1. Le mot *culture*, au sens **B**, a toujours un import élogieux. Il l'a le plus souvent aussi au sens **A** : on sous-entend alors que la culture dont il s'agit ne va pas jusqu'à produire une hypertrophie. L'entraînement spécialisé d'un cycliste n'est pas de la « culture physique ». Cependant la culture, en ce sens, peut être considérée quelquefois

comme trop partielle, et, comme telle, ne pas échapper à un jugement défavorable : « Une culture purement livresque. »

2. *Culture*, suivi d'un complément (culture de la mémoire, culture de l'esprit) et le verbe *cultiver*, pris au même sens, se rencontrent dès le XVIe siècle ; mais le mot, employé séparément aux sens **A** ou **B**, ne paraît pas avoir été usuel avant la fin du XVIIIe siècle. Vauvenargues l'emploie ainsi (*Réflexions et Maximes*, éd. Didot, 585 et 586), mais de Fortia, dans l'édition qu'il a donnée de ses œuvres en 1797, a senti le besoin d'ajouter en note : « Ce mot de *culture* désigne, comme on le voit, dans cette pensée et la suivante, *l'état d'un esprit cultivé par l'instruction.* »

Sur le passage du mot *culture* à la forme allemande *Kultur*, sur l'histoire du mot en Allemagne, et notamment sur l'emploi qui en a été fait comme synonyme d'*Aufklärung* (cf. *Kulturkampf*), voir TONNELAT, *Kultur*, dans *Civilisation, le mot et l'idée*, Publications du « Centre international de Synthèse », fascicule II.

Rad. int. : Kultur.

Curie (Principe de), voir *Symétrie**.

CYCLOTHYMIE, D. *Zyclothymie* ; E. *Cyclothymia* ; I. *Ciclotimia.* — Forme atténuée de la « folie circulaire » (FALRET) ou « psychose périodique » (G. DUMAS, *Traité de psychologie*, II, 946 et suiv. ; voir particulièrement 966) ; elle consiste dans l'alternance de périodes d'excitation pouvant aller, à l'état aigu, jusqu'à l'accès maniaque, et de périodes de dépression ou de mélancolie morbide. — Ce terme paraît avoir été employé d'abord par Kraepelin, sous la forme « constitution cyclothymique », *Ibid.*, 960. — Cf. l'article de M. REY sur *L'Invention*, *Ibid.*, 456, et KAHN, *La cyclothymie* (1909).

Rad. int. : Ciclotimi.

CYNISME, D. *Zynismus* ; E. *Cynism, Cynicism* ; I. *Cinismo.*

A. HISTOIRE. La doctrine de l'École d'Antisthènes, ou école Cynique, ainsi nommée du gymnase où il donnait son enseignement (Le Cynosarge), et de ce fait qu'il se qualifiait d'ἁπλοκύων (DIOG. LAËRT., VI, 13). ARISTOTE (*Métaph.*, VIII, 3, 1043b, 24) ne désigne encore cette école que du nom d'Αντισθένειοι. Il semble cependant que de bonne heure le terme de *cynique* lui ait été appliqué et ait visé le genre de vie de ces philosophes. Diogène s'appelait lui-même et était couramment appelé Διογένης ὁ κύων. (DIOG. LAËRT., VI, 60, 61.)

B. ÉTHIQUE. Mépris des conventions sociales, de l'opinion publique, et même de la morale communément admise, soit dans les actes, soit dans l'expression des opinions. Cette acception du terme résulte de ce fait que les philosophes cyniques établissaient une opposition radicale entre la loi ou la convention (νόμος) et la nature (φύσις) à laquelle ils prétendaient revenir, et qu'ils conformaient leur conduite pratique à ce principe. Le terme a en ce sens une acception presque toujours péjorative.

Sur **Cynique.** — Il est probable que l'École d'ANTISTHÈNE a été appelée *cynique* moins à cause du Cynosarge qu'en souvenir de **Διογένης ὁ κύων**, et après lui ; car CRATÈS, disciple et successeur « du chien » (DIOG. LAERT., VI, 85) était appelé ὁ κυνικός par le poète comique Ménandre, son contemporain. (DIOG. L., VI, 93.) — Cf. la liste I, 15 : **Ἀντισθένης, οὗ Διογένης ὁ κύων, οὗ Κράτης ὁ Θηβαῖος**, etc., où l'on voit que cette épithète servait à le distinguer des autres Diogène. Il est constamment ainsi désigné dans DIOGÈNE, et, à mon avis, dans son prototype SOTION (IIe siècle avant J.-C.). **(V. Egger.)**

Il faut prendre garde que *Cynic*, subt., l'adjectif *cynical* et les mots *cynism, cynicism*, désignent souvent en anglais tout autre chose que ce que nous entendons par les mots correspondants. Le dictionnaire de MURRAY définit *Cynic*, subst. : « Une personne disposée à railler les autres, ou à les prendre en défaut ; quelqu'un qui montre une tendance à se défier de la sincérité ou de la valeur des motifs et des actions des hommes, et qui a l'habitude de l'exprimer par des moqueries et des sarcasmes. » *Sceptique* serait souvent la traduction exacte, et *cynique* donnerait lieu à un grave contre-sens.

D

D. Cette lettre, placée au commencement d'un nom de syllogisme marque qu'il peut se ramener à *Darii*.

DABITIS. Nom de *Dimaris** considéré comme un mode indirect de la première figure, résultant de *Darii** par conversion de la conclusion :

Tout M est P
Quelque S est M
Donc quelque P est S.

DALTONISME, D. *Daltonismus* ; E. *Daltonism* ; I. *Daltonismo.*

Anomalie de la vision, consistant dans la confusion de deux couleurs, le plus souvent du rouge et du vert. (Du nom de J. DALTON, qui fit connaître ce phénomène par une communication à la *Société littéraire et philosophique de Manchester*, Comptes rendus, tome I, octobre 1794.)

Rat. int. : Daltonism.

DARAPTI. Mode de la 3e figure, se ramenant à *Darii** par la conversion partielle de la mineure :

Tout M est P
Tout M est S
Donc quelque S est P.

DARII. 3e mode de la 1re figure :

Tout M est P
Quelque S est M
Donc quelque S est P.

DARWINISME, D. *Darwinismus* ; E. *Darwinism* ; I. *Darwinismo.*

Système biologique et philosophique de DARWIN. Ce mot s'emploie, outre ce sens général, en deux sens particuliers :

1° Par opposition à l'*évolutionnisme** en général, il désigne la doctrine *transformiste**, d'après laquelle les espèces sortent les unes des autres, et d'après laquelle, en particulier, l'espèce humaine descend d'espèces animales, —

Sur **Daltonisme.** — Le sens de ce mot n'est pas bien fixé. On l'étend quelquefois à toutes les formes de *dyschromatopsie**, et c'est ce que nous avions fait nous-mêmes dans la première rédaction de cet article. Il a été modifié sur les observations de M. le Dr Pierre JANET et de M. C. RANZOLI. Ce dernier restreint même plus encore le sens de ce terme, et l'applique seulement « à la cécité pour le rouge, à la difficulté de le percevoir, ou à la difficulté de le distinguer du vert ». Mais il y a là un double phénomène : et dans le premier cas, ce mot ferait double emploi avec *anérythropsie*. C'est pourquoi nous nous en sommes tenus à la formule proposée par M. Pierre JANET. **(A. L.)**

Sur **Darwinisme.** — DARWIN considérait la sélection naturelle comme le facteur essentiel du transformisme, mais non comme le facteur exclusif. En particulier il était loin de nier l'hérédité des qualités acquises. Les adhérents de WEISMANN, pour tenir compte de ce fait, se désignent comme *Néo*-Darwinistes. Et ce nom

mais sans hypothèse sur l'origine de la vie ou le sens général de son développement.

2° Par opposition à la théorie de LAMARCK et de SPENCER sur l'*adaptation par l'exercice* et l'*hérédité* (*Principes de Biologie*, 2e partie, chap. VIII) il désigne la théorie d'après laquelle la transformation des espèces est due essentiellement à la *sélection naturelle*.

CRITIQUE

Ce second sens est le seul utile, puisque le premier est déjà très bien représenté par le mot *transformisme*. Il est d'ailleurs recommandé par BALDWIN, v°, 253a.

Rad. int. : Darvinism.

DATISI. Mode de la 3e figure se ramenant à *Darii* par la conversion simple de la mineure :

Tout M est P
Quelque M est S
Donc quelque S est P.

DÉCADENCE, D. *Verfall ;* E. *Decadence ; decay, decline*, plus usités ; I. *Decadenza, decadimento.*

Suite de transformations de sens inverse à celles qui constituent le progrès ; état qui en résulte. — Pour une analyse approfondie et critique de cette idée, voir H. I. MARROU, Culture, civilisation, décadence, dans la *Revue de Synthèse*, décembre 1938.

DÉCISION, D. *Entscheidung ;* E. *Decision ;* I. *Decisione.*

A. Terminaison normale de la *délibération**, dans un acte volontaire (Soit que cette fin se constitue simplement par la conclusion logique de la délibération consciente, soit qu'il y intervienne quelque chose de plus.)

Nous disons « terminaison normale » 1° par opposition aux terminaisons anormales telles que la cessation de la délibération inachevée ou l'interruption par un acte impulsif ; — 2° par opposition aux volitions bien arrêtées, mais qui ne sont que l'expression d'une tendance forte fixée sans délibération. Nous admettons donc que le mot *décision* est impropre partout où l'acte à faire n'a pas été d'abord mis en question et délibéré.

B. Qualité du caractère consistant à ne pas prolonger inutilement la délibération, et à ne pas changer sans raison sérieuse ce qu'on a résolu.

Rad. int. : Decid *(Boirac).*

« DÉCISOIRE ». Ce terme, usité dans la langue du Droit, peut rendre de grands services, en Logique et en Méthodologie, pour caractériser les actes de l'esprit posant une définition, une proposition, une règle qui ne s'impose pas nécessairement, mais qu'il est raisonnable d'admettre, par une décision de l'esprit, en vue du travail ultérieur de la pensée.

Rad. int. : Decidal.

Décisoire (compréhension). — Voir *compréhension**.

Déclaratif, voir *Explicatif**.

DÉCLENCHER (ou **déclancher :** voir les observations sur le texte de BERGSON cité au mot *Animalité**). D. *Auslinken ;* E. *To unclench ;* I. *Scoccare ;* au figuré, *scatenare.*

A. Au sens propre, supprimer un arrêt qui empêchait une force de produire son effet : déclanchement de la sonnerie dans une horloge (I. *Scocco*), du chien dans un fusil armé.

B. Plus généralement : déterminer, par une dépense d'énergie minime relativement à l'effet causé, la production d'un phénomène (physique, psychologique, social) dont toutes les autres conditions étaient réunies.

Rad. int. : Klenk.

DÉCLINAISON, D. *Abweichung ;* E. *Declination ;* I. *Declinazione.*

Ce mot est usité pour traduire : 1° les mots ἔγκλισις, παρέγκλισις, *declinatio clinamen*, en parlant de la déviation spontanée des atomes dans la philosophie épicurienne ; voir *Clinamen**.

2° *Declinatio*, dans le nom de la *tabula declinationis* de BACON. Voir *Tables**.

Découverte, découvrir, voir *Invention** et cf. Rolin WAVRE, *L'imagination du réel* (1948).

« DÉDIFFÉRENCIATION. » — Terme employé par certains physiologistes contemporains pour désigner le retour de tissus différenciés à l'état homogène : p. ex. dans la métamorphose des insectes, dans la régénération après amputation, dans la culture *in vitro* de fragments séparés du corps, etc. Voir C. PÉREZ, *La dédifférenciation des cellules*, communication au Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, juillet 1920.

Dédoublement de la personnalité, voir *Personnalité**.

DÉDUCTIF, D. *Deduktiv ;* E. *Deductive ;* I. *Deduttivo.*

Qui constitue une déduction*, aux différents sens de ce mot. En particulier :

A. En parlant d'un raisonnement élémentaire : celui qui présente un caractère rigoureux et donne une conclusion nécessaire.

B. En parlant d'une conduite générale de pensée : celle qui n'emploie que le raisonnement (comme en mathématiques, pures) sans faire appel à l'expérience au cours de son développement. « La méthode déductive. »

Cette méthode est dite *catégorico-déductive*, si elle part de propositions posées comme vraies ; *hypothético*-déductive*, si ces propositions initiales sont seulement supposées à titre provisoire, ou considérées comme de simples lexis.

C. Synonyme de *discursif**.

D. En parlant des esprits : enclin à

même leur a été contesté par un propagateur du darwinisme aussi renommé et populaire que HAECKEL. **(F. Tönnies.)**

Nous avons là un exemple de plus des inconvénients que présentent les noms de doctrine.

Sur **Décision.** — *Terminaison normale* n'est pas proprement une définition. Ne pourrait-on pas dire : « Choix réfléchi de l'un des actes possibles », — c'est-à-dire élimination de l'une des tendances et consentement à l'autre ? **(C. Mélinand.)** — Je reconnais que *Terminaison normale* est une définition indirecte et « accidentelle » de l'acte dont il s'agit. Mais d'autre part le mot choix n'est guère dans ce cas qu'un synonyme indéfinissable du terme à définir ; et c'est pourquoi j'ai cru préférable d'expliquer le mot par rapport à l'ensemble psychologique total dont la décision fait partie et dont elle ne peut se séparer. Cf. la *Critique* du mot *Délibération**. **(A. L.)**

Sur **Décisoire.** — J'ai adopté ce mot dans mon enseignement, depuis 1906, au sens indiqué ci-dessus, et j'en ai souvent éprouvé l'utilité ; on le rencontre aujourd'hui assez fréquemment. Il est difficile, en effet, d'accepter en ce sens *arbitraire*, qui, sauf en mathématiques, a toujours un import très péjoratif ; ni *arbitral*, employé quelquefois à cet usage, mais qui ressemble trop au précédent. — *Convention**, dont H. Poincaré s'est beaucoup servi en ce sens, a le double défaut de supposer l'entente de plusieurs personnes pour prendre la décision dont il s'agit, et de plus, d'avoir souvent, lui aussi, une nuance de désapprobation ou de dépréciation. (Cf. *conventionnel.*) **(A. L.)**

penser d'une manière déductive, surtout au sens **B.**

Rad. int. : **A.** Deduktiv ; **B.** Deduktal ; **C.** Diskursiv ; **D.** Dedukten.

DÉDUCTION, D. *Deduktion, Ableitung ;* E. *Deduction ;* I. *Deduzione.*

A. Log. Opération par laquelle on conclut rigoureusement, d'une ou de plusieurs propositions prises pour prémisses, à une proposition qui en est la conséquence nécessaire, en vertu des règles logiques. Cf. *Implication**, *Démonstration**, *Raisonnement**.

B. Synonyme de méthode déductive. Voir ci-dessus *déductif*, **B.**

C. Ensemble de propositions liées déductivement.

CRITIQUE

1. La déduction, au sens **A,** a été souvent identifiée au syllogisme (au sens classique de ce mot) : il n'en est qu'une des formes, la plus usuelle.

2. Il n'est pas exact de définir la déduction comme le raisonnement qui va « du général au particulier », soit qu'on entende par cette formule équivoque et courante : « De l'universel au particulier » soit qu'on entende : « Du plus général au plus spécial. » (Voir *Général**). Cela est évident au premier sens : *Barbara*, *Celarent*, *Cesare*, etc., ne sont formés que d'universelles ; de plus la déduction peut consister à conclure de la fausseté d'une particulière à la fausseté de l'universelle correspondante, ou de la vérité d'une particulière à la fausseté de l'universelle contradictoire ; enfin dans les opérations logiques élémentaires autres que le syllogisme (telles, par exemple, que $a \supset b$, $a \supset c . \supset . a \supset bc$) il n'y a aucune particularité, au sens précis qu'a ce mot en logique ; et il en est de même de tous les calculs arithmétiques ou algébriques.

On peut aussi remarquer que cette conception de la déduction n'a pas de sens dans la logique propositionnelle proprement dite, qui prend les jugements en bloc (p, q, r...) et ne considère que leur valeur de vérité ou de fausseté, non leur quantité ; par exemple dans un syllogisme hypothétique $p \supset q . q \supset r . \supset . p \supset r$.

S'il s'agit de passer du plus général au plus spécial, on remarquera que la méthode mathématique, type indiscuté de déduction, soit dans ses opérations élémentaires, soit dans sa marche générale, s'élève souvent du plus spécial au plus général, par exemple quand on « généralise » une propriété, ou une démonstration, établie d'abord pour un cas privilégié, c'est-à-dire quand on en tire, par un raisonnement rigoureux la formule générale dont il était un cas spécial. Il est bien connu que les progrès d'une science déductive consistent souvent à construire des concepts de plus en plus généraux conservant les propriétés de classes plus spéciales par lesquelles on a commencé (p. ex. les nombres entiers, fractionnaires, qualifiés, irrationnels, etc.). L'idée vraie contenue confusément dans la formule contraire est sans doute que le passage d'une règle à ses applications, d'une variable à ses valeurs, est une des opérations les plus fondamentales du raisonnement déductif.

3. La définition précédente étant écartée, il ne reste plus de raison pour faire de la déduction et de l'induction deux espèces antithétiques entre lesquelles se diviserait d'une manière exhaustive le genre raisonnement. Voir *observations*.

Rad. int. : Dedukt.

« Déduction transcendentale. » D. *Transcendentale Deduction*, Kant.

Kant appelle ainsi, par une métaphore empruntée à la langue du droit, la justification de ce fait que des concepts *a priori* sont appliqués aux objets de l'expérience (*Kritik der reinen Vernunft*, B. 117). Cette déduction s'appelle *transcendentale** par opposi-

Sur **Déduction.** — Nouvelle rédaction, avec une addition de **M. Ch. Serrus,** et des corrections indiquées par M. **René Daude.**

Je ne sais quand s'est introduit cet usage du mot *déduction*, en tant qu'opposé à *induction*, pour désigner le passage du général au particulier. Il est maintenant usuel dans les traités anglais (p. ex. Bain, Fowler, Jevons) ; mais il me paraît propre à causer des erreurs et, comme vous le dites justement, il ne se justifie pas par la tradition. **(C. Webb.)**

Il y a sans doute un contraste entre la déduction, au sens de méthode déductive, telle qu'elle se présente, par exemple, dans un ouvrage de mathématiques, et la méthode expérimentale, qu'on appelle avec raison méthode inductive, ou induction, en tant qu'elle s'élève des faits aux lois. C'est ce qu'on a aussi représenté par la distinction entre les « sciences d'observation » et les « sciences de raisonnement » (Duhamel). Voir Roustan, Déduction et induction, *Revue de Métaphysique*, janvier 1911 ; Lalande, *Les théories de l'induction et de l'expérimentation*, ch. I.

Mais d'abord ce contraste n'est que partiel : on passe de l'une à l'autre par le simple développement des connaissances : des enchaînements d'idées déductifs s'incorporent de plus en plus à la conduite de l'expérimentation et au « raisonnement expérimental ». Voir Claude Bernard, *Introd. à la médecine expérimentale*, 1re partie, ch. II, § 5. — De plus, pour autant qu'elle existe, cette opposition est loin d'être dichotomique : à côté de ces deux types de conduite intellectuelle, il y a encore la méthode reconstructive* (histoire, géologie, enquêtes judiciaires) et la méthode polémique*. La division du raisonnement en déduction et induction recouvre donc des idées confuses.

La forme des mots a probablement contribué à la suggérer ; mais elle ne l'implique aucunement : *déclinaison* n'est pas le contraire d'*inclinaison*, ni *dévolution* d'*involution*, ni *déformation* d'*information*, etc. Il n'y a donc point de nécessité analogique à ce que déduction soit le contraire d'induction.

John S. Mill parle de l'antithèse entre le raisonnement du particulier au général, et le raisonnement du général au particulier comme d'une idée répandue, mais inexacte. (*Logic*, 2e partie, ch. I, § 3) ; et lui-même oppose en principe à l'Induction, non la Déduction mais la *Ratiocination* ou *Syllogisme*, la première étant le passage à une généralité *plus grande* (car il en exclut l'induction complète), la seconde le passage à une généralité *égale* ou *moindre*. Pour lui la *Déduction*, ou méthode déductive, consiste dans l'emploi de chaînes de raisonnement *(trains of reasoning)* : « The opposition is not between the terms *Deductive* and *Inductive*, but between *Deductive* and *Experimental*[1]. » *Logic*, I, II, ch. IV, § 5. Cf. *Ibid.*, § 4, et ch. I, § 3. C'est donc le second sens défini ci-dessus. Il admet cependant ailleurs (p. ex. ch. III, § 7, ad finem) qu'on peut appeler *Induction* la formation d'une formule générale, et *Déduction* l'opération par laquelle on interprète cette formule en la supposant admise et en l'appliquant à un cas donné.

Cette antithèse, en tant que division générale de la Logique, se retrouve dans l'ouvrage de Bain, *Logic, deductive and inductive* (1870) dont la traduction française par Compayré (1875) paraît avoir beaucoup contribué à la répandre dans l'enseignement. **(A. L.)**

La déduction est bien la même chose que le συλλογισμός défini par Aristote (*Anal. priora*, I, 1, 24b18 sqq.), mais nous donnons au mot *syllogisme*

1. « L'opposition n'est pas entre les termes *déductif* et *inductif*, mais entre *déductif* et *expérimental*. »

tion à la déduction empirique qui consisterait à découvrir ces concepts par une réflexion faite sur l'expérience elle-même (et non sur son principe).

DÉFAUT, D. *Mangel ;* au sens péjoratif, *Fehler ;* E. *Defect* (**C.** *Fault*) ; I. *Difetto.*

A. Différence en moins d'une quantité par rapport à une autre quantité servant de repère. « Valeur approchée par défaut. »

B. Absence de ce dont la présence est attendue ou souhaitable. « Faire défaut. » — « A défaut de... »

C. Détail irrégulier, point sur lequel une chose n'est pas telle qu'elle devrait être : « Un défaut de perspective. » — « Un défaut de raisonnement, de composition. » — « Le défaut d'une théorie. »

Par litote, mais en un sens qui est devenu le plus usuel : trait de caractère, manière d'agir ou de penser habituelle qu'il serait souhaitable de corriger. Ce mot ne s'emploie, même quand il est question de « graves défauts », que pour des imperfections moins condamnables que des vices*, et surtout plus extérieures, pénétrant moins profondément la personnalité : « Les vices partent d'une dépravation du cœur ; les défauts d'un vice du tempérament. » La Bruyère, *Caractères*, ch. XII.

Rad. int. : Mank ; *(au sens péjoratif)* Defekt.

DÉFICIENTE (Cause), L. Scol. *Causa deficiens.* Celle qui agit par son absence ou son abstention. « Cette région (la région des vérités éternelles, dans l'entendement divin) est la cause idéale du mal, pour ainsi dire, aussi bien que du bien ; mais à proprement parler, le formel du mal n'en a point *d'efficiente*, car il consiste dans la privation..., c'est-à-dire dans ce que la cause efficiente ne fait point. C'est pourquoi les Scolastiques ont coutume d'appeler la cause du mal *déficiente.* » Leibniz, *Théodicée*, 1re partie, § 20.

DÉFINISSANT, voir *Définition* **B** et **C.**

Le mot *définition* s'appliquant presque toujours, depuis Wolff, à l'énoncé d'une équivalence entre un terme défini et un ensemble de termes qui en constituent la *définition** (au sens **B**), nous proposons d'adopter, pour ce sens **B,** le terme *définissant.* P. ex. : « Un nombre *pair* (défini) est un nombre *divisible par deux* (définissant). »

Rad. int. : Definant.

DÉFINITION, G. Ὅρος, ὁρισμός, *employés à peu près indifféremment par* Aristote, selon Bonitz ; L. *Finis, definitio ;* D. *Definition, Begriffsbestimmung ;* E. *Definition ; Definizione.*

Logique générale. **A.** La définition, considérée comme opération de l'esprit, consiste à déterminer la compréhension caractérisant un concept. « Definition and division are severally the resolution of the comprehension and of the extension of notions into their parts[1]. » Hamilton, *Lect. on Logic*, VIII, 26.

Logique formelle. Par suite, *définition* désigne, au point de vue formel :

B. L'ensemble des termes connus dont la combinaison détermine le con-

1. « La définition et la division sont respectivement la résolution de l'extension et de la compréhension d'un concept en leurs parties. »

---

un sens plus étroit **(J. Lachelier.)** — Ce que nous appelons *déduction* est encore plus large que le συλλογισμός même d'Aristote, car d'après lui le συλλογισμός a toujours *deux* prémisses, ni plus ni moins (*Anal. priora*, I, 23 ; 40b, etc.) et la déduction moderne, par exemple en mathématiques, peut prendre des formes beaucoup plus variées. **(L. Couturat.)**

Je trouve juste cette observation (que la déduction ne va pas nécessairement du général au particulier) ; mais il faudrait alors distinguer deux espèces de déduction : *analytique*, qui pose des prémisses complexes, et en montre la dépendance à l'égard d'un ou de plusieurs éléments qui y sont contenus ; *synthétique*, qui part au contraire de principes simples, et constitue par leur combinaison des conséquences complexes. **(C. Ranzoli.)** — Cf. Wundt, *Logik*, II, 29.

Cependant, même dans le cas où la déduction ne va pas du général au particulier quant à ses résultats, il semble qu'elle implique toujours un passage au moins virtuel et enveloppé par le général. L'universalité, la nécessité, le caractère analytique et formel paraissent être les traits spécifiques de ce raisonnement. **(M. Blondel.)**

Sur **Défaut.** — L'opposition de l'excès (ὑπεροχή, qui veut aussi dire supériorité ; ou ὑπερβολή, plus souvent péjoratif) et du défaut (ἔλλειψις), au sens **A,** a été un thème important dans la philosophie pythagoricienne ; elle se retrouvait, selon cette école, dans un grand nombre d'antithèses plus spéciales, formant une double série analogique.

Sur **Déficiente (cause).** — L'idée d'une « cause qui agit par son absence » est-elle fondée sur le canon : « Sublata causa tollitur effectus » ? Un moderne dirait que la déficience de la cause est cause de la privation de l'effet. Pour les scolastiques, la cause semble être un sujet réel, émettant ou non des effets selon son libre-arbitre ; pour les modernes, la cause est un phénomène inséré dans un déterminisme. — Dire qu'en m'abstenant de la bienfaisance, je suis la cause déficiente de la misère de celui que je n'ai pas secouru, et que sa misère n'est que la privation de l'aisance, on ne voit pas en quoi cela me justifie. L'avocat qui plaide non coupable en montrant que son client n'a agi que par omission, lui lance le pavé de l'ours. **(Maurice Marsal.)**

Sur le sens de la notion de cause, ses variations et ses équivoques, voir ci-dessus *Cause**, Critique et Observations. — Quant à l'adage : « Sublata causa, tollitur effectus », il ne saurait être admis comme universellement valable : il est solidaire de l'idée non critique que tout effet a *sa* cause, une cause unique et toujours la même, alors qu'en fait un résultat donné peut provenir de plusieurs systèmes différents d'antécédents, de même que 60 peut résulter de 50 + 10, de 45 + 15, de 33 + + 27, etc. Et de plus, dans ce qu'on appelle communément cause et effet, il arrive que le second persiste alors que le premier a disparu : par exemple le trou produit par une balle dans la cible, la forme donnée au métal par un moule qui a ensuite été détruit, etc. **(A. L.)**

Sur **Définition.** — La rédaction de cet article a été profondément modifiée quant à sa forme et complétée quant à son fond dans les séances du 26 mai et du 16 juin 1904.

A la séance du 26 mai, **J. Lachelier** a fait observer que la *Logique* de Port-Royal est loin de représenter la *Logique classique.* Elle est bien plutôt une critique de la logique scolastique et traditionnelle, faite du point de vue de Descartes et de Pascal ; cette critique est souvent décevante, en ce qu'elle est implicite : les termes scolastiques y sont pris dans une acception nouvelle, qui fausse ou qui laisse dans l'ombre le sens vrai des problèmes scolastiques. Au fond, Port-Royal ne croyait pas à la vieille Logique, et l'a défigurée plus ou moins volontairement. — **Lachelier** invitait en conséquence les auteurs de la rédaction à rechercher les sens antérieurs des distinctions mentionnées, et leur signalait en particulier

cept défini, et est représentée par un terme unique. Ex. : « Prouver tout, en substituant mentalement les définitions à la place des définis. » PASCAL, *Esprit géométrique*, II. Ed. Brunschvicg, 191. — Cet usage est courant dans la scolastique, où le mot parait même avoir eu fondamentalement ce sens plutôt que le suivant. — On dirait mieux, aujourd'hui, le *définissant**.

C. L'expression énonçant l'équivalence d'un défini et de son définissant (*Membrum definitum, membrum definiens.* HAMILTON, *Logic*, XXIV, 82) ; c'est-à-dire, dans le cas où cette expression est rigoureusement formulée, une identité dont le premier membre est le terme à définir, et dont le second membre se compose uniquement de termes et de signes connus.

D. Par extension, mais improprement, on applique le nom de *Définition* à toute proposition réciproque, universelle ou singulière. Ex. : « La Lune est le satellite de la Terre. »

E. On admet en outre, dans la Logique algorithmique et dans les Mathématiques, sous le nom de *définitions indirectes*, deux espèces d'opérations qui ne sont pas des définitions au sens propre du mot, mais qui en tiennent lieu par le rôle qu'elles jouent dans la science :

1° La *définition par abstraction* d'une fonction logique, soit F (x), consiste à indiquer à quelles conditions on a l'égalité (logique ou mathématique) :

$$F(x) = F(y)$$

x et y étant des valeurs appartenant à une certaine classe, relativement à laquelle la fonction F est définie. Par exemple, on « définit par abstraction » la masse, la température, le potentiel électrique, etc., en indiquant les conditions d'égalité de ces grandeurs.

2° La *définition par postulats* consiste à « définir » un ensemble de notions en énonçant, comme axiomes ou postulats, les relations fondamentales que ces termes vérifient et qui constituent les fondements nécessaires et suffisants de leur théorie. Par exemple, on peut constituer la Géométrie tout entière au moyen d'un certain nombre d'axiomes ou postulats contenant les notions premières de *point* et de *segment*, ou de *point* et de *mouvement*. Ces notions indéfinissables sont considérées comme définies par l'ensemble des postulats.

Les mathématiciens s'efforcent de remplacer autant que possible ces définitions indirectes par des définitions **C**, qui permettent seules d'établir l'existence et l'unicité de la notion définie (Cf. BURALI-FORTI, *Sur les différentes méthodes logiques pour la définition du nombre réel*, Congrès de philosophie, 1900, III, 289).

CRITIQUE

L'origine historique du sens que nous attribuons au mot *Définition* et des distinctions que nous y faisons remonte à ARISTOTE. La définition est pour lui la formule qui exprime l'essence d'une chose. « Ἔστι δ' ὅρος μὲν λόγος τὸ τί ἦν εἶναι σημαίνων. » *Topiques*, I, 4, 101ᵇ. « Ὁρισμός μὲν γὰρ τοῦ τί ἐστι καὶ οὐσίας. » *2es Analyt.* II, 3, 90ᵇ. Cette essence se compose du genre et des différences*, il en sera donc de même de la définition (*Topiques*, I, 6, 103ᵃ). D'où la règle scolastique que la définition se fait *per genus proximum et differentiam specificam.*

D'autre part, comme l'objet qu'on se propose de définir peut être la signification d'un mot, il s'ensuit que certaines définitions auront pour objet le rapport d'un terme à ce qu'il désigne. « Φανερὸν ὅτι ὁ μὲν τις ἔσται λόγος τοῦ τί σημαίνει τὶ ὄνομα... οἷον τὸ τί σημαίνει, τί ἐστι ἢ τρίγωνον. » *2es Analyt.*, II, 10, 94ᵃ. Celui qui définit peut donc avoir en vue soit un mot, soit une chose : « Ὁ ὁριζόμενος δείκνυσιν ἢ τί ἐστιν ἢ τί σημαίνει τοὔνομα. » *Ibid.*, II, 7, 92ᵇ.

Cette remarque a donné lieu dans la scolastique à la distinction des *definitiones quid rei* et des *definitiones quid nominis* (définitions de choses ou réelles, et définitions de mots ou nominales). Sur les sens très divers donnés à cette distinction, voir au *Supplément* à la fin du présent ouvrage.

Pour le cartésianisme, particulièrement représenté à cet égard par l'*Esprit géométrique* de PASCAL et par la *Logique* de PORT-ROYAL, la définition est surtout considérée comme « un remède à la confusion qui naît dans nos pensées et dans nos discours de la confusion des mots. » PORT-ROYAL, 1re partie, ch. XII. Elle a donc une valeur, non plus métaphysique, mais essentiellement psychologique et méthodologique. La distinction la plus importante à cet égard est donc, pour ses auteurs, celle des cas où l'on définit un terme nou-

---

HAMILTON comme ayant conservé dans ses *Leçons de logique* une terminologie plus conforme à l'usage ancien.

Ce travail a été fait, et lecture en a été donnée par M. **Lalande** à la séance du 16 juin. On le trouvera plus loin, en Appendice, augmenté de quelques documents nouveaux. On y voit combien de sens différents, et parfois tout opposés, ont été donnés, au cours de l'histoire de la philosophie, à l'opposition entre les « définitions de mots » et les « définitions de choses ».

Sur le meilleur usage à suivre dans l'emploi actuel de ces expressions, une longue discussion a eu lieu, à laquelle ont pris part **M. Bernès, G. Belot, Brunschvicg Couturat, Delbos, E. Halévy, J. Lachelier, A. Lalande** et **Malapert,** dans la séance du 26 mai 1904 ; **Chartier, Couturat, E. Halévy, A. Lalande, Le Roy** et **Rauh** dans la séance du 16 juin. Cette discussion s'était engagée sur l'idée, démontrée depuis lors beaucoup trop simple, que les deux emplois distingués ci-dessous étaient seuls en jeu. Elle a porté sur les deux questions suivantes :

1° Dans l'usage contemporain, les expressions *définition de choses* et *définition de mots* sont-elles prises au sens scolastique (énonciation de l'essence, désignation suffisante par quelques propriétés), ou au sens de Port-Royal (analyse d'un concept préexistant, création d'un concept nouveau) ? — Il a été constaté que l'usage était très divers sur ce point de chez les professeurs philosophie, et qu'on donnait même quelquefois à ces mots d'autres sens encore. Ainsi **F. Rauh** considère les *définitions de choses* comme des propositions augmentant l'idée que nous avons d'un sujet et qui peuvent être par conséquent vraies ou fausses ; les définitions de mots ne consistent que dans l'imposition d'un nom (désignation) et leur seule condition est que ce nom reste toujours le même en vue d'un objet scientifique à poursuivre. M. **Chartier** entend par *définition de mots* celle qui ne considérerait que les signes et leur rapport, en faisant abstraction totale de ce qu'ils représentent, non seulement dans le défini, mais même dans le définissant. Il considère par suite cette sorte de définition comme une limite vers laquelle tend la définition *de choses* à mesure qu'elle s'éloigne du réel, mais qu'elle ne pourrait jamais atteindre sans tomber dans un pur non-sens.

2° Doit-on appeler définition toute proposition dont l'attribut convient *uni definito et toti ?* P. ex. : « L'homme est un bipède sans plumes ; l'horloge est l'objet que voici sur le mur entre les deux fenêtres, etc. » — L'accord n'a pu s'établir sur ce point, par suite du fait même que plusieurs membres de la Société voyaient précisément là des exemples de *définitions nominales.* On a donc maintenu les deux sens dans le texte ci-dessus, en les distinguant par les épithètes *essentielle* et *accidentelle.*

Nous ajoutons ci-dessous quelques autres observations qui nous sont transmises par des membres ou des correspondants de la Société :

Le terme « définition empirique » est en effet courant ; mais ne vaudrait-il

veau (ou un terme ancien, destitué de tout autre sens que celui qu'on lui assigne) et des cas où l'on prétend, par la définition expliquer sans y rien changer une signification préexistante. (Voir au *Supplément.*)

HAMILTON admet, à la suite de KRUG, trois sortes de définitions : nominales, réelles et génétiques (*Lectures on Logic*, XXIV, 83). Pour les deux premières, voir également au *Supplément*; la troisième consiste à considérer le défini dans son progrès et son devenir, à en faire connaître la génération. L'originalité de cette classe de définitions est généralement reconnue ; mais elle peut elle-même se subdiviser, et recevoir des sens assez différents.

Pour COMTE, les définitions sont « simplement *caractéristiques* » quand elles indiquent « une propriété qui, quoique vraiment exclusive, ne fait pas connaître la génération de l'objet » ou « réellement *explicatives*, c'est-à-dire caractérisant l'objet par une propriété qui exprime un de ses modes de génération. » *Cours*, XII[e] leçon, éd. Schleicher, p. 243.

Enfin L. LIARD a distingué d'une part les *définitions géométriques*, qui servent à constituer la matière d'une science et en forment par conséquent le début ; — et d'autre part les *définitions empiriques* qui résument les connaissances acquises inductivement et qui par suite ont leur place à la fin d'une science. Les premières, dit-il, peuvent encore être appelées *formelles*, *synthétiques*, ou *par génération ;* les secondes *matérielles*, *analytiques* ou *par composition*. (*Des définitions géométriques et des définitions empiriques*, p. 205-206.)

On voit par ce qui précède combien l'usage de ces divisions a été variable dans la philosophie moderne. Il en est résulté que dans le langage et l'enseignement contemporain, les mêmes formules (en particulier les expressions *définitions de mots* et *définitions de choses*) sont prises dans des sens tout à fait différents, entre lesquels il s'établit d'inextricables confusions. (Voir les Observations ci-dessous, et le *Supplément* à la fin du présent ouvrage.) Nous proposons donc de les laisser entièrement de côté, et de retenir seulement les distinctions suivantes, qui ont semblé les plus utiles au point de vue des problèmes qui se posent actuellement dans la logique et la méthodologie :

1° Pour la distinction entre la définition des concepts donnés d'avance (p. ex. par la connaissance de leur extension) et celle des concepts créés par l'acte même de la définition : *définitions explicatives* et *définitions constructives.*

2° Pour la distinction entre les définitions qui expriment l'essentiel d'un concept, et celles qui donnent seulement le moyen de reconnaître à quoi il s'applique : *définitions essentielles* et *définitions accidentelles.* (Termes déjà proposés en ce sens par J. S. MILL (*Logic*, livre I, ch. VIII, § 3-4) et par E. GOBLOT.)

3° L'expression : *définition par génération*, qui est claire et usuelle, nous paraît également devoir être retenue. Elle serait une espèce du genre *définition essentielle.* — 4° On peut également retenir les termes *définitions empiriques* et *définitions géométriques* en tant qu'ils s'appliquent aux deux *rôles* de la définition distingués plus haut ; mais il n'en est pas de même des autres termes indiqués par M. LIARD comme leur étant équivalents, et qui sont au contraire de nature à créer des confusions.

En logique formelle rigoureuse, il ne saurait y avoir que des définitions *constructives*, au sens ci-dessus expliqué, et les définitions y sont toujours *essentielles*, attendu que les concepts n'y ont point d'autre existence que celle qui leur est conférée par leur définition. Qu'ils préexistent ou non à cette opération, cela constitue une distinction très importante au point de vue psychologique, mais dont on n'a jamais à tenir compte au point de vue de la logique formelle. KANT reconnaît en ce sens, qu'à parler rigoureusement « bleiben keine anderen Begriffe übrig, die zum *definiren* taugen, als solche, die eine willkürliche Synthesis enthalten, welche *a priori* construirt werden kann : mithin hat nur Mathematik Definitionen[1] ». *Raison pure*, A. 730, B. 757.

Rat. int. : **A.** Defin ; **B.** Definant ; **C.** Definaj.

DÉGÉNÉRESCENCE. D. *Entartung ;* E. *Degeneration ;* I. *Degenerazione.*

Au sens général, altération d'un organisme ou d'un organe qui l'amène à une forme *jugée inférieure.* (Cette

1. « Il ne reste pas d'autres concepts au moyen desquels on puisse vraiment *définir* que ceux qui contiennent une synthèse décisoire, qui peut être construite *a priori* : aussi la mathématique seule a-t-elle des définitions. »

pas mieux dire « définition expérimentale », comme on dit « sciences expérimentales », pour éviter l'import péjoratif du mot « empirique », et écarter l'idée que de telles définitions sont parfaitement expliquées par la théorie « empiriste » de la connaissance ? **(R. Daude.)** — Certainement, si l'on pouvait changer un usage aussi général. Peut-être dans ce cas vaudrait-il encore mieux dire « définition expérientielle », pour éviter un autre faux-sens. **(A. L.)**

En fait, toute définition explicite et suffisante implique : 1° une détermination du concept pour la pensée (soit que les éléments de cette détermination soient empruntés à des notions empiriques, ou à des intuitions rationnelles préexistantes, soit qu'ils résultent de simples *positions* (postulats) préalables ; et 2° l'application d'un *signe* à cet ensemble d'éléments ; la mise en forme de la définition, par une équation entre le signe choisi et les concepts élémentaires qui en constituent la signification.

De là une double tendance dans l'interprétation des définitions : 1° la tendance *psychologique*, qui intègre la définition dans la vie de l'esprit, et insiste sur les opérations qui constituent la genèse de la définition ; elle peut conduire à appeler définition toute attribution d'un sens, même mal délimité et vague, à un concept ; à cette tendance se rattachent les diverses conceptions courantes du mot.

2° La tendance *logique pure* ou *formelle* **(C)**, qui ne garde de l'opération que sa forme l'équation de deux membres, abstraction faite de leur origine, et qui n'est soumise à d'autres conditions que celles-ci : 1) absence supposée de tout flottement dans les termes employés ; 2) distinction *formelle* des deux membres de l'équation. C'est en quelque sorte une notion *limite* de la définition qui suppose la possibilité radicale de séparer le résultat de l'opération de l'opération elle-même (par abstraction), et c'est là le point contestable de la thèse. En poursuivant l'absolue rigueur logique, inaccessible tant qu'il reste une *donnée*, on ne laisse plus subsister que le cadre verbal, arbitraire ; et si une simple description empirique n'est pas encore (faute de rigueur) une définition, une égalité logique arbitraire n'est plus une définition, si rigoureuse qu'elle soit, faute de contenu.

Aussi, dans l'application, même les mathématiques pures n'atteignent pas à cette rigueur, et se donnent une matière, qu'elles adaptent à la forme pure, autant que possible, en la posant par voie de postulats. » **(M. Bernès.)**

Dans toutes les sciences, la définition *per generationem* tend à se substituer à la définition *essentielle* ou *réelle ;* car c'est le *fieri* qui éclaire l'*esse*, en faisant comprendre « ce qui est » par la loi du développement qui permet d'en voir la possibilité, d'en reconstituer la réalité, et d'en reproduire ou d'en accroître la fécondité. » **(M. Blondel.)** — L'assertion de M. Blondel : « c'est le *fieri* qui explique l'*esse* », sans contre-partie, n'est-elle pas récurrente ? S'appliquerait-elle à la définition même du *fieri*, à l'identité, aux concepts purs *a priori*, à Dieu ? **(M. Marsal.)**

infériorité consiste le plus souvent en ce que l'organisme ou l'organe en question ne peuvent plus accomplir tout ou partie des fonctions auxquelles ils étaient adaptés. Elle consiste aussi, mais exceptionnellement, dans le retour du sujet considéré à un stade d'évolution antérieur.)

On appelle spécialement *Dégénérés* (Morel, 1857 ; terme popularisé par Magnan, 1890), des individus caractérisés par un certain nombre d'anomalies anatomiques ou fonctionnelles : asymétrie notable de la face, déformation de l'oreille, irrégularité de la dentition, rachitisme, troubles sexuels ; instabilité mentale, caractère impulsif et porté aux excès, défauts du langage, folie morale, criminalité, etc.

Rad. int. : Degeneres (état) ; — ad (processus).

DÉGRADATION de l'énergie. (Voir, pour les équivalents étrangers, la critique ci-dessous.)

Propriété qu'a l'énergie*, tout en restant constante en quantité, de se répartir entre les corps d'une manière de plus en plus uniforme, et par là de devenir de moins en moins manifeste pour les sens, de moins en moins utilisable pour l'action.

CRITIQUE

Cette locution est d'introduction récente dans le langage des physiciens. On la trouve notamment chez Jouffret, *Introduction à la théorie de l'énergie* (1883) et chez Bernard Brunhes, *La dégradation de l'énergie* (1899). Sir W. Thomson (lord Kelvin) avait créé pour désigner cette propriété l'expression *dissipation of energy*, qui vise particulièrement le cas d'un gaz, dont les molécules se répandent par diffusion, ou celui d'un système non isolé qui perd son énergie par rayonnement au fur et à mesure que les réactions intérieures la transforment en chaleur. Mais comme la propriété en question ne subsiste pas moins dans un système entièrement isolé, il est préférable d'employer l'expression plus générale indiquée ci-dessus.

Rad. int. : Degradad.

Sur **Dégénérescence.** — « Déviation *maladive* d'un type primitif. Cette déviation renferme des éléments de transmissibilité d'une telle nature que celui qui en porte le germe devient de plus en plus incapable de remplir sa fonction dans l'humanité et que le progrès intellectuel, déjà enrayé dans sa personne, se trouve encore menacé dans celle de ses descendants. » Morel, *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*, p. 5. Texte communiqué par **Georges Sorel,** qui ajoute ceci : « Morel oppose sa conception à celle des naturalistes qui ont employé le mot *dégénération* pour indiquer le retour des variétés, obtenues par sélection, au type ancien. L'aboutissement de la dégénérescence est l'être qui ne peut plus se reproduire (p. 15 et p. 34.) »

Il est intéressant de remarquer, car cela montre l'inexactitude du terme que, les idiots et les imbéciles ne sont pas compris dans les *dégénérés*, au sens propre du mot dans l'école de Magnan. Ce mot est surtout appliqué aux obsédés et aux impulsifs, c'est-à-dire aux psychasthéniques. **(Pierre Janet.)**

Sur **Dégradation de l'énergie.** — Cette expression est encore évitée par les physiciens qui s'attachent à des formes précises de langage et ne correspond pas jusqu'à présent à une conception claire et distincte. **(P. Tannery.)**

Cette critique paraît trop sévère. J'ai consulté sur ce point **Henri Pellat,** qui considère au contraire ce terme comme très utile et la notion qu'il représente comme bien définie. **(A. L.)**

DÉISME, D. *Deismus* ; E. *Deism* ; I. *Deismo*.

Ce mot a été pris en des sens très variables : il a été créé au XVIe siècle par les Sociniens pour se distinguer des athées. Pascal l'oppose à la fois au christianisme et à l'athéisme, mais conclut qu'athéisme et déisme « sont deux choses que la religion chrétienne abhorre presque également », *Pensées*, pet. éd. Brunschvicg, p. 579-580 et 581. — Clarke, qui en a distingué méthodiquement les différentes formes, l'applique à toutes les conceptions philosophiques de Dieu, quelles qu'elles soient (*Traité de l'Existence et des attributs de Dieu*, t. II, chap. II). Kant oppose au contraire le *déisme* au *théisme*. « Der erstere *(Deist)* gibt zu, dass wir allenfalls das *Dasein* eines Urwesens durch blosse Vernunft erkennen können, aber unser Begriff von ihm bloss *transcendental* sei, nämlich nur als von einem Wesen, das alle Realität hat, die man aber nicht näher bestimmen kann ; der zweite *(Theist)* behauptet, die Vernunft sei im Stande, den Gegenstand nach der Analogie mit der Natur näher zu bestimmen, nämlich als ein Wesen, das durch Verstand und Freiheit den Urgrund aller anderen Dinge in sich enthalte[1]. » *Raison pure*, « Critique de toute théologie ». A 631, B 659.

Déisme, en français, a gardé de son origine une nuance souvent péjorative ; il a été employé comme un terme de réprobation, par les orthodoxes, à l'égard de ceux qui se bornent à croire en Dieu, sans accepter les dogmes et les pratiques d'une religion déterminée. Il est au contraire pris en bonne part chez les Éclectiques, et s'y applique à la « religion naturelle », c'est-à-dire à la doctrine des philosophes qui « n'ad-

1. « Le premier *(déiste)* accorde bien que nous pouvons acquérir par la raison seule la connaissance de l'*existence* d'un être primitif, mais que le concept que nous en avons reste simplement *transcendental*, c'est-à-dire est celui d'un être qui a toute réalité, mais qu'on ne peut pas déterminer plus étroitement ; le second *(théiste)* prétend que la raison est capable de déterminer plus étroitement cet objet de pensée par analogie avec la nature, c'est-à-dire de le concevoir comme un être qui contient en soi, par son entendement et sa liberté, le principe premier de toutes choses. »

Sur **Déisme.** — Pascal, dans l'article des *Pensées* cité ci-dessus, suivait d'ailleurs l'usage de son temps. En 1624 le P. Mersenne publia un livre intitulé *L'Impiété des déistes, athées et libertins du temps*. Il y combattait un poème intitulé *L'Antibigot ou les Quatrains du déiste*, qui courait le monde vers 1622-23 et dont l'auteur opposait le « Déiste » à la fois à l' « Athée » et au « Bigot » : le Déiste croit à l'existence d'un Dieu, mais qui n'intervient pas dans les affaires humaines. (Voir Strowski, *Pascal et son temps*, I, p. 205-207.) » **(E. Leroux.)**

Déisme se trouve déjà chez Viret, dans l'*Épître dédicatoire* de la seconde partie de son *Instruction chrétienne* (parue en 1564) : « Il y en a plusieurs qui confessent bien qu'ils croyent qu'il y a quelque Dieu et quelque Divinité, comme les Turcs et les Juifs. J'ai entendu qu'il y en a de cette bande qui s'appellent *Déistes*, d'un mot tout nouveau, lequel ils veulent opposer à Athéisme. »

Théiste est d'origine anglaise. Voir Bayle, *Réponse aux questions d'un provincial*, III, 13 : « Je me sers de ce mot à l'imitation des Anglais pour signifier en général la foi à l'existence divine. » Parmi les Anglais, il semble que ce mot ait été mis en usage notamment par Cudworth. (*Textes et renseignements communiqués* par **Eucken.** Voir du même auteur une étude sur le mot *Déisme* dans les *Beiträge zur Geschichte der neueren Philosophie*, 1886, p. 171.)

« C'était un athée de profession et d'effet, s'il peut y en avoir, au moins un franc déiste. » Saint-Simon, *Mémoires*, année 1708. Ed. de Boislile, XV, p. 417. — *Texte communiqué par* **L. Brunschvicg.**

La distinction faite par Kant est empruntée à Hume, et était déjà usuelle à son époque. Voir Ueberweg, *Die Neue Zeit*, I, 153 (Ed. de 1896). **(F. Rauh.)**

mettant que l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la règle du devoir, rejettent les dogmes révélés et le principe même de l'autorité en matière religieuse. » FRANCK, Sub. V°.

CRITIQUE

Ce terme prête à la confusion et ne nous paraît pas utile à conserver en dehors de ses applications historiques.

Rad. int. : Deism.

DÉLIBÉRATION, D. *Überlegung* (plus général) ; E. *Deliberation ;* I. *Deliberazione.*

État psychologique dans lequel on se trouve, lorsque, ayant conçu un acte volontaire comme possible, on en suspend l'exécution jusqu'à nouvel ordre pour examiner d'une façon consciente et réfléchie, s'il faut ou non l'accomplir. S'oppose à *impulsion.*

CRITIQUE

On définit plus ordinairement la délibération comme une comparaison des motifs pour ou contre un acte donné. Mais cette définition, même si l'on joint aux motifs intellectuels les mobiles affectifs, a le défaut de présenter le moi qui délibère comme un spectateur contemplant des forces ou des raisons qui lui sont extérieures, tandis qu'il ne s'en distingue en réalité que par abstraction.

Rad. int. : Deliber.

DÉLIRE, D. *Delirium ;* E. *Delirium ;* I. *Delirio.*

État mental temporaire, caractérisé par la confusion des états de conscience, leur désordre, l'intensité des images, qui deviennent le plus souvent hallucinatoires et déterminent parfois des actes violents et anormaux.

Rad. int. : Delir.

DÉMENCE, D. *Blödsinn, Schwachsinn ;* E. *Dementia ;* I. *Demenza.*

On dit proprement d'un aliéné qu'il est *dément* lorsque après avoir présenté pendant un temps plus ou moins long des troubles mentaux caractérisés, il est tombé dans un état de faiblesse d'esprit et d'incohérence mentale.

Rad. int. : Dement *(adjectif).*

Démérite, voir *Mérite**.

DÉMIURGE, G. Δημιουργός, litt. artisan, ouvrier.

Terme par lequel PLATON, dans le *Timée*, désigne le dieu fabricateur de l'univers. Le même mot avait déjà été pris comme terme de comparaison par SOCRATE en parlant de la fabrication du corps humain. (D'après XÉNOPHON, *Mémorables*, I, IV, 7.) PLATON toutefois (*Timée*, 41, A) distingue le démiurge ou fabricateur suprême, qui fait lui-même l'Ame du monde, des dieux inférieurs créés par lui, et chargés de la création des êtres mortels. (Cf. une distinction analogue chez XÉNOPHON, *Mém.*, IV, III, 13.)

PLOTIN emploie également les termes δημιουργεῖν, δημιουργός, en parlant de l'Ame du monde (*Enn.*, II, 9). Quelques gnostiques font aussi du Démiurge un créateur ou un organisateur du monde distinct du Dieu suprême, et dont l'acte est même considéré par certains d'entre eux comme une faute.

Sur **Délibération.** — On aurait tort de joindre aux motifs intellectuels les mobiles affectifs, en grande partie inconscients ou tout au plus demi-conscients, et qui n'entrent en aucun cas dans la délibération proprement dite (bien qu'ils puissent exercer sur elle une influence occulte et très grande). **(J. Lachelier.)** — On entendrait dans ce cas par mobiles les causes d'action qui reposent sur un état affectif actuel, et par motifs celles qui reposent sur une idée ou sur un état lointain, plutôt connu que représenté. Les unes et les autres peuvent entrer dans la délibération : on peut délibérer entre le désir actuel du repos et l'idée d'un devoir à accomplir. **(A. L.)**

Sur **Démence.** — On dit surtout qu'il y a *démence* quand cette faiblesse d'esprit est considérée comme incurable, quand il ne s'agit pas d'un affaiblissement fonctionnel, mais d'une destruction organique et définitive de l'intelligence. De là la difficulté du diagnostic de la démence. **(Pierre Janet.)**

Nous avons supprimé dans la rédaction définitive de cet article un paragraphe sur la *démence précoce*, dont la définition soulève des discussions encore pendantes entre les aliénistes. M. RANZOLI nous signale d'autre part la *démence sénile* comme contre-partie de la *démence précoce.* **(A. L.)**

DÉMOCRATIE, G. Δημοκρατία ; D. *Demokratie ;* E. *Democracy ;* I. *Democrazia.*

A. État politique dans lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens, sans distinction de naissance, de fortune ou de capacité.

B. Parti politique soutenant la démocratie au sens **A.**

Rad. int. : Demokrati.

DÉMON, G. δαίμων, τὸ δαιμόνιον, puissance spirituelle inférieure à un dieu, mais supérieure aux hommes ; D. *Dämon ;* E. *Demon ;* I. *Demonio.*

A. Au sens du mot grec défini ci-dessus. Se dit en particulier du « démon de Socrate » *(Socratis genius).* Voir dans LÉLUT, *Le démon de Socrate* (1re édition, 1836 ; 2e éd., augmentée, 1856) les textes de PLATON, de XÉNOPHON et de PLUTARQUE relatifs à cette question.

Le mot est également pris en bonne part dans BALZAC, *Séraphita*, II et III. (Éd. Calmann-Lévy, p. 83 et 107).

B. « Le Démon », principe actif du mal, considéré comme un être personnel dans l'Ancien et le Nouveau Testament ; il est aussi appelé « le Mauvais », ὁ Πονηρός (ce que l'on traduit souvent par « le Malin », au sens ancien de ce mot).

C. Mauvais esprit ; être malfaisant qui, agissant sur l'homme ou pénétrant en lui, est cause de vice, de trouble mental, ou de maladie. En ce sens τὸ δαιμόνιον est pris au propre dans les Évangiles (p. ex. Matthieu, XII, 37 ; XVII, 17 ; Luc, IV, 33 ; VIII, 27-38 ; etc.) Mais « démon » est fréquent au figuré chez les moralistes : le démon du jeu, le démon de l'ambition, etc. (LITTRÉ fait remarquer que « diable », synonyme de démon au sens propre, ne s'emploie jamais dans les expressions figurées de ce genre).

Rad. int. : Démon.

DÉMONSTRATION, D. *Demonstration, Beweis ;* E. *Demonstration ;* I. *Dimostrazione.*

Une démonstration est une déduction destinée à prouver la vérité de sa conclusion en s'appuyant sur des prémisses reconnues ou admises comme vraies. Cf. PREUVE*.

Démonstration par l'absurde, voir *Absurde**.

Rad. int. : Demonstr.

DÉNOMBRABLE, D. *Abzählbar ;* E. *Countable ;* I. *Numerabile.*

A. Qui peut être compté et représenté par un nombre entier.

Sur **Démonstration.** — Il me semble que la démonstration suppose la vérité déjà connue, tandis que la déduction fait trouver ou retrouver la vérité en s'appuyant sur les raisons en vertu desquelles nous la connaissons, ou même en vertu desquelles elle existe. **(J. Lachelier.)** — Déjà *connue* au point de vue psychologique, sans doute, mais non *reconnue* comme vérité au point de vue logique ; en sorte qu'à cet égard la différence spécifique de la *démonstration*, dans le genre *déduction*, consiste seulement dans le fait de prouver que sa conclusion est *vraie*, et non pas seulement qu'elle est *impliquée* par telles autres propositions, vraies ou fausses. **(L. Couturat.)**

B. Qui a la même puissance que la suite des nombres entiers positifs.

Rad. int. : Kontebl.

DÉNOMBREMENT imparfait. — Sophisme consistant en ce que, dans un raisonnement où figure une alternative* qui est supposée épuiser tous les cas possibles, un ou plusieurs de ces cas sont omis.

DÉNOMINATION, L. *Denominatio.*

Dans la Scolastique, toute détermination* d'un objet, qui permet de lui attribuer un nom (substantif ou adjectif). On distinguait les dénominations *intrinsèques*, c'est-à-dire les qualités (essentielles) inhérentes au sujet, et les dénominations *extrinsèques*, c'est-à-dire les relations qu'il soutient avec d'autres sujets. C'est en ce sens que LEIBNIZ soutient qu'il n'y a pas de dénominations purement extrinsèques, c'est-à-dire irréductibles à des dénominations intrinsèques.

Cf. SPINOZA, *Éthique*, II, déf. 4 ; et *Logique* de PORT-ROYAL, I, ch. II.

« DÉNOTATION », E. *Denotation.*

Voir *Connotation**. La dénotation d'un terme est ce qui correspond à l'*extension** d'un concept. John Stuart MILL, *Logique*, I, chap. II, § 5.

DÉONTOLOGIE, D. *Deontologie, Pflichtenlehre ;* E. *Deontology ;* I. *Deontologia.*

ÉTH. (Terme créé par BENTHAM : *Deontology or the science of morality*, 1834, posthume) : Théorie des devoirs. Ce mot ne s'applique pas à la science du devoir en général, au sens kantien : il porte au contraire avec lui l'idée d'une étude empirique de différents devoirs, relative à telle ou telle situation sociale. Il est particulièrement employé en français dans l'expression *Déontologie médicale* (théorie des devoirs professionnels du médecin).

Rad. int. : Devoscienc.

DÉPASSEMENT, (S).

« DÉPERSONNALISATION. » Sans équivalents étrangers.

On a désigné par ce terme une illusion *sui generis*, distincte de ce qu'on nomme d'ordinaire *dédoublement de la personnalité*, et consistant surtout à percevoir ses propres paroles et ses propres actes comme on percevrait quelque chose d'anormal et d'étranger. Ce phénomène est également distinct de la *paramnésie*, bien qu'il l'accompagne quelquefois (DUGAS, Un cas de dépersonnalisation, *Revue philos.*, mai 1898 ; BERNARD-LEROY, Sur l'illusion dite dépersonnalisation, *Ibid.*, août 1898).

MM. Pierre JANET et RAYMOND font rentrer dans la même classe un cas plus complexe : un obsédé a l'impression de se perdre lui-même, de sentir son moi s'éclipser, d'être dominé par une personnalité différente, dont il mime le caractère et les attitudes. Dépersonnalisation et possession chez un psychasthénique, *Journ. de psychol.*, I, 28.

Rad. int. : Depersonig.

DÉRÉISTIQUE, adj. (assez rare en français), D. *Dereistisch.* — En parlant de la pensée : détachée du réel, autistique* (BLEULER, PIÉRON).

« DÉRÉLICTION », du L. *Derelictio*, abandon ; D. *Geworfenheit.*

État de l'homme jeté dans le monde, qui se sent abandonné à ses propres forces, sans lumière ni secours à attendre d'une puissance supérieure, à l'action ou même à l'existence de laquelle il ne croit plus.

REMARQUE

L'usage courant de ce terme est récent ; il a surtout été employé par les existentialistes ; mais le sentiment qu'il désigne est déjà souvent exprimé dans le romantisme ; voir notamment VIGNY, « Le Mont des Oliviers », dans *Les Destinées.*

DÉRIVATION, D. *Ableitung ;* E. *Derivation ;* I. *Derivazione.*

Aux sens de ce mot dans la langue courante, en mathématiques, en philologie, il y a lieu d'ajouter :

A. Substitution d'actes ou de réactions faciles, mais inutiles ou mal appropriés, à un acte adapté aux circonstances, mais qui exigerait une tension* psychologique plus élevée, que le sujet n'arrive pas à réaliser.

B. Chez PARETO, pseudo-raisonnement donnant naissance à une idéologie superficielle, qui dissimule les vraies raisons d'être d'une doctrine. Voir les observations.

C. On a appelé quelquefois le transformisme « théorie de la dérivation des formes organiques ». Mais bien que *dériver de...* soit très usuel en ce sens, l'expression est peu employée.

Rad. int. : **A.** Deturn.

DÉSAGRÉGATION psychologique. — Ce terme, créé par M. Pierre JANET, est entré dans le langage psychologique contemporain. L'auteur énonce ainsi qu'il suit son *hypothèse de la désagrégation psychologique*, servant à expliquer les anesthésies, les amnésies, les paralysies et les personnalités multiples des hystériques : « Les choses se passent

---

Sur **Dénombrement imparfait.** — On appelle aussi de ce nom le raisonnement vicieux qui consiste à se figurer qu'on a prouvé une loi parce qu'on a énuméré plus ou moins de cas favorables, sans établir qu'il n'y a pas de cas défavorables. **(C. Mélinand.)** — Ce serait plutôt l'*inductio per enumerationem simplicem*, signalée par BACON comme un mode insuffisant de démonstration. Dans l'induction expérimentale, à proprement parler, le dénombrement ne saurait être parfait, même en tenant compte des négatives. **(A. L.)**

Sur **Dépersonnalisation.** — On trouverait probablement *Entpersönlichung* chez les écrivains qui s'occupent de psychiatrie. **(F. Tönnies.)**

— La *dépersonnalisation*, à l'inverse du dédoublement vrai de la personnalité, se présente surtout sous la forme de sentiments anormaux que le sujet éprouve à propos de lui-même : sentiments d'étrangeté, d'irréalité, d'absence totale de la personne. Voir *Obsessions et Psychasthénies*, p. 305. Le second cas rentre dans le même groupe que les précédents en ce qu'il est aussi caractérisé surtout par le sentiment d'*incomplétude*, sur lequel vient se greffer une obsession de possession. **(P. Janet.)**

Sur **Dérivation,** au sens **A :** « Quand cette dépression se produit (l'abaissement de la tension psychologique), les phénomènes inférieurs, action et perception désintéressées, raisonnement, rêverie, agitation motrice et viscérale subsistent parfaitement, et même se développent à la place des supérieurs... C'est pourquoi je suis disposé à considérer cette agitation comme une substitution, une *dérivation*, qui remplace les phénomènes supérieurs supprimés. » Pierre JANET, *Les névroses*, 2e partie, ch. IV, § 4. — Au sens **B :** ce sens fait partie, chez V. Pareto, d'un jeu systématique d'expressions : *résidu*, *dérivation*, *dérivée*. C'est ce qui, dans les sciences qui n'ont pas atteint la précision « logico-expérimentale », correspond respectivement aux principes, aux raisonnements et aux conséquences des sciences bien constituées. Voir V. PARETO, *Traité de sociologie générale*, ch. VI à XI. Ainsi les *résidus* sont de pseudo-principes mal définis et dictés par des sentiments (l'auteur prend même quelquefois ce mot pour les sentiments eux-mêmes d'où naissent ces formules, p. ex. au ch. IX) ; les *dérivations* sont les soi-disant arguments qu'on en tire (et par suite aussi les constructions logiques superficielles qui masquent des tendances ou des sentiments plus profonds, voire même inconscients) ; enfin les *dérivées* sont les affirmations qu'on se croit en droit d'en tirer. — Ces termes ont été adoptés par quelques auteurs de langue française.

comme si les phénomènes psychiques élémentaires étaient aussi réels et aussi nombreux que chez les individus les plus normaux, mais ne pouvaient pas, à cause d'une faiblesse particulière de la synthèse, se réunir en une seule perception, en une seule conscience personnelle... et donnaient naissance à deux ou plusieurs groupes de phénomènes conscients, groupes simultanés, mais incomplets, et se ravissant les uns aux autres les sensations, les images, et par conséquent les mouvements qui doivent être réunis normalement dans une même conscience et un même pouvoir. » *Automatisme psychologique*, 364.

Rad. int. : Desagreges, — ad.

DESCRIPTION, D. *Beschreibung* ; E. *Description ;* I. *Descrizione.*

Log. Parmi les « définitions* de choses » Port-Royal en distingue de deux sortes : « l'une, plus exacte, qui retient le nom de *définition ;* l'autre, moins exacte, qu'on appelle *description* ». Cette dernière « est celle qui donne quelque connaissance d'une chose par les accidents qui lui sont propres, et qui la déterminent assez pour en donner quelque idée qui la discerne des autres. » *Logique de Port-Royal*, 2e partie, chap. XVI, Ed. Charles, 215.

Rad. int. : Deskript.

DÉSINTÉGRATION, D. *Disintegration ;* E. *Disintegration ;* I. *Disintegrazione.*

Transformation de sens inverse à celle qui constitue l'*intégration**. Voir ce mot.

Rad. int. : Desintegrad.

DÉSIR, D. *Begehren, Begehrung.* Ces mots n'ont pas dans le langage philosophique le sens péjoratif qu'ils reçoivent d'ordinaire dans le langage courant [F. Tönnies] ; E. *Desire ;* I. *Desiderio.*

Tendance spontanée et consciente vers une fin connue ou imaginée.

Le désir repose donc sur la tendance* dont il est un cas particulier et plus complexe. Il s'oppose d'autre part à la volonté* (ou à la volition*) en ce que celle-ci suppose de plus : 1° la coordination au moins momentanée des tendances ; 2° l'opposition du sujet et de l'objet ; 3° la conscience de sa propre efficacité ; 4° la pensée des moyens par lesquels se réalisera la fin voulue. Enfin, selon certains philosophes, il y a encore dans la volonté un *fiat** d'une nature spéciale, irréductible aux tendances, et qui constitue la *liberté**.

Le contraire du *Désir* est l'*Aversion.*

Rad. int. : Dezir.

DÉSITIF (Port-Royal, II, x, § 4). Les propositions *désitives* s'opposent aux *inceptives ;* elles ont pour caractère d'indiquer qu'une chose ou un état a cessé d'être : « Le latin n'est plus la langue vulgaire de l'Italie ». Elles contiennent par conséquent deux propositions, l'une concernant l'état antérieur, l'autre l'état postérieur, qui peuvent être contestées séparément. *(Ibid.)*

Désordre. — Cf. *Ordre** et voir Bergson, *Évolution créatrice*, ch. III, § 3 : « Esquisse d'une théorie de la connaissance fondée sur l'idée de *désordre.* » (Ce sous-titre ne figure qu'à la table des matières.)

DESTIN, D. Μοῖρα, εἱμαρμένη, πεπρωμένη ; L. *Fatum ;* D. *Geschick, Schicksal ;* E. *Fate, Destiny ;* I. *Destino, Fato.*

A. Proprement, puissance par laquelle certains événements seraient fixés d'avance quoi qu'il pût arriver, et quoi que les êtres doués d'intelligence et de volonté pussent faire en vue de les éviter. « Mon destin me suit partout. » Voltaire, Lettre à Mme Denis, 24 août 1750. Cf. *Fatalisme**.

B. Sort d'un être. « Le destin d'un livre. » — Ensemble de la vie d'un être personnel, en tant que les événements qui la composent, contingents ou non, sont considérés comme résultant de forces extérieures et distinctes de sa volonté.

CRITIQUE

Ce terme est plus poétique que philosophique. Il constitue une sorte de personnification de la fatalité ou des événements *fatals** (aux divers sens du mot). Il nous paraît inutile de lui attribuer pour l'usage philosophique un *Rad. int.* particulier. Voir Fatalité*.

DESTINATION, D. *Bestimmung ;* E. *Destination ;* I. *Destinazione.*

Finalité d'un être ; ce pour quoi il est fait. Se dit le plus souvent d'un instrument, d'un édifice, etc. ; le mot est même technique en ce sens dans la langue juridique. Dans la langue théologique et philosophique, on l'applique aussi aux personnes, considérées non pas individuellement (on parle en ce sens de *vocation**) mais en tant qu'elles appartiennent à une espèce, à une classe générale. C'est le terme consacré pour traduire des expressions telles que *Die Bestimmung des Menschen, Die Bestimmung des Gelehrten* (Fichte : *La destination de l'homme, la destination du savant*).

Rad. int. : Destin.

DESTINÉE. Aux sens **A** et **B,** comme *Destin**. Au sens **C** : D. *Bestimmung ;* E. *Destination, Destiny ;* I. *Destinazione.*

A. Même sens que *Destin*-**A** : « Accuser la destinée. »

B. Même sens que *Destin*-**B.** Dans cette acception, s'emploie aussi au pluriel : « Les destinées de Rome. »

C. Même sens que *destination**, mais en parlant des êtres personnels seulement. Maeterlinck a opposé ce sens et le précédent sous les noms respectifs de « destinée morale » et de « destinée extérieure ».

Rad. int. : **A.** Fat ; **B.** *Destinaj ;* **C.** *Destin.*

Sur **Description.** — Sur l'explication, l'exposition et la description, cf. Hamilton, *Lectures on Logic*, leçon XXIV, pp. 12 et 20. **(J. Lachelier.)**

Ce sens du mot description est très voisin des *Définitions nominales* telles qu'elles sont entendues par Leibniz. **(A. L.)**

Sur **Désir.** — Cet article a été entièrement remanié conformément aux observations de **M. Bernès, Chartier, V. Egger, J. Lachelier, F. Pécaut** et **Rauh.**

La définition du *désir* « au sens faible » a été éliminée. Ce sens appartient au langage usuel, mais il est d'une mauvaise langue philosophique, de l'avis de tous ceux qui ont pris part à la discussion. On doit dire en ce sens *velléité ;* le désir proprement dit est une tendance qui peut avoir tous les degrés d'intensité depuis les plus faibles jusqu'aux plus irrésistibles.

— La tendance est sous le désir, et le désir sous la volonté. **(J. Lachelier. E. Chartier.)**

« Le désir est la tendance à se procurer une émotion déjà éprouvée ou imaginée. C'est la *volonté naturelle* d'un plaisir. » Rauh et Revault d'Allonnes, *Psychologie appliquée*, 43. — Cette définition nous paraît trop étroite, en ce qu'elle ne tient pas assez de compte de l'antériorité de certaines tendances par rapport aux émotions correspondantes. Le désir nous semble être essentiellement le désir d'un acte ou d'un état, sans qu'il y ait nécessairement et dans tous les cas la représentation du caractère affectif de cette fin. **(F. Pécaut. — A. L.)**

Sur **Destinée.** — Au sens **C,** *Destination* est meilleur et doit même être exclusivement employé si l'on suppose cette finalité connue et voulue par une intelligence. D'un autre côté, *destination* réveille ordinairement l'idée d'une finalité externe, en vue d'autre chose. C'est surtout un instrument qui a une destination. Peut-être est-ce pour cette raison que Jouffroy a employé *destinée* dans le passage cité. **(J. Lachelier.)**

CRITIQUE

Ce mot appartient surtout à la philosophie du XVIIIe siècle et à l'école éclectique. Il est à remarquer que JOUFFROY, dans son célèbre article Du problème de la Destinée humaine (*Mélanges philosophiques*, Morale, III) l'emploie à la fois dans le sens **B** et dans le sens **C**. 1° Au sens **B** : « C'est le privilège des peuples qui marchent à la tête de la civilisation que rien de grand ne puisse se passer dans leur sein qui n'influe sur les destinées de l'espèce elle-même. » Éd. Hachette, 298. — 2° Au sens **C** : « C'est parce que l'homme est capable de comprendre que toute chose a été créée pour une fin... que l'homme s'inquiète de sa propre destinée et de ses rapports avec celle du monde. » Ibid., 308. Voir également l'article très développé de FRANCK dans le *Dict. des Sciences philos.*, Vo.

Rad. int. : Destin.

DÉTERMINANT, *subst.* — Outre son sens mathématique, trop spécial pour être exposé ici, ce mot est employé quelquefois pour désigner chacun des éléments qui « déterminent » un fait ou un résultat : « Le but que se proposent les savants est double : trouver les déterminants des phénomènes, trouver les lois invariables de succession. » RABIER, *Logique*, p. 119.

Déterminant, *adj.* — Le *Jugement déterminant* (D. *bestimmende Urteilskraft*, KANT) est la faculté de subsumer sous un universel donné le singulier ou le particulier *(das Besondere)* auquel il convient. Il s'oppose au Jugement réfléchissant (voir ce mot). *Krit. der Urteilskraft*, Introd., § 4. — Cf. ci-dessous *déterminer**.

DÉTERMINATIF, D. *Bestimmend ;* E. *Determinative ;* I. *Determinativo.*

Une proposition incidente est déterminative ou explicative selon qu'elle restreint ou qu'elle ne restreint pas le terme auquel elle se rapporte. (PORT-ROYAL, II, chap. VI). Ex. : « L'eau *qui bout* garde une température constante *(déterminative)*. — L'eau, *qui est liquide au-dessus de 0°*, est le dissolvant le plus employé *(explicative)*. »

Rad. int. : Déterminant.

DÉTERMINATION, D. **A.** *Bestimmen, -ung ;* **B.** *Entschluss ;* **C.** *Bestimmung ;* **D.** *Bestimmtheit ;* — E. *Determination ;* I. *Determinazione.*

Au sens actif :

A. Acte de déterminer, au sens **A**; rarement aux autres sens.

Au sens neutre ou passif :

B. Résultat psychologique de la décision ; ce à quoi l'on s'est décidé.

C. Ce qui constitue un moyen de détermination, au sens **A**, comme par exemple un caractère* ou un attribut*.

D. Relation entre deux éléments de connaissance telle que si le premier est posé, le second l'est aussi. Il y a au contraire *Indétermination* si, le premier étant posé, le second peut être de différentes manières ou même ne pas être.

Sur **Détermination.** — Ce mot, par application du sens **A**, 1° de *déterminer*, s'oppose à *abstraction* et se traduit par la multiplication logique. Cf. KEYNES, *Formal Logic*, qui se sert des termes *alternation* et *détermination* au lieu d'addition logique et de multiplication logique. **(L. Couturat.)**

Mrs **Ladd-Franklin** recommande beaucoup l'emploi de *Détermination* au lieu de *Multiplication logique.*

Le sens *décision*, donné quelquefois à ce mot, est d'un mauvais style philosophique. Il paraît être une extension illégitime de l'expression : *se déterminer à...* » **(E. Chartier.)** — Et de plus il y aurait avantage à éviter la synonymie de *détermination* et de *décision.* **(Th. Ruyssen.)**

CRITIQUE

Il est à remarquer qu'on peut définir la détermination, au sens **D**, sans faire appel à la notion de loi. Rien n'impose ou ne rejette *a priori* l'hypothèse d'après laquelle il peut y avoir un lien de nécessité entre des essences particulières, sans que cette détermination résulte d'une proposition générale (comme dans la connaissance du quatrième genre, chez SPINOZA).

Rad. int. : **A.** Determin ; **B.** Decidaj ; **C.** Determinaj ; **D.** Determines.

DÉTERMINÉ, D. *Bestimmt ;* E. *Determinate ;* I. *Determinato.*

Outre l'usage de ce mot en tant que participe de *déterminer**, il présente deux sens spéciaux.

A. Donné, défini : « Dans des circonstances déterminées. »

B. Soumis au *déterminisme**.

DÉTERMINER, D. **A, B,** *Bestimmen* (veut dire aussi : destiner à...) ; **C.** *Erzeugen ;* D. *Veranlassen ;* — E. *To determine ;* I. *Determinare.*

(Au sens primitif, qui n'est plus en usage, délimiter, fixer les bornes ; d'où éliminer toute ambiguïté, soit absolument, soit à certains égards.)

A. Fixer précisément la nature ou les limites d'un objet de pensée. Particulièrement :

1° Pour un concept : spécifier les caractères qui le distinguent d'un autre concept du même genre ; restreindre un concept donné par addition d'un ou de plusieurs caractères nouveaux. Cf. *Multiplication* logique.*

2° Pour un objet donné : assigner la classe à laquelle il appartient. Ce terme, en ce sens, est d'un usage technique dans les sciences de la nature, surtout en botanique : reconnaître le genre et l'espèce d'une plante qu'on a sous les yeux.

3° Pour un objet ou un agent inconnu : l'identifier par des conditions auxquelles il doit satisfaire. « Déterminer les racines d'une équation. — Déterminer l'auteur d'un texte. »

B. PSYCH. Entraîner la décision de la volonté. « Un motif déterminant. » Cf. les expressions : « Se déterminer à... », « déterminé » (au sens de *résolu*).

C. En parlant de phénomènes physiques : causer, au sens fort ; produire, et non pas seulement conditionner, ou précéder d'une façon constante. « Cette simplification » (réduire l'idée de causalité à l'idée de loi) dépouille la notion de cause, en tant qu'elle intervient dans les sciences positives, « de toute idée de *détermination*, d'efficacité, reste et témoin de son origine psychologique, pour la réduire à cela seul qui peut être constaté par l'observation, à savoir les simples rapports de succession. » RABIER, *Logique*, p. 117. — Voir les articles *Cause** et *Causalité**.

D. Provoquer, déclencher*. « Déterminer une avalanche. » — « Déterminer un accès de colère. »

Rad. int. : **A.** Determin ; **B.** Decid ; **C.** Efektigo ; **D.** Desklenk.

DÉTERMINISME, D. *Determinismus ;* E. *Determinism ;* I. *Determinismo.*

A. Sens concret : ensemble des conditions nécessaires à la détermination (au sens **D**) d'un phénomène donné. « Le médecin expérimentateur exercera successivement son influence sur les

Sur **Déterminisme.** — *Histoire.* Le mot *Déterminisme* se trouve dans un passage de KANT, *La Religion dans les limites de la seule raison*, 1re division, *ad finem.* Il le cite comme un terme nouveau, et propre à faire illusion : car, dit-il, la question difficile n'est pas dans l'opposition entre une indétermination des actes et une application du principe de raison suffisante, qu'on représente par ce mot *déterminisme* (sans doute chez les Wolffiens) ; mais dans l'opposition entre ce fait que l'acte doit être, au moment de l'action, aussi bien que son contraire, au pouvoir du sujet, tandis que d'autre part en tant que phénomène, il a ses raisons

maladies dès qu'il en connaîtra expérimentalement le déterminisme exact, c'est-à-dire la cause prochaine. » Claude BERNARD, *Introd. à la médecine expérimentale*, 376.

B. Sens abstrait : caractère d'un ordre de faits dans lequel chaque élément dépend de certains autres d'une façon telle qu'il peut être prévu, produit, ou empêché à coup sûr suivant que l'on connaît, que l'on produit ou que l'on empêche ceux-ci. « La critique expérimentale met tout en doute, excepté le principe du déterminisme scientifique. » *Ibid.*, 303.

« Déterminisme statistique », voir *Statistique**.

C. Doctrine philosophique suivant laquelle tous les événements de l'univers, et en particulier les actions humaines, sont liés d'une façon telle que les choses étant ce qu'elles sont à un moment quelconque du temps, il n'y ait pour chacun des moments antérieurs ou ultérieurs, qu'un état et un seul qui soit compatible avec le premier.

D. Improprement, fatalisme : doctrine suivant laquelle certains événements sont fixés d'avance par une puissance extérieure et supérieure à la volonté, en sorte que, *quoi qu'on fasse*, ils se produiront infailliblement. On dit parfois en ce sens « déterminisme externe », et on l'oppose alors au « déterminisme interne », ou liaison des causes et des effets constituant la volonté.

CRITIQUE

Histoire. — Le terme *déterminisme* est récent. Il ne se trouve pas dans LEIBNIZ, bien que tous les critiques s'accordent à l'employer pour désigner sa doctrine de la nécessité, et bien que lui-même se serve souvent en ce sens des mots *détermination* et *raison déterminante* (*Théodicée*, I, 44, 52, 288 ; *Nouveaux Essais*, II, 21, etc.). M. H. LACHELIER a fait remarquer que s'il eût donné lui-même un nom à son système, il l'eût sans doute appelé, plus correctement, *déterminationisme*.

Ce mot a été emprunté vers 1830-1840 à la philosophie allemande, dans laquelle il était également d'usage nouveau. (Il semble avoir été d'abord une abréviation de *praedeterminismus*, plus ancien. On trouve, dans LEIBNIZ, *praedelineatio*.) — Il figure dans l'*Encyclopédie* de ERSCH et GRUBER (Leipzig, 1832), et dans la table alphabétique de l'édition de Leibniz par ERDMANN (1840), où il est d'ailleurs énoncé sous la forme française *Déterminisme*. En France, on le rencontre d'abord dans des citations d'ouvrages allemands, et chez les auteurs qui lisaient habituellement cette langue. Il est mentionné à son rang alphabétique dans la 1re édition du Dictionnaire de FRANCK (publiée par souscription et en fascicules, 1844), mais avec un simple renvoi au mot *Fatalisme ;* on ne le rencontre cependant ni dans l'article *Fatalisme* (JOURDAIN), ni dans l'art. *Nécessité* (VAPEREAU), ni dans les articles *Destinée* et *Leibniz* (FRANCK). Il figure seulement dans l'article *Liberté* (Em. SAISSET), où il est ainsi défini : « ... les deux systèmes du *déterminisme* et de la *liberté d'indifférence*, systèmes contradictoires, dont le dernier suppose que l'homme peut se déterminer sans motifs, l'autre que les motifs déterminent invinciblement la volonté ; deux excès également déraisonnables. » — En 1865 a paru l'*Introduction* de Cl. BERNARD et en 1873 *La Liberté et le Déterminisme*, de M. FOUILLÉE. Le terme est devenu dès lors usuel et est entré dans le *Dictionnaire* de l'Académie en 1878.

(Résumé de *Recherches sur l'origine du mot Déterminisme*, communiquées par M. EGGER.) — Cf. *Prédéterminisme**.

Usage contemporain. — Il faut d'abord éliminer le sens **D**, qui est devenu rare, et à juste titre. Le fait qu'il représente s'appelle déjà, sans équivoque, *fatalité ;* et la doctrine qui admet la toute-puissance, ou du moins la grande prépondérance de la fatalité sur la volonté s'appellera naturellement *fatalisme*. (Cet usage du mot est d'ailleurs le plus général dans la langue.) Il laisse place à la question de savoir si le déterminisme n'aboutit pas au fatalisme, mais cette question ne doit pas être tranchée d'avance par un usage indistinct des deux termes. Cf. *Fatalisme**.

On peut se demander jusqu'à quel point diffèrent les deux sens **B** et **C** : Claude BERNARD a non seulement distingué sa doctrine scientifique de la doctrine philosophique de LEIBNIZ, mais il les a même opposées, et non sans déprécier celle-ci. (*Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux*, I, pp. 55-56 et 60.) — Il semble qu'en réalité il ait mal compris la portée du système leibnizien, et

nécessaires *dans le temps précédent ;* ce qui est, dit-il, le *Praedeterminism* (Rosenkranz, 57. — Hart. VI, 144).

Le mot se rencontre aussi chez HEGEL : p. ex. *Œuvres complètes*, V, 183. **(R. Eucken.)**

Outre le passage de KANT (cité ci-dessus) je trouve, quelques années plus tard (1799-1800), les mots *Determinismus* et *Deterministen* dans un ouvrage sur la philosophie du droit : *Revision der Grundsätze und Grundbegriffe des positiven peinlichen Rechtes*[1], par P. J. Anselm FEUERBACH, notamment II, 134, note « Deterministen ». Le mot y est présenté comme connu et courant. **(F. Tönnies.)**

— FOUILLÉE prend déterminisme en un sens large : « Dans le mécanisme et la finalité, ces deux grands domaines du déterminisme... » *La liberté et le déterminisme*, p. 261. **(M. Marsal.)** — Dans le *Fondement de l'induction*, ch. VII, LACHELIER appelle *déterminisme* tout ce qui n'est pas la « liberté » telle qu'il l'entend. Le mot est donc, pour lui aussi, plus large que « mécanisme », qui n'en représente qu'une des espèces. **(A. L.)**

Sur la Critique. Il me semble que *déterminisme* serait impropre en parlant du système de Spinoza : ce mot réveille l'idée d'une détermination *par un antécédent* et par conséquent toujours relative. Le système de Spinoza est celui de la nécessité *absolue*, et il ne faut peut-être pas d'autre nom pour le désigner. **(J. Lachelier.)**

La distinction entre la détermination dans le sens du présent à l'avenir, sans réciprocité ; dans le sens du présent au passé, sans réciprocité, ou dans les deux sens, est intéressante. Je ne la crois pas nouvelle ; et j'use couramment d'une distinction de cette sorte, en soutenant que pratiquement la détermination peut toujours être considérée comme complète du présent (ou plutôt du passé immédiatement écoulé) au passé antérieur, parce que, par hypothèse, ce passé est pour la pensée totalisé et, par suite, fini ; tandis que je ne puis jamais la regarder que comme partielle du présent à l'avenir (ou dans le présent même, de son point de départ à son terme) parce qu'il s'agit ici d'une opération non achevée, et qui s'effectue. **(M. Bernès.)**

Il me semble au contraire que la détermination *physique* et objective ne peut aller que de l'avant à l'après. Mais peut-on, de l'après, remonter *logiquement* et subjectivement à l'avant ? Peut-être, et c'est bien ainsi que nous concluons de la cendre au feu. Mais il me semble que cela ne pourrait se faire d'une manière rigoureuse et complète que par un calcul d'une complication infinie, montrant que toute hypothèse sur le passé, autre que la vraie, conduirait à un *autre* présent. La régression ne serait donc qu'indirecte et consisterait à éliminer toutes les progressions possibles, sauf une. **(J. Lachelier.)**

1. *Révision des principes et des concepts fondamentaux du droit pénal positif.*

que **B** soit une conséquence particulière de **C** : Leibniz tirait lui-même de son déterminisme cette application qu'on est maître des phénomènes quand on sait comment ils se produisent, et il l'opposait au *sophisme paresseux :* « La liaison des effets et des causes, bien loin d'établir la doctrine d'une nécessité préjudiciable à la pratique, sert à la détruire. » (*Théodicée*, Préface.) Mais comme il est possible, en sens inverse, d'admettre la thèse de Claude Bernard sans celle de Leibniz (que cette disjonction soit ou non justiciable logiquement), il nous semble que les deux sens doivent rester séparés.

Le sens **C** lui-même doit encore recevoir des subdivisions. Nous en avons donné la formule la plus usuelle, qui convient à Spinoza, Leibniz, Kant, Schopenhauer, J. S. Mill, etc. Mais on peut admettre :

1° Que le monde ainsi déterminé et solidaire est le seul monde possible (Spinoza) ; — ou qu'il est contingent dans son ensemble malgré le déterminisme qui en relie toutes les parties (Leibniz, Kant). On s'est servi, pour opposer ces deux conceptions, des mots *fatalisme* et *déterminisme :* « Il ne faut pas confondre le fatalisme logique de Spinoza avec le déterminisme moral de Leibniz. » Janet et Séailles, *Histoire de la philosophie*, 350. Cet emploi du mot *fatalisme* nous paraît impropre : il y a sans doute du *fatalisme* dans Spinoza, mais il consiste dans « l'esclavage de l'homme » à l'égard des passions, et non dans la détermination générale des actes, qui permet d'échapper à cet esclavage.

2° Qu'il y a détermination dans le sens du présent à l'avenir, sans réciprocité ; — ou qu'il y a détermination dans le sens du présent au passé, sans réciprocité — ou enfin qu'il y a détermination dans les deux sens.

En prenant l'exemple célèbre de Du Bois-Raymond, on pourrait conclure de l'état actuel du monde *soit* « à quel moment l'Angleterre brûlera son dernier morceau de houille », *soit* « qui était le Masque de fer », soit enfin les deux à la fois.

Ces distinctions ne sont pas usuelles ; cependant la première opinion paraît suggérée par certains faits physiques (V. Cournot, *Essai*, § 302) ; et la seconde par cette thèse de M. Bergson que le temps passé peut seul « se représenter adéquatement par de l'espace ». On pourrait les désigner par les expressions suivantes : déterminisme progressif, déterminisme régressif, déterminisme réciproque. Cf. A. Lalande, Note sur l'indétermination, *Revue de métaph.*, 1900, p. 94.

Nous proposons donc de retenir le mot dans ce dernier sens **C ;** de rejeter complètement le sens **D ;** d'éviter le sens concret **A,** d'ailleurs peu usuel chez les philosophes ; et, pour écarter toute équivoque, de n'employer le mot au sens **B** qu'avec l'adjonction : « déterminisme *expérimental* », comme l'a fait souvent Claude Bernard lui-même.

Rad. int. : **A.** Determinaj. — **B.** Determines. — **C.** Determinism.

Développement, voir *Genèse**.

DEVENIR (subst.) L. *Fieri* (s'emploie encore dans les langues modernes, particulièrement dans l'expression *in fieri ;* D. *Werden ;* E. *Becoming ;* I. *Divenire.*

A. (Par opposition à l'*être*, en tant qu'immuable) : la série des changements.

B. (Par opposition aux *états* statiques qui servent de points de repère dans le devenir, au sens **A**) : le changement considéré en tant que changement, c'est-à-dire en tant que passage d'un état à un autre état. — *In fieri*, en devenir, en état de changement.

Rad. int. : **A.** Fiad ; **B.** Fiac.

1. **DEVOIR** (verbe), D. **A.** *Müssen ;* **B.** *Sollen ;* E. *Ought ;* I. *Dovere.*

A. Marque une nécessité : ce qui doit arriver, en ce sens qu'*il ne se peut pas* (absolument ou relativement à certaines données) que cela n'arrive pas.

B. Marque une convenance : ce qui doit avoir lieu (en ce sens qu'*il vaut mieux* que cela soit que de ne pas être). Il s'oppose en ce sens soit à ce qui *est*, soit à ce qui *doit ne pas être :* p. ex. le bien au mal, le vrai au faux, le beau au laid, l'utile au nuisible, le légal à l'illégal. Ce concept ne peut être autrement défini. Il constitue une idée fondamentale, liée à celle d'activité. Cf. *Appréciation** et *Droit**.

C. Spécialement, s'applique à l'obligation morale : « Tu dois, donc tu peux. »

Rad. int. : **A.** Must ; **B. C.** Dev.

2. **DEVOIR** (subst.), D. *Pflicht ;* E. *Duty ;* I. *Dovere.*

A. Sens abstrait : *le* devoir est l'obligation morale considérée en elle-même et, en général, indépendamment de telle règle d'action particulière. Se dit surtout, mais non uniquement, de l' « impératif catégorique » kantien.

B. Sens particulier et concret : *un* devoir est une règle d'action déterminée, une obligation définie (soit générale, soit spéciale à la fonction, la profession, etc.).

CRITIQUE

Au sens **A,** l'expression le Devoir, quoiqu'on puisse en rattacher l'idée à une catégorie plus générale de l'action, au devoir-faire (cf. Fouillée, *Rev. de Métaph.*, mars 1904, p. 259), n'a guère usuellement qu'une signification éthique. Cette signification est d'ailleurs indépendante de toute interprétation philosophique du fait moral ainsi désigné.

DÉVOUEMENT, D. **A.** *Aufopferung ;* **B.** *Ergebenheit ;* — E. **A.** *Self-sacrifice, Self-immolation ;* **B.** *Devotion ;* — I. **A.** *Abnegazione*, **B.** *Devozione.*

(Étymologiquement, dévouer signifie consacrer ou sacrifier un être à une puissance surnaturelle ; d'où, particulièrement dans le latin *devovere*, le sens de vouer à la mort, de soumettre à une puissance magique, ou simplement de maudire.)

A. Au sens le plus fort, acte de sacrifier sa vie, ou ses intérêts les plus urgents, à une personne, une collectivité ou une cause jugées de haute valeur. Cf. *Abnégation**, *Sacrifice**.

B. Au sens le plus faible, disposition à prendre de la peine pour rendre service, ou même simple bienveillance.

Le mot est employé avec tous les degrés de valeur entre ces deux extrêmes.

Rad. int. : **A.** Sakrifik ; **B.** Devotes.

Df., abréviation usuelle pour *Définition**.

1. **DIALECTIQUE** (subst.), G. Διαλεκτική [τέχνη] ; D. *Dialektik ;* F. *Dialectic* au sens général, *Dialectics* au sens pédagogique d'enseignement par la discussion [Baldwin] ; I. *Dialettica.*

A. Primitivement, art du dialogue et de la discussion ; et par suite :

1° Habileté à discuter par demandes et réponses : « τὸ δ'ἐρωτᾶν καὶ ἀποκρίνεσθαι ἐπιστάμενον ἄλλο τι σὺ καλεῖς ἢ διαλεκτικόν » ; Platon, *Cratyle*, 390 C.

2° Art de diviser les choses en genres et en espèces (autrement dit de classer des concepts), pour pouvoir les examiner et les discuter : διαλέγειν, διαλέγεσθαι présentent le double sens de conversation et de division logique. « Ἔφη δὲ καὶ τὸ διαλέγεσθαι ὀνομασθῆναι ἐκ τοῦ συνίοντας κοινῇ βουλεύεσθαι διαλέγοντας κατὰ γένη τὰ πράγματα. » Xénophon, *Mémor.*, IV, 5. 12. — « Τὸ κατὰ γένη διαιρεῖσθαι καὶ μήτε ταὐτὸν εἶδος ἕτερον ἡγήσασθαι, μήθ' ἕτερον ὂν ταυτὸν, μῶν οὐ τῆς διαλεκτικῆς φήσομεν ἐπιστήμης εἶναι ; — Φήσομεν. » Platon, *Sophiste*, 253, CD. Cf. *Phèdre*, 266, BC.

La *Dialectique* ayant pour effet, selon Platon, de remonter de concepts en concepts, de propositions en propositions jusqu'aux concepts les plus généraux et aux principes premiers, qui ont pour lui une valeur ontologique (*Rép.*, 533 E-534 B ; *Philèbe*, 57-58), le mot a été employé par des critiques modernes, en parlant de sa doctrine, pour désigner d'une façon générale le mouve-

ment de l'esprit qui s'élève des sensations aux idées, de la beauté concrète au principe du Beau (comme dans le *Banquet*, 211), des fins individuelles à la justice universelle : *Dialectique des pensées, dialectique des sentiments, dialectique des actions.* FOUILLÉE, *Histoire de la Philosophie*, 85-86 ; *Philosophie de Platon*, liv. VI, chap. I : « De la Dialectique » ; particulièrement I, 288.

B. ARISTOTE distingue la *Dialectique* de l'*Analytique* :* tandis que celle-ci a pour objet la démonstration, c'est-à-dire la déduction qui part de prémisses vraies, la *Dialectique* a pour objet les raisonnements qui portent sur des opinions probables. (Cf. *Analytiques*, I, IV, 46ª ; *Métaphysique*, II, 1, 995ᵇ, etc.) C'est un art, intermédiaire entre la Rhétorique et l'Analytique, et auquel ARISTOTE a consacré son traité des *Topiques.* — Ce sens dérive de celui de SOCRATE et de PLATON : car les prémisses sur lesquelles ceux-ci raisonnaient étaient les opinions courantes, suscitées et précisées par la méthode de dialogue et d'interrogation. (*Analytiques*, I, v, 77ª.)

Le mot a eu par suite, dès l'époque grecque classique, deux sens qu'il a retenus chez les modernes : 1° un sens élogieux : logique, force de raisonnement ; « une dialectique serrée ». PLATON, dans le passage du *Sophiste* cité ci-dessus, assimile le dialecticien au philosophe ; — 2° un sens péjoratif : subtilités, distinctions ingénieuses et inutiles. « Διαλεκτικῶς καὶ κενῶς. » ARISTOTE, *De l'âme*, I, 1, 403ª. — Cette nuance a été renforcée chez les modernes par le sens kantien **D.**

C. Au Moyen Age (usage emprunté à certains Stoïciens), *Dialectique* désigne la Logique formelle et s'oppose à la Rhétorique. Elle forme avec celle-ci et avec la grammaire les trois branches du *Trivium**. — Le souvenir de cette signification se confond dans le langage moderne avec le sens **A.**

D. Par une imitation du sens **B** (d'Aristote), KANT appelle *dialectiques* tous les raisonnements illusoires, et définit la Dialectique en général une « logique de l'apparence ». Les apparences sont : ou logiques *(logischer Schein)*, p. ex. le sophisme de pétition de principe ; ou empiriques *(empirischer Schein)*, p. ex. le grossissement de la lune à l'horizon ; ou enfin transcendentales *(transcendentaler Schein)*, c'est-à-dire résultant de la nature même de notre esprit, en tant qu'il croit pouvoir dépasser par ses principes les limites de toute expérience possible, et déterminer par ses raisonnements théoriques la nature de l'âme, du monde et de Dieu. L'*étude* de cette « illusion naturelle et inévitable », quoique possible à reconnaître pour une illusion, forme la « Dialectique transcendentale », seconde partie de la *Logique transcendentale.* (*Kritik der rein. Vernunft*, Transcend. Logik, II[e] Abtheilung. A, 293 sqq. ; B, 349 sqq.) — Par suite ce mot est employé par Kant, non seulement pour désigner l'illusion elle-même, mais aussi pour désigner l'étude et la critique de cette illusion. (*Ibid.*, Dernier alinéa, 263-264.) Il finit même par le prendre au sens simplement péjoratif de sophisme ou d'ergoterie : « Hieraus entspringt aber eine *natürliche Dialektik*, d. i. ein Hang, wider jene strengen Gesetze der Pflicht zu vernünfteln, und ihre Gültigkeit, wenigstens ihre Reinigkeit und Strenge in Zweifel zu ziehen[1]... » KANT, *Grundleg. zur Metaph der Sitten*, I, ad finem. — Le mot est resté surtout usuel dans la première de ces significations.

E. HEGEL, reprenant le mot *Dialectique* en un sens favorable, la définit : « Die wissenschaftliche Anwendung der in der Natur des Denkens liegenden Gesetzmässigkeit[2]. » *Encycl.*, § 10. Mais cette marche de la pensée suivant ses propres lois est aussi conforme au développement même de l'être ; en sorte que le mouvement dialectique est, d'une façon générale, « die eigene wahrhafte Natur der Verstandesbestimmungen, der Dinge, und des Endlichen überhaupt[3] ». *Ibid.*, § 81. Elle consiste essentiellement à reconnaître l'inséparabilité *(Einheit)* des contradictoires, et à découvrir le principe de cette union dans une catégorie supérieure. Cf. *Moment**.

De là l'usage très large de « dialectique » après Hegel, d'abord en allemand, puis plus récemment en français, pour désigner tous les enchaînements de pensée dans lesquels l'esprit est entraîné de proche en proche, sans pouvoir s'arrêter à rien de satisfaisant avant la dernière étape. Cette idée, par suite, se lie souvent à celle d'*inquiétude**, au sens **B,** voir p. ex. J. WAHL, *Études Kirkegaardiennes*, ch. IV, 140-148.

F. Plus largement encore, toute suite de pensées ou même de faits qui dépendent logiquement l'un de l'autre.

« A l'inverse de la dialectique de la contradiction, la dialectique de la participation, au lieu de chercher à conquérir le monde par une série de victoires remportées contre les résistances successives, nous apprend à le pénétrer en faisant jaillir en nous une pluralité de puissances auxquelles le réel ne cesse de répondre. » L. LAVELLE, *De l'acte*, 48.

J. J. GOURD a désigné par *Dialectique* la suite des étapes parcourues par l'esprit qui, s'éloignant par degrés de la conscience primitive, construit progressivement le monde de la science, celui de la morale et celui de la religion. (Les trois dialectiques, *Revue de métaphysique*, 1897, pp. 1-9.)

CRITIQUE

Ce mot a reçu des acceptions si diverses qu'il ne peut être utilement employé qu'en indiquant avec précision en quel sens il est pris. Encore y a-t-il lieu de se défier, même sous cette réserve, des associations impropres qu'on risque d'éveiller ainsi.

Rad. int. : Dialektik.

2. **DIALECTIQUE** (adj.) G. Διαλεκτικός ; D. *Dialektisch ;* E. *Dialectic ;* I. *Dialettico.*

S'emploie dans tous les sens définis à l'article précédent, et particulièrement :

Au sens **A :** Attributs dialectiques, au nombre de *quatre :* la définition, le genre, le propre et l'accident (*Topiques*, 101ᵇ, 103ᵇ). Cette théorie a été altérée en celle des cinq prédicables de PORPHYRE. (Cf. VAILATI, La teoria Aristotelica della definizione, *Rivista de Filosofia*, nov.-déc. 1903.)

Au sens **B :** Syllogisme *dialectique*, opposé par ARISTOTE au syllogisme *apodictique*, en tant que ses prémisses ne sont que probables. « Διαλεκτικὸς δὲ συλλογισμὸς ὁ ἐξ ἐνδόξων συλλογιζόμενος. » *Topiques*, I, 1, 100ᵇ.

Au sens **E :** HEGEL appelle « moment dialectique » *(dialektisches Moment)* le passage d'un terme au terme qui lui est antithétique, et l'impulsion que donne

1. « Mais de là résulte une *dialectique naturelle*, c'est-à-dire un penchant à sophistiquer contre ces règles strictes du devoir, à mettre en doute leur validité, tout au moins leur pureté et leur rigueur, etc. » *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. de V. Delbos, p. 109. — 2. « L'application scientifique de la conformité à des lois, inhérente à la nature de la pensée. — 3. « La vraie nature propre des déterminations de l'entendement, des choses et d'une manière générale du fini. »

Sur **Dialectique.** — ZÉNON D'ÉLÉE est appelé par ARISTOTE εὑρέτης τῆς διαλεκτικῆς (d'après DIOG. LAERT., *Arist. Fragm.*, 1484ᵇ26), sans doute à cause de sa discussion des difficultés comprises dans les notions de mouvement et de multiplicité. **(C. Webb.)**

L'usage de PLATON est sans doute l'origine de l'usage du mot *Dialectique* en un sens favorable ; mais chez lui-même, il s'applique surtout à la véritable distinction des genres et des espèces, la véritable explication des choses par les Idées ; et de même chez ARISTOTE, le sens péjoratif n'est pas d'abord celui de *vaine subtilité*, mais plutôt celui d'argumentation fondée sur des raisons trop générales, superficielles et non tirées de la nature propre, de l'essence même de la chose dont il s'agit. **(J. Lachelier.)**

à l'esprit le besoin de surmonter cette contradiction.

F. En outre, par extension de cette idée de marche en avant, *dialectique* a pris dans le néo-hégélianisme et particulièrement dans le marxisme, le sens de mouvant, progressif, en évolution* (au sens **C** de ce mot). — Voir ci-dessous *Matérialisme* dialectique*, texte et appendice. Dans ce cas, il est souvent opposé à « métaphysique », pris au sens d'immuable.

Cet usage a même donné naissance au mot **« dialectiser » :** assouplir (un concept), passer du point de vue du permanent à celui du changeant, remplacer une notion fixe et bien définie par une notion moins arrêtée et en devenir.

DIALLÈLE. C. Διάλληλος (λόγος, τρόπος) ; — D. *Diallele ;* E. *Diallelon, diallelus ;* I. *Diallelo.*

A. Nom grec du *cercle vicieux**.

B. Par suite, et plus spécialement, l'un des *cinq tropes** d'Agrippa, qui consiste à dire que toutes nos connaissances se prouvent les unes par les autres (δι' ἀλλήλων) de sorte que notre connaissance entière repose sur un cercle vicieux, Sextus Empiricus, *Hyp. pyrrh.*, livre I.

DIAMÉTRALEMENT opposées se dit en logique de deux propositions contradictoires*, considérées comme occupant, dans le tableau des propositions opposées, deux sommets placés aux extrémités d'une même diagonale (διάμετρος).

Le terme se trouve chez Aristote : « τὰς κατὰ διάμετρον (προτάσεις) ». Περὶ ἑρμην., x ; 19b35 ; mais elle s'y applique à des contraires* et à des subcontraires* ; ce qui donne lieu de croire que la figure qui accompagnait son texte n'était pas disposée comme celle qu'ont adoptée presque tous les logiciens ultérieurs.

Cette expression a passé dans le langage courant, où elle se dit plutôt des contraires que des contradictoires ; mais on ne l'y applique jamais à des subcontraires.

DIBATIS, Diratis, autres noms de *Dimaris**, mais inexacts, car un syllogisme de ce mode ne peut se ramener à *Darii* sans transposition des prémisses.

DICHOTOMIE (G. Διχοτομία).

A. Division logique d'un concept en deux concepts (généralement *contraires**), et tels en tout cas qu'ils épuisent l'extension du premier.

B. Un des arguments de Zénon d'Élée (cf. *Achille*). « Τέτταρες δ'εἰσὶ λόγοι περὶ κινήσεως Ζήνωνος... Πρῶτος μὲν ὁ περὶ τοῦ μὴ κινεῖσθαι, διὰ τὸ πρότερον εἰς τὸ ἥμισυ δεῖν ἀφικέσθαι τὸ φερόμενον ἢ πρὸς τὸ τελος. » Aristote, *Physique*, vi, 9. Un mobile pour aller de A à B, doit d'abord arriver au milieu de la ligne AB, soit en C ; puis pour la même raison, au milieu de AC, soit en D ; et ainsi de suite indéfiniment. Il aurait donc pour se mouvoir à épuiser un nombre infini de positions.

DICTUM, L. Scol. ; D. E. I. *Idem.* — **A.** Bref énoncé d'une thèse ou d'une règle. Voir ci-dessous, *Dictum de omni et nullo.*

B. Spécialement, dans la théorie des modales*, on appelle *dictum* la proposition *(lexis)* dont le mode affirme que ce qu'elle énonce est possible ou impossible, nécessaire ou contingent.

Dictum « de omni et nullo ». — Les scolastiques désignent sous ce nom le principe du syllogisme, tel qu'il est formulé par Aristote : « Λέγομεν δὲ τὸ κατὰ παντὸς κατηγορεῖσθαι, ὅταν μηδὲν ἢ λαβεῖν τῶν τοῦ ὑποκειμένου καθ' οὗ θάτερον οὐ λεχθήσεται· καὶ τὸ κατὰ μηδενός, ὡσαύτως. » *Premiers Analytiques*, i, 1 ; 24b 28-30. Cf. *Catégories*, 3 ; 1b 10. Il s'applique au syllogisme dans lequel le moyen terme représente pour l'esprit une classe considérée dans son extension, et s'oppose à la formule : « Nota notae est nota rei ipsius », où le moyen est considéré comme un caractère inhérent au sujet que désigne le mineur.

DIDACTIQUE *(Substantif).* D. *Didaktik ;* E. *Didactics ;* I. *Didattica.*

Partie de la pédagogie qui a pour objet l'enseignement.

Rad. int. : Didaktik.

Sur **Dibatis.** — *Dibatis* paraît avoir été créé par les auteurs de la *Logique* de Port-Royal (3e partie, ch. viii) en transposant les deux premières syllabes de *Dabitis*. Cf. Hamilton, *Logic*, i, 240. **(L. Couturat. — J. Lachelier.)**

DIEU, G. Θεός ; L. *Deus ;* D. *Gott ;* E. *God ;* I. *Dio.*

I. Considéré comme un principe d'explication.

A. *Au point de vue ontologique.* Principe unique et suprême de l'existence et de l'activité universelles :

1° Soit comme substance immanente des êtres. « Per Deum intelligo ens absolute infinitum, hoc est substantiam constantem infinitis attributis, etc. » Spinoza, *Éthique*, I, déf. 6. « Quicquid est, in Deo est, et nihil sine Deo esse neque concipi potest. » *Ibid.*, prop. 15.

2° Soit comme cause transcendante créant le monde hors de lui. « Credo in unum Deum, Patrem omnipotentem, factorem cœli et terrae, visibilium om-

Sur **Dieu.** — La rédaction primitive des paragraphes **C** et **D** était ainsi conçue :

« **C.** *Comme concept social.* Être personnel, supérieur à l'humanité, allié et protecteur d'un groupe social qui lui rend un culte, et en particulier lui adresse des prières. Secondairement, ancêtre, législateur, éducateur, etc., de ce groupe social. « Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob, non des philosophes et « des savants. » Pascal, *Papier* (*Pensées*, Ed. Brunschvicg, p. 142).

« **D.** *Comme concept éthique.* Être personnel tel qu'il soit par son intelligence et sa volonté le principe suprême et la garantie de la moralité ; cet être pouvant être considéré, soit comme cause, soit comme fin de l'ordre moral, mais plus ordinairement comme l'un et l'autre à la fois... »

Ce texte a été modifié pour les raisons qui suivent *(Séance du 16 juin 1904)* :

« **A. Lalande.** J'ai reçu des remarques très intéressantes de M. Blondel sur le texte de Pascal cité à l'article *Dieu*, paragraphe **C.** « Le sens de ce texte, dit-il, « est bien plus complexe qu'on ne l'insinue ici. Et il me semble que pour ne pas « laisser échapper le principal de la notion de Dieu, il faudrait ajouter aux accep- « tions **A, B, C, D,** ces indications, qui seraient le commentaire de ce passage « des *Pensées* :

« Le *Dieu des philosophes et des savants*, c'est l'être de raison, atteint ou sup- « posé par une méthode intellectuelle, considéré comme un principe d'explication « ou d'existence, que l'homme a la présomption de définir ou même d'influencer, « comme un objet qu'il posséderait dans la représentation qu'il s'en donne. Le « *Dieu d'Abraham*, c'est l'être mystérieux et bon qui révèle librement quelque « chose de ses insondables perfections, qu'on n'atteint pas par l'esprit seul, en « qui l'on reconnaît pratiquement une intime Réalité inaccessible à nos prises « naturelles, et vis-à-vis de qui le commencement de la sagesse ne saurait être « que crainte et humilité ; mais en même temps c'est le Dieu qui en révélant « à l'homme les secrets de sa vie le convie à sa divinité même, l'appelle à changer « sa condition naturellement servile de créature en une amitié, en une adoption « surnaturellement filiale, lui commande de l'aimer et ne se donne qu'à qui se « donne à Lui. L'idée fondamentale, qu'il importe de ne pas négliger parce qu'elle « est, au regard même du philosophe, l'âme de la vie religieuse (vraie ou fausse, « mais historiquement et psychologiquement certaine), c'est donc celle-ci : on

nium et invisibilium. » *Symbole du concile de Nicée.*

3° Soit comme fin de l'univers. Le *moteur immobile* d'Aristote. (*Métaph.*, XI, 7, 1072ᵃ.) « Deus est summum bonum simpliciter, et non solum in aliquo genere vel ordine rerum. Sic enim bonum Deo attribuitur in quantum omnes perfectiones desideratae effluunt ab eo, sicut a prima causa. » S^t Thomas d'Aquin, *Summa theol.*, I, qu. 6, art. 2.

Les trois idées ci-dessus sont résumées ainsi par Vacherot : « Dieu est l'être des êtres, la cause des causes, la Fin des fins : voilà comment il est le véritable Absolu. » *Le Nouveau Spiritualisme*, p. 389.

B. *Au point de vue logique.* Principe suprême de l'ordre dans le monde, de la raison dans l'homme et de la correspondance entre la pensée et les choses. « Je suis obligé d'avouer un être où la vérité est éternellement subsistante, et où elle est toujours entendue... Cet objet éternel c'est Dieu éternellement subsistant, éternellement véritable, éternellement la vérité même. » Bossuet, *Conn. de Dieu d soi-même*, IV, 5.

II. Considéré comme un être actif.

C. *Au point de vue physique.* Être personnel, supérieur à l'humanité, qui donne des ordres et fait des promesses, auquel on adresse des prières et qui les exauce s'il le juge bon. Il est généralement conçu comme l'allié et le protecteur d'un groupe social, auquel il se manifeste et qui lui rend un culte. (Ancêtre, chef guerrier, législateur, juge, libérateur, etc.). Dans l'antiquité, ce groupe est ethnique ou familial. Ex. : Dieux grecs et dieux troyens ; Dieux Lares ; Dieu d'Israël (voir particulièrement *Deutéronome*, ch. v, vi, vii). En ce sens du mot, les dieux peuvent donc

être multiples, et en lutte les uns avec les autres ; il peut y avoir des dieux et des déesses, etc. Voir *Hénothéisme**, *Polythéisme**, *Manichéisme** (mais remarquer que dans celui-ci, seul le bon principe est Dieu, et que son adversaire n'est pas appelé ainsi).

Dans les temps modernes, et avec la généralisation du monothéisme*, le groupe allié à Dieu (pris en ce sens) est plutôt électif et constitue une Église. « Qu'est-ce que l'Église ? C'est l'assemblée des enfants de Dieu, l'armée du Dieu vivant, son royaume, sa cité, son temple. » Bossuet, *Pensées chrétiennes*, V (Éd. Didot, IV, 762).

D. *Au point de vue moral.* Être personnel tel qu'il soit, par son intelligence et sa volonté, le principe suprême et la garantie de la moralité. « L'ordre moral, le monde moral, que pourrait-il être, s'il n'avait son fondement, son appui, et enfin sa réalisation même, la seule vivante et la souveraine, dans la Personne, dans celle qui est Dieu ? » Renouvier et Prat, *Nouv. monadologie*, 460. Cf. *Personnalisme**.

CRITIQUE

Les définitions ci-dessus ne doivent pas être considérées comme représentant tous les sens donnés au mot *Dieu*, mais comme caractérisant, autant que possible, deux idées fondamentales dont les divers usages philosophiques de ce terme peuvent être considérés comme des combinaisons. Plus que tout autre, un tel mot est actif par tout ce qu'il éveille dans l'esprit, et l'on ne peut qu'essayer de choisir, dans le nombre presque indéfini de ses aspects, quelques points de vue typiques par rapport auxquels on puisse ordonner les autres.

On remarquera que les sens **A** et **B**

« traite Dieu comme une idole si on se borne à en faire un objet de connaissance « et si l'on ne réserve pas son action originale dans la réciprocité des rapports « qui nous unissent à Lui. Le *Dieu d'Abraham*, c'est à la fois le mystère vivant qui « se manifeste par la Révélation, qui se communique par la tradition, qui se « rapproche de l'homme par l'Alliance, qui lui promet et lui demande l'Amour « dans l'Adoption déifiante. »

J'ai à peine besoin de dire que M. Blondel s'est mépris en voyant dans le fait de citer ce texte une « insinuation » défavorable. Je considérais au contraire le sens **C** comme le sens le plus important et le plus réel du mot *Dieu* historiquement, socialement et psychologiquement ; et je ne crois pas que ce soit atténuer la valeur du texte de Pascal que de le prendre pour exemple de ce sens. Au reste, le commentaire de M. Blondel me paraît être d'un grand intérêt, et je propose de le faire figurer aux *Observations. (Assentiment.)*

L. Brunschvicg. Je suis tout à fait de cet avis, mais le sens **C** me paraît mal nommé. Si on entend ce passage comme l'explique M. Blondel (et avec raison selon moi) que reste-t-il là de social ou d'ethnique ? C'est seulement le Dieu personnel et moral opposé au Dieu logique. Le croyant entre sans doute en relation avec lui par une action directe : mais cela ne suffit pas à constituer une *société*.

A. Lalande. Il y a quelque chose de plus que cette relation individuelle. Ce n'est pas sans raison qu'il est appelé le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Ces formules rappellent que le Dieu de Pascal est le même que le Dieu de la Genèse et du Deutéronome, Dieu du peuple élu, qui a fait alliance avec Abraham et sa postérité. En invoquant ces noms, Pascal revendique cette adoption, se déclare un héritier de cette alliance, continuée par les chrétiens après que le peuple juif l'a méconnue.

Ed. Le Roy. Cela est vrai, et il ne faut pas oublier quelle est dans le christianisme l'importance de la notion d'Église, c'est-à-dire d'une société sans laquelle l'homme ne peut entrer en communication avec Dieu. Je ne trouve pas que ce terme « concept social » soit inexact, surtout en le complétant par « concept moral » qui montre un autre aspect de l'idée.

J. Lachelier. Il me semble que le sens **C** doit être mis tout à fait à part, comme appartenant au passé ou à des formes inférieures de l'humanité ; quoiqu'il soit fort possible qu'historiquement, ce soit *le* Dieu d'Israël qui soit devenu *Dieu*. Encore faudrait-il rechercher si dans la pensée du peuple dont il était *le* Dieu, il n'était pas *Dieu*, au moins virtuellement.

E. Chartier. Le sens **C** ne serait-il pas une concession aux théories à la mode, d'après lesquelles la seule réunion des hommes en société produirait des phénomènes nouveaux, des idées nouvelles, tout à fait étrangères à chacun des individus qui la composent ? Pour ma part, c'est une hypothèse que je trouve ingénieuse, mais sans fondement sérieux. Il est visible que plusieurs mythes anciens, par exemple celui de Saturne qui dévore ses enfants, témoignent au contraire d'idées philosophiques antérieures, déformées par la tradition populaire.

A. Lalande. Il n'y a point ici de sacrifice à l'actualité. Et sans discuter la théorie de M. Durkheim à laquelle on fait allusion, je ferai remarquer qu'il ne s'agit pas en ce moment des origines. Le caractère social et ethnique des Dieux anciens peut être expliqué par cette méthode, ou par l'évhémérisme, ou encore autrement. Peu importe. Son existence est un fait, manifeste dans la Bible, dans la religion grecque et romaine, etc.

E. Halévy. Je ne vois pas de raison sérieuse pour établir une séparation aussi radicale entre le sens **C** et le sens **D**. Entre un Dieu dont les attributs sont « sociaux » et un Dieu dont les attributs sont « moraux », quelle différence ? Si Abraham, Isaac et Jacob avaient été capables de définir philosophiquement leur Dieu, ils l'auraient sans doute défini au sens **D**, comme « un être personnel tel qu'il soit par son intelligence et sa volonté, le principe et la garantie de la moralité ». La différence, c'est qu'au sens **D**, Dieu est la *conclusion* d'un raisonnement philosophique ; au sens **C**, un être qui se révèle directement. Mais alors, si l'on veut

d'une part, **C** et **D** de l'autre, ont entre eux une étroite parenté. D'une part, en effet, chercher la substance ou la cause suprême de l'univers, c'est chercher à satisfaire un besoin résultant des lois de la raison, et l'ordre ontologique apparaît alors comme une transposition de l'ordre logique. Telle est l'idée générale de la critique des preuves de l'existence de Dieu chez KANT, *Critique de la raison pure*, Dial. transc., ch. III : « Idéal de la Raison pure. » — D'autre part, si le sens éthique ne dérive pas entièrement du sens social, comme on l'a souvent soutenu, il est du moins certain qu'il s'y rattache historiquement d'une façon très étroite ; et il suffit d'ailleurs de considérer le groupe social défini en **C** comme s'étendant à l'Humanité tout entière pour aboutir au principe « de la paternité divine et de la fraternité humaine » (*Congrès des religions*, 1893), qui est la forme la plus générale de l'idée de Dieu comme principe moral.

L'existence de ces deux ordres fondamentaux de concepts, l'un tout dominé par les idées de logique et de raison, l'autre par les idées d'action et de volonté, explique pourquoi le problème de l'Idée de Dieu, chez les contemporains, a pris la forme de cette question : « Dieu est-il personnel ? » C'est-à-dire : Y a-t-il une identification possible entre ces deux sens d'origine différente ?

On peut considérer la plupart des doctrines théistes présentées par l'histoire de la philosophie comme un effort vers la synthèse de ces deux ordres de concepts, soit qu'on atténue autant que possible le sens social, et que l'on rapproche **B** et **D** par une conception rationaliste de la morale (STOÏCIENS, SPINOZA) ; soit au contraire qu'on insiste sur la personnalité divine, et qu'on envisage les lois logiques et morales comme l'effet de son libre arbitre absolu (DUNS SCOT, DESCARTES, SECRÉTAN). La définition de DESCARTES, « Dieu est l'être *parfait* », a pour trait le plus remarquable une identification de l'ordre moral et de l'ordre ontologique, à la faveur du terme équivoque de perfection, qui peut s'appliquer soit à toute réalité, soit seulement à ce qui présente une valeur éthique. — Mais on peut prendre pour type d'effort le plus complet vers cette conciliation la *Monadologie* de LEIBNIZ, où les quatre sens définis plus haut sont nettement posés et cumulés en un même être : **A.** « Et c'est ainsi que la dernière raison des choses doit être dans une Substance nécessaire, dans laquelle le détail des changements ne soit qu'éminemment, comme dans sa source ; et c'est ce que nous appelons *Dieu*. » *Monad.*, 38. **B.** « Dieu est non seulement la source des existences, mais encore celle des essences, en tant que réelles, ou de ce qu'il y a de réel dans la possibilité. C'est parce que l'entendement de Dieu est la région des vérités éternelles, etc. » *Ibid.*, 43. **C.** « C'est ce qui fait que les esprits sont capables d'entrer dans une manière de société avec Dieu, et qu'il est à leur égard non seulement ce qu'un inventeur est à sa machine, mais encore ce qu'un Prince est à ses sujets, et même un Père à ses enfants. » *Ibid.*, 84. **D.** « Enfin sous ce gouvernement parfait il n'y aurait point de bonne action sans récompense, point de mauvaise sans châtiment ; et tout doit réussir au bien des bons, c'est-à-dire de ceux... qui aiment et imitent comme il faut l'auteur de tout bien. » — « ... si nous sommes attachés comme il faut à l'auteur du Tout, non seulement comme à l'architecte et à la cause efficiente de notre être, mais encore comme à notre Maître et à la cause finale qui doit faire tout le but de notre volonté, et peut seule faire notre bonheur. » *Ibid.*, 90.

Rad. int. : De.

DIFFÉRENCE, G. Διαφορά ; L. *Differentia ;* D. *Differenz, Unterschied ;* E. *Difference ;* I. *Differenza.*

A. Relation d'altérité* (ἑτερότης) entre des choses qui sont identiques à un autre égard. « Διαφορὰ λέγεται ὅσ'ἕτερά ἐστι τὰ αὐτό τι ὄντα· μὴ μόνον

introduire le sens **C** de la notion « Dieu » pourquoi ne pas introduire encore, pardessus le marché, un autre sens, qu'on appellerait le sens mythologique, et qui serait au sens **A** ce que le sens **C** est au sens **D ?**

A. Lalande. Nous ne prenons les sens anciens que dans la mesure où ils sont nécessaires à l'explication des sens actuels d'un mot (voir *Avertissement*, règle IV). Le Dieu social est encore vivant, les Dieux de la nature ne le sont plus. D'ailleurs les Dieux mythologiques ne sont-ils pas eux-mêmes conçus comme un peuple ayant des relations presque légales avec les hommes (Νόμος, νέμεσις) ?

E. Chartier. Mais les divisions proposées ne sont pas homogènes : le *Dieu logique* est le Dieu admis par les logiciens ; le *Dieu ontologique* est celui des métaphysiciens ; le *Dieu social* est-il au même sens le Dieu des sociologues ? Évidemment non. C'est comme si l'on divisait la géométrie en géométrie plane, géométrie dans l'espace et géométrie euclidienne.

A. Lalande. Nous disons concept social, et non concept sociologique. Le « Dieu social » n'est pas en effet le Dieu des sociologues, mais il est le Dieu des hommes vivant en société, qui se le représentent comme participant à cette société, présidant à ses destinées, et la gouvernant. Si le mot *social* crée une équivoque, on peut chercher une autre formule. Mais en tout cas le sens **C** serait très inexactement interprété, si l'on y voyait, comme je crains que ce n'ait été aussi le cas de M. BLONDEL, un sens historico-critique, et par conséquent négatif de l'Idée de Dieu. L'idée de Dieu, et la croyance en Dieu ainsi conçu me semblent au contraire les plus vivantes de toutes. C'est à ce titre que l'on prie Dieu comme un chef et un père, qu'on lui demande la santé, le succès, la satisfaction des besoins, la défense contre l'injustice, une intervention analogue à celle du médecin ou du magistrat. Ce n'est pas là, comme on le prétend quelquefois, un état d'esprit dépassé. Il continue à exister de nos jours, même chez des philosophes, qu'ils se préoccupent ou non de concilier ce sentiment et cette pratique avec le reste de leurs idées. Voyez l'ouvrage de W. JAMES sur l'*Expérience religieuse*. Le *Monist* a publié de même il y a trois ans une enquête des plus instructives sur la croyance religieuse, qui montre combien cette attitude est générale. M. J. H. LEUBA la résumait en disant : « Dieu n'est pas connu, il est utilisé : *he is used.* »

F. Rauh. Je me rappelle cette enquête, qui m'a frappé. Je crois en effet que ce sens est le plus vivant de tous : au fond, c'est le vrai sens du mot Dieu. Cependant, au point de vue logique, il serait mieux de le subordonner au sens **D.**

A. Lalande. J'en ai noté la parenté dans la *Critique*. Mais il ne faut pas d'ailleurs chercher à établir une exacte symétrie, ni même une division trop systématique, entre les sens indiqués. Il s'agit seulement de dégager de l'usage actuel les *tendances typiques*, qui peuvent ne pas avoir une unité parfaite.

Sur **Dieu,** *Critique*. Tout cela, d'une manière générale, me paraît vrai. Il est certain que le concept cartésien de l'être parfait n'est pas suffisamment défini : car en quoi consiste la perfection divine ? Le seul concept adéquat de Dieu n'est-il pas celui de liberté absolue (de négation de toute *nature*, concept par conséquent surtout négatif et bien près d'être vide), entrevu par PLOTIN et DESCARTES et nettement formulé par M. SECRÉTAN ? Ou plutôt, ne faudrait-il pas combiner, avec l'idée du vide de tout ce qui est pour nous être ou nature, celle d'une plénitude infinie, mais d'un autre ordre, et pour nous, par conséquent, totalement incompréhensible ? **(J. Lachelier.)**

ἀριθμῷ ἀλλ' ἢ εἴδει, ἢ γένει ἢ ἀναλογίᾳ. ARISTOTE, *Métaph.*, IV, 9, 1018ᵃ. D'où la distinction scolastique des choses numériquement différentes *(numero differentia)*, c'est-à-dire qui ne diffèrent par aucun caractère intrinsèque, mais seulement par le fait d'être plusieurs ; et des choses spécifiquement différentes *(specie differentia)*, c'est-à-dire qui diffèrent par leur essence même ou leur définition.

B. *Caractère* qui distingue une espèce des autres espèces d'un même genre. « Ἐκ γὰρ τοῦ γένους καὶ τῶν διαφορῶν τὰ εἴδη. » ARISTOTE, *Métaphysique*, IX, 7, 1057ᵇ. — Les scolastiques disent en ce sens *Differentia specifica* (BOETHIUS); εἰδοποιὸς est en effet employé par ARISTOTE avec cette signification, quoique rarement (*Topiques*, IV, 6, 143ᵇ 8 ; *Eth. Nic.*, X, 3, 1174ᵇ 5). — Cf. *Distinction**.

C. Chez les modernes, tout *caractère* qui distingue un concept d'un autre, ou une chose d'une autre.

CRITIQUE

1. On voit par ce qui précède que le mot a deux sens fondamentaux, l'un désignant un *rapport* entre objets de pensée différents, l'autre désignant le ou les *caractères* qui constituent cette différence. Ces deux sens doivent être distingués par la forme de la phrase : 1° différence *entre...* ; 2° différence *propre à...* ou *caractéristique de...* ; différence intrinsèque quand c'est le cas. — En langue internationale, les deux sens doivent être distingués par leurs suffixes : 1° *es* ; 2° *aj*.

2. Il est utile de conserver la distinction de la différence *numero* et *specie*, mais à titre provisoire, et sous réserve d'examiner cette thèse de LEIBNIZ que deux êtres réels ne peuvent différer numériquement sans différer aussi intrinsèquement (Principe des indiscernables). Il fait observer à ce propos, et avec raison, que l'expression *différence spécifique* est trop étroite pour ce second sens, car la différence des individus de la même espèce est qualitative et intrinsèque, tout en n'étant pas à proprement parler *spécifique* (*Nouveaux Essais*, ch. I). Nous proposons donc, en ce sens, l'usage des termes opposés *numérique* et *intrinsèque*. Cf. *Distinction**.

« Différence (méthode de) », E. *Method of difference.*

J. S. MILL appelle ainsi la seconde des méthodes d'induction qu'il formule dans son *System of Logic* : « If an instance in which the phenomenon occurs, and an instance in which it does not occur, have every circumstance in common, save one, that one occurring only in the former : the circumstance in which alone the two instances differ is the effect, or the cause, or an indispensable part of the cause of the phenomenon[1] » (Livre III, ch. VIII, § 2). — Cf. *Concordance**, *Variations**, etc.

Différences perceptibles (Méthode des plus petites), D. *Methode der ebenmerklichen Unterschiede* ou *der Minimaländerungen* ; E. *Method of least noticeable difference*, ou *of just perceptible difference* ; I. *Metodo delle differenze* (ou *variazioni*) *minime.*

L'une des quatre méthodes fondamentales de la psychophysique*. Elle consiste à faire varier une excitation E à partir de E_0 et à noter les accroissements minima nécessaires pour que le sujet reconnaisse une différence entre les excitations E_0 E_1, E_1 E_2..., E_n E_{n+1}. Admettant alors que les passages successifs de la sensation S_1 à la sensation S_2, de la sensation S_2 à la sensation S_3, etc., constituent par définition des « accroissements égaux de la sensation », on cherche quelle fonction mathématique peut représenter les accroissements $E_1 - E_0$, $E_2 - E_1$... qui sont fournis par l'expérience. — Fechner pensait que ces accroissements étaient proportionnels à E ; d'où, en retournant la formule, que la sensation variait comme le logarithme de l'excitation. Voir *Psychophysique (loi)*.

Rad. int. : Difer. **A.** Diferes ; **B.** Diferaj.

1. « Si un cas où le phénomène se produit et un cas où il ne se produit pas ont toutes leurs circonstances communes sauf une, cette circonstance ne se rencontrant que dans le premier : la circonstance unique par laquelle les deux cas diffèrent est l'effet, ou la cause, ou une partie indispensable de la cause du phénomène. »

Sur **Différence.** — *Critique*, 2. — La distinction de la différence *numero* et de la différence *specie* n'est pas seulement provisoire. Si je dis *deux pommes*, ce n'est pas parce qu'elles sont différentes, mais *quoique* elles soient différentes. L'altérité qualitative ou intrinsèque est un obstacle à la numération. On atteint l'idéal en mathématiques : deux points, deux droites. **(V. Egger.)**

DIFFÉRENCIATION, D. *Differenzierung* ; E. *Differentiation* ; I. *Differenziamento.* — (Ne pas confondre avec l'opération mathématique appelée *différentiation*, par un *t*.)

A. « Passage de l'homogène à l'hétérogène. » SPENCER, *Premiers principes*, ch. XV. Transformation d'éléments semblables en éléments différents, ou d'éléments moins différents en éléments plus différents. En particulier *division du travail* entre des cellules, des organes, des individus, des groupes sociaux. — La différenciation peut porter sur les structures *(différenciation morphologique)* ou sur les fonctions *(diff. fonctionnelle)*.

B. Résultat de cette opération. On dit parfois en ce sens *Différenciation acquise.*

Rad. int. **A.** Diferencig ; **B.** Diferencaj.

DIFFÉRENCIER, D. *Differenzieren* ; E. *To differentiate* ; I. *Differenziare.*

Rendre différent ce qui était semblable ; produire ou accroître la diversité entre les parties d'un même tout. « Si loin qu'on remonte vers les origines (de la vie). toujours on la rencontre déjà très différenciée, donc très ancienne. » Éd. LE ROY, *L'exigence idéaliste et le fait de l'évolution*, 92.

CRITIQUE

1. *Différencier* n'équivaut à *distinguer** que dans les cas où ce mot veut dire rendre distinct ce qui était auparavant indivis ou indiscernable. Il est d'une mauvaise langue de l'employer, comme on le fait quelquefois par recherche de style, en parlant de différences statiques, préexistantes. — « Se différencier » veut dire *devenir* différent, et non différer par tel ou tel caractère.

2. Par suite de la confusion courante entre l'idée spencérienne d'« évolution* » et celle de progrès, « différencié » est pris aussi quelquefois pour supérieur, plus perfectionné, dans des cas où il n'y a dans ce perfectionnement aucun accroissement de spécialisation. C'est également un faux sens à éviter. (Voir *Observations.*)

Rad. int. : Diferenci.

« **DIFFLUENTE** (Imagination). » Th. RIBOT a désigné ainsi, par opposition aux autres formes d'imagination créatrice, et particulièrement à l'imagination plastique, celle qui emploie des images à contours vagues, indécis, mo-

Sur **Différencier.** — *Différencié* a même été pris pour perfectionné en parlant de ce qui est au contraire supérieur en tant que *moins* spécialisé. Voir p. ex. le texte cité par LÉVY-BRUHL (qui lui-même n'en paraît pas choqué) dans *Les fonctions mentales chez les sociétés inférieures*, p. 228 : « Dans les langues indiennes nous ne saurions trouver un mot aussi *différencié* que « placer » : nous trouvons une série de mots avec des verbes ou des adverbes *indifférenciés* signifiant « placer « d'une certaine manière » ; p. ex. je place sur..., je place le long de..., etc. » POWELL, *The evolution of language*, E. B. Reports, I, p. XXI. Il y a là un curieux exemple de la suggestion causée par ce préjugé que tout progrès est « passage de l'homogène à l'hétérogène. » **(A. L.)**

biles, consistant dans la plupart des cas en « abstraits émotionnels », et les associant d'une manière surtout subjective et affective. Elle peut se rencontrer dans toutes les formes d'art, mais domine surtout dans la musique. (*L'imagination créatrice*, 3e partie, chap. II.)

Rad. int. : Difluant.

DIGNITÉ humaine (Principe de la), D. *Würde* et mieux *Menschenwürde ;* E. *Dignity ;* I. *Dignita.*

On désigne sous ce nom le principe moral énonçant que la personne humaine ne doit jamais être traitée seulement comme un moyen, mais comme une fin en soi ; autrement dit que l'homme ne doit jamais être employé comme moyen sans tenir compte de ce qu'il est en même temps une fin en soi (KANT, *Fond. de la Métaph. des mœurs*, 2e section).

Rad. int. : Dignes.

DILEMME, G. Δίλημμα ; D. *Dilemma ;* E. *Dilemma ;* I. *Dilemma.*

A. Raisonnement dont une prémisse contient une alternative à deux termes, et dont les autres prémisses montrent que les deux cas de l'alternative impliquent la même conséquence. L'alternative peut être catégorique ou hypothétique. Dans le premier cas, le dilemme a la forme :

« A ou B est vraie ;
Si A est vraie, K est vraie ;
Si B est vraie, K est vraie ;
Donc K est vraie. »

Dans le second cas, la première prémisse et la conclusion sont hypothétiques, et prennent respectivement les formes suivantes :

« Si A est vraie, B ou C est vraie.
Si B est vraie, K est vraie ;
Si C est vraie, K est vraie ;
Donc, si A est vraie, K est vraie. »

Plus généralement, on appelle *dilemme* tout raisonnement du même type où l'alternative comprend plus de deux cas. (N. B. L'alternative n'est pas nécessairement disjonctive*, au sens **B.**)

B. Système de deux propositions contradictoires entre lesquelles on est mis en demeure de choisir.

C. Chez RENOUVIER : « Le terme *dilemme*, par une extension que l'étymologie permet du sens habituel du mot, est applicable à l'opposition mutuelle de deux thèses philosophiques telles que l'acceptation ou la répudiation de l'une, avec ses corollaires, entraîne la négation ou l'affirmation de l'autre ; sans qu'aucune des deux puisse être réfutée à l'aide des principes avoués par les deux partis qui les soutiennent. » *Les Dilemmes de la Métaphysique*, p. 11 : « Définition du dilemme métaphysique. »

Rad. int. . Dilem.

DIMARIS (ou **Dimatis**). Mode de la quatrième figure, se ramenant à **Darii** par la transposition des prémisses et la conversion simple de la conclusion :

Quelque P est M
Tout M est S
Donc quelque S est P.

DIMENSION, D. *Dimension ;* E. *Dimension ;* I. *Dimensione.*

A. En Arithmétique générale, nombre réel* qui est un des éléments constituants d'un nombre complexe (à *n* unités ou dimensions).

B. En Géométrie, grandeur réelle, qui, soit seule, soit avec d'autres, détermine la position d'un point (sur une ligne, sur une surface, dans un espace). On dit, par suite, qu'un espace a *n* dimensions, lorsqu'il faut *n* dimensions pour déterminer chacun de ses points

C. En Géométrie et en Physique, grandeur réelle* qui, soit seule, soit avec d'autres, détermine la grandeur d'une figure mesurable (longueur, aire, volume, etc.). Ex. : « Les dimensions d'un corps. »

D. En Mécanique et en Physique, espèce de grandeur dont dépend la mesure d'une autre grandeur, avec l'indication de la relation algébrique qui

unit ces deux grandeurs. Par exemple, une vitesse est le rapport (le quotient) d'une longueur et d'un temps. On écrit symboliquement : $V = \frac{L}{T}$. C'est ce qu'on appelle une *formule de dimensions.*

CRITIQUE

Le sens primitif est le sens C, d'où sont dérivés les sens **B** et **A** d'une part, **D** d'autre part.

Rad. int. : Dimens.

DIPLOPIE, D. *Doppelsehen ;* E. *Diplopia ;* I. *Diplopia.*

Fait de percevoir une double image visuelle d'un objet qui est normalement perçu comme une image unique. Diplopie *monoculaire*, perception d'une image double par un seul œil. Diplopie *binoculaire* (la plus étudiée, ordinairement appelée *diplopie* sans épithète), perception séparée et simultanée des deux images dues aux deux yeux, images qui fusionnent normalement.

Rad. int. : Diplopi.

DIRIGÉ, D. **A.** *Gerichtet ;* **B.** *Geleitet ;* — E. *Directed ;* I. *Diretto.*

A. Qui possède une direction définie. « Un segment dirigé. »

B. Gouverné par un être doué de prévoyance et de volonté (même si cette volonté ne s'exerce pas constamment vers le même but ou dans le même sens).

REMARQUE

Au sens précis et technique, on distingue la *direction* et le *sens* (voir *sens*, 3) : un mouvement dirigé suivant le méridien peut avoir deux sens contraires : sud-nord ou nord-sud. Mais le mot *dirigé* s'emploie très souvent pour marquer le mouvement ou la conduite orientés en un sens déterminé.

Rad. int. : A. Direcionat ; B. Direkt.

DISAMIS. Mode de la troisième figure se ramenant à **Darii** par la transposition des prémisses et la conversion simple de la majeure et de la conclusion :

Quelque M est P
Tout M est S
Donc quelque S est P.

DISCONTINU, D. *Unstetig ;* E. *Discontinuous ;* I. *Discontinuo.*

A. Au point de vue philosophique, une grandeur est discontinue si elle est composée d'éléments donnés (et non arbitrairement définis) par l'intermédiaire desquels elle est construite dans la pensée.

B. Au point de vue de l'analyse mathématique, *discontinu* est la négation de *continu* dans tous les sens. V. ce mot.

Rad. int. : Nekontinu.

DISCOURS, I. *Discursus ;* D. (sans équivalent général) ; **B.** *Rede ;* — E. *Discourse ;* **B.** *Speech ;* I. *Discorso.*

A. Opération intellectuelle qui s'effectue par une suite d'opérations élémentaires partielles et successives. « Discursus est transitus cogitantis a sententia ad sententiam ordine quadam, sive consequentiarum, sive alio, ut in methodo. » LEIBNIZ, *Opuscules et frag-*

Sur **Diplopie.** — Chacun des deux yeux peut donner soit une image simple, soit une image double ; et les images des deux yeux peuvent fusionner ou ne pas fusionner. Il peut donc se présenter les quatre cas suivants :

A. *Monopie* pour chaque œil et *monopie* pour les deux.

B. *Monopie* pour chaque œil, *diplopie* pour les deux.

C. *Monopie* pour un œil, *diplopie* pour l'autre ; ce qui produira dans la vision binoculaire, *diplopie* ou *triplopie.*

D. *Diplopie* des deux yeux ; ce qui produira, dans la vision binoculaire, *diplopie*, *triplopie*, ou *tétraplopie.* **(Paul Tannery.)**

Le cas B est ce qu'on appelle le plus ordinairement diplopie. **(A. L.)**

ments inédits, éd. Couturat, 495. — Cf. *Discursif** et *Intuition**.

B. Spécialement, expression et développement de la pensée par une suite de mots ou de propositions qui s'enchaînent.

Univers du discours, voir *Univers**.

Rad. int. : **A.** Diskurs ; **B.** Parolad.

DISCRET, D. *Diskret ;* E. *Discrete ;* I. *Discreto.*

*Discontinu**, au sens **A.** Voir plus haut.

Discrétionnaire (Pouvoir). — Voir *Arbitraire**.

DISCRÉTIVE (Port-Royal, II, 9). On appelle proposition *discrétive* une proposition composée* dont les différentes parties sont affirmées à la fois, mais en même temps opposées entre elles par l'esprit (notamment quand l'une est affirmative et l'autre négative). Exemple :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

DISCRIMINATION, D. *Unterscheidung ;* E. *Discrimination ;* I. *Discriminazione.*

Acte de distinguer l'un de l'autre deux objets de pensée *concrets*, soit psychologiques soit sensibles. — Cf. *Distinction**.

Rad. int. : Dicern.

DISCURSIF, D. *Discursiv ;* E. *Discursive ;* I. *Discorsivo.*

Une opération de pensée est dite *discursive* quand elle atteint le but où elle tend par une série d'opérations partielles intermédiaires. (P. ex. et surtout, le raisonnement.) *Discursif* s'oppose à *intuitif.*

L'ensemble des opérations de cette nature constitue la *pensée discursive*, ou quelquefois la *faculté discursive* (surtout usuel en I., *facoltà discorsiva*). Ces expressions se prennent par suite comme synonyme d'*entendement.*

Chez Kant, *discursif* s'oppose à *intuitif* comme la connaissance du général à la connaissance du particulier (*Logik*, § 1).

Rad. int. : Diskurs.

DISJONCTIF, D. *Disjunktiv ;* E. *Disjunctive ;* I. *Disgiuntivo.* Voir *Conjonctif**.

A. Se dit généralement d'un jugement qui affirme une alternative*. Cette alternative peut, en particulier, exister entre plusieurs jugements de même sujet, auquel cas elle se réduit (grammaticalement) à l'alternative des prédicats*, au sens **A.**

B. Se dit aussi plus spécialement d'un jugement affirmant une alternative exclusive, c'est-à-dire dont un des membres est nécessairement vrai et dont tous les membres s'excluent mutuellement (ne peuvent coexister deux

Sur **Discrimination.** — Terme d'origine anglaise, mais que nous croyons suffisamment entré dans le langage philosophique français. **(L. C. — A. L.)**

Sur **Discursif.** — Le rapprochement du discursif et du général, de l'intuitif et du particulier est beaucoup plus ancien que Kant. Il est déjà très usuel chez Wolff, et remonte à la scolastique. Kant ne fait là que suivre un vieil usage classique. **(R. Eucken.)**

Sur **Disjonctif.** — Pour avoir un vrai jugement *disjonctif*, il ne suffit pas que les termes de l'alternative s'excluent réciproquement, mais il est nécessaire de plus qu'il n'y ait pas d'autre possibilité que celle exprimée dans la disjonction ; en d'autres termes, que la division de l'extension soit complète. A défaut de quoi on n'a plus un jugement disjonctif, mais un jugement simplement *partitif.* **(C. Ranzoli.)**

à deux). La disjonctive est dite alors *exclusive.*

C. Se dit d'un raisonnement dont une prémisse est disjonctive. En particulier, on appelle *syllogismes disjonctifs* les raisonnements des deux types suivants :

Modus tollendo-ponens :

Ou A est vrai, ou B est vrai ;
Or A n'est pas vrai ;
Donc B est vrai ;

Modus ponendo-tollens :

Ou A est vrai, ou B est vrai ;
Or A est vrai ;
Donc B n'est pas vrai.

Cette seconde forme exige que la majeure soit exclusive.

Une autre forme de raisonnement disjonctif, au sens **C,** est le *dilemme**, où l'on montre que les deux termes d'une alternative aboutissent à une même conséquence.

Rad. int. : Disjunktiv.

DISJONCTION, D. *Disjunktion ;* E. *Disjunction ;* I. *Disgiunzione.*

A. Caractère des jugements disjonctifs* soit au sens **A,** soit au sens **B.** — On dit quelquefois dans le second de ces cas : *disjonction complète* ou mieux *exclusive.*

B. Jugement disjonctif, soit au sens **A,** soit au sens **B.**

Rad. int. : **A.** Disjunktes ; **B.** — aj.

DISPARATE, L. *Disparatus ;* D. *Disparat ;* E. *Disparate ;* I. *Disparato.*

Terme relatif : **A.** Chez Boèce, des termes disparates sont des termes divers non contraires : « disparata... quæ tantum a se diversa sunt, nulla contrarietate pugnantia... » (Dans Prantl, I, 686.)

B. Chez Leibniz, se dit de deux concepts dont aucun ne contient l'autre, c'est-à-dire qui ne sont pas dans la relation de genre à espèce. Leibniz, *Inédits*, éd. Couturat, p. 53 : « Si neuter terminorum in altero continetur, appellantur *Disparata* », et p. 62 : « ... in disparatis, seu quorum neutrum est genus vel species. »

C. On appelle plus généralement *disparates* deux concepts qui ne sont ni dans le rapport de genre à espèce, ni dans le rapport d'une espèce à une autre espèce d'un même genre.

Kirchner, sub v°, y ajoute de plus cette condition que les deux concepts considérés soient des caractères d'un même sujet. Mais cette dernière condition ne paraît pas conforme à l'usage ; et le second exemple qu'il donne dans le même article porte sur des termes qui ne la remplissent pas.

CRITIQUE

Bon à conserver au sens **C.**

Rad. int. : Disparat.

« Disponible », terme récemment introduit dans le langage philosophique pour marquer l'état de l'esprit dont les sentiments, l'action ou le jugement ne sont restreints par aucun engagement antérieur, « Sois disponible de toute ta ferveur à toutes les choses.... Sois disponible : refuse ton cœur à la fixité, ne t'attache à rien, ni à personne, ni à toi-même. Sois infidèle et toujours amoureux. Désencombre-toi du passé. Que tes passions soient excessives, mais

Sur **Disparate.** — Y a-t-il là trois sens réellement différents ? Leibniz, en particulier, a-t-il voulu faire autre chose que définir avec une précision nouvelle, et éclaircir (par la distinction des cas où le genre est plus ou moins prochain) le sens d'un terme scolastique ? **(J. Lachelier.)**

Peut-être ; mais la définition de Leibniz est beaucoup plus rigoureuse que celle des Scolastiques ; et surtout elle admet entre disparates la relation de contrariété qu'exclut celle-ci. D'où la nécessité de la formule **C,** qui précise davantage encore le sens fondamental. **(L. C. — A. L.)**

exclusives, jamais. » C.-L. Estève (résumant André Gide), *Études philosophiques sur l'expression littéraire* (1939), p. 31.

DISSOCIATION, D. *Dissoziation ;* E. *Dissociation ;* I. *Dissociazione.*

A. Plusieurs psychologues modernes appellent ainsi l'opération de l'esprit isolant les uns des autres des éléments qui lui ont été donnés primitivement comme un tout. « What is associated now with one thing and now with another, tends to be dissociated from either and to grow into an object of abstract contemplation by the mind. One might call this the law of dissociation by varying concomitants[1]. » W. James, *Principes of Psychol.*, I, 506.

B. Au sens concret, séparation effective d'éléments qui étaient unis. Spécialement, en chimie, on appelle *dissociation* une décomposition limitée, c'est-à-dire aboutissant à un état d'équilibre qui est la limite commune de cette réaction et de la réaction inverse.

Rad. int. : **A.** Disociad ; **B.** Disociiĝ.

1. « Ce qui est associé tantôt à une chose, tantôt à une autre, tend à se dissocier de l'une et de l'autre et à devenir un objet de contemplation abstraite pour l'esprit. On pourrait appeler ceci : loi de dissociation par la variation des concomitants. »

DISSOLUTION, D. *Auflösung ;* E. *Dissolution ;* I. *Dissoluzione.*

A. Décomposition d'un agrégat, et spécialement retour à l'état indépendant d'éléments individuels groupés en un organisme.

B. D'après l'usage de H. Spencer, la dissolution est le processus inverse de celui qui constitue l'*évolution* (caractérisée chez lui par le progrès de la différenciation et de l'intégration). Elle est donc non seulement le retour à l'indépendance des éléments agrégés, mais le retour à la ressemblance des éléments différenciés. *Premiers Principes*, ch. XXIII.

CRITIQUE

Ce mot présente le plus souvent un sens péjoratif (ruine, décadence, corruption) : 1° à cause de ce fait que l'exemple le plus frappant de dissolution, au sens **A,** est la dissolution qui suit la mort ; 2° à cause de l'usage qu'on fait en français et en anglais de l'adjectif *dissolu (dissolute) :* débauché, contraire aux bonnes mœurs ; 3° à cause de l'association très générale qui existe entre *évolution* et *progrès.* — Cependant le mot a été pris aussi en un sens favorable, en considérant que la plupart des progrès moraux s'accomplissent par l'assimilation* des individus et par l'assouplissement ou même par la destruction des structures sociales rigides qui tendent à les transformer en organes invariablement différenciés*. A. Lalande, *La dissolution opposée à l'évolution*, ch. I.

Rat. int. : **A.** Dissolv ; **B.** Dissolvad.

DISSYMÉTRIE, voir *Symétrie* et **(S)** *Antisymétrie.*

DISTANCE, D. *Abstand ;* E. *Distance ;* I. *Distanza.*

Voir *Espace**, *Étendue** *Nativisme**.

Rad. int. : Distanc.

DISTINCT, D. *Verschieden, deutlich ;* E. *Distinct ;* I. *Distinto.* — Le terme opposé est *confondu* pour **A** et **B ;** *confus* **C** et **D.**

1° En tant que terme relatif, portant sur plusieurs objets comparés entre eux :

A. *Au sens subjectif :* distingué, qui est tenu pour *autre* par un esprit donné. Ex. : « Pour Bacon, la philosophie n'est pas distincte de la science. »

B. *Au sens objectif :* différent, qui *doit* être tenu pour autre. Ex. : « Vous confondez deux problèmes distincts. »

2° En tant que terme absolu, s'appliquant à un seul objet :

C. *Extrinsèquement*, et par une ellipse : distinct, au sens **A,** *de toute autre chose ;* distingué par l'esprit et posé par lui comme univoque. Ne se dit en ce sens que de la connaissance elle-même, ou d'un objet de connaissance, en tant qu'idée.

Spécialement chez Descartes, le critérium de la vérité est dans la connaissance *claire et distincte :* « J'appelle [connaissance] distincte celle qui est tellement précise et différente de toutes les autres qu'elle ne comprend en soi que ce qui paraît manifestement à celui qui la considère comme il faut[1]. » *Principes*, I, 45.

Une idée peut être claire* sans être distincte, p. ex. celle d'une douleur ; mais non réciproquement (Descartes, *Principes*, I, 46). Cette affirmation de Descartes est reproduite par Port-Royal, mais avec des réserves (*Logique*, première partie, ch. IX).

D. *Intrinsèquement*, ce dont l'esprit voit nettement tous les éléments constitutifs.

Pour Leibniz, la connaissance distincte est celle qui non seulement suffit à faire reconnaître son objet, mais dans laquelle on peut expliquer « les marques qu'on en a ». *Disc. de Métaph.*, § XXIV.

Une idée peut être *claire* si elle suffit à faire reconnaître son objet, mais néan-

1. Le mot *précise* est pris ici avec son sens ancien : Cf. Port-Royal, *Logique*, I, ch. 5, « Où il est parlé de la manière de connaître par abstraction *ou précision* ».

Sur **Dissociation.** — Il y aurait intérêt à distinguer nettement la dissociation de l'abstraction : W. James fait rentrer la « loi de dissociation » dans le *Process of abstraction.* Il faudrait bien distinguer l'*abstraction*, opération logique par laquelle l'esprit considère l'attribut en l'opposant au sujet ; — et la *dissociation*, analyse psychologique opérée en vertu de la fonction discriminative propre à l'attention. C'est d'ailleurs cette simplification du réel par l'attention qui rend possible l'association ; et l'on se rend compte ainsi du lien étroit qui unit les deux processus : dissociation-association. **(Th. Ruyssen.)**

Sur **Dissolution.** — Le terme est malheureux, et je regrette de l'avoir employé, à la suite de Spencer, pour désigner le processus contraire à l'évolution telle qu'il l'entend. Cet usage a donné et donne naissance à de nombreux malentendus, dont j'ai eu souvent à constater les graves inconvénients. Étant donné que l'évolution*, au sens spencérien, est surtout caractérisée par la différenciation, le meilleur terme à opposer à celui-ci me paraît être *assimilation**, ou, pour correspondre à l' « évolution », en tant que caractérisée à la fois par la différenciation et l'intégration, *involution*. Voir *Les Illusions évolutionnistes.* **(A. L.)**

Sur **Distance.** — Terme omis dans la première rédaction de ce travail. A été rétabli pour ordre à son rang alphabétique sur les observations de M. **Ranzoli,** qui fait remarquer avec justesse que la *perception de distance* est un des problèmes importants de la théorie de la vision. Elle a été le champ de bataille des théories *Empiristes* et *Nativistes*, qui seront définies en leur place. **(A. L.)**

Sur **Distinct.** — *Verschieden* s'emploie aux sens **A** et **B,** *Deutlich* au sens **C.** *Unterschieden*, comme adjectif, n'est pas rare chez les auteurs classiques, particulièrement dans le sens **A** (subjectif). **(F. Tönnies.)**

Distinct se dit proprement de la vision et des images visuelles ; mais il se dit métaphoriquement de la vue de l'esprit et des choses que l'esprit voit avec une parfaite netteté ; et c'est ce sens métaphorique qui est devenu, ce me semble, chez Descartes et Leibniz, le sens philosophique (plutôt que le sens de *distingué*, de *non-confondu*, bien que la netteté d'une image visuelle tienne à ce qu'elle ne se confond pas avec d'autres et à ce que les traits ne s'en confondent pas entre eux). **(J. Lachelier.)**

moins confuse si on le reconnaît par « un je ne sais quoi ». *Ibid.*

Cf. *Adéquat**.

Rad. int. : Disting *(Boirac)* ; **A, C, D.** Distingat ; **B.** Distingind.

DISTINCTION, D. *Unterscheidung* au sens **A,** *Unterschied* au sens **B,** *Verschiedenheit* au sens **C ;** E. *Distinction ;* I. *Distinzione.*

A. Acte de distinguer, c'est-à-dire de reconnaître pour autre. — Spécialement, acte de séparer, dans une assertion que l'on discute, ce que l'on admet de ce que l'on n'admet pas. Voir *Distinguo**.

B. Caractère qui distingue un objet de pensée, c'est-à-dire qui permet de le reconnaître pour autre. Spécialement, au sens laudatif : ce qui met un homme au-dessus du commun (supériorité d'intelligence ou d'éducation ; titre honorifique ; etc.).

C. Propriété qu'ont deux ou plusieurs objets de pensée d'être distincts.

REMARQUES

1. La distinction est dite *numérique (numero)* si elle consiste seulement dans la répétition d'une présentation, jugée identique quant à son contenu ; elle est dite *spécifique (specie)*, ou mieux *intrinsèque* dans le cas contraire. Cf. *Différence**.

2. *Distinction réelle*, celle qui est entre deux êtres qui peuvent être effectivement séparés, ou du moins qu'on peut concevoir comme pouvant être effectivement séparés par une puissance supérieure à la nôtre ; *distinction formelle*, celle qui ne peut être faite qu'en pensée, comme l'abstraction. Voir Arnauld, *Quatrièmes objections* contre Descartes, section I.

3. *Distinction*, en Log., s'applique en principe aux individus ; *différence*, aux espèces ; *diversité*, aux genres. Mais l'usage courant, même dans les ouvrages philosophiques, passe par-dessus ces spécifications, d'autant plus que la règle française de style qui désapprouve la répétition d'un même terme conduit fréquemment à substituer l'un à l'autre.

Rad. int. : **A.** Disting *(Boirac)* ; **B.** Distingaj ; **C.** Distinges.

DISTINGUER, D. **A, B.** *Auszeichnen ;* **C.** *Unterscheiden ;* **D.** *Erkennen ;* — E. *To distinguish ; to discriminate ;* I. *Distinguere.*

(Étymologiquement, teindre de couleur différente ; opposer par des teintes diverses.)

A. Établir ou marquer une différence ; rendre distinct* au sens **A.** « Descartes a distingué les inconnues par les lettres *x, y, z.* »

B. Constituer le caractère distinctif d'une chose ou d'un objet de pensée, ce qui permet de les reconnaître. — Quand il s'agit d'une personne ou de ses actes, le mot a presque toujours un import laudatif ; d'où le sens de « distingué », pris absolument.

C. Reconnaître une chose pour distincte d'une autre.

D. Percevoir ou penser d'une manière distincte*, au sens **C.**

Rad. int. : **A. B.** Disting ; **C. D.** Dicern.

« Distinguo ». Dans la discussion (primitivement dans la discussion scolastique), formule servant à répondre à une objection par une distinction*. Par suite, substantivement, et souvent avec une nuance péjorative, la distinction elle-même.

DISTRACTION, D. *Zerstreutheit ;* E. *Distraction ;* I. *Distrazione.*

A. Division de la pensée entre plusieurs objets divers, de telle sorte qu'elle n'est attentive à aucun d'eux.

B. Absence de perception d'une sensation qui devrait être normalement perçue, ou manque d'adaptation aux circonstances présentes, provenant de ce que l'attention est concentrée sur un point particulier (en général sur une pensée intérieure).

Ce mot s'applique dans les deux sens soit à une disposition générale de l'esprit, soit à un état momentané ; de plus, au sens **B,** il s'emploie également d'une manière concrète : acte ou omission causés par la distraction.

CRITIQUE

Les deux sens du mot sont moins différents qu'ils ne paraissent d'abord, l'inattention à certains phénomènes étant le trait commun qui les réunit. Cependant il serait bon d'appeler plutôt le premier cas *dispersion*, et le second *distraction.*

Rad. int. : **A.** Dipsers ; **B.** Distrakt.

DISTRIBUÉ, L. *Distributus ;* D. *Verteilt ;* E. *Distributed ;* I. *Distributo.*

Logique. Se disait autrefois des termes pris universellement. Goclenius, s. v^e^ : « Distribui est accipi universaliter. » Voir ci-dessous *Distributif* et *Extension*, obs.

DISTRIBUTIF, L. *Distributivus; Distributiv ;* E. *Distributive ;* I. *Distributivo.*

Se dit d'un terme général qui est entendu comme désignant individuellement et à volonté chacun des objets de son extension (Relation ⊃). S'oppose à *collectif** ou à *indivis** (Relation ϵ).

1. **DISTRIBUTIVE (loi,** ou plus exactement **propriété),** D. *Distributionsgesetz ;* E. *Distributive law ;* I. *Legge [ou proprietà] distributiva.*

Une opération ou relation R_1, est *distributive* par rapport à une autre opération ou relation R_2 quand on a toujours.

$$(aR_2\ b)\ R_2\ c = (aR_1\ b)\ R_2\ (bR_1\ c).$$

Par exemple, l'addition et la multiplication logiques sont distributives l'une par rapport à l'autre ; la multiplication arithmétique est distributive par rapport à l'addition arithmétique, mais non celle-ci par rapport à celle-là.

Rad. int. : Distributiv.

2. **Distributive (justice).** — Voir *Commutative**.

DIVERS, G. Ἕτερος ; L. *Diversus ;* D. *Verschieden ;* E. *Divers ;* I. *Diverso.*

A. Les mots *diversus, divers*, ont été souvent employés pour traduire le terme aristotélicien ἕτερος. Est *divers*, en ce sens, tout ce qui étant réel, n'est pas identique. « Πᾶν γὰρ ἢ ἕτερον ἢ ταὐτό, ὅ τι ἂν ἦ ὄν. » *Métaph.*, IX, 3. 1054^b^. Cette diversité admet plusieurs degrés (*Ibid.*, IV, 10.1018^b^) parmi lesquels Aristote distingue ἕτερα τῷ γένει et ἕτερα τῷ εἴδει.

Leibniz, de même, definit partout *diversa* comme la négation de *eadem.*

B. Dans le langage moderne, les mots *divers* et *diversité* impliquent toujours que les termes ou les objets ont une différence intrinsèque et qualitative (opposée à la simple multiplicité numérique).

Sur **Distraction.** — *Distrahi*, être tiraillé en divers sens ; c'est en ce sens étymologique que Leibniz se disait *distractissimus*, par suite de ses nombreuses occupations. La distinction **A** et **B** est très juste : nous avons deux mots pour **A,** *distraction, dispersion*, aucun pour **B,** à moins de dire *être absorbé, se concentrer ;* mais ce ne sont pas des substantifs. En réalité, je crois que *distraction* s'oppose dans le sens commun à *présence d'esprit.* Celle-ci est un état moyen entre la dissipation et la concentration ; *distraction*, étant péjoratif, confond les deux excès. Cela revient à dire que ce terme est d'origine familiale, pédagogique et sociale. Est appelé *distrait* l'enfant ou l'adulte qui, trop léger ou trop réfléchi, ne fait pas attention à ce à quoi il *devrait* faire attention selon le point de vue pratique des éducateurs ou du bon sens vulgaire. **(V. Egger.)**

Sur **Distribué, Distributif.** — *Distributed* se dit toujours en anglais des propositions universelles ; *undistributed*, s'applique soit aux particulières, soit aux indivises.

CRITIQUE

Ce dernier usage, par suite du *principe des indiscernables*, ne diffère de celui de LEIBNIZ qu'en ce qui concerne les êtres abstraits. (Cf. *Différence**.) Pour éviter toute équivoque il serait bon d'employer, au sens général **A,** *autre** et *altérité** ; au sens qualitatif **B,** *divers* et *diversité*.

Rad. int. : **A.** Altr. ; **B.** Divers.

DIVINITÉ, D. *Göttlichkeit* au sens **A,** *Gottheit* au sens **B** ; E. *Godhead, Divinity, Deity* ; I. *Divinità*.

A. Au sens abstrait, caractère de ce qui est divin.

B. Au sens concret : *Une Divinité, La Divinité*, synonymes de Dieu, soit au sens païen, soit au sens chrétien.

C. Spécialement : on a distingué quelquefois la *Divinité* ou essence divine, et *Dieu*, en tant qu'être personnel (p. ex. chez ECKHART). On peut rapprocher de cet usage le passage suivant de LEIBNIZ : « Ainsi Dieu seul est l'unité primitive... dont toutes les monades créées ou dérivatives sont des productions ; et naissent pour ainsi dire par des Fulgurations continuelles de la Divinité. » *Monadologie*, 47.

Rad. int. : **A.** Dees ; **B, C.** Deaj.

Divisé (sens), voir *sens composé**.

DIVISIBILITÉ, D. *Teilbarkeit* ; E. *Divisibility* ; I. *Divisibilità*.

Propriété qu'a un tout d'être décomposable soit matériellement, soit idéalement, en un certain nombre de parties.

Rad. int. : Dividebles.

DIVISION, G. Διαίρεσις ; L. *Divisio* ; D. *Einteilung* ; E. *Division* ; I. *Divisione*.

LOGIQUE. Opération par laquelle on partage l'extension d'un concept (dit *genre*) en plusieurs classes qui sont les extensions respectives d'autres concepts (appelés *espèces*). Voir le texte de HAMILTON, cité plus haut, v° *Définition**, et toute la 25e leçon de sa *Logique* (II, 22, sqq.). — Cf. *Classification* et *Partition**.

DIVISION DU TRAVAIL, D. *Arbeitsteilung* ; E. *Division of labour* ; I. *Divisione del lavoro*.

A. Primitivement (Adam SMITH, *Richesse des Nations*, I, 1) organisation économique consistant dans ce fait que le travail total à effectuer est réparti entre les coopérateurs de telle sorte que chacun accomplisse toujours un même genre de travail, pour lequel il acquiert ainsi une habileté et une facilité particulières.

B. Par analogie, on a appelé *division du travail physiologique* la spécialisation des fonctions entre les différents organes d'un corps vivant.

Rad. int. : Labordivid.

DOCTRINE, D. *Lehre* ; E. *Doctrine* ; I. *Dottrina*.

A. Sens primitif : enseignement. « Il y a deux sortes de méthodes ; l'une pour découvrir la vérité, qu'on appelle *analyse*... et qu'on peut aussi appeler méthode d'invention ; l'autre, pour la faire entendre aux autres quand on l'a trouvée, qu'on appelle *synthèse*... et qu'on peut appeler aussi *méthode de doctrine*. » *Logique* de PORT-ROYAL, 4e partie, ch. II.

B. Ce qu'on enseigne ; et, par généralisation, ce qu'on affirme être vrai en matière théologique, philosophique, ou scientifique : ce terme impliquant toujours l'idée d'un corps de vérités organisées, solidaires, et même le plus souvent liées à l'action, non d'une assertion isolée ou de pure théorie. « Science et doctrine ont des fins différentes : l'une constate et explique, l'autre juge et prescrit... La doctrine a besoin de lignes simples et de partis pris tranchés... » G. PIROU, *Les doctrines économiques en France depuis 1870*. Voir aussi l'opposition entre « doctrine artistique » et « système esthétique » dans *Histoire de l'Esthétique française* par T. M. Mustoxidi, pages 2-7, et cf. *Dogme**, *Théorie**.

C. Spécialement, dans la méthodologie du droit : 1° l'expression *la doctrine* désigne l'ensemble de l'enseignement du droit, par opposition, d'une part au texte de la loi ; de l'autre, à la jurisprudence ; — 2° on appelle *doctrine* la thèse soutenue par un juriste en renom sur un point controversé ; par exemple : « La doctrine de Blondeau » (d'après laquelle, en cas d'insuffisance de la loi, on ne doit pas faire appel à l'équité, mais débouter le demandeur).

REMARQUE

Du sens **A** est dérivé, dans une autre direction, l'usage ancien de *doctrine* pour instruction acquise, connaissances possédées. Mais cette acception est aujourd'hui tombée entièrement en désuétude.

Rad. int. : Doktrin.

DOGMATIQUE, adj. et subst. — Qui présente le caractère du dogmatisme*, aux divers sens de ce mot. Sous la forme du substantif, s'emploie souvent au pluriel : « Les Dogmatiques. »

Dans le langage scolaire on appelle souvent « philosophie dogmatique » tout ce qui, dans l'enseignement, n'est pas histoire de la philosophie : c'est un usage impropre du mot, à éviter.

DOGMATISME, D. *Dogmatismus* ; E. *Dogmatism* ; I. *Dogmatismo*.

A. Primitivement, toute philosophie qui affirme certaines vérités et s'oppose ainsi au scepticisme. Δόγματα et δογματικῶς sont employés en ce sens

---

Sur **Dogmatisme.** — On emploie souvent l'expression *dogmatisme négatif* pour désigner le scepticisme, par opposition au *dogmatisme positif* défini en **A.** Ces expressions paraissent utiles à conserver dans leur opposition : 1° parce qu'elles marquent bien les deux aspects contraires d'une *même* disposition d'esprit, qui est dogmatique aussi bien en niant la science qu'en l'affirmant ; 2° parce qu'elles s'opposent toutes deux au criticisme, en tant qu'il représente une attitude intermédiaire entre l'affirmation absolue et la négation absolue de la valeur objective de notre connaissance. **(C. Ranzoli.)** — Mais le véritable scepticisme n'est-il pas précisément celui qui est *éphectique*, et qui doute de son doute même ? En ce sens le *dogmatisme négatif* pourrait être opposé au scepticisme lui-même. **(A. L.)**

Le *dogmatisme moral* s'oppose au dogmatisme intellectuel **B,** dont il prétend montrer le caractère illégitime et illusoire, aussi bien qu'au criticisme. Il consiste en ces trois thèses liées : 1° Toutes nos connaissances spontanées sont l'expression solidaire de ce que nous désirons, de ce que nous faisons, de ce que nous sommes déjà, dans notre adaptation à la réalité où nous plongeons. 2° Les connaissances issues de cette assimilation naturelle servent à proposer à notre activité morale des problèmes qui, selon la solution volontairement choisie, déterminent de nouveaux états, une nouvelle attitude intellectuelle. 3° La valeur métaphysique ou réaliste de notre connaissance est donc liée à la manière normale, morale, dont nous nous comportons à l'égard des êtres que, loin de subordonner à notre égoïsme, nous traitons comme des fins en soi, ou des moyens moraux. Spéculativement, le dogmatisme moral, c'est l'explication de la certitude par l'action : pour connaître l'être et pour y croire, il faut coopérer à se donner l'être à soi-même. Pratiquement, c'est la mise en œuvre de la méthode critique et de la méthode ascétique pour se dépouiller de toute relativité dans sa manière d'être et dans sa manière de penser. Il se distingue nettement du scepticisme, d'après lequel nous sommes invinciblement enfoncés dans le relatif, et du dogmatisme illusoire d'après lequel il suffit de penser et d'avoir des idées pour être dans l'absolu. Cf. LABERTHONNIÈRE, Le Dogmatisme moral, p. 76, dans *Essais de philosophie religieuse*. **(M. Blondel.)**

par Diogène Laërce, 74. — « Dogmatici sunt qui veritates universales defendunt, seu qui affirmant vel negant in universali. » Wolf, *Psych. rat.*, § 40.

B. Secondairement, et depuis Kant, le mot est pris souvent dans un sens péjoratif. Il ne s'oppose plus alors au scepticisme, mais à la *critique* **B*** et au *criticisme**. « Der Dogmatism der Metaphysik, d. i. das Vorurtheil, in ihr ohne Kritik der reinen Vernunft fortzukommen[1]... » Kant, *Raison pure*, préface à la 2e édition, B. 30. — Il oppose à cet égard le *procédé dogmatique* au *dogmatisme :* « Die Kritik ist nicht dem *dogmatischen Verfahren* der Vernunft in ihrem reinen Erkenntnis, als Wissenschaft, entgegengesetzt... sondern dem *Dogmatism*, d. i. der Anmassung, mit einer reinen Erkenntnis aus Begriffen (der philosophischen), nach Principien, so wie sie die Vernunft längst im Gebrauche hat, ohne Erkundigung der Art und des Rechtes, wodurch sie dazu gelanget ist, allein fortzukommen[2]. » *Ibid.*, B. 35.

C. On a donné le nom de *dogmatisme moral* à la philosophie qui explique et légitime la certitude par l' « action » (au sens **E**).

D. Tournure d'esprit qui consiste à affirmer ses doctrines avec autorité, et sans admettre qu'elles puissent avoir quelque chose d'imparfait ou d'erroné.

Rad. int. : Dogmatism.

Dogmatiste, comme *Dogmatique** (opposé à Sceptique). « Je m'arrête à l'unique fort des dogmatistes, qui est qu'en parlant de bonne foi et sincèrement, on ne peut douter des principes naturels. » Pascal, *Pensées*, pet. éd. Brunschvicg, n° 434, p. 530. Cette forme est devenue rare.

DOGME, G. Δόγμα ; D. *Dogma ;* E. *Dogma ;* I. *Dogma.*

A. Opinion philosophique reçue dans une école. (Cf. δοκεῖν, δόξα). Encore employé dans ce sens chez Bacon : « Gilbertus, qui Philolaï dogmata reposuit... » *De dignitate*, III, 4.

B. Doctrine reconnue et établie par l'autorité d'une Église (généralement de l'une des églises chrétiennes) et à laquelle les membres de cette église sont tenus d'adhérer. Ce sens est usuel depuis les premiers siècles du christianisme.

C. Sens particulier à Kant : « Ich theile alle apodiktischen Sätze... in *Dogmata* und *Mathemata* ein. Ein direct synthetischer Satz aus Begriffen ist ein Dogma, dagegen ein dergleichen Satz durch Construction der Begriffe ist ein Mathema[1]. » *Raison pure*, Method., I, 1. A. 736, B. 746. Cf. *Dogmatisme**.

Rad. int. : Dogm.

1. « Le dogmatisme de la métaphysique, c'est-à-dire le préjugé de s'y avancer sans une critique de la raison pure... » — 2. « La critique n'est pas opposée au procédé dogmatique de la raison dans la connaissance pure en tant que science..., mais au Dogmatisme, c'est-à-dire à la prétention de procéder à l'aide d'une connaissance pure tirée de simples concepts (la connaissance philosophique), en s'appuyant sur des principes tels que la raison les emploie depuis longtemps, sans rechercher de quelle manière et de quel droit elle est arrivée à les affirmer. » — Cf. dans la Préface de la première édition : « *Der alte, wurmstichige Dogmatism*, le vieux dogmatisme vermoulu. »

1. « Je divise toutes les propositions apodictiques en *Dogmata* et *Mathemata*. Un *Dogma* est une proposition directement synthétique par concepts ; un *Mathema* est une proposition synthétique par construction de concepts. » (C'est-à-dire par l'intuition qui peut être donnée *a priori* comme correspondant aux concepts. » *Ibid.*, A. 713, B. 741.

Sur **Dogme.** — La signification primitive du mot grec δόγμα semble avoir été celle de décision politique d'un souverain ou d'une assemblée. Cf. A. Sabatier, *Esquisse d'une philosophie de la religion*, p. 274 (1898). La signification d' « opinion philosophique » serait donc dérivée, et due probablement à ce fait que les écoles philosophiques anciennes avaient souvent un caractère de secte religieuse, et donnaient à leurs doctrines, à l'égard de leurs adeptes, la même autorité impérative qu'avait un décret politique pour les citoyens d'un État. Voir en particulier Sénèque, *Epistola*, 95, et Cicéron, *Académiques*, IV, 9. **(C. Ranzoli.)**

« DOLORISME », terme créé par Paul Souday, avec un import péjoratif, dans un article du *Temps* sur *La possession du monde* de Georges Duhamel (6 mars 1919) : « Il donne en plein dans ce que j'appellerai le dolorisme, c'est-à-dire la théorie de l'utilité, de la nécessité, de l'excellence de la douleur. »

Le mot a été repris, en un sens favorable, par M. Julien Teppe, qui a beaucoup contribué à le rendre usuel ; il le définit : « Doctrine qui attribue une haute valeur morale, esthétique, et surtout intellectuelle à la douleur — principalement à la douleur physique, non seulement en ce qu'elle rend l'homme sensible aux souffrances d'autrui, mais en ce qu'elle arrête les impulsions de la vie animale et permet ainsi à l'esprit d'acquérir une hégémonie particulièrement efficace pour la création artistique et littéraire. » Voir *Apologie pour l'anormal, manifeste du dolorisme* (1935) ; *Dictature de la douleur, ou précisions sur le dolorisme* (1936) M. J. Teppe y relève aussi le rôle de la maladie, et l'utilité spirituelle de l'inhibition qu'elle produit.

L'adjectif *doloriste* est également en usage : on le trouve notamment dans le titre de la *Revue doloriste*, fondée en 1936 par le même auteur.

DOMAINE, D. *Bereich, Gebiet* (quelquefois *Umfang*) ; E. *Domain ;* I. *Dominio.*

Partie de l'Univers* du discours à laquelle s'appliquent une idée, une relation, une fonction, une faculté.

Spécialement : 1° en parlant d'une relation* logique binaire aRb, on appelle *domaine* de cette relation l'ensemble des termes antécédents a_1, a_2, a_3... et *domaine converse* ou *codomaine* l'ensemble des termes conséquents b_1, b_2, b_3... Cf. *Champ**.

2° En Psych., on appelle « domaine de la volonté » l'ensemble des actions qui dépendent de celle-ci. Voir Paulhan, *La Volonté*, ch. viii : « Le domaine de la volonté », et ix : « L'extension du domaine de la volonté. »

Dominateur ou **dominant** (caractère). — Voir *Subordonné**.

DONC, D. *Also, folglich, demnach*, etc.; E. *Then, Therefore ;* I. *Dunque.*

Conjonction marquant que ce qui suit est la conséquence logique des propositions admises qui viennent d'être énoncées ou sous-entendues. Équivaut par conséquent au signe ⊃, mais surtout dans les expressions logistiques où les antécédents sont affirmés et non pas simplement posés à titre de lexis* ou d'hypothèse*. Cf. *Impliquer**, *Inférence**.

REMARQUE

On dit aussi : *par conséquent, par suite, en conséquence, il en résulte*, etc. Mais *donc* est d'un usage plus technique : il sert d'une manière classique à marquer la conclusion d'un syllogisme.

« D'où... » a un sens plus large ; il se place bien devant un substantif pour indiquer que ce qu'il désigne est l'effet ou la conséquence de ce dont on vient de parler : « Science, d'où prévoyance. »

« Alors, » « ainsi » marquent un rapport d'implication du même genre, mais plus vague.

DONNÉ, D. *Gegeben ;* E. *Given ;* I. *Dato* (s'emploie adjectivement et substantivement).

A. *Sens relatif :* Ce qui est immédiatement présenté à l'esprit avant que celui-ci y applique ses procédés d'élaboration. Une idée peut être *donnée* relativement à un certain ordre de recherches ou à un certain état de l'esprit, et cependant être *construite** si l'on considère un ordre ou un état différents. Ainsi l'idée de couleur rouge est *donnée*

Sur **Dolorisme.** — La définition qui se trouve entre guillemets a été revue et partiellement refaite par **M. Julien Teppe.**

quelque chose en ma créance qui fût entièrement indubitable. » *Discours de la méthode*, IV, 1. — Cf. *Première méditation :* « Des choses qu'on peut révoquer en doute. »

CRITIQUE

Le mot *doute*, et surtout le mot *douteux*, dans leur usage ordinaire, ont souvent le sens « hyperbolique » et négatif qu'ils reçoivent dans le doute cartésien. Aussi leur substitue-t-on volontiers l'expression plus précise : « Suspendre son jugement. » Il est à souhaiter que le mot conserve dans l'usage philosophique son sens propre **A,** et c'est en ce sens que nous définissons le radical ci-dessous.

Rad. int : Dub.

DOUTE [Folie du], D. *Zweifelsucht ;* E. *Doubting mania ;* I. *Follia del dubbio.*

Trouble mental caractérisé par la difficulté, ou même l'impossibilité d'aboutir à des assertions* ou à des décisions* fermes, dans les cas où normalement ces fonctions du jugement et de la volonté s'accomplissent sans résistance.

On applique ce nom à la rumination anormale de problèmes métaphysiques, à la recherche indéfinie du pourquoi dans les choses insignifiantes, à la crainte des accidents ou des microbes, à la maladie du scrupule, etc.

DOXIQUE, (S).

DOXOLOGIE ou *practicologie* (LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, § XXVII) : manière de parler adaptée à l'apparence, à l'opinion ou à la pratique.

DOXOMÉTRIE, D. *Doxométrie ;* E. *Doxometry ;* I. *Doxometria.* Étymologiquement, mesure des opinions (δόξαι).

Méthode de détermination des opinions publiques au moyen de sondages statistiques, dont « l'Institut Gallup » s'est fait une spécialité. — « Opinions » est pris ici au sens le plus large : il est presque synonyme de « caractères », au sens où les statisticiens emploient ce terme (p. ex. le pourcentage des électeurs favorables à telle candidature, celui des individus qui fument habituellement, ou même de ceux dont le revenu est supérieur à une certaine somme).

1. **DROIT (un), les droits,** D. *Recht ;* E. *Right ;* I. *Diritto.*

Ce mot présente différents sens suivant la forme des expressions où il est employé. On peut les ramener à deux idées fondamentales :

A. Un droit, ou encore « ce qui est de droit » est ce qui est conforme à une règle précise, et que par suite il est légitime d'exiger. On dit en général dans ce sens : *avoir droit à, avoir un droit sur.*

Sur **Doute.** — Pourrait se définir d'une façon plus générale : État de l'esprit qui, sollicité par des données (sensations ou propositions) où par des possibilités d'action non concordantes, oscille entre elles sans parvenir à fixer son attention sur l'une d'elles d'une façon définitive. **(Th. Ruyssen.)**

Cette définition est intéressante en ce qu'elle montre le doute sous une forme très concrète. Mais elle me paraît avoir l'inconvénient : 1° de représenter l'esprit comme passif en face d'alternatives qui lui viennent du dehors ; 2° d'impliquer une théorie particulière sur la réduction de la volonté à l'attention. **(A. L.)**

Sur **Folie du doute.** — Il y a là deux formes psychologiquement bien distinctes du syndrome : 1° Le sujet est incapable d'affirmer ; c'est une forme de l'aboulie ; 2° Le sujet a de l'agitation mentale, qui se présente comme une dérivation à la place de l'affirmation absente, et qui détermine toutes les manies mentales de l'oscillation, de la recherche de l'au-delà, de la réparation ; il arrive même quelquefois aux obsessions particulières. Cf. *Obsessions et Psychasthénie*, ch. II et III. **(P. Janet.)**

1° Exigible parce que les lois ou règlements le prescrivent, ou parce que cela résulte des contrats établis en conformité de ces lois. Ex. : « Le droit de réponse » et, même par dérivation, « les droits de douane ».

2° Exigible parce que cela est conforme à l'opinion en matière morale. Ex. : « Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à la formation de la Loi. » *Déclaration des droits de l'homme*, 1789, art. VI.

B. Un droit est ce qui est permis. On dit en général, dans ce sens, *avoir le droit de.*

1° Permis par les lois écrites ou les règles concernant les actes considérés, soit en vertu d'une déclaration expresse, soit en vertu de ce principe que ce qui n'est pas défendu est permis. Ex. : « Le droit de tester ; le droit de roquer (aux échecs). »

2° Permis moralement, l'acte en question étant, ou bon, ou moralement indifférent. Ex. : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. » *Déclaration* de 1789, art. XI.

CRITIQUE

Droit est une métaphore géométrique qui se retrouve en grec (ὀρθός), en latin, et dans les langues dérivant du latin, dans les langues germaniques et même dans les langues sémitiques. (RENAN, *Langues sémitiques*, p. 23.) — Le contraire est *Tort :* cf. *tordre, tors ;* et de même *faux, fausser.*

Le sens fondamental paraît donc être celui de conformité à une règle (remarquer l'identité de racine entre *rectum* et *regula*). « Être dans son droit », c'est ne pas être en désaccord avec la règle, « être en règle ». Le droit, à cet égard, est donc, d'une façon générale, ce qui doit être, ou ce qui peut être légitimement, par opposition à ce qui ne doit pas être. L'adjectif anglais *right* conserve ce sens dans toute son éten-

Sur **Droit.** — KANT définit le mot *droit (Recht) :* **A.** En tant qu'adjectif et au sens large : « *Recht* oder *Unrecht* (rectum aut minus rectum) überhaupt ist eine That, sofern sie pflichtmässig oder pflichtwidrig ist *(licitum aut illicitum)*[1]. » *Metaphysik der Sitten, Einleitung*, IV. — **B.** (Substantivement) : « Das Recht ist der Inbegriff der Bedingungen, unter denen die Willkür des Einen mit der Willkür des Andern nach einem allgemeinen Gesetze der Freiheit zusammen vereinigt werden kann[2]. » *Ibid., Einleitung in die Rechtslehre*, § B.

On trouve un recueil d'un grand nombre de définitions classiques du droit, et une discussion de ces formules dans LÉVY-ULLMANN, *La définition du droit*, 1917.

Sur les ambiguïtés du mot anglais *Right* et des expressions qu'on en tire, particulièrement *to have a right to do a thing* (avoir le droit de faire telle chose) — ambiguïtés qui se rencontrent aussi en français, — voir J. S. MILL, *Logic*, livre V, ch. VII, § 1.

Au sens **A,** « ce qui est de droit » est sans doute légitime, c'est-à-dire permis, mais avec, peut-être, en plus, une certaine invitation à user de la permission, qui résulte de la précision de la règle et de ses motifs implicites. **(V. Egger.)**

F. Tönnies aurait été d'avis de conserver *droit naturel*, dont le sens lui paraît suffisamment fixé par l'usage.

Au lieu de *Droit naturel*, dans les deux applications de ce terme (désignées dans le texte du Vocabulaire sous les nos 2 et 3), il serait préférable de dire *Droit idéal* ou *Droit humain.* » **(L. Couturat.)**

1. « Un acte est *recht* ou *unrecht* (= on *a le droit*, on *n'a pas le droit* de faire un acte) selon qu'il est conforme ou contraire au devoir. » *Métaphysique des mœurs*, Introduction. — 2. « Le Droit est l'ensemble des conditions sous lesquelles la volonté individuelle de l'un peut s'unir et s'associer à la volonté individuelle de l'autre conformément à une loi universelle de liberté. » *Ibid.*, Introduction à la *Théorie du Droit.*

due (ligne droite, action juste, pensée vraie, bons principes artistiques ; — *the right man in the right place*[1], etc.). — Cf. en allemand *Recht, gerecht, richtig*, etc. — En français ce sens est plus rare ; on le trouve cependant dans quelques expressions toutes faites : les *sciences de droit* ou normatives (logique, éthique, esthétique) s'opposent aux *sciences de fait* ou constatives (physique, psychologie, etc.). D'où les formules : « en droit comme en fait, en droit sinon en fait, etc. », dans lesquelles *en droit* peut devenir presque exactement synonyme de *logiquement* ou *moralement*. Il y a lieu cependant de remarquer que ces différentes expressions subissent l'influence d'une distinction voisine, mais différente : *quid juris, quid facti*, s'appliquant dans la discussion d'une affaire juridique au *point de droit* et au *point de fait* (p. ex. les deux parties du *Pro Milone*). — Voir ci-dessous *Droit-2 : Le Droit**.

D'autre part, l'idée du droit revient à celle du bien par une autre voie. Les droits sont ce que permet la loi. Or il arrive ordinairement que la loi est en désaccord sur quelques points avec l'opinion morale qui lui est contemporaine : elle énonce des prohibitions ou sanctionne des inégalités que la morale n'admet plus. D'où la revendication des *libertés* ou des *droits naturels*, c'est-à-dire des pouvoirs d'agir ou de n'être pas contraint qui devraient être légaux et ne le sont pas encore. Par exemple, en France à la fin du XVIII[e] siècle : « Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression. » *Déclaration des droits*, 1789, art. II. « L'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété. » *Déclaration*, 1793, art. II. — Le mot reprend ainsi une signification positive. Lorsqu'une « tyrannie » injuste a longtemps prohibé des actes ou des garanties que l'opinion morale juge légitimes, ces libertés, même indifférentes en soi (ni bien ni mal), prennent par opposition une haute valeur morale, et le *droit* d'en jouir apparaît comme un *bien*. En quoi il n'y a pas seulement une illusion et une association d'idées, mais un fait réel : la mise en accord de la loi et de la morale étant un bien positif.

Rad. int. : Yur. (L'objet du droit dont on parle marque suffisamment s'il s'agit d'une permission ou d'une exigibilité.)

2. **DROIT (le),** D. *Recht ;* E. *Right, law ;* I. *Diritto.*

A. Le *Droit*, par opposition au *Fait*, est, dans tout ordre de choses, le légitime par opposition au réel, en tant que celui-ci peut être illégitime. (Ne pas confondre cette distinction avec celle du *point de droit* et du *point de fait ;* voir ci-dessus *Droit-1*, CRITIQUE.)

B. Le droit est l'ensemble des *Droits*-**1, A** et **B,** qui régissent les rapports des hommes entre eux.

1° *Droit positif*, celui qui résulte des lois écrites ou des coutumes passées en force de loi. Ex. : « Droit civil ; Droit romain. Science du Droit et, par abréviation, *le Droit.* »

2° *Droit naturel*, celui qui est considéré comme résultant de la nature des hommes et de leurs rapports, indépendamment de toute convention ou législation.

3° *Droit des gens (jus gentium)* a désigné d'abord à Rome le droit fondé sur l'équité* et applicable aux étrangers qui n'étaient pas soumis au droit romain. Il se confondait par suite avec le droit naturel. « Quod vero naturalis ratio inter omnes homines constituit, id apud omnes populos peraeque custoditur, vocaturque jus gentium. » *Institutes*, livre I, titre II, § 1. — Cette expression a pris chez les modernes un sens différent depuis PUFFENDORF, *De jure naturae et gentium*, 1672 : elle désigne l'ensemble des droits régissant les rapports des États entre eux ou des individus appartenant à des États différents (parce que ces droits sont primitivement dépourvus de toute législation écrite).

1. « L'homme qu'il faut à la place qu'il faut. »

CRITIQUE

Nous avons éliminé, dans cet article et dans le précédent, toutes les définitions qui prétendent à donner, non le sens du mot, mais l'explication de la nature du *droit*, et son origine métaphysique, p. ex. la formule de KANT, définissant le droit par les conditions nécessaires à l'accord des volontés suivant une loi de liberté. A cette conception s'oppose la conception de la liberté comme résultant au contraire du rapport des droits : « La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas au droit d'autrui. » *Déclaration des Droits*, 1793, art. VI. Ce sont là des théories explicatives ou justificatives que nous n'avons pas à discuter ici.

Il en est de même des systèmes qui ont défini le droit naturel par la force, entendant par là qu'en l'absence d'une législation positive il n'existe ni bien ni mal, et par conséquent tout ce qui est possible est permis. « Per jus naturae intelligo ipsas naturae leges... hoc est ipsam naturae potentiam. » SPINOZA, *Tractatus politicus*, II, 4.

Cette manière de parler, qui prête à beaucoup de confusions et de sophismes (voir J.-J. ROUSSEAU, *Contrat Social*, I, 3), repose sur le triple sens du mot *nature** : 1° l'univers, sans exception ; 2° l'ordre *normal*, par opposition aux déviations et monstruosités ; 3° la vie ***spontanée*** et inconsciente, par opposition à ce qui est artificiel, réfléchi et voulu. — Aussi l'expression « droit naturel » nous paraît-elle captieuse, et bonne à éviter. On peut la remplacer, suivant le sens, soit par le terme *loi* (biologique, psychologique, sociale), soit par l'expression *droit moral* (c'est-à-dire résultant de l'opinion morale et non de la législation).

Rad. int. : Yur. (*Science du droit :* Yuro-Scienco.)

DUALISME, D. *Dualismus ;* E. *Dualism ;* I. *Dualismo.*

A. Dualité, rapport de termes qui se correspondent chacun à chacun. — « Tels sont les trois dualismes dont la succession nécessaire constitue... la théorie fondamentale de l'évolution humaine. » Aug. COMTE, *Polit. posit.*, t. III, 67. (Il s'agit de la liaison entre les caractères de la pensée et ceux de l'action dans les trois périodes de la vie sociale : théologique et militaire ; métaphysique et féodale ; positive et industrielle. *Ibid.*, p. 63). — Avec une idée plus marquée d'opposition : « Le dualisme logique », titre du ch. I de GOBLOT, *Essai sur la classification des sciences.* Il s'agit de « l'opposition radicale » que paraissent présenter les sciences de raisonnement et les sciences d'observation, et qu'on peut rapprocher des « autres dualismes : la raison et l'expérience, l'idéal et le réel, le possible et l'être, le droit et le fait, l'esprit et la matière. » *Ibid.*, p. 22. Cf. *Réalisme**.

B. Doctrine qui, dans un domaine déterminé, dans une question donnée, quelle qu'elle soit, admet deux principes essentiellement irréductibles (ex. : Dualisme moral de la nature et de la grâce, de la passion et de la liberté, dualisme psychologique de la volonté et de l'entendement, etc.).

C. Plus spécialement, MÉTAPH. : La

Sur **Dualisme.** — Ce mot apparaît d'abord chez Thomas HYDE, *Historia religionis veterum Persarum* (1700), p. ex. ch. IX, p. 164. Il s'en sert pour désigner la doctrine religieuse qui admet à côté du principe du bien un principe du mal qui lui est coéternel. C'est ainsi que l'entendent aussi BAYLE (cf. *Dictionnaire*, v° Zoroastre) et LEIBNIZ dans la *Théodicée*. WOLFF a transporté cette expression au rapport de l'âme et du corps, et a opposé à cet égard le *monisme* au *dualisme*. **(R. Eucken.)**

Mêmes observations communiquées par **M. C. Webb.** Cf. EUCKEN, *Geistige Strömungen der Gegenwart*, 3° éd. (1904), pp. 167 sqq.

doctrine qui admet deux principes premiers irréductibles des choses (p. ex. : l'Idée ou le Bien et la Matière chez PLATON, Ahura-Mazda et Angra-Mayniu dans la doctrine de l'Avesta, etc.).

Rad. int. : Dualism.

DUALITÉ, D. *Dualität ;* E. *Duality ;* I. *Dualità.*

Caractère de ce qui est double, ou de ce qui contient deux éléments.

Spécialement, en LOG., on a appelé *loi de dualité :* 1° le principe de contradiction sous la forme où il énonce qu'aucun sujet ne peut être à la fois *a* et *non-a* (BOOLE, *Laws of thought*, ch. III, § 16. Il le représente symboliquement par $(x) \times (1\text{-}x) = 0$ ou $x\text{-}x^2 = 0$, cette formule étant elle-même justifiée par $x^2 = x$, autrement dit par le fait que la multiplication logique d'un caractère ou d'une proposition par eux-mêmes équivaut à l'affirmation pure et simple de ce caractère ou de cette proposition) ;

2° le principe d'après lequel pour les propositions primaires, c'est-à-dire qui ne contiennent qu'une seule copule, on peut toujours passer d'une formule relative à la multiplication à une formule relative à l'addition, et réciproquement, en permutant les signes + et ×, 0 et 1, et en changeant le sens de l'implication (COUTURAT, *L'algèbre de la logique*, § 14) ;

3° le fait que la plupart des formules logistiques sont susceptibles de deux interprétations dites « interprétation conceptuelle » et « interprétation propositionnelle » selon que l'on considère les termes qu'elles contiennent comme représentant des classes ou représentant des propositions *(Ibid.)* **(S).**

Rad. int. : Duales.

DULIE, (S).

DUPLIQUE ou **Duplication,** D. *Duplik ;* E. *Duply ;* I. *Duplica.*

Réponse à une réplique (ou réplication). — La forme en *-tion* marque plutôt l'acte, et l'autre forme ce qui est dit ; mais ce n'est pas constant : « Il y a des règles qui ont des exceptions, surtout dans les questions où il entre beaucoup de circonstances, comme dans la jurisprudence... et alors il peut arriver que l'exception ait elle-même ses sous-exceptions c'est-à-dire ses réplications, et que la réplication ait des duplications, etc. » LEIBNIZ, *Nouv. essais*, livre IV, ch. VII, § 11. Voir *Instance**.

On dit quelquefois « dupliquer », comme « répliquer », qui est resté dans la langue courante.

DURÉE, D. *Dauer ;* E. *Duration ;* I. *Durata.*

A. Partie finie du Temps, considéré dans son ensemble. **Ex.** : « La durée d'un raisonnement ; une durée de 30 secondes. » (Le mot *temps* s'emploie aussi dans ce sens, quoique moins correctement : **Ex.** : « Temps de réaction. »)

B. BERGSON oppose également la *durée* au *temps*, la première étant le caractère même de la succession telle qu'elle est immédiatement sentie dans la vie de l'esprit, « durée pure, durée concrète, durée réellement vécue », — le second l'idée mathématique que nous nous en faisons pour raisonner et communiquer avec nos semblables, en le traduisant en images spatiales. *Données imméd. de la conscience*, 74 et suiv.

Rad. int. : Dur, — ad.

Dyade, Δυάς, δυάδος (couple, dualité).

N'est usité que pour traduire ce mot, dans l'emploi qu'en ont fait les philosophes grecs, pour désigner, soit l'Idée de dualité, soit certains couples de contraires employés comme principes d'explication ; en particulier et dans la plupart des cas la « Dyade indéfinie » (δυὰς ἀόριστος) ou « Dyade du Grand et du Petit » (μεγάλου καὶ μικροῦ), c'est-à-dire la matière en tant que principe d'indétermination opposée à l'Un. Voir L. ROBIN, *La théorie platonicienne des Idées et des Nombres d'après Aristote*, not. p. 282-286, et 635-660.

DYADIQUE, G. δυαδικός ; D. *Dyadisch ;* E. *Dyadic ;* I. *Diadico.*

Qui se rapporte à un couple, à une dualité. N'est usité qu'en parlant des relations* logiques entre deux termes (appelées aussi *binaires*), par opposition aux relations *triadiques*, *tétradiques*, etc.

1. **DYNAMIQUE** [subst.], D. *Dynamik ;* E. *Dynamics ;* I. *Dinamica.*

A. Partie de la Mécanique qui traite du mouvement physique et réel, avec toutes ses propriétés ; notamment la *force vive*, et (pour les doctrines qui usent de ce concept) les *forces* dans leur rapport avec les corps en mouvement. — Il est d'usage de diviser la mécanique en trois parties : la *statique*, théorie de l'équilibre en repos ; la *cinématique**, théorie des mouvements, abstraction faite des causes qui les produisent ; et la *dynamique*.

B. Métaphoriquement : 1° Chez HERBART, la *statique* des états de conscience (leurs rapports à l'état d'équilibre) s'oppose à la *dynamique* des états de conscience (leurs rapports à l'état de transformation et de mouvement) : — 2° Chez Auguste COMTE et SPENCER, la *statique sociale* (équilibre des sociétés) s'oppose à la *dynamique sociale* (progrès des sociétés) ; — etc.

Rad. int. : Dinamik.

Sur **Dualité.** — Le second sens de ce qu'on appelle en Logique *loi de dualité* est formulé par Hilbert d'une manière plus immédiatement saisissable : « Quand une expression ne contient que des conjonctions et des disjonctions, des affirmations et des négations, on obtient automatiquement une expression contradictoire de la précédente en remplaçant les conjonctions par des disjonctions, les affirmations par des négations, et inversement. » **(Ch. Serrus.)**

Sur **Durée.** — « Le temps, que nous distinguons de la durée, prise en général, et que nous disons être le nombre du mouvement, n'est rien qu'une certaine façon dont nous pensons à cette durée. » DESCARTES *Principes de la philos.*, I, 57. Le temps est la mesure de la durée « bien que ce que nous nommons ainsi ne soit rien hors de la véritable durée des choses qu'une façon de penser ». — Cf. SPINOZA, *Cog. metaph.*, I, 4 : *De duratione et tempore*, et *Lettre à Louis Meyer*, XII (olim XXIX). **(L. Brunschvicg.)**

LEIBNIZ oppose le temps à la durée comme l'espace à l'étendue : la durée est l'ordre de succession entre des perceptions réelles, comme la masse étendue est *ens per aggregationem, sed ex unitatibus infinitis*. Le temps est au contraire un *continuum quoddam, sed ideale*, dans lequel peuvent être prises *fractiones pro arbitrio*. La genèse de la notion de durée et celle de la notion de temps sont inverses : « In actualibus simplicia sunt anteriora aggregatis ; in idealibus totum est prius parte. » Ed. Gerhardt, II, p. 379. **(M. Blondel.)**

Sur **Dynamique.** — La définition de ce terme a été modifiée et élargie pour répondre aux observations faites dans la séance du 16 juin par M. **Le Roy.** Il a fait remarquer que, malgré l'étymologie, on ne pouvait définir actuellement la Dynamique par l'application des *forces* aux corps en mouvement, attendu que plusieurs doctrines, notamment la mécanique de HERTZ, n'emploient pas la notion de *force*, et ont cependant une Dynamique.

Il en a été de même de l'article **Dynamisme** auquel a été ajouté le paragraphe **B.**

LEIBNIZ parle du mot *Dynamique*, au sens de Science des forces, comme s'il l'avait créé : « Dicam interim notionem virium seu virtutis (quam Germani vocant *Kraft*, Galli *la force*) cui ego explicandæ peculiarem *Dynamices* scientiam destinavi, plurimum lucis afferre ad veram notionem substantiæ intelligendam. » *De primæ philosophiæ emendatione*, § 2 (Ed. Janet, I, 633).

2. **DYNAMIQUE** [adj.], D. *Dynamisch ;* E. *Dynamic ;* I. *Dinamica.*

A. Par opposition à *statique :* ce qui implique une transformation ou un devenir. — Fréquent chez Aug. Comte.

B. Par opposition à *mécanique :* ce qui implique non seulement des mouvements nécessairement liés suivant des lois, mais une force active (au sens **D** du mot *Action**) et une finalité. — Cf. Dynamisme*.

CRITIQUE

L'habitude d'opposer métaphoriquement *statique* et *dynamique*, sans terme intermédiaire, provient de ce que le mot *cinématique** est récent et n'a été introduit dans la science que par Ampère (1834). Mais elle est regrettable, car elle conduit à négliger le point de vue de la simple *transformation*, qui se place entre l'idée de repos, et celle de force ou de finalité, qu'évoque le mot *dynamique* dans son opposition à *mécanique*. Or, même s'il est vrai que tout changement résulte d'une force et suppose une finalité (ce qui serait à prouver), il est en tout cas contraire à la méthode de confondre *a priori* ces deux idées sous un seul terme. Cette prudence est d'autant plus nécessaire que la notion même de *force* est sujette à caution, et donne lieu à de grandes difficultés dans les principes de la mécanique.

Dynamique a été employé dans certains cas d'une façon juste et heureuse ; il est séduisant par son aspect scientifique ; mais il n'en reste pas moins (surtout comme adjectif) une des pièces de fausse monnaie les plus courantes dans le langage philosophique des étudiants, et des écrivains à demi philosophes.

Rad. int. : Dinamik.

DYNAMISME, D. *Dynamismus ;* E. *Dynamism ;* I. *Dinamismo.*

S'oppose à *Mécanisme**. **A.** On désigne ainsi les systèmes philosophiques qui admettent dans les principes des choses l'existence de « forces », irréductibles à la masse et au mouvement. C'est ainsi que la doctrine physique de Leibniz est appelée *dynamisme*, par opposition au mécanisme cartésien.

B. On applique également ce terme aux doctrines qui posent le mouvement ou le devenir comme primitif, et qui considèrent la matière comme définie par certains caractères du mouvement (Lord Kelvin) ; ou la *chose* comme une étape du *progrès* (voir Bergson, *Les données immédiates de la conscience*).

CRITIQUE

L'idée du dynamisme est étroitement liée à toutes celles qui s'opposent également au mécanisme, et notamment à celle de finalité.

Comme tous les noms de doctrine, ce terme prête facilement au vague et à l'équivoque.

Rad. int. : Dinamism.

DYNAMOGÈNE, DYNAMOGÉNIQUE, D. *Dynamogenetisch ;* E. *Dynamogenic ;* I. *Dinamogenico.*

Se dit des sensations, sentiments ou idées qui augmentent le *tonus* vital, et spécialement le pouvoir moteur (p. ex. la musique pour la plupart des individus). — S'oppose à *inhibitoire**.

On emploie, comme substantif correspondant, *dynamogénèse* et *dynamogénie*. La forme la plus brève nous paraît la meilleure dans les deux cas.

CRITIQUE

W. James et J. M. Baldwin appliquent d'une façon plus générale le mot *dynamogenesis* à ce « principe » que « tout changement dans les conditions de stimulation du système nerveux est suivi par un changement correspondant de la tension musculaire et du mouvement ». *Dynamogeny* désigne alors l'application dans un cas particulier du principe de *dynamogenesis*. Les mêmes auteurs appellent enfin *dynamogenic* le phénomène nerveux afférent qui cause la dynamogénie, et *dynamogenetic* le phénomène moteur qui en est l'effet. Voir *Baldwin*, sub V[is], I, 302.

Cet emploi des mots ne nous paraît pas heureux. Il est contraire à leur étymologie qui désigne nettement une *augmentation* de force, et non une variation quelconque d'équilibre. De plus, la généralité du « principe » en question est niée par quelques-uns, notamment par Stumpf. Enfin la partie la plus incontestable des phénomènes auxquels il s'appliquerait est déjà désignée en français d'une façon claire et très usuelle par les termes de *force idéomotrice** et d'*idée-force**.

Nous proposons donc de réserver *dynamogène* au premier sens ci-dessus défini, qui est très utile et très précis.

Rad. int. : Dinamogen.

DYS..., transcription du préfixe grec δυς..., marquant difficulté, défectuosité, et d'ordinaire les deux à la fois. Il s'emploie de même en français, avec des radicaux grecs, pour former des termes nouveaux. P. ex. : *dysarthrie*, difficulté et défectuosité de l'articulation (de la parole articulée) ; *dyschromatopsie*, nom générique de toutes les anomalies de la vision qui consistent dans un discernement nul ou incomplet des différentes couleurs (voir *achromatopsie**, *daltonisme**), etc.

DYSTÉLÉOLOGIE, D. *Dysteleologie ;* E. *Dysteleologia ;* I. *Disteleologia.*

A. Haeckel a désigné par ce mot (*Generelle Morphologie*, 1866 ; cf. *Die Welträthsel (Les énigmes du monde)*, ch. XIV, p. 106) la science des faits biologiques qui contredisent la conception d'une finalité intelligente dans la formation des organismes : individus avortés, atrophiés, monstrueux, etc.

B. Se dit objectivement, et en un sens très large, de tout ce qui constitue une imperfection de la finalité naturelle : tératologie, instincts nuisibles, organes inutiles, etc.

E

E. En Logique : 1° Symbole de la *proposition universelle négative*. Voir *A**.

2° Symbole de la proposition modale où le mode* est affirmé et où le dictum est nié.

ECCÉITÉ ou **HAECCÉITÉ,** G. τόδε τι, Aristote ; L. scol. : *Ecceitas* et *Hæcceitas ;* D. *Diesheit*, Wolff ; E. *This-ness*, Baldwin ; I. *Ecceita*, Ranzoli.

Terme créé par Duns Scot. Ce qui fait qu'un individu est lui-même et se distingue de tout autre. « Barbari *Haecceitas* dicunt ab *Haec* pro differentia individuante... Scotus *Ecceitatem* appellavit eam essentiam, quae est individuorum propria, cujus merito *Ecce ipsum* de omnibus dici potest. » Goclenius, V° *Haecceitas*, 626[a]. Il indique encore comme synonyme *Ipseitas*.

Rad. int. : Ipses.

ÉCHOLALIE, D. *Echolalie, Echosprache ;* E. *Echolalia, echochasia ;* I. *Ecolalia, Lalomimesi.*

Phénomène qui consiste en ce qu'un sujet atteint de certaines maladies mentales, ou en état de catalepsie, répète

---

Sur **Ecceité.** — *Ipseitas* est le plus heureux de ces trois termes. Il faut d'ailleurs ajouter que nous disons usuellement dans ce sens *individualité*. **(V. Egger.)** — Il y a lieu toutefois de remarquer qu'*individualité* se prend aussi, fréquemment, dans un sens moins restreint que la *differentia individuans ;* on entend alors par là l'ensemble de toutes les propriétés, uniques ou non, qui caractérisent un individu ; et même, par abus, on l'applique à l'individu concret lui-même. **(A. L.)**

« comme un écho » les paroles qu'on lui adresse, sans paraître les comprendre.

Terme créé par ROMBERG, 1853 *(Baldwin)*.

ÉCLECTISME, D. *Eklektizismus ;* E. *Eclecticism ;* I. *Eclettismo.*

Ce terme désigne soit une méthode, soit une école.

1° En tant que méthode :

A. Réunion de thèses conciliables empruntées à différents systèmes de philosophie, et qui sont juxtaposées, en négligeant purement et simplement les parties non conciliables de ces systèmes.

B. Conciliation, par la découverte d'un point de vue supérieur, de thèses philosophiques présentées d'abord comme opposées par les auteurs qui les soutenaient. « L'éclectisme créateur... (celui) des hommes de génie, des Platon, des Aristote, des Leibniz... consiste à recueillir toutes les grandes idées suscitées par le progrès des âges ; et à les fondre pour les unir, au creuset d'une idée nouvelle. » Em. SAISSET, leçon d'ouverture du cours d'histoire de la philosophie à la Sorbonne, 19 janvier 1857.

2° En tant qu'école :

C. Appliqué quelquefois à l'École d'Alexandrie. (Mais, seule, l'École de Potamon d'Alexandrie est qualifiée ainsi dans les sources grecques.)

D. L'École de Victor COUSIN. En France et dans la langue contemporaine, c'est presque toujours pour désigner cette école que le mot est employé. « Cette philosophie a reçu de lui (Cousin) le nom d'*éclectisme*, sous lequel... elle appartient désormais à l'histoire des idées du XIX^e^ siècle. Un autre serait peut-être moins prêté aux interprétations erronées... Ne s'est-on pas imaginé que l'éclectisme consistait à recueillir, dans tous les systèmes successivement adoptés et abandonnés par l'esprit humain, quelques lambeaux de doctrine... qu'on ajustait ensuite tant bien que mal... sans mesure précise de la vérité et de l'erreur, dans une sorte de mosaïque philosophique ?... [L'éclectisme de Cousin repose au contraire] sur ce principe incontestable et incontesté... que les systèmes sont construits avec des éléments préexistants dans

l'esprit humain, comme les œuvres de l'industrie et de l'art avec des éléments préexistants dans la nature. S'il n'en était pas ainsi, un système philosophique ne pourrait jamais en appeler à l'autorité de la raison et de la conscience. » FRANCK, V° *Cousin*, 311[a].

CRITIQUE

Éclectique se dit ordinairement en un sens favorable ou du moins neutre, plutôt qu'en un sens défavorable. Cependant, il a pris une nuance péjorative en France dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, les adversaires de l'école éclectique (TAINE, RENOUVIER) lui reprochant de procéder à un choix arbitraire et sans critérium précis. Cette nuance de mépris paraît regrettable, étant donné qu'il existe déjà pour l'exprimer les termes *syncrétisme** et *syncrétique*, dont le caractère péjoratif est universellement reconnu : « L'éclectisme méprise l'art des combinaisons et des rapprochements contre nature ; il répudie tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à du syncrétisme. » VACHEROT, leçon d'ouverture, 5 déc. 1838. — Le syncrétisme est défini : « Rapprochement plus ou moins forcé de doctrines entièrement différentes. » FRANCK, V°, 1697[b]. — « Vereinigung ohne Verarbeitung[1]. » EISLER, V°, 751. — « Unmethodische und kritiklose Vermischung[2]. » KIRCHNER, V°, 504. — « About the same as eclecticism, but used, upon the whole, in a somewhat more disparaging sense[3]. » J. DEWEY, dans BALDWIN, V°, I, 655[b].

Il conviendrait donc de se servir du mot éclectisme au sens général, en négligeant le caractère défavorable qu'il a pris d'une façon locale et accidentelle, et d'user toujours du mot *syncrétisme* pour désigner la juxtaposition sans critique de doctrines incohérentes. Si l'on voulait marquer la différence des sens **A** et **B,** on pourrait appeler le premier *Éclectisme* et le second *Éclecticisme*. Cette dernière forme serait d'autant mieux appropriée qu'elle a prévalu dans les langues où des cir-

1. « Réunion sans nouvelle élaboration. » — 2. « Mélange sans méthode et sans critique. » — 3. « A peu près le même sens qu'éclestisme, mais employé, tout bien considéré, d'une manière sensiblement plus péjorative. »

Sur **Écholalie.** — Dans le langage de la psychiatrie italienne et allemande, on emploie également le terme *Ecoprassia (Echopraxia)* pour désigner la répétition automatique, par certains sujets, des actes qu'ils voient faire. **(C. Ranzoli.)** — Ce terme n'est pas usuel en français ; et il ne semble pas qu'il soit bien formé, le mot *écho* pouvant bien s'appliquer à la parole, mais non aux gestes. **(A. L.)**

Sur **Éclectisme.** — Article entièrement remanié à la suite de diverses observations, et notamment d'après les critiques formulées et les documents communiqués par **V. Egger.**

1° *Sur l'origine du mot* éclectisme.

« Ἐκλεκτικὴ αἵρεσις, dans un texte attribué à GALIEN, désigne une secte de médecins (*Thesaurus* d'H. ESTIENNE [Haase], V° 477[a]). Le même mot est appliqué à la philosophie dans un texte unique (DIOGÈNE LAERCE, *Proœmium*, 21) qu'aucun autre texte ancien ne vient confirmer : « Récemment Potamon, d'Alexandrie, créa une nouvelle secte, dite éclectique, choisissant ce qui lui plaisait dans les doctrines des autres sectes. » Suit un court exposé de cette doctrine, sans intérêt. — Potamon est un contemporain d'Auguste, selon Suidas, qui ne l'appelle pas éclectique. En revanche, il y a dans CLÉMENT d'Alexandrie (*Stromata*, I, 288) une définition de l'éclectisme, sans nom d'auteur.

Le mot fut adopté par Cousin en 1817 et claironné par lui dans sa leçon d'ouverture de son cours dit de 1818 (décembre 1817). Il l'avait probablement rencontré, au cours de ses études d'histoire de la philosophie, chez des écrivains allemands qui l'appliquaient, je suppose, aux Alexandrins, sous le prétexte de Potamon, et sans doute aussi à Leibniz. » **(V. Egger.)**

M. Émile BRÉHIER, dans l'Introduction à son *Histoire de la philosophie*, tome I, p. 18, cite un passage de Juste-Lipse, faisant l'éloge de « la secte éclectique, celle qui lit avec application, et choisit avec jugement » ; il donne aussi les titres de deux ouvrages de J. C. Sturm, *Philosophia eclectica* (1686) et *Physica eclectica* (1697-1722). Il en rapproche la grande *Historia critica philosophiæ* de Brücker (1742-1744), toute animée de cet esprit, et rappelle qu'il y a dans l'*Encyclopédie* un article de Diderot, sous le titre même d'*Éclectisme*, et très favorable à cette manière de penser.

REINHOLD a critiqué au contraire avec mépris les « Popular-philosophen » de son temps qui se disaient éclectiques. « Der Satz : *Diesz sagt der gemeine Menschenverstand* wurde nun der erste Grundsatz einer neuen angeblichen Philosophie die von ihren Anhängern die eklektische genannt wird[1]. » A part ce principe, ajoute-t-il, ses adeptes ne s'entendent sur rien, chacun se croyant le droit d'extraire de tous les systèmes possibles ce qu'il déclare conforme au sens commun de l'humanité, auquel il a vite fait de substituer le sien. Il en cite comme exemple d'une part les professeurs d'Université, qui en tirent l'existence de Dieu, l'immortalité de

1. « La formule : *c'est ce qu'affirme le sens commun de l'humanité* est devenue de nos jours le premier principe d'une soi-disant philosophie nouvelle que ses adeptes appellent la philosophie éclectique. »

constances historiques particulières ne sont pas venues affaiblir la valeur philosophique du mot.

Rad. int. : **A.** Eklektism. **B.** Eklekticism.

ÉCOLE, D. *Schule ;* E. *School ;* I. *Scuola.*

A. Au sens strict, groupe de philosophes ayant non seulement une doctrine commune, mais une organisation, un lieu de réunion, un chef et même le plus souvent une succession de chefs (διαδοχή) expressément désignés.

B. Au sens large, ensemble de philosophes professant une même doctrine, ou du moins admettant tous une certaine thèse philosophique considérée comme capitale.

C. L'expression abrégée « l'École » désigne spécialement la philosophie scolastique. Très usuelle au XVII^e^ siècle, elle tend à tomber en désuétude.

Rad. int. : Skol.

« Économie de pensée », D. *Denkœkonomie, Œkonomie des Denkens* (E. MACH). Voir *Parcimonie**.

l'âme et le libre arbitre, pendant que les esprits forts français *(die französischen Starkgeister)* s'en servent pour prouver les thèses diamétralement opposées. *Über das Fundament des philosophischen Wissens*[1] (1791), p. 53-55. **Cf.** du même auteur *Versuch einer Beantwortung der Frage : was hat die Metaphysik seit Leibniz und Wolff gewonnen*[2] *?* où il parle de l' « interrègne » entre Leibniz et Wolff d'une part, Kant de l'autre, interrègne laissant la place libre pour l'éclectisme, d'autres disent pour le syncrétisme. »

M. Léon BRUNSCHVICG, dans *Le Progrès de la Conscience* (tome II, note des pages 611-612) mentionne que le mot *Éclectisme* se trouve dans le *Mémoire* de Maine de Biran *Sur la décomposition de la pensée*, encore inédit à l'époque où Cousin a commencé à se servir de ce terme, mais dont il peut très bien avoir eu connaissance. On y voit aussi qu'il prétendait, probablement à tort, n'avoir emprunté à personne ni le mot ni la doctrine, mais les avoir tirés de son propre fonds, à une époque où, dit-il, il connaissait peu Leibniz et ignorait qu'il y eût en Allemagne des systèmes auxquels on l'accuserait de les avoir empruntés. (*Premiers essais de philosophie*, 3^e^ édition, note à la page 227.)

2° *Sur les thèses primitives de l'éclectisme* chez Victor Cousin, et *sur l'usage ultérieur de ce mot*, voir une étude détaillée de **Victor Egger** dans le *Supplément* à la fin du présent ouvrage.

Sur **École.** — Ce mot, dans son sens usuel et moderne, est vague et équivoque. Il force à ranger sous la même rubrique des philosophes qui se sont combattus plus qu'imités : combien de « Socratiques » ont combattu Socrate, et combien de « Kantiens » ont combattu Kant ! Nous rangeons dans l' « école cartésienne » des philosophes comme Malebranche ou Leibniz qui se distinguaient formellement des « cartésiens ». Ne serait-il pas nécessaire de faire remarquer qu'au sens propre du terme, il n'y a pas d'écoles philosophiques ? **(L. Lapie.)**

Il n'y a guère eu d'Écoles au sens strict que dans l'antiquité. L'école positiviste orthodoxe est une exception parmi les doctrines modernes. Cette différence vient de la différence dans le mode d'enseignement. Le philosophe ancien enseigne *oralement ;* le philosophe moderne agit *par le livre* sur un public disséminé. De là deux catégories de disciples : les disciples fidèles, attachés à la lettre et les disciples indépendants, attachés à l'esprit et à la méthode, distinction marquée quelquefois dans le langage (Cartisans et Cartésiens). **(F. Mentré.)**

1. *Sur le fondement du savoir philosophique.* — 2. *Essai de réponse à la question : qu'est-ce que la métaphysique a gagné depuis Leibniz et Wolff ?*

ÉCONOMIE POLITIQUE, D. *Volkswirtschaftslehre ; — Nationalökonomie, Œkonomik*, plus employés par les contemporains ; quelquefois aussi *Politische Œkonomie ; —* E. *Political economy, Economics ;* I. *Economia politica.*

Science ayant pour objet la connaissance des phénomènes, et (si la nature de ces phénomènes le comporte, ce qui est discuté) la détermination des lois qui concernent la distribution des richesses, ainsi que leur production et leur consommation, en tant que ces phénomènes sont liés à celui de la distribution. On appelle richesses, au sens technique de ce mot, tout ce qui est susceptible d'utilisation.

CRITIQUE

La définition classique, datant de J.-B. SAY, est celle-ci : Science des lois de la production, de la distribution, et de la consommation des richesses. Presque tous les traités d'économie politique y ajoutent de plus une quatrième partie : la circulation des richesses. Mais :

a. Cette dernière adjonction est inutile. La circulation est un cas particulier de la distribution, qui peut être considérée soit dans son état, soit dans ses changements. Il est vrai que la notion d'*échange* a joué un rôle capital dans la notion historique du domaine et de l'objet de la science économique. Mais cette importance est de plus en plus contestée. (M. SIMIAND ne la croit pas justifiée ; en revanche, M. LANDRY et M. KARMIN en prennent la défense. Voir ci-dessous.)

b. La *production* et la *consommation* ne sont économiques que par un certain côté. A les prendre dans leur totalité, elles impliquent un grand nombre de notions étrangères à l'économie politique, notions empruntées, pour ce qui est de la production, à la technologie, pour ce qui est de la consommation, à

Sur **Économie politique.** — Article rédigé par M. **E. Halévy** et modifié d'après les observations de MM. **Simiand, Landry, Tönnies, O. Karmin, Van Biéma.**

1° *Sur la définition de l'économie politique.*

M. **Halévy** avait proposé d'abord de réduire cette définition à ceci : « Connaissance des phénomènes concernant la distribution des richesses. » Sur quoi les observations suivantes ont été faites :

a. Le caractère plus nettement spécifique de l'étude en question ne suffit pas à prouver que les autres parties de l'économie politique soient seulement accessoires. J'invoque, sans aller chercher autre chose, la considération suivante : l'*art*, qui se fonde sur la science économique, et qui est resté si longtemps étroitement uni à cette science, vise-t-il seulement à améliorer la distribution des richesses ? Ne vise-t-il pas aussi à en augmenter la quantité ? **(A. Landry.)**

L'*organisation* de la production, considérée au point de vue uniquement économique, est un problème essentiel. D'autre part la consommation, étant la fin que rendent possible la production et la distribution, doit avoir sa place dans la définition. **(Van Biéma.)**

Il me paraît exact que, sinon tous les phénomènes de la production et de la consommation, du moins beaucoup d'entre eux sont, par un côté, technologiques, ou juridiques, ou éthiques, ou phénomènes de « civilisation » ; mais cela n'empêche pas qu'ils soient en même temps économiques. Ou plutôt, dans une même réalité concrète, plusieurs sciences sociales trouvent chacune un phénomène qui lui ressortit : ainsi l'électrolyse est un phénomène physique en un sens, et chimique en un autre. — Voir par exemple dans STAMMLER, *Wirtschaft und Recht* (p. 247, 599), une distinction du phénomène économique et du phénomène technologique dans la division du travail et autres exemples. L'économie politique ne traite pas des phénomènes de production et de consommation en tant qu'ils

la physiologie, à l'ethnographie et à la science des mœurs. L'économie politique traité de la production et de la consommation ; mais c'est dans la mesure où elles sont en rapport avec la distribution, à titre de cause ou d'effet.

c. Nous avons dit « connaissance des phénomènes *ou* détermination des lois », pour comprendre sous notre définition les méthodes très différentes qui sont préconisées, en économie politique, par les écoles rivales. Une école conçoit l'économie politique comme une science déductive, qui permet de reconstruire, à partir d'un nombre limité de notions simples, l'ensemble des phénomènes considérés (les physiocrates français au XVIIIe siècle ; Ricardo ; l'école autrichienne : K. Menger, Böhm-Bawerk. Quelques-uns des économistes de cette école ont essayé d'appliquer la méthode proprement mathématique, l'analyse, aux phénomènes qu'ils étudient : Cournot, Stanley Jevons, Walras, Pareto, Pantaleoni). — Une autre école, dans l'étude des phénomènes qui se rapportent à la distribution des richesses, ne croit pas à la possibilité de déterminer des relations nécessaires et universelles, et se borne à la description de relations

qui sont différentes selon les temps et les lieux (*historisme* des économistes allemands : Roscher, et de nos jours, Schmoller).

2. L'expression « économie politique » est mal faite. Employée, semble-t-il, pour la première fois, par Antoine DE MONTCHRÉTIEN (*Traicté de l'œconomie politique*, 1615), elle signifie primitivement un art, non une science, l'art de bien gérer les finances de l'État. C'est encore en ce sens, ou dans un sens très voisin de celui-là, qu'Adam SMITH l'emploie dans sa *Richesse des Nations* (livre IV, introduction) ; et c'est le sens qui convient étymologiquement aux deux mots dont l'assemblage constitue l'expression considérée. « Politique » signifie « administratif ». « Économie » signifie l'art de bien conduire une maison, et par extension l'art de bien disposer les diverses parties d'un tout en vue d'une fin conçue à l'avance. Ce sont les physiocrates français qui ont, les premiers, employé cette expression pour désigner une science théorique. Ils y furent amenés probablement par leur philosophie finaliste. Ils pensaient que la Providence, ou la Nature, disposait les phénomènes du monde écono-

sont en rapport avec la distribution à titre de cause ou d'effet : elle en traite *en tant qu'ils sont économiques*.

En quoi un phénomène est-il économique ? Au lieu de définir ce caractère par la considération des « richesses » (terme classique dans la tradition française, mais qui n'en est pas meilleur), il me paraîtrait préférable de suivre les économistes récents qui prennent comme notion centrale l'idée de satisfaction des besoins matériels. Par exemple, GIDE, *Principes d'Économie politique*, p. 7 de la 5e éd. : « L'Économie politique a pour objet les rapports des hommes vivant en société en tant que ces rapports tendent à la satisfaction de leurs besoins matériels », et, ajoute M. GIDE (mais cette fin de phrase pourrait être retranchée comme attribuant d'avance à la conduite économique humaine un caractère finaliste qui demande à être établi *a posteriori*) « et au développement de leur bien-être ». — Je ne dis pas d'ailleurs qu'une telle définition me paraîtrait avoir le caractère exact d'une définition de cet ordre, et peut-être devra-t-on chercher à déterminer ultérieurement d'autres caractères. **(F. Simiand.)**

b. Nous admettons entièrement la première partie de cette définition ; mais la définition de la richesse ne nous paraît pas acceptable. Si par *utilisation* on entend, comme on l'avait fait dans la première rédaction de cet article, « accumulation et consommation », il nous semble que la définition n'est pas complète : 1° elle omet le sol ; 2° elle ne tient pas compte des produits d'un genre unique (le Régent, la Joconde, etc.). Ce qui nous semble caractéristique d'une richesse, c'est son échangeabilité. Nous proposons donc de définir l'économie politique à peu près ainsi : « Connaissance des phénomènes qui se rapportent à la distribution des richesses. On appelle richesse tout ce qui possède une valeur d'échange. » **(O. Karmin.)**

Les richesses sont des choses *qui peuvent faire l'objet d'échanges* (peu importe d'ailleurs que ces échanges soient ou non permis par les lois. Je sais bien qu'il y a une économie de l'homme isolé, de Robinson. Mais cette économie s'occupe de Robinson en tant qu'il se procure des aliments, des vêtements, non pas en tant qu'il acquiert la vertu ou la santé ; et le fondement de cette distinction est dans l'idée d'*échange* que Robinson pourrait faire de ses aliments, de ses vêtements, s'il venait à rencontrer d'autres hommes. **(A. Landry.)**

c. Le remplacement du mot « science » par le mot « connaissance » me semblerait tout à fait fâcheux. Il est, je crois, nettement inexact de considérer que l'école *dite* historique ne pense pas aboutir à des lois. (Voir la Préface du 2e volume du *Grundriss* de SCHMOLLER, où il s'oppose lui-même autant aux historiens purs qu'aux économistes orthodoxes ; et le chapitre méthodologique de ce même précis, I, p. 99-111). Sans doute les lois auxquelles les économistes arrivent ou peuvent arriver ne sont pas universelles en ce sens qu'elles exprimeraient la vie économique de tous les temps et de tous les pays ; ce sont des lois d'évolution et des lois relatives : mais apporter la notion d'évolution dans une matière à science expérimentale n'est pas renoncer à la science de cette matière ; tout au contraire. La distinction conforme à la division réelle des économistes serait plutôt une distinction entre la tendance à une science conceptuelle, idéologique d'une part, et la tendance à une science positive, expérimentale, d'autre part. Mais du reste, il est rare qu'aucune de ces deux tendances soit pure et soutenue jusqu'au bout dans aucune des écoles passées. **(F. Simiand.)**

Mêmes observations de l'abbé **Ackermann.**

Que l'économie politique soit scientifique — prétention très légitime — n'en fait pas pour cela une science : cf. ci-dessus, dans les observations sur *Chrématistique**, le texte de E. Halévy sur Sismondi. En fait, tous les économistes classiques, mise à part l'économie pure, pèsent constamment des avantages et des inconvénients. Adam Smith recherche les causes de la richesse des nations ; mais il discute aussi des cas d'opportunité économique des droits de douane. L'adage : « Laissez faire, laissez passer » est à l'impératif, non à l'indicatif, et devrait être mis au ban de l'économie politique définie comme science. **(M. Marsal.)**

L'observation précédente appelle très justement l'attention sur le mélange des propositions constatives et de propositions axiologiques qu'on rencontre dans la plupart des ouvrages d'économie politique. Il est certainement sophistique de ne pas distinguer les unes des autres. Mais la distinction faite, le caractère axiologique des propositions, reconnu comme tel, ne me paraît pas les exclure d'un traitement scientifique. Sur la légitimité et la méthode des *sciences normatives*, voir *La Raison et les Normes*, ch. VI. **(A. L.)**

2° *Sur l'histoire et l'usage du terme « Économie politique ».*

a. L'origine de cette expression doit être cherchée dans les écrits de l'École qui traitaient de l' « Économie » au sens d'Aristote et en distinguaient l' « Économie politique ». **(F. Tönnies.)**

« Économie Sociale » est en effet assez vague dans l'acception actuelle. Peut-être y aurait-il intérêt à analyser davantage les notions réunies sous cette rubrique ; dans l'opposition qui est quelquefois faite entre « économie politique » et « économie

mique en vue de l'harmonie des intérêts : l' « économie politique » se trouvait donc étudier des rapports de causalité, ou de nécessité, qui étaient en même temps des rapports de finalité, ou d'harmonie. C'est aux physiocrates, peut-être par l'intermédiaire de Condorcet, que J.-B. Say emprunte sa définition. La définition de J.-B. Say, adoptée ensuite par James Mill et Mac Culloch, disciples de Ricardo, devint classique.

Il ne suffit pas, pour améliorer l'expression, soit de remplacer par un autre adjectif, soit de supprimer purement et simplement, l'adjectif « politique ». Dira-t-on, par exemple, « économie sociale » ? Aujourd'hui, cette expression est assez couramment employée, en France et en Allemagne, pour désigner un ensemble assez confus de connaissances relatives à la condition matérielle et morale de la classe ouvrière, et aux moyens les plus propres à l'améliorer : ce n'est pas l'économie politique, ce n'est pas même une catégorie scientifique. Elle est prise en un sens plus précis par Walras, qui appelle *économie politique* l'étude des faits économiques, et *économie sociale* cette étude qui cherche à déterminer un idéal pour l'ordre économique, ainsi que les moyens propres à réaliser cet idéal. Voir ses *Éléments d'économie politique pure*, *Études d'économie politique appliquée*, *Études d'économie sociale*. Ces définitions ont été adoptées par Ch. Gide dans son *Traité d'Économie sociale*. — Dira-t-on « économie » tout court ? Ne discutons pas la racine du mot, mal choisie, mais qui a passé dans l'usage. Mais l' « économie » signifie plutôt l'objet de la science économique qu'il ne signifie cette science elle-même, plutôt *Volkswirtschaft* que *Volkswirtschaftslehre*. Le meilleur parti à prendre est, en fin de compte, de dire la *Science économique*, ou mieux encore l'*Économique*, par analogie avec la *Physique* et la *Mécanique*, comme les Anglais disent *Economics*, par analogie avec *Mathematics*, *Ethics* ou *Aesthetics*.

Rad. int. : Ekonomik.

ÉCONOMIQUE, subst. — Voir ci-dessus la Critique d'*Économie* politique*, et les observations sur ce mot.

ECTHÈSE. M. *Ekthese ;* E. *Ecthesis ;* I. *Ectesi.* « Les géomètres, dans leurs démonstrations, mettent premièrement la proposition qui doit être prouvée, et pour venir à la démonstration, ils exposent par quelque figure ce qui est donné : c'est ce qu'on appelle *ecthèse.* » Leibniz, *Nouv. Essais*, livre IV, ch. xvii, § 1.

ECTYPE, D. *Ektyp ;* E. *Ectype ;* I. *Ectipo.*

S'oppose à *Archétype*, en particulier chez Berkeley ; les choses, telles qu'elles sont représentées aux divers esprits : « J'admets... un double état de choses, l'un *ectypal* ou naturel, l'autre *archétypal* et éternel. » *Dialogues d'Hylas et de Philonoüs*, trad. Beaulavon et Parodi, p. 270. 3e dialogue, éd. Fraser, I, p. 351.

Edentuli, voir *Amabimus**.

ÉDUCATION, D. *Erziehung ;* E. *Education, culture ;* I. *Educazione.*

A. Processus consistant en ce qu'une ou plusieurs fonctions se développent graduellement par l'exercice et se perfectionnent.

B. Résultat de ce processus.

L'éducation ainsi définie peut résulter soit de l'action d'autrui (c'est l'acception primitive et la plus générale), soit de l'action de l'être même qui l'acquiert. On se sert quelquefois dans ce dernier cas de l'expression anglaise *self-education* (Goblot).

Spécialement :

— *Éducation des jeunes*, ou *Éducation* (tout court). Suite d'opérations par lesquelles les adultes (généralement les parents) exercent les petits de leur espèce et favorisent chez eux le développement de certaines tendances et de certaines habitudes. Quand le mot est employé seul, il s'applique le plus souvent à l'éducation des enfants dans l'espèce humaine.

— *Éducation des sens.* On appelle ainsi le processus par lequel les perceptions construites au moyen des sensations se transforment, se précisent, se complètent et s'organisent avec le reste des phénomènes psychiques (par exemple chez l'enfant, ou chez l'adulte qui éprouve un nouveau genre de sensations). Cf. *Acquis**.

Rad. int. : Sens général : Eduk. — **A.** Edukad ; **B.** Edukitec.

---

sociale », on reconnaîtrait surtout, je crois, la distinction de deux faces des phénomènes économiques (production et distribution) et non la distinction de deux sciences. **(F. Simiand.)**

b. Économique est acceptable. Ce serait d'ailleurs revenir à la langue d'Aristote, quoique le mot paraisse désigner chez lui un art, une manière d'agir, plutôt qu'une théorie ou une science. **(J. Lachelier.)**

Économique nous paraît très heureux. En suivant le conseil de M. Adrien Naville, nous l'employons depuis une année dans notre cours à l'Université de Genève. **(O. Karmin.)**

Sur **Ectype.** — Berkeley parle ici en platonicien, entendant par état archétype l'existence des choses dans l'entendement divin, et par état ectype l'existence de ces mêmes choses dans les esprits créés. Ces deux mots, anciens l'un et l'autre dans la langue grecque, n'y ont pris que très tard un sens philosophique. **(J. Lachelier.)**

Kant oppose à un entendement *archétype*, c'est-à-dire qui produirait lui-même l'objet de ses concepts, notre entendement *ectype* qui se contente de réfléchir sur ce qui lui est donné : « unser discursive, der Bilder bedürftige Verstand (intellectus ectypus)[1] », *Kritik der Urtheilskraft*, II, § 77. **(L. Brunschvicg.)**

Cette distinction explique sans doute l'usage, au premier abord assez singulier, que fait Schopenhauer de cette expression, quand il reproche à Kant d'admettre « dass die Reflexion der Ektypos aller Anschauung sei »[2]. *Die Welt als Wille und Vorst.*, Ed. Grisebach, I, 578. **(L. Lapie. — E. Van Biéma.)**

Sur **Éducation.** — Nous avons en italien les mots *autodidattica*, et *autodidatta*, qui sont d'un usage très commun. **(C. Ranzoli.)** — *Autodidacte* existe bien aussi en français ; mais il a un sens beaucoup plus restreint que *self-education* et ne s'applique qu'à l'instruction. De plus il a quelquefois une nuance péjorative qui d'ailleurs n'existe pas dans le grec αὐτοδίδακτος. **(J.-C. Macris.)**

Le sens **B** me paraît inutilement distingué du sens **A.** Il semble suggéré par des expressions comme : « il a reçu une bonne éducation » ; mais une expression de ce genre vise moins le résultat que le processus ; elle équivaut à dire : « On a bien dirigé le développement de ses facultés. » **(L. Lapie.)**

Ce sens est en effet peu philosophique. Mais il existe dans la langue, et il est mentionné dans le *Dictionnaire* de Littré ainsi que dans celui de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas. **(A. L.)**

Sur **Éducation des sens.** — On devrait donc dire, logiquement, « éducation de la perception ». La dénomination usuelle découle d'un préjugé sensationniste. **(M. Marsal.)**

1. « ... notre entendement discursif, qui a besoin d'images. » — 2. « ... que la réflexion est l'ectype de toute intuition. »

« **ÉDUCATIONNISME** » se dit quelquefois des doctrines qui attribuent à l'éducation la puissance de modeler à son gré les nouvelles générations, comme on le pensait communément au XVIII[e] siècle (HELVÉTIUS, CONDORCET, etc.).

ÉDUCTION, Lat. scol., *eductio.*

A. LOG. Inférence* immédiate*. (Rare.)

B. Action par laquelle une cause efficiente, agissant sur une matière, y fait apparaître une *forme* déterminée.

« L'opinion commune a été que les formes étaient tirées de la puissance de la matière, ce qu'on appelle *éduction* ; ... on l'éclaircissait par la comparaison des figures, car celle d'une statue n'est produite qu'en ôtant le marbre superflu. » LEIBNIZ, Théodicée, I, § 88. Cf. § 89.

CRITIQUE

Terme peu usité, au sens **A** comme au sens **B,** mais qu'il nous a paru utile de retenir par suite de ce fait que certains physiciens contemporains reprennent la conception péripatéticienne de la causalité, en opposition avec la conception de la cause conçue comme identité. Voir CAUSE, *Critique**.

Rad. int. : Edukci.

EFFECTIF, D. *Wirklich* ; E. *Actual* ; I. *Effettuale.*

Qui existe réellement, par opposition à ce qui n'est que possible. Voir *Effet*, **B.**

Rad. int. : Efektiv.

EFFÉRENT, D. *Centrifugal* ; E. *Efferent* ; I. *Efferente.*

Se dit des nerfs qui vont du centre à la périphérie, des actions nerveuses qui se propagent dans ces nerfs, et, par extension, des phénomènes psychiques qui y sont liés. Mais on discute sur la question de savoir si tous les phénomènes psychiques ne sont pas liés à des processus afférents, c'est-à-dire au contraire allant de la périphérie au centre.

Rad. int. : Elportant.

EFFET, D. *Wirkung, Effekt* ; E. *Effect* ; I. *Effetto.*

A. Tout phénomène en tant qu'il est conçu comme produit par une cause*.

B. Fait réel (non seulement conçu, mais actualisé par une cause). — *En effet* veut dire *en fait.* Il est vieilli dans cette acception.

CRITIQUE

L'emploi propre du mot suppose qu'il s'agit d'une cause *efficace** ou *efficiente**. Il s'applique moins exactement à une cause occasionnelle, ou à une cause finale ; il n'est jamais corrélatif des idées de cause matérielle ou formelle.

Il désigne au propre ce qui a lieu *effectivement*, ce qui est donné et ce dont la pensée a pour tâche de trouver la raison ou l'explication. « Vous le devez juger avec moi *ab effectu*, puisque Dieu a choisi ce monde tel qu'il est. » LEIBNIZ, *Théodicée.* Première partie, § 10.

Rad. int. : Efekt.

Sur **Effèrent.** — Terme à proscrire : inutile et barbare. Il faut un effort de voix et de pensée pour distinguer *afférent* et *efférent.* **(V. Egger.)**

Sur **Effet.** — Le sens fondamental paraît bien être *réalité* ; ou mieux peut-être *réalisation* (sans idée de cause) : — « L'effet est bien douteux de ces métamorphoses. » CORNEILLE, *Polyeucte*, acte IV, sc. 6. — « L'effet des prédictions. » RACINE, *Athalie*, II, sc. 7. — Il semble qu'on dirait bien encore aujourd'hui : « Attendre l'effet des promesses de quelqu'un. » **(J. Lachelier.)**

Cf. PASCAL : « Quand un discours peint une passion ou un effet. » *Pensées*, I, 14. — « Cet effet de nature », *Ibid.*, III, 231, et le titre général : *Raison des effets*, c.-à-d. des faits (*Ibid.*, V, 328, 334 ; VII, 467). **(L. Brunschvicg.)**

EFFICACE, A. D. *Wirksam* ; E. *Efficacious, effective* ; I. *Efficace.*

1° *Adjectif* :

A. Sens général : qui produit l'effet auquel il tend (par opposition à *inefficace*). « Dieu a voulu que mon bras fût remué... Sa volonté est efficace, elle est immuable. » MALEBRANCHE, *Entr. métaph.*, VII, § 13.

B. Proprement, s'appliquant à *cause**, précise ce mot en le restreignant à l'action d'un être qui modifie un autre être sans rien perdre ou céder de sa propre nature, ou de sa puissance d'agir ultérieurement. — Voir CAUSE*, **C,** *Critique* et Observations.

2° *Substantif* féminin (vieilli, pour *efficacité*) :

C. La propriété d'être *cause efficace*, ainsi qu'elle a été définie ci-dessus. « Je veux bien... qu'un corps mû soit la cause véritable du mouvement de ceux qu'il rencontre... Mais cette action, cette force mouvante n'appartient nullement aux corps : c'est l'efficace de la volonté de celui qui les crée ou qui les conserve successivement en différents lieux. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique*, VII, § 12. Cet entretien a pour titre : « De l'*inefficace* des causes naturelles, ou de l'impuissance des créatures. » Il oppose l'*effort* de l'homme à l'*efficace* de Dieu. *Ibid.*, § 14.

Rad. int. (au sens **B**) : Kreant.

EFFICIENCE, D. *Wirksamkeit* ; E. *Efficience, -ency* ; I. *Efficienza.*

Caractère de ce qui est efficient.

Rad. int. : Efektigec.

EFFICIENTE (cause), D. *Bewirkende* ; E. *Efficient* ; I. *Efficiente.*

Cette expression sert d'abord à traduire le troisième des sens du mot αἰτία distingués par ARISTOTE : « Ὅθεν ἡ ἀρχὴ τῆς κινήσεως. » *Métaph.*, I, 3, 983[a]. Par suite, elle s'est appliquée d'une façon générale à toute l'extension moderne du mot *cause*, qui s'est trouvée pratiquement restreinte à ce troisième sens. (Cf. BALDWIN, V° *Cause*, I, 165[b] ; même remarque dans GOBLOT, 199.)

CRITIQUE

Efficace et *efficiente*, en parlant de la cause sont pris parfois indistinctement, et dans ce cas s'opposent le plus souvent à *finale* ; mais quelquefois aussi à *occasionnelle* (MALEBRANCHE, GEULINCX). Nous rappelons que nous avons proposé ci-dessus d'en différencier l'emploi en nommant *efficace* la cause qui produit son effet sans rien perdre ni dépenser d'elle-même ; *efficiente*, la cause qui produit son effet en se transformant en lui partiellement ou totalement. Voir *Efficace**, et *Cause** (particulièrement **A** et *Critique*).

Rad. int. (au sens ci-dessus défini) : Efektig.

EFFORT, D. *Streben, Anstrengung* ; E. *Effort* ; I. *Sforzo.*

L'effort est le mode d'activité d'un être conscient qui cherche à surmonter une résistance, soit extérieure, soit intérieure. On en distingue d'ordinaire deux formes (en accordant à cette distinction, suivant les auteurs, une va-

Sur **Efficace** (au sens **B**). — **V. Egger,** pour éviter toute ambiguïté, recommandait en ce sens l'expression *Cause active.*

Sur **Efficient.** — *Efficient*, pour efficace au sens **B,** est très fréquent en anglais. « To adopt a distinction familiar in the writings of the Scotch metaphysicians, and especially of Reid, the causes with which I concern myself are not *efficient*, but physical causes[1]. » J. S. MILL, *Logic*, III, v, § 2 : et en divers autres passages.

1. « Pour adopter une distinction courante dans les ouvrages des métaphysiciens écossais et notamment de Reid, je dirai que les causes dont je m'occupe ici ne sont pas les causes efficaces, mais les causes physiques. »

leur plus ou moins métaphysique) : l'effort musculaire et l'effort intellectuel. Voir W. JAMES, Le sentiment de l'effort, *Crit. phil.*, 1880, t. II ; — FOUILLÉE, Le sentiment de l'effort et la conscience de l'action, *Rev. Philos.*, 1889, II, 561 ; — BERGSON, L'effort intellectuel, *Ibid.*, 1902, I, 1.

CRITIQUE

L'effort appartient essentiellement à l'être conscient ; on ne peut appliquer ce mot que par métaphore à la pression d'un gaz dans un récipient dont le volume diminue, ou même « aux efforts de la tempête ». Il est vrai qu'on parle avec raison d'*efforts inconscients*, mais chez un être par ailleurs conscient, et au même titre qu'on reconnaît en lui des associations ou des jugements inconscients. On peut remarquer que, dans tout effort, la résistance à vaincre est surtout intérieure : la fatigue ou la douleur, en particulier, tendent d'une façon réflexe à arrêter l'action, qui, par suite, ne peut être entretenue que par un renouvellement continu de l'acte volontaire.

Au point de vue psycho-physiologique, le « problème de l'effort » consiste à se demander si le sentiment spécial que nous éprouvons dans ce cas est lié seulement à des actions périphériques (tactiles, musculaires, articulaires), ou s'il dépend surtout de l'innervation centrale, ou enfin s'il constitue un état spécial de l'esprit sans correspondant nerveux.

Rad. int. : Esforc.

Sur **Effort.** — La définition de ce mot a été légèrement modifiée d'après les observations d'**Edmond Goblot** et **Th. Ruyssen.** Je ne puis toutefois tomber d'accord avec M. **Ruyssen** sur cette affirmation que l'effort implique toujours la *représentation de la fin.* Il me semble en effet que : 1° dans l'ordre musculaire, il peut y avoir, par exemple, effort pour respirer, d'une façon toute instinctive et sans autre représentation consciente que celle de la gêne éprouvée ; — 2° dans l'ordre intellectuel, l'effort consiste précisément à poursuivre une représentation qui ne se forme pas spontanément (un nom propre oublié, une solution de problème). — Ce que critiquait M. **Goblot** dans la première rédaction de cet article était justement l'expression : « *en vue de* surmonter une résistance ». — « *En vue de*, nous écrit-il, semble indiquer une finalité consciente. Est-il certain que l'effort ait toujours une fin ? Même quand il en a une, est-ce toujours l'idée de cette fin qui le détermine ? » — D'autre part M. **F. Mentré,** tout en admettant qu'il y a « des pensées et des désirs inconscients », ne croit pas qu'il puisse y avoir des *efforts inconscients :* « Qu'est-ce qu'un effort, dit-il, auquel la volonté ne participe pas ? Et la volonté exige un certain degré de conscience. » — Cet argument ne me paraît pas décisif : car on pourrait dire de la même façon qu'on ne peut penser sans savoir ce qu'on pense et qu'ainsi tout phénomène intellectuel inconscient est une contradiction. **(A. L.)**

Ce mot a une signification essentiellement interne et dynamique. L'effort est l'agent du devenir ; et comme le devenir est une réalité exclusivement psychologique, il importe de retenir tout particulièrement la signification *intime* (et très souvent *morale*) de cette notion. **(L. Boisse.)**

Ch. RICHET ayant publié dans la Revue Scientifique un article intitulé : l'Effort vers la vie et la théorie des causes finales (*Rev. sc.*, 1902, I, 522), SULLY PRUDHOMME a critiqué l'emploi de ce mot comme impliquant un caractère psychologique qu'on n'a pas le droit, dit-il, d'étendre sans preuves aux formes inférieures de la vie : « L'effort proprement dit procède du vouloir, et le vouloir implique individualité psychique de l'agent. Nous ne connaissons le vouloir que par la conscience que nous en avons dans nos actes, etc. » *Le problème des causes finales*, 2e lettre, p. 45. — Ch. Richet a répondu en lui accordant que l'expression, dans ce cas, est impropre. « Vous insistez avec raison sur le sens du mot *effort*, qui est un mot anthropomorphique, comme tous les mots humains, sans doute. Mais ne m'accusez pas d'avoir supposé par là une conscience analogue à la conscience humaine, une volonté analogue à la volonté humaine, une idée préconçue antérieure à l'acte... Votre analyse sur ce point est si judicieuse que j'ai maintenant quelque remords de m'être servi d'un mot qui prête à cette confusion. » (*Ibid.*, 132.)

ÉGALITÉ, D. *Gleichheit ; Gleichung* au sens concret ; E. *Equality ;* I. *Eguaglianza* ou *Uguaglianza.*

MATHÉMATIQUE. Ce mot y est employé : 1° au sens abstrait (*qualité* de ce qui est égal) ; 2° au sens concret (*formule* exprimant l'égalité de deux termes connus : $a = b$).

A. Deux objets de pensée ayant une grandeur sont égaux quand ils sont équivalents* (quand ils ne diffèrent en rien) au point de vue de cette grandeur. Se marque par le signe =.

Les *égalités*, en ce sens, sont de trois sortes : 1° les propositions qui énoncent des relations existant par hypothèse entre les éléments d'une figure, et celles qui en découlent : par exemple, un triangle rectangle tel que AB = 2 AC ; — 2° les « identités » ou propositions toujours vraies, quelle que soit la valeur des variables qui y figurent, par exemple $(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$; — 3° les « équations », qui ne sont pas des propositions, mais des fonctions propositionnelles, définissant une condition qui détermine une variable : par exemple $ax = b$.

B. Par abus, on appelle *Égalité géométrique* la propriété qu'ont deux *figures* d'être superposables (tandis que le fait d'avoir même mesure est appelé d'ordinaire *équivalence ;* mais on dit néanmoins dans le même cas que *leurs surfaces* sont égales). — Cet emploi du mot est impropre et l'on tend de plus

---

Sur **Égalité.** — Cet article a été entièrement remanié, dans sa partie morale et politique, sur les observations de **Rauh, Lachelier, Brunschvicg, Évellin, Parodi.**

Extrait de la discussion dans la séance du 8 juin 1905 : « **Rauh.** La doctrine qui repousse totalement l'égalité matérielle et qui prend pour règle de ne réaliser que l'égalité formelle est le libéralisme pur. Mais il faut remarquer que beaucoup de socialistes n'admettent pas comme idéal une égalisation matérielle aussi grande que possible ; ils veulent seulement ajouter à l'égalité formelle la plus complète le degré d'égalité matérielle nécessaire pour assurer à chacun l'indépendance et un minimum de bien-être. La doctrine socialiste consiste dans ce cas, non dans la tendance à rendre les individus aussi égaux que possible au point de vue pécuniaire, sanitaire ou intellectuel, mais seulement à établir une garantie contre l'oppression par le contrôle de la société tout entière sur la distribution des richesses. » — Cf. *Note sur l'idée de justice*, 1er Congrès de philosophie, 1900, tome II, 215.

« **A. Lalande.** Il ne me semble pas possible de tracer une ligne fixe de démarcation entre l'égalité formelle (que j'aimerais mieux appeler extérieure), et l'égalité matérielle, ou réelle. Cette distinction dépend d'un jugement d'appréciation moral et psychologique opposant ce qui *constitue* l'homme lui-même aux *circonstances* dans lesquelles il vit, et qui forment pour lui les conditions de la concurrence vitale. Or ce jugement devient de plus en plus exigeant à mesure que l'égalité se réalise plus complètement dans les lois. Les inégalités qui semblent d'abord constitutives des individus finissent par apparaître successivement comme des différences extérieures, appartenant aux conditions où ils sont placés d'une manière accidentelle. La disparition des inégalités nobiliaires nous apparaît clairement comme une conquête de l'égalité formelle, parce qu'elle est réalisée

en plus à lui substituer en ce sens le terme *Congruence*.

LOGIQUE. **C.** Par analogie avec le sens **A**, on appelle *égalité logique :*

1° Pour deux propositions, le fait qu'elles s'impliquent mutuellement.

2° Pour deux classes, le fait qu'elles se contiennent mutuellement (ce qui n'arrive que si elles sont identiques*).

3° Pour deux concepts, le fait qu'ils ont la même extension*.

L'égalité logique se marque aussi par le signe =.

ÉTHIQUE et POLITIQUE. **D.** Le principe d'après lequel les prescriptions, défenses et peines légales sont les mêmes pour tous les citoyens sans acception de naissance, de situation ou de fortune. (Égalité *juridique*.)

E. Le principe d'après lequel les droits politiques, et dans la mesure de leurs capacités l'accession aux fonctions, grades et dignités publiques appartiennent à tous les citoyens sans distinction de classe ou de fortune. (Égalité *politique*.)

F. Le fait que deux ou plusieurs hommes ont même fortune, même instruction, même intelligence, même santé, etc. (Égalité *réelle*, ou encore égalité *matérielle*, par opposition aux deux catégories précédentes considérées comme constituant une égalité *formelle*.)

CRITIQUE

Le concept d'égalité, dans son usage moral et politique, est très mal déterminé. La *Déclaration des droits de l'homme* le définit : « Art. 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune... Art. 6. [La Loi] doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » La première de ces deux formules désigne évidemment, sous la forme impropre d'une assertion de fait, concernant la nature des choses, un idéal que ne réalise aucune société ; la seconde doit être interprétée dans le sens que lui donnent les circonstances où elle a été formulée (réaction contre les « privilèges », et les autres abus contre lesquels s'élevaient les *Cahiers*) ; mais le Code civil lui-même a admis que la loi ne fût pas la même pour les hommes que pour les femmes, pour les adultes que pour les enfants ; et l'égalité matérielle des peines représente, suivant la fortune, la situation sociale, la santé, le caractère, etc., une inégalité relative qui peut être considérable. Il a donc lieu dans tous les cas de ne jamais employer ce terme sans une détermination précise des idées qu'on veut y attacher et en particulier de distinguer avec précision : 1° l'état de fait d'une part, et de l'autre l'idéal qu'on se propose ; — 2° l'égalité extérieure, d'une part, consistant dans les droits des individus, c'est-à-dire dans les règles suivant lesquelles on les traite, qu'ils soient en eux-mêmes égaux ou inégaux ; et, d'autre part, l'égalité réelle, consistant dans l'état semblable de leur propriété et de leur personnalité.

Rad. int. : Egal.

en France depuis un siècle ; la disparition des inégalités pécuniaires nous semble matérielle ou réelle, parce qu'elle n'est pas prochainement réalisable ; la disparition des inégalités sociales d'enseignement nous semble d'un caractère ambigu, parce qu'elle est sans doute au moment de se réaliser. Il me semble donc que la distinction de l'égalité matérielle et de l'égalité formelle est toujours fonction d'un certain état de la société et de l'opinion. »

Th. Ruyssen mentionne, comme un élément de l'égalité politique, l'accession des femmes au vote et aux fonctions électives.

M. **Parodi** fait remarquer, contrairement à ce qui avait été dit dans la première rédaction de cet article, qu'il n'y a point d'opposition entre l'article 6 de la *Déclaration des Droits* et l'admission de tous au suffrage universel, sans distinction de capacités. Cette admission, en effet, n'est ni une dignité ni même une fonction, mais un droit primitif résultant de l'idée même du contrat social et de la « souveraineté », telle qu'elle est exposée, par exemple, chez J.-J. Rousseau.

« ÉGO-ALTRUISTE », E. *Ego-altruistic* (sentiments). SPENCER, *Principles of psychology*, 8e partie, ch. VII. — Voir *Altruisme**, Observations.

« ÉGOCENTRISME », D. *Egozentrismus*. — **A.** Tendance à tout rapporter à soi-même ; par exemple, dans les expériences sur l'association des idées, on appelle « association égocentrique » le fait que le sujet réagit au mot inducteur par une idée relative à sa propre personne : on lui donne le mot « chien » ; il répondra : « Je les aime. » (Forme d'association particulièrement fréquente chez les épileptiques.)

B. En un sens assez différent, M. J. PIAGET a appliqué ce terme au caractère psychologique de l'enfant qui consiste en ce qu'il n'éprouve pas le besoin de communiquer sa pensée à autrui, ni de se conformer à celle des autres. « Nous avons appelé *égocentrique* la pensée de l'enfant, voulant indiquer par là que cette pensée reste encore autistique dans sa structure, mais que ses intérêts ne visent plus seulement à la satisfaction organique ou ludique, comme l'autisme pur, mais déjà à l'adaptation intellectuelle, comme la pensée adulte. » J. PIAGET, *Le jugement et le raisonnement chez l'enfant*, p. 272.

Il ne faut donc pas confondre *égocentrisme* ni avec *égoïsme*, ni avec *égotisme*.

ÉGOÏSME, D. **A, D.** *Egoismus ;* **B.** *Selbstliebe ;* **C.** *Selbstsucht ;* — E. **A, B, D.** *Egotism* ou *Egoism ;* **C.** *Selfishness ;* — I. *Egoismo*.

A. MÉTAPHYSIQUE. La doctrine qui considère l'existence des autres êtres comme illusoire ou douteuse. WOLFF divise les idéalistes en *égoïstes* et *pluralistes :* cet usage étant tombé en désuétude, on ne se sert plus aujourd'hui du terme, dans ce sens, qu'en disant *égoïsme métaphysique ;* et l'on tend même à abandonner cette expression pour celle de *Solipsisme*.

B. PSYCHOLOGIE. Amour de soi, tendance naturelle à se défendre, à se maintenir, à se développer. C'est en ce sens que, parmi les sentiments, on a opposé les inclinations ou les émotions *égoïstes*, aux inclinations ou aux émotions *altruistes*, sans mettre dans ces mots aucune intention appréciative (COMTE, SPENCER).

Quelques psychologues évitent cependant cet usage du mot, à cause du sens **C**, qui est le plus usuel, et disent *inclinations personnelles*, ou *individuelles*.

Sur **Égocentrisme.** — Article dû à **Éd. Claparède.** — Sur la différence d'*égocentrisme* et d'*égotisme*, voir l'analyse comparée de ces deux mots dans M. DEBESSE, Situation de l'Adolescence, *Revue de métaphysique*, avril 1941, p. 127 et suiv.

Sur Égoïsme. — Nous avons placé le sens **A** en première ligne sur les observations de **F. Tönnies,** qui nous avait fait remarquer que l'égoïsme « pratique » a d'abord tiré son nom de l'égoïsme métaphysique. Ce mot apparaît en France avec son sens moral, dans l'*Encyclopédie*. En 1777 il était encore considéré comme un néologisme (DARM., HATZ. et THOMAS).

Au sens **D**, on dit plutôt « morale de l'égoïsme ». **(L. Lapie.)**

C. Morale. Amour exclusif ou excessif de soi ; caractère de celui qui subordonne l'intérêt d'autrui au sien propre et juge toutes choses de ce point de vue.

D. Éthique. Théorie qui fait de l'intérêt individuel le principe explicatif des idées morales et le principe directeur de la conduite.

Rad. int. : **B.** Sunamad ; **C.** Egoism.

« ÉGOTISME », E. *Egotism*, s'emploie aussi comme synonyme d'*Égoïsme*, selon Baldwin.

A. Terme employé par Stendhal pour désigner, par opposition à l'égoïsme dans la conduite, l'étude détaillée faite par un écrivain de sa propre individualité physique et mentale. « Si ce livre... n'ennuie pas, on verra que l'égotisme, *mais sincère*, est une façon de peindre ce cœur humain dans la connaissance duquel nous avons fait des pas de géant depuis 1721, époque des *Lettres persanes* de ce grand homme que j'ai tant étudié, Montesquieu. » Stendhal, *Souvenirs d'égotisme*, 81.

B. Tendance à penser à son moi et à y rapporter toute la vie mentale. « L'égotisme juvénile... est cette incessante référence à soi qu'on observe à ce moment dans l'amitié, dans l'amour, dans la rêverie, dans les rapports avec l'entourage, dans l'aperception des valeurs, et jusque dans la dialectique en apparence la plus impersonnelle. » M. Debesse, Situation de l'adolescence, *Rev. de métaphysique et de morale*, avril 1941, p. 127. Suit un parallèle de l'égotisme et de l'égocentrisme*.

C. Culte du moi ; préoccupation exclusive de sa culture personnelle, érigée en but unique de la conduite.

Le mot, dans tous les sens, implique une réflexion consciente sur soi-même.

Rad. int. : Egotism.

Égotiste s'emploie, comme adjectif, dans tous les sens du mot *égotisme ;* et, comme substantif, soit au sens **A**, soit au sens **C**.

« A une époque plus tardive, et peut-être chez l'homme seul, se manifestent les tendances égotistes *(self-feeling, Selbstgefühl, amor proprius)* qui expriment le moi, la personne comme ayant conscience d'elle-même, et se traduisent dans l'émotion de l'orgueil (ou son contraire) et leurs variétés. »

Sur **Égotisme.** — D'après Addison, le mot *Égotisme* viendrait de Port-Royal. « The gentlemen of Port Royal, who were more eminent fort their learning and for their humility than any other in France, banished the way of speaking in the first person out of all their works, as rising from vainglory and self-conceit. To show their particular aversion of it, they branded this form of writing with the name of *an egotism ;* a figure not to be found among the ancient rhetoricians[1]. » Addison, *The Spectator*, nº 562, 1714. Il prend lui-même le mot en un sens un peu plus large, non comme une simple forme de style, mais comme la tendance à parler de soi, de ses goûts, de son caractère ; et il en cite pour exemple Montaigne, que les Messieurs de Port-Royal avaient sans doute en vue quand ils parlaient des « égotismes ». Addison ne dit pas où le mot se trouve. Je l'ai cherché sans succès dans la *Grammaire* de Port-Royal, dans la *Logique* (où cependant Montaigne est vivement pris à partie sur le même point), et dans plusieurs des ouvrages de Nicole. **(A. L.)**

Chez quelques écrivains d'aujourd'hui, le mot a un sens nettement péjoratif : curiosité maladive, dilettantisme énervant, amoureuse et perverse culture de notre individualité totale. **(C. Hémon, L. Boisse.)**

1. « Les Messieurs de Port-Royal, plus éminents que personne d'autre en France par leur savoir et leur humilité, bannissaient entièrement de toutes leurs œuvres l'emploi de la première personne, qu'ils jugeaient être un effet de la vanité et de la trop haute opinion de soi-même. Pour montrer leur particulière aversion de ce défaut, ils stigmatisèrent cette manière d'écrire du nom d'*égotisme* figure de rhétorique qu'on ne trouve pas dans les traités des anciens. »

Ribot, *La psychologie des sentiments*, 2e partie, Introduction, II (1re éd., p. 195).

« EIDÉTIQUE », D. *Eidetisch* (adj.) ; *Eidetiker* (subst.).

A. Termes créés, en 1920, par E. R. Jaensch (de Marburg) pour désigner une disposition *(eidetische Anlage)* à voir à volonté des choses imaginaires, en particulier des souvenirs récents, de telle façon qu'ils se projettent au dehors, à la manière d'une image consécutive. Jaensch appelle ces images spéciales *Anschauungsbilder*, qu'on peut traduire par « images eidétiques ». Elles se rencontrent surtout chez les enfants de dix à quinze ans.

B. Husserl appelle *eidétique* ce qui concerne les εἴδη, les *essences* des choses, et non leur existence ou leur présence. La « réduction eidétique » est pour lui la substitution de cette considération des essences à celle de l'expérience au sens usuel. Il appelle *eidetische* ou *Wesen-Wissenschaften* les sciences qui ont pour objet de considérer les rapports entre des formes idéales, comme le font la logique ou la géométrie. Voir Gaston Berger, *Le* Cogito *dans la philosophie de Husserl*, not. p. 36-37 et 68.

REMARQUE

En l'absence d'un adjectif de même racine et de même sens qu'*image* (car *imaginé*, *imagé*, *imaginaire*, etc., ont tous des sens plus ou moins différents), quelques écrivains récents emploient pour cet usage *eidétique*. L'étymologie le permettrait ; mais c'est contraire, en raison du sens antérieur de ce mot, aux règles d'une bonne terminologie : voir le rapport d'Ed. Claparède au VIe Congrès international de Psychologie (Genève, 1909), résumé dans le *Nouveau Traité de Psychologie*, publié sous la direction de G. Dumas, tome I, p. 414.

« EJECT », E. *Eject ;* I. *Ejetto*.

Terme créé par Clifford, et adopté par Romanes, Morselli, Baldwin, pour désigner un objet de connaissance en tant qu'il est projeté hors du moi et conçu comme une réalité analogue à la nôtre, et possible à décrire en termes de conscience. L'*eject* est une essence immatérielle, et s'oppose en cela à l'*object* conçu comme matériel.

EK-STASE, (S).

ÉLABORATION (de la connaissance), D. *Verarbeitung ;* E. *Elaboration ;* I. *Elaborazione*.

On appelle ainsi, par opposition à l'*Acquisition* et à la *Conservation* de la connaissance, l'ensemble des opérations par lesquelles nous transformons les données immédiates qui sont considérées comme formant la matière de cette connaissance. Elle comprend l'association des idées et l'imagination en tant que créatrices (élaboration spontanée) ; l'attention, la conception, le jugement et le raisonnement (élabora-

Sur **Élaboration de la connaissance.**

Terme et classification évidemment artificiels, mais utiles. Il serait bon de réserver cette expression aux opérations réfléchies de la pensée (attention, formation des concepts, jugement, raisonnement). **(Th. Ruyssen.)**

On pourrait peut-être dire, pour justifier l'emploi de ce mot en psychologie, qu'il ne peut s'appliquer qu'à un travail conscient et réfléchi de l'esprit et que par conséquent il ne préjuge rien contre les modifications qu'ont pu déjà subir, par l'effet d'un travail inconscient, les données qui se présentent comme simples à l'élaboration proprement dite. **(J. Lachelier.)**

tion réfléchie). On y joint même quelquefois la mémoire, en tant qu'elle sélectionne et modifie les souvenirs.

CRITIQUE

Ces divisions sont usuelles et commodes pour l'enseignement (voir par exemple BOIRAC, *Cours de philosophie*, chap. IV ; il exclut des facultés d'élaboration, la mémoire et l'association des idées) ; mais elles peuvent faire illusion en tendant à présenter certains états psychiques comme des éléments simples et adéquatement connus. Il n'est pas douteux que les perceptions, chez un homme adulte et normal, contiennent une grande part d'interprétation et d'élaboration, et que la plupart des images et des souvenirs, malgré l'autorité avec laquelle ils se présentent à nous, sont altérés plus ou moins profondément par le travail inconscient de l'esprit. De même, le caractère de donnée primitive et toute faite que les Cartésiens accordaient à la raison, est devenu insoutenable : les principes rationnels, tels que nous les posons actuellement comme axiomes au point de départ de nos raisonnements, résultent, au moins en partie, d'opérations antérieures où sont intervenus le jugement, la mémoire, etc.

Il est donc nécessaire de n'employer ce terme qu'avec circonspection, et uniquement dans son sens affirmatif, c'est-à-dire en entendant bien qu'on ne préjuge jamais par là le caractère simple des faits de conscience qu'on laisse momentanément en dehors de cette rubrique.

Rad. int. : Ellaborad.

« Élan vital », voir *Vital**.

ÉLECTIF, D. *Wahl—, wählerisch ;* E. *Elective ;* I. *Elettivo.*

On appelle *Inclinations électives* celles qui ont pour objet non une classe d'êtres, mais un individu en particulier : amour* et amitié*.

Affinités électives, voir *affinité**.

Rad. int. : Elekt.

ÉLÉMENT, D. *Element ;* E. *Element ;* I. *Elemento.*

A. *Sens général :* une des parties plus simples dont est fait un composé. — *Spécialement :*

B. En LOGIQUE, on appelle *élément d'une classe* (ou *ensemble*) chaque individu qui appartient à cette classe.

Par extension, certains logisticiens appellent aussi *élément* (en abrégé, « Elm » ; PEANO) la classe qui ne contient qu'un seul individu. « Par exemple, puisque Napoléon Ier a eu un seul fils, on peut exprimer ce fait en écrivant : « [Fils de Napoléon Ier] ∈ Elm », ce qu'on peut lire : « Il n'y a eu qu'un « [fils de Napoléon Ier]. » PADOA, *La logique déductive*, p. 39. M. Peano emploie aussi pour *l'élément* la notation ι[X], X étant le nom propre d'un individu ; et réciproquement il représente par ι [x] l'individu lui-même, x étant le nom de la classe dont il est le seul représentant : « Rome = ι [capitale de l'Italie]. » C'est l'usage logique de l'article défini.

C. En ÉPISTÉMOLOGIE, on appelle *éléments de connaissance* les concepts et jugements. Les *éléments d'une science* sont les principes et les premières propositions d'une science, surtout d'une science déductive, comme la Géométrie.

D. En Chimie, on appelle *éléments* les corps simples dont les autres sont formés. Anciennement : « Les quatre éléments » (le feu, la terre, l'air et l'eau).

Chez DESCARTES, le « premier élément » est « la raclure qui a dû être séparée des autres parties de la matière lorsqu'elles se sont arrondies », et qui est divisée par le mouvement « en une infinité de petites parties qui se font de telle figure qu'elles remplissent toujours exactement tous les recoins ou petits intervalles qu'elles trouvent autour [des] corps ». Le « second élément » est le reste des morceaux primitifs, arrondis par le mouvement. Le « troisième élément » est constitué par des parties du premier qui se sont agglomérées, en prenant des formes irrégulières et variées, et de dimensions beaucoup plus grandes que les « petites boules » du second élément. *Principes de la Philosophie*, 3e partie, §§ 52 et 86 ; 4e partie, §§ 5 à 9. Il ne faut pas confondre le « premier élément » avec ce qu'il appelle « la matière subtile* ».

Rad. int. : Element *(Boirac).*

ÉLÉMENTAIRE, D. *Elementar ;* E. *Elementary ;* I. *Elementare.*

A. Qui concerne les éléments, dans tous les sens.

B. Spécialement, en LOGIQUE, la *Théorie élémentaire* s'oppose à la *Méthodologie*. KANT suit cette division dans la *Critique de la Raison pure*.

C. *Esprit élémentaire* ou *Élémentaire ;* sorte d'âme inférieure se manifestant dans les actions de la matière inorganique suivant certains philosophes. (Alchimistes, PARACELSE, H. C. AGRIPPA, occultistes modernes). Ce mot désigne primitivement les esprits qui animent les quatre éléments (d'où leur nom) ; par extension les esprits qui animent le sel, le soufre, le mercure ; quelquefois aussi ceux des métaux.

Ne doit pas être confondu avec les « Elementals », résidus des formes humaines conservés après la mort dans le fluide astral universel, suivant certaines écoles spirites ou théosophiques (BLAVATSKY).

Rad. int. : Element.

ELENCHUS, du G. Ἔλεγχος (preuve, réfutation).

Sujet d'une argumentation ou d'une discussion. Le sophisme *Ignoratio elenchi* consiste à démontrer ou à réfuter autre chose que ce qui est en question. (*Logique* de Port-Royal, IIIe partie, ch. XIX.)

ÉLICITE, (S).

ÉLIMINATION, D. *Elimination ;* E. *Elimination ;* I. *Eliminazione.*

A. Procédé d'Algèbre qui consiste à transformer un système d'équations en un autre système équivalent, qui en est une conséquence, et d'où ont disparu une ou plusieurs inconnues du premier. — En Logique algorithmique, procédé analogue, relatif aux équations logiques. BOOLE faisait consister la déduction en général (et le syllogisme en particulier) dans l'*élimination des moyens termes.*

Sur **Électif.** — L'expression « inclinations électives » est mal faite : elle semble indiquer que ces inclinations sont *librement choisies*, alors qu'il n'en est peut-être pas de plus fatales. **(L. Boisse.)**

Ce mot veut dire seulement que certains individus, *objets* de ces inclinations, sont préférés dans l'ensemble des individus de même espèce. Le terme est primitivement chimique (BERGMANN, v. *Affinité**) ; la même racine se retrouve dans *sélection*. Il semble donc bien qu'elle n'importe aucune idée de liberté. **(A. L.)**

Sur **Élément.** — Le premier sens d'*Elementa* en latin paraît bien avoir été les *lettres de l'alphabet*. LUCRECE l'emploie en ce sens : II, 687, sqq. **(J. Lachelier.)**

Sur **Élimination.** — Article complété sur les observations de **C. Webb** et de **C. Ranzoli** qui ajoute ceci : « L'élimination [dans l'induction] consiste à multiplier les observations et les expériences dans les circonstances les plus diverses, de façon à obtenir la séparation des antécédents qui sont causes et de ceux qui ne le sont pas, des circonstances essentielles et des circonstances accessoires. Elle a son fondement dans l'axiome de causalité qui dit, sous sa forme positive : Est cause tout ce qui ne peut être éliminé sans élimination totale ou partielle de l'effet ; sous sa forme négative : N'est pas cause ce qui peut être éliminé sans que l'effet varie ou disparaisse. »

B. En méthodologie, procédé de recherche qui consiste a aboutir à la vérité par la négation de toutes les hypothèses que le raisonnement ou l'expérience ne permettent pas d'admettre. Par exemple, la *Tabula exclusionis sive rejectionis* de BACON (*Nov. Org.*, II, 18). — Voir MILL, *Logique*, III, 8, § 3. — TAINE, *Intelligence*, II, 320.

C. Dans le processus de la sélection naturelle, disparition des êtres non adaptés ou moins adaptés à leurs conditions d'existence.

Rad. int. : Eliminad.

ÉMANATION, D. *Emanation ;* E. *Emanation ;* I. *Emanazione.*

Processus consistant en ce que, suivant certaines doctrines, les êtres multiples qui forment le monde découlent *(emanant)* de l'être un qui en est le principe sans qu'il y ait de discontinuité dans ce développement. *Émanation* s'oppose à *création**. « Effluxus rei naturalis a causa procreante sine transmutatione. » MIGREL, dans *Eucken*, 197. Ce terme implique la réalité du devenir et de la production successive des êtres dans le temps ; il ne convient donc qu'à certaines formes de panthéisme. On l'applique notamment au brahmanisme, au néoplatonisme, à la cabbale, à la philosophie d'Eckhart et de Jacob Boehme ; mais il serait impropre en parlant du spinozisme.

Il a été pris quelquefois dans le sens plus large de toute production divine : « Emanatio in divinis duplex est, una... generatio, altera per modum voluntatis. » Nicolas DE CUSA, dans *Eucken*, 197. De même chez LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, XIV (Gerh. IV, 439) : « Dieu les produit continuellement par une sorte d'émanation, comme nous produisons nos pensées. » Mais cet usage ne semble pas avoir laissé de traces.

Rad. int. : Emanaci.

ÉMANATIONNISME ou **Émanatisme,** D. *Emanationslehre, Emanatismus ;* E. *Emanatism ;* I. *Emanatismo.*

Doctrine de l'émanation*.

« ÉMERGER, Émergence, un émergent », E. *To emerge ; emergence, an emergent.*

Termes employés depuis quelques années en français, à l'exemple des biologistes et des philosophes anglais et américains, pour caractériser le fait qu'une chose sort d'une autre, sans que celle-ci la produise à la manière dont une cause produit nécessairement un effet, et suffise à en faire comprendre l'apparition **(S).**

CRITIQUE

Voir *Observations* ci-dessous.

ÉMINENT, D. *Überragend* et mieux *Hervorragend ;* E. *Eminent ;* I. *Eminente.*

A. Au sens étymologique et usuel, supérieur et distingué par cette supériorité. « Eminenter est supra omnem mensuram, super omnes gradus... ; Eminentia per metaphoram est excellentia. » GOCLENIUS, V°, 146b, 147a.

B. *Spécialement.* S'oppose à *formel.* « Oppositum ejus : certo modo et mensura, item formaliter... [Bonitas, Sapientia] sunt in Deo ut illarum causa ac principio eminenter vel formaliter ; multa, quæ rebus physicis tribuuntur, eminenter ac nobilissimo modo, perfectissime : Deus movet se non hoc nostro modo, sed alio nobis incomperto. » GOCLENIUS, V°, 146 B, 147 A.

Chez DESCARTES, qui suit en cela l'usage des scolastiques, *éminent* s'oppose à la fois à *formel* et à *objectif.* Une « entité » peut exister de trois façons : *objectivement* dans l'idée que nous en avons ; *formellement* dans l'être que représente cette idée ; *éminemment* dans le principe d'où cet être tire sa réalité. « Une pierre maintenant ne peut pas commencer d'être... si elle n'est produite par une chose qui possède en soi formellement ou *éminemment* tout ce qui entre dans la composition de la pierre, c'est-à-dire qui contienne en soi les mêmes choses, ou d'*autres plus excellentes*, qui sont dans la pierre... » *Troisième méditation*, § 17. — « Si la réalité objective de quelqu'une de mes idées est telle que je connaisse clairement qu'elle n'est point en moi ni formellement, ni éminemment... il suit de là nécessairement que je ne suis pas seul dans le monde, mais qu'il y a encore quelque autre chose qui existe et qui est la cause de cette idée. » *Ibid.*, § 18.

C. On appelle *domaine éminent* (Lat. scol. *dominium eminens*) le droit de propriété générale et supérieure qu'aurait en principe l'État (ou le souverain) sur tous les biens particuliers des citoyens (ou sujets). — L'existence de ce droit est d'ailleurs niée par la plupart des législations modernes, qui n'accordent en général à l'État que le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique légalement constatée, et moyennant une juste et préalable indemnité (*Déclaration des droits de l'homme de 1789*, art. 17. — *Code civil*, art. 545).

D. Log. *Compréhension éminente,*

Sur **Émergence.** — Selon une indication donnée par C. Loyd Morgan à S. Alexander, cette acception du mot se rencontre déjà incidemment dans LEWES, *Problems of Life and Mind*, tome II, p. 412 (1874). — S. ALEXANDER, qui a le plus contribué à répandre cette expression, renvoie au dernier chapitre de Lloyd MORGAN, *Instinct and Experience* et à l'article de celui-ci : « Mind and body in their relation to each other and to external things », *Scientia*, 1915. Lui-même la définit ainsi : « The emergence of a new quality from any level of existence means that, at that level, there comes into being a certain constellation or collocation of the motions belonging to that level, and possessing the quality appropriate to it ; and this collocation possesses a new quality distinctive of the higher complex. The quality and the constellation to which it belongs are at once new, and expressible without residue in terms of the process proper to the level from which they emerge : just as mind is a new quality distinct from life, with its own peculiar methods of behaviour... not *merely* vital, but *also* vital[1]. » *Time, Space and Deity*, pages 14 et 45-46.

Alexander, qui voit dans la Divinité le prochain émergent appelé à se produire sur le niveau psychologique le plus élevé des êtres conscients, n'admet pas que ce Dieu soit intervenu comme créateur de l'Espace-Temps primitif, ni des émergents qui s'y sont ajoutés. *Émergence*, même chez lui, reste donc simplement le nom d'un phénomène admis par induction, mais n'en constitue pas plus une explication que le mot « la vie » n'explique la nutrition et la reproduction. Il est donc important de ne pas voir dans cette dénomination une hypothèse explicative ni même une promesse d'intelligibilité. **(A. L.)**

Sur **Éminent.** — « Per eminentiam esse dicitur ens quod proprie loquendo non est, ubi tamen quid habet in se quod vicem ejus supplet quod proprie eidem tribui repugnat. » Chr. WOLFF, *Ontologia*, 845. Les scholastiques, dit-il, ajoutent qu'il faut en outre que l'être auquel on attribue cette qualité *per eminentiam* ait le pouvoir de produire hors de lui-même ce qu'il possède éminemment ; mais cette condition, selon lui, n'est pas toujours impliquée par l'emploi de ce terme.

1. « L'*émergence* d'une nouvelle qualité à un certain niveau de l'existence signifie qu'à ce niveau vient à l'être une certaine constellation » (au sens allemand : ensemble de positions et de mouvements) « ou collocation de mouvements appartenant à ce niveau et possédant la qualité qui lui est propre ; et cette collocation possède une nouvelle qualité caractéristique d'un complexus supérieur. Cette qualité et la constellation à laquelle elle appartient sont à la fois quelque chose de nouveau et d'exprimable intégralement en termes des processus propres au niveau dont elles émergent : c'est précisément ainsi que l'esprit est une nouvelle qualité distincte de la vie avec ses méthodes propres et particulières de comportement... non pas *purement* vital, mais *aussi* vital.

celle qui consiste en un groupe de caractères appartenant au concept d'une manière telle qu'il doit nécessairement posséder l'un d'eux : par exemple, pour un nombre entier, le caractère d'être pair ou impair ; pour une proposition, d'être soit indivise*, soit particulière*, soit universelle*. Voir *Compréhension**.

CRITIQUE

Les sens **B** et **C** sont en réalité très voisins, sinon même identiques ; car, dans l'un et l'autre cas, on dit qu'une chose existe éminemment dans une autre, quand elle n'y est pas effectivement, mais que celle-ci possède quelque puissance ou propriété par laquelle la première peut être engendrée. WOLFF, *Ontologia*, § 845, a voulu supprimer ce dernier caractère et réduire l'existence éminente à la présence d'un caractère *tenant lieu* de celui dont il s'agit. Mais ce n'est pas assez dire : *éminent* diffère de *virtuel* en ce que le virtuel a besoin pour s'actualiser d'autre chose que ce en quoi il est virtuel ; tandis que l'éminent n'en a pas besoin. Le virtuel contient donc, au point de vue de l'existence, quelque chose de moins que le réel ; tandis que l'éminent contient quelque chose de plus.

On a le droit de soutenir que le concept d'*existence éminente* ne correspond à rien de réel, non celui de changer le sens traditionnel de ce terme en retranchant de sa compréhension le pouvoir de produire ce dont il s'agit.

Rad. int. : Eminent *(Boirac)*.

ÉMOTION, D. *Affekt, Gemütsbewegung ;* E. *Emotion*, plus large qu'en français ; I. *Emozione.*

A. « J'entends par émotion un choc brusque, souvent violent, intense, avec augmentation ou arrêt des mouvements : la peur, la colère, le coup de foudre en amour, etc. En cela je me conforme à l'étymologie du mot *émotion*, qui signifie surtout *mouvement* (*motus, Gemüthsbewegung*, etc.). » RIBOT, *Logique des sentiments*, p. 67.

B. Tous les phénomènes précédents, et en outre les états chroniques qui se manifestent par un renouvellement continuel de petites émotions au sens **A.** (On dit aussi, en ce sens, état d'*émotivité.*)

C. Plus généralement encore, et par imitation de l'anglais qui étend ce terme à tous les phénomènes affectifs* (cf. Al. BAIN, *The emotions and the will*), on a aussi appliqué le mot émotion aux états plus élémentaires et plus généraux, tels que le plaisir et la douleur. « Nous appellerons émotions les sensations considérées au point de vue affectif, c'est-à-dire comme plaisir et douleurs, et nous réserverons le nom de sensations pour les phénomènes de représentation. » Paul JANET, *Traité de philosophie*, 4e édition, p. 42.

Voir sur les différentes définitions des émotions, LANGE, *Les Émotions*, « Remarques préliminaires » et « Addenda ». (Trad. DUMAS, p. 24-25, et 143 sqq.) — Lui-même distingue surtout l'émotion de la passion par la plus grande complexité de cette dernière.

CRITIQUE

Nous proposons d'adopter le sens **B**, conformément à la classification proposée à l'article *Affection** :

Sentiments
- affections
  - plaisirs et douleurs.
  - émotions.
- tendances affectives
  - inclinations.
  - passions.

L'émotion ainsi entendue diffère des affections simples :

1° En ce qu'elle est un état plus complexe, différencié par les nuances de perceptions, de représentations et

tristesse, la joie, ne se montrent pas les éléments caractéristiques de l'émotion au sens **A.** »

— Ne pourrait-on pas définir l'émotion par une formule comme celle-ci : « C'est l'élément de plaisir ou de douleur qui se dégage ou *peut* se dégager — soit des phénomènes de sensation et de sentiment, tous deux *réceptifs*, parce que, comme ils marquent une action du dehors sur le dedans, ils ont leur origine hors de nous ; — soit des phénomènes de l'inclination à ses degrés divers (tendance, penchant, passion), tous *spontanés* parce que, comme ils résultent d'une réaction du dedans sur le dehors, ils ont leur origine en nous et dans notre activité propre. » C'est donc l'émotion qui ferait l'unité des phénomènes sensibles. **(F. Evellin.)**

— Nous entendons par *émotions*, dans le texte visé ci-dessus, tous les phénomènes affectifs statiques (c'est-à-dire qui ne sont pas des tendances vers un but, qui sont des états et non des actions, ou des directions de l'action), en excluant toutefois du mot, pris au sens le plus strict, les phénomènes de plaisir et de douleur, quand ils sont bien localisés dans une région déterminée du corps, ou dans une partie déterminée de l'esprit, sans provoquer une attitude ou une réaction d'ensemble de tout l'être. (Cf. BAIN, Théorie de la « diffusion » des émotions ; théorie qui est moins détruite que *retournée* par l'hypothèse de W. JAMES et de LANGE.) L'émotion nous paraît donc être à l'affection élémentaire dans le même rapport que la passion à l'inclination : toutes deux sont caractérisées avant tout par leur nature générale et envahissante. Nous n'avons pas d'objection radicale à la distinction de l'émotion-choc et de l'émotion-sentiment ; pratiquement, elles se distinguent bien. On peut cependant remarquer que l'émotion durable n'est émotion qu'en tant qu'elle se manifeste à chaque instant par de petits troubles, de petites émotions-chocs qui ébranlent légèrement, mais dans sa totalité, l'ensemble de notre état de conscience. Il est donc utile de mentionner ces deux formes extrêmes du phénomènes, sans les opposer autrement qu'en degré. **(A. L.)**

Sur **Émotion.** — Ce terme est entendu dans les sens les plus divers :

Émotion signifie étymologiquement quelque chose de plus que le mouvement : c'est le mouvement qui fait sortir quelque chose de sa place, ou tout au moins de l'état où elle était auparavant : *Emoti procumbunt cardine postes.* Il n'y a, ce me semble, émotion que là où il y a choc, secousse. On devrait, par suite, appeler émotion l'action exercée sur la volonté (au sens large) par une représentation ou une affection simple, action qui provoque ensuite la réaction de la volonté. Par exemple, il y a : 1° représentation d'un danger, d'une attaque ; 2° choc produit par cette représentation sur la volonté, crainte, colère ; 3° réaction de la volonté, tendance à fuir ou à lutter. L'émotion serait, pour moi, le phénomène, le moment n° 2. — Mais on confond toujours ce moment, soit avec le premier, soit avec le troisième. Les mots même de crainte et de colère impliquent la tendance à fuir ou à lutter. J'assimilerais le premier moment à l'état d'un corps élastique qui entre en contact avec un autre ; le second serait celui où il se déforme sous la pression ; le troisième celui où il reprend sa forme et repousse l'autre, ou recule devant lui. **(J. Lachelier.)**

Voir, dans le même ordre d'idées, la classification proposée par **F. Rauh** dans la *Psychologie des sentiments.* Il y distingue affections et tendances comme il a été fait ci-dessus ; mais parmi les affections il reconnaît deux classes : les états indifférents, caractérisés par leur nature égale et chronique ; les états aigus, auxquels il applique le nom d'émotions. Cette dernière classe comprend ainsi le plaisir et la douleur toutes les fois qu'ils possèdent ce caractère d'acuité.

P. Malapert propose au contraire d'effacer la distinction faite entre l'affection simple et l'émotion par ce caractère que l'émotion est plus momentanée. D'autre part, dit-il, « il y aurait lieu de tenir compte de la distinction entre les *émotions-chocs* et les *émotions-sentiments.* Aussi bien dans l'espérance, l'abattement, la

de tendances qui caractérisent la surprise, l'espérance, l'abattement, etc.

2° En ce qu'elle est plus momentanée.

3° En ce qu'elle réalise une unité dans la vie de l'esprit, tous les états de conscience actuels étant pénétrés par l'émotion dominante.

Rad. int. : Emoc.

EMPIRIE, (S).

EMPIRIQUE, G. Ἐμπειρικός ; D. *Empirisch ;* E. *Empirical ;* I. *Empirico.* Sur l'étymologie, v. *observations.*

Ce mot s'emploie presque toujours comme antithèse d'un autre terme ; il y a lieu de distinguer trois couples d'opposition qu'il sert à exprimer.

A. Opposé à *systématique.* Ce qui est un résultat immédiat de l'expérience, et ne se déduit d'aucune autre loi ou propriété connue : « Un procédé empirique, une médication empirique. » — Se dit également des personnes, en tant que leurs connaissances et leurs règles d'action sont *empiriques* au sens qui vient d'être défini : « Un empirique. » Ce sens paraît même être le plus ancien.

B. Opposé à *rationnel.* Ce qui exige le concours actuel de l'expérience, comme la physique, par opposition à ce qui ne l'exige pas, comme les mathématiques. Cette opposition s'applique à l'état présent des sciences, à leur méthodologie, non à leur nature ni à leur origine.

C. Opposé à *pur* (sens surtout kantien). Ce qui, dans l'expérience totale, ne vient pas des formes ou des lois de l'esprit lui-même, mais lui est imposé du dehors : l'intuition d'un triangle géométrique est sensible, mais *pure ;* celle d'un carton blanc triangulaire est sensible et *empirique.*

CRITIQUE

Nous proposons de conserver à ce mot le sens **A ;** de dire, au sens **B,** *expérientiel* et *rationnel ;* au sens **C,** *a priori* et *a posteriori.* Voir *A priori**, Critique.

Rad. int. : **A.** Empirik.

EMPIRISME, D. *Empirismus ;* E. *Empiricism ;* I. *Empirismo.*

Empirisme est le nom générique de toutes les doctrines philosophiques qui nient l'existence d'axiomes* en tant que principes de connaissance logiquement distincts de l'expérience.

A. Au point de vue psychologique, l'empirisme s'oppose au rationalisme innéiste, qui admet l'existence, chez l'individu, de principes de connaissance évidents. P. ex. Locke contre Descartes.

B. Au point de vue gnoséologique, l'empirisme est la doctrine qui, reconnaissant ou non l'existence de principes innés chez l'individu, n'admet pas que l'esprit ait des lois propres, différant de celles des choses connues, et par suite ne fait reposer la connaissance du vrai que sur l'expérience seule, en dehors de laquelle elle n'admet que des définitions ou des hypothèses arbitraires. P. ex. Spencer contre Kant.

C. (*Sens spécial,* relatif au problème de la perception visuelle.) On appelle *empiristes* les psychologues qui considèrent les perceptions de forme et de distance comme acquises par le sens de la vue ; *nativistes,* ceux qui les considèrent comme innées.

CRITIQUE

L'innéité des principes dans l'individu étant un point accordé (sous les réserves déjà faites par Leibniz) en vertu de l'hérédité et de l'adaptation, il conviendrait de réserver ce mot au sens **B.**

Rad. int. : Empirism ; Empirik *(Boirac).*

EMPIRISTE, D. *Empirist ;* E. *Empiricist ;* I. *Empirista.*

Ne se dit que des personnes, ou des systèmes : celui qui admet l'empirisme. Voir *Empirique**, texte et observations.

Sur **Empirique.** — Rédaction nouvelle, substituée à l'ancienne conformément aux notes de **Lachelier, Egger, Ruyssen, Hémon, Iwanowsky,** et aux observations de **Rauh, Brunschvicg, Pécaut.** Cette rédaction nouvelle, y compris les propositions qui la terminent, a été lue et approuvée à la séance du 8 juin 1905.

— *Étymologie.* Il y a eu aux IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne une école de médecins qui se sont appelés ἐμπειρικοί, par opposition à d'autres, appelés λογικοί ; c'est probablement là le premier emploi technique de ce mot, et c'est de là que Sextus Empiricus a tiré son nom. Voyez Sextus, *Hypotyposes pyrrhoniennes,* I, ch. 34 ; et *Adversus Logicos,* II, § 191, 327. — Leibniz rappelle et généralise ce sens en plusieurs passages : *Monadologie,* 28 ; *Nouveaux Essais,* préface (Gerhardt, t. V, p. 44) et *Discours de la conformité,* etc., en tête de la *Théodicée,* § 65. **(J. Lachelier.)**

— *Équivalents.* En allemand, on distingue, depuis Kant, *Empiriker* (avant la science ou hors de la science) et *Empirist* (à l'intérieur de la science). **(R. Eucken.)**

John Stuart Mill applique spécialement le mot *Empirical* à la méthode qui procède « en essayant diverses combinaisons de causes opérées artificiellement ou rencontrées dans la nature, et en tenant compte de ce qui se produit... Il en faut exclure tout ce qui appartiendrait de quelque manière à la déduction. » *Logique,* trad. Peisse, 5e éd., I, 505 sqq. **(C. Hémon.)**

— *Critique.* Il conviendrait de restreindre *expérimental* à n'être que l'adjectif d'*experimentum, expérimentation.* Sans cela on s'expose à des équivoques sans nombre, justifiées d'ailleurs par l'usage d'*expérimental* au XVIIe et au XVIIIe siècles. Il est regrettable que M. Ribot ait intitulé son ouvrage bien connu : « Psychologie anglaise : école *expérimentale.* » Il serait temps d'avoir deux mots pour la psychologie d'observation et celle de laboratoire. **(V. Egger.)**

On dira, en se sens, d'après les propositions ci-dessus, *Psychologie expérientielle* et *Psychologie expérimentale,* sans préjudice de la Psychologie *rationnelle,* de la Psychologie proprement *empirique* (au sens **A**) et de la Psychologie *empiriste* (c'est-à-dire qui n'admet point de source primitive de la connaissance autre que l'expérience, qui pense que tout jugement est *a posteriori*). **(A. L.)**

Sur **Empirisme.** — *Empirisme* représente très bien l'habitude ou la manière de procéder d'un esprit qui se contente de l'expérience. La philosophie qui n'admet rien en dehors de l'expérience devrait s'appeler *empiricisme.* **(J. Lachelier.)**

L'empirisme étant peut-être plus une *méthode* qu'une doctrine, on pourrait aussi le définir au point de vue moral : on y verrait alors l'illustration la plus parfaite de la tendance à reconstituer la vie psychologique ou morale tout entière au moyen de quelques éléments simples ou crus tels : sensation, plaisir, intérêt, et de faire sortir le *plus* du *moins,* ou, comme aimait à le dire Ravaisson, le *supérieur* de l'*inférieur.* **(L. Boisse.)**

L'emploi du mot « empiriste » au sens **C** est courant, mais me paraît à déconseiller. Il me semble qu'il faut distinguer, sur le problème de la perception de l'espace : des théories rationalistes (ex. celle de Kant), et des théories empiristes, en entendant, par là, toutes celles qui font dériver la perception de l'espace, des sensations ; ces dernières théories peuvent être soit génétiques, si les sensations sont considérées comme primitivement inextensives et ne pouvant donner la perception de l'espace qu'en se combinant (école anglaise ou école allemande), soit nativistes, si les sensations sont considérées comme primitivement extensives. Un nativiste, comme James, n'est pas moins empiriste (au sens **A**) que Spencer. **(R. Daude.)**

« **ENANTIOSE** », **(S).**

ENDOPHASIE, D. *Endophasie ;* E. *Endophasy ;* I. *Endofasia.*

Succession des images verbales qui accompagnent l'exercice spontané de la pensée. Ces images peuvent être auditives, motrices d'articulation, visuelles, motrices graphiques. On a proposé d'appeler *formule endophasique* d'un individu le type particulier que présente son endophasie. Voir EGGER, *La parole intérieure ;* SAINT-PAUL, *Le langage intérieur et les paraphasies (La fonction endophasique).*

Rad. int. : Endofasi.

ÉNERGÉTIQUE, D. *Energetik ;* E. *Energetics ;* I. *Energismo,* RANZOLI.

A. Système de mécanique éliminant des principes la notion de force et la remplaçant par celle d'énergie. « Les difficultés soulevées par la mécanique classique ont conduit certains esprits à lui préférer un système nouveau qu'ils appellent *énergétique.* Le système énergétique a pris naissance à la suite de la découverte du principe de la conservation de l'énergie. C'est Helmholtz qui lui a donné sa forme définitive. » POINCARÉ, *La science et l'hypothèse,* chap. VIII, p. 148. (Suit la définition des deux quantités et l'énoncé des deux principes sur lesquels se fonde cette théorie.)

B. Système de cosmologie qui considère l'énergie et non plus la matière comme la substance du monde physique ; soutenu en particulier par OSTWALD. On dit aussi *énergétisme.*

Rad. int. : Energetik.

1. ÉNERGIE, G. Ἐνέργεια, acte, force, efficacité ; D. *Energie ;* E. *Energy ;* I. *Energia.*

Sens psychologique :

A. Capacité de faire effort*, caractère*, **D.**

B. Volonté d'employer toute sa force.

Sens physique :

C. Capacité de produire du travail mécanique, appartenant à un corps ou à un système de corps :

En Mécanique, cette puissance ne peut exister que sous deux formes : l'*énergie cinétique* ou *actuelle,* qui est la moitié de la somme des forces vives $\left(\Sigma \frac{1}{2} mv^2\right)$ du système, et qui ne dépend, pour chaque moment, que des vitesses des différentes parties du système ; et l'*énergie potentielle,* ou le *potentiel,* qui est la « fonction des forces » changée de signe, et qui ne dépend, pour chaque moment, que des positions occupées par ces parties. Leur somme est l'*énergie totale* du système considéré.

2° En Physique, on admet, outre ces deux espèces d'énergie mécanique, diverses formes de l'énergie (calorique, électrique, magnétique, etc.), définies par leur équivalence, c'est-à-dire par la possibilité de transformer une quantité déterminée de l'une d'elles en une quantité déterminée d'une autre (surtout d'énergie mécanique).

— *Principe de la conservation de l'Énergie.*

Principe de physique générale d'après lequel un système qui ne se modifie que par les mouvements de ses parties et par les actions qu'elles exercent les unes sur les autres conserve une quantité d'*énergie** constante (cette quantité étant définie comme la somme des énergies mécaniques et physiques énumérées plus haut). Ce principe n'est vrai que sous réserve des transformations possibles de l'énergie en masse ou inversement.

On a dit d'abord en ce sens « conservation de la force » (*Erhaltung der Kraft,* HELMHOLTZ) ; ou *persistance de la force* (voir H. SPENCER, *Premiers principes,* chap. VI, où il donne des arguments contre l'emploi des mots *conservation* et *énergie* dans cette expression). Mais ces manières de parler sont impropres, étant donné l'usage qui est fait par ailleurs du terme *Force** ; et, du reste, elles sont aujourd'hui presque complètement abandonnées.

— *Dégradation de l'Énergie.* — Voir *Dégradation**.

Rad. int. : Energi.

2. ÉNERGIE SPÉCIFIQUE des sens, D. *Spezifische Sinnesenergie ;* E. *Specific energy ;* I. *Energia specifica.*

Expression employée par la plupart des psychologues contemporains pour désigner cette thèse de Johann MÜLLER : « La sensation est la transmission à la conscience, non d'une qualité ou d'un état de corps extérieurs, mais d'une qualité ou d'un état de nos nerfs, état auquel donne lieu une cause extérieure. » *Manuel de physiologie,* trad. Jourdan et Littré, I, 711. — J. Müller, sous l'influence de la doctrine de KANT, relative aux formes *a priori* de la sensation, avait lui-même appelé « eingeborene Energie[1] » cette propriété qu'ont les organes des sens de provoquer dans la conscience une certaine espèce déterminée de sensations, toujours de même nature (p. ex. des couleurs), alors même que l'excitant qui les met en action varie (lumière, pression, électricité, etc.) (*Zur vergleichenden Physiologie des Gesichtsinnes,* 1826). — Cf. EISLER, V°, sur les précurseurs de cette théorie et sur les objections qui y sont opposées, notamment celles de WUNDT.

Il est douteux si cette propriété dépend essentiellement des organes périphériques, ou des centres. Il convient donc d'éviter l'expression souvent usitée : *énergie spécifique des nerfs,* qui est impropre.

Rad. int. : Specifik energi.

1. « Energie innée ».

Sur **Endophasie.** — Terme omis en première rédaction ; l'article ci-dessus est de **M. Malapert.**

« **ENGAGÉ, ENGAGEMENT** » (E. *Commitment*) termes du langage courant, devenus très usuels en philosophie depuis quelques années, au sens où l'on dit d'un homme qu'il est engagé dans une affaire, dans une entreprise, dans un parti.

Une « pensée engagée » est d'une part celle qui prend au sérieux les conséquences morales et sociales qu'elle implique, de l'autre celle qui reconnaît l'obligation d'être fidèle à un projet* (le plus souvent collectif) dont elle a précédemment adopté le principe. On peut à cet égard rapprocher l'idée d'engagement de celle de *loyalisme**.

Mais cette expression s'applique aussi au caractère qu'a la réflexion philosophique de naître toujours au milieu d'une situation donnée, qui en détermine certaines conditions. Cf. PASCAL, *Pensées,* n° 233 (Ed. Brunschvicg).

Le premier aspect de l'engagement est donc surtout prospectif, normatif ; le second, rétrospectif et factuel.

Sur **Énergie.** — Ce terme a été créé par Thomas YOUNG selon RANKINE, à qui il avait été attribué. (C. R. *of the Philosophical Society of Glasgow,* 23 janvier 1867. — Voir TAIT, *Esquisse historique...,* trad. Moigno, p. 73.)

Sur la généralisation du sens de ce terme, voir OSTWALD, *Die Energie,* 1908 ; trad. fr. Philippi, 1910.

Sur **Engagement.** — Ce mot a été pris surtout au sens spécial indiqué ci-dessus dans le groupe de la revue *Esprit,* fondée en 1932. — Voir Emmanuel MOUNIER, *Révolution personnaliste et communautaire* (1935), notamment p. 33, 70, 73, et 90-91, où l' « *engagement* » est rapproché de la « fidélité ». « La parole séparée de l'engagement glisse à l'éloquence ; et le pharisaïsme est, fût-ce imperceptiblement, au cœur de toute éloquence morale ». *Ibid.,* 255. Mais il est devenu très usuel dans la littérature philosophique contemporaine.

CRITIQUE

L' « engagement » peut ainsi s'opposer, dans l'un et l'autre cas, soit à la volonté de vivre intellectuellement dans une tour d'ivoire ; — soit à la « disponibilité »* louée par André Gide ; — soit à la prétention de commencer la philosophie sans présupposition. Il y a lieu, surtout en raison de la grande vogue de ce terme, d'examiner de près, chaque fois qu'il apparaît, ce que vise l'auteur qui l'emploie.

ENGLOBANT, (S).

« ENGRAMME », terme créé par R. SEMON, *Die Mneme** (1904) pour désigner la modification du système nerveux correspondant à la fixation d'un souvenir. L'évocation de celui-ci, dans la même terminologie, est appelée *ecphorie*. — Ces termes ne sont pas entrés en français dans l'usage courant.

ÉNONCÉ ou **Énonciation,** L. *Enuntiatio, Dictum ;* D. *Aussage ;* E. *Enunciation ;* I. *Enunciazione.*

Expression dans un langage quelconque d'un jugement (de fait ou de droit), d'un problème, d'un ordre (au sens E), d'un conseil, etc. Certains énoncés, bien que régulièrement formés, peuvent être néanmoins dépourvus de sens.

CRITIQUE

Certains réservent le mot d'*énoncé* aux énoncés déclaratifs par opposition à ceux qu'AUSTIN nomme énoncés performatifs.

Rad. int. : Enunc.

ENSEMBLE, (S).

EN SOI, D. *An sich ;* E. *In itself ;* I. *In se.*

Cette expression s'oppose d'ordinaire à l'expression *pour nous ;* elle désigne ce qu'est une chose dans sa nature propre et véritable, c'est-à-dire :

A. Indépendamment des erreurs, des illusions, des applications individuelles, et conformément à sa définition ou à l'idée commune qu'en ont les hommes. « Le raisonnement s'appuie sur les principes absolus de la raison ; il est donc *en soi* parfaitement légitime, et nos fréquentes erreurs ne viennent pas du procédé, etc. » FRANCK, V° *Erreur*, 464 B.

Sur **En soi.** — Toute cette question est, même au point de vue historique, hérissée de difficultés. Il semble bien que KANT, particulièrement dans la discussion des antinomies, soit préoccupé moins d'opposer des substances, au sens vulgaire du mot, à des phénomènes, que d'opposer des choses données en elles-mêmes (quelles qu'elles soient) à des représentations individuelles et actuelles. Il est vrai que sa pensée est, je crois bien, au fond, que des phénomènes *ne peuvent être* que la représentation actuelle d'une sensibilité individuelle, de sorte qu'il **n'y a pas** de milieu pour lui entre ces représentations et l'extra-sensible absolu. — MILL ne voit pas que la vraie question n'est pas entre l'état présent et un autre état possible de notre sensibilité, mais entre la connaissance sensible en général et l'évanouissement de toute sensibilité, qui fera évanouir du même coup tout ce que nous appelons phénomènes ou objets quelconques. — KANT a transformé toute cette question, qui était mal posée par les cartésiens. Il a, le premier, placé le principe de l'illusion, non dans l'exercice de la vue ou de tel autre sens, mais dans l'intuition de l'espace et du temps eux-mêmes, qui étaient pour les cartésiens des objets de l'entendement, et dont il a fait au contraire des « formes de la sensibilité », entendant par là les formes que revêtent nécessairement mes représentations *actuelles*, et qui ne sont elles-mêmes rien en dehors de *mes* et de *ces* **représentations,** supprimant ainsi tout milieu entre *mon monde* et point de monde du tout. **(J. Lachelier.)**

B. Indépendamment de l'apparence* (même universelle chez les hommes) et conformément à la réalité ; ce qui admet encore plusieurs sens, à savoir :

1° Indépendamment de la connaissance sensible, et conformément à l'entendement pur ; absolument, et non pas relativement : « Tâchons donc de ne point suivre les impressions de nos sens dans le jugement que nous portons de la grandeur. Car rien n'est grand ni petit *en soi*. » MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité*, I, chap. VI : « Des erreurs de la vue à l'égard de l'étendue *en soi*. »

2° Indépendamment de la connaissance humaine, telle qu'elle est constituée par les sensations et la raison, mais non indépendamment de toute connaissance en général : « Der Begriff eines Noumenon, d. i. eines Dinges welches gar nicht als Gegenstand der Sinne, sondern als ein Ding *an Sich selbst* gedacht werden soll, ist nicht widersprechend : denn man kann von der Sinnlichkeit nicht behaupten, dass sie die einzig mögliche Art der Anschauung sei... Am Ende aber ist doch die Möglichkeit solcher *Noumenorum* gar nicht einzusehen und der Umfang ausser der Sphäre der Erscheinungen ist (für uns) leer, d. i. wir haben einen Verstand, der sich problematisch weiter erstreckt als jene, aber keine Anschauung... wodurch uns ausser dem Felde der Sinnlichkeit Gegenstände gegeben werden können[1]. » KANT, *Critique de la Raison pure*. De la distinction de tous les objets en phénomènes et en noumènes, A. 254-255 ; B. 310.

3° Indépendamment de toute connaissance. « In some future state of existence it is conceivable that we may know more, and more may be known by intelligences superior to us... But all this additional knowledge would be, like that which we now possess, merely phenomenal. We should not any more than at present know things as they are *in themselves*, but merely an increased number of relations between them and us[1]. » J. St. MILL, *Examination of Sir W. Hamilton's philosophy*, ch. II, § 10.

En soi opposé à **pour soi***, voir **(S).**

CRITIQUE

Le sens **A** et le sens **B, 1°** ont une étroite relation. En effet, la raison ou l'entendement pur (particulièrement chez les cartésiens) est ce qu'il y a de commun entre les hommes, tandis que le sensible est ce qui varie d'un homme à l'autre, et chez le même homme, d'un moment à l'autre.

Le sens **B, 3°** paraît être le plus usuel chez les écrivains contemporains. On pourrait même soutenir que les sens **1°** et **2°** se ramènent à des cas particuliers de celui-là : Une chose étant ce qu'elle est en elle-même, indépendamment de son rapport à toute autre chose, et par conséquent à toute connaissance, il arrive néanmoins que, par une sorte d'harmonie, la nature de cette chose est fidèlement reproduite par l'entendement, ou pourrait être reproduite par quelque autre faculté qui nous fait accidentellement défaut. Cette possibilité de connaissance n'ajoute ou ne retranche rien à ce qu'est cette nature *en soi*. — Mais, d'autre part, il est obscur et peut-être même contradictoire de penser quelque chose comme indépendant de la pensée en général. Peut-être même ce dernier sens ne s'est-il établi que par un passage à la

1. « Le concept d'un noumène (c'est-à-dire d'une chose qui ne serait point du tout objet des sens, mais qui doit être pensée comme une chose *en soi-même*) n'est pas contradictoire : car on ne peut prétendre que la faculté d'éprouver des sensations soit le seul mode possible d'intuition... Mais en définitive nous n'avons absolument aucun moyen de pénétrer la nature de ces *Noumènes* possibles, et tout ce qui entoure la sphère des phénomènes est (pour nous) vide ; autrement dit, nous avons un entendement qui problématiquement s'étend plus loin que cette sphère, mais aucune intuition... par laquelle des objets puissent nous être donnés hors du champ de la connaissance sensible. »

1. « Dans quelque état futur d'existence il est concevable que nous puissions connaître plus ; et pour des intelligences supérieures aux nôtres, ce connaissable peut être plus étendu... Mais toute cette connaissance additionnelle serait, comme celle que nous possédons maintenant, purement phénoménale. Nous ne pourrions pas plus que nous ne pouvons maintenant connaître les choses comme elles sont *en elles-mêmes ;* nous connaîtrons seulement un plus grand nombre de relations entre ces choses et nous. »

limite (dont la légitimité est contestable), en poussant à l'absolu la distinction usuelle de l'illusoire et du réel ; cette transposition a pu d'ailleurs être facilitée par le rapport que nous avons remarqué ci-dessus entre **A** et **B, 1°**. Il y a donc lieu de considérer cette expression comme suspecte, et de n'en point user sans une critique préalable de ce à quoi on l'applique.

Rad. int. : Ensu (en soi) ; ensuaj (chose en soi).

ENTÉLÉCHIE, G. Ἐντελέχεια ; L. *Scol. Entelechia, Endelechia,* identifié souvent avec *Actus* et *Forma ;* D. *Entelechie ;* E. *Entelechy ;* I. *Entelechia.*

Terme créé par ARISTOTE. Il vient d'ἐντελῶς et de ἔχειν, « et c'est pour cela que le célèbre Hermolaüs Barbarus l'exprima en latin, mot à mot, par *perfectihabia* ». LEIBNIZ, *Théodicée,* I, § 87. — Il désigne : 1° l'acte accompli par opposition à l'acte en train de se faire, et la perfection qui résulte de cet accomplissement (cf. le sens laudatif des mots *achevé, accompli*) : « Ἐνέργεια... συντείνει πρὸς τὴν ἐντελέχειαν. » *Métaphysique,* IX, 8, 1050ª ; — 2° la forme (εἶδος) ou la raison (λόγος) qui détermine l'actualisation d'une puissance : « Ἡ μὲν ὕλη δύναμις, τὸ δ'εἶδος ἐντελέχεια. » *De l'âme,* II, 2, 414ª. « Ἔτι τοῦ δυνάμει ὄντος λόγος ἡ ἐντελέχεια. » *Ibid.,* II, 4, 415ᵇ. C'est ainsi que l'âme est « ἐντελέχεια ἡ πρώτη σώματος φυσικοῦ δυνάμει ζωὴν ἔχοντος ». *Ibid.,* II, 1, 412ª. — Voir *Acte**, **D** et note de M. J. LACHELIER.

Cette expression a été reprise par LEIBNIZ, qui l'applique à la Monade. « J'ai montré ailleurs que la notion de l'Entéléchie n'est pas entièrement à mépriser et qu'étant permanente, elle porte avec elle non seulement une simple faculté active, mais aussi ce qu'on peut appeler force, effort, *conatus,* dont l'action même doit suivre, si rien ne l'empêche. » *Théodicée,* I, § 87. — « On pourrait donner le nom d'Entéléchies à toutes les substances simples ou monades créées, car elles ont en elles une certaine perfection (ἔχουσι τὸ ἐντελές) ; il y a une suffisance (αὐτάρκεια) qui les rend sources de leurs actions internes, et pour ainsi dire des automates incorporels. » *Monadologie,* § 18. — Cf. *Ibid.,* §§ 48, 62, 63, 66, 70, 74.

Rad. int. : Enteleki *(Boirac).*

ENTENDEMENT, D. *Verstand ;* E. *Understanding ;* I. *Intelletto ; Intendimento.*

A. Faculté de comprendre*, au sens le plus général de ce mot : « The power of thinking is called the Understanding and the power of volition is called the Will[1]. » LOCKE, *Essays,* livre II, ch. VI.

Spécialement :

B. La faculté de comprendre par opposition aux sensations. « Dans mon sens, l'entendement répond à ce qui chez les Latins est appelé *intellectus,* et l'exercice de cette faculté s'appelle *intellection,* qui est une perception distincte jointe à la faculté de réfléchir, qui n'est pas dans les bêtes. » LEIBNIZ, *Nouveaux essais,* II, 21, § 5. — « Par ce mot, entendement pur, nous ne prétendons désigner que la faculté qu'a l'esprit de connaître les objets de dehors sans en former d'images corporelles dans le cerveau pour se les représenter. » MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité,* livre III : « De l'entendement ou de l'esprit pur », chap. I, § 3. — « On appelle sens ou imagination l'esprit lorsque son corps est cause naturelle ou occasionnelle de ses pensées ; et on l'appelle entendement lorsqu'il agit par lui-même, ou plutôt lorsque Dieu agit en lui. » *Ibid.,* livre V, I, 1.

1. « Le pouvoir de penser est appelé l'Entendement, et le pouvoir de vouloir est appelé volonté. »

Sur **Entéléchie.** — Leibniz a bien un peu abusé du mot *entéléchie.* Il a soin du reste de faire remarquer, dans le § cité de la *Théodicée,* que ce mot a, dans Aristote, deux sens, et que celui qu'il emprunte est celui d'acte permanent (l'ἐντελέχεια πρώτη, qui n'est au fond qu'une puissance prochaine, comme le fait d'avoir des yeux capables de voir, tandis que le véritable *acte* de la vision est de *voir* ceci ou cela). Aristote n'aurait pas admis, je crois, que l'ἐντελέχεια, même πρώτη, fût principe d'effort et qu'il lui restât un effort à faire. Au fond, l'entéléchie de Leibniz est dans le temps ; celle d'Aristote, au-dessus. **(J. Lachelier.)**

C. Par opposition à la sensation d'une part, et de l'autre à la raison *(Vernunft) :*

a) Au sens kantien, l'entendement est la fonction de l'esprit qui consiste à relier les sensations en séries et en systèmes cohérents par le moyen des catégories*. Mais « notre faculté de connaître éprouve un besoin beaucoup plus élevé que celui d'épeler seulement des phénomènes d'après une unité synthétique, pour pouvoir les lire en tant qu'expérience », et c'est à ce besoin que répond la raison (*Critique de la Raison pure,* Dial. transc. I, 1. Von den Ideen überhaupt, A. 314 ; B. 371). L'entendement est la « faculté des règles » ; la raison est la « faculté des principes », c'est-à-dire l'affirmation qu'il existe pour toute connaissance conditionnelle un élément inconditionnel dont elle dépend, et l'effort pour déterminer cet élément (*Ibid.,* Dialect. transc., Introduction, II, § A, B, C). « Alle unsere Erkenntniss hebt von den Sinnen an, geht von da zum Verstande, und endigt bei der Vernunft[1]. » *Ibid.,* § A.

b) Au sens de SCHOPENHAUER : L'entendement est la faculté de lier entre elles les représentations intuitives conformément au principe de raison suffisante ; la raison est la faculté de former des concepts abstraits et de les combiner en jugements et en raisonnements (*Die Welt,* I, § 4 et 8).

c) Mais, d'autre part, la distinction kantienne a donné naissance à un usage différent. Il consiste à attribuer à la Raison la connaissance de l'éternel et de l'absolu, tandis que l'entendement s'exerce sur ce qui est empiriquement donné. (Voir KIRCHNER, V° *Vernunft.*) Il en résulte que l'entendement est essentiellement l'ensemble des opérations discursives de l'esprit : concevoir, juger, raisonner. « *Understanding* is discursive and hence based on premises and hypotheses, themselves not subjected to reflexion, while... *Reason* ap-

1. « Toute notre connaissance débute par les sens passe de là à l'entendement, et finit par la raison. »

Sur **Entendement.** — L'histoire de l'antithèse entre Raison *(Ratio, Vernunft, Reason)* et Entendement *(Intellectus, Verstand, Understanding)* semble brièvement être celle-ci. L'opposition primitive est celle de l'*intuition* ou connaissance *directe* à la connaissance *discursive.* La première (νοῦς, νόησις, de Platon et d'Aristote) s'applique aux objets *supérieurs,* comme le fait remarquer ARISTOTE (p. ex. *Eth. Nic.,* X, 7, 2) ; la seconde s'emploie pour construire la science (διάνοια de Platon, ἐπιστήμη d'Aristote), qui emploie le λόγος, le raisonnement, le syllogisme. Telle est la distinction ancienne de la raison et de l'entendement, l'une supérieure, l'autre inférieure. Ce rapport est renversé dans la philosophie Kantienne : 1° parce qu'il n'admet d'autre intuition, pour *nous,* que celle dont le temps et l'espace sont les formes ; 2° parce que pour lui les objets supérieurs (Dieu, etc.), ne sont pas saisis par intuition, mais *suggérés* par un raisonnement. Le raisonnement devient ainsi la forme supérieure, l'intuition la forme inférieure de la pensée. Ce changement a sans doute été facilité par la langue allemande : *Vernunft* semble y avoir le sens de bon sens pratique (comme νοῦς en grec), ce qui s'accorde bien avec cette vue de Kant que les idées de la Raison ne doivent plus être considérées comme des problèmes de spéculation, mais comme des principes pratiques, appartenant à la sphère de l'action. **(C. Webb.)**

prehends in one immediate act the whole system, both premises and inference, and thus has complete or unconditioned validity[1]. » BALDWIN, v° 725b. L'entendement correspond ainsi à la διάνοια, la raison à la νόησις de Platon.

CRITIQUE

Ce dernier usage nous semble actuellement le plus répandu et le meilleur à conserver, en tant qu'il correspond à la distinction très utile qui existe (au moins dans l'état actuel de nos connaissances) entre les formes intuitives et les formes discursives de la pensée.

Rad. int. : Intelekt *(Boirac).*

ENTHOUSIASME, E. *Enthusiasm.* — Ce mot est pris dans un sens péjoratif par LOCKE, *Essay*, livre IV, ch. XVII et XIX, et dans les chapitres correspondants des *Nouveaux Essais* de LEIBNIZ : mysticisme qui prétend se passer de la raison et reconnaître sans elle la vérité de la révélation, ou même substituer à la révélation traditionnelle une révélation individuelle et actuelle.

Mme DE STAËL s'en sert pour désigner une vie morale intense. *De l'Allemagne*, 5e partie, ch. X, XI, XII.

Ce terme ne s'emploie plus actuellement que pour marquer une vive admiration, ou un grand élan moral vers la réalisation d'une idée. Il a perdu tout caractère technique en philosophie.

ENTHYMÈME, G. ἐνθύμημα ; D. *Enthymem ;* E. *Enthymeme ;* I. *Entimema.*

A. Selon ARISTOTE (*Prem. Anal.*, II, 27, 70a10), syllogisme fondé sur des vraisemblances ou des signes.

B. Selon BOÈCE et les modernes, syllogisme dont on sous-entend une prémisse, ou bien la conclusion.

Rad. int. : Entimem.

ENTITATIF, (S).

ENTITÉ, L. scol. *Entitas ;* D. **A.** *Wesenheit ;* **B.** et **C.** *Entität*, quelquefois *Seiendes ;* E. *Entity ;* I. *Entità.*

A. Dans la doctrine réaliste, ce qui constitue l'essence et l'unité d'un genre. D'où, par ironie, le sens péjoratif : abstraction faussement prise pour une réalité.

B. Un objet concret, mais qui n'a pas d'unité ou d'identité matérielles : une vague, un courant d'air, une montagne. Voir ci-dessous, *observations.*

C. Un « quelque chose » ; un objet de pensée que l'on conçoit comme un être dépourvu de toute détermination particulière.

CRITIQUE

Ce terme est surtout employé au sens C par les logiciens anglais, par suite de ce fait que dans leur langue le mot *entity* est d'un usage courant, et possède un sens concret : « un être. une chose ». Il y aurait lieu de ne pas suivre cet usage qui manque de clarté, et d'employer plutôt, suivant les cas, les désignations plus précises de classe, d'individu ou de relation.

Rad. int. : **A.** Entec ; **B.** Ent.

ENTOPTIQUES (Lueurs ou images). — Se dit des sensations visuelles provoquées par un autre excitant que la lumière (compression, choc, traumatisme, inflammation, etc.). Voir *Phosphène**.

ENTROPIE, D. *Entropie ;* E. *Entropy ;* I. *Entropia.*

L'entropie est une fonction dont les variations permettent de donner une expression quantitative au second principe de la thermodynamique (Principe de CARNOT-CLAUSIUS). Elle peut être définie ainsi qu'il suit :

1. On appelle *variation de l'entropie* d'un système entre un état A et un état B la fonction

$$\int_A^B \frac{dQ}{T}$$

dans laquelle T désigne la température absolue des sources calorifiques et Q la quantité de chaleur fournie par elles, l'intégrale étant prise le long d'une transformation *réversible* (c'est-à-dire telle qu'on puisse ramener le système de l'état B à l'état A en repassant à très peu près par tous les mêmes états

1. « L'*entendement* est discursif, et prend ainsi pour point de départ des prémisses et des hypothèses, qui ne sont pas elles-mêmes soumises à la réflexion, tandis que la *Raison* saisit dans un seul acte immédiat un système intégral qui comprend à la fois les prémisses et l'inférence, en sorte qu'elle a une validité complète ou inconditionnelle. »

Sur **Enthymème.** — La liaison des deux sens paraît être celle-ci : dans beaucoup de cas (non dans tous) l'enthymème aristotélicien (simple « considération », de ἐνθυμέομαι) se trouvait être exprimé d'une façon elliptique, le fait de l'énoncer d'une façon complète en faisant ressortir l'invalidité formelle. Avec la tendance à traiter la logique d'une façon purement formelle, ce caractère en vint à être regardé comme l'*essentiel* de l'enthymème, qui était, au contraire, pour Aristote, son caractère « rhétorique » (voir *Sec. Anal.*, II, I) ; et l'on inventa alors, pour justifier ce sens, la fausse étymologie ἐν θυμῷ (une prémisse gardée dans l'esprit). La note de PACIUS aux *Prem. Anal,*. II, 27, dans *Commentarius Analyticus in Aristotelis Organum*, 1605, rend compte très complètement des significations de ce mot, y compris le sens particulier de Cicéron et de Quintilien, qui diffère à la fois de celui d'Aristote et de celui des modernes. **(C. Webb.)** — Remarquer cependant dans le texte cité d'ARISTOTE : « Ἐὰν μὲν οὖν ἡ μία λεχθῇ πρότασις σημεῖον γίνεται μόνον, ἐὰν δὲ καὶ ἡ ἑτέρα προσληφθῇ, συλλογισμός » (70a5), qui semble bien l'amorce du sens scolastique. **(A. L.)**

Voir l'exposé des différents sens du mot dans QUINTILIEN, *Institution oratoire*, livre V, ch. X, § 1. **(C. Ranzoli.)** — Quintilien reconnaît trois sens auxquels se prend *enthymema :* 1° ce qu'on a dans l'esprit ; le mot en ce sens, n'a rien de technique ; 2° une affirmation appuyée de la raison qui la justifie (« sententia, cum ratione ») ; 3° un argument non rigoureux, tiré soit des conséquences, soit des contraires (« vel ex consequentibus, vel ex repugnantibus »), et il ajoute que certains auteurs ne lui donnent que ce dernier sens, « argument tiré des contraires ». Il sait d'ailleurs qu'on l'appelle « syllogisme rhétorique », par opposition au syllogisme proprement dit ; mais il ne paraît pas connaître l'origine aristotélicienne de cette expression, ni la définition d'Aristote.

Le mot, en grec, appartenait au langage courant. Outre le premier sens rapporté par QUINTILIEN, il voulait dire aussi raisonnement, réflexion, motif, conseil, etc.

Sur **Entité.** — D'après LEIBNIZ (*De principio individui*, Gerh., IV, 18) ce principe, selon certains scolastiques, — et c'est l'opinion qu'adopte Leibniz lui-même, — était *entitas tota*, c'est-à-dire la réalité tout entière de l'être individuel, par opposition à son *existentia* ou à son *haecceitas.* **(J. Lachelier.)**

COURNOT a essayé de réhabiliter et de restaurer ce mot. Cf. *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. XI : « Des diverses sortes d'abstractions et d'entités. » Il y distingue des entités *artificielles* ou *logiques* et des entités *rationnelles.* Ces dernières sont « fondées sur la nature et la raison des choses » ; elles ont une valeur objective : ainsi les « constellations naturelles » de Herschel, les genres ou les espèces de nos classifications, une onde liquide, un fleuve, une montagne. Il faudrait les définir, non par une communauté de substance ou d'essence, mais par l'idée d'une « solidarité des causes qui les ont produites ». Une entité est *rationnelle* ou *naturelle* quand elle constitue un groupe d'objets dont les ressemblances ne sont pas fortuites, mais résultent d'une même cause ou d'une même espèce de causes. **(D. Parodi.)**

intermédiaires). Cette intégrale a la même valeur pour toutes les transformations réversibles de A en B. Elle a une valeur plus petite pour toute transformation *irréversible*, ayant même état initial et même état final, et par conséquent, dans ce cas, ne représente plus la variation d'entropie entre ces deux états.

2. En prenant arbitrairement comme zéro l'entropie dans un état O bien défini d'un système, on appellera *entropie* d'un autre état A la variation d'entropie entre O et A. D'après la condition de réversibilité exprimée ci-dessus, cette définition ne s'applique qu'à un système dont toutes les parties sont en équilibre calorifique, électrique, mécanique, etc. Dans le cas contraire, l'*entropie* d'un système est la somme des entropies de ses parties, supposées assez petites pour réaliser les conditions de la réversibilité.

CRITIQUE

On démontre en partant des définitions ci-dessus et comme conséquence du principe de Carnot que, dans un système thermiquement isolé (dont les différentes parties agissent seules comme sources calorifiques les unes par rapport aux autres), tout phénomène qui se produit entraîne une augmentation d'entropie. Il s'ensuit donc de là que « quand un changement est isolable, le changement inverse ne l'est pas » ou encore « qu'un système isolé ne passe jamais deux fois par le même état » (J. PERRIN, Le second principe de la thermodynamique, *Rev. Métaph.*, 1903, 183). Il en résulte cette conséquence, importante au point de vue philosophique, que tous les changements physiques spontanés se font dans un sens qui ne peut être renversé. (Voir *Évolution**, **B** et critique.) C'est ce qu'exprime le nom d'*entropie* (du grec ἐντροπή, *in-volution*), par lequel CLAUSIUS a désigné cette fonction, avec cette idée de plus que ce *sens naturel* dans lequel se produisent les phénomènes est une sorte de reploiement sur soi-même et de diminution des inégalités (Uber eine veränderte Form des zweiten Hauptsatzes der mechanischen Wärmetheorie[1], *Ann. de Pogg.*, 1854, p. 481).

Rad. int. : Entropi.

ÉNUMÉRATION, D. *Aufzählung ;* E. *Enumeration ;* I. *Enumerazione.*

A. *Définition par énumération :* consiste à définir un concept par son extension, en énumérant les individus ou les espèces qui font partie de celle-ci.

B. *Induction par énumération :* consiste à énumérer les diverses espèces d'un genre, pour conclure une proposition relative à ce genre. Si l'énumération est *complète*, c'est-à-dire épuise toutes les espèces du genre, l'induction est *complète*, et a la valeur probante d'une implication rigoureuse. V. *Induction** et *Colligation**.

L'induction *per enumerationem simplicem* (*Nov. org.*, I, § 105) ou *nudam* (voir ci-dessous), c'est-à-dire dans laquelle on ne fait pas de contre-épreuve), est opposée par BACON à la vraie méthode expérimentale *(experientia litterata) :* « Inductionem solertius conficere [oportet], quam quae describitur a dialecticis : siquidem ex *nuda enumeratione* particularium, ut dialectici solent, ubi non invenitur instantia contradictoria, vitiose concluditur ; neque aliud hujus modi inductio producit quam conjecturam probabilem. » *De Dignitate*, livre V, chap. II. — Critiques renouvelées par J. St. MILL, *Logique*, livre III, ch. 3, § 2.

Rad. int. : Enumerad.

1. *Sur une forme modifiée du deuxième principe de la théorie mécanique de la chaleur.*

Sur **Énumération.** — *Énumération*, chez DESCARTES, a deux sens : 1° Opération consistant à établir la continuité entre les principes premiers et les conséquences ; 2° opération consistant à passer en revue tous les éléments simples, ou toutes les propriétés irréductibles entre lesquelles peut se décomposer un tout complexe. Voir *Regulae*, VII, et *Discours de la méthode*, II, Règle IV ; notamment l'addition faite dans la traduction latine : « Tum in quaerendis mediis, tum in difficultatum partibus percurrendis. » **(F. Rauh. — A. L.)**

ÉON, G. αἰών, longue période de temps, durée de la vie, époque, ère, éternité ; appliqué par les Stoïciens à la Grande-Année. — Cf. L. *aevum.*

A. Chez certains néoplatoniciens et chez les gnostiques, se dit des puissances éternelles émanées de l'Être suprême et par lesquelles s'exerce son action sur le monde.

B. Terme repris par M. Eugenio D'ORS pour désigner les « systèmes supra-temporaires » (types, constantes) qui, contrairement à la doctrine de l'évolution universelle, reparaissent dans l'histoire semblables à eux-mêmes, avec leur structure propre : p. ex. en matière de formes politiques, la dictature, le système féodal ; en matière d'art, le rationalisme classique, le baroque (entendu en un sens large : panthéisme et dynamisme), etc. Voir notamment *Du baroque*, 2e partie, ch. II : « Les Éons », trad. Rouardt-Valéry, p. 88-96. « Les relations entre l'*éon* classique et l'*éon* baroque ne constituent rien d'autre qu'un chapitre, ou, si l'on veut, un corollaire des rapports entre la Raison et la Vie. » *Ibid.*, p. 175.

ÉPAGOGIQUE, du G. ἐπαγωγή ; D. *Epagogik ;* E. *Epagogic ;* I. *Epagogico.*

Synonyme d'inductif (ἐπαγωγή = induction) ; mais s'applique surtout à l'induction aristotélicienne ou formelle.

ÉPHECTIQUE, G. Ἐφεκτικός, qui suspend son jugement, de ἐπέχειν ; D. *Ephektiker ;* E. *Ephectic ;* I. *Efettico.*

« Les disciples de PYRRHON furent connus sous quatre noms principaux qui nous présentent un abrégé de leur doctrine. On les nomma philosophes zététiques, sceptiques, *éphectiques*, et aporétiques. Le premier nom nous les fait connaître comme chercheurs : ils poursuivent la science ; le second comme examinateurs : ils comparent, étudient ; c'est le second état de la recherche, celui où le chercheur s'aperçoit qu'il n'a pas trouvé ; le troisième comme *en suspens :* c'est l'état d'équilibre ou de suspension qui suit la recherche infructueuse ; le quatrième enfin comme douteurs : c'est l'état final sous le point de vue de savoir. » RENOUVIER, *Philosophie ancienne*, II, 314. — Cf. DIOGÈNE LAERCE, *Vie de Pyrrhon*, IX, 69 et 70.

ÉPICHÉRÈME, G. ἐπιχείρημα (signifie aussi entreprise) ; D. *Epicheirem ;* E. *Epicheirema ;* I. *Epicherema.*

A. Chez ARISTOTE (*Topiques*, 162a16), syllogisme dialectique ou rhétorique, c'est-à-dire portant sur le vraisemblable, le communément admis ; il s'oppose

Sur **Éphectique.** — *Ephektiker* figure dans EISLER ; mais M. **Tönnies** nous fait savoir que ce mot est à peu près inusité.

M. **J. Lachelier** ne croit pas que la formule citée, de RENOUVIER, traduise exactement l'ἐποχή des sceptiques. « Cicéron, dit-il, définit formellement l'ἐποχή *assensionis retentio* (*Prem. Académ.*, livre II, ch. XVIII, § 59). 'Εποχή est exactement reproduit dans *Inhibitio*, qui en donne le sens. »

Sur **Épichérème.** — 'Επιχειρεῖν veut dire entreprendre ; mais, déjà chez Platon, argumenter. Cf. l'expression « entreprendre quelqu'un ».

La transition d'un sens à l'autre paraît résulter de ce que le syllogisme judiciaire, où les prémisses sont accompagnées de leurs preuves, est en même temps un exemple de syllogisme dialectique, c'est-à-dire d'épichérème au sens **A. (F. Mentré.)**

Cf. une transformation analogue dans *enthymème.*

au syllogisme apodictique *(philosophème)* et au syllogisme éristique *(sophisme)*.

B. Chez les modernes, syllogisme dont chaque prémisse est accompagnée de sa démonstration.

Rad. int. : Epikerem.

ÉPICURIEN, D. *Epikureer*, subst. ; *epikurisch*, adj. ; — E. *Epicurean*, subst. et adj. ; *epicure*, subst. ; — I. *Epicureo.*

A. Partisan de la doctrine d'Épicure ; relatif à cette doctrine.

B. Dans le langage courant, celui qui aime les plaisirs, le confort, la vie agréable, la bonne chère ; en général, avec l'idée accessoire d'un certain art et d'une certaine délicatesse dans le choix des jouissances.

La confusion de cette tournure de caractère avec la sobre et sévère doctrine d'Épicure et des vrais épicuriens, tels que Lucrèce, s'est produite dès l'antiquité romaine, chez les partisans comme chez les adversaires de ce qu'on appelait ainsi. Voir *Observations.*

Rad. int. : Epikur.

ÉPICURISME (autrefois, au sens **A,** *Épicuréisme ;* mais cette forme se rencontre de moins en moins) ; D. *Epikurism, Epikureism ;* E. *Epicurism, Epicureanismo ;* I. *Epicurismo, Epicureismo.*

A. Doctrine d'Épicure.

B. Caractère de l'épicurien, au sens **B.**

Rad. int. : Epikurism.

ÉPIGÉNÈSE, D. *Epigenese ;* E. *Epigenesis ;* I. *Epigenesi.*

Si l'on admet que les différenciations* d'organes et de caractères qui apparaissent au cours du développement des êtres et particulièrement au cours de leur embryogénie, se constituent par degrés et ne préexistaient pas toutes formées dans le germe, on dit qu'il y a *épigénèse ;* dans le cas contraire, on dit qu'il y a *préformation* (anciennement, *évolution*). — (Cette préformation peut être soit absolue, en ce sens que les organes préexistent tels quels, mais à l'état de réduction prodigieusement petite ; c'est l'ancienne théorie de l'*emboîtement des germes ;* soit relative, en ce sens que les organes adultes sont seulement représentés par des différenciations préexistantes du germe, qui ne leur ressemblent pas, mais qui déterminent leur développement.)

Rad. int. : Epigenes.

Épiménide (L'). — Nom donné, à une date que nous n'avons pu déterminer, à une variante du sophisme *Le Menteur** : « Épiménide le Crétois dit que les Crétois mentent toujours ; or, il est Crétois : donc il ment. Donc les Crétois ne sont pas menteurs. Mais si les Crétois ne sont pas menteurs, Épiménide dit vrai, etc. »

Ce terme est employé quelquefois de nos jours en un sens plus général, pour désigner l'argument du *Menteur*, même sous sa forme primitive, et sans référence à l'adage d'Épiménide. Voir p. ex. Brunschvicg, *Les Étapes de la philosophie mathématique*, ch. xix, § 252.

CRITIQUE

Aristote, qui parle en plusieurs passages d'Épiménide le Crétois, n'associe nulle part son nom à l'argument du *Menteur.* Il en est de même de ses commentateurs, du moins à notre connaissance. D'autre part cet argument, sous la forme rappelée ci-dessus (et il y en a des variantes encore plus faibles), a tout le caractère d'un amusement d'écolier, car il n'a point de rigueur logique. Il devrait conclure seulement : « Donc il est faux que les Crétois mentent toujours », ce qui laisse indéterminé si, en ce cas, Épiménide a dit vrai ou faux ; et le raisonnement s'arrête là.

L'adage Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται, etc., est un vers proverbial d'Épiménide, emprunté probablement à l'Introduction de sa *Théogonie.* Il est cité par saint Paul, *Épître à Tite*, I, 12, ce qui peut faire supposer que cette forme de l'argument date de l'époque chrétienne : soit de la scolastique (mais nous ne l'avons pas trouvé dans Prantl), soit même d'une date plus récente.

ÉPIPHÉNOMÈNE, D. *Begleiterscheinung ;* E. *Epiphenomenon ;* I. *Epifenomeno.*

D'une façon générale, phénomène accessoire dont la présence ou l'absence n'importe pas à la production du phénomène essentiel que l'on considère : par exemple, le bruit ou la trépidation d'un moteur. — On appelle spécialement théorie de la *conscience épiphénomène* celle qui soutient que la conscience est dans ce cas par rapport aux processus nerveux, qu'elle est « aussi incapable de réagir sur eux que l'ombre sur les pas du voyageur » (Maudsley, Clifford, Huxley, Hodgson, etc.). Voir Ribot, *Maladies de la personnalité*, Introduction ; et *Maladies de la mémoire*, chap. I, 1.

Rad. int. : Epifenomen.

ÉPISTÉMOLOGIE, D. *Wissenschaftslehre ;* E. *Epistemology ;* I. *Epistemologia.*

Ce mot désigne la philosophie des sciences, mais avec un sens plus précis. Ce n'est pas proprement l'étude des méthodes scientifiques, qui est l'objet de la Méthodologie et fait partie de la Logique. Ce n'est pas non plus une synthèse ou une anticipation conjecturale des lois scientifiques (à la manière du positivisme et de l'évolutionnisme). C'est essentiellement l'étude critique des principes, des hypothèses et des résultats des diverses sciences, destinée à déterminer leur origine logique (non psychologique), leur valeur et leur portée objective.

On doit donc distinguer l'épistémologie de la théorie de la connaissance, bien qu'elle en soit l'introduction et l'auxiliaire indispensable, en ce qu'elle étudie la connaissance en détail et *a posteriori*, dans la diversité des sciences et des objets plutôt que dans l'unité de l'esprit.

Rad. int. : Epistemologi.

Sur **Épicurisme.** — La confusion de l'épicurisme proprement dit avec l'*hédonisme**, ou avec des doctrines qui s'y rattachent de plus ou moins près se rencontre déjà chez Cicéron : « Epicure noster, ex hara producte, non ex schola... » *In Pisonem*, 37. De même chez Horace : « Me pinguem ac nitidum bene curata cute vises cum ridere voles Epicuri de grege porcum. » (*Épîtres*, I, 4, vers 15-16). Chez Cicéron ce pourrait être un effet de son mépris pour la *plebeia** *philosophia ;* mais il semble plutôt, d'après la ressemblance de ce passage avec les vers d'Horace, qu'il y ait là une plaisanterie traditionnelle, et peut-être beaucoup plus ancienne.

Sur **Épigénèse.** — L'épigénèse, au sens ci-dessus défini, a été en particulier défendue par Gaspar Friedrich Wolff contre les leibniziens. Kant se sert aussi de ce mot. **(R. Eucken.)**

Sur **Épiménide.** — Article dû en grande partie aux indications de MM. **Robin** et **Bréhier.**

Sur **Épistémologie*.** — Le mot anglais *epistemology* est très fréquemment employé (contrairement à l'étymologie) pour désigner ce que nous appelons « théorie de la connaissance » ou « gnoséologie ». Voir ces mots. En français, il ne devrait se dire correctement que de la philosophie des sciences, telle qu'elle est définie dans l'article ci-dessus, et de l'histoire philosophique des sciences. « Le présent ouvrage appartient, par la méthode, au domaine de la philosophie des sciences, ou épistémologie, suivant un terme suffisamment approché et qui

Épistémologique (Paradoxe), voir *Paradoxe**.

ÉPISYLLOGISME, D. *Episyllogismus ;* E. *Episyllogism ;* I. *Episillogismo.*

Syllogisme dont une des prémisses est la conclusion d'un syllogisme précédent dans une chaîne déductive. Cf. PROSYLLOGISME.

Rad. int. : Episilogism.

EPOCHÉ, (S).

ÉQUATION, D. *Gleichung* plus général, s'applique aussi à ce qu'on appelle, en mathématiques, une égalité ; E. *Equation ;* I. *Equazione.*

Égalité générale (à termes variables) exprimant une condition que les variables doivent remplir (on dit alors qu'elles la vérifient). Toute équation, proprement dite est donc une fonction* propositionnelle déterminant une grandeur (p. ex. : x tel que $ax^2+b=0$).

Ordinairement, une équation n'est vraie que pour quelques valeurs des variables ; elle est dite *impossible* si elle n'est vraie pour aucune ; *indéterminée* si elle est vraie pour une infinité d'entre elles, formant une suite continue (v. *Égalité**, *Identité**).

En Logique algorithmique et en Algèbre, les variables sont considérées comme des *inconnues* par rapport auxquelles on *résout* les équations, pour trouver les valeurs qui les vérifient. En Géométrie analytique et en Mécanique, les équations expriment des relations entre les variables ; elles représentent alors des figures (équation d'une courbe, d'une surface) ou des mouvements. En Physique, les équations représentent les lois de variation concomitante des variables qui y figurent.

Il ne faut pas confondre le sens général de ce mot avec les sens spéciaux qu'il a en Astronomie : *équation du temps*, différence entre le temps vrai et le temps moyen ; *équation personnelle*, correction qu'on fait subir aux observations de temps pour tenir compte du retard (ou quelquefois de l'avance), variable selon les individus, avec lequel chaque observateur pointe un phénomène observé.

Équation personnelle, à partir de ce sens primitif, a été étendu par métaphore, d'une manière très large, à diverses déformations systématiques que la tournure d'esprit, ou les idées préconçues font subir inconsciemment à ce que perçoit un individu.

CRITIQUE

Il est regrettable que le sens impropre du terme *personnel** se trouve renforcé par l'usage courant de cette expression. Ce devrait être : « équation individuelle ».

Rad. int. : Equacion.

tend à devenir courant. » E. MEYERSON, *Identité et réalité*, Avant-propos, p. I. — Cf. aussi GOBLOT, *Systèmes des sciences*, p. 214. — Mais l'influence de l'anglais (et peut-être aussi la connaissance de moins en moins répandue du grec) font que l'on trouve assez fréquemment ce mot au sens de l'allemand *Erkenntnis theorie.*

Il me semble qu'en distinguant l'Épistémologie de la Théorie de la connaissance, il serait bon d'élargir par un autre côté le sens du premier terme, de manière à y comprendre même la psychologie des sciences : car l'étude de leur développement réel ne peut sans dommage être séparée de leur critique logique, surtout en ce qui concerne les sciences ayant le plus de contenu concret ; et, même pour les mathématiques, on est amené à en tenir compte dès qu'on sort de la pure logistique. **(A. L.)**

La distinction que fait le français entre épistémologie et théorie de la connaissance (gnoséologie) serait sans doute très utile ; mais elle n'est pas usuelle en italien, ni en anglais.

ÉQUILIBRE, D. *Gleichgewicht, Aequilibrium ;* E. *Equilibrium ;* I. *Equilibrio.*

A. En Mécanique, on dit qu'un système *est en équilibre* sous l'action de forces déterminées lorsqu'il est susceptible de rester indéfiniment en repos sous l'action de ces forces. — Par extension, on dit que plusieurs forces agissant sur un même corps ou sur un même système de corps *se font équilibre* si l'on peut supprimer à la fois toutes ces forces sans que cette suppression change l'état ni le mouvement du corps ou du système considérés. Par exemple, on peut dire qu'à chaque instant du mouvement d'un point matériel, il y a équilibre entre les forces qui lui sont appliquées et la force d'inertie. *Équilibre* n'est donc nullement synonyme de *repos.*

B. En Physique, on dit aussi qu'un système *est en équilibre* dans un état et sous des actions extérieures données s'il peut rester indéfiniment dans cet état en présence de ces actions.

Le mot s'emploie de même en Chimie ; mais il y désigne plus spécialement :

C. L'état d'un corps ou d'un système de corps qui dépendent des conditions de leur milieu (température, pression, etc.) d'une façon telle qu'à chaque état défini de ces conditions, appelées *facteurs de l'équilibre*, corresponde un état déterminé et toujours le même du corps ou du système considérés, quel que soit le sens dans lequel s'est effectuée la variation du milieu.

D. Par métaphore, on appelle en psychologie *équilibre des inclinations*, l'état dans lequel aucune de celles-ci n'est assez intense pour diriger à elle seule toute l'activité de l'esprit ; — *volonté équilibrée*, celle qui n'est ni impulsive, ni hésitante à l'excès. Au point de vue intellectuel, les *équilibrés* (PAULHAN, *Esprits logiques et esprits faux*, 2e part., chap. I, § 1) sont ceux « en qui la logique est en quelque sorte innée, naturelle et instinctive ; par là, ils s'opposent non seulement aux incohérents, mais aussi, à un moindre degré, aux raisonneurs et aux logiciens ». — Plus généralement encore, on appelle *équilibre mental* l'état d'harmonie de toutes les facultés, dans lequel aucune n'est prédominante au détriment des autres.

Rad. int. : Equilibr.

ÉQUIPOLLENCE, D. *Aequipollenz, Gleichgeltung ;* E. *Aequipollency ;* I. *Equipollenza.*

Caractère de deux propositions qui ont même signification ; autrement dit, entre lesquelles il existe une égalité* logique ; par exemple, en logique classique : SaP', SeP, PeS, PaS'. — Cf. *Conversion**, *Contraposition*, *Obversion**.

« Équipollents » se dit aussi, mais plus rarement, des concepts qui ont même extension.

ÉQUITÉ, L. *Aequitas ;* D. *Billigkeit ;* E. *Equity ;* I. *Equità.*

A. Sentiment sûr et spontané du juste et de l'injuste ; en tant surtout qu'il se manifeste dans l'appréciation d'un cas concret et particulier.

B. Habitude de conformer sa conduite à ce sentiment.

C. *Spécialement*, dans le droit, l'*équité* s'oppose à la lettre de la loi, ou à la

Sur **Équilibre.** — Article remanié pour la partie mécanique conformément aux indications de M. **J. Hadamard,** et pour la partie physico-chimique conformément aux indications de M. **C. Matignon,** qui ajoute l'observation suivante : « L'usage de ce mot est flottant en chimie ; mais le sens **C** tend de plus en plus à être reçu pour le sens propre et technique du mot ; le sens **B** est alors appelé *repos chimique* (LE CHATELIER). Les physiciens emploient aussi le mot en ce sens, par exemple en l'appliquant au rapport d'un liquide et de sa vapeur pour chaque état défini de température et de pression. »

jurisprudence. Ce sens existe déjà dans le droit romain : sur son étymologie, voir SUMNER MAINE, *Ancient Law*, ch. III. *L'appel à l'équité* constitue en plusieurs pays une procédure spéciale (*Baldwin*, v°, 338b).

Rad. int. : Equitat.

ÉQUIVALENCE, D. *Aequivalenz ;* E. *Equivalency ;* I. *Equivalenza.*

Deux choses sont dites équivalentes quand elles ne diffèrent en rien relativement à l'ordre d'idées ou à la fin pratique que l'on considère.

En particulier, on appelle équivalents : en GÉOMÉTRIE, les figures qui ont la même aire ou le même volume, sans pour cela être nécessairement égales* au sens géométrique, c'est-à-dire congruentes ; — en LOGIQUE, les termes ou les propositions entre lesquels il y a égalité* logique.

La « substitution des équivalents » est l'opération consistant à remplacer dans une formule un terme par un autre qui lui est logiquement égal.

Rad. int. : Equival (Ekvivalent, *Boirac*).

Équivalence (Principe d').

Autre nom du principe de la conservation de l'énergie* : vient de ce que ce principe a été découvert et formulé primitivement sous cette forme : Il y a *équivalence* entre le travail dépensé et la chaleur dégagée dans une certaine transformation d'un corps ou d'un système. V. l'article suivant.

Équivalent mécanique *de la chaleur* (ou mieux : *de la calorie*).

Nombre de kilogrammètres qu'il faut dépenser dans un corps ou système thermiquement isolé pour accroître sa quantité de chaleur d'une calorie ; plus généralement, rapport du travail dépensé (mesuré en kilogrammètres), à la chaleur dégagée, en calories.

Équivocité, voir *Équivoque*, subst.

1. ÉQUIVOQUE, adj., D. *Aequivok, Zweideutig ;* E. *Equivocal ;* I. *Equivoco.*

A. En parlant des mots ou des expressions : qui a plusieurs sens.

B. Qui peut être expliqué de plusieurs manières différentes ; par suite, de nature incertaine, qui ne peut être rangé dans une espèce bien définie. D'où l'expression « génération équivoque ». Voir *Génération**.

2. ÉQUIVOQUE, subst., D. *Aequivok, Zweideutigkeit ;* E. *Equivocation ;* I. *Equivoco.*

A. Mot, expression ou phrase prêtant à plusieurs interprétations.

B. Caractère d'être équivoque, équivocité.

Rad. int. : (Adj.) Dusenc ; (Subst.) Dusencaj, -es.

ÉRISTIQUE, G. ἐριστική ; D. *Eristik ;* E. *Eristic ;* I. *Eristica.*

Art des discussions logiques subtiles ; se prend surtout en mauvaise part, comme art des raisonnements spécieux et des arguties sophistiques.

L'*École éristique* est l'École de Mégare.

Rad. int. : Eristik.

EROS, D. E. I., même forme. Transcription du G. ἔρως, primitivement et

Sur **Équité.** — Définition **A** modifiée conformément aux observations de **Goblot,** de **Lapie** et de **Ruyssen,** qui propose aussi la formule : « Sûreté du jugement dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun. »

Sur **Équivalence.** — STANLEY JEVONS a pensé que la « substitution des équivalents » (élargie de manière à comprendre aussi certaines équivalences partielles, telle que celle de l'espèce et du genre) était le principe de tout raisonnement. *The substitution of similars, the true principle of reasoning*[1], 1869.

1. « *La substitution des équivalents* (ou des similaires), *vrai principe du raisonnement.* »

principalement désir amoureux (opposé à φιλία, amitié, à ἀγάπη, *caritas*) ; puis plus largement, vif désir quelconque, passion, souhait ardent de quelque chose ; comme nom propre, Eros, dieu de l'amour.

Dans la terminologie freudienne et chez certains psychologues qui s'en inspirent, le mot est pris en un sens très large et très variable, qui va de l'acception proprement sexuelle au désir en général.

Voir *Amour**, Critique, et Observations sur *Charité**.

ERREMENT (de *erre*, train, allure, vitesse acquise, aujourd'hui presque inusité, sauf dans quelques expressions techniques). Ce mot est presque toujours employé au pluriel. — D. Sans équivalent ; peut quelquefois se traduire par *Geleise* (proprement *ornière*, donc presque toujours en un sens péjoratif) ; — E. *Way* (surtout employé au pluriel en ce sens) ; — I. Sans équivalent.

Procédure habituellement suivie en matière d'administration, d'affaires, de méthode scientifique ; par exemple : « Suivre les errements cartésiens en matière d'explication scientifique ; — justifier les errements usuels, par une démonstration théorique », etc.

CRITIQUE

Il n'est peut-être pas inutile d'appeler ici l'attention sur les contresens que provoque fréquemment la ressemblance des racines et qui font mettre dans l'import de ce terme une idée d'*erreur* ou de détours faits au hasard.

ERREUR, D. *Irrtum ;* E. *Error ;* I. *Errore.*

A. Au sens actif, acte d'un esprit qui juge *vrai** ce qui est faux, ou inversement. « Commettre une erreur. »

B. Au sens passif, état d'un esprit qui tient pour vrai ce qui est faux, ou inversement. « Être dans l'erreur. »

C. Au sens impersonnel, assertion* fausse.

REMARQUE

L'étymologie paraît indiquer que le sens **A** est primitif : on considère l'erreur comme un faux mouvement, une fausse direction prise par l'esprit dans la suite de ses opérations.

BROCHARD, *De l'erreur* (1879). Cf. A. LALANDE, *La Raison et les normes* (1948), ch. VII, § 50.

Rad. int. : **A, B.** Eror ; **C.** Neveraj.

ESCHATOLOGIE, D. *Eschatologie ;* E. *Eschatology ;* I. *Escatologia.*

Doctrine concernant les fins dernières de l'univers et de l'humanité. Employé spécialement par les théologiens pour désigner le problème de la « fin du monde », du « jugement dernier » et de l'état définitif qu'il doit inaugurer. Se rencontre cependant aussi chez les philosophes : voir notamment RENOUVIER et PRAT, *Nouvelle Monadologie*, 7e partie, CXXXIX : « L'eschatologie cosmique », et CXL : « L'eschatologie morale. »

Rad. int. : Eskatologi.

ÉSOTÉRIQUE, G. Ἐσωτερικός, intérieur ; D. *Esoterisch ;* E. *Esoteric ;* I. *Esoterico.*

A. Terme employé surtout en parlant des écoles antiques de la Grèce. Est *ésotérique* l'enseignement qui ne se donne qu'à l'intérieur de l'École, aux disciples complètement instruits. Synonyme : *acroamatique**. — Est *exotérique** au contraire ce qui convient à l'enseignement public et populaire. Voir sur la distinction des ouvrages d'ARISTOTE en ésotériques et exotériques, RENOUVIER, *Phil. ancienne*, II, 39.

B. Par métaphore, se dit de tout enseignement réservé à un cercle res-

Sur **Erreur.** — Ce mot a eu, en français, le sens d'*error* matériellement. Exemples dans *Littré*, dans *Darm., Hatz. et Thomas*, etc.

treint d'auditeurs. L'*ésotérisme* est la doctrine suivant laquelle la science ne doit pas être vulgarisée, mais communiquée seulement à des adeptes connus et choisis en raison de leur intelligence et de leur moralité. Cf. BACON, *De Augmentis*, livre VI, ch. II ; — *Valerius Terminus*, ch. XI, XVIII, etc.

C. Chez les contemporains, synonyme d'occulte : s'applique à la Cabale, à la Magie, aux Sciences divinatoires, etc. — On trouve également en ce sens *ésotérisme* pour *occultisme*.

CRITIQUE

Ce mot ne paraît pas se trouver dans ARISTOTE. Il est cité par EISLER avec la référence suivante : *Politique*, VIII, 1, 1323ª, 22. Mais c'est sans doute par erreur, car l'édition Bekker et l'édition Didot donnent toutes deux dans ce passage ἐξωτερικοί λόγοι. Il ne figure pas non plus dans BONITZ (cf. *ibid.*, 1278 *b*, 32, *Métaph.*, 1076 *a*, 29). — Il apparaît seulement dans CLÉMENT D'ALEXANDRIE, appliqué à certains ouvrages d'Aristote (*Stromata*, V, p. 681. D'après H. ESTIENNE, *Thesaurus*, revu par HAASE et DINDORF).

Rad. int. : Esoterik.

ESPACE, D. *Raum* ; E. *Space* ; I. *Spazio*.

Milieu idéal, caractérisé par l'extériorité de ses parties, dans lequel sont localisées nos percepts*, et qui contient par conséquent toutes les étendues* finies.

L'espace tel que le considère l'intuition commune est caractérisé par ce fait qu'il est homogène (les éléments qu'on peut y distinguer par la pensée sont qualitativement indiscernables), isotrope (toutes les directions y ont les mêmes propriétés), continu* et illimité. Ce sont là des propriétés très générales ; mais la géométrie usuelle y ajoute les deux déterminations suivantes : 1° il a trois dimensions, c'est-à-dire que par un point on peut mener trois droites perpendiculaires entre elles, et on n'en peut mener que trois ; 2° il est homaloïdal, c'est-à-dire qu'on peut y construire des figures semblables à toute échelle. La négation de ces deux dernières propriétés correspond à ce qu'on appelle des hyperespaces et des espaces non euclidiens.

HÖFFDING distingue l'espace *psychologique* relatif, tel qu'il est saisi dans la perception, et l'espace idéal *absolu* ou mathématique, « abstraction à laquelle rien ne se conforme dans l'intuition » et qui, seul, est homogène, continu, etc. (*Esquisse d'une psychologie*, V, C, 10). Ernst MACH fait de même, quoique en termes un peu différents (*On physiological as distinguished from geometrical space*, Monist, Apr. 1901) : il distingue de l'espace géométrique, qui présente toutes les propriétés ci-dessus énumérées, « l'espace physiologique », limité au champ de la perception actuelle, différencié par les sensations de haut et de bas, de droite et de gauche, plus étendu horizontalement que verticalement, etc. Chaque sens a ainsi un *espace physiologique* qui lui est propre, plus homogène pour le toucher que pour la vue, plus isotrope pour la vue que pour le sens musculaire, etc. — A rapprocher de cette opinion de W. JAMES que toutes les sensations sont spatiales.

CRITIQUE

Il est bien entendu que lorsque le mot est employé sans autre détermination, il s'applique à l'espace géométrique euclidien.

Rad. int. : Spac.

« Espace-temps », dans la Théorie* de la Relativité : système de quatre variables (x, y, z, t), solidairement nécessaires pour repérer un phénomène d'une manière complète, la position qu'on doit lui assigner dans l'espace (x, y, z) et celle qu'on doit lui assigner dans le temps n'étant pas totalement indépendantes l'une de l'autre, comme dans la physique classique. L'équation qui représente l'intervalle d'espace-temps est :

$$S^2 = c^2(t_2-t_1)^2 - (x_2-x_1)^2 - (y_2-y_1)^2 - (z_2-z_1)^2$$

dans laquelle c est la vitesse de la lumière, t l'intervalle de temps mesuré dans deux systèmes de référence différents, x, y, z les coordonnées d'espace dans ces deux systèmes : bien que t, x, y, z, pris à part, soient différents dans les deux systèmes, S^2 a la même valeur dans tous les cas.

L'espace-temps peut être considéré, par suite, comme un milieu* à quatre dimensions, de même que l'espace seul est communément considéré comme un milieu à trois dimensions, le temps comme un milieu à une seule.

Sur **Espace.** — La propriété du mot *idéal*, en parlant de l'espace, est mise en doute par MM. J. LACHELIER, EGGER, RUSSELL ; nous l'avons cependant maintenu, faute de trouver un terme plus exact qui pût le remplacer. Nous entendons par là que, quelle que soit l'opinion professée quant à notre façon de connaître l'étendue dans telle ou telle expérience particulière, l'espace, pris dans son ensemble et comme *milieu*, n'est pas une chose ni une sensation, mais une production ou une construction de l'esprit : par exemple une abstraction, pour Mach, Höffding ; une « forme *a priori* » pour un kantien, etc. **(A. L.)**

V. Egger préférerait la définition suivante : « Milieu où nous situons tous les corps et tous les mouvements. »

La distinction de l'espace psychologique (ou physiologique) et de l'espace géométrique a été complétée sur les indications de MM. **Ranzoli** et **Iwanowsky.** — **M. Ranzoli** critique l'expression de Mach, à laquelle il préfère celle d'Höffding ; il fait remarquer en outre que, pour beaucoup de psychologues, le seul espace « que nous percevons réellement » est l'espace visuel *(ottico)*. — **W. Iwanowsky** pense au contraire qu'il y a trois formes fondamentales de la sensation d'espace : l'espace visuel, l'espace tactile, l'espace musculaire. — L'un et l'autre admettent que l'espace géométrique sort par abstraction de ces espaces primitifs, qui ne sont ni homogènes, ni illimités, ni continus. — Voir la discussion de ces différents points de vue dans le chapitre de la *Psychologie* de HÖFFDING cité plus haut.

1. ESPÈCE, G. Εἶδος ; L. *Species* ; D. *Art* ; E. *Species* ; I. *Specie*.

A. LOGIQUE. Une classe* A, en tant qu'elle est considérée comme formant une partie de l'extension d'une autre classe, B. — B est alors le genre dont A est l'espèce.

B. BIOLOGIE. Une espèce est un groupe d'individus présentant un type commun, héréditaire, bien défini et généralement tel, dans l'état actuel des choses, qu'on ne peut le mélanger par croisement, d'une façon durable, avec le type d'une autre espèce.

CRITIQUE

Il est impossible de donner une définition rigoureuse de l'espèce, surtout en ce qui concerne les végétaux ; et les difficultés qu'on a rencontrées en essayant de le faire ont précisément abouti à faire tomber en discrédit la conception de la fixité des espèces et de leur séparation radicale.

Rad. int. : Spec *(Boirac)*.

Sur **Espèce,** *Critique.* — On doit pourtant remarquer que tandis que les *genres*, *ordres*, *classes*, etc., d'une part, et d'autre part les *variétés* sont des groupements arbitraires utiles seulement pour la conception claire et la désignation des êtres, l'espèce biologique a un fondement dans la réalité. Discuter si un groupement est, à une époque déterminée, une espèce ou une variété, c'est discuter un point de fait. **(E. Goblot.)**

2. ESPÈCES (rare au singulier), G. Εἴδωλα ; L. *Species, simulacra*, LUCRÈCE ; *species intentionales*, SCOL. ; D. *Species ;* E. *Species ;* I. *Specie.*

Sens général : objet immédiat de la connaissance sensible, considéré comme une réalité intermédiaire entre la connaissance et la réalité connue. « La plus commune opinion est celle des péripatéticiens, qui prétendent que les objets de dehors envoient des *espèces* qui leur ressemblent, et que ces espèces sont portées par les sens extérieurs jusqu'au sens commun ; ils appellent ces espèces-là *impresses*, parce que les objets les impriment dans les sens extérieurs. Ces espèces impresses étant matérielles et *sensibles* sont rendues *intelligibles* par l'intellect agent, et sont propres pour être reçues dans l'intellect patient. Ces espèces ainsi spiritualisées sont appelées *espèces expresses*, parce qu'elles sont exprimées des impresses ; et c'est par elles que l'intellect patient connaît toutes les choses matérielles. » MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité*, livre III, 2e partie, chapitre II. — Voir EISLER, v° *Species.*

Ce terme n'est guère resté usuel que dans l'expression : « Sous les espèces de... » employée par les théologiens pour caractériser la transsubstantiation, et qui est prise quelquefois par métaphore dans le langage courant.

ESPRIT, G. πνεῦμα et νοῦς ; L. *Spiritus* et *mens ;* D. *Geist ;* E. *Spirit ;* I. *Spirito.*

A. Souffle, gaz, produit de distillation. Garde ce sens étymologique chez BACON : « Spiritus vitalis » et chez DESCARTES et ses successeurs : « Les esprits animaux. » Voir *Ame* sensible.*

B. Principe de la vie, et par suite âme individuelle*. A conservé ce sens, mais surtout dans le langage théologique ou mystique. « Les *Esprits* ou âmes raisonnables » sont « des images de la Divinité, ou de l'Auteur même de la nature ; c'est ce qui fait que les Esprits sont capables d'entrer dans une manière de Société avec Dieu, etc. ». LEIBNIZ, *Monadologie*, 82, 83 et suiv. — Dieu, les anges, les démons, les âmes des hommes désincarnées après la mort sont des *esprits.*

C. En un sens impersonnel, l'Esprit est la réalité pensante en général, le sujet de la représentation avec ses lois et son activité propre, en tant qu'opposé à l'objet de la représentation. Voir *Ame (Critique* et *Observations).* Ce dernier sens est le plus général dans le langage philosophique contemporain. Il comprend plusieurs acceptions :

1° L'*Esprit* est opposé à la *Matière* ;* l'antithèse est alors essentiellement celle de la pensée et de l'objet de la pensée, de l'unité intellectuelle et de la multiplicité des éléments qu'elle synthétise.

2° L'*Esprit* est opposé à la *Nature* ;* l'antithèse est alors, soit celle du principe producteur et de la production, soit celle de la liberté et de la nécessité, soit celle de la réflexion et de l'activité spontanée.

3° L'*Esprit* est opposé à la *Chair*, en tant que celle-ci représente l'ensemble des instincts de la vie animale ; primitivement, dans le langage théologique : « La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair. » Saint PAUL, *Épître aux Galates*, V, 17 (trad. Lemaistre de Sacy) ; — et, par suite, dans le langage philosophique, par exemple lorsque Gassendi et Descartes s'appelaient ironiquement l'un l'autre : *O mens, O caro (Cinquièmes Objections et Réponses).*

D. En un sens plus particulier, l'Esprit s'oppose à la sensibilité, et devient synonyme d'intelligence. « L'esprit ne saurait jouer longtemps le personnage du cœur. » LA ROCHEFOUCAULD, *Maxime* 108.

Esprits faibles se dit : 1° de ceux qui ne sont pas capables de raisonner avec suite et avec justesse ; 2° (en un sens assez différent) des esprits facilement suggestibles.

Le mot se restreint même souvent plus encore, en passant de la fonction générale à l'une de ses qualités : l'esprit philosophique ; l'esprit de finesse ; l'esprit de géométrie (l'opposition usuelle de ces deux expressions vient de PASCAL : voir les *Pensées*, pet. éd. Brunschvicg, sect. I, p. 317-319) ; l'esprit de saillie (ou *esprit* tout court), etc.

E. Au sens figuré, idée centrale, principe (d'une doctrine, d'une institution) : « L'Esprit des lois. » — L'*esprit*, en ce sens, s'oppose souvent à la *lettre.*

Rad. int. : **C.** Spirit *(Boirac).*

Esprits forts, esprits étrangers ou même hostiles aux croyances religieuses. L'origine de cette expression est probablement chez CHARRON : « [La religion] est bien plus facile et aisée, de plus grande monstre et parade, des esprits simples et populaires ; [la prud'homie] est d'exploit beaucoup plus difficile et laborieux, qui a moins de monstre, et est des esprits forts, généreux. » *De la Sagesse*, II, ch. v, § 27. Cf. PASCAL : « Athéisme, marque de force d'esprit, mais jusqu'à un certain point seulement. » *Pensées*, pet. éd. Brunschvicg, sect. III, p. 431, et LA BRUYÈRE : « Les esprits forts savent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie ?... L'esprit fort, c'est l'esprit faible... », etc.

Sur **Espèces.** — On dit aussi « payer en espèces ; des espèces sonnantes ». De plus la langue juridique a prêté à la langue courante et à la langue philosophique l'expression : « c'est un cas d'espèce », qui se rattache au même sens du latin *species*, comme l'a fait remarquer COURNOT : « Pour se conformer à l'étymologie, il faudrait appeler *genre* ce que les naturalistes nomment *espèce*, et *espèces* les individualités, dont en général ils ne s'occupent guère. Il faudrait, comme on le fait encore au barreau, par un reste de tradition scolastique, appeler du nom d'*espèces* les cas individuels et particuliers ; il faudrait, comme le font les philosophes et les moralistes, qualifier de *genre humain* ce que les naturalistes appellent l'*espèce humaine.* » *Traité de l'enchaînement...*, livre I, ch. v, § 47. **(M. Marsal.)**

ESSENCE, G. Οὐσία plus large ; τὸ τί ἐστιν, τὸ τί ἦν εἶναι ; L. *Essentia ;* D. *Wesen ;* E. *Essence ;* I. *Essenza.*

A. Métaphysiquement, par opposition à *accident* :* ce qui est considéré comme formant le fond de l'être, par opposition aux modifications qui ne l'atteignent que superficiellement ou temporairement. Cf. *Accident**. Cette essence est placée par les uns dans le général, par les autres dans l'individuel.

B. Par opposition à *existence** (soit au sens métaphysique, soit au sens expérientiel) : ce qui constitue la nature d'un être, par opposition au fait d'être. — Cf. *Existentialisme**.

Sur **Essence.** — Οὐσία a quatre sens chez ARISTOTE, distingués dans *Métaphysique*, Z, ch. 3 (au début). Un seul s'applique à l'essence, οὐσία ἄνευ ὕλης. Il est vrai que sa pensée paraît bien être que le véritable *être* d'une chose est ce que nous appelons *essence*. La définition de SPINOZA diffère de celle d'ARISTOTE : *animal*, dans la pensée d'Aristote, « pertinet ad essentiam » de *homme ;* et cependant *animal* peut être et être conçu sans *homme ;* et d'autre part, *animal* étant donné, *homme* n'est pas nécessairement posé. La définition de Spinoza nie implicitement la réalité des genres. **(J. Lachelier.)**

M. M. Marsal nous signale ce passage de COURNOT : « En économie forestière, *essence* est restée jusqu'à nos jours comme synonyme d'espèce. Les vieux chimistes désignaient par ce mot le produit de leurs distillations, de leurs rectifications, ce qui reste d'une substance que ses propriétés rendent précieuse, après qu'on l'a purifiée des substances étrangères qui s'y trouvent mêlées et qui en affaiblissent la vertu. » *Considérations*, livre I, ch. IV. (Ed. Boivin I, 57.)

C. Logiquement : 1° Au sens conceptualiste, l'ensemble des déterminations qui définissent un objet de pensée. « Τὸ τί ἦν εἶναι ἐστιν ὅσων ὁ λόγος ἐστὶν ὁρισμός. » ARISTOTE, *Métaph.*, VII, 4, 1030ª. « Λέγω δ'οὐσίαν ἄνευ ὕλης τὸ τί ἦν εἶναι. » *Ibid.*, 7, 1032ᵇ. — L'essence s'oppose alors à l'existence comme le rationnel aux données de l'expérience, ou comme le possible à l'actuel. « Ad essentiam alicujus rei id pertinere dico, quo dato res necessario ponitur et quo sublato res necessario tollitur ; vel id sine quo res et vice versa quod sine re nec esse nec concipi potest. » SPINOZA, *Éthique*, II, def. 2. « Wesen ist das erste innere Princip alles dessen was zur Möglichkeit eines Dinges gehört[1]. » KANT, *Principes métaph. de la science de la nature*, Préface, 3.

2° Au sens nominaliste, il n'y a pas d'essence, mais ce que les réalistes et les conceptualistes ont appelé de ce nom n'est que l'ensemble des caractères connotés par un mot. Exemple de la glace qui, pilée, garde son essence, mais qui la perd une fois fondue (LOCKE). MILL, *Logique*, livre I, ch. VI, § 2. Voir GILSON, *L'être et l'essence* (1948).

Rad. int. : Esenc *(Boirac).*

« ESSENTIALISME », (S).

ESSENTIEL, D. *Wesentlich ;* E. *Essential ;* I. *Essenziale.*

A. Qui appartient à l'essence.

B. Par extension, se dit de ce qui est principal, important ou indispensable.

« *Définition essentielle* », voir *Définition**.

1. ESTHÉTIQUE, adj., D. *Aesthetisch ;* E. *Aesthetic ;* I. *Estetico.*

A. Qui concerne le Beau*. On appelle en particulier *Émotion esthétique* un certain état *sui generis*, analogue au plaisir, à l'agrément, au sentiment moral, mais qui ne se confond avec aucun de ceux-ci, et dont l'analyse est l'objet de l'*Esthétique*, en tant que science. — On appelle de même *Jugement esthétique* le jugement d'appréciation* en tant qu'il porte sur le Beau.

B. Qui présente un caractère de beauté (en particulier de beauté artificielle et consciente). Cet emploi ne nous semble pas d'une bonne langue.

2. ESTHÉTIQUE, subst., D. *Aesthetik ;* E. *Aesthetics ;* I. *Estetica.*

Science ayant pour objet le jugement d'appréciation* en tant qu'il s'applique à la distinction du Beau* et du Laid. — L'Esthétique est dite *théorique* ou *générale* en tant qu'elle se propose de déterminer quel caractère ou quel ensemble de caractères communs se rencontrent dans la perception de tous les objets qui provoquent l'*émotion esthétique** ; elle est dite *pratique* ou *particulière* en tant qu'elle étudie les différentes formes d'art. (L'étude des différentes œuvres d'art, prises individuellement, est la *Critique** *d'art.*)

Sur la distinction entre « Esthétique » et « Science de l'Art », voir *Art**.

CRITIQUE

Terme tiré du grec αἴσθησις, sensation, sentiment, et créé par BAUMGARTEN, comme titre de son *Aesthetica* (ouvrage inachevé ayant pour objet l'analyse et la formation du goût, Francfort, 1750 et 1759). Dans la *Critique de la raison pure*, KANT a pris le mot en un autre sens : il a appelé *Transcendentale Aesthetik* l'étude des « formes *a priori* de la *sensibilité (der Sinnlichkeit)* », c'est-à-dire le temps et l'espace. Mais, dans la *Critique du jugement*, il applique lui aussi ce mot au jugement d'appréciation relatif au beau, et cet usage est, depuis lors, resté constant.

Rad. int. : Estetik.

« ESTHOPSYCHOLOGIE ». — Science des œuvres d'art considérées comme documents psychologiques sur leurs auteurs ou sur le public qui les a admirées. HENNEQUIN, *La critique scientifique* (1888). — Cette expression ne paraît pas être entrée dans l'usage.

1. « L'essence est le premier principe intérieur de tout ce qui appartient à la possibilité d'une chose. »

ESTIMATIVE, (S).

ÉTANT et EXISTANT, (S).

1. ÉTAT, D. *Zustand ;* E. *State ;* I. *Stato.*

A. Étymologiquement, station, par opposition au mouvement, et par suite, détermination consistant en une manière d'être momentanée, plus ou moins durable, et non en une action ou un devenir.

B. Spécialement, *état de conscience* (D. *Bewusstseinzustand ;* E. *State of consciousness, feeling ;* I. *Stato di coscienza*). — Cette expression s'applique, dans le langage philosophique courant, à n'importe quel fait psychique conscient (sensation, sentiment, volition). Elle n'est pas heureuse en ce sens, car elle semble impliquer que ces faits n'ont qu'un caractère exclusivement passif et statique. Ce que l'on appelle ordinairement *État de conscience* serait mieux désigné par le terme *Fait de conscience* (= Fait psychique conscient).

État de Nature, D. *Naturzustand ;* E. *State of nature ;* I. *Stato di natura.*

A. État d'un groupe d'hommes non civilisés.

B. État individuel d'un homme non éduqué (soit totalement, soit partiellement). — Cf. l'assimilation souvent admise de l'enfant et du non-civilisé ; p. ex. chez RENAN, *Origine du langage*, 2ᵉ édition, p. 68.

C. État hypothétique de l'homme avant l'organisation sociale (Grotius, Hobbes, J.-J. Rousseau, etc.), ou, plus exactement, expression mythique de ce que pourrait être l'état de la société si les hommes (tels qu'ils sont actuellement) n'étaient ni préparés par l'éducation, ni régis par des lois et par un gouvernement. — Ce concept nous paraît n'avoir plus qu'un intérêt historique.

Rad. int. : **A.** Stand ; **B.** (fait de conscience) : Konciaj ; — (état total) : Koncial(a) stand(o).

Sur État. — Malgré l'étymologie, il ne me semble pas que l'idée d'arrêt, de repos, soit impliquée à un degré quelconque dans ce mot français *état*. On peut très bien dire un état de changement, d'écoulement, de renouvellement perpétuel. Il suffit que cet état, de quelque nature qu'il soit, ait une certaine *permanence*. **(J. Lachelier.)**

Mais cette application suppose justement que le devenir est considéré en bloc, dans ce qu'il a de constant et par suite de stable. Le mot ne convient plus au changement considéré en tant que tel, dans la transformation même qui le constitue. Si l' « état de la conscience » est un état de renouvellement, de mouvement continuel, il ne s'ensuit pas qu'il se compose d'éléments qui, pris un à un, soient des « états de conscience ». — Il est d'ailleurs bien usuel, dans la langue philosophique contemporaine, d'opposer les *états* et les *mouvements*. **(A. L.)**

E. Goblot propose de réserver l'expression *état de conscience* pour désigner « l'ensemble complexe des phénomènes simultanés existant à un moment donné » dans une conscience. (*Vocabulaire*, v° Conscience.) Primitivement dans le texte cette indication n'a pu y être maintenue faute d'accord général sur ce point.

Sur État de Nature. — L'usage philosophique de cette expression paraît venir de HOBBES : « ... quam conditionem appellare liceat *statum naturae*. (Qu'on nous permette d'appeler cette condition *état de nature*.) » *Du citoyen*, Préface, Ed. Molesworth, II, 148. Mais l'idée d'un état de nature, opposé à l'état de grâce, date des origines du christianisme, et Hobbes le rappelle lui-même.

2. ÉTAT, D. *Staat ;* E. *State ;* I. *Stato.*

A. Une société organisée, ayant un gouvernement autonome, et jouant le rôle d'une personne morale distincte à l'égard des autres sociétés analogues avec lesquelles elle est en relation.

B. L'ensemble des services généraux d'une nation. L'État s'oppose en ce sens au département, à la province, à la commune, etc. ; — l'industrie d'État à l'industrie privée, etc.

CRITIQUE

Plus spécialement encore, et par suite de ce fait que, dans l'organisation actuelle des sociétés, les grandes fonctions d'État dépendent en général étroitement du pouvoir exécutif, ce mot est souvent appliqué à ce pouvoir lui-même. Mais c'est à tort, et il y a toujours lieu de distinguer en principe l'État et le gouvernement.

Rad. int. : Stat.

« ÉTATISME », néologisme désignant les doctrines qui tendent à mettre toutes les fonctions sociales sous la direction immédiate de l'État.

ÉTENDUE, D. *Ausdehnung ;* E. **A, B. :** *Extension ;* **B. :** *Extent ;* — I. *Estensione.*

A. Qualité des corps d'être situés dans l'espace* et d'en occuper une partie.

B. Cette partie elle-même.

C. Métaphoriquement, caractère de ce qui s'étend plus ou moins loin : « L'étendue de l'esprit, de la mémoire. » — « L'étendue d'une influence. » — Dans le temps : « Une étendue de plusieurs siècles. »

CRITIQUE

Sur l'usage de ce mot chez DESCARTES, voir *Principes*, II, 10-15, où il distingue d'abord l'*espace*, l'*étendue*, le *lieu intérieur* et le *lieu extérieur*. Mais ces distinctions ne sont, pour lui, que traditionnelles et provisoires. Il conclut ainsi : « Nous ne distinguons jamais l'espace d'avec l'étendue en longueur, largeur et profondeur ; mais nous considérons quelquefois le lieu comme s'il était en la chose qui est placée, et quelquefois aussi comme s'il en était dehors. L'intérieur ne diffère en aucune façon de l'espace, mais nous prenons quelquefois l'extérieur ou pour la superficie qui environne immédiatement la chose placée..., ou bien pour la superficie en général, qui n'est point partie d'un corps plutôt que d'un autre. » *Ibid.*, II, 15.

Chez MALEBRANCHE, *l'étendue intelligible* est la grandeur, conçue indépendamment de toute qualité sensible, telle qu'elle est l'objet de l'Algèbre et l'Analyse.

Dans le langage de la philosophie contemporaine, *étendue* s'emploie le plus souvent au sens **B.** « Une étendue » est une ligne, une surface ou un volume limités. L'étendue est ainsi par rapport à l'espace, pris dans son ensemble, ce que la durée*, au sens **A,** est par rapport au temps.

Au lieu d'*étendue*, au sens **A,** il serait préférable de dire *extension*, comme le faisait d'ailleurs DESCARTES : « L'extension de l'espace ou du lieu intérieur n'est point différente de l'extension du corps. » *Principes*, II, 16.

Rad. int. : **A.** Extens ; extenses ; **B.** Extensaj ; **C.** Amples.

ÉTERNITÉ, D. *Ewigkeit ;* E. *Eternity ;* I. *Eternità.*

A. Durée indéfinie. Ce sens, primitif, est le moins usité en philosophie.

B. Caractère de ce qui est en dehors du temps. « Sempiternitas et aeternitas differunt : Nunc enim stans et permanens æternitatem facit ; Nunc currens in tempore sempiternitatem. » BOETHIUS, *De consolatione*, 5. — « Non temporis sine fine successio sed nunc stans. » HOBBES, *Leviathan*, 46. — « Absolute Zeitlosigkeit[1]. » HEGEL. Voir *Eisler*, v°.

Rad. int. : Etern.

ÉTHIQUE, G. Ἠθική ; I. *Ethica ;* D. *Ethik ;* E. *Ethics ;* I. *Etica.*

Science ayant pour objet le jugement d'appréciation* en tant qu'il s'applique à la distinction du bien* et du mal.

CRITIQUE

Historiquement, le mot *Éthique* a été appliqué à la Morale sous toutes ses formes, soit comme science, soit comme art de diriger la conduite. « L'Éthique politique a deux objets principaux : la culture de la nature intelligente, l'institution du peuple. » DIDEROT, *Opinions des anciens philosophes*, dans LITTRÉ, v°. — « Philosophia moralis sive Ethica est scientia practica, docens modum quo homo libere actiones suas ad legem naturæ componere potest. » WOLFF, *Ethica*, I, 1. Même signification dans le nom des *Sociétés éthiques (Ethical Societies)* anglaises et américaines. — AMPÈRE a appliqué ce mot, au contraire, à la morale descriptive (science des mœurs) par opposition à la morale prescriptive (science de ce qu'il faut vouloir), à laquelle il donnait le nom de *Théléiologie*. (*Essai sur la philosophie des sciences*, 2e partie, section c, nos 3 et 4.) H. SPENCER entend de même l'Éthique comme un fragment

1. Intemporalité absolue.

Sur **Éternité.** — Il y a deux conceptions de l'éternité : temporelle et intemporelle. La seconde dérive indubitablement de la première, puisqu'elle est l'idée d'une durée affranchie de tous les caractères spécifiques de la durée, « duratio tota simul ». Cf. *Ævum*, durée, d'où *ætas*, et *æternus* (pour *ævitas*, *æviternus*), BRÉAL, *Dict. étym. latin*, v°. — BOÈCE définit l'une et l'autre : « Autre chose est de parcourir successivement les parties d'une existence sans terme, ce que Platon et Aristote attribuent au monde ; — autre chose d'embrasser une existence infinie tout entière également présente, ... ce qui est le propre de la Divinité. » *De Consolatione*, V. Sa définition de l'éternité de Dieu a été adoptée et reproduite par saint THOMAS, qui a été suivi par tous les métaphysiciens spiritualistes et par SECRÉTAN ; mais l'éternité temporelle, qui est celle du monde pour les partisans anciens et modernes d'un monde nécessaire et sans commencement, est aussi celle du Dieu personnel pour DUNS SCOT, et pour J. LEQUIER. Selon celui-ci « la succession des choses porte son ombre jusque sur Dieu », sinon Dieu ne verrait pas son œuvre telle qu'il l'a faite. En préférant, pour un Dieu personnel, libre et créateur, l'éternité intemporelle, Secrétan a été inconséquent, selon M. PILLON : « Il est contradictoire d'attribuer l'éternité simultanée à un Dieu qui a créé le monde, qui le connaît et qui l'aime. » D'ailleurs l'éternité ainsi entendue est l'idée de temps vidée de tout contenu, idée contradictoire et inintelligible. — Voir PILLON, *La philosophie de Secrétan*, 1898, pp. 155 à 165. **(V. Egger.)**

Sur **Éthique.** — *Histoire.* Le mot a dû avoir primitivement un sens restreint : cf. Aristote, distinction de l'ἀρετὴ ἠθική et de l'ἀρετὴ διανοητική. (*Eth. Nicom.* Début du livre II, et V.) Voir *Bonitz*, partic. 316a., 19-30. **(J. Lachelier.)**

Les philosophes spéculatifs allemands qui suivent Kant ont une tendance à séparer *Éthique* et *Morale*, et à mettre la première au-dessus de l'autre. SCHELLING : « La morale en général pose un commandement qui ne s'adresse qu'à l'individu, et n'exige que l'absolue personnalité *(Selbstheit)* de l'individu ; l'Éthique pose un commandement qui suppose une société d'êtres moraux et qui assure la personnalité de tous les individus par ce qu'elle exige de chacun d'eux. » *Œuvres*, I, 252. —

Sur **Étendue.** — *Remarque* remplacée par la *Critique* ci-dessus, sur les observations de **F. Rauh** et **Th. Ruyssen.**

d'un tout dont elle est inséparable et qui est l'étude de la conduite universelle (*Data of Ethics*, chap. I). — Il en résulte que, dans l'usage ordinaire, ce mot est employé tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, et le plus souvent avec le même vague que le mot *morale*.

Il semble qu'il y a ici trois concepts distincts à séparer :

1° La *Morale*, c'est-à-dire l'ensemble des prescriptions admises à une époque et dans une société déterminées, l'effort pour se conformer à ces prescriptions, l'exhortation à les suivre.

2° La science de fait ayant pour objet la conduite des hommes (ou même, selon la vue de SPENCER, des êtres vivants en général), abstraction faite des jugements d'appréciation que portent les hommes sur cette conduite. Nous proposons de la nommer *Éthographie** ou *Éthologie**.

3° La science qui prend pour objet immédiat les *jugements* d'appréciation sur les actes qualifiés bons ou mauvais. C'est ce que nous proposons d'appeler *Éthique*. — En effet, quelque hypothèse qu'on adopte sur l'origine et la nature des principes de la morale, il n'est pas douteux que les jugements de valeur portant sur la conduite sont des faits réels, dont il y a lieu de déterminer les caractères, et que l'étude de la conduite ne peut être substituée à l'étude directe de ceux-ci, puisque la conduite des hommes n'est pas toujours conforme à leurs propres jugements sur la valeur des actes. — Sans doute, il arrive qu'en fait, les questions de Morale et celles d'Éthique, ainsi définies, sont souvent mêlées ; mais cela n'exclut pas une distinction très nette de leurs définitions.

Rad. int. : Etik.

ETHNOGRAPHIE, D. *Ethnographie ;* E. *Ethnography ;* I. *Etnografia.*

Description des divers peuples, de leur genre de vie et de leurs institutions.

Rad. int. : Etnografi.

ETHNOLOGIE, D. *Ethnologie ;* E. *Ethnology ;* I. *Etnologia.*

Étude explicative des phénomènes décrits par l'ethnographie.

Rad. int. : Etnologi.

ÉTHOGRAPHIE, D. *Ethographia ;* E. *Ethography ;* I. *Etografia.*

Ce terme est employé par les anthropologistes* pour désigner l'étude descriptive des usages et coutumes. Il serait bon de le généraliser en l'appliquant à l'étude descriptive de toute la conduite humaine, en tant que cette science est distincte de l'Éthique*.

Rad. int. : Etografi.

ÉTHOLOGIE, D. *Ethologie ;* E. *Ethology ;* I. *Etologia.*

A. J. S. MILL a créé ce mot pour désigner la science déductive des lois qui déterminent la formation du caractère. Elle comprend selon lui deux opérations inverses : 1° Déduire, des lois psychologiques connues, les effets généraux que les différentes conditions d'existence doivent produire sur les caractères individuels ou collectifs et constituer ainsi « les *axiomes moyens*[1] de la science de l'esprit » ; 2° Vérifier les résultats obtenus, en rattachant à leurs conditions d'existence les différents types de caractères qu'on peut observer expérientiellement. Par les applications pratiques qui en résulteraient immédiatement, l'Éthologie donnerait, en outre, un fondement scientifique à l'art de l'éducation (*Logique*, livre VI, chap. v).

B. WUNDT (*Logique*, II, 2, 369) entend par l'Éthologie, à laquelle il consacre un chapitre spécial, la science qui a pour objet l'étude historique « der Sitten und sittlichen Vorstellungen[2] ». Elle forme, après la science des langues et la mythologie, la 3e division des « philologisch-historischen Wissenschaften ». Ce sens a été adopté par M. A. Bayet : « L'éthologie est la science des faits moraux. » *La science des faits moraux*, p. 1.

C. Chez plusieurs psychologues contemporains, ce mot désigne la psychologie de réaction, telle que la conçoit le *behaviorism**. Voir notamment *Bulletin de l'Institut psychologique*, janvier 1902 (Séance du 7 décembre 1903).

CRITIQUE

Nous pensons que le sens **B** est bon à retenir, en l'opposant d'une part à la *Morale* comme ensemble des prescriptions qui s'imposent à la conscience moyenne d'une société et d'une époque déterminée, de l'autre à l'*Éthique* en tant que science des jugements d'appréciation sur les actes qualifiés bons ou mauvais. L'Éthologie pourrait ainsi être définie la science historique des mœurs, dont l'Éthographie est la description.

Quant à la science des caractères et de leur génération, il semble qu'on pourrait l'appeler comme Wundt *Caractérologie*. Le mot est lourd, mais correct et sans équivoque.

Rad. int. : Etologi.

ÉTIOLOGIE, D. *Aetiologie ;* E. *Etiology ;* I. *Etiologia.* (Terme d'origine médicale.)

A. Recherche ou théorie des causes d'une classe déterminée d'effets ; et spécialement : 1° En biologie, étude de la genèse des organes, fonctions, facultés ; — 2° En pathologie, étude des causes d'une maladie, d'une anomalie, etc. ; — 3° En histoire, « analyse et discussion des causes ou des enchaînements de causes qui ont concouru à amener les événements dont l'histoire offre le tableau. » COURNOT, *Considérations sur la marche des idées*, livre I, ch. I : « De l'étiologie historique et de la philosophie de l'histoire. »

B. *Par abus, et improprement*, ensemble des causes d'un phénomène.

Rad. int. : **A.** Etiologi ; **B.** Kauzar.

1. ÊTRE, verbe, D. *Sein ;* E. *To be ;* I. *Essere.*

A. Au sens absolu, c'est-à-dire comme verbe *prédicatif**, terme simple, impossible à définir. « Sein ist offenbar kein reales Predicat, d. i. ein Begriff von irgend etwas, was zu dem Begriffe eines Dinges hinzukommen könne. Es ist bloss die *Position* eines Dinges, oder gewisser Bestimmungen an sich selbst[1]. » KANT, *Crit. de la Raison pure*, A. 598 ; B. 626. On peut seulement distinguer différents ordres d'idées relativement auxquels on dit que quelque chose *est :*

1° Au sens substantiel. « Je pense, donc je suis. »

2° Au sens phénoménal. Une chose

1. Expression empruntée à BACON ; voir *Axiome**, critique. — 2. « ... des mœurs et des représentations morales. »

1. « Il est clair qu'*être* n'est pas un vrai prédicat, c'est-à-dire le concept de quelque détermination qui puisse venir s'ajouter au concept d'une chose. C'est seulement le *fait de poser* une chose ou certaines déterminations en elles-mêmes. »

Pour HEGEL, *Morale* désigne plutôt le domaine de l'intention subjective, *Éthique* le règne de la moralité *(Sittlichkeit)*. **(R. Eucken.)**

Sur la *Critique*. M. **Hémon** propose d'appeler « *morale*, toute doctrine qui prétend fonder sur des principes théoriques une téléologie idéale, et une obligation ; *éthique*, toute doctrine naturaliste sans principes spéculatifs ni obligation mystique. » — La note qu'il a rédigée à ce sujet a été lue à la séance de la Société de philosophie (8 juin 1905). La Société n'a pas approuvé ce sens ; elle a adopté à l'unanimité la proposition contenue dans la *critique* ci-dessus, telle qu'elle a été modifiée sur les observations de **J. Lachelier** et de **V. Egger.**

Sur **Ethnologie.** — M. P. RIVET, dans le *Nouveau Traité de Psychologie* publié sous la direction de G. DUMAS, tome I, ch. II, fait remarquer qu'*Ethnologie*, en allemand, et *Ethnology*, en anglais, s'emploient souvent pour désigner l'*Anthropologie**, au sens le plus large de ce mot

est quand elle est actuellement présentée dans l'expérience.

3° Au sens objectif. Une chose *est* quand elle est affirmée comme valable pour l'expérience de tous les individus (bien qu'elle ne soit pas actuellement présentée dans l'expérience de chacun d'eux, ou même bien qu'elle ne soit actuellement présentée dans l'expérience d'aucun d'eux).

B. Au sens relatif, ou comme *copule**. Signe de la relation entre le sujet et le prédicat. Il peut alors avoir quatre sens différents :

1° Inclusion d'un individu dans une classe ou d'une classe (prise comme un tout indivisible) dans une autre : $x \in a$.

2° Implication d'un caractère par un caractère, ou inclusion d'une classe dans une classe : $a \supset b$.

3° Copule des jugements réciproques ou convertibles, dans lesquels le sujet et le prédicat ont même extension. Il se traduit alors (et alors seulement) par le signe =.

4° Copule des jugements identiques, dont les deux termes désignent un même individu. Ex. : Auguste ≡ Octave.

CRITIQUE

Cette quadruple équivoque, qui s'ajoute à la confusion du sens relatif et du sens absolu, ne peut être évitée que par l'emploi des symboles de la Logistique.

2. ÊTRE, substantif. D. *Sein, Dasein* [au sens **A**], *Seiendes, Wesen* [aux sens **B** et **C**] ; E. *Being*, dans tous les sens, *Entity* [aux sens **B** et **C**] ; I. *Essere* [au sens **A**], *Ente* [aux sens **B** et **C**].

I. *Sens abstrait :*

A. Le fait d'être, l'existence*. « S'il y avait quelques corps dans le monde, ou bien quelques intelligences... leur *être* devait dépendre de sa puissance en telle sorte qu'elles ne pouvaient subsister sans lui un seul moment. » DESCARTES, *Disc. de la méthode*, IV, 4.

II. *Sens concret :*

B. Ce qui est réellement, *Ens reale*. (Dans l'un des trois sens du mot *Être*, **1, A.**) « Tout ce qui est en nous de réel et de vrai vient d'*un Être* parfait et infini. » DESCARTES, *Ibid.*, 7.

C. Un objet existant dans la pensée, mais sans existence effective hors de celle-ci. On dit encore, dans ce sens, un « être de raison », un être fictif. Voir ci-dessous.

REMARQUE

Spinoza a nié la légitimité de ces expressions, et la valeur des idées qu'elles représentent : « Chimaera, Ens fictum et Ens rationis nullo modo ad entia revocari possunt. Nam Chimaera ex sua natura existere nequit ; Ens vero fictum claram et distinctam perceptionem secludit... ; Ens denique rationis nihil est praeter modum cogitandi qui inservit ad res intellectas facilius retinendas, explicandas, atque imaginandas. » *Cogitata metaph.*, I, 1 : « De Ente reali, ficto et rationis. » Il définit l'Être : « Id omne quod, cum clare et distincte percipitur, necessario existere vel ad minimum posse existere, reperimus. » C'est pourquoi il le divise en deux classes : l'être nécessaire, et l'être seulement possible (*Ibid.*, I, 1).

Rad. int. : **A.** Existad ; **B. C.** Ent.

Être de raison. — **A.** (Latin scolastique : *ens rationis*). Objet de pensée artificiellement créé par l'esprit pour les besoins du discours, et sans existence en soi, ni dans la représentation concrète. En ce sens, toutes les idées abstraites et générales ont été quelquefois appelées « êtres de raison » ; mais ce terme s'emploie surtout en un sens péjoratif, pour insister sur le caractère verbal ou irréel de ce qu'on appelle ainsi. Voir *Être** **C,** et la critique de cette notion dans le texte cité de Spinoza ; *Raison**, **A** ; et *Entité**. Cf. BOSSUET, *Logique*, I, ch. XIII : « De ce qu'on appelle être de raison, et quelle idée on en a. »

B. Pour COURNOT, au contraire, la véritable critique philosophique des sciences consiste « à faire autant que possible, le départ entre les entités artificielles qui ne sont que des signes logiques et les entités fondées sur la nature et la raison des choses, les véritables *êtres de raison*, pour employer une expression vulgaire, mais d'un sens vrai et profond, quand on l'entend bien. » *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. XI, § 159. Cette acception repose sur la distinction qu'il établit entre la « logique » et la « raison ». *Ibid.*, ch. II, particul. § 16-17. Mais elle n'est pas entrée dans la langue usuelle, et lui-même ne paraît s'en être servi que d'une manière accidentelle.

C. En un sens tout différent, *être de raison* a été pris par RENOUVIER au sens d'être gouverné par la raison. « Il (l'aliéné) peut passer pour irresponsable comme ne se dirigeant pas librement, d'après les obligations mutuelles et conformément à la commune entente des êtres de raison. » RENOUVIER et PRAT, *Nouvelle Monadologie*, XCV, p. 246. Cette expression n'est guère usitée ; cependant, elle est conforme à l'analogie d'expressions très courantes dans la littérature contemporaine : « Un être de désir ; un être d'instinct », etc. — Cf. aussi l'expression « âge de raison ».

EUCLIDIEN, D. *Eukleidisch ;* E. *Euclidean ;* I. *Euclideo.*

Qui se rapporte à EUCLIDE (d'Alexandrie). « Die eukleidische Demonstrirmethode[1]... » SCHOPENHAUER, *Die Welt*, etc., I, 559. — Spécialement, on appelle *euclidien* l'espace ordinaire à 3 dimensions, en tant qu'il vérifie l'axiome des parallèles (postulat* d'Euclide) : « Si deux droites situées dans un plan font avec une même sécante des angles intérieurs du même côté dont la somme soit plus petite que deux droits, ces deux droites se rencontrent de ce côté. » Les espaces *non euclidiens* sont caractérisés par la négation de cet axiome (soit qu'il existe *plusieurs* parallèles, soit qu'il n'en existe *aucune*). L'épithète d'*euclidien* s'applique aussi à la droite, au plan de l'espace euclidien, et à la Géométrie de cet espace.

EUDÉMONISME, G. Εὐδαιμονισμός, ARISTOTE ; D. *Eudämonismus ;* E. *Eudaemonism ;* I. *Eudemonismo.*

A. Sens d'ARISTOTE : le fait de juger qu'un être est heureux, ce jugement étant compris non seulement comme l'énoncé d'un fait, mais comme un jugement appréciatif impliquant la valeur éthique du bonheur. S'oppose à ἔπαινος, louange générale d'un caractère ; ἐγκώμιον, éloge d'un acte particulier (*Éthique à Eudème*, **II, 1, 1219b**). — Ce sens serait conservé par quelques

1. « La méthode de démonstration euclédienne. »

Sur **Être.** — Y a-t-il là réellement quatre sens différents, et ne pourrait-on pas soutenir, au contraire, que le sens de *copule* ne diffère même pas du sens général d'existence ? Que signifie, en réalité, *Pierre est bon*, sinon que la bonté est une des manières d'exister de Pierre, une des formes sous lesquelles son être se rend perceptible et intelligible ? **(J. Lachelier.)**

Sur **Être de raison.** — On trouve chez Descartes le passage suivant : « Il ne me semble pas aussi que vous prouviez rien contre moi en disant que « l'idée de « Dieu qui est en nous n'est qu'un être de raison. » Car cela n'est pas vrai si par un *être de raison* l'on entend une chose qui n'est point, mais seulement si toutes les opérations de l'entendement sont prises pour des *êtres de raison*, c'est-à-dire pour des êtres qui partent de la raison ; auquel sens tout ce monde peut aussi être appelé un être de raison divine, c'est-à-dire un être créé par un simple acte de l'entendement divin. » *Réponses aux secondes objections*, § 10.

écrivains modernes, selon *Baldwin*, v°.

B. Doctrine morale ayant pour principe que le but de l'action est le bonheur (soit individuel, soit collectif). — Ce sens est seul usuel.

CRITIQUE

KANT prend ce mot dans un sens plus restreint, en l'appliquant aux seules doctrines qui prennent pour fin morale le bonheur individuel, *die eigene Glückseligkeit* (*Anthropologie*, I, § 2). Selon la morale kantienne, la fin de l'action doit être, au contraire, quand il s'agit de nous-mêmes, notre perfection ; et quand il s'agit d'un autre, son bonheur (*Métaphysique des mœurs*, Introduction, § IV). Cette restriction se justifie par la supposition que, le bonheur d'autrui ne pouvant déterminer directement notre volonté, celui qui agit en vue de ce bonheur ne peut le faire qu'au nom de sa raison, et par suite implique une fin plus haute que le bonheur lui-même. Mais cette assomption fondamentale est contestable, car il se peut que la valeur normative du bonheur soit reconnue directement, comme celle de la beauté ou de la vérité, sans qu'il soit fait aucune acception de l'individu qui les possède. Il convient donc de conserver à ce mot son sens le plus général.

Rad. int. : Eudemonism.

EUPHORIE, D. *Euphorie ;* E. *Euphoria, Euphory ;* I. *Euforia.*

Sentiment de bien-être et de joie sans cause apparente, ou disproportionné à la circonstance qui semble le produire. Terme surtout employé en pathologie mentale, où l'euphorie apparaît comme symptôme de certains états morbides : manie, anesthésie, intoxications, etc.

Euristique, voir *Heuristique**.

ÉVÉNEMENT, D. *Ereignis ;* E. *Event ;* I. *Avvenimento, evento.*

A. Ce qui advient à une date et en un lieu déterminés, lorsque ce fait présente une certaine unité, et se distingue du cours uniforme des phénomènes de même nature.

B. Par abréviation : événement important, ou qui fait sensation.

Voir les Observations sur *Fait**.

REMARQUE

Ce mot avait autrefois le sens latin d'*eventus :* résultat, effet, issue. Mais il ne l'a conservé que dans de rares expressions, telles que : « L'événement l'a bien prouvé. » Encore est-ce un peu académique.

Rad. int. : Event.

EVHÉMÉRISME, D. *Evhemerismus ;* E. *Euhemerism ;* I. *Evemerismo.*

Opinion suivant laquelle les dieux sont tous des héros ayant réellement vécu et dont la légende s'est graduellement amplifiée après leur mort. On rapporte l'origine de cette opinion au Cyrénaïque *Evhémère* (environ 300 av. J.-C.).

Rad. int. : Evhemerism.

ÉVIDENCE, D. *Evidenz ;* E. *Evidence ;* I. *Evidenza.* — [Le mot *evidence* est beaucoup plus large en anglais que dans les trois autres langues : il s'étend à toute certitude, immédiate ou non (p. ex. à la certitude historique), au simple témoignage, et même au témoin. — Voir *Observations.*]

Une proposition est évidente si tout homme qui en a la signification présente à l'esprit, et qui se pose expressément la question de savoir si elle est vraie ou fausse, ne peut aucunement douter de sa vérité.

CRITIQUE

1. Il est nécessaire de mentionner non seulement que la proposition est comprise, mais que la question de savoir si elle est vraie est posée ; car il est certain que l'esprit, de quelque manière qu'on explique cette abstention, peut éviter indéfiniment de formuler en termes exprès cette alternative, et par là se refuser à l'évidence.

2. Il ne suffirait pas de dire qu'une proposition est évidente si *un* homme qui la pense ne peut douter qu'elle soit vraie ; car cette impossibilité de douter peut être particulière à son état mental (aliénation, passion, préjugé, éducation, etc.) ; et le langage usuel distingue avec raison ce qui *paraît* évident (à un individu) et ce qui l'*est* effectivement (pour tout esprit).

Inversement, il serait excessif de demander que l'intelligence à qui l'évidence apparaît fût soustraite à toute influence de l'habitude, du sentiment ou de la volonté. Car cet isolement n'est qu'une abstraction irréalisable, peut-être même contradictoire, et la force de l'évidence se manifeste précisément par les répugnances dont elle triomphe.

3. Rien ne prouve *a priori* qu'il *existe* (au sens logique) des propositions jouissant du caractère d'évidence ci-dessus défini. Cette définition laisse donc ouverte la question de savoir sous quelles conditions pratiques l'apparence interne et individuelle de l'évidence peut être légitimement tenue pour la garantie d'une évidence réelle et universellement valable.

4. Elle laisse également de côté le problème des causes psychologiques et de la nature logique de l'évidence, et notamment l'examen critique de la doctrine cartésienne d'après laquelle celle-ci consiste dans la *clarté** et la *distinction** des idées. Voir *Absolu**. — Il est à remarquer à cet égard que les propositions les plus *évidentes* d'une science, même mathématique, ne sont pas nécessairement les plus simples et les plus générales (c'est-à-dire les propositions constituant le système de principes le moins nombreux d'où l'on peut déduire cette science). L'évidence appartient ordinairement à un étage de propositions qui ne sont pas premières au point de vue logique. Voir *Fondement**, Critique.

Rad. int. : Evident, Evidentes.

ÉVOLUÉ, D. *Entwickelt ;* E. *Developed ;* I. *Evoluto.*

Proprement : modifié par suite d'une évolution, en un des sens divers de ce mot. — Il y a lieu de prendre garde au contresens, souvent commis (par suite de la confusion entre les idées d'évolution* et de progrès*), qui consiste à employer ce mot comme un simple synonyme de supérieur ou de plus parfait. Cf. *Différencier**.

ÉVOLUTION, D. *Evolution, Entwickelung ;* E. *Evolution ;* I. *Evoluzione.*

A. Développement d'un principe interne qui, d'abord latent, s'actualise peu à peu, et finit par devenir manifeste. Voir le *Supplément.*

B. Transformation graduelle, et conçue en général comme assez lente, ou comme formée de changements élémentaires assez minimes pour n'être pas remarqués. — S'oppose soit à *permanence*, soit à *révolution.*

C. Suite de transformations en un même sens : « *Évolutionnisme* implique l'idée d'une *loi* d'évolution... Personne

---

Sur Évidence. — Le substantif anglais seul a le sens très général signalé ci-dessus. La définition de l'adjectif, donnée dans le corps de l'article, pourrait s'appliquer au mot anglais. **(B. Russell.)**

Sur la *Critique.* — Tout cela me paraît très vrai, mais il me semble en résulter qu'il n'y a pas d'évidence à laquelle on puisse attribuer une valeur objective. Il faut donc abandonner entièrement le *criterium* cartésien de l'évidence et y substituer la méthode leibnizienne de l'analyse des notions. **(J. Lachelier.)**

n'appellera stades *évolutifs* les transformations qu'on observe dans un kaléidoscope. » A. Giard, *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 6 avril 1905. — Transformations comportant une série d'étapes dont on peut assigner d'avance la succession : « L'évolution, selon la doctrine stoïcienne, est une évolution fermée... qui a des recommencements indéfinis. » Renouvier, *Histoire et solutions des problèmes métaphysiques*, ch. XIV, p. 111.

D. Transformation faisant passer un agrégat de l'homogène à l'hétérogène, ou du moins hétérogène au plus hétérogène. (Spencer.) S'oppose à *dissolution* ou à *involution*.

E. Transformation (continue ou brusque) d'une espèce vivante en une autre espèce.

CRITIQUE

Un des termes philosophiques qui reçoivent les sens les plus vagues et même les plus opposés. Il a d'abord été synonyme de « préformation des organismes » (Swammerdam, Malpighi), en tant qu'opposée à l'épigénèse*. On le trouve aussi en ce sens chez Berkeley, *Siris*, § 233. — Ce sens n'est pas resté usuel, mais le sens **A** s'y rattache visiblement. Voir *Observations*.

Chez les écrivains contemporains, même philosophes, *évolution* est pris le plus souvent dans un sens très indéterminé. « ... La formation des mondes expliquée par voie de développement lent et graduel, ou, selon l'expression moderne, d'*évolution*. » Fouillée, L'avenir des idées cartésiennes, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1898, p. 389. On parle dans le même sens de l'évolution des mœurs, des idées, etc. « Le mot évolution n'implique par lui-même aucune idée de progrès ou de régrès. Il désigne toutes les transformations que subit un organisme ou une société indépendamment de la question de savoir si ces transformations sont favorables ou défavorables. » Demoor, Massart et Vandervelde, *L'Évolution régressive*, p. 17.

Le sens **C**, sous la forme stricte où il est défini ci-dessus, est rare. Il conviendrait alors proprement aux phénomènes irréversibles, et c'est ainsi que le prend M. Perrin en appelant le second principe de la thermodynamique: Principe d'Évolution (*Revue de Métaphysique*, février 1903, p. 182 ; voir également B. Brunhes, L'évolutionnisme et le principe de Carnot ; *ibid.*, janvier 1897, p. 35). — Mais, le plus souvent, quand on appelle évolution un processus de sens déterminé, on sous-entend plus ou moins clairement la nature de cette détermination et l'on confond alors l'évolution soit avec *le progrès* (évolution vers le mieux), — soit avec *la vie* (naissance, nutrition, développement, génération, décadence, etc.). Dans ce dernier cas, le mot implique, par une association d'idées très générale, le développement de l'être grâce à une force intérieure et spontanée qui en prédétermine les formes successives, autrement dit une sorte de principe vital ; et comme, d'un autre côté, ce mot est également associé à des idées physiques et mécaniques, il joue le rôle d'un intermédiaire entre la vie conçue comme une force directrice, extérieure à la matière, et la vie conçue comme un système de mouvements physico-chimiques. (Lalande, *La Dissolution*, ch. I : *Définitions*. — R. Berthelot, Les origines de la philosophie de Spencer, dans le *Bulletin* de la Société de Philosophie, 1904 ; spéc. pp. 93, 95.)

Enfin, chez Spencer lui-même, la définition de ce mot est variable, et sous la forme la plus expresse qu'il lui ait donnée, elle contient des éléments de caractère opposé : « Evolution is an integration of matter and concomitant dissipation of motion, during which the matter passes from an indefinite incoherent homogeneity to a definite coherent heterogeneity and during which the retained motion undergoes a parallel transformation[1]. » *Premiers Principes*, ch. XVII. (En italiques dans le texte.) — Or, par sa première partie, cette définition est mécanique et quantitative (voir plus bas la critique du mot *intégration**) ; par la seconde partie, elle est biologique et qualitative. Rien ne prouve *a priori* que ces deux conceptions différentes puissent être réunies pour former un concept unique. En fait, l'effort fait pour rattacher la

1. « L'évolution est une intégration de matière et une dissipation concomitante de mouvement, durant laquelle la matière passe d'une homogénéité indéfinie et incohérente à une hétérogénéité définie et cohérente, et durant laquelle le mouvement retenu subit une transformation parallèle. »

Sur **Évolution.** — Le sens **A** a été ajouté d'après les observations d'**Élie Halévy** qui cite le texte suivant de Philarète Chasles : « La situation réelle des sociétés n'est pas la *révolution*, c'est-à-dire la ruine ; c'est l'*évolution*, c'est-à-dire le développement de leurs principes, la mise dehors de ce qu'elles portent dans leur sein. » *Études*, 1849, p. 260 : suit une antithèse entre la société conçue comme un mécanisme et la société conçue comme un organisme. — Ph. Chasles, ajoute-t-il, est un angliciste qui, dans le volume même auquel nous empruntons cette citation se rallie, en opposition aux idées de Bentham, aux thèses soutenues par le philosophe métaphysicien Coleridge. De même H. Spencer, qui emprunte à Coleridge l'idée première de sa théorie de l'évolution et de sa théorie de l'organisme social. Cf. H. Spencer, *Autobiography*, vol. I, pp. 350-351 ; — R. Berthelot, dans *Bulletin de la Soc. de phil.*, 1904, pp. 93-95. Dans la *Statique sociale*, où d'ailleurs le mot *évolution* n'est employé qu'une fois (p. 142 : *the evolution of a new idea in our mind*[1]), telle est bien la conception que se fait Spencer de ce qu'il appelle encore *le progrès :* « A development of man's latent capabilities under the action of favourable circumstances ; which favourable circumstances, mark, were certain, some time or other, to occur[2] » (p. 415). — De ce premier sens dérive naturellement un second : développement insensible et continu. Il semble en effet naturel de penser qu'une crise révolutionnaire, dans le développement d'un être individuel, est due à l'action perturbatrice d'une cause extérieure ; le développement normal de l'être lorsqu'il est soustrait à cette action perturbatrice devant être un développement graduel et lent.

H. Spencer commence à employer avec précision le mot *évolution* dans son essai intitulé *Genesis of science*, juillet 1854. — (V. *Essays*, I, pp. 185, 227.) Mais c'est seulement en 1857 (*Progress, its law and causes*, avril 1857 ; *Transcendental physiology*, octobre 1857) que sa théorie se trouve constituée, en tant qu'elle définit l'évolution par le passage de l'homogène à l'hétérogène.

En octobre 1859, Darwin publie son *Origin of Species*, où le mot évolution n'est pas employé. Mais six mois plus tard, en mars 1860, H. Spencer imprime le prospectus de sa *Philosophie synthétique* qui contient une partie consacrée à la Biologie. Les *Principes de Biologie* commencent à paraître en 1864. Le succès des livres de H. Spencer explique que la terminologie du philosophe ait fini par s'appliquer à la théorie du savant, et que le mot *évolution* ait pris un nouveau sens, plus restreint que chez Spencer : la transformation d'une espèce vivante en une autre. Cette transformation, chez Darwin et Spencer, est d'abord considérée comme lente. Mais finalement on entend par « évolution » la transformation, avec ou sans secousses brusques, d'une espèce vivante en une autre. **(E. Halévy.)**

1. « ... l'évolution d'une nouvelle idée dans notre esprit. » — 2. « un développement des capacités latentes de l'homme sous l'action de circonstances favorables ; circonstances, remarquez-le, qui devaient certainement se produire un jour ou l'autre. »

différenciation* à un processus de physique générale, et la formule quantitative de l'évolution sont secondaires et, pour ainsi dire, momentanés dans la philosophie de Spencer : car ils n'apparaissent pas avant les *Premiers Principes*, et disparaissent dans les ouvrages postérieurs.

« In that Essay (*Progress : its Law and Cause*, 1857), as also in the first edition of this work, I fell into the error of supposing that the transformation of the homogeneous into heterogeneous constitutes Evolution ; whereas, as we have seen, it constitutes the secondary re-distribution accompanying the primary redistribution in that Evolution which we distinguish as compound, — or, rather, as we shall presently see, it constitutes the most conspicuous part of this secondary re-distribution[1]. » *First Principles*, note au § 119. L'évolution proprement dite est alors définie de la manière suivante : « *Evolution*, under its simplest and most general aspect is the integration of matter and concomitant dissipation of movement ; while *dissolution* is the absorption of motion and concomitant disintegration of matter[2]. » *Ibid.*, § 97. — D'autre part, dans les ouvrages postérieurs (*Principes de biologie*, *Principes de psychologie*, *Principes de sociologie*, *Principes de morale*), il est de nouveau fait appel, presque exclusivement, à la formule qualitative de l'évolution. C'est aussi celle qu'accepte Höffding, en en faisant honneur à Spencer et en y ajoutant seulement une détermination plus précise, la tendance au développement de l'individualité : « Dans tous les domaines, l'*évolution* consiste dans le passage d'un état incohérent, indéfini et homogène à un état cohérent, bien défini, hétérogène... Nous ferons seulement remarquer que l'individualisation progressive peut être donnée comme la marque commune de l'évolution sous toutes ses formes. Partout dans la nature de petits touts se forment dans le grand tout infini, chacun ayant ses relations particulières de solidarité avec le monde qui l'entoure. » *Psychologie* (1re édition), ch. III, § 12. Cf. 4e édition, VII, C. 3. (Trad. Poitevin, 461.)

Il nous semble que cette définition qualitative **(D)** est celle qui correspond le mieux à l'esprit réel et historique de l'évolutionnisme et, par suite, nous pensons qu'il y aurait intérêt à ne prendre le mot évolution que dans cette acception précise.

Sans doute le sens **C** doit aussi être représenté, non dans les formes bâtardes que nous avons analysées ci-dessus, mais 1° dans sa signification générale et 2° dans l'application particulière qu'en a faite M. Perrin. — Pour la signification générale, nous proposons *transformation dirigée*, ou mieux *vection* (par analogie avec *vecteur*) ; et pour l'application particulière au principe de Carnot, *involution*. Deux raisons militent en faveur de ce mot et contre celui d'évolution : 1° L'usage déjà consacré du mot *entropie** (ἐντροπή, mot à mot *involution*), appliqué par Clausius à la grandeur dont l'accroissement mesure cette transformation ; — 2° Le fait que les transformations physiques irréversibles sont caractérisées par un progrès de l'homogénéité (égalisation spontanée des pressions, des températures, des potentiels, etc.), et, par conséquent, s'opposent à l'évolution spencérienne en tant que celle-ci est un progrès vers l'hétérogénéité et l'individualisation.

Rad. int. : **A.** Evolvig ; **B.** Fiad ; **C.** Vekci ; **D.** Evoluci (*et pour la transformation inverse*, Involuci) ; **E.** Transformig.

1. « Dans cet *Essai*, comme aussi dans la première édition des *Premiers principes*, je tombais dans l'erreur de supposer que cette transformation d'homogène en hétérogène constitue l'Evolution ; tandis que, comme nous l'avons vu, elle constitue la redistribution secondaire accompagnant la redistribution primaire dans l'Evolution que nous appelons composée ; ou plutôt, comme nous allons le voir immédiatement, elle constitue la partie la plus remarquable de cette redistribution secondaire. » — 2. « L'*Evolution*, sous son aspect le plus simple et le plus général, est l'intégration de la matière et la dissipation concomitante du mouvement ; tandis que la *dissolution* est l'absorption du mouvement et la désintégration concomitante de la matière. »

ÉVOLUTIONISME ou **Évolutionnisme,** D. *Evolutionismus*, *Entwickelungstheorie* ; E. *Evolutionism* ; I. *Evoluzionismo*.

Système philosophique ou scientifique reposant sur l'idée d'évolution dans tous les sens du mot ; et en particulier :

A. Philosophie du devenir, par opposition à la philosophie de l'éternel et de l'immuable.

B. Synonyme de *transformisme* : doctrine de Lamarck, Darwin, etc., d'après laquelle les espèces* dérivent les unes des autres par transformation naturelle.

C. Doctrine d'après laquelle la loi générale du développement des êtres est la différenciation* accompagnée d'intégration (voir ci-dessus, *Évolution*-**D**), loi suivant laquelle se seraient successivement formés le système solaire, les espèces chimiques, les êtres vivants, les facultés intellectuelles, les institutions sociales.

CRITIQUE

Le second sens étant déjà représenté avec précision par le terme *transformisme*, il convient de réserver *évolutionnisme* au sens **C**, comme c'est d'ailleurs l'usage le plus général chez les philosophes contemporains.

Rad. int. : **A.** Fiadism ; **B.** Transformism ; **C.** Evolucionism.

EXACT, D. *Exakt* ; E. *Exact* ; I. *Esatto*.

A. Une énonciation est *exacte* (*exactus*, parfait, achevé) quand elle est adéquate* à ce qu'elle est destinée à énoncer.

L'exactitude (intellectuelle) consiste donc : 1° à faire connaître sans ambiguïté ce que l'on se propose ; 2° à donner un critérium permettant de reconnaître, également sans ambiguïté, ce qui est ou n'est pas conforme à cette intention.

B. Plus spécialement, ce mot s'applique aux énonciations concernant la mesure, et dans ce cas :

1° Une mesure A est *exacte*, ou *absolument exacte*, lorsqu'elle n'est ni supérieure, ni inférieure, de si peu que ce soit, à la grandeur mesurée. Ex. : « Le côté de l'hexagone régulier inscrit est exactement égal au rayon. » — Voir *Précis**.

2° Une mesure A est *exacte à 1 n-ième près*, lorsque la grandeur mesurée est comprise entre les deux valeurs $A \pm \frac{1}{n}$.

Les *Sciences exactes* sont celles qui sont constituées par des propositions exactes, au sens **B**, 1°.

Rad. int. : Exakt.

EXCEPTION, D. *Ausnahme* ; E. *Exception* ; I. *Eccezione*.

A. Acte par lequel on exclut un cas d'une règle ou d'une formule générale qui lui serait applicable, cette exclusion résultant soit de l'usage (comme en grammaire), soit des résultats de l'observation (comme dans les anomalies biologiques), soit de la décision même qui pose la règle (comme dans les lois), soit d'une dérogation, volontaire ou non, à une norme reconnue et habituellement suivie.

B. Au sens concret : le cas lui-même qui est exclu. « Une règle sans exception. »

C. Acte par lequel on *excipe* d'une circonstance particulière, c'est-à-dire par lequel on tire argument de cette circonstance pour justifier une dérogation à la règle générale applicable aux cas de cette sorte. (Ce sens est particulier à l'usage juridique.)

CRITIQUE

L'adage : « L'exception confirme la règle », très souvent pris à contresens, veut dire qu'en excipant d'une circonstance spéciale, on reconnaît par là même le principe ou la formule générale à laquelle on se prétend en droit de déroger « exceptionnellement ». La forme complète de cet adage, d'origine juridique, est : « Exceptio firmat regulam in casibus non exceptis (l'exception *confirme* la règle à l'égard des cas qui ne sont pas exceptés). » Cf. cet autre

adage : « Exceptio strictissimi juris est » (l'exception est un droit strictement limité ; elle ne peut s'étendre par analogie).

Il est donc grossièrement sophistique de faire appel à cette expression proverbiale pour maintenir une généralisation inductive à laquelle un adversaire oppose un exemple contraire.

Rad. int. : Ecc.

EXCEPTIVE (proposition). — D. *Ausnehmend ;* E. *Exceptive ;* I. *Eccettuativa, eccettiva.*

Proposition composée qui affirme un prédicat d'un sujet général, en exceptant de cette affirmation un ou plusieurs individus, une ou plusieurs espèces.

Rad. int. : Ekceptant.

EXCÈS, D. *Übermass, Übermässigkeit ;* E. *Excess ;* I. *Eccesso.*

A. Ce qui dépasse une quantité donnée prise comme point de repère. « Une approximation par excès. » — « L'excès de l'offre sur la demande. » Cf. *Défaut**, **A.**

B. Ce qui dépasse à tort la mesure normale ou souhaitable. « Un excès de confiance dans les abstractions » ; « commettre des excès ».

C. Quelquefois, mais improprement, ce qui est extrême. « De l'excès des maux sort le remède. »

CRITIQUE

1. L'excès, au sens **B,** n'est pas seulement ce qui dépasse la mesure normale, mais ce qui la dépasse à tort : faire plus que son devoir n'est pas appelé un excès. Parler d'un « excès de zèle », c'est le désapprouver. Cf. *Incoordonnable**.

2. L'adjectif *excessif* et l'adverbe *excessivement* ont toujours le sens **B.** C'est par suite d'une confusion qu'ils sont pris dans le langage populaire pour *extrême, extrêmement,* ou même comme de simples superlatifs. « Un homme excessivement intelligent » veut dire, si l'on parle correctement, un homme dont l'intelligence est trop développée par rapport à ses autres facultés, et nuit à des qualités essentielles.

Rad. int. : Eces.

EXCITANT, D. *Reizmittel ;* E. *Stimulus ;* I. *Stimolo.*

Ce qui produit l'excitation*. Voir *Stimulus**, et cf. les Observations ci-dessous.

1. EXCITATION, D. *Reiz,* excitation proprement dite ; *Erregung,* changement d'état produit par cette excitation ; E. *Excitation ;* I. *Eccitazione.*

A. Action d'un stimulus sur une extrémité nerveuse sensitive (point de départ de l'*impression**). On appelle alors ***mesure de l'excitation*** la mesure du phénomène physique pris pour stimulus (son, éclairement, pression, etc.).

B. Moins proprement ; ensemble des phénomènes physiques et physiologiques nécessaires à la production d'une *sensation**. En ce sens l'excitation comprend la stimulation d'une extrémité nerveuse, la transmission au cerveau, l'action cérébrale concomitante de l'apparition d'une sensation à la conscience.

Rad. int. : **A.** Stimul.

Sur **Excitation.** — Le sens propre de ce mot est physiologique ; il ne désigne pas le *stimulus* lui-même, mais l'action du stimulus sur l'extrémité nerveuse. C'est à tort que dans la formule célèbre de Fechner, on a traduit *Reiz* par *excitation :* il désigne dans ce cas le stimulus lui-même, phénomène physique mesurable et non son effet physiologique. **(G. Dumas.)**

On distingue en allemand *der äussere Reiz,* qui est le stimulus ; *der innere Reiz,* qui correspond à l'action physiologique. Voir Eisler, sub V°.

Il vaudrait mieux dire *l'excitant* que *le stimulus.* **(V. Egger.)**

2. EXCITATION, D. *Aufregung ;* E. *Excitement ;* I. *Eccitazione.*

Suractivité mentale produite par des causes extérieures (émotions, sensations dynamogènes*, intoxications, folie circulaire, manie, etc.).

Rad. int. : Ekcit.

EXCLUSION, D. *Ausschliessung ;* E. *Exclusion ;* I. *Esclusione.*

Relation logique de deux classes qui n'ont aucun élément commun, ou de deux caractères qui ne peuvent appartenir tous deux à la fois au même sujet.

Rad. int. : Exklus.

EXCLUSIVE (Proposition), D. *Exclusiva* (lat.) ; E. *Exclusive ;* I. *Esclusiva.*

A. Proposition énonçant qu'un prédicat n'appartient qu'à des sujets d'une classe donnée : « Les A seuls sont B. » *Logique de Port-Royal,* II, ch. x.

B. En parlant d'une *particulière** : celle qui affirme ou nie le prédicat d'une partie *seulement* de l'extension du sujet. Cf. *Minimale**. On l'appelle aussi *limitative**.

C. En parlant d'une *alternative** ou d'une *disjonctive** : celle dont tous les membres sont incompatibles entre eux.

D. En parlant d'une *conditionnelle** : celle qui énonce une condition irremplaçable *(sine qua non).*

Rad. int. : Exkludant.

Exclu (Principe du *milieu*) ou du *tiers exclu ;* voir *Milieu**.

EXÉCUTION. — Terme consacré dans les traités de psychologie français pour opposer l'accomplissement même d'un acte volontaire à la *décision** *(résolution**, ou *détermination**). « Il faut bien distinguer l'acte volontaire proprement dit... de ce qui le précède ou l'accompagne de ce qui le suit. Ce qui le précède, c'est la réflexion ou le désir ; ce qui le suit, c'est l'*exécution.* » P. Janet, *Traité de philosophie,* 4e éd. (1884), p. 275. « Cependant, il faut reconnaître que pour que l'acte volontaire soit complet et entier, il faut qu'il y ait un commencement d'exécution, c'est-à-dire que de la résolution on ait commencé à passer à l'action... ; la résolution elle-même pourrait n'être encore qu'une intention et une simple velléité. » *Ibid.,* 277. — « Toute volition comprend quatre moments principaux, que l'observation interne peut analyser facilement : A. Conception... B. Délibération... C. Résolution... D. Exécution... » A. Rey, *Leçons élémentaires de psychologie et de philosophie,* nouvelle édition (1908), p. 414 et suiv.

Rad. int. : Execut.

EXÉGÈSE, D. *Auslegung ;* E. *Exegesis ;* I. *Esegesi.*

Interprétation philologique et doctrinale d'un texte, particulièrement d'un texte qui fait autorité : la Bible, les textes de loi. « *L'exégèse des codes et la nature du raisonnement juridique* », titre d'un ouvrage de M. Mallieux (1908).

EXEMPLAIRE (Cause), D. *Muster...* ; E. *Exemplary ;* I. *Esemplare.*

Modèle existant en soi, comme les Idées platoniciennes, ou conçu par l'esprit, comme un idéal artistique, et conformément auquel la cause efficiente produit son effet. Terme ancien et peu usité.

Rad. int. : Exemplari.

EXIGENCE, D. *Fordern, Forderung ;* E. *Demand* (beaucoup plus fort qu'en français), *requirement ;* I. *Esigenza.*

Terme employé depuis quelques années assez fréquemment dans les ouvrages de philosophie français pour représenter d'une manière plus large le genre de liaison dont l'implication est la forme logique. « Pour que la pensée s'exerce, il faut que quelque chose lui soit donné qui ne soit pas elle. Cet *il faut* lui-même est une exigence de la pensée. » C. Bouglé, « Souvenirs d'entretiens avec J. Lachelier », dans les *Œuvres* de J. Lachelier, xxxix. — « ... J'ai marqué que j'envi-

sageais surtout le fait de l'évolution dans ses rapports avec l'exigence idéaliste. Ce fait semble contredire cette exigence, puisqu'il montre la pensée émergeant de la matière, sortant de la nuit. » Ed. Le Roy, *L'exigence idéaliste et le fait de l'évolution*, p. 1. Voir *Supplément*.

CRITIQUE

Exiger est plus fort qu'appeler*; mais il n'emporte pas, comme *impliquer**, un caractère intellectuel et rigoureusement déterminé. Il appartient surtout au vocabulaire de la philosophie existentielle*. De plus, *impliquer* peut se dire du rapport entre simples lexis, notamment du rapport entre une majeure et une conclusion connue pour fausse, qui sert à la réfuter ; *exiger* ne se dit que de ce qui est considéré comme une vérité de fait ou de droit.

Rad. int. : Postul.

« EXISTANT », subst. Se dit d'un être possédant l'existence au sens **C.** « L'effroi de l'existant devant son existence. » J. Wahl, *Études kierkegaardiennes*, p. 357. — Voir aussi *Étant et existant* (**S**).

EXISTENCE, D. *Existenz, Dasein ;* E. *Existence ;* I. *Esistenza.*

Le fait d'*être**, dans toutes les acceptions où le mot s'emploie absolument (Sens **A**).

A. Existence *en soi**, c'est-à-dire le fait d'être, indépendamment de la connaissance (soit de la connaissance actuelle, soit de toute connaissance possible).

B. Existence dans l'expérience*, c'est-à-dire le fait d'être, soit actuellement présenté dans la perception ou dans la conscience du moi, soit conçu comme objet d'expérience nécessaire, bien que non actuelle.

Le mot, dans ces deux sens, s'oppose d'une part à *essence**, comme le fait d'être à la nature de l'être ; — de l'autre à *néant*, comme l'affirmation à la négation.

C. En un sens fort : réalité vivante ou réalité vécue, par opposition aux abstractions et aux théories. Voir *Existentialisme**.

D. Existence logique, c'est-à-dire le fait que, étant donné l'ensemble d'idées que l'on considère, une certaine classe n'est pas vide (= nulle en extension). **Ex.** : « Il n'existe pas de nombre carré qui soit double d'un autre. » — En ce sens, l'existence n'est pas un attribut des individus, mais de la classe.

Postulats d'existence, ceux qui posent l'existence (au sens **D**) d'un ou de plusieurs individus répondant à une définition donnée.

CRITIQUE

Russell (*The principles of mathematics*, § 427) distingue l'être pur et simple, *being*, de l'existence : l'être appartient à toute chose concevable (nombres, chimères, dieux d'Homère, etc.), c'est l'être-**C** ; l'*existence*, au contraire, est une propriété de certaines classes d'individus.

Rad. int. : Exist.

EXISTENTIALISME, D. *Existentialismus, existentiale* ou *existentielle Philosophie* (employés pour distinguer différentes doctrines, acceptant ou non la qualification d'existentialistes) ; — E. *Existentialism ;* I. *Esistentialismo.*

A. Au sens le plus général : mise en relief de l'importance philosophique qu'a l'existence individuelle, avec ses caractères irréductibles. — « Retour à l'existence comme elle nous est donnée, sentiment croissant de la vanité qui peut s'insinuer dans des doctrines même sévères, mesure de la distance entre les abstractions théoriques et l'expérience concrète ; bref, besoin de considérer l'existence en face, telle qu'elle est vécue, et de penser sur elle avec efficacité, voilà justement quelques-uns des traits qui se rassemblent dans l'*existentialisme* ou la *philosophie existentielle*. » R. Le Senne, *Introduction à la philosophie*, p. 228.

On applique ce nom aux idées philosophiques de Kierkegaard, de Jaspers, de Heidegger, de Chestov, de Berdiaeff, quelquefois de Nietzsche ou de Unamuno. Il est devenu très courant dans la philosophie, la littérature et même le journalisme depuis 1945. Mais voir les *Observations* ci-dessous.

Spécialement :

B. Doctrine philosophique de J.-P. Sartre, exposée philosophiquement dans *L'Être et le néant* (1943), mais

Sur **Exigence.** — M. **Ed. Le Roy** applique plus spécialement ce mot à ce qui est affirmé par le seul fait qu'on affirme quelque chose, ou voulu par le seul fait qu'on veut quelque chose. Voir au *Supplément* à la fin du présent ouvrage une note qu'il a bien voulu nous donner à ce sujet.

Sur **Existence.** — Les scolastiques opposent *essentia* et *existentia :* l'essence est la nature conceptuelle d'une chose ; elle est conçue comme un pouvoir d'être ; l'existence au contraire est la pleine actualité, *ultima actualitas ;* elle apparaît ainsi comme s'ajoutant à l'essence. Chr. Wolff suit encore cette distinction dans sa définition bien connue : « Existentiam definio per complementum possibilitatis. » *Ontol.*, 143. **(R. Eucken.)**

La notion d'existence n'implique-t-elle pas aussi l'idée d'une *continuité de l'être* dans le temps ? Autrement dit ne semble-t-il pas que le mot *existence* emporte l'idée de quelque chose de plus que l'*actualité* (au sens **B**), à savoir la permanence ? Ceci serait confirmé par l'origine psychologique de cette notion, qui n'est que l'abstraction et l'objectivation de la continuité de notre moi. **(C. Ranzoli.)**

La distinction de M. Russell signalée dans la critique ne me paraît pas acceptable pour l'usage du mot français. **(V. Egger.)** — Il est vrai que, dans beaucoup de cas, *être*, surtout comme substantif, a un sens plus réaliste et plus plein qu'*existence ;* mais il faut remarquer qu'il est aussi employé dans beaucoup d'expressions de pure logique ou mathématique ; par exemple : « *Soit* un triangle, etc. » **(A. L.)**

Cette distinction ne fait que reprendre la distinction scolastique de l'essence et de l'existence. Il est exact de dire qu'*être* a souvent un sens plus réaliste et plus plein qu'existence ; mais cette observation devrait conduire à la remarque que, entre *existence* et les mots de même radical et de sens quasi identique, tels qu'*être*, *essence*, *entité*, il y a des nuances appréciatives, pouvant aller jusqu'à une opposition. Selon les auteurs, c'est l'être qui est réel, ou l'essence, les existants ne possédant qu'une demi-réalité. Ou au contraire ce sont les existants qui seuls possèdent et constituent la réalité au sens fort. La querelle des universaux est éternelle, et les philosophies nouvelles, après le premier effet de surprise, la retrouvent. Peut-être y a-t-il un balancement et un rythme dans la faveur dont jouissent successivement ces doctrines opposées, dont l'éclipse ne serait jamais une disparition définitive. **(M. Marsal.)**

Dans l'idée d'existence, M. L. Lavelle distingue trois sens : 1° l'être en tant que manifesté ; 2° « le fait même d'être posé, soit par moi-même, soit par autrui, soit par le tout de l'être, dans la mesure où il accepte de me recevoir » ; 3° « l'acte même par lequel je me détache de l'être pur pour trouver en lui mon essence. » *De l'Acte*, p. 97, 98, 101.

Sur **Existentialisme.** — Article complété d'après les indications de M. Jean **Wahl,** qui ajoute ceci : « C'est Kierkegaard qui a été l'initiateur de la signification nouvelle donnée à l'idée d'existence : non plus synonyme d'*être*, mais de subjectivité. Voir sur ce point Étienne Gilson, *L'Être et l'Essence ;* J. Wahl, *Études Kierkegaardiennes*. Faisons observer que Heidegger veut être avant tout un phi-

répandue surtout par son théâtre, ses romans, et par la revue *Les Temps modernes* (1944 et suiv.). Elle tire son nom de la thèse : « L'existence précède l'essence », expression métaphysique de la croyance à la liberté absolue, suivant laquelle l'être vivant et pensant se fait lui-même, pour autant que le permettent certaines déterminations déjà prises. — Cf. *Angoisse**, *Déréliction**, *Engagement**, *Projet**.

C. « Existentialisme chrétien ». Doctrine de Gabriel MARCEL, exposée notamment dans : Existence et objectivité, *Revue de Métaphysique et de Morale*, 1925 ; *Être et avoir* (1935) et *Homo viator* (1945). — Voir *L'existentialisme chrétien, Gabriel Marcel*, ouvrage collectif présenté par Étienne GILSON (1947).

EXISTENTIEL, D. *Existential ;* E. *Existential ;* I. *Esistenziale.*

A. LOGIQUE. Se dit des jugements qui affirment ou nient l'existence* d'une classe simple ou composée ; comme : A = 0 (il n'y a pas de A) ; AB ≠ 0 (il y a des AB = Quelque A est B = Quelque B est A). La question de la *portée existentielle (E. Existential import)* des jugements est celle-ci : Les propositions soit universelles, soit particulières, impliquent-elles l'existence des classes qui en sont le sujet ou le prédicat ?

B. Relatif à l'existence au sens **C.**

Philosophie existentielle, voir *Existentialisme**. — « La philosophie dite *existentielle* considère la réalité moins comme un objet en face d'un sujet connaissant que comme une existence dont le contact nous transforme ; et loin d'isoler en nous la faculté connaissante du reste de notre être, elle fait participer à la recherche philosophique l'individu tout entier, avec ses réactions sentimentales et passionnelles devant les choses. » E. BRÉHIER, Préface à l'ouvrage de MASSON-OURSEL, *La philosophie en Orient*, p. x.

Rad. int. : Exist.

EXISTER et EXISTENTIAL, (S).

EXOTÉRIQUE, G. Ἐξωτερικός, extérieur ; D. *Exoterisch ;* E. *Exoteric ;* I. *Essoterico.*

Terme employé en plusieurs passages par ARISTOTE. Le sens en est mal défini ; il a donné lieu à plusieurs interprétations, analysées dans BONITZ, *Index Aristotelicus*, 104b44 à 105a49.

Dans le langage moderne, il s'oppose à acroamatique* et à ésotérique* aux sens **A** et **B.** Voir ces mots.

Rad. int. : Exoterik.

EXPÉRIENCE : 1° dans un sens abstrait et général : « *l'expérience* » (D. *Erfahrung ;* E. *Experience ;* I. *Esperienza*) ; — 2° dans un sens concret et plus technique : acte d'expérimenter (D. *Experiment ;* E. *Experiment ;* I. *Esperimento*). — Voir *Empirique**, *Expérimental**.

1° *L'expérience* en général :

A. Le fait d'éprouver quelque chose, en tant que ce fait est considéré non seulement comme un phénomène transitoire, mais comme élargissant ou enrichissant la pensée : « Faire une dure expérience ; avoir (ou avoir acquis) l'expérience des assemblées publiques. » — Cf. le titre de l'ouvrage de W. JAMES : *The varieties of religious experience (Les formes diverses de l'expérience religieuse)*, traduit en français par Fr. ABAUZIT sous le titre : *L'expérience religieuse.*

losophe de l'être (qu'il pense pouvoir atteindre comme « ex-sistence », être-hors-de-soi) ; que Jaspers est un « philosophe de l'existence » et que tous deux refuseraient qu'on leur appliquât le terme d'existentialiste. Voir sur ce point les lettres que j'ai reproduites dans *Existence et transcendance.*

Il conviendrait donc de réserver le terme d'existentialisme à la philosophie de Sartre, de Merleau-Ponty, et de Mme Simone de Beauvoir qui acceptent cette désignation, et à celle de Gabriel Marcel, puisqu'il a souvent admis d'être appelé « existentialiste chrétien ». Mais on ne peut comprendre Sartre sans remonter à Heidegger, et de Heidegger à Kierkegaard. Sartre dit : « L'existence précède l'essence ». Heidegger préfère dire : « l'essence de l'homme est dans son existence », c'est-à-dire dans son être-dans-le-monde. Voir sur cette différence la lettre de Heidegger à Jean Beaufret, dans *Platons Lehre von der Wahrheit*, mit einem *Brief über Humanismus* (Berne, 1947). Suivant Sartre, l'existant se fait lui-même en même temps qu'il est sa « situation », et cette situation dépend en dernier lieu de lui-même. Il reprend la formule de Lequier : « Faire, et en faisant, se faire ». La liberté n'est possible que parce que l'homme n'a pas d'essence qui le délimite. Voir SARTRE, *L'Existentialisme est un humanisme.*

L'existant est défini comme sans cesse en devenir, dans un devenir continu et passionné (Kierkegaard, Jaspers), ou comme *Être-dans-le-monde* (Heidegger), en tout cas comme liberté (Jaspers, Sartre). Il juge en dernier ressort et dans l'angoisse. Il est devant la transcendance (Kierkegaard, Jaspers) ; ou bien il se transcende lui-même, dans un monde d'où Dieu semble être absent, vers l'avenir, vers les autres, vers le monde, vers l'être (Heidegger, Sartre). — **(J. Wahl).**

— *Existence*, au sens fort et concret, *existentiel*, « un existant », au sens de Kierkegaard, ont commencé à s'introduire dans la langue de la philosophie française avec l'article de Gabriel MARCEL, Existence et Objectivité (*Revue de métaphysique et de morale*, 1925, p. 175-195). Voir aussi J. WAHL, Catégories kierkegaardiennes, dans les *Recherches philosophiques*, tome III (1933-1934 ; publié en 1935), p. 171-202. Depuis lors, « existentiel » et surtout « existentialisme » sont devenus si courants en France, dans la philosophie et dans la littérature, qu'on les rencontre fréquemment même dans les journaux quotidiens (Qu'est-ce que l'existentialisme ? Interview de M. BEAUFRET par M. H. Magnan, *Le Monde*, 11 et 15 décembre 1945). Mais le mot recouvre une grande variété de doctrines, depuis la simple thèse que l'existence est irréductible à la pensée, et source d'activité créatrice, jusqu'au refus total de reconnaître aucun droit à la raison en face de la vie affective et volontaire. Voir *L'Existence* (Éditions de la N. R. F., 1945) ensemble d'articles par MM. A. Camus, B. Fondane, M. de Gandillac, Et. Gilson, J. Grenier, L. Lavelle, R. Le Senne, B. Parain, A. de Waehlens. « Avertissement » de M. Jean Grenier, directeur de la collection, qui vise au contraire « une intégration de l'existentialisme à l'intelligence, sans retour pour cela à l'ancien rationalisme ». Mais d'ailleurs les auteurs de ces articles, pour la plupart, n'acceptent point pour leur doctrine le nom d'existentialisme.

Sur **Expérience.** — Article entièrement remanié sur les observations de **J. Lachelier, V. Egger, Rauh, Malapert, Brunschvicg, Mentré.**

V. Egger définit l'expérience **C** : « la connaissance directe, intuitive, immédiate que nous avons des faits ou phénomènes ». Voir *Dictionnaire Encyclopédique des sciences médicales*, où se trouve également une analyse détaillée de l'expérience **D,** qui est définie « la production artificielle des phénomènes en vue de leur observation précise, complète et méthodique ». *Ibid.* — Nous n'avons pas cru, après les discussions qui ont eu lieu en séance sur ce mot, pouvoir adopter ces définitions : la première, parce qu'elle accorde à l'expérience un caractère de connaissance immédiate qui est psychologiquement et logiquement discutable ; la seconde, parce qu'elle définit plutôt l'*expérimentation* qu'une expérience prise isolément. **(A. L.)**

W. Iwanowsky propose de subdiviser ainsi qu'il suit *Expérience* **C** au point de

B. Ensemble des modifications avantageuses qu'apporte l'exercice à nos facultés, des acquisitions que fait l'esprit par cet exercice, et, d'une façon générale, de tous les progrès mentaux résultant de la vie. On distingue une *expérience individuelle* et une *expérience de l'espèce* (on dit encore : *expérience ancestrale*) ; celle-ci peut être elle-même transmise soit par la tradition (éducation, langage, exemples) ; soit par l'hérédité psycho-physiologique.

Il est à remarquer qu'on n'appelle pas expérience toutes les modifications produites par la vie (par ex. l'oubli, l'indifférence, les compromissions morales, etc.), mais seulement celles qu'on juge avantageuses. Le terme a donc une valeur appréciative*.

C. Théorie de la connaissance. L'exercice des facultés intellectuelles, considéré comme fournissant à l'esprit des connaissances valables qui ne sont pas impliquées par la nature seule de l'esprit, en tant que pur sujet connaissant.

Il est usuel de distinguer en ce sens l'*expérience externe* (perception*), et l'*expérience interne* (conscience*) ; l'expérience, dans son ensemble, est alors opposée, soit à la mémoire* ; soit à l'imagination créatrice et aux autres facultés dites d'élaboration* ; soit à la raison.

CRITIQUE

Je dis que l'expérience fournit des connaissances, et non pas seulement une matière, parce que le propre de l'expérience est d'avoir une *valeur probante*, et de présenter des liaisons régulières, soit que l'on considère celles-ci comme résultant de la nature seule des choses connues (voir *Empirisme**), soit que l'on admette une communauté de nature entre les choses connues et les lois de l'esprit (rationalisme dogmatique), soit qu'on admette (criticisme) que ces liaisons viennent de ce que l'intelligence introduit d'elle-même dans la connaissance perceptive, « um sie als Erfahrung lesen zu können[1] ». Kant, *Raison pure*, Dial. transc. A. 314 ; B. 371. Voir Delbos, *Notion de l'expérience dans la philosophie de Kant*, Congrès de 1900, IV, 363.

2° *Expérimentation :*

D. Une expérience est le fait de provoquer, en partant de certaines conditions bien déterminées, une observation telle que le résultat de cette observation, qui ne peut être assigné d'avance, soit propre à faire connaître la nature ou la loi du phénomène étudié. On parle, en ce sens, non seulement d'expérience physique ou psychologique, mais encore d'*expérience morale* (Rauh).

On discute sur la question de savoir si l'observation* doit être opposée à l'expérience uniquement par l'intervention active de l'expérimentateur dans cette dernière ou si, pour qu'il y ait vraiment expérience au sens propre, l'on doit y joindre l'intention, soit de vérifier par son moyen une hypothèse déjà formulée, soit de faire naître une idée : « expérience pour voir ». Voir sur cette question J. S. Mill, *Logique*, livre III, ch. vii : « De l'observation et de l'expérience », et Claude Bernard, *Introd. à la médecine expérimentale*, 1re partie, ch. i : « De l'observation et de l'expérience », où le sens de ces mots est discuté en grand détail. Il conclut en définissant l'expérience une observation provoquée ou invoquée en vue de contrôler ou de suggérer une idée (§ 5).

Expérience cruciale, voir Cruciale*.

Rad. int. : **A, B.** Expert, Expertad ; **C.** Experienc ; **D.** Experiment.

Expériencer, voir Observations.

1. « ... pour pouvoir la lire comme expérience. »

vue de la valeur phénoménale ou transcendante de celle-ci (question que nous avons éliminée à dessein du texte comme insuffisamment éclaircie) :

« I. *Objet phénoménal.* 1° Tout est phénomène. L'expérience est soit externe, soit interne, mais ne porte que sur des relations. (D. Hume et ses successeurs.) — 2° Est phénoménale seulement l'expérience des sens externes. Et alors la conscience *interne* est ou considérée comme extérieure à l'expérience et fournissant une intuition immédiate, soit intellectuelle (le moi comme sujet pensant), soit volitive (le moi comme cause de l'effort) ; — ou réduite à la combinaison passive des données des sens externes (école matérialiste).

II. — *Objet supra-phénoménal.* Expérience transcendante ou mystique. »

Il semble, si l'on entrait dans l'examen de cette question, qu'il y aurait lieu également de faire place aux théories qui accordent une valeur supra-phénoménale même à l'expérience externe (perceptionnisme). Le mot *expérience* présente dans la philosophie moderne un sens honorable et laudatif ; d'où, par suite, de la part de ceux qui admettent la possibilité d'une connaissance métaphysique, la tendance à revendiquer pour celle-ci le caractère d'*expérience*. **(A. L.)**

Sur **Expérience,** au sens **D.** — La pensée de Claude Bernard sur le sens précis à donner aux mots « observation » et « expérience » est restée très incertaine.

« **EXPÉRIENTIEL** », E. *Experiential* (proposé par Mill à la place de *Positif*, comme exprimant la même idée plus clairement). — *Expérientiel* a été employé par G. Clemenceau pour rendre ce mot, dans sa traduction d'*Auguste Comte et la philosophie positive*, p. 10. Néologisme accepté à la séance du 8 juin 1905, pour éviter l'équivoque d'*empirique* **A** et **B,** *expérimental* **A** et **B.**

Ce qui se rapporte à l'expérience **C,** ou ce qui repose sur elle, sans impliquer nécessairement l'emploi de l'expérience **D** *(experiment).*

Rad. int. : Experienc.

EXPÉRIMENTAL, D. *Experimentell ;* E. *Experimental ;* I. *Esperimentale.*

A. Qui emploie l'expérience, au sens **C.** Voir par ex. le titre de l'ouvrage de Ribot : « *La psychologie anglaise*, école expérimentale. » — Il vaut mieux dire en ce sens *expérientiel.*

B. Qui emploie l'expérience au sens **D.** *(experiment).*

Spécialement :

Méthode expérimentale. Celle qui consiste dans l'observation, la classification, l'hypothèse et la vérification par des expériences appropriées.

Sciences expérimentales. Celles qui usent de l'expérimentation. La *médecine expérimentale* est opposée à la

Cela tient : 1° à ce que l'intervention du savant dans l'investigation des faits peut avoir un grand nombre de degrés, dont précisément Claude Bernard donne certains exemples ; 2° à ce que, pour l'un quelconque de ces cas, le savant peut prendre tour à tour l'attitude mentale de l'observateur qui « écoute parler la nature » et veille à « ne pas répondre pour elle », et l'attitude du chercheur qui veut dégager du fait une hypothèse ou une preuve. **(R. Daude.)**

Voir les remarques sur *Observation**.

Sur « **Expériencer.** » — « Flournoy employait souvent ce terme dans ses cours, au sens anglais de *to experience* (D. *Erleben*) : éprouver, faire l'expérience d'un sentiment, d'une situation, etc. » **(Ed. Claparède.)** — Ce terme me paraîtrait aussi très utile ; cf. *Expérientiel**, déjà proposé en ce sens dans la 1re édition du présent vocabulaire, comme distinct à la fois d'*empirique** et d'*expérimental**. **(A. L.)**

médecine *clinique*, ou de simple observation. — La *psychologie expérimentale* s'oppose, soit à la psychologie *introspective* et *spéculative* (il s'agit alors de deux méthodes différentes s'appliquant à un même objet) ; soit à la *psychologie rationnelle* ou à la *théorie de la connaissance* (il s'agit alors d'une division du travail entre deux branches distinctes de la psychologie).

Rad. int. : **A.** Experienc ; **B.** Experiment.

EXPÉRIMENTATION, D. *Experimentation ;* E. *Experimentation ;* I. *Esperimentazione.*

Emploi systématique de l'expérience-**D.**

Rad. int. : Experimentad.

Expérimentation mentale, D. *Gedanken experiment*, MACH. — « En dehors de l'expérimentation physique, il en est encore une autre, *l'expérimentation mentale*, très abondamment employée au degré supérieur du développement intellectuel. Le faiseur de projets, l'homme qui bâtit des châteaux en Espagne, le romancier, l'inventeur d'utopies sociales ou techniques, font de l'expérimentation mentale. Mais le négociant à l'esprit solide, l'inventeur ou le chercheur sérieux procèdent de même. Tous se représentent des circonstances données, et rattachent à ces circonstances l'attente, la prévision de certaines conséquences : ils expérimentent en pensée... La reproduction involontaire et plus ou moins exacte des faits dans nos représentations est le phénomène fondamental qui rend possible notre expérimentation mentale... Nos représentations, nous les avons sous la main d'une manière bien plus facile et plus commode que les faits physiques ; nous expérimentons sur nos pensées, si l'on peut ainsi parler, à moins de frais... » E. MACH, *Erkenntnis und Irrtum (La connaissance et l'erreur)*, ch. XI : « L'expérimentation mentale », § 3 et 4.

Cette expression, et, plus encore, l'analyse de l'opération qu'elle désigne sont devenues extrêmement usuelles. Voir en particulier RIGNANO, *Psychologie du raisonnement*, ch. I ; GOBLOT, *Traité de logique*, ch. XI.

EXPIATION, D. *Sühne ;* E. *Atonement ;* I. *Espiazione.*

Souffrance imposée ou acceptée à la suite d'une faute et considérée comme un remède ou une purification, la faute étant assimilée à une maladie ou à une souillure de l'âme. Voir PLATON, *Gorgias*, notamment 478ª à 481ᵇ (ch. XXXIV et XXXVI) et conclusion.

Rad. int. : Expiac.

Sur **Expérimentation.** — Quelques correspondants nous ont demandé pourquoi ce mot est restreint à l'emploi *systématique* de l'expérience. Il est vrai qu'on dit quelquefois « une expérimentation » pour une expérience au sens **D.** Mais cet emploi du mot ne nous paraît pas d'une bonne langue. L'expérimentation est une méthode qui consiste à faire une suite ou un ensemble d'expériences ou *experiments.* **(A. L.)**

Sur **Expiation.** — L'idée de remède et celle de maladie doivent, ce semble, être écartées du sens moderne de ce mot. *Expiare*, qui pouvait se dire soit de la souillure, soit de la chose souillée, signifiait proprement rendre, de désagréable, agréable aux Dieux. — Platon, en revanche, considère surtout dans le *Gorgias* la guérison de l'âme. Mais ce sont deux conceptions différentes, la première purement religieuse, la seconde plutôt philosophique. **(J. Lachelier.)**

Même observation de M. **Boisse,** qui fait remarquer qu'on doit éviter de donner au platonisme, par des assimilations de ce genre, une allure chrétienne et mystique très propre à le fausser.

EXPLICATIF, D. *Erklärend, explicativ ;* E. *Explicative ;* I. *Esplicativo.*

A. Qui sert à *expliquer**, dans tous les sens.

Spécialement :

B. Opposé à *constructif*, en parlant des *définitions**, désigne celles dans lesquelles le définissant a pour objet de formuler la compréhension du défini, qu'on suppose déjà implicitement déterminée.

C. Opposé à *normatif** ou *appréciatif**, en parlant des propositions, désigne celles qui énoncent seulement un fait ou une relation, par opposition à celles qui énoncent un conseil, un ordre ou un jugement de valeur.

Le mot s'applique dans le même sens à la distinction des *sciences normatives* et des *sciences explicatives.* Voir WUNDT, *Ethik*, Préface, II : « Die Ethik als normative Wissenschaft. »

D. Voir *déterminatif**.

CRITIQUE

Le mot n'est pas heureux au sens **C,** où il est fort détourné de son usage ordinaire et de son étymologie. Le sens vague du mot allemand *erklären* paraît être l'origine de cette acception : « Die deutsche Sprache hat für die Ausdrücke der *Exposition*, *Explication*, *Declaration* und *Definition* nichts mehr als das eine Wort : *Erklärung*[1]. » KANT, *Raison pure*, A. 730 ; B. 758. Il serait préférable de dire en ce sens : jugement (ou science) de constatation. Ce mot ne possède pas encore d'adjectif verbal ; mais on pourrait employer *constatif**.

Rad. int. : **A.** Klarig, etc. (voir *Expliquer**) ; **B.** Explikant ; **C.** Konstatant.

1. « La langue allemande n'a rien qu'un seul mot, *Erklärung*, pour rendre les idées qu'expriment les termes *Exposition*, *Explication*, *Déclaration* et *Définition*. »

EXPLICITE, D. *Explicit, ausdrücklich ;* E. *Explicit ;* I. *Esplicito.*

A. En parlant des choses : est *explicite* ce qui est expressément énoncé, *implicite* ce qui est impliqué* par ce que l'on énonce et qui, par conséquent, y est compris, mais seulement d'une façon virtuelle et non apparente.

B. En parlant des personnes : qui s'explique clairement ; qui dit tout ce qui est nécessaire pour être compris, sans équivoque et sans indétermination.

Voir *Implicite**.

Rad. int. : Explicit.

EXPLIQUER, D. *Erklären*, plus général ; voir *Explicatif**, *critique ;* E. *to explain, to explicate ;* I. *Esplicare.*

Expliquer, dans tous les sens, c'est faire *comprendre** à l'un des trois premiers sens de ce terme.

Aussi le mot *expliquer* reçoit-il trois degrés :

A. Au sens le plus large, développer ou décrire, donner une *détermination** précise à ce qui était inconnu, vague ou obscur. Ex. : « Expliquer le sens d'un mot, d'un texte ; expliquer la marche à suivre dans un problème. »

B. Plus spécialement, *expliquer* un objet de connaissance, c'est montrer qu'il est *impliqué** par une ou plusieurs vérités déjà admises (à titre assertorique ou hypothétique). — Il n'est pas nécessaire que ce qui explique soit plus général que ce qui est expliqué, l'ordre des implications étant indépendant de la généralité des propositions qui s'impliquent. Voir *Déduction**.

C. Au sens fort, c'est montrer que ce que l'on explique est impliqué par des principes non seulement *admis*, mais *évidents* ; autrement dit, à faire voir

Sur **Explicatif.** — M. **Parodi** remplacerait volontiers ce mot par *positif*, en tant qu'il s'oppose à *normatif.* Mais *positif* a déjà bien des sens, et l'on peut soutenir que les *sciences normatives*, quand elles sont conçues par exemple comme l'Éthique ci-dessus définie (*Critique*, 3º), ne présentent pas un caractère moins positif que la grammaire ou même la biologie. Le néologisme *constatives* est ce qui rend le mieux l'idée dont il s'agit. **(A. L.)**

qu'il dépend nécessairement de jugements nécessaires.

CRITIQUE

On dit aussi quelquefois qu'on explique un fait quand on montre qu'il n'a rien d'extraordinaire ou de surnaturel, et cela en faisant voir qu'il *pourrait* être une application de telle loi connue, ou se produire par tel mécanisme plausible. — Ce n'est pas là à proprement parler un sens du mot, mais une ellipse : l'objet de pensée qu'on explique n'est pas alors le fait, mais *la possibilité* de ce fait suivant telles lois connues de la nature, et l'explication consiste encore ici à montrer que *cette possibilité* est impliquée par les principes que nous admettons.

Rad. int. : **A.** Klarig *(Boirac)* ; **B.** Explik ; **C.** Evidentig.

« EXPLOITER » (terme de la langue courante, mais néologisme dans son usage philosophique) : utiliser des relations données, prises comme principes, en développant par déduction un système de propositions qui en résultent. « Cette pensée (la déduction cartésienne) s'alimentait constamment d'intuitions intellectuelles. Elle exploitait des synthèses primitives. » Charles SERRUS, *Essai sur la signification de la logique* (1939), 78. — *Exploitation* s'emploie dans le même sens : « La forme de la déduction n'est plus ensuite qu'un instrument d'exploitation de la relation fondamentale. » *Ibid.*, 95.

EXPONIBLE, D. *Exponibel* ; E. *Exponible* ; I. *Esponibile.*

LOGIQUE. On appelle ainsi des propositions composées, mais où la composition n'est pas visible dans la forme, de sorte qu'on est obligé de les « expliquer » ou « exposer » pour les analyser logiquement. Ce sont les exclusives*, les exceptives*, les comparatives*, les inceptives* ou désitives*. (*Port-Royal*, 2e partie, ch. IX et X.)

Rad. int. : Exponibl.

EXPOSITION, D. *Exposition* ; E. *Exposition* ; I. *Esposizione.*

LOGIQUE. Opération qui consiste à faire connaître un concept en énumérant des exemples ou cas particuliers.

Le « syllogisme expositoire » est celui dont le moyen terme est un individu déterminé pris deux fois comme sujet.

Ce sens paraît tombé en désuétude.

Sur **Expliquer.** — *Explicare*, c'est développer, déplier ; le concis, l'enveloppé, n'est pas clair pour l'esprit. Développer, le plus souvent, est nécessaire et suffit pour faire comprendre. C'est là le sens fondamental, dont les autres sont des spécialisations. **(V. Egger.)** — MILL (*Logique*, III, ch. 12, § 1) définit ainsi *explication* : « Un fait particulier est expliqué quand on a indiqué la loi dont sa production est un cas. Une loi de la nature est expliquée quand on indique une loi ou d'autres lois, dont elle est une conséquence. » Il consacre tout ce chapitre et le suivant aux différentes formes d'explication qu'il reconnaît. Mais sa définition est trop restreinte à sa conception particulière des lois et de la causalité. — Cf. H. SPENCER (*Prem. Principes*, 1re partie, ch. IV) : « On explique un fait en le ramenant à une loi, celle-ci, à une autre loi plus générale, et ainsi de suite jusqu'à une première loi qui ne peut être expliquée. » (Tout le § 24 est consacré à la définition d'*expliquer.*) **(A. L.)**

Voir MEYERSON, *De l'explication dans les sciences*, tome I.

Sur **Exposition.** — Il est aussi d'usage de traduire par ce mot *Erörterung*, particulièrement dans les célèbres expressions de KANT : *Metaphysische Erörterung*, *Transcendentale Erörterung*. Voir les définitions qu'il en donne dans la *Critique de la Raison pure*, Ed. Kehrbach, pp. 51 et 53. **(E. Van Biéma.)**

Expositoire, voir *Exposition**.

EXPRESSES (espèces), voir *Espèces**.

EXPRESSION, D. *Ausdruck* ; E. *Expression* ; I. *Expressione.*

A. Au sens général, action d'*exprimer*, c'est-à-dire de constituer une donnée présente correspondant d'une manière analogique à une réalité éloignée ou cachée. « *Exprimere* aliquam rem dicitur illud, in quo habentur habitudines quae habitudinibus rei exprimendae respondent. » LEIBNIZ, *Quid sit idea*, Gerh. VII, 263. Par exemple, dit-il, le modèle d'une machine exprime cette machine ; la projection d'un solide sur un plan en est l'expression ; le discours exprime les pensées et les vérités ; les chiffres expriment les nombres ; une équation algébrique est l'expression d'un cercle ou de quelque autre figure : « Unde patet non esse necessarium ut id quod exprimit simile sit rei expressae, modo habitudinum quaedam analogia servetur. » *Ibid.*, 264.

B. Ensemble d'effets extérieurs (notamment attitude et aspect du visage) liés à certains états psychologiques. « L'expression des émotions. » — « Une expression attentive. »

C. Moyens par lesquels un esprit communique à d'autres ses sentiments, idées, ou volontés. — En particulier, manière de parler, énoncé, notation : « Une expression usuelle ; une expression locale. » — « Ramener une fraction à sa plus simple expression. » — « Une expression trigonométrique. »

D. Caractère que présente une œuvre d'art d'évoquer avec force des sentiments ou une situation morale, soit par la représentation directe de l'être humain, soit par une correspondance avec d'autres images : « Une tête d'expression. » — « Un paysage peint peut être expressif, non point sans doute de la même manière qu'un portrait... Mais peut-être l'artiste peut-il mettre à cette expression plus d'originalité, plus de finesse et d'indécise subtilité, et même plus de grandeur. » PAULHAN, *L'esthétique du paysage*, p. 85.

Rad. int. : **A.** Expres ; **B. C.** Expresaj ; **D.** Expresives.

EXTASE, D. *Ekstase* ; E. *Ecstasy* ; I. *Estasi.*

État caractérisé au point de vue physique par une immobilité presque complète, une diminution de toutes les fonctions de relation, de la circulation et de la respiration ; au point de vue affectif, par « un sentiment de bonheur, de joie indicible qui se mêle à toutes les opérations de l'esprit... et que l'on peut considérer comme tout à fait caractéristique de cet état ». P. JANET, Une extatique, *Bull. Inst. psychol.*, 1901, 229-230. — Au point de vue intellectuel « on appelle... extase un état dans lequel toute communication étant rompue avec le monde extérieur, l'âme a le sentiment qu'elle communique avec un objet interne qui est l'être parfait, l'être infini, Dieu... L'extase est la réunion de l'âme à son objet. Plus d'intermédiaire entre lui et elle : elle le voit, elle le touche, elle le possède, elle est en lui, elle est lui. Ce n'est plus la foi qui croit sans voir, c'est plus que la science même, laquelle ne saisit l'être que dans son idée : c'est une union parfaite, dans laquelle l'âme se sent exister pleinement, par cela même qu'elle se donne et se renonce, car celui à qui elle se donne est l'être et la vie elle-même ». BOUTROUX, Le mysticisme, *Bull. Inst. psychol.*, 1902, p. 15 et 17.

Rad. int. : Ekstaz.

Sur **Expression.** — La distinction des sens **B** et **C** a été remaniée d'après les remarques de M. **René Lacroze.** Voir son livre *La fonction de l'imagination*, p. 72. Il signale également l'emploi, chez M. DALBIEZ, d' « expression psychique », en parlant du rêve, par élargissement analogique du sens **B.** (*La méthode psychanalytique*, I, 197.)

EXTENSIF, D. *Extensiv ;* E. *Extensive ;* I. *Estensivo.*

A. On appelle *extensive* une grandeur, ou plutôt une espèce de grandeurs, représentable par une étendue, c'est-à-dire précisément telle que chaque grandeur peut être considérée comme la somme de deux ou plusieurs grandeurs de cette espèce ; pour cela, il faut évidemment qu'on ait défini l'addition pour cette espèce de grandeurs. — On appelle *intensive* toute grandeur qui ne satisfait pas à cette condition, c'est-à-dire : 1° psychologiquement, celle dont les variations ne sont exprimées que symboliquement par les termes de plus et de moins, et n'ont pour la conscience de signification réelle que par leur caractère qualitatif (BERGSON) ; 2° logiquement, une espèce de grandeurs pour laquelle l'addition n'est pas définie, mais où l'on peut définir la relation d'inégalité *(plus grand que).*

B. Selon KANT, une grandeur est *extensive* quand la représentation des parties rend possible la représentation du tout (et par suite la précède nécessairement) (*Raison pure*, A. 162, B. 203). Une grandeur est *intensive*, quand elle n'est appréhendée que comme unité, et que la quantité ne peut y être représentée que par un plus ou moins grand rapprochement de la négation (*Ibid.*, A. 168, B. 210).

C. Qui a le caractère spatial ; qui enveloppe une connaissance, au moins confuse, de l'étendue sensible. « Des sensations extensives. »

Rad. int. : Extensiv.

1. EXTENSION, D. Au sens **A** : *Ausbreitung ;* au sens **B** : *Ausdehnung ;* E. *Extension ;* I. *Estensione.*

A. *Sens actif :* Le fait d'étendre une opération de pensée, ou une énonciation, à des objets auxquels elles ne s'appliquaient pas précédemment.

En particulier, le fait d'étendre le sens d'un mot.

B. *Sens neutre :* Le caractère d'être étendu ; l'étendue au sens **A.** — Voir ÉTENDUE*, *Critique.*

Rad. int. : **A.** Amplig ; **B.** Extenses.

2. EXTENSION, L. *Extensio ;* D. *Umfang ;* E. *Denotation, extension, extent, application ;* I. *Estensione.*

LOGIQUE. **A.** Ensemble des objets

Sur **Extensif.** — Article complété d'après une indication de M. **R. Daude,** qui ajoute la remarque suivante : « Certains auteurs (p. ex. Malapert, Roustan, dans leurs manuels de psychologie) disent aussi dans le même sens que « sensations extensives », « sensations étendues ». Il me semble qu' « extensif » est meilleur : c'est l'objet qui est étendu ; la sensation doit être dite *extensive* ou *inextensive*, selon la thèse admise. » Cette remarque me paraît aussi tout à fait juste. **(A. L.)**

Sur **Extension*.** — M. **Goblot** a très justement distingué l'*extension* des propositions, au sens **C,** de leur *quantité**, avec laquelle elle est souvent confondue. Dans *Le vocabulaire philosophique* (1901) il appelait ainsi le fait d'être générales, spéciales, ou singulières. Dans sa *Logique* (1918) il la divise un peu différemment : « On peut donner le nom d'*extension des jugements* à la propriété qu'ils ont d'être singuliers, collectifs, ou généraux (plus ou moins généraux ou spéciaux). » Ch. VIII, p. 175. Par collectifs, dit-il, il faut entendre les termes tels que « le Conseil municipal » ou « les Conseillers municipaux » en tant que l'on considère le groupe comme formant un seul sujet, de telle sorte « que ce que l'on affirme ou nie concerne le groupe et non les individus. » *Ibid.*, p. 175-176.

Cette analyse met bien en relief ce caractère important que les jugements, au point de vue de leur généralité, ne sont point, absolument parlant, généraux ou spéciaux, mais seulement *plus* ou *moins* généraux, *plus* ou *moins* spéciaux *les uns que les autres*, selon que leurs sujets ont des extensions comparables entre

réels ou idéaux, concrets ou abstraits) auxquels s'applique un élément de connaissance ; c'est-à-dire : 1° pour un concept : ensemble des objets qu'il peut désigner (dont il est l'attribut) ; — 2° pour une proposition : ensemble des cas où elle est vraie (par suite, ensemble des hypothèses dont elle peut être la conséquence) ; — 3° pour une relation : ensemble des systèmes de valeurs (attribuées aux termes généraux) qui la vérifient.

B. Ensemble d'objets ou d'individus considérés dans une opération logique, comme lorsqu'on dit que l'*extension* du prédicat, dans une proposition, peut n'être qu'une partie de son extension totale : « C'est proprement le sujet qui détermine l'extension de l'attribut dans la proposition affirmative. » *Logique de Port-Royal*, 2e partie, ch. XVII.

C. Caractère qu'a une proposition d'être singulière (soit singulière* proprement dite, soit collective*), ou plurielle ; et si elle est collective ou plurielle, d'être plus ou moins *générale*, c'est-à-dire de porter sur un nombre d'individus plus ou moins grand. Voir Observations.

Rad. int. : Extens.

EXTÉRIEUR, EXTERNE, D. *Aeusser, Aeusserlich, Aussen... ;* E. *External ;* I. *Esteriore, esterno.*

A. Sens fondamental : l'*intérieur* et l'*extérieur* sont une relation spatiale intuitive qui s'exprime aussi par les mots *dedans* et *dehors.*

Par extension :

B. On appelle *extérieur*, dans un corps matériel, ce qui est superficiel et visible du dehors, *intérieur* ce qui est profond et caché.

C. En anatomie, on se sert des mots *externe* et *interne* dans le sens précédent. On distingue à cet égard les *sens externes*, dont les terminaisons sont superficielles ou du moins accessibles aux excitants physiques (toucher, vue, odorat, etc.), et les *sens internes* (sens musculaire, articulaire, cœnesthésie), dont les terminaisons sont placées dans la profondeur des tissus et qui sont excités seulement par les phénomènes qui se passent dans ces tissus mêmes. — *Externe* et *interne* sont donc à cet égard des subdivisions de l'*intérieur*-**A** (relativement au corps) ; tous deux s'opposent alors à ce qui est extérieur (au corps).

elles, et plus ou moins grandes. Mais le caractère en vertu duquel le sujet est pris comme un tout indivis, *dans son rapport avec l'attribut*, est plutôt une forme de la *quantité :* car le trait caractéristique de celle-ci est précisément de considérer ce rapport. Ce sont les jugements *indivis* par opposition aux jugements *divisés* ou *distributifs*, qui sont eux-mêmes soit universels, soit particuliers. — Ceci n'empêcherait pas, d'ailleurs, de retenir aussi, au point de vue de l'*extension* du jugement, qui ne dépend que du plus ou moins grand nombre d'individus compris dans son sujet, la division en *singuliers, pluriels, collectifs*, avec cette remarque que dans le cas des pluriels, et des collectifs, ils peuvent être plus ou moins généraux ou spéciaux. Voir l'article : La Logique de M. Goblot, *Revue philosophique*, janvier 1919. **(A. L.)**

Sur **Extérieur** et termes suivants, voir V. EGGER, *La parole intérieure*, note des pp. 95-96. M. **Egger** préfère, à *extérioriser* et à ses dérivés, la forme *externer* (= aliéner, déclarer non-moi).

M. Mentré définit ainsi ces termes, au sens **D** : « Est *interne* ce qui n'apparaît qu'à une conscience, ce qui est propre à un individu ; est *externe* ce qui apparaît ou qui est susceptible d'apparaître à la fois à plusieurs consciences. » — Je suis du même avis, à condition de dire « est jugé externe », pour y comprendre une illusion ou une hallucination collectives ; mais ceci me semble être une théorie

REMARQUE

On appelle aussi en anatomie *face interne* la partie des organes tournée vers le centre du corps (ou plus exactement vers le plan de symétrie du corps chez les animaux symétriques) ; la *face externe* est la face opposée.

Par métaphore :

D. En psychologie, on appelle *intérieur* ou *interne* tout ce qui n'existe qu'en tant que connu par la conscience ou ce qui est relatif à la conscience ; *extérieur*, ou quelquefois, mais plus rarement *externe*, ce qui nous paraît avoir une existence indépendante de la connaissance que nous en avons. On dit en ce sens que, dans la doctrine de la Raison impersonnelle, cette raison nous est extérieure.

E. On appelle plus spécialement *Monde extérieur* (D. *Aussenwelt ;* E. *External world ;* I. *Mondo esterno*) l'ensemble des objets sensibles que nous présente la perception ou que nous concevons comme objets de perception possible. Ces objets sont dits *objets extérieurs* ou *objets externes* (*Monde externe* n'est pas usuel en français) et la perception de ces objets est appelée *perception extérieure* ou *perception externe* (par opposition à la conscience-1, appelée par certains psychologues *perception interne* ou *intérieure*). Voir PERCEPTION*.

F. Passant de cette distinction psychologique à une distinction métaphysique, on appelle aussi *extérieur* (ou *hors de nous*) ce qui existe en soi, au sens **B**, 2° et 3°.

CRITIQUE

Outre les sens indiqués ci-dessus, il existe encore certains usages mixtes ou complexes. Par exemple : « Je comprends sous le nom de *sensations internes* » (et non *sens*) « toutes les sensations qui arrivent à la conscience par une autre voie que par les sens spéciaux : vue, ouïe, odorat, goût, toucher... Elles se distinguent des *sensations externes* parce qu'elles ont pour point de départ ordinaire les organes internes, parce qu'elles sont rapportées au moi sentant et non aux objets extérieurs, et enfin parce qu'elles ont en général un caractère de vague et d'indétermination qui n'existe pas dans les sensations externes. Mais aucun de ces caractères n'est absolu, etc. ». BEAUNIS, *Les sensations internes*, p. 1.

Il y a confusion fréquente entre les différents sens des mots *extérieur* et *externe*. On doit distinguer ici quatre couples d'idées, pour chacun desquels nous indiquons ci-dessous des radicaux artificiels pouvant servir à les distinguer :

1° Ce qui est extérieur à quelque chose (en particulier au corps humain) et ce qui lui est intérieur *(Extern, intern)*.

2° Ce qui est superficiel, et ce qui est profond ; soit au propre, soit au figuré *(Ne-profund, profund)*.

3° Ce qui, dans la conscience, est présenté comme objectif, ce qui est présenté comme subjectif *(Objektiv, subjektiv)*.

4° Ce qui existe en soi, et ce qui n'existe que dans la représentation *(Ensu(aj), prizentat)*.

EXTÉRIORISATION, D. *Veräusserlichung ;* E. *Externalization ;* I. *Esteriorizzazione.*

Opération par laquelle un phénomène, considéré comme « intérieur », dans l'un quelconque des sens de ce mot, prend l'apparence d'être « extérieur ». En particulier, on appelle *extériorisation de la sensibilité*, la perception (problématique) d'excitations n'atteignant pas les organes connus des sens, et restant extérieures au corps du sujet.

Rad. int. : Voir *Extérieur**, Critique.

EXTÉRIORITÉ, D. *Aeusserlichkeit ;* E. *Exteriority ;* I. *Esteriorità.*

A. Caractère de ce qui est extérieur, dans tous les sens.

B. Spécialement (et c'est l'emploi le plus ordinaire de ce mot), caractère d'apparence objective présenté par ce que nous percevons. Le *problème de l'extériorité* est le problème posé par CONDILLAC (*Traité des sensations*, 3e partie) : « Si l'on admet que les sensations ne sont que des modifications de l'âme, comment se fait-il qu'elle les aperçoive comme des objets indépendants d'elle et placés hors d'elle ? »

Rad. int. : Voir *Extérieur**, Critique.

« EXTERMINER » a été employé par RENOUVIER, au sens étymologique, pour *éliminer :* « ... la métaphysique exterminée par le criticisme ». *Psychologie rationnelle*, Formulaire, B. — *Extermination* est pris au même sens par HAMELIN, *Essai*, 1re éd., p. 127. Cet usage est classique, mais très vieilli.

Externe, voir *Extérieur**, Extrinsèque*.

EXTRACÉSISME, (S).

« Extrasensible », voir *Observations.*

EXTRAVERSION, D. E. *Extraversion ;* I. *Estraversione.*

A. Sens général : Attitude d'esprit tournée vers le dehors.

B. Plus spécialement : « Nous appellerons *extraversion* la démarche émotionnelle par laquelle le moi se porte de l'atmosphère[1] vers le détail, *introversion* la démarche de sens opposé. En tant que le moi comprend le détail, il sera dit moi perceptif et expressif, moi public ; l'atmosphère constitue au contraire l'intimité, le moi privé. » R. LE SENNE, *Obstacle et valeur*, 197.

Extrêmal, voir *Extremum**.

EXTRÊME, D. *Aeusserste ;* E. *Extreme ;* I. *Estremo.*

A. Sens général : ce qui est placé à la limite d'une région de l'espace.

B. Par métaphore, ce qui présente une qualité ou un caractère au plus haut degré.

C. Spécialement, quand il s'agit d'une propriété susceptible de deux déterminations opposées, « les extrêmes » sont les choses qui présentent chacune de ces déterminations au plus haut degré.

D. LOGIQUE. On appelle *extrêmes*, dans un syllogisme, les deux termes* de la conclusion, par opposition au *moyen** terme : ce sont donc le grand terme et le petit terme.

REMARQUE

Extrême, aux sens **A, B, C,** se distingue d'*excessif**, et même peut s'y opposer : ce dernier mot impliquant l'idée d'une limite qui a été dépassée et qui n'aurait pas dû l'être. Le propre

1. « Atmosphère » au sens où l'on parle de l'atmosphère d'un paysage, ou, plus généralement, de l'atmosphère d'une œuvre d'art.

ou une hypothèse explicative qu'on ne peut faire entrer dans la définition même du mot. **(A. L.)**

M. Marsal donne un exemple qui met bien en relief le chassé-croisé entre les sens de ce mot : « La perception extérieure est un fait de la vie intérieure. L'un des objets de cette perception extérieure est mon corps ; mais ici, aux données intérieures des sens externes viennent s'ajouter les données intérieures des sens internes. »

Sur Extrasensible. — **M. Ranzoli** propose d'adopter ce terme au sens précis où il est défini par LEWES, *Problems of life and mind*, 1re série, Pr. I, ch. III, vol. I, pp. 253-256. Il divise la sphère de la connaissance en deux parties : le *sensible*, directement connu ; et l'*extrasensible*, comprenant tout ce dont nous admettons l'existence dans le monde extérieur sans que cela soit objet de perception directe.

d'une théorie du « juste-milieu » est d'identifier dans un certain ordre de choses (à tort ou à raison) *extrême* et *excessif*.

Rad. int. : Extrem.

EXTREMUM. Maximum ou minimum. Cf. *Maximum**.

EXTRINSÈQUE, D. *Auesserlich ;* E. *Extrinsic, extrinsical ;* I. *Estrinseco.*

Qui n'est pas compris dans l'essence de l'être ou dans la définition de l'idée dont il s'agit. S'oppose à *intrinsèque**.

Dénomination extrinsèque (on dit aussi *externe*, ou *extérieure*) ; « [Il y a des modes] qu'on peut nommer extérieurs, parce qu'ils sont pris de quelque chose qui n'est pas dans la substance, comme *aimé*, *vu*, *désiré*, qui sont des noms pris des actions d'autrui ; et c'est ce qu'on appelle dans l'École *dénomination externe*. » *Logique de Port-Royal*, I, ch. II.

Rad. int. : Extrinsek.

F

F. Cette lettre placée au commencement du nom d'un syllogisme, marque qu'il peut se réduire à *Ferio**.

FACTEUR, D. *Faktor ;* E. *Factor ;* I. *Fattore.*

Primitivement, celui qui fait, ou ce qui fait, telle ou telle chose.

A. MATH. Un des termes qui, multipliés l'un par l'autre, constituent un produit.

B. Par extension, ce qui concourt à déterminer un effet, en particulier un événement historique.

CRITIQUE

TARDE a fait remarquer l'ambiguïté de ce mot, dans son usage historique et philosophique : « Il signifie, dit-il, *canal* ou *source*. Ici (il s'agit des « facteurs de la tradition ») il signifie *canal*, car la conversation et l'éducation ne font que transmettre les idées dont l'opinion ou la tradition se composent. Les *sources* sont toujours des initiatives individuelles, petites ou grandes inventions. » *L'opinion et la foule*, p. 66 (note).

« Facteur G », E. *G factor.*

SPEARMAN (*The Nature of Intelligence*, 1923) a appelé ainsi un facteur général de l'intelligence, capacité *sui generis*, qu'il juge nécessaire d'ajouter, dans le tableau psychologique de chaque individu, aux facteurs spéciaux tels que les différentes sortes de mémoire ou d'imagination, l'étendue et la finesse des sens, la capacité d'abstraction, la logique, etc.

FACTICE, L. *Factitius ;* D. *Gemacht, fingiert ;* E. *Factitious ;* I. *Fattizio.*

Artificiellement construit ou fabriqué. Spécialement, chez DESCARTES, les idées *factices* ou construites s'opposent aux idées *adventices** et aux idées *innées**. (*Troisième méditation*, § 7.)

Dans la langue moderne, ce mot a presque toujours un sens péjoratif.

Rad. int. : Fingit.

Facticité, voir le *Supplément.*

FACTUEL, D. *Sachlich, tatsächlich ;* E. *Factual ;* I. *Fattuale.*

Qui concerne l'ordre des faits (par opposition au droit, aux normes, aux principes, etc.).

1. FACULTÉ, L. *Facultas ;* D. *Fähigkeit, Vermögen ;* E. *Power, Faculty ;* I. *Facoltà.*

A. Pouvoir ou liberté de faire quelque chose.

B. *Spécialement :* on appelle *Facultés de l'âme* l'intelligence, l'activité (ou, comme on disait autrefois, la volonté) et enfin la sensibilité, en tant qu'elles sont considérées comme constituant chacune un pouvoir spécial de faire ou de subir un certain genre d'action.

« The two great and principal actions of the mind which are most frequently considered... are these two : Perception, or thinking ; and volition or willing. The power of thinking is called the Understanding and the power of volition is called the Will ; and these two powers or abilities in the mind are denominated *Faculties*[1]. » LOCKE, *Essay*, livre II, ch. VI. Il fait d'ailleurs remarquer que les facultés ne doivent être prises que pour des abstractions et non pour des êtres distincts (*Ibid.*, II, XXI, § 6. Cf. LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, *ibid.*).

1. « Les deux grandes et principales actions de l'esprit qui sont le plus fréquemment considérées sont celles-ci : la perception, ou pensée, et la volition, ou volonté. Le pouvoir de penser est appelé *entendement* et le pouvoir de vouloir, volonté ; et ces deux pouvoirs ou capacités dans l'esprit sont appelés facultés. » *Essai sur l'entendement humain.*

Sur **Faculté.** — *Histoire.* La doctrine des facultés de l'âme a certainement son origine chez les Écossais. JOUFFROY (*Des facultés de l'âme humaine*, 1828, dans les *Mélanges philosophiques*), n'admet pas à proprement parler des facultés multiples et indépendantes. L'âme n'a d'après lui qu'une faculté proprement dite, le « pouvoir personnel » et des « capacités » diverses, qui sont des facultés dans la mesure où le pouvoir personnel s'en empare et les dirige ; ce pouvoir personnel est *nous ;* « nous avons la conscience qu'il vit même dans son repos », tandis que nous ne connaissons les autres facultés ou capacités qu'à la suite et en conséquence de leurs manifestations phénoménales. L'une et les autres sont également appelées par lui des *causes ;* d'ailleurs, il applique aussi ce terme aux propriétés des choses matérielles (pesanteur, chaleur, etc.), et pour lui, les lois qui gouvernent l'exercice des propriétés et des capacités sont le mode d'action qui s'impose aux causes.

La théorie des facultés trouve son expression à la fois rigoureuse et candide dans le *Traité des Facultés de l'Ame* d'Ad. GARNIER (1852) : « L'âme accomplit des actes indépendants les uns des autres qui nous font connaître en elle des pouvoirs indépendants... Comment le moi est-il *un* et *divers*, nous ne pouvons le dire ; mais la conscience nous montre qu'il a ces deux qualités. Les facultés existent donc, indépendantes les unes des autres, sans diviser l'âme et sans la multiplier. »

GARNIER cite Bossuet, se croyant d'accord avec lui ; mais il se trompe. Les scolastiques orthodoxes, suivis en cela par DESCARTES, par BOSSUET et par les autres cartésiens, ont pour doctrine que les facultés ne sont que *divers noms* donnés à l'âme selon ses différentes opérations :

GUILLAUME d'Auvergne (XIII^e siècle) : « Quoique l'on attribue la pensée à la faculté de l'intelligence, la volonté et le désir à la faculté de désirer et de vouloir, c'est cependant une seule âme qui veut, qui pense, qui désire... » *Traité de l'âme*, ch. III, § 7.

DESCARTES : « Una et eadem est vis, quae, si applicet se cum imaginatione ad sensum communem, *dicitur* videre, tangere, etc. ; si ad imaginationem solam, ut diversis figuris indutam, *dicitur* reminisci... Et eadem etiam idcirco juxta has functiones diversas *vocatur* vel intellectus purus, vel imaginatio, vel memoria, vel sensus ; proprie autem ingenium appellatur... » *Regulae*, XII, 79.

BOSSUET : « L'entendement n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle conçoit ; la mémoire n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle retient et se ressouvient ; la volonté n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle veut... Toutes ces facultés ne sont au fond que la même âme qui *reçoit divers noms* à cause de ses différentes opérations. » *Connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. I, ad finem.

CRITIQUE

L'École Écossaise et l'École Éclectique française ont énergiquement défendu la doctrine des *facultés de l'âme*, mais le sens donné par eux à ce mot n'est pas toujours le même : « Toutes les fois que je suis témoin d'un phénomène, écrivait Amédée Jacques dans la première édition du *Dictionnaire* de Franck, je ne puis m'empêcher de lui supposer une cause... Je crois plus encore : je crois que cette cause préexistait au phénomène et doit lui survivre... Mais inactive et comme en repos, je n'en pense pas moins qu'elle persiste, capable de reproduire à l'infini des effets pareils, que j'attends avec confiance du retour des occasions. La cause ainsi conçue d'un phénomène, presque toujours insaisissable en elle-même et dénoncée seulement par ses effets, mais en tout cas considérée comme indépendante d'eux, puisqu'elle était avant et sera encore après, c'est ce qu'on nomme en général une propriété, une vertu, une puissance, une force, une faculté. » (Ces mots ne sont pas tout à fait synonymes, bien que le langage ordinaire les confonde : la *propriété* est purement passive, elle n'est

une vraie cause ; par exemple la ...bilité, la fusibilité.) « Au contraire, ...se-t-on que la cause supposée, au ... d'être une aptitude passive, incapable de se déterminer elle-même, possède une énergie propre, c'est déjà une ...rtu, une puissance, une faculté : par ...emple, l'aimant a une puissance attractive, certaines plantes ont des vertus médicales, l'estomac a la faculté de digérer... A cette activité encore aveugle et fatale, ajoutez dans l'être qui en est doué, la conscience de son action..., qu'il en ait l'initiative et le gouvernement, le titre de faculté conviendra mieux encore à cette puissance éclairée et autonome... En ce sens l'âme seule a de véritables facultés. » (Cette distinction est traditionnelle, elle est développée dans Goclenius, 565b, où il distingue deux formes de la *potentia : habilitas ad agendum*, et *habilitas ad patiendum ;* la première seule est *facultas*, qui a pour synonymes *vis activa*, *virtus*, *potestas*.)

Dans la seconde édition du même ouvrage, Em. Charles a corrigé cette définition ainsi qu'il suit : « [L'auteur] était visiblement sous l'influence de cette opinion que la méthode appli-

---

Malebranche va plus loin, et nie que nous ayons en nous conscience de pouvoirs : « Le sentiment intérieur que j'ai de moi-même m'apprend que je suis, que je peux, que je veux, que je sens, etc. », mais « je ne puis, en me tournant vers moi-même, reconnaître aucune de mes facultés ou de mes capacités. » *Entretiens sur la métaphysique*, 3e entretien, § 7.

Locke déclare de même que les facultés sont des noms, et non des « *agents* ». Leibniz l'accorde : « Ce ne sont pas les facultés ou qualités qui agissent, mais les substances par les facultés. » On pourrait cependant considérer ces dernières comme « des êtres réels et distincts ». (Sans doute à titre d'essences non seulement possibles, mais réalisées.)

Em. Charles, dans le passage cité ci-dessus, revient donc à la tradition scolastique et cartésienne, qui est nominaliste en ce qui concerne les divisions de l'âme. Au prix de l'abandon de l'idée de substance, cette tradition conduisait directement au phénoménisme psychologique ; pour cette doctrine toutes les facultés de l'âme, même la tvoloné, sont des classes de faits personnifiées ; il nie toute conscience et toute inférence d'un *pouvoir*, c'est-à-dire d'une cause générale et permanente d'effets variés et successifs.

(*Résumé de recherches sur le mot* Faculté, *communiquées par* **V. Egger.**)

— Kant (*Anthropologie*, § 7), oppose, *au sens fort*, le concept de faculté (*Vermögen*, facultas), à celui de réceptivité (*Empfänglichkeit*, receptivitas) : « Vermögen zu handeln ; Empfänglichkeit zu leiden[1]. » Dans le *Discours sur la Faculté de connaître (Erkenntnisvermögen)*, il emploie au contraire le concept au sens plus large : la sensibilité, qui est une « réceptivité » *(Receptivität)* constitue la « *faculté de connaître* inférieure ».

Il faut remarquer que le concept d'une disposition psychique de chaque sujet empirique particulier, concept compris dans celui de Faculté de l'âme, disparaît complètement dans l'usage du mot Faculté *(Vermögen)* pour la critique de la connaissance. Les théories de la philosophie critique sur la constitution et la connexion des facultés (sensibilité, entendement, etc.) ne sont pas des théories psychologiques sur les rapports mutuels de dispositions psychiques : elles impliquent, sous une forme mythique et incomplètement éclaircie, une doctrine sur les relations de valeur nécessaires inhérentes à l'essence des différentes espèces de phénomènes : phénomènes de connaissance, phénomènes de volonté, etc. **(E. Husserl.)**

Sur la Critique. Deux passages y ont été modifiés pour tenir compte des observations suivantes de **J. Lachelier** et **G. Belot :**

— Je ne tiens nullement à l'emploi du mot *faculté*, et je le repousse même s'il faut entendre par là des pouvoirs occultes. Je me contenterais parfaitement de *fonction* et même de *fait*, pourvu que l'on voulût bien distinguer des faits permanents et des faits passagers. Par exemple, juger du vrai et du faux me paraît être, un fait qui a lieu en moi tout le temps que je pense, mais qui ne se répète pas, qui persiste au contraire, absolument un et identique à lui-même, quoiqu'il porte tantôt sur un objet, tantôt sur un autre. Je ne vois même pas de différence entre ce fait et moi-même, en tant que je pense. Il me semble qu'il y a de même en moi, ou plutôt que je suis moi-même un seul et même vouloir, qui se porte tantôt vers une fin, tantôt vers une autre ; une seule et même vie affective, ou conscience affective de moi-même, qui est modifiée par les objets extérieurs, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. — Si ce que j'appelle pensée, sentiment, volonté, n'était qu'une ressemblance entre des faits radicalement différents les uns des autres, comment se ferait-il d'abord que cette ressemblance fût si exacte qu'elle me parût aller jusqu'à l'identité ? Ensuite, où prendrais-je l'idée de *moi* et du rapport de ces faits à *moi ?* **(J. Lachelier.)**

Le mot *Faculté* me paraît avoir deux acceptions : les *facultés-fonctions* (par ex. le langage, les mémoires spécifiques, etc.) et les *facultés-modalités* (intelligence, affectivité, etc.). L'erreur des anciennes psychologies est d'avoir traité des modalités comme des fonctions. Mais le psychologue contemporain peut réhabiliter l'idée de faculté au sens de fonction, en montrant qu'il y a des systèmes réels de pouvoirs (en un sens tout empirique, évidemment) correspondant à un système d'organes, et prédéterminant certains modes d'action. Par exemple, *la* mémoire n'est qu'une modalité coextensive à toute la vie mentale, mais *les* différentes mémoires spéciales qui paraissent absolument corrélatives aux fonctions correspondantes sont des systèmes susceptibles de maladies spéciales, etc. **(G. Belot.)**

Il est entendu que, si nous employons encore le mot *facultés*, si même il nous arrive de parler des *facultés* de l'âme, nous ne songeons plus à des pouvoirs résidant en l'âme, et ayant en elle une existence distincte de celle des faits qu'on leur attribue. *Faculté* n'est pourtant pas synonyme de *fonction*. La psychologie

1. « Faculté d'agir ; capacité réceptive de pâtir. »

cable à la psychologie doit se rapprocher le plus possible de celle des sciences physiques ; qu'il faut, ici comme là, observer des faits, les classer, puis les rattacher à leur cause prochaine. On admet plus généralement aujourd'hui que les faits de conscience sont du premier coup perçus comme étant les nôtres, c'est-à-dire en même temps que leur cause et dans leur rapport avec le *moi ;* on répugnerait donc à dire que les facultés sont les causes qui les produisent et surtout que ces causes d'abord ignorées sont affirmées à la suite d'un raisonnement qui les conclut de leurs effets... Ce pouvoir actif et réel qui se sent et s'affirme et ne se conclut pas de ses effets, c'est le *moi* lui-même dans son essence, c'est une force vive... La faculté est une abstraction. » *Ibid.*, 516-517.

Beaucoup de philosophes modernes, notamment Taine (Cf. *Les philosophes français*, ch. III) contestent que le moi lui-même soit, en ce sens, une cause, ou une puissance. Mais il semble bien que, quelle que soit l'opinion adoptée à cet égard, le mot *faculté* lui-même ne peut plus être reçu que pour désigner un groupe naturel de faits psychiques dont les caractères et l'unité sont établis *a posteriori*. Il ne diffère donc de *Fonction** qu'en ce qu'il s'applique au mental, et non au physiologique. Il serait même plus simple et plus logique d'employer ce dernier mot dans les deux cas.

Rad. int. : **B.** Fakult. (Kapabl, *Boirac*).

2. FACULTÉ, D. *Facultät ;* E. *Faculty ;* I. *Facoltà.*

Corps des professeurs enseignant, dans une même Université, une des grandes divisions des connaissances humaines. Les « Quatre facultés » traditionnelles sont les Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et de Philosophie ou des Arts*. (Cf. Kant, *Der Streit der Facultäten*)[1]. Depuis 1808, cette dernière est divisée, en France, en Faculté des sciences et Faculté des lettres.

Rad. int. : Fakultat.

FAIBLE (Log.). — **A.** La proposition en I est appelée quelquefois une forme

1. *Le combat des Facultés.*

moderne n'eût pas manqué d'exclure, s'il avait fait double emploi, un mot qui prête à des méprises si graves. Elle l'a conservé parce qu'il est nécessaire. *Fonction* éveille toujours l'idée d'une activité *rapportée à un organe déterminé*, tandis que *faculté* ne fait pas nécessairement songer à un substratum organique. Par suite, *facultés de l'âme* et *fonctions psychiques* désignent des groupements de faits très différents. Les facultés sont des *classes* de faits psychiques, rapprochés d'après leurs analogies, distingués d'après leurs différences ; les fonctions psychiques, comme les fonctions somatiques, sont des *processus* ou des *complexes* de phénomènes de nature différente. Ce qu'on localise dans les diverses régions de l'écorce cérébrale, ce n'est pas ici la sensation, là la mémoire, ailleurs le jugement. Au centre de la vision, par exemple, se rattachent la sensation visuelle, la perception visuelle (avec tous les jugements qu'elle comporte, discrimination, assimilation, localisation, reconnaissance, etc.), la mémoire visuelle, l'imagination visuelle, l'attention visuelle, etc. (voir Fonction). **(E. Goblot.)**

Sur **Faculté-2.** — Quelques correspondants ont proposé la suppression de cet article, qui n'a pas, disent-ils, le caractère d'un terme technique de philosophie. J'ai cru cependant devoir le maintenir, non seulement en raison de l'usage symbolique qu'en a fait Kant dans l'ouvrage cité, mais en raison de ce fait que l'existence de la *Faculté de philosophie* est un des éléments qui ont déterminé le sens du mot *philosophie*. **(A. L.)**

« plus faible » de la proposition en A ; et de même O par rapport à E. (Cf. l'expression *pejor pars* pour désigner les négatives et les particulières.)

Les syllogismes « à conclusion faible » (ou « affaiblie ») sont ceux qui ne concluent qu'à une particulière quand les prémisses autoriseraient une universelle. Ce sont *Barbari**, *Celaront**, *Cesaro**, *Camestros**, *Camenos** (ou *Celantos*). Voir Couturat, *Logique de Leibniz*, ch. I.

B. Plusieurs physiciens contemporains à l'exemple de Louis de Broglie, emploient l'expression « Causalité faible » qu'il définit ainsi : « A l'ancienne causalité forte qui liait nécessairement et univoquement l'effet à la cause, se substitue (dans la physique quantique) une causalité faible où la cause reste encore la condition nécessaire de l'effet, mais où, la cause s'étant produite, divers effets peuvent, en général, en résulter avec diverses probabilités. » Louis de Broglie, Au delà des mouvantes limites de la Science, *Revue de Métaphysique et de Morale*, juillet 1947, p. 288. — Voir ci-dessus, *cause**.

C. En un autre sens, on appelle « argument faible » ou « raisonnement faible » celui qu'on juge peu concluant. — « Esprits faibles », voir *Esprit.*

Rad. int. : Febl.

FAIT, L. *Factum ;* D. *Tatsache ;* E. *Fact ;* I. *Fatto.*

Ce qui est ou ce qui arrive, en tant qu'on le tient pour une donnée réelle de l'expérience, sur laquelle la pensée peut faire fond.

« La notion de *fait*, quand on la précise, se ramène à un jugement d'affirmation sur la réalité extérieure. » Seignobos et Langlois, *Introduction aux études historiques*, 156. Ce terme a donc essentiellement une valeur appréciative. Voir A. Lalande, *La raison et les*

Sur **Faible (causalité).** — Dans ce qu'on appelle ainsi, est-ce la relation entre des termes eux-mêmes rigoureusement déterminés qui est faible ? La causalité n'est-elle pas tout ce qu'elle peut être, ni forte ni faible, mais entre des termes faiblement déterminés, soit de par notre insuffisance à le faire, soit de par la nature même du réel ? N'y a-t-il pas dans l'idée de causalité faible une confusion analogue à celle qui s'établit entre la fonction y d'une variable x (sens **A**) et la fonction au sens de relation fonctionnelle (sens **B**) reliant x à y ? Autrement dit, en considérant la causalité comme une norme de la pensée scientifique, l'expérience physique récente nous conduit-elle à dépasser, ou à « adoucir » notre exigence de conditionnement, ou bien seulement à reconnaître que dans certains cas nous ne pouvons pas y satisfaire, l'identification maxima et la détermination maxima compatibles avec les données actuelles de l'expérience restant les règles de l'activité intellectuelle ? **(M. Marsal.)**

Sur **Faible (syllogisme).** — Les syllogismes à conclusion faible, de même que les subalternations, et que *Darapti* et *Felapton*, sont considérés comme illégitimes par les logiciens qui admettent la valeur existentielle* des particulières (quelques S sont P = *il y a* des SP) et non celle des Universelles (tout S est P = *il n'y a pas* de S qui ne soit pas un SP).

Sur **Fait.** — Rédaction discutée et adoptée dans la séance du 21 juin 1906. Cet article a donné lieu, en outre, aux remarques suivantes, les unes communiquées par écrit, les autres formulées à la séance de la Société :

1° *Fait, phénomène, événement :* « *Fait* peut être considéré comme un simple synonyme de *phénomène*. Je définirais le fait ou phénomène : ce qui, constitué essentiellement par un propre qualitatif, occupe une place limitée dans le temps

Observations (suite)

et dans l'espace, ou dans le temps seul ; — ou encore : un continu d'espace et de temps, ou de temps seulement, de faible grandeur, occupé par une seule et même qualité. (Type de phénomène ou de fait : le passage d'une étoile filante dans une région du ciel.) — On appelle *événement* le fait dont l'élément temporel a plus d'importance que l'élément spatial, le fait qui apparaît surtout comme un changement. » **(V. Egger.)**

J. Lachelier, P. F. Pécaut, Bernès, Brunschvicg, Chartier, sont d'avis au contraire qu'on doit distinguer nettement *fait* et *phénomène :* « *Fait* a un sens plutôt descriptif et concret, *phénomène* un sens analytique et abstrait. *Fait* désigne un complexus donné intuitivement dans l'expérience (un fait historique). *Phénomène* s'applique, soit, tout à fait correctement, à un élément d'expérience (un phénomène optique, les phénomènes chimiques, etc.) ; soit, par extension, à un complexus, mais envisagé alors comme un tout composé d'éléments. » **(M. Bernès.)**

— « De plus, *fait* emporte une idée d'objectivité beaucoup plus forte que *phénomène*. Le phénomène peut n'être qu'une apparence, une perception individuelle ; le fait au contraire est toujours tenu pour réel ; il fait partie des choses telles qu'elles sont. L'ébullition de l'eau est un fait ; le spectacle d'une belle vallée n'est pas un fait. Dire que mon existence est un phénomène, c'est en quelque façon la contester ; dire qu'elle est un fait, c'est la reconnaître. » **(J. Lachelier, F. Pécaut, L. Brunschvicg, L. Couturat, E. Chartier.)**

— « N'y a-t-il pas, de plus, dans l'idée de fait, la notion d'une *répétition*, au moins possible ? » **(E. Chartier.)**

— « Nous ne le croyons pas. César a été assassiné par Brutus, dira-t-on : c'est un fait. On dit bien (à tort ou à raison quant au fond des choses, peu importe) : « Les faits historiques ne se répètent pas. » De même dans l'expression juridique : *les faits de la cause*, il s'agit de circonstances spéciales, le plus souvent uniques.

« D'autre part, le mot *fait* se distingue d'événement en ce que ce dernier ne s'applique qu'à ce qui arrive en un temps et un lieu particuliers, non à ce qui dure. Une institution est un *fait*, non un événement ; une bataille est *à la fois* un événement et un *fait :* un événement, en tant qu'on la considère comme un ensemble d'actions se passant en tel lieu et à telle date ; un fait, en tant qu'on la considère comme un élément de la réalité, dont l'existence est incontestable pour l'historien, qui peut servir de base à des raisonnements ou des hypothèses, etc. » **(J. Lachelier, Pécaut, Brunschvicg, Couturat, etc.)**

2° *Fait, chose :* Par *fait (fatto)*, en tant qu'opposé à *chose (cosa)*, on entend une réalité dynamique, qui se constate dans le temps, et constitue un moment de la succession, tandis que la chose est une réalité statique, constituée par un système supposé fixe de propriétés coexistantes dans l'espace : la pomme est une chose, la chute d'une pomme est un fait. — Dans la conception commune de l'univers, les choses constituent l'aspect statique, les faits l'aspect dynamique ; pour le philosophe, les deux se confondent dans la réalité unique du devenir : la *chose* est le *fait*, en tant que nous l'immobilisons en l'abstrayant des rapports de succession ; le *fait* est la *chose*, en tant que nous la pensons comme se transformant. **(C. Ranzoli.)**

— En nommant *Sachverhalt* le corrélatif objectif d'un jugement valable, nous appellerons *fait (Tatsache)* tout *Sachverhalt* dans lequel est impliquée une existence individuelle. Une chose n'est pas un fait ; ce qui en est un, c'est *que* cette chose *existe, qu'elle est* de telle et telle nature, etc. Un *Sachverhalt* mathématique n'est pas un « fait », parce qu'il n'y a rien là qui soit une existence individuelle. L'existence individuelle est *donnée* dans la perception, les faits sont *donnés* dans des jugements de perception ; ou encore quand il s'agit de re-représentation, ils sont *donnés* par la mémoire, dans des jugements mnémoniques. Ils sont *admis* avec fondement, mais d'une façon médiate, en vertu de raisonnements qui s'appuient sur de tels jugements. Ces jugements et ces raisonnements constituent ensemble « l'expérience ». On appelle donc fait tout *Sachverhalt* qui peut être donné dans l'expérience ou fondé sur l'expérience. **(E. Husserl.)**

Sur la Critique : Ce serait une grave erreur de croire qu'un *fait* puisse être « *donné dans l'expérience* ». Le fait est bien moins une constatation qu'une construction de l'esprit. A rigoureusement parler, les faits n'existent pas *tout faits* dans la nature comme les vêtements dans une maison de confection, et le rôle du savant ne se borne pas à les appeler tour à tour suivant les besoins de sa discipline, mais bien plutôt à les créer en quelque sorte en les isolant abstractivement du tout complexe dont ils font partie. — Il faut d'ailleurs remarquer que cette création n'est ni *artificielle* ni *arbitraire :* on pourrait craindre qu'entre des mains malhabiles ou intéressées la définition idéaliste du fait ne ruinât la valeur de la science ; nous croyons qu'au contraire, *justement comprise*, elle la fonde. **(Louis Boisse.)**

— Cette note suppose que, par *expérience*, nous entendons dans le texte de cet article, la faculté purement passive et réceptive que l'on peut opposer, d'une façon toute schématique, à l'activité de l'esprit. Mais il n'en est pas ainsi : en se reportant à l'article *expérience*, **C,** on trouvera la définition suivante, commentée d'ailleurs par les observations qui y sont jointes : « *L'exercice* des facultés intellectuelles considéré comme fournissant à l'esprit des connaissances valables, qui ne sont pas impliquées par la nature *seule* de l'esprit, en tant que pur sujet connaissant. » On voit, dans la note ci-dessus, que M. le prof. Husserl prend aussi le mot dans ce même sens. **(A. L.)**

normes, ch. VII : « Les normes et les faits ».

Le mot « fait » s'oppose :

1° A ce qui est illusoire, fictif ou seulement possible : « Ce sont les faits qui jugent l'idée... Les faits sont la seule réalité qui puisse donner la formule à l'idée expérimentale, et lui servir en même temps de contrôle, mais c'est à condition que la raison les accepte » (c'est-à-dire reconnaisse qu'ils sont bien déterminés et qu'ils ont été bien observés). Cl. Bernard, *Introduction à la médecine expérimentale*, 92-93. Voir tout le § 7, consacré aux rapports de l'idée et du fait.

2° A ce qui est nécessaire suivant les lois du raisonnement : « Les vérités de raisonnement sont nécessaires et leur opposé est impossible, et celles de fait sont contingentes et leur opposé est possible. » Leibniz, *Monadologie*, § 33.

3° A ce qui est légitime ou obligatoire, logiquement, moralement (ou même esthétiquement. Mais ce cas est rare).

Cette opposition s'exprime souvent par les formules : *en fait* et *en droit*. Elles paraissent dériver primitivement de l'usage juridique : *quid juris, quid facti* (point de droit, point de fait). Mais elles ne correspondent plus exactement à cette distinction. Elles s'emploient aussi pour l'opposition signalée sous le n° 2, mais moins proprement.

Rad. int. : Fakt *(Boirac)*.

FALLACIA, Synonyme latin de *sophisme**. S'emploie dans les locutions traditionnelles suivantes, dont le sens a d'ailleurs varié :

Fallacia accidentis. Sens primitif, tombé en désuétude (Aristote, *Sophist. Elench.*, ch. v, 166b28 et suiv. ; cf.

ch. XXIV) : sophisme consistant à confondre les choses elles-mêmes (πράγματα) et les manières d'être ou caractères dont elles sont revêtues (ἃ συμβέβηκεν αὐτοῖς). Voir exemples aux observations. — Sens moderne : sophisme consistant à conclure du particulier à l'universel, à traiter un caractère accidentel comme un caractère essentiel.

Fallacia secundum quid, ou plus complètement *a dicto secundum quid ad dictum simpliciter* (ARISTOTE, *ibid.*, 36 et suiv.) : sophisme consistant à employer dans la conclusion, au sens absolu, un terme qui n'entre dans les prémisses que sous certaines conditions ou dans certaines relations.

(Ces deux sophismes sont voisins, quoique déjà distingués par Aristote et les noms en sont souvent pris l'un pour l'autre. Em. CHARLES, dans son commentaire de la *Logique de Port-Royal*, p. 341, note « qu'ils ne se distinguent guère ».)

Fallacia compositionis et *fallacia divisionis*. Sens primitif (ARISTOTE, *ibid.*, 166ᵃ33 ; — cf. ch. XX) : sophisme consistant à confondre l'affirmation qui porte sur un terme *composé** pris collectivement, avec celle qui porte sur les éléments de ce terme pris séparément : et *vice versa*. — Sens de PORT-ROYAL : passage du *sens composé* au *sens divisé*, entendant par *sens divisé* le cas où l'attribut détruit ou altère l'un des éléments essentiels composant l'idée primitive du sujet : « Les aveugles voient, les sourds entendent » ; le *sens composé* étant au contraire celui où l'idée du sujet n'est pas altérée par l'attribut (3ᵉ partie, ch. XIX, § 6).

FAMILLE, D. *Familie ;* E. *Family ;* I. *Famiglia.*

Étymologiquement (L. *familia*), l'ensemble des serviteurs. (Cf. inversement l'emploi du mot « maison ».) D'où différents sens :

A. Groupe d'individus parents ou alliés qui vivent ensemble. On a distingué en ce sens plusieurs sortes de famille : monogamique, polygamique, polyandrique, punaluenne, etc. ; — perpétuelle, temporaire ; etc. Voir *Observations.*

B. L'ensemble de tous les individus, vivant à un moment donné, qui ont entre eux des liens de parenté ou d'alliance définis.

C. La succession des individus qui descendent les uns des autres, et de ceux qui leur sont unis par alliance.

D. Plus spécialement, et surtout dans les sociétés contemporaines, le groupe formé par le père, la mère et les enfants.

E. Par analogie, dans les sciences biologiques, groupe de genres réunis par des caractères communs, et qu'on peut considérer comme descendant d'un type ancestral unique. Terme d'abord employé en botanique, et qui s'est étendu plus tard à la zoologie, où il est devenu très usuel.

Rad. int. : Famili.

FANATIQUE, L. *Fanaticus* (de *fanum :* s'est dit primitivement des prêtres de certaines divinités, Isis, Cybèle, Bellone, qui entraient dans une sorte de délire sacré, pendant lequel ils se blessaient et faisaient couler leur sang) ; D. *Fanatisch ;* E. *Fanatic, Fanatical ;* I. *Fanatico.*

A. (vieilli) : Mystique, admettant dans le cours des choses l'intervention ordinaire de puissances occultes. « Autrement je ne vois pas comment on se puisse empêcher de retomber dans la *philosophie fanatique*, telle que la Philosophie Mosaïque de Fludd, qui sauve tous les phénomènes en les attribuant à Dieu immédiatement et par miracle... » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Avant-propos, *ad finem.*

B. Intolérant, passionné pour le triomphe de sa propre foi, insensible à toute autre chose, prêt à employer la violence pour convertir ou pour détruire ceux qui ne la partagent pas. Se dit essentiellement et primitivement de la foi religieuse, mais aussi, par extension, de toute espèce de croyance.

Rad. int. : **B.** Fanatik.

FANTAISIE, D. *Phantasie ;* E. *Fancy ;* I. *Fantasia.*

Ce mot a pour origine le G. φαντασία qui signifie chez ARISTOTE « modo speciem rei objectae, sive veram, sive fallacem..., modo eam actionem qua rerum imagines animo informamus... » ; quelquefois, surtout au pluriel, les images mêmes qui apparaissent à l'esprit. (Résumé de BONITZ, v°, 811 A sqq.).

Ces trois sens sont conservés au moyen âge d'après SCHÜTZ, *Thomas-Lexicon :* « 1. Phantasia lactis, id est apparitio lactei circuli... » In *Meteorol.*,

---

Sur **Fallacia.** — *Fallacia accidentis*, exemples données par ARISTOTE : Coriscos est autre chose qu'homme (par exemple, il est savant) ; donc il est autre chose que ce qu'il est, puisqu'il est homme. — Coriscos est autre chose que Socrate ; or Socrate est un homme ; donc Coriscos n'en est pas un. On confond *l'*homme (le pur concept d'homme) avec l'*homme*, en tant que réalisé dans tel ou tel individu particulier, et par suite, possédant certains caractères accidentels. — Ce sophisme est de même nature que le raisonnement éléatique, niant que de l'être on puisse affirmer sans contradiction autre chose que ceci : il est.

Sur la *fallacia compositionis et divisionis*, ARISTOTE donne, sous une forme très elliptique, les exemples suivants : 2 et 3 font 5 ; le pair et l'unité font l'impair, donc 2 sont 5 et le pair est l'impair. Il est vraisemblable que par σύνθεσις et διαίρεσις, Aristote entendait le simple fait de lier ou de détacher les mots dans la prononciation : « Deux — et trois — font cinq », comme si deux (et aussi trois) faisaient cinq, chacun de leur côté. Cette *fallacia* est en effet, pour lui, une des six παρὰ τὴν λέξιν. **(J. Lachelier.)**

Sur **Famille.** — Article omis dans la première rédaction, rétabli sur les observations de quelques correspondants, qui ont fait remarquer que nous avions déjà les articles *clan*, *économie*, *politique*, etc.

— L. H. MORGAN, *Ancient Society* (1877) avait distingué trois étapes dans le développement de la famille : consanguine, punaluenne (mariage collectif, par groupes), monogamique. Mais cette « loi » a été contestée, d'ailleurs sur des points différents, par Starcke, Westermarck, Crawley, Andrew Lang, N. W. Thomas. Voir l'exposé de cette discussion dans W. S. R. RIVERS, *Social organisation* (1924), Appendice, p. 175 et suiv. **(G. Davy.)**

Sur **Fantaisie.** — Article remanié et complété sur les indications de **V. Egger, Eucken** et **L. Boisse.**

M. V. Egger nous communique en outre les remarques suivantes : « Φαντασία, *imago* et *imaginatio*, de la même racine que φαινόμενον, etc. Signifie chez ARISTOTE et chez tous les auteurs qui l'ont suivi, image ou imagination, sans distinction entre l'image-reproduction et l'image-innovation. Tant que la psychologie s'intéressait seulement à distinguer les *opérations sensitives* et l'*entendement*, la distinction des images copies et des images neuves était d'importance minime. Elle se faisait d'ailleurs, à l'exemple d'Aristote, en attribuant à la *mémoire* ce qui, dans l'image, était reproduction. (Cf. le début du περὶ μνήμης.)

Il y a cependant, dès le XVIIᵉ siècle, une tendance à spécialiser *fantaisie :* « Una et eadem est vis quae, si se applicet cum imaginatione ad sensum communem, dicitur videre, tangere, etc. ; si ad imaginationem solam ut diversis figuris indutam, dicitur *reminisci ;* si ad eamdem ut novas fingat, dicitur *imaginari* vel *concipere*... Proprie autem *ingenium* appellatur quum modo ideas in *phantasia* novas format, modo jam factis incumbit, etc. » DESCARTES, *Regulae*, XII. — Une

I, 3 *a*. — 2 et 3 : « In nostra phantasia est phantasia seu forma repraesentans hunc hominem. » *In Logicam*, I, 1.

A. Au XVII^e^ siècle, imagination (reproductrice ou novatrice). « Lorsque nous parlons des idées, nous n'appelons point de ce nom les images qui sont peintes en la fantaisie. » *Logique* de PORT-ROYAL, 1^re^ partie, ch. I. — « Ce même entendement qui donne occasion à la fantaisie de former ces assemblages monstrueux (Chimères, Centaures) en connaît la vanité. » BOSSUET, *Conn. de Dieu*, ch. I, § 10.

B. Imagination créatrice qui se joue capricieusement en suivant le cours naturel des associations.

CRITIQUE

En tant qu'expression philosophique, ce mot a vieilli. Il appartient surtout aujourd'hui au domaine de la critique d'art et au langage de la vie courante, où il devient synonyme de caprice, d'irrégularité, d'inexactitude ; — ou, dans d'autres cas, avec un import favorable, de liberté d'esprit, de création, d'originalité imprévisible.

Rad. int. : **B.** Fantazi.

« FANTASMATISME. » — Conception psychologique et gnoséologique suivant laquelle ce qui est perçu n'est que le fantôme de la réalité. « On voit que la doctrine de Démocrite était une espèce de *fantasmatisme* assez analogue à celui que certaines écoles modernes ont obtenu par le mélange de l'idéalisme et du sensualisme. » RENOUVIER, *Philosophie ancienne*, I, 252.

FAPESMO. Mode indirect de la première figure (*Logique* de PORT-ROYAL, 3^e^ partie, chap. VIII) appelé *Fesapo**, quand il est considéré comme un mode de la quatrième. Énoncé sous la forme dite *Fapesmo*, il présente la disposition suivante :

Tout M est P
Nul S n'est M
Donc quelque P n'est pas S.

CRITIQUE

Voir *Figure**.

FATALISME, D. *Fatalismus ;* E. *Fatalism ;* I. *Fatalismo.*

A. Doctrine suivant laquelle la volonté et l'intelligence humaines sont impuissantes à diriger le cours des événements ; en sorte que la destinée de chacun est fixée d'avance, quoi qu'il fasse.

B. Synonyme de déterminisme, au sens **C**, en particulier lorsqu'il s'agit de doctrines n'admettant qu'un seul monde possible, comme celle de SPINOZA. Voir ci-dessus *Déterminisme*, Critique.

CRITIQUE

1. Les deux sens de ce mot ont été très souvent confondus ; cf. notamment DIDEROT, *Jacques le Fataliste ;* C. JOURDAIN, article *Fatalisme* dans le *Dictionnaire* de Franck ; A. BERTRAND, *Lexique de philosophie*, v° *Fatalisme*, etc. BALDWIN n'a pas d'article *Fatalisme*, et renvoie simplement à *Nécessité*. — Paul JANET a nettement distingué les deux sens ; mais il a soutenu ensuite que le déterminisme avait, sous quelques réserves, les mêmes conséquences que le fatalisme (*Traité de philosophie*, 4^e^ édition, § 254-255). Cette thèse peut être discutée, mais la distinction des deux doctrines, quant à leur point de départ, reste toujours nécessaire.

2. Le sens propre du mot est le sens **A**, conforme à l'usage traditionnel (théâtre grec, croyances musulmanes, romantisme) ainsi qu'aux définitions de GOBLOT, EISLER, KIRCHNER. Il y a lieu, toutefois, dans ce sens lui-même, de marquer plusieurs subdivisions :

a. Le fatalisme à l'égard de l'individu, qui n'a jamais été soutenu à la rigueur, puisqu'on ne saurait douter que la volonté et l'intelligence influent au moins sur les événements ordinaires de la vie. Aussi, le fatalisme a-t-il été presque toujours interprété comme l'impuissance de ces facteurs à l'égard des événements *importants*, comme le succès, la santé, la fortune, l'amour, la mort. Sur ces différentes applications, voir ci-dessous : *Fatalité**.

---

gravure du commencement du XVII^e^ siècle, « le Palais des Facultés de l'Ame », représente cinq dames en costume Louis XIII : l'Entendement, assise au milieu sur un trône, la Volonté, le Sens commun, la Mémoire, la Fantaisie. Chaque Faculté a ses attributs et son quatrain. La Fantaisie tient d'une main une palette et des pinceaux, elle élève de l'autre à la hauteur de son regard un petit quadrupède ailé. Légende :

Mon art est incompréhensible
Puisque sans couleur ni pinceau
Je me forme et fais un tableau
De ce qui mesme est impossible.

On peut regretter que l'usage n'ait pas adopté *fantaisie* pour ce sens spécial, puisque *imagination* est équivoque. » **(V. Egger.)**

— BACON oppose de même la *phantasia* à la *memoria* dans sa classification des facultés intellectuelles (mémoire, imagination, raison). *De Dignitate*, livre II, ch. 1. **(A. L.)**

— *Phantasie* (au sens où ce mot s'applique à un acte isolé) désigne la représentation pure et simple de quelque chose d'individuel (le fait qu'on l'a purement et simplement sous les yeux), mais en l'absence du sentiment conscient d'existence *(belief)* qui le poserait comme objet de perception ou de souvenir. On l'a sous les yeux, mais sans décider si l'on y croit, ou même en n'y croyant pas. **(E. Husserl.)**

Sur **Fapesmo.** — Voir dans l'*Appendice*, les observations générales sur le sens du mot *Figure* et sur la légitimité de la 4^e^ figure du syllogisme ; le rapport de *Fapesmo* et de *Fesapo* y est spécialement discuté.

Sur **Fatalisme.** — Le sens **B** paraît avoir été mis notamment en usage par Chr. WOLFF. Dans son ouvrage : *De differentia nexus rerum sapientis et fatalis necessitatis*, il emploie l'expression : « Spinoza et fatalistae. » (p. 17). **(R. Eucken.)**

Je verrais utilité à distinguer *fatalisme* et *déterminisme* en réservant le premier terme pour l'usage métaphysique, c'est-à-dire en lui conservant le sens absolu, et même ontologique qui s'attache en fait à l'idée de *fatum ;* et en attribuant le second à l'usage scientifique, c'est-à-dire en y appliquant la signification toute relative d'une idée directrice, d'une forme de pensée, que nous trouvons déjà dans l'idée de détermination (opposée par le positivisme à l'idée de causation). **(M. Bernès.)**

Fatalisme est souvent opposé à *déterminisme* dans la tradition didactique sous les rapports suivants : Fatalité désigne la nécessité *métaphysique*, soit définie comme ici en **B**, soit émanée de l'inéluctable décret d'une cause première agissant directement sur le monde. Le Fatalisme serait une doctrine subordonnant les événements à l'action immédiate et inévitable d'une cause première, soit soumise elle-même à une nécessité invariable, soit libre, mais toute-puissante. — Le déterminisme serait la doctrine scientifique qui ne tient compte que de l'enchaînement invariable des causes secondes, sans faire intervenir la cause première, c'est-à-dire sans mélanger la théologie à la cosmologie. **(C. Hémon.)**

Le mot *fatalisme* devrait, selon moi, s'appliquer seulement à la doctrine théologique d'après laquelle les actes humains et les événements du monde sont

b. Le Fatalisme social, doctrine d'après laquelle les individus, soit isolés, soit même associés, ne pourraient rien sur le développement et les transformations des faits sociaux, qui dépendent uniquement de causes générales ou peut-être surnaturelles, échappant à l'action volontaire des hommes et même, au moins provisoirement, à leur connaissance.

Mais ce ne sont là que deux applications, et par conséquent il convient, en les distinguant par des épithètes, de leur conserver un nom générique commun.

Rad. int. : Fatalism.

FATALITÉ, L. *Fatum ;* D. *Fatalität, Fatum, Verhängnis ;* E. *Fate, fatality ;* I. *Fatalità.*

A. Caractère de ce qui est fatal, c'est-à-dire tel que cela ne puisse manquer d'arriver, malgré tout désir et tout effort contraire.

B. Puissance naturelle ou surnaturelle, mais supérieure à l'homme, dont l'action se manifeste par ce fait que certains événements sont fatals.

Par extension :

C. Toute nécessité ou détermination.

D. Suite de coïncidences inexpliquées, qui semblent manifester une finalité supérieure et inconnue ; et plus spécialement, série persistante de malheurs.

E. Hasard* malheureux.

CRITIQUE

Ces deux derniers sens sont surtout populaires, et n'appartiennent pas au langage philosophique. Ils répondent à un sentiment et à une croyance vagues plutôt qu'à une idée, et l'on n'en peut donner qu'une définition incomplète et sans précision.

Le sens **C** a été employé par certains philosophes, notamment par Jourfroy, qui est amené, par suite, à distinguer plusieurs espèces de fatalités tout à fait différentes dans leur nature : « Loin de compromettre la liberté de l'individu, dit-il, la Providence la suppose et n'a lieu que par elle. Toute la *fatalité du développement humain* résulte de cette circonstance que si mille hommes ont la même idée du bien, cette idée les gouvernera en dépit de l'opposition et de la divergence de leurs passions... Supprimez la liberté, l'empire des idées est détruit, et à la *fatalité* qui gouverne l'humanité » (= action des idées et déterminisme moral) « en succède *une autre qui ne lui ressemble pas*, la *fatalité* des impulsions sensibles, celle qui domine les animaux. — Ainsi, la fatalité qui gouverne les affaires humaines repose sur la liberté des individus humains ». *Mélanges philosophiques*, III : *Réflexions sur la philosophie de l'histoire*, § VII.

Le premier de ces emplois du mot est impropre. La fatalité est une contrainte, au moins virtuelle (alors même que celui qui en est l'objet n'en a pas conscience). Elle se pose en face de la volonté humaine comme une sorte de pression contraire, qui rend la première inefficace. Par exemple : *fatalité d'une situation*, contre laquelle la volonté réagit, mais par laquelle elle finit par être vaincue ; *fatalité physiologique* d'une maladie incurable ; *fatalité* de la mort, etc., *fatalité* résultant de ce que le conscient est gouverné par des tendances inconscientes. — Sur ce concept et son rapport exact avec celui de liberté, voir A. Lalande, De la Fatalité, *Revue philosophique*, septembre 1896.

Rad. int. : **A.** Fatales ; **B.** Fatal.

FATUM (latin). Mot à mot *chose dite*, destin irrévocable, « ce qui est écrit ». Ce mot a été employé tel quel par plusieurs écrivains modernes, aux différents sens définis ci-dessus pour le mot *fatalité**. Voir en particulier Leibniz, préface de la *Théodicée*, où il distingue : *Fatum mahumetanum, fatum stoïcum, fatum christianum ;* et le § 55 du même ouvrage.

Kant entend par *Fatum* ce qui arriverait en vertu d'une nécessité *aveugle*, un produit de l'action divine, de la prédestination, de la grâce, de la providence. **(C. Ranzoli.)**

— L'usage indiqué dans les observations ci-dessus de MM. Bernès, Hèmon et Ranzoli est en effet assez répandu dans l'enseignement. Mais il ne repose sur aucune autorité philosophique et paraît n'avoir jamais eu qu'une commodité scolaire. Il présente en outre le grand inconvénient d'enlever aux mots *Fatalisme* et *Fatalité* le sens très précis qu'ils ont dans la vie réelle, pour les immobiliser dans un ordre de conceptions presque étranger à la philosophie, et par suite, de laisser sans désignation les idées très importantes et très concrètes de la fatalité physiologique, de la fatalité, de situation, du fatalisme moral, du fatalisme historique, etc., qui sont essentielles au vrai problème de la liberté.

Pour ces raisons, il a été décidé à l'unanimité, à la séance du 21 juin 1906, de déconseiller l'usage spécialement métaphysique ou théologique des mots *fatalisme* et *fatalité*. **(A. L.)**

La différence entre déterminisme et fatalisme me paraît la suivante : le fatalisme n'implique pas la causalité ; le déterminisme implique la causalité. **(E. Chartier.)**

Sur **Fatalité.** — La phrase placée entre parenthèses dans la *Critique* (« alors même que celui qui en est l'objet, etc. »), a été ajoutée pour tenir compte de la remarque suivante de **J. Lachelier :** « Il semble que l'idée de fatalité n'implique pas nécessairement celle de contrainte. Voyez les deux exemples donnés par La Fontaine dans la curieuse fable intitulée l'*Horoscope* (VIII, 16) :

On rencontre sa destinée,
Souvent par des chemins qu'on prend pour l'éviter.

C'est donc notre volonté même qui est séduite, et nous ne subissons pas de contrainte. » — Il est vrai que nous ne sentons point la contrainte, si ce n'est au dernier moment, et pour ainsi dire quand elle se démasque ; jusque-là nous la servons aveuglément ; mais il n'en reste pas moins que la volonté humaine fait effort en un sens (échapper aux lions, à la chute d'une maison) et que ces efforts sont inefficaces, puisqu'ils produisent, malgré leur direction, le contraire du résultat auquel ils tendaient. Aussi La Fontaine conclut-il :

Je ne crois point que la Nature
Se soit *lié les mains* et *nous les lie* encor
Jusqu'au point de marquer dans les cieux notre sort. **(A. L.)**

— Le vers proverbial : *Ducunt volentem fata, nolentem trahunt* (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, CVII, 10) exprime très bien la part d'indétermination et la contrainte qu'implique le fatalisme à l'égard de l'individu. Celui-ci fait comme il lui plaît ; peu importe : il est ou conduit ou traîné. On ne saurait affirmer plus nettement l'indépendance de l'individu, et son impuissance. **(V. Egger.)**

— Le sens funeste des mots *fatal* et *fatalité* s'explique assez aisément, semble-t-il, par cette croyance naturelle à l'humanité, et d'ailleurs fausse, qu'il faut chercher l'explication du malheur dans une finalité, dans une volonté, c'est-à-dire en somme dans une responsabilité. Le bonheur au contraire étant en quelque sorte considéré comme un *droit*, il n'y a nulle raison, croit-on, d'en attribuer le bienfait à un être conscient. En d'autres termes l'humanité cherche toujours à *expliquer* ses malheurs (c'est une façon de protester contre eux) ; elle se borne à constater ses joies et à les accueillir sans reconnaissance. **(L. Boisse.)**

par laquelle certains événements seraient fixés en eux-mêmes, indépendamment des causes qui les produisent : « Daher ist der Satz : Nichts geschiet durch ein blindes Ohngefähr *(in mundo non datur casus)* ein Naturgesetz *a priori;* imgleichen keine Notwendigkeit in der Natur ist blinde, sondern bedingte, mithin verständliche Notwendigkeit *(non datur fatum)*[1]. » Ce principe est donc *a priori*, et se rattache aux catégories de la modalité, comme le précédent à celles de la relation. (*Critique de la Raison pure*, Postulats de la pensée empirique. A, 228 ; B. 281. Kehrbach, 212.)

FAUTE, D. *Fehler ;* E. *Fault ;* I. *Fallo.*

Manquement à une règle ou à une norme qui aurait dû être respectée. Se dit surtout du manquement aux règles morales, esthétiques, logiques, mathématiques, grammaticales ; mais aussi d'un manque d'habileté, d'une manière d'agir maladroite ou fâcheuse : « Une faute diplomatique. » — « Personne n'est sujet à plus de fautes que ceux qui n'agissent que par réflexion. » VAUVENARGUES, *Réflexions et maximes*, 131.

Cf. *Péché**.

1. « C'est donc une loi *a priori* de la nature que rien n'arrive par un hasard aveugle *(in mundo non datur casus...)* et de même il n'y a pas dans la nature de nécessité aveugle, mais seulement une nécessité conditionnelle, donc intelligible *(non datur fatum)*. »

REMARQUE

Le mot *faute* implique, dans l'esprit de celui qui l'emploie, la croyance à la valeur de la norme qui n'a pas été suivie : une marche ou un accord interdits par l'harmonie classique ne sont pas des fautes pour celui qui rejette en principe les règles de celle-ci. Ce caractère désapprobatif est toujours compris dans l'import de ce mot, même quand il s'agit de fautes honorables, ou de fautes heureuses par leurs conséquences, comme celles dont parle LEIBNIZ (*Théodicée*, I, 10), en citant ce passage d'une hymne qui se chantait le samedi saint :

O felix culpa (la faute d'Adam) quæ talem ac tantum Meruit habere Redemptorem.

Rad. int. : Kulp.

FAUX, D. *Falsch ;* E. *False ;* I. *Falso.* Voir *vrai**.

Rad. int. : (Non vrai) Ne-ver ; (qui imite quelque chose pour faire illusion) fals.

FECHNER (loi de) ou Loi psychophysique, D. *Fechners Gesetz ;* E. *Fechner's law ;* I. *Legge di Fechner.* « La sensation varie comme le logarithme de l'excitation. » Cette loi peut être exprimée par la formule :

$$S = C \log E$$

où S représenterait l'intensité de la sensation, E celle de l'excitation et C une constante (variable suivant les différentes classes de sensations, suivant les individus, suivant leur état, etc.). *Cf.* FOUCAULT, *La psychophysique.*

CRITIQUE

1° Il est douteux que l'intensité d'une sensation soit une grandeur mesurable ; mathématiquement, elle ne satisfait pas à la condition qui veut que l'unité soit une *partie* de la grandeur qu'elle sert à mesurer : une sensation ne peut pas être divisée en « différences minima de sensation ». — Psychologiquement une sensation varie surtout qualitativement (et même, suivant quelques philosophes, d'une façon purement qualitative) quand nous disons que l'intensité en augmente. Voir BERGSON, *Données immédiates de la conscience*, chap. I.

2° On pourrait dire que si cette grandeur n'est pas mesurable, elle est du moins *repérable.* Mais, même en accordant d'appeler conventionnellement *intensité de la sensation* la somme des différences minima qu'il faut successivement percevoir pour y parvenir, l'énoncé ci-dessus reste encore une approximation assez imparfaite des mesures effectivement obtenues.

3° L'énoncé correct du fait réel indiqué par la loi de Fechner serait celui-ci : « Une excitation étant d'intensité moyenne, la quantité dont il faut faire croître cette excitation pour obtenir le plus petit accroissement discernable de la sensation est proportionnelle à la grandeur de l'excitation primitive. » Cette formule ainsi modifiée est appelée quelquefois aussi par abus *loi de Fechner.* Il serait plus juste de l'appeler *loi de Weber*, car elle se rapproche davantage de l'énoncé qu'en donnait celui-ci, et il a été le premier à signaler cette relation.

FEED-BACK, (S).

FELAPTON. Mode de la 3e figure, se ramenant à *Ferio** par la conversion partielle de la mineure :

Nul M n'est P.
Tout M est S.
Donc quelque S n'est pas P.

FERIO. 4e mode de la 1re figure du syllogisme :

Nul M n'est P.
Quelque S est M.
Donc quelque S n'est pas P.

FERISON. Mode de la 3e figure se ramenant à *Ferio** par la conversion simple de la mineure :

Nul M n'est P.
Quelque M est S.
Donc quelque S n'est pas P.

Ferme (affirmation ou négation), voir les Observations sur *Jugement**.

FESAPO. Mode de la 4e figure se ramenant à *Ferio** par la conversion simple de la majeure et la conversion partielle de la mineure.

Nul P n'est M.
Tout M est S.
Donc quelque S n'est pas P.

CRITIQUE

On appelle quelquefois ce mode **Fespamo** (p. ex. *Logique* de PORT-ROYAL, III, ch. VIII), mais à tort ; car il n'y a pas lieu de transposer les prémisses (ce qu'indique la lettre *m*).

FESTINO. Mode de la 2e figure se ramenant à *Ferio* par la conversion simple de la majeure :

Nul P n'est M.
Quelque S est M.
Donc quelque S n'est pas P.

FÉTICHISME, D. *Fetischismus ;* E. *Fetichism ;* I. *Feticismo.*

Usage et culte des *fétiches* (D. *Fetisch ;* E. *Fetich ;* I. *Feticcio*), c'est-à-dire de petits objets matériels considérés comme l'incarnation ou du moins comme la « correspondance* » d'un esprit, et par suite comme possédant un pouvoir magique. — Ce terme est portugais ; il a d'abord été appliqué

Sur **Loi de Fechner.** — Il me paraîtrait plus exact de dire, pour critiquer cette loi, que l'intensité d'une sensation est une grandeur *sui generis*, mais que cette sorte de grandeur n'est pas mesurable. Il est très contestable que les sensations ne varient que qualitativement : dirons-nous qu'une couleur trop crue ou trop bien éclairée est devenue une *autre* couleur que celle qu'elle était lorsqu'elle était atténuée, un moment auparavant, par une cause quelconque ? **(V. Egger.)**

Cette loi résulte de ce qu'on a confondu des *numéros d'ordre* dans les expériences avec des quantités en progression arithmétique. **(E. Chartier.)**

M. BERGSON résout le plus souvent les prétendus changements d'intensité non pas en variations qualitatives, mais en accroissement ou diminution de la multiplicité des sensations (métaphore de l'orchestre). **(F. Pécaut.)** — Mais cette multiplicité n'est pas formée d'unités nombrables. La variation est donc bien, selon lui, essentiellement qualitative. **(A. L.)**

par les explorateurs de ce pays, aux objets vénérés par certaines peuplades d'Afrique.

Rad. int. : Fetichism.

FIAT. L. « Que cela soit », terme emprunté à la traduction latine de la *Genèse*, I, 3 : « Fiat lux, et lux facta est. »

A. Acte créateur de Dieu.

B. Par analogie, un acte de volonté, en tant qu'il est considéré comme l'origine de quelque chose de nouveau, réalisant une fin déjà contenue, comme idée, dans cet acte de volonté. Voir spécialement W. James, *Le sentiment de l'Effort* (Critique philosophique, 1880, II), et *Principles of psychology*, II, ch. xxvi. Cf. Lipps, *Leitfaden der Psychologie*, 2e éd. (1906), p. 21.

FICTION, D. *Fiction ;* E. *Fiction ;* I. *Finzione.*

D'une façon générale, ce qui est feint *(fictum)* ou fabriqué par l'esprit.

A. Construction logique ou artistique à laquelle on sait que rien ne correspond dans la réalité ; p. ex. en mathématiques, dans le roman, etc. Hume, *Traité de la Nature humaine*, II, 4.

B. (*Representative fiction*, Bain) : hypothèse utile pour représenter la loi ou le mécanisme d'un phénomène, mais dont on se sert sans en affirmer la réalité objective. C'est ce qu'on appelle souvent aujourd'hui un *modèle physique.*

C. *Fiction légale*, énonciation fausse ou incertaine qui doit être légalement tenue pour vraie (p. ex. : « nul n'est censé ignorer la loi » ; *is pater est quem nuptiae demonstrant*, etc.).

Rad. int. : Fiktivaj.

FIDÉISME, D. *Glaubensphilosophie ;* E. *Faith-philosophy ;* I. *Filosofia della fede, fideismo.* — Ces équivalents ne correspondent pas exactement au mot français : ils s'appliquent surtout, historiquement, à la philosophie de Herder ou à celle de Jacobi, que nous appellerions plutôt *sentimentalisme.*

A. Terme primitivement théologique, appliqué à la doctrine de Huet, de l'abbé Bautain et de Lamennais : la raison ne nous apprend rien sur la nature vraie des choses, elle ne peut que classer et formuler les apparences. La vérité absolue s'obtient par une faculté supérieure et spéciale, l' « intelligence », qui nous donne l'intuition de la réalité spirituelle, mais qui ne peut elle-même entrer en action qu'en prenant pour base la révélation, dont elle nous permet de comprendre le sens ésotérique.

Cette doctrine ayant été condamnée en 1838 par les autorités ecclésiastiques, le mot *fidéisme* a gardé dans le langage des écrivains catholiques un sens nettement péjoratif. — Cf. *Traditionalisme**.

B. Par extension, dans le langage philosophique moderne, s'oppose à *rationalisme*, et s'applique à toutes les doctrines qui admettent des « vérités de foi », et qui leur reconnaissent une valeur égale ou supérieure à celle des vérités qui constituent les principes et les conclusions des sciences. « [Renouvier a soutenu] dans le *Deuxième Essai* une sorte de *fidéisme* libertiste, étranger, au fond, et même opposé au caractère dogmatique que présentent, dans le *Premier Essai*, les thèses finitistes phénoménistes, etc. » Pillon, *Année philosophique*, 1905, p. 106. — Cf. Lapie, *Rationalisme et fidéisme*, Comptes rendus du Congrès de Philos. de 1900, tome I.

Rad. int. : **B.** Fideism.

Sur **Fétichisme.** — « *Fétiche* vient de *factitius*, et veut dire d'abord objet fabriqué de main d'homme. Il est probable qu'on entendait opposer par là le culte des fétiches à celui du vrai Dieu, ou des objets naturels tels que les astres, les animaux, etc. » **(V. Egger.)** — Cette idée paraît confirmée par le fait que *fétiche* a été employé autrefois comme adjectif : « *Du culte des Dieux fétiches*, etc. », titre d'un ouvrage du Président de Brosses (1760). *Feitiço*, en portugais, s'emploie comme adjectif (artificiel, faux, fabriqué, non naturel) et comme substantif (sortilège, philtre ; magie). » Viera, *Grande Diccionario portuguez*, sub v°. — D'autre part, Littré définit le fétiche un « objet *naturel*... qu'adorent les nègres des côtes occidentales de l'Afrique ». Il rattache aussi ce mot au mot portugais (qu'il écrit *fétisso*). Mais il traduit celui-ci par « objet fée, enchanté », qu'il fait venir, comme *fée*, de la racine latine *fatum.*

Sur **Fidéisme.** — Sur le sens toujours péjoratif de ce terme dans la langue des écrivains catholiques, voir la préface d'Ollé-Laprune à la seconde édition de son livre *De la Certitude morale*, où il se défend contre cette qualification. Cf. Brunetière : « Le *fidéisme* et le *rationalisme* sont deux hérésies contradictoires ; nous ne pouvons pas en triompher par les mêmes moyens. » *Les raisons actuelles de croire*, p. 15. — Accusation d'ailleurs soulevée contre Brunetière lui-même : « L'affirmation sans nuances que ni la divinité de Jésus-Christ, ni même l'immortalité de l'âme ou l'existence de Dieu n'étaient susceptibles de preuves... mit la plume aux mains de Mgr d'Hulst, qui accusa nettement Brunetière de fidéisme. » Fonsegrive, *L'évolution des idées dans la France contemporaine*, p. 91.

Le sens **B** est employé à plusieurs reprises par Fouillée, *La pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes*, Préface, p. iv, v.

M. le pasteur **Trial** nous a signalé un autre sens encore de *fidéisme*, chez certains théologiens protestants : la doctrine qui fait consister la foi dans la confiance en Dieu, par opposition à la croyance aux dogmes. Voir *Foi**, observations. (D'ailleurs, dans le protestantisme, l'opinion la plus générale est l'insuffisance de la raison à démontrer les dogmes.)

— Je reconnais qu'il serait sans doute utile, à certains égards, d'avoir un mot pour désigner les doctrines qui admettent que la raison seule ne suffit pas aux besoins de l'homme et qu'elle doit être complétée par la foi. *Pragmatisme* désigne surtout une théorie de la vérification, même rationnelle ; et *super-rationalisme*, qui a été employé en ce sens par des théologiens, deviendrait difficilement d'un usage philosophique. — D'autre part, aucune doctrine reconnaissant la nécessité de la foi ne peut accepter pour elle-même le nom de *fidéisme*, qui a reçu dans l'histoire de la théologie une détermination technique trop précise : elle se ferait le plus grand tort par les malentendus inévitables que soulèverait cette expression. De plus, les doctrines contemporaines auxquelles on appliquerait ce mot ne sont pas strictement fixées dans une formule ; elles sont plutôt en voie de constitution et de développement ; et, à cet égard, il serait regrettable de leur donner une étiquette comme à des choses finies et arrêtées. **(Ed. Le Roy.)**

Il me semble que, même au sens proprement philosophique, le mot fidéisms ne désigne pas une doctrine qui admet des « vérités de foi » à côté ou au-dessue des vérités de science, mais s'applique à toute doctrine qui tend à exclure des vérités de foi le caractère rationnel, les preuves intellectuelles qu'elles comportent. La définition proposée semble impliquer que le rationalisme se restreint à ce qui est démontré scientifiquement et méconnaît toutes les autres formes de la connaissance et de l'action : ce qui paraîtrait vraiment trop justifier les reproches d' « intellectualisme exclusif » qui lui ont été adressés. — A mon sens, le *fidéisme* consiste : ou à séparer, par une sorte de cloison étanche, le domaine de la science et le domaine de la croyance ; ou à subordonner, d'une manière plus ou moins oppressive, et même éliminatoire, l'activité proprement rationnelle aux

Observations (suite)

besoins pratiques, aux raisons de sentiment, aux exigences morales et religieuses. Dès lors, le mot *fidéisme*, impliquant un abus ou une exagération du rôle de la foi, a un sens toujours péjoratif. **(M. Blondel.)**

Discussion à la séance du 21 juin 1906 :

A. Lalande donne lecture de la note ci-dessus de M. BLONDEL et ajoute : « Je ne puis admettre le premier des deux sens définis par M. Blondel, au moins dans les termes où il le caractérise. Personne ne songerait à appeler *fidéisme* les systèmes agnosticistes, comme celui de SPENCER par exemple, qui séparent par une sorte de cloison étanche le domaine de la science et celui de la croyance. Je suppose même que M. Blondel a entendu parler, non pas précisément de la séparation des *domaines* de la raison et de la foi, mais plutôt de l'état d'esprit qui consiste à admettre qu'il y a, sur un certain nombre de questions, deux attitudes logiquement inconciliables, et qu'on a cependant le droit d'adopter à tour de rôle, l'une rationaliste, l'autre croyante. — En tout cas, ni dans un sens ni dans l'autre, le mot *fidéisme* ainsi entendu ne serait nécessairement péjoratif. Il le serait évidemment, par définition même, dans la seconde acception distinguée par M. Blondel, et qui consiste en « un abus ou une exagération du rôle de la foi ». Mais c'est là le sens théologique du mot, défini au § **A**, et non pas son sens philosophique ».

J. Lachelier : « Il y a eu là une infiltration regrettable d'un terme théologique dans le langage philosophique. Mais le mot ayant cette origine très spéciale, on ne peut lui enlever le caractère péjoratif qui s'y est attaché dans son premier usage. Il n'y a proprement *fidéisme* que si la foi *supplante* la raison dans une matière que l'on considère comme lui appartenant. »

L. Brunschvicg : « Les écrivains contemporains qui se servent de ce mot l'ont certainement forgé de toutes pièces, en ignorant les systèmes théologiques de l'abbé Bautain ou de Lamennais. Leur but paraît même avoir été plutôt de trouver, pour les doctrines qui font intervenir la foi religieuse dans la philosophie, une désignation purement technique qui n'éveillât aucune des passions que peuvent soulever des termes plus usuels. »

J. Lachelier : « Mais on ne peut pas faire qu'il n'éveille pas actuellement une idée d'exagération et d'abus chez tous ceux qui en connaissent, même vaguement, l'histoire primitive. »

L. Couturat : « D'autre part, nous avons besoin d'un adjectif dérivé du mot *foi*, et qui puisse être opposé à *rationaliste* dans le sens précis où l'on parle souvent des rapports, ou des conflits « de la foi et de la raison ». *Volontariste* s'oppose à *intellectualiste*. *Pragmatiste* a tous les sens, depuis le rationalisme le plus scientifique et le plus positif jusqu'à l'apologétique religieuse. Pour éviter le mot *fidéiste*, qui était en discussion, on a été obligé de parler tout à l'heure de l'attitude rationaliste et de l'attitude « croyante ». Il serait très utile d'avoir un terme technique pour rendre cette idée, et pour désigner les doctrines philosophiques qui présentent ce caractère. »

A. Lalande. « Je le crois aussi, et il me semble que le sens primitif du mot *fidéiste* est aujourd'hui assez généralement oublié pour que le nouvel usage puisse se maintenir, et lui faire perdre peu à peu la portée péjorative qu'il a eue d'abord. — Cependant, en raison des divergences de vues qui se sont exprimées ici, je pense qu'il convient de ne faire aucune proposition pour ou contre cet usage dans le corps du *Vocabulaire*, et d'y reproduire seulement les observations qui viennent d'être échangées. » *(Assentiment.)*

Fieri, voir *Devenir**.

FIGURE. — *Voir ci-dessous aux différents sens les équivalents étrangers.*

Primitivement, au sens du L. *figura*, ce que nous entendons aujourd'hui par *forme*, au sens le plus général du mot. C'est ainsi que l'on discutait au moyen âge « sur la *figure* de la terre », c'est-à-dire sur la question de savoir si elle était plate, sphérique, etc.

A. GÉOMÉTRIE (D. *Figur ;* E. *Figure ;* I. *Figura*).

On appelle *figure* tout ensemble de points, plus particulièrement un ensemble de lignes et de surfaces. (La notion de figure géométrique n'implique ni que les éléments de la figure soient finis ou limités, ni qu'ils soient en nombre fini.)

B. LOGIQUE (G. Σχῆμα, quelquefois τρόπος, ARISTOTE. — D. [*Schluss*]- *figur ;* E. *Figure ;* I. *Figura*).

Figure du syllogisme. On appelle *figure* chacune des formes que peut prendre un syllogisme, suivant les positions que le moyen terme occupe, comme sujet ou prédicat, dans la majeure et dans la mineure. Classe des modes qui présentent chacune de ces formes.

C. Figure de rhétorique (D. [*Rhetorische*] *Figur ;* au sens spécial de symbole, d'allégorie, *Bild ;* E. *Figure ;* I. *Figura*).

« On a restreint la signification du mot *figure*, qui comprend toutes les formes de l'élocution, aux mouvements de pensée et aux tours d'expression qui se font remarquer... On divise les figures en *figures de mots* (ellipse, syllepse, etc.) et *figures de pensée* (interrogation, ironie, litote, etc.)... » GÉRUZEZ, *Cours de littérature*, pp. 165-166.

Spécialement, expression symbolique d'une pensée : substitution d'une image concrète à une idée abstraite, ou *correspondance** d'un fait à un autre. « Dieu n'ayant pas voulu découvrir ces choses à ce peuple... les a exprimées en figures, afin que ceux qui aimaient les choses figurantes s'y arrêtassent, et que ceux qui aimaient les figurées les y vissent. » PASCAL, *Pensées*, éd. Brunschvicg, fragm. 670. Voir toute la section X.

Rad. int. : Figur.

FIN, G. τέλος dans les deux sens ; τὸ οὗ ἕνεκα au sens **B ;** — L. *finis ;* — D. **A.** *Ende ;* **B.** *Zweck, Endzweck ;* — **E.** *End, purpose ;* — I. *Fine.*

Finis signifie proprement en latin *borne* ou *limite :* « *Fines*, les frontières. » D'où la série des sens suivants : 1° la cessation, le terme, le point où l'on s'arrête ; — 2° l'achèvement, et par

---

Sur **Figure.** — On avait besoin, au moyen âge, du mot *figure*, au sens étymologique, le mot *forme* étant encore pris dans son sens métaphysique et aristotélique. L'abandon de la scolastique, en faisant perdre à ce dernier sa valeur technique, lui a permis de se substituer à *figure*. La transition paraît avoir été faite par l'usage du mot *forme* pour désigner la « figure » extérieure des êtres vivants, considérée comme exprimant leur forme essentielle. « Je soutiens qu'il faut dire la *figure* d'un chapeau, et non pas la forme ; d'autant qu'il y a cette différence entre la forme et la figure, que la forme est la disposition extérieure des corps qui sont animés ; et la figure, la disposition extérieure des corps qui sont inanimés. » MOLIÈRE, *Le mariage forcé* (1664), scène VI. (*D'après des notes de* **J. Lachelier** *et* **L. Boisse.**)

— « *Figure* » s'emploie encore, en anglais, pour désigner la forme d'objets inanimés **(B. Russell).** — Cf. en français, *configuration* (d'un pays, d'un littoral).

— Sur **Figure du Syllogisme,** le sens de σχῆμα chez ARISTOTE, et l'existence de la « quatrième figure » voir le *Supplément* à la fin du présent ouvrage.

suite la perfection de ce qu'on voulait réaliser ; — 3° la chose même qu'on veut réaliser, le but ; — 4° l'idée du but, l'intention ; — 5° le sens dans lequel une tendance est dirigée. — Et (par rayonnement latéral à partir de l'idée de but) ; — 6° la *destinée** ou la *destination** d'un être.

Dans la continuité de ces sens, on peut distinguer deux groupes principaux, auxquels correspondent d'ailleurs des termes différents dans plusieurs langues :

A. (Opposé à *commencement.*) Cessation d'un phénomène dans le temps ; limite d'un objet dans l'espace, mais seulement quand on suppose cet objet parcouru d'une façon telle que la limite en question soit un *dernier* élément de perception : « La fin d'un livre. »

B. (Opposé à *moyen.*) Ce pourquoi quelque chose existe ou se fait : but, intention, sens dans lequel une tendance est dirigée.

« **Fin en soi** » (*Zweck an sich*, KANT) s'oppose à la fois à *fin subjective* et à *fin relative : la fin en soi* est fin *objective*, nécessaire, par opposition aux fins subjectives ou individuelles qu'une volonté peut se proposer à elle-même sans leur attribuer de valeur universelle ; elle est fin *absolue*, inconditionnelle, par opposition aux fins relatives ou intermédiaires qui empruntent leur caractère de fin à ce qu'elles sont moyens d'une autre fin plus élevée. Ainsi l'homme, en tant qu'être concret, peut être moyen de fins diverses, et se proposer des fins variables ; mais la nature raisonnable, réalisée dans l'homme, « existe comme *fin en soi*, c'est-à-dire qu'elle possède cette valeur absolue qu'il faut bien mettre quelque part, pour qu'il y ait un principe pratique suprême ». DELBOS, *Philosophie pratique de Kant*, p. 372.

« **Règne des fins.** » D. *Reich der Zwecke*, opposé à *règne de la nature (Reich der Natur)*. KANT, *Grundlegung zur Met. der Sitten*, deuxième section, spéc. § 97-111.

KANT entend par *Règne (Reich)* « la liaison systématique des êtres raisonnables par des lois objectives communes ». Or, les êtres raisonnables sont, par leur raison, des êtres capables de se poser des fins ; et, par le caractère inconditionné de cette même raison, des êtres *fins en soi**. Ainsi peut être dit « règne des fins » le système qui comprend sous une même législation les fins des êtres raisonnables, qui sont eux-mêmes fins en soi, ainsi que les fins que ces êtres peuvent se proposer sous la condition de respecter en eux-mêmes et dans leurs semblables la dignité d'êtres fins en soi. En cette qualité de fin en soi, tout être raisonnable doit se considérer aussi comme l'auteur de la législation qui gouverne le « règne des fins ». (Principe de l'autonomie.) — Cette formule s'applique donc à trois objets : 1° les êtres raisonnables comme fins en soi ; 2° les fins objectives que ces êtres *doivent* se proposer, leurs devoirs ; 3° les fins que tout être raisonnable *peut* se proposer sous la condition de respecter la loi morale.

Le règne des fins n'est qu'un idéal ; mais il est un idéal pratique, c'est-à-dire qu'il peut être réalisé par la liberté.

CRITIQUE

Pour la discussion des diverses acceptions du mot *fin*, au sens **B**, voir la Critique de *Finalité**.

Rad. int. : **A.** Fin ; **B.** Cel *(Boirac)*.

Sur **Fin, Final, Finalisme, Finalité.** — Tous ces articles ont été entièrement remaniés par suite des observations reçues et de la discussion en séance du 21 juin 1906. Les membres de la Société qui étaient présents, et plusieurs correspondants ont exprimé le désir que tous ces articles fussent réunis en un seul. La complexité des sens qu'ils expriment ne m'a pas permis de le faire ; mais j'ai réuni en une seule toutes les CRITIQUES, concernant les divers sens des mots *Fin, Cause finale, Finalité :* on la trouvera à ce dernier article. **(A. L.)**

Sur **Fin.** — Le prof. **Eucken** nous a signalé l'existence d'une intéressante analyse des différents sens du mot *Finis* chez saint THOMAS D'AQUIN, dans SCHUTZ, *Thomas-Lexikon*, 2e édition, p. 311 et suiv. — En voici le résumé :

Finis : A. Limite ou terminaison : « Anima humana finem essendi non habet. » *Summa contra Gentiles*, II, 83. — B. Définition : « Finis quantum ad essentiam. » *In lib. Sentent.*, I, 43, 1. — C. Perfection : « Quod est optimum in unoquoque est finis ejus. » *In lib. de Somno*, 4 e. — D. But, soit celui d'une action intelligente : « Finis nihil aliud est quam illud cujus gratia alia fiunt. » *In Ethicam*, I, 9 a ; soit celui d'une tendance aveugle : « Hoc dicimus esse finem in quod tendit impetus agentis. » *S. c. Gentiles*, III, 2. On peut distinguer, comme subdivisions de ce dernier sens (au milieu de toutes les distinctions relevées par SCHUTZ, et dont beaucoup ne sont que des références accessoires, telles que *finis bonus* et *finis malus*, *finis communis* et *finis proprius*) : *Finis agentis*, le but de l'être qui agit, p. ex. le gain de l'architecte ; et *Finis operis*, le but de son acte, p. ex. la maison qu'il construit ; — *Finis exterior* et *finis interior ;* — *Finis ultimus* et *finis proximus*.

Cf. également dans GOCLENIUS (*Lexicon philos.*, 583 A) le résumé suivant des différents sens du mot *finis :* « Finis : 1° est terminans rem : ita limes finis agri ; — 2° est interitus, id est ultima pars rei pene absumptae ; — 3° idem est quod perfectio rei ; 4° est finis intentionis, ad quem efficiens ordinatur, et qui movet efficientem ad agendum. *Zabarella :* Finis cujusque partis est operatio propria et proprium munus. *Albertus Magnus :* Finis est cujus causa fit omne quod fit. *Thomas :* Finis non est principium, nisi ut est in intentione moventis, etc. ; — 5° Finis κατ' ἐξοχήν dicitur, in quem reliqui fines destinantur. » — On remarquera que tous ces sens sont restés en usage dans le mot *fin*, sauf le troisième, qui s'est conservé seulement dans le mot *fini.* **(A. L.)**

— On a été amené à unir les sens **A** et **B** dans le mot *fin* parce que ce qui est le but de l'action en est en même temps le terme. L'identification grecque des idées de limitation et de perfection dans le mot τέλος paraît avoir pour origine la doctrine pythagoricienne, essentiellement finitiste, pour qui la perfection consiste à définir, dans l'infini, un κόσμος, un monde harmonique et limité. **(R. Berthelot.)**

Les deux sens de *terme* et de *but* sont psychologiquement liés l'un à l'autre ; soit parce qu'en présence d'un tout achevé (d'une chose limitée dans l'espace ou d'un processus terminé dans la durée) le dynamisme naturel de la conscience trouve plus facilement à introduire sous une forme précise la notion d'un but de cette chose ou de ce processus ; soit parce que cette notion de but, même appliquée par l'imagination à ce qui n'est pas donné comme actuellement terminé, y introduit l'idée d'une limite future. En tout cas, c'est bien la coexistence et la mutuelle pénétration dans la conscience de la représentation statique et du dynamisme qui explique la coexistence et l'imparfaite séparation des deux sens du mot *fin.* **(M. Bernès.)**

FINAL, D. **A.** *Letzt, endlich* (veut dire également *fini*) ; — E. **A.** *Last, final ;* **B.** *Final*, rare ; — I. *Finale.*

A. Opposé à *initial.* Qui concerne ou constitue une fin* au sens **A** : ultime, dernier. — *But final*, celui qui n'est moyen par rapport à aucune autre fin ultérieure.

B. Opposé à *efficient*, quelquefois à *mécanique.* — Qui présente une finalité*.

Cause finale (L. Scol. *Causa finalis ;* se trouve déjà chez Abélard, not. *Dialogus inter Philosophum Judaeum et Christianum.* — R. Eucken).

Ce qui explique un fait en le faisant connaître comme moyen d'une fin. Ex. : « La cause finale des impôts est la nécessité d'assurer les services publics. » Ce mot s'emploie souvent comme synonyme de *fin**. Pour la critique de l'un et de l'autre, voir *Finalité**.

L'expression plurielle : *les causes finales*, s'applique ordinairement à un plan de l'univers, révélant l'existence d'une personnalité supérieure qui en est l'architecte. « ... Il faut observer les phénomènes sans aucun dessein de les faire entrer dans un plan conçu d'avance et dont on fait témérairement honneur à l'auteur de la nature. Mais lorsque les faits que nous avons scrupuleusement étudiés conspirent évidemment à un seul but, quand nous les voyons disposés avec ordre, avec intelligence, avec prévoyance pour les besoins et pour le bien de chaque être, comment nous refuser de croire à l'existence d'une cause intelligente et souverainement bonne ? » Franck, Causes finales, *Dict. des sciences philosophiques*, 254 B. — L'ouvrage de Paul Janet, *Les causes finales*, dissocie d'abord logiquement les deux conceptions, mais pour les réunir ensuite. « L'existence des fins dans la nature (démontrée dans le premier livre) équivaut-elle à l'existence d'une cause suprême, extérieure à la nature et pour-

Sur **Cause finale.** — J'avais proposé dans la première rédaction de cet article de réduire le sens de *cause finale* à ce que les scolastiques appelaient l'*être intentionnel* de la cause finale, c'est-à-dire à son existence idéale dans la tendance, le besoin ou l'idée. Mais cette proposition a été presque unanimement écartée, par cette raison surtout que la cause finale ne différerait plus alors de la cause efficiente **(J. Lachelier, Pécaut, Goblot).** Elle en différerait tout au moins, me semble-t-il, comme l'espèce diffère du genre. Et c'est ce qui justifierait l'emploi du mot *cause* dans cette formule (cause qui agit pour un but). Si on le prend autrement, *cause* ne signifie plus rien, dans cette expression, de ce qu'il signifie dans la langue philosophique moderne. Et comme on ne peut que très difficilement effacer de l'esprit cette signification actuelle, *cause finale*, au sens de *fin*, est une source constante de malentendus. **(A. L.)**

— Mais ne pourrait-on pas définir la cause finale indépendamment de toute théorie : « La cause qui produit les moyens de sa propre réalisation ? » Si l'habitation ou la location sont causes finales de la maison, la maison est moyen de l'habitation ou de la location. Les concepts de *cause finale* et de *cause de soi* me semblent très voisins, le second seulement un peu plus formel que le premier. **(F. Pécaut.)**

— Comment ce qui n'est pas encore réalisé peut-il dès maintenant déterminer des effets ? Une solution de ce problème est que la représentation du but est contenue dans la cause efficiente ; mais il ne faut pas pour cela confondre la cause efficiente avec la cause finale, et lui en donner le nom. Une autre solution consiste à admettre l'existence d'un attrait, par exemple de l'idéal sur le réel, ou, ce qui revient à peu près au même, une tendance du réel vers l'idéal, une sorte d'action à distance dans le temps. En ce sens, la cause finale est bien le terme à venir ; la finalité, c'est l'avenir capable de déterminer le passé. C'est supprimer la finalité que de mettre la cause finale à l'origine de la série, car elle n'est plus dès lors qu'une cause efficiente. **(E. Goblot.)**

— Il me semble que ces deux solutions enlèvent également le caractère de « cause » au but en tant que but. Car dans les deux cas ce qui agit est la *représentation* du but, ou le désir de l'atteindre ; cette représentation ou ce désir n'en

suivant ces fins avec conscience et réflexion ? » (*Ibid.*, 425.) C'est l'objet du second livre de l'ouvrage, intitulé : *La cause première de la finalité.*

Par suite de l'anthropocentrisme professé par beaucoup de partisans des causes finales, les deux sens de cette expression ont été souvent confondus. *Rad. int. :* **A.** Fin ; **B.** Cel *(Boirac).*

FINALISME, D. *Finalismus ;* E. *Finalism ;* I. *Finalismo.*

Toute doctrine qui attribue un rôle important à la finalité dans l'explication de l'univers, et spécialement :

A. Doctrine des *causes finales**, providentialisme.

B. Antériorité et supériorité de la tendance (besoin, désir, volonté) par rapport à l'action mécanique. On dit souvent, en ce sens, *Volontarisme**.

CRITIQUE

Comme presque tous les noms de doctrine, ce terme est mauvais et prête facilement à l'équivoque.

FINALITÉ, D. *Zweckmässigkeit, Finalität ;* — E. *Finality*, rare ; au sens **A,** *purposiveness ;* — I. *Finalità.*

A. Fait de tendre à un but ; caractère de ce qui tend à un but ; adaptation de moyens à des fins.

B. Adaptation de parties à un tout, ou des parties d'un tout les unes aux autres.

Finalité externe, celle qui a pour fin un être autre que celui qui est (totalement ou partiellement) un moyen de réaliser cette fin. (Ex. l'homme et le vêtement.) — *Finalité interne*, celle qui a pour fin l'être même dont les parties sont considérées comme moyen. (Ex. Organisme animal, œuvre d'art.)

Finalité immanente, celle qui résulte de la nature et du développement de l'être même qui présente cette finalité (Ex. Adaptation spontanée de l'être vivant à son milieu.) — *Finalité transcendante*, celle qui est réalisée dans un être, par l'action qu'exerce sur lui un autre être, en vue de la fin considérée. (Ex. Sélection artificielle, élevage.)

auraient pas moins agi, et selon un mode intentionnel, « finaliste » quand bien même l'action aurait échoué, de sorte que le but n'aurait jamais été réalisé. En quoi donc « l'avenir détermine-t-il le passé » ? Un homme tire à la cible, et manque le blanc. Atteindre le blanc n'a-t-il pas été la cause finale de son attitude et de ses mouvements ? Or le *blanc atteint* n'existe pas et n'existera jamais relativement à l'acte de tirer cette seule balle. — Mais le blanc existe, et il a été la cause finale ? — Non, car la fin de l'action n'était pas l'existence du blanc, ou la position du blanc, toutes choses déjà données antérieurement, et qui par suite n'ont pas à être réalisées. C'était le *blanc atteint*, le blanc percé d'une balle, lequel n'est ni ne sera, et par conséquent n'a pu être, en aucun sens, cause de sa *propre réalisation*. — Le concept de cause finale, s'il est ainsi défini comme *causa sui*, enveloppe donc une confusion du but visé et du but atteint, et disparaît dès qu'on la dissipe. Il me semble que M. **Goblot,** lui aussi, conclut bien en ce sens, car il ajoute : « Telle est la conception commune de la cause finale. C'est précisément parce qu'elle ne résiste pas à la critique que tant de savants, à l'exemple de Bacon, s'efforcent de la bannir de la science. » Sur le sens acceptable qu'on pourrait donner, selon M. Goblot, au mot *finalité*, voir ci-dessous à l'article *Finalité*, la « critique » et dans la *Revue philosophique*, l'article du même auteur intitulé : Fonction et Finalité (1899, I, 495 et II, 632). **(A. L.)**

Sur Finalisme. — Il conviendrait de ne jamais employer ce mot que sous sa forme adjective « : finaliste », d'en faire toujours l'épithète d'un mot plus précis. **(Louis Boisse.)** — Je crains que, même sous cette forme, il ne soit encore une grande source de malentendus, en raison de la multiplicité des sens des mots *fin* et *finalité*. **(A. L.)**

CRITIQUE

Ce qu'on appelle *finalité* est d'abord, au sens le plus usuel et le plus fondamental, le processus dont nous avons un exemple dans l'activité consciente de l'homme qui conçoit une chose future comme possible et dépendant de lui, qui y tend par le désir et la volonté, et s'efforce de la réaliser. Par extension, on applique ce mot à tout ce en quoi l'on pense trouver, soit dans le temps, soit même en dehors du temps, des caractères analogues à ceux de ce processus :

I. En premier lieu, on l'applique à ce qui comporte un but, c'est-à-dire :

1° A l'activité humaine elle-même, quand tout se passe comme dans les cas où il y a désir conscient et anticipation de l'avenir par des idées, mais sans que ce désir ou ces idées soient clairement présents à la conscience. Il arrive par exemple que l'instinct, l'intérêt, la passion mettent en branle tout un système de jugements et de raisonnements non conscients, par lesquels ils arrivent à leurs fins, quelquefois grâce à des détours d'une ingéniosité égale ou supérieure à celle de l'action consciente.

2° Aux faits de la nature, quand nous y apercevons des adaptations de faits présents à des conditions futures, des adaptations d'organes à des conditions qui ne peuvent les avoir produites elles-mêmes à titre de causes efficientes. Et dans ce cas, la finalité peut être conçue de trois façons différentes :

a) D'une façon purement anthropomorphique et consciente, comme l'œuvre d'une intelligence divine ou du moins démiurgique, combinant et prévoyant les choses à la manière d'un artiste ou d'un artisan.

b) D'une façon encore anthropomorphique, mais sur le modèle de notre activité inconsciente, telle que nous l'avons définie plus haut, c'est-à-dire d'une volonté obscure cherchant à se réaliser, à l'aide d'une intelligence plus ou moins confuse de ses intérêts, sous l'excitation d'une image qui en occasionne l'exercice. Telle est la doctrine des néo-vitalistes, par exemple de J. REINKE (*Die Welt als That ;* cf. communication au congrès de Genève, 1904, et discussion). DARWIN lui-même paraît admettre, en certains cas, une intelligence confuse qu'aurait l'espèce de ses intérêts. — C'est en ces deux premiers sens que la finalité peut être définie *la causalité de l'idée.*

c) Mais il y a une autre notion de la finalité chez les biologistes contemporains : c'est l'idée d'une *direction psychique*, sans plus. Il y a des tendances, autrement dit des besoins *dirigés*, puisqu'ils sont tels ou tels, mais qui n'ont pas les roueries de la passion ou du « Génie de l'espèce ». Ils vont comme des forces, puissantes ou faibles selon les forces qui s'y opposent, mais sans calcul. Telle est l'*idée directrice* de Claude BERNARD, qui ne se crée pas des organes selon ses besoins, mais qui est posée une fois pour toutes, et dont la réalisation lente ou rapide, complète ou avortée, ne dépend que de conditions physico-chimiques. Telle est aussi la conception de certains néo-lamarckiens comme EIMER. Il y a alors vraiment une volonté sans intelligence, une direction psychique pure. — A ce sens du mot appartient la définition de la finalité qui en fait la *causalité du besoin*, ou l'action du *besoin sans pensée*. (E. GOBLOT, Fonction et Finalité, *Revue philosophique*, 1899, II, 635. — Cf. du même auteur, La finalité sans intelligence, *Revue de Métaphysique*, 1900, 393 ; La finalité en biologie, *ibid.*, 1903, II, 366, sur la discussion entre SULLY PRUDHOMME et Ch. RICHET ; et la lettre de Ch. RICHET qui fait suite à cet article, *Ibid.*, 379.)

Toutes ces conceptions sont, quoique inégalement, formées sur le modèle de l'activité humaine psychologiquement observable ; on remarquera cependant que la dernière, au degré de simplification où elle est amenée, ne diffère plus en rien d'essentiel des notions dont use la mécanique. Une force, en effet, est une grandeur *dirigée*, qui tend vers un point, qui produit ou ne produit pas son effet selon les obstacles qu'elle rencontre, mais qui, d'elle-même, ne saurait faire le moindre détour pour conduire le mobile au but auquel il est censé tendre.

On remarquera, dans cette première série de sens, la liaison de l'idée de *finalité* avec les idées d'*appréciation**, de *norme** et de *valeur**.

II. Mais la finalité proprement dite, d'où nous sommes partis, présente un autre caractère. La réalisation d'une fin par l'activité humaine comporte, dans presque tous les cas, la mise en œuvre et la combinaison de plusieurs éléments ou conditions simultanées en vue d'un effet d'ensemble, par exemple l'adaptation des parties les unes aux autres dans la construction d'une maison, ou le concours des différentes pièces dans une machine, fût-elle aussi simple qu'un arc ou un levier. Il s'ensuit que toute adaptation de ce genre, dépendance des parties à l'égard du tout, convenance ou harmonie d'éléments divers, nous apparaît comme l'effet d'une intelligence ordonnatrice, signe de prévoyance et de *finalité*. D'où la liaison de l'idée d'*art** (cf. artisan, artiste, artificiel) avec l'idée téléologique. Cette conception *statique* de la finalité est celle des métaphysiciens classiques. C'est ainsi que LEIBNIZ considère comme le type même de l'action des causes finales le choix intemporel et qualitatif d'un monde entre tous les systèmes logiquement ou géométriquement possibles (voir la fin de la *Théodicée*). Ce choix tient compte *à la fois* de tous les éléments de ce système et du système que forment ensemble tous ces systèmes. De même, dans le détail des choses, il y a *cause finale* toutes les fois qu'on découvre une harmonie, un rapport de convenance entre des termes « disparates ». La finalité du désir humain n'est, selon LEIBNIZ, qu'une expression approximative de ce mode de systématisation supérieur. — On retrouve le même point de vue chez KANT, qui a plus que tout autre rapproché les idées d'art, de beau, de finalité. Dans la *Critique du Jugement*, il démontre avant tout l'unité systématique des lois empiriques ; les êtres vivants sont seulement pour lui un exemple de cette sorte d'unité, et il les considère dans leur plan bien plutôt que dans leur devenir. L'explication des choses par une finalité intentionnelle « analogue à la nôtre » est

---

Sur **Finalité.** — (Voir plus haut, première *observation* sur l'article *Fin**.)

La *Critique* qu'on lira ci-dessus est une rédaction entièrement refaite pour la publication de cet article dans le Bulletin de la Société, en 1906, et dans laquelle on a essayé de tenir compte de tout ce qui a été représenté au cours de la discussion. Cette rédaction a pour base une communication assez étendue de **F. Rauh,** qui aurait dû plus régulièrement figurer à cette place-ci : mais la portée de cette communication et la clarté qu'elle produit, par la distinction nette des différents emplois du mot *finalité*, ont paru des raisons suffisantes de l'introduire dans le texte même. Pour le faire, j'ai dû la modifier quelque peu dans sa forme, et la compléter sur quelques points, comme l'auteur m'y avait autorisé. J'ai notamment indiqué le rapport sémantique qui me paraît exister entre le sens **A** et le sens **B,** dont **Rauh** considérait surtout l'opposition (point de vue dynamique, point de vue statique). Il propose de n'employer *fin, finalité, cause finale* qu'au sens **A,** « tout en insistant sur l'usage historique de ces termes dans la philosophie classique, que le philosophe actuel doit avoir présent à l'esprit pour se souvenir qu'il peut y avoir système sans qu'il y ait finalité au premier sens. »

Ce qui concerne le rapport de la finalité temporelle et de la finalité intemporelle chez Kant est extrait des observations de **J. Lachelier.** — **(A. L.)**

bien, selon lui, une sorte de fiction commode pour nous représenter l'ordre des êtres naturels (voir texte ci-dessous à l'article *Principe de finalité**) ; cela tient à ce que notre entendement va toujours, par sa nature, de ce qui est *avant* dans le temps à ce qui est *après*, et ne peut, par conséquent, expliquer le moyen par la fin, mais seulement par la représentation de la fin ; et c'est en ce sens qu'il définit la cause finale « la causalité d'un concept » ; mais un esprit intuitif, qui verrait *par-dessus* le temps, verrait la fin produire elle-même les moyens, ou plutôt (car l'idée de production est encore temporelle), apercevrait entre le moyen et la fin un rapport actuel et *sui generis*, dont « notre » finalité est le symbole. — M. Lachelier, dans le *Fondement de l'induction*, entend la finalité dans ce sens traditionnel. « On pourrait très bien admettre en ce sens, écrit-il, la formule qui définit la finalité, *la causalité de l'idée*, en prenant *idée* dans un sens purement objectif, celui de l'εἶδος d'Aristote, conçu en dehors de toute conscience et de toute représentation. » *(Annotation à l'épreuve du présent article.)* — Ce sens explique également la formule qui définit la finalité : *la causalité de l'avenir*, formule qui, prise au pied de la lettre, contredirait les principes de notre entendement. (Cf. plus haut, les *Observations* sur le mot *Cause finale**.) Elle suppose le caractère illusoire du temps et la solidarité réelle des moments successifs, ou du moins l'action d'une intelligence qui ne soit pas soumise à la durée et pour qui l'avenir soit présent.

Rad. int. : 1° Skopes ; 2° Skopag.

Finalité (Principe de). « La première de ces vérités (celles sur lesquelles repose la morale) c'est ce principe, que *tout être a une fin*. Pareil au principe de causalité, il en a toute l'évidence, toute l'universalité, toute la nécessité, et notre raison ne conçoit pas plus d'exception à l'un qu'à l'autre. » Jouffroy, *Cours de droit naturel*, Leçon XXIX, t. III, p. 118.

CRITIQUE

Ce principe paraît être tiré du texte suivant d'Aristote : « ... Μηθὲν μάτην ποιεῖ ἡ φύσις· ἕνεκά του γὰρ πάντα ὑπάρχει τὰ φύσει, ἢ συμπτώματα ἔσται τῶν ἕνεκά του. » Περὶ ψυχῆς, III, 12, 434ª, 31. — Cf. Περὶ οὐρανοῦ, I, 4, 271ª33 : « Ὁ θεὸς καὶ ἡ φύσις οὐδὲν μάτην ποιοῦσιν. » — Mais il faut remarquer qu'Aristote n'entend pas le mot φύσις dans le sens universel où les modernes entendent le mot *nature*, et qu'il réserve la réalité du hasard (τὸ αὐτόματον) comme accident ou coïncidence des séries téléologiques. (Cf. Milhaud, Le hasard chez Aristote et chez Cournot, *Revue de métaphysique*, novembre 1902.)

Il est très contesté que l'existence de la finalité puisse donner lieu à un *principe*, c'est-à-dire à une proposition universelle et nécessaire, connue *a priori* et pouvant servir de point de départ au raisonnement. « Le principe du déterminisme est universel : *tout* est déterminé ; le principe téléologique est particulier : *il y a* de la finalité. C'est assurément une opinion peu réfléchie que d'admettre un principe de finalité aussi absolu et universel que le principe de causalité. » (Goblot, *Fonction et finalité*, Revue phil., 1899, II, p. 505.) L'existence de la finalité, en tant que distincte de la causalité efficiente, paraît être une vérité d'expérience et surtout d'expérience interne ; l'étendue et le caractère de cette finalité sont des problèmes qui ne peuvent donner lieu qu'à des *hypothèses directrices*. « Der Begriff eines Dinges, als an sich Naturzwecks, ist also kein constitutiver Begriff des Verstandes oder der Vernunft, kann aber doch ein regulativer Begriff für die reflectirende Urteilskraft sein, nach einer entfernten Analogie mit unserer Causalität nach Zwecken überhaupt die Nachforschung über Gegenstande dieser Art zu leiten[1]. »

1. « Le concept d'une chose considérée comme étant en soi un but de la nature, n'est donc pas un concept constitutif de l'entendement ou de la raison ; mais il peut servir de concept régulateur pour le jugement réfléchissant et, d'après une analogie éloignée avec notre propre causalité, dans sa tendance générale vers des buts, servir de guide à la recherche d'objets de ce genre. »

Kant, *Critique du jugement*, II, § 65. Cependant, J. Lachelier a soutenu que, sans avoir le caractère absolu du principe de causalité, l'existence de causes finales dans le monde n'en est pas moins un principe rationnel, c'est-à-dire : 1° « un élément indispensable du principe de l'induction » ; 2° « une loi qui résulte, comme celle des causes efficientes, du rapport des phénomènes avec notre esprit. » J. Lachelier, *Du fondement de l'induction*, ch. VI.

FINI, D. *Endlich* [veut dire aussi *final*] ; E. *Finite ;* I. *Finito.*

Terme contradictoire d'*infini** : ce qui a une borne.

A. Un nombre entier, plus grand que 1, est dit *fini*, lorsqu'on peut l'obtenir par l'addition de l'unité à elle-même, soit unique, soit répétée un nombre de fois tel que l'une de ces répétitions soit la dernière.

D'une manière plus rigoureuse et plus formelle : en supposant définis les nombres cardinaux en général, les nombres 0 et 1, et la somme d'un nombre quelconque *n* et de 1 $(n + 1)$, la classe des nombres *entiers finis* est l'ensemble des nombres cardinaux contenus dans toute classe S qui contient zéro et qui contient le nombre $(n + 1)$ si elle contient le nombre *n* (quelconque).

La propriété impliquée dans cet énoncé est appelée *principe de récurrence* ou quelquefois *principe d'induction ;* elle caractérise les nombres finis par opposition aux nombres infinis, et c'est elle que traduit la définition vulgaire que nous avons énoncée tout d'abord.

On peut encore définir le fini négativement, comme le non-infini. Voir *Infini**.

B. Un nombre réel est dit *fini*, s'il est inférieur à quelque nombre entier fini.

C. Une grandeur est dite *finie*, si elle est mesurée, par rapport à une grandeur de même espèce, par un nombre réel fini.

Rad. int. : Finit.

FINITISME, D. *Finitismus ;* E. *Finitism ;* I. *Finitismo.*

A. Au sens général : doctrine d'après laquelle il n'y a rien qui soit actuellement infini*, mais tout ce qui est obéit à la « loi du nombre* ». (Renouvier, Pillon, Evellin, etc.) Voir notamment Couturat, *De l'infini mathématique*, livre III, où il met en scène un dialogue entre le Finitiste et l'Infinitiste.

B. Relativement à tel ordre particulier de réalité, on appelle *finitisme* la thèse qui soutient que cette réalité est finie : par exemple, l'opinion de ceux qui considèrent l'espace comme fini.

Rad. int. : Finitism.

« FINITUDE », néologisme. Caractère de ce qui est fini. « Passées les limites de notre finitude, où c'est la matière qui individualise et l'action qui éclaire... » G. Davy, Henri Bergson, *Revue Universitaire*, 1941, p. 23.

FLÈCHE (Argument de la). — L'un des arguments de Zénon d'Élée dits « contre le mouvement ». Il est ainsi rapporté par Aristote : si tout ce qui occupe une étendue égale à la sienne est en repos, et si une flèche qui vole occupe toujours une étendue égale à la sienne, à chaque instant (ou : dans le moment présent, ἐν τῷ νῦν), une flèche qui vole est immobile. *Physique*, VI, 9 ; 239ᵇ. — Cf. *Achille**.

FOI, L. *Fides ;* D. 1° *Pflicht, Treue ; guter Glauben* au sens juridique de *bonne foi ;* 2° *Glaube, Glauben ;* — E. *Faith ;* — I. 1° *Fede ;* 2° *Fede, Fiducia.*

1° Sens objectif, le plus fréquent dans le L. *Fides :* « Fides, id est dictorum conventorumque constantia et veritas. » Cicéron, *De Officiis*, I, VII.

A. Assurance valable et constituant une garantie. « Faire foi ; la foi des trai-

tés ; ligne de foi (d'une boussole). »

B. Fidélité à un engagement ; sincérité *(bonne foi)*.

2° Sens subjectif.

C. Confiance absolue, soit en une personne, soit en une affirmation garantie par un témoignage ou un document sûr.

D. Adhésion ferme de l'esprit, subjectivement aussi forte que celle qui constitue la certitude, mais incommunicable par la démonstration. Synonyme de *croyance** au sens **C.**

Ce sens est le plus fréquent. Ce mot est alors opposé, d'une façon générale, au *savoir**. Quand il s'agit spécialement de *foi religieuse*, le terme usuellement opposé est *raison**.

CRITIQUE

Voir *Certitude* et *Croyance*.

Rad. int. : **A. C.** Fid ; **B.** Fideles ; **D.** Kred.

Foi (Acte de), D. **A.** *Glaube ;* quelquefois, mais rarement *Glaubenswille ;* **B.** *Glaubensbekenntnis ;* — E. **A.** *Will to believe ;* **B.** *Faith Confession ;* — I. *Atto da fede.*

A. Volition par laquelle on adopte comme vraie une proposition qui n'est ni rationnellement démontrable, ni évidente.

B. Manifestation du fait qu'on a foi (soit en une personne, soit en une idée), et spécialement :

1° Expression verbale de la foi religieuse, exprimée usuellement sous forme de prière.

2° Acte public d'adhésion à une croyance. — Au sens de « déclaration de principes », rare ; on dit plutôt *profession de foi.*

FOLIE, D. *Wahn, Irrsinn, Narrheit ;* E. *Insanity ;* I. *Pazzia, Follia.*

Terme général et très vague. Voir *Aliénation** *mentale.* On l'emploie spécialement dans les expressions suivantes :

Folie des grandeurs, ou *mégalomanie**. L'aliéné éprouve un sentiment anormal de puissance, de grandeur, d'absence d'effort intellectuel et physique. Il invente des faits imaginaires en harmonie avec ces sentiments : il se croit démesurément riche, grand personnage, empereur, Dieu.

Folie de la persécution. L'aliéné se croit tourmenté par des ennemis qui inventent toutes sortes de moyens de lui nuire.

Folie circulaire ; caractérisée par une alternance à période régulière entre deux états antithétiques, généralement l'exaltation et la mélancolie. Cf. G. Dumas, *La tristesse et la joie.*

Folie morale (« *Moral insanity* », Prichard, *Treatise of insanity,* 1835). Trouble d'esprit partiel et quelquefois passager, consistant dans l'absence ou dans une perversion profonde des sentiments normaux de moralité, l'intelligence des faits restant intacte, et pouvant même être développée. Elle est essentiellement caractérisée par le défaut d'un sentiment personnel du bien et du mal moral, dont l'idée ne provoque aucune réaction et n'est connue que par ouï-dire. S'appelle aussi pour cette raison *cécité** *morale* (Ribot, *Psychologie des sentiments,* p. 295). On distingue la *folie morale* improprement appelée « *passive* », qui peut exister plus ou moins inaperçue dans la vie ordinaire, et la *folie morale active* ou *impulsive,* fréquente chez les criminels.

Folie du doute, voir Doute*.

Rad. int. : Alienac.

Sur **Foi***. — On distinguait fréquemment au XVIIe siècle la *foi divine* (foi religieuse) et la *foi humaine,* c'est-à-dire le fait de croire sur le témoignage des hommes) : « Lorsqu'on croit quelque chose sur le témoignage d'autrui, ou c'est Dieu qu'on en croit, et alors c'est la foi divine : ou c'est l'homme, et alors c'est la foi humaine. » Bossuet, *Connaissance de Dieu,* I, XIV. Cf. sa *Logique,* III, ch. XXII et XXIII, et la *Logique* de Port-Royal, 4e partie, ch. XII : « De ce que nous connaissons par la foi, soit humaine, soit divine. »

Le mot *foi* est analysé et défini, ce me semble, en un sens trop exclusivement « intellectualiste » ou « objectiviste », c'est-à-dire qu'on se place au point de vue de la *foi-croyance* instructive, ni au point de vue de la *foi-confiance* affective et unitive. Si la foi augmente notre connaissance ce n'est pas d'abord et principalement en tant qu'elle nous apprend, par témoignage autorisé, certaines vérités objectives, c'est en tant qu'elle nous fait sympathiser réellement et profondément avec un être, en tant qu'elle nous unit à la vie d'un sujet, en tant qu'elle nous initie, par la pensée aimante, à une autre pensée et à un autre amour. La croyance (d'ordre déjà plus cognitif ou plus logique) n'est d'ordinaire qu'une forme dérivée et partielle de la foi. Mais ce n'est pas à dire que la foi « s'oppose » au *savoir* ou à la *raison :* la foi n'est ni anti-raisonnable ni a-raisonnable ; elle ne méconnaît ni ne renie le savoir : elle se fonde sur des raisons qui sont telles que la raison, une fois consultée, s'achève en une attestation de confiance dont il serait ridicule et presque odieux d'établir les preuves par un raisonnement en forme. « On ne prouve pas qu'on doit être aimé, en exposant d'ordre les causes de l'amour ; cela serait ridicule », comme l'a remarqué Pascal. (*Pensées,* art. VII, 19.) Mais cet amour, fondé en raison, quoique non sur des raisonnements, peut seul réaliser en nous la réalité concrète d'un être spirituel, d'un être capable lui-même de connaître et d'aimer. Et voilà pourquoi la foi aboutit au plus réaliste des savoirs. **(M. Blondel.)**

Sur **Folie.** — L'expression « folie morale *passive* » est très impropre ; on désigne ainsi la folie morale *de simple opinion ;* le mot propre serait *inactive.* **(V. Egger.)**

1. FONCTION, D. *Funktion ; Amt* au sens social ; — E. *Function ; office* au sens social, mais ce mot est beaucoup plus large ; — I. *Funzione.*

Sens général :

Rôle propre et caractéristique joué par un organe dans un ensemble dont les parties sont interdépendantes. Cet ensemble peut être mécanique, physiologique, psychique ou social. « Fonction de l'arc-boutant ; fonction du foie ; fonction de l'adjectif ; fonction de la monnaie. »

Spécialement :

1° En Biologie. — Grande classe de propriétés actives chez un être vivant. On reconnaît en général en ce sens trois fonctions biologiques fondamentales : nutrition, relation, reproduction.

2° En Psychologie. — « Fonction n'a pas en psychologie le même sens qu'en physiologie. Une fonction psychique se lie, non à un organe particulier, mais à un système de causes centrées sur les mêmes buts généraux. » A. Burloud, *Le caractère,* I.

3° En Sociologie. — Toute profession, en tant qu'elle est considérée comme contribuant à la vie totale de

---

Sur **Fonction,** au sens **1.** — Ce mot, au sens **1,** était défini seulement dans la première rédaction de cet article : « Rôle joué par un organe, etc. »

« Le rôle joué par un organe, nous a écrit **Goblot,** n'est pas toujours la *fonction* de cet organe. Un organe peut avoir des *effets* et des *usages* qui ne sont point sa fonction. L'arc-boutant a pour fonction, de supporter des charges dont les résultantes tombent en dehors des appuis verticaux ; il peut avoir pour effet d'assombrir l'édifice ; il peut être utilisé pour accéder à la toiture ; on peut en tirer parti pour la décoration. Les membres inférieurs de l'homme, qui ont pour fonction la locomotion terrestre, peuvent servir à la natation. Le langage qui a pour fonction la communication de la pensée, peut servir à la déguiser. La monnaie, qui a pour fonction la mesure de la valeur, peut être utilisée pour la parure, ou prendre le

la société, au sens le plus large de cette expression. On peut distinguer : *a)* les fonctions sociales *privées*, exercées par des particuliers d'une façon autonome ; *b)* les fonctions *publiques*, et spécialement les fonctions *d'État** (dont les représentants portent seuls, dans l'usage, le nom de *fonctionnaires*).

On distingue encore parmi celles-ci les fonctions de *police* et les fonctions d'*administration ;* les *fonctions d'autorité* (celles qui impliquent une délégation partielle de la puissance publique : magistrat, préfet, gendarme) ; et les *fonctions de gestion* (celles qui sont assimilables en nature à un service privé, mais qui sont exercées pour le compte de l'État et sous sa direction : ingénieurs de l'État, instituteurs, employés des postes). Cette dernière distinction est nouvelle, et les catégories qu'elle comporte sont encore mal établies.

2. FONCTION, D. *Funktion ;* E. *Function ;* I. *Funzione.*

MATH. **A.** LEIBNIZ appelle ainsi, tout d'abord, les diverses lignes qui varient avec la position d'un point (abscisse, ordonnée, corde, tangente, etc.). Voir *Gerh. Math. Schr.*, V, 307 et 408.

Selon LAGRANGE, « on appelle *fonction* d'une ou de plusieurs quantités toute expression de calcul dans laquelle ces quantités entrent d'une manière quelconque ». *Théorie des fonctions analytiques*, ch. I.

Pour CAUCHY, une variable* y est fonction d'une variable x, quant à chacun des états de grandeur de x correspond un état de grandeur parfaitement déterminé de y. Si cette correspondance est exprimée par une équation permettant de calculer y en connaissant x, la fonction est dite *explicite*. Elle est dite *implicite* dans le cas contraire.

Pour RIEMANN, y est fonction de x, si à chaque valeur de x correspond une valeur de y bien déterminée, quel que soit le procédé qui permet d'établir cette correspondance. (LEBESGUE, *Leçons sur l'intégration*, 1904). En particulier, toutes les fonctions ne sont pas *algébriques ;* il y a des fonctions *transcendantes**.

Les définitions précédentes ne portent proprement que sur les fonctions *uniformes**, pour lesquelles une seule valeur de y correspond à chaque valeur de x. Une fonction, au sens le plus général, peut avoir, pour chaque valeur de x, plusieurs valeurs, ou même une infinité (fonctions *multiformes*, *infinitiformes*).

B. Relation fonctionnelle entre x et y. Voir Observations ci-dessous.

REMARQUE

La notion de fonction, n'impliquant pas la nature quantitative des variables, a été étendue aux termes variables de la Logique ; on a ainsi des *fonctions logiques*. C'est là, non un nouveau sens, mais une nouvelle application du mot *fonction*.

Fonction propositionnelle, E. *Propositional function* (RUSSELL).

On appelle ainsi les expressions logiques contenant une ou plusieurs variables et telles que si l'on remplace celles-ci par des constantes (des termes déterminés), l'expression considérée devient une proposition (vraie ou fausse, suivant les constantes choisies). Par exemple « x est homme », « le plomb est y » sont des fonctions propositionnelles simples qui deviennent respectivement des propositions vraies pour x = Socrate, y = lourd, fausses pour x = Pégase, y = rouge. — Une fonction propositionnelle double sera par exemple, de la forme « x est homme ⊃ x est mortel ». — Voir *Variable**.

Rad. int. : Funcion.

FONCTIONNALISME, (S).

FONCTIONNEL, D. *Funktional :* E. *Functional ;* I. *Funzionale.*

A. Qui concerne une fonction, au sens **A.** On a nommé *psychologie fonctionnelle* celle qui étudie les processus mentaux du point de vue dynamique, en tant que moyens de certaines fins (et même plus spécialement, suivant quelques auteurs, en tant qu'agents de satisfaction de certains besoins biologiques). Ce terme a reçu d'ailleurs, particulièrement en Amérique, des sens assez différents les uns des autres. Voir RUCKMICH, The use of the term function in english text-books of psychology,

rôle de document historique. La fonction d'un organe est l'activité à laquelle il est *adapté*, celle qui est la raison d'être de sa structure, celle dont le *besoin* a préexisté à l'organe, et a déterminé la formation ou la transformation de l'organe. » — (Voir GOBLOT, Fonction et finalité, dans *Rev. philosophique*, 1899, II, 635.)

— Le texte a été légèrement modifié pour tenir compte de l'objection faite ci-dessus par M. GOBLOT, dont l'observation servira d'ailleurs à préciser cette définition. — Mais il ne me paraît pas possible, au sens *général* du mot, d'accepter la formule proposée par l'auteur : elle est trop spécialement biologique. On ne peut dire en effet que la fonction sociale d'un individu soit « la raison d'être de sa structure » et il peut bien arriver qu'un fonctionnaire ne soit pas adapté à sa fonction. — D'autre part, même en biologie, une théorie qui définit la fonction par le besoin ne serait pas universellement acceptée. **(A. L.)**

Sur **Fonction.** — « On pourrait, en psychologie, classer ainsi par opposition les sens de ce terme : 1° (opposé à *phénomène*) : capacité mentale, telle que la sensibilité (opposée à la sensation), la mémoire (opposée au souvenir ou à l'image », l'affectivité (opposée au sentiment à l'émotion, etc.) ; 2° (opposée à *structure*) : ensemble d'opérations mentales, processus considéré dans son caractère dynamique ; p. ex. le jugement, la comparaison, l'acte de parler ; — 3° (opposée à *description*, *analyse*) ; rôle, utilité d'un phénomène ; signification biologique. » **(Ed. Claparède.)**

— Il y aurait lieu de signaler, entre les sens **1** et **2** du mot *fonction*, des confusions, qui ne sont peut-être pas très rares (dans la psycho-physiologie par exemple) ; le sens **2,** d'origine mathématique, fournissant un moyen commode (quoique souvent vague) d'exprimer l'idée de la variation simultanée ou dépendante de deux termes réels ; et la réalité de ces termes faisant ensuite glisser la pensée au sens **1,** qui établit un lien, non pas seulement de forme, mais de fond de l'un à l'autre, à l'analogie du rapport biologique de la fonction à l'organe. **(M. Bernès.)**

Selon Cauchy et Riemann, dans l'expression y égale $f(x)$, c'est y qui est la fonction. C'est en ce sens qu'on étudie les variations d'une fonction. Mais l'usage étend le nom de fonction à l'expression tout entière, et aussi à la relation fonctionnelle qui lie les deux variables. En ce sens, la fonction ne varie pas, puisqu'elle est au contraire la loi constante des variations des deux termes. — Il y a là une source de confusion, qui rend peu intelligible telle page contemporaine qu'on pourrait citer. La distinction et la liaison des deux idées sont bien marquées dans ce texte de Pierre BOUTROUX : « Concevoir une fonction d'une variable, — une correspondance entre deux variables mathématiques, — c'est en définitive admettre qu'entre deux termes variant simultanément, il existe une relation identique à elle-même ; c'est postuler que, sous le changement apparent de l'antécédent et du conséquent, il y a quelque chose de constant. Or ce postulat, nous le connaissons bien. C'est celui qui préside, du haut en bas de l'échelle, à toutes les sciences physiques et naturelles. C'est le concept général de *loi.* » *L'idéal scientifique des mathématiciens*, p. 206. **(M. Marsal.)**

American Journal of psychology, janvier 1913. — S'oppose à *structural**.

On appelle *théorie fonctionnelle de l'éducation* celle qui fait reposer toute la pédagogie sur l'idée que l'exercice des fonctions est la condition de leur développement ; que l'ordre de ce développement étant prédéterminé par la nature, l'exercice d'une fonction est une condition nécessaire à l'apparition ultérieure de certaines autres fonctions ; que, pour exercer utilement un enfant, il faut le placer dans les conditions propres à faire naître le besoin qui sera satisfait par cet exercice ; enfin, que l'enfant n'est pas un être imparfait au point de vue de ses fonctions physiques et mentales, et qu'il s'agirait d'amener le plus rapidement possible à ressembler à l'homme adulte, mais au contraire un être dont chaque état a sa perfection propre, et dont l'éducateur doit favoriser la pleine réalisation sans anticiper sur la suite du développement. Voir Ed. Claparède, J.-J. Rousseau et la conception fonctionnelle de l'enfance, *Revue de métaphysique*, mai 1912. — L'expression s'emploie aussi en un sens voisin de celui qui a été défini ci-dessus en parlant de la *psychologie fonctionnelle* : « Une pédagogie fonctionnelle, c'est une pédagogie qui se propose de développer les processus mentaux en tenant compte de leur signification biologique..., qui regarde les processus et les activités psychiques comme des instruments destinés... au maintien de la vie, comme des *fonctions*, et non comme des processus ayant leur raison d'être en eux-mêmes. » Ed. Claparède, Préface à la traduction de Dewey, *L'école et l'enfant*, p. 17-18. — Les deux sens sont d'ailleurs assez étroitement apparentés.

B. Qui concerne ou qui constitue une *fonction*, au sens mathématique **B** de ce mot. *Relation fonctionnelle*, *rapport fonctionnel* : celui qui existe entre deux termes dont l'un peut être considéré comme variable indépendante, et l'autre comme fonction du premier (par exemple la résistance d'un circuit et l'intensité du courant qui le parcourt).

Rad. int. : Funcional.

FONDEMENT, D. *Grund, Begründung, Grundlage ; (Grundlegung*, action de fonder) ; — E. *Foundation ;* — I. *Fondamento.*

Métaphore tirée de l'architecture : ce sur quoi repose un certain ordre ou un certain ensemble de connaissances.

Mais *reposer*, dans cette formule, peut s'entendre en deux sens ; d'où deux sortes très différentes de *fondement.*

A. Ce qui donne à quelque chose son existence ou sa raison d'être. « Le monde intelligible est le fondement... du monde sensible. » Delbos, *Philosophie pratique de Kant*, p. 392. Par suite, ce qui justifie une opinion, ce qui détermine l'*assentiment légitime* de l'esprit à une affirmation, ou à un ensemble d'affirmations soit spéculatives, soit pratiques. « Les Coperniciens parlent avec les autres hommes du mouvement du soleil, et avec fondement... » Leibniz, *Nouveaux Essais*, I, ch. I, § 1. « Les faits qui servent de fondement à la morale sont les devoirs généralement admis, ou du moins admis par ceux avec qui l'on discute. » Paul Janet, *Traité élémentaire de philosophie*, 4e édition, p. 552.

Ce mot, par suite, possède une valeur d'approbation très caractéristique : ce qui est « sans fondement » est illégitime ou chimérique ; ce qui est « fondé » est juste ou solide.

B. La proposition la plus générale et la plus simple (ou, plus exactement, le système formé par les idées et les propositions les plus générales et les moins nombreuses), d'où l'on peut déduire tout un ensemble de connaissances ou de préceptes. — Le *fondement de l'induction* est, en ce sens, un principe tel qu'on en puisse déduire formellement* le droit de passer des faits aux lois, et de conclure du passé à l'avenir. Par exemple, la perfection et la véracité divines chez Descartes.

Fondement de la morale. Principe d'où se déduisent les vérités morales particulières dans un système éthique donné. Par exemple, la valeur unique du plaisir, selon Épicure ; l'échelle de la perfection, selon Malebranche, Wolff, etc. (*Praktische Bestimmungsgründe, praktische Grundsätze*, Kant.)

Fondements de la métaphysique des mœurs. Traduction consacrée du titre de l'ouvrage de Kant : *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten ;* plus exactement : constitution d'un fondement pour la moralité, étude ayant pour but « de rechercher et d'établir exactement le principe suprême de la moralité ». *(Préface, ad finem.)*

CRITIQUE

Les deux sens de ce mot ont presque toujours été confondus, sans doute par suite de ce fait que dans la scolastique, puis dans le cartésianisme, on considérait que la seule manière légitime et solide d'obtenir l'adhésion de l'esprit était de déduire ce que l'on voulait démontrer de propositions plus simples et primitives, possédant par elles-mêmes une valeur d'autorité ou d'évidence. Mais ces deux idées ont été dissociées par le développement de trois ordres de sciences :

1° Les sciences expérimentales *s'appuient* sur des observations et sur des généralisations modestes, mais indubitables, qui font la solidité de la science ; au contraire, leurs principes les plus simples, d'où de vastes ensembles peuvent se déduire, sont hypothétiques et plus ou moins discutés. On ne les admet que parce qu'ils contiennent implicitement, sous une forme très générale, les faits particuliers et les vérités plus spéciales qu'il s'agit de systématiser, et non de justifier. Fondements au sens déductif, ils ne le sont donc pas au sens démonstratif.

2° Il est arrivé de même que dans la géométrie élémentaire les termes premiers représentent des idées à la fois simples et familières ; les axiomes et les postulats, des vérités qu'il suffit de comprendre pour ne pouvoir les révoquer en doute. Mais aussitôt que ce stade de développement est dépassé,

Sur **Fonder** et **Fondement.** — L'article *Fonder* a été ajouté dans la 5e édition ; l'article *fondement* avait été modifié dans la première conformément aux observations de **J. Lachelier, A. Landry, E. Van Biéma.** Ce dernier fait observer que *fondement* ne désigne pas toujours les vérités *premières*, mais seulement les vérités logiques antérieures à celles qu'il s'agit de fonder : « On dira, je crois, *fondement dernier* lorsqu'on voudra exprimer avec rigueur le terme après lequel l'esprit ne conçoit plus de régression possible. » Cela est vrai au sens **A,** et la formule a été modifiée conformément à cette remarque ; mais il n'en est pas de même au sens **B :** le « fondement de la morale », par exemple, ne peut être que le principe suprême de la moralité.

La *Critique* et les propositions qui la terminent, approuvées par la plupart des correspondants, ont cependant soulevé les objections suivantes :

— Il me semble que M. Janet a fait, dans le texte que vous citez, un emploi impropre et équivoque de *fondement.* Les « devoirs généralement admis » ne peuvent être le fondement *objectif* de la moralité ; mais ils peuvent être, pour celui qui discute sur la morale, un fondement *subjectif :* il peut s'y appuyer, en ce sens que l'adversaire est obligé d'en rendre compte. Aussi vaudrait-il mieux dire en ce sens « un point d'appui psychologique ». — Dans la théorie morale que vous résumez à cette occasion, il n'y a pas, à proprement parler, de *fondement :* il n'y a que des *faits* et des *hypothèses explicatives*, que les faits peuvent justifier, mais qu'ils ne fondent pas. **(J. Lachelier.)**

— Le fondement de la morale est ce qui légitime pour la raison notre reconnaissance d'une vérité morale, ou en tout cas l'existence de nos appréciations morales.

la dualité apparaît : c'est ainsi que dans les mathématiques modernes, l'ensemble des *principes* pris pour point de départ se sépare nettement de l'étage des *vérités évidentes* qui s'imposent à l'adhésion ; et le choix des premiers a pour *fondement* l'existence des secondes.

3° Enfin, en morale (et dans les autres sciences normatives) le point de départ ou principe, de la déduction et le fondement de l'adhésion ont été longtemps considérés comme ne faisant qu'un. Telle est encore l'opinion de plusieurs philosophes. Mais, selon d'autres, la même dissociation doit y être opérée : le principe suprême de la moralité, d'où pourraient se déduire tous les droits et les devoirs, n'est pas connu directement ; il doit être induit des droits et des devoirs plus spéciaux, qui portent un caractère d'évidence morale. Voir WUNDT, Préface de l'*Éthique ;* le texte ci-dessus de P. JANET, cité et loué par E. DURKHEIM, *Division du travail social*, Introduction. Voir aussi le texte de LÉVY-BRUHL cité ci-dessous, au mot *fonder*, **A.**

Pour ces philosophes, l'esthétique et la logique, comme l'éthique, subsistent *par elles-mêmes* dans la raison, le goût ou la moralité des hommes ; et, par suite, le « fondement » des sciences ou des théories correspondantes est, en ce sens, dans l'évidence de certains faits (les jugements d'appréciation pratiques) et non dans une justification déductive reposant sur un *principe*. Les scolastiques admettaient déjà l'existence d'une logique spontanée *(Logica naturalis)* distinguée de *Logica docens* et de *Logica utens*. (UEBERWEG, *System der Logik*, 5e éd., § 4.)

Nous proposons donc d'employer toujours *principes* dans le second cas (points de départ logiques) et *fondements* dans le premier cas (points d'appui de la croyance de l'assentiment). Il est à remarquer que l'usage du mot *principe* dans le sens **B** est déjà très général : RUSSELL, *The principles of mathematics ;* COUTURAT, *Les principes des mathématiques ;* MACH, *Die Prinzipien der Wärmelehre*, etc.

Rad. int. : **A.** Fundament ; **B.** Princip.

FONDER, D. *Begründen ;* E. *To ground, to found ;* I. *Fondare (fondato* a un sens beaucoup plus large que *fondé).*

A. Établir sur une base solide ; d'où, par métaphore, appuyer une affirmation, une règle de conduite, une exigence, sur quelque chose qui la justifie. — *Se fonder sur ...*, même sens.

Très usité au passif : « Une critique fondée. » — « La morale n'a pas plus besoin d'être fondée que la nature, au sens physique du mot : toutes deux ont une existence de fait, qui s'impose à chaque sujet individuel. » LÉVY-BRUHL, *La morale et la science des mœurs*, ch. VII, p. 192.

Des faits ne servent, me semble-t-il, de fondement à une morale que si l'on cherche dans la généralisation de ces faits la légitimation de cette morale. Si l'on entend au contraire désigner sous ce nom le point de départ de la discussion, l'objet sur lequel porte la recherche, je crains qu'on n'use d'une expression amphibologique et dangereuse. L'existence des « devoirs généralement admis » peut fonder la *recherche* d'un principe moral, non la vérité morale. De même l'existence de « vérités évidentes » en mathématiques peut fonder la *recherche* des principes les plus satisfaisants pour l'esprit sans que cela empêche ces principes de fonder logiquement l'existence de ces vérités évidentes. **(E. Van Bléma.)**

— Fondement a été si longtemps synonyme de *contrefort abstrait*, d'*assise théorique* qu'il y a peut-être quelque danger à vouloir lui donner aujourd'hui et presque soudainement un contenu concret. La distinction entre les fondements et les principes nous paraît certes devoir subsister, mais pas aussi nette qu'on le

« **Fonder en raison** » (expression très classique, maintenant vieillie) : justifier et faire comprendre, par des raisons certaines, ce qui n'était d'abord qu'une croyance, une connaissance empirique, ou une opinion discutée. « La foi humble et soumise de ceux qui se fondent à l'autorité... est fondée en raison. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la Métaphysique*, XIV, III.

« **Fonder logiquement** » : **A.** Rattacher par raisonnement une conclusion à des principes ; déduire.

B. Être le fondement (au sens **A**) dont quelque autre chose tire son existence ou sa valeur. « On conçoit un temps où la force fonde réellement le règne de la raison. » RENAN, *Dialogues philosophiques*, 3e partie, p. 113. — Cet emploi du mot est plus rare.

REMARQUES

1. Sauf lorsqu'il est joint à un adverbe qui en change le sens, tel que « logiquement », « formellement », etc., le mot fonder évoque toujours l'idée de solidité, de stabilité, de certitude, ou pour le moins de prétention sincère à cette certitude chez celui dont il s'agit. « Une réserve fondée » est une réserve légitime ; « une objection fondée » est une objection qui a de la force. « S'il était fondé, l'optimisme dogmatique des systèmes de théodicée rendrait inexplicable et inutile toute religion, même rationnelle. » DELBOS, *Philos. pratique de Kant*, p. 607.

2. Dans le langage parlé, on emploie souvent *baser* pour fonder. Ce n'est pas un terme correct : il ne figure pas plus dans la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie* que dans les précédentes. Littré le cite, mais comme un néologisme inutile, qui ne s'emploie qu'au figuré, et ne dit rien de plus que fonder. Il conseille d'en éviter l'usage.

Rad. int. : Fund.

FOR intérieur (du L. *Forum ;* Vieux français : *for*, mot tombé en désuétude et signifiant *juridiction*) ; sans équivalents étrangers.

Le tribunal intérieur de la conscience, par opposition aux jugements extérieurs de la loi ou de l'opinion publique.

On dit encore, par abréviation : « Dans son for ; dans mon for, etc. »

FORCE, L. *Vis ;* D. *Kraft* (*Gewalt* ou *Zwang* au sens **B**) ; E. *Force ;* I. *Forza.*

A. Vigueur, puissance, intensité : « La force de la pensée. »

B. Contrainte physique et extérieure, nécessité à laquelle la volonté résiste, mais inutilement : « Céder à la force ; par force ; forcément. » Par suite, et

dit. J'appelle : *fondements* les principes *généraux* sur lesquels peut reposer un système du monde métaphysique ou religieux ; — *principes*, les principes *spéciaux* sur lesquels repose une discipline particulière ; les fondements et les principes étant d'ailleurs *les uns et les autres* d'ordre abstrait, théorique et logique.

J'aimerais mieux réserver aux faits particuliers, aux points d'appui esthétiques, psychologiques ou sociologiques le nom des *faits justificatifs*. On éviterait ainsi des équivoques aussi graves que celle qui peut naître de la phrase de M. Lévy-Bruhl : « La morale n'a pas plus besoin d'être *fondée* que la nature... » Une *existence de fait* ne saurait être un fondement au sens vrai du mot ; tout au plus, peut-on dire, comme nous l'indiquons, qu'elle est un *fait justificatif*. Et encore, remarquons que le caractère *justificatif* d'un fait ne peut lui venir que de ce qui, en lui, n'est pas réductible au *pur fait*. **(Louis Boisse.)**

Sur For intérieur. — *Forum interius* est une expression scolastique : « *Forum interius* (ou *penitentiae*, ou *confessionis*), s'oppose à *forum exterius*, *judiciale*, ou *publicum*. » SCHÜTZ, *Thomas-Lexicon*, 327. **(R. Eucken.)**

moins proprement, toute nécessité : « Une conséquence forcée. »

C. Principe d'action, pouvoir moteur : « Les idées-forces. — Les grandes forces de la nature. » POINSOT (*Éléments de statique*, p. 2) définit encore la force « une cause quelconque de mouvement ».

D. En Mécanique, la définition usuelle de la *force* est celle-ci : « Étant admis que tout corps abandonné à lui-même persiste indéfiniment dans un mouvement rectiligne et uniforme (ou dans le repos, qui peut en être considéré comme un cas particulier), on appelle *force* tout ce qui peut modifier cet état de repos ou de mouvement rectiligne et uniforme. »

La force est égale au produit de la masse par l'accélération ($f = m\gamma$).

La *force-vive*, qu'il ne faut pas confondre avec la *force*, et qui est une forme de l'*énergie**, est le demi-produit de la masse d'un corps par le carré de sa vitesse $\left(\frac{1}{2}\, mv^2\right)$.

CRITIQUE

1. On a souvent employé *force* pour *énergie*, à l'origine de ce dernier concept ; notamment HELMHOLTZ, *Ueber die Erhaltung der Kraft* (Sur la conservation de la force), 1847. Cet emploi du mot est aujourd'hui abandonné par les physiciens.

Certains philosophes l'ont employé dans un sens voisin, mais plus vague. SCHELLING, SCHOPENHAUER entendent par *force (Kraft)* ce qui fait l'essence de la matière, ce par quoi elle remplit une partie de l'espace en y manifestant certaines propriétés : « Kraft ist das Nichtsinnliche an den Objecten[1]. » SCHELLING, *Natur philosophie*, p. 308. — « Weil also die Materie die Sichtbarkeit des Willens, jede Kraft aber an sich selbst Wille ist, kann keine Kraft ohne materielles Substrat auftreten, und umgekehrt kein Körper ohne ihm inwohnende Kräfte sein, die eben seine Qualität ausmachen... Kraft und Stoff sind unzertrennlich weil sie im Grunde Eines sind[2]. » SCHOPENHAUER, *Die*

1. « La force est ce qu'il y a de non-sensible dans les objets ». — 2. « La matière étant l'aspect visible de la Volonté, et chaque force étant la Volonté même, il ne peut y avoir de force sans substrat matériel, ni inversement de corps sans des forces qui y résident et qui sont précisément ce qui le fait tel qu'il est... Force et matière sont inséparables, parce qu'au fond elles ne font qu'un.

Welt, Suppléments, ch. XXVI. La cause d'un phénomène est toujours un autre phénomène, mais ce qui donne son efficacité à cette cause est une *force naturelle (eine Naturkraft)* qui est en dehors de la chaîne des causes et des effets (*Ibid.*, livre I, § 26).

Cette manière de voir est adoptée par SPENCER, qui considère la Force comme « le Principe des Principes ». La matière et le mouvement sont seulement des « manifestations de la Force différemment conditionnées ». La Force est l'idée finale à laquelle nous amène l'analyse ; elle est en soi inconnaissable, et ne peut être regardée que comme « un effet conditionné d'une cause inconditionnée, la réalité relative qui nous indique une réalité absolue ». *Premiers principes*, § 50. Cette Force présente deux formes distinctes pour notre perception : « la *force intrinsèque* par laquelle un corps se montre à nous comme occupant l'espace, et la force *extrinsèque* que l'on appelle *énergie* ». *Ibid.*, § 60. C'est pourquoi Spencer adopte la formule *Persistance de la Force*, comme titre du chapitre VI, au lieu de l'expression *persistance* (ou *conservation*) *de l'énergie*.

2. La notion de force physique, telle qu'elle a été définie ci-dessus dans le corps de cet article, est due à GALILÉE. Mais elle présente ainsi l'apparence d'une sorte de faculté ou de qualité occulte que les physiciens cherchent depuis longtemps à remplacer. On a essayé de la définir matériellement : ce qui peut faire équilibre à un poids par l'intermédiaire d'un système mécanique quelconque, comme un fil tendu, un ressort, etc. Mais ce point de vue, quoique très légitime pour la physique, n'est pas satisfaisant pour l'analyse. J. R. MAYER, HELMHOLTZ et surtout HERTZ ont essayé de constituer une mécanique où la notion de force n'est pas reçue parmi les notions fondamentales, et n'a d'autre définition que $m\gamma$. Voir *Énergétique**, A.

Quelques auteurs, jusqu'à ces derniers temps, ont appliqué le nom de *force* à l'intensité d'un champ (c'est-à-dire au coefficient caractéristique de chaque point d'un espace déterminé, relativement à l'action subie par un point matériel qui s'y trouve placé). Cet usage présente l'inconvénient de désigner par un même nom deux grandeurs qui ne sont pas de même nature et dont l'une est facteur de l'autre. Par exemple, la force (au sens ordinaire) à laquelle est soumise un point chargé d'une quantité d'électricité a est le produit de l'intensité du champ électrique h par la charge de ce point, soit ah. Aussi cette expression tend-elle justement à disparaître **(S)**.

Rad. int. : **A, B.** Fort ; **C.** Ag ; Pen *s'il y a effort ;* **D.** Forc.

FORMALISER, (S).

FORMALISME, D. *Formalismus ;* E. *Formalism ;* I. *Formalismo.*

A. Doctrine qui consiste à soutenir que les vérités de telle ou telle science (mathématique, notamment) sont purement formelles*, et qu'elles reposent

---

Sur **Force.** — *Au sens moral.* La « force », chez RENOUVIER, en tant que « puissance d'exercice de la Raison pratique » est l'une des trois vertus fondamentales (les deux autres étant la sagesse et la tempérance). *Science de la morale*, ch. VII. Ce sont les vertus cardinales du platonisme, moins la justice. Mais cette expression est insolite : *courage* ou *force d'âme* sont seuls usuels en ce sens. Non seulement *force* n'a point d'import moral, mais ce terme évoque presque universellement, dans cet ordre d'idées, l'antithèse de la *force* et du *droit.*

Au sens physique. Dans la formule $f = m\gamma$, qui est la vraie définition de la force, il est à remarquer que la seule des trois quantités qui puisse être saisie dans l'expérience et mesurée est l'accélération γ. La force et la masse ne sont donc jamais données que dans leur rapport. — Je crois d'ailleurs que la notion de force est différente en mécanique et en physique, de même que le mécanisme, qui est du domaine de la physique, est distinct de la mécanique. **(E. Goblot.)**

— En anglais, *vis viva* signifie mv^2, tandis que *Kinetic Energy* s'emploie pour $\frac{1}{2}\, mv^2$. Cet usage est plus conforme à l'emploi primitif de l'expression *force vive.* **(B. Russell.)** — Je crois avoir vu quelquefois, même en français, « demi-force vive » pour $\frac{1}{2}\, mv^2$. Mais c'est rare. **(L. Couturat.)**

Force, au sens **C**, est à éviter. C'est un des mots les plus vagues et les plus obscurs de la philosophie. **(L. Boisse.)**

Sur **Formalisme.** — Les deux thèses réunies en **A** caractérisent bien le formalisme, au sens ordinaire du mot ; mais elles ne sont pas logiquement solidaires : on pourrait concevoir un formalisme qui serait l'expression d'une structure de la pensée comportant des normes non conventionnelles, exprimables en symboles. **(A. L.)**

Outre les divers emplois de ce mot mentionnés dans l'article ci-dessus, on peut noter qu'HAMELIN l'applique à la doctrine qui croit pouvoir tout construire *a priori* par déduction. Il l'oppose d'une part à l'empirisme, de l'autre à sa méthode synthétique. *Essai sur les éléments principaux*, etc., p. 6-11.

Voir ci-dessous la critique qui suit l'article *Forme**.

uniquement sur des conventions ou sur des définitions de symboles.

B. Considération exclusive du point de vue formel, conduisant à nier l'existence ou l'importance de l'élément matériel dans un ordre de connaissances. S'applique spécialement, en esthétique, à la doctrine de l'art pour l'art et de la difficulté vaincue ; souvent aussi, en éthique, à la doctrine morale de KANT. Voir plus bas *Forme**, **B**, 3°.

Par extension, caractère méticuleux et mécanique de la pensée : « Ein sich genau, oft peinlich, nach bestimmten konventionellen Regeln richtendes Behalten[1]. » KIRCHNER et MICHAELIS, *Wörterbuch der philosophischen Grundbegriffe*, sub v°.

Rad. int. : Formalism.

FORME, D. *Form* (aussi *Gestalt* au sens **A**) ; E. *Form*, très large (*Shape* au sens **A**) ; I. *Forma.*

Ce terme est presque toujours opposé à *matière**.

Il a eu dans la scolastique un emploi très étendu, dérivant de celui qu'en avait fait ARISTOTE ; il a servi à traduire : εἶδος, μορφή, οὐσία, παράδειγμα, τὸ τί ἦν εἶναι, τὸ τί ἐστι. Cf. ci-dessus *Cause**, **A.** Les scolastiques y ajoutaient, pour le déterminer, une grande variété d'épithètes, notamment *forma substantialis* (cf. DESCARTES, *Méthode*, I, § 2), *forma exemplaris*, *forma individualis*, etc. Voir GOCLENIUS, *Lexicon*, v° Forma, 588-593 ; SCHÜTZ, *Thomas Lexikon* : « Forma est principium agendi in unoquoque. » THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, III, 13, 1 *c* ; — et Ch. S. PEIRCE, *Matter and Form*, dans BALDWIN, II, p. 50 sqq.

Ce terme a été dépouillé de son sens ancien par BACON qui a essayé, en lui donnant une signification nouvelle, de faire du concept ainsi désigné la base d'une théorie de la nature : « Monendum est quasi perpetuo ne, cum tantae partes Formis videantur a nobis tribui, trahantur ea quae dicimus ad Formas eas quibus hominum cogitationes hactenus assueverunt. » *Nov. Organ.*, II, 17. Il serait trop long de définir ici ce sens, qui n'a plus qu'un intérêt historique. (Voir LALANDE, *Quid de mathematica senserit Verulamius*, chap. II ; *Les théories de l'induction*, ch. III.) — Mais si cet emploi du terme a momentanément facilité l'introduction de la doctrine mécaniste, il n'en est pas moins tombé en désuétude, et a contribué à discréditer auprès des modernes l'idée de Bacon. Le mot s'est trouvé restreint, à partir de cette époque, au premier sens défini ci-dessous, c'est-à-dire à ce que l'on appelait auparavant la *figure** d'un corps. Il a cependant gardé dans l'usage moderne quelques traces de son usage scolastique, qui seront signalées plus bas.

A. Figure géométrique constituée par les contours d'un objet. S'oppose à la *matière* dont cet objet est fait. « La cire prend la forme du cachet. »

B. Par métaphore, et par tradition du sens très large donné dans l'École à l'opposition de la *forme* et de la *matière*, ces mots sont appliqués à toutes les oppositions analogues ; et particulièrement :

1° La *forme* d'une opération de l'entendement est la nature du rapport qui existe entre les termes auxquels elle s'applique, abstraction faite de ce que sont ces termes en eux-mêmes ; la *matière* (ou *contenu**) est constituée par ces termes, considérés dans leur signification propre. Ex. : « Tous les métaux sont solides ; le mercure est un métal ; donc le mercure est solide. » La *forme* de ce raisonnement est *Barbara* : « Tous les A sont B ; or, C est A ; donc C est B. » La *matière* est fournie par les concepts : métal, mercure, solide. Un pareil raisonnement est bon *formellement (vi formae)* ; la conclusion en est fausse *matériellement (vi materiae)*.

De même, en mathématiques, la relation $(a + b)^2 = a^2 + b^2 + 2\,ab$ est *formelle*, en tant qu'elle reste vraie pour tous les nombres réels.

2° Par application du sens précédent, KANT distingue dans la connaissance : d'une part, une *matière (Stoff)*, donnée propre et immédiate de la sensation, dont la présence, imposée à l'esprit, révèle qu'il y a quelque chose d'autre que lui ; et, de l'autre, une *forme (Form)*, constituée par les lois de la pensée qui établissent, entre les données multiples des sens, des rapports permettant de les percevoir et de les comprendre. Le temps est la *forme* du sens interne ; l'espace est la *forme* du sens externe ; tous deux sont les *formes* a priori *de la sensibilité* (traduction consacrée, mais malheureuse des expressions *Formen a priori der Sinnlichkeit*, *Reine Formen der Sinnlichen Anschauung*). Les formes de l'entende-

1. « Une manière stricte, souvent pénible de se comporter, en s'astreignant à des règles déterminées et conventionnelles. »

Sur **Formalisme et forme.** — CRITIQUE. L'opposition *forme-matière* peut donner lieu à des équivoques. Elle se trouve fréquemment associée à d'autres couples, tels que *intérieur-extérieur*, *l'esprit-la lettre*, etc. Tantôt la forme, c'est l'intérieur et c'est l'esprit : la cause formelle de la statue est l'idée de la statue ; la morale formelle de Kant est en même temps une morale de l'intention. Dans la mesure où intervient ici un jugement de valeur, il est en faveur de la forme ; la matière sert de refuge à l'empirique, à l'accident, à l'irrationnel. Tantôt au contraire, la forme, c'est l'extérieur et c'est la lettre. L'appréciation en est péjorative. Le formalisme religieux ou juridique, celui des Docteurs de la Loi ou de Brid'oison, offusquent la foi intime ou l'équité spontanée. La « matière » devient alors l'idée, comme dans les discours français jadis, où la matière était imposée : il ne s'agissait plus que de la mettre en forme, de la « développer »[1]. Il me semble qu'un peu de cette équivoque subsiste dans la rédaction de l'article *Formalisme*, **B.** L'école de l'art pour l'art a toujours témoigné de l'indifférence pour le « sujet », de la répulsion pour le sentiment et l'inspiration ; mais en revanche le plus grand intérêt pour les matériaux, le matériel verbal, le poème à forme fixe, les règles astreignantes et rigides, toutes choses qu'un Lamartine eût volontiers négligées comme trop matérielles. Si l'on y voit cependant un formalisme, c'est en un sens bien différent de ce que Fouillée appelle le « formalisme esthétique » de Kant (*Critique des systèmes de morale contemporains*, p. 223). **(M. Marsal.)**

1. « Dans ce groupement terme à terme de couples antithétiques, avec inférence spontanée des propriétés de l'un à l'autre, ou à d'autres, il y a un procédé philosophique très usité. Source d'invention, et source d'erreur. Par exemple *qualité-quantité*, *compréhension-extension*. Inférence spontanée : la mathématique traite de la quantité ; donc les concepts mathématiques se définissent par leur extension. » (Note de M. M. Marsal.)

Sur **Forme.** — *Historique.* Les mots *forma* et *species* correspondent tous deux à l'εἶδος d'Aristote. On peut dire que finalement on a abouti à une division du sens d'εἶδος entre ces deux termes, *forma* représentant εἶδος au sens de *caractère commun*, et *species* représentant εἶδος au sens d'*espèce* ou de *classe* constituée par la possession de ce caractère commun. Cependant cette division ne s'établit que peu à peu. CICÉRON nous dit (*Topiques*, VII) que *forma* fournit le génitif et le datif pluriels qui manquent à *species*, et que par conséquent on doit le préférer à celui-ci pour traduire εἶδος, puisqu'il est complètement déclinable. **(C. C. J. Webb.)**

Simplicius (in *Phys. Aristot.*, II, p. 276) donne les indications suivantes : μορφή est proprement l'apparence extérieure, en tant qu'elle est une conséquence de l'εἶδος ; et σχῆμα la figure externe, non rapportée à la forme. Voir aussi HAMELIN, *Commentaire* sur le livre II de la *Physique* d'ARISTOTE, p. 48. **(Ch. Serrus.)**,

— « Forma dat esse rei » est un principe scolastique. — *Formalitas*, qui se

ment sont les *Catégories**, et celles de la raison les *Idées**.

3° La *forme* de la moralité est le caractère impératif de la loi morale (ou, dans les théories éthiques qui n'admettent pas l'obligation, le caractère appréciatif* du jugement moral). La *matière* de la moralité est constituée par la manière d'agir qui est commandée (ou par les faits objectifs qui sont reconnus comme ayant une valeur morale).

Une *morale purement formelle* est celle qui satisfait à la condition posée par KANT (*Critique de la Raison pratique*, 1re partie, chap. I, Théorème III) : « Wenn ein vernünftiges Wesen sich seine Maximen als praktisch allgemeine Gesetze denken soll, so kann es sich dieselben nur als solche Principien denken, die nicht der Materie, sondern blos der Form nach, den Bestimmungsgrund des Willens enthalten[1]. » Cette condition est remplie par la *loi morale purement formelle :* « Handle so, dass die Maxime deines Willens jederzeit zugleich als Princip einer allgemeinen Gesetzgebung gelten könne[2]. » *Ibid.*, § 7.

4° En DROIT, la *forme*, qui est l'ensemble des règles à suivre dans la procédure, s'oppose au *fond*, qui est l'objet particulier de l'affaire considérée. On dit encore dans le même sens *Formalités*.

C. Par suite du sens large donné au mot allemand *Gestalt* dans la « théorie de la forme* » : structure (même intérieure), organisation — le mot *forme*, depuis quelques années, est aussi employé en français de la même manière par les psychologues. Voir Paul GUILLAUME, *La psychologie de la forme*, 1937. Cf. plus haut *Bonne* forme*, et ci-dessous *Théorie de la forme*. — Il ne faut pas entendre cette idée de forme en un sens finaliste, mais en un sens physique, c'est-à-dire sur le modèle d'un système où l'on ne peut enlever ou ajouter une partie sans altérer les autres ou sans déterminer un regroupement général (par exemple, la répartition de la charge électrique sur un corps conducteur isolé). *Ibid.*, p. 28.

Forme forte, celle qui relie étroitement les parties d'un tout en une organisation présentant une unité et une stabilité considérables. Dans le cas contraire, la forme est dite *faible*.

« Théorie de la forme », D. *Lehre von der Gestalt, Gestalttheorie ;* E. *Gestaltism, Configurationism ;* I. *Dottrina della forma ;* — **« Psychologie de la forme »**, D. E. *Gestaltpsychologie, -logy*, est aussi très usuel.

Théorie d'abord psychologique, mais élargie ensuite en une conception philosophique générale des faits biologiques et physiques (KÖHLER, WERTHEIMER, KOFFKA). « Elle consiste à considérer les phénomènes non plus comme une somme d'éléments qu'il s'agit avant tout d'isoler, d'analyser, de disséquer, mais comme des ensembles *(Zusammenhänge)* constituant des unités autonomes, manifestant une solidarité interne, et ayant des lois propres. Il s'ensuit que la manière d'être de chaque élément dépend de la structure* de l'ensemble et des lois qui le régissent. Ni psychologiquement, ni physiologiquement, l'élément ne préexiste à l'ensemble : il n'est ni plus immédiat ni plus ancien ; la connaissance du tout et de ses lois ne saurait être déduite de la connaissance séparée des parties qu'on y rencontre. » (Voir *Observations.*) De plus, selon cette théorie, il y a pour chaque sorte de phénomènes une hiérarchie des formes possibles, au sens **C** ; et dès que les conditions extérieures le permettent, il se fait une transformation spontanée allant vers une forme « meilleure » (à moins que la forme « la meilleure » ne soit déjà réalisée). Voir *Bonne* forme* et *Prégnant** et, au *Supplément, Isomorphisme.* Paul GUILLAUME, La théorie de la forme, *Journ. de Psychol.*, nov. 1925 et cf. ci-dessus, **C.**

Rad. int. : Form.

Forme* (En). — « Par des arguments *en forme*, je n'entends pas seulement cette manière de raisonner dont on se sert dans les Collèges, mais tout raisonnement qui conclut par la force de la forme, et où l'on n'a besoin de suppléer aucun article, de sorte qu'un sorite... même un compte bien dressé, un calcul d'algèbre... me seront à peu près des arguments en forme, parce que leur forme de raisonner a été prédémontrée. » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, IV, XVII, § 4.

1. « Si un être raisonnable doit se représenter ses maximes comme des lois pratiques universelles, il ne peut se les représenter que comme des principes qui contiennent, non dans leur matière, mais uniquement dans leur forme, ce par quoi ils déterminent la volonté. » — 2. « Agis de telle manière que la maxime de ton action puisse toujours être valable en même temps comme principe d'une législation universelle. »

trouve déjà, mais rarement, chez Thomas d'Aquin, paraît avoir été mis en usage par Duns Scot. **(R. Eucken.)**

— En quoi l'expression *formes a priori de la sensibilité* est-elle « malheureuse » ? Elle est en tout cas très exacte. **(J. Lachelier.)** — Le mot *sensibilité* est équivoque en français, comme presque tous les mots de même racine : il s'applique en général aux *sentiments*, aux états affectifs ; mais il sert aussi à désigner ce qui concerne les sens, en tant que moyens de perception. Il y aura lieu de le critiquer à son rang. *Sinnlich* et *Sinnlichkeit*, en allemand, ont un défaut analogue (ils signifient aussi *sensuel* et *sensualité*), mais moindre cependant : les deux acceptions risquent moins d'être confondues. **(A. L.)**

FORMEL, D. **A.** *Förmlich ;* **B.** *Formal ;* — E. *Formal ;* — I. *Formale.*

A. Sens ancien et scolastique : est *formel*, ou existe *formellement* ce qui possède une existence actuelle*, effective*, par opposition : d'une part à ce qui existe *objectivement** (au sens scolastique du mot, c'est-à-dire seulement à titre d'idée), — d'autre part à ce qui existe *éminemment*, c'est-à-dire dans quelque chose de supérieur qui le contient en puissance et d'une façon implicite, — enfin à ce qui existe *virtuellement* et implicitement sans être expressément énoncé. Voir *éminent**.

Ce sens est conservé dans quelques expressions, telles que : « Ordre *formel*, déclaration *formelle*, etc. » ; c'est-à-dire énoncés *expressément*, et non pas seulement d'une façon douteuse ou implicite.

Sur Théorie de la forme. — La partie de la définition placée entre guillemets est due à **Édouard Claparède,** qui nous l'avait envoyée en 1926, en vue de la 3e édition du Vocabulaire ; elle y a paru à cette date. Il en marque l'origine dans l'article de WERTHEIMER, Experimentelle Studien über das Sehen der Bewegung (Études expérimentales sur la perception visuelle du mouvement), *Zeitschrift für Psychologie*, 1912. — C'est Titchener qui a proposé pour traduire *Gestalt* le mot *Configuration ;* d'où l'on a tiré l'expression E. *Configurationism* pour D. *Gestaltheorie.* Voir Harry HELSON, The Psychology of « Gestalt », *American Journal of psychology*, juillet 1925, p. 342.

Sur Formel. — Le sens scolastique du mot est encore conservé, en allemand comme en français, dans certaines expressions du langage courant : « Ein förmliches Complot ; ein förmliches Kunstwerk ; förmliche und ausdrückliche Erklärung[1]. » **(F. Tönnies.)**

En allemand, *Formale Logik* a deux sens différents : *a)* Celui qui est indiqué ci-dessus pour l'expression française *Logique formelle ;* — *b)* Une logique qui

1. La dernière de ces expressions : « déclaration formelle et expresse » correspond seule à l'usage français. Le mot *formel* n'aurait pas de sens dans notre langue appliqué à un complot ou à une œuvre d'art.

B. Relatif à la forme ; particulièrement : *morale formelle*, voir *Forme** B, 3°.

Cause formelle. Voir *Cause**, **A,** et *Forme**.

Logique formelle. Partie de la *Logique** qui traite des opérations de l'entendement et des règles qui s'y appliquent, en tant que ces opérations sont considérées uniquement dans leur *forme*, telle qu'elle est définie ci-dessus, V° *Forme**, **B,** 1°.

Éducation formelle, celle qui a pour objet de développer l'esprit d'une façon générale, sans lui donner aucune préparation spéciale aux objets particuliers dont il aura plus tard à s'occuper. Terme usuel surtout en anglais (*Formal culture ;* plus spécialement *Disciplinary Education*, s'il s'agit d'employer essentiellement les études classiques comme moyen de formation). On dit plus fréquemment en français, pour rendre la même idée : *Culture générale.*

Rad. int. : Form.

FORMULE, L. *Formula* (énoncé, règle, principe, système) ; D. *Formel ;* E. *Formula ;* I. *Formula.*

A. Énoncé concis et rigoureux, permettant la déduction et la discussion (au sens mathématique et au sens vulgaire de ce mot).

B. Énoncé précis et général qui fournit sans ambiguïté la règle à suivre pour un type déterminé d'opération. (Cf. le mot *Formulaire :* « Formulaire médical, Formulaire de l'électricien. ») — « Wer... weiss, was dem Mathematiker eine *Formel* bedeutet, die das, was zu thun sei, um eine Aufgabe zu befolgen, ganz genau bestimmt und nicht verfehlen lässt, wird eine Formel, welche dieses in Ansehung aller Pflicht überhaupt thut, nicht für etwas unbedeutendes und entbehrliches halten[1]. » KANT, *Raison pratique*, note à la Préface.

On appelle par analogie *formule artistique* un schéma général de composition propre à un artiste, à une époque, etc.

C. LOGISTIQUE. Plus étroitement, SCHRÖDER définit la formule une relation algorithmique*, contenant des termes variables, et qui est vraie quelles que soient les valeurs attribuées à ces termes. *Algebra, der Logik*, t. I, p. 487. C'est donc ce que les mathématiciens appellent (improprement) une *identité**. Cf. *Équation**.

D. Par extension, l'un des membres d'une formule **C,** considérée comme l'expression de l'autre membre ; ou, pratiquement, comme la règle à suivre pour calculer cette expression. Ex. : « Formule du binôme ; formule de Taylor. »

Rad. int. : Formul.

FORT, D. *Stark, kräftig* ; E. *Strong* ; I. *Forte.* Proprement, qui a de la force*, au sens **A.** Souvent employé au figuré,

1. « Si l'on sait quelle valeur a, pour le mathématicien, une *formule*, qui détermine tout à fait exactement et sans qu'on puisse s'égarer ce qu'il faut faire pour traiter une question, on ne regardera pas comme quelque chose d'insignifiant et de superflu la découverte d'une formule qui joue le même rôle à l'égard de tout devoir, d'une façon générale.

écarte toute considération sur les rapports de la pensée et de l'être, comme il arrive par exemple chez Kant et Herbart. **(R. Eucken.)**

Éducation formelle. — Posséder une *culture générale* signifie plutôt savoir un peu de tout, avoir des connaissances variées ; une *culture* ou *éducation formelle* donne l'aptitude à apprendre, comprendre et agir dans tous les ordres de connaissance. **(V. Egger.)**

Je redoute le mot *formel* appliqué aux études classiques.: ce mot tend à faire croire qu'elles n'ont pas de contenu, tandis qu'elles ont, au contraire, dans tout ce qu'elles enseignent d'histoire et de philosohipe antique, un contenu très riche et très solide. **(J. Lachelier.)**

des sens assez variés et souvent vagues. Cf. *Faible**, et voir les observations ci-dessous.

Fortuit, voir Hasard.

FOULE, D. *Menge, Volksmasse :* E. *Crowd :* I. *Folla.* (Primitivement, opération consistant à fouler le drap ou le feutre ; lieu où l'on foule ; d'où pression qui se produit par la réunion d'un grand nombre d'individus).

A. Masse d'individus réunis, mais non intentionnellement, sur un point où ils se trouvent serrés les uns contre les autres : un groupe réuni sur convocation n'est pas une foule. Voir *Observations.*

B. Le commun des hommes, en tant qu'il s'oppose à l'élite intellectuelle, aux esprits délicats, aux personnages connus, etc.

Rad. int. : Turb.

« Foule psychologique. » Expression proposée par le Dr LE BON pour désigner une réunion d'individus capables de réactions psychologiques communes.

Sur **Fort.** — Ce terme est souvent employé dans la psychologie empirique concrète : croyance forte, volonté forte, personnalité forte. Expressions assez confuses, par transfert à l'état de conscience de ce qui caractérise le comportement. Il y a là un behaviorisme qui s'ignore. — De plus, l'import implicite en est ordinairement favorable, ce qui est gratuit. Les odeurs fortes peuvent être nauséabondes, les « personnalités fortes » insupportables. Malebranche n'est pas tombé dans ce travers en parlant des « imaginations fortes », dont il marque au contraire le danger.

L'expression « sens fort », en parlant d'un terme ou d'une expression, est aussi très sujette à caution. Elle n'est acceptable que si le contexte détermine nettement quelle est l'acception visée. **(M. Marsal. — A. L.)**

Sur Foule. — Il y a quelque flottement dans l'emploi de ce mot. Voir *La Foule*, publications du « Centre international de Synthèse », 4e semaine, 1934. Pour M. Georges LEFEBVRE, il y a lieu de distinguer la foule-agrégat, ou foule pure, formée d'individus réunis par hasard (p. ex. dans une gare au moment du départ d'un train) et la foule-rassemblement volontaire. *Ibid.*, 83. — Pour M. DUPRÉEL « une foule est proprement un groupe social marqué de ce triple caractère : (1°) il est constitué par des rapports sociaux caractérisés eux-mêmes par le contact immédiat des individus qui en sont les termes ; ce groupe est éphémère, d'où il suit que d'une part, (2°) il vient de commencer, c'est un groupe à l'état naissant, et (3°) il est sur le point de finir, soit par dislocation simple, soit par sa transformation en quelque chose de plus organique. » *Ibid.*, 116. En outre, il est hétérogène, soutient avec d'autres groupes sociaux un rapport d'interpénétration. — Pour M. Henri BERR, résumant la discussion, « ce qui constitue la foule, c'est la communion momentanée, l'*unanimité*, d'ailleurs instable : c'est un état de crise où se produit le « décloisonnement », la fusion d'éléments plus ou moins hétérogènes, par rapprochement d'un nombre plus ou moins considérable d'êtres humains ». *Ibid.*, 137.

M. **Étienne Rabaud** oppose la *foule* à la *société* par le fait que « la foule dépend d'une attraction *extérieure* aux individus : ... c'est un rassemblement provoqué par un excitant externe ». Au contraire dans la Société il y a interattraction ; dans le parasitisme, attraction d'un seul côté. Voir *Essai sur les Sociétés animales*, dans *Les origines de la société*, 2e semaine de synthèse, 1931, p. 8. Cf. *Foule et Société*, du même auteur, dans *Sciences*, Revue de l'Association française pour l'avancement des Sciences, juin 1943. Voir *Interattraction**, texte et Obs.

« Au sens ordinaire, le mot *foule* représente une réunion d'individus quelconques, quels que soient leur nationalité, leur profession ou leur sexe, et quels que soient aussi les hasards qui les rassemblent... Dans certaines circonstances, une agglomération d'hommes possède des caractères nouveaux fort différents de ceux des individus composant cette agglomération... Les sentiments et les idées de toutes les unités sont orientés dans une même direction... La collectivité est alors devenue ce que, faute d'une expression meilleure, j'appellerai une foule organisée ou, si l'on préfère, une *foule psychologique*. » *Psychologie des foules*, p. 12.

« FRAYAGE » ou **« Frayement »** (des voies nerveuses). — Cette expression pourrait être utile pour traduire le terme *Bahnung*, souvent employé par les psycho-physiologistes de langue allemande, et pour lequel Ed. CLAPARÈDE nous a fait remarquer qu'il n'existait pas d'équivalent français. — La forme *frayage* serait peut-être plus expressive et plus conforme à la morphologie contemporaine. *Frayement* n'a pour lui que de figurer déjà dans Littré. Le Dictionnaire de l'Académie n'a admis jusqu'à présent ni l'un ni l'autre.

FRESISON. Mode de la 4e figure se ramenant à *Ferio** par la conversion simple des deux prémisses :

Nul P n'est M
Quelque M est S
Donc quelque S n'est pas P.

CRITIQUE

Il ne faut pas appeler ce mode *Fresisom*, comme PORT-ROYAL, car il n'y a pas lieu d'intervertir les prémisses pour le réduire à la 1re figure (voir *Frisesomorum*).

FRISESOM (orum). Mode indirect de la 1re figure, appelé *Fresison* quand il est considéré comme un mode de la 4e figure. Énoncé sous la forme dite *Frisesomorum*, il présenterait la disposition suivante :

Quelque M est P
Nul S n'est M
Donc quelque P n'est pas S.

CRITIQUE

Voir *Figure**. — Sur l'impossibilité de tirer une conclusion des prémisses I E dans quelque figure que ce soit, voir COUTURAT, *La Logique de Leibniz*, p. 6-7.

FRIVOLES (propositions) ; traduction de l'anglais « *trifling propositions* », LOCKE, *Essay*, IV, 8 ; Cf. LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, *Ibid.*

LOCKE nomme ainsi les propositions qui n'ajoutent rien à notre connaissance, et qu'il appelle aussi des propositions purement verbales *(barely verbal, only verbal)* : les propositions identiques, celles qui ont pour attribut une partie de la définition du sujet, celles qui ne font qu'énoncer une synonymie, etc. — LEIBNIZ, dans le passage cité, a montré le rôle logique que peuvent avoir dans certains cas les propositions de ce genre. — Cf. *Tautologie**, *Truisme**.

« FRUSTRATION », proprement acte ou événement privant quelqu'un de ce qui lui est dû, de ce qu'il espère, ou de ce à quoi il s'attend ; — situation de celui qui est victime de cette privation.

Ce terme tend à entrer dans le langage technique de la psychologie, etc.) de la sociologie, où il est appliqué en un sens très large : « Frustration is defined by Dollard and his associates as « That condition which exists when a goal-response suffers interference », whereas aggression is defined as « an « act whose goal-response is injury to an « organism, or organism-surrogate ». Their thesis is that aggression is always the consequence of frustration[1]. » V. J. MCGILL, « Social philosophy in America », dans Marwin FARBER, *Philosophic Thought in France and the United States*, p. 697. (Il s'agit de l'ouvrage de John Dollard, L. Doob, N. E. Mowrer, O. H. Mowrer et R. W. Sears, *Frustration and Aggression* (1939), p. 11.)

CRITIQUE

On remarquera dans ce mot l'équivoque entre ce qui prive un sujet de ce qui lui est dû, et ce qui le prive seulement de ce à quoi il s'attend. Sans conséquence en psychologie ou sociologie purement descriptives, elle devient grave dès qu'il s'agit de jugement axiologique.

« FULGURATION ». Terme employé par LEIBNIZ pour désigner le mode de création des monades et leur rapport avec la substance divine. « Dieu seul est l'unité primitive ou la substance simple originaire, dont toutes les monades créées ou dérivatives sont des productions et naissent, pour ainsi dire, par des *fulgurations* continuelles de la Divinité, de moment en moment, bornées par la réceptivité de la créature, à laquelle il est essentiel d'être limitée. » *Monadologie*, 47.

Rad. int. : Fulmig *(Boirac)*.

1. « La frustration est définie par Dollard et ses collaborateurs comme la condition créée » (chez un individu ou dans un groupe) « quand une réaction dirigée vers une fin est contrariée » et l'agression comme « un acte dont la réaction dirigée est de nuire à un organisme, ou à un substitut de cet organisme. » Leur thèse est que l'agression est toujours la conséquence d'une frustration ».

Sur **Foule psychologique.** — « L'idée est juste et importante ; mais l'expression n'est pas heureuse. Ce n'est pas la foule qui est psychologique, c'est le point de vue d'où on la considère. » **(J. Lachelier. — E. Chartier.)**

FUTURIBLE, (S).

FUTURISME, D. *Futurismus ;* E. *Futurism ;* I. *Futurismo.*

Doctrine principalement esthétique, mais comportant aussi des applications morales et politiques. Elle a été formulée par F. T. MARINETTI dans le *Manifeste*, publié par le *Figaro* du 20 février 1909, où sont glorifiés l'élan vers l'avenir et vers le nouveau, la vie ardente et fébrile, le progrès du machinisme, la passion de la vitesse, de l'attaque, du danger, pour les peuples comme pour les individus, la fécondité de la révolte, de la violence et de la guerre.

Sur le développement et les formes de ce mouvement, voir l'article : Futurismo, du même auteur dans l'*Enciclopedia Italiana*.

FUTURS, c'est-à-dire *événements futurs*. — Traduction des expressions aristotéliques τὰ ἐσόμενα et τὰ μέλλοντα. La première s'applique à ce qui doit arriver nécessairement ; la seconde à ce qui est pensé sous la forme du futur (ὁ μέλλων est le nom technique du futur chez les grammairiens). ARISTOTE, *passim* et spécialement Περὶ ἑρμηνείας, chap. IX.

Les scolastiques ont traduit ces deux expressions par *futura necessaria*, *futura contingentia*. GOCLENIUS, V°. L'expression *futurs contingents* est restée plus usuelle. « Les philosophes conviennent aujourd'hui que la vérité des futurs contingents est déterminée, c'est-à-dire que les futurs contingents sont futurs, ou bien qu'ils seront, qu'ils arriveront : car il est aussi sûr que le futur sera, qu'il est sûr que le passé a été... » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, 36. Cf. *Ibid.*, I, 2 et 45.

Voir *Contingence**, **B.**

G

G, voir « *Facteur G* ».

...GÈNE, du G. ...γενής (= engendré par). Suffixe terminant beaucoup de mots usuels et librement employé, surtout en physiologie et en psychologie, pour former des termes techniques nouveaux. Mais il y est pris en plusieurs sens, qui peuvent même être contraires.

A. Engendré par, ayant pour origine : *endogène* (d'origine interne) ; *allogène* (d'origine étrangère ; opposé à *indigène*) ; *autogène* (produit par soi-même), etc.

B. De telle ou telle nature : *homogène**, *hétérogène**, etc.

C. Qui engendre, qui produit : *dynamogène* ; pathogène* (qui produit la maladie) ; « une stimulation automatiquement *réflexogène* ». M. PRADINES, *Traité de Psychologie générale*, p. 9, etc.

CRITIQUE

En grec, ce suffixe a toujours le sens **A** ou le sens **B**, qui s'y rattache directement. Le sens **C** est exprimé par ...γόνος, qui peut avoir le sens actif ou le sens passif. Un usage déjà long ne permettrait pas en français de les spécialiser, l'un dans le sens **A** ou **B**, l'autre dans le sens **C** ; mais il y a lieu, quand on se sert de néologismes terminés en *...gène*, de ne les employer que dans un contexte qui ne laisse aucun doute sur le sens où ils sont pris.

GÉNÉRAL, D. *Allgemein ;* E. *General ;* I. *Generale.*

1° Sans détermination de minorité, de majorité ni de totalité relativement à une classe donnée :

A. Qui convient à plusieurs individus (ou à plusieurs groupes considérés comme formant un tout indivisible) :

(a) *Absolument.* Le terme opposé est *individuel**, ou *singulier**, ou encore *particulier** (pris, surtout en anglais, au sens d'*individuel*). « Une idée générale, une idée particulière. — L'induction va de l'individuel au général. » C'est le sens adopté par MILL, *Logique*, III, I.

(b) *Par comparaison.* Il y a plusieurs degrés de généralité, suivant l'extension plus ou moins grande que reçoit l'idée dont il s'agit : « La nutrition est une fonction *plus générale* que la locomotion. » Ici, l'expression opposée serait *plus particulier*, ou *plus spécial.*

2° Relativement à une classe donnée :

B. Qui convient à la majeure partie des individus d'une classe. La *généralité*, en ce cas, s'oppose d'une part à l'*universalité*, de l'autre à l'*exception.*

C'est en ce sens qu'on entend d'ordinaire les expressions *généralement, en général**. Elles sous-entendent qu'il y a des exceptions.

C. (Vieilli) : Qui convient à tous les individus d'une classe. « Une loi générale. Une propriété générale. » Les scolastiques et leurs disciples contemporains prennent *generalis* et *generaliter* en ce sens : « — *Aut semel aut iterum medius generaliter esto.* » *Universalia*, au contraire, désigne pour eux les idées générales. Ils opposent *singularis* à *uni-*

Sur **Général.** — Le sens **A** se ramène au sens **C** ou au sens **B.** Car si général est ce qui convient à plusieurs individus (ou à plusieurs groupes), ces individus (ou ces groupes) forment dès lors une classe : si plusieurs corps se contractent par la chaleur, ils sont la classe, innommée d'ailleurs, des corps qui se contractent par la chaleur ; c'est ainsi entendue que la proposition est générale ; mais elle est particulière si l'esprit pense tout autant aux *autres corps* non compris dans l'affirmation qu'à ceux visés par l'affirmation ; et le langage usuel fait cette distinction ; si je dis : « Certains corps, etc. », ma proposition est générale ; si je dis : « Il y a des corps qui, etc. », elle est particulière. Dans les deux cas, d'ailleurs, elle est plus générale que : « L'argile se contracte par la chaleur. » **(V. Egger.)**

— Je ne vois pas grande différence entre **A,** *b* et **B.** Quand on dit que la nutrition est plus générale que la locomotion, que veut-on dire, sinon qu'il y a plus d'espèces d'êtres qui possèdent la nutrition (tous les vivants) qu'il n'y en a qui possèdent la locomotion ? **(G. Belot.)**

— Il ne suffit pas, pour former une classe, qu'une propriété convienne à plusieurs individus ou à plusieurs groupes pris individuellement. Il faut qu'elle ne convienne *qu'à eux seuls.* (Voir ci-dessus la définition du mot *classe**.) — Sans doute, si l'on pense *en outre* aux *autres* individus non compris dans l'affirmation, la proposition devient particulière, et l'on passe au sens **B ;** mais l'idée change alors. Et pourtant, même dans ce cas, le caractère dont il s'agit reste *général* au sens **A** (quoique nous l'introduisions dans une proposition particulière). Si l'on dit : « Il y a plusieurs métaux très denses », *dense* est posé par là même comme un caractère général sans aucune référence à la classe des *choses denses* en général, et sans qu'on sache si les métaux en sont la minorité, la majorité ou la totalité. — De même, quand on dit que la nutrition est une fonction *plus générale* que la locomotion, on entend que tout être doué de locomotion l'est aussi de nutrition, et que, *de plus*, certains autres êtres le sont aussi, sans qu'on ait à savoir si les uns ou les autres sont la majorité dans la classe des êtres, ou s'ils forment une classe entière (celle des vivants). **(A. L.)**

— Pour moi (et je crois bien que tel est le sens antique), le général est ce qui est tel qu'il peut *être en plusieurs* tout en restant un et identique à soi-même ; la puissance commune dont plusieurs individus, ou certains caractères de plusieurs individus, peuvent être l'acte. **(J. Lachelier.)**

Sur l'usage actuel des mots *général* et *universel (séance du 21 juin 1906) :*

« M. **A. Lalande.** J'ai reçu plusieurs observations sur le meilleur sens à attribuer au mot *général.* D'abord, de M. **M. Bernès,** qui écrit : « ... *Général* signifie : « *qui a le caractère du genre* (comme *spécial* signifie : *qui a le caractère de l'espèce*). Dès « lors, pour s'en tenir à *général*, le mot peut avoir très légitimement deux sens : « l'idée de genre se limitant sous deux rapports : par opposition à l'espèce, d'après « le *degré* de généralité ; par opposition à l'individu, d'après le *caractère* même « de généralité. *Général* indique de même ce qui est relatif à un degré supérieur « de généralité, ou bien, absolument, la généralité ; le contexte doit suffire à « déterminer le sens relatif ou absolu du terme. — Au contraire, *général* est de la « langue courante, vague, mais non de la langue philosophique pour signifier « ordinaire, fréquent, c'est-à-dire quelque chose qui, étant de l'ordre de l'expérience « seule, est encore individuel.

« En somme, le vrai sens fort de *général* répond à ce qu'on appelle souvent « *universel ;* mais le terme *général* est bien plus caractéristique que le terme *uni-* « *versel* (relatif à l'Univers, c'est-à-dire encore à un ensemble qui a ses caractères « individuels), et je ne vois aucune raison pour lui refuser précisément cette « signification. »

J'ai, contre ces objections, deux remarques à soumettre à la Société. 1° *Général,* au sens **B,** est certainement très usuel en dehors du langage philosophique ; mais il appartient aussi à ce langage. KANT dit notamment que lorsque nous voulons que la loi morale soit une règle pour tout le monde, sauf pour nous, « il n'y a pas là de véritable contradiction, il y a seulement une opposition de l'inclination

versalis, et *particularis* à *generalis*. Voir le P. Hugon, *Logica*, p. 38. — Dans la *Logique* de Port-Royal, qui se sert en ce sens ordinairement de la désignation « propositions universelles », on les trouve cependant encore en quelques passages appelées « propositions générales », p. ex. 2e partie, ch. IV ; 3e partie, ch. III (où les deux désignations sont employées à quelques lignes de distance), etc.

CRITIQUE

Ces équivoques ont apporté et apportent encore beaucoup d'obscurité dans les questions de logique et de méthodologie. Soit la proposition : « Plusieurs corps se contractent par la chaleur. » Cette proposition est « *générale* », car elle convient à plusieurs corps ; elle est cependant « *particulière* » par sa forme (proposition en I) ; elle est « *plus générale* » que cette proposition : « L'argile se contracte par la chaleur » ; et, cependant, elle n'énonce pas une « *propriété générale* » des corps, puisque la plupart de ceux-ci ne présentent pas cette propriété. Et inversement, si l'on dit : « La plupart des corps se dilatent par la chaleur », on énonce une proposition « vraie pour la *généralité* des cas » ; on ne peut pas dire cependant qu'on énonce « une propriété *générale* », ce qui, dans le langage usuel, impliquerait l'universalité. Mais on dira bien qu'on énonce une propriété « *assez générale* », ou « *très générale* », le superlatif servant ici à marquer la relativité.

et de la raison *(antagonismus)*, opposition par laquelle l'universalité du principe *(universalitas)* se transforme en une simple *généralité (generalitas)*. » (*Fondement de la métaphysique des mœurs*, 2e section). — 2° L'étymologie et le sens qu'attribue l'auteur au mot *universel* sont souvent donnés, mais ne me paraissent pas exacts. Ce mot signifie, je crois, qui appartient à tous les individus d'une classe *(ad universos)*.

J. Lachelier. C'est le sens propre d'*universus*. *Universa civitas*, toute la ville. Il faut certainement entendre *universel* de la même façon.

L. Couturat. D'autant plus que la logique en a fait un usage très précis et consacré par une tradition invariable : « La proposition universelle. »

J. Lachelier. Ce sens est intangible.

A. Lalande. Je crois que nous devons écarter, pour la même raison, une proposition de M. **Chartier** qui voudrait « opposer *général* et *universel* en définissant le premier : ce qui est commun à plusieurs *objets* ; — et le second : ce qui est commun à tous les *esprits* ».

L. Brunschvicg. Ce serait commode, mais tout à fait arbitraire et contraire à l'usage. On peut bien appeler universel ce qui est commun à tous les esprits, mais on ne peut pas restreindre le mot à ce seul emploi.

L. Couturat. Ce ne serait même pas souhaitable. Le mot *général* est nécessaire aux logiciens modernes pour désigner un sens bien distinct d'*universel*. Tandis que les propositions universelles s'opposent aux particulières, les *propositions générales* s'opposent aux *propositions spéciales* ou déterminées. Une proposition est générale quand elle contient un (ou plusieurs) terme variable ou indéterminé, c'est-à-dire un terme qui peut prendre plusieurs valeurs ou plusieurs sens, de sorte qu'elle a elle-même un sens variable. Exemple : « Charles VII fut sacré à Reims » est une proposition singulière. « Tous les rois de France furent sacrés à Reims » est une universelle. Toutes deux sont déterminées et ont un sens constant. Mais si l'on dit : « Le roi de France fut sacré à Reims », on demandera : « Quel roi de France ? » Le terme « roi de France » est une *variable* qui a autant de valeurs différentes qu'il y a eu de rois de France : la proposition est vraie pour les unes, fausse pour les autres (tandis que la proposition universelle : « Tous les rois... »

Ce mot est trop usuel pour pouvoir être spécialisé. Mais il serait utile de le remplacer, toutes les fois qu'il est possible, par des équivalents précis, et notamment par *universel* ou *générique* quand il a le sens de ces mots.

Rad. int. : **A.** General ; **B.** Oft.

GÉNÉRALEMENT, EN GÉNÉRAL, D. **A.** *im allgemeinen* ; **B.** *insgemein* ; E. *generally* ; — I. *generalmente*.

A. En ne considérant que les caractères généraux, et abstraction faite des différences propres aux cas particuliers.

B. Communément, dans la plupart des cas.

Rad. int. : **A.** Generik ; **B.** Oft.

GÉNÉRALISATION, D. *Verallgemeinerung* ; E. *Generalization* ; I. *Generalizzazione*.

A. Opération par laquelle, reconnaissant des caractères communs entre plusieurs objets singuliers, on réunit ceux-ci sous un concept* unique dont ces caractères forment la compréhension*.

B. Opération par laquelle on étend à toute une classe (généralement indéfinie en extension), ce qui a été observé sur un nombre limité d'individus ou de cas singuliers appartenant à cette classe.

C. Opération par laquelle on étend à une classe ce qui a été reconnu vrai d'une autre classe, présentant avec la première un certain nombre de ressemblances.

CRITIQUE

Terme très équivoque. On peut le remplacer, aux sens **A,** par *conception** ; **B,** par *induction** ; **C,** par *analogie**.

Rad. int. : **A.** Konceptad ; **B.** Indukt ; **C.** Analogi.

est absolument vraie ou fausse). — C'est une *proposition générale*, ou ce que M. Russell appelle une « fonction propositionnelle ». Elle représente et résume un ensemble, fini ou infini, de propositions spéciales[1].

Ed. Goblot *(Communication reçue après la séance)* : « Vous dites que ce mot est trop usuel pour pouvoir être spécialisé. On peut pourtant, et très facilement, s'abstenir, en parlant et en écrivant, d'opposer *général* à *particulier*, de confondre une proposition universelle avec une proposition générale ; se souvenir qu'*universel* et son contraire, *particulier*, ne se disent que des propositions considérées au point de vue de leur forme, que *général* et ses corrélatifs, *spécial* et *singulier* (ou *individuel*) se disent, soit des termes, soit des propositions considérées au point de vue de leur contenu. »

Pour *général*, c'est peut-être possible, et certainement souhaitable ; — pour *universel*, il serait difficile de ne l'appliquer qu'à des propositions et par suite de renoncer à des expressions comme : « Un sentiment universel (= universellement éprouvé) ; l'universalité (chez tous les hommes) du principe de contradiction, » etc. **(A. L.)**

Sur **Généralisation.** — *Généralisation*, au sens **A,** serait imparfaitement remplacé par *conception* : ce mot ne réveillerait pas l'idée du *mouvement* de l'esprit qui va des objets singuliers au concept. **(J. Lachelier.)** — En outre, *conception* est plus large. Voyez les trois sens qui lui sont attribués par le *Vocabulaire*. Celui dont on aurait besoin ici ne serait que le plus étroit, le sens **C. (V. Egger.)** — Ces inconvénients ne pourraient être complètement évités que par une langue artificielle à suffixes bien définis. P. ex. : *Koncept-uro*, le concept (produit) ; *Konceptado*, l'acte de former un concept ; *Konceptigo*, le fait de transformer quelque

1. Cf. Schröder, *Algebra der Logik*, § 20.

GÉNÉRALITÉ : caractère de ce qui est général*, aux différents sens du mot. S'emploie en outre, au sens concret et avec une intention péjorative, pour désigner une affirmation *trop* générale (au sens **A**) et, par suite, sans utilité ou sans intérêt. Cet emploi est fréquent surtout au pluriel.

GÉNÉRATION, D. **A.** *Erzeugung ;* **B. C. D.** *Generation, Menschenalter ;* — E. *Generation ;* — I. *Generazione.*

A. Acte d'engendrer, soit au sens biologique, soit au sens épistémologique.

Définition par génération, celle qui expose le mode de production d'un objet de pensée, notamment celle qui construit une figure par un mouvement déterminé d'une autre figure déjà connue : « Le cylindre est la figure engendrée par un rectangle qui effectue une révolution complète en tournant autour d'un de ses côtés. » (La « figure » génératrice peut se réduire à un point.) Voir *génétique**.

B. Dans une même famille, chacun des degrés de filiation successifs : « Les fils sont la seconde génération, les petits-fils la troisième génération, etc. »

D'où, par suite, deux sens dérivés :

C. D'une part, ensemble des individus ayant à peu près le même âge.

D. De l'autre, durée moyenne d'une génération au sens **B,** évaluée ordinairement à trente ans environ (Littré, V°).

La « théorie des générations » est celle qui admet que le mouvement des idées philosophiques, des formes d'art, des institutions sociales, etc., suit un rythme d'ensemble dont la durée est

---

chose (p. ex. une image) en concept ; *Koncepteso,* la qualité abstraite d'être un concept, etc. **(A. L.)**

— Les trois sens distingués dans l'emploi du mot ne se soutiennent qu'abstraitement, et grâce à l'illusion courante que les classes auraient une sorte de réalité intrinsèque. Mais au fond, toute généralisation est formation de concept, s'il est exact qu'on ne saurait établir de délimitation absolue entre le concept et la loi. Le sens **B** correspond effectivement, dans le plus grand nombre de cas, à celui d'induction. Mais induction n'implique pas nécessairement généralisation au sens exposé. **(M. Dorolle.)**

— Je reconnais qu'on peut souvent considérer *ad libitum* qu'on a affaire à une généralisation du type **A, B,** ou **C,** suivant que l'on détermine dans son esprit d'une manière ou d'une autre les classes que l'on a en vue. C'est ainsi qu'un syllogisme réel peut être pensé soit en *Cesare,* soit en *Celarent,* etc., qu'un même sophisme peut être rapporté à l'ambiguïté des termes ou à la pétition de principe, etc. Sans aller jusqu'à donner aux classes une réalité intrinsèque, il suffit donc, pour légitimer ces trois types schématiques *in abstracto,* de considérer des classes déjà constituées antérieurement dans l'esprit, soit par le langage spontané, soit par la science de l'époque. P. ex. l'idée de Newton est une généralisation par analogie si on se la représente comme passage de la classe des « graves » à celle des « corps célestes », classes déjà constituées dans son esprit au moment où il passe de l'une à l'autre. **(A. L.)**

Sur **Génération.** — Pour saisir l'équivoque de ce terme, il suffit de poser cette question : combien y a-t-il de générations simultanément vivantes ? Ou celle-ci, qui est sensiblement la même : combien de générations se succèdent dans un même siècle ? Si par « du même âge » on entend de « la même année », la réponse est : une centaine. Mais par « du même âge », on peut entendre « de la même décade » (cf. les expressions : les moins de trente ans, les moins de quarante ans, etc.) ; la réponse est alors : une dizaine. Enfin, du point de vue de la descendance, on en

...rale à celle d'une génération (Ottokar ...orenz, *Leopold von Ranke, die Generationenlehre, und der Geschichts-Unterricht,* 1893).

REMARQUE

Génération est aussi le terme consacré pour traduire le mot γένεσις, qui joue un grand rôle dans la terminologie d'Aristote. Il s'oppose à « corruption » (φθορά). Voir Bonitz, sub V°. Mais γένεσις a un sens bien plus étendu en grec que *génération* en français.

*Génération *équivoque* (Théorie de la). — Celle qui fait sortir certaines plantes ou animaux de la matière non vivante. — Cette expression date du Moyen âge. On la trouve chez saint Thomas d'Aquin (Schütz, *Thomas-Lexikon ;* v° *Generatio*). — « Generatio accipitur... pro productione viventium... ut muris, qui fit ex putri materia a sole. Hæc dicitur *æquivoca.* » Goclenius, *Lex. phil.,* V° *Generatio.* Voir *Équivoque**.

Elle est presque complètement tombée en désuétude, et remplacée par l'expression *génération spontanée.* « The old doctrine of *equivocal* or *spontaneous generation* » (la vieille doctrine de la *génération équivoque* ou *spontanée*). Ch. Lyell, *Antiquity of man,* etc., XX, 291.

Rad. int. : **A.** Genit, Genitad ; **B. C. D.** Generaci.

GÉNÉRIQUE, D. *Generisch ;* E. *Generic ;* I. *Generico.*

Qui appartient à la compréhension du *genre**, par opposition à ce qui n'appartient qu'à celle de telle ou telle espèce (= *spécial* ou *spécifique*).

Proposition générique (par opposition à *totalisante*) celle qui énonce un caractère inhérent au concept, et non pas *constaté* chez *tous* les individus.

Rad. int. : Generik.

GENÈSE, D. *Genese ;* E. *Genesis ;* I. *Genesi.*

Transcription du grec γένεσις, *devenir, production,* très fréquent en particulier dans la langue philosophique d'Aristote.

A. La *genèse* d'un objet d'étude (par exemple d'un être, d'une fonction, d'une institution) est la façon dont il est devenu ce qu'il est au moment considéré, c'est-à-dire la suite des formes successives qu'il a présentées, considérées dans leur rapport avec les circonstances où s'est produit ce développement.

CRITIQUE

Genèse s'oppose d'une part à *Origine**, en tant que toute *genèse* suppose une réalité préexistante et un point de départ qui en est l'*origine ;* mais, en d'autres cas, *origine* s'entend en un sens relatif qui en fait un synonyme de *genèse ;* p. ex. Darwin, *Origin of Species.*

L'étude de la genèse s'oppose aussi à l'*Explication* (cf. *Expliquer**) en tant que la première est proprement la constatation d'une série de faits (p. ex. la suite des formes prises par un organe

---

compte trois. — Il y a aussi équivoque dans la manière de dénommer les générations. Dans l'armée, « la classe 22 », ce peut être les conscrits appelés en 1942, ou les hommes nés en 1922. Les *enfants du siècle* (« Ce siècle avait deux ans... ») sont aussi « la génération de 1830 », date de leur naissance à la vie publique.

Cette idée encore flottante est pourtant séduisante : il y a un rythme et comme des pulsations à peu près périodiques de l'histoire, que les générations en soient les causes, ou les effets, ou les concomitants et les étiquettes. **(M. Marsal.)**

Sur Générique. — *Général* et *spécial* désignent ce qui a respectivement le caractère du genre ou de l'espèce ; *générique* et *spécifique* ce qui *appartient* au genre ou à l'espèce. **(M. Bernès.)** — Voir *Critique* et *observations* sur *général**.

dans son développement embryogénique), et ne contient pas nécessairement la connaissance des causes qui déterminent cette succession. — Mais, en un autre sens, il arrive que la simple histoire des circonstances où ce développement s'est produit contienne la raison de toutes ou de quelques-unes des particularités que présente l'objet étudié à la fin de cette histoire ; et, dans cette mesure, *genèse* équivaut à *explication*.

Il y a donc lieu de distinguer avec soin la *genèse descriptive* et la *genèse explicative*.

Rad. int. : Genesi.

1. GÉNÉTIQUE, adj. D. *Genetisch ;* E. *Genetic ;* I. *Genetico.*

Qui concerne la *genèse** d'un être, d'un phénomène, d'une institution.

Méthode génétique : celle qui consiste à étudier les objets d'une science en établissant quelle en a été la genèse.

Définition génétique : définition par génération*. « Definitio genetica dicitur, quae rei genesin seu modum, quo ea fieri potest, exponit. » Chr. Wolff, *Logica*, § 195.

Classification génétique : celle qui classe les objets suivant l'*ordre* de leur production, ou encore suivant les différentes *causes* qui les produisent.

Théorie génétique (p. ex. « théorie génétique de l'espace ») : celle qui soutient que l'idée, le sentiment, la faculté, etc., auxquels elle s'applique peuvent être engendrés par synthèse à partir d'éléments qui ne la contiennent pas déjà.

CRITIQUE

Ce terme s'appliquerait aussi, selon Baldwin, à la méthode pédagogique qui consiste « à expliquer les choses, dans l'enseignement, selon leur genèse, ou leur manière de venir à l'être ». I, 409-410. Mais cette définition est équivoque : elle peut s'appliquer, soit à la méthode d'enseignement qui suit l'ordre dans lequel *les choses* se produisent dans la nature, soit à la méthode d'enseignement qui suit l'ordre dans lequel *les idées* ont été acquises par l'humanité.

Il faut remarquer, en outre, que la *méthode génétique* n'est pas nécessairement explicative, par la raison indiquée ci-dessus au mot *genèse**.

2. GÉNÉTIQUE, subst., D. *Genetik ;* E. *Genetics ;* I. *Genetica.*

A. Théorie de la production et de la transformation des êtres vivants, considérés en tant qu'espèces.

B. Plus spécialement, étude expérimentale de l'hérédité, par le croisement de variétés bien définies. Voir M. Caullery, *L'évolution*, p. 326 et suiv.

GÉNIE, L. 1° *Genius*, divinité présidant à la naissance ; 2° *Ingenium*, ce qui vient de naissance, caractère individuel ; — D. *Genie ;* E. *Genius ;* I. *Genio, Ingegno.*

A. Le fond du caractère ou de l'esprit, la *nature* propre d'un être (Cf. *Natura, nasci* comme *genius, ingenium, generare*) souvent considérée comme une sorte d'esprit interne et tutélaire, ou comme l'inspiration du moi profond. Se dit des personnes ou des choses : « Il sort hardiment des limites de son génie. » La Bruyère, *Caractères*, ch. xii. Vieilli en ce sens, sauf dans quelques expressions spéciales, p. ex. : « Le génie de la langue grecque. »

B. Dons de l'esprit naturels et éminents, donnant à celui qui les possède d'heureuses inspirations. Se dit soit absolument : « Avoir du génie ; un homme de génie » ; soit relativement : « Le génie de la guerre, le génie des affaires. » Souvent ironique dans ce dernier cas, ou confondu avec le sens **A** : « Le génie de la maladresse. »

C. L'homme qui a du génie, au sens **B.**

D. Être mythique, δαίμων. Voir *Démon**. « Le malin génie », chez Descartes : « Je supposerai donc... qu'un certain mauvais génie, non moins rusé et trompeur que puissant, a employé toute son industrie à me tromper, etc. » *Première Méditation*, § 10.

REMARQUE

Il existe beaucoup de « définitions » célèbres du génie, qui ne sont pas à proprement parler des définitions, mais l'expression sommaire d'une *théorie* sur les causes de cette supériorité : « Le génie n'est autre chose qu'une grande aptitude à la patience. » Mot de Buffon, attribué par Littré au *Discours de réception à l'Académie*, mais qui ne s'y trouve pas. — « Facilitatem observandi rerum similitudines ingenium appellamus. » Wolff, *Psychol. empirica*, § 476, etc. Cf. de même Schopenhauer, *Die Welt*, suppléments, livre III, ch. xxxi : « Vom Genie. » Voir Observations.

Rad. int. : **B.** Genio ; **C.** Geniulo.

GENRE, D. **A.** *Genus ;* **B.** *Gattung, Familie ;* — E. *Genus ;* I. *Genere.*

A. Logique. Quand deux *classes** sont dans un rapport tel que l'extension de l'une est une des parties entre lesquelles peut être divisée l'extension de l'autre, la première est appelée une *espèce** de la seconde, et la seconde est appelée le *genre* auquel appartient la première.

Dans le langage courant, ce mot s'applique vaguement à toute classe un peu large. Deux objets sont dits être *du même genre* lorsqu'ils ont en commun quelques caractères importants ; *de la même espèce* quand ils se ressemblent davantage (pratiquement, quand on les désigne usuellement par le même nom).

B. Biologie. Le *genre* est une subdivision de la *famille* et se divise lui-même en *espèces*. Ex. Genre : *Canis ;* espèces : *Loup, Chien, Chacal.* — Voir *Espèce.*

Rad. int. : Gener.

GÉOGRAPHIE, D. *Erdkunde, Geographie ;* E. *Geography ;* I. *Geografia.*

Description des différentes régions de la surface terrestre ; étude et, dans la mesure du possible, explication des phénomènes physiques, politiques, économiques qui sont fonction du lieu, et des rapports que ces phénomènes ont entre eux.

Rad. int. : Geografi.

GÉOLOGIE, D. *Geologie, Erdbildungskunde ;* E. *Geology ;* I. *Geologia.*

Science ayant pour objet la structure *du globe terrestre*, considérée dans sa

---

Sur Génie. — Le mot de Buffon cité par Littré se trouve, mais sous une forme légèrement différente, dans le *Voyage à Montbard* d'Hérault de Séchelles : « M. de Buffon me dit à ce sujet un mot bien frappant, un de ces mots capables de produire un homme tout entier : *Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience.* Il suffit en effet d'avoir reçu cette qualité de la nature, etc. » *Ibid.*, p. 15.

Le *genius*, à Rome, est une sorte d' « ange gardien, qui, à ce qu'on croyait, naissait avec chaque mortel et mourait avec lui, après avoir accompagné, avoir dirigé ses actions, et veillé à son bien-être pendant toute sa vie (Horace, *Epitres*, II, 2, 187 ; Tibulle, IV, 5). » Rich, *Dictionnaire des Antiquités*, trad. Chéruel, sub V°. Cf. l'expression *indulgere ingenio*, suivre ses penchants, prendre du bon temps, et le terme anglais *congenial*, conforme à la nature d'un être, qui est en harmonie avec lui. Le génie, au sens **B**, semble donc avoir été entendu d'abord comme un être extérieur à l'homme, l'inspirant comme la Muse inspire le poète.

Sur Genre. — J. S. Mill définit ainsi le *genre :* « Une classe qui se distingue des autres, non seulement par quelques propriétés définies, mais par une suite inconnue de propriétés en nombre indéfini dont les premières sont l'indice. » *Logique*, IV, ch. 6, § 4. **(A. L.)**

genèse* ; c'est-à-dire essentiellement la nature, l'origine et la disposition des roches et terrains qui la composent et celle des fossiles qui s'y trouvent.

Rad. int. : Geologi.

GÉOMÉTRIE, D. *Geometrie,* anciennement *Messkunst ;* E. *Geometry ;* I. *Geometria.*

Du grec γεωμετρία, mesure de la terre ; d'où, primitivement, arpentage. Ce sens primitif subsiste à côté du sens moderne à toutes les époques de la littérature grecque.

Au XVIIe siècle, *géométrie* et surtout *géomètre* sont pris au sens général de mathématique et de mathématicien : « La géométrie... ne peut définir ni le mouvement, ni les nombres, ni l'espace ; et cependant ces trois choses sont celles qu'elle considère particulièrement et selon la recherche desquelles elle prend ces trois différents noms de mécanique, d'arithmétique, de géométrie, ce dernier nom appartenant au genre et à l'espèce. » PASCAL, *De l'esprit géométrique,* 1er fragment, section 1. Ce sens a subsisté jusqu'à nos jours chez quelques mathématiciens.

Chez les modernes, *science de l'espace**, c'est-à-dire :

1° Science des rapports de forme et de position qui peuvent exister entre choses perçues ; étude des propriétés des figures en tant que ces propriétés se déduisent formellement de leurs définitions.

2° « Science de toutes les espèces possibles d'espace » (KANT, 1747, *Gedanken von der wahren Schätzung der lebendigen Kräfte*[1], § 10), c'est-à-dire de toutes les multiplicités de points (RIEMANN) analogues à l'espace actuel, mais différant de lui par quelque propriété. C'est ce qu'on appelle la *Géométrie générale* ou *Pangéométrie* (comprenant les géométries non-euclidiennes).

3° « Science des ensembles ordonnés à plusieurs dimensions » (RUSSELL), puisque les multiplicités de points se réduisent, en dernière analyse, à de tels ensembles. On peut, au même point de vue, considérer la géométrie comme l'étude de certains *groupes* (POINCARÉ) : groupe des déplacements (Géom. métrique), groupe des collinéations (Géom. projective), etc.

CRITIQUE

Nous n'avons pas à choisir entre ces divers sens, qui résument l'évolution historique de la Géométrie, et qui sont tous utiles et légitimes, suivant le point de vue historique ou didactique où l'on se place. D'ailleurs, l'idée d'espace ayant subi une transformation parallèle, il est toujours vrai de dire que la Géométrie est la science de l'espace (S).

Rad. int. : Geometri.

GESTALTISME, D. *Gestalttheorie ;* E. *Gestaltism ;* I. *Gestaltismo.*

Voir *Forme**.

GNOMIQUE, G. γνωμικός, οἱ Γνωμικοί ; — D. *Gnomisch* (adjectif) ; *Gnomiker* (substantif) ; — E. *Gnomical* (adjectif, vieilli) ; *Gnomic* (adj. et subst.) ; — I. *Gnomico* (adj. et subst.).

A. (Adjectif). Qui s'exprime par des sentences morales : philosophie gnomique, poésie gnomique.

B. (Substantif). Les Gnomiques, ou les poètes gnomiques (Solon, Phocylide, Théognis, etc.).

Rad. int. : Gnomik.

GNOSE, du G. γνῶσις, *connaissance,* et plus tard *science, sagesse* (se trouve avec ce sens dans le NOUVEAU-TESTAMENT ; voir *Observations*) ; D. *Gnosis ;* E. *Gnosis ;* I. *Gnosi.*

Doctrine des *Gnostiques** : éclectisme théosophique prétendant à concilier toutes les religions et à en expliquer le sens profond par le moyen d'une connaissance ésotérique et parfaite des choses divines (γνῶσις), communicable par tradition et par initiation. L'enseignement des différents groupes gnostiques n'était pas uniforme : leurs dogmes communs sont seulement l'émanation, la chute, la rédemption, la médiation exercée entre Dieu et l'homme par un grand nombre de « puissances » ou d' « éons » (αἰῶνες) ; ces puissances forment une hiérarchie d'esprits descendant du principe suprême, qui est conçu comme l'*Un* des néo-platoniciens, tandis que le Dieu créateur de la Genèse et le Christ sont considérés comme des « puissances » inférieures et subordonnées à lui. — Cette doctrine emprunte beaucoup à la *Cabale**, notamment chez Basilide, et elle a été étroitement liée au néoplatonisme, quoique PLOTIN ait été hostile à la Gnose, contre laquelle il a écrit le livre XI de la 2e *Ennéade.*

Rad. int. : Gnosi.

GNOSÉOLOGIE ou **Gnosiologie** (selon FOURNOY, dans *Baldwin,* I, 414 B). D. *Gnoseologie* (BAUMGARTEN, mais actuellement inusité) ; E. *Gnosiology ;* I. *Gnoseologia* (très usuel).

Théorie de la connaissance.

CRITIQUE

M. BALDWIN (*Dictionary,* 414 B et renvoi à 333 B et suiv.) propose d'entendre par *épistémologie* la théorie de la connaissance au sens le plus général du mot : « origine, nature et limites de la connaissance » et d'entendre par *gnosiologie* « l'analyse systématique des concepts employés par la pensée pour interpréter le monde », y compris la critique de l'acte de connaître, considéré quant à sa valeur ontologique.

L'étymologie paraît défavorable à cet usage. *Épistémologie* désigne proprement l'*étude des sciences,* considérées comme des réalités qu'on observe, qu'on décrit et qu'on analyse. Si l'on voulait fixer plus précisément le sens de ce mot, il semble qu'il vaudrait mieux s'en servir pour désigner l'étude *a posteriori* des concepts, méthodes, principes, hypothèses des sciences ; voire l'étude de leur développement réel et historique, en un mot tout ce que l'on réunit ordinairement sous la désignation un peu vague de *philosophie des sciences.* Cf. ci-dessus *Épistémologie**, et les *Observations* sur ce mot.

Gnoséologie, au contraire, s'appliquerait bien par son étymologie à l'analyse réflexive de l'acte ou de la faculté de connaître, étudié en général et *a priori* par une méthode logique analogue à celle de Kant. D'ailleurs, ce sens est aussi plus conforme à celui qu'attribue M. RANZOLI au terme italien : « Quella parte importantissima della filosofia che tratta della dottrina della conos-

1. *Pensées sur la véritable estimation des forces vives.*

Sur Gnose. — Γνῶσις se trouve dans St PAUL, *I Cor.,* VIII, 1, 7, 10 et 11, où il paraît désigner l'état du chrétien *éclairé* qui distingue clairement sa croyance de celle des païens, et se rend compte que leurs dieux sont pure fiction ; — dans *Ephes.,* III, 19, où il sert à opposer la *connaissance* et la *charité.* Il n'a donc dans ces passages aucun sens occulte.

Dans St MATTHIEU, XIII, 11, on ne trouve pas à vrai dire le mot γνῶσις, mais il est dit qu'il a été donné aux seuls disciples de connaître (γνῶναι) le sens secret des paraboles et les mystères du royaume des cieux. C'est plutôt de ce passage qu'on a pu s'autoriser pour mettre en avant l'idée d'une sorte de christianisme ésotérique et inaccessible à la foule. **(J. Lachelier.)**

Sur Gnoséologie. — Ce mot aurait besoin d'être précisé d'un commun accord, car il se fait beaucoup de confusions, surtout d'une langue à l'autre, entre *Épistémologie, Erkenntnislehre, Gnoseology, Dottrina della conoscenza,* etc., pour désigner cette partie de la philosophie qui étudie le fait de la connaissance dans ses conditions et dans ses résultats, *a priori* et *a posteriori.* On pourrait la diviser en deux parties : 1° *Méthodologie* ou *Épistémologie (Wissenschaftslehre),* étude critique des principes, des lois, des postulats et des hypothèses scientifiques ; 2° *Gnoséo-*

cenza, vale a dire dell' origine, della natura, del valore e dei limiti della nostra facoltà di conoscere[1]. » *Dizionario*, 286.

Rad. int. : Gnosiologi, Noskoteori.

GNOSIE, (S).

GNOSTIQUES, G. Γνωστικοί ; D. *Gnostiker ;* E. *Gnostics ;* I. *Gnostici.* — Voir *Gnose**.

On appelle ainsi plusieurs groupes philosophico-religieux des deux premiers siècles du christianisme, qui ont été avec celui-ci tantôt dans un rapport d'antagonisme, tantôt dans un rapport de pénétration. MATTER distingue cinq de ces groupes : *palestinien* (Simon, Cérinthe) ; *syriaque* (Saturnin, Bardesane) ; *alexandrin* (Basilide, Valentin) ; *sporadique* (carpocratiens, etc.) ; *asiatique* (Marcion). MATTER, *Histoire critique du gnosticisme.*

Rad. int. : Gnostik.

GOÛT, D. *Geschmack ;* E. *Taste ;* I. *Gusto.*

A. Sens par lequel on perçoit les saveurs : sucré, salé, amer, acide.

B. Saveur.

C. Le fait qu'un individu aime ou n'aime pas certaines sensations ou certaines formes d'activité : « Avoir le goût de la chasse. »

D. Caractère général des appréciations d'art chez un individu, tempérament esthétique. « Former le goût ; n'avoir pas le goût sûr. » — Le mot, par une ellipse, se dit aussi des choses, mais seulement en tant que faites ou créées par l'homme : « Une décoration d'un goût médiocre ; une plaisanterie de mauvais goût. »

E. Sans qualificatif, désigne le bon goût : faculté de juger intuitivement et sûrement des valeurs esthétiques, en particulier dans ce qu'elles ont de correct ou de délicat : « Manquer de goût. »

Rad. int. : **A.** Gust ; **B.** Sapor ; **C. D.** Gust ; **E.** Bon(a) gust(o).

GOUVERNEMENT, (S).

GRÂCE, D. **A.** *Gnade ;* **B.** *Grazie, Anmut ;* ce dernier exprime plutôt l'idée de charme, d'attrait. — E. *Grace ;* I. *Grazia.*

A. Don gratuit ; faveur faite à un inférieur par pure bienveillance, remise d'une peine. En particulier, dans le langage théologique, faveur ou secours de Dieu, librement donné à telles ou telles créatures sans qu'elles y aient d'elles-mêmes aucun droit.

B. Qualité esthétique du mouvement, et, par suite, des formes et des attitudes. On a souvent essayé de l'analyser, mais sans aboutir à une définition précise : elle paraît consister surtout dans l'aisance et la légèreté du mouvement, jointes à l'expression de la sympathie et du désir de sympathie réciproque (ou du moins dans les formes, les rythmes ou les proportions harmoniques qui constituent d'ordinaire l'expression de ces sentiments).

1. « Cette partie très importante de la philosophie qui traite de la théorie de la connaissance, c'est-à-dire de l'origine, de la nature, de la valeur et des limites de notre faculté de connaître. »

logie, ou recherche sur les origines, la nature, la valeur et les limites de la faculté de connaître. **(C. Ranzoli.)**

— La Société de philosophie n'a pas eu le temps de discuter cette question. Sur cet article, je n'ai reçu que deux observations, celle qu'on vient de lire, et une note purement formelle de M. **J. Lachelier,** qui désapprouve, en principe, la création de néologismes de ce genre. — Quant à la proposition de M. RANZOLI, je ne puis que l'approuver en tant qu'elle applique *Gnoséologie* à la théorie abstraite de la connaissance ; mais *Épistémologie* et *Wissenschaftslehre*, qui sont clairs et utiles, me paraissent des mots plus larges que *Méthodologie*, qui leur est donné comme synonyme : l'étude des méthodes est, si l'on veut, la partie principale, mais non le tout de l'étude des sciences. **(A. L.)**

REMARQUE

Ce mot a encore d'autres usages non philosophiques, qui se rattachent soit à l'étymologie *gratia* (reconnaissance), soit à l'un des deux sens ci-dessus distingués. La transition entre ces deux sens paraît être l'idée du don libre, la bonté de se communiquer à autrui et d'être aimé. (Cf. la définition chrétienne des fins de l'homme, créé par Dieu pour le connaître, *l'aimer*, le servir, etc.) « Dans tout ce qui est précieux, nous sentons une espèce d'abandon et comme une condescendance. Ainsi pour celui qui contemple l'univers avec des yeux d'artiste, c'est la bonté qui transparaît sous la grâce... Et ce n'est pas à tort qu'on appelle du même nom le charme qu'on voit au mouvement, et l'acte de libéralité qui est caractéristique de la bonté divine : les deux sens du mot grâce n'en faisaient qu'un pour M. Ravaisson. » H. BERGSON, *Notice sur la vie et les œuvres de Ravaisson*, p. 33.

Rad. int. : **A.** Favor, *Boirac ;* **B.** Graci.

GRAMMAIRE, D. *Grammatik, Sprachlehre* surtout au sens **B** ; — E. *Grammar ;* — I. *Gramàtica.*

A. Primitivement, connaissance des règles qu'on doit suivre dans le bon langage, art de parler correctement. (LITTRÉ n'indique même que ce seul sens.)

B. Plus généralement, à partir du XIX^e^ siècle, science objective des règles que les nécessités logiques, l'usage et la vie sociale ont imposées aux individus dans l'emploi du langage : « *Grammaire générale*, science des règles communes à toutes les langues... *Grammaire comparée*, science qui étudie les rapports et les différences des différentes langues comparées entre elles. *Grammaire historique*, qui étudie l'histoire de la formation des règles. » DARM., HATZ. et THOMAS, V°, 1188 A.

Rat. int. : Gramatik.

GRANDEUR, D. *Grösse ;* — E. *Greatness*, surtout au sens **A** ; *magnitude*, aux sens **B** et **C** ; — I. *Grandezza*, dans tous les sens ; *magnitudine*, aux sens **B** et **C.**

1° *Abstraitement :*

A. Qualité de ce qui est grand, surtout au sens moral ou esthétique : « La grandeur d'une conception. »

B. Qualité de ce qui peut devenir plus grand et plus petit : « La grandeur de la main. » On dit, en ce sens, que deux objets sont du même *ordre de grandeur* s'ils sont mesurés usuellement avec la même unité, ou avec le même

Sur Grâce. — *Grâce*, dans le langage théologique, au sens fort et primitif, ne désigne pas seulement une faveur, un secours librement donné à tel ou tel, sans mérite antécédent. Ce mot signifie essentiellement la grande merveille, la condescendance divine, en vertu de laquelle l'homme (avant la chute par la vocation première, après la chute par la Rédemption), est élevé à une destination surnaturelle. Et cet ordre gratuit consiste en ce que Dieu, adoptant la créature humaine, lui donne « le pouvoir d'être fait enfant du Père », cohéritier du Christ, participant au mystère intime de la Trinité. C'est cette transformation du serviteur en fils, cette déification de l'homme, qui constitue par excellence l'ordre surnaturel, l'ordre *de* la Grâce ; et toutes les *grâces* particulières n'ont de sens et de réalité que relativement à cette destinée, qui ne peut être naturelle à aucune créature, qui est donc toute « gracieuse ». **(M. Blondel.)**

Sur Grammaire. — M. Ch. SERRUS a donné de la grammaire une définition qui en caractérise nettement la fonction : « La grammaire est l'ensemble des règles au moyen desquelles les mots sont groupés de manière à concourir à l'unité d'un sens. » *La langue, le sens, la pensée*, p. 4. Voir **Sens*, 2. (A. L.)**

multiple ou sous-multiple de l'unité.

Cette expression ne doit pas être confondue avec l'expression *espèce de grandeur*, qui est définie ci-dessous.

2° *Concrètement :*

C. *Une* grandeur est ce qui est susceptible de grandeur au sens **B.**

Deux grandeurs sont dites *de même espèce* lorsque l'une est plus grande ou plus petite que l'autre. Plus rigoureusement, on appelle *espèce de grandeurs* une classe entre les éléments de laquelle est définie une relation binaire > *(plus grand que)*, telle que :

1° Aucun élément de la classe n'a la relation > avec lui-même ;

2° Deux éléments différents A, B, de la classe, ont toujours entre eux la relation > (soit qu'on ait A > B, soit qu'on ait B > A) ;

3° Si A > B, on n'a pas : B > A.

4° Si A > B et B > C, on a : A > C.

On voit que cette définition implicite (par postulats) consiste au fond à définir la relation > par ses propriétés formelles.

On distingue des grandeurs extensives* et intensives*. (V. ces mots.)

Toute grandeur n'est pas nécessairement une grandeur *mesurable**.

Rad. int. : Grand.

Grandeurs (Folie des), D. *Grössenwahn ;* E. *Megalomania ;* I. *Delirio di grandezza.*

Voir *Folie** et *Mégalomanie**.

Grands nombres (Loi des), voir *Nombre**.

GRAPHIQUE (Méthode ou **Représentation),** D. *Graphische Methode ;* E. *Graphic Method ;* I. *Metodo grafico.*

A. Méthode qui consiste à représenter des relations abstraites par des figures géométriques. La forme la plus usuelle de cette méthode est la représentation du rapport de deux variables par une *courbe* (courbe proprement dite, ligne brisée ou discontinue), dans laquelle les abscisses représentent une des grandeurs et les ordonnées représentent l'autre. Un tableau de ce genre s'appelle substantivement *un graphique.* Mais il existe beaucoup d'autres formes de représentation graphique : par

Sur **Grandeur,** au sens **A.** — Il y a une grandeur historique, qui est peut-être vaguement esthétique, mais qui ne se soucie guère d'être morale. Les grands hommes, les grandes puissances, ont une grandeur qui tient à l'extension de leur influence, c'est-à-dire le plus souvent de leur force coercitive. Dans le titre du livre de Montesquieu, *Grandeur* s'oppose à *Décadence*, c'est-à-dire à décrépitude quasi biologique. L'équivoque de la grandeur historique, esthétique ou morale, est d'autant plus redoutable que, d'une part, ces diverses espèces de grandeur peuvent coïncider et, d'autre part, symbolisent entre elles : voyez une cathédrale. Mais cela ne fait pas qu'une statue plus grande que nature soit belle, ou que Talleyrand soit un modèle. **(M. Marsal.)**

Au sens **B.** — Dans quels cas ce mot est-il synonyme de *quantité*, ou lui est-il opposé ?

Les mathématiciens n'ont pas d'usage fixe à cet égard, sauf dans quelques expressions consacrées : *quantités imaginaires*, *grandeur dirigée*, etc. Dans beaucoup de cas, l'emploi de l'un ou de l'autre n'est déterminé que par l'euphonie de la phrase. **(J. Tannery.)**

— Hannequin, dans son *Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine*, a souvent opposé les deux mots : la *quantité* est pour lui le nombre ; la *grandeur* est géométrique. **(E. Goblot.)**

— Si l'on veut distinguer les deux mots, on appellera plutôt *quantité* une grandeur en tant que mesurée, et particulièrement en tant que mesurée par un nombre. **(G. Darboux, J. Lachelier, L. Couturat.)**

mple, la méthode d'Euler qui con- à représenter les syllogismes par rapports de position entre trois les ; la méthode de Leibniz qui iste à les représenter par des rap- de segments rectilignes ; la re- entation de données numériques la division d'un cercle en plusieurs eurs proportionnels aux éléments e somme unique, etc.

Emploi des appareils enregistreurs.

Calcul graphique, ou *Nomographie.* hode consistant à remplacer le cal- numérique par des constructions de res. Voir *abaque**.

Rad. int. : Grafik.

RAPHISME, D. *Graphismus ;* E. *phism ;* I. *Grafismo.*

nsemble des caractères de l'écri- considérée dans ses variétés, en t qu'elles expriment les habitudes, tempérament, ou l'état momentané scripteur. Voir Crépieux-Jamin, *riture et le caractère ;* Solange Pel- , Le geste graphique, *Revue philos.*, obre 1915.

GRAPHOLOGIE, D. *Graphologie ;* *Graphology ;* I. *Grafologia.*

A. Étude du graphisme*, compre- nt : 1° la *graphonomie*, étude des phénomènes graphiques considérés dans leurs lois psychophysiologiques générales ; 2° la *graphotechnie*, art de se servir des données fournies par l'écriture pour faire des portraits psychologiques.

B. Par suite, science de l'identité des écritures ; *graphologist*, en anglais, se dit aussi usuellement de l'expert en écritures. (Baldwin, v°.)

C. Par abus, ensemble de toutes les connaissances relatives à l'écriture. On dit mieux, en ce sens, *graphistique.*

Rad. int. : Grafologi.

GRATUIT (ou, adverbialement, **gratis**), D. Sans équivalent exact ; approximativement **A.** *Grundlos ;* **B.** *Frei ;* — E. *Gratuitous ;* I. *Gratuito.* Voir *Grâce**.

A. En parlant des assertions : sans preuve ou sans justification, alors que la proposition affirmée est douteuse. « Vous tournez contre les maximes, c'est-à-dire contre les principes évidents, ce qu'on peut et doit dire contre les principes supposés *gratis.* » — « Ainsi, l'on est bien éloigné de recevoir des principes *gratuits.* » Leibniz, *Nouveaux essais*, IV, ch. xii, § 6.

Cf. l'adage : « Quod gratis affirmatur, gratis negatur » : ce qui est affirmé gratuitement, se nie gratuitement.

B. En parlant des actes : que rien ne rend obligatoire ; qui n'est pas simplement un moyen en vue d'autre chose. Le plus souvent en un sens favorable : « Virtutes... quarum esse nulla potest, nisi erit gratuita ». Cicéron, *Académiques*, livre III, xlvi. Mais quelquefois aussi avec une intention péjorative : « Un acte de méchanceté gratuite ».

GROUPE, (S).

Sur **Graphique** (méthode). — L'origine du *calcul graphique*, ou *nomographie*, ou *calcul nomographique*, se trouve non seulement dans la géométrie de Descartes, mais aussi dans l'échelle logarithmique de Gunter. Le premier essai systématique est dû à Pouchet (*Arithmétique linéaire*, Rouen, 1795). La nomographie a été perfectionnée par plusieurs savants, parmi lesquels une place spéciale doit être donnée à Maurice d'Ocagne (qui a créé le nom de *nomographie*). Voir son grand *Traité de Nomographie* (Paris, Gauthier-Villars, 1809) et pour l'historique de la méthode, son *Calcul simplifié par les procédés mécaniques et graphiques* (2e édit., Gauthier-Villars, 1905, p. 136-196). » — Extrait d'une note reçue de M. **Giuseppe Jona.**

Sur Graphologie et Graphonomie. — *Graphonomie*, qui a été repris et très employé par S. Pellat (voir notamment *Les lois de l'écriture*), se trouve déjà chez l'abbé Michon, *Dictionnaire des notabilités de la France*, p. 23 B. (Renseignement envoyé par M. **Doudon.**)

H

HABITUDE, G. **A.** Ἕξις ; **B.** Ἔθος ; — L. **A.** *Habitus ;* **B.** *Consuetudo.* — D. *Gewohnheit ;* — E. *Habit ;* — I. *Abitudine.*

A. « L'habitude, dans le sens le plus étendu, est la manière d'être générale et permanente, l'état d'une existence considérée, soit dans l'ensemble de ses éléments, soit dans la succession de ses époques. » (F. Ravaisson, *De l'Habitude*, I, 1.)

Ce sens n'existe pas, en français, en dehors de la langue philosophique ; et, même chez les philosophes, il ne s'emploie que dans certaines expressions toutes faites, par exemple : « La vertu est une habitude ; la vertu est l'habitude d'un juste milieu, etc. » Ces expressions ont été calquées sur les traductions latines d'Aristote : « Τῶν ἕξεων δὲ τὰς ἐπαινετὰς ἀρετὰς λέγομεν. » *Éthique à Nicomaque*, I, 13 ; 1103ª9. « Ἔστιν ἄρα ἡ ἀρετὴ ἕξις προαιρετικὴ ἐν μεσότητι οὖσα, etc. » *Ibid.*, II, 6 ; 1106ᵇ36. (On remarquera que dans ces textes, *vertu* présente aussi une acception spéciale.)

B. « Mais ce qu'on entend spécialement par l'*habitude*, ce n'est pas seulement l'habitude acquise, mais l'habitude contractée, par suite d'un changement, à l'égard de ce changement même qui lui a donné naissance. » (Ravaisson, *Ibid.*, 1.)

Il y a lieu de distinguer dans ce qu'on appelle ordinairement *habitude*, des sens **B,** plusieurs phénomènes de plus en plus spéciaux :

1° Le phénomène général d'adaptation biologique et même physique, consistant dans le fait qu'un objet ou un être, après avoir subi une première fois une action quelconque, conserve une modification telle que si cette action se répète ou se continue, elle ne le modifie plus comme la première fois. P. ex. le retrait permanent d'une étoffe à l'humidité, le fait que la main une fois échauffée ne sent plus la chaleur de l'eau ; — dans un ordre de faits plus complexe, l'accoutumance aux médicaments.

2° Plus spécialement, le phénomène proprement biologique (en tout cas étranger à la conscience) consistant dans la répétition spontanée de ce qui a d'abord été déterminé par des causes

---

Sur **Habitude.** — Article complété sur les indications de **F. Tönnies, G. Dwelshauvers** et **F. Rauh.**

Historique. — « Le sens **A** n'est pas nécessaire à mentionner. Il n'existe pas réellement en français, si ce n'est dans la thèse même de Ravaisson, ouvrage de jeunesse, dominé par cette vue que tout ce qui est nature et nécessité peut avoir été d'abord esprit et liberté, et dans lequel, par suite, Ravaisson se plaît au double sens du mot, qui annonce élégamment cette idée directrice. » **(V. Egger.)** — Remarques analogues d'**E. Blum** et **G. Dwelshauvers.**

— Ce sens a une existence réelle, bien que restreinte, et surtout il présente un grand intérêt historique ; car il explique comment le latin *Habitus* ou *Habitudo* a pu passer en français au sens usuel du mot *Habitude.* Il correspond primitivement à l'expression *aliquo modo se habere*, équivalente au grec πῶς ἔχειν, dont le français lui-même conserve quelques traces dans les termes médicaux *cachexie, fièvre hectique.* Jusqu'au XVIIᵉ siècle on a dit *Habitude de corps* (L. *Corporis habitus, habitudo corporis*) entendant par là soit la manière d'être interne (santé), soit la manière d'être externe (embonpoint ou maigreur, port, etc.) : voir Molière, *Pourceaugnac*, I, sc. VIII. — En outre, *habitude* ou *habitudo* sont employés à cette époque pour désigner le rapport d'un objet, et particulièrement d'une grandeur avec un autre[1] (sens dérivé probablement de l'expression πρός τι πῶς ἔχειν). On trouve ce sens dans les *Regulae* de Descartes, Reg. VI, § *notandum denique... :* Reg. XIV, § *quod attinet ad figuras...* et suivant. Au XVIIIᵉ siècle ce sens est encore reconnu dans l'Encyclopédie. Le sens **A** est donc fondamental **(J. Lachelier.)** — Mêmes remarques de **F. Rauh, L. Brunschvicg, L. Couturat.**

— Au XVIᵉ et au XVIIᵉ siècles, on disait *coutume* là où nous dirions *habitude* (Montaigne, Pascal, Nicole, etc.). **(P.-F. Pécaut.)** — Les deux mots avaient un sens distinct : la coutume, aurait-on dit, produit une habitude, c'est-à-dire un état, une disposition (sens **A**) ; et c'est justement ainsi que le mot s'est restreint au sens **B. (J. Lachelier.)** — Aristote remarque de même qu'une ἕξις (qualité ou disposition permanente, opposée à ce qui est passager) peut avoir pour origine soit la nature, soit la coutume, συνήθεια (*Rhét.* I, 1, 1354ª7. Cf. *Ibid.*, I, 11, 1370ª7). **(A. L.)**

— On trouve dans saint Thomas d'Aquin, *Contra Gentiles*, IV, 77 : « *Habitus a potentia in hoc differt quod per potentiam sumus potentes aliquid facere, per habitum autem non reddimur potentes ad aliquid faciendum, sed habiles vel inhabiles ad id, quod possumus, bene vel male agendum. Per habitum igitur non datur neque tollitur nobis aliquid posse, sed hoc per habitum adquirimus, ut bene vel male aliquid agamus.* » In Schutz, *Thomas-Lexikon*, vº, p. 352. Communiqué par **R. Eucken.)**

— Il se rencontre une analogie remarquable entre les mots latins *habere* (au sens d'*occuper un lieu*, très classique), *habitare*, et le mot français *habitude* d'une part ; et de l'autre, les mots allemands *wohnen* (habiter) et *Gewohnheit* (habitude).

La série des sens, dans ce dernier cas, n'est pas directe : *wohnen*, habiter et *gewohnen*, s'accoutumer, paraissent dériver tous deux séparément de l'ancien allemand *wonen (être, rester, demeurer*, originairement *se plaire)* selon Kluge, *Etymologisches Wörterbuch*, vº *wohnen*, 390 A, qui rapproche cette racine du sanscr. *vanas* (plaisir), du latin *Venus*, de l'allemand *Wonne* (plaisir, délices) et *Wunsch* (souhait).

Cette analogie conduirait, pour le français, à douter de la série sémantique : « état, disposition, disposition créée par la coutume, coutume » et à supposer une succession différente, analogue à celle des termes germaniques. Mais ce n'est là qu'une hypothèse, et l'analogie signalée ne vient peut-être que d'une coïncidence. **(A. L.)**

Sur les différents sens des mots « Gewohnheit » et « habitude ».

— J'estime que la pensée conceptuelle doit nettement distinguer ce que la langue confond, à savoir : 1° l'habitude en tant que *fait objectif*, qui consiste dans la répétition régulière d'un événement, par exemple : « Er hat die Gewohnheit (ist gewohnt, « pflegt ») früh aufzustehen[1]. » Ici, les causes ou les motifs sont indifférents ; ils peuvent être extrêmement variés : ordonnance médicale, plaisir à se promener le matin, manque de sommeil, etc. ; — 2° l'habitude en tant que *disposition subjective :* dans ce cas, l'habitude elle-même est le motif, et en tant que disposition, je l'appelle sans hésiter *une forme de vouloir (des Willens).* C'est ici que l'habitude est une « seconde nature » ; elle a une puissance contraignante. Dans l'exemple choisi, on dirait alors, en accentuant le mot : « Er hat die *Gewohnheit*

1. « A est à B comme C est à D » = « A *ita se habet* ad B ut C ad D ». **(J. Lachelier.)** — Cf. d'autre part l'expression « « être *dans* l'habitude de ... », qui rappelle le sens étymologique. **(A. L.)**

1. « Il a l'habitude (il est habitué, il a coutume) de se lever de bonne heure. »

extérieures à l'être considéré (un centre nerveux est, en ce sens, *extérieur* à un autre centre nerveux qu'il actionne). P. ex. les habitudes des plantes telles qu'elles se manifestent dans les expériences faites en éclairant les fleurs pendant la nuit, et en les plaçant dans l'obscurité pendant le jour. — On peut ranger dans la même classe certains phénomènes d'habitude sociaux qui peuvent se produire sans que ceux qui y participent en aient conscience : on en voit des exemples dans le langage et dans les mœurs.

3° Plus spécialement encore, le phénomène *psychologique* consistant à acquérir consciemment par l'exercice la faculté de supporter ou de faire ce qu'on ne pouvait supporter ou faire primitivement, ou encore de faire mieux ce qu'on faisait mal ou difficilement. En ce sens psychologique, le mot habitude implique ordinairement l'établissement d'un état mental d'indifférence, et même la disparition graduelle de la conscience par le progrès de l'automatisme. Mais tel n'est pas toujours le cas : l'habitude de bien agir, celle de dominer, celle de réfléchir avant de parler ne sont ni indifférentes, ni inconscientes. De même pour certaines habitudes de sentiment. Cf. A. DE MUSSET, *Souvenir :* « ... Alors qu'une douce et si chère habitude m'entraînait le chemin. »

Habitude passive et *habitude active.* — MAINE DE BIRAN a distingué entre les habitudes celles des *sensations* caractérisées par la diminution de la conscience, l'adaptation, le développement du besoin correspondant, qu'il appelle *habitudes passives ;* et celles des *opérations*, caractérisées par la facilité, la perfection, la tendance à la reproduction involontaire, qu'il appelle *habitudes actives.* (*Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, section I : « Des habitudes passives » ; section II : « Des habitudes actives. ») — Cette distinction et ces termes sont restés classiques, mais peut-être à tort. M. V. EGGER propose d'y substituer une distinction entre les habitudes *négatives* et les habitudes *positives.* (Voir ci-dessous, *Observations.*)

Habitude spéciale (ou *particulière*) et

früh aufzustehen » ; c'est-à-dire que non seulement il se lève de bonne heure *habituellement*, mais *parce qu'il en a l'habitude.* Ce sens, en allemand et dans d'autres langues, s'étend facilement jusqu'à signifier : « Il aime à se lever de bonne heure *(er liebt es, früh aufzustehen)* » si l'on entend précisément *lieben* dans son sens subjectif ; mais il arrive que cette expression à son tour, par un abus du langage, se prend aussi pour désigner le simple fait objectif de la fréquence ou de la régularité de l'acte. — En grec, le mot ἐθέλειν, en tant qu'opposé à βούλεσθαι, est employé de la même façon ; nous devons souvent en allemand le traduire par *pflegen*, quoique ce mot, malgré son étymologie, ait d'ordinaire le sens 1 défini ci-dessus. Le langage confond et embrouille tout. J'attache la plus grande importance à reconnaître l'habitude pour une espèce du genre *volonté (Wille).* Sans cela il est impossible de comprendre la fonction de la coutume *(Sitte)* dans sa concurrence avec la législation ; et c'est aussi par cette nature de l'habitude que la psychologie individuelle explique le plus simplement la double fonction de l'usage *(Uebung)*, en tant qu'il renforce les sensations et affaiblit les sentiments. **(F. Tönnies.)**

— Les confusions de sens qui existent pour *Gewohnheit* et pour les termes voisins se présentent en français à un bien moindre degré, et ne portent pas sur les mêmes mots. En règle générale, *coutume* y présente le sens objectif ci-dessus défini, et *habitude* le sens subjectif. « Il a l'habitude de se lever de bonne heure », pris au sens objectif *(solere)*, serait une expression impropre, ou pour le moins très lâche, en tout cas tout à fait étrangère à la bonne langue, où le mot habitude marque toujours la disposition interne : cf. l'expression usuelle : « être esclave de ses habitudes ». — « Il *est habitué* à se lever de bonne heure » ne peut avoir qu'*un seul* sens, le sens subjectif ; on dira très bien : « Je me suis levé de bonne heure pendant dix ans, mais je ne m'y suis jamais habitué », ou : « je n'en ai jamais pris l'habitude ». — « Avoir coutume » aurait ce sens objectif ; mais il a un peu vieilli. « Avoir accoutumé de... » (MOLIÈRE, *Le malade imaginaire*, acte III, scène IV) l'avait également, mais c'est une expression tout à fait tombée en désuétude. « *Être accoutumé à...* » marque toujours et strictement un état subjectif, une disposition du sujet, et plutôt une adaptation passive qu'une puissance active. — L'adverbe *habituellement* et l'expression « *d'habitude* » ont presque exclusivement le sens objectif, mais impliquent qu'il s'agit d'une règle qui présente des exceptions : *habituellement*, c'est *le plus souvent*, mais non toujours. Il ne signifie jamais *par un effet de l'habitude.* Enfin, l'adjectif *habituel* peut avoir l'un ou l'autre sens suivant le contexte ; mais, comme l'adverbe, il se dit surtout de ce qui est fréquent sans être constant.

Quant à cette thèse que l'*habitude* est une forme de la volonté au sens large du mot *(Wille)*, c'est-à-dire un des principes d'action spontanée de l'homme, elle paraît être communément admise par les psychologues classiques français. Peut-être même, sous l'influence de Maine de Biran et de Ravaisson, ont-ils tenu compte trop exclusivement de ce caractère, en accordant peu d'attention aux effets mécaniques de l'usage (voir ci-dessous, *Observations* sur le *domaine de l'habitude*). On a coutume, dans l'enseignement, de diviser le cours de psychologie en trois rubriques : *intelligence*, *sensibilité*, *activité* (on a même dit souvent *volonté*, bien que ce terme soit un peu trop étroit dans notre langue, et ne convienne bien qu'aux volitions conscientes et réfléchies) ; et l'on place presque toujours l'analyse de l'habitude dans cette dernière division. **(A. L.)**

Sur les expressions : « habitude active » et « habitude passive ». — L'opposition du passif et de l'actif n'a pas ici de valeur absolue ; ces expressions répondent même imparfaitement à la distinction qu'a voulu marquer Maine de Biran. Les habitudes qu'il appelle *passives* sont actives à leur manière, mais d'une activité purement vitale : ce sont celles d'un organe, d'un tissu vivant qui, sous l'influence d'excitations répétées, se monte peu à peu au *ton* de l'excitant extérieur, et, par suite, réagit de moins en moins, ou a besoin, pour réagir autant, d'excitations de plus en plus fortes. D'où l'affaiblissement très réel de la sensation. **(J. Lachelier.)** — Il y a bien des cas où la sensation elle-même disparaît par adaptation. On s'habitue au froid, non seulement parce qu'on n'y fait plus attention, mais parce que les vaisseaux se modifient, parce qu'il se forme de la graisse, etc., et qu'ainsi l'excitation reçue par les nerfs est elle-même diminuée. **(P.-F. Pécaut.)**

— L'adaptation de l'organisme comprend plusieurs sortes de faits qu'il faut distinguer. S'habituer au froid ou à la chaleur, c'est ne plus éprouver certaines réactions pathologiques telles qu'un accroissement de la circulation ou un ralentissement de la nutrition ; c'est n'avoir plus « la tête serrée » ou « la tête lourde » quand l'épiderme a trop senti le froid ou le chaud de l'atmosphère. Le terme exact serait ici « accoutumance » plutôt qu'habitude ; l'organisme s'accoutume ainsi aux climats, aux médicaments, aux poisons ; on dit encore, en médecine, « assuétude » et « tolérance » pour désigner ces sortes de faits. D'autre part il y a des cas où le corps est modifié physiologiquement de manière à produire un ébranlement moindre de nerf, par exemple quand il se forme des callosités ; tout se passe alors comme si l'excitant extérieur était devenu plus faible. Mais il n'en est pas toujours ainsi : par exemple l'œil ou l'oreille ne deviennent pas

Observations (suite)

par l'exercice plus insensibles aux ébranlements physiques : car s'il en était ainsi, nous verrions un même objet moins éclairé, ou d'une couleur moins saturée, quand nous avons l'habitude de le voir. Le phénomène est alors purement psychologique ; la sensation proprement dite restant la même en degré comme en qualité, la perception est moins active ; l'afflux des images qui complètent et prolongent la sensation ne se fait plus ; et il en est de même des réactions qui s'expriment à notre conscience par un état affectif : celui-ci diminue également. Il y a donc en définitive, non pas affaiblissement de la sensation, mais abandon de celle-ci par notre activité psychique, qui s'en désintéresse, et ne la relève plus.

Ce qui est affaibli, c'est la perception dont la sensation est l'occasion. Si le fait habituel est objet d'attention à chaque répétition, comme l'attention a pour effet d'augmenter la durée et l'intensité des faits sur lesquels elle se porte, elle corrige l'influence négative de la répétition, et maintient la conscience du fait habituel à un niveau constant. Ces deux modes de répétition vu leurs résultats, seront bien désignés par les termes *habitude négative*, *habitude positive*, l'habitude négative étant d'ailleurs l'habitude pure et simple, l'habitude positive étant l'habitude corrigée par l'effort mental[1].

Toutefois, il faut remarquer que le phénomène inverse peut aussi se produire, quoique nous ne sachions pas exactement dans quelles conditions : il consiste en ce qu'une sensation, dont le caractère perceptif et surtout affectif est d'abord très faible, peut provoquer par la répétition une perception de plus en plus intense, et finalement devenir intolérable. Il y a, par exemple, des bruits auxquels « on ne s'habitue pas » et qu'on supporte de moins en moins à mesure qu'on en a déjà plus souffert : ce phénomène pourrait être appelé *contre-habitude*. Mais il est morbide, tandis que le phénomène inverse est normal ; l'habitude négative appliquée à la perception constitue une économie bien entendue de l'activité psychique, tandis que la contre-habitude est une dépense malheureuse de la même activité. **(V. Egger.)**

Sur la distinction des habitudes en général et spéciales. — Cette distinction me paraît fondée. Elle correspond à la distinction faite par Höffding et Bergson entre les deux mémoires, la mémoire libre et la mémoire automatique. Exemple : l'habitude de résoudre des problèmes, et l'habitude de calculer. **(F. Mentré.)**

— Il n'y a ici aucune différence de nature ; il n'y en a qu'une de degré, et on peut concevoir des degrés intermédiaires : par exemple, entre l'habitude de déchiffrer la musique et celle de jouer tel ou tel morceau, il y a l'habitude de déchiffrer tel genre de morceaux, ou la musique de tel auteur, de telle époque, etc. **(J. Lachelier.)**

— Ce sont là des habitudes générales de degrés différents quant à la généralité. Je suis porté à croire qu'il n'y a en effet qu'une différence de degrés entre l'habitude spéciale et l'habitude générale. La première mériterait le nom d'habitude *singulière*, au sens logique du mot, si le cas d'une répétition d'habitude sans le moindre changement n'était pas un cas limité et presque idéal ; même quand on parle d'automatisme, on n'affirme pas l'identité absolue des faits répétés. Il faut pourtant conserver la distinction en prenant pour critérium de l'habitude spéciale ou singulière l'acte de la reconnaissance, soit effective, soit possible et légitime. L'intérêt du concept psychologique d'*habitude générale* réside en ceci qu'elle est

1. Cf. Victor Egger, *La parole intérieure*, not. p. 204-206, et Rabier, *Psychologie*, p. 581-582, où cette critique est adoptée par l'auteur, et opposée par lui à la distinction des *habitudes actives* et des *habitudes passives* de Maine de Biran qu'il considère comme le résultat d'une analyse insuffisante. **(A. L.)**

Habitude générale. — L'expression *habitude générale* se trouve chez Maine de Biran : « Il n'y a point d'*habitude générale* qui nous dirige, ou qui puisse nous diriger dans l'art de raisonner, comme il y en a une dans l'art de calculer. » *De l'influence de l'habitude sur la faculté de penser*, Et. Cousin (1841), p. 283. Les mots sont soulignés dans le texte ; mais c'est dit en passant : il ne fait pas de cette expression le second terme d'une antithèse technique, comme l'a fait plus tard Victor Egger. Celui-ci distingue les habitudes qui ne concernent qu'un acte entièrement déterminé, toujours le même ; et les habitudes dont l'acte est varié, mais d'un certain genre : un talent acquis, un métier que l'on sait ; l'habitude de déchiffrer la musique, par opposition à l'habitude de jouer tel morceau. (*La parole intérieure*, p. 207. — L'habitude générale, dans la *Revue des cours et conférences*, 21 mars 1901 et 25 mai 1905.)

CRITIQUE

1. Aristote, et après lui la plupart des philosophes modernes considèrent l'habitude comme spéciale aux êtres

la condition de l'invention et permet de relier l'imagination novatrice à la répétition d'habitude et au souvenir qui n'en est qu'une variété. Tout artiste, tout inventeur porte en lui une habitude générale qui est son genre de talent ; c'est pourquoi ses productions les plus diverses ont, comme on dit, un air de famille. Le problème que pose ce concept est bien moins celui de la moindre généralité que celui du *genus generalissimum* ou des limites supérieures de l'habitude générale considérée comme puissance ; car, là, tout critérium fait défaut. **(V. Egger.)**

Sur le domaine de l'habitude :

— L'habitude est la modification reçue *par un être vivant* à la suite d'une action exercée ou subie par lui. La répétition ou la continuité influent seulement sur la force de l'habitude. Cette définition a l'avantage d'exclure les pseudo-habitudes de la matière inorganique. C'est par un abus de langage qu'on a dit : la clef s'habitue à la serrure, la machine s'habitue à coudre, etc. L'habitude est une propriété spécifique des êtres vivants ; c'est leur caractère le plus général avec l'hérédité. **(F. Mentré.)**

— Je ne partage pas cette opinion. Il est bien vrai que le langage n'applique le mot *habitude* qu'aux êtres vivants, et même aux animaux (car l'extension de ce terme aux plantes est déjà une hardiesse) ; mais il me semble que tous les *caractères* de l'habitude, soit morphologique, soit fonctionnelle, peuvent se retrouver dans les êtres non vivants, avec un moindre degré de complication seulement. Ce que le vivant apporte de nouveau dans le phénomène général de la conservation des changements passés me paraît être surtout, au contraire, l'élasticité vitale qui tend à effacer les modifications reçues (et qui d'ailleurs pourrait bien n'être elle-même qu'une assise plus profonde d'habitude). Peut-être faudrait-il y ajouter encore le caractère de variation spontanée (spontanée au moins pour nos moyens d'observation), qui caractérise tous les êtres vivants. — Au reste, comme le dit très bien M. Mentré dans sa note, il n'est possible ici que d'indiquer sur ce point des opinions, dont la preuve exigerait de trop longues explications **(A. L.)**

Sur la définition de l'habitude par la répétition. — Aristote définit l'habitude : « Ἕξει ἐστίν, ὅσα διὰ τὸ πολλάκις πεποιηκέναι ποιοῦσιν. » *Rhétorique* I, 10. 1369b6. — Cf. *Ibid.*, I, 11. 1370a7 : « Ὅμοιόν τι τὸ ἔθος τῇ φύσει· ἐγγὺς γὰρ καὶ τὸ πολλάκις τῷ ἀεί· ἔστι δ' ἡ μὲν φύσις τοῦ ἀεί, τὸ δὲ ἔθος τοῦ πολλάκις. » De même Ravaisson, après avoir défini l'habitude d'une façon très générale (voir texte cité ci-dessus) restreint

vivants, et s'opposant à l'inertie des corps bruts. Mais cette opposition a été fortement contestée, notamment par Léon Dumont, De l'habitude, *Revue philosophique*, 1876, t. I. Il admet que toutes les formes de l'habitude peuvent se ramener à une conservation plus ou moins apparente des modifications laissées dans un être, en vertu de son inertie, par les actions qu'il produit ou qu'il subit, comme le pli d'une étoffe, ou les ravinements de l'eau sur le sol.

2. A la distinction des habitudes *actives* et *passives*, faite par Maine de Biran, V. Egger objecte que la répétition n'affaiblit pas réellement les phénomènes passifs. Voir ci-dessous, *Observations*.

3. Sur la question de savoir si l'essentiel de l'habitude se produit dès le premier changement, et par suite si l'idée de répétition est nécessaire à définir l'habitude, voir également les *Observations*.

Rad. int. : **B. Kustum.**

---

ainsi cette définition : « Une disposition à l'égard d'un changement engendrée dans un être par la *continuité* ou la *répétition* de ce même changement. *De l'habitude*, I, p. 4.

Albert Lemoine (*L'habitude et l'instinct*, 1875, chap. I, p. 2 et suiv.) a fait remarquer que la continuité ou la répétition renforcent sans doute l'habitude et la rendent perceptible, mais que le fait essentiel qui la constitue se produit dès le premier changement, et que, par conséquent, ces caractères secondaires ne doivent pas entrer dans la définition philosophique de l'habitude. Cette opinion est adoptée par Léon Dumont, *De l'habitude*, § iv et par Renouvier, *Critique philosophique*, oct. 1877, p. 184 où il appelle ce premier reliquat « l'élément infinitésimal de l'habitude ».

M. **Mentré** m'écrit également qu'il la trouve bien fondée. (Voir ci-dessus.) — Je l'avais mentionnée, en l'adoptant aussi, dans la première rédaction de cet article, où j'ajoutais les réserves suivantes : « Il faut cependant observer que dans l'usage courant, ce mot ne s'applique qu'à des habitudes assez développées pour produire un effet notable, ce qui exige presque toujours la durée ou la répétition du fait considéré. Il serait paradoxal de dire qu'on « a l'habitude » de ce qu'on n'a fait ou éprouvé qu'une ou deux fois. »

Malgré ces réserves, le fond même de la remarque d'Albert Lemoine a été mis en doute, notamment par **J. Lachelier, L. Brunschvicg, F. Rauh.** Ce dernier m'écrit : « L'observation d'Albert Lemoine est sans valeur ; c'est l'application à la psychologie d'une prétendue nécessité logique qui peut fort bien ne correspondre à rien de réel. On n'a pas le droit de raisonner ainsi par continuité sur les phénomènes de la vie. A un argument analogue contre l'usage, même modéré, de l'alcool, Duclaux répondait avec raison qu'à ce compte, un bon repas serait le premier degré de l'indigestion. — L'habitude est une prédisposition, et l'on ne peut connaître une prédisposition que par la facilité du déclenchement, qui ne se produit pas dès le premier fait. »

Je crois pouvoir répondre à ces critiques : 1° Il ne faut pas confondre la *manifestation* de l'habitude, qui nous la rend sensible, avec la modification biologique qui la constitue. Nous devons autant que possible définir les choses elles-mêmes et non l'idée que nous en avons, les « prénotions » formées par le langage courant, qui ne s'intéresse qu'aux effets appréciables et utilisables. Or, dans ce cas, le phénomène réel n'est pas la « facilité » ou la « perfection » de l'acte, caractères tout relatifs à nous et à notre utilité, mais la disposition permanente laissée dans l'organisme ou dans l'esprit par un changement à l'égard de la répétition future de ce même changement. Or, il est évident que toute modification qui contribue à former une « habitude » ultérieurement efficace doit avoir produit dès le premier fait une modification de ce genre. — 2° Cette vue théorique est confirmée par les faits. On sait que certaines personnes retiennent du premier coup et peuvent réciter mécaniquement un texte même assez long : l'habitude motrice qui n'est sensible chez les autres qu'après plusieurs répétitions, se manifeste donc chez ceux-ci dès le premier acte. Dans un grand nombre de cas, il y a beaucoup plus de différence entre le premier fait et le second qu'entre le second et les suivants : s'il est vrai qu'en certaines matières on peut dire « une fois n'est pas coutume », il en est au moins autant où le proverbe opposé est seul vrai : « Il n'y a que le premier pas qui coûte. » Il arrive enfin qu'un choix fortuit (par exemple celui d'une place dans une bibliothèque, d'un portemanteau sur un mur) détermine ensuite le même choix à la seconde occasion, et parfois à toutes les suivantes. On trouvera plusieurs faits de ce genre cités dans V. Egger, La naissance des habitudes, *Annales* de la Faculté de Bordeaux, 1880, p. 290-323. **(A. L.)**

Sur Hallucination. — Une partie de la critique primitive a été supprimée et remplacée 1° par des indications historiques plus complètes ; — 2° par des propositions tendant à préciser le sens du mot d'après des observations communiquées par **MM. Goblot, Delbos, Couturat, Rauh, Pécaut, Boisse, Ranzoli.**

Beaucoup d'aliénistes contemporains estiment que l'hallucination nettement caractérisée, telle qu'elle était admise par Esquirol, Lélut, Brierre de Boismont,

Haecceité, voir *Eccéité**.

HALLUCINATION, D. *Halluzination ;* E. *Hallucination ;* I. *Allucinazione.*

Perception par un individu éveillé, et beaucoup plus rarement, par un groupe d'individus, d'un objet sensible qui n'est pas réellement présent ou d'un phénomène qui n'a pas lieu réellement.

Hallucinations hypnagogiques, celles qui précèdent immédiatement le sommeil.

Hallucination négative, phénomène qui consiste à ne pas percevoir un objet présent, et à remplir par une image différente la partie de la représentation totale que cet objet devrait normalement occuper. — On doit remarquer que l'*hallucination négative* n'est pas à proprement parler une hallucination, au sens ordinaire, mais plutôt un phénomène inverse. Cependant, il y a quelque chose de véritablement hallucinatoire dans la perception d'un objet, d'un fauteuil par exemple, qui devrait normalement être caché par la personne qui y est assise.

CRITIQUE

1. Brierre de Boismont (*Des hallucinations*, p. 16) distingue l'hallucination de l'illusion, et fait remonter cette distinction à Arnold, *Observations on nature, kinds, causes and preservation of insanity*[1], Londres, 1806. Il cite les distinctions analogues de Crichton, d'Esquirol, de Lélut, de Leuret, de Parchappe ; et il adopte pour lui-même la formule suivante : « Nous définissons l'hallucination, la perception des signes sensibles de l'idée ; et l'illusion, l'appréciation fausse des sensations internes. » (*Ibid.*, p. 18.) — Cette distinction est reprise d'une façon plus précise et moins obscure par James Sully, qui l'énonce ainsi : « Une illusion doit toujours avoir pour point de départ quelque impression réelle, tandis qu'une hallucination n'a pas une base de ce genre. Ainsi, il y a *illusion* quand un homme, sous le coup de la terreur, prend pour un fantôme un tronc d'arbre éclairé par les rayons de la lune. Il y a *hallucination* lors-

1. *Observations sur la nature, les genres et la prophylaxie de l'aliénation mentale.*

qu'une personne qui a de l'imagination se représente si vivement le visage d'un ami absent que pendant un instant elle croit voir réellement cet ami. L'illusion est donc un déplacement *partiel* d'un fait extérieur par une fiction de l'imagination, tandis que l'hallucination en est un déplacement total. » *Les illusions des sens et de l'esprit*, Bibl. scient. internat., édit. française, p. 8-9.

Cette distinction ne peut être admise sous cette forme : il est rare, en effet, que rien de réel ne se joigne à l'hallucination, et presque toujours le personnage ou l'objet fictif apparaît en rapport avec des objets réels qui sont normalement perçus. (Voir ci-dessous les faits cités aux *Observations*, et ceux qui sont rapportés par TAINE, dans l'appendice de l'*Intelligence.*) Mais en écartant le critérium de l'erreur partielle et de l'erreur totale, la distinction précise des deux phénomènes peut être maintenue de la manière suivante. Il y a dans la perception normale d'un objet deux facteurs à considérer : 1° la sensation proprement dite ; 2° l'interprétation de cette sensation par un concours de souvenirs, d'images, d'associations, de raisonnements qui transforment la sensation brute en objet distinctement reconnu. S'il y a altération de ce que doit être normalement la sensation, nous dirons qu'il y a *hallucination ;* s'il y a seulement altération de ce que doit être normalement l'interprétation perceptive de la sensation, nous dirons qu'il y a *illusion.*

2. On n'appelle pas ordinairement les images des rêves *hallucinations*, bien qu'elles présentent, psychologiquement, le même caractère que celles-ci.

Hallucinations psychiques, hallucinations psycho-sensorielles, voir le *Supplément* à la fin du présent ouvrage.

Rad. int. : Halucin.

HARMONIE. Du G. Ἁρμονία, ajustement ; D. *Harmonie ;* E. *Harmony ;* I. *Armonia.*

A. *Sens général.* Unité (organique) d'une multiplicité, c'est-à-dire genre particulier d'ordre consistant en ce que les différentes parties d'un être ou ses différentes fonctions ne s'opposent pas, mais concourent à un même effet d'ensemble (voir *Finalité**) : — par suite, combinaison heureuse d'éléments divers. — Très employé par les philosophes français contemporains, particulièrement par RAVAISSON, qui a le plus contribué à en répandre l'usage ; rare dans les autres langues, sauf dans l'expression *Harmonie préétablie.* (Voir ci-dessous.)

B. *Sens spécial.* 1° Caractère esthétique de la sensation produite par l'audition simultanée de plusieurs sons musicaux. (S'oppose en ce sens à *Mélodie.*) — 2° Science de l'emploi des accords.

Harmonie préétablie, L. *Harmonia praestabilita* (LEIBNIZ) ; D. *Praestabilierte Harmonie ;* E. *Preestablished harmony ;* I. *Armonia prestabilita.* — Doctrine de LEIBNIZ, d'après laquelle il n'y a pas d'action directe des substances créées l'une sur l'autre, mais seulement un développement parallèle, qui maintient entre elles à chaque moment un rapport mutuel réglé d'avance.

Rad. int. : Harmoni.

HASARD, G. τύχη, αὐτόματον ; D. *Zufall, Zufälligkeit ;* E. *Chance, Hazard* (plus rare) ; I. *Caso ; Azzardo, Fortuito* (rares).

Ce mot sert à traduire τύχη et αὐτό,

Michéa, Baillarger, etc., est un phénomène rare — quelques-uns disent même douteux — et que la plupart des cas cités ne doivent cette netteté qu'au travail rétrospectif de la mémoire ou à une expression verbale qui précise trop, pour l'auditeur, l'impression réellement éprouvée par le sujet[1].

« Ce qui frappe au contraire, chez le plus grand nombre des hallucinés, c'est la distinction qu'ils font d'eux-mêmes, et plus souvent sous l'influence de nos questions, entre leurs hallucinations et leurs perceptions réelles. Les hallucinations de la vue ne sont vraiment complètes, c'est-à-dire semblables aux perceptions normales, avec la même netteté des contours et des teintes, les mêmes reliefs, que dans le cas des grandes intoxications, où elles vont d'ailleurs de pair avec l'obnubilation de la conscience. » Dans les autres cas « les malades ont très souvent une tendance spontanée à en faire la critique, et nous venons de voir » (en ce qui concerne les hallucinations visuelles) « que, dans la psychose hallucinatoire chronique, ils n'en sont pas dupes ; ils se refusent à y voir des perceptions visuelles, et, comme ils délirent, ils expliquent tout naturellement en fonction de leur délire, comme une machination de leurs ennemis, toute cette imagerie imprécise ». G. DUMAS, *Traité de psychologie*, tome II, p. 893 : « Les hallucinations en général. »

Certains cas cependant semblent bien constituer de véritables hallucinations, au sens classique. Un fait curieux est que les exemples qui suivent concernent des sujets qui n'ont jamais été aliénés. « M. Marillier m'a raconté qu'il avait eu une hallucination répétée tous les jours, à la même heure, pendant un assez long temps. Assis à sa table de travail, il *voyait*, assise dans un fauteuil, une personne qui le regardait fixement. Or le fauteuil était vide. La fausse perception était aussi précise, aussi réelle que les perceptions vraies environnantes. La main qui reposait sur le bras du fauteuil était aussi nette, aussi définie en tous ses détails que le fauteuil lui-même ; la tête se détachait sur une gravure accrochée au mur et en cachait une partie. Voilà l'hallucination type. » (Extrait d'une note d'**Edmond Goblot.**)

— J'ai entendu deux fois décrire des hallucinations par des personnes qui les avaient éprouvées ; elles étaient aussi caractérisées par ce mélange intime d'éléments réels, perçus normalement, et d'éléments hallucinatoires. 1° Mme M., étant âgée de plus de soixante ans, m'a raconté qu'à une certaine période de sa vie elle voyait tous les jours à la même heure entrer dans la pièce où elle se trouvait un homme vêtu comme un ouvrier qui s'approchait, la poussait de la main comme pour l'écarter de son chemin, et s'en allait ensuite. Elle donnait les mêmes détails que M. Marillier sur les apparences égales de réalité présentées par le personnage imaginaire, les objets devant lesquels il passait, etc. — 2° Mon camarade d'École Normale P. B. (mort de méningite l'année suivante, à 22 ans) a vu un de ses parents dans une allée de jardin, s'est approché pour lui parler, et l'image a disparu au moment où il allait lui toucher la main. Il faisait les mêmes remarques sur le rapport de l'image et des arbres avoisinants. **(A. L.)**

— « Il faut tenir compte, dans la définition de ce mot, du fait que certaines hallucinations portent, non pas sur des objets proprement dits, mais sur des états intérieurs : hallucinations musculaires (CRAMER, *Die Hallucinationen im Muskelsinn*, Freiburg, 1889) ; hallucinations cénesthésiques (avoir un corps de verre, être mort, se trouver dans un autre corps que le sien, etc.). » **(C. Ranzoli.)**

Sur **Harmonie.** — Article complété sur les observations de **G. Dwelshauvers.**

— Toute harmonie impliquant peut-être la *simultanéité* dans la perception ou dans le concept, le sens **B** n'est pas le sens étroit du mot ; c'est l'application, par approfondissement, à l'ordre musical, du sens propre du mot. — De plus, le caractère esthétique (de la sensation) que l'on remarque au sens **B** n'est pas une différence spécifique : toute harmonie implique un caractère esthétique. C'est une question de savoir si la proposition est convertible. **(L. Boisse.)**

1. Résumé de conversations avec M. Georges Dumas.

ματον chez ARISTOTE, qui oppose ces termes à φύσις et qui les rapproche de celui d'accident* (τὸ συμβεβηκός). La *nature*, selon lui, est ce qui agit en vertu d'une finalité* ; mais : 1° chaque action accomplie en vue d'une fin produit accessoirement des effets qui ne sont pas compris dans sa fin (comme le bruit d'une voiture, effet accessoire et non voulu de son mouvement) ; 2° les actions de cette sorte peuvent avoir entre elles des rencontres, qui, elles aussi, ne sont pas comprises dans la finalité de ces actions. L'ensemble de ces effets accessoires constitue la τύχη et l'αὐτόματον. (Voir MILHAUD, Le hasard chez Aristote et chez Cournot, *Revue de métaphysique*, novembre 1902, et *Études sur la pensée scientifique chez les Grecs et les Modernes*, ch. IV.) — Les deux mots sont le plus souvent conjoints par ARISTOTE : « Τὰ γινόμενα φύσει πάντα γίνεται ἢ ἀεὶ ὡδὶ ἢ ὡς ἐπὶ τὸ πολύ · τὰ δὲ παρὰ τὸ ἀεὶ καὶ ὡς ἐπὶ τὸ πολύ, ἀπὸ τοῦ αὐτομάτου καὶ ἀπό τύχης. » Περὶ γενέσεως καὶ φθοράς, II, 6, 33[b]7. Mais, en un sens plus strict, la τύχη n'est qu'une partie de l'αὐτόματον (*Physique*, II, 6, 197[a]37) : elle consiste dans ce qui, arrivant par

Sur **Hasard.** — Article corrigé d'après les observations de **J. Lachelier, F. Rauh, E. Goblot, F. Mentré, L. Brunschvicg.**

Historique. — ARISTOTE définit le hasard, la cause accidentelle d'effets exceptionnels ou accessoires qui revêtent l'apparence de la finalité. (Voir *Physique*, 197[a]5, 12, 22). Cette définition est complexe ; elle contient celle de Cournot, mais avec l'idée de finalité en plus. Pour lui, le hasard est une rencontre accidentelle qui ressemble à une rencontre intentionnelle (le créancier qui rencontre par hasard son débiteur, le trépied qui retombe par hasard sur ses trois pieds). Un exemple d'Alexandre d'Aphrodise éclaire bien la distinction d'Aristote entre la τύχη, et l'αὐτόματον : un cheval échappé rencontre son maître par hasard ; il y a αὐτόματον pour le cheval et τύχη pour le maître. **(F. Mentré.)**

— Αὐτόματος est un mot de la langue grecque courante, qu'on trouve déjà chez Homère. Il veut dire, conformément à son étymologie, « ce qui se meut de soi-même », spontané. Dans certains passages d'Aristote, il a encore ce sens : la γένεσις αὐτόματος est la génération spontanée. Comment, même avant son époque, avait-il déjà passé à celui de *hasard* (Thucydide, Xénophon) ? Probablement par antithèse à ce qui est déterminé par une cause extérieure, et, par suite, prévisible. Si cela est, il faudrait rapprocher cette notion de l'idée suivant laquelle il n'y a de vraiment fortuit que ce qui vient d'un commencement absolu, d'un libre arbitre (mais, bien entendu, sans prêter cette interprétation à Aristote lui-même). **(A. L.)**

— Dans l'*Essai*, Cournot signale la définition de Jean DE LA PLACETTE (*Traité des Jeux de Hasard*, La Haye, 1714) qui est l'aïeule de la sienne. Il définissait le hasard : « le concours de deux ou trois événements contingents, chacun desquels a ses causes, en sorte que leur concours n'en a aucune que l'on connaisse. » Cité dans l'*Essai*, tome I, p. 56, note 1. **(F. Mentré.)**

— La définition donnée par M. POINCARÉ a été formulée auparavant par RENAN dans l'*Avenir de la Science* : « Le hasard, dit-il, est ce qui n'a pas de cause morale proportionnée à l'effet » (p. 24). Il cite comme exemple de hasard la mort de Gustave Adolphe, tué à Lutzen par un boulet de canon et il ajoute : « La direction d'un boulet à quelques centimètres près n'est pas un fait proportionné aux immenses conséquences qui en sortiront. » D'après cette définition, le hasard serait synonyme de cause insignifiante produisant des effets incalculables. Exemple : la longueur du nez de Cléopâtre et le grain de sable de Cromwell (dans Pascal). Peu s'en fallut que Napoléon partît pour la Turquie, ce qui changeait le cours

hasard à des êtres doués de volonté (c'est-à-dire par un effet purement accidentel et non prévu de leurs volitions, ou encore par une cause extérieure qui n'a rien d'intentionnel), est cependant tel qu'on aurait pu le souhaiter ou le craindre, le vouloir ou vouloir l'empêcher : « Ὅσα ἀπὸ ταὐτομάτου γίνεται τῶν προαιρετῶν, τοῖς ἔχουσι προαίρεσιν. » *Ibid.*, 197[b]21. Voir BONITZ, v° τύχη.

Sens primitif : « Jeu de Hasart » est le nom propre d'une sorte de jeu de dés (DARM., HATZ. et THOMAS, v°, 1227 A), étendu plus tard à tous les jeux où n'intervient pas l'habileté du joueur, mais où le gain et la perte sont déterminés par un ensemble de causes trop petites ou trop complexes pour que le résultat puisse en être prévu.

De là, deux manières de définir ce mot, suivant qu'on a voulu soit représenter simplement l'idée que nous nous faisons du hasard, soit indiquer théoriquement quelles circonstances objectives donnent à cette idée l'occasion de s'appliquer :

1° *Définition subjective :*

A. Caractère d'un événement ou d'un concours d'événements qui ne présente pas le genre de détermination qui nous

de la Révolution et les destinées de l'Europe. Peu s'en fallut que Darwin ne voyageât pas à bord du *Beagle*, ce qui eût changé considérablement les destinées de la biologie ! C'est un des caractères du hasard humain et historique, mais un caractère *dérivé*. Le fait objectif est la coïncidence des séries ; le reste est interprétation subjective et finaliste. **(Id.)**

— L'idée de Renan me paraît assez différente de celle de M. Poincaré. Pour le premier, il s'agit d'*importance morale ;* pour le second, il s'agit de la *grandeur physique* des phénomènes considérés, au sens où le physicien considère le millième de millimètre comme négligeable sur la mesure du kilomètre ; et c'est précisément de là qu'il tire sa justification de la loi des grands nombres. On peut dire, et j'ai dit moi-même dans la *Critique*, que si l'on veut conserver au mot *hasard* son sens usuel, on est ramené nécessairement de l'idée purement mathématique à l'idée de jugement appréciatif ; mais cela me paraît une modification de la théorie, et non son point de départ.

D'autre part, j'aurais peine à accorder que si Darwin n'eût pas fait le voyage du *Beagle*, cela eût changé considérablement les destinées de la biologie ; mais c'est une question qui touche le rôle du hasard dans le progrès de la science, et non la définition du terme. **(A. L.)**

— En voulant corriger la définition de Cournot, M. P. SOURIAU (thèse sur l'*Invention*) a trouvé cette formule : « Le hasard est la rencontre d'une causalité externe et d'une finalité interne. » Cette définition se rapproche de celle d'Aristote, mais elle n'est pas aussi compréhensive : elle n'en est qu'un cas particulier. Il peut y avoir rencontre de deux finalités ; et puis les diverses finalités ne doivent pas être placées sur le même plan. **(F. Mentré.)**

Critique. — Extrait de la discussion à la séance du 4 juillet 1907 :

« J. Lachelier : « Je ne vois que deux sens possibles du mot *hasard :* 1° l'absence de toute raison déterminante ; 2° l'absence de détermination téléologique. Quand on dit que le hasard « n'existe pas », on prend, ordinairement, le mot dans le premier sens ; on veut dire que tout est déterminé, au moins mécaniquement (à moins qu'avec Bossuet, on ne superpose à l'ordre naturel une sorte de téléologie divine ; il n'y aurait pas alors de hasard, même au second sens). — Dans la pensée de tout le monde, *il y a* un hasard ; et quand on dit qu'une chose arrive par hasard, on entend que cette chose arrive sans doute en vertu d'une nécessité mécanique (à vrai dire, on ne l'affirme ni ne le nie, on ne pense pas du tout à ce genre de

paraîtrait normal, étant donnée sa nature ; par exemple, caractère d'un événement qui touche à notre personne, à nos biens, aux intérêts dont nous sommes chargés, mais que nous ne pouvions pas prévoir et que nous n'avons pas voulu ; en sorte qu'on ne peut nous en faire ni un mérite ni un reproche, même si quelques-unes de nos actions volontaires sont au nombre des causes qui se sont trouvées concourir matériellement à l'effet produit. « Quoique les hommes se flattent de leurs grandes actions, elles ne sont pas souvent les effets d'un grand dessein, mais des effets du hasard. » (La Rochefoucauld, *Maxime* 57.) « Ce qui est hasard à l'égard des hommes est dessein à l'égard de Dieu. » Bossuet, *Politique*, V, III, 1. Voir *Fatum**. — La jurisprudence admet en ce sens le *cas fortuit*, qui supprime, sauf convention contraire, la responsabilité du débiteur. (*Code civil*, art. 1148, 1302.)

2° *Définitions objectives :*

B. Ce qui est à la fois matériellement indéterminé et moralement non délibéré.

« Épicure [par le clinamen]... ne faisait qu'introduire dans les actes volontaires l'accident, pour ou contre la raison indifféremment, selon les rencontres atomiques, *fortuites* par définition, tandis que le libre arbitre humain exige, en regard des possibles indéterminés, la délibération de la raison, qui exclut le *hasard*. » Renouvier, *Histoire et solution des probl. métaph.*, XII, p. 101. — Franck le définit de même : « Ce qui ne paraît être le résultat ni d'une nécessité inhérente à la nature des choses, ni d'un plan conçu par l'intelligence. *Dictionnaire*, v°, 682 B. Il y a d'ailleurs lieu de douter, ajoute-t-il, que ce concept corresponde à rien d'existant.

C. Caractère d'un événement « amené par la combinaison ou la rencontre de phénomènes qui appartiennent à des séries indépendantes dans l'ordre de la causalité ». (Cournot, *Théorie des chances et des probabilités*, ch. II ; et *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. III.) Il complète ailleurs cette définition en faisant remarquer que la même sorte de concours peut

causalité) ; mais en tout cas, on assure qu'elle arrive en dehors du tout ordre téléologique, c'est-à-dire en dehors non seulement de tout dessein humain ou divin, mais encore de tout ordre stable (de quelque façon du reste qu'on s'explique l'existence de cet ordre ; mais on y voit toujours, plus ou moins consciemment, l'effet d'une sorte de téléologie de la nature). Il faut ajouter que ce qui échappe à un tel ordre n'est appelé *hasard* que par opposition ou tout au moins par contraste avec cet ordre même. Ainsi la marche régulière d'une planète dans son orbite ne nous paraît pas fortuite ; les perturbations produites par l'attraction mutuelle des planètes ne nous paraissent pas fortuites non plus ; mais une perturbation produite par le passage d'une comète nous paraît fortuite, parce que les comètes et leurs mouvements ne forment pas pour nous un ensemble organisé. S'il n'y avait qu'un seul corps, marchant dans l'espace en ligne droite, en vertu d'une impulsion reçue, nous ne dirions pas que la marche de ce corps est fortuite, parce qu'elle ne s'*opposerait*, dans notre pensée à aucun ensemble organisé de mouvements. »

L. Brunschvicg adopte ces observations[1].

F. Rauh : « L'idée de hasard s'oppose en effet à celle de *normalité*, entendue dans un sens très large, et j'accorde tout ce que dit M. Lachelier à ce sujet. Mais il faut faire quelques réserves. En premier lieu, il n'est pas exact que cette idée de normalité soit nécessairement une considération ou une préférence toutes subjectives, comme pourraient le faire croire quelques-uns des exemples ci-dessus, ou encore cette expression de *regret logique* qui se trouve dans les conclusions de l'article. Pour beaucoup de philosophes, la norme est conçue comme objective, et par suite le hasard participe à ce caractère. »

J. Lachelier : « Même si la norme est conçue comme objective, c'est notre pensée seule qui *considère* ceci ou cela et qui par suite en fait un hasard, en le rapportant à la norme qu'il aurait pu ou qu'il aurait dû suivre. Il n'y a hasard que par rapport à des classes, et c'est nous qui faisons les classes. »

F. Rauh : « D'autre part, il faut remarquer que, subjective ou objective, la *normalité* ne se définit pas toujours par la répétition. Ainsi un joueur ne croira pas avoir gagné *par hasard* s'il croit qu'il a « *eu de la chance* ». La « chance » est ici une sorte d'influence et par suite de norme qui supprime le hasard. Inversement, une suite d'actes incohérents, bien qu'elle constitue une répétition, n'en sera pas moins considérée comme une suite de faits de hasard. La normalité est ici d'ordre différent : elle consiste dans le caractère d'adaptation propre à l'intelligence. En résumé il y a norme dès qu'il y a une notion définie, soit par des répétitions, soit par une moyenne, soit par une intention, soit par une direction, soit par un caractère intrinsèque ; en un mot, de n'importe quelle manière. »

A. Lalande : « C'est pour cela que j'ai cité dans la *Critique* l'exemple d'Américus Vespuce. La norme est ici quelque chose comme une justice idéale, à laquelle les faits auraient manqué. »

J. Lachelier : « Soit ; mais il y a lieu, si l'on élargit tant l'idée de norme, de distinguer de *vraies* et de *fausses* normes : les unes objectives, les autres plus ou moins imaginaires ou artificielles. Tel est le cas de la plupart des moyennes. »

G. Sorel : « Notamment des moyennes statistiques de la vie sociale : l'idée qu'il *faut* tant de morts par an sur une population de tant de personnes ne correspond à rien qu'à notre manière de penser les choses. »

F. Rauh : « En tant que norme, on ne peut pourtant pas dire qu'elle soit *fausse ;* elle est seulement subjective. Mais nous sommes convenus dès le début de la discussion qu'il y avait des normes subjectives et des normes objectives. »

— « Que le jeu tout mécanique des causes qui arrêtent la roulette sur un numéro me fasse gagner, et par conséquent opère comme eût fait un bon génie soucieux de mes intérêts, que la force toute mécanique du vent arrache du toit une tuile et me la lance sur la tête, c'est-à-dire agisse comme eût fait un mauvais génie conspirant contre ma personne, dans les deux cas je trouve un mécanisme là où j'aurais cherché, là où j'aurais dû rencontrer, semble-t-il, une intention : c'est ce que j'exprime en parlant de *hasard*. — Et d'un monde anarchique, où les phénomènes se succéderaient au gré de leur caprice, je dirai encore que c'est le règne du *hasard*, entendant par là que je trouve devant moi des volontés, ou plutôt des décrets, quand c'est du mécanisme que j'attendais. Ainsi s'explique le singulier ballottement de l'esprit quand il tente de définir le hasard... Il oscille, incapable de se fixer, entre l'idée d'une absence de cause efficiente et celle d'une absence de cause finale... Le problème reste insoluble en effet, tant qu'on tient l'idée de hasard pour une pure idée, sans mélange d'affection. Mais en réalité le hasard ne fait qu'objectiver l'état d'âme de celui qui se serait *attendu* à l'une des deux espèces d'ordre, et qui rencontre l'autre. » (**H. Bergson,** *L'Évolution créatrice*, 254-255.)

1. **M. C. Ranzoli** diviserait d'une façon analogue les sens du mot *hasard*. « Ce terme, nous écrit-il en substance, n'a de sens précis que dans un contexte déterminé, et selon l'ordre d'idées où l'on se place d'abord. D'où trois usages fondamentaux : **A.** Du point de vue de la causalité ou de la nécessité, ce qui est spontané, indéterminé ; — **B.** Du point de vue de la finalité, ce qui est mécanique, inconscient ; — **C.** Du point de vue de la prévisibilité, ce qui est imprévu, imprévisible, inattendu : et cela soit 1° à cause de la complexité des causes et des effets ; soit 2° à cause de la rencontre de séries indépendantes d'événements. » Voir son ouvrage *Il Caso nel pensiero e nella vita*, Milan, 1913.

avoir lieu non seulement dans l'ordre de la causalité, mais dans l'ordre rationnel ou logique (p. ex. la série des décimales du nombre π). D'où cette définition générale : « Le hasard est le concours de faits rationnellement indépendants les uns des autres. » (*Traité de l'enchaînement*, § 52 ; *Matérialisme, vitalisme, rationalisme*, p. 313), définition dans laquelle il faut entendre le mot *faits* au sens le plus général. — « It is incorrect to say that any phenomenon is *produced by chance ;* but we may say that two or more phenomena are *conjoined by chance*... meaning that they are in no way related through causation ; that they are neither cause and effect, nor effects of the same cause, nor effects of causes between which there subsists any law of coexistence ; nor even effects of the same original collocation of primeval causes[1]. » J. St. Mill, *Logique*, livre III, ch. xvii, § 2.

« Le hasard est une interférence, quelquefois singulière, ordinairement imprévisible en raison de la complexité de ses facteurs... en tout cas non intentionnelle et relativement contingente (quoique nécessaire en soi à un moment donné et dans des circonstances données) entre deux ou plusieurs séries causales réciproquement et relativement indépendantes. » Maldidier, Le hasard, *Revue philosophique*, juin 1897, p. 585.

D. Caractère des événements pour

1. « Il est inexact de dire qu'un phénomène, quel qu'il soit, est *produit par le hasard ;* mais nous avons le droit de dire que deux ou plusieurs phénomènes sont *réunis par le hasard ;* entendant par là qu'ils ne sont en aucune manière reliés par la causation ; qu'ils ne sont ni cause ou effet l'un de l'autre, ni effets de la même cause, ni effets de causes liées entre elles par une loi de coexistence, ni effets d'une même collocation originelle des causes primitives. »

lesquels se vérifie la *loi des grands nombres*, c'est-à-dire tels « que ces événements étant partagés en classes et ces classes en catégories, le rapport du nombre total d'événements de la classe au nombre total d'événements de l'une des catégories tend irrégulièrement vers une limite déterminée quand le nombre d'événements considérés devient de plus en plus grand ». (De Montessus, A propos du hasard, *Revue du mois*, mars 1907.)

Le même auteur a proposé au Congrès de philosophie de Genève (1904) la formule suivante, intitulée *Extension de la définition du hasard :* « Un événement est dit procéder du hasard quand il n'existe aucun lien entre la nature de sa catégorie et la cause déterminant cette catégorie. » (*C. R. du Congrès*, p. 692.)

E. Caractère d'un événement rigoureusement déterminé, mais tel qu'une différence extrêmement petite dans ses causes aurait produit une différence considérable dans l'effet. Par exemple, un retard d'une seconde qui aurait évité un accident ; une augmentation d'un millième dans l'impulsion donnée à la bille de la roulette, augmentation qui aurait fait sortir un numéro au lieu d'un autre. « La différence dans la cause est imperceptible, et la différence dans l'effet est, pour moi, de la plus haute importance, puisqu'il y va de toute ma mise. » (H. Poincaré, Le Hasard, *Revue du mois*, mars 1907.) — La loi des grands nombres doit être considérée, dans ce cas, comme une propriété dérivée résultant de ces deux conditions, et d'un postulat d'après lequel la probabilité des causes elles-mêmes varierait selon une fonction continue (de forme d'ailleurs quelconque).

Le concept du *fortuit* ne peut être compris en dehors de sa relation au concept de *nécessaire*, et celui-ci à son tour ne peut l'être que dans ses relations aux concepts de possible, d'impossible, de vraisemblable et de certain.

Je tiens pour classiques les définitions de Spinoza, *Éthique*, I, xxxiii, Scholie, notamment : « At res aliqua nulla alia de causa contingens dicitur nisi respectu defectus nostrae cognitionis. Res enim, etc. » **(F. Tönnies.)**

— Le mot *hasard* ne me paraît pas pouvoir être défini, en aucun sens, indépendamment de l'idée de finalité. Dans le domaine purement physique, si l'on ne fait intervenir aucune relation avec les êtres vivants, le hasard n'a point de place. Il ne peut y être question que de *nécessité* (causalité) ou de *contingence*. Ainsi je ne crois pas qu'on puisse appeler hasard l'impossibilité de prévoir. Je ne puis prévoir s'il pleuvra demain, mais je ne dirai pas que le temps dépend du hasard ; cela n'aurait pas de sens. C'est un hasard si le beau temps coïncide avec quelque événement pour lequel le beau temps est désirable ; c'est encore un hasard s'il pleut justement un jour où le beau temps aurait convenu. Dans les jeux de hasard, il s'agit bien de faits impossibles à prévoir, mais qui sont *favorables ou défavorables*. Hasard signifie *exclusion de la finalité*. Or si l'on considère exclusivement des faits physiques la finalité n'a pas à être exclue, puisqu'elle n'a pas eu occasion de s'introduire.

Si le hasard ne peut être défini « physiquement » il n'en résulte pas qu'il doive l'être « psychologiquement », car il peut y avoir *finalité sans intelligence*, par exemple dans l'organisation des végétaux. Dans le transformisme darwinien, la sélection explique la fixation d'un caractère accidentel. Cette fixation résulte de ce que ce caractère est avantageux et constitue un progrès ; elle n'est pas due au hasard ; c'est un cas de finalité, mais l'apparition première du caractère ne s'explique pas par la sélection. Parmi les caractères accidentels, on ne donne le nom de hasard qu'à ceux qui se *trouvent être* (τύχουσι) avantageux et aussi à ceux qui se trouvent être désavantageux. Les autres sont de purs *accidents*. On ne donne le nom de hasard qu'aux accidents pour lesquels on peut se demander s'ils sont favorables ou défavorables ; et quand on répond par le hasard, c'est qu'on exclut une finalité à laquelle on pouvait songer.

La négation de la causalité, c'est la *contingence*, et non le hasard.

La négation de la finalité, c'est *l'accidentel*. Peut-être peut-on appeler hasard tout ce qui est accidentel. Mais en un sens plus spécial, le hasard, c'est *l'accident qui est favorable ou défavorable à quelque fin sans que cette fin ait été pour quelque chose dans sa production*.

La loi des grands nombres, ainsi qu'on l'a remarqué, ne s'applique pas à tous les faits de hasard. J'ajoute que tous les faits auxquels elle s'applique ne sont pas des faits de hasard. Ainsi le nombre annuel des mariages est très variable dans une petite commune, moins dans une grande ville, moins encore dans un département, presque constant dans un grand pays. Dira-t-on qu'on se marie par hasard ? — La loi des grands nombres s'applique à tous les faits qui comportent quelque chose d'accidentel ; elle exprime une propriété des moyennes. **(E. Goblot.)**

— Il faut garder l'idée que Cournot a si bien mise en lumière : celle de la rencontre de séries indépendantes ; tous les cas de hasard contiennent cela ; je l'ai montré jadis à propos du hasard dans les découvertes et inventions (*Revue de Philosophie*, avril et juin 1904). Elle est conforme à l'emploi usuel du mot hasard. Exemples : La Fontaine, parlant de deux chèvres, dit qu'elles

> Quittèrent les bas près chacune de sa part :
> L'une vers l'autre allait par quelque bon hasard.

X. de Maistre écrit à la Vsse de Marcellus le 30 avril 1846 : « Nos lettres se sont croisées, et j'aime à voir un peu de sympathie dans ce hasard. » — Nietzsche envoie à Wagner en mai 1878 *Choses humaines, par trop humaines :* « Par un trait d'esprit miraculeux du hasard, dit-il, je reçus à ce même moment un bel exemplaire du livret de *Parsifal* avec une dédicace de Wagner » (Fragment traduit par

CRITIQUE

La définition de Cournot et de J. St. Mill suppose des séries causales, individuelles et isolables, ce qui n'est jamais vrai théoriquement et ce qui ne l'est pas même pratiquement dans la plupart des cas : par exemple, tous les mouvements du cylindre et de la bille, au jeu de la roulette, ont pour cause commune le mouvement du croupier qui les lance, et sa volonté de jouer le coup. Et, cependant, il y a hasard. « Dans l'hypothèse du déterminisme, dit RENOUVIER, il n'est point logique d'admettre, comme l'a fait Cournot... des faits accidentels ou de hasard qu'il définit non comme des cas d'indéterminisme partiel, mais par la rencontre des effets de causes mutuellement indépendantes. Il n'est point, toujours dans l'hypothèse, de causes indépendantes du temps ; il faudrait, pour qu'il y en eut dont les rencontres ne fussent pas prédéterminées comme elles-mêmes, qu'il en survînt certaines en dehors des séries sans commencement ni fin dont les termes sont tous des effets en même temps que des causes. » *Histoire et solution des probl. métaph.*, XXIII, p. 170. D'autre part, pour qu'on parle de hasard, il faut non seulement qu'il y ait rencontre de séries indépendantes, mais que l'événement produit par cette rencontre présente assez d'intérêt pour pouvoir être considéré comme le but possible d'une série de causes finales. (Cf. PIÉRON, Essai sur le hasard, dans la *Revue de métaphysique*, 1902.)

La définition de M. DE MONTESSUS est également contestable : 1° en tant qu'elle ne considère que la loi des grands nombres, elle exclut du hasard tous les phénomènes qui ne se répètent pas, ce qui est restreindre arbitrairement le sens du mot : c'est un hasard que le mercure soit le seul métal liquide à la température moyenne où nous vivons ; — 2° En tant qu'elle fait intervenir l'indépendance de la cause et de la catégorie, elle ne tient pas compte de ce fait que, strictement parlant, la cause (ou plutôt l'ensemble des causes) détermine *toujours* la catégorie : chaque système d'impulsions définies de la bille et du cylindre, si elles pouvaient être notées, non pas même avec une précision rigoureuse, mais avec une approximation beaucoup plus grande que celle dont nous disposons, impliquerait nécessairement le numéro sortant.

On remarquera, d'autre part, que la définition de M. H. POINCARÉ n'est pas exclusivement objective. Il faut, en effet, pour qu'il y ait hasard, que la petitesse des différences causales soit telle que ces différences *nous* soient *imperceptibles*, et, d'autre part, que la différence dans les effets soit *importante*. Le premier de ces caractères dépend de la finesse de nos sens, et le second dépend de nos jugements d'appréciation : c'est un hasard que le nouveau continent ait reçu le nom d'Américi Vespuce et non celui de Christophe Colomb ; en juge-t-on ainsi seulement à cause de la petitesse ou de la complexité des causes qui ont déterminé cet effet ? Non, car si l'Amérique s'était appelée Colombie, les causes n'en auraient été ni moins minimes, ni moins complexes ; et cependant nous n'attribuerions pas ce fait au hasard, parce qu'il nous paraîtrait *naturel* qu'elle portât le nom du premier Européen qui l'a découverte. En ce sens, le hasard suppose donc l'intervention d'un jugement de valeur déclarant ce

Lichtenberger, p. 168). — Les exemples donnés par Aristote (fossoyeur qui découvre un trésor, — avocat qui se rend au forum et rencontre son débiteur) rentrent dans la définition de Cournot ou du moins présentent le caractère signalé par Cournot (avec quelque chose en plus).

Il faut en effet ajouter à cette définition : la simulation de la finalité. Ce point a été établi non seulement par M. PIÉRON, mais aussi par G. TARDE, qui définit le hasard « l'involontaire simulant le volontaire », et par M. BERGSON pour qui le hasard est « un mécanisme qui prend l'apparence d'une intention ». En somme il faut revenir à la vieille définition d'Aristote, que le calcul des probabilités a permis de préciser.

La difficulté qu'on éprouve à définir cette notion fuyante vient de ce qu'on oscille du point de vue subjectif au point de vue objectif. Les uns comme Cournot mettent l'accent sur le côté objectif, les autres comme Piéron, Tarde, sur le côté subjectif. Aristote unit les deux points de vue.

Il faut remarquer que POINCARÉ ne propose pas une définition unique du hasard, mais trois définitions, les deux premières étant associées. La 3e catégorie de hasards comprendrait, selon lui, les événements fortuits au sens de Cournot, et il essaie de réduire cette classe aux deux premières (effets considérables issus de causes *a)* très petites et *b)* très complexes) ; mais il ne parvient pas à opérer complètement cette réduction et se sert de formules dubitatives (« ce n'est pas toujours »... « la plupart du temps »). Il semble bien que l'idée de rencontre est inhérente à la notion de fortuit sans qu'on puisse dire qu'elle la caractérise entièrement. Pour H. POINCARÉ lui-même, le type du hasard est la naissance d'un grand homme, c'est-à-dire la rencontre accidentelle de deux gamètes exceptionnels dont la fusion produit des résultats incalculables. Nous retombons toujours sur la définition d'Aristote. Cournot a eu le mérite d'en éclairer une face que le philosophe avait un peu laissée dans l'ombre.

Le point délicat que vous signalez justement est que les séries ne sont jamais *complètement indépendantes*. C'est vrai théoriquement ; pratiquement, non. (Théoriquement le calcul de probabilités suppose les événements ou *chances* également probables ; les cas où cette condition se trouve réalisée sont excessivement rares, sinon nuls. Mais à l'aide de postulats et d'abstractions, on peut appliquer le calcul à des cas inégalement probables. Il en est de même ici.) Théoriquement tout se tient dans l'univers. Mais, par rapport à l'ensemble, les êtres vivants constituent des touts isolés, de systèmes clos, spécialement l'homme. C'est pourquoi le hasard intervient dans le domaine de la vie, et particulièrement dans la vie psychologique de l'homme et dans l'histoire. **(F. Mentré.)**

— M. **Jean de La Harpe** estime au contraire que les objections faites à Cournot dans la *Critique* ne sont pas dirimantes parce qu'elles n'atteignent pas le fond de sa pensée : 1° Cournot ne soutient pas comme Mill que le tissu des causes « est fait de fils séparés », mais pense que les séries causales seraient plutôt comparables « à des faisceaux de rayons lumineux qui se pénètrent, s'épanouissent et se concentrent sans offrir nulle part d'interstices ou de solutions de continuité dans leur tissu » (*Essai*, § 29) ; 2° il n'exige pas une indépendance originelle de ces séries causales : « Le coup que donne le croupier... correspond fort bien à ce que dit Cournot dans les *Considérations* (I, p. 2) relativement à « la suspension commune de tous les chaînons à un même anneau primordial, par delà les limites, ou même en deçà des limites où nos observations peuvent atteindre. » Il suffit que, le coup donné, les réactions de la bille et du cylindre diffèrent assez pour que la bille tombe en des cases différant les unes des autres, pour un grand nombre d'épreuves, proportionnellement à leur probabilité. » *De l'ordre et du hasard : le réalisme critique d'A. A. Cournot*, p. 232.

Si telle est bien la pensée de derrière la tête de Cournot (ce qui est fort plausible, étant donné ses habitudes d'esprit) la définition profonde du hasard ne serait pas pour lui l'indépendance des causes, qui n'est que l'aspect pratique et exotérique de cette notion, mais la conformité à la loi des grands nombres, manifestant

qui est raisonnable, intéressant, beau, utile, équitable, etc. Nous retrouvons à cet égard le critérium de finalité signalé dans l'article de M. Piéron.

Quand il s'agit de jeux de hasard, ce même caractère *appréciatif* est évident, puisque l'idée essentielle est ici celle de *gain* ou de *succès*.

Quand il s'agit de faits physiques qui se répètent un grand nombre de fois avec une variante constituant le hasard, ce critérium semble ne plus s'appliquer. Il y a lieu cependant d'examiner s'il en est bien ainsi et si la croyance sous-entendue que les faits *doivent suivre des lois* ne serait pas ce qui détermine dans ce cas l'application du terme *hasard*. L'emploi usuel de ce mot vise, en effet, l'irrégularité avec laquelle les séries tendent vers la moyenne : « la part du hasard diminue » à mesure que l'on considère un plus grand nombre de répétitions. L'idée normative qui justifierait ici l'expression de *hasard*, serait celle d'un rythme considéré plus ou moins consciemment comme *normal*, par exemple l'alternance régulière de deux chances également probables, rythme idéal dont on constate, avec une sorte de regret logique, que l'expérience s'écarte *irrégulièrement*. — Voir ci-dessous, *Observations*.

Rad. int. : Hazard.

Haut, voir *Observations*.

HÉDONISME (du G. ἡδονή) plaisir ; D. *Hedonismus* ; E. *Hedonism* ; I. *Edonismo*.

A. Toute doctrine qui prend pour principe unique de la morale qu'il faut rechercher le plaisir et éviter la douleur en ne considérant, dans ces faits, que l'intensité de leur caractère affectif, et non les différences de qualité qui peuvent exister entre eux.

B. Spécialement, la doctrine de l'école de Cyrène *(École hédonistique)*.

Rad. int. : Hedonism.

HÉGOUMÈNE, Hépomène (rares) : transcriptions du G. ἡγούμένον, ἑπόμενον : l'antécédent et le conséquent d'une proposition hypothétique (συνημμένον) dans la logique stoïcienne.

« HÉNOTHÉISME », D. *Henotheismus* (Max Müller).

Par opposition à monothéisme* et à polythéisme* : forme de religion qui consiste en un culte rendu à un seul Dieu, mais sans exclure l'existence des autres.

Voir *Monothéisme**, texte et observations.

HÉRÉDITÉ, D. *Vererbung* ; E. *Heredity* ; I. *Eredità*.

Le fait que les descendants reproduisent non seulement le type spécifique, mais aussi certains caractères individuels de leurs parents, ou même d'ancêtres plus éloignés. (Cf. *Atavisme**.)

CRITIQUE

Les caractères héréditaires peuvent être anatomiques, tératologiques, physiologiques, physiopathologiques, psychologiques ou psychopathologiques. D'où la distinction de différentes formes correspondantes d'hérédité, et la question de savoir jusqu'où s'étend la possibilité de transmission héréditaire dans chacun de ces domaines.

Le « problème de l'*hérédité des caractères acquis* » consiste à se demander dans quelle mesure des caractères nouveaux, produits chez un individu par les circonstances de sa vie et non par une disposition intérieure préexistante, peuvent être transmis par la génération à ses descendants.

On a proposé d'appeler *hérédité sociale* : 1° « le perfectionnement intellectuel et moral d'une génération entière obtenu par l'éducation de la génération précédente ». (Dechambre, *Dictionnaire usuel de médecine*, v°, 765a.) — 2° « The process of social transmission, that by which individuals of successive generations accommodate to a continuous social environment, thus producing *tradition*[1]. » (C. Lloyd Morgan, J. M. Baldwin dans *Baldwin*, v°, 471a.)

Ces deux sens, d'ailleurs voisins, nous paraissent également inacceptables. Un peuple peut être, si l'on veut, considéré comme un individu dans son ensemble ; mais il n'y a rien dans le rapport des générations successives qui ressemble à la reproduction des individus par procréation : l'analogie serait plutôt, dans ce cas, entre les générations sociales et la production des couches successives d'un même arbre, ou entre les générations sociales et le développement des tissus produits par la prolifération cellulaire chez un individu animal. Ni l'une, ni l'autre de ces analogies ne serait d'ailleurs elle-même tout à fait exacte.

Rad. int. : Hered.

1. « Le processus de transmission sociale, par lequel les individus des générations successives s'adaptent à un milieu social continu, produisant ainsi la *tradition*.

---

l'absence de *raison*, au sens où il a coutume d'opposer le « rationnel » au « logique ». Voir J. de La Harpe, *Ibid.*, p. 233 ; A. Lalande, Remarques sur le principe de causalité, *Revue philosophique*, septembre 1890.

Sur **Haut. — R. Eucken** nous a signalé l'usage fréquent qui a été fait dans la philosophie et dans la littérature allemandes du qualificatif *haut (hoch, höher)* : « *Höher* était un mot favori de Schleiermacher dans sa jeunesse et de l'école romantique. Au contraire Kant a protesté contre un prétendu « *höher Idealismus* » qu'on lui attribuait. « Hohe Türme, und die ihnen ähnlichnen metaphysich grossen Männer, um welche beide gemeiniglich viel Wind ist, sind nicht für mich. Mein Platz ist das fruchtbare Bathos der Erfahrung[1]. » (Hartenstein, IV, 121.) — L'expression « *höhere Kritik* » a été également employée. Heinrici, dans la *Theologische Realencyclopädie*, fait remarquer que « höhere Kritik » était la devise de I. G. Eichhorn († 1827). »

En français, *haut* a été quelquefois employé en ce sens par quelques auteurs, notamment par Ravaisson, qui en use même fréquemment : « La *haute* philosophie, dit-il, date de l'époque... où l'on reconnut que pour expliquer l'être et l'unité, il ne suffit pas de la matière. » *La philos. en France au XIXe siècle*, 1re éd., p. 1. — « Ce résultat général, de tout temps entrevu par la *haute* métaphysique... » *Ibid.*, 232. — « La *haute* doctrine qui enseigne que la matière n'est que le dernier degré et comme l'ombre de l'existence... » *Ibid.*, 265, etc.

Mais cet usage est exceptionnel ; ce n'est pas un terme philosophique ; à *höher* correspond le terme *supérieur* ; celui-ci est très usité philosophiquement, mais n'a pas de sens technique précis. **(A. L.)**

1. « Les hautes tours et les grands métaphysiciens qui leur ressemblent ont d'ordinaire les uns et les autres beaucoup de vent autour d'eux. Ce n'est pas mon affaire : mon terrain, c'est la profondeur fertile de l'expérience. »

Sur **Hérédité.** — J'admets l'extension du mot hérédité proposée par Dechambre et par Baldwin. L'assimilation n'est pas rigoureuse, mais elle ne l'est jamais complètement ; les mots et les langues se perfectionnent par analogies plus ou moins lointaines. — Dans un pays civilisé, le niveau moyen des esprits monte à chaque génération ; il y a de l'acquis qui s'ajoute aux héritages antérieurs... Sans doute l'esprit n'engendre pas l'esprit comme la chair engendre la chair ; mais la transmission du savoir par l'enseignement n'est pas sans analogie avec la transmission du sang. Les disciples sont les fils spirituels de leur maître : ils « héritent » de sa méthode et de son savoir. **(F. Mentré.)**

HERMÉNEUTIQUE, D. *Hermeneutik ;* E. *Hermeneutics ;* I. E. *Ermeneutica.*

Interprétation des textes philosophiques ou religieux, et spécialement de la Bible *(herméneutique sacrée)*. Ce mot s'applique surtout à l'interprétation de ce qui est symbolique. (Voir *Allégorie** et *Anagogique**.)

Rad. int. : Hermeneutik.

HERMÉTISME, D. *Hermetismus ;* E. *Hermetism ;* I. *Ermetismo.*

A. On appelle *hermétisme* ou *philosophie hermétique* un ensemble de doctrines qui sont censées remonter aux livres égyptiens dits *livres de Toth trois fois grand* (G. Ἑρμῆς τρισμέγιστος). Ces doctrines sont exposées dans des textes grecs dont la date et l'origine sont incertaines ; ils ont été imprimés pour la première fois, en traduction latine, par Marsile Ficin, sous le titre *Mercurii Trismegisti liber de potestate et sapientia Dei* (Trévise, 1471) et dans le texte grec par Ad. Turnèbe (Paris, 1554). Ils comprennent le Ποιμάνδρης, le Πρὸς Ἀσκληπιόν, les Πρὸς τὸν ἑαυτοῦ υἱὸν Τάτ λόγοι (plusieurs fragments séparés) et les Ὅροι Ἀσκληπιοῦ πρὸς Ἄμμωνα βασιλέα.

B. Synonyme d'*alchimie*. La liaison de ces deux sens vient de ce que les alchimistes grecs se réclament d'Hermès, et le considèrent comme le créateur de leur science. Les alchimistes du moyen âge attribuèrent à Hermès, outre les ouvrages ci-dessus, la *Tabula Smaragdina* (publiée pour la 1re fois en 1541 et qui figure depuis lors dans tous les traités alchimiques). Ce fragment ressemble beaucoup, en effet, à certains passages du Ποιμάνδρης.

Rad. int. : Hermetism.

HÉTÉROGÈNE, D. *Heterogen, ungleichartig ;* E. *Heterogeneous ;* I. *Eterogeneo.*

Opposé à *Homogène**. Termes employés surtout par H. Spencer dans la série de ses *Principes* et notamment dans *Les Premiers Principes (First Principles)*, chap. XIV-XVIII.

Un tout est *homogène* lorsque toutes ses parties présentent les mêmes propriétés ; il est *hétérogène* lorsque ses diverses parties présentent des différences, de quelque nature qu'elles soient, et spécialement des différences de structure et de fonction. (Voir *Différenciation**, *Évolution**.)

Se dit aussi, dans le même sens, de deux ou plusieurs parties d'un tout comparées entre elles.

Rad. int. : Heterogen.

« HÉTÉROGONIE des fins », D. *Heterogonie der Zwecke*, nom donné par Wundt (*System der Philosophie*, 1889) au fait que la finalité des êtres se modifie au fur et à mesure qu'ils se transforment.

James Ward fait remarquer que le nom seul est nouveau et que l'idée est déjà exprimée dans Hegel, *Philosophie der Geschichte*, 1837, p. 30 ; et qu'il l'a exposée lui-même dans l'article *Psychology* de l'*Encyclopaedia Britannica*, 1886, p. 585. (*The Realm of Ends*, p. 79-80.) Cf. aussi Bouglé, Remarques sur le polytélisme, *Revue de métaph.*, 1914-1915, p. 604-605.

HÉTÉRONOMIE, D. *Heteronomie ;* E. *Heteronomy ;* I. *Eteronomia.*

Condition d'une personne ou d'une collectivité qui reçoit de l'extérieur la loi à laquelle elle se soumet. (Voir *Autonomie**.)

Rad. int. : Heteronomi.

Heureux, voir *Bonheur**.

1. HEURISTIQUE ou **Euristique,** adject. (du G. εὑρίσκω, découvrir) ; D. *Heuristisch ;* E. *Heuristic ;* I. *Euristico.*

Qui sert à la découverte ; se dit spécialement : 1° d'une hypothèse dont on ne cherche pas à savoir si elle est vraie ou fausse, mais qu'on adopte seulement à titre provisoire, comme idée directrice dans la recherche des faits ; on se sert souvent aussi en ce sens, même en France, de l'expression anglaise *working hypothesis ;*

2° de la méthode pédagogique qui consiste à faire découvrir par l'élève ce qu'on veut lui enseigner.

Rad. int. : Euristik.

2. HEURISTIQUE ou **Euristique,** subst. D. *Heuristik ;* E. I. (Inusité).

Partie de la science qui a pour objet la découverte des faits ; spécialement, la histoire, recherche des documents. Langlois et Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Livre I, chap. I.)

Rad. int. : Euristik.

HIÉRARCHIE, D. *Hierarchie ;* E. *Hierarchy ;* I. *Gerarchia.* — Du G. Ἱεραρχία, qui se trouve d'abord dans le Pseudo-Denys L'Aréopagite, Περὶ τῆς οὐρανίας ἱεραρχίας et Περὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἱεραρχίας. Terme d'origine ecclésiastique : ordre des milices célestes (anges, archanges, etc.) et, par extension, des divers degrés de la dignité ecclésiastique. « Hierarchia dicitur quasi sacer principatus a hieron, quod est sacrum, et archôn, quod est princeps. » (S. Thomas d'Aquin, *In libros sententiarum Petri Lombardi*, II, 9, 1 ; dans Schütz, v°.)

A. Proprement, subordination sérielle de personnes, telle que chacune soit supérieure à la précédente par l'étendue de son pouvoir ou par l'élévation de son rang social.

B. Par extension, toute subordination sérielle de personnes, de faits ou d'idées, telle que chaque terme de la série soit supérieur au précédent par un caractère de nature normative (soit appréciatif*, soit impératif*) : « Hiérarchie des devoirs, hiérarchie des sciences, hiérarchie des formes de l'énergie » ; « hiérarchie des phénomènes sociaux ». — Fréquent en ce sens chez Auguste Comte. (Cf. aussi Durand de Gros, *Aperçus de taxinomie générale*, chap. V : « Ordre de hiérarchie. »)

CRITIQUE

Ce terme est de formation bizarre ; de plus, il suggère malheureusement, dans l'usage ordinaire, des idées de formalisme et d'autorité sociale immobilisée dans une organisation traditionnelle. Il représente cependant, surtout au sens large **B**, un concept d'une haute importance philosophique. Il est utile de le conserver, en le dépouillant autant que possible de tout ce qui n'est pas essentiel à cette signification.

Rad. int. : Hierarki (*Caractère hiérarchique*, hierarkies ; *ensemble des objets hiérarchisés*, hierarkiaj, etc.).

HISTOIRE, D. *Geschichte ;* E. *History ;* I. *Istoria, Storia.*

Du G. Ἱστορία, *recherche, information* (cf. ἱστορεῖν, s'enquérir), d'où *connaissance* et enfin relation de ce qu'on sait, *histoire*. « Ἐγὼ γὰρ νέος ὢν ... θαυ-

---

Sur Hiérarchie. — *Qualité*, ordre, hiérarchie, estimation, valeur, norme : mots de la même famille et qui ne diffèrent que par le point de vue. La hiérarchie est une notion antiscientifique, mais essentiellement philosophique. — Quiconque pense philosophiquement classe, et porte sur les choses des jugements de valeur. Le domaine de la quantité au contraire est celui de l'indifférence ou de l'équivalence de toutes les formes de l'être. **(L. Boisse.)**

Il est indubitable que la notion de hiérarchie est essentielle à la philosophie. Mais on ne peut admettre qu'elle soit antiscientifique, ni que la science se réduise au domaine de la quantité : à peine serait-ce vrai des mathématiques elles-mêmes. La science moderne, au contraire, élargit de plus en plus ses cadres et ses méthodes ; elle refuse expressément de se laisser identifier à une géométrie. La physique elle-même utilise le concept de hiérarchie quand il s'agit de *formes* de l'énergie. A plus forte raison en est-il de même des sciences biologiques, psychologiques et sociales. Les sciences « normatives » ont été créées tout exprès pour analyser des jugements de valeur. **(A. L.)**

μαστῶς ὡς ἐπεθύμησα ταύτης τῆς σοφίας ἣν δὴ καλοῦσι περὶ φύσεως ἱστορίαν. » (Socrate, dans le *Phédon*, 96 A.) Il entend, par cette expression, le fait de connaître « τὰς αἰτίας ἑκάστων, διὰ τὶ γίγνεται ἕκαστον, καὶ διὰ τὶ ἀπόλλυται, καὶ διὰ τί ἐστι. » *(Ibid.)*

Mais le sens du mot est plus précis chez Aristote ; il y désigne un simple amas de documents par opposition à un travail d'explication ou de systématisation. Son ouvrage Αἱ περὶ τὰ ζῶα ἱστορίαι était un recueil général de faits auquel s'opposaient les traités spéciaux et théoriques περὶ ζῴων μορίων, περὶ ζῴων γενέσεως, etc. — Cf. *Ibid.*, VIII : « Διόπερ οὐδ' ἱστορικῶς ... φαίνονται λέγοντες οἱ φάσκοντες τοὺς ἰχθῦς πάντας εἶναι θήλεις. » 757b35. — Le mot *historiquement* garde quelque chose de ce sens, en particulier quand on l'oppose à *logiquement*. P. ex. : « Deux théories qui s'impliquent *logiquement*, bien qu'elles ne tiennent pas l'une à l'autre *historiquement* (dans la réalité concrète, dans les faits). »

A. *Sens général.* Chez Bacon, l'histoire est la connaissance de l'individuel, qui a pour instrument essentiel la mémoire. « Historia proprie individuorum est, quæ circumscribuntur loco et tempore. Etsi enim historia naturalis circa species versari videatur, tamen hoc fit ob promiscuam rerum naturalium in plurimis sub una specie, similitudinem, ut si unam noris, omnes noris... Haec autem ad memoriam spectant. » (*De dignitate*, livre II, chap. I, § 2.) — Elle s'oppose d'une part à la Poésie, qui a également pour objet l'individuel, mais fictif, et pour instrument, l'imagination ; et de l'autre à la

philosophie, qui a pour objet le général pour instrument la raison. (*Ibid.*, 2 et 4.) Elle se divise en *histoire naturelle* et *histoire civile*. — Pour lui, comme pour Aristote, l'histoire naturelle s'oppose surtout à la « philosophie ou science » par une différence de méthode et non d'objet : voir l'*Historia motorum*, l'*Historia densi et rari*, la *Silva Sylvarum*, etc., qui sont des recueils de faits « ad condendam philosophiam ». Cf. *Nov. organum*, Préface ; *Ibid.*, I, 98, etc. Mais les termes mêmes qu'il emploie dans sa définition viennent des scolastiques : « Historia significat singulorum notitiam, vel expositionem seu descriptionem τοῦ ὅτι rei. » (Goclenius, v° 626 B.) Ils ont été conservés par les auteurs de l'*Encyclopédie*, mais ceux-ci insistent déjà davantage sur le caractère chronologique de l'histoire. (Voir d'Alembert, *Discours préliminaire*, § 41 et 70.)

On peut rapprocher de ce point de vue, bien que peut-être il n'en dérive pas, celui que Cournot a adopté dans sa classification des sciences (*Essai sur le fondement de nos connaissances*, chap. XX) en divisant toutes les connaissances humaines en trois séries : la série théorique, la série *cosmologique et historique*, la série technique ou pratique. La seconde de ces divisions comprend, en effet, l'astronomie (histoire du ciel), la géographie, la géologie, la minéralogie, la botanique, la zoologie, etc., en même temps que l'archéologie, l'histoire civile, politique, littéraire, morale, religieuse, etc.

B. *Sens spécial* (de beaucoup le plus usuel à notre époque) : connaissance des différents états réalisés successive-

---

Sur **Histoire.** — Le sens du mot chez Aristote a été précisé d'après les indications fournies par **J. Lachelier** et **R. Eucken.** Voir texte ci-dessus.

— Il ne faut pas confondre l'opposition subjective et méthodologique [établie par Aristote et par Bacon] avec l'opposition objective établie par les modernes entre la science de ce qui n'est arrivé qu'une fois (comme la succession des faits géologiques) ou encore de ce qui est unique en son genre (comme l'ensemble des faits géographiques) et la science des phénomènes qui se reproduisent toujours et partout les mêmes (comme les phénomènes physiques et chimiques). On conçoit comment l'on a pu passer de la première opposition à la seconde, les faits *uniques* semblant n'être susceptibles que de constatation ; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait, dans ces faits, bien des détails qui se reproduisent, ou entre lesquels il existe des analogies, et qu'ils ne soient par conséquent, dans une large mesure, explicables. **(J. Lachelier.)**

La formule des scolastiques et de Bacon, qui ne tend en principe qu'à commenter et à préciser le sens d'Aristote (voir ci-dessus le texte de Goclenius) paraît avoir beaucoup facilité le passage du sens méthodologique au sens objectif. Bacon insiste tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre ; par exemple dans le chapitre même qui est cité plus haut, il ajoute : « Historiam et experientiam pro eadem re habemus, quemadmodum etiam philosophiam et scientias. » *De Dignit.*, II, 1, § 5. Et ailleurs : « Nobilissimus autem *finis* historiae naturalis is est, ut sit inductionis verae et legitimae supellex atque sylva. » *Descriptio globi intellectualis*, III, Ed. Ellis et Spedding, III, 731. **(A. L.)**

— Le point de vue de Cournot me semble original et nullement dérivé de celui de Bacon et des Encyclopédistes. Il consiste à opposer la donnée historique à la donnée théorique. Quand on peut remonter de l'état final ou de l'état pénultième d'un système à l'état antérieur et de proche en proche à l'état initial, l'histoire n'intervient pas ; le système s'est développé pour ainsi dire en dehors du temps. Mais le plus souvent, pour expliquer l'état actuel d'un système (par exemple le système astronomique) il faut faire appel à des faits indépendants de la théorie, qui ne s'expliquent pas par elle, qu'on ne pouvait prévoir, etc. Exemple : la position initiale des astres est une *donnée historique*, irréductible aux lois mécaniques de l'astronomie. On trouve quelque chose d'analogue chez J. St. Mill.

Dans chaque loi il faut distinguer la relation mathématique, et les *constantes* qui sont des données de fait (par exemple dans la loi de Newton). Chaque science théorique, sauf les mathématiques, se double d'une science historique. En partant de cette distinction on comprend que l'importance de la donnée historique aille croissant avec le degré de complication des phénomènes. Dans le domaine de la biologie le point de vue historique devient prédominant et il est presque exclusif dans le domaine humain.

Outre ce sens général, le terme d'*histoire* a, chez Cournot, une signification plus restreinte, en tant qu'il s'applique aux événements humains. Tout événement humain n'est pas historique, par le seul fait qu'il s'est passé, qu'il s'est accompli dans le temps. Des faits décousus ne constituent pas une histoire, non plus que des faits entièrement solidaires : l'histoire est un mélange d'enchaînements et de faits fortuits. **(F. Mentré.)**

— Le point commun entre la doctrine de Cournot et la tradition qui va d'Aristote aux Encyclopédistes me paraît être l'opposition que font les uns et les autres de l'*histoire* et de la *théorie*, la première ayant pour objet les données de fait, qu'on recueille simplement et qui sont objet de mémoire ; la seconde ayant pour objet les relations constantes et générales, que l'on construit et qui sont objet de raison. L'importance de cette opposition, et ce qu'elle a de caractéristique, se fait surtout sentir quand on oppose ce sens du mot *histoire* au sens moderne, qui non seulement n'exclut pas de l'histoire les opérations synthétiques et les constructions générales, mais qui les considère même comme une partie essentielle de la *science* historique. Voir les deux grandes divisions de l'*Introduction aux études historiques*, de Langlois et Seignobos. **(A. L.)**

— « *Geschichte* vereinigt in unserer Sprache die objektive sowohl als die subjektive Seite, und bedeutet ebensogut die *historiam rerum gestarum* als die *res gestas*

ment dans le passé par un objet quelconque de connaissance : un peuple, une institution, une espèce vivante, une science, une langue, etc.

C. Par objectivation, la suite elle-même des états par lesquels a passé l'humanité. On distingue en ce sens l'*histoire* proprement dite, connue par des traditions ou des documents écrits, et la *préhistoire*, inaccessible par ces procédés.

Rad. int. : Histori.

HISTORICITÉ, (S).

HISTORIQUE, D. *Geschichtlich, historisch ;* E. *Historical, historic ;* I. *Storico, istorice.*

A. Qui concerne l'histoire, ou qui constitue une histoire. « Un ouvrage historique. » — « La méthode historique. »

B. Qui est connu par l'histoire : « Un fait historique. » Plus spécialement : qui a réellement eu lieu, qui n'est pas imaginaire. Cf. ἱστορικῶς dans le texte d'Aristote cité à l'article *Histoire**.

C. Mémorable, qui mérite d'être conservé par l'histoire. « On dit, en ce sens, *une journée historique, un mot historique.* Mais cette notion de l'histoire est abandonnée. Tout incident passé fait partie de l'histoire, aussi bien le costume porté par un paysan du XVIII[e] siècle que la prise de la Bastille. » SEIGNOBOS, *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, p. 3.

Rad. int. : **A.** Histori ; **B. C.** Historial.

HISTORISME, D. *Historismus.*

A. Point de vue qui consiste à considérer un objet de connaissance en tant que résultat actuel d'un développement qu'on peut suivre dans l'histoire, au sens **B.** — Cf. *Genèse**.

B. Ce terme est appliqué spécialement à la doctrine qui soutient que le droit, comme les langues et les mœurs, est le produit d'une création collective, inconsciente et involontaire, qui est terminée au moment où la réflexion s'y applique ; et que, par suite, on ne peut ni le modifier délibérément, ni le comprendre et l'interpréter autrement que par son étude historique. (P. ex. SAVIGNY. Voir ANDLER, *Les origines du socialisme d'État en Allemagne*, livre I, chap. I, § 2 à 4.) S'oppose, en ce sens, à *Rationalismus.*

CRITIQUE

Terme équivoque, appliqué quelquefois aussi à l'hégélianisme en tant qu'opposé au naturalisme. (EISLER, v°, 329.) A éviter, comme la plupart des termes de ce genre, qui engendrent facilement des discussions verbales.

« HOLISME », (S).

HOMALOÏDAL, du G. ὁμαλός, *uni, plan ;* D. *Homaloïdal ;* E. *Homaloïdal.* Caractère d'un milieu spatial indéfini qui n'a pas de courbure propre (p. ex. la droite dans le plan, ou le plan dans l'espace euclidien) et dans lequel on peut, par conséquent, tracer des figures semblables à n'importe quelle échelle. Appliquée à l'espace à trois dimensions pris dans son ensemble, cette propriété implique le postulat d'Euclide, et réciproquement.

Ce caractère doit être bien distingué de l'*homogénéité :* la surface d'une sphère est *homogène*, puisqu'une figure tracée en une région quelconque de sa surface peut être transportée sans déformation en n'importe quelle autre région ; mais elle n'est pas *homaloïdale*, puisqu'elle a un rayon de courbure fini qui la caractérise, et qu'on ne peut y tracer un triangle sphérique semblable à un triangle donné.

REMARQUE

On doit dire *homaloïdal* et non « *homoloïdal* » ; cette forme contraire à l'étymologie est souvent employée par inadvertance, à cause des formes voisines *homologue*, *homogène*, etc. Elle se trouve deux fois dans BALDWIN à l'article *Space*, 565 et 566 A ; mais elle doit y être probablement considérée comme une faute d'impression.

Rad. int. : Homaloid.

« HOMŒOMÉRIES » ou **« Homéoméries ».** G. τὰ ὁμοιομερῆ, τὰ ὁμοιομερῆ στοιχεῖα (ARISTOTE) ; postérieurement αἱ ὁμοιομέρειαι ; — L. *Homœomeria* (LU-

selbst ; sie ist das Geschehen nicht minder wie die Geschichtserzählung[1]. » HEGEL, *Vorlesungen über die Philos. der Geschichte*, Einleitung. (*Werke*, IX, 75.) — Texte communiqué par le prof. **Tönnies.** Ce sont les sens **B** et **C.**

Histoire et *préhistoire.* — On pourrait plus exactement peut-être opposer l'*histoire* à la *préhistoire* en disant que la première suppose la possibilité d'une narration continue des faits, et que la seconde se caractérise par sa discontinuité. **(L. Brunschvicg.)**

Sur **Historisme.** — Il ne faut pas proscrire le terme *historisme*, mais il faut le réserver uniquement à qualifier l'étude génétique du concret. Dans ce domaine, et dans ce domaine seul, elle peut, *si rien n'est omis*, équivaloir à une explication. **(L. Boisse.)**

— Si l'on admet que le devenir est, dans son fond, absolument intelligible et logique, une histoire où rien ne serait omis serait sans doute en même temps une explication ; ou plutôt elle se confondrait avec la réalité même. Mais cette histoire intégrale est impossible : elle irait à l'infini. Et d'ailleurs, l'intelligibilité radicale du devenir est elle-même mise en question. Voir ci-dessus les observations de M. MENTRÉ sur le sens du mot *Histoire*, chez Cournot, et plus haut la critique du mot *Genèse.* **(A. L.)**

1. « Le mot *Geschichte* réunit dans notre langue l'aspect objectif et l'aspect subjectif : il signifie aussi bien le récit des événements que les événements eux-mêmes ; il ne s'applique pas moins à ce qui est arrivé *(Geschehen)* qu'au récit de ce qui est arrivé *(Geschichtserzählung).* » *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Introduction.

Sur **Homaloïdal*** et **homogène*.** — « L'emploi du mot *homogène* par DELBŒUF modifie sans doute le sens usuel de ce terme, ce qui constitue un inconvénient manifeste, mais ce qui arrive presque inévitablement quand un penseur d'idées géniales cherche dans les mots usuels des expressions pour ses pensées... Le sens qu'il attribue au terme *homogène* n'est d'ailleurs qu'une particularisation, tout à fait conforme à l'étymologie, du sens consacré par l'usage en géométrie : il le réserve aux espaces qui non seulement sont formés de parties identiques ou égales entre elles, de sorte qu'il est possible d'y déplacer une figure sans déformation (ce qu'il appelle espace *isogène*, d'un terme plus directement conforme à l'étymologie) — mais qui sont formés de parties qui majorées ou minorées, c'est-à-dire transformées en parties semblables à elles-mêmes, restent des parties de l'espace considéré. Or, cette signification nous paraît bien distinguée de l'*isogénéité* par le terme « homogène ». — Au contraire, l'expression « homaloïdal » signifie simplement *uni*, plan. Or, quel est le géomètre non euclidien, qu'il se nomme Riemann ou Lobatchevsky, qui ne revendiquera pas cette qualité pour son plan ou son espace ?... Nous ne saurions donc accepter le terme choisi par la *Société de philosophie*, non plus qu'adhérer au jugement porté sur l'usage fait par Delbœuf des mots *isogène* et *homogène*... Parfaitement claires à nos yeux, et comme il nous paraît résulter du résumé que nous venons d'en donner, ces définitions sont des plus satisfaisantes que nous connaissions, et nous continuerons de les adopter tant qu'on ne nous aura pas proposé un terme aussi expressif et qui n'ait pas l'inconvénient de déranger quelques habitudes. » *Extraits d'une lettre* de **G. Lechalas,** adressée à M. A. Lalande à la suite de la publication du fascicule du *Bulletin* d'août 1907, où se trouvait la première rédaction de ces articles.

crèce), au singulier, mais n'en désignant pas moins, selon Zeller, l'ensemble des ὁμοιομερῆ στοιχεῖα. (*Philosophie des Grecs*, trad. Boutroux, II, 393.)

Dans le système philosophique d'Anaxagore, éléments matériels premiers, qualitativement semblables aux différents touts qu'ils formeront par leur réunion, comme l'os, la chair, le sang, etc. Ils sont primitivement mélangés en un chaos, d'où le νοῦς les fait sortir par une ségrégation graduelle.

Ce terme paraît n'avoir pas été employé par Anaxagore lui-même, et dater d'Aristote qui, d'ailleurs, emploie dans d'autres circonstances le mot ὁμοιομερής. (Zeller, *Ibid.*, 393-394.)

Rad. int. : Homeomeri.

« HOMO faber » (l'homme fabricateur). « Nous croyons qu'il est de l'essence de l'homme de créer matériellement et moralement, de fabriquer des choses et de se fabriquer lui-même. *Homo faber*, telle est la définition que nous proposons. » Bergson, *La pensée et le mouvant*, p. 105. Il l'oppose à l'*Homo sapiens* « né de la réflexion de l'*Homo faber* sur sa fabrication » et à l'*Homo loquax*, « dont la pensée, quand il pense, n'est qu'une réflexion sur sa parole ». *Ibid.*, 106. Cf. *L'évolution créatrice*, p. 151 et les chapitres « L'*homo faber* », « l'*homo religiosus* », etc., dans L. Brunschvicg, *De la connaissance de soi.*

REMARQUE

L'origine de cette expression se trouve probablement dans l'expression de Franklin, qui définissait l'homme « a tool making animal », un animal qui fabrique des outils, et d'autre part, dans l'usage d'*homo sapiens* pour désigner l'espèce humaine par un nom composé analogue à celui des espèces animales, *Canis familiaris*, *Canis lupus*, *Canis vulpes*, etc.

Homo oeconomicus, mot à mot : l'homme économique. On entend par là l'homme, tel qu'il serait dans son comportement, si ses actions n'étaient déterminées que par ses intérêts économiques, à l'exclusion de tout mobile passionnel, moral, religieux, etc. — Voir les observations sur *Economie* politique.*

Homo sapiens est la première des espèces du règne animal dans la classification de Linné. Voir *Observations.*

HOMOGÈNE, D. *Homogen, Gleichartig ;* E. *Homogeneous ;* I. *Omogeneo.*

Voir *Hétérogène*.*

A. Ce dont toutes les parties sont identiques entre elles en nature et sans aucune différence qualitative.

Se dit aussi de ces parties elles-mêmes : « Toutes les unités qui composent un nombre sont homogènes entre elles. » S'applique en particulier, et même au sens strict, s'applique exclusivement à l'*espace**, et au *nombre** cardinal en tant que formés d'éléments rigoureusement semblables entre eux.

Un espace homogène est caractérisé par la possibilité d'y déplacer une figure sans déformation.

B. Ce qui est formé d'éléments appartenant à un même système logique, et en particulier d'éléments empruntés à la division* d'un même genre. Exemples de formules non homogènes : « Un poids de deux livres cent grammes ; — La psychologie comprend la théorie de la connaissance, l'activité et la sensibilité, etc. »

C. Spécialement en mathématiques, une fonction $f(x, y, z)$ est dite homogène s'il existe un nombre m, entier ou fractionnaire, tel que l'on ait, quels que soient x, y, z, $f(kx, ky, kz) = k^m f(x, y, z)$. L'exposant m est appelé dans ce cas le *degré d'homogénéité* de la fonction.

REMARQUE

Delbœuf employait ce terme dans un sens différent : « Un quantum est *homogène* quand il se compose de parties *semblables.* » — « Un quantum est *isogène*, quand il se compose de parties *égales* », c'est-à-dire superposables. (*Prolégomènes philosoph. de la Géométrie*, Liége, 1860, p. 143.) Cet usage a été suivi par G. Léchalas, mais ne s'est pas généralisé.

Homogénéité (Loi d').

A. En Logique : Une expression verbale doit être *homogène** au sens **B ;** une définition, en particulier, ne doit jamais omettre les termes nécessaires pour que le définissant soit du même ordre que le défini. (Par ex. : « Le scepticisme est *la doctrine* selon laquelle il est impossible d'atteindre la vérité » et non : « ... l'*impossibilité* d'atteindre la vérité »).

B. En Géométrie (et, en Physique, quand on établit une formule *générale*, c'est-à-dire qui doit rester exacte quel que soit le système d'unités employé), cette formule doit être *homogène** au sens **C,** par rapport à chacune des unités fondamentales (longueur, temps, masse ou poids). Dans le cas contraire, en effet, la validité de la formule dépendrait de la valeur numérique des grandeurs mesurées, et, par suite, du choix des unités de mesure.

Rad. int. : Homogen.

HOMOLOGUE, D. *Homolog ;* E. *Homologous ;* I. *Omologo.*

Sens général. Dans la relation *analogique** A : B : : A′ : B′ entendue au sens qualitatif aussi bien qu'au sens quantitatif, A et A′ sont dits homologues par rapport à B et B′. D'où, en particulier :

1° En mathématique, les parties correspondantes de deux figures semblables ou, plus généralement, corrélatives sont dites *homologues.*

2° En anatomie, les organes corres-

Sur **Homo** *sapiens.* — Cette expression, pour désigner l'espèce humaine, apparaît dans la 10e édition du *Systema naturae* de Linné (1758). Mais, dès la première, il inscrivait, dans la colonne réservée aux caractères distinctifs de l'espèce : « Nosce te ipsum. » Il justifie le mot *sapiens* par ce caractère conscient de l'humanité, par la faculté de connaître en général : « Primus sapientiae gradus est res ipsas nosse » (*Ibid.*, 10e édition, I, 7), par celle de s'élever à la connaissance de Dieu, et par la possession du langage, auxquelles il ajouta ultérieurement la volonté réfléchie : « Sapiens utique est qui fines respicit. » (13e éd., Introduction, I, 8.)

Sur **Homogène** et **loi d'homogénéité.** — Articles remaniés sur les indications de **M. Winter.** — « La distinction de Delbœuf se ramène au fond à la distinction de l'*homaloïdal* (qu'il appelle *homogène*) et de l'*homogène* (qu'il appelle *isogène*). » **(F. Mentré.)** — Avec cette différence, semble-t-il, que la possibilité d'admettre des figures semblables n'est pas identique au fait d'être composé de parties semblables. Mais peut-être en effet ne faut-il voir là qu'une mauvaise expression. **(A. L.)**

Sur **Homogénéité*.** — Kant, dans la *Critique de la Raison pure*, Appendice à la Dialectique transcendentale, I : « Sur l'usage régulateur des idées de la Raison pure », et Schopenhauer, citant Kant au début de la *Quadruple racine du principe de raison suffisante*, appellent *loi* ou *principe d'homogénéité (Gesetz, Princip der Homogeneität)* ce principe que la matière même de la connaissance est appropriée à la recherche de l'unité rationnelle et permet de réunir les choses en espèces et en genres, non pas seulement pour notre commodité intellectuelle, mais conformément à leur nature propre. Ils rapprochent ce principe de l'adage *Entia non sunt multiplicanda præter necessitatem*[a] et l'opposent aux principes de *spécification* et de *continuité.* — Voir *Spécification** et *Parcimonie**.

pondants par leur situation relativement à l'ensemble du corps et par leur origine embryogénique sont dits *homologues* (par ex. les ailes des oiseaux et les membres antérieurs des mammifères). On les oppose aux organes *analogues*, c'est-à-dire qui remplissent la même fonction, et présentent le même aspect extérieur, sans avoir la même origine ni les mêmes connexions.

CRITIQUE

Analogue est impropre dans cette dernière opposition ; il est probable que l'affaiblissement de ce terme, devenu très usuel et très vague dans la langue courante, a déterminé Owen à l'employer avec ce sens, pour l'opposer à *homologue*. Il semblerait bien meilleur de dire, avec Ray Lankester, *homogénétique* et *homoplastique*. (Voir Baldwin, v° Homologous.)

Rad. int. : Homolog.

HOMONYMIE, G. Ὁμωνυμία, désigne chez Aristote le caractère d'un mot qui a plusieurs significations, soit qu'il s'agisse de sens nettement disparates, p. ex. κλεὶς, clef de porte ou clavicule ; — soit qu'il s'agisse d'acceptions différentes, mais voisines, qui prêtent à l'équivoque et au sophisme, p. ex. δικαιοσύνη, qui se dit du droit positif ou de l'équité, de la justice distributive ou de la justice réparatrice. *Éthique à Nicomaque*, V. 2 ; notamment 1129a27.

Le premier de ces sens s'est seul conservé en français dans les mots *Homonyme* et *Homonymie*. Le second se trouve encore chez Berkeley (par ex. *Common-place book*, 34). Il est actuellement remplacé par *Équivoque**.

HONNÊTE (adj. ou substantif) sert couramment, dans la langue philosophique du xviie siècle, à rendre le latin *honestum*, ce qui est moralement bon, ou honorable (du point de vue de la morale naturelle ou philosophique, en tant qu'on peut la distinguer de l'idée chrétienne du devoir prescrit par Dieu ou par l'Église). « Cette passion [la jalousie] peut être juste et honnête en quelques occasions. » Descartes, *Traité des Passions*, III, art. 98. Ce sens s'est conservé jusqu'à nos jours dans les ouvrages classiques : « Le bien moral prend différents noms selon les rapports que l'on considère. Par exemple, lorsqu'on a surtout pour objet l'homme individuel, dans son rapport avec lui-même, le bien devient ce qu'on appelle proprement l'*honnête*, et a surtout pour objet la dignité personnelle. Par rapport aux autres hommes, le bien prend le nom de *juste*, etc. » Paul Janet, *Traité élémentaire de philosophie*, 4e édition, p. 628. Mais cette expression est presque complètement tombée en désuétude, sauf dans quelques expressions traditionnelles, comme la distinction entre « l'utile et l'honnête » (d'ailleurs souvent teintée, dans la conscience sémantique de ceux qui l'emploient, par la restriction courante de l'idée d'*honnêteté* à celle de *probité*).

Sur *honnête homme*, *honnête femme*, voir La Rochefoucauld, *Maximes*, 202, 203, 205, 206.

HORMÉ ou HORMIQUE, (S).

« **HUMANISME,** E. *Humanism.* » — (Ce mot ne figure ni dans Littré, ni dans le *Dictionnaire* de l'Académie, 7e édition.) Voir au *Supplément*.

Sur **Homologue.** — Étienne Geoffroy Saint-Hilaire entend par *théorie des analogues* ce que les savants d'aujourd'hui appellent *théorie des homologues*. — *Analogie* a pour lui un sens très nettement défini, puisque d'après le « principe des connexions » l'*analogie* ne doit être déterminée ni par la fonction ni par la forme, mais seulement par les connexions : « Un organe est plutôt transformé ou anéanti que transposé. » **(E. Goblot.)**

A. Mouvement d'esprit représenté par les « humanistes » de la Renaissance (Pétrarque, Poggio, Laurent Valla, Érasme, Budé, Ulrich de Hutten) et caractérisé par un effort pour relever la dignité de l'esprit humain et le mettre en valeur, en remontant, par-dessus le moyen âge et la scolastique, la culture moderne à la culture antique. « L'*humanisme* n'est que le goût de l'antiquité, il en est le culte ; culte poussé si loin qu'il ne se borne pas à adorer, qu'il s'efforce de reproduire. Et l'*humaniste* n'est pas que l'homme qui connaît les antiques et s'en inspire ; il est celui qui est tellement fasciné par leur prestige qu'il les copie, les imite, les répète, adopte leurs modèles et leurs modes, leurs exemples et leurs dieux, leur esprit et leur langue. — Un pareil mouvement, poussé à ses extrémités logiques ne tendait à rien de moins qu'à supprimer le phénomène chrétien. » Philippe Monnier, Le *Quattrocento*, livre II, chap. I : « L'humanisme », p. 124.

B. Nom donné par F. C. S. Schiller, d'Oxford, à la doctrine qu'il a

Sur **Humanisme.** — La première proposition par laquelle on définit ici l'humanisme, d'après F. C. S. Schiller, n'est-elle pas identique au *principe de Peirce*, adopté par James comme base du pragmatisme? **(F. Mentré.)** — Pas absolument. Le principe de Peirce est ainsi conçu : « Consider what effects, that might conceivably have practical bearings, you conceive the object of your conception to have : then your conception of those effects *is the whole* of your conception of the object. » *How make our ideas clear*, p. 287. Voir *Pragmatisme**. Cette règle implique sans doute que la vérité ou la fausseté d'une proposition doit être jugée par les effets qui résultent de son application, et l'auteur lui-même a écrit à M. F. C. S. Schiller qu'il avait compris dès le début combien étaient étendues les conséquences de sa définition (*Studies in Humanism*, p. 5). Mais il ne s'agit aucunement chez lui des besoins organiques ou sentimentaux, et moins encore d'intérêts individuels se créant consciemment une croyance utile. Rien n'est plus contraire à ses intentions. A proprement parler, sa formule ne concerne que la question de savoir quel est le contenu réel de notre pensée, « comment rendre nos idées claires », et comment couper court aux discussions et aux subtilités verbales trop fréquentes en philosophie.

L'humanisme au sens **B** est très différent de l'humanisme au sens **C,** comme l'a fait remarquer F. C. S. Schiller dans un article (posthume), *Humanisms and Humanism*, publié dans *The Personalist*, revue éditée par la « School of Philosophy » de l'Université de Los Angeles, octobre 1937. Mon humanisme, dit-il, ne concerne que la logique et la théorie de la connaissance. Il s'oppose à l'absolutisme et au naturalisme, non au théisme. Son caractère personnaliste le rend même, par nature, favorable à la croyance en Dieu. — Il note également, dans cet article, l'usage fait du mot *humanisme* par des défenseurs de l'idée d'Absolu : J. S. Mackenzie, *Lectures on Humanism* (1920), Lord Haldane, *The philosophy of Humanism* (1922), et divers autres usages du même mot. **(A. L.)**

— Plusieurs écrivains ont adopté récemment ce terme, de façon indépendante, pour désigner leur propre point de vue : 1° Dans *L'Expérience humaine et la Causalité physique* (1922), M. Brunschvicg applique ce mot à l'attitude dont il voit l'initiateur en Socrate et qui consiste à ramener l'homme « à la conscience de sa juridiction propre, sans laisser les questions qu'il peut traiter effectivement, par son action spécifiquement humaine, se perdre dans un ordre de problèmes auxquels il n'apportera que la solution illusoire d'un discours imaginaire. » (P. 576-577.) Dans l'ordre spéculatif, l'humanisme, qui se traduit par « l'idéalisme

exposée dans ses ouvrages (notamment *Humanism, philosophical Essays*, Londres, 1903 ; *Studies in Humanism*, Londres, 1907), et qu'il rattache à la maxime de Protagoras : « L'homme est la mesure de toutes choses. » Ses thèses principales sont les suivantes : Une proposition est vraie ou fausse selon que ses conséquences ont ou n'ont pas de valeur pratique ; la vérité ou la fausseté dépendent donc de ce à quoi l'on tend : toute la vie mentale suppose des buts *(all mental life is purposive)*. Mais ces buts ne pouvant être, pour nous, que ceux de l'être que nous sommes, il s'ensuit que toute connaissance est subordonnée en définitive à la nature humaine et à ses besoins fondamentaux. « Humanism is merely the perception that the philosophic problem concerns human beings striving to comprehend a world of human experience by the resources of human mind[1]. » (*Pragmatism and humanism*, dans *Studies in humanism*, p. 12.) Il se distingue du pragmatisme*, selon l'auteur : 1° en ce qu'il est plus large ; car il dégage l'esprit directeur de celui-ci, pour l'appliquer non seulement à la logique, mais à l'éthique, l'esthétique, la métaphysique, la théologie, etc. (*Ibid.*, p. 16) ; 2° en ce qu'il tient compte, notamment, en métaphysique, de la variété des besoins individuels ; par suite, il rejette d'une part tout absolu métaphysique, et il justifie de l'autre l'existence d'autant de métaphysiques différentes qu'il y a de tempéraments.

Sans se servir du terme *humanisme*, Le Dantec avait exprimé la même

1. « L'humanisme est simplement le fait de se rendre compte que le problème philosophique concerne des êtres humains s'efforçant de comprendre un monde d'expérience humaine avec les ressources de l'esprit humain. »

doctrine dans les formules suivantes : « La science est une série de constatations faites à l'échelle humaine ; toutes les hypothèses que nous ferons n'ont pour but que d'unifier notre langage et nous permettant de parler plus clairement des choses, de préparer des expériences utiles : une hypothèse se jugera à sa fécondité. » (*Les lois naturelles*. Introduction, p. x.) « La logique fait partie du mécanisme humain au même titre que les bras ou les jambes. » (*Ibid.*, xii.) « Ce que l'homme connaît, ce sont seulement les rapports des *choses* avec l'homme ; ce que nous appelons les *choses*, ce sont les éléments de la description humaine du monde. » (*Ibid.*, xiv.)

C. Doctrine d'après laquelle l'homme, au point de vue moral, doit s'attacher exclusivement à ce qui est d'ordre humain. « L'humanisme désigne une conception générale de la vie (politique, économique, éthique), fondé sur la croyance au salut de l'homme par les seules forces humaines. Croyance qui s'oppose rigoureusement au christianisme, s'il est avant tout la croyance au salut de l'homme par la seule force de Dieu, et par la foi. » De Rougemont, *Politique de la personne*, 125. On dit quelquefois en ce sens, pour éviter les équivoques, *pur humanisme* : « En répétant à l'homme qu'il n'est qu'homme, en supprimant cette dénivellation stimulante qui doit opposer l'idéal d'un moi supérieur au moi naturel, en refusant d'élever avec Dieu l'infini au-dessus de toute réalisation déterminée, l'humanisme exclusif détend les ressorts de la moralité... L'humanisme pur tombera toujours dans le naturalisme. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, 258-259.

D. En un sens presque exactement contraire au précédent, doctrine qui

critique », prend pour objet « l'action spécifiquement humaine du savoir » et « demande à l'homme d'en prendre conscience », en lui interdisant de dépasser l'horizon effectivement parcouru par la connaissance (p. 610). M. Brunschvicg oppose l'humanisme ainsi compris tant au naturalisme qu'à l'anthropomorphisme ; il cherche à montrer que cette conception est indemne de toute tendance subjectiviste, à la différence du sociologisme et du pragmatisme. Le même terme se trouve repris avec la même acception dans *Le Progrès de la conscience dans la philosophie occidentale* (1927), t. II, p. 703 et 801 (renvoyant à 696).

2° M. Walter Lippmann, dans *A Preface to Morals* (1929), expose une morale qu'il présente comme celle de l' « humanisme » opposé au théisme : il entend par là que des hommes ne croyant plus à un roi céleste « must find the tests of righteousness wholly within human experience[1] » : « they must live... in the belief that the duty of man is not to make his will conform to the will of God, but to the surest knowledge of the condition of human happiness[2] » (p. 137). De ce point de vue, il fait place à une « religion de l'esprit », apparentée au spinozisme, et qu'il oppose à la religion d'un Dieu-roi.

3° Il faudrait encore signaler l'emploi fait de ce mot par des auteurs américains comme I. Babbitt, P. E. More, W. C. Brownell, qui se font, à l'encontre des tendances prévalentes dans l'enseignement de leur pays, les défenseurs d'une sorte de classicisme rationnel. Cf. L. Mercier, *Le mouvement humaniste aux États-Unis* (1929)[3].

4° Mentionnons enfin que M. Andler a intitulé *L'Humanisme travailliste* (1927) un recueil d'essais où il esquisse le programme d'un « haut enseignement ouvrier ». Je ne sais si l'on en pourrait rapprocher *The New Humanism* (1930) de M. L. Samman, un livre où se trouve exprimé, au dire de M. Schiller, « the intellectual outlook of a highly class-conscious modern communist[1] » (*Mind*, avril 1931, p. 256).

Il est probable que des exemples de ce genre pourraient être multipliés. Le terme d'*humanisme* connaît actuellement un regain de faveur qui ne doit pas être sans raison. Les emplois indépendants qui en ont été faits ne sont pas absolument hétérogènes. Le sens (1) est tout proche du sens (2) par l'inspiration générale, et n'en diffère que par le domaine d'application ; il n'est pas non plus sans parenté avec le sens **B**, malgré des différences assez manifestes et la mauvaise opinion que M. Brunschvicg semble avoir du pragmatisme. Le sens (3) pourrait sans doute être rapproché du sens traditionnel **A**. Même les deux sens fondamentaux ne sont pas entièrement étrangers l'un à l'autre, ni sans rapport avec les applications nouvelles du type (4). Cette existence d'un fond commun aux acceptions du mot en apparence disparates me paraît bien se dégager en particulier du programme de ceux des *Entretiens d'Été de Pontigny* qui ont été consacrés à l'humanisme (IX[e] année, 1926, 3[e] décade ; X[e] année, 1927, 3[e] décade). L'on ne saurait sans doute trouver une définition plus compréhensive de l'humanisme que celle-ci : « un *anthropocentrisme réfléchi* qui, partant de la connaissance de l'homme, a pour objet la mise en valeur de l'homme ; — exclusion faite de ce qui l'aliène de lui-même, soit en l'assujettissant à des vérités et à des puissances *supra-humaines*, soit en le défigurant par quelque utilisation *infra-humaine* » (X[e] année, p. 26). L'on aperçoit aisément que cette tendance fondamentale peut conduire à des doctrines assez différentes, non seulement selon le domaine où elle s'applique (esthétique, moral, épistémologique, pédagogique), mais encore suivant que

1. « ... sont dans la nécessité de trouver entièrement dans l'expérience humaine les critères du bien ». — 2. « Il faut qu'ils vivent... dans la croyance que le devoir de l'homme est de rendre sa volonté conforme, non pas à la volonté de Dieu, mais à la meilleure connaissance des conditions du bonheur humain. » — 3. Il s'agit ici de l'aspect seulement littéraire et universitaire de la doctrine analysée dans l'article ci-dessus à la lettre **D**. Voir le livre cité de M. Christian Richard.

1. « Les vues intellectuelles d'un communiste moderne ayant une conscience de classe hautement développée. »

met l'accent sur l'opposition, dans l'homme, entre les fins de sa nature proprement humaine (art, sciences, morale, religion) et les fins de sa nature animale, entre la « volonté supérieure » (*higher will*, Irving BABBITT) et la « volonté inférieure » *(lower will)*. Voir L. MERCIER, *Le mouvement humaniste aux États-Unis* (1929) ; Christian RICHARD, *Le mouvement humaniste en Amérique et les courants de pensée similaires en France* (1934).

CRITIQUE

Il est inutile d'insister sur l'ambiguïté de ce terme, même réduit à ses sens principaux. Voir aux Observations d'autres sens encore relevés par E. LEROUX.

Rad. int. : Humanism.

HUMANITÉ, D. **A.** *Menschheit, Menschlichkeit ;* **B.** *Menschlichkeit, Menschentum ;* **C.** *Menschheit ;* **D.** *Menschlichkeit, Menschenliebe, Humanität ;* — E. **A. B.** *Humanity ;* **C.** *Mankind, Humanity ;* **D.** *Humanity, Humaneness ;* — I. *Umanità.*

A. Ensemble des caractères communs à tous les hommes, y compris la vie, l'animalité, etc. « Humanitas comprehendit in se ea quæ cadunt in définitione hominis. » (S. THOMAS D'AQUIN, *Somme théol.*, I, 3, 3 *c.*)

B. Ensemble des caractères constituant la différence spécifique de l'espèce humaine par rapport aux espèces voisines.

« Le type fondamental de l'évolution humaine, aussi bien individuelle que collective, y est en effet scientifiquement représenté [dans la sociologie positive] comme consistant toujours dans l'ascendant croissant de notre *humanité* sur notre *animalité*, d'après la double suprématie de l'intelligence sur les penchants et de l'instinct sympathique sur l'instinct personnel. » (Aug. COMTE, *Cours de philosophie positive*, 59e leçon, *ad finem*, 4e édition, VI, 721.)

C. Ensemble des hommes, considéré, quelquefois, notamment par Aug. COMTE, comme constituant un être collectif. « La philosophie générale qui en résulte [des études positives] représente l'homme, ou plutôt l'Humanité, comme le premier des êtres connus. » (*Discours sur l'esprit positif*, § 64.) Parfois aussi, il donne à ce mot une extension plus restreinte et n'admet à faire partie de l'humanité ainsi comprise que les hommes qui ont efficacement contribué au développement normal des qualités proprement humaines. Il est en ce sens qu'il appelle l'Humanité le Grand-Être. (Voir LÉVY-BRUHL, *La philosophie d'Auguste Comte*, pages 389-391.)

D. Pitié, sympathie spontanée de l'homme pour ses semblables. « Über alle vermeintes Recht aus Menschenliebe zu lügen [*D'un prétendu droit de mentir par humanité*]. » (KANT, 1795. Trad. fr. de Barni en appendice à la *Doctrine de la vertu.*)

E. Par opposition soit au racisme, soit aux doctrines totalitaires, doctrine qui fait de l'humanité (du caractère humain, complètement réalisé) la fin morale et politique par excellence. Voir KANT, *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, 2e section ; Aug. COMTE, *Cours*, 52e leçon. Dans un sens très voisin, la doctrine qui est à la base de la Déclaration des Droits de l'homme. Cf. *Individualisme*,* **D.** et voir *Observations.*

REMARQUE

Je ne trouve pas chez les philosophes français le mot *humanité* employé en un sens dépréciatif (d'origine théologique ?) qui semble n'être pas rare chez les écrivains allemands : « *Menschlichkeit*, menschlicher Zustand, mit Hervorhebung der Schranken die dem menschlichen Wesen gezogen sind ; oder schärfer, mit Hervorhebung des Gebrechlichen, Schwachen der Menschennatur[1]. » (GRIMM, *Deutsches Wörterbuch*, v°, VI, 2088.)

Rad. int. : **A.** Homar ; **B, C.** Homes ; **D.** Humanes.

HYGIÈNE de l'âme, D. *Diätetik der Seele ; Psychotherapie ;* E. *Mental-healing ; Mind-Cure ;* I. *Igiene dell'anima, Psicoterapia* (rares).

C'est sous ce titre qu'a été traduit en français, par le Dr SCHLESINGER-RAHIER, en 1858, l'ouvrage de FEUCHTERSLEBEN, *Zur Diätetik der Seele* (1839). Il a pour objet « la science de mettre en usage le pouvoir que possède l'âme de maintenir par son action la santé du corps ».

HYLARCHIQUE (du G. ὕλη, ἄρχειν) ; E. *Hylarchic, Hylarchical.*

Qui gouverne la matière. Terme créé probablement par Henri MORE, qui parle de *principe hylarchique*, d'*esprit hylarchique*, etc. « Feu M. Henri Morus, théologien de l'Église anglicane, tout habile homme qu'il était, se montrait un peu trop facile à forger des hypothèses qui n'étaient point intelligibles ni apparentes : témoin son *principe hylarchique* de la matière, cause de la

1. « *Humanité*, condition humaine, en mettant en relief les bornes imposées à la nature de l'homme, ou, dans un sens encore plus fort, ce qu'il y a de corrompu, ou de faible dans celle-ci. »

l' « anthropocentrisme » est simplement adopté comme méthode ou bien érigé en système, et que l' « exclusion » du supra-humain est tenue soit pour provisoire, soit pour définitive. » **(E. Leroux.)**

Dans la séance de la Société du 1er février 1936, M. **Max Hermant** a défendu sous le nom d'*Humanisme social*, la doctrine qui revendique, contre les conceptions totalitaires de l'État, le droit des personnes humaines à être traitées comme des fins en soi, et qui nie que l'on puisse organiser et gouverner les nations suivant des lois sociologiques analogues aux lois scientifiques suivant lesquelles on peut gouverner et utiliser les phénomènes matériels ou même, dans une certaine mesure, biologiques. Voir *Bulletin* de la Société française de Philosophie, 1936, p. 1 à 40. On dit plus généralement en ce sens *Personnalisme*.

Sur **Humanité.** — *Équivalents allemands :* Le mot *Humanität*, qui avait été omis dans la première rédaction du vocabulaire, est très usuel en Allemagne au sens **C** (φιλανθρωπία), surtout depuis Herder. — *Menschlichkeit* est rare au sens péjoratif, bien que mentionné dans le dictionnaire de Grimm ; mais *Menschlich* est fréquent. Cf. le titre de l'ouvrage de Nietzsche : *Menschliches, Allzumenschliches* (Humain, bien trop humain). — (Communiqué par **F. Tönnies.)**

— Il me semble qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les sens **A** et **B.** Le sens **B** consiste à ne retenir du sens **A** que ce qui est spécifique et, par suite utile. **(J. Lachelier.)** — **A** et **B** vont ensemble. Les caractères qui constituent la définition de l'homme, pour saint Thomas, embrassent le genre prochain et la différence spécifique. **(F. Mentré.)**

Le rapport étroit des deux sens n'est pas douteux, ainsi que la façon dont se fait le passage de l'un à l'autre. Il y a lieu cependant de distinguer nettement le caractère total et la différence spécifique. Si l'on dit que le devoir de l'homme est de développer « son humanité », on peut entendre par là soit développer *toutes* les fonctions humaines, soit développer seulement ce qui est le *propre* de l'homme, même en sacrifiant ou en laissant s'atrophier les désirs, les instincts, les fonctions qui lui sont communes avec les animaux. Il y a donc là véritablement un double sens, et qui peut engendrer une grave équivoque. Cf. Aristote, *Morale à Nicomaque*, X, 7 : « Οὐ χρῆ δὲ κατὰ τοὺς παραινοῦντας ἀνθρώπινα φρονεῖν, ἄνθρωπον ὄντα ... ἀλλὰ ζῆν κατὰ τὸ κράτιστον τῶν ἐν αὑτῷ. » (1177b31-34). **(A. L.)**

pesanteur, du ressort et autres merveilles qui s'y rencontrent. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, III, x, 14. — BERKELEY cite et écarte aussi le *principe hylarchique* dans ses *Dialogues entre Hylas et Philonoüs*, III, *ad finem*, où il le rapproche des formes substantielles, de la nature plastique, etc. (Vol. I, p. 479). Cf. *Médiateur**.

HYLÉ ou HYLÉTIQUE, (S).

HYLÉMORPHISME (du G. ὕλη, μορφή), D. *Hylemorphismus ;* E. *Hylemorphism ;* I. *Ilemorfismo.*

Doctrine qui explique les êtres, selon la conception d'Aristote et des Scolastiques, par le jeu de la matière* et de la forme*. Voir ces mots.

HYLOZOÏSME, D. *Hylozoismus ;* E. *Hylozoism ;* I. *Ilozoismo.*

Doctrine philosophique d'après laquelle toute matière (ὕλη) est vivante (ζῷον), soit en elle-même, soit en tant qu'elle participe à l'action d'une âme du monde. (KANT, *Critique du jugement*, II, § 72.) Ce terme se rencontre pour la première fois chez CUDWORTH (voir R. EUCKEN, *Geschichte der philosophischen Terminologie*, p. 94). Il est souvent appliqué à la physique stoïcienne.

Rad. int. : Hilozoism.

HYPER... Préfixe employé librement en composition, dans la langue philosophique et psychologique contemporaine, sans doute à l'imitation de l'usage qui en est fait en médecine. On le joint non seulement à des mots de racine grecque, mais à des mots d'origine latine. Il désigne le plus souvent ce qui est au-dessus de la normale (*hyperesthésie**, *hypermnésie* ; on trouve de même *hyperacousie*, *hyperosmie*, etc.) ; — mais on l'emploie aussi pour marquer ce qui est au delà, ou en dehors d'une certaine forme, tout en conservant des caractères importants de celle-ci (*hyperespace**, *hyperorganique**, *hypergéométrique*) ; et au sens péjoratif, pour souligner un excès (*hypercritique*, *hypertrophie du moi*).

HYPERBOLIQUE (Doute), DESCARTES.

Nom donné par DESCARTES au doute méthodique radical dont les raisons sont exposées dans la *Première méditation ;* il entend par là que ce doute est poussé à l'extrême, qu'il n'est que théorique et provisoire. « Ibi tantum agebatur de summa illa dubitatione quam saepe metaphysicam, hyperbolicam, atque ad usum vitae nullo modo transferendam esse inculcavi. » *Rép. aux VII^es Obj.* Ad. et Tann., VII, 460. Cf. *6^e Méditation*, dernier §, et *Principes*, I, 30.

Hyperendophasie, voir *Endophasie** et *Hallucination psychique*, dans le *Supplément* à la fin du présent ouvrage.

HYPERESPACE, D... ; E. *Hyperspace ;* I. *Iperspazio.* Espace à plus de trois dimensions. (Voir *Espace** et *Euclidien**.)

HYPERESTHÉSIE, D. *Hyperästhesie ;* E. *Hyperaestesia ;* I. *Iperestesia.*

Augmentation anormale de la « sensibilité », soit au sens affectif, soit au sens perceptif de ce mot.

Rad. int. : Hiperestezi.

HYPERMNÉSIE, D. *Hypermnesie ;* E. *Hypermnaesia ;* I. *Ipermnesia.* — Opposé à *Amnésie**.

État dans lequel des souvenirs qui devraient être normalement effacés reparaissent avec force et en abondance. Ce terme est très usuel ; voir notamment RIBOT, *Les maladies de la mémoire*, ch. IV : « Les exaltations de la mémoire, ou hypermnésies », qui a beaucoup contribué à faire entrer ce mot dans le langage courant.

HYPERORGANIQUE, D... ; E. *Hyperorganical ;* I. *Iperorganico.*

A. Supérieur à l'organisme, et d'une autre nature. Se dit en ce sens de l'esprit, considéré comme présentant des caractères irréductibles à ceux du corps. Fréquent en ce sens chez MAINE DE BIRAN.

B. Supérieur, en étendue, aux organismes les plus élevés que nous pouvons apercevoir intuitivement comme des touts, mais de même nature qu'eux, sinon par ses caractères généraux. Le terme est appliqué, en ce sens, à la société et aux fonctions sociales.

Hyperorganisme se dit aussi, mais ce sens est plus rare.

Rad. int. : Superorganism.

Hypnagogique, voir *Hallucination**.

HYPNOSE, D. *Hypnose ;* E. *Hypnosis ;* I. *Ipnosi.*

On réunit sous ce nom différents états à la fois somatiques et psychologiques, analogues au somnambulisme spontané, et dont les caractères communs les plus généralement reconnus sont : un développement des phénomènes automatiques, une très grande suggestibilité, une altération des conditions normales de la mémoire, de la personnalité, et quelquefois de la perception ; et, dans le cas où cet état est produit par l'action d'une autre personne, une dépendance spéciale à l'égard de l'hypnotiseur. La *catalepsie** est considérée comme une des formes de l'hypnose.

Hypnotisme se dit dans un sens plus général et plus vague pour désigner l'ensemble des phénomènes qui se rattachent à l'hypnose, les procédés opératoires qui la produisent, les applications thérapeutiques et autres dont elle est susceptible, etc.

Rad. int. : Hipnot.

HYPO..., préfixe employé en composition (dans les mêmes conditions qu'*hyper**...) pour désigner ce qui est au-dessous de la normale, ou ce qui se présente à un faible degré.

HYPOSTASE, D. *Hypostase ;* E. *Hypostasis ;* I. *Ipostasi.*

Du G. ὑπόστασις, support, fondement. — Ce mot a été surtout introduit dans la langue technique de la philosophie par PLOTIN et par les écrivains chrétiens de son époque, qui l'appliquent aux trois personnes divines en tant qu'on les considère comme substantiellement distinctes.

En L. *substantia* (qui en est la transcription) et, dans le L. scolastique, *hypostasis*, qui garde surtout le sens d'individu et spécialement de personne morale : « Individuae substantiae habent aliquod speciale nomen prae aliis ; dicuntur enim *hypostases* vel primae

Sur Hypostase. — *Historique.* — Ce mot se rencontre chez Aristote, mais il n'y a pas de sens technique : il y signifie sédiment, dépôt. Le plus ancien exemple que nous possédions de ce terme, *pris au sens philosophique*, se trouve dans l'*Épître aux Hébreux*, I, 3, où le Fils de Dieu est appelé χαρακτὴρ τῆς ὑποστάσεως de son Père. Mais il est probable cependant qu'il a été d'un usage plus répandu que cet unique exemple ne le ferait croire ; il est difficile, en effet, de ne pas supposer qu'il est l'origine de l'emploi qu'ont fait les philosophes latins du mot *substantia* pour traduire οὐσία, équivalence qui nous est attestée par SÉNÈQUE (*Epist.* 113, 4) et QUINTILIEN (*Inst. Orat.*, III, 6, § 9 et IX, 1, § 8). **(C. C. J. Webb.)**

— Dans le περὶ κόσμου, ouvrage probablement stoïcien qui date à peu près du commencement de l'ère chrétienne, καθ' ὑπόστασιν est opposé à κατ' ἔμφασιν pour désigner les phénomènes célestes qui ont une réalité matérielle (par exemple la foudre, les étoiles filantes) par opposition à ceux qui ne sont qu'une image (par exemple l'arc-en-ciel). Περὶ κόσμου, 395^a30 (dans l'édition de Berlin des œuvres d'Aristote, à qui ce traité a été autrefois attribué).

— Le second sens n'est pas réellement distinct du premier : on a seulement le tort de prendre pour une *substance* ce qui n'en est pas une. — Quant au verbe *hypostasier*, il me paraît bien malheureusement formé. **(J. Lachelier.)**

substantiae. » (S. THOMAS D'AQUIN, *Somme théol.*, I, 29, 1 *c.*) « Hypostasis... ex usu loquendi habet quod sumatur pro individuo rationalis naturae, ratione suae excellentiae. » (*Ibid.*, 2, ad. 1. Voir SCHUTZ, *Thomas Lexicon*, v°, 361.)

A. Substance, considérée comme une réalité ontologique.

B. (Péjoratif). Entité* fictive, abstraction faussement considérée comme une réalité. — Ce sens est surtout usuel pour le verbe *hypostasier* (= transformer une relation logique en une substance, au sens ontologique de ce mot) ; et même, plus généralement, donner à tort une réalité absolue à ce qui n'est que relatif : « La tentation devait être grande... d'*hypostasier* cette espérance ou plutôt cet élan de la nouvelle science, et de convertir une règle de méthode en loi fondamentale des choses. » H. BERGSON, *L'évolution créatrice*, 376.

Rad. int. : **A.** Hipostaz.

HYPOTHÈSE, G. Ὑπόθεσις ; L. *Hypothesis ;* D. *Hypothese ;* E. *Hypothesis ;* I. *Ipotesi.*

Essentiellement, ce qui est ou ce qu'on met à la base de quelque construction : « Ἡ τῶν νόμων ὑπόθεσις, le principe des lois. » (PLATON, *Lois*, 743 C.) D'où, en particulier :

A. En mathématiques, ce que l'on prend comme données d'un problème, ou comme énonciations d'où l'on part pour démontrer un théorème. Par exemple : « Le côté AB est égal au côté AC par hypothèse. »

B. Proposition reçue, sans égard à la question de savoir si elle est vraie ou fausse, mais seulement à titre de principe tel qu'on en pourrait déduire un ensemble donné de propositions. « Afin que chacun soit libre d'en penser ce qu'il lui plaira, je désire que ce que j'écrirai soit seulement pris pour une hypothèse, laquelle est peut-être fort éloignée de la vérité ; mais encore que cela fût, je croirais avoir beaucoup fait

toutes les choses qui en sont déites sont entièrement conformes aux périences. » (DESCARTES, *Principes*, II, 44.) Cf. *Ibid.*, 45 : « Que même n supposerai ici quelques-unes que crois fausses », et 47 : « Que leur usseté n'empêche point que ce qui en ra déduit ne soit vrai. »

C'est contre cette méthode que proste NEWTON dans le texte suivant, uvent pris en un faux sens : « Ratiom vero harum gravitatis proprietatum ex phaenomenis nondum potui educere, et hypotheses non fingo. Quicquid enim ex phenomenis non educitur, hypothesis vocanda est ; et hypotheses seu metaphysicae, seu physicae, seu qualitatum occultarum, seu mechanicae in philosophia experimentali locum non habent. » Il les oppose aux *verae causae. (Philosophiae naturalis principia mathematica*, 1re édition, *ad finem.)*

C. Conjecture douteuse, mais vraisemblable, par laquelle l'imagination anticipe sur la connaissance, et qui est destinée à être ultérieurement vérifiée, soit par une observation directe, soit par l'accord de toutes ses conséquences avec l'observation. (Voir Auguste COMTE, *Cours de philosophie positive*, leçon 28 : « Théorie fondamentale des hypothèses. ») — « Le sentiment engendre l'idée ou l'hypothèse expérimentale, c'est-à-dire l'interprétation anticipée des phénomènes de la nature. » (Claude BERNARD, *Introduction à la médecine expérimentale*, 1re partie, chap. II, § 2.)

On peut voir le passage du sens **B** au sens **C** dans DESCARTES, *Principes de la philosophie*, IV, 204-206.

CRITIQUE

Ce dernier sens est tellement usuel, dans la philosophie et dans le langage courant, qu'il paraît nécessaire de le retenir ; au sens **B**, le mot *principe* fournit d'ailleurs déjà une très bonne

---

Sur **Hypothèse.** — *Historique.* — Outre le sens général signalé plus haut, PLATON désigne par les mots ὑποτίθεσθαι, et ἐξ ὑποθέσεως σκοπεῖσθαι la méthode « des géomètres » qui consiste, étant donnée une propriété d'une figure qui ne peut pas être directement démontrée, à en chercher une autre d'où la première résulterait et à voir ensuite si cette ὑπόθεσις elle-même est vraie, c'est-à-dire si elle résulte de la définition ou des propriétés déjà connues de la figure considérée. (*Ménon*, XXII, 86 A sqq.) **(A. L.)**

— Chez ARISTOTE, le συλλογισμὸς ἐξ ὑποθέσεως est le raisonnement qui repose sur cette assomption : si A est vrai, B doit être admis en conséquence. Si donc A est prouvé, B est conclu ἐξ ὑποθέσεως. — Cf. ἀναγκαῖον ἐξ ὑποθέσεως : par exemple, il est nécessaire, *si l'on doit bâtir un mur*, que les matériaux les plus lourds soient placés au-dessous des plus légers. **(C. C. J. Webb.)**

Sur la Critique. — Je ne vois pas de différence bien profonde entre le sens **B** et le sens **C.** Peut-être peut-on distinguer les hypothèses qui consistent à admettre des agents ou des actions dont l'existence ne pourra jamais être directement constatée, hypothèses destinées par conséquent à rester toujours hypothèses, et à ne se justifier que par l'accord des faits avec elles — et les hypothèses consistant à anticiper seulement sur l'expérience et à ne supposer que ce qui pourra un jour être constaté ; — et encore, où est la limite entre les deux, et comment distinguer ce qui pourra être un jour perçu de ce qui ne pourra jamais l'être ? **(J. Lachelier.)**

Cette objection est certainement fondée : Auguste Comte, qui a souvent déclaré certaines hypothèses invérifiables et par conséquent inutiles à faire, a été plus d'une fois démenti par l'expérience dans ces prévisions et ces prohibitions. La distinction entre hypothèses vérifiables et non vérifiables par constatation directe est donc mauvaise. Mais celle qui existe entre le sens **B** et le sens **C** est assez différente : tantôt l'hypothèse est tenue pour un pur instrument de classification logique, tantôt pour une méthode de découverte de la vérité, et même de la réalité. Le premier sens a surtout une valeur historique ; il explique cette formule de la condamnation de Galilée « quamvis hypothetice a se illam (opinionem) proponi simularet » (voir DESCARTES, Lettre à Mersenne, 10 janvier 1634) ; il répond à une conception surtout mathématique de la science. On en peut cependant trouver encore l'application chez certains physiciens contemporains (voir p. ex. DUHEM, *La Théorie physique, son objet et sa structure*). Entre cette signification, et celle qu'adopte Claude Bernard, il y a la différence de deux théories épistémologiques opposées. Si le sens **B** pouvait être réuni à un autre, ce serait bien plutôt au sens **A** qu'au sens **C. (A. L.)**

— Il ne me semble pas que le mot *principe* puisse remplacer *hypothèse* au sens **B** : il y aura toujours des « principes » certains par eux-mêmes et des « principes » simplement supposés. **(J. Lachelier.)** — Un principe, *en tant que principe*, est indépendant des idées de certitude ou de doute, et même de vérité ou d'erreur, puisqu'il peut être certain ou douteux, vrai ou faux, en restant toujours *principe ;* ce qu'il y a d'essentiel dans ce mot est qu'il marque une fonction logique, le point de départ de la déduction ; or, tel est précisément le sens **B** du mot hypothèse, « proposition reçue, sans égard à la question de savoir si elle est vraie ou fausse ». **(A. L.)**

— J'ajouterais une quatrième signification : « *Hypothèse* = fiction ». Ex. : la statue de Condillac ; — « être doué de sens hypothétiques » (Micromégas) ; — « exemple hypothétique » (un homme isolé dans une île) ; — « espace hypothétique » (voir les articles de Poincaré sur la géométrie non euclidienne) ; — cf. les

expression de l'idée qu'il s'agit de rendre. (Voir ci-dessus *Fondement*, Critique.)

Rad. int. : Hipotez.

Hypothético-déductive (méthode).

La méthode déductive*, telle qu'elle a été définie, peut développer ses raisonnements, soit à partir de principes* considérés tous comme vrais et certains (on l'appelle alors *catégorico-déductive*, ou *déductive* sans autre épithète), soit à partir de principes dont quelques-uns au moins sont simplement posés à titre de *lexis**, et dont la vérité, s'il en est question, sera jugée *a posteriori*, comme celle des hypothèses-conjectures (voir *Hypothèse* **C**), c'est-à-dire selon leur aptitude, ou leur insuffisance à produire comme conséquences logiques un ensemble donné de propositions : c'est ce qu'on appelle *méthode hypothético-déductive*.

Cette manière de procéder, actuellement fréquente en mathématiques comme en physique, établit un lien étroit entre la déduction et la méthode expérimentale.

HYPOTHÉTIQUE, D. *Hypothetisch ;* E. *Hypothetical ;* I. *Ipotetico.*

A. Sens usuel (voir *Hypothèse*-**C**) : conjectural.

B. *Sens logique.* Opposé à *catégorique**.

Une proposition hypothétique est celle qui énonce une relation d'implication entre deux propositions. Exemple : « Si un triangle est rectangle, il peut être inscrit dans une demi-circonférence. » Ces propositions peuvent être elles-mêmes soit assertoriques, soit impératives, soit appréciatives, soit de toute autre modalité. D'où, notamment, l'expression *impératif hypothétique*. (Voir *Impératif**.)

Parmi ces propositions, KEYNES distingue 1° celles qui signifient : « *Toutes les fois* que A est B, il s'ensuit que C est D » ; par exemple : « Si une allumette enflammée est mise sur de la poudre, la poudre fait explosion » ; — 2° celles qui signifient : « *S'il est vrai* que A soit B, il s'ensuit que C est B » ; par exemple : « S'il existe un Dieu juste, il punira les crimes. » Les premières énoncent un rapport d'implication entre l'existence de deux faits ; elles peuvent ordinairement s'exprimer par une seule proposition et forment un jugement simple ; il les appelle *connelles ;* — les secondes énoncent un rapport d'implication entre la vérité de deux propositions ; elles forment un jugement complexe *(compound judgment) ;* il les appelle *hypothétiques*, ou *expressément hypothétiques*. (*Formal Logic*, partie II, chap. IX.)

CRITIQUE

La distinction est intéressante ; mais il serait surtout important de distinguer entre le jugement *conditionnel exclusif*, où la lexis dépend d'une condition* *sine qua non*, et le simple jugement hypothétique, où la lexis n'est pas niée par le seul fait de la fausseté de l'antécédent, mais perd simplement la garantie qu'elle aurait tirée de celui-ci.

Syllogisme hypothétique, syllogisme formé partiellement ou totalement de propositions hypothétiques. Il peut revêtir plusieurs formes.

1° Trois propositions hypothétiques :

Si A est B, C est D
Si E est F, A est B
Donc si E est F, C est D.

C'est l'analogue du syllogisme catégorique ordinaire, où les termes seraient remplacés par des propositions. Il peut s'écrire symboliquement sous la forme $p \supset q$, or $r \supset p$, donc $r \supset q$ — (p, q, r étant des propositions).

2° Une prémisse hypothétique, une

---

romans de Wells. — Il est vrai, que ce sens peut se ramener à **B ;** mais il faut souligner le caractère *fictif* de l'hypothèse : on simplifie ou on complique volontairement un problème pour le résoudre. **(F. Mentré.)**

— Mais ce caractère n'est pas *compris* dans le sens du mot ; il se trouve seulement qu'un certain nombre d'hypothèses, au sens **B,** présentent, *outre leur fonction d'hypothèses*, ce caractère d'irréalité. Il y aurait même lieu de prévenir les étudiants que si de pareilles fictions sont appelées *hypothèses*, ce n'est pas en tant que fictions, connues pour telles, mais en tant que principes de raisonnement, et positions logiques. **(A. L.)**

— Lorsqu'on dit d'une hypothèse qu'elle est heuristique il faut bien entendre qu'elle précède la découverte, qu'elle est pour cette raison, active, et qu'elle se distingue de l'hypothèse qui suit la découverte, et qui n'introduit la coordination qu'après coup. L'une est une source de mouvement, l'autre en est le terme. Peut-être conviendrait-il de réserver le nom d'hypothèse exclusivement *à toute anticipation de l'esprit sur l'expérience.* L'hypothèse est essentiellement *une méthode*, c'est-à-dire un principe d'action, un moyen heuristique. C'est ce qu'il y a d'essentiel dans la signification du mot. — Le résumé synthétique de l'expérience est *théorie générale*, *système*, etc., — mais jamais *hypothèse*. **(L. Boisse.)** — Sauf lorsque ce résumé synthétique sert *en outre* à anticiper sur l'expérience. Cette remarque est d'ailleurs tout à fait conforme aux propositions ci-dessus, et à l'usage qui tend à réserver le nom de *théories* aux constructions déductives qui servent seulement à organiser les lois admises sous une forme analytique, sans y rien ajouter de conjectural. **(A. L.)**

Sur Hypothétique. — *Historique.* — L'origine de cet usage du mot n'est pas aristotélique ; il paraît remonter à Théophraste et à Eudème ; voir l'Introduction de BOÈCE à son traité *De Syllogismo Hypothetico*. **(C. C. J. Webb.)** — Tout le développement de la syllogistique hypothétique est dû aux stoïciens. Ils substituèrent cette forme à la forme catégorique, et remplacèrent les trois figures et les quatre modes d'Aristote par ce qu'ils appelaient les *cinq indémontrables* (ἀναπόδεικτοι), entendant par là des formes de raisonnement dont la valeur était, selon eux, évidente par elle-même. — Ces innovations logiques des Stoïciens ont un véritable intérêt philosophique : leurs formes de raisonnement sont d'un usage plus général que celles d'Aristote. Elles peuvent porter sur des consécutions de phénomènes (s'il vente, il pleuvra), aussi bien que sur des implications d'attributs (si vous êtes homme, vous êtes mortel). La logique d'Aristote est exclusivement celle de l'être : la logique des stoïciens est à la fois celle de l'être et celle du devenir. **(J. Lacheller.)**

Sur la Critique. — On a quelquefois appelé « *Méthode hypothétique* », en physique celle qui consiste à chercher l'explication des phénomènes dans une structure moléculaire et dans un système de mouvements de trop faibles dimensions pour être directement perçus ; on l'oppose à la « *Méthode abstractive* » qui se borne à résumer dans une formule mathématique la loi des phénomènes sensibles observés, et à transformer cette formule suivant les règles du calcul algébrique. — Mais l'expression *méthode hypothétique* est impropre à marquer cette opposition : en effet, si l'on entend dans ce cas « hypothèse » au sens de *conjecture*, on doit dire que la méthode abstractive consiste, elle aussi, à faire une conjecture (car la loi, en tant que générale, dépasse toujours les faits observés) ; et si l'on entend « hypothèse » au sens de *principe*, la méthode abstractive consiste, elle aussi, à poser un principe d'où l'on revient déductivement aux faits. Le terme qu'il conviendrait d'opposer à « méthode abstractive » serait donc plutôt « méthode intuitive » ou « méthode d'analyse concrète ». **(A. L.)**

prémisse catégorique ; ce qui se subdivise encore en deux cas :

I. *Modus ponens :*

Si A est B, S est P
or A est B,
donc S est P

ou, en notant les propositions et non les termes :

Si *p* est vraie, *q* est vraie
or *p* est vraie
donc *q* est vraie.

II. *Modus tollens :*

Si A est B, S est P
or S n'est pas P
donc A n'est pas B

ou, en notant les propositions :

Si *p* est vraie, *q* est vraie
or *q* n'est pas vraie
donc *p* n'est pas vraie.

CRITIQUE

Ces propositions et ces syllogismes sont appelés par PORT-ROYAL *conditionnels*. (*Logique*, 2e partie, chap. XI ; 3e partie, ch. XII et XIII.)

En désignant toutes les formes syllogistiques ci-dessus anoncées par le nom d'*hypothétiques*, nous avons suivi l'usage de FOWLER ; mais JEVONS ne donne ce nom qu'à la seconde forme seulement, et n'admet pas l'existence de la première en tant que forme logique spéciale ; il en est de même de LIARD et de RABIER ; — SPALDING, UEBERWEG et KEYNES appellent cette seconde forme *syllogisme hypothético-catégorique* ; enfin, KEYNES admet ce nom pour la seconde forme, mais distingue dans la première entre le sens conditionnel et le sens proprement hypothétique, tels qu'ils ont été définis ci-dessus en ce qui concerne les propositions. (KEYNES, *Formal Logic*, 3e partie, ch. V.)

Rad. int. : Hipotez.

HYPOTYPOSE, (S).

I

I. En LOGIQUE : 1° symbole de la proposition particulière affirmative. Voir A* ; 2° symbole de la proposition modale où le mode est nié et le *dictum* est affirmé.

IDÉAL, adj., D. **A, B. C.** *Ideal ;* **A, C.** *Ideell ;* — E. *Ideal ;* — I. *Ideale.*

A. Qui constitue une idée, ou l'une des déterminations d'une idée, au sens **A** de ce mot, ou dans les sens qui s'y rattachent immédiatement (Idée platonicienne, en tant que *type parfait*) :

« La beauté idéale. » — « Une machine idéale, qui fonctionnerait sans frottement. » — « L'image idéale = l'image intérieure, idéal du genre » (dans V. EGGER, *La parole intérieure*, 252). En ce sens, *idéal* implique presque toujours qu'il s'agit d'une *limite*, empiriquement inaccessible.

Ce terme est très employé, avec cette acception, dans la langue usuelle aussi bien que dans la langue philosophique, tandis qu'*Idée*, au sens correspondant, ne l'est pas. — On peut, cependant, en rapprocher aussi l'usage de ce dernier mot pour signifier *dessein, conception à réaliser.*

B. Qui présente un certain caractère d'élévation esthétique, morale ou intellectuelle. « Ils se livrent peut-être à une grossière bombance, sans résultat idéal d'aucune sorte... » RENAN, *Dialogues philosophiques*, III, p. 131.

Le mot, en ce sens, équivaut souvent à *spirituel.* « Il implique, nous écrit M. MENTRÉ, une certaine largeur, venant de l'élévation du point de vue : une *vie idéale* est le contraire d'une vie étroite, terre à terre, mesquinement utilitaire. »

C. Correspondant au sens **B** du mot *idée* (notion, concept) et parfois aussi, mais très partiellement, au sens **D** (tout ce qui est dans la pensée). Dans un cas comme dans l'autre, mais surtout dans le second, cet usage est rare. On ne le rencontre guère que pour opposer les concepts mathématiques aux objets matériels qui en suggèrent la construction : « La géométrie ne s'occupe pas des solides *naturels ;* elle a pour objets certains solides *idéaux*, absolument invariables, qui n'en sont qu'une image simplifiée et bien lointaine. » POINCARÉ, *La science et l'hypothèse*, ch. IV, p. 90. — Et, même dans ce passage, quelques-uns de nos correspondants estiment qu'*idéal* peut être entendu au sens de *parfait.*

On trouve aussi quelques textes comme le suivant, où le mot idéal s'applique à ce qui est *seulement* construit ou imaginé par l'esprit, en opposition à ce qui existe véritablement ; dans cet exemple, le mot prend même une nuance péjorative ; mais c'est tout à fait exceptionnel : « Elle n'offrirait aux autres que des conceptions qui leur sembleraient *idéales*, parce qu'ils n'en auraient pas d'abord apprécié les bases réelles. » Aug. COMTE, *Synthèse subjective*, I ; Introd., p. 3.

En anglais, le mot *ideal* est au contraire très couramment employé comme adjectif correspondant à *idée* au sens **D** : par exemple, dans le chapitre de BAIN, intitulé *Of ideal emotion* dans *The emotions and the will.*

Rad. int. : **A.** Perfekt ; **B.** Ideal ; **C.** Ideel.

IDÉAL, subst. — D. *Ideal ;* E. **A.** 1° *Ideal ;* 2° *Standard ;* **A, B.** *Ideal ;* — I. *Ideale.*

A. 1° (Absolument : *l'Idéal*). Ce qui donnerait une parfaite satisfaction à l'intelligence et au sentiment humains ; — quelquefois, par suite, cette intelligence et ce sentiment mêmes, en tant que leur mouvement et leur effort définissent par avance et déterminent virtuellement cette perfection. « L'idéal n'est que le mouvement naturel de la pensée vers la vie toute harmonieuse ». SÉAILLES, *Le génie dans l'art*, ch. III, p. 130. « L'idéal, c'est l'esprit dans ses

---

Sur **Idéal,** adj. et subst. — Ces deux articles ont été notablement remaniés en tenant compte des observations de **M. Bernès, L. Boisse, L. Brunschvicg, E. Halévy, J. Lachelier, F. Rauh, F. Tönnies.**

Sur **Idéal,** adj. — Le sens **C**, tout rare qu'il est, n'en est pas moins très bon et très conforme à l'étymologie. **(J. Lachelier.)**

Il serait utile d'adopter en ce sens *idéel :* on éviterait ainsi des équivoques et des confusions. *Idéal* serait réservé au sens **A,** de beaucoup le plus répandu et au sens **B,** qui s'y rattache assez étroitement. **(M. Bernès, L. Boisse, Brunschvicg, Rauh.)**

M. **E. Halévy** préférerait employer en ce sens *conceptuel* ou *notionnel.* — Mais ces mots ne conviendraient, semble-t-il, qu'au sens correspondant à **idée-B** (idée abstraite, idée de l'entendement) ; ils rendraient imparfaitement *idéal* en tant qu'il veut dire construit par l'esprit, représenté dans l'esprit : ce dont il s'agit peut n'avoir rien d'abstrait. Je préférerais dire *mental*, qui ne laisse place à aucune équivoque, toutes les fois qu'il est possible de l'employer. **(A. L.)**

La première rédaction de cet article reposait sur une distinction des sens du mot *idéal* en sens *appréciatifs* **(A, B)** et sens *gnoséologique* **(C).** A la réflexion, il m'a semblé que ce caractère n'avait pas assez d'importance pour être mis en relief, d'autant plus que le sens **A** n'est pas exclusivement appréciatif. *Idéal*, substantif, représente au contraire dans tous les cas un jugement de valeur. **(A. L.)**

lois vivantes ; ce n'est pas une forme, c'est une puissance. » *Ibid.*, Conclusion, 284.

En ce sens, les idées de Dieu et d'Idéal ont été souvent rapprochées et même confondues. « Vous pensez alors, comme Hegel, que Dieu n'est pas, mais qu'il sera ? — Pas précisément. L'idéal existe, il est éternel, mais il n'est pas encore matériellement réalisé : il le sera un jour. » RENAN, *Dialogues philos.*, II, 78.

2° (Relativement : *tel idéal particulier.* — Cf. *Idée*, **C**). Ce que l'on se propose comme type parfait ou comme modèle dans un certain ordre de pensée ou d'action. « L'*idéal* de la société américaine est peut-être plus éloigné qu'aucun autre de l'idéal d'une société régie par la science. » RENAN, *Dialogues philos.*, III (3e éd.), p. 99. — « Nous engageons notre idéal avec notre personne dans la vie sociale où nous rencontrons d'autres personnes et avec elles un autre idéal. » M. MILLIOUD, La formation de l'idéal, *Revue philosophique*, août 1908. « Il faut partir de l'homme et de l'idéal qu'il se fait pour aller à l'idéal qui se fait et pour travailler à le faire. » ID., *Ibid.* (Voir particulièrement, pp. 144 et 159, l'analyse de la « fonction de l'idéal ».)

B. Les intérêts esthétiques, moraux ou intellectuels, en tant qu'ils s'opposent à ceux de la vie matérielle. « Dans la vie sociale, c'est encore l'*idéal* qui rassemble les âmes autour d'un but commun ; hors de là, il n'y a qu'utilité, et l'utilité, loin de concentrer et d'unir, sépare et disperse. » LIARD, *La science positive et la métaphysique*, p. 484 (2e éd.).

REMARQUES

1. Nous avons fait correspondre, sous les mêmes lettres, les sens correspondants de l'adjectif et du substantif *idéal*.

Il a été nécessaire pour cela de subdiviser le sens **A** du substantif en deux parties. La première a une signification globale et métaphysique, que l'adjectif présente plus rarement ; la seconde correspond au sens psychologique de celui-ci.

Le sens **B** est exactement le même dans les deux cas.

Enfin, il n'y a point de sens du substantif qui corresponde au sens **C** de l'adjectif.

2. (HISTORIQUE.) Pour KANT, un *idéal* est un être conçu comme unique, individuel, et tel qu'il se satisfasse exactement à toutes les conditions

d'une *idée** (au sens spécial où il prend ce mot : concept d'une perfection, d'une espèce ou d'une autre) que la raison réclame, mais dont l'expérience ne fournit pas d'exemple. Bien qu'impossible à réaliser, un tel idéal sert de règle et de prototype pour agir et pour juger. Ainsi, la vertu est une *idée*, et le sage stoïcien est l'*idéal* correspondant. (*Critique de la Raison pure*, Dial. transc., livre II, ch. III, § 1 : « De l'Idéal en général. »)— L' « idéal transcendental », en particulier, serait un être suprême, satisfaisant au besoin rationnel de trouver le principe unique de toute existence, c'est-à-dire Dieu. Aussi, cette expression sert-elle de titre à la 3e partie de la Dialectique transcendentale, qui s'ajoute au Paralogisme et à l'Antinomie de la Raison pure.

L'illusion qui fait de cet idéal une réalité démontrable est le principe de la « théologie transcendentale ». (*Ibid.*, livre II, ch. III, § 2 : « Von dem transcendentalem Ideal, *prototypon transcendentale.* »)

KANT désapprouve l'emploi de ce mot pour désigner les images soi-disant parfaites « que les peintres et les physionomistes prétendent avoir dans l'esprit ». On pourrait les appeler, dit-il, des « idéaux de la sensibilité *(Ideale der Sinnlickeit)* », mais encore serait-ce une expression impropre. (*Ibid.*, § 1.)

Rad. int. : **A.** Perfektaj ; **B.** Ideal.

« Idéal (nombre) », être mathématique créé par KUMMER, afin de permettre l'extension à tous les nombres algébriques des théorèmes fondamentaux de l'arithmétique élémentaire sur la divisibilité. — Voir M. WINTER, Philosophie de la théorie des nombres, ch. II : « Les nombres idéaux et les idéaux. » *Revue de métaphysique*, mai 1908.

IDÉALISME, D. *Idealismus ;* E. *Idealism ;* I. *Idealismo.*

A. MÉTAPHYSIQUE.

a) *Sens général.*

On entend actuellement par idéalisme la tendance philosophique qui consiste à ramener toute existence à la pensée, au sens le plus large du mot *pensée* (tel qu'il est employé notamment chez DESCARTES). L'idéalisme s'oppose ainsi au réalisme ontologique, ou en un seul mot à l'ontologie, qui

---

Sur **Idéal,** subst. — Complété d'après les observations de **J. Lachelier,** qui ajoute la remarque suivante : « Tous ces sens sont vagues, et l'emploi du mot *idéal* pour signifier le mouvement naturel de la pensée vers quelque chose me semble même tout à fait impropre ; il faudrait dire, pour rendre exactement la même pensée : l'idéal au moins en art, ne peut pas être donné ; il ne peut être que cherché. » — Mais peut-être y a-t-il dans la pensée de M. Séailles quelque chose de plus : l'idéal n'est vague et impossible à représenter que parce qu'il n'est rien en lui-même, parce qu'il n'est pas une réalité actuelle, mais seulement un symbole : il exprime, sous la forme d'un terme fixe et donné, ce qui est, à proprement parler, une puissance et un mouvement ; il est assimilable à un point de convergence virtuel de rayons réels dont les prolongements seuls se rejoignent. **(A. L.)**

Je crois qu'on devrait faire ici une distinction entre le sens *appréciatif-théorique* et le sens *appréciatif-pratique* qui, même dans l'adjectif, mais surtout dans le substantif, est peut-être le plus fréquent :

1° Le jugement de valeur peut n'avoir d'autre mesure que l'esprit, c'est-à-dire s'appliquer au concept pur, ou du moins à la vision intérieure seule ; et c'est ce qui a lieu dans l'exercice de la faculté esthétique : idéal désigne alors, soit d'une façon plus indéfinie la *supériorité* qualitative, soit en un sens plus précis la *perfection* qualitative ;

2° Mais le jugement de valeur est sans doute plus souvent pratique, et le mot *idéal* a le sens attribué au substantif *idéal* dans le § **A**, 1°, aussi bien lorsqu'il s'agit de l'idéal que lorsqu'il est question d'*un* idéal. Au point de vue pratique, le caractère idéal implique une double série de conditions : 1° la supériorité qualitative ; 2° l'applicabilité aux conditions réelles du cas considéré. L'idéal simplement construit, c'est-à-dire la valeur relative ou absolue de l'idée peut cesser d'être un idéal pratique, parce que ce serait alors un idéal impossible absolument.

Pratiquement on pourra d'ailleurs parler d'*un idéal* relatif, lorsqu'on envisage seulement un certain ordre d'action (la santé est un idéal pour la vie physique) ou de l'*Idéal*, c'est-à-dire d'un idéal universel et pratiquement absolu (l'Idéal moral). **(M. Bernès.)**

Sur **Idéal** et **Idéalisme.**

Métaphysiquement, l'*Idéal* s'oppose au *réel* (voir le sens **C** du mot *Idée*), et est susceptible en conséquence de deux interprétations :

A. L'Idéal, c'est ce qui satisfait à toutes les exigences de la pensée, mais ce à quoi manque la réalité, l'existence ; — toute réalité, toute existence.

B. L'Idéal, c'est ce qui satisfaisant à toutes les exigences de la pensée, est dans

admet une existence indépendante de la pensée.

Ce terme désigne donc moins une doctrine qu'une orientation : il sert surtout, dans la critique ou dans la polémique, à caractériser une théorie ou un système en les opposant à d'autres théories ou systèmes qui absorbent à un moindre degré l'être dans la pensée.

On doit en distinguer deux formes, entre lesquelles il y a souvent confusion :

1° Celle qui tend à ramener l'existence à la pensée *individuelle*. On l'appelle quelquefois *subjectivisme* (mais ce mot a d'autres sens, et se prend souvent en mauvaise part). Elle a reçu en anglais le nom de « *Personal idealism* ».

2° Celle qui tend à réduire l'existence à la pensée, en général. Elle n'a pas de nom particulier. Voir ci-dessous, *Critique*.

b) *Sens particuliers :*

1. Le mot *idéaliste* apparaît pour la première fois dans le langage philosophique vers la fin du XVII^e siècle. LEIBNIZ, notamment, l'oppose à *matérialiste :* « Les hypothèses d'Épicure et de Platon, des plus grands matérialistes et des plus grands idéalistes... » *Réplique aux réflexions de Bayle*, Erdmann, 186 A. Il se sert aussi, en ce

sens, du mot *formaliste* et paraît entendre par là les philosophes qui, comme Platon ou Aristote, voient dans la forme l'essence des choses. (D'après EUCKEN, *Geistige Strömungen der Gegenwart*, p. 66.)

Le Platonisme n'a pas cessé, depuis lors, d'être appelé un Idéalisme, mais surtout en tant qu'il est la doctrine des Idées (et peut-être aussi en tant qu'il met au sommet des choses l'Idée normative du Bien). — Le mot n'a jamais été usuel en parlant de l'Aristotélisme. Voir ci-dessous, *Critique*.

2. A partir du XVIII^e siècle, ce terme est fréquemment employé pour désigner la doctrine de BERKELEY ; mais lui-même se sert, pour la qualifier, du terme *immatérialisme**. Wolff, le prenant en ce sens, oppose sa philosophie à celle des idéalistes, des matérialistes et des sceptiques, qu'il appelle « drei schlimmen Sekten[1] ». *Kleine philosophische Schriften*, p. 583.

3. KANT appelle *idéalisme empirique* la doctrine qui déclare l'existence des objets dans l'espace, *en dehors de nous*, soit douteuse et indémontrable, soit fausse et impossible.

1. « ... trois mauvaises sectes. » *(Petits écrits philosophiques.)*

et par la pensée, au sens le plus plein qu'on puisse donner au mot être. Aucune réalisation matérielle, aucune entrée dans l'existence donnée, ne saurait rien y ajouter.

La citation ci-dessus de Kant donne bien le sens A. Le sens B est donné par les successeurs de Kant, dont l'*idéalisme* a consisté à considérer comme absolu, non pas un objet extérieur, hypostasié, de l'Idéal de la raison pure, mais cet idéal lui-même. Au sens A sont restés fidèles certains penseurs de ce qu'on peut appeler la gauche kantienne, et notamment Lange. Peut-être aussi Renan, bien que sa pensée, dans la citation ci-dessus, apparaisse comme bien confuse.

D'où résulte le sens du mot *Idéalisme :* « Doctrine suivant laquelle un acte de connaissance ne saisit que des idées, et jamais les objets dont le sens commun considère les idées comme étant des représentations. » L'*Idéalisme*, ainsi, se dédouble, de même que le mot *Idéal* prenait deux significations distinctes :

a) Doctrine suivant laquelle, la philosophie se réduisant à la théorie de la connaissance, nous ne pouvons atteindre que le subjectif et le phénoménal, et toute métaphysique, entendue comme la connaissance de l'objectif et de l'absolu, est impossible.

b) Doctrine suivant laquelle l'idée ou le système des idées étant considérés comme étant l'objectif et l'absolu, la théorie de la connaissance ou de la pensée est par elle-même la métaphysique. **(E. Halévy.)**

On remarquera que dans la classification des différentes formes d'idéalisme post-kantien, formulée par M. Fouillée, et citée ci-dessus à l'article *Idéalisme*, ce mot est aussi rapproché du mot *Idéal*, particulièrement en ce qui concerne Fichte. Il y a lieu de se demander si ce dernier terme est pris là seulement au sens d'*Idéel*, où s'il ne retiendrait pas quelque chose du sens normatif, qui se présente tout naturellement dans une doctrine comme celle de Fichte, où domine l'idée de ce qui *doit* être. Voir plus bas les observations de M. Xavier LÉON sur l'Idéalisme de Fichte, qu'on appelle souvent, en Angleterre, *Ethical Idealism*. **(A. L.)**

Sur **Idéalisme.**

Historique. La principale source de la diffusion du mot *idéalisme* en France paraît être l'ouvrage de Mme de Staël, *De l'Allemagne* (1810). Voir 3^e et 4^e parties.

Cette partie de l'article a été complétée et rectifiée sur les indications de **R. Eucken,** de **I. Benrubi,** et de **Xavier Léon.** En ce qui concerne Fichte, notamment, et la qualification courante d' « idéalisme subjectif » appliquée à sa doctrine, M. Xavier LÉON ajoute les remarques suivantes, trop développées pour être insérées dans le texte, mais très utiles à conserver : « En désignant ainsi la *Théorie de la Science*, on risque de fausser le sens du système et l'on va au-devant de l'objection déjà formulée par quelques contemporains de Fichte, ses adversaires, qui voulaient y voir un pur subjectivisme, et qui lui reprochaient de vouloir tirer du Moi toute la réalité du monde. — Fichte, de son vivant, a protesté avec la dernière énergie contre cette interprétation de son système, interprétation qu'il traite de calomnieuse. Dans un écrit polémique contre Schelling, qui justement avait lancé cette accusation contre la *Théorie de la Science* (*Bericht über den Begriff der Wissenschaftslehre*[1], etc., *Sämt. Werke*, Bd. VIII, p. 361), Fichte renie ceux qui font de la science *ein leerer Reflectirtsystem*, une construction de concepts artificielle et creuse ; il montre que si, comme l'affirment ses adversaires, « le public veut de la réalité », la *Théorie de la Science* est sur ce point en complet accord avec lui. Elle n'a nullement la prétention de *construire* de toutes pièces le donné (ce serait retomber dans l'erreur du dogmatisme), elle cherche seulement à l'expliquer, à le justifier. Pour l'expliquer, elle a recours, en effet, à un principe d'ordre subjectif, ou plutôt au sujet même (non pas bien entendu au sujet-individu, mais au Sujet dans ce qu'il a de pur et d'essentiel) ; et cela parce que l'autre principe d'explication, l'objet, est à ses yeux toujours insuffisant et inefficace, l'objet ne se concevant que par rapport au sujet, le sujet seul étant capable d'autonomie, capable de s'affirmer en dehors de toute relation avec autre chose que lui-même.

« Or c'est, au fond, aux yeux de Fichte, la thèse fondamentale de l'*idéalisme critique* d'avoir établi l'autonomie du sujet, la liberté absolue de l'esprit, et d'avoir posé l'Être non plus comme une réalité indépendante, ayant une existence en soi et à soi, mais comme purement relatif à l'esprit ; — d'avoir ainsi cherché à montrer dans les déterminations de l'Être les moments de la liberté, les différents stades, la série des actes par où l'esprit se réalise.

« C'est encore la position de l'*idéalisme critique* de s'en tenir dans cette dialectique au point de vue de l'esprit *humain*, de refuser de se poser d'emblée et comme

1. *Observations sur le concept de « Théorie de la science. »*

La première forme en est, dit-il, l'*idéalisme problématique* de DESCARTES, qui n'admet pour indubitable qu'une seule assertion empirique, le « je suis » ; la seconde forme en est l'*idéalisme dogmatique* de BERKELEY « qui regarde l'espace, avec tout ce dont il est la condition, comme quelque chose d'impossible, et qui, par conséquent, rejette également l'existence des choses matérielles qui y sont contenues ». (*Critique de la raison pure*, Analyt. transc., livre II, ch. II, section 3 : *Widerlegung des Idealismus*, B, 274 sqq.)

Il est à remarquer que les termes employés par Kant en définissant la théorie de Descartes (*zweifelhaft*, douteux ; *unerweislich*, indémontrable) sont historiquement inexacts, car il ne s'agit que d'un doute provisoire, et l'existence du monde matériel est l'objet d'une *démonstration* précise (*Méthode*, IV, 8 ; *Méditations*, VI, etc.). Le caractère de ce qu'on appelle en ce sens *idéalisme* paraît être plutôt que l'existence des objets matériels hors de nous y est considérée comme n'étant pas connue d'une manière *immédiate* et qui emporte avec elle une certitude primitive. C'est d'ailleurs ainsi qu'il l'avait lui-même défini dans un passage de la 1re édition de la *Critique*, supprimé dans la seconde (Crit. du 4e paralogisme de la raison pure. A, 368 ; cf. *Idéalité**.) — On peut en rapprocher ce qu'on nomme souvent l'*idéalisme* de CONDILLAC, chez qui l'existence d'une réalité matérielle n'est considérée ni comme fausse, ni même comme douteuse, mais seulement comme insaisissable à l'observation directe (celle-ci n'atteignant que les états de l'esprit qui pense), et comme impossible à démontrer par un raisonnement discursif.

KANT oppose à cet « idéalisme empirique » sa propre doctrine sous le nom d'*idéalisme transcendental des phénomènes*. « Ich verstehe aber unter dem *transcendentalen Idealism* aller Erscheinungen den Lehrbegriff, nach welchem wir sie insgesammt als blosse Vorstellungen und nicht als Dinge an sich selbst ansehen, und demgemäss Zeit und Raum nur sinnliche Formen unserer Anschauung, nicht aber für-sich gegebene Bestimmungen oder Bedingungen der Objecte als Dinge an sich selbst sind[1]. » *Crit. de la Raison pure*, Dial. transc., livre II, ch. I. Le paralogisme de la Raison pure, A, 369. — Le contraire en est ce qu'il nomme le *réalisme transcendental*, suivant lequel le temps, l'espace et les objets matériels y contenus, seraient des choses en soi. Et c'est, dit-il, ce réalisme transcendental qui engendre l'idéalisme empirique, tandis que l'idéalisme transcendental permet au contraire un réalisme empirique, autrement dit un dualisme accordant un égal degré de réalité à la matière et à nous-mêmes en tant qu'êtres pensants. (*Ibid.*, 369-371. — *Cf. Antinomie de la Raison pure*. Section VI : « Der transcendentale Idealism als der Schlüssel zur Auflösung der cosmologischen Dialektik[2]. » A. 490 sqq. ; B. 518 sqq.) La seconde édition ajoute de plus en note qu'on peut aussi appeler ces deux formes d'idéalisme *idéalisme formel* et *idéalisme matériel*, et que ces dernières expressions sont même préférables pour éviter toute équivoque.

4. On désigne toujours sous le nom d'*idéalisme* les systèmes philosophiques de FICHTE, de SCHELLING et de HEGEL et il est assez usuel de les caractériser respectivement par les épithètes d'idéalisme *subjectif*, d'idéalisme *objectif*, et d'idéalisme *absolu* : « Le système de Fichte est appelé par les Allemands l'idéalisme subjectif : il est idéalisme en ce sens qu'il fait de l'idéal le principe de toute existence ; il est subjectif en ce qu'il place cet idéal dans le sujet moral considéré comme absolu... Schelling professe un idéalisme objectif... Quant à Hegel, il professera un idéalisme absolu... » FOUILLÉE, *Histoire de la philosophie* (1875), p. 440. Les deux premières de ces expressions viennent de SCHELLING, qui a appelé *idéalisme subjectif* la doctrine de Fichte ; il y oppose la sienne propre sous le nom d'*idéalisme objectif* (*Darstellung meines Systems der Philosophie*, 1801 ; *Werke*, IV, 109) ; la troisième est de HEGEL, qui, d'après son plan ternaire de la

1. « J'appelle *idéalisme transcendental* de tous les phénomènes la doctrine d'après laquelle nous les considérons sans exception comme de simples représentations, non des choses en soi ; et d'après laquelle temps et espace ne sont que des formes sensibles de notre intuition, non des déterminations données en elles-mêmes ou des conditions des objets en tant que choses en soi. » — 2. « L'idéalisme transcendental, clef pour résoudre la dialectique cosmologique. »

directement dans l'Absolu : or, on pourrait montrer que Fichte s'est toujours préoccupé de maintenir ce point de vue contre un idéalisme plus audacieux, celui de Schelling par exemple (voir notamment *Bericht über den Begriff der Wissenschaftslehre*, pp. 371-372 et 384-407). »

Sur **Idéalisme** *au sens métaphysique et gnoséologique.*

Toute cette partie de l'article, et divers passages de la *Critique* correspondante ont été remaniés à la suite des observations de plusieurs membres et correspondants de la Société, dont on trouvera les remarques ci-dessous ou dans le texte, — ainsi que d'après la discussion qui a eu lieu sur ce sujet dans la séance du 2 juillet 1908. La définition donnée au § **A** (sens général) a été rédigée et adoptée dans cette séance. On y est également tombé d'accord qu'il fallait éviter d'appliquer le nom d'*idéalistes* aux philosophes qui, tels que Descartes ou Condillac, reviennent par un détour à poser l'existence d'un monde extérieur matériel indépendant de la pensée.

Voici les différentes autres définitions de l'idéalisme qui avaient été proposées (voir plus haut, à **Idéal et Idéalisme,** celle de **E. Halévy.**)

J. Lachelier : « Je crois qu'on peut donner à ce terme une signification très précise... L'*idéalisme*, au sens philosophique, consiste, ce me semble, à croire que le monde, — tel du moins que je puis le connaître et en parler, — se compose exclusivement de représentation, et même de *mes* représentations, actuelles ou possibles, matérielles ou formelles. Par représentations *possibles*, j'entends par exemple celle du soleil lorsqu'il est au-dessous de l'horizon ; par représentations *formelles*, j'entends celles du temps, de l'espace et de tout ce qu'on peut y construire *a priori ;* j'entends aussi celles (pour lesquelles il faudrait peut-être un autre nom) des lois qui régissent *a priori* tous les phénomènes, comme celles de causalité ou de finalité.

« Mais n'existe-t-il que *mes* représentations ? — Pour moi et dans mon monde, oui ; mais il peut y avoir d'autres systèmes de représentations, d'autres mondes, en partie parallèles, en partie identiques au mien : parallèles dans tout ce qu'ils ont de sensible, les représentations des autres sujets sentant différant des miennes selon la différence des points de vue, comme le voulait Leibniz ; identiques dans tout ce qu'ils ont d'intelligible, c'est-à-dire de mathématique ou de métaphysique, car la représentation du temps, de l'espace, de la causalité, de la finalité ne peut pas différer d'un sujet pensant à un autre.

« Il n'y a même de sujets pensants différents qu'en tant que leurs pensées s'incorporent à des représentations sensibles différentes, — ou plutôt il n'y a, à proprement parler que des sujets sentants, qui pensent d'une seule et même pensée. Rien n'empêche, dès lors, de considérer cette unique pensée comme la substance commune dont les différents sujets sentants ne sont que les accidents. Ainsi l'idéalisme, qui se présentait d'abord sous une forme psychologique, devient une doctrine métaphysique : *mon* monde devient *le* monde, dans la mesure où

marche des idées, s'est représenté son propre système comme la synthèse dont celui de Fichte constituait la thèse et celui de Schelling l'antithèse. (Voir *Appendice.*) Mais il est à remarquer que Fichte n'aurait vraisemblablement pas accepté cette épithète, qui ne se trouve nulle part dans ses écrits. Il fait profession de retenir l'esprit, sinon la lettre du kantisme, et désigne sa propre doctrine sous le nom de *transcendentaler Idealismus*, ou quelquefois *Kritischer Idealismus*. — Willm, qui paraît avoir le premier répandu en France les qualifications indiquées plus haut, ajoutait d'ailleurs très justement, en parlant de la doctrine de Fichte : « On pourrait à plus juste titre l'appeler un *spiritualisme absolu* qu'un *idéalisme subjectif*. » Willm, *Histoire de la Philosophie allemande*, tome II, p. 402 (cf. pp. 398 et suiv.).

5. Renouvier : « Si l'on nomme *idéalistes*, ainsi qu'on le fait souvent, les philosophes qui, tels que Leibniz, et Kant, n'accordent à l'espace et au temps qu'une réalité purement objective » (= idéelle, mentale) « et regardent le sujet matériel pur des écoles matérialistes comme une fiction scientifique... alors les thèses que je pose appartiennent à l'idéalisme incontestablement. Mais s'il plaisait de réserver la qualification aux penseurs dont la tendance marquée (on a pu la reprocher à Kant) est de supprimer l'existence des sujets réels dans le monde, autres que ceux qui sont aptes à philosopher, je pense être aussi éloigné de l'idéalisme qu'il est possible de l'être ». *Essais de critique générale*, Logique, tome I, p. 39 (2e édition).

6. Léon Brunschvicg a donné le nom d'*idéalisme critique* à la doctrine philosophique qu'il a exposée dans ses ouvrages. Voir en particulier son article L'orientation du rationalisme, dans la *Revue de métaphysique et de morale* de 1920, p. 261-343. F. Rauh, dans les *Observations* ci-dessous (1908) avait

appliqué cette même dénomination à l'idéalisme transcendental de Kant ; mais cet usage ne s'est pas généralisé, malgré les noms de « Critique » et de « Criticisme » fréquemment employés en parlant du kantisme.

B. En Morale et dans le langage courant : tournure d'esprit et de caractère qui fait une large place à l'*idéal** au sens **B**, et croit à la puissance de l'idée et du sentiment pour réformer ce qu'il y a de mauvais dans la nature et les sociétés humaines. — *Idéaliste*, subst. et adj., est particulièrement usité en ce sens.

C. En Esthétique, par opposition à *réalisme*, *idéalisme* est appliqué aux diverses doctrines qui considèrent que le but de l'art n'est pas l'imitation de la nature, mais la représentation d'une nature fictive plus satisfaisante pour l'esprit (en quelque sens qu'on entende cette « idéalisation »). « Le réalisme n'existe jamais ; ce qu'on appelle de ce nom n'est, le plus souvent, que l'idéalisme du laid. » G. Séailles, *Le génie dans l'art*, ch. v, p. 161.

CRITIQUE

Combien est large et peu défini le sens d'*idéalisme*, dans son usage proprement philosophique, on peut le voir par les citations précédentes, et mieux encore par les *Observations* qu'on trouvera ci-dessous. Il s'y rencontre, en effet, une indétermination fondamentale, nettement visible dans l'analyse suivante donnée par G. Lyon au début de l'*Idéalisme en Angleterre au XVIIIe siècle*, Introduction, 1-3 : « Le mot idéalisme comporte dans le langage deux acceptions, l'une populaire, la plus accréditée ; l'autre, toute spéciale et moins en faveur. Dans le premier sens, il désigne la tendance d'un homme, d'un art ou d'une époque à subordonner les choses de la vie présente aux objets que notre intelligence conçoit ou que rêve notre imagination... La seconde acception, que nous demandons

---

ma pensée devient la vérité, et à ce titre, la substance unique et universelle. Par là se réconcilient, ce me semble les deux sens que ce mot a, en effet, dans l'histoire de la philosophie.

« Je ne vois donc rien qui empêche d'admettre les définitions citées dans votre *Critique*, et en particulier celle de M. Bergson. Je ne ferais aux deux premières qu'une très légère correction : j'éliminerais l'idée de sujets, distincts de leurs représentations et qui seraient encore, à leur manière, des choses : je dirais que pour l'idéaliste, il n'existe absolument que des représentations, les unes sensibles et individuelles, les autres intellectuelles et impersonnelles. »

Ces observations de **J. Lachelier** définissent avec beaucoup de force et de clarté *une* doctrine philosophique à laquelle on ne saurait nier que le nom d'*idéalisme* s'applique très bien. Mais est-elle *la seule* qui puisse être appelée de ce nom ? Il est certain que, soit historiquement, soit dans l'usage contemporain, ce terme s'applique à beaucoup de théories qui ne présentent pas toutes les déterminations énoncées ci-dessus. — Doit-on, d'autre part, considérer cette définition comme s'appliquant non à l'usage actuel, mais à l'usage futur, et comme une proposition de restreindre dorénavant à cette signification précise le sens du terme *idéalisme ?* Ce serait peut-être souhaitable, mais il paraît bien difficile d'obtenir cette limitation d'un terme si souvent employé, et dans des cas si divers. **(A. L.)**

F. Rauh a proposé de classer ainsi qu'il suit les sens divers du mot **Idéalisme,** considérés dans l'usage actuel seulement :

« I. Doctrine d'après laquelle il n'y a pas de substrat matériel, de substance, distincte des sensations ou, comme on dit plus ordinairement aujourd'hui, des images qui composent le monde extérieur. — Ce sens est à éliminer, et, en fait, tend à s'éliminer parce que la question de la substance ne se pose plus guère, du moins en ces termes métaphysiques ; — surtout en France, depuis la disparition du cousinisme.

« II. Doctrines d'après lesquelles les images externes n'existent pas en dehors de leur relation avec un sujet.

« A. *Idéalisme critique.* Les images sont seulement *présentées* à ce sujet, mais non *créées* par lui. Sur la cause de ces images, l'homme ne sait rien. — En général, les penseurs qui se placent à ce point de vue considèrent plutôt le sujet pensant, raisonnable. C'est la conception kantienne. Le monde extérieur n'existe-t-il, d'après Kant, que pour les *sujets pensants individuels ?* Ou faut-il admettre qu'il existe selon lui, en dehors de ces sujets, une *loi* qui les dépasse, en sorte que le kantisme signifierait : c'est une loi qu'à tout sujet pensant se présentent des images, — ce qui introduirait dans cette doctrine quelque chose comme la notion d'Idée inconsciente ? Ou Kant ne s'est-il pas posé ce problème ? — Mais cette question sortirait des limites du Vocabulaire.

« Stuart Mill (pour autant qu'on peut préciser sa pensée dans certaines parties de ses œuvres), représenterait la forme *empirique* de ce qu'on peut appeler la doctrine *présentative* du monde extérieur. On pourrait, sous quelques réserves, ranger à cet égard dans la même catégorie que Mill, Renouvier et les néocriticistes.

« B. *Idéalisme dogmatique.* Le monde extérieur est *créé* par le sujet considéré soit comme conscient, soit dans son prolongement inconscient (car tous les théoriciens de la connaissance font, sous une forme ou sous une autre, une place plus ou moins grande à une forme d'existence qui enveloppe l'existence consciente et qui est connue seulement par ses effets :

« a. *Idéalisme psychologique.* Le monde des images est créé par l'activité des sujets individuels, humains ou autres, ou de la nature, conçue comme un sujet

à retenir, est tout à la fois parente de ce premier sens et le dépasse hardiment. Cette philosophie prend le nom d'idéaliste qui aperçoit, au-dessus du monde actuel, tout un autre univers que nos pensées composent et dont un esprit omni-présent, *le nôtre peut-être*, fournit le théâtre. Elle ose plus. Au lieu que tout à l'heure, l'âme éprise du mieux se contentait d'inventer par delà les êtres ambiants des types embellis sur la consistance desquels elle ne se faisait nulle illusion, l'esprit maintenant prend en lui-même assurance et foi. Le réel prétendu devient, pour lui, signe et symbole et ce sont désormais ses pensées, avec leurs lois inflexibles, leur inépuisable variété de formes et de contours, qu'il estime seules de véritables existences... Nous conclurons, axiome où se résume la philosophie idéaliste : ce qui existe des choses, ce sont les idées que l'esprit en possède. »

En effet, — sans parler des différents sens que peut recevoir ici le mot *idées* — qu'entendra-t-on dans cette formule par l'*esprit ?*

Sera-ce l'esprit *individuel* du philosophe qui raisonne ? Il est certain que le premier argument de l'idéalisme est d'abord l'impossibilité *pour l'individu* de sortir de sa conscience *individuelle*. Mais Berkeley lui-même n'entend pas en demeurer au solipsisme. — Sera-ce la somme des esprits individuels ? On attribue par là à ces esprits une forme d'existence en soi qui sert de base aux idées et qui, par suite, implique un réalisme comme condition de cet idéalisme : par conséquent, la formule n'est plus applicable à la rigueur. Sera-ce un esprit universel, comme le Dieu de Spinoza ? La même difficulté se présente pour définir le rapport de cet esprit à l'esprit individuel, dont l'existence est le point de départ du problème.

Une manière toute différente d'entendre l'idéalisme, dont les exemples datent de l'Antiquité, et qui se mêle quelquefois à la première, consiste à

prendre l'*esprit* en un autre sens et, pour ainsi dire, en compréhension. On entend alors par là un ensemble de caractères ou de lois qui définiraient la nature de la pensée et l'on admet que le réel se compose d'*idées*, c'est-à-dire d'essences intelligibles, qui n'ont rien d'opaque et d'impénétrable, en droit, pour *un* esprit donné qui s'efforce de le comprendre. En ce sens, le Platonisme est très justement appelé un idéalisme. « On pourrait dire aussi, nous écrit M. J. Lachelier, que le cartésianisme en est un, en ce sens que l'étendue, dont il forme toutes choses, n'est vraiment que l'idée objectivée de l'étendue. » — Mais, ici encore, le sens se divise : ou bien l'on admet que l'esprit, ainsi défini, implique et contient *toute* la représentation ; telle paraît avoir été l'attitude de Leibniz : *idéalisme* est alors très voisin d'*intellectualisme* au sens **A** ; — ou bien, en présence des difficultés que soulève cette forme extrême de la doctrine (notamment celle d'expliquer dans cette hypothèse, l'individualité), on se réduit comme Kant à soutenir qu'il contient seulement la *forme* de la connaissance : mais alors il devient nécessaire d'admettre que la matière de celle-ci, *donnée* à chaque esprit individuel, constitue un réel avec lequel cet esprit entre en contact, bien qu'impossible à isoler en fait, ce réel reste en principe la véritable chose en soi ; de sorte que l'idéalité de la sensation, point de départ de l'idéalisme, s'en trouve finalement exclue.

Cette indétermination qui laisse en suspens la question de savoir si l'on parle de l'esprit *individuel*, ou de l'esprit *collectif*, ou de l'esprit *en général*, se rencontre dans la plupart des définitions de l'idéalisme :

« L'idéalisme, pris en général, doit être défini : tout système qui réduit l'objet de la connaissance au sujet de la connaissance. Il a été formulé de cette manière : « *Esse est percipi ;* l'être des choses consiste à être perçu par le sujet pensant. » P. Janet, *Traité élé-*

---

unique et universel. La distinction entre les diverses sortes de sujets n'est d'ailleurs pas toujours faite par les auteurs qui soutiennent cette thèse, et souvent même la question n'est pas posée. Théorie de Schopenhauer, et semble-t-il, de Taine (sous la forme de la théorie physiologique de la *projection*) ; de M. Bergson aussi, qui applique une conception vitaliste à la nature tout entière. On notera, dans toutes ces philosophies, la place faite à l'inconscient.

« b. *Idéalisme rationnel.* Le monde extérieur résulte du développement soit des sujets pensants, des Raisons individuelles, soit d'une raison consciente universelle, soit enfin d'un système d'Idées indépendant des consciences, inconscient au moins pour les consciences humaines, et qui est comme un objet par rapport à elles. C'est le mouvement dialectique de l'esprit objectif. Attitude représentée, avec des nuances diverses, par Fichte, Schelling, Hegel, chez qui l'on trouve plus ou moins mêlées et plus ou moins précisément formulées, les diverses hypothèses de l'idéalisme rationnel que nous venons d'énumérer.

« Je crois qu'en somme le mot *idéalisme* pourrait être conservé pour désigner tous les sens distingués dans le § II, puisqu'il y a en effet un caractère essentiel commun à tous ces sens, qui consiste en ce que toutes les doctrines dites idéalistes admettent également que le monde extérieur n'existe pas en soi, indépendamment d'un sujet.

« III. On se sert quelquefois du mot *idéalisme* pour désigner des doctrines qui concernent non la relation du sujet aux choses, mais la nature même du sujet. Ainsi on dira que le Platonisme, le Kantisme sont des idéalismes parce qu'ils font une place privilégiée aux Idées. Mais ce sens est, semble-t-il, en régression et il n'y a pas lieu de le ressusciter. Il y a d'autres mots pour désigner les doctrines en question, celui de réalisme métaphysique pour le platonisme, de rationalisme formel ou de formalisme pour le kantisme, etc. »

Sur la Critique. Observations faites à la séance du 2 juillet 1908 :

L. Brunschvicg : « *Idéalisme* peut avoir un sens très précis, à condition de ne pas séparer la théorie de la connaissance et la métaphysique ; car précisément l'idéalisme soutient que toute la métaphysique se réduit à la théorie de la connaissance. L'affirmation de l'être a pour base la détermination de l'être comme connu, thèse admirablement nette (sauf analyse ultérieure du mot *connu*) par opposition au réalisme, qui a pour base l'intuition de l'être en tant qu'être. »

L. Boisse : « Le terme d'*idéalisme* n'est vague que pour la pensée déréglée, pour la pensée qui ne sent pas le besoin de relier ses éléments en des synthèses systématiques, et de proche en proche d'aller ainsi jusqu'à un centre organique. Il est très précis au contraire pour la pensée philosophique. On peut le définir, et on l'a défini : toute doctrine qui donne à la pensée un avantage sur les choses et qui considère l'esprit, le sujet, comme privilégié par rapport au monde, à l'objet. »

Voir au *Supplément*, à la fin du présent ouvrage, les observations de M. **A. Darbon** et de **A. Spaier** sur l'unité des sens du mot *Idéalisme*, trop étendues pour pouvoir être insérées ici.

Sur Idéalisme, au *sens esthétique.*

Ce sens ne se rattache que de bien loin au sens métaphysique du mot *idéalisme.* L'idéalisme esthétique, moral, etc., est la poursuite d'un *idéal*, et la question de

mentaire de philosophie, § 660 (4e éd., p. 806). « En ontologie, l'idéalisme consiste à dire que les choses ne sont rien de plus que *nos* propres pensées... il n'y a de réel que *des* sujets pensants et la réalité des objets consiste à être pensé par ces sujets. » GOBLOT, *Vocabulaire philosophique*, Vo, 272. — « Pour l'idéaliste, il n'y a rien de plus dans la réalité, que ce qui apparaît à *ma* conscience, ou à *la* conscience en général. » BERGSON, *Le Paralogisme psychophysiologique*, C. R. du Congrès de Genève, 1904, p. 429. (L'auteur avertit d'ailleurs, en ce passage, qu'on peut encore prendre, et que lui-même a encore pris ailleurs le mot dans une autre acception.)

On a même étendu quelquefois le nom d'*idéalisme* (quoique bien rarement, semble-t-il) à cette thèse que les objets perçus sont, *en soi*, de même nature que l'esprit qui les pense, autrement dit à la théorie *panpsychiste*. (V. BINET, *L'âme et le corps*, p. 203, où ces deux termes sont identifiés.)

Il semblerait donc qu'il y ait lieu de faire le moindre usage possible d'un terme dont le sens est aussi indéterminé. Voir cependant les réserves de M. A. DARBON et celles de A. SPAIER, reproduites dans l'*Appendice* **(S)**.

Rad. int. : Idealism.

« Idéalisme social », E. *Social Idealism*, appliqué d'abord aux idées d'amélioration et de progrès social qui ont occupé la pensée de Berkeley et déterminé l'œuvre philanthropique et moralisatrice à laquelle il s'est consacré pendant la période active de sa vie (FRASER, *Berkeley*, 1871 ; III, 87). — Cette expression a été prise pour titre d'un ouvrage par Eugène FOURNIÈRE (Alcan, 1898). Elle représente pour lui : 1° l'idée que l'évolution sociale manifeste une certaine logique ; 2° l'idée que l'humanité, de plus en plus consciente, devient l'ouvrière de ses destinées, et substitue un monde de raison et de liberté à l'état actuel, mécanique et amoral, des phénomènes économiques.

IDÉALITÉ, D. *Idealität ;* E. *Ideality ;* I. *Idealità.*

Caractère de ce qui est idéal au sens **C** (ou *idéel*). « L'idéalité du temps et de l'espace. » — « Les discussions sur la réalité ou l'idéalité du monde extérieur. » BERGSON, *Matière et mémoire*, p. 1.

Ce mot, comme *idéalisme*, peut s'entendre de deux façons assez différentes :

1° (Sens le plus usuel). Caractère de ce qui est dans l'esprit seulement, ou du moins qui ne peut être connu qu'en tant que phénomène de l'esprit. « Diese Ungewissheit (l'incertitude sur l'existence, *das Dasein*, des objets extérieurs) nenne ich die Idealität äusserer Erscheinungen, und die Lehre dieser Idealität heisst der Idealismus, in Vergleichung mit welchem die Behauptung einer möglichen Gewissheit von Gegenstände äusserer Sinne der Dualismus genannt wird[1]. » KANT, *Critique de la Raison pure*, 1re édition. Dial. transc., Paral. de la R. P. : « Le quatrième Paralogisme, celui de l'idéalité. »

2° (Plus rarement). Caractère de ce qui est dans sa nature, homogène à l'existence de cet idéal et de la possibilité de le réaliser n'a rien à voir avec la doctrine qui compose le monde soit de *mes idées*, soit d'*Idées*. On peut cependant, en y réfléchissant, trouver un point de contact. Si chaque être vivant, si l'homme, si les œuvres essentielles de l'homme, comme les cités, sont *coulues* par la nature, alors l'art, la morale, la politique doivent s'efforcer de découvrir cette volonté et de l'exprimer, chacun à leur manière, dans leurs préceptes ou leurs productions : il ne peut y avoir d'idéal que s'il y a des Idées. **(J. Lachelier.)**

1. « J'appelle cette incertitude l'*idéalité* des phénomènes extérieurs, et la doctrine qui soutient cette idéalité s'appelle l'*idéalisme ;* par opposition à celle-ci, la thèse qui admet pour les objets des sens externes une certitude possible est appelée le *dualisme*. »

l'esprit, adéquatement saisissable par la pensée ; par exemple, l'étendue chez DESCARTES. On pourrait bien parler, en ce sens, de l'idéalité du réel.

Cf. *Idéalisme**, critique et observations.

IDÉAT, L. Scol., *Ideatum*. (Terme rarement employé.)

A. L'objet (notamment l'œuvre d'art ou d'industrie) produit conformément à une idée préconçue. « *Ideatum est vi ideæ productum.* » (« L'idéat est ce qui est produit par la puissance d'une idée. ») GOCLENIUS, 211 B, d'après Albert le Grand.

B. Objet auquel correspond une idée. « Idea eodem modo se habet objective, ac ipsius ideatum se habet realiter. » (« L'idée présente, dans l'ordre de la pensée, les mêmes caractères que son idéat dans l'ordre de la réalité. ») SPINOZA, *De Emendatione*, VII, 41. — « Idea vera debet cum suo ideato convenire. » (« L'idée vraie doit être d'accord avec son idéat. ») ID., *Éthique*, I, Axiome 6. (Mais, fait-il remarquer, ce n'est cependant pas à cet accord qu'on en reconnaît la vérité.)

IDÉATION, D. *Ideation ;* E. *Ideation ;* I. *Ideazione.*

Formation et enchaînement des idées, au sens **D.** (Se dit surtout en tant que l'on voit dans cette formation et cet enchaînement d'idées, une « fonction naturelle » de l'esprit, à étudier empiriquement comme les fonctions physiologiques du corps.)

Rad. int. : Idead.

IDÉE, D. **A, B, C.** *Idee ;* **D.** *Vorstellung ;* — E. *Idea ;* — I. *Idea.*

Du G. 'Ιδέα, proprement *forme visible, aspect :* τὴν ἰδέαν πάνυ καλός, tout à fait beau à voir. PLATON, *Protagoras*, 315 E ; τὴν ἰδέαν ... τῆς γῆς, la forme de la terre ; ID., *Phèdre*, 108 D. — D'où *forme distinctive*, espèce (cf. *Species*, qui se rattache à *Spectare*, *specimen*, etc., comme ἰδέα à ἰδεῖν, εἶδος, etc.) : πολλαὶ ἰδέαι πολέμου, beaucoup de *formes* ou de genres de guerre. THUCYDIDE, I, 109.

De là, les sens suivants, encore en usage :

A. « Idée », au sens platonicien du mot (s'écrit toujours dans ce sens avec une majuscule).

« Sensu philosophico est forma vel species rerum quæ ratione et intelligentia continetur, hoc est æterna et immutabilis, exemplum (vern. *Urbild*, *Idee*, *Wesen an Sich*. Cf. εἶδος). » AST, *Lexicon Platonicum*, II, 87.

Il y ajoute d'ailleurs ce qu'il appelle, chez Platon, le « sens logique » du mot ; mais ce sens logique, comme il le remarque, est inséparable du sens métaphysique : « Et sensu qui dicitur logico,

Sur Idée. — Le texte de cet article a été remanié à la suite de la discussion qui a eu lieu dans la séance du 2 juillet 1908. On remarquera notamment que le sens primitivement défini sous la lettre **C** est maintenant désigné par la lettre **D,** une division spéciale ayant été attribuée au sens d'*intention*, *projet*, *dessein*, qui n'avait d'abord été mentionné que comme un intermédiaire probable entre le sens platonicien et le sens cartésien.

Une nouvelle rédaction du **§ B** a été introduite dans la 6e édition pour tenir compte des critiques de M. **Marsal** sur le sens respectif des expressions *concept* et *idée générale*.

La partie historique a été notablement complétée, en partie d'après des observations reçues de **G. Beaulavon, M. Blondel, F. Tönnies,** et **C. C. J. Webb,** en partie d'après de nouvelles recherches de l'auteur.

V. Egger nous a signalé ce fait que BOSSUET, contrairement à la plupart des cartésiens, conserve au mot *idée* son sens étroit et scolastique. Dans sa *Logique*, dont tout le livre I traite *Des Idées*, il les distingue des images, et remarque que

est notio communis vel generalis, quæ Platoni non est notio a rebus abstracta, sed ipsa rei natura animo spectata... « Τὰς δέ... ἰδέας νοεῖσθαι μέν, ὁρᾶσθαι « δ'οὔ. » *Rép.*, VI, 507 B. »

A ce sens platonicien peuvent se rattacher :

1° L'usage que fait KANT du mot *Idée*. Il appelle *Idées transcendentales* ou *Idées de la Raison pure* ce qui, dans notre pensée, non seulement ne dérive pas des sens, mais dépasse même les concepts de l'entendement, puisque l'on ne peut rien trouver dans l'expérience qui en fournisse une illustration. « Ich verstehe unter *Idee* einen notwendigen Vernunftbegriff, dem kein kongruirender Gegenstand in den Sinnen gegeben werden kann[1]. » *Crit. de la Raison pure*, Dial. transc., livre I, § 2 : *von den transcendentalen Ideen*. Ces idées sont celles d'unité absolue du sujet, de systématisation complète des phénomènes (comprenant les quatre « idées cosmologiques »), enfin de réduction à l'unité de toutes les existences, idées auxquelles correspondent respectivement l'âme, le monde et Dieu. — Bien que Kant rapproche lui-même cet usage de celui de Platon, on remarquera que le sens **C** n'y est pas étranger, par exemple quand il dit que « l'apparence transcendentale » fournit l'*idée* de trois sciences apparentes tirées de la Raison pure. (*Dialect. transc.* Réflexion sur l'ensemble de la psychologie pure.) — Il ajoute qu'une fois accoutumé à la distinction nette de la *représentation sensible*, de la *notion*, ou concept de l'entendement, et de l'*idée*, « on ne peut plus supporter » d'entendre appeler *idée* la représentation de la couleur rouge, qui n'est pas même une notion. (L'auteur visé par Kant est sans doute LOCKE ; mais ce sens est aussi celui de DESCARTES et de HOBBES : voir ci-dessous.)

2° L'usage du mot *Idée* en matière d'esthétique dans les expressions comme celle-ci : « Das Schöne bestimmt sich... als das sinnliche Scheinen der Idee[1]. » HEGEL, *Vorlesungen über die Aesthetik*, I, § 1. — « La manifestation sensible de l'idée... est l'objet de l'art. » LAMENNAIS, *Esquisse d'une philosophie*, livre VIII, ch. I. (Mais il est possible que dans ces textes, le mot emprunte aussi quelque chose du sens **C** : intention, dessein préconçu.) — On trouve, en tout cas, le sens métaphysique pur dans le livre III du *Monde comme volonté et représentation* de SCHOPENHAUER, où il prend expressément l'*Idée*, au sens platonicien, pour objet de l'art.

B. Concept* en tant qu'acte ou qu'objet de pensée, non en tant que terme logique. « L'idée de Dieu ; l'idée de temps » ; etc.

L'idée générale est celle qui est considérée non seulement dans ses caractères, mais aussi dans son extension (celle-ci étant supposée supérieure à l'unité). Aussi cette expression s'emploie-t-elle surtout en parlant d'idées construites par comparaison* et par généralisation*, au sens **A.** Mais cet usage est loin d'être exclusif. Dans *De l'intelligence* (2e partie, livre IV), TAINE divise le ch. I en deux sections : « Idées générales qui sont des copies ; idées générales qui sont des modèles. »

Idée, employé seul, a rarement ce sens ; mais il est très usuel avec un complément : l'idée de mammifère, l'idée de triangle, l'idée de valeur, etc.

C. Préconception, dans l'esprit, d'une chose à réaliser ; projet, dessein. Par suite, idée nouvelle, invention. Sens très usité dans le langage courant : « Avoir une idée ; un homme à idées. »

— Dans la langue du droit : « La loi protège la forme, non l'idée. » POUILLET, *Propriété littéraire et artistique*, n° 20ter (communiqué par M. CLUNET).

— Plus rare en philosophie : « Idee der Transcendental philosophie. » KANT, *Critique de la Raison pure*, Introduction, § 1. La préface de la *Sémantique* de BRÉAL est intitulée : « Idée de ce livre. » — Cf. *vues*, *visées*, qui ont le même rapport avec *videre* que ἰδέα avec ἰδεῖν.

D. A partir du XVIIe siècle (sens le plus usuel dans la philosophie moderne) : tout objet de pensée en tant que pensé, et s'opposant par là :

1° soit, en tant que phénomène *intellectuel*, au sentiment et à l'action ;

2° soit, en tant que représentation *individuelle*, à la vérité, et d'une façon générale, au mode d'existence, quel qu'il soit, que peut avoir cet objet indépendamment de l'esprit qui le pense actuellement.

« Quelques-unes [de mes pensées] sont comme les images des choses, et c'est à celles-là seules que convient proprement le nom d'*idée ;* comme lorsque je me représente un homme, une chimère, ou un ange, ou Dieu même. D'autres, outre cela, ont quelques autres formes, comme lorsque je

1. « J'entends par *Idée* un concept nécessaire de la raison, auquel aucun objet adéquat ne peut être donné dans les sens. »

1. « Le Beau se détermine comme la manifestation sensible de l'Idée. »

les idées proprement dites sont « intellectuelles ». — « L'idée, dit-il, peut-être définie : ce qui représente à l'entendement la vérité de l'objet entendu. Ainsi on ne connaît rien que ce dont on a l'idée présente... Le terme est la parole qui signifie cette idée ; l'idée représente immédiatement les objets ; les termes ne signifient que médiatement et en tant qu'ils rappellent les idées... Le jugement se forme par l'union ou l'assemblage des idées. » Cet usage paraît intermédiaire entre les sens **B** et **D.**

Voici quelques autres textes précisant ou spécifiant certains des sens indiqués dans le corps de l'article.

DESCARTES : « *Ideae* nomine intelligo cujuslibet cogitationis formam illam per cujus immediatam perceptionem ipsius ejusdem cogitationis conscius sum. » *Rép. aux deuxièmes objections*. Ad. et T., VII, 160. Texte pris par ARNAULD comme base de sa discussion contre Malebranche (*Des vraies et des fausses idées*, ch. VI). — Cf. *Ibid.*, ch. V : « J'ai dit que je prenais pour la même chose la perception et l'idée. Il faut néanmoins remarquer que cette chose, quoique unique, a deux rapports : l'un à l'âme, qu'elle modifie ; l'autre, à la chose aperçue, en tant qu'elle est objectivement dans l'âme ; et le mot de *perception* marque plus directement le premier rapport et celui d'*idée* le dernier (*Définitions*, VI).

« L'objet immédiat de notre esprit, lorsqu'il voit le Soleil, par exemple, n'est pas le Soleil » (c'est-à-dire, comme il résulte de ce qui précède, l'objet *extérieur à notre corps* que nous pensons sous ce nom) « mais quelque chose qui est intimement unie à notre âme ; et c'est ce que j'appelle *idée*. Ainsi, par ce mot *idée*, je n'entends ici autre chose que ce qui est l'objet immédiat, ou le plus proche de l'esprit quand il aperçoit quelque objet. » MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité*, livre III, 2e partie, ch. I, § 1. Cf. *Idées* représentatives*.

Critique de l'usage de LOCKE par LEIBNIZ : « Les idées sont en Dieu de toute éternité, et même elles sont en nous avant que nous y pensions actuellement... Si quelqu'un les veut prendre pour des pensées actuelles des hommes, cela lui est permis : mais il s'opposera sans sujet au langage reçu. » *Nouveaux Essais*, livre III, ch. IV, 17.

Idea, chez HUME (qui oppose expressément ce sens à celui de Locke), se dit des états de conscience qui ne sont pas primitifs, mais qui consistent dans la répétition ou l'élaboration de ce qui constituait une donnée primitive *(impression)*. *Traité de la Nat. hum.*, 1er partie, livre I, § 1 et note ; *Essai*, 2e section.

Idée, au sens **A**, 2° : « *Idée du despotisme.* — Quand les sauvages de la Loui-

veux, que je crains, que j'affirme ou que je nie. » DESCARTES, *3e Médit.*, § 5. — « Lorsque je pense à un homme, je me représente une *idée* ou *image* composée de couleur et de figure... de Dieu, nous n'avons aucune *image* ou *idée ;* c'est pourquoi on nous défend de l'adorer sous une image, de peur qu'il ne nous semble que nous concevions celui qui est inconcevable. » HOBBES, *5e Obj. aux Méditations.* — « Par le nom d'*idée*, il (Hobbes) veut seulement qu'on entende ici les images des choses matérielles dépeintes en la fantaisie corporelle ; ... mais j'ai souvent averti que je prends le nom d'idée pour tout ce qui est conçu immédiatement par l'esprit... et je me suis servi de ce mot parce qu'il était déjà communément reçu par les philosophes pour signifier les formes des conceptions de l'entendement divin, encore que nous ne reconnaissions en Dieu aucune fantaisie ou imagination corporelle, et je n'en savais point de plus propre. » DESCARTES, *Réponse à la 5e objection de Hobbes.* Cf. *Réponse aux deuxièmes objections :* « Je n'appelle pas du nom d'idées les seules images qui sont dépeintes en la fantaisie ; au contraire, je ne les appelle point ici[1] de ce nom en tant qu'elles sont en la fantaisie corporelle, c'est-à-dire en tant qu'elles sont dépeintes en quelque partie du cerveau, mais seulement en tant qu'elles informent l'esprit même qui s'applique à cette partie du cerveau. » *Raisons qui prouvent l'existence de Dieu*, etc., § 2.

« Idea is the object of thinking. — Every man being conscious to himself that he thinks ; and that which his mind is applied about, whilst thinking, being the ideas that are there, it is past doubt that men have in their minds several ideas, such as are those expressed by the words whiteness, hardness, sweetness, thinking, motion, man, elephant, army, drunkenness and others[1]. » LOCKE, *Essay*, Book II, ch. I.

« There are properly no *ideas*, or passive objects, in the mind but what were derived from sense : but there are also besides these her own acts or operations : such are notions[2]. » BERKELEY, *Siris*, § 308.

Cf. *Idées* représentatives.*

1. « Ici », parce qu'en d'autres passages il applique ce mot à des images matérielles, par exemple a celles qui se forment, suivant lui, sur la glande pinéale. Voir *Critique.*

1. « L'idée est l'objet de la pensée. — Tout homme ayant en lui-même conscience de penser ; et ce à quoi son esprit s'applique, quand il pense, étant les idées qui s'y trouvent, il est hors de doutes que les hommes ont dans leur esprit diverses idées telles que sont celles exprimées par les mots blancheur, dureté, douceur, pensée, mouvement, homme, éléphant, armée, ivresse, etc. » — 2. « Il n'y a proprement dans l'esprit d'*idées*, ou d'objets passifs, que celles qui sont venues des sens ; mais il y a aussi, en outre, ses propres actes ou opérations, comme sont les notions. »

E. *Spécialement :* opinions, théories. P. ex. MILLIOUD, Essai sur l'histoire naturelle des idées, *Revue philosophique*, février 1908. Le mot, en ce sens, garde et accentue même son caractère intellectualiste ; les « idées » s'opposent aux passions, aux besoins, aux impulsions, et dans une certaine mesure, à la volonté. Cf. *Idéologie*.*

Quelquefois même le mot, en ce sens, devient presque synonyme de l'esprit, ou tout au moins de l'ensemble des pensées qui s'y trouvent : « Cela ne vient pas même dans l'idée. » MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, V, 4.

CRITIQUE

Le sens **B** du mot *idée* paraît d'abord n'être que le sens **A** dépouillé de son caractère métaphysique et, pour ainsi dire, affaibli. Mais il ne faut pas oublier que dans la langue grecque, le sens d'ἰδέα est beaucoup plus large que celui d'*Idée* platonicienne. On en a vu plus haut des exemples. Chez ARISTOTE, il est employé en trois acceptions : « 1° *Forma*, quæ sensibus percipitur : τὴν ἰδέαν μακρός, βραχύς, etc. (Περὶ τὰ ζῷα ἱστορίαι, VI, 35, 580 *a* 28)... 2° *Logice*, idem quod species generis, εἶδος : τὸ τῶν ἰχθύων γένος πολλὰς περιέχον ἰδέας (*Ibid.*, II, 13, 504 *b* 14)... 3° *Sensu platonico :* Οἱ τὰς ἰδέας λέγοντες (*Physique*, II, 2, 193 *b* 36). » D'après BONITZ, *Index aristotelicus*, V° Ἰδέα.

Le sens **C** est très usuel dès le moyen âge :

« Hoc enim significat nomen *ideae* ut sit scilicet quaedam forma intellecta ab agente, ad cujus similitudinem exterius opus producere intendit, sicut aedificator in mente sua praeconcipit formam domus. » St THOMAS D'AQUIN, *Quæstiones quodlibetales*, IV, 1, 1 *c*, dans SCHÜTZ, *Thomas-Lexikon*, V°. *Idea*, en ce sens, est fréquemment opposé par lui à *ideatum :* voir *Ibid.*, verbo *Ideare.*

GOCLENIUS le définit de même : « Generatim idea est forma seu exemplar rei, ad quod respiciens opifex efficit id quod animo destinarat. » 208 A. « Idea est ratio architectatrix, id est secundum quam fit fabricatio in mente artificis. » 209 B. Il l'oppose également à *ideatum :* « *Ideatum* est vi ideae productum, seu ideae effectum. » 211 B. (Suit un texte d'Albert le Grand appuyant cette définition.) — Mais *Idea* a aussi quelquefois, d'après lui, le sens d'idée générale, construite par l'esprit d'après les choses : « Ideae sumuntur nonnunquam pro conceptionibus, seu notionibus animi communibus. » 210 A. (Voir plus bas.)

HAMILTON, qui a consacré plusieurs pages de ses *Discussions* à l'histoire et à la critique de ce mot, ne parle pas de ce sens. Réfutant, et avec raison, Brown qui attribuait au moyen âge

siane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied et cueillent le fruit. Voilà le gouvernement despotique. » MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, V, XIII.

Quel usage, actuellement, doit-on faire du mot « idée » ?

La première rédaction de cet article contenait, pour conclusion de la *Critique*, le passage suivant :

« Hamilton déclare qu'il est impossible de réserver ce mot à un usage technique, et qu'on ne peut plus à son époque l'employer qu'au sens vague ou il enveloppe les présentations des sens, les représentations de l'imagination et les concepts ou notions de l'entendement ; que d'ailleurs il est utile d'avoir ainsi un terme très général enveloppant out ce qui, dans l'esprit, est conçu comme corrélatif à un objet. (*Logique*, leçon VII, § 20.) Les raisons d'usage qu'il en donne n'ayant fait que devenir plus fortes depuis ce temps, il paraît recommandable d'employer toujours le mot au sens **D**, sauf dans le cas où il s'agira spécialement de la théorie platonicienne, auquel cas la majuscule évitera toute confusion.

« Le sens **B** est déjà très précisément désigné par *concept**. Le concept est en ce sens une des espèces du genre *idée*. Si l'on veut distinguer, avec quelques logiciens, les vrais concepts (rigoureux) et les pseudo-concepts (fondés seulement sur des ressemblances empiriques), il serait bon d'admettre que l'expression « idée générale » désigne les uns et les autres. »

Ces conclusions ont été désapprouvées par quelques membres de la Société :

F. Rauh : « Il n'est légitime d'appeler idée qu'un acte intellectuel portant sur la sensation, non la sensation elle-même. L'idée, au bon sens du mot, est toujours une opération ou une création de l'esprit. »

J. Lachelier : « L'emploi du mot idée pour signifier non le concept (car il y en a un), mais la sensation même du blanc ou du rouge, est *intolérable*, selon la très juste remarque de Kant. Cet emploi ne serait-il pas né d'une confusion entre les εἴδη de Platon et d'Aristote, et les εἴδωλα d'Épicure ? Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il faut absolument condamner ce sens, qui a le tort énorme de confondre des actes de l'esprit tels que le concept (même celui d'une qualité sensible)

l'emploi du mot *idée* au sens d'*idée-image*, d'espèce sensible, il ajoute : « Previous to the age of Descartes, as a philosophical term, it was employed exclusively by the Platonists, at least exclusively in a Platonic meaning[1]. » (*Discussions*, p. 70 : Philosophy of perception.) Les textes ci-dessus montrent que ce n'est pas exact.

Comment le sens **C** s'est-il produit ? On peut vraisemblablement l'expliquer par la représentation des idées platoniciennes sous la forme de pensées de Dieu, qui formeraient le plan architectural de l'Univers. Cette interprétation, donnée par St Augustin, adoptée par St Thomas d'Aquin, reste classique dans toute la philosophie médiévale et se retrouve chez Bacon, Leibniz, etc. La comparaison de la création divine à la création d'une œuvre d'art, dont l'artiste conçoit d'abord le dessein, se rencontre déjà chez Sénèque et a vraisemblablement favorisé la transposition de ce mot de l'esprit divin à l'esprit humain.

Le sens **D**, enveloppant tous les phénomènes psychologiques représentatifs, est peut-être un élargissement populaire du sens **C**. Beaucoup de termes scolastiques ont ainsi passé dans la langue courante (p. ex. *catégorie, essentiel*, etc.). Cet élargissement peut avoir été favorisé, chez les lettrés, par le souvenir du sens grec (assez voisin quelquefois de celui qu'a notre mot *image*). « Concipiendum est sensum communem fungi etiam vice sigilli ad easdem *figuras* vel *ideas*, a sensibus externis puras et sine corpore venientes in phantasia vel imaginatione veluti in cera formandas. » Descartes, *Regulae*, XII. — « Entre ces figures, ... ce ne sont pas celles qui s'impriment dans les organes des sens extérieurs, ... mais seulement celles qui se tracent sur la superficie de la glande H, où est le siège de l'imagination et du sens commun, qui doivent être prises pour les *idées*, c'est-à-dire pour les *formes* ou *images* que l'âme raisonnable considérera immédiatement lorsque, étant unie à cette machine, elle imaginera ou sentira quelque objet. » Id., *Traité de l'Homme*, t. XI, p. 176-177. Ce sens est le même que celui de Hobbes. On le retrouve dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire : « Qu'est-ce qu'une *idée?* C'est une *image* qui se peint dans mon cerveau. » (Ed. Beuchot, XXX, 265.)

Ces textes rendent assez douteuse l'explication, d'ailleurs obscure, que donne Descartes sur l'origine du sens qu'il attribue à ce mot : voir le passage des *Réponses à Hobbes* cité plus haut. Il est vraisemblable que Hobbes et lui ont pris le mot dans un sens qui existait déjà à leur époque, et qui avait été déterminé, au moins en partie, par la connaissance de l'étymologie grecque. Hamilton (*Discussions*, p. 70) en signale l'usage dans Buchanan, *Historia animae humanae*, Paris, 1636. Le mot idée y est employé avec son sens familier pour désigner les objets non seulement de l'intellect, mais de la mémoire et des sens.

Cet usage est suivi chez presque tous les cartésiens à l'exception de Bossuet (voir aux *Observations*). — Cf. notamment *Logique de Port-Royal*, 1er partie, ch. I : « Des idées selon leur nature et leur origine. » Et, voir plus loin, à l'article *Idées représentatives*, l'opinion d'Arnauld sur l'usage de ce mot.

Spinoza conserve, mais en l'adaptant à l'usage cartésien et à sa propre théorie, l'opposition de l'*idea* et de l'*ideatum* : « Idea vera debet convenire cum suo ideato. » *Éthique*, I, Axiome 6. — « Per ideam intelligo mentis conceptum, quem mens format propterea quod est res cogitans. Dico potius conceptum quam perceptionem, quia perceptionis nomen indicare videtur mentem ab objecto pati ; at conceptus actionem mentis exprimere videtur. » *Ibid.*, II, déf. III. Mais il semble bien qu'il reste chez lui quelque chose de l'usage platonicien ou de l'usage scolastique du mot. Car, si l'*idée* humaine convient à son *ideatum*, ce n'est pas parce qu'elle en est la copie, c'est parce que l'un et l'autre dérivent de la Nature de Dieu, dans laquelle l'idée est en quelque sorte le type des choses. D'où résulte que l'*idée adéquate* peut être reconnue en elle-même et intrinsèquement, indépendamment de sa « convenientia cum ideato » qui lui est extérieure. *Éthique*, II, déf. IV.

Berkeley analyse et discute ce sens en plusieurs passages de ses œuvres, notamment *Principes de la connaissance humaine*, § 39 et *Dialogues*, I (trad. Beaulavon et Parodi, p. 182) et III (237 sqq.), où il fait remarquer que ce mot « est maintenant communément employé par les philosophes

1. « Avant l'époque de Descartes, ce mot en tant que terme philosophique était employé exclusivement par les platoniciens, ou du moins exclusivement en un sens platonicien. »

avec de simples sensations passives (les qualités sensibles elles-mêmes). Je crois que le mot *idée* est à conserver, soit au sens de modèle conçu par l'esprit d'un ouvrage à exécuter **(C)**, soit comme synonyme littéraire et populaire de concept **(B)**, pour signifier l'action de l'esprit qui *conçoit* un objet quelconque, qui ne le perçoit pas ou ne l'imagine pas simplement, mais qui le pose comme *vrai*, intelligible, rationnel en soi, bien qu'il ne nous soit le plus souvent donné que du dehors et empiriquement. Ces deux sens ont d'ailleurs un élément commun de grande importance : l'intérêt, le *devoir être* ou le *mériter d'être* de cet objet. Cela est très clair lorsqu'il s'agit des idées « exemplaires » des produits de notre activité, par exemple d'une maison à construire ; mais l'existence d'un être vivant n'a-t-elle pas aussi un intérêt, au moins pour lui, et même dans l'ensemble de la nature, dont il est un moment ? N'est-ce pas un bien qu'il soit, qu'il agisse, qu'il sente ; et par suite, son existence n'est-elle pas tout aussi *voulue*, quoique d'une autre manière, que celle de la maison ? C'est cette volonté qui, vivante en lui, est son âme, et qui, pensée en nous, est l'élément essentiel de son *idée*. »

— On peut répondre à ces critiques de deux points de vue différents :

1° En fait, le sens **D** ne comprend pas, dans l'usage moderne, et ne paraît pas avoir compris chez les cartésiens la simple sensation, celle de blanc ou de rouge, en tant que reçue d'une façon purement passive par les sens (s'il est vrai que quoi que ce soit puisse être reçu par l'esprit à titre purement passif). Mais une pareille sensation ne constitue jamais le contenu mental immédiatement donné à notre réflexion. Ce qui nous est présenté par les sens, ce sont des *touts* concrets ; ce sont tels et tels objets particuliers (qui ne sont pas nécessairement des êtres vivants) tels qu'une pierre, une source, une montagne. Dans le langage moderne, en effet, on applique à ces objets le terme d'*idée* en tant qu'ils sont imaginés, ou même en tant qu'ils sont perçus, mais toujours en vue de distinguer la perception actuelle de ce qui, à quelque titre que ce soit, constitue la réalité de l'objet. « Quand un ignorant voit un bâton plongé dans l'eau, l'idée qu'il s'en fait est toute différente de la réalité. » Mais il est à remarquer qu'alors il n'est pas douteux qu'il y ait un *acte* de l'esprit (qui précisément se révèle par son imperfection) et que par suite, au nom de ce critère, on soit en droit de se servir du mot *idée*.

2° *Pratiquement*, ne serait-il pas chimérique de vouloir proscrire des expressions comme *association des idées, idée-fixe, idée-force*, problème de l'*origine des idées ?* Les nombreux exemples qu'on trouve de ce mot dans les meilleurs textes philosophiques anglais et français, pour désigner des représentations concrètes et particulières, peuvent difficilement être considérés comme fautifs. L'étymologie, d'ailleurs, est d'accord avec l'emploi le plus large de ce mot : chez Aristote lui-

pour désigner les objets immédiats de l'entendement ».

Sur la légitimité du sens **D,** et sur le meilleur usage à faire actuellement de ce mot, voir ci-dessous *Observations.*

Rad. int. : **C.** Ide.

EXPRESSIONS SPÉCIALES

Idée adéquate, inadéquate, etc., voyez ces mots.

Idée fixe, phénomène mental consistant dans la permanence morbide d'un état de conscience prédominant, que le cours ordinaire des idées et l'action de la volonté ne peuvent faire disparaître.

Idées-forces, terme employé (d'abord par A. FOUILLÉE) pour caractériser les phénomènes psychiques, en tant qu'ils présentent inséparablement un caractère actif et un caractère intellectuel. « Au point de vue psychologique, nous a écrit A. Fouillée, si l'idée est appelée force, c'est que tout état mental enveloppe à la fois un *discernement* (germe de l'idée) et une *préférence* (germe de l'action).

« Au point de vue physiologique, toute préférence étant accompagnée d'impulsions en un certain sens et de mouvements commencés en ce sens, toute préférence peut être appelée force ; et comme tout discernement est une préférence, tout discernement est force, toute idée est virtualité de mouvements.

« Enfin, au point de vue de la philosophie première, l'évolutionnisme des idées-forces est la doctrine qui admet que la conscience, avec les idées où elle s'exprime, n'est pas un simple reflet ou épiphénomène, mais est un facteur de changement, une cause réelle ; bien plus, qu'elle est la réalité même, présente à soi, se modifiant, et se dirigeant par la pensée de ses modifications possibles et de ses directions les meilleures. *L'évolutionnisme des idées-forces* s'oppose ainsi, d'une part, à l'évolutionnisme mécaniste de Spencer et de l'école anglaise ; d'autre part, à l'évolutionnisme anti-intellectualiste des partisans de la contingence, qui

même, comme on l'a vu, il est pris dans des acceptions très diverses. Peut-être la répugnance de Kant et sa sévérité viennent-elles d'une attention trop exclusive donnée au sens platonicien : ce sens était une restriction très spéciale d'un mot beaucoup plus compréhensif.

Mais une autre considération doit entrer en ligne de compte. Ce que représente essentiellement le mot *idée*, dans son usage moderne, c'est la pensée individuelle et actuelle d'un objet, opposée à ce que cet objet est en lui-même (cf. *idéalité, idéalisme*, etc.). Lorsque cet « en lui-même » est conçu d'une façon métaphysique, ontologique, on aboutit à la théorie des *idées représentatives**, et cet usage explique la faveur où le mot a été tenu au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Les mêmes raisons le rendent aujourd'hui suspect : mais peut-être est-ce à tort. Car nous avons encore besoin, au sens le plus positif, d'opposer la représentation actuelle et individuelle à la réalité (définie en dehors de toute ontologie, en tant que représentation normale). D'où la légitimité du sens **D,** tel qu'il a été défini ci-dessus : Idée sert alors à désigner un objet de pensée quel qu'il soit, *en tant que pensé*, c'est-à-dire d'une part, en tant que phénomène intellectuel (et non pas action ou sentiment) ; d'autre part, en tant que représentation individuelle (et non pas existence réelle, au sens empirique de ce mot.) **(A. L.)**

Sur **Idées-forces.** — M. Fidelino DE FIGUEIREDO, philosophe portugais, professeur à l'Institut des Hautes Études de Lisbonne, emploie *image-force (imagem-fôrça). Interpretaçôes*, p. 14, 24-25, etc.

admettent un devenir sans lois universelles et sans universelle intelligibilité. » Voir *La psychologie des idées-forces*, 1893 ; l'*Évolutionnisme des idées-forces*, 1890 ; *La morale des idées-forces*, 1908.

Idées-images, G. εἴδωλα ; L. *Species, simulacra.* Représentations matérielles, images réduites que les objets envoient dans les sens et qui causent la perception, d'après la théorie de DÉMOCRITE, des Épicuriens et de quelques scolastiques. Voir *Espèces**.

Idées innées, adventices, factices, voyez ces mots.

Idées représentatives. On appelle *théorie des idées représentatives* la théorie de DESCARTES, LOCKE, etc., d'après laquelle, entre l'esprit qui connaît et l'objet qui est connu, il n'y a pas relation immédiate, mais seulement relation médiate par le moyen d'un *tertium quid*, l'idée, qui est à la fois, d'une part, état ou acte de l'esprit, et de l'autre, représentation de l'objet connu.

Cette expression sert d'ordinaire à critiquer plutôt qu'à exposer la théorie en question. Elle paraît avoir pris naissance dans la polémique d'ARNAULD contre MALEBRANCHE. Voir *Observations.*

Dans le traité *Des vraies et des fausses idées*, Arnauld approuve Malebranche d'avoir pris d'abord *idée*, au début de la *Recherche de la vérité*, pour synonyme de *pensée*, au sens le plus large du mot, et d'avoir identifié l'*idée* d'un objet avec la *perception* même de cet objet. Il lui reproche d'avoir ensuite changé le sens de ce terme dans la seconde partie du livre III, qui a pour titre : « De la nature des Idées », et dans les *Éclaircissements.* « Ce ne sont plus les pensées de l'âme et les perceptions des objets qu'il appelle *idées*, mais de certains *êtres représentatifs* des objets différents de ces perceptions, qu'il dit... être nécessaires pour apercevoir les objets matériels. — Je soutiens... que les idées prises en ce dernier sens sont de vraies chimères. » (Ch. III, pp. 38-39 de l'édition J. Simon.)

MALEBRANCHE, dans sa *Réponse*, se sert plusieurs fois de l'expression : « Les idées sont représentatives. »

« IDÉEL », néologisme proposé pour désigner sans équivoque le sens **C** du mot *Idéal*, adjectif. Voir les Observations sur ce mot, au début.

IDENTIFICATION, D. *Identifikation ;* E. *Identification, Identifying ;* I. *Identificazione.*

A. Action d'identifier, c'est-à-dire de reconnaître pour identique, soit numériquement, p. ex., « l'identification d'un criminel » ; soit en nature, p. ex. quand on reconnaît un objet comme appartenant à une certaine classe (comme étant une clef, un chapeau, un aliment), ou encore quand on reconnaît une classe de faits pour assimilable à une autre : « L'identification de la lumière et de l'onde électromagnétique. »

B. Acte par lequel un être devient identique à un autre, ou par lequel deux êtres deviennent identiques (en pensée ou en fait, totalement ou *secundum quid*). — En particulier, processus psychologique par lequel un individu A transporte sur un autre, B, d'une manière continue et plus ou moins durable,

Sur **Idées représentatives.** — Cette expression paraît avoir son origine dans les passages de Descartes où il déclare que nos idées « représentent » plus ou moins parfaitement des « patrons », des « originaux » dont elles peuvent déchoir, mais que leur perfection est de reproduire fidèlement.

Voir par exemple *Méditations*, III, 9-10 et 13 : « Entre ces idées qui sont en moi, outre celle qui me représente moi-même à moi-même... il y en a une autre qui me représente un Dieu, d'autres des choses corporelles et inanimées, etc. »

les sentiments qu'on éprouve ordinairement pour soi, au point de confondre ce qui arrive à B avec ce qui lui arrive à lui-même et même quelquefois de réagir conformément à cette confusion.

REMARQUE

Le mot ne paraît pas avoir été jamais employé au sens étymologique rigoureux : action de *rendre* identique ; et le verbe « identifier » lui-même ne présente que très rarement cette acception.

IDENTIQUE, D. *Identisch ;* E. *Identical ;* I. *Identico.*

De *Idem*, le même. — L'un des concepts fondamentaux de la pensée, impossible par conséquent à définir.

Ce terme s'applique :

A. A ce qui est unique, quoique perçu, conçu ou nommé de plusieurs manières différentes. « L'Étoile du Matin ≡ l'Étoile du Soir. » — « Le lieu géométrique des points équidistants d'un point et d'une droite ≡ la section conique parallèle à une génératrice. » — « Le lac Léman ≡ le lac de Genève. »

B. A un individu (ou à un être assimilable à cet égard à un individu), quand on dit qu'il est « le même » ou « identique à lui-même » à différents moments de son existence, malgré les changements parfois considérables qui peuvent y être survenus.

C. A deux ou plusieurs objets de pensée qui, tout en étant numériquement distincts, sont considérés comme présentant exactement toutes les mêmes propriétés ou qualités. « Eadem sunt quæ sibi invicem substitui possunt salva veritate. » Cette définition s'oppose à celle de l'égalité : caractère des choses qui peuvent être substituées l'une à l'autre *salva magnitudine.* Leibniz, *Specimen calculi universalis*, Gerhardt, VII, 219 sqq.

Voir *Identité**, Critique.

Rad. int. : Ident.

Identique (proposition), ou, par abréviation, *Identique*, subst. — Celle dont le sujet et le prédicat représentent un même être ou un même concept (soit par le même terme, soit par des termes synonymes). « Cette démonstration... doit encore voir l'usage des identiques affirmatives, que plusieurs prennent pour frivoles... » Leibniz, *Nouveaux Essais*, IV, II, 1. Cf. *Tautologie**.

Condillac oppose les « Propositions identiques » aux « Propositions instructives », à peu près au sens où Kant parle de propositions analytiques et synthétiques ; mais il ajoute qu'elles ne sont l'un ou l'autre que « par rapport à l'esprit qui en juge ». *Art de penser*, ch. x.

IDENTITÉ, D. *Identität ;* E. *Identity ; Identità.*

A. Caractère de ce qui est identique, au sens **A.** « L'identité de la bataille de Königgraetz et de la bataille de Sadowa. »

B. Caractère d'un individu, ou d'un être assimilable à cet égard à un individu dont on dit qu'il est identique au sens **B,** ou qu'il est « le même » aux différents moments de son existence : « L'identité du moi. » — « La reconnaissance de l'identité d'un individu condamné... sera faite par la Cour. » *Code d'instr. criminelle*, art. 518.

Ces deux premiers sens sont désignés indistinctement, d'ordinaire, sous le nom d'*identité numérique.* Pour le sens **B,** on dit aussi *identité personnelle, identité juridique.* Voir ci-dessous, *Critique**.

C. Caractère de deux objets de pensée, distincts dans le temps ou dans l'espace, mais qui présenteraient toutes les mêmes qualités. — Ce sens est désigné d'ordinaire sous le nom d'*identité qualitative* ou *spécifique.*

Sur **Identique.**

On pourrait, ce me semble, définir directement l'identité : est identique ce qui, paraissant plusieurs ou apparaissant sous plusieurs aspects, est en réalité et dans son fond, un. **(J. Lachelier.)** — N'y aurait-il pas à cette définition une double difficulté logique ? La copule *est*, d'une part, suppose elle-même la notion d'identité ; et le mot *un*, d'autre part, paraît n'être dans ce cas qu'un synonyme du terme à définir. Les logiciens modernes (Peano, Russell, Couturat) se sont au contraire efforcés de définir l'unité et la pluralité numériques au moyen des notions plus fondamentales du même et de l'autre. **(A. L.)**

— L'identique ne se définit pas plus par la négation de la différence que la différence par la négation de l'identique, il y a là deux concepts qui s'impliquent et qui sont la définition fondamentale de la pensée. Il est à noter cependant que l'identique est privilégié par rapport à la différence : la différence pure est impensable. **(L. Boisse.)** — Peut-être en faudrait-il dire autant de l'identité pure, malgré le νόησις νοήσεως νόησις. Mais d'ailleurs le privilège de l'identité ne m'en semble pas moins très réel : il consiste en ce que la différence est toujours imposée à l'esprit comme un problème à résoudre, tandis que l'identité au contraire, lui donne satisfaction, et résout le problème. Le *mouvement* de l'intelligence se fait de l'autre au même ; et par suite on peut dire que ce dernier, marquant le sens de l'effort intellectuel, exprime plus essentiellement la nature de l'esprit. **(A. L.)**

— *Identique*, outre les diverses acceptions signalées, comporte, ce semble, diverses distinctions complémentaires :

1. Au point de vue intellectuel, la connaissance est dite identique à son objet par les scolastiques et les métaphysiciens qui admettent que « *Intellectus in actu et intellectum in actu idem sunt.* » (S. Thomas, *Opusculum* II, cap. 83.) *Idem nec unum sunt.* C'est la possibilité, c'est l'intelligibilité même de cette identité dans l'hétérogénéité que met en question la pensée critique.

2. A un point de vue affectif et éthique, les sentiments et les volontés sont identiques, lorsqu'elles s'unissent en restant distinctes et en jouissant même de ce redoublement dans l'unité. *Unum nec idem sunt.*

3. A un point de vue psychologique et métaphysique il n'y a pas d'êtres identiques les uns aux autres, mais un être reste identique à lui-même dans la mesure où recueillant perpétuellement son passé dans son présent et résumant ses propres changements, il demeure solidaire de sa tradition entière, et constitue son *fieri* multiple et hétérogène en un *esse ; unum et idem est.* **(M. Blondel.)**

Sur Identité. — Article remanié d'après des observations de **V. Egger,** et **J. Lachelier ;** augmenté d'un texte communiqué par **M. Clunet** et d'une indication due à **R. Eucken.**

L'*identité qualitative*, si le principe des indiscernables est vrai, est un *idéal* (au sens **A,** 2°) de ce mot. Or ce principe, que Leibniz fondait sur des considérations métaphysiques, peut être considéré comme une loi de l'expérience. Les « deux gouttes d'eau » de la locution populaire ne sont identiques que si on ne leur demande pas autre chose que d'être des gouttes d'eau. Tous les objets de notre expérience sont dans le même cas, parfois identiques pour une expérience rapide et superficielle, c'est-à-dire identiques en apparence, identiques en ce qu'ils peuvent recevoir la même dénomination, mais seulement semblables si on les considère plus attentivement. L'identité qualitative est donc une conception de l'esprit simplement suggérée par l'expérience.

A-t-on le droit de prendre pour exemple d'identité qualitative, comme on l'avait fait dans la première rédaction de cet article « l'identité de deux des unités composant un même nombre cardinal » ?

Ces deux unités sont égales : elles ne sont pas identiques. L'unité arithmétique

On remarquera qu'il s'agit ici de deux objets de pensée en général, non pas nécessairement de deux touts concrets. Pour ceux-ci, en effet, il semble impossible qu'ils satisfassent à cette condition sans être également identiques au sens **A.** Voir ci-dessous *Identité des indiscernables.*

D. Relation, au sens logique, qu'ont entre eux deux termes identiques ; formule énonçant cette relation. — On appelle en particulier *identité* en mathématiques, une égalité algébrique qui subsiste quelles que soient les valeurs attribuées aux lettres qui la constituent, par exemple $(a + b)^2 = a^2 + b^2 + 2\,ab$. — En ce sens, le mot s'oppose à *équation* (égalité qui ne subsiste que pour certaines valeurs des inconnues et qui sert, par suite, à les déterminer).

REMARQUES

1. L'identité se marque par le signe ≡. Mais, dans l'usage courant, on se sert souvent en ce sens du signe =, qui prête à l'équivoque. Il vaudrait donc mieux l'éviter.

2. La distinction de l'identité *numérique* et de l'identité *spécifique* ou *qualitative* vient d'Aristote par l'intermédiaire de la scolastique. Le *Thomas-Lexikon* de SCHÜTZ distingue, d'après saint THOMAS D'AQUIN, 27 sortes d'identité, dont les principales sont : *idem definitione, idem genere, idem materia, idem specie, idem numero ; idem secundum analogiam*, opposé à *idem secundum univocationem ; idem secundum quid* opposé à *idem simpliciter* ou *totaliter*, etc. — V° *Idem*, 362-363. — GOCLENIUS donne un tableau du même genre au mot *Identica.*

Il est à remarquer que l'expression *identité numérique*, comprenant les deux sens **A** et **B**, est très équivoque. Il y aurait lieu de chercher une désignation meilleure pour le second de ces sens : « *Idem numero*, ou le même individu », LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, II, ch. XXVII § 4. LOCKE, dans le chapitre correspondant des *Essais*, et LEIBNIZ, dans ce même chapitre, se servent aussi pour désigner cette idée des expressions *identité individuelle* et *identité personnelle.* Ce dernier distingue de plus l'*identité physique et réelle* (qui nous est commune avec les bêtes, et fonde l'*incessabilité* de leur âme), de l'*identité morale*, fondée sur la « consciosité » ou le sentiment du moi, qui nous rend capables de sentir les châtiments et les récompenses, et qui fonde l'immortalité de l'âme humaine. (*Nouv. Essais*, II, ch. XXVII, § 9.) — Voir également KANT, *Raison pure*, Amphibolie des concepts de réflexion, § 1.

Nous avions d'abord proposé en ce sens l'expression d'*identité temporelle*, qui ne préjuge rien à l'égard de l'individualité ou de la personnalité de l'être dont il s'agit ; mais en raison des objections d'un autre ordre que soulève ce terme, nous nous hasardons à proposer celui d' « *identité juridique* » qui peut se dire de personnes ou des choses ; l'expression de Leibniz : « *identité morale* » semble aussi très recommandable, dans le cas particulier où il s'agit d'une personne.

Rad. int. : Identes.

« Identité des indiscernables », principe de LEIBNIZ, d'après lequel deux objets réels ne peuvent être *indiscernables*, c'est-à-dire identiques au sens **C**, sans être aussi identiques au sens **A**, c'est-à-dire sans se confondre rigoureusement. Il équivaut donc à cette thèse qu'il n'y a dans la nature rien d'indiscernable, ou d'identique au sens **C.** Voir *Indiscernable**.

« Identité partielle. » LAROMIGUIÈRE *(Discours sur l'identité dans le raisonnement)* désigne ainsi l'identité, au sens **C**, d'une partie des éléments qui composent un tout concret, soit matériel, soit psychologique. Cette expression a été reprise par V. EGGER, Essai psychologique sur le jugement, *Revue philosophique*, juillet-août 1893, octobre 1894.

Identité* (Principe d'). — On l'énonce ordinairement sous la forme : « Ce qui est, est ; ce qui n'est pas, n'est pas. » En notations, $a = a$; ce qui n'est pas vrai seulement de l'égalité mathématique, mais ce qui veut dire $a \supset a$, la lettre a pouvant représenter ici soit un concept, soit une proposition. Il faut bien le distinguer du principe de contradiction, d'après lequel le contraire du vrai est faux ; et du principe de milieu exclu, d'après lequel, de deux propositions contradictoires, l'une est vraie et l'autre est fausse. (En notations, $aa' = \mathbf{\Lambda}$; $(a')' = a$, ou encore $a \cup a' = \mathbf{V}$.)

En dehors de son usage purement formel, le sens du *principe d'identité* n'est pas toujours entendu de la même manière. Il peut signifier : 1° que les concepts logiques doivent être déterminés, c'est-à-dire fixes ; autrement dit, en pratique, qu'un même terme doit toujours, au cours d'un raisonnement, représenter un même concept ; — 2° que le vrai et le faux sont intemporels, non variables : « Once true, always true ; once false, always false. Truth is not only independent of me, but it does not depend upon change and chance. No alteration in space or time, no possible difference of any event or context, can make truth falsehood. If that which I say is really

n'est pas sans parenté avec l'identité qualitative, je le crois, mais elle s'en distingue. Deux identiques, étant indiscernables, ne font qu'un. Or l'unité arithmétique est telle que 1 et 1 ne font pas 1, mais 2. Que cette unité soit fille, psychologiquement, de la mêmeté[1], je le crois volontiers. Mais l'altérité qui s'oppose à cette mêmeté possède elle-même une mêmeté ; une mêmeté et une mêmeté font deux mêmetés : c'est qu'il ne s'agit pas de la même mêmeté. L'unité arithmétique est constituée par cette association du même et de l'autre qui permet et exige la pluralité de l'unité. On peut d'ailleurs penser la mêmeté des mêmetés comme telles : c'est l'idée abstraite et philosophique de l'unité ; mais cette idée n'est d'aucun usage en mathématiques. Considérons la mêmeté des mêmetés : 1 et 1 sont 1 ; — l'altérité des mêmetés : 1 et 1 font 2. D'où je conclus que l'égalité des unités est autre chose que l'identité qualitative. **(V. Egger.)**

Il est incontestable qu'au point de vue de la logique formelle $a + a = a$ et $a \times a = a$; ces formules sont classiques. Je ne conteste pas non plus que pour faire un « nombre concret » il faille des unités concrètes, par exemple six jetons matériels, qui par suite ne seront pas rigoureusement indiscernables, ou qualitativement identiques. Mais d'autre part, c'est en faisant abstraction de tout ce qui les distingue qualitativement qu'on peut les *additionner*, et les désigner par un seul et même nom. « On n'additionne pas des fagots et des bouteilles » avait coutume de dire un excellent professeur de mathématiques. — Si donc nous passons à la limite, et que nous considérions le « nombre abstrait », il sera formé d'unités idéales (au sens **A**), rigoureusement interchangeables, indiscernables, et multiples seulement en ce qu'elles sont chronologiquement ou spatialement extérieures l'une à l'autre, comme sont l'un par rapport à l'autre chacun des cent décimètres carrés qui forment un mètre carré. C'est en ce sens que je les appelle « qualitativement identiques ».

Il me semble même qu'il serait légitime d'accepter, à côté du sens rigoureux **C**, qui n'est jamais applicable qu'à une limite idéale, le sens pragmatique du mot *identique* et *identité*, très fréquent dans la langue courante : deux choses sont dites *identiques*, en ce sens, quand elles ne diffèrent en rien *relativement aux effets qu'on en attend*, aux usages qu'on en peut faire : par exemple deux exemplaires « identiques » d'un même livre. **(A. L.)**

1. Le mot de *mêmeté* est de VOLTAIRE. « On pourrait dire en français mêmeté », écrit-il dans le *Dict. philosophique*, au mot *Identité*.

true, then it stands for ever[1]. » BRADLEY, *Logic*, p. 133. — Cf. SIGWART, *Logik*, I, 104-118 ; J. N. KEYNES, *Formal Logic*, 451-454, et voir dans le corps du *Vocabulaire* les articles *Lois* de l'esprit*, *Principes* logiques*, *Raison**. — 3° Enfin, E. MEYERSON et à sa suite quelques auteurs contemporains entendent par là l'assertion que ce qui existe véritablement demeure sans changement. Mais comme ce principe serait alors faux (à moins de le prendre comme une définition décisoire de « ce qui existe véritablement »), il faut, si l'on veut lui maintenir une valeur, le transformer, comme il le fait d'ailleurs, en un idéal vers lequel la raison tend sans jamais pouvoir le réaliser intégralement. Voir E. LEROUX, Les deux visages du principe d'identité, *Bulletin de la Société philosophique de l'Ouest*, juillet 1939.

« Philosophie de l'identité », D. *Identitätsphilosophie*, *Identitätssystem*. — Doctrine philosophique de SCHELLING, fondée sur l'identité originelle de la nature et de l'esprit, de l'idéal et du réel. L'expression remonte à Schelling lui-même : « ... Cette philosophie de la nature que M. de Schelling appelait lui-même la science de la Non-différence *(Indifferenz)*, de l'Identité... » MATTER, *Schelling*, ch. XX, p. 109. — Elle est tout à fait classique chez les critiques et les historiens (voir p. ex. SCHOPENHAUER, *Geschichte der Lehre von Idealen und Realen*, § 5).

IDÉOLOGIE, D. *Ideologie ;* E. *Ideology ;* I. *Ideologia.*

A. Mot créé par DESTUTT DE TRACY. Voir son *Mémoire sur la faculté de penser* (Mémoires de la deuxième classe de l'Institut, 1er volume, 1796-1798) et son *Projet d'Éléments d'idéologie* (1801) : science qui a pour objet l'étude des *idées* (au sens général de faits de conscience) de leurs caractères, de leurs lois, de leur rapport avec les signes qui les représentent et surtout de leur origine.

Ce mot a été employé assez fréquemment par STENDHAL, qui le prend surtout au sens logique : « Un traité d'Idéologie est une insolence : vous croyez donc que je ne raisonne pas bien ? » *Histoire de la Peinture en Italie*, livre III, p. 66. — De même par TAINE (qui faisait très grand cas de Stendhal). Voir notamment *Correspondance*, tome IV, 18 juin 1887.

Les *Idéologues* sont proprement le groupe philosophique et politique dont les principaux représentants étaient Destutt de Tracy, Cabanis, Volney, Garat, Daunou.

Destutt de Tracy disait *Idéologiste ;* le mot *Idéologue* paraît avoir été créé dans un esprit de dénigrement (NAPOLÉON, CHATEAUBRIAND). Voir PICAVET, *Les Idéologues*, 1re partie.

B. Au sens péjoratif, analyse ou discussion creuses d'idées abstraites, qui ne correspondent pas aux faits réels. — Le mot *Idéologue* se prend aussi dans ce sens ; voir ci-dessus.

C. Doctrine qui inspire ou paraît inspirer un gouvernement ou un parti.

D. Pensée théorique qui croit se développer abstraitement sur ses propres données, mais qui est en réalité l'expression de faits sociaux, particulièrement de faits économiques, dont celui qui la construit n'a pas conscience, ou du moins dont il ne se rend pas compte qu'ils déterminent sa pensée. Très usuel en ce sens dans le marxisme. Voir *Observations* ci-dessous.

Rad. int. : **A.** Ideologi.

IDÉOLOGIQUE, D. *Ideologisch ;* E. *Ideological ;* I. *Ideologico.*

A. Qui appartient à l'idéologie.

B. *Spécialement :* « L'explication idéologique », en sociologie, est celle qui met en cause des idées et non des faits matériels. L'expression vient de K. MARX, qui appelait *idéologique* (par opposition aux faits économiques) tout ce qui est représentation ou croyance, systèmes philosophiques ou religieux. Voir *Idéologie* **C** et *Observations.*

Rad. int. : Ideologi.

IDÉO-MOTRICE (force), E. *Motor-Idea* (BAIN). Voir *Idées* forces.*

1. Ce qui est une fois vrai est toujours vrai ; une fois faux, toujours faux. La vérité n'est pas seulement indépendante de moi, mais elle ne s'appuie sur rien de variable ou de fortuit. Aucun changement dans le temps ou l'espace, aucune différence possible de fait ou de contexte ne peut rendre fausse une vérité. Si ce que je dis est réellement vrai, il le demeure éternellement.

Sur **Identité (Principe d')**. — Le sens physique, donné par E. MEYERSON à cette expression est rare ; et chez lui-même, on ne le rencontre fréquemment que dans son premier ouvrage, *Identité et Réalité ;* p. ex., ch. I, p. 32 : « Il est facile d'établir la liaison entre la notion du rationnel et celle de la persistance à travers le temps. Le principe d'identité est la véritable essence de la logique, le vrai moule où l'homme coule sa pensée. » P. 33 : « Le principe de causalité n'est que le principe d'identité appliqué au temps. » Cf. pp. 365, 370, 378-79, 390, 401, etc. *L'Explication dans les Sciences* en fait peu d'usage, et la prend en un sens bien plus restreint.

Il le rapporte à SPIR, et en donne comme référence *Pensée et Réalité*, 1876, p. 327-328. (*Identité et Réalité*, p. 360.) Il faut toutefois remarquer que chez Spir le principe d'identité n'a pas avec la réalité le même rapport que chez Meyerson. Il l'énonce : « Le concept du réel ne diffère pas du concept de l'identique avec soi-même. » *Ibid.*, livre II, ch. II, § 2. Mais il en conclut que seul l' « inconditionné » ou « absolu » est réel, que le monde sensible est une apparence ; et s'il admet que « le principe de causalité s'en déduit », c'est en ce sens que dans le monde phénoménal cet absolu s'exprime exclusivement dans les *lois*, seules identiques à elles-mêmes. *Ibid.*, 1re partie, livre III, ch. I, § 4.

Sur **Idéologie.** — Article complété d'après des documents envoyés par **F. Mentré** et **G. Beaulavon.** Le sens **C** a été introduit à la suite d'une remarque pénétrante de **M. Weidlé.**

Le sens **D** a été ajouté dans la 6e édition d'après les indications de M. **Marsal,** qui nous communique les textes suivants : « L'*idéologie* est un processus que le soi-disant penseur accomplit bien avec conscience, mais avec une conscience fausséе. Les forces motrices qui le meuvent lui restent inconnues, sinon ce ne serait point un processus idéologique. Aussi s'imagine-t-il des forces motrices fausses ou apparentes. Du fait que c'est un processus intellectuel, il en décrit le contenu ainsi que la forme de la pensée pure, soit de sa propre pensée, soit de celle de ses prédécesseurs ; il travaille avec la seule documentation intellectuelle, qu'il prend sans la regarder de près comme émanant de la pensée, et sans l'étudier davantage dans un processus plus lointain et indépendant de la pensée. » ENGELS, *Lettre à Mehring*, 14 juillet 1893. « ... une idéologie, c'est-à-dire un ensemble d'idées vivant d'une vie indépendante et uniquement soumis à ses propres lois. Le fait que les conditions d'existence matérielle des hommes, dans le cerveau desquels se poursuit ce processus idéologique, déterminent en dernière analyse le cours de ce processus, ce fait reste entièrement ignoré d'eux, sinon c'en serait fini de toute idéologie. » ENGELS, *Ludwig Feuerbach.* Cf. le titre et le contenu de l'ouvrage de Marx, *Deutsche Idéologie.*

Sur **Idéo-motrice (Force).** — D'après W. JAMES (*Textbook of psychology*, 423), Carpenter serait le premier qui ait employé l'expression *ideo-motor action*, en l'opposant à la *volitional action* (*Mental physiol.*, II, ch. XIV, p. 557). Cet ouvrage date de 1874 ; mais il faut remarquer que, sinon le mot, du moins l'idée, se trouve nettement dans la *Psychologie rationnelle* de RENOUVIER (1re édition, 1859) qui la rattache lui-même à une remarque de Cabanis. Voir *Vertige* mental.*

IDIOLOGIE, (S).

IDIOSYNCRASIE, du G. Ἰδιοσυγκρασία ; D. *Idiosyncrasie ;* E. *Idiosyncrasy, Idiocrasy ;* I. *Idiosincrasia, Idiocrasia.*

A. Sens étymologique : l'ensemble des éléments dont la combinaison constitue le tempérament et le caractère individuels.

B. Une particularité psychologique saillante chez un individu.

Rad. int. : **A.** Idiosinkrasi ; **B.** Idiokrasi.

IDIOT, D. *Blödsinnig ;* E. *Idiot ;* I. *Idiota.*

Au point de vue psychologique, l'*idiot* est essentiellement, comme l'*imbécile*, un faible d'esprit. Mais ils forment deux types de caractères très différents : l'*idiot* est en général lent, hébété, de sens obtus, dépourvu d'attention, sans imagination, sans initiative, sédentaire, souvent timide ; peu suggestible, mais obéissant et régulier ; au point de vue des sentiments, capable d'attachement, de reconnaissance et de pitié, plus accessible à la douceur que sensible à la crainte ; — l'*imbécile* a l'imagination désordonnée, les associations rapides et incohérentes, l'attention éveillée, mais instable ; malgré son évidente incapacité à réussir ou même à achever ce qu'il fait, il garde une haute opinion de lui-même ; il aime à réclamer et à se targuer de ses droits ; il est rebelle au travail, entreprenant pour les choses inutiles ou malfaisantes, impulsif, indiscipliné, vagabond ; il est fier de se montrer désobligeant ou grossier. Sa suggestibilité est grande, mais spécialisée ; il est peu sensible aux bons traitements, beaucoup à la menace et surtout à la flatterie.

L'idiot se distingue, en outre, de l'imbécile en ce qu'il présente généralement, au point de vue physique, des infirmités, très rares chez ce dernier : cécité, surdité, strabisme, bégaiement, hémiplégie, contractures, gâtisme, goitre, etc. — La microcéphalie se rencontre chez l'un et chez l'autre.

D'une façon générale, on peut dire que l'idiot est essentiellement incomplet et arrêté, qu'il est « extra-social » ; et que l'imbécile est développé, mais d'une façon anormale et dans un sens malfaisant, qu'il est « antisocial ». (Résumé de SOLLIER, *Psychologie de l'idiot et de l'imbécile*, 1891.)

Au point de vue légal : « L'idiotie est distincte de la folie, à laquelle se rattache au contraire la démence. » *Répertoire général de droit français*, par FUZAC, HERMANN, CARPENTIER, etc., V° *Aliéné*, n° 613.

« Idiotisme moral », distingué par GUYAU de la *Folie morale** proprement dite (*Éducation et hérédité*, ch. II, § 4, p. 69). Cette dernière ne consiste, selon lui, que dans les impulsions anormales, analogues à la dipsomanie, kleptomanie, etc. ; l'*idiotisme moral* serait l'absence totale ou l'atrophie des impulsions altruistes, sociales, esthétiques Il paraît être identique à la *cécité morale* de RIBOT.

Rad. int. : Idiot.

« IDOLES », L. *Idola.* (BACON.)

BACON appelle ainsi les classes d'erreurs les plus générales et les plus profondément invétérées, contre la résistance ou l'influence desquelles il est nécessaire de se prémunir par avance si l'on veut accomplir l'œuvre d'instauration des sciences (*Novum Organum*, I, 38 : *De Dignitate*, livre V, ch. IV, § 8-10).

« Imponuntur autem intellectui *idola*, aut per naturam ipsam generis humani generalem, aut per naturam cujusque individualem, aut per verba, sive naturam communicativam. Primum genus *idola tribus*, secundum *idola specus*, tertium *idola fori* vocare consuevimus. — Est et quartum genus, quod *idola theatri* appellamus, atque superinductum est a pravis theoriis sive philosophiis et perversis legibus demonstrationum. » *De dignitate*, V, IV, 8. Suivent des exemples de quelques-unes d'entre elles :

Idola tribus, ayant pour cause la tendance à ne tenir compte que des cas favorables ; la tendance à croire le monde plus simple et plus uniforme qu'il n'est en réalité ; — dans le *Novum Organum*, la subjectivité des sensations : « Omnes perceptiones sunt ex analogia hominis, non ex analogia universi. » (I, 41.)

Idola specus (du nom de la *Caverne* de PLATON, *République*, l. VII ; mais en un sens plus spécialement individualiste). Point d'exemple dans le *De Dignitate*. Dans le *Novum Organum :* erreurs ayant pour cause le tempérament, l'éducation, le milieu, l'esprit d'analyse ou celui d'analogie, l'autorité, l'état de repos ou d'agitation préalable des sentiments (I, 42. — I, 53-58).

Idola fori, ayant pour cause l'origine populaire du langage, et le caractère superficiel des divisions sur lesquelles il est fondé ; le manque de mots pour ce qui n'a pas encore été étudié ; l'existence de mots qui donnent une apparence de réalité à des chimères, ou à des idées confuses et contradictoires ; l'indétermination et les équivoques du sens des termes (*Nov. Org.*, I, 44, 59-60).

Idola theatri : la philosophie sophistique (= verbale, expliquant le réel par des abstractions) ; la philosophie empirique, l'alchimie ; la philosophie superstitieuse, l'interprétation physique de la Genèse et du livre de Job (*Nov. Org.*, I, 61-65).

IDONÉISME, (S).

« IGNORABIMUS », formule par laquelle E. DUBOIS-REYMOND résume les conclusions de son opuscule : *Über die Grenzen des Naturerkennens*[1] (1872).

Il veut opposer par là, à l' « *ignoramus* » du savant, toujours provisoire en ce qui concerne les problèmes d'ordre matériel *(die Räthsel der Körperwelt)*[2], l'ignorance définitive du métaphysicien sur la nature de la matière et de la force, et sur leur rapport avec la pensée. Ce mot, resté usuel, est devenu pour ainsi dire la devise de l'*agnosticisme**.

IGNORANCE, D. *Unwissenheit ;* E. *Ignorance ;* I. *Ignoranza.*

Absence de connaissance* (particulièrement au sens **A** de ce mot). Il est usuel d'opposer l'*ignorance*, qui n'affirme rien, à l'*erreur** qui affirme à tort.

Ignorance du sujet, voir *Elenchus**, sophisme *Ignoratio elenchi.*

Iliace, voir *Amabimus**.

1. *Sur les limites des sciences de la nature.* — 2. Mot à mot : « les énigmes du monde des corps. »

Sur **Idiot. — R. Eucken** a rappelé que l'étymologie de ce mot est ἰδιώτης (simple particulier), et fait remarquer qu'il y aurait intérêt à savoir comment ce terme a pu prendre le sens moderne. Nous n'avons pas trouvé de documents sur ce sujet. Il faut d'ailleurs rappeler que par principe, nous ne faisons ici l'historique des termes que dans la mesure où leur histoire est utile pour la détermination et la critique de leur sens actuel, ce qui ne paraît pas être le cas pour le terme dont il s'agit. **(A. L.)**

Sur **Idoles. —** Pour BACON, les *idoles* s'opposent aux idées, comme nos imaginations à ce que les choses sont réellement, pour l'esprit divin. En employant *idola* pour « fausse apparence », Bacon a sans doute l'intention de rappeler à l'esprit le sens de « faux-dieu ». — Hobbes a conservé cet usage ; pour lui aussi une *idole* est une fausse *idée*. **(C. C. J. Webb.)**

« ILLATION », synonyme vieilli *d'inférence* ;* par exemple, chez LEIBNIZ, *3e écrit contre Clarke*, § 6 (Éd. Janet, I, 743). — Il faut remarquer que les mots anglais *illation*, *illative*, sont au contraire restés très usuels.

ILLOGIQUE, voir *Logique**, *Alogique**. — *Illogique*, qui est un mot de la langue courante, pourrait être considéré comme un genre dont l'*alogique* et l'*antilogique* seraient les espèces.

ILLUMINÉ, D. *Illuminat ;* — E. « *Illuminé* », *Illuminist ;* au pluriel on dit aussi « *Illuminati* » ; — I. *Illuminato.* — Voir réserves ci-dessous.

En français, ce mot, quand il est employé sans spécification, désigne un mystique qui reçoit, ou croit recevoir des inspirations directes de Dieu : LITTRÉ l'applique notamment aux disciples de Saint-Martin et de Swedenborg ; — il est souvent employé, par extension, dans le langage courant, d'une manière péjorative : esprit sans critique, qui suit aveuglément ses inspirations, ou qui prend ce qu'il imagine pour des intuitions révélatrices. Voir p. ex. VOLTAIRE, *Lettres philos.*, XXV.

Mais les équivalents étrangers cités plus haut se rapportent tantôt à ce même sens, tantôt au contraire aux partisans des « lumières », aux philosophes qui se sont appliqués, au XVIIIe, et surtout au XVIIIe siècle, à « combattre l'ignorance et la superstition ». Joseph DE MAISTRE (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, XIe entretien) fait d'abord opposer ces deux sens par l'un des interlocuteurs, mais revient ensuite sur cette distinction, pour déclarer qu'au fond, ce n'est pas sans motif qu'on les désigne du même nom, car les mystiques, à la manière de Saint-Martin, ne sont pas moins que les partisans des « lumières » des ennemis de l'Église et du sacerdoce. — Cf. *Illuminisme**.

Rad. int. : Illuminat.

ILLUMINISME, D. *Illuminismus ;* E. *Illuminism ;* I. *Illuminismo.* (Le dictionnaire de RANZOLI ne donne à ce mot que le sens **B.**)

A. Doctrine de ceux qui croient à l' « illumination » intérieure : voir ci-dessus, *Illuminé**. En particulier doctrines de SWEDENBORG, de Claude DE SAINT-MARTIN, de MARTINEZ PASQUALIS.

SCHOPENHAUER, prenant le mot en un sens plus large, remarque que la philosophie a oscillé de tout temps, « zwischen *Rationalismus* und *Illuminismus*, d. h. zwischen dem Gebrauch der objektiven und dem der subjektiven Erkenntnissquelle[1]. » *Parerga*, tome II, ch. I : « Über Philosophie und ihre Methode[2] », § 10. L'illuminisme, dit-il, a pour *organon* la lumière intérieure : l'intuition intellectuelle, de la conscience supérieure *(höheres Bewusstsein)*, de la raison en tant que connaissance immédiate, de la conscience de Dieu, de la communion *(Unifikation)*, etc. Quand il prend pour base une religion, il devient le *mysticisme.* C'est une tendance naturelle et primitive de la pensée humaine. Mais on

1. « ... entre le *rationalisme* et l'*illuminisme*, c'est-à-dire entre l'usage de la source objective et de la source subjective de la connaissance. » — 2. « Sur la philosophie et sa méthode. » — Ce texte et celui de Joseph de Maistre, nous ont été signalés par **J. Bourdeau**, en même temps que l'absence et l'utilité de cet article.

Sur **Illuminé** et **Illuminisme.** — Mme DE STAËL, *De l'Allemagne*, 4e partie, ch. VIII, distingue « trois classes d'illuminés » : les illuminés mystiques (Boehme, Pasqualis, Saint-Martin) ; les illuminés visionnaires (Swedenborg) ; enfin « des hommes qui n'avaient pour but que de s'emparer de l'autorité dans tous les États, et de se faire donner des places ont pris le nom d'illuminés ; leur chef était un Bavarois, Weisshaupt *(sic)*, homme d'un esprit supérieur et qui avait très bien senti toute la puissance qu'on pouvait acquérir en réunissant les forces éparses des individus et en les dirigeant toutes vers un même but. »

n'en peut faire une méthode philosophique, car les connaissances qu'il invoque ne sont pas communicables.

B. Synonyme de « philosophie des lumières ». Ne se dit, en ce sens, en français, que du mouvement des « Illuminés de Bavière », société secrète fondée en 1776 par Adam WEISHAUPT, et appelée d'abord société des « Perfectibilistes », plus tard affiliée à la franc-maçonnerie. Voir le passage de Joseph de Maistre cité à l'article *Illuminé**, et le texte de Mme de Staël dans les Observations ci-dessous. Cf. ce qu'elle dit dans le même chapitre de la franc-maçonnerie.

Rad. int. : Illuminism.

ILLUSION, D. *Illusion, Täuschung ;* E. *Illusion ;* I. *Illusione.*

A. Toute erreur, soit de perception, soit de jugement ou de raisonnement, pourvu qu'elle puisse être considérée comme naturelle, en ce que celui qui la commet est trompé par une apparence*, au sens **B** de ce mot.

B. Spécialement (opposée à *hallucination**) : fausse présentation provenant, non des données mêmes de la sensation, mais de la manière dont s'est faite l'interprétation perceptive de celle-ci. Ex. : Percevoir comme brisé un bâton à demi plongé dans l'eau ; prendre un insecte qui vole près de l'œil pour un grand oiseau éloigné, etc.

Sur Illusion. — En psychologie même on distingue plusieurs sortes d'illusions : les illusions naturelles et les illusions des perceptions acquises : il y a une différence entre l'illusion du daltonien par exemple, et l'illusion de Müller-Lyer. **(F. Mentré.)** — On ne doit pas parler d'*illusion* dans le cas du daltonien : c'est un emploi impropre de ce mot. L'anomalie du daltonien ne serait une « illusion » que si la couleur était une réalité physique. De même pour l'achromatopsie, la surdité tonale, etc. **(J. Lachelier, E. Halévy, L. Brunschvicg,** etc. — Approuvé à la séance du 2 juillet 1908.)

Cet article a été retouché, dans la quatrième édition du *Vocabulaire* et dans celle-ci, d'après les observations de M. **Marsal,** qui cite, le texte suivant de LAGNEAU : « Les illusions des sens sont des manières de percevoir qui sont fausses seulement en ce sens qu'elles nous représentent l'objet de notre perception d'une manière qui n'est pas conforme à la manière normale de percevoir. Ce n'est pas que cette manière normale de percevoir soit nécessairement vraie, ou même puisse jamais être vraie. La perception dans son ensemble n'est qu'une manière subjective de voir les choses et les idées. C'est une illusion de croire qu'il y a une manière idéale de percevoir dans laquelle s'accorderaient tous les esprits. Mais si nous ne concevons pas une manière idéale de percevoir, nous concevons cependant qu'il en existe qui sont meilleures que d'autres[1]. C'est ce qui permet de distinguer les illusions des sens de l'erreur proprement dite. Une erreur, c'est un jugement objectivement faux par lequel nous affirmons que quelque chose existe avec telle nature déterminée, alors que l'objet n'existe pas ou ne possède pas cette nature. Il n'y a véritablement erreur que dans la connaissance abstraite proprement dite. L'erreur ne vient que du raisonnement. Le propre de l'erreur est de pouvoir être réfutée par l'expérience et le raisonnement. Les illusions des sens ne peuvent pas être réfutées ainsi ; ce sont seulement des manières de percevoir qui ne sont pas normales. D'ailleurs même les manières normales de percevoir sont des illusions, ... etc. » J. LAGNEAU, *Célèbres Leçons*, p. 161-162.

« Toute l'unité de ce concept, ajoute M. **Marsal,** réside dans un jugement de valeur implicite, peut-être un simple état affectif, une *déception*... Comme l'étymo-

1. « Si, l'on me demandait quel en est le criterium je dirais, personnellement : elle est d'autant meilleure qu'elle interprète des données subjectives hétérogènes en plus grand nombre. Le monstre qui naîtrait avec un sens supplémentaire, à l'intelligence égale, aurait une meilleure perception. » Note de M. **M. Marsal.**

Illusion des amputés. — Impression souvent éprouvée par les amputés qui consiste à sentir le bras ou la jambe qu'ils n'ont plus placés dans telle ou telle position, à y percevoir des fourmillements, de la chaleur, des douleurs, etc. Cette impression s'impose dans bien des cas avec tant de netteté que la réflexion, tout en la jugeant erronée, ne peut la faire disparaître. — Il faut bien remarquer que ce qui est qualifié d'*illusoire*, dans ce cas, n'est pas la sensation ou la douleur, mais la localisation de son origine dans le membre perdu.

Rad. int. : Iluzion.

IMAGE, D. **A.** *Bild ;* **B.** *Vorstellung ;* E. *Image ;* I. *Imagine.*

A. Reproduction, soit concrète, soit mentale, de ce qui a été perçu par la vue (avec ou sans combinaison nouvelle des éléments qui composent cette *image*). « L'enseignement par l'image. » — « Le sens de la vue fournit seul des images. » VOLTAIRE, *Dict. philos.*, V° *Imagination.* Cf. *Idée**.

B. Répétition mentale, généralement affaiblie, d'une *sensation** (ou plus exactement d'une *perception**) précédemment éprouvée. « On pourra employer divers termes pour l'exprimer, dire qu'elle est un arrière-goût, un écho, un simulacre, un fantôme, une *image* de la sensation primitive ; peu importe : toutes ces comparaisons signifient qu'après une sensation provoquée par le dehors et non spontanée, nous trouvons en nous un second événement correspondant, non provoqué par le dehors, spontané, semblable à cette même sensation, quoique moins fort, accompagné des mêmes émotions, agréable ou déplaisant à un degré moindre, suivi des mêmes jugements, et non de tous. La sensation se répète, quoique moins distincte, moins énergique et privée de plusieurs de ses alentours. » TAINE, *De l'Intelligence*, livre II : « Les Images », ch. I, § 1.

C. Représentation concrète construite par l'activité de l'esprit ; combinaisons nouvelles par leurs formes, sinon par leurs éléments, qui résultent de l'*imagination** *créatrice.*

En particulier, représentation concrète servant à illustrer une idée abstraite.

D. Par suite de l'analogie des images **B** avec les perceptions, et de l'impossibilité de les distinguer intrinsèquement dans certains cas, on a souvent étendu le mot *image* à toute présentation ou représentation sensible. « Nous allons feindre pour un instant que nous ne connaissions rien des théories de la matière et des théories de l'esprit, rien des discussions sur la réalité ou l'idéalité du monde extérieur. Me voici donc en présence d'*images*, au sens le plus vague où l'on puisse prendre ce mot, images perçues quand j'ouvre mes sens, inaperçues quand je les ferme. Toutes ces images agissent et réagissent les unes sur les autres dans toutes leurs parties élémentaires selon des lois constantes, que j'appelle les lois de la nature... » BERGSON, *Matière et mémoire*, ch. I, p. 1.

REMARQUE

Le mot *imago* se trouve déjà dans BACON avec ce double sens : « Individuorum *imagines*, sives impressiones a

général du mot allemand *Vorstellung* et comprend : 1° les images actuelles des sens ; 2° celles de la mémoire imaginative ; 3° celles de l'imagination proprement dite. **(F. Tönnies.)**

L'extension du mot *image* à des sensations ou des groupes de sensations autres que celles de la vue est toute moderne ; on verra plus bas que, même actuellement, cet usage n'est pas universellement approuvé.

Dans *La Parole intérieure* (1re édition, 1881), V. EGGER appliquait ce terme à la représentation interne du langage. Mais avant de s'y résoudre, il avait hésité : « Les psychologues, disait-il, n'ont pu s'entendre jusqu'à présent pour désigner par une locution simple et désormais consacrée la reproduction, avec ou sans changement, des diverses sensations ou des groupes qu'elles forment naturellement. » (Ch. IV, § 5.) Cette hésitation fut nettement blâmée dans les comptes rendus critiques de BROCHARD (*Revue philosophique*, avril 1882) et de DELBŒUF (*Athenæum belge*, 1er nov. 1882.) « Personne, disait ce dernier, ne partagera les scrupules méticuleux de M. EGGER à l'égard du mot *image*, qui est le terme propre ; peu importe... que le vulgaire l'applique spécialement à des sensations visuelles. »

RENOUVIER, au contraire, écrivit à ce propos : « Quant à moi, si j'avais à voter sur cette question de terminologie dans un congrès de philosophie (dont je ne demande pas la réunion), je voudrais exclure ici le mot image, comme trop bien approprié à une espèce très déterminée de phénomènes pour qu'on doive le transporter à une autre toute différente, dans une bonne nomenclature. » Il propose donc : reproduction visuelle (*imagination* proprement dite), reproduction auditive, etc. (*Critique philosophique*, 19 août 1882). — Mais, un an après, son disciple, M. PILLON adhérait à la généralisation du mot image : « Chaque espèce de sensation laisse dans la mémoire une espèce d'idée ou d'image correspondante... J'ai perçu tout à l'heure un son : j'en entends une sorte d'écho dans ma mémoire. Cet écho mental, où se reproduit le son avec ses caractères, peut être appelé par

logie l'indique, dans l'illusion tout se passe comme si un malin génie nous tendait un piège et se jouait de nous. Sans doute nous sommes coupables d'y tomber, mais nous sommes victimes avant d'être coupables : on nous accorde les circonstances atténuantes. Dans la mesure où le daltonien ne serait que victime, on doit répondre à M. Mentré que son erreur ne peut être qualifiée d'illusion, sinon par référence à un type normal de perception, substitué à celle du daltonien. Si l'illusion est fréquente, elle semble normale, elle perd son caractère d'illusion. »

Je suis entièrement d'accord sur ces remarques en tant qu'elles font ressortir avec force le caractère appréciatif du mot *illusion*[1]. Il me semble cependant qu'il y aurait lieu d'ajouter les précisions suivantes : 1° On n'est pas *coupable* d'être trompé par une illusion, à moins qu'on n'ait pas tenu compte, par négligence ou par suffisance, des avertissements qu'on avait reçus, ou bien encore qu'on « *se soit fait* des illusions » en écartant de son esprit, pour des raisons affectives, ce qui aurait pu les rectifier. — 2° En parlant de la critique de « réalités physiques », nous entendons ce que la langue courante, et les physiciens qui ne font point de philosophie entendent par des « choses réelles », réalités qui sont l'expression de l'état actuel de nos connaissances, et non des choses en soi indépendantes de celle-ci. — 3° En ce sens, la « réalité » ne s'identifie pas entièrement avec la perception normale, au sens **C**, c'est-à-dire avec la perception la plus générale : il est normal, il est même constant, de voir coudé, par réfraction, un bâton qui est droit « en réalité » ; cependant c'est le type classique de l'illusion sensorielle. **(A. L.)**

Sur **Image.** — Chez HOBBES, ce terme est d'un usage très fréquent, et très étendu. Il en donne notamment une explication terminologique détaillée dans le *Léviathan*, IV, ch. XLV (éd. Molesworth, t. III, 648-650). Voir aussi *Elements of Law*, éd. Tönnies, p. ex. part I, ch. II : « ... for by sight we have a conception or image composed of colours of figure[2] ». Le sens équivaut toujours au sens

1. On peut remarquer d'ailleurs qu'*illusion* dans la langue courante et même dans les discussions philosophiques, est souvent employé par politesse au lieu d'erreur. — 2. « ... car, par la vue, nous avons une conception ou image composée de couleurs, ou figure. » *(Eléments de droit.)*

sensu exceptae, figuntur in memoria atque abeunt in eam, a principio tanquam integrae, eodem quo occurrunt modo ; eas postea recolit et ruminat anima humana, quas deinceps aut simpliciter recenset, aut lusu quodam imitatur aut componendo et dividendo digerit. » *De dignit.*, livre II, ch. I, § 5.

Ce terme n'est pourtant devenu technique que très tard : voir *Observations*. Il est relativement rare dans MALEBRANCHE (voir *Recherche de la Vérité*, livre II : De l'imagination) : dans les cas où nous l'emploierions, il dit presque toujours « traces », ou « vestiges », quelquefois « idées » (notamment 1re partie, ch. v), rarement « espèces » ; quand *image* est employé, c'est d'ordinaire conjointement avec « traces » ou « vestiges » afin d'en préciser le sens : il entend par là le dessin même que grave dans le cerveau le cours des esprits. Voir notamment 1re partie, ch. I, § 3. Cf. *Idée**, Observations.

Le sens psychologique du mot n'est même pas mentionné dans l'article *Image* de l'ENCYCLOPÉDIE, bien qu'il figure plusieurs fois au cours de l'article *Imagination ;* mais, même là, il est pris au sens usuel, car les images dont il est question sont exclusivement attribuées au sens de la vue (561 A). Il en est de même dans le *Dictionnaire* de FRANCK, où le mot n'est employé qu'au sens littéraire (expression concrète, symbole d'une idée artistique).

Images consécutives, voir *Consécutives.*

Idées-images, voir *Idées.*

Image générique. Par opposition au *concept* proprement dit, représentation mentale concrète, mais dont certains éléments sont assez indéterminés pour qu'elle puisse convenir à toute une classe d'objets. « Ce terme est emprunté aux travaux bien connus de GALTON sur les photographies composites... HUXLEY, dans son livre sur *Hume*, ch. IV, me paraît être le premier qui l'ait transporté dans la psychologie. Au lieu du terme *images génériques*, figure une image sonore ou auditive, etc. » (*Critique philosophique*, 18 août 1883). Mais on remarquera encore dans ce passage l'expression « par figure » qui souligne la nouveauté de l'usage.

(*D'après des documents communiqués par* **V. Egger.**)

Cet usage paraît aujourd'hui presque universellement adopté en France. Il a été cependant désapprouvé, mais d'un point de vue un peu différent, par **J. Lachelier,** qui nous écrivait : « Rien de plus légitime que l'emploi du mot *image* pour signifier la représentation purement interne d'un *objet* antérieurement perçu... Ce qui me paraît abus de langage chez M. Taine, c'est d'avoir parlé de l'*image d'une sensation.* Y a-t-il même en nous reproduction, sous quelque nom que ce soit, de sensations isolées ? Nous pouvons peut-être, et à grand-peine, réveiller en nous une ancienne sensation de saveur ou d'odeur ; de son, plus facilement, quand nous nous chantons tout bas un air à nous-mêmes ; de couleur, sans forme colorée, comme un éclair peut être, mais bien rarement ; de chaud, de froid, de dureté, etc., peut-être aussi, mais faiblement. Nous ne cessons au contraire de nous représenter intérieurement, et nous nous représentons souvent avec une extrême vivacité des objets visibles, et là, le mot *image* s'applique parfaitement. »

Il y a lieu de remarquer cependant que la prédominance des images visuelles, quoique fréquente, n'est pas universelle. Quelques personnes n'ont pour ainsi dire pas d'images visuelles, si ce n'est au moment de s'endormir ou dans le rêve ; et par contre, chez elles, les représentations auditives ou motrices, quelquefois les représentations affectives, tiennent la première place en fréquence et en intensité. **(A. L.)**

ROMANES emploie le mot « recept » pour marquer leur place intermédiaire entre le « percept » au-dessous et le « concept » au-dessus. » RIBOT, *Évolution des idées générales*, ch. I, p. 15.

Rad. int. : **A.** Imaj ; **B.** Prizentaj.

IMAGINATION, D. *Einbildungskraft, Phantasie*, l'un et l'autre dans les deux sens (voir les exemples cités par EISLER) ; E. *Imagination ;* I. *Immaginazione.*

A. Faculté de former des *images*, aux sens **A** et **B** de ce mot. On dit souvent en ce sens : *imagination reproductrice* ou *mémoire imaginative.*

B. Faculté de combiner des images en tableaux ou en successions, qui imitent les faits de la nature, mais qui ne représentent rien de réel ni d'existant. (Rêveries, œuvres d'art, etc.) On dit en ce sens *Imagination créatrice*, ou quelquefois — pour éviter l'emploi du mot « création » alors qu'il n'y a, au sens strict, qu'une combinaison nouvelle d'images — *imagination novatrice* (V. EGGER).

Voir *Fantaisie**.

Rad. int. : Imagin.

IMBÉCILE, D. *Schwachsinnig ;* E. *Imbecile ;* I. *Imbecile, Sciocco.*

Voir *Idiot.* (Différence de ces deux termes).

IMITATION, D. *Nachahmung ;* E. *Imitation ;* I. *Imitazione.*

Terme du langage usuel qui tend à prendre actuellement une place importante dans la psychologie et la sociologie, en particulier sous l'influence des travaux de TARDE en France (*Les lois de l'imitation*, 1890 ; *La logique sociale*, 1895) et de BALDWIN en Amérique (*Mental development in the Child and the Race*[1], 1895 ; *Social and Ethical interpretations in mental development*[2], 1897).

PSYCHOLOGIE. Au sens le plus large, tout phénomène psychique, conscient ou non, ayant pour caractère de reproduire un phénomène psychique antérieur. BALDWIN, dans l'article très complet qu'il consacre à ce sujet (*Dictionary*, I, 519-520) distingue entre autres les expressions suivantes :

Imitation consciente, celui qui imite sait qu'il imite.

Suggestion imitative, celui qui imite n'a pas conscience d'imiter ; il n'y a imitation que pour un spectateur.

Imitation plastique. « The subsconcious conformity to types of thought and actions, as in crowds[3]. » Ce cas paraît se ramener au précédent.

Self-imitation, ou imitation de soi-même par soi-même. (Cf. aussi TARDE, *Lois de l'imitation*, ch. IV.)

Imitation simple et *imitation persévérante (persistent)* la première se faisant du premier coup, la seconde exigeant des efforts répétés pour réussir.

Imitation instinctive et *imitation volontaire.* Cette distinction ne se confond pas avec la précédente : une imitation persévérante peut être soit volontaire (un homme qui apprend la prononciation d'une langue étrangère) soit instinctive (un enfant qui commence à parler).

1. *Le développement mental chez l'enfant et dans la race.* — 2. *Interprétations sociales et morales du développement mental.* — 3. « La conformité subconsciente à des types de pensée et à des actions, comme dans les foules. »

Sur Imagination. — Voir KANT, *Critique de la Raison pure*, A. 100-103 (supprimé dans la 2e édition) et cf. le *Schématisme* (A. 140 ; B. 179). **(G. Dwelshauvers.)**

Il faut distinguer dans le sens **A** la faculté d'avoir des images d'une espèce déterminée de sensations (visuelles, motrices, tactiles, etc.), et la faculté d'avoir des groupes complexes d'images. Ces deux facultés ne sont pas toujours associées chez les individus. **(F. Mentré.)**

Je crois qu'il faudrait résolument bannir le sens **A** et ne jamais définir l'imagination par la faculté de rappeler quoi que ce soit. **(L. Boisse.)**

Esthétique. *Théorie de l'imitation*, remontant à cette formule d'Aristote que le principe de tous les arts est dans la μίμησις *(Poétique*, ch. I, 1447 *a-b)* : classique dans l'antiquité (cf. Sénèque ; « Omnis ars naturæ imitatio est », *Lettres à Lucilius*, l. 65, § 2 (exemple d'une statue) ; — et jusque vers le milieu du XVIIe siècle : Voir Batteux, *Les beaux-arts réduits ; un même principe*, 1747. — Cf. Basch, *L'Esthétique de Kant*, Introduction.

La théorie de l'imitation a été reprise chez les contemporains par Baldwin et Lipps dans un sens un peu différent.

Rad. int. : Imit *(Boirac)*.

IMMANENCE, D. *Immanenz ;* E. *Immanence ;* I. *Immanenza.*

Caractère de ce qui est immanent*.

« *Principe d'immanence.* » On applique ce nom à deux thèses philosophiques contemporaines, aboutissant toutes deux à des conclusions religieuses, mais qui diffèrent dans leur point de départ, dans leur orientation et dans leur formule finale.

1° Thèse exposée par M. Maurice Blondel dans et à propos de son ouvrage l'*Action* : « Étymologiquement et selon leur acception primitive, *immanent* et *immanence* désignent : à un point de vue statique, ce qui réside en quelque sujet d'une manière permanente et foncière ; à un point de vue dynamique, ce qui procède d'un être comme l'expression de ce qu'il porte essentiellement en lui ; et en même temps ce qui revient et s'incorpore à cet être, comme la satisfaction d'un besoin infus, comme la réponse attendue ou cherchée à un appel intérieur, comme le complément d'un don initial et stimulateur. C'est donc l'opposé de ce qui est accidentel et extrinsèque, transitoire et transitif, simplement extérieur ou définitivement extériorisé.

« ... En son sens normal et antérieur à tout système particulier, le *principe d'immanence* consiste dans cette affirmation que St Thomas énonce sans restriction aucune, puisque c'est même à propos de l'ordre surnaturel qu'il la formule : Nihil potest ordinari in finem aliquam, nisi praeexistat in ipso quaedam proportio ad finem. » (*Quaest. disp.* XIV. *De veritate*, II.) Je n'ai fait que traduire cette vérité essentielle et universelle en rappelant qu'en effet « rien ne peut entrer en l'homme qui ne corresponde en quelque façon à un besoin d'expansion », quelle que soit d'ailleurs l'origine ou la nature de cet appétit. (Cf. *Lettre sur l'Apologétique*, p. 28.)

L'expression *méthode d'immanence* est née du reproche qu'avait d'abord adressé à la thèse de l'*Action* la *Revue de métaphysique* (supplément de novembre 1893) et de la réponse que j'ai été amené à y faire, en montrant que, loin de m'établir d'emblée dans une transcendance ruineuse pour la philosophie, je m'étais placé en pleine réalité concrète, en pleine « immanence », antérieurement à toute vue systématique, à tout principe arrêté. Et cette démarche d'une pensée qui veut simplement user de tout ce qu'elle porte en elle est si loin d'aboutir à un « immanentisme » du'elle engendre inéluctablement une attitude toute contraire. » *(Extrait des notes envoyées par* M. Blondel sur l'épreuve du présent article. Voir le reste aux *Observations*.)*

2° M. Ed. Le Roy appelle *principe d'immanence* le principe d'après lequel « la réalité n'est pas faite de pièces distinctes, juxtaposées ; tout est intérieur à tout ; dans le moindre détail de la nature ou de la science, l'analyse retrouve toute la science et toute la nature ; chacun de nos états et de dos

Sur **Immanent, Immanence,** etc.

Origine de ces termes. **R. Eucken** pense que la première source de la distinction entre l'action immanente et l'action transitive, au sens scolastique, doit être cherchée dans ce passage d'Aristote : « Τὸ μὲν ἔσχατον ἡ χρῆσις, οἷον ὄψεως ἡ ὅρασις, καὶ οὐθὲν γίγνεται παρὰ ταύτην ἕτερον ἀπὸ τῆς ὄψεως ἔργον · ἀπ' ἐνίων δὲ γίγνεταί τι, οἷον ἀπὸ τῆς οἰκοδομικῆς οἰκία παρὰ τὴν οἰκοδόμησιν. » *Métaphysique*, 1050a24.

L'origine même du mot *immanens* est obscure. *Immaneo* n'existe pas dans le latin classique. On trouve bien dans un passage de St Augustin *immanere* (au sens purement physique) : mais cet exemple est contesté, et quelques critiques lisent *immanare* (*Du Cange*, Vo).

Ce terme a peut-être été suggéré d'abord par le passage suivant de la 1re épître de St Jean : « Si diligamus invicem, Deus *in nobis manet*, et charitas ejus in nobis perfecta est. In hoc cognoscimus quoniam *in eo manemus*, et ipse in nobis, quoniam de spiritu suo dedit nobis. » (IV, 12-13.) On pourrait en rapprocher tous les passages de St Paul où il est dit que le Christ, ou l'Esprit-Saint, *vivent en nous.* — S'il en était ainsi, le sens **B** d'immanent, qui paraît de nos jours un peu lâche et abusif, serait au contraire le sens primitif, passé par le développement de la scolastique à un usage plus technique. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. **(A. L.)**

Sur le sens **B** *du mot « Immanent ».*

L'*immanence* est le caractère de l'activité qui trouve dans le sujet où elle réside non pas sans doute tout le principe ou tout l'aliment, ou tout le terme de son déploiement, mais du moins un point de départ effectif et un aboutissement réel, quel que soit d'ailleurs l'entre-deux compris entre les extrémités de cette expansion et de cette réintégration finales. **(M. Blondel.)**

Il y a plusieurs façons d'être immanent. La façon dont nous sommes *immanents* les uns aux autres par la solidarité n'est pas la même que celle dont telle propriété d'une notion géométrique est *immanente* aux autres propriétés de la même notion. Et la façon dont sont *immanents* des êtres qui s'aiment et se veulent réciproquement n'est pas la même non plus que celle dont sont *immanents* des êtres qui se gênent et qui se repoussent tout en restant liés inéluctablement. — Immanence ne signifie donc pas, comme on paraît souvent le croire, identification ; et d'autre part *transcendant* ne veut pas dire nécessairement séparé et spatialement extérieur. Si en vivant nous nous dépassons nous-mêmes, si en voulant nous voulons plus que nous-mêmes, si l'action est créatrice, n'est-ce pas parce qu'il y a un transcendant qui nous est immanent ? **(L. Laberthonnière.)**

Sur la « méthode d'immanence » et le « principe d'immanence ».

Ce serait restreindre et absolument dénaturer ce que nous entendons par le *principe d'immanence* que de l'assujettir ou à une métaphysique intellectualiste ou à une thèse pragmatiste. Il est faux notamment de le réduire à signifier que, « la pensée s'impliquant tout entière elle-même à chacun de ses moments ou degrés », nous n'aurions, pour atteindre la vérité et constituer la philosophie, qu'à dévider en nous un écheveau préalablement formé, qu'à expliciter par l'analyse un implicite où « tout est intérieur à tout », qu'à réaliser un inventaire sans invention véritable, sans apport étranger, sans dilatation nouvelle, sans progrès effectif. *La méthode d'immanence* s'appuie si peu sur ce principe ainsi compris qu'elle en est précisément la négation et l'antidote. Ni historiquement ni doctrinalement elle n'en procède et ne s'y rapporte (voir ci-dessus, dans le texte du *Vocabulaire*, à l'article *Immanence*, les indications données par l'auteur sur l'origine de cette expression). Elle marque seulement le point de départ de la réflexion, qui ne peut pas s'établir d'emblée dans une transcendance ruineuse pour la philosophie, et qui doit au contraire partir de la réalité donnée. Et cette démarche d'une pensée qui veut simplement user de tout ce qu'elle porte en elle est si loin d'aboutir

actes enveloppe notre âme entière et la totalité de ses puissances ; la pensée en un mot s'implique tout entière elle-même à chacun de ses moments ou degrés. Bref, il n'y a jamais pour nous de donnée purement externe. L'expérience elle-même n'est point du tout une acquisition de « choses » qui nous seraient d'abord totalement étrangères... mais plutôt un passage de l'implicite à l'explicite, un mouvement en profondeur nous révélant des exigences latentes et des richesses virtuelles dans le système du savoir déjà éclairci, un effort de développement organique mettant des réserves en valeur ou éveillant des besoins qui accroissent notre action. » *Dogme et critique*, p. 9-10.

IMMANENT, D. *Immanent ;* E. *Immanent ;* I. *Immanente.*

A. Est immanent à un être ou à un ensemble d'êtres ce qui est compris en eux, et ne résulte pas chez eux d'une action extérieure. La « justice immanente », les « sanctions immanentes » sont celles qui résultent du cours naturel des choses sans intervention d'un agent qui se distinguerait d'elles.

B. Ce mot est pris quelquefois aussi dans un sens plus large : on entend alors par *immanent*, non pas seulement ce qui résulte de l'être considéré, *et de lui seul*, mais tout ce à quoi cet être participe ou tend, lors même que cette tendance ne pourrait passer à l'acte que par l'intervention d'un autre être.

— Voir ci-dessous, *observations* de M. Blondel et de M. l'abbé Laberthonnière.

C. Chez Kant : sont *immanents* les principes dont l'application est strictement enfermée dans les limites de l'expérience possible (*Raison pure.* Dialectique transcendentale, Introduction, I, § 3) ; et l'usage de ces principes dans le monde de l'expérience s'appelle *usage immanent* (*Prolégomènes*, § 40). — S'oppose à *transcendant**.

CRITIQUE

Dans la langue scolastique, une action *immanente* s'oppose à une action *transitive*. La première est celle qui reste tout entière dans le sujet et ne modifie pas son objet : par exemple, le fait de voir ne modifie que l'être qui voit et non celui qui est vu ; la seconde est celle qui modifie son objet, comme le fait de diviser quelque chose ou de l'échauffer. (Goclenius, V. *Terminus*, 1125 B.)

Immanens n'existe pas dans le *Thomas Lexikon* de Schütz, ni à ce mot, ni aux articles *actio* et *causa ;* mais on y trouve dans le même sens *actio manens*, seu *consistens* seu *quiescens in agente*, qu'il traduit ainsi : « Die *immanente*, oder in Innern des Thätigen bleibende Thätigkeit[1]. » V° *Actio*, p. 11, n° 15. Elle s'oppose à *l'actio exiens*, ou *transiens*, ou *transitiva.*

Spinoza distingue, en un sens qui paraît être très voisin, la *causa immanens* et la *causa transiens :* « Extra Deum nulla potest dari substantia, hoc est res quae extra Deum in se sit... Deus ergo est omnium rerum causa immanens, non vero transiens. » *Éthique*, I, 18. — V. *Acosmisme**.

Il semble bien que l'usage moderne de ce mot, au sens **A**, vienne de là, mais avec une sorte de renversement de l'objet considéré : car au lieu d'appeler cause immanente celle dans laquelle son action demeure, on se place plutôt au point de vue de l'être dans

1. « L'activité immanente, ou activité qui reste à l'intérieur de l'agent. »

à un « immanentisme » qu'elle engendre inéluctablement une attitude toute contraire.

Dès l'instant en effet où nous tentons de rattacher la pensée consciente à ses origines réelles et de l'acheminer délibérément vers les fins où elle tend d'elle-même, dès l'instant en un mot où nous cherchons à égaler en nous la volonté voulue à la volonté voulante, nous sommes amenés à reconnaître de plus en plus précisément que, pour aller ainsi de nous à nous-mêmes, nous avons à sortir de nous avant d'y rentrer, à subir de multiples intrusions et comme une dépossession provisoire qui, en tout ordre, scientifique ou moral, social ou religieux, fait d'une hétéronomie laborieusement définie et onéreusement pratiquée, le chemin nécessaire de l'autonomie véritable. Il ne s'agit donc pas du tout d'un pur processus dialectique ou d'un simple passage de l'implicite à l'explicite ; il s'agit d'un progrès réel, d'une conquête, d'une création continuée, qui, loin de nous enfermer dans notre immanence initiale, nous ouvre, nous entraîne à nous dépasser sans cesse, et ne nous permet point de nous arrêter en nous-même avant une réintégration totale.

Le terme d'*immanentisme* (qu'on a d'ailleurs raison de condamner comme un néologisme vague et même ambigu) ne saurait en tout cas désigner qu'une *théorie systématisée* (et non une méthode), qu'une *doctrine exclusive*, directement contredite par toute notre attitude morale et tout notre dessein spéculatif. Nous ne repoussons donc pas moins la chose que le mot. Une telle expression évoque en effet l'idée d'un système qui nous enferme dans notre propre immanence et ne voit en tout développement intellectuel ou vital que pure *efférence :* or ce que nous voulons mettre en évidence, c'est l'impossibilité de fait où nous sommes de « boucler » ainsi la pensée et la vie ; c'est le sens de cette inadéquation intérieure, principe de toute inquiétude et de tout mouvement spirituel ; c'est le devoir de nous ouvrir à la double *afférence* des intimes stimulations gratuites et des enseignements autorisés par le suprême effort de notre raison et de notre sincérité. **(M. Blondel.)**

— Si l'on définit l'immanence d'un point de vue intellectualiste et pour ainsi dire logistique, en ce sens que la pensée s'impliquerait elle-même tout entière à chacun de ses moments, on suppose par là que toute la réalité est à chaque instant tout ce qu'elle peut être et que nous n'avons rien de plus à faire que de découvrir les rapports nécessaires qui en relient les éléments constituants. La réalité se trouve ainsi assimilée à une notion géométrique posée une fois pour toutes dans son essence et dont toutes les propriétés se tiennent logiquement, de telle sorte que l'esprit placé à l'extérieur, peut aller rationnellement de l'une à l'autre. Or bien loin de commencer par poser de cette façon un principe d'immanence pour aboutir à ce résultat en ne faisant appel qu'à la logique, nous avons toujours prétendu au contraire que par la *méthode d'immanence* on devait aboutir à une *doctrine de la transcendance*, parce que la logique n'est pas seule à intervenir... La pensée est conditionnée par l'action ; la vie ne consiste pas seulement à penser logiquement, mais aussi à agir. Et l'action n'est action qu'autant qu'elle est *créatrice*. Ce qui veut dire que par l'action nous nous dépassons nous-mêmes ; nous faisons que la réalité devient autre que ce qu'elle était. Et ceci implique que le devenir est réel et non pas seulement apparent.

La question qui se pose ensuite est de savoir si la méthode d'immanence ainsi entendue substitue simplement le *fieri* à l'*esse ;* ce qui donnerait une sorte de monisme dynamique (M. Bergson peut-être) ou d'anarchisme (M. Chide) ou bien si elle n'amène pas à admettre un *esse* rendant possible et expliquant le *fieri* comme principe et comme fin. Et nous avons ainsi le dualisme chrétien s'opposant au dualisme de la philosophie grecque classique ; dualisme qui pourrait s'appeler un *panenthéisme* et qui se distingue de l'autre parce qu'il admet que rien n'existe et que rien ne se fait que par Dieu, — et donc que Dieu se retrouve en tout — mais que néanmoins quelque chose existe et agit qui n'est pas Dieu. **(L. Laberthonnière.)**

Cf. du même auteur, Dogme et théologie (*Annales de philosophie chrétienne*, sept. 1907 à février 1908).

lequel se produit un effet ; et l'on oppose l'action immanente, non pas à celle qui *irait* au dehors (*actio exiens*, Saint Thomas d'Aquin) mais à celle qui *viendrait* du dehors. Ainsi quand on dit communément que pour le panthéisme Dieu est immanent *au* monde (ou qu'il en est la cause immanente), on n'entend pas dire que le monde n'est en rien modifié par l'action de Dieu, mais inversement qu'il contient en lui-même, dans sa nature, la raison des effets divins qui s'y produisent, ou en d'autres termes qu'il n'y a pas lieu d'opposer Dieu et le monde comme deux êtres réellement distincts. Cf. l'encyclique *Pascendi* (1908), où il est déclaré que la proposition « Dieu est immanent dans l'homme » a pour conséquence logique le panthéisme. (*Tr. fr.* p. 15) Voir *Immanentisme**.

Rad. int. : Immanent.

« IMMANENTISME », D. *Immanentismus ;* E. *Immanentism ;* I. *Immanentismo.*

Néologisme qui joue un grand rôle dans les discussions contemporaines de philosophie religieuse. Les « modernistes » et leurs adversaires s'accordent à désigner ainsi la doctrine que les premiers défendent, et que les seconds condamnent. Encyclique *Pascendi Dominici gregis*, Tr. fr., p. 5 ; — *Le programme des modernistes*, ch. II : « Notre immanentisme. »

Mais les uns et les autres sont en désaccord sur ce qu'il faut entendre par ce mot : selon l'*Encyclique*, les deux éléments fondamentaux en seraient : 1° l'opinion que le sentiment religieux jaillit « par immanence vitale » des profondeurs de la subconscience ; qu'il est le germe de toute religion, et que celle-ci, par conséquent, n'est autre chose « qu'un fruit propre et spontané de la nature » (p. 8) ; 2° l'opinion que « Dieu est immanent dans l'homme », ce qui impliquerait logiquement que l'action de Dieu se confond avec celle de la nature et « qu'il n'y a point d'ordre surnaturel » (p. 15). — Les modernistes, au contraire, déclarent que par *immanentisme* ils entendent seulement la philosophie qui rejette comme conventionnelle la représentation abstraite et morcelée du réel, qui n'admet pas les preuves conceptuelles et discursives de l'existence de Dieu, et qui considère la religion « comme un résultat spontané d'inextinguibles exigences de l'esprit humain, qui trouvent leur satisfaction dans l'expérience intime et affective de la présence du divin en nous ». *Programme*, p. 118 — Cf. *Principe d'immanence.*

CRITIQUE

Un terme si vague paraît bien peu recommandable. Il est d'ailleurs expressément repoussé par les partisans de la « méthode d'immanence ». Voir L'Encyclique *Pascendi* dans les *Annales de philosophie chrétienne*, octobre 1907.

IMMATÉRIALISME, D. *Immaterialismus ;* E. *Immaterialism ;* I. *Immaterialismo.*

Mot créé par Berkeley pour désigner sa doctrine métaphysique, qu'il considère comme l'exacte antithèse du matérialisme : il n'existe réellement que des esprits, ce qu'on nomme ordinairement matière n'ayant d'autre existence que d'être perçue, et cette perception ayant pour cause directe la volonté de Dieu. Voir notamment le troisième *Dialogue d'Hylas et de Philonoüs.*

IMMÉDIAT, D. *Unmittelbar ;* E. *Immediate ;* I. *Immediato.*

Opposé à *médiat.* Se dit de toute relation, ou de toute action dans laquelle les deux termes en présence sont en rapport sans qu'il y ait de troisième terme interposé, ou d'*intermédiaire.*

A. *En particulier*, la connaissance est dite immédiate :

1° Quand il n'y a pas d'intermédiaire entre le sujet connaissant et l'objet connu (et notamment quand la connaissance est celle du sujet par lui-même). « Par le nom de pensée, je comprends tout ce qui est tellement en nous que nous l'apercevons *immédiatement* par nous-mêmes et en avons une connaissance intérieure : ainsi, toutes les opérations de la volonté, de l'entendement, de l'imagination et des

---

Sur **Immanentisme.** — « Rejeter comme conventionnelle la représentation, abstraite et morcelée du réel » ne saurait constituer la définition spécifique et distincte d'une méthode. Tout philosophe prétend ne pas se contenter d'une représentation de cette sorte. Quand on a les yeux ouverts, on n'a, il est vrai, qu'une représentation morcelée du monde ; mais quand on ferme les yeux sous prétexte de *foi* ou d'*action*, on a une représentation encore moins totale, puisqu'elle est nulle. Telle est l'illusion des immanentistes, pragmatistes, mystiques, de tous les contempteurs de l'intelligence humaine : *fides fugiens intellectum.*

Le Dieu dont parlent les immanentistes et dont ils croient avoir le sentiment est lui-même un concept, obtenu ou élaboré par opérations *discursives* et objet de *discours*, à moins qu'ils ne parlent sans savoir ce dont ils parlent et sans pouvoir en donner une détermination intelligible. Comment, sans l'intelligence et les idées, distinguer les raisons du cœur d'avec les déraisons du cœur ? — Si donc le terme *immanentisme* est vague, c'est que la doctrine l'est. **(A. Fouillée.)**

L'immanentiste devrait se taire, puisque le langage est impuissant à traduire les impressions, puisqu'il les morcelle arbitrairement. L'immanentisme est la condamnation de toute science et de toute philosophie rationnelle : c'est une mode poétique. **(F. Mentré.)**

L'Encyclique semble, au point de vue philosophique, se tromper gravement lorsqu'elle assure que cette opinion : *Dieu est immanent dans l'homme*, implique que l'action de Dieu se confond avec celle de la nature. Il n'est pas prouvé que l'immanence n'implique pas en effet, en un certain sens, la doctrine de la transcendance. **(L. Boisse.)**

Sur **Immédiat.**

La distinction des deux sens définis aux § 1° et 2° a été proposée par **F. Rauh** et adoptée à la séance du 2 juillet 1908.

Voir une discussion systématique des sens d'*immédiat* dans Ed. Le Roy, *La pensée intuitive*, tome I, ch. III, p. 106-113.

La critique me semble incomplète. Elle distingue en somme l'usage du mot, du point de vue rationaliste ou analyste pur, emploi correct ; et l'usage du mot du point de vue empiriste ou historique, emploi moins correct, puisque nous exprimons mieux la même idée par les mots : premier ou primitif. Toutefois, même du point de vue historique, le primitif peut l'être en deux sens : actuellement et en fait ; ou absolument, c'est-à-dire pour la réflexion expérimentale, qui cherche et découvre des antécédents à ce qui est pour nous primitif en dehors de cette opération de la réflexion. Il y aurait donc lieu de distinguer : immédiat, premier dans l'observation ; premier devant la réflexion expérimentale, ou ultime. **(M. Bernès.)**

Maine de Biran emploie assez fréquemment le mot *immédiat* pour désigner un phénomène de conscience (affection, ou même sensation) qui se produit en nous sans intervention du *moi*, par opposition à ceux sur lesquels nous réagissons et que nous nous approprions par cette réaction même. **(J. Lachelier.)**

La première rédaction de cet article se terminait ainsi : « Une connaissance ou une donnée immédiates sont une connaissance ou une donnée ultimes ou primi-

sens sont des pensées. » DESCARTES, *Réponses aux deuxièmes objections*, « Raisons qui prouvent l'existence de Dieu, etc. », § 2.

2° Quand il n'y a pas d'intermédiaire entre deux objets de pensée dont l'esprit saisit la liaison.

Dans *l'espace* ou dans *le temps*, une contiguïté ou une succession sont immédiates si les deux régions ou les deux moments considérés n'en comprennent pas de troisième entre eux. — De l'usage de ce mot dans le second de ces cas vient le sens qu'ont pris les mots *immédiat* et *immédiatement* dans le langage courant : sur-le-champ, sans aucun délai.

2. En LOGIQUE, une *proposition immédiate* (πρότασις ἄμεσος, ARISTOTE, *Analyt. post.*, I, 2.72ª7) est celle qui énonce une relation immédiatement connue entre les termes qui la composent, et qui, par suite, ne résulte d'aucune autre. — Une *inférence immédiate* est celle qui n'exige pas de moyen terme : conversion, subalternation, contraposition. — Mais on a soutenu que cette immédiateté n'était qu'apparente : « Quelque générale que soit l'opinion qui subordonne la théorie du syllogisme à celle des *conséquences immédiates*, je la crois doublement erronée : je crois que chacune des figures du syllogisme, celles du moins qu'Aristote a admises, repose sur un principe évident par lui-même, et que les conséquences qu'on appelle à tort *immédiates* et dont on se sert pour démontrer les figures, sont elles-mêmes des syllogismes de trois figures différentes. » J. LACHELIER, *Études sur le syllogisme*, p. 5.

B. L'objet d'une connaissance immédiate est appelé lui-même une *donnée immédiate* par rapport à l'esprit qui le connaît. Par suite, mais d'un point de vue un peu différent, une connaissance ou une donnée *immédiate* sont une connaissance ou une donnée *ultimes*, ou *primitives*, au delà desquelles il est impossible de pousser l'analyse, et qui, par conséquent, ne peuvent être logiquement contestées.

On dit souvent aussi, en ce sens, *sentiment immédiat*.

CRITIQUE

Le mot *immédiat*, dans cette dernière acception, s'applique à deux espèces contraires d'un même genre, qu'ARISTOTE distinguait déjà : γνωριμώτερα καὶ σαφέστερα ἡμῖν·γνωριμώτερα καὶ σαφέστερα τῇ φύσει. (*Physique*, I, 1 ; 184ª, 116 sqq.) — (Cf. le passage des *Seconds Analytiques* cité un peu plus haut, et dans lequel il s'agit précisément de l'*immédiat*.) — Il arrive, en effet, qu'on applique ce mot tantôt à la connaissance

de ces données. Si l'on traite du libre arbitre, soit pour l'affirmer soit pour le nier, on part du sentiment immédiat qu'on en éprouve. Si l'on spécule sur le mouvement, on part de la conscience immédiate de la mobilité, etc. Je ne me donne donc, en somme, que ce que tout le monde commence par admettre. Il est vrai que la plupart des philosophes, essayant ensuite à ces données immédiates les concepts naturels ou artificiels de l'esprit, et s'apercevant qu'elles ne peuvent pas tenir à l'intérieur de ces concepts, concluent de là, comme M. Fouillée, que nous devons douter de la valeur de l'immédiat. Mais, j'ai essayé de montrer que ces concepts sont tout relatifs à notre action sur les choses, plus particulièrement sur la matière : nous ne pouvons les employer (à moins de leur faire subir des modifications profondes) à un rôle pour lequel ils ne sont pas faits.

Dira-t-on que cette manière d'envisager les concepts est tout simplement une théorie philosophique, et que cette théorie ne vaut ni plus ni moins que les autres théories ? Je réponds que l'immédiat se justifie et vaut par lui-même, indépendamment de cette théorie du concept. En effet, toutes les philosophies qui limitent la portée de l'immédiat se combattent nécessairement les unes les autres, étant autant de vues qu'on a prises sur l'immédiat en se plaçant à des points de vue différents, en braquant sur lui des catégories différentes. Chacune de ces philosophies, quand on se place au point de vue de l'une des autres, apparaît comme une source de contradictions ou de difficultés insolubles. Au contraire, le retour à l'immédiat lève les contradictions et les oppositions en faisant évanouir le problème autour duquel le combat se livre. Cette puissance de l'immédiat, je veux dire sa capacité de résoudre les oppositions en supprimant les problèmes, est, à mon sens, la marque extérieure à laquelle l'intuition vraie de l'immédiat se reconnaît.

2° « L'ultime n'est pas nécessairement vrai ; il ne faut l'admettre pour vrai que sous la réserve de notre constitution intellectuelle et cérébrale, et nous pouvons toujours douter de la valeur absolue d'une telle constitution. »

— Il est question ici de deux choses différentes, l'intelligence et le cerveau. Commençons par la première. Personne ne soutiendra, je pense, que l'intelligence puisse *créer* des états d'âme, tel que le sentiment immédiat de la mobilité, ou le sentiment immédiat de la liberté, dont nous parlions tout à l'heure. Le rôle de l'intelligence ne peut être ici que de limiter, de critiquer, de corriger, de décomposer et de recomposer : aucune *qualité* nouvelle, aucun objet d'intuition simple ne sortira de là. Si donc nous prenons l'état d'âme sous sa forme brute, non encore élaboré

---

tives, au delà desquelles il est impossible de pousser l'analyse *et qui par conséquent doivent être tenues sans réserve pour vraies et réelles.* »

Cette phrase, qui n'exprimait d'ailleurs que l'*import* de ce terme dans la pensée de ceux qui l'emploient, a provoqué les observations suivantes :

— De ce qu'une donnée est immédiate, s'ensuit-il qu'elle soit objectivement valable ? N'y a-t-il pas là précisément une grande réserve à faire ? **(J. Lachelier.)**

— Pourquoi *sans réserve ?* L'ultime n'est pas nécessairement vrai. Il ne faut l'admettre pour vrai que sous la réserve de notre constitution intellectuelle et cérébrale, et nous pouvons toujours douter de la valeur absolue d'une telle constitution. La connaissance « toute nue », « dépouillée de tout ce qui ne vient pas de l'objet lui-même », me paraît une impossibilité. Le sujet ne peut pas s'exclure et s'éliminer de sa propre connaissance, puisque c'est toujours lui qui connaît. Il y a donc toujours dans la connaissance de l'objet quelque chose qui vient du sujet, ne fût-ce que la connaissance même. C'est ce qui empêche toute *donnée immédiate objective ;* c'est ce qui ramène toute *donnée immédiate* à une conscience d'états ou d'actes subjectifs ; et cette conscience même n'est jamais, ou ne paraît jamais immédiate que sous sa forme *spontanée* et *individuelle*. Les données immédiates de la conscience, dont on a fait une si belle analyse, sont une généralisation, et une abstraction ; il y a réellement les données de *ma* conscience, par exemple une douleur que j'éprouve sur le moment même et qui dès que je l'aperçois, la conçois, et l'exprime, n'est déjà plus immédiate. Quant à la connaissance infaillible et parfaite, elle est réduite à un point perdu dans la durée : c'est la connaissance d'un éclair. — Victor Cousin croyait réfuter le criticisme de Kant en opposant le spontané au réfléchi ; on ne le réfuterait pas davantage, selon moi, en opposant l'immédiat au médiat, et en lui attribuant une « valeur épistémologique de vérité ». **(A. Fouillée.)**

H. Bergson, à qui ces critiques ont été communiquées, y a répondu par la note suivante :

1° « Pourquoi recevoir sans réserve pour vraies et réelles les données ultimes de notre conscience ? »

Parce que toute philosophie, quelle qu'elle soit, est bien obligée de partir

toute nue, dépouillée de tout ce qui ne vient pas de l'objet lui-même, par suite infaillible et parfaite ; tel est le sens de ce mot dans le titre de l'ouvrage de M. Bergson : *Essai sur les données immédiates de la conscience ;* — tantôt, au contraire, à la connaissance qui nous est donnée toute faite par le sens commun, par exemple la représentation courante du monde extérieur et de nous-mêmes, qui est au contraire le point de départ d'une analyse critique, et dans laquelle nous découvrons beaucoup de travail inconscient et héréditaire, d'interprétation et de construction. « Au dedans de nous... un principe se développe continuellement, qui va saisir hors de nous les réalités que le monde contient... Ce principe ne s'arrête pas à la superficie des choses, à ces phénomènes, à ces attributs visibles qui nous les manifestent *immédiatement ;* il pénètre plus avant... dans un monde caché que notre œil ne voit point, que notre main ne saurait toucher. » Jouffroy, *Mélanges philosophiques*, Psychologie, I, p. 199.

Il y a donc lieu de faire grande attention à l'équivoque contenue dans ce mot. Le premier sens étant soutenu par l'étymologie, et le second par l'usage journalier de ce terme dans son acception courante, il est très difficile de ne pas glisser de l'un à l'autre, ce qui conduit à revendiquer pour l'immédiat (au sens second) une valeur épistémologique de vérité qui appartient seulement à l'immédiat (au sens premier) ; ou inversement à croire qu'il n'y a rien de logiquement primitif, parce que ce qui est psychologiquement primitif est toujours sujet à critique et à revision. — Cf. *Données**.

Rad. int. : Nemediat.

IMMÉDIATION, D. *Unmittelbarkeit ;* E. *Immediation ;* I. *Immediazione.*

A. Caractère de ce qui est immédiat. « Pour ce qui est des vérités primitives de fait, ce sont les expériences immédiates internes, d'une immédiation de sentiment. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, IV, ch. II, § 1.

B. Au sens concret : ce qui est immédiat, ce qui constitue une donnée immédiate. « La pensée... part d'une immédiation, elle tend et aspire à une union. » Maurice Blondel, *Le procès de l'intelligence*, p. 6.

Rad. int. : **A.** Nemediates ; **B.** Nemediataj.

« IMMOBILE (moteur) », G. κινοῦν ἀκίνητον, Aristote, *Physique*, VIII, 5 ; 257 *b* 24, etc., voir *Moteur**.

IMMORAL, D. *Unsittlich ;* E. *Immoral ;* I. *Immorale.*

A. Contraire aux règles de conduite admises à une époque et en un lieu donnés.

B. Contraire aux règles de conduite admises par celui qui parle.

Dans *L'Immoraliste* d'André Gide (1902), le mot est pris dans un sens un peu différent : il s'agit du caractère d'un homme peu ou point sensible à ce qui est communément considéré comme bon ou mauvais moralement. Cf. *Immoral*, **A.**

CRITIQUE

Ce second sens est de beaucoup le plus usuel. On dirait difficilement que le christianisme était immoral en enseignant le pardon des injures ; et inversement, on dira bien de nos jours que pour un socialiste, l'héritage est immoral. — Voir *Amoral.*

Rat. int. : **A.** Malmoral ; **B.** Maletik.

IMMORALISME, D. *Immoralismus ;* E. *Immoralism ;* I. *Immoralismo.*

Doctrine de Nietzsche, d'après laquelle la morale, au sens où l'on entend d'ordinaire ce mot, doit être remplacée par une échelle de valeurs toute différente, inverse même sur la plupart des points. — Le terme d'immoralisme vient de Nietzsche lui-même, qui avait l'intention de donner pour titre à la troisième partie de la *Volonté de puissance :* « L'*Immoraliste (der Immoralist)*, critique de l'espèce d'ignorance la plus néfaste, la Morale. » (*Plan* de 1888.)

CRITIQUE

Cette expression est à désapprouver : il s'agit ici d'une nouvelle morale (en-

---

par l'intelligence, il sera, par là même, indépendant de notre constitution intellectuelle. Or, c'est ainsi que je le prends.

Reste alors l'hypothèse que l'état d'âme en question reflète un phénomène cérébral, qu'il eût pu être autre pour un cerveau dont la composition chimique eût été différente, etc. Mais j'ai essayé de montrer que cette thèse est : 1° contradictoire avec elle-même (Voir l'article intitulé : *Le paralogisme psycho-physiologique*) ; 2° contredite par les faits dans ce qu'elle peut avoir d'intelligible (Voir *Matière et mémoire*, ch. II et III). Elle implique toute une métaphysique, dont il est facile de retrouver les origines (voir l'*Évolution créatrice*, ch. IV). La vérité est que le rôle du cerveau est d'assurer, à tout moment, l'insertion parfaite de l'esprit dans son entourage actuel, grâce à l'élimination de l'inutile. Il ne peut créer aucune *qualité* psychologique. Et c'est lui attribuer cette puissance de création que de tenir nos sentiments immédiats pour relatifs à notre constitution cérébrale. La constitution du cerveau expliquera l'*absence* de ces sentiments chez certains êtres ou dans certains cas, jamais leur présence.

Objectera-t-on que ceci est encore une théorie, et qu'à cette théorie on peut en opposer d'autres ? Soit, convenons de laisser de côté toute théorie. Il reste l'expérience brute, qui nous offre d'une part les données immédiates de la conscience et d'autre part une petite masse de matière molle sans rapport apparent avec aucun de ces états pris isolément. Personne ne songera à subordonner la nature de ces états à la composition chimique de cette masse.

3° « La connaissance toute nue, dépouillée de ce qui n'est pas l'objet lui-même, me paraît une impossibilité. Le sujet ne peut pas s'exclure et s'éliminer de sa propre connaissance... Il y a donc toujours dans l'objet quelque chose qui vient du sujet... C'est ce qui empêche toute donnée immédiate objective... »

— Cette critique implique que la conscience n'atteint que le subjectif, et que l'immédiatement donné est nécessairement de l'individuel. Mais un des principaux objets de *Matière et Mémoire* et de l'*Évolution créatrice* est précisément d'établir le contraire. Dans le premier de ces deux livres, on montre que l'objectivité de la chose matérielle est immanente à la perception que nous en avons, pourvu qu'on prenne cette perception à l'état brut et sous sa forme immédiate. Dans le second, on établit que l'intuition immédiate saisit l'essence de la vie aussi bien que celle de la matière. Dire que la connaissance vient du sujet, et qu'elle empêche la donnée immédiate d'être objective, c'est nier *a priori* la possibilité de deux espèces très différentes de connaissance, l'une statique, par concepts, où il y a en effet séparation entre ce qui connaît et ce qui est connu, l'autre dynamique, par intuition immédiate, où l'acte de connaissance coïncide avec l'acte générateur de la réalité. **(H. Bergson.)** — Cf. *Inconnaissable.*

Sur Immoralisme. — La doctrine qui n'admettant que des jugements de fait, non des jugements de valeur, nie par cela même la morale, est proprement l'*amoralisme*. L'*immoralisme* va plus loin : non seulement il nie l'existence de la morale, mais il prétend que la conduite doit être dirigée par des valeurs qui sont *en opposition* avec la morale, qui sont antimorales. **(A. Fouillée.)**

Rien de plus juste si l'on entendu par « *Morale* » l'ensemble des prescriptions de conduite habituellement formulées chez les peuples chrétiens ; et c'est bien

core n'est-elle pas nouvelle sur tous les points) bien plutôt que d'une suppression du caractère normatif catégorique qui constitue essentiellement la moralité : un immoralisme au sens strict du mot n'admettrait que des jugements de fait, et non des jugements de valeur.

Il n'y a pas lieu de proposer un radical international.

IMMORTALITÉ (de l'âme), D. *Unsterblichkeit (der Seele)* ; E. *Immortality (of the soul)* ; I. *Immortalita (dell'anima)*.

La doctrine de *l'immortalité de l'âme* est l'affirmation que l'âme survit indéfiniment à la mort avec les caractères qui constituent son individualité (christianisme, islamisme, spiritualisme classique, kantisme). Cette expression a été appliquée quelquefois à la permanence non individuelle de la substance spirituelle (voir EISLER, v° *Unsterblichkeit*) ; mais c'est par une sorte de catachrèse, et non proprement.

L'immortalité de l'âme est, chez KANT, un postulat de la raison pure pratique (de la possibilité, pour un être fini, de réaliser la perfection morale, sous la forme d'un progrès indéfini vers la sainteté). *Critique de la Raison pratique*, Dialect., 2e partie, IV : « Die Unsterblichkeit der Seele, als ein Postulat der reinen praktischen Vernunft. » (L'immortalité de l'âme en tant que postulat de la raison pratique.)

CRITIQUE

M. GOBLOT écrit à propos de l'expression *Immortalité de l'âme* : « Ce n'est pas une durée qui commencerait après la séparation de l'âme et du corps pour ne jamais finir (on dirait dans ce sens *vie future*) ; l'immortalité serait pour l'âme une vie intemporelle, qui ne serait plus astreinte aux lois de la durée, et ne compterait plus ni avant ni après. » *Vocabulaire*, p. 283.

Cette restriction et cette opposition ont été désapprouvées à l'unanimité à la séance du 2 juillet 1908. Le mot propre pour l'idée ainsi définie est *éternité**.

Rad. int. : Nemortemes.

IMPASSIBLE, primitivement terme technique relatif aux doctrines morales de l'Antiquité, et particulièrement au stoïcisme, traduisant le G. ἀπαθής (*impassibilis* n'appartient pas au latin classique) ; et **Impassibilité,** traduisant le G. ἀπάθεια. Ces deux mots ont fini par s'affaiblir et par tomber dans le langage courant, de même qu'**Imperturbable** (G. ἀτάρακτος, ἀτάραχος ; bas-latin, *imperturbabilis*) et **Imperturbabilité** (G. ἀταραξία). Mais on les trouve encore les uns et les autres employés au sens historique : voir p. ex. : RENOUVIER, *Philosophie ancienne*, II, 315-316 ; GUYAU, *Morale d'Épicure*, p. 52, etc.

Cf. *Apathie** et *Ataraxie**.

IMPÉRATIF, D. *Imperativ* ; E. *Imperative* ; I. *Imperativo*.

Proposition ayant la forme d'un commandement (en particulier d'un commandement que l'esprit se donne à lui-même). Un impératif est *hypothétique*, si le commandement qu'il énonce est subordonné, comme moyen, à quelque fin que l'on veut atteindre, ou du moins que l'on pourrait vouloir atteindre : « Mange sobrement si tu veux conserver ta santé » ; — il est *catégorique* s'il ordonne sans condition : « Sois juste. »

Cette distinction est établie par KANT, *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*, 2e section, § 13 et suivants. Il n'y a, selon lui, qu'un seul impératif catégorique fondamental, dont voici la formule : « Agis toujours d'après une maxime telle que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. » *Ibid.*, § 31.

CRITIQUE

Terme très utile ; on peut considérer l'*impératif* comme une des espèces du genre *normatif*, qui comprendrait en outre l'*appréciatif** (« ceci *vaut mieux* que cela »), le *parénétique*, etc.

Rad. int. : Imperativ.

ainsi que Nietzsche l'entendait. Mais si l'on critique ce sens comme trop restreint et si l'on entend par morale *tout* système de valeurs catégoriques, ou subordonnées à un principe catégorique, l'expression de Nietzsche devient impropre. Voir *Éthique**, Critique. **(A. L.)**

Il y a bien des doctrines réellement *immoralistes*, ou qui tendent à l'être, en ce sens qu'elles tendent à subordonner la conscience morale à une réalité sociale ou humaine vue du dehors. La conscience, les jugements de valeur, sont alors considérés comme des épiphénomènes provisoires que la science du réel fera progressivement disparaître. **(F. Rauh.)**

IMPERSONNEL, D. *Unpersönlich* ; E. *Impersonal* ; I. *Impersonale*.

A. Qui n'a pas le caractère d'être une personne. « Le Dieu de Spinoza est impersonnel. »

B. Qui n'appartient pas à une personne ; dont une personne ne prend pas la responsabilité ; qui ne s'adresse pas à une personne déterminée : » Une note impersonnelle ; un avis impersonnel. »

C. Objectif, indépendant de toutes particularités individuelles. En parlant des jugements : impartial. — En ce sens, le mot s'emploie non seulement comme adjectif, mais comme substantif : « La personnalité, c'est en quelque sorte *la conscience de l'impersonnel.* » Paul JANET, *La Morale*, p. 593.

CRITIQUE

L'usage de ce mot au sens **C** est en opposition avec ce qu'il signifierait étymologiquement, pris au pied de la lettre, comme le montre bien la phrase

Sur **Impersonnel.** — Il faut remarquer qu'*impersonnel* ne s'applique pas nécessairement à ce qui est inférieur à la personnalité. Il serait bon d'employer, pour distinguer les deux idées que ce mot représente, les termes d'*infra-personnel* et de *supra-personnel*. **(R. Berthelot.)** — **Ed. Le Roy** dit de même : « Pour user d'un langage sans équivoque, il faudrait donc ici encore créer un mot, et déclarer Dieu *Suprapersonnel.* » *Le problème de Dieu*, 279.

Voici le contexte d'où est extraite la phrase de Paul JANET citée dans cet article. Il nous a été communiqué par M. **M. Marsal.**

« La personnalité a sa racine dans l'individualité, mais elle tend sans cesse à s'en dégager. L'individu se concentre en lui-même ; la personnalité aspire au contraire à sortir d'elle-même ; l'idéal de l'individualité, c'est l'égoïsme, le tout ramené à moi ; l'idéal de la personnalité, c'est le dévouement, le moi s'identifiant avec le tout. La personnalité, c'est en quelque sorte *la conscience de l'impersonnel*[1] ; ce n'est pas en tant que je suis capable de sensation, c'est-à-dire de plaisir et de douleur physiques, que je suis une personne ; c'est en tant que je pense le vrai, que j'aime le bien et que je veux l'un et l'autre. Ce qu'il y a d'inviolable dans les autres hommes, ce n'est pas la sensibilité animale, ce n'est pas l'instinct machinal ni les fonctions vitales ; ce n'est évidemment ni leur estomac, ni leur sensualité, ni leurs vices : c'est l'étincelle du divin qui est en eux, la capacité de participer comme moi-même à ce qui n'est ni tien, ni mien, au soleil commun des esprits et des âmes, à la vérité, à la justice, à la liberté, à tout ce qui est impersonnel. La personnalité, disions-nous, c'est la conscience de l'impersonnel. C'est cette conscience du divin dans chaque homme qui est immortelle et non pas tels accidents fragiles et illusoires, que l'on voudrait en vain emporter avec soi. »

1. En italiques dans le livre de Paul Janet.

de Janet. Il a été formé par opposition à *personnel*, mais au sens où ce mot implique soit une prévention, soit un intérêt individuels. Il y aurait lieu d'en condamner l'emploi, un individu n'étant pas nécessairement une personne morale, ni même une personne au sens le plus général du mot ; mais il est consacré par l'usage dans beaucoup d'expressions philosophiques.

Raison impersonnelle (Théorie de la). — Théorie d'après laquelle la raison de chaque homme ne lui appartient pas en propre, mais n'est que le reflet d'une Raison Universelle à laquelle il participe : « L'intelligence a pour objet des vérités éternelles qui ne sont autre chose que Dieu même où elles sont toujours subsistantes et toujours parfaitement entendues. » Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. iv, § 5. « C'est là aussi que je les vois. Tous les autres hommes les voient comme moi, ces vérités éternelles, et tous nous les voyons toujours les mêmes et nous les voyons être devant nous ; car nous avons commencé, et nous le savons ; et nous savons que ces vérités ont toujours été. » Id., *Ibid.*

Cette expression est prise quelquefois dans un sens plus affaibli. « La raison... qui ne consiste que dans la conception de l'infini, est universelle, invariable, *impersonnelle, non pas en ce sens qu'elle réside en dehors de nous*, mais parce qu'elle est la même chez tous et n'appartient en propre à personne. » F. Bouillier, dans *Franck*, v° Raison, 1452 A. Mais ce texte paraît destiné à répondre, en atténuant la pensée de l'auteur, aux reproches de panthéisme qu'avait provoqués son ouvrage *De la Raison impersonnelle* (1844).

Impersonnelles (Propositions). Voir les observations sur *Prédicat**.

Rad. int. : Nepersonal.

« **Implexe** », caractère d'un concept ne pouvant se réduire à un schème*, mais formé de rapports impliqués dans des images particulières très diverses, par exemple, celles que suggèrent les mots : outil, animal, vivant ; joli, sublime, injuste, etc. Voir A. Burloud, *Psychologie*, 314-315.

IMPLICATION, D. *Implication ;* E. *Implication ;* I. *Implicazione.*

A. Relation logique consistant en ce qu'une chose en *implique** une autre. Voir *Impliquer**.

B. Contradiction. — (Ce sens est vieilli ; il vient par ellipse de l'expression : impliquer contradiction.)

Implication matérielle et *Implication formelle.* — (Distinction établie par B. Russell, dans *The principles of mathematics*. Voir Couturat, Les principes des mathématiques, ch. i : Principes de la Logique, *Revue de métaph.*, janvier 1904, pp. 29-30 et 34-36) :

Appelons *variable* un terme partiellement indéterminé et pouvant représenter *ad libitum* plusieurs termes déterminés, que nous appellerons, par analogie avec les mathématiques, *valeurs* de cette variable : « homme » sera par exemple une variable si l'on peut entendre par là *ad libitum* Socrate, Platon, César, etc., qui en seront les valeurs.

Considérons maintenant la relation de deux propositions p, q, dont on dit que $p \supset q$, cette relation étant simplement définie par le fait que si p est vraie, q est vraie et que si q est fausse, p est fausse ; deux cas peuvent se présenter :

1° p et q ne contiennent pas de variables. Il en résulte que $p \supset q$ peut être vérifié par deux propositions n'ayant aucun rapport entre elles, par exemple « César a passé le Rubicon » et « Socrate a bu la ciguë » sont dans ce rapport. En effet, p est vraie, q l'est aussi *vi materiæ ;* la définition est donc satisfaite. C'est là ce que les auteurs cités plus haut appellent *implication matérielle.* La définition est même satisfaite si l'on prend pour p : « César est vivant » et pour q : « 2 et 2 font 4 » ; car elle exige seulement que, si p est vraie, q soit vraie ; mais p étant fausse, q peut être vraie ou fausse. D'où ce paradoxe qu'une proposition vraie implique (matériellement) toutes les propositions vraies et qu'une proposition fausse implique toutes les propositions vraies ou fausses.

2° p et q contiennent une ou plusieurs variables communes et la relation $p \supset q$ est vérifiée pour n'importe quelle valeur de cette ou de ces variables. C'est là le sens ordinaire du mot, et ce que les auteurs cités appellent *implication formelle.* Par exemple, X *est homme* ⊃ X *est mortel*, quel que soit X. En d'autres termes, tout homme est mortel ; d'où le nom de *fonction propositionnelle double* donné aussi à une implication formelle de ce type.

C. I. Lewis (*A survey of symbolic Logic*, 1918, ch. v) se sert en ce sens de l'expression *implication stricte** *(strict implication)*, qui est restée usuelle.

*Cf. Impliquer**, Remarques.

CRITIQUE

L'origine de cette manière de définir l'idée d'implication et des paradoxes qu'elle entraîne, se trouve dans l'intérêt qu'il y a, pour la logistique, à éliminer les expressions telles que « résulte *nécessairement* », « est posé *par la même* » dont nous avons dû nous servir pour donner une idée d'ensemble de ce que signifie le terme *impliquer**. Mais au point de vue philosophique, il semble utile de convenir que le mot *implication* employé seul et sans autre épithète, désignera toujours l'implication formelle, qui est de beaucoup la plus importante à considérer.

Rad. int. : Implik.

IMPLICITE, D. *Implicit ;* E. *Implicit ;* I. *Implicito.* — Opposé à *Explicite**.

A. Proprement, est *implicite* ce qui est impliqué par ce qu'on énonce, mais qui n'est pas lui-même énoncé expressément.

B. En parlant des hommes : qui ne veut pas ou ne peut pas expliciter ce que contient sa pensée. Par suite, souvent pris par euphémisme en un sens péjoratif : embarrassé, obscur.

C. « *Foi implicite* », expression technique de théologie pour désigner la foi qu'on accorde à un dogme sans s'occuper de ce qu'il signifie, par pure obéissance ou confiance dans l'autorité qui ordonne de le croire. « Il est vrai pourtant qu'on prétend de désigner bien souvent plutôt ce que d'autres pensent que ce qu'on pense de son chef, comme il n'arrive que trop aux laïques, dont la foi est implicite. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, III, ii, § 2. — Expression assez rare en français. On la trouve cependant en dehors des ouvrages spéciaux : « Après plusieurs mois d'application, Julien avait encore l'air de *penser :* sa façon de remuer les yeux et de porter la bouche n'annonçait pas la foi implicite et prête à tout croire. » Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, ch. xxvi. Peut-être chez Stendhal est-ce un anglicisme ; l'expression *Implicit faith* est très usuelle en anglais ; p. ex. Hume, *The natural history of religion*, ch. xii. D'où *implicit* au sens d'absolu, sans discussion, sans réserve (peut-être par un contresens sur l'expression précédente) ; et, même pour obéissant, en parlant des personnes : « Be implicit. » (Mot à mot : Soyez implicite ; c'est-à-dire obéissez sans raisonner.) Voir Murray, sub V°.

— *Compréhension implicite*, ensemble de la définition et des caractères qui se déduisent de la définition (= de la compréhension décisoire, énoncée par le définissant) sans figurer explicitement dans celle-ci : par exemple pour la tangente à la circonférence (définie comme position limite de la sécante) d'être perpendiculaire au rayon, etc.

Rad. int. : **A.** Implicit.

Sur **Implication.** — Au sens **B, on disait** plutôt dans le latin scolastique *Implicantia* qu'*implicatio*.

IMPLIQUER, D. *Einbegreifen* (rare à l'infinitif) ; *involvieren*, quelquefois *implizieren ;* — E. *To imply ;* — I. *Implicare.*

On dit qu'un objet de connaissance en « implique » un autre si le second résulte nécessairement du premier, c'est-à-dire si le premier étant posé, le second est posé par là même avec la même valeur et aux mêmes conditions que celui-ci.

En particulier :

A. On dit qu'une idée en implique une autre si la première ne peut être pensée sans la seconde : « La relation implique le nombre ; le nombre implique l'espace. » L'implication, en ce sens, est très souvent réciproque : « Grand implique petit ; identique implique différent ; père implique enfant, etc. »

B. On dit qu'un fait, ou un caractère en implique un autre si l'expérience montre le second toujours lié au premier. « Une haute intelligence n'implique pas un grand caractère. »

C. En logique formelle, la formule générale de l'implication est $a \supset b$; elle signifie :

1° Si *a* et *b* sont des *classes**, que la compréhension de *b* est comprise dans celle de *a* et qu'inversement en extension, la classe *a* est comprise dans la classe *b* (subsomption) : « Mammifère ⊃ vertébré. »

2° Si *a* et *b* sont des propositions, que si *a* est vraie, *b* est vraie par cela même (mais non pas par cela *seul*) ; et, par suite, que si *b* est fausse, *a* est fausse : « La loi de la gravitation implique celle de la chute des corps.

Voir *Implication**.

REMARQUES

1. « Il implique » s'est dit autrefois par abréviation pour : « Il implique contradiction. » Mais cette formule a vieilli.

2. Hamelin distingue, au sens **A,** une implication de caractère dialectique, qui fait progresser la pensée synthétiquement, et une implication descendante, qui extrait analytiquement d'un concept ce qui est contenu dans sa définition. « L'*unité* n'implique pas la *pluralité* et tous les deux la *totalité* au sens où, inversement, la totalité implique une pluralité d'unités. » *Le système de Renouvier*, p. 436. La première sorte d'implication est ce qu'il désigne souvent par le mot *appeler**. Cette distinction reste fondée, qu'on admette ou non la validité de celle-ci.

3. Le signe ⊃ ne doit être employé que pour l'implication telle que l'entend la logique formelle. Encore serait-il peut-être utile de le dédoubler, en raison des remarques indiquées ci-dessus à l'article *implication*. Cf. C. I. Lewis, *A Survey of Symbolic Logic*[1].

Rad. int. : Implik.

« IMPORT », terme anglais qu'il serait sans doute utile d'introduire dans la langue de la logique : ensemble des idées ou des sentiments qu'éveille un mot ou une expression dans un milieu social donné, en sus de ce que ce mot ou cette expression désigne littéralement. — Cf. *Compréhension**.

CRITIQUE

Il est déjà usuel de dire en français qu'un mot *emporte* avec lui telle ou telle signification, soit dominante, soit accessoire, et spécialement telle association d'idées, telle nuance d'élévation ou de bassesse, de valeur ou d'insignifiance, etc. Il serait bon d'avoir un substantif correspondant à ce verbe, qui désigne un des caractères les plus intéressants des phénomènes sémantiques. *Portée* rendrait mal cette idée ; car il vient d'une autre métaphore, et par suite éveille des idées différentes ; il ne convient qu'aux conséquences plus ou moins graves d'une formule, à sa plus ou moins grande extension ; il rappelle toujours une idée de mesure ; il serait impropre par exemple de dire que la *portée* du mot « rigide » a pris de nos jours quelque chose de dédaigneux, ou que celle du mot « action » contient actuellement l'idée d'une valeur morale un peu mystérieuse, sur laquelle le raisonnement n'a qu'une compétence imparfaite.

Rad. int. : Import.

IMPOSSIBLE, D. *Unmöglich ;* E. *Impossible ;* I. *Impossibile.*

Voir *Possible.*

Impresses (Espèces), voir *Espèces.*

IMPRESSION, D. **A, C.** *Eindruck ;* **B.** *Reiz ;* — E. **A, B.** *Impression ;* **A, C.** *Feeling ;* — I. *Impressione.*

A. Ensemble des actions physiologiques qui provoquent la sensation : 1° action physique ou chimique exercée sur une terminaison nerveuse sensitive ; 2° transmission au cerveau ; 3° modification cérébrale correspondante.

B. Le premier de ces termes seulement : action sur une terminaison nerveuse.

C. État d'ensemble de la conscience, présentant un ton affectif caractéristique, qui répond à une action extérieure ; s'oppose à la réflexion et au jugement fondé sur une analyse.

CRITIQUE

*Excitation** se dit aussi dans les deux premiers sens, mais surtout au sens **B.** *Impression*, au contraire, s'emploie plutôt au sens le plus large. Il serait donc bon de les spécialiser l'un et l'autre dans ces emplois, et d'entendre toujours par *impression* l'ensemble des états physiologiques qui provoquent dans la conscience l'apparition d'une sensation ; par *excitation*, l'action physique ou chimique qui atteint une extrémité nerveuse, ou même d'une façon générale un tissu vivant, et qui y provoque une modification.

Rad. int. : Impres.

IMPULSION, D. *Trieb ;* E. *Impulse ;* I. *Impulso.*

A. Tendance spontanée à l'action. L'*impulsion* est ce qui manque au sujet dans les cas classiques d'aboulie décrits par Ribot, *Maladies de la volonté*, ch. I, 1re partie : « Le défaut d'impulsion » ; et ce qui détermine des actes irrésistibles malgré les efforts de la volonté, dans les cas décrits au chapitre II du même ouvrage : « L'excès d'impulsion. »

B. Spécialement, impulsion anormale par son intensité ou par sa nature. — A ce second sens se rattache l'usage de l'adjectif *impulsif*, qui se prend toujours en un sens défavorable (= *insuffisamment* gouverné par la volonté) ; on l'applique soit aux actes : « un geste impulsif » ; soit aux caractères : « un caractère impulsif », c'est-à-dire chez qui l'inhibition volontaire est trop faible, ou les impulsions trop fortes ; enfin aux individus qui présentent ce caractère : on dit même substantivement, en ce sens, « un impulsif ».

Rad. int. : Impuls.

1. *Vue d'ensemble de la Logique symbolique.*

Sur **Impliquer.** — Ed. Goblot, dans sa *Logique*, a pris ce mot au sens strictement étymologique, beaucoup plus étroit que son acception usuelle : contenir, d'une manière non apparente, quelque chose de *tout fait*, qu'il suffirait ensuite de rendre manifeste. « Il est inexact, dit-il, que l'antécédent « implique » le conséquent qu'il le « contienne », qu'on puisse l'en tirer : ils sont ou du moins peuvent être hétérogènes » (p. 193). — « L'égalité des angles n'est pas *contenue* dans l'égalité des côtés ; elle en *résulte*... Il ne s'agit pas d'implication d'un concept dans un autre ; il s'agit de dépendance d'un jugement à l'égard d'un autre. » (p. 257). — Chez les logisticiens qui ont couramment employé ce terme, il équivaut tout à fait à l'expression « *a* entraîne *b* », employée de préférence par Goblot.

IMPUTABILITÉ, D. *Zurechnenbarkeit ;* E. *Imputability ;* I. *Imputabilità.*

Imputable signifie primitivement : qui peut ou qui doit être *mis au compte* de telle personne. Partant de là, on appelle *imputabilité :*

A. Ce qui constitue proprement le rapport de l'acte à l'agent, abstraction faite d'une part, de la valeur morale de celui-ci ; et, d'autre part, des récompenses, châtiments ou dommages-intérêts qui peuvent s'ensuivre.

B. Ce qui permet d'établir le compte d'un agent. La responsabilité se rapporterait, en ce sens, au caractère de l'agent ; l'imputabilité impliquerait en outre la considération de l'acte et celle de l'intention. (LANDRY, *La Responsabilité pénale*, pp. 118 et suiv. — ALIMENA, *I limiti e i modificazioni dell' imputabilità.*)

Rad. int. : Imputebles.

Inadéquat, voir *Adéquat**.

IN ADJECTO (contradiction), celle qui consiste dans l'incompatibilité de deux termes joints immédiatement l'un à l'autre : « Une sphère cubique. »

INCEPTIVE (Proposition).

La *Logique* de PORT-ROYAL appelle ainsi les propositions composées qui énoncent qu'une chose a commencé d'être ; elles contiennent donc deux jugements distincts qui peuvent être contestés séparément : « l'un, de ce qu'était cette chose avant le temps dont on parle ; l'autre, de ce qu'elle est depuis ». (Deuxième partie, ch. x, § 4.)

Voir *Désitives**.

INCLINATION, D. *Neigung ;* E. *Inclination ;* I. *Inclinazione.*

On appelle *inclinations* les différents groupes de tendances psychiques entre lesquelles on peut répartir l'activité consciente, en tant qu'elle se dirige spontanément vers des fins. On en distingue ordinairement trois classes : les inclinations égoïstes* (ou *personnelles*, ou encore *ndividuelles*) ; les inclinations altruistes*, et les inclinations supérieures* (c'est-à-dire celles qui ont pour objet des fins impersonnelles, des idées : inclinations esthétiques, scientifiques, morales, religieuses).

Une inclination diffère d'un *instinct* en ce que ce dernier consiste dans la suggestion immédiate d'actes ou de sentiments déterminés, même sans conscience de la fin à laquelle ils se rattachent, tandis que l'*inclination* pose une fin (d'une façon plus ou moins déterminée, plus ou moins consciente), mais sans qu'il y ait nécessairement représentation des moyens à employer pour l'atteindre : le désir de se bien porter n'indique pas à lui seul le régime à suivre.

Il va de soi que cette opposition porte sur deux cas extrêmes et que les tendances concrètes participent en général de l'une et de l'autre à des degrés inégaux.

A l'égard des *passions*, on peut les distinguer des *inclinations* en ce qu'elles sont des formes intenses de celles-ci, caractérisées par la rupture, au profit de l'une d'entre elles, de l'équilibre qui existe normalement dans le *système* des inclinations humaines. Cet usage est récent (voir pour l'usage plus ancien MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité*, livre V, ch. I) : mais il paraît bien établi chez les psychologues contemporains. (Ribot, Höffding, Rey, R. d'Allonnes, etc.)

Rad. int. : Inklin.

INCLUSION, D. *Einschliessung ;* E. *Inclusion ;* I. *Inclusione.*

LOGIQUE. Relation qui existe entre deux *classes* qui sont dans le rapport de genre* à espèce*.

Rad. int. : Inklud.

INCOMMENSURABLE, D. *Incommensurabel ;* E. *Incommensurable ;* I. *Incommensurabile.*

Qui n'a pas de *commune* mesure avec un autre terme : « La diagonale du carré est incommensurable avec le côté ; les intérêts matériels sont incommensurables avec les obligations morales. » L'expression *valeurs incommensurables* est assez usuelle dans les ouvrages de morale et de sociologie contemporains.

REMARQUE

Incommensurable ne veut pas dire qui ne peut être mesuré : c'est une erreur fréquemment commise.

INCOMPATIBLE, D. *Unverträglich* (plus large : veut dire aussi insociable, intolérant, etc.) ; E. *Incompatible ;* I. *Incompatibile.*

Deux pensées, deux sentiments, deux actions sont incompatibles quand ils

---

Sur **Imputabilité.** — « La *culpabilité* et la *responsabilité* sont des conséquences indirectes, si immédiates de l'*imputabilité* que les trois idées sont souvent considérées comme équivalentes et les trois mots comme synonymes. » GARRAUD, *Traité de droit pénal*, tome I, n° 195. (Communiqué par M. **Clunet.**) — Cette confusion se comprend entre les deux derniers termes ; mais il est singulier qu'elle ait pu se produire entre ceux-ci et le mot *culpabilité*, qui importe en première ligne une idée de *faute*, crime, ou délit, tout à fait secondaire dans les deux autres. **(A. L.)**

Imputabilité n'implique pas nécessairement responsabilité : un acte peut être imputable à un agent qui n'en est pas responsable. **(L. Boisse.)**

Sur **Inclination.** — Les fins des inclinations ne sont pas nécessairement conçues en termes intellectuels, ou rangées dans des cadres préexistants ; elles peuvent être créées par les inclinations mêmes : les plus riches de celles-ci, en effet, portent en elles quelque chose de nouveau. — L'inclination peut créer son but en se réalisant, et ce but peut ne se préciser que par sa réalisation même et exister en puissance dans l'inclination, être porté par celle-ci. On observe souvent chez l'enfant, et parfois encore chez l'adulte une tendance à l'expansion, ou inclination qui se fait jour d'abord par un besoin d'action, par des mouvements s'efforçant de trouver un champ d'application, et c'est souvent le hasard de la réalité ambiante qui leur permet de trouver une matière de se traduire avec une exactitude qui semblait leur manquer au point de départ : le but alors ne s'est précisé que pendant la réalisation, et cependant l'inclination existait au préalable, avec son caractère émotif propre (de tendresse, par exemple, ou de besoin de dominer, ou de besoin d'idéal). **(G. Dwelshauvers.)**

— La classification des inclinations en égoïstes, altruistes, et impersonnelles pour ordinaire qu'elle soit, est aussi mauvaise que possible.

1° Elle laisse non classés quantité d'inclinations : où mettre l'amour des animaux, des plantes, de la nature ?

2° Une inclination étant donnée, il est toujours possible de la ranger dans l'une quelconque des trois classes proposées. Elle est toujours égoïste, dans la mesure où une tendance satisfaite procure un plaisir qui est évidemment personnel. Elle est toujours altruiste, car sauf le cas d'un narcissisme absolu, et à peine imaginable, l'inclination a son objet en dehors du sujet. Elle est toujours impersonnelle et supérieure, puisqu'on peut toujours lui assigner pour fin profonde une idée. La soif et la faim ont pour objet l'entretien de la vie.

3° A prendre cette classification au pied de la lettre, la haine, l'attrait sexuel, sont altruistes. L'inclination ascétique est égoïste. L'avarice est supérieure.

4° Pour éviter ces absurdités, on donne subrepticement, même lorsqu'on s'en défend, aux mots *égoïste*, *altruiste*, une valeur normative. Ceci revient à classer les inclinations en bonnes et en mauvaises ; ce qui est psychologiquement enfantin, et, j'ajouterai, éthiquement faux. **(M. Marsal.)**

s'excluent réciproquement, soit **(A)** en fait, soit **(B)** en droit. Il y a là une équivoque dont il faut se défier.

Spécialement, en LOGIQUE, caractère de deux ou plusieurs propositions qu'on n'a pas le droit d'affirmer simultanément. Sur la logique formelle de l'incompatibilité, voir *Observations*.

Cf. *Contraire** et *Contradictoire**.

« INCOMPLÉTUDE *(sentiment d')* », terme créé par Pierre JANET, pour désigner un sentiment d'inachevé, d'insuffisant, d'incomplet que les malades dits « psychasthéniques » éprouvent à propos de leurs pensées, de leurs actes, de leurs sensations ou de leurs émotions. Il est apparenté « au sentiment du doute », aux amnésies, à la rumination mentale qui se poursuit indéfiniment sans conclure. Voir JANET, *Les obsessions et la psychasthénie*, I, 264 et suiv. ; *Les Névroses*, p. 55-56.

INCOMPLEXE, D. *Einfach ;* E. *Uncomplex ;* I. *Incomplesso.*

LOGIQUE. Se dit des termes, des propositions et des syllogismes qui ne sont pas *complexes**. (Voir ce mot.)

Rad. int. : Nekomplex.

INCOMPRÉHENSIBLE est souvent opposé par RENOUVIER à inintelligible (p. ex. *Esquisse d'une Classification*, etc., II, 386-387). Est *incompréhensible* ce qu'on peut admettre, mais qu'on ne s'explique pas ; *inintelligible*, ce qui enferme une contradiction, et qui, par conséquent, ne peut être.

SPIR, d'autre part, oppose l'*incompréhensible* à l'*inconnaissable :* « L'inconditionné, qui est inconnaissable, est cependant parfaitement compréhensible ; bien plus, il est la seule chose compréhensible qu'il y ait, car l'inconditionné est un objet qui répond à la norme, à la loi fondamentale de notre pensée, c'est-à-dire possède un être qui lui est vraiment propre, non emprunté du dehors, et qui est parfaitement identique à soi-même. Au contraire les objets empiriques, quoique *connaissables*, ne sont pas *compréhensibles*, parce qu'ils ne répondent pas à la norme, à la loi fondamentale de notre pensée. ». *Pensée et réalité*, trad. Penjon, p. 275.

INCONCEVABLE, D. *Unbegreifbar, Undenkbar ;* E. *Inconceivable ;* I. *Inconcepibile.*

Terme particulièrement employé par REID, par W. HAMILTON et par J. S. MILL dans son *Examen de la philosophie de Hamilton*, où il distingue trois sens de ce mot employés tour à tour, dit-il, par Hamilton (ch. VI) :

1° Ce dont l'esprit ne peut se former aucune représentation, parce que les termes qui le désignent enveloppent une impossibilité ou une contradiction : la limite de l'espace ; un rond carré. Une proposition totalement dépourvue de sens, telle que « Humpty Dumpty est un Abracadabra » n'est donc pas une proposition inconcevable.

2° Ce qui ne peut être représenté comme réel par suite de nos habitudes d'esprit, ce dont l'existence est invraisemblable : les antipodes, au moyen âge. — Dans sa *Logique* (livre V, ch. III, § 3), MILL prend exclusivement le mot en ce sens, et déclare par suite rejeter expressément le principe selon lequel « tout ce qui est inconcevable est faux ».

3° Ce qui ne peut être conçu, au sens technique, c'est-à-dire subsumé sous un autre concept ; ou, s'il s'agit d'une proposition, ce qui ne peut être déduit d'une proposition antérieure.

CRITIQUE

L'importance de ce terme vient de l'usage qui en est fait pour la théorie du Conditionné et de la Relativité de la connaissance : HAMILTON estime que pour le Temps, l'Espace, la Substance, la Causalité, etc., nous sommes nécessairement amenés à choisir entre deux hypothèses également *inconcevables*, et cependant contradictoires entre elles, c'est-à-dire dont l'une est nécessairement vraie et l'autre fausse. MILL conteste que la thèse et l'antithèse soient inconcevables au même sens : par exemple, il est vraiment inconcevable, au premier sens, que l'espace soit fini, mais il est seulement impossible de se représenter l'espace infini d'une façon adéquate ; il n'y a rien d'intrinsèquement inconcevable à ce qu'il soit tel. Voir *Inintelligible**.

INCONDITIONNÉ, D. *Unbedingt ;* E. *Unconditional ; Unconditioned ;* I. *Incondizionato.*

A. Chez KANT : « ... Der eigenthümliche Grundsatz der Vernunft überhaupt (in logischen Gebrauche)... [ist] zu dem bedingten Erkenntnisse des Verstandes das *Unbedingte* zu finden, womit die Einheit desselben vollendet wird[1]. » *Critique de la Raison pure.* Dial. transc. Introd., A 307, B 364.

B. Chez HAMILTON, l'*Inconditionné* est l'Absolu* (cousinien) dont il rejette l'existence en opposant à la « Philosophie de l'Inconditionné » sa propre « Philosophie du conditionné ». *On the philosophy of the Unconditioned.* Discussions, I. — Voir *Conditionné.*

INCONNAISSABLE, D. *Unerkennbar ;* E. *Incognisable* (HAMILTON) ; *Unknowable* (SPENCER) ; I. *Inconoscibile.*

Ce qui, tout en étant réel, ne peut être connu. — Ce mot sert de titre à la première partie de l'ouvrage de Spencer, *First Principles.* Voir en particulier la fin du chapitre IV : « Relativity of all knowledge[2] » et la septième

1. « Le principe propre de la raison, en général, dans son usage logique, est de trouver, pour la connaissance conditionnelle de l'entendement, le terme inconditionné qui effectuera l'unité de celle-ci. » — 2. « Relativité de toute connaissance. »

Sur **Incompatible.** — En logique propositionnelle, on dit qu'il y a *incompatibilité* entre p et q pour les couples de valeurs suivants de p et de q : p vraie et q fausse, p fausse et q vraie, p et q fausses. La relation *incompatibilité* diffère de la relation *exclusion réciproque* en ce que cette dernière n'accepte plus comme valeurs que p vraie et q fausse, ou p fausse et q vraie.

L'incompatibilité a été mise à la base de la logique des propositions par Sheffer, qui ramène à elle toutes les autres relations interpropositionnelles, et à la base de la théorie déductive par Nicod qui réduit toute l'axiomatique à une seule proposition, d'ailleurs très complexe et ne comportant que des incompatibilités

A la suite de Sheffer, on désigne généralement l'incompatibilité par un trait vertical placé entre les propositions : $p \mid q$. **(Ch. Serrus.)**

Sur **Inconnaissable.** — Est-il bien juste de dire qu'on ne peut rien affirmer de l'inconnaissable, pas même qu'il existe ? N'est-ce pas comme si l'on disait que ne discernant rien dans la nuit complète, ou même dans une éblouissante lumière, je ne puis savoir si cette nuit ou cette lumière existent ? **(J. Lachelier.)**

Tout ce qu'on dit de l'inconnaissable peut être dit de l'inconscient. Si l'inconnaissable est contradictoire, l'inconscient aussi est contradictoire ; si l'inconscient peut être inféré sans jamais devenir conscient (par exemple l'activité intellectuelle nocturne qui fait trouver un problème au réveil), l'inconnaissable peut lui aussi, comme l'a soutenu Spencer, être inféré **(M. Marsal.)**

La première rédaction de cet article se terminait par le paragraphe suivant : « L'importance de cette critique (qu'on ne peut affirmer la réalité de l'inconnaissable sans le connaître en quelque façon) est fort affaiblie par le fait que ce terme a pris surtout un usage historique, et ne s'emploie guère que dans l'exposé des doctrines désignées plus haut, et en particulier de celle de Spencer. Il semble en effet que la métaphysique contemporaine ait à cet égard déplacé son point de

partie des *Principles of psychology*, ch. XIX : « The transfigured realism. »

CRITIQUE

Le concept désigné par ce terme est un élément essentiel de toutes les philosophies *agnosticistes** : criticisme kantien, positivisme de COMTE, évolutionnisme de SPENCER. Il a souvent été attaqué comme contradictoire par cette raison que, de ce qui serait vraiment inconnaissable, on ne pourrait rien dire, pas même que cela existe. Voir p. ex. HAMELIN, *Essai*, 1re édition, p. 19.

Rad. int. : Nekonocebl. (Cf. *Connaissance*, **B.**)

vue plutôt qu'elle n'a réfuté l'agnosticisme ; elle continue bien à tenir celui-ci pour une conséquence légitime de l'ontologie conceptuelle et accorde que notre pensée discursive ne peut saisir que des apparences et des relations ; mais ce qu'elle soutient est en général qu'il existe un autre mode de connaissance, par lequel on atteint à l'absolu. Voir BERGSON, Introduction à la métaphysique, *Revue de métaph.*, janvier 1903 ; — W. JAMES, A world of pure experience, The thing and its relations[1], *Journal of philosophy*, septembre et octobre 1904, janvier 1905. »

Ces remarques ont provoqué les observations suivantes :

L'inconnaissable est ce qui, tout en étant réel, échapperait par hypothèse à tous les modes de connaissance soit intuitive, soit discursive, soit immédiate, soit médiate, soit fondée sur la conscience et l'expérience, soit fondée sur le raisonnement. En ce sens, la critique que l'on a faite de cette notion conserve toute sa valeur : on ne peut affirmer ni la possibilité ni la réalité d'un tel *inconnaissable*. La « Métaphysique contemporaine » n'a rien changé à cette situation. Si elle veut réserver le nom de connaissance à la connaissance « conceptuelle » et « discursive », elle restreint arbitrairement le sens de ce mot. D'autre part, appeler *absolu* la réalité quelconque saisie en nous par la conscience et qui constitue notre existence pour nous-mêmes, mais qui ne constitue pas une existence *par soi* et indépendante de toutes relations, c'est donner à l'absolu un sens nouveau qui déplace la question sans la résoudre. Il reste toujours à savoir si nous pouvons affirmer la réalité ou la possibilité de ce qui échapperait entièrement à la conscience, à la perception et au raisonnement. Cette question, si mal résolue par Spencer, a une valeur qui n'est pas seulement « historique » et qui n'est pas liée au sort de la philosophie spencérienne. **(A. Fouillée.)**

Il me semble au contraire que, pour tout le monde, une connaissance qui saisit son objet *du dedans*, qui l'aperçoit tel qu'il s'apercevrait lui-même si son aperception et son existence ne faisaient qu'une seule et même chose, est une connaissance absolue, une connaissance d'absolu. Elle n'est pas la connaissance de *toute* la réalité, sans aucun doute ; mais autre chose est une connaissance relative, autre chose une connaissance limitée. La première altère la nature de son objet ; la seconde le laisse intact, quitte à n'en saisir qu'une partie. J'estime (et j'ai fait mon possible pour prouver) que notre connaissance du réel est limitée, mais non pas relative : encore la limite pourra-t-elle être reculée indéfiniment.

Pour prouver qu'une connaissance limitée est nécessairement une connaissance relative, il faudrait établir qu'on altère la nature du moi par exemple, quand on l'isole du Tout. Or, un des objets de *L'Évolution créatrice* est de montrer que le Tout est, au contraire, de même nature que le moi, et qu'on le saisit par un approfondissement de plus en plus complet de soi-même. **(H. Bergson.)**

1. *Un monde de pure expérience*, *La chose et ses relations*.

INCONSCIENT, L. *Unbewusst ;* E. *Unconscious ;* I. *Incosciente, incoscio.* (Ne se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis 1878.)

1° *En parlant d'un être :*

A. Qui ne possède aucune conscience (par exemple, un atome dans la philosophie d'Épicure).

B. Qui n'est que peu ou point capable de revenir sur lui-même : « un inconscient » est un esprit irréfléchi, qui ne se rend pas compte de ce qu'il fait ou même seulement qui ne sait pas se juger.

C. (Relativement) : qui n'a pas conscience de tel fait particulier : « Une âme inconsciente de ses vraies croyances. »

Dans la langue courante, ce mot s'applique même (mais peut-être à tort) à l'ignorance de faits extérieurs, et non pas seulement d'états internes du sujet : « Inconscient de l'effet produit ; inconscient du danger. »

2° *En parlant d'un phénomène :*

D. Au sens général, qui n'est pas saisi par la conscience* Ainsi les états psychiques de nos semblables sont inconscients pour nous.

E. S'applique d'ordinaire plus particulièrement à ce qui n'est pas conscient pour un sujet et dans un cas déterminé, tout en étant susceptible de le devenir pour lui à d'autres moments ou sous certaines conditions : « Une passion inconsciente, un raisonnement incons-

Sur Inconscient. — Article complété d'après les observations de MM. **F. Pécaut** et **Rauh.** Ce dernier nous a adressé la note suivante, expliquant avec plus de détails ce qui est résumé ci-dessus à la fin du § **E** : « *Inconscient* s'applique aux faits qui peuvent être scientifiquement étudiés en dehors de la conscience, parce que la conscience n'en exprime qu'une partie minime, n'en est que le point d'affleurement, sans que pourtant on puisse les réduire à des phénomènes d'ordre physiologique. Ainsi les phénomènes sociaux, les phénomènes psychologiques même, quand, étrangers à la conscience, on n'en connaît pas de causes organiques précises. Les faits sociaux sont des « choses » pour M. Durkheim parce qu'ils s'imposent à la conscience de chacun et aussi parce qu'ils sont soumis à un déterminisme. Et cependant ce sont des faits psychologiques, parce qu'ils apparaissent sous forme consciente à certains moments, et que d'autre part on ne voit pas le moyen de les rapporter à des faits physiologiques. Ils apparaissent donc comme du mental qui devient, à certains moments, conscient. M. HUBERT, dans sa Préface à l'*Histoire des Religions* de Chantepie de La Saussaye, me semble avoir donné une des meilleures formules de cette théorie. J'ai essayé moi-même de définir cette notion scientifique de l'Inconscient dans ma discussion avec M. Binet (Société de philosophie, mars 1905) et dans la *Méthode dans la psychologie des sentiments*, en particulier pp. 23 et suiv. — Ce sens du mot, sans être encore usuel, mérite d'être signalé et propagé ; il correspond à ce qu'il y a de positif dans les théories métaphysiques de l'Inconscient. **(F. Rauh.)**

La distinction faite dans la *Critique* a déjà été établie par Victor EGGER dans *La Parole intérieure*, pp. 308-309, où il proposait pour l'exprimer les expressions d'*inconscience psychique* **(D)** et d'*inconscience psychologique* **(E).** Mais il nous a fait savoir qu'il se rallierait volontiers aux expressions proposées ci-dessus. Le *subconscient* serait ainsi « ce qui est actuellement inaperçu, mais que la pensée du sujet (ou une autre pensée), a tôt ou tard une raison quelconque d'affirmer comme ayant été conscient, quoique à un faible degré antérieurement, : soit qu'il devienne clairement conscient par la suite, soit qu'il y ait lieu de le supposer comme la condition de faits subséquents clairement conscients. » L'*inconscient* serait au contraire ce qui échappe entièrement à la conscience, même quand le sujet cherche à le saisir et y applique son attention. Mais il faut remarquer que « l'inconscience

cient. » Voir *Conscience* et *Champ de la conscience**.

Le mot *inconscient*, dans cette acception, est souvent appliqué de nos jours à certains faits (par exemple aux faits juridiques, économiques, religieux) qui, tout en apparaissant parfois sous forme consciente, ne peuvent être étudiés scientifiquement qu'en les considérant comme des « choses », ayant une réalité permanente et distincte de ces apparitions.

F. Substantivement : l'*Inconscient*.

1° L'ensemble de ce qui n'est pas conscient dans un sujet déterminé (sens **E**) ;

2° Au sens métaphysique, l'être en soi par lequel HARTMANN remplace la *Volonté* de Schopenhauer, principe commun unique, à la fois actif et intellectuel, qui se manifeste dans la matière, la vie et la pensée, et dont les individus ne sont que l'apparence. Il est, par rapport à nous, inconscient, et en soi supraconscient. (*Philosophie des Unbewussten*, 1869.)

CRITIQUE

De même que *conscient* a deux sens (conscience spontanée, conscience réfléchie), *inconscient* signifie soit ce qui échappe à la première, soit seulement ce qui échappe à la seconde. Ainsi, une perception actuelle ou un souvenir peuvent rester *inconscients* (= non remarqués par la conscience réfléchie) et devenir conscients aussitôt que l'attention s'y porte, ou du moins après un moment d'effort pour les saisir ; au contraire, un travail mental peut s'effectuer d'une façon telle qu'on n'en ait pas conscience, même à la réflexion.

Il serait utile de réserver les mots « subconscient » au premier cas, et « inconscient » au second.

Parmi les phénomènes « subconscients » ainsi définis, il y aurait encore à distinguer ceux qui échappent à la conscience réfléchie par leur faible intensité, tels que les perceptions élémentaires ; et ceux qui en sont exclus parce que l'orientation de la conscience, à un moment donné, est telle qu'ils ne peuvent y trouver place : par exemple, toutes celles de nos connaissances qui sont très éloignées de notre sujet actuel de pensée. On pourrait dire qu'il y a, dans le premier cas, *subconscience élémentaire* et dans le second, *subconscience fonctionnelle*. Voir *champ**.

Rad. int. : Nekonci.

proprement dite ne doit pas être affirmée sans critique dans les états psychiques anormaux, et ne pas oublier que l'*amnésie simule l'inconscience* ». **(V. Egger.)**

Il y aurait peut-être lieu de distinguer encore ce qui est *subconscient* par défaut d'intensité suffisante, comme les « petites perceptions » de Leibniz, c'est-à-dire ce qui est en réalité l'objet d'une conscience très faible, et ce qui est radicalement *inconscient* comme le sont peut-être les modes les plus profonds de la conscience, le *vouloir-vivre*, le *vouloir-être* fondamental **(J. Lachelier.)** — Je proposerais de distinguer à cet égard la subconscience par conscience très faible, que j'ai appelée ci-dessus *subconscience élémentaire* et la subconscience par conscience très vague, très sourde, mais qui peut être dans certain cas l'objet d'un sentiment assez intense, quoique très peu intellectualisé : je la nommerais volontiers *subconscience affective ;* — sans préjudice, bien entendu, des cas où ces tendances organiques et profondes sont proprement et radicalement *inconscientes* (c'est-à-dire inaccessibles à la conscience, même attentive et réfléchie) comme le remarque très justement M. Lachelier. **(A. L.)**

Afin de tenir compte des observations de M. **Pradines** (voir son *Traité de Psychologie générale*, tome I, Introduction, ch. I) nous avons supprimé dans la Critique ci-dessus quelques lignes qui donnaient comme exemple typique d'inconscient radical, inaccessible à la réflexion, même attentive, des phénomènes d'inconscience anormale, tels qu'amnésie, anesthésie systématique, dédoublement de la personnalité, etc. Il estime au contraire que ces états sont le plus souvent, sinon toujours, subconscients (au sens de faiblement conscients) et que l'inconscience la plus complète, se rencontre au contraire surtout dans certains phénomènes normaux (« inconscient normal ou de constitution »). **(A. L.)**

Cf. plus loin les Observations sur *Subconscient**.

G. Dwelshauvers a proposé de classer ainsi qu'il suit les différents groupes de faits inconscients[1] :

1° « L'inconscient dans l'acte de pensée » (par exemple l'activité synthétique qui transforme les sensations en représentations, et celles-ci en concepts).

2° « L'inconscient de mémoire dans la perception. »

3° « L'inconscient de mémoire par impressions et sentiments latents » (la raison qui fait apparaître tel souvenir et non tel autre reste inconsciente).

4° « L'inconscient par habitude. »

5° « L'inconscient par vocation (dispositions à un art, à un métier, se manifestant impérieusement dès l'enfance). »

6° « L'inconscient dans la vie affective. »

Voir du même auteur *La Synthèse mentale* (Alcan, 1908), pp. 78-114.

Sur Indéfini. — *Indéfini* doit être opposé à *défini* comme *infini* à *fini*. Quand le ressort de ma montre est cassé, je m'en aperçois à ce que, en la montant je puis tourner la clef *indéfiniment*. Le nombre des individus d'une espèce donnée est *indéfini*, c'est-à-dire qu'il n'est pas déterminé par le concept de l'espèce ; mais le nombre des divisions d'une étendue donnée n'est pas indéfini : il résulte au contraire clairement de la nature même de l'étendue, non pas assurément qu'il

1. Quoique cette communication présente un caractère descriptif et non terminologique, qui sort du cadre de ce vocabulaire, nous avons cru, en raison de son intérêt, pouvoir en donner ici le résumé.

INCONSÉQUENCE, D. **A.** *Folgewidrigkeit ;* **B.** *Ungereimtheit ;* E. *Inconsistency ;* I. *Inconseguenza.*

A. Caractère de deux propositions, dont la seconde est présentée comme résultant de la première, mais n'en est pas réellement la conséquence.

B. Par extension, manque de logique dans la pensée ou d'accord avec soi-même dans la conduite.

Rad. int. : Ne-konsequ.

« INCOORDONNABLE », terme employé par J.-J. GOURD, *Philosophie de la religion* (1910), pour désigner ce qui, dans la religion, dans la pensée, dans l'action morale, dans l'art, s'élève au-dessus des normes communes, comme le sublime, le sacrifice, l'inspiration réformatrice. Pour une définition plus complète, voir A. LALANDE, L'Incoordonnable, *Revue de Métaphysique*, novembre 1911.

INDÉFINI, D. *Unbegrenzt, Unendlich ;* E. *Indefinite ;* I. *Indefinito.*

A. Opposé d'une part à *fini*, de l'autre à *infini*. Est *indéfini* ce qui, étant donné comme fini (soit en tant qu'intuition, soit en tant qu'élément de connaissance logique), peut être rendu plus grand que toute quantité donnée. « Par opposition à l'infini actuel, l'infini des possibles est ce qu'on nomme l'*indéfini*. » RENOUVIER, *Note sur l'infini de quantité*. — « L'idée d'infini en puissance, c'est-à-dire d'*indéfini*, ... d'accroissement continuellement et indéfiniment possible... » PILLON, La première preuve cartésienne de l'existence de Dieu et la critique de l'infini, *Année philosophique*, 1890, p. 112.

B. En parlant de termes ou d'expressions verbales (G. ὄνομα ἀόριστον, ARISTOTE, Περὶ ἑρμηνείας, 16a32 ; mot à mot : nom indéfini) : expression cons-

tituée par la négation pure et simple d'un terme donné, comme p. ex. *non-homme.*

C. En parlant de jugements, ou de propositions qui les énoncent :

1° Traduction de ἀδιόριστος (πρότασις) chez Aristote : ceux dont la quantité n'est pas indiquée (et n'a pas besoin de l'être, car ils s'entendent en compréhension) ; p. ex. « la science des contraires est la même » ou « le plaisir n'est pas le bien ». *Prem. Analyt.*, I,1 ; 24ª19-22. Le latin scolastique dit en ce sens *infinita propositio.*

2° Traduction de ἀόριστον (ῥῆμα) chez Aristote : ceux qui ont pour prédicat un terme indéfini au sens **B.** Ce sens a été retenu par KANT sous le nom de *jugements indéfinis (Unendliche)* ou *limitatifs (beschränkende). Crit. de la Raison pure*, Anal. transc., livre I, ch. 1, 2e section. Voir *Limitatif** et *quantité**.

CRITIQUE

Le sens **B** et le sens **C, 2°**, qui en dérive, semblent d'abord sans intérêt. Schopenhauer a même pu dire que les *Unendliche Urteile* de Kant étaient une niaiserie scolastique, recueillie pour en faire une fausse fenêtre dans le tableau des catégories. (*Die Welt*, Crit. de la philos. kantienne, Ed. Grisebach, I, 582.) Bien que Kant, en effet, en justifie assez mal la présence (voir *Limitatifs**, Critique), il faut remarquer, avec Aristote lui-même Περὶ ἑρμηνείας, 16ª30-31) qu'un terme négatif ne représente pas un vrai concept. L'origine de cette expression paraît même, dit Bonitz, être sa remarque que la privation (στέρησις) est quelque chose d'indéterminé ou d'infini (ἀόριστον). *Phys.* III, 2 ; 201ᵇ26. « Non-homme » pris au pied de la lettre, comprend les choses les plus hétéroclites, et va à l'infini. Aussi est-il utile, dans la théorie des classes, ou des ensembles, d'avoir une dénomination permettant d'exclure de certaines propriétés ou de certaines opérations logiques les pseudo-concepts ou pseudo-jugements de cette sorte.

Rad. int. : Nefinit.

INDÉMONTRABLE, D. *Unerweislich ;* E. *Undemonstrable ;* I. *Indimostrabile.*

Ce qui ne peut être démontré, soit

est *actuellement infini*, ce qui serait contradictoire — mais qu'il *va* à l'*infini*, en ce sens que la même raison de diviser subsiste toujours. De même le nombre des décimales dans certaines fractions : on peut bien ne pas les calculer toutes, mais il en reste toujours à calculer : elles ne sont pas seulement *possibles*, elles sont exigées par la nature même de l'opération. **(J. Lachelier.)**

La difficulté d'opposer dans tous les cas *indéfini* à *défini* vient de ce que le premier de ces mots contient de plus (comme *infini*) la notion d'un objet *illimité ;* tandis que le *non-défini* pourrait être *fini*, ou *limité*, c'est-à-dire comporter certaines limites inférieures ou supérieures, tout en étant indéterminé entre ces limites : ainsi le nombre des étamines, dans la plupart des plantes, est *défini ;* celui des feuilles ne l'est pas : et cependant on ne peut dire qu'il soit *indéfini.* **(A. L.)**

Le texte de DESCARTES auquel il est fait allusion ci-dessus est celui-ci : « ... Je mets ici de la distinction entre l'*indéfini* et l'*infini*. Et il n'y a rien que je nomme proprement infini, sinon ce en quoi de toutes parts je ne rencontre point de limites, auquel sens Dieu seul est infini. Mais pour les choses où sous quelque considération seulement je ne vois point de fin, comme l'étendue des espaces imaginaires, la multitude des nombres, la divisibilité des parties de la quantité et autres choses semblables, je les appelle indéfinies et non pas infinies, parce que de toutes parts elles ne sont pas sans fin ni sans limites. » *Réponses aux premières objections*, § 10. — Cf. *Principes de la Philosophie*, I, 27.

...) : parce qu'il n'a pas besoin de ...monstration, et sert lui-même de ...incipe ; soit **(B)** : parce qu'on n'en ...nnaît point la démonstration (comme ...rtaines propriétés numériques empi...quement constatées) ; soit **(C)** : parce ...'il s'agit d'une hypothèse gratuite ...ur laquelle nous n'avons aucun ...oyen de vérification, même empi...que.

Au premier sens appartiennent les ...cinq indémontrables » des Stoïciens. ...oir les observations sur *Hypothé...que**.

CRITIQUE

L'import péjoratif du sens **C** se re...orte souvent par association sur le ...ns **A,** mais à tort : la démonstration ...est pas productrice de vérité, mais ...ulement moyen de transporter la ...rtitude d'une proposition à une autre. ...tte confusion a donné lieu à beau...oup de sophismes.

INDÉPENDANT, D. **A.** *Unabhängig ;* **A. B.** *Selbständig ;* E. *Independent ;* I. *Indipendente.*

A. Qui ne dépend pas (d'un autre ...tre, événement, o ı condition). — Bien ...ue ce terme soit souvent employé ...ans complément, il reste toujours relatif et sous-entend, suivant le contexte, l'idée de tel ou tel autre terme par rapport auquel ce dont on parle est dit *indépendant.* « Un État indépendant » (de tout autre État). — « La morale indépendante » (de toute croyance religieuse ou doctrine métaphysique), etc.

B. Absolument, en parlant du caractère : qui aime à ne dépendre de personne, à juger et à se décider sans suivre l'opinion ou les conseils d'autrui.

Rad. int. : **A.** Nedependant ; **B.** Nedependem.

INDÉTERMINATION, D. *Unbestimmtheit ;* E. *Indetermination ;* I. *Indeterminazione.*

A. Caractère de ce qui n'est pas déterminé.

B. Problème dont les données sont insuffisantes et qui comporte plusieurs solutions.

C. État d'un esprit qui hésite entre plusieurs résolutions.

Voir pour ces trois sens *Détermination** et *Déterminisme**.

Rad. int. : **A.** Nedetermines ; **B.** Nedeterminaj ; **C.** Nedecides.

INDÉTERMINISME, D. *Indeterminismus ;* E. *Indeterminism ;* I. *Indeterminismo.*

A. Doctrine selon laquelle l'homme (ou Dieu) possède le *libre arbitre* au sens le plus spécial et le plus fort de ce mot. Cf. *Libre arbitre**, **C.** Ce sens est de beaucoup le plus usuel ; on le désigne quelquefois sous le nom d'*indéterminisme absolu.*

B. (Plus rarement.) Doctrine qui écarte le déterminisme, même sans admettre des actes temporels de libre arbitre ou des commencements absolus. EISLER (v° 374) propose d'employer en ce sens l'expression *indéterminisme psychologique.* — Voir *Déterminisme**.

C. Par extension, synonyme d'*indétermination** **A.**

CRITIQUE

Le mot a presque toujours été pris au premier sens, et par suite employé dans un sens péjoratif par ceux qui s'en sont servis. Voir dans BALDWIN, V° 530 B, 531 A, les textes de KANT et de WINDELBAND à ce sujet. CALDERWOOD disait même que dans l'histoire de la philosophie il n'y avait point de penseurs auquel on put appliquer cette désignation (*Ibid.*, 530 B).

Sur Indétermination. — Faut-il rattacher au sens **A** ou au sens **B** ce qu'on appelle « principe d'indétermination » ou « principe d'incertitude » en microphysique ? C'est un problème qui ne peut être tranché par une simple définition.

Mais cela est exagéré : le néo-criticisme admet le mot et la chose.

Rad. int. : **A.** Maldeterminism ; **B.** Nedeterminism.

INDIFFÉRENCE, D. *Gleichgültigkeit;* E. *Indifference ;* I. *Indifferenza.*

A. État mental qui ne contiendrait ni plaisir, ni douleur, ni un mélange de l'un et de l'autre. La question de savoir s'il existe des *états indifférents* de la sensibilité est discutée : voir RIBOT, *La psychologie des sentiments*, première partie, ch. v. Sa conclusion est : « J'incline vers la thèse des états d'indifférence » (p. 79).

B. Indétermination : *Liberté d'indifférence* (L. scol. : *Liberum arbitrium indifferentiae*) est presque toujours synonyme de libre arbitre au sens **C.** Cependant, Leibniz l'applique à sa propre doctrine, mais avec réserve, et à vrai dire en jouant un peu sur les mots : « Il y a donc une liberté de contingence, ou en quelque façon d'indifférence, pourvu qu'on entende par l'indifférence que rien ne nous *nécessite* pour l'un ou l'autre parti ; mais il n'y a jamais *indifférence d'équilibre*, c'est-à-dire où tout soit parfaitement égal de part et d'autre sans qu'il y ait plus d'inclination vers un côté. » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, § 46. — Voir *Arbitre**.

Rad. int. : **A.** Indiferentes ; **B.** Nedetermines.

INDISCERNABLE, D. *Nichtzuunterscheidende* (MENDELSSOHN) ; *Ununterscheidbar ;* — E. *Indiscernible ;* — I. *Indiscernibile.*

Deux objets de pensée sont indiscernables quand ils ne se distinguent l'un de l'autre par aucun caractère intrinsèque. Voir *Différence*-**A** et *Identique.*

Le *principe des indiscernables* ou mieux, *de l'identité des indiscernables*, est ce principe capital de la philosophie de LEIBNIZ, d'après lequel deux êtres réels diffèrent toujours par des caractères intrinsèques, et non pas seulement par leurs positions dans le temps ou l'espace : « Quoiqu'il y ait plusieurs choses de même espèce, il est pourtant vrai qu'il n'y en a jamais de parfaitement semblables ; ainsi, quoique le temps et le lieu, c'est-à-dire le rapport au dehors nous servent à distinguer les choses que nous ne distinguons pas bien par elles-mêmes, les choses ne laissent pas d'être distinguables en soi. » *Nouveaux Essais*, II, ch. 27, § 1. — Cf. *Monadologie*, th. 8. Voir *Identité.*

Rad. int. : Nedicernebl.

INDIVIDU, L. *Individuum* (traduction du grec ἄτομον ; veut dire aussi chose indivisible matériellement, comme un atome démocritéen ; ou objet de pensée sans parties, comme l'unité) ; D. *Individuum, Einzelding, Einzelwesen ;* E. *Individual ;* I. *Individuo.*

A. Un individu, au sens le plus général et le plus complexe de ce mot, est un objet de pensée concret, déterminé, formant un tout reconnaissable, et consistant en un réel donné soit par l'expérience externe, soit par l'expérience interne. Cf. *Individuel*-**A.** — Ce sens, quoiqu'il ne soit pas fondamental au point de vue de l'étymologie, occupe cependant une position centrale par rapport aux autres sens de ce mot. Voir les Observations.

B. LOGIQUE. Si l'on dispose une série de termes en une hiérarchie de genres* et d'espèces* subordonnés, on appelle individu l'être représenté par le terme inférieur de cette série, qui ne désigne plus un concept général et ne comporte plus de division logique. Ce terme est dit *singulier**.

On peut exprimer cette même propriété en disant que l'individu est le sujet logique qui admet des prédicats, et qui ne peut être lui-même prédicat d'aucun autre (LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, § 8 ; d'après ARISTOTE, *Catégories*, V, 2a11 et suiv., qui définit

---

Sur **Indifférence (Liberté d').** — DESCARTES avait déjà fait remarquer que le mot *Indifférence*, en parlant de la liberté, pouvait recevoir deux sens opposés : 1° celui qu'il emploie dans la *IVe Méditation* quand il dit que l'indifférence « est le plus bas degré de la liberté, et fait plutôt paraître un défaut dans la connaissance qu'une perfection dans la volonté » ; il le considère comme le sens propre : « *Indifférence* me semble signifier proprement cet état dans lequel la volonté se trouve, lorsqu'elle n'est point portée par la connaissance de ce qui est vrai, ou de ce qui est bon, à suivre un parti plutôt que l'autre » ; 2° mais, ajoute-t-il « peut-être que par ce mot d'*Indifférence* il y en a d'autres qui entendent cette faculté positive que nous avons de nous déterminer à l'un ou l'autre de deux contraires », faculté qui s'exerce non seulement dans les cas de choix arbitraire, mais même dans ceux où nous avons une raison d'agir évidente, qui ne laisse place à aucune hésitation. (Résumé d'une *lettre à Mersenne*, du 27 mai 1641. Ad. et Tann., tome III, p. 378-381) — Dans les *Principes*, il accepte lui-même ce second sens et se sert d'*Indifférence* comme synonyme de liberté au sens le plus large : « ... Dei... potentiam (per quam omnia praeordinat)... non satis comprehendi ut videamus quo pacto liberas hominum actiones indeterminatas relinquat ; *libertatis autem et indifferentiae*, quae in nobis est, nos ita conscios esse, ut nihil sit quod evidentius et perfectius comprehendamus. » *Principia philosophiae*, I, 41. — Mais comme on l'a fait remarquer, les querelles théologiques autour du mot d'indifférence étaient devenues fort acerbes à cette date (1644), et dans cet emploi anormal du mot, il peut n'y avoir de la part de Descartes qu'une précaution (comme dans plus d'un passage des *Principes*) pour éviter de compromettre sa philosophie, et surtout de la discréditer aux yeux des Jésuites. Voir LEIBNIZ, *Théodicée*, 3e partie, § 365 ; et E. GILSON, *La doctrine cartésienne de la liberté et la théologie*, 2e partie, ch. IV.

En ce qui concerne LEIBNIZ, il n'accepte le mot *indifférence* qu'avec les restrictions les plus expresses, non seulement dans le texte de la *Théodicée* cité ci-dessus, mais dans tous les passages où il l'emploie. « Il ne faut pas s'imaginer cependant que notre liberté consiste dans une indétermination ou dans une indifférence d'équilibre, comme s'il fallait être incliné également... du côté des différents partis, lorsqu'il y en a plusieurs à prendre. » (*Ibid.*, § 35.) Il déclare ailleurs : « Je n'admets donc l'indifférence que dans un sens qui lui fait signifier autant que contingence ou non-nécessité » (*Ibid.*, § 303), et il ajoute que la « liberté d'indifférence indéfinie » (§ 314), ou la « pleine indifférence » (§ 320) seraient la même chose que cet équilibre chimérique. **(A. L.)**

Sur **Individu.** — Article corrigé et complété d'après les observations de **J. Lachelier, H. Rodier, M. Bernès, L. Brunschvicg, G. Dwelshauvers, M. Drouin, E. Husserl, Van Biéma,** et d'après la discussion qui a eu lieu dans la séance du 1er juillet 1909.

Au fond, le sens logique et le sens biologique n'en font qu'un : l'individu est le véritable *être de la nature*, et le seul. Il est résoluble, d'une part, logiquement ou formellement, en concepts de plus en plus abstraits et généraux ; de l'autre, physiquement ou matériellement, en parties de plus en plus simples. Ces deux résolutions n'ont rien de commun : mais qu'on définisse l'individu soit en fonction de la première, soit en fonction de la seconde, c'est toujours, malgré la diversité des formules, le même être dont il s'agit. **(J. Lachelier.)**

— Je ne suis pas d'avis que la notion d'individu puisse être considérée logiquement comme le plus bas degré d'une hiérarchie de concepts. Ce plus bas degré, s'il existe, ou si l'on lui donne une existence relative pour limiter la série, c'est

d'une façon semblable l'οὐσία πρώτη, mais en donnant comme exemple *tel* homme, *tel* cheval).

C. Biologie. Être vivant dont les parties coopèrent d'une façon durable, assez étroitement pour que la cessation de cette synergie entraîne la disparition ou tout au moins une transformation considérable des fonctions qu'il manifeste. — On voit qu'en ce sens comme l'ont souvent remarqué les naturalistes, l'individualité est un état de l'être vivant, susceptible de tous les degrés, et qui ne peut jamais être absolu. (Perrier, *Colonies animales ;* Le Dantec, *L'individualité et l'erreur individualiste*, etc.)

D. Psychologie. L'*individu* s'oppose à la *personne* morale :*

1° en tant que l'unité et l'identité extérieures, biologiques, de l'être humain s'opposent à l'unité et à l'identité intérieures qui résultent en lui de la réflexion et de la volonté.

2° en tant que les particularités, l'idiosyncrasie de chaque être humain s'opposent aux caractères communs qui en font des « semblables », et à l'admission commune des valeurs dites impersonnelles.

Cf. *Individualité*, critique et observations.

E. Sociologie. L'unité dont se composent les sociétés : un homme, une fourmi, une cellule. — Voir *Individualisme**, etc.

REMARQUES

1. Au point de vue de la compréhension, il y a deux manières de comprendre le rapport entre la notion de l'*individu* et celles des genres et espèces auxquels il appartient :

a. Le terme singulier ne représente pas proprement un concept, et la notion de l'individu ne soutient pas, avec la plus étroite des classes logiques où elle est incluse, le même rapport qu'une espèce avec un genre. Elle est hors série. Pour passer du genre à l'espèce, on ajoute au concept une différence spécifique qui est elle-même un « universel », analysable en « caractères » de même nature que ceux qui composent le concept du genre. Pour passer de la dernière espèce (ἄτομον εἶδος, *species infima*) à la notion singulière, ce qu'on ajoute est un « principe d'individuation* » qui n'est plus un caractère ou une somme de caractères, mais une présence une réalisation *sui generis*. La *species infima* contient donc, en principe, un nombre quelconque d'individus, qui diffèrent *numero* et non *specie*. En fait, ils se distinguent sans doute par des *accidents*, mais ces accidents ne peuvent pas être objet de science, comme le sont les formes substantielles qui définissent les espèces. — Cette conception vient du platonisme. Elle est celle d'Aristote et de la plupart des scolastiques ; elle a été adoptée par la *Logique* de Port-Royal. Voir *Bonitz*, v° Ἄτομος ; Schütz, *Thomas Lexikon*, v° *Species*, H, p. 764 ; Port-Royal, 1re partie, ch. xii.

b. Pour Leibniz, les différences qui distinguent les individus les uns des autres ne sont pas d'une autre nature que celles qui distinguent entre elles les espèces d'un même genre, si ce n'est que l'analyse intégrale de ces caractères individuels irait à l'infini. Il y a donc un concept de l'individu, et l'on peut dire avec vérité que « omne individuum est species infima ». *Discours de Métaphysique*, IX. En ce sens, l'individu est l'être dont la notion logique est complète, c'est-à-dire tel qu'il n'y reste aucun élément indéterminé, donc variable, qui puisse être l'objet d'une détermination ultérieure. — Il y a dans cette extension des termes d'espèce et de concept (d'ailleurs très discutée ; voir les observations ci-dessous) une généralisation analogue à celle qui a fait admettre successivement l'unité, puis le zéro, au rang des nombres. On remarquera aussi la liaison de cette

bien la *species infima*. Comme l'infiniment petit par rapport au nombre (et non comme l'unité), l'individu n'est, *logiquement*, qu'une expression symbolique : son intérêt est de limiter, même dans le langage de la logique, la valeur du point de vue logique, de rappeler qu'à côté de ce point de vue, qui est celui de la relation et du concept, lié inséparablement à lui comme lui donnant sa matière, il y a celui de l'*intuition*. (J'entends par ce mot l'impression directe d'une donnée, et non pas simplement l'aperception immédiate qui peut porter aussi sur une construction toute formelle, sur un principe général.) C'est intuitivement, non conceptuellement, que la pensée pose des individus. Conceptuellement, il existe selon le degré de généralité, ou selon la direction donnée à la comparaison des généralités, des genres et des espèces : intuitivement il n'existe que des individus.

Ainsi, en principe, les mêmes pensées sont genres ou espèces, ou bien individus, selon qu'on les considère relativement, ou bien comme données totales et uniques, et l'on peut parler ainsi de l'individualité d'un genre ou d'une espèce.

Mais, dans l'usage, les deux points de vue s'appliquent avec une inégale facilité à nos pensées : un concept très abstrait, surtout si c'est un concept pur (c'est-à-dire si la matière donnée en est assez simple pour ne pas appeler l'attention et si l'on n'en retient guère que la forme ou la loi de construction) ne sera que difficilement envisagé comme un *individu* (ainsi les concepts de quantité, de nombre) ; une observation brute, localisée et temporelle, sera malaisément érigée en *espèce* ou en genre (ainsi la sensation complexe que j'éprouve en recevant après une nuit de chemin de fer l'impression d'une contrée nouvelle pour moi). **(M. Bernès.)**

Il me semble qu'il y a lieu de distinguer à cet égard trois éléments de significations différentes, tous trois contenus dans ce que nous appelons un individu au sens **A,** mais qui peuvent être dissociés par l'analyse, et qui expliquent les relations de ce sens avec les sens **B, C, D, E :**

1° L'idée de réel donné dans l'expérience.

2° L'idée d'objet de connaissance déterminé et circonscrit, formant un tout, présentant une unité suffisante pour qu'on puisse en parler comme d'une seule chose.

3° L'idée d'objet de connaissance défini par des caractères distinctifs, plus ou moins permanents, qui permettent de le reconnaître au milieu des autres, de le suivre dans ses déplacements sans le confondre avec eux.

Le donné concret de l'expérience, aussitôt qu'il « s'individualise » avec une détermination et une permanence suffisantes, devient le sujet logique de nos affirmations, l'individu au sens **B.** D'autre part l'être vivant (individu au sens **C**) est un type particulièrement remarquable de cette identité : s'il est en même temps considéré dans ses rapports sociaux, nous passons au sens **E,** notamment à l'homme en tant que membre de la société, et tel a été le premier objet réel qui ait tenu la fonction logique de sujet. Enfin le même être, psychologiquement considéré, est l'individu au sens **D** : ici se trouvent en concurrence le caractère d'*unité*, de totalité, et le caractère d'*unicité*, l'idée de la différence caractéristique qui constitue « l'individualité » d'un objet de pensée ; suivant les problèmes, l'un ou l'autre de ces caractères se présente au premier plan, et semble faire tout le sens du terme.

Ceci posé, il est bien vrai qu'intuitivement il n'existe que des individus, c'est-à-dire des touts concrets distincts. Mais logiquement, on ne retient de ce complexus donné qu'un élément ou qu'un autre. Il arrive donc que par le mot *individu* nous désignons tantôt la donnée concrète dont la présentation par

vue avec l'emploi psychologique des termes *individu* et *individualité* pour représenter ce que les êtres ont d'unique non seulement dans leur existence, mais encore dans leur nature et leur caractère, par opposition à ce qu'ils ont de commun avec leurs semblables.

On peut enfin la rapprocher de l'usage anglais du mot *individuate* (voir ci-dessus. *Individuation**).

2. L'individu, même au sens logique, ne se confond pas avec la classe singulière, ou avec le concept singulier. Il est l'objet de pensée qui remplit cette classe, et que détermine ce concept. Il peut arriver en effet, d'une part, que l'unicité de cet objet ne soit pas impliquée dans la définition de la classe : p. ex., satellite de la terre ; et inversement que, là où elle est impliquée, l'individu qui remplirait les conditions du concept n'existe pas, p. ex. : fils aîné de Descartes (qui n'a eu qu'une fille) **(S)**.

Rad. int. : Individu.

INDIVIDUALISATION, D. *Individualisierung,-ation ;* E. *Individualization ;* I. *Individualisazione.*

A. Action de rendre individuel, c'est-à-dire adapté à l'individu au sens **D,** 2°. — Cf. R. Saleilles : *L'individualisation de la peine.*

B. Action de devenir individu, ou, pour un être qui l'est déjà, d'accroître son individualité, aux sens **C** ou **D.**

Rad. int. : **A.** Individualig ; **B.** Individualij.

l'expérience fournit un contenu et une raison d'être aux opérations logiques ; tantôt l'unité logique abstraite, nécessaire pour qu'il y ait une compréhension (unicité du sujet) et une extension (généralité des prédicats). C'est cette seconde individualité, et non la première, qui s'applique par assomption à tel ou tel objet de pensée : elle est alors une fonction logique, dont le caractère formel apparaît bien dans certaines opérations, en particulier dans la distinction entre la prédication indivisible $\in$: « Les Muses étaient neuf sœurs » et la prédication distributive $\supset$: « Les Muses étaient filles de Mnémosyne. » En ce sens, il est certain qu'un même terme, une même notion, peuvent être pris pour genre, pour espèce, ou pour individu. Mais alors la question ne se pose plus de savoir si ce qu'ils désignent est ou n'est pas un réel donné dans l'intuition. **(A. L.)**

— La notion d'individu, dans la biologie, est des plus obscures. Je crois nécessaire de distinguer l'*individu morphologique*, c'est-à-dire tout vivant dont les éléments constitutifs ne peuvent être séparés ni divisés en parties sans en supprimer le caractère essentiel ; et l'*individu physiologique*, c'est-à-dire cette manifestation unitaire de forme qui peut, pour un temps plus ou moins long, avoir d'une manière indépendante une existence propre, manifestée par la plus générale de toutes les fonctions : la conservation de soi-même. Cette forme d'individualité est la principale ; la meilleure définition m'en semble celle de Cattaneo : « L'individu du point de vue physiologique est tout être qui vit par lui-même et qui présente une telle centralisation et coordination des fonctions qu'on ne saurait le diviser sans le détruire. » (*Morphologie et embryologie générales*, Milan, 1895, p. 108.) **(C. Ranzoli.)**

— A-t-on le droit de définir l'individu, au point de vue sociologique, « l'unité dont se composent les sociétés » ? Auguste Comte ne cesse de répéter que « la société ne se *compose* pas d'individus » parce que la partie doit être homogène au tout. **(F. Pécaut.)** — Il me semble qu'il y a là un scrupule exagéré. C'est attribuer au mot *compose* beaucoup plus de précision qu'il n'en a dans l'usage philosophique. Il ne préjuge ni l'homogénéité du tout et des parties, ni la préexistence ou l'indépendance des parties à l'égard du tout (ce qui serait ici un malentendu encore plus grave). **(A. L.)**

INDIVIDUALISME, D. *Individualismus ;* E. *Individualism ;* I. *Individualismo.*

Se dit de toute théorie, de toute tendance qui voit dans l'individu ou dans l'individuel soit la forme la plus essentielle de réalité, soit le plus haut degré de valeur.

A. Méthodologie. Théorie qui cherche l'explication des phénomènes historiques et sociaux dans la psychologie individuelle et plus spécialement dans les effets résultant de l'activité consciente et intéressée des individus. (Voir Congrès de Genève, 4e séance générale : *Revue de Métaphysique*, novembre 1904.) Cf. Tarde, *Les lois sociales*, p. 27, 28.

Sociologie et éthique :

B. (S'oppose à *Étatisme*). Théorie d'après laquelle « les hommes sont toujours trop gouvernés », et d'après laquelle l'idéal politique doit être le développement de l'initiative privée, la réduction des fonctions de l'État à un très petit nombre d'objets (libéralisme, individualisme spencérien), ou même leur suppression totale (individualisme anarchiste) **(S)**.

C. (S'oppose à *Conformisme*, quelquefois à *traditionalisme.*) 1° État de fait, consistant en ce que les individus jugent et discutent, dans une société, les institutions, les pratiques et les croyances de toutes sortes, au lieu de se conformer sans critique à l'ordre établi. — 2° Théorie d'après laquelle cet état est supérieur à l'état contraire. — 3° Disposition psychologique à cette indépendance d'esprit.

D. Théorie d'après laquelle la société n'est pas une fin en elle-même ni l'instrument d'une fin supérieure aux indi-

Sur **Individualisme.** — Complété d'après les observations de **L. Boisse** et de **MM. A. Landry** et **Marsal.** Les sens ont été reclassés dans la quatrième édition.

M. **Marsal** nous a communiqué le texte suivant d'Élie Halévy qui analyse très nettement le sens **A** : « L'individualisme peut être entendu, en premier lieu, comme une méthode pour l'interprétation des phénomènes sociaux. Je puis, en matière de sociologie, prendre comme données initiales les individus, supposés absolument distincts les uns des autres, réfléchis et égoïstes, ou encore, si l'on veut, supposés doués de la même constitution mentale que je puis découvrir en moi-même, par la simple observation de conscience. Je puis ensuite placer ces individus les uns en face des autres, deviner comment ils réagissent les uns sur les autres, et reconstruire ainsi, par voie de déduction ou de construction, l'ensemble des phénomènes sociaux. Voilà bien de l'individualisme... » Élie Halévy, Congrès de Genève : *Revue de Métaphysique*, 1904, p. 1108.

Il fait remarquer qu'on trouve chez Renan *individualisme* pour désigner un état de choses dans lequel les différences individuelles sont très marquées : « Au début de la carrière scientifique, on est porté à se figurer les lois du monde psychologique et physique comme des formules d'une rigueur absolue : mais le progrès de l'esprit scientifique ne tarde pas à modifier ce premier concept. *L'individualisme* apparaît partout ; le genre et l'espèce se fondent presque sous l'analyse du naturaliste ; chaque fait se montre comme *sui generis ;* le plus simple phénomène apparaît comme irréductible ; l'ordre des choses réelles n'est plus qu'un vaste balancement de tendances produisant par leurs combinaisons infiniment variées des apparitions sans cesse diverses. » Renan, *L'avenir de la science*, 179.

Renouvier dit, dans un sens voisin : « Le vrai nom de la doctrine de Roscelin est l'individualisme, et cette doctrine n'implique nullement, comme on pourrait encore l'imaginer, la négation des lois de la nature, celle des espèces naturelles, ou de ce qu'elles peuvent entraîner de solidarité entre les êtres ; ce sont là de tout autres questions ; ce qu'elle réclame, c'est que la réalité propre soit déniée aux genres et aux espèces considérées en soi, hors des individus dont ils représentent

vidus qui la composent, mais n'a pour objet que le bien de ceux-ci ; ce qui peut encore s'entendre en deux sens : 1° les institutions sociales doivent avoir pour but le *bonheur* des individus ; 2° elles doivent avoir pour but la *perfection* des individus (de quelque manière d'ailleurs qu'on entende cette perfection).

E. Dans une intention péjorative : tendance à s'affranchir de toute obligation de solidarité et à ne songer qu'à soi. « L'absorption de toutes les fonctions par l'État favorisa nécessairement le développement d'un individualisme effréné... A mesure que le nombre des obligations envers l'État allait croissant, les citoyens se sentaient dispensés de leurs obligations les uns envers les autres. » KROPOTKINE, *L'Entr'aide*, ch. VII. — Expression philosophique de cette tendance, en une théorie d'après laquelle on doit approuver et favoriser le développement de l'individu, en tant qu'il est « une énergie de volonté et d'activité débordante qui se pose devant autrui avec une indépendance fière, avec un esprit de lutte et de combativité refusant toujours de céder et prétendant toujours vaincre ». FOUILLÉE, *Esquisse psychologique des peuples européens*, p. 190.

CRITIQUE

Mauvais terme, très équivoque, dont l'emploi donne lieu à des sophismes continuels. — Voir la critique d'*Individualité*.

Rad. int. : **A.** Individualism ; **B.** Antistatism ; **C.** Nekonformism ; **D.** Individuism ; **E.** (?) Kombatemes.

des qualités, et hors des esprits où se forment les idées de ces qualités d'après les ressemblances données et aperçues entre les choses. » RENOUVIER, *Phil. anal. de l'hist.*, III, 62. Cf. p. 143 : « L'individualisme de Duns Scot. » — Mais cet emploi du terme est si rare qu'il ne nous a pas paru devoir être retenu pour constituer une des divisions de l'article ci-dessus.

M. Marsal ajoute que le sens **E** lui paraît un abus, « un mauvais usage prêtant à une vilaine manœuvre, consciente ou non, comme l'exploitation du mot « sensualisme » contre ce qui aurait dû être appelé « sensationnisme ».

Les théories se définissant le plus correctement par leur point de départ, j'appellerais volontiers théories individualistes celles pour lesquelles l'individu est la seule réalité irréductible dans l'ordre éthique ou politique (le seul *absolu* de ces questions), pour lesquelles par conséquent toutes les propriétés du groupe peuvent se ramener à des combinaisons quantitatives des propriétés de ses éléments individuels. La tendance individualiste consisterait alors à insister, en matière éthique ou politique, sur ce genre de réductions (tandis que la tendance socialiste ou solidariste consisterait à marquer l'originalité et l'irréductibilité de tout ou partie des propriétés du groupe à celles de ses éléments individuels, à chercher dans la socialité un absolu de la question).

D'ailleurs, en partant de cette dernière conception, on peut prétendre établir que l'individualité se trouvera élevée à son maximum de valeur relative par le développement naturel ou par un développement artificiel du groupe ; comme inversement, en partant de la première, on peut chercher dans le développement naturel ou dirigé des individus la cause de la plus grande puissance du groupe. **(M. Bernès.)**

Sur **Individualisme,** Critique. — L'équivoque la plus nette qui se rencontre dans l'emploi de ce mot est celle que signale le *Handwörterbuch für Staatswissenschaften* à l'article *Individualismus* quand il montre que ce mot signifie tantôt une théorie de la force *(Machtdoctrin)* tantôt une théorie du droit et de l'égalité. Ce sont respectivement les sens **E** et **D. (Ch. Serrus.)**

INDIVIDUALITÉ, L. *Individualitas*, introduit dans la langue philosophique par les traductions latines d'AVICENNE ; D. *Individualität, Individuelle Eigentümlichkeit ;* E. *Individuality ;* I. *Individualita.* — Ce mot n'est usuel que depuis LEIBNIZ (EUCKEN).

A, B, C, D, E. Caractère de ce qui est individu à tous les sens de ce mot. *Individualité* s'emploie même, au sens général, d'une manière plus abstraite et plus large qu'*individu*. « Un corps dont la substance est très résistante... nous apparaît avec une forme déterminée et invariable, c'est-à-dire avec une *individualité géométrique* constante... La constance de cette individualité géométrique n'est absolue dans aucun corps naturel, parce que tout effort imprime quelque déformation aux plus résistants. Mais l'abstraction nous permet d'éliminer les éventualités de ce genre et nous conduit à la notion d'une figure *solide* (ou *invariable* ou *rigide*)... La conservation de l'individualité géométrique d'une figure solide, considérée à l'état de mouvement, aussi bien qu'à celui de repos, implique celle d'une individualité *relative* aussi bien déterminée, attachée à chacune de ses parties ». MÉRAY, *Nouveaux éléments de géométrie*, 1903, ch. I, § 2 et 6.

On remarquera que ce sens du mot *individualité* ne retient qu'une partie des éléments qui définissaient l'indi-

Sur Individualité.

Voici d'abord la distinction qui avait été proposée par l'auteur, dans la première rédaction de l'article, entre individualité et personnalité : « 1° L'*individualité* est ce par quoi un individu diffère d'un autre et s'en distingue non pas seulement d'une façon numérique, mais dans ses caractères et sa constitution ; ainsi, pour un être humain, l'âge, le sexe, la taille ; les anomalies organiques ; les goûts, les dispositions, le degré de développement intellectuel ; ce qu'il y a d'unique dans sa mémoire et dans sa perception matérielles et affectives, etc.

« 2° La *personnalité* (ou *personnalité morale*), c'est-à-dire le caractère qui le rend propre a faire partie d'une même société spirituelle[1] que les autres personnes ; ce caractère, quoique inégalement réalisé chez les différents individus, leur est au contraire commun, et n'agit que dans la mesure de cette communauté.

« On la confond souvent avec l'individualité :

« 1° Parce que l'on admet en général cette thèse, chrétienne et kantienne, que tous les individus, au sens **E,** qui composent l'espèce humaine, sont aussi, virtuellement au moins, des personnes morales, jouissant d'une même raison, également faites à l'image de Dieu, également appelées à faire partie d'un même règne des fins ;

« 2° Parce que la capacité et la volonté de juger par la raison et non par l'habitude étant chose rare, on confond ceux qui s'écartent du conformisme et de la banalité par caprice, par bizarrerie, par égoïsme, par esprit de contradiction, avec ceux qui s'en écartent par l'anticipation d'un bien ou d'une vérité encore peu connus, et par la volonté réfléchie d'agir et de penser rationnellement. Cette dernière confusion est favorisée par le sens du mot *personnel*, qui est malheureusement très employé comme synonyme d'individuel, ou même d'égoïste. — Voir en outre les équivoques signalées ci-dessus au mot *individualisme**. »

G. Dwelshauvers avait proposé au contraire la rédaction suivante :

« PSYCHOLOGIE. L'on a parfois opposé *individu* à *personnalité* (particulièrement dans le rationalisme platonicien et dans la spéculation postkantienne) et c'est là

1. La première rédaction portait, au lieu de « spirituelle », les mots « morale et juridique », ce qui était d'une part trop étroit, et de l'autre impropre, l'ordre juridique ayant précisément pour raison d'être l'imperfection morale des individus, qu'il tend à réformer et à corriger partiellement.

vidu au sens correspondant (sens **A**). Le caractère de donnée réelle et concrète finit ici par être entièrement éliminé au profit des caractères de permanence, d'identité et d'unicité. C'est l'inverse de ce qui a lieu pour le mot *individuel*, au sens **A.**

F. Caractère de ce qui est individuel au sens **F ;** ensemble des caractères propres qui distinguent un individu des autres individus de la même espèce, ou des autres membres de la même société.

En particulier, quand il s'agit des hommes, originalité, esprit de non-conformisme ; quelquefois, mais par abus, personnalité morale. Voir *Critique**.

G. Au sens concret, le mot se prend même quelquefois pour *individu.* C'est d'une mauvaise langue.

CRITIQUE

Tous les membres de la Société qui ont pris part à la discussion, et les correspondants qui nous ont écrit à ce sujet, sont d'avis qu'il est très utile d'opposer *individualité* à *personnalité ;* une opposition très féconde. On peut définir ces deux termes de la manière suivante : On peut considérer l'être conscient comme dépendant de nombreuses séries causales qui se croisent en quelque sorte en lui et dont l'ensemble s'impose du dehors à lui. Il n'en est qu'un moment. Dans ce cas, on envisage l'être conscient au point de vue de la sensibilité : c'est l'*individu* proprement dit, c'est-à-dire l'être limité, débordé de toutes parts par une infinité d'actions qui s'exercent sur lui et auxquelles il ne peut échapper. Or, il existe des *données conscientes* correspondant à cet état. Maine de Biran les a décrites en maint endroit de ses *Pensées.* Arraché à lui-même et à ses réflexions par la vie mondaine et la politique, il éprouve un sentiment de dispersion de soi : l'*individu* apparaît, livré aux multiples actions extérieures.

« On oppose à ce terme celui de *personnalité ;* c'est l'être conscient dans son unification intérieure, ayant le sentiment de sa concentration ; on envisage ici le *moi* en tant qu'il est esprit et unité. Cette terminologie trouve de nombreuses et utiles applications ; ainsi l'état des sentiments dans la connaissance du premier genre chez Spinoza se rattache à l'individu, dans le troisième à la personnalité.

M. **R. Berthelot** s'associe à ces observations.

« J'admets comme vous, écrit M. **Parodi,** la nécessité de distinguer soigneusement les deux idées d'individualité et de personnalité ; mais il me semble impossible de définir la personnalité uniquement par l'aptitude à faire partie d'une même société morale et juridique. On ne peut pas éliminer de la personnalité toute idée d'individualité ; l'individualité m'y semble impliquée et enveloppée. Ce qui, à mon sens, fait la personnalité, c'est la conscience nette de soi comme d'un être qui dure et qui s'attribue, à tort ou à raison, quelque identité ; la personnalité c'est une individualité qui se pense et se réfléchit. Comment pourriez-vous expliquer autrement les expressions consacrées par l'usage : *maladies, dédoublement, de la personnalité ?* On devrait dire, selon vos définitions, de l'*individualité.* — Et c'est parce que la personne se connaît et se pense comme personne qu'elle peut se considérer comme ayant des droits et des devoirs, c'est-à-dire comme le même être qui a pris des engagements dans le passé, ou envers qui on en a pris, et qui doit donc les tenir ou peut en exiger l'observation dans l'avenir ; et c'est par là qu'elle peut entrer avec d'autres individus dans une société morale ou juridique, à la condition que ceux-ci soient eux aussi capables de se sentir soumis à des obligations et de s'y lier volontairement. Si la qualité de *personnes* peut être commune à différents êtres, c'est justement parce qu'elle implique que chacun d'eux est, se connaît et se veut comme individu, bien que soumis à une loi commune. »

mais ils se partagent sur la question de savoir quel contenu psychologique on doit donner à cette opposition. On s'accorde, en effet, à reconnaître que soit au sens **B** du mot *individu* (élément logique indivisible), soit au sens **C** (unité biologique), soit au sens **D** (ensemble de particularités individuelles), soit même au sens **A** (réalité donnée dans l'expérience), l'*individualité* n'a pas de valeur morale, ou n'a de valeur morale que comme moyen d'autre chose qu'elle-même, tandis que la *personnalité* est ce qui, dans l'homme, possède cette valeur morale intrinsèque, et doit être objet de respect. Mais sur la façon d'entendre cette personnalité, deux opinions sont exprimées, dont on trouvera les raisons exposées dans les *Observations* jointes à cet article :

1° La personnalité s'oppose à l'individualité comme l'unité intérieure de la conscience et de la réflexion à l'unité extérieure qui ne vient que de l'organisme et qui n'est que la résultante de forces naturelles, l'effet de leur concours en un certain point. L'une est le rapport de l'être à tout ce qui l'a

Enfin M. **M. Blondel** ajoute dans le même sens :

« La personne requiert, comme condition nécessaire encore que non suffisante, l'individualité. La personnalité n'est pas uniquement constituée par un caractère génériquement humain et par « la conscience de l'impersonnel[1] ». Ou plutôt la conscience même de l'impersonnel implique la réalité concrète, singulière, individuelle de l'agent. On n'est pas une personne sans être *telle* ou *telle* personne. »

Je suis d'accord sur ce fait que l'individualité est impliquée dans la personnalité, telle que celle-ci nous est présentée dans l'expérience psychologique. S'il s'agit de l'*existence individuelle*, au sens **A,** la chose est très évidente. Mais s'il s'agit du *caractère d'individualité*, aux sens **C** et **D,** il faut définir avec précision à quel titre elle y est enveloppée, et quel rapport ces deux termes soutiennent l'un avec l'autre. Pour le naturalisme évolutionniste, la personne est le prolongement et pour ainsi dire la perfection de l'individu. L'adaptation des relations internes et leur intégration, qui définissent le progrès biologique, définissent aussi le progrès intellectuel, moral et social. — Quoiqu'un grand nombre de psychologues modernes adoptent cette vue, elle me paraît artificielle et fausse. Le vrai rapport de la personnalité à l'individualité (si l'on entend respectivement par là ce qui, dans la vie, a et n'a pas de valeur morale) me semble beaucoup plus complexe ; et surtout, elle comporte un *antagonisme* en même temps qu'une liaison. L'organisation du type physiologique, fût-elle parfaite et consciente, tant qu'elle garderait la même direction et la même fin, ne créerait aucune personnalité ; au contraire, quand celle-ci se développe, la vie organique s'en trouve refoulée, et même épuisée à certains égards. Ce qui représenterait le mieux la dépendance de la personnalité envers l'individualité (quoique l'image soit encore très imparfaite), ce serait le rapport de l'argent aux besoins qu'il permet de satisfaire : il se dépense à mesure qu'il sert ; et si l'on vient à le prendre pour fin, cette finalité propre entrave les fins auxquelles on aurait pu l'employer : l'avarice empêche de boire et de manger, de même que le culte de l'individualité, sans plus, paralyse la vie supérieure de l'esprit. Aussi, la dépendance de la personne envers l'individu est-elle conditionnelle, comme la nécessité de gagner et de dépenser. A la limite, la personne aurait digéré toute individualité : on discute pour savoir si Dieu est personnel, mais ceux qui rapprochent le plus cette personnalité de celle de l'homme trouveraient étrange et peut-être absurde de l'appeler un *individu.*

Pour la même raison, ce qu'il y a de plus caractéristique dans l'opposition du

1. Expression de Paul Janet ; voir le texte dont elle fait partie dans les *Observations* sur l'article *Impersonnel**.

causé, à tout ce qui agit sur lui du dehors ; l'autre est son rapport à un idéal spirituel qu'il conçoit et qu'il adopte pour sien. La *personnalité* est donc, dans ce cas, un caractère non moins *unique* que l'individualité.

2° La personnalité est conçue comme le développement, dans un sujet pensant différent des autres par ses caractères, et primitivement disposé à prendre pour fin cette diversité, d'un moi susceptible d'entrer en communauté consciente d'idées, de sentiment et de volonté avec d'autres esprits. Elle est donc la réalisation, chez des êtres primitivement divers, de dispositions virtuellement universelles, par où se substitue à l'antagonisme affectif, intellectuel et moral, un accord véritable, et non pas seulement un compromis et un équilibre comme dans l'organisation différenciée.

Rad. int. : Individuales.

personnel et de l'individuel me semble être la conscience que prend le moi, non de son rapport à lui-même, mais de son rapport à ses semblables. D'abord, en ce qui concerne l'individualité, le critérium que l'on propose est double : d'une part, l'unité organique ; de l'autre, le fait d'être une résultante ; ces deux caractères s'accordent mal. Le fait d'être un complexus d'effets, un nœud de phénomènes engendrés suivant les lois de la nature, n'est-ce pas précisément le contraire d'une « forte individualité » ? Ce caractère ne se rencontre-t-il pas dans le moindre jeu de lumière encore plus visiblement que dans un organisme animal ? Il aurait bien plutôt pour effet de nous dissoudre dans la trame infinie et continue des choses. Il me semble tout au contraire que l'individualité est quelque chose de résiduel et d'irrésoluble, l'expression la plus nette de ce qu'il y a d'inintelligible dans les données sur lesquelles travaille la pensée. — Et d'un autre côté, conscience et rapport à soi ne suffisent pas à la personnalité morale : leur exaltation la plus intense n'aboutit parfois qu'à faire un fou. Il y faut de plus la raison, c'est-à-dire la communauté dans la vie de l'esprit. Conscience et centralisation ne sont encore, au point de vue normatif, que des moyens, et tirent toute leur valeur de la fin à laquelle ils servent.

En effet, ce qui est important ici, n'est pas l'état de l'être considéré, mais sa *tendance ;* tendance à la concentration sur soi-même, tendance à l'universalisation. La vie organique a pour règle le maintien ou l'accroissement et la propagation d'un type, tel qu'il est donné, avec ses différenciations caractéristiques. Dans leur vie psychique, même très consciente et très organisée, la plupart des hommes nous montrent une seconde édition de cette tendance organique et égocentrique : voilà ce que je voudrais mettre en relief dans la définition de l'individualité psychologique, par analogie avec l'usage logique et biologique de ce mot. Inversement on trouve chez eux une tendance contraire, quelquefois à l'état embryonnaire, mais souvent très nette, parfois même remarquablement développée : tendance à l'établissement d'une représentation objective des choses, d'une table des valeurs communes ; d'une volonté décentrée de ce que chaque individu se trouve être accidentellement, entre la naissance et la mort. C'est ce caractère « public » qui fait d'eux des sujets capables de jugements moraux (qu'ils s'y conforment ou non), et qui par suite me paraît essentiel dans l'idée de personnalité.

Quant aux expressions : « Maladies, dédoublement de la personnalité », quoique très usuelles, elles me paraissent assez impropres. L'adoption en a sans doute été déterminée par des raisons de commodité et d'euphonie, peut-être aussi par le désir de combattre, comme un préjugé, l'idée classique de l'unité et de l'identité de l'âme. L'expression juste, dont la longueur et la lourdeur ne favorisaient pas l'emploi, serait : « Maladies, dédoublement de l'unité psychologique individuelle. » Mais d'ailleurs il arrive le plus souvent que ce sont aussi, par contre-coup, des maladies de la personnalité. **(A. L.)**

INDIVIDUATION, D. *Individuation ;* E. *Individuation ;* I. *Individuazione.*

(Terme scolastique, aujourd'hui peu usité.) Réalisation de l'idée générale dans tel individu. — Le *principe d'individuation* (*principium individuationis*, terme introduit dans la langue philosophique par les traductions d'Avicenne, d'après Eucken, p. 68 ; *principium individui*, Leibniz : « *De principio individui* », 1663), est ce qui fait qu'un être possède non seulement un type spécifique, mais une existence singulière, concrète, déterminée dans le temps et dans l'espace. « Principium individuationis est id, per quod forma alicujus, quæ per se non subsistebat, incipit subsistere in hoc vel illo. » Goclenius, v° *Individuatum*, 232 B. Ce principe est la matière, pour les choses sensibles, selon saint Thomas d'Aquin ; une détermination ou « forme » spéciale appelée *Ecceité** selon Duns Scot, etc. — Schopenhauer a repris cette expression ; il l'applique au temps et à l'espace « mittelst welcher das dem Wesen und dem Begriff nach Gleiche und Eine, doch als Verschieden, als Vielheit neben und nach einander erscheint : sie sind folglich das *principium individuationis*[1] ». *Die Welt*, II, § 23. Voir *Individu**.

REMARQUE

Le mot *individuation* et le verbe *to individuate* sont restés courants dans la langue de la psychologie anglaise (spécialement de la psychologie génétique) pour désigner le progrès mental consistant à spécifier un concept, à en restreindre l'extension en le déterminant davantage, de telle manière qu'il ne s'applique plus qu'à un moindre nombre d'objets ou même à un seul.

Rad. int. : Individuig.

1. « ... grâce auxquels ce qui dans son essence et son concept est semblable et identique, apparaît cependant comme divers, comme multiple, l'un à côté de l'autre et l'un après l'autre : ils sont donc le *principe d'individuation.* »

INDIVIDUEL, D. *Individuell, einzeln ;* E. *Individual ;* I. *Individuale.*

A, B, C, D, E. Qui appartient à l'individu, qui le constitue, ou qui le concerne, à tous les sens correspondants de ce mot. Cependant, il faut noter qu'au sens **A,** *individuel* est plus large qu'*individu*, car il peut s'appliquer même à quelque chose de transitoire, ou qui n'a pas d'unité propre, comme un phénomène, qui ne pourrait être appelé individu.

F. Qui appartient en propre à l'individu, ou qui concerne l'individu et lui seul, en tant qu'il n'est pas semblable aux autres. La « psychologie individuelle » (D. *Individual psychologie*) est l'étude des différences psychiques entre les divers esprits. (Voir les observations sur *Individu* et sur *Individualité.*)

Rad. int. : Individual.

INDIVIS, D. *Ungeteilt ;* E. *Undivided ;* I. *Indiviso.*

A. Sens général : non divisé. « Propriété indivise. »

B. Log. *Proposition indivise*, celle dont le prédicat se rapporte au sujet comme à un tout indivis et, par suite, ne peut être affirmé (ou nié) séparément de tel ou tel des individus qui forment l'extension du sujet : « Les carbures d'hydrogène sont nombreux. » Voir *Extension**.

Rad. int. : Nedividit.

« INDUCTEUR, induit. »

A. Logique. Voir *Induction.*

B. Psychologie. On entend par *inducteur*, dans une association d'idées, le terme qui sert de point de départ à l'association ; par *induit*, celui auquel cette association aboutit.

Sur **Individuation.** — Il n'y a de problème de l'individuation qu'autant qu'on admet un réalisme des universaux. Pour les nominalistes, c'est là un pseudo-problème. Le problème, pour eux, est de rendre compte des universaux. **(M. Marsal.)**

INDUCTIF, D. *Induktiv ;* D. *Inductive ;* I. *Induttivo.*

A. Qui procède par induction : « Méthode inductive. »

B. Qui résulte d'une induction : « Vérité inductive. »

Rad. int. : **A.** Induktal ; **B.** Induktat.

1. INDUCTION, G. Ἐπαγωγή ; L. *Inductio ;* D. *Induction ;* E. *Induction ;* I. *Induzione.*

A. (Sens le plus usuel dans la langue courante, relativement rare en philosophie) : Inférence* conjecturale. — Ce sens appartient aussi au verbe *induire*, surtout dans la langue courante. Mais il est rare, pour l'un et l'autre mot, dans la langue philosophique, sauf dans le cas précis où cette inférence conjecturale est en même temps induction au sens **B.** (Voir J. S. Mill, *Logique*, liv. III, ch. 2.) Peirce a proposé de dire en ce sens *Abduction**.

Spécialement, processus de pensée *reconstructif**, par lequel, partie en raisonnant, partie en devinant, on remonte de certains indices à des faits qu'ils rendent plus ou moins probables. « Lorsqu'on se hasarde à procéder ainsi par *induction* pour reconstituer théoriquement la chaîne logique des êtres organisés... on est lancé dans cette voie dangereuse en pleine incertitude. » De Launay, *L'histoire de la Terre*, 287.

B. (Sens usuel dans la langue philosophique) : opération mentale qui consiste à remonter d'un certain nombre de propositions données, généralement singulières ou spéciales, que nous appellerons *inductrices*, à une proposition ou à un petit nombre de propositions plus générales, appelées *induites*, telles qu'elles impliquent toutes les propositions inductrices. — Cf. *Analyse**, **C.**

1° L'*induction formelle*, *induction entière* (Port-Royal, 3e partie, ch. xix ; 4e partie, ch. vi) ou *induction complète* (désignation de beaucoup la plus usuelle) est celle où la relation énoncée par la proposition induite n'implique rien de plus que ce qui est impliqué par les propositions inductrices. Elle consiste le plus généralement à énoncer en une seule formule, relative à une classe, ou à un ensemble, une propriété qui a déjà été affirmée séparément de chacun des termes qui composent cette classe, ou des éléments qui constituent cet ensemble. Tel est le cas du syllogisme inductif d'Aristote (*Premiers Analytiques*, II, 23) ; tel est aussi le cas, un peu différent, où l'énoncé diffère dans sa forme logique de celui des propositions inductrices, quoi qu'il leur soit

Sur **Induction.** — 1° *Remarques historiques.* — La formule qui définit l'induction par « le passage du particulier au général », et dont M. Goblot a fait voir l'incompatibilité avec l'usage actuel des mots, se rencontre dans la *Logique* de Port-Royal sous la forme suivante : « On appelle *induction* lorsque la recherche de plusieurs choses particulières nous mène à la connaissance d'une vérité générale. Ainsi, lorsqu'on a éprouvé sur beaucoup de mers que l'eau en est salée, et sur beaucoup de rivières que l'eau en est douce, on conclut généralement que l'eau de la mer est salée et celle des rivières douce. » *Ibid.*, 3e partie, ch. xix, § 9.

Leibniz emploie *induction* comme équivalant à *connaissance par expérience :* « D'où il naît une autre question, savoir : si toutes les vérités dépendent de l'expérience, c'est-à-dire de l'induction et des exemples, ou s'il y en a qui ont encore un autre fondement. » *Nouv. Essais*, Préface, § 3.

Pour Cournot l'induction est « le procédé de l'esprit qui au lieu de s'arrêter brusquement à la limite de l'observation immédiate, poursuit sa route, prolonge la ligne décrite, cède, pour ainsi dire, pendant quelque temps encore, à la loi du mouvement qui lui était imprimé, mais non d'une manière fatale et aveugle : car la raison lui dit pourquoi il aurait tort de résister. » *Essai*, ch. iv, § 49. Il la considère, semble-t-il, comme le genre commun dont l'interpolation et l'extrapolation sont les espèces (*Ibid.*, § 46) et l'oppose à *l'analogie* « qui s'élève par l'observation des rapports à la raison de ces rapports » (§ 49). Cf. *Analogie**.

J. Hadamard, G. Milhaud, M. Winter, ont fait observer que l'induction aristotélicienne ne doit pas être considérée comme un genre dont l'induction mathématique serait un cas spécial. (Telle est aussi l'opinion de F. Enriques, *Problemi della scienza*, p. 201, note ; où il fait remonter à Maurolico, en 1550, la découverte de ce type de raisonnement, d'après une communication de Vailati.)

L'induction rigoureuse ou complète pourrait donc comprendre trois espèces distinctes : 1° Le syllogisme inductif des *Analytiques*, caractérisé par le fait que la preuve est censée *avoir été faite* pour chacun des termes réunis ensuite dans un seul concept (ce qui suppose ces termes en nombre fini) ; 2° la colligation par observations réellement effectuées sur un ensemble d'éléments ordonnés, et dont l'ordre intervient dans la démonstration, comme dans l'exemple du navigateur et de l'île ; 3° l'induction mathématique où la preuve n'est pas antérieurement faite pour chacun des éléments, mais où elle est seulement admise comme indubitablement possible. Elle comprendra elle-même deux formes, selon que les termes élémentaires sur lesquels porte la démonstration ne dépendent pas l'un de l'autre (par exemple lorsqu'on démontre une propriété sur une figure ou sur un nombre déterminés, mais en faisant voir que l'opération pourrait se répéter sur tout autre nombre ou toute autre figure de la même espèce), — ou dépendent l'un de l'autre dans un *ordre* déterminé, en sorte que la démonstration de la propriété en question pour un des termes suppose la même démonstration déjà effectuée par tous les termes antérieurs (par exemple dans le cas cité dans le texte ci-dessus). On doit réserver, semble-t-il, à la dernière de ces formes le nom de raisonnement par récurrence. (Voir Poincaré, *La science et l'hypothèse*, ch. i ; G. Milhaud, *Le rationnel*, ch. iv.) **(A. L.)**

Il y a lieu de remarquer que cette récurrence sert non seulement à démontrer, mais aussi à définir. Voir Peano, *Formulaire mathématique* (1903), § 10, n° 3 : « Soit S une classe, supposons que zéro appartienne à cette classe et que toutes les fois qu'un individu appartient à cette classe, son suivant y appartienne aussi ; alors tous les nombres appartiennent à cette classe. On appelle *principe d'induction* cette proposition. » Cf. Poincaré, *La science et l'hypothèse*, ch. i, § 3 : « Définition de l'addition » et Enriques, *Problemi della scienza*, ch. iii, § 19 : « Fondamenti dell' Aritmetica. »

2° *Observations critiques.* — Il y a, ce semble, comme condition préalable de l'induction discursive, qui est seule décrite en cet article, une *induction immédiate* qui n'a pas besoin de cas réitérés ou de propositions multiples pour se constituer : elle saisit, comme disaient les péripatéticiens, l'universel dans l'individu même. Et comment ou pourquoi ? Parce que toute perception ou toute conception qui devient distincte et définissable, n'acquiert cette précision logique qu'autant que nous réitérons par un signe et une représentation subjective la présentation initiale ; par là même toute notion réfléchie, en tant qu'elle est virtuellement réitérable à l'infini, implique un caractère d'universalité, une tendance spontanée à ériger en règles fixes les rapports qui constituent nos perceptions et nos conceptions explicites. Il ne faut pas laisser croire qu'il n'y a induction qu'où il y a plusieurs expériences ou plusieurs propositions à confronter. **(M. Blondel.)**

Je crois qu'il faut distinguer à cet égard : 1° Le mouvement naturel de l'esprit qui glisse spontanément du fait à la loi, c'est-à-dire qui accorde sans critique une valeur universelle, au rapport sous lequel il s'est représenté un fait donné. Il y a là une inférence conjecturale au sens **A,** la vraisemblance subjective d'une conjec-

équivalent : c'est ainsi qu'on établit par colligation qu'une terre « est une île » si un navire qui en a suivi la côte, toujours dans le même sens, finit par se retrouver à son point de départ (J. S. Mill, *Logique*, III, ch. 2).

Une autre forme d'induction complète est l'*induction mathématique* : elle consiste, une relation étant établie pour un des termes d'une classe, à étendre cette relation de proche en proche, en vertu d'une implication rigoureuse, à tous les autres termes de cette classe (que le nombre de ces termes soit ou non limité). Par exemple, un théorème étant établi pour $n = 1$, on montre que s'il est vrai de $n - 1$, il est aussi vrai de n ; et l'on en conclut qu'il est vrai pour tous les nombres entiers. (Voir *Récurrence** et *Observations* ci-dessous.)

2° L'*induction* au sens ordinaire, ou *induction amplifiante* (à laquelle J. S. Mill voudrait qu'on réservât exclusivement le nom d'*induction*), est celle où la relation formulée par la proposition induite s'applique à tous les termes d'une classe, en nombre fini ou indéfini, alors que cette relation n'a été affirmée que de quelques-uns seulement d'entre eux par les propositions inductrices.

Voir Jean Nicod, *Le problème de l'induction* ; G. Bachelard, *Essai sur la connaissance approchée* ; A. Lalande, *Les théories de l'induction et de l'expérimentation*, ch. I, XI, XIII.

REMARQUES

1. L'induction formelle est un raisonnement et constitue une preuve apodictique. Si donc l'on entend par *déduction*, comme le font en général les logiciens contemporains, et comme nous l'avons fait ici, toute opération qui consiste à passer d'une ou de plusieurs propositions à une proposition qui en est la conséquence nécessaire en vertu de lois logiques, il s'ensuit : 1° que l'induction complète est une forme de la déduction ; 2° que celle-ci ne va pas toujours « du général au particulier » (ou, pour parler plus exactement, du générique au spécial).

2. L'induction amplifiante n'est pas une implication logique ; car de ce que quelques S sont P ou même que beaucoup d'S sont P, il ne saurait suivre que tous les S soient P. Elle n'en est pas moins tenue, sans contestation, pour tout à fait probante dans un certain nombre de cas. Par suite, elle soulève trois problèmes connexes, ordinairement réunis sous le nom de *Problème du fondement de l'induction* :

a. *Problème du fondement psychologique de l'induction* : Étant donné que la plupart des propositions que nous jugeons vraies reposent sur des échantillons et des exemples, d'où vient l'assentiment, parfois si décidé, que nous leur accordons ?

b. *Problème de la logique de l'induction* : Dans quels cas et sous quelles conditions une proposition induite peut-elle être tenue pour vérifiée ?

c. *Problème des principes de l'induction* : Peut-on réunir tous les cas d'induction légitime dans une règle logique, ou dans un petit nombre de règles logiques, rigoureusement définies ? — Cf. *Fondement**.

2. « Induction psychomotrice. »

Ch. Féré a appelé ainsi (par analogie avec le phénomène électrique d'induction) le phénomène dont il donne l'exemple suivant : « Si, prenant un sujet de ce genre (névropathe suggestible), nous le prions de regarder avec attention les mouvements de flexion que nous faisons avec notre main, au bout de quelques minutes il déclare qu'il a la sensation que le même mouvement se fait dans sa propre main, bien qu'elle soit complètement immobile ; et au bout de quelques instants, en effet, sa main commence à exécuter irrésistiblement des mouvements rythmiques de flexion. Or si, au lieu de laisser l'expérience en arriver à ce point, on l'arrête au moment où le sujet commence à avoir la sensation du mouvement qui ne se fait pas encore, au moment où le mouvement est à l'état naissant, en lui plaçant un dynamomètre dans la main, on constate que l'énergie de la pression a augmenté d'un tiers ou de la moitié. » Féré, *Sensation et mouvement*, p. 13-14. « Ces faits, ajoute-t-il, nous paraissent propres à montrer que l'énergie d'un mouvement est en rapport avec l'intensité de la représentation mentale de ce même mouvement. » *Ibid.*, 14-15. — Cf. *Idées-forces*.

Rad. int. : Indukt.

ture étant susceptible de tous les degrés. — 2° L'opération réfléchie qui donne lieu à cette remarque usuelle, mais souvent mal analysée, « qu'un seul fait bien observé donne le droit d'induire ». Celle-ci n'est vraie que pour des cas où l'on n'a qu'à trancher entre les deux membres d'une alternative, ou pour des faits très spéciaux, résolubles en éléments connus, eux-mêmes élaborés déjà par une induction discursive du type ordinaire. L'induction n'y porte donc pas proprement sur le fait unique : celui-ci ne fait que fournir une donnée matérielle laissée pour ainsi dire en blanc dans le raisonnement. — Quant au rôle de la première de ces démarches intellectuelles dans notre assentiment scientifique, elle rentre dans le problème du fondement psychologique de l'induction, tel qu'il est défini ci-dessus. **(A. L.)**

L'induction ne se réduit pas, comme on le dit souvent, à la détermination d'un rapport causal, mais elle peut aussi bien aboutir à déterminer une figure, une trajectoire, une fonction mathématique ; et dans certains cas (comme dans l'induction qui détermine la trajectoire d'une planète) elle n'est pas l'extension à toute une classe d'une propriété immédiatement donnée pour quelques-uns des termes de celle-ci, mais la position d'une idée qui fait comprendre des perceptions d'abord réfractaires à la pensée (ici, les positions irrégulières de « l'astre errant »). L'idée d'induction ne se confond avec celle de généralisation que parce qu'effectivement le monde offre à notre observation des classes de faits. Mais quand on va, rigoureusement, de la détermination des relations à l'idée de la classe (par exemple en chimie), l'induction est d'abord définie par la détermination même des relations constitutives. » **(M. Dorolle.)**

Voir du même auteur *Les problèmes de l'induction*, not. ch. I, § 5 ; cf. ci-dessus *Colligation** et *Généralisation**.

INERTIE, D. *Trägheit, Beharrungsvermögen* ; E. *Inertia* ; I. *Inerzia*.

A. *Sens général* : absence d'initiative, paresse, résistance au mouvement. L'inertie mentale et la loi du moindre effort, Ferrero, *Revue philosophique*, février 1894.

B. Physique. Ensemble de propriétés des points matériels consistant :

1° En ce qu'un point libre de toute liaison mécanique et ne subissant aucune action conserve indéfiniment la même vitesse en grandeur et en direc-

Sur **Inertie.** — M. **Pécaut** estime que l'emploi de ce mot au sens **B**, 2°, est incorrect et que, dans les textes cités, il est pris à tort pour masse. — MM. **R. Berthelot** et **Winter** font observer que cette acception tend au contraire à se généraliser et que l'on nomme souvent *inertie électrique*, à l'exemple de Lodge, la propriété que manifestent les phénomènes de self-induction. « La self-induction, dit M. Poincaré, est une véritable *inertie*. » — « Ce que nous appelons masse ne serait qu'une apparence : toute *inertie* serait d'origine électro-magnétique. » — « Cette énergie ne peut donc qu'*augmenter l'inertie* de l'électron, etc. » La dynamique de l'électron, *Rev. gén. des sciences*, 30 mai 1908. — Il est vrai que cet usage du mot a été blâmé d'autre part par Dwelshauvers-Dery d'après qui

tion (y compris le cas où cette vitesse est nulle, c'est-à-dire où le corps est au repos). On admet qu'il existe un système de coordonnées tel que tous les points matériels, rapportés à ce système, soient doués d'inertie. Cette condition se vérifie avec une approximation grossière, mais pratiquement suffisante, si l'on rapporte les mouvements observés sur la surface de la Terre à celle-ci, considérée comme immobile ; elle se vérifie avec une approximation supérieure aux erreurs d'observation si l'on rapporte les mouvements à un trièdre ayant pour sommet le centre du Soleil, et dont les arêtes soient dirigées vers des étoiles fixes déterminées.

L'énoncé de cette propriété s'appelle *principe d'inertie*.

2° En ce que, lorsqu'un corps subit l'action d'une force, l'accélération qu'il en reçoit est inversement proportionnelle à un coefficient déterminé, variable pour les différents corps, et qu'on appelle sa masse. On appelle quelquefois, en ce sens, *force d'inertie* la force fictive qui, appliquée à un corps en mouvement sous l'action d'une force, est censée faire équilibre à celle-ci ; elle est par conséquent égale, et de sens inverse, au produit de la masse par l'accélération ($m\ \gamma$). — Le *moment d'inertie* d'un point matériel assujetti à se mouvoir autour d'un axe fixe de rotation est le produit de sa masse par le carré de sa distance à cet axe (mr^2).

CRITIQUE

On ne fait entrer ordinairement que la première de ces deux propriétés dans la définition de l'inertie. Mais c'est à tort : car si l'on consulte l'usage fait de ce terme par les savants, on constate qu'il ne s'applique pas moins à la réponse variable des différents corps à une même force qu'à la propriété constante de conserver la même vitesse. « Le quotient de la force par l'accélération... est la véritable définition de la masse, qui *mesure l'inertie* du corps. » Poincaré, *Science et méthode*, p. 255. D'ailleurs, ce sens complexe du mot *inertie* est traditionnel ; Leibniz dit de même : « Nous remarquons dans la matière une qualité que quelques-uns ont appelée l'*inertie naturelle* par laquelle le corps résiste en quelque façon au mouvement ; en sorte qu'il faut employer quelque force pour l'y mettre (faisant même abstraction de la pesanteur) et qu'un grand corps est plus difficilement ébranlé qu'un petit corps. » *Journal des Savants*, 18 juin 1691. (*Œuvres philosophiques*, édition Janet, II, 627 ; cf. p. 630.)

Rat. int. : Inertes.

INFÉRENCE, L. *Illatio ;* D. *Inferieren ;* E. *Inference, Illation ;* I. *Inferenza. Illazione.*

A. Toute opération par laquelle on admet une proposition dont la vérité n'est pas connue directement, en vertu de sa liaison avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies.

Cette liaison peut être telle que la proposition inférée soit jugée nécessaire, ou seulement vraisemblable, *Inférence* est ainsi le terme le plus général, dont *raisonnement*, *déduction*, *induction*, etc., sont des cas spéciaux. — D'autre part, ce mot ne s'emploie pas quand il s'agit d'une simple implication logique, dégagée de toute assertion sur la vérité ou fausseté des propositions qui s'impliquent ; il ne se dit que du passage de propositions données comme vraies ou comme fausses, à la vérité ou à la fausseté de celles qui en dépendent, sauf dans le cas des « inférences immédiates* », considérées en tant que pures formes logiques.

Pour les nuances qui distinguent *Inférence* et *Raisonnement** dans le langage philosophique usuel, voir la critique de ce dernier terme.

Inférence du particulier au particulier (John S. Mill, *Logique*, liv. III, ch. III, § 3) ou, pour mieux dire, *du singulier au singulier :* celle qui consiste à conclure d'un fait à un autre fait analogue.

B. Proposition dont l'assertion résulte d'une inférence au sens **A.**

Inférence immédiate, voir *Immédiat**.

Rad. int. : **A.** Infer ; **B.** Inferaj.

INFÉRIEUR, D. *Niedriger ;* E. *Lower ;* I. *Inferiore.*

Terme très usité en philosophie, mais très vague : s'applique à tout ce qui, comparé à quelque autre objet de pensée de même nature, est apprécié moins favorablement. « Selon l'excellente définition d'Auguste Comte... le matérialisme est la doctrine qui explique le supérieur par l'inférieur... C'est l'œuvre achevée qui explique l'ébauche, le complet, le parfait qui explique l'incomplet et l'imparfait, le supérieur qui explique l'inférieur. Par suite, c'est l'esprit seul qui explique tout. » Ravaisson, *La phil. en France au XIX^e s.*, p. 189.

Se dit spécialement :

1° d'une opération, d'une fonction psychologique opposées à une opération ou fonction plus complexe qui suppose la première, la contient et y ajoute un caractère nouveau.

2° de ce qui est considéré comme moins avancé dans l'ordre de l'évolution (en tant que celle-ci consiste en une différenciation croissante) : « Les espèces inférieures ; les sociétés inférieures. »

3° en Logique, d'un terme moins général qu'un autre.

Cf. Haut*, *Observations.*

Rad. int. : Infr.

IN fieri, en devenir (D. *Im Werden*), en voie de transformation. — Se dit de ce dont la pensée enveloppe une altération continue.

Les scolastiques disent dans le même sens *in via* (Goclenius, V°, 226 B).

1. INFINI, adj. — D. *Unendlich ;* E. *Infinite ;* I. *Infinito.*

Qui n'a pas de borne, soit en ce sens qu'il *est* actuellement plus grand que toute quantité donnée de même nature *(infini actuel)*, soit en ce sens qu'il *peut* devenir tel *(infini potentiel)*. Ce mot, employé seul, a toujours le premier sens ; le second appartient proprement aux termes *indéfini**, ou *infiniment grand.* « Je ne me sers jamais du mot d'infini pour signifier seulement n'avoir point de fin, ce qui est négatif et à quoi j'ai appliqué le mot d'indéfini, mais pour signifier une chose réelle, qui est incomparablement plus grande que toutes celles qui ont quelque fin. » Descartes, *Lettre à Clerselier*, Ad. et Tann., V, 356. — Voir *Catégorématique**, *Syncatégorématique**

Spécialement, un ensemble formé d'unités distinctes est dit *infini* s'il est « équivalent à une partie de lui-même », c'est-à-dire si l'on peut établir une correspondance terme à terme, univoque

l'on ne devrait parler ni de « vaincre l'inertie » d'un corps, ni d'un « accroissement » de l'inertie. « Des expressions, même reçues, comme celle-ci : L'inertie d'un corps s'oppose à toute variation de sa vitesse, présentent le danger de laisser croire que l'inertie est une force intime qui s'oppose à l'action de toute force motrice extérieure. Il serait plus conforme à l'axiome fondamental de dire que cette incapacité appelée inertie signifie que tout changement de mouvement est dû à une force motrice *extérieure*, et que l'effet de cette force est exactement égal à sa cause. » La Masse des corps est-elle variable ? *Ibid.*, 15 nov. 1908.

Sur Inférieur. — Article complété d'après les observations de **J. Lachelier** et **de M. Drouin.**

Ce terme impliquant un jugement de valeur ne devrait jamais être employé pour caractériser des espèces ou des êtres scientifiquement considérés. **(L. Boisse.)**

et réciproque, entre les unités qui composent cet ensemble et celles qui composent l'une de ses parties (p. ex., entre la suite naturelle des nombres et la suite des nombres premiers, qui y est comprise). Les « nombres infinis » ont aussi été définis négativement : les nombres (cardinaux) qui *ne font pas* partie de la suite ordinale des nombres obtenus par l'addition successive de l'unité à elle-même. Le « plus petit » de ces nombres est « le nombre des nombres finis » que CANTOR a représenté par ω et WHITEHEAD par α_0. Voir COUTURAT, *De l'infini mathématique* pp. 617-618 ; *Les principes des mathématiques*, chap. II, C.

Cf. *Fini** et *Indéfini**.

Rad. int. : Infinit.

2. INFINI, subst. D. *Das Unendliche ;* E. *The Infinite ;* I. *L'Infinito.*

A. Ce qui est infini en quelque attribut ; le plus souvent, grandeur ou distance infinie. « Il faut soigneusement distinguer l'infini proprement dit de l'indéfini, qui n'est qu'un fini variable. » COUTURAT, *De l'Infini mathématique*, livre IV, ch. I : « L'infini géométrique. » — « Un point à l'infini. »

B. L'Être infini en tous ses attributs. « Il n'y a que Dieu, que l'infini... qui puisse contenir la réalité infiniment infinie que je vois quand je pense à l'être. » MALEBRANCHE, *Entretiens métaphysiques*, II, § III. « Dieu ou l'infini n'est pas visible par une idée qui le représente. » *Ibid.*, II, § IV.

Infiniment grand, D. *Unendlich gross ;* E. *Infinitely large ;* I. *Infinitamente grande.*

Plus grand que toute quantité donnée. — Ne se dit que des grandeurs considérées comme *variables*, et même plus spécialement d'un nombre qui s'accroît indéfiniment. — On ne dit pas usuellement de l'espace qu'il est « infiniment grand », mais qu'il est infini.

Infiniment petit, D. *Unendlich klein ;* E. *Infinitely small, infinitesimal ;* I. *Infinitesimale.*

A. « On appelle *quantité infiniment petite*, ou simplement *infiniment petit*, toute grandeur variable dont la limite est zéro. » DUHAMEL, *Calcul infinitésimal*, liv. I, ch. II, § 6. Voir *Infinitésimal**.

B. Improprement, très petit. Se dit souvent en ce sens des microrganismes.

INFINITÉ, D. *Unendlichkeit ;* E. *Infinity, Infinitude ;* I. *Infinità, Infinitate.*

A. Caractère de ce qui est infini. « La principale (des propriétés communes à toutes choses) comprend les deux infinités qui se rencontrent dans toutes : l'une de grandeur, l'autre de petitesse. » PASCAL, *De l'esprit géométrique*, Petite éd. Brunsch., 174.

B. Nombre ou grandeur infinis. Par hyperbole, nombre très grand. « On se pourrait exempter d'une infinité de maladies... » DESCARTES, *Discours de la Méthode*, VI, 2.

Infinitude, comme *Infinité* au sens **A.**

Rad. int. : **A.** Infinites.

INFINITÉSIMAL, L. Mod. *Infinitesimus* (LEIBNIZ) ; — D. **A.** *Unendlich klein ;* **A. B.** *Infinitesimal... ;* E. *Infinitesimal ;* I. *Infinitesimale.*

A. Infiniment petit*, au sens **A.** — L'infiniment grand a été appelé par LEIBNIZ *infinitupe* (*magnitudines infinituplae*, opposé à *magnitudines infinitesimae : Lettre au P. Des Bosses*, GERHARDT, II, 305 ; JANET, I, 455) ; mais ce terme n'est pas entré dans l'usage.

B. Qui concerne les quantités infinitésimales. Le *calcul infinitésimal* est l'algorithme inventé par Leibniz et exposé dans sa *Nova Methodus pro maximis et minimis* (1684) ; la *Méthode infinitesimale* (APPELL, *Éléments d'analyse mathématique*, ch. I) comprend toutes les opérations mathématiques qui ont pour objet d'établir des relations entre grandeurs finies par la considération de quantités infinitésimales : mesure des grandeurs finies considérées comme limites ; détermination des grandeurs finies considérées comme *rapport* de deux quantités infinitésimales (calcul des dérivées) ; détermination des grandeurs finies considérées comme *somme* d'un nombre infiniment grand de quantités infiniment petites (calcul intégral).

C. Par extension, mais improprement : ce qui est très petit (par rapport aux grandeurs que nous considérons habituellement).

Rad. int. : Infinitesimal.

INFINITIVE, quelquefois employé substantivement pour *Proposition infinitive.* Voir *Lexis**.

INFLUENCE, D. *Einfluss ;* E. *Influence ;* I. *Influenza.* — « Anciennement, action par laquelle s'écoule des astres un fluide qui est censé agir sur la destinée des hommes. » DARM., HATZ. et THOMAS, sub v°.

A. Action d'une circonstance, d'une chose ou d'une personne sur une autre, au sens le plus vague de ce mot (voir *Action*-**C**). Cf. *Influx**. — Le mot *influence* emporte presque toujours l'idée que l'action dont il s'agit s'exerce d'une façon graduelle, continue, presque insensible, et coopère avec d'autres causes dans la production de ses effets. On dit, en ce sens, que ce qui agit *exerce* une influence. Le verbe correspondant est *influer (sur).*

B. *Spécialement*, autorité de prestige sur les idées ou sur la volonté d'autrui.

Sur **Infini.** — On confond généralement l'*infini relatif*, c'est-à-dire ce qui n'a aucune limite assignable, avec l'*infini absolu* (que Cantor, Wundt, Lasswitz ont appelé *transfini*), c'est-à-dire ce qui n'a aucune limite possible. Le premier exprime une simple possibilité, le second exprime une effectivité complète, qui pourrait se définir aussi : une totalité dans laquelle tous les degrés de diminution ou d'augmentation sont donnés d'avance. Avec l'infini absolu nous sommes donc hors du concept de grandeur ; entre lui et l'infini relatif (infiniment grand, infiniment petit) il y a non une différence de quantité, mais de qualité. Voir CANTOR, *Zur Lehre von Transfiniten*, 1890 ; WUNDT, *Logik* (1883), II, 127-128. — Le premier s'appelle encore infini négatif, ou indéfini, le second infini positif ou illimité *(illimitato)*, traduction du mot *Unbegrenzt* employé par DÜHRING dans sa *Natürliche Dialektik*, 1865. **(C. Ranzoli.)**

Cf. la doctrine de DESCARTES sur la connaissance de l'infini : « La notion que j'ai de l'*infini* est en moi avant celle du *fini*, pour ce que, de cela seul que je conçois l'*être* ou *ce qui est* sans penser s'il est fini ou infini, c'est l'être infini que je conçois ; mais afin que je puisse concevoir un être fini, il faut que je retranche quelque chose de cette notion générale de l'être, laquelle par conséquent doit précéder. » *Lettres*, Ed. Adam et Tannery, t. V, p. 356. Ce passage fait suite à celui que nous avons cité dans le texte de l'article. Ils nous ont été signalés par **R. Eucken.**

LEIBNIZ, reprenant une expression d'origine aristotélicienne et scolastique appelle *praedicatum infinitum* un terme négatif tel que « non-sage ». *Opuscules et fragments inédits*, Ed. Couturat, 317. Voir *Indéfini**.

Sur **Influence.** — **J. Lacheller** nous a ignalé l'origine astrologique de ce mot, et du mot *ascendant*, qui en est presque synonyme. Cette origine en explique l'*import*.

L. Boisse estime qu'il serait d'une bonne langue d'appeler exclusivement *influence*, l'action d'une circonstance ou d'une chose sur une personne ; *ascendant*, l'action d'un personne sur une autre; *empire*, l'action de nous-mêmes sur nous-mêmes.

« Avoir *de* l'influence sur quelqu'un, sur la marche d'une affaire (considérée comme résultant de décisions volontaires). » — *Absolument :* « Avoir de l'influence, être influent » = avoir du crédit, de l'ascendant; être écouté. — Le verbe correspondant est *influencer (act.)*.

C. Circonstance, chose ou personne qui possède ou exerce une influence, à l'un quelconque des deux sens précédents.

Rad. int. : **A. B.** Influenz ; — **C.** Influantes.

« INFLUX », L. *Influxus ;* D. E. *Influxus ;* I. *Influsso.*

Sens général : influence. — N'est plus usité que dans quelques expressions telles qu'*influx nerveux* (action qui se propage le long d'un nerf) ou *Influx physique* (*Influxus physicus*, influence naturelle), dans la doctrine suivant laquelle l'âme et le corps, considérés comme deux substances hétérogènes, agissent effectivement l'un sur l'autre. Elle a été opposée à *l'harmonie préétablie** et à l'*occasionalisme**, particulièrement dans les discussions philosophiques de la première moitié du XVIII^e siècle. (Voir VAN BIÉMA, *Martin Knutzen et la critique de l'harmonie préétablie.* « Le premier de ces systèmes est celui d'*influx*... par lequel on établit une influence réelle du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps... quoique l'on convienne que la manière de cette influence mutuelle nous est absolument inconnue : il faut sans doute recourir à la toute-puissance de Dieu... Ce système paraît le plus conforme à la vérité. » EULER, *Lettres à une princesse d'Allemagne*, deuxième partie, lettre XIV.

Cf. LEIBNIZ, *Monadologie*, 51 : « Une monade créée ne saurait avoir d'influence physique sur l'intérieur de l'autre... Ce n'est qu'une influence idéale. »

INFORMER, D. **A.** *Informieren ;* **B.** *Unterrichten ;* E. *To inform ;* I. *Informare.*

A. Dans la langue scolastique et néo-scolastique, donner une forme* à une matière.

B. Faire connaître quelque chose à quelqu'un.

REMARQUE

Le passage du premier sens au second peut se comprendre par un emploi du mot tel que celui-ci : « Je ne les appelle point ici de ce nom (je n'appelle point ici les images du nom d'*idées*), en tant qu'elles sont en la fantaisie corporelle, c'est-à-dire en tant qu'elles sont dépeintes en quelques parties du cerveau, mais seulement en tant qu'elles informent l'esprit même qui s'applique à cette partie du cerveau. » DESCARTES, *Réponses aux 2^es Objections*, Définition II.

Voir aussi *Information* **(S).**

INFRASTRUCTURE, D. *Unterbau ;* E. *Understructure ;* I. *Infrastruttura.*

Structure sous-jacente, et généralement cachée ou non-remarquée, qui soutient quelque chose de visible et même d'apparent.

Se dit en particulier : 1° des actions inconscientes rendant possible, ou déterminant un acte conscient ; 2° des structures sociales, et spécialement des phénomènes économiques, considérés comme cause insconciente de certaines conceptions. Cf. *Idéologie**, **C.**

Infus*, voir *Acquis**.

INHÉRENCE, D. *Inhärenz ;* E. *Inherence ,* I. *Inerenza.*

A. Est *inhérente* à un sujet donné toute détermination qui est affirmée de ce sujet et qui n'a d'existence que par lui (que cette détermination soit d'ailleurs constante ou accidentelle, propre à ce sujet ou commune à lui et à d'autres). « Wenn man nun diesem Realen an der Substanz (den Accidenzen) ein besonderes Dasein beilegt, z. E. der Bewegung, als einem Accidenz der Materie, so nennt man dieses Dasein die *Inhärenz*, zum Unterschiede vom Dasein der Substanz, das man *Subsistenz* nennt. Allein hieraus entspringen viele Missdeutungen und es ist genauer und richtiger geredet, wenn man das Accidenz nur durch die Art, wie das Dasein einer Substanz positiv bestimmt ist, bezeichnet[1]. » KANT, *Raison pure*, Analogies de l'entendement ; Kehrbach, 178. — La même remarque se trouve déjà chez LEIBNIZ, *Lettres au P. Des Bosses*, XXI, Erdm. 686^b.

B. Est *inhérente* à un sujet donné toute détermination, constante ou non, qui constitue une *manière d'être* intrinsèque de ce sujet, et non une relation à quelque autre chose. « *Moins grand* que Versailles n'est pas comme *sain* ou *agréable à habiter* une manière d'être inhérente à Fontainebleau. Si Versailles était anéanti, et si Fontainebleau continuait à exister, Fontainebleau cesserait d'être moins grand que Versailles, sans qu'il y eût pour cela rien de changé en lui... Il conviendrait de distinguer ces deux genres de propositions en les appelant propositions d'*inhérence* et propositions de *relation*. » J. LACHELIER, *Études sur le syllogisme*, p. 42, 44.

C. Est *inhérent* à un sujet donné tout ce qui lui est essentiel*, ou du moins toute détermination, tout caractère qui ne peut lui être enlevé. « Faiblesse inhérente à la nature humaine ; vice inhérent au sujet d'un ouvrage », *Dictionnaire de l'Académie*, 7^e éd., sub v°.

Rad. int. : Inher.

INHIBITION, D. *Hemmung ;* E. *Inhibition ;* I. *Inibizione.*

Action d'arrêt ; primitivement, action exercée par un centre nerveux sur un autre, et qui a pour résultat de diminuer ou de supprimer les effets produits par la mise en jeu de celui-ci.

Par analogie, action d'un fait mental qui empêche d'autres faits mentaux de se produire ou d'arriver à la conscience. M. PAULHAN appelle *loi d'inhibition systématique* la loi suivante : « Tout phénomène psychique tend à empêcher de se produire, à empêcher de se développer ou à faire disparaître les phénomènes psychiques qui ne peuvent s'unir à lui selon la loi de l'association systématique, c'est-à-dire qui ne peuvent s'unir avec lui pour une fin commune. » (*L'Activité mentale et les éléments de l'esprit*, livre II, Introduction, p. 221.)

Rad. int. : Inhib.

INHIBITOIRE, D. *Hemmend ;* E. *Inhibitory ;* I. *Inibitorio.*

A. *Sens général :* qui constitue ou qui exerce une *inhibition**.

B. *Spécialement* (opposé à *Dynamogène**) : se dit des sensations, sentiments ou idées qui exercent une inhibition d'ensemble, qui diminuent le *tonus* vital, et surtout le pouvoir moteur : par exemple, la tristesse, certains sons ou timbres désagréables, certaines odeurs, etc.

Rad. int. : Inhibiv.

ININTELLIGIBLE, D. **A.** *Unverständlich ;* **B.** *Undenkbar ;* — E. *Unintelligible ;* — I. *Inintelligibile.*

A. *Sens usuel.* Impossible à comprendre, obscur, dépourvu de sens. (Ne se dit que des manières de parler ou d'écrire.)

B. Qui n'est pas *intelligible**, au sens **A.** — Cette acception est extrêmement rare en français.

Rad. int. : **B.** Ne intelektebl.

1. « Lorsqu'on attribue une existence séparée à ces déterminations réelles de la substance (aux accidents), par exemple au mouvement, en tant qu'accident de la matière, on appelle cette existence *inhérence*, par opposition à l'existence de la substance, qu'on nomme *subsistance*. Mais de là naissent beaucoup de malentendus qu'on parle avec plus de justesse et d'exactitude si l'on ne désigne l'accident que comme la manière dont l'existence d'une substance est déterminée positivement. »

Sur Inintelligible. — Ed. Goblot a proposé d'entendre par là « ce qui ne satisfait pas au principe de nécessité ». On l'opposerait ainsi à *inconcevable* (= « ce qui ne satisfait pas au principe de contradiction »).

— La spécification proposée par M. GOBLOT est fort intéressante, et j'y adhé-

Injuste, voir *Juste**.

INNÉ, D. *Angeboren ;* E. *Innate ;* I. *Innato.*

Opposé à *Acquis**.

Qui appartient à la nature d'un être, et n'est pas chez lui le résultat de ce qu'il a éprouvé, fait ou perçu depuis sa naissance. « Ex his autem ideis aliæ *innatæ*, aliæ adventitiæ, aliæ a me ipso factæ mihi videntur ; nam quod intelligam quid sit res, quid sit veritas, quid sit cogitatio, hæc non aliunde habere videor quam ab ipsamet mea natura... » DESCARTES, *Méditations*, III, § 8. Le terme est ancien : Saint THOMAS D'AQUIN se sert de l'expression *scientia innata*, ou *connaturalis* (SCHUTZ, *Thomas-Lexikon*, v° Scientia, p. 730).

CRITIQUE

L'*inné*, chez DESCARTES, comprend à la fois ce que nous appelons faits de conscience, d'expérience interne et ce que nous appelons lois ou formes *a priori* de la connaissance. LEIBNIZ ne distinguait pas encore non plus ces deux sortes de données mentales. Voir *Nouveaux Essais*, II, 2 et *Monadologie*, § 30. Ces deux idées doivent être aujourd'hui soigneusement séparées ; et cette distinction, qui porte sur la différence entre l'ordre psychologique et l'ordre logique, ne doit pas être elle-même confondue avec la distinction des caractères immédiatement innés, c'est-à-dire qui apparaissent dès la naissance, et virtuellement innés, c'est-à-dire qui ne se développent qu'ultérieurement.

Voir plus loin les Observations sur *Puissance**.

Rad. int. : Inat.

INNÉITÉ, D. *Angeborenheit ;* E. *Inneity ;* I. *Inneità.*

Caractère de ce qui est inné.

INNERVATION (Sensation d'). D. *Innervationsempfindung ;* E. *Sensation of innervation ;* I. *Senso d'innervazione.*

Sensation accompagnant l'action nerveuse par laquelle un muscle est mis en mouvement. L'existence de cette sensation est très contestée.

Rad. int. : Innervaci.

INNOVATION, D. *Neuerung ;* E. *Innovation ;* I. *Innovazione.*

Production de quelque chose de nouveau. Terme particulièrement employé par V. EGGER. (Voir dans la *Revue des cours et conférences*, année 1901, les cours intitulés l'*Innovation psychique.*) — Cf. *Imagination.*

rerais volontiers. Peut-on cependant trancher par une définition la question de savoir s'il n'y a pas d'intelligibilité, *in phænomeno*, en dehors de la nécessité ? **(J. Lachelier.)**

— Cette spécification aurait le défaut de supposer que le principe de nécessité est identique au principe de causalité, qu'il est le principe d'intelligibilité universelle, fondement de la science et principe de l'induction : ce sont là des thèses très discutées. En outre, *inintelligible*, pris en ce sens ferait double emploi avec *empirique*, au sens **A. (C. Ranzoli.)**

Sur **Inné.** — Critique ajoutée sur les indications de **J. Lachelier.**

Sur **Innervation.** — On entend plus précisément par sensation d'innervation la sensation de la *quantité* d'énergie nerveuse que nous dirigeons sur un muscle, pour produire une contraction donnée. Ceux qui soutiennent l'existence de cette sensation, distincte des sensations musculaires en retour, s'appuient spécialement sur cette considération : il est nécessaire que nous ayons conscience du degré de la décharge nerveuse que nous lançons aux muscles pour produire la force musculaire réellement correspondante à la résistance qui doit être surmontée. Si le degré d'innervation ne correspondait pas à la résistance, l'action musculaire serait ou excessive ou inefficace, comme si l'on voulait soulever une bouteille qu'on croit pleine d'eau et qui est pleine de mercure, ou vice versa. **(C. Ranzoli.)**

INQUIÉTUDE, D. *Unruhe* (voir LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, II, 20, § 6) ; *Unbehagen ;* — E. **A.** *Uneasiness ;* **B.** *Restlessness ;* — I. *Inquietudine.*

A. Terme employé par LEIBNIZ et par COSTE, pour traduire le mot anglais *uneasiness*, par lequel LOCKE caractérise l'état affectif de gêne, de malaise, qu'il considère comme la cause déterminante de tout acte de volonté (*Essays*, II, ch. XX et XXI). Cf. LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, *Ibid.*, notamment XX, § 6 ; XXI, § 29 et suiv.

CONDILLAC emploie ce mot en un sens très voisin, mais plus étroit ; il distingue deux degrés de cet état, dont il appelle le premier « *malaise* ou léger *mécontentement* » ; le second « *inquiétude* ou même *tourment* » s'il est très intense. *Traité des sensations*, I, 3, § 2.

B. Ce mot est devenu très usuel dans la morale et la psychologie contemporaines, mais avec un sens un peu différent. Il y désigne surtout une disposition spontanée, plutôt active qu'affective, consistant à ne pas se contenter de ce qui est, et à chercher toujours au delà *(in*, nég., *quies*, *acquiescere).* « Une *inquiétude* secrète lui donna le tressaillement (à l'univers)... ; ce qui fait la vie est toujours une sortie brusque de l'apathie, un désir, un *mouvement* dont personne n'a l'initiative, quelque chose qui dit : En avant ! » RENAN, *Dial phil.*, II, 53. — « Nous dirons, en dépouillant les mots de leur sens psychologique, en appelant Idée une certaine assurance de facile intelligibilité et Ame une certaine *inquiétude de vie*, qu'un invisible courant porte la philosophie moderne à hausser l'Ame au-dessus de l'Idée. » H. BERGSON, Introduction à la Métaphysique, *Revue de Métaphysique*, janvier 1903, p. 31. Cf. encore MAETERLINCK, *L'inquiétude de notre morale*, article recueilli à la suite de l'*Intelligence des fleurs*, etc.

C. Au sens pathologique, trouble de l'esprit soit intellectuel, soit affectif, particulièrement fréquent et fondamental chez les obsédés. (Pierre JANET, *Les Obsessions et la Psychasthénie*, I, 301 sqq.) Cf. *Angoisse**.

CRITIQUE

Ce mot est pris en général en bonne part chez les auteurs contemporains qui l'emploient : l'usage fréquent et laudatif qui en est fait se rattache à la prédominance des idées de progrès, d'évolution, de volontarisme ; plus récemment, à celles de la philosophie existentielle*. — Au contraire on lit dans MALEBRANCHE : « Cette vaste capacité qu'a la volonté pour tous les biens en général... ne peut être remplie par toutes les choses que l'esprit lui représente ; et cependant, ce mouvement

Sur **Inquiétude.** — Au XVII^e siècle, *inquiétude* signifie dans le langage courant *l'impossibilité de demeurer en repos.* C'est le sens qu'il a chez Bossuet et chez Pascal. Toute la théorie pascalienne du *divertissement* repose sur la constatation de notre inquiétude native. Ce sens permet de passer naturellement au sens **B** : désir du mieux, de l'au-delà. **(F. Mentré.)**

Mais l'import favorable que ce mot semble avoir acquis de nos jours n'existe pas encore à cette époque : « L'inquiétude est le plus grand mal qui arrive en l'âme, excepté le péché... Notre cœur étant troublé et inquiété en soi-même perd la force de maintenir les vertus qu'il avait acquises. » S^t François DE SALES, *Introduction à la vie dévote*, 4^e partie, ch. XI : « De l'inquiétude. »

D'ailleurs le mot, au XVII^e siècle, passe encore pour rare et particulièrement énergique : « L'inquiétude de son génie : trop de deux mots hardis. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschvicg, I, 59. **(A. L.)**

continuel que Dieu lui imprime vers le bien ne peut s'arrêter... Elle est donc toujours *inquiète* parce qu'elle est portée à chercher ce qu'elle ne peut jamais trouver... Nous ferons voir dans ce chapitre que l'inquiétude de notre volonté est une des principales causes de l'ignorance où nous sommes et des erreurs où nous tombons sur une infinité de sujets... » *Recherche de la vérité*, IV, chap. II, § 1. Voir *Observations*.

Rad. int. : Malquietes.

INSÉPARABLE (Loi d'association). John S. MILL appelle ainsi la propriété qu'ont les phénomènes psychiques (selon HUME, HARTLEY, James MILL, etc.) de se combiner si étroitement, par la fréquence ou par la force de l'association, qu'il devient impossible de les séparer, et même qu'on arrive à prendre le complexus ainsi formé pour un phénomène psychique simple. (*Examen de la philosophie de Hamilton*, ch. XIV : « How Sir William Hamilton and Mr. Mansel dispose of the law of inseparable association[1]. ») — La formule qu'il en donne, d'après James MILL (*Analysis of the human mind*, I, 68) est celle-ci : « Where two or more ideas have been often repeated together and the association has become very strong, they sometimes spring up in such close a combination as not to be distinguishable[2]. »

Rad. int. : Ne separebl (asociad).

INSIGHT, (S).

« INSTABILITÉ mentale. » Ensemble de symptômes psychiques consistant dans une variation exceptionnellement rapide et fréquente des dispositions intellectuelles et affectives d'un sujet. L'usage de ce terme paraît remonter à un article de Th. RIBOT, *L'anéantissement de la volonté*, Revue philosophique, février 1883. Il sert de titre à une thèse de médecine de M. BOULANGER, 1892 ; et à une thèse de philosophie de M. DUPRAT, 1898. Ce dernier fait de l'instabilité une propriété fondamentale des états psychiques : « Aucun processus mental ne peut s'effectuer normalement s'il n'existe pas un principe directeur de l'évolution mentale qui, par sa permanence, fasse obstacle à l'instabilité naturelle de l'esprit. » L'action de ce principe synthétique, par ses différents degrés de force ou de faiblesse, déterminerait les différents degrés de « continuité mentale ». *Ibid.*, Introduction, 3-4.

Rad. int. : Nestabiles.

INSTANCE, L. Scol. *Instantia*, D. **A.** *Instanz* ; E. *Instance* ; I. *Istanza*.

(De ἔνστασις, opposition, objection, rendu dans les traductions latines d'ARISTOTE par *Instantia* : « Ἔνστασις ... ἐστὶ πρότασις προτάσει ἐναντία. » *Premiers Analytiques*, II, 26 ; 69ᵃ37.)

A. Une objection ayant été faite, et une réplique ayant été donnée à cette objection, on appelle *instance* le nouvel argument qui suit cette réplique.

« J'ai négligé de répondre au gros livre d'*instances* que l'auteur des cinquièmes objections a produit contre mes réponses... » DESCARTES, *Lettre à Clerselier*, faisant suite aux réponses à Gassendi (Ed. Ad. et Tann., IX, 202).

Elle peut consister soit en une objection nouvelle, soit en une réfutation de la réplique ; dans ce cas, elle prend aussi le nom de *duplique*, mais ce dernier terme est aujourd'hui tombé en désuétude.

B. Chez BACON, les instances sont les faits typiques qui servent d'*exemple* (E. *Instance*) pour l'étude d'une propriété générale (*Praerogativæ instantiarum*, *Nov. Org.*, II, 21 et suiv.). Ce sens du mot n'est pas douteux, bien qu'il ait été contesté. Cf. *De Augmentis*, V, 2 : « Exempla sive instantias particulares. »

Instantia crucis, voir *Cruciale**.

LEIBNIZ l'emploie dans ce même sens : « J'y pourrais répondre par l'*instance* des futurs contingents... mais j'aime mieux satisfaire aux difficultés que de les excuser par l'exemple de quelques autres difficultés semblables. » *Discours de métaphysique*, XIII.

INSTANT, D. *Augenblick*, *Moment* ; E. *Moment*, *instant* ; I. *Istante*.

A. Durée très courte, que la conscience saisit comme un tout. Voir G. BACHELARD, *L'intuition de l'instant*. — Cf. *Présent**.

B. Point déterminé et indivisible de la durée. « Il y a en lui (dans le temps) une marque et une expression du distinct, à savoir l'*instant*, analogue de l'unité, dont il diffère d'ailleurs au plus haut point, car tandis que l'unité est une partie du nombre, la limite n'est pas une partie de la quantité... L'instant appelle son opposé, le *laps de temps*, sans lequel on ne saurait le comprendre : les instants ne se succèdent qu'à la condition de se poser les uns hors des autres, pour ainsi dire, bref, d'être séparés par des intervalles. » HAMELIN, *Essai sur les élém. principaux de la représentation*, cf. I, § 3, pp. 52 et 54.

Rad. int. : Instant.

INSTINCT, D. *Instinkt* ; E. *Instinct* ; I. *Istinto*.

A. Ensemble complexe de réactions extérieures, déterminées, héréditaires, communes à tous les individus d'une même espèce, et adaptées à un but dont l'être qui agit n'a généralement pas conscience : nidification, poursuite de la proie, mouvements de défense, etc.

ROMANES (*L'évolution mentale chez les animaux*, ch. XII) a appelé *instincts primaires* ceux qui résultent directement de la structure primitive de l'être vivant, ou qui ne sont dus qu'à la sélection ; *instincts secondaires*, ceux qui constituent un automatisme dérivé, acquis par l'intermédiaire d'adaptations intelligentes tombées ensuite dans l'inconscient *(lapsed intelligence)*.

L'instinct, psychologiquement considéré, diffère de l'*inclination** en ce que, dans le premier cas, certains actes eux-mêmes sont immédiatement suggérés à l'être qui agit, sans qu'ils apparaissent comme moyens en vue d'une fin, tandis que dans le second, ce à quoi tend l'inclination est connu, mais les moyens de l'atteindre ne sont pas donnés.

B. Toute activité (et spécialement toute activité mentale) adaptée à un but, qui entre en jeu spontanément, sans résulter de l'expérience ni de l'éducation, et sans exiger de réflexion. Se dit en ce sens d'un don même tout individuel, d'une faculté naturelle de sentir et de deviner : « Avoir l'instinct du rythme. » — « Il y en a qui, par une sorte d'instinct dont ils ignorent la cause, décident de ce qui se présente à eux et prennent toujours le bon parti. » LA ROCHEFOUCAULD, *Réflexions*, III, 5.

Voir *Intelligence**.

Sur Instinct. — **Victor Egger** nous a communiqué la note suivante, écrite, nous a-t-il dit, sous la dictée de son père, Émile Egger, l'helléniste, au sujet de la phrase : « Le mot *instinct* signifie un aiguillon intérieur, une piqûre intérieure », A. LEMOINE, *L'habitude et l'instinct* (1871), p. 136. En note : « Non pas, comme on l'a dit quelquefois, qu'*instinct* vienne de ἐνστίζειν, qui signifierait *piquer intérieurement* et qui signifie en réalité *piquer dans quelque chose*, *ficher*. Le mot français vient du latin *instinctus*, qui, proprement, a le sens d'aiguillon, piqûre, sens transporté d'ordinaire par analogie du physique au moral. La notion d'intériorité résulte de l'emploi métaphorique du mot, et non de la préposition *in* qui dans *instinguere*, *impellere*, etc., comme ἐν dans ἐνστίζειν, a le sens actif et signifie *dans*. D'ailleurs tous ces mots, στίζειν, *stimulus*, *instinctus*, ont une même racine, dont le sens général est *piquer*. »

1. Comment Sir William Hamilton et M. Mansel écartent la loi d'association inséparable. — 2. « Quand deux ou plusieurs idées ont été répétées souvent ensemble, et que l'association est devenue très forte, elles s'unissent quelquefois en une combinaison si étroite qu'on ne peut plus les distinguer. »

CRITIQUE

1. Ce mot se dit assez fréquemment d'une inclination profonde et intense, surtout si elle est innée : « Instinct de conservation ; instinct de domination. » Ces expressions sont impropres.

2. Nous avons défini l'instinct au sens **A**, un ensemble de réactions *extérieures*, parce que, comme l'a fait remarquer avec raison M. DUNAN (*Philosophie générale*, p. 304), il n'y a aucune différence de nature entre ce qu'on appelle instinct et ce que l'on appelle fonction physiologique, si ce n'est que le premier est observable du dehors et que le second ne l'est pas. En ce sens, *instinct* désigne donc une classe de phénomènes sans caractère distinctif intrinsèque.

3. Ce mot a été critiqué d'autre part par M. BOHN (*La naissance de l'intelligence*, ch. XXIII). Il estime que sous ce terme, on réunit des phénomènes très disparates, et que, par suite, l'opposition de l'instinct à l'intelligence ne correspond à aucune notion précise. Il n'y a là, selon lui, qu'une survivance de la théorie fixiste des espèces, à laquelle il est impossible de donner un sens défini dans l'état actuel de la science. Il propose donc de renoncer entièrement à ce mot, et il en donne l'exemple dans l'ouvrage cité. — Au contraire, H. BERGSON, dans l'*Évolution créatrice*, a renouvelé l'opposition traditionnelle de l'instinct et de l'intelligence en les considérant comme deux modes parallèles de connaissance et d'action, qui se seraient différenciés en s'adaptant, l'un à la vie, l'autre à l'emploi des instruments inorganiques. Voir ch. II, notamment pages 179-193.

Rad. int. : Instinkt.

INSTRUCTION, D. *Unterricht ;* E. *Education, Instruction ;* I. *Instruzione.*

A. Action de communiquer à quelqu'un des connaissances. — S'oppose en français à *éducation*, qui s'applique surtout au développement des habitudes de conduite, du caractère et de la moralité.

B. Ensemble de connaissances acquises par l'étude ou l'enseignement. *Rad. int. :* Instrukt.

INSTRUMENTALE (Cause), L. Scol. *causa instrumentalis.*

Ce qui sert de moyen pour la production d'un effet. Ce terme est aujourd'hui peu usité.

« INSTRUMENTALISME », *Instrumentalism.* Une des variétés du pragmatisme* : doctrine de M. John DEWEY, dont le trait caractéristique est d'admettre que toute théorie est un outil *(tool)*, un instrument pour l'action et la transformation de l'expérience. « Reflective knowing is instrumental to gaining control in a troubled situation... it is also instrumental to the enrichment of the immediate significance of subsequent experiences[1]. » J. DEWEY, *Essays in experimental logic*, Introd., p. 17. — Voir Emm. LEROUX, *Le pragmatisme*, ch. VII : « La logique instrumentale de M. Dewey et l'École de Chicago. »

1. INTÉGRATION, MATH. D. *Integrieren, Integration ;* E. *Integration ;* I. *Integrazione.*

Opération qui consiste à déterminer une grandeur en la considérant comme limite d'une somme de quantités *infinitésimales** dont le nombre augmente indéfiniment. Le signe de l'intégration est $\int$: (somme).

RENOUVIER (*Principes de la Nature*, ch. III, appendice c) étend ce terme par analogie à la sommation de séries convergentes infinies ; mais, malgré la communauté du principe logique entre les deux opérations, cet emploi du mot est trop contraire à l'usage pour être retenu.

On appelle aussi quelquefois improprement *Intégration*, par analogie, la vue de l'esprit qui considère synthétiquement un nombre très grand, mais fini, de termes ou d'actions élémentaires.

Rad. int. : Integralig.

1. « La connaissance réfléchie est un moyen de se rendre maître d'une situation anormale... mais elle est aussi un moyen d'enrichir la valeur significative immédiate des expériences postérieures. »

2. INTÉGRATION, PHYS. D. *Anhäufung ;* E. *Integration ;* I. *Integrazione.*

Terme particulièrement employé par SPENCER, qui entend par *intégration :* 1° le passage d'un état diffus, imperceptible, à un état concentré, perceptible (*First Principles*, § 94) ; 2° l'accroissement de matière d'un système donné (*Ibid.*, § 95) ; 3° la diminution de mouvement interne d'un système mécanique formé de plusieurs corps (*Ibid.*, § 94, 96).

Le terme opposé est *désintégration.* Cf. *Évolution**.

Pour l'examen de ces sens et l'impossibilité de les ramener à l'unité, voir A. LALANDE, *La Dissolution opposée à l'évolution*, ch. I, § 4-6. Mais le mot a été surtout employé métaphoriquement, même par SPENCER, pour désigner l'établissement d'une interdépendance* plus étroite entre les parties d'un être vivant, ou entre les membres d'une société.

Il se dit aussi de l'incorporation d'un élément nouveau à un système psychologique antérieurement constitué. (Cf. *Aperception* au sens de HERBART et de son école.) Le verbe *intégrer* a fréquemment ce sens, qui se rattache à l'idée physique définie ci-dessus au n° **2**, 2°.

CRITIQUE

Ce mot est entré dans la langue courante en un sens très vague, et avec une nuance de respect et d'admiration analogue à celle qui s'attache souvent à « la Vie ». Mais il est à remarquer que la valeur de l'idéal organiciste et totalitaire que suppose cet import est très sujette à discussion.

Rad. int. : Integr.

INTELLECT, G. νοῦς ; L. *Intellectus ;* D. *Verstand* (*Intellect* est pris par Kant et par Schopenhauer au sens général d'*Intelligence* **A**) ; — E. *Understanding, Intellect ;* — I. *Intelletto.*

Synonyme d'entendement*, au sens **B.** « Dans mon sens, l'entendement répond à ce qui, chez les Latins, est appelé *intellectus* et l'exercice de cette faculté s'appelle *intellection*, qui est une perception distincte jointe à la faculté de réfléchir, qui n'est pas dans les bêtes. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, II, 21, § 5. Cependant, par un souvenir de la langue du moyen âge, où *intellectus* servait à traduire νοῦς dans toute sa force, et s'opposait à *ratio*, faculté du raisonnement discursif (voir SCHUTZ, *Thomas-Lexikon* V[is] *Intellectus* et *Ratio*), le mot intellect a gardé dans son import quelque chose de plus métaphysique. *Entendement*, chez les philosophes modernes, est surtout un terme psychologique désignant un ensemble d'opérations mentales ; *intellect* a toujours une valeur gnoséologique : il marque la « faculté de connaître supérieure » en tant qu'on l'oppose à la sensation et à l'intuition. Ce mot tend d'ailleurs à tomber en désuétude, si ce n'est dans quelques expressions historiques, notamment *Intellect actif*, quelquefois *Intellect agent* (G. νοῦς ποιητικός, I. *Intellectus agens*), opposé à l'*Intellect passif* (G. νοῦς παθητικός, L. *Intellectus passibilis*). — Voir plus haut, *Actif** *(Intellect)* et *Agent**.

Rad. int. : Intelekt.

INTELLECTION, D. *Intellection* (et aussi *Bewusstheit ;* voir ci-dessous) ; E. *Intellection ;* I. *Intellezione.*

A. Acte de l'*intellect**, dans tous les sens, mais particulièrement au sens d'entendement, opposé à imagination. (Voir p. ex. DESCARTES, *6e Méditation*, § 2, où le texte français ajoute en

Sur **Intellect.** — Dans la langue de DANTE, qui suit l'usage thomiste, *inteletto* et *intelettuale* sont toujours pris au sens du grec νόησις, et désignent la pensée sous sa forme la plus haute. **(R. Berthelot.)**

deux passages : « intellection ou conception ».)

B. Flournoy a proposé de traduire par ce mot le terme *Bewusstheit*, créé par Ach. « En français, dit-il, le terme d'*intellection*, que Descartes opposait déjà à imagination exprime suffisamment bien cette présence à la conscience des choses *sues*, quoique données non intuitivement, sans images. » *Archives de psychologie*, V, 288.

INTELLECTUALISME, D. *Intellektualismus ;* E. *Intellectualism ;* I. *Intelletualismo.*

A. Doctrine selon laquelle tout ce qui existe est réductible, du moins en principe, à des éléments « intellectuels », c'est-à-dire à des idées (aux différents sens de ce mot), à des vérités et à des implications. Cette thèse, elle-même, a été entendue de deux façons différentes :

1° L'être est distinct de l'intelligence ; mais celle-ci peut en fournir une image exacte et complète : c'est ainsi par exemple que la pensée, chez Descartes, saisit la substance étendue.

2° L'être n'est pas autre chose que la pensée. Voir *Idéalisme**, **A.**

Le mot a été appliqué en ce sens à beaucoup de doctrines (Descartes, Spinoza, Leibniz, Wolff, Hegel, etc.) mais presque toujours dans une intention péjorative. Voir ci-dessous, *Critique.*

B. Toute doctrine selon laquelle on ramène à des éléments intellectuels une classe de faits considérés par la plupart des philosophes comme irréductibles à l'intelligence (soit au sens **A**, soit au sens **B** de ce mot).

« Je combats une conception (du dogme), dite *intellectualiste*, suivant laquelle un dogme serait dans son fond... l'énoncé d'une thèse théorique et spéculative, un objet de connaissance pure et de simple contemplation intellectuelle... » Le Roy, *Dogme et critique*, p. 111.

En particulier, doctrine selon laquelle les phénomènes affectifs ne sont que les phénomènes intellectuels confus, ou des résultantes du jeu des phénomènes intellectuels ; par exemple, chez Herbart.

C. Doctrine *normative* consistant à estimer que les phénomènes actifs et affectifs, tout en restant conçus comme irréductibles, sont de *valeur* secondaire, et, par suite, doivent être subordonnés aux phénomènes intellectuels, soit au point de vue esthétique, soit au point de vue moral, soit au point de vue religieux. « Secundum se et simpliciter, intellectus altior et nobilior voluntate. » Saint Thomas d'Aquin, *Somme théol.*, I, qu. 82, 3. (Schütz, v°). — « Selon l'intellectualisme, la pensée n'a pas d'autre œuvre à accomplir que de se penser. Nous disons, quant à nous, que la volonté a pour œuvre unique de se vouloir. Mais vouloir la volonté, c'est vouloir la pensée ; c'est penser. Nous ajoutons à l'intellectualisme, nous ne laissons rien échapper de son contenu. » Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, p. 430.

Ce mot s'oppose dans les trois sens à *volontarisme** : 1° inintelligibilité radicale du monde réel, dont l'essence est *grundlos*, sans fondement logique, étrangère, au moins en partie, au principe de raison suffisante ; — 2° indépendance et même primauté de fait des fonctions actives et affectives à l'égard de l'intelligence ; — 3° supériorité morale de l'action et du sentiment sur la pensée réfléchie.

Il s'oppose aussi à *pragmatisme**, ce mot étant pris tantôt comme équivalent, tantôt comme opposé à *volontarisme*, et désignant dans ce dernier cas la doctrine d'après laquelle l'opposition de l'activité et de l'intelligence est artificielle et verbale, la vraie réalité étant à la fois l'une et l'autre : « Le morcelage de l'âme en facultés distinctes... est le principe commun de l'intellectualisme et du volontarisme, systèmes antithétiques, je le veux bien, mais qui ont même racine... Si je rejette également ces deux systèmes, c'est que je rejette le postulat dont ils dérivent symétriquement. » Le Roy, *Dogme et critique*, 127-128.

CRITIQUE

1. Ce terme est devenu très usuel dans les discussions philosophiques contemporaines ; il y a, presque toujours, un sens péjoratif, apparenté à l'usage défavorable qui a été fait aussi du mot *Intellectuel* dans les discussions politiques. L'un et l'autre impliquent d'ordinaire : 1° le reproche de penser les choses d'une façon verbale et superficielle, en imposant à la réalité des

---

Sur **Intellection.** — Le sens **B** et le texte de Flournoy sont dus à **Ed. Claparède.**

Intellectio, dans le thomisme, se dit proprement de l'acte par lequel l'esprit saisit les principes qu'utilisera la *ratio.* **(A. Sertillanges.)**

Sur **Intellectualisme.** — *Intellectualista* paraît avoir été créé par Bacon, pour désigner les philosophes « qui abduxere se a contemplatione naturae atque ab experientia in propriis meditationibus et ingenii commentis susque deque volutantes. Caeterum praeclaros hos opinatores et (si ita loqui licet) *intellectualistas*, qui tamen pro maxime sublimibus et divinis philosophis haberi solent, recte Heraclitus perstrinxit : homines, inquit, quaerunt veritatem in microcosmis suis, non in mundo majore. » *De dignitate*, livre I, § 43. (Ell. et Sped. I, 460.) Cf. la célèbre comparaison de l'araignée, de la fourmi et de l'abeille, *Novum Organum*, I, 95.

On passe sans changement de ce sens (sauf son import primitivement péjoratif, comme il arrive souvent en pareil cas) au sens **A** du mot *Intellectualisme**. Mais il semble que ce passage ait été très tardif. Ayant demandé, sur la première épreuve de cet article (1909) : « A partir de quelle date trouve-t-on ce mot ? » nous avons eu les réponses suivantes :

On le trouve dans Schelling, qui l'oppose à *Matérialisme.* Voir *Sämt. Werke*, IV, 309. **(R. Eucken.)**

On le trouve dans un passage où Walt Whitmann critique « l'intellectualisme exsangue » *(bloodless intellectualism)* d'Emerson. Le mot est pris dans un sens très général, mais déjà défavorable, pour désigner l'abus des abstractions vagues. **(R. Berthelot.)**

Je ne pourrais dire au juste à quelle date ce mot est entré dans l'usage, mais il me semble l'avoir vu naître. **(J. Lachelier.)**

Je me rappelle avoir entendu Ollé-Laprune se servir de ce mot vers 1890, dans une conversation. Il paraissait alors un néologisme. **(L. Brunschvicg.)**

Je me suis servi de ce mot depuis dix ou douze ans, mais sans savoir s'il avait été antérieurement employé je me le reprochais d'abord, comme un néologisme. **(M. Blondel.)**

— Sans prétendre répondre précisément à la question posée, on peut rappeler que Kant nomme le système de Leibniz « ein *intellectuelles* System der Welt » (*Critique de la Raison pure*, Kehrbach, 245) et qu'il l'accuse d'avoir *intellectualisé* les phénomènes : « Leibniz intellectuirt die Erscheinungen, so wie Locke die Verstandesbegriffe... sensificirt[1]. » *Ibid.*, 246. **(Van Biéma.)**

Sur la Critique. — Cet intellectualisme, par trop « simpliste » et exclusif, dont on fait un grief philosophique, me paraît une chimère qui n'est ni le p atonisme, ni

1. « Leibniz intellectualise les phénomènes, de même que Locke sensationnise les concepts. »

cadres artificiels et rigides, qui la déforment en prétendant la représenter ; 2° le reproche de sacrifier « la vie », c'est-à-dire la prudence naturelle et la fécondité de l'instinct, aux satisfactions de la pensée critique, qui est une force d'arrêt, de destruction et d'inhibition. Il y aurait lieu de dissocier ces deux points de vue : SCHOPENHAUER, par exemple, admet le premier chef d'accusation (cf. ses attaques contre la *Vernunft*, c'est-à-dire, selon son vocabulaire, contre la faculté discursive et conceptuelle qui s'oppose à l'intuition) ; mais il voit au contraire dans la puissance négative de la raison le principe de la moralité et de l'affranchissement. — (Remarquer d'ailleurs que, chez lui, le mot *Intellekt* est pris en un sens très général, qui comprend à la fois l'intuition et l'entendement ; le chapitre v des « Suppléments » a pour titre : « Vom vernunftlosen Intellekt. »)

2. Il a été fait également un abus singulier de ce mot dans la discussion de la théorie de W. JAMES et de LANGE sur les émotions. Cette théorie paraissait s'opposer, à la fois par son caractère physiologique et par son caractère périphérique, à celle de HERBART et de NAHLOWSKY, qui est purement psychologique, et qui ne supposerait, si on la traduisait physiologiquement, que des phénomènes du système nerveux central. Mais, d'autre part, cette dernière est ordinairement appelée *intellectualiste* au sens **B**, et avec justesse, en tant que les états affectifs y sont conçus comme résultant du jeu des représentations ; voir notamment RIBOT, *Psychologie des sentiments*, préface, où les deux théories sont appelées, pour abréger, *théorie intellectualiste* et *théorie physiologique*. — Il en est résulté que plusieurs psychologues postérieurs ont cru que ces deux mots s'opposaient en eux-mêmes, et ont compris sous le nom d'*intellectualistes* toutes les théories de l'émotion qui ne font pas intervenir la physiologie. Par exemple (entre plusieurs autres) dans SOLLIER, *Le mécanisme des émotions*, p. 236 : « Je ne suis certes pas suspect d'être un intellectualiste et de négliger le substratum nécessaire de toute manifestation psychique, le cerveau ; mais je dois reconnaître que la thèse intellectualiste, etc. »

Cet usage ne résulte que d'une confusion, et les désignations qui l'ont provoquée sont regrettables. La théorie de James et de Lange devrait, en effet, être appelée *intellectualiste*, elle aussi, le spinozisme, ni le hégélianisme. La doctrine des grands intellectualistes ne consiste pas à n'admettre *que* des éléments intellectuels, mais à soutenir que l'intelligence et le réel sont inséparables au fond des choses et que dans l'homme même, un élément intellectuel est inséparable de tout état ou acte de conscience. Ainsi entendu l'intellectualisme n'exclut nullement, mais appelle le volontarisme. **(A Fouillée.)**

En son sens fort et précis, il désigne ce me semble, la doctrine selon laquelle l'*intellectus* (que saint Thomas distingue si radicalement de la *ratio*) est le vrai et le seul captateur de l'être : *videre est habere* (cf. la remarquable thèse de M. ROUSSELOT sur l'*Intellectualisme de saint Thomas*). Et si on poussait cette thèse à l'absolu, on aboutirait peut-être à dire que puisque l'être n'est que ce qui est vu et ce qui est capté comme du dehors, par la simple intuition, sans aucun de ces secrets d'intimité qui ne se livrent qu'à une sympathie aimante, c'est donc que selon l'expression de Hegel « l'idée est la plus haute, et, vue de plus près, la seule forme sous laquelle l'Être éternel et absolu puisse être saisi ». **(M. Blondel.)**

Le sens d'intellectualisme n'est péjoratif que dans la pensée de certains pragmatistes, ennemis de la philosophie. L'intellectualisme est à ce point une attitude légitime qu'il définit, croyons-nous, la pensée philosophique dans ce qu'elle a de spécifique et d'essentiel. **(L. Boisse.)**

au sens exact de ce mot, puisque chez eux l'émotion n'a rien de spécifique, mais n'est que la *connaissance* confuse d'un ensemble de phénomènes corporels. La véritable antithèse de l'intellectualisme, dans la théorie des états affectifs, serait la théorie qui les considère comme des phénomènes originaux, irréductibles à des perceptions, des idées ou des jugements ; par exemple, celle de BAIN, ou celle de PAULHAN. Cf. la réfutation de JAMES dans l'*Essai* d'HAMELIN, p. 439.

Rad. int. : **A**, Intelekteblism ; **B, C**, Intelektualism.

INTELLECTUEL, D. *Intellektuell* ; **E.** *Intellectual* ; I. *Intellettuale*.

A. Adjectif correspondant à *Entendement* et à *Intellect*. Le terme opposé est alors tantôt *sensible* ou *sensitif*, tantôt *intuitif*.

B. Adjectif correspondant à *Intelligence*-**A.** Le terme opposé est alors soit *actif*, soit *affectif*.

C. Adjectif correspondant à *Intelligence*-**B.** Le terme opposé est alors *intuitif*.

Voir ces mots, et cf. *Intellectualisme**.

Intellectuelle (intuition), voir *Intuition**.

Rad. int. : **A, C.** Intelektal ; **B.** Inteligal.

INTELLIGENCE, D. *Intellekt, Verstand* ; quelquefois *Intelligenz* ; — E. **A.** *Intelligence, Understanding, Intellectual powers* ; **B. C.** *Intelligence, Understanding* ; **D.** *Intelligence, cleverness* ; **E.** *Apprehension* ; — I. *Intelligenza*.

A. Ensemble de toutes les fonctions qui ont pour objet la connaissance, au sens le plus large du mot (sensation, association, mémoire, imagination, entendement, raison, conscience). Ce terme sert couramment à désigner l'une des trois grandes classes (ou faces) des phénomènes psychiques, les deux autres étant celle des phénomènes affectifs, et celle des phénomènes actifs ou moteurs.

Sur **Intellectualisme** et **Intelligence**. — Deux degrés dans l'anti-intellectualisme. On peut les classer en songeant que les termes qui désignent les fonctions psychologiques ont naturellement deux sens :

1° Un sens analytique et abstrait : l'intelligence se définit, par opposition et distinction, au moyen des caractères *propres* aux opérations intellectuelles ; ces opérations sont essentiellement *déterminatives* et par suite de tendance *objective*.

2° Un sens concret, dans lequel l'intelligence désigne simplement la présence et l'importance d'un élément de détermination dans l'ensemble très complexe des faits psychologiques que l'on peut considérer *en même temps* comme affectifs et actifs.

Les critiques de l'intellectualisme attaquent d'abord et surtout les conséquences d'une transposition du sens 1 au sens 2, c'est-à-dire d'une tendance d'esprit qui porte à identifier les caractères de détermination et d'objectivité avec les caractères de réalité ; et comme la détermination des pensées a elle-même deux aspects, dans la détermination de forme ou d'extension, et dans a détermination de fond ou de compréhension, on pourrait encore distinguer deux cas dans cet intellectualisme extrême, le premier seul étant un pur formalisme.

Un second degré, plus exceptionnel, dans l'anti-intellectualisme est celui qui consiste à dénier à l'intelligence non seulement une valeur absolue, mais même toute valeur relative, ou du moins toute valeur relative importante, c'est-à-dire à soutenir que dans la pensée, les facultés de détermination s'exercent, d'une façon purement arbitraire, sans aucun rapport possible avec la réalité ou du moins ne sont qu'un auxiliaire, de rôle tout à fait subordonné, des fonctions de l'activité, traduites dans la conscience par des états de sentiments. **(M. Bernès.)**

B. Acte de comprendre, par lequel s'exerce dans un cas donné, l'intelligence au sens **A.** « L'intelligence des vérités de la foi. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique*, VI, II.

C. Au sens concret (surtout au XVII^e siècle) : les êtres spirituels, en tant qu'on les oppose aux corps : « ... de prétendues Intelligences séparées ». LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Avant-propos.

D. (Opposé à *intuition** et à *sensation**) : synonyme d'*entendement**, connaissance conceptuelle et rationnelle. « L'intelligence est caractérisée par la puissance indéfinie de décomposer suivant n'importe quelle loi et de recomposer suivant n'importe quel système. » H. BERGSON, *L'Évolution créatrice*, p. 170. — Voir *Raison**.

E. (Opposé à *instinct**) : activité volontaire, adaptation réfléchie de moyens à des fins. « L'instinct achevé est la faculté d'utiliser et même de construire des instruments organisés ; l'intelligence achevée est la faculté de fabriquer et d'employer des instruments inorganisés. » H. BERGSON, *L'Évolution créatrice*, p. 152. Voir tout le chapitre II sur l'opposition de l'instinct et de l'intelligence, que l'auteur ramène d'ailleurs à la précédente.

F. (Opposé à *inintelligence*) : développement d'esprit normal ou supérieur à la moyenne.

G. (Opposé à *invention**) : faculté de *comprendre** facilement ce qui est donné, soit dans les faits, soit dans les idées d'autrui.

H. Traduction d'*Intellectus* chez saint Thomas et chez les scolastiques qui emploient ce mot au même sens que lui ; mais on dit plus généralement en ce sens *Intellect**, pour éviter les équivoques.

REMARQUE

L'adjectif correspondant aux sens **A, B, C, D,** est *intellectuel ;* aux sens **E, F, G,** *intelligent.*

Rad. int. : **A, D.** Intelekt ; **E, F.** Inteligentes ; **G.** Komprenives.

« INTELLIGIBILITÉ (Principe de l'universelle). »

Expression introduite par A. FOUILLÉE, dans son ouvrage : *La philosophie de Platon* (1869), et devenue depuis lors très usuelle dans le langage et surtout dans l'enseignement philosophique. « La foi commune, plus ou moins consciente d'elle-même, mais présente chez tous (= chez les croyants, les savants et les philosophes), est donc la foi à la raison des choses et à l'universelle intelligibilité. Nous croyons tous que ce qui existe est réductible, sinon pour nous, du moins en soi, aux lois essentielles de la pensée. Lorsque nous doutons, notre doute ne porte pas, à vrai dire, sur l'intelligibilité de l'objet, mais sur l'intelligence du sujet, sur la puissance plus ou moins grande de nos moyens de connaître... Ce principe de la raison des choses, qui survit à tous les systèmes, qui engendre leur variété même du sein de son unité, qui subsiste malgré notre impuissance à expliquer les plus difficiles problèmes, et qui constitue comme une métaphysique universelle supérieure aux diverses métaphysiques, comme une science innée que ne peuvent détruire toutes nos ignorances, qu'est-ce autre chose que le principe même du platonisme ? Dire que tout a une raison intelligible, que l'être soutient un rapport nécessaire avec la pensée, c'est dire, au sens le plus large des termes, que chaque chose a une *Idée*. » *La philosophie de Platon*, tome II, 464-465.

INTELLIGIBLE, G. νοητός (déjà opposé par PLOTIN à νοερός, *intellectuel*) ; L. *Intelligibilis* (SÉNÈQUE) ; D. *Intelligibel ;* E. *Intelligible ;* I. *Intelligibile.*

A. (Opposé à *sensible*). Qui ne peut être connu *que* par l'intelligence (au sens **B**), et non par les sens. Par suite de la doctrine traditionnelle qui considère les sens comme la source de l'illusion, la réflexion conceptuelle et la raison comme le principe de la connaissance vraie, *intelligible* est devenu, en ce sens, synonyme de réel, d'existant en soi dans l'ordre métaphysique. « Monde intelligible ; liberté intelligible. » — « ... Alle solche Noumena, zusammt dem Inbegriff derselben, einer intelligibeln Welt, nichts als Vorstellungen einer Aufgabe sind... deren Auflösung... gänzlich unmöglich ist[1]. » KANT, *Prolégom.*, § 34. (Il oppose, dans une note sur ce passage, *intellectuel* à *intelligible*, mais, en fait, il ne s'est pas conformé dans ses œuvres à la distinction indiquée.)

B. C. Qui peut être compris, soit au sens A, soit au sens B du mot *comprendre**.

Rad. int. : **A.** Inteligibl ; **B.** Komprenebl ; **C.** Intelektebl.

INTEMPOREL, adj. et subst., **D.** *Unzeitlich, das Unzeitliche.*

A. Proprement, ce qui est étranger au temps, ce qui n'a pas le caractère

1. « Tous ces noumènes, ainsi que l'idée de leur ensemble, le monde intelligible, ne sont que des représentations d'un problème... dont la solution est tout-à-fait impossible. »

Sur **Intelligence.** — L'opposition d'intelligence à intuition me paraît regrettable parce qu'elle est inconciliable avec l'expression : intuition intellectuelle. Or il faut bien qu'on puisse exprimer l'idée d'intuition intellectuelle, fût-ce simplement pour poser l'existence d'une telle intuition comme problème, ou même pour en nier la possibilité. D'ailleurs ne pourrait-on considérer la confusion d'*intelligence* et d'*entendement* comme une simple impropriété d'expression ? **(E. Van Bléma.)**

Chez RAVAISSON, en particulier, le mot intelligence est pris en un sens très large, et désigne aussi bien la connaissance intuitive ou immédiate que la connaissance conceptuelle et discursive. Il appelle *entendement* cette dernière (contrairement à l'usage de Bergson mentionné au sens **B** d'*Intelligence**) ; par ex. : « Toute tendance à une fin implique l'intelligence... » *De l'habitude*, p. 29. « L'intelligence obscure qui succède par habitude à la réflexion, cette intelligence immédiate où l'objet et le sujet sont confondus, c'est une *intuition réelle*, où se confondent le réel et l'idéal, l'être et la pensée. » *Ibid.*

Sur l'histoire des mots *intelligence**, *intellectuel*, etc., voir R. BERTHELOT, *Un romantisme utilitaire*, II, ch. IV, V.

Sur **Intelligible.** — Voir au mot *Raison**, la note de J. LACHELIER sur le sens kantien de ce mot dans laquelle il conclut : « De là ce paradoxe de la langue de Kant que l'*intelligible*, c'est-à-dire le propre objet de notre intelligence, est précisément ce qui échappe à toutes les prises de notre intelligence. »

Cf. l'emploi de ce mot chez LEIBNIZ : « On est transféré pour ainsi dire dans un *autre monde*, c'est-à-dire dans le monde intelligible des *substances*, au lieu qu'auparavant, on n'a été que parmi les phénomènes des sens. » *Nouv. Essais*, IV, ch. III, 6.

Chez BERKELEY, *intelligible* est opposé à *real*, pour rejeter la double existence des sensations ou idées, l'une dans les esprits, l'autre en dehors des esprits : « ... the one *intelligible* or *in the mind*, the other *real* or *without the mind*[1]. » *Princ. of human knowledge*, § 86. — MALEBRANCHE applique de même ce mot à tout ce qui est connu par l'esprit, en y comprenant le sensible en tant que pensé.

Aux acceptions précédentes se rattache encore indirectement l'usage péjoratif qu'Auguste COMTE fait quelquefois de ce mot, en l'opposant à *réel*, *positif*, et en le prenant à peu près pour synonyme d'imaginaire. Voir p. ex. *Cours*, leçon XLIII, § 13.

1. « ... l'une *intelligible* ou *dans l'esprit*, l'autre *réelle*, ou *hors de l'esprit*. » *Principes de la connaissance humaine.*

de durer. « Le temps nous est nécessaire pour nous permettre de constituer notre existence intemporelle. » L. LAVELLE, *La présence totale*, 17.

B. Par suite, ce qui, en tant qu'on le considère dans le temps, y apparaît comme invariable. « Le vrai et le faux sont intemporels. » Voir *Identité* (principe d')*, et *Temporel**.

INTENSIF, D. *Intensiv ;* E. *Intensive ;* I. *Intensivo.*

A. Qui a une *intensité**. — S'emploie en particulier dans l'expression *grandeur intensive* (D. *Intensive Grösse ;* E. *Intensive Magnitude ;* I. *Quantità intensivà*) : on entend par là une qualité ou propriété variable, dans laquelle il est possible de distinguer des degrés d'intensité.

B. Intense, et dont l'intensité résulte d'un effort. (Ce sens est nouveau ; il nous paraît être d'une mauvaise langue.)

Rad. int. : **A.** Intenses.

INTENSION, E. *Intension.*

Synonyme de *compréhension**, presque entièrement tombé en désuétude en français.

« La manière vulgaire d'énoncer [les syllogismes] regarde plutôt les individus, mais celle d'Aristote a plus d'égard aux idées ou universaux... L'animal comprend plus d'individus que l'homme, mais l'homme comprend plus d'idées ou de formalités ; l'un a plus d'exemple, l'autre plus de degrés de réalité ; l'un a plus d'extension, l'autre plus d'intension. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, ch. 17, § 8.

Chez quelques logiciens contemporains, notamment chez KEYNES (*Formal Logic*, 3e éd., chap. II, § 16), ce terme sert à désigner, au sens le plus large, l'ensemble des caractères représentés par un terme général. Cette *intension* peut être comprise de trois façons différentes :

1° L'ensemble des caractères considérés comme essentiels à une classe et comme constituant la définition du terme qui la désigne. En ce sens, l'*intension* d'un terme dépend évidemment de conventions faites à son sujet.

2° Certains caractères qui, essentiels ou non, sont habituellement suggérés à l'esprit par le terme considéré, et qui servent pratiquement à reconnaître un objet comme appartenant à cette classe. En ce sens, l'*intension* est subjective et variable.

3° L'ensemble de tous les caractères, pensés ou non, compris ou non dans la définition, mais qui appartiennent à chacun des individus auxquels s'applique le nom considéré.

Il propose d'attribuer au premier de ces sens le terme *connotation ;* au second, moins important en logique, l'expression *intension subjective ;* et au troisième, le terme *compréhension*. Ainsi connotation s'appliquerait surtout au mot, intension subjective à la représentation qui en est le correspondant mental, et compréhension à la chose objectivement considérée.

Voir *Compréhension**.

INTENSITÉ, D. *Intensität ;* E. *Intensity ;* I. *Intensità.*

A. Caractère de ce qui admet des états de plus ou de moins, mais de telle sorte que la différence de deux de ces états ne soit pas elle-même un degré de ce qui est ainsi susceptible d'augmentation et de diminution : p. ex., un sentiment de crainte peut diminuer ou s'accroître ; mais la *différence* entre une crainte légère et une crainte plus forte n'est pas un degré de crainte qui puisse être comparé aux autres, comme la différence de deux longueurs ou de deux nombres est une longueur ou un nombre ayant sa place sur

Sur **Intensité.** — Article remanié conformément aux observations d'**Alfred Fouillée** et de **M. Drouin.**

l'échelle des grandeurs de la même espèce. — L'adjectif correspondant est *intensif**.

Quelques philosophes (BERGSON, MÜNSTERBERG, etc.) admettent qu'il n'existe rien dont la variation réponde à cette définition, et que partout où le sens commun admet des degrés d'intensité, le plus et le moins ne sont jugés tels que par association avec une variation extensive, liée de quelque façon à la variation qualitative dont il s'agit.

La thèse opposée est défendue par FOUILLÉE, *Évolutionnisme des idées-forces*, liv. I, ch. I, et *Psychologie des idées-forces*, t. I, ch. I, § 2, où il soutient que tout acte ou état de conscience est essentiellement doué d'un degré d'intensité irréductible soit à l'étendue, soit à la qualité, bien qu'il soit toujours *accompagné* de variations extensives et qualitatives.

B. Haut degré d'intensité. L'adjectif correspondant est *intense.*

Rad. int. : **A.** Intenses ; **B.** Intens.

1. INTENTION, L. Scol. *Intentio* (de *in, tendere*).

A. L'*intentio*, dans le langage des scolastiques, est : 1° l'application de l'esprit à un objet de connaissance, « actus mentis quo tendit in objectum » (= *intentio formalis*) ; 2° le contenu même de pensée auquel l'esprit s'applique, « objectum in quod » (= *intentio objectiva*).

Ce terme, dans le langage philosophique, est ensuite tombé en désuétude, sauf pour la distinction historique des *premières intentions* et des *secondes intentions*. L'*intentio prima (formalis)* est « actus intellectus directus, id est quo objectum suum percipit directe », par exemple la perception d'un homme, la pensée d'une classe d'êtres, en tant que l'une et l'autre se forment spontanément dans l'esprit, sans réflexion sur sa propre activité ; l'*intentio secunda (formalis)* est « actus intellectus reflexus, id est quo aliquid per reflexionem cognoscimus », autrement dit la pensée, non de l'objet, mais de l'intention première qui s'y applique, la réflexion sur l'objet de pensée en tant que pensé. L'intention seconde a donc toujours pour objet un *Ens rationis*. — L'*intentio prima (objectiva)* est l'objet ou l'être même auquel nous pensons ; la *secunda intentio (objectiva)* est « omne id, quod per actum reflexum intellectus cognoscitur, sive sit ipsa actio intellectus, sive potentia, sive ea quae conveniunt rebus pro ut sunt in subjecto objective ». C'est donc soit la pensée de l'acte par lequel nous pensons quelque chose, soit celle de notre faculté de le connaître, soit celle des déterminations de cet objet de pensée, considérées en tant que caractères logiques, etc. — (D'après GOCLENIUS, v° Intention, 253 A, B ; — et HUGON, *Cursus philosophix thomisticx*, I. Logica, p. 33.)

Les *espèces intentionnelles (species intentionales)* sont les *espèces* sensibles*. Voir ce mot.

B Ce terme a été repris par les philosophes allemands qui se rattachent à l'école de BRENTANO et a été de nouveau rendu très usuel par la phénoménologie*. Voir notamment HUSSERL, *Logische Untersuchungen*[1], II, 346 et suiv. De là, il est rentré dans le langage philosophique français contemporain.

2. INTENTION (même origine), D. *Absicht ;* E. *Intention ;* I. *Intenzione.*

A. Dessein de faire quelque chose, sous réserve des obstacles qui pourraient rendre cette action impossible ou inopportune (intention-projet). « Descartes avait eu l'intention d'écrire un Traité du Monde. »

B. Fin qu'on se propose d'atteindre, raison d'un acte (intention-but). « Voyager dans l'intention de s'instruire. » Cf. *Visée**[2].

Direction d'intention (primitivement, terme de casuistique : voir PASCAL,

1. *Recherches logiques.*
2. Article remanié d'après les indications du **P. P. Foulquié.**

Provinciales, VII) : attitude d'esprit par laquelle on s'autorise à faire un acte en ne le considérant que sous l'aspect où il est bon. « La *direction d'intention* consiste en une intention factice et mensongère qui dissimule l'intention réelle. » E. GOBLOT, *Classification des Sciences*, p. 260.

Le « *problème de l'intention* » est la question de savoir si pour juger de la valeur morale d'un acte il doit être tenu compte exclusivement de l'intention qui l'a dicté (morale purement *formelle**), ou s'il doit être également tenu compte des effets produits par cet acte, et de son caractère spécifique.

Rad. int. : Intenc.

« INTERATTRACTION », D. *Wechselanziehung ;* E. *Interattraction.*

Attraction réciproque, en tant que phénomène élémentaire de la vie animale.

Voir *Attraction**, obs. « Restent à connaître les influences qui rassemblent un grand nombre d'individus côte à côte. Passant en revue diverses hypothèses, par éliminations successives on en arrive à conclure que ces individus s'attirent les uns les autres : les premiers ont été conduits par une série de contingences, et ils ont attiré les suivants. — L'idée d'une « interattraction » ressort ainsi avec force. » Et. RABAUD, Essai sur les sociétés animales, dans *Les origines de la Société*, Centre intern. de Synthèse, 1931, p. 6. Voir *Observations.*

« INTERDÉPENDANCE. »

Dépendance réciproque. — Voir aux observations la discussion sur ce mot **(S)**.

Sur **Intention, 2.** — Dans la morale formelle, l'intention n'est pas définie par le *but*, mais par la conformité à la loi. Cette conformité est bien un but, si l'on veut, mais il n'en reste pas moins nécessaire de distinguer l'intention en tant que volonté de suivre une règle, et l'intention, en tant que volonté d'atteindre une fin. **(M. Drouin.)**

N'y a-t-il qu'un « problème de l'intention » ? N'est-ce pas un problème de l'intention encore, que le problème de savoir si la fin justifie les moyens et dans quelle mesure elle les justifie ? **(A. Landry.)** — Il y a là sans doute un problème relatif à l'intention ; mais ce n'est pas ce qu'on entend quand on parle, sans plus, du « problème de l'intention »

Sur **Interattraction.** — M. **Ét. Rabaud** fait remarquer que le lien social qui réunit les individus par la communauté de leurs idées et de leurs sentiments *(communion*)* constitue pour ainsi dire une interattraction du second degré. Il y a lieu de bien distinguer les groupements de cette sorte des groupements formés par des individus qu'attire un même genre d'études ou de distractions, mais sans souci les uns des autres, et qui par conséquent se ramènent aux *foules** proprement dites.

Sur **Interdépendance.**

La première rédaction de cet article était ainsi conçue : « Nous proposons d'appeler ainsi la solidarité du type organique, reposant sur la différenciation des fonctions et la division du travail, telle qu'elle existe par exemple entre les organes dans un corps vivant, ou entre les divers agents de la vie économique dans une société.

« Il est utile, en effet, d'adopter un terme précis pour distinguer cette espèce de relation des autres formes de *solidarité**, telles que sont par exemple la solidarité économique des travailleurs d'une même profession, la solidarité spirituelle des membres d'une même communauté morale ou religieuse, etc.

INTÉRÊT, D. *Interesse ;* E. *Interest ;* I. *Interesse.*

Objectivement :

A. Ce qui importe réellement (L. *interest*) à un agent déterminé ; ce qui lui est avantageux, qu'il le sache ou non. « Avoir un grand intérêt à quelque chose ; méconnaître ses véritables intérêts. » Les verbes correspondants sont *intéresser*, s'il s'agit de ce qui importe ; *être intéressé à...* s'il s'agit de celui pour qui existe cet intérêt. En ce sens, la *morale de l'intérêt* ou *de l'intérêt bien entendu* est la même chose que la *morale utilitaire**.

L'*intérêt général* est proprement l'ensemble des intérêts communs aux différents individus qui composent une société ; l'*intérêt public*, l'ensemble des intérêts de cette société en tant que telle. — Ces deux expressions sont très souvent confondues, mais à tort : on ne peut identifier *a priori* ces deux concepts, à moins de postuler que la so-

Ce terme a été l'objet d'une discussion à la séance du 1er juillet 1909 :

M. DROUIN : « Rien dans la forme de ce mot ne suggère cette nuance spéciale, Ne vaut-il pas mieux le laisser disponible pour désigner la solidarité en général, comme *fait* ou comme *loi naturelle*, chaque fois qu'on veut écarter les appréciations de valeur, la signification morale dont le mot solidarité s'est chargé peu à peu, et ne se dégagera pas ? »

M. BRUNSCHVICG se rallie à cette opinion.

M. J. LACHELIER : « Je reconnais avec vous que le mot solidarité est équivoque ; et je crois, notamment, qu'il serait très utile d'avoir, comme vous le proposez, un terme spécial pour désigner la dépendance réciproque des membres et de l'estomac, la solidarité organique qui résulte de la division du travail dans l'individu et dans la société. *(Assentiment unanime.)* Mais je ne voudrais pas que la Société de philosophie adoptât pour cet usage le mot d'*interdépendance :* par lui-même, ce mot n'évoque pas naturellement l'idée dont il s'agit, plutôt que celle de toute autre forme de solidarité. Il éveillerait plutôt l'idée d'une liaison mécanique. »

M. A. LALANDE : « Il me paraît avoir ceci de caractéristique qu'il marque une *dépendance*, c'est-à-dire une hétéronomie, une contrainte externe. La solidarité scientifique, artistique, morale, quand elle est ce qu'elle doit être, n'apporte aucune restriction, aucune entrave à notre liberté. Elle en est même plutôt la condition. On la veut plus qu'on ne la subit, au moins à partir d'un certain degré de conscience et de culture. La différenciation organique, en tant qu'elle nous rend les autres nécessaires, est au contraire un état de fait, cause de crises et de luttes dans la vie matérielle, obstacle et danger pour la vie de l'esprit. Elle nous met, à l'égard de nos semblables, dans un état de dépendance et de besoin, non de plénitude et de liberté : telle est la dépendance réciproque du consommateur et du fournisseur, de l'ouvrier et du patron, etc. Le sophisme consiste à l'idéaliser (comme Sully Prudhomme dans son célèbre sonnet) en négligeant le caractère réel de lutte et d'exploitation qu'elle présente. »

Depuis l'époque où cette discussion a eu lieu, le mot **Interdépendance** s'est largement répandu, et a pris en même temps, dans le langage de la philosophie politique, un sens assez particulier : il y est employé comme mot d'ordre par ceux qui pensent qu'il est impossible d'établir une paix durable en conservant à chaque nation le droit à une souveraineté absolue. Voir l'article de M. Christian RICHARD, Toward an international declaration of interdependence, dans *Freedom*, février et mai 1945 ; réimprimé en brochure, Los Angeles, même année. Dans l'intention de l'auteur, bien que le mot garde une nuance d'analogie biomorphique (voir not. p. 4 et 5) il s'associe surtout aux idées de libre coopération, de démocratie, de personnalisme, d' « humanisme » au sens D, et d'unité des religions. **(A. L.)**

ciété n'est rien de plus que la juxtaposition des êtres qui la composent.

Subjectivement :

B. Caractère de ce qui provoque, dans un esprit déterminé, un état d'activité mentale facile et agréable, une attention spontanée. « (Avoir de l'intérêt (= intéresser, être intéressant) ; l'intérêt d'un spectacle, d'une lecture. »

La *doctrine de l'intérêt*, au point de vue pédagogique, est celle qui prend pour règle de n'enseigner les choses que dans la mesure où l'enfant désire spontanément les apprendre. (Cf. Rousseau, *Émile*, livre III.)

La *loi d'intérêt* est la loi d'association* des idées qui s'énonce ainsi : « Parmi tous les états de conscience qui peuvent, par rédintégration*, être suggérés par un inducteur* donné, c'est seulement ce qui répond à l'intérêt actuel et dominant du sujet qui se trouve effectivement évoqué. »

C. L'état d'activité mentale provoqué par ce qui a de l'*intérêt* au sens **B.** « Prendre intérêt à quelque chose ; éveiller l'intérêt. »

D. A l'égard des personnes, bienveillance, sympathie. « Porter intérêt à quelqu'un. »

Le verbe correspondant est, dans ces deux cas, *s'intéresser* (à quelque chose ou à quelqu'un).

CRITIQUE

L'*intérêt*, au sens **A**, est une des notions fondamentales nécessaires à l'étude de l'activité humaine, et des jugements de valeur. Un grand nombre de discussions philosophiques viennent aboutir à une opposition sur l' « importance » relative des « intérêts » qui sont en jeu.

Mais cette notion enveloppe deux équivoques graves : 1° celle de l'*intérêt réel*, au sens **A** ; de ce même intérêt, en tant qu'il est *connu ;* enfin de l'intérêt affectif, au sens **B.** Il a été souvent remarqué par les moralistes que l'intérêt réel, même bien connu *in abstracto*, ne s'identifiait pas ou s'identifiait très lentement avec l'intérêt spontané ; — 2° celle de l'intérêt individuel et de l'intérêt collectif.

Ce terme est donc très équivoque, et demande à être précisé avec soin dans chaque cas particulier.

Rad. int. : **A.** Interest ; **B.** Interes ; **C.** Interesij ; **D.** Bonvol.

INTÉRIEUR et **INTERNE,** D. *Inner ;* E. *Internal ;* I. *Interno.*

Voir Externe*.

Rad. int. : Intern.

« INTERMONDES », L. *Intermundia ;* dans la doctrine épicurienne, espaces qui séparent les mondes et qui sont à l'abri des mouvements qui s'y produisent. Ils sont pour cette raison la demeure des Dieux (Lucrèce, *De nat. rerum*, II, 646 et suiv. ; V, 146-155). — Ce mot se prend quelquefois au figuré : « ... Réaliser dans quelque coin de l'univers comme un vide absolu, impénétrable à toute influence des parties adjacentes, puis, dans cette espèce *d'intermonde*, dans cet îlot de vide, réaliser successivement et un à un chacun des antécédents en question... » Rabier, *Logique*, p. 126.

« INTERPSYCHOLOGIE », terme créé par Tarde, pour opposer à la psychologie collective (conçue comme l'étude d'une réalité mentale appartenant à la société considérée comme un tout), l'étude des réactions d'ordre psychologique qu'exercent les individus les uns sur les autres. « Nous entendrons par *interpsychologie* l'étude des mécanismes, conscients ou non, par lesquels s'exerce l'action d'un esprit sur un autre esprit, qui ont pour résultat le plus fréquent l'assimilation partielle ou globale, passagère ou durable, du second esprit au premier, encore qu'ils puissent aboutir à des résistances ou à des oppositions. » G. Dumas, *Traité de psychologie*, tome II, 739. Livre III, ch. III : « L'interpsychologie. » *Intermental* s'emploie dans le même sens.

« INTEREXISTENTIEL », qui relie des existences* au sens **C.** « La valeur est la relation interexistentielle qui unit non des termes, mais des personnes. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, 192.

INTERMÉDIAIRE, D. *Mittel... ;* E. *Intermediary, Intermediate* (subst. *Intermediary, Medium*) ; I. *Intermedio.*

A. (En parlant de ce qui n'agit pas) : placé entre deux autres termes, au propre ou au figuré. « Une division intermédiaire. » — « Une solution, un parti intermédiaires. »

B. (Au sens actif) : qui établit un lien entre deux autres termes. « La puissance est toujours intermédiaire entre deux actes différents » (en tant qu'elle est « le fait même de leur communication »). L. Lavelle, *De l'acte*, 272-273.

REMARQUE

Le mot, en tant que substantif, s'emploie au sens **B** beaucoup plus fréquemment que l'adjectif : « Gassendi et Descartes... avaient échangé des marques d'estime mutuelle par l'intermédiaire de Mersenne. » Bouillier, *Philosophie cartésienne*, I, 236. — Cf. *Médiation**.

INTERVALLE, D. *Zwischenraum ;* E. *Interval ;* I. *Intervallo.*

Terme du langage courant adopté par E. Dupréel (*La cause et l'intervalle*, 1933 ; recueilli dans *Essais pluralistes*, VII) et employé depuis lors d'une manière technique par divers philosophes pour représenter l'ensemble de ce qui distingue ce qu'on appelle cause* de ce qu'on appelle effet, et en particulier l'écart temporel entre l'une et l'autre.

Rad. int. : Interval ; *en particulier :* intertemps.

INTIME, D. **A.** *Innern ;* **B.** *Innig ;* — E. **A.** *Internal ;* **B.** *Inmost ;* — I. *Intimo.*

(*Intimus* est le superlatif dont *Interior* est le comparatif. L'idée générale est donc : *ce qui est le plus intérieur*, aux différents sens de ce mot.)

A. Intérieur (au sens où ce mot s'oppose à *public, extérieur, manifesté*). Est intime ce qui est fermé, inaccessible à la foule, réservé ; par suite, ce qui est individuel, connu du sujet seul, soit accidentellement, soit essentiellement et par nature.

Sens intime (D. *Innere Wahrnehmung*) a été employé par Maine de Biran et par la plupart des éclectiques comme synonyme de *conscience**, au sens **A.** « On comprend, sous le nom de *sens*, deux sortes de fonctions intellectuelles : le *sens intime* ou *conscience* qui ne répond à aucun organe déterminé, et les sens extérieurs... » Em. Saisset, dans le *Dict.* de Franck, v° Sens, 1581 B. — « Le caractère essentiel des phénomènes psychologiques est de ne pouvoir pas se produire sans être accompagnés d'un sentiment intérieur immédiat qui nous les fait percevoir ; ... on a donné le nom de *sens intime* à ce sens qui accompagne tous les autres ;

Sur **Intérêt.** — La « loi d'intérêt » paraît due à Höffding. Dans son manuel *Esquisse d'une psychologie* (1882), ch. V, B, § 8, il ramène tout d'abord l'association à la « loi de totalité », mais en ajoutant qu'elle ne suffit pas, et que « le cours de nos idées, de même que nos sensations immédiates, est dirigé par l'intérêt, et l'attention que suscite cet intérêt ». Le sentiment dominant, les tendances, les buts actuels, soit idéaux, soit pratiques déterminent, entre toutes les évocations possibles, celle qui se réalisera. Il indique que cette idée apparaît déjà chez Hobbes (*Human nature*, ch. IV, *Leviathan* ; ch. III) ; que Hamilton, à la fin de sa vie, admettait ce facteur dans la direction des idées (d'après Mansel, *Metaphysics*, 241 et suiv.), enfin que Wundt et Fries donnent des indications dans le même sens. — La « loi d'intérêt » est énoncée, en italiques, et sous ce nom *(law of interest)* dans les *Principles of Psychology* de W. James (1890), I, 572.

les scolastiques l'appelaient *synesthèse.* » Paul JANET, *Traité élém. de philosophie*, Psychologie, ch. II, § 48. Cette expression est aujourd'hui presque complètement tombée en désuétude.

B. Intérieur (au sens où ce mot s'oppose à *superficiel*) ; profond ; qui tient à l'essence de l'être dont il s'agit ; qui en pénètre toutes les parties ; « Connaissance intime d'une question, d'un auteur. » — « Union intime de deux corps, de deux qualités. » — « Conviction intime. » — « Ce sens de l'effort est tellement intime et si profondément habituel... qu'il s'obscurcit et s'efface presque... » MAINE DE BIRAN, *Aperception immédiate*, 2e partie, § 2.

CRITIQUE

Ce terme est dangereux en raison de sa double signification ; d'autant plus que les deux sens convenant à la fois à bien des choses, on les confond presque toujours dans l' « import » de ce mot. *Intimité* s'applique aussi bien au caractère propre d'un petit cercle fermé qu'à la pénétration réelle et à l'union intérieure des esprits. Une « lettre intime » est d'abord ce qui s'oppose, même légalement, à un écrit public ; et, comme telle, peu importe qu'elle consiste en propos insignifiants, ou même en plaisanteries. Mais on peut entendre aussi par là une lettre qui exprime le sentiment ou la pensée « intimes » de son auteur, c'est-à-dire le fond de son caractère ou de son opinion. Aussi ce terme favorise-t-il grandement la confusion de ce qui est subjectif, individuel privé, avec ce qui est solide, profond, essentiel. En invoquant le « sens intime », les éclectiques prétendaient assurer le bénéfice d'une évidence immédiate à des thèses en réalité très contestables comme l'unité substantielle de la personne humaine, ou l'existence d'une cause simple qui se manifeste par les volitions sans s'y dépenser, etc. C'est ainsi que MAINE DE BIRAN écrit : « L'autorité du *sens intime* est pour ceux qui soutiennent la réalité objective des qualités premières... » *L'aperception immédiate*, 2e partie, § 4. Voir *Conscience* (Critique) et la discussion sur *Immédiat**. Les confusions qui résultent de cet usage et de ce genre d'argument ont grandement contribué (outre l'impropriété du mot *sens*) à faire tomber en discrédit l'expression *sens intime*.

Mais si l'équivoque cachée dans cette forme de langage est actuellement bien démasquée, il en est une autre qui reste courante. Elle se rencontre surtout dans les jugements d'appréciation par lesquels on attribue à ce qui est intime au sens **A**, c'est-à-dire individuel, l'importance morale et la valeur métaphysique qui appartiennent à ce qui est intime au sens **B**, c'est-à-dire essentiel et fondamental. Sans doute, ces deux caractères peuvent souvent se trouver réunis ; mais cette réunion n'a rien de nécessaire, et il y a même lieu dans bien des cas d'opposer fortement à un égotisme superficiel qui se plaît dans l' « intimité » de son moi, une personnalité profonde qui développe ce qu'elle a de plus « intime », ce qui la constitue le plus essentiellement, par le fait de se communiquer à d'autres esprits et de s'élargir à son tour par leur action. Nous retrouvons ici les équivoques déjà signalées aux mots *individualisme* et *individualité*. Il faut donc surveiller de très près l'emploi du mot *intime*, et les paralogismes qu'il tend à introduire avec lui.

Rad. int. : **A.** Privat ; **B.** Profund.

INTRINSÈQUE, D. *Innerlich, eigen ;* E. *Intrinsic, intrinsical ;* I. *Intrinseco.*

Opposé à *Extrinsèque.*

Qui appartient à un objet de pensée en lui-même, et non dans ses relations à un autre. Une chose est dite en particulier avoir une *valeur intrinsèque (Eigenwert)* si elle possède cette valeur par sa propre nature, et non pas en tant qu'elle est le signe ou le moyen d'autre chose. — Cf. *Dénomination**.

Rad. int. : Intrinsek (Intern., *Boiac*).

« INTROJECTION » (D. *Introjection*), terme employé par AVENARIUS pour désigner l'opération par laquelle nous nous représentons la conscience de chaque individu comme intérieure à son organisme, et la représentation des objets extérieurs comme une objectivation d'états internes, considérés par illusion comme indépendants. — Il y oppose sa propre théorie de l' « expérience pure », qui admet une solidarité naturelle entre le sujet personnel et l'objet perçu. (*Kritik der reinen Erfahrung*[1], 1888.)

Cf. *Idéalisme**.

« INTROPATHIE », terme employé par FLOURNOY pour traduire l'*Einfühlung* de LIPPS : projection de ses propres sentiments dans un autre être, vivant ou non, auquel on s'identifie ; p. ex. quand on se met en imagination à la place d'une voûte, d'un arc-boutant, comme si l'on soutenait soi-même les poussées qu'ils supportent. — Cf. *Sympathie**.

INTROSPECTION, D. *Selbstbeobachtung ;* E. *Introspection ;* I. *Introspezione.*

Observation d'une conscience individuelle par elle-même, en vue d'une fin spéculative : 1° soit en vue de connaître l'esprit individuel en tant qu'individuel ; 2° soit en vue de connaître l'esprit individuel en tant que type immédiatement observable de l'âme humaine en général, ou même de tout esprit, quel qu'il soit.

1. *Critique de l'expérience pure.*

Sur **Intime.** — Il me semble que tous ces abus résultent d'application plus ou moins heureuses du mot *intime*, mais non d'une dualité primitive de sens. — L'expression « sens intime » n'a de mauvais que la demi-assimilation de la conscience aux sens proprement dits. Il n'y aurait eu là-dedans rien de faux ni de contestable si les éclectiques avaient vu dans la personne humaine, le fait même de dire *moi*, et dans la volonté, l'action même de vouloir : car c'est cela, et cela seulement que nous donne le sens intime. C'est bien ainsi que l'entendait primitivement Maine de Biran : son substantialisme est venu plus tard et a été une déviation. **(J. Lachelier.)**

— *Intime*, au sens **B**, est *intimité* sont des expressions devenues très vivantes dans la langue philosophique contemporaine : « Assurer notre intimité à l'être (= notre intériorité par rapport à l'être) par une pensée qui en fait, est toujours contenue dans l'être, et en droit le contient toujours... L'acquisition de l'intimité, ou la découverte du moi, consiste précisément dans sa pénétration à l'intérieur de l'être même. » L. LAVELLE, *La Présence totale*, 45-47.

Sur **Introspection.** — Est-il nécessaire de dire que l'introspection est une observation faite « en vue d'une fin spéculative » ? Une observation, en elle-même, a toujours ce caractère. **(M. Bernès.)** — Mais on s'observe aussi en vue d'un but pratique, moral, par exemple : on fait son examen de conscience ; et cela ne rentre pas dans ce qu'on nomme habituellement l'introspection. **(A. L.)**

Critique. — Notre regretté collègue, **Victor Egger** nous avait communiqué pour la première rédaction de cet article les observations suivantes : « Ce terme, ayant été généralement associé aux critiques faites par l'école positiviste contre la possibilité de l'observation interne (illusions individuelles ; manque de généralité ;

CRITIQUE

Terme d'origine anglaise, où il appartient à la langue usuelle. Il est plus rare et toujours technique en français ; il en est de même de l'adjectif correspondant, employé presque uniquement dans l'expression *méthode introspective*.

Introspection expérimentale, D. *Ausfrage-Methode.* (Cf. *Questionnaires**.)

Méthode psychologique qui consiste à soumettre un sujet à tels ou tels *tests** ou expériences, mais en faisant porter l'intérêt sur la description que ce sujet donne de son état d'esprit pendant une épreuve déterminée, et non sur le résultat brut de celle-ci (réponse donnée ou réaction manifestée). — On l'appelle souvent en Allemagne *Méthode de Würzburg*, du nom de l'Université où elle a été le plus largement mise en œuvre ; mais BINET a élevé sur ce point une réclamation de priorité. Voir *Année psychologique*, XV, 1909, p. 8.

Rad. int. : Introspekt.

manque d'objectivité ; auto-suggestion, etc.) a pris dans notre langue une nuance péjorative. Pour cette raison, je propose de le remplacer :

« 1° Au sens général, par le mot *réflexion ;*

« 2° Au sens de *méthode introspective*, par les trois expressions suivantes qui auraient chacune l'avantage de ne s'appliquer qu'à une seule méthode bien définie : *a. Méthode des concepts*, ou *des groupes naturels*, consistant à réfléchir sur sa pensée pour y analyser et pour y critiquer, socratiquement, les groupes de faits psychiques qui s'y trouvent spontanément formés, et qui sont représentés dans le langage usuel par des termes généraux : joie, désir, volonté, habitude, etc. Cette première méthode ne diffère donc pas beaucoup de la spéculation philosophique proprement dite. — *b. Méthode des cas exceptionnels*, consistant à noter, dès qu'ils viennent d'avoir lieu, les faits de conscience individuels qui dévient du type ordinaire assez sensiblement pour être remarqués : illusions de perception, images anormales, rêves, etc. — *c. Méthode des exemples :* combinaison des deux précédentes, consistant à vérifier les résultats de la méthode des concepts par la considération des cas particuliers qu'une anomalie plus ou moins marquée a rendus observables. »

— La distinction de ces trois variétés de la méthode introspective a été approuvée par la plupart des correspondants. Mais les termes qui les désignent ont été généralement critiqués. « Ces trois méthodes, dit **M. Bernès,** sont très bien distingués ; mais je ne vois pas l'utilité d'inventer des termes techniques pour désigner trois moments de toute observation scientifique : 1° dégager des faits les groupes de rapports stables, qui sont comme les centres lumineux d'où l'esprit part pour établir ses classements et ses explications ; 2° découvrir dans les cas isolés les déviations principales du type abstrait formé pour la première recherche, et par suite rapprocher peu à peu la science de la réalité tout entière ; 3° éprouver les généralités en ramenant les cas particuliers à un ensemble de traits généraux d'abord définis séparément — qu'y a-t-il en tout ceci de propre à la méthode d'introspection ? »

— « Les termes proposés par V. EGGER, dit M. **Van Biéma,** non seulement risquent de donner lieu à des confusions, mais même seront difficilement rapportés sans explication complémentaire à ce qu'ils doivent exprimer. « Méthode des concepts » évoquera l'idée de dialectique par opposition à « méthode objective » ; « méthode des cas exceptionnels » n'éveille nullement l'idée d'une méthode spécifiquement psychologique ni surtout d'une méthode introspective ; même remarque pour la dernière expression proposée. »

Mêmes observations de M. **Mentré.**

INTROVERSION, D. *Introversion.*

A. Chez JUNG (*Psychologische Typen*, Zurich, 1921), type de caractère tourné vers le dedans, attentif seulement à son moi, distrait, plein d'amour-propre, souvent mal adapté à son milieu ; il s'oppose à l'*extraversion*, dans laquelle l'individu est orienté vers le monde extérieur, sociable, expansif, docile à la mode, ami de toutes les nouveautés.

B. (Nouveau sens créé par M. LE SENNE, qui l'oppose à la fois à *extraversion** et à *introspection**) : repliement sur soi-même, non pour échapper au réel, ni pour s'observer soi-même à la manière dont la science observe les phénomènes, mais pour saisir sa personnalité en tant qu'*existence**, acte supérieur à toute détermination particularisée, à tout phénomène pensé comme objet. *Introspection* et *Introversion* s'opposent ainsi comme dans un tableau les détails s'opposent à « l'atmosphère ». *Obstacle et valeur*, 198.

INTUITIF, D. *Intuitiv, anschaulich ;* E. *Intuitive ;* I. *Intuitivo.*

A. Qui est objet d'intuition, à tous les sens de ce mot. « Vérité intuitive. »

Cf. *Intuition**, critique.

B. Qui constitue une intuition, ou qui s'accompagne d'intuition, en parlant des opérations de l'esprit. « Connaissance intuitive. » Cf. *Intuition*-**A.**

On appelle spécialement *Méthode intuitive*, en pédagogie, celle qui s'adresse aux sens, de préférence à la mémoire et à l'abstraction.

C. Qui est doué d'intuition, au sens **C.** Un *esprit intuitif*, opposé à un *esprit déductif*, est celui qui voit synthétiquement et qui devine, au lieu de raisonner par analyse et par abstraction.

Rad. int. : **A.** Intuic ; **B.** Intuiciv ; **C.** Intuicem.

INTUITION, L. *Intuitus, Intuitio ;* D. *Anschauung ;* E. *Intuition ;* I. *Intuizione.*

A. Connaissance d'une vérité évidente, de quelque nature qu'elle soit, qui sert de principe et de fondement au raisonnement discursif, et qui porte non seulement sur les choses, mais sur leurs rapports : « Ex quibus omnibus

Enfin MM. **J. Lachelier, Ogereau, Bernès, Brunschvicg, Boisse, Drouin,** protestent contre la substitution du mot *réflexion*, qui a déjà reçu dans l'usage philosophique les sens les plus divers, au mot *introspection*, qui est technique, clair, et sans équivoques.

MM. **Brunschvicg, Mentré, Boisse** et **Van Biéma** font d'ailleurs observer que le caractère défavorable de ce mot, raison principale pour laquelle EGGER proposait de l'abandonner, est actuellement en voie de disparaître : on peut dire aujourd'hui, sans se faire de tort, qu'on procède par la méthode introspective : de l'usage qu'on fera de cette méthode dépend donc uniquement son bon ou son mauvais renom pour l'avenir.

Ces conclusions ont été unanimement approuvées.

Sur **Intuition.** — 1° *Historique.*

R. Eucken nous a signalé l'emploi de l'expression *Intuitio intellectualis* par **Nicolas DE CUSA.**

G. Dwelshauvers nous a communiqué les documents et les observations suivants :

« Pour FICHTE (*Wissenschaftslehre*, 2e Introduction ; *Thatsachen des Bewusstseins*, *Œuvres complètes*, t. II, p. 541) il n'est pas contraire à Kant d'admettre que nous ayons l'intuition intellectuelle du moi pensant (cf. *Crit. de la Raison pure*, B, 16-17). Je ne puis faire un pas, ni un mouvement de la main ou du pied sans l'intuition intellectuelle de la conscience de moi-même dans ces actions. Ce n'est

colligitur... nullas vias hominibus patere ad cognitionem certam veritatis præter evidentem intuitum et necessariam deductionem ; item etiam, quid sint naturæ illæ simplices de quibus in octava propositione. Atque perspicuum est intuitum mentis tum ad illas omnes extendi, tum ad necessarias illarum inter se connexiones cognoscendas, tum denique ad reliqua omnia quæ intellectus praecise, vel in se ipso, vel in phantasia esse experitur. » DESCARTES, *Regulæ*, XII.

LOCKE et LEIBNIZ suivent en cela l'usage de Descartes ; voir *Essais* et *Nouveaux Essais*, notamment livre IV, chap. II, § 1. « Les vérités primitives qu'on sait par intuition sont de deux sortes : ... vérités de raison ou vérités de fait. » LEIBNIZ, *Ibid.* — Dans les *Meditationes de cognitione*, etc., § 1, il emploie *cognitio intuitiva* pour désigner la connaissance dans laquelle nous pouvons penser simultanément toutes les notions qui constituent par leur combinaison l'objet pensé.

B. Vue directe et immédiate d'un objet de pensée actuellement présent à l'esprit et saisi dans sa réalité individuelle (au sens **A** de ce mot). « Die Anschauung... bezieht sich unmittelbar auf den Gegenstand und ist einzeln[1]. » KANT, *Crit. de la R. pure*, Dial. transc., I, 1 : « Von den Ideen überhaupt[2] » A. 320 ; B. 377. — Cf. *Ibid.*, § 1, A. 19 ; B. 33. — *Prolégomènes*, § 8. HAMILTON, MANSEL, DEWEY définissent l'intuition, au même sens : « La connaissance de l'individuel. »

1. « L'intuition... se rapporte immédiatement à l'objet et est singulière. » — 2. « Des idées en général. »

Cette connaissance peut avoir pour objet :

1° Une réalité transcendante. Il est usuel, depuis KANT, de donner ce sens à l'expression *intuition intellectuelle* (D. *Intellectuelle Anschauung*) : « Das ist eine solche, durch die selbst das Dasein des Objekts der Anschauung gegeben wird, und die, so viel wir einsehen, nur dem Urwesen zukommen kann[1]. » *Crit. R. pure, Esth. transc.*, Remarques générales, B. 72. — FICHTE et SCHELLING, admettent au contraire que nous possédons des intuitions intellectuelles ; mais ils mettent sous cette expression des idées différentes de celle de Kant, quoique dérivées de celle-ci, et différentes entre elles : voir ci-dessous, *Observations*.

1. « C'est-à-dire une intuition telle qu'elle donne l'existence même de son objet, et qui, autant que nous pouvons le comprendre, ne peut appartenir qu'à l'Etre suprême. »

2° Des objets qui nous sont fournis par la sensibilité soit *a priori*, si l'on admet avec KANT qu'il y en ait de tels *(reine Anschauung, intuition pure)*, soit *a posteriori (empirische Anschauung, intuition empirique)*. — Cf. *Crit. R. pure*, Esth. transc., § 1.

Nos propres phénomènes psychiques peuvent être dits également, en ce sens, objets d'intuition.

C. Toute connaissance donnée d'un seul coup et sans concepts. — SCHOPENHAUER prend le mot dans ce sens très large et en fait le plus grand usage. Ainsi entendue, l'intuition ne nous donne pas seulement les choses, mais aussi leurs rapports : « Der Verstand allein erkennt anschaulich unmittelbar und vollkommen die Art des

que par l'intuition que je sais que j'agis ; par elle seule je distingue mon action et dans celle-ci, je me distingue de l'objet proposé à mon action[1]. » (*Œuvres*, I, p. 463). Cette intuition ne se produit jamais de façon à occuper seule la conscience, à être une donnée consciente (comme c'est le cas chez Schelling). Pour Fichte, elle est inséparable d'un concept et d'une intuition sensible, ou mieux il y a constamment synthèse d'intuition sensible, de concept d'objet et d'intuition intellectuelle.

Il est nécessaire de dégager celle-ci par analyse réflexive pour expliquer la conscience. On s'aperçoit alors que l'intuition intellectuelle est le fondement de la vie consciente ; elle nous fait comprendre en effet que celle-ci, en elle-même, est pur acte. Or, un pur acte ne peut être saisi ni dans l'intuition sensible ni dans le concept d'objet (voir principalement I, 459 à 468).

Dans les *Thatsachen* (v. II, p. 541 et suiv.) il me semble distinguer deux moments dans sa démonstration : examen de la conscience sensible, examen de la conscience réfléchie (acte de l'esprit). Or l'une comme l'autre conduit à poser l'intuition intellectuelle. Un mot au sujet de la conscience sensible : il est impossible, dit Fichte, de percevoir une sensation sans la situer dans l'espace, et nous voilà conduits à penser celui-ci, que nous considérons comme indéfiniment divisible. Or, aucune expérience ne donne cette divisibilité. Elle vient donc de l'intuition intérieure que nous avons de l'opération mentale qui la fonde. Donc, dans toute perception extérieure nous retrouvons l'intuition intellectuelle. La perception externe n'est qu'une intuition de soi avec limitation donnée par les sens, mais accompagnée de la conscience du pouvoir infini du moi. Mais celui-ci est amené à dépasser l'intuition intérieure et à poser quelque chose d'étendu : c'est en cela que consiste la pensée.

En résumé, « le principe intuitif ne peut avoir l'intuition de sa faculté de l'infini sans sentir, déterminée en même temps, sa sensibilité externe d'une certaine manière. Immédiatement à cette conscience de l'état intérieur, s'ajoute la pensée fondue intimement avec cette conscience en un seul moment vivant. Et ainsi ce qui existait en nous par l'intuition devient un corps qui se trouve hors de nous dans l'espace et qui est doué d'une certaine qualité sensible. Et inversement, la pensée objective, d'autre part, ne peut se produire sans qu'une intuition soit présente. Car la pensée est une sorte d'objectivation, et pour sa possibilité il faut qu'il existe un en-dedans dont elle puisse se dégager » (II, p. 549). Je considère ce passage comme essentiel.

Cf. aussi X. LÉON, *La philosophie de Fichte*, ch. II, p. 13 et suiv. Il remarque avec raison que l'intuition de Fichte n'est pas celle que Kant rejette, — c'est-à-dire l'intuition d'un *être*, d'une chose en soi — mais l'intuition d'un acte ; et que sans cette intuition, il n'est guère possible de comprendre la *Critique de la raison pure*.

En ce qui concerne SCHELLING :

Tout en admettant pour l'intuition une définition qui s'inspire de celle de Fichte Schelling en fait un usage beaucoup plus étendu, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant le *Système de l'Idéalisme transcendantal*. Voici la définition que nous donne ce dernier ouvrage (*Werke*, 3e vol. p. 369). Constatant, avec Fichte, que le moi est acte pur, Schelling constate la nécessité, pour le reconnaître, d'une méthode différant de celle qui concerne la connaissance d'objets. La connaissance du moi doit être :

« *a)* Une connaissance absolument libre, précisément parce que toute autre connaissance *n'est pas libre*, donc une connaissance à laquelle ne conduisent ni preuves, ni raisonnements, ni concepts en général, — par conséquent une intuition.

« *b)* Une connaissance dont l'objet n'est pas *indépendant* de la connaissance même, donc une *connaissance qui en même temps produit son objet*, — une intuition qui est production libre, et dans laquelle ce qui produit et ce qui est produit sont identiques.

« Une telle intuition sera nommée *intuition intellectuelle*, en opposition avec l'intuition sensible, qui n'apparaît pas comme produisant son objet et dans laquelle

1. Les passages cités ont été traduits sur le texte par M DWELSHAUVERS lui-même.

Wirkens eines Hebels, Flaschenzuges, u. s. w.[1]. » *Die Welt*, I, § 12. Elle s'applique même aux propriétés des nombres, des figures de géométrie, en tant qu'on les saisit d'un seul coup d'œil et sans raisonnement. (*Ibid.*, § 15.) Il existe une « intuition intellectuelle » et même, à vrai dire, « toute intuition est intellectuelle », c'est-à-dire « nous met en présence du réel ». (*Ibid.*, § 4.) Elle a sa forme parfaite dans la contemplation esthétique, où celui qui contemple oublie momentanément tout ce qui fait son individualité, et n'agit plus que comme un pur sujet connaissant, en même temps qu'il saisit sa nature métaphysique de l'objet contemplé, c'est-à-dire son Idée. (*Ibid.*, III, § 34. — Suppléments, chap. VII et XXX.)

1. « L'entendement seul connaît intuitivement, d'une façon immédiate et parfaite, la manière d'agir d'un levier, d'une poulie, etc. »

D. Connaissance *sui generis*, comparable à l'instinct et au sens artistique, qui nous révèle ce que les êtres sont en eux-mêmes, par opposition à la connaissance discursive et analytique qui nous les fait connaître du dehors. « On appelle *intuition* cette espèce de *sympathie intellectuelle* par laquelle on se transporte à l'intérieur d'un objet pour coïncider avec ce qu'il a d'unique et par conséquent d'inexprimable. » BERGSON, Introduction à la métaphysique, *Rev. de métaph.*, janvier 1903. — Cf. *L'Évolution créatrice*, chap. II, notamment pages 192-193.

E. Sûreté et rapidité du jugement ; divination instinctive (des faits ou des rapports abstraits). « Ce sentiment, cette intuition de l'ordre mathématique qui nous fait deviner des harmonies et des relations cachées... » POINCARÉ, L'invention mathématique, dans *Science et méthode*, p. 47.

F. Ce qui est objet d'intuition, aux différents sens ci-dessus définis.

CRITIQUE

Les deux sources de l'usage actuel du mot *intuition*, cartésienne et kantienne, introduisent dans l'import de

par conséquent le fait d'appliquer l'intuition est différent de ce sur quoi cette intuition porte.

« A l'intuition intellectuelle correspond le moi, car *ce n'est que par la connaissance du moi par lui-même que le moi lui-même comme objet est posé.* »

. . . . . .

« L'intuition intellectuelle est l'organe de toute pensée transcendantale. Car la pensée transcendentale consiste à se donner par liberté pour objet ce qui, sinon, n'est pas objet. »

. . . . . .

La pensée transcendantale doit donc être accompagnée constamment d'intuition intellectuelle » (III, p. 369).

Voici un autre passage où l'intuition intellectuelle est appuyée de données plus particulièrement psychologiques. Je le traduis de la 8e *Lettre philos. sur le dogmatisme et le criticisme* (*Werke, I* ; p. 316 et suiv.).

« Nous possédons un pouvoir mystérieux et extraordinaire de nous retirer, des modifications du temps, dans notre moi le plus intime, dépouillé de tout ce qui lui vient du dehors, et là, d'avoir en nous l'intuition de l'éternité sous la forme de ce qui ne change pas. Cette intuition est l'expérience la plus intime et la plus propre à nous-même, de laquelle seule dépend tout ce que nous savons et croyons d'un monde suprasensible. C'est dès l'abord cette intuition qui nous convainc qu'il *existe* quelque chose, dans le sens propre de ce mot, tandis que tout ce à quoi nous attribuons ordinairement le terme d'exister n'est qu'apparence. Elle se distingue de toute intuition sensible en ce qu'elle est produite exclusivement par liberté et est étrangère et inconnue à tout individu dont la liberté, dominée par la pression de la puissance des choses, suffit à peine à produire une conscience. Cependant il existe aussi pour ceux qui ne possèdent pas cette liberté de l'intuition de soi, des approximations de cette intuition, des expériences médiates par lesquelles elle fait pressentir sa présence. Il y a un certain sens intime dont on n'a pas pleine conscience et que l'on tend en vain à voir se développer. Jacobi l'a décrit. Et il existe aussi une esthétique achevée (le mot étant pris dans son sens ancien) qui fait accomplir des actes *empiriques* qui ne sont explicables que comme *imitation* de cet acte intellectuel, et ne seraient absolument pas compréhensibles si nous n'avions, pour parler comme Platon, vu un jour le modèle dans un monde intellectuel.

. . . . . .

« Sans doute notre savoir doit sortir de l'expérience ; mais toute expérience objective est conditionnée par une autre, par une expérience *immédiate* dans le sens le plus strict du mot, sortant d'elle-même et indépendante de toute causalité objective.

. . . . . .

« Cette intuition intellectuelle apparaît quand nous cessons d'être objet pour nous-mêmes et quand, replié sur soi, le moi qui perçoit est identique avec le moi perçu. En ce moment de l'intuition disparaissent pour nous temps et durée : nous ne sommes plus dans le temps, mais le temps ou plutôt l'éternité pure et absolue est en nous. Nous ne sommes pas perdus dans l'intuition du monde objectif, mais il est perdu dans notre intuition. » (I, p. 318-319.)

2° *Sur le sens religieux du mot* Intuition.

M. **Dwelshauvers** ajoute d'autre part :

« Ne serait-il pas utile d'ajouter, aux sens de ce mot déjà distingués dans le texte, celui d'*intuition religieuse ?* C'est le sentiment de la systématisation rationnelle inconsciente des états mystiques. (Cf. DELACROIX, Sainte Thérèse, *Bulletin* de la Société de philosophie. Séance du 26 oct. 1905.) Il s'agit bien ici d'une intuition. Les images dont se sert le mystique pour traduire son extase ne sont que symboliques et ne rendent pas le sentiment « ineffable » de l'union de l'esprit avec Dieu. Pour y atteindre, il faut aller au delà de la connaissance d'objets et recourir à d'autres moyens que les sens et la raison. On a comparé cet état à l'état hypnotique ou à l'hallucination à cause de l'anéantissement de la volonté individuelle, mais il semble préférable de dire avec Delacroix que c'est là le résultat d'un travail de coordination très profond qui s'opère, à son insu, dans l'esprit du mystique ; il s'agit d'un état conscient très complexe et le mystique tâche de réaliser des états spirituels où sa pensée se concentre de plus en plus pour se rapprocher de l'unité parfaite. Cette attitude peut être appelée *intuition* en tant qu'elle cherche l'unité spirituelle plus directement et plus émotivement que la connaissance rationnelle consciente d'elle-même. »

— Cette proposition, faute de temps, n'a pu être examinée en séance. Elle eût été très discutée, si l'on en peut juger par quelques conversations particulières. En l'absence de cette discussion, il a paru conforme à l'esprit de ce travail de l'insérer à cette place, en indiquant la principale objection qu'elle soulève. Quand on emploie ce terme en parlant de la contemplation mystique, on veut dire : tantôt que le mystique a vraiment, dans cet état, la connaissance réelle, objective, le contact immédiat et actuel d'un être supérieur ; on le prend alors au sens **B** ; — tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, qu'il *croit* l'avoir, que tout se passe *pour lui* comme s'il l'avait ; et c'est encore le sens **B**, avec une ellipse ; — tantôt

ce mot deux tendances qui se combinent ou se dissocient suivant les cas : la première est l'idée d'évidence, de pleine clarté intellectuelle (cf. *videre, intueri*) ; la seconde est celle de présentation concrète, de réalité actuellement donnée. Tandis que la première ne contient ni n'admet aucune inférence, la seconde ne s'oppose pas nécessairement à l'usage du raisonnement : il existe un mode d'application des principes inséparablement incorporés aux choses sur lesquelles on raisonne (ce que SCHOPENHAUER appelle *Verstand*) et qui constitue un *raisonnement intuitif* : par exemple, le réglage d'un appareil, la démonstration donnée par Mach du théorème de l'hypoténuse, la démonstration tachymétrique du même théorème, etc.

D'autre part, et pour les mêmes raisons, le mot *intuition* sert souvent à désigner à la fois la vue concrète des choses (en tant qu'elle s'oppose à l'abstraction) et la pénétration avec laquelle on sent ou devine ce qui n'y est pas apparent. Cette fusion des sens **B** et **E** est particulièrement fréquente quand il s'agit d'objets géométriques : « C'est par la logique qu'on démontre, c'est par l'*intuition* qu'on invente... La faculté qui nous apprend à voir, c'est l'intuition ; sans elle le géomètre serait comme un écrivain ferré sur la grammaire, mais qui n'aurait pas d'idées. » POINCARÉ, *Science et méthode*, p. 137.

Le sens le plus original de ce mot, celui dans lequel il ne peut être remplacé par aucun autre, étant le sens **B** (vue immédiate et actuelle, présentant le même caractère que la connaissance sensible), nous proposons de ne jamais l'employer *seul* que dans cette acception ; et, dans les autres cas, de se servir autant que possible des termes *évidence, instinct, divination*, etc.

Rad. int. : **B.** Intuic ; **D.** (au sens correspondant), Intuicaj.

INTUITIONISME ou **Intuitionnisme,** D. *Intuitionismus ;* E. *Intuitionism, intuitionalism ;* I. *Intuizionismo.*

A. Sens général : doctrine qui accorde à l'intuition, surtout au sens **B**, une place de premier ordre dans la connaissance.

B. Spécialement, se dit en Angleterre et dans l'histoire de la philosophie anglaise aux doctrines qui admettent : 1° que la connaissance repose sur l'intuition, au sens **A**, de vérités rationnelles et supérieures à l'expérience ; 2° que l'existence d'une réalité matérielle est directement connue, et n'est ni inférée ni construite. (École Écossaise, Hamilton et ses successeurs, Éclectiques français.) « Intuitionalism is the basis of the rational School in Epistemology and in Ethics, as opposed to sensationalism and utilitarianism[1]. » FLEMING et CALDERWOOD (1894), p. 216, v. Intuition. — Cf. J. St. MILL, *Examination of Hamilton's*

1. « L'intuitionnisme est la base de l'école rationnelle (c'est-à-dire rationaliste, au sens B) dans la théorie de la connaissance et dans la morale, en tant qu'elle s'oppose au sensationnisme et à l'utilitarisme »

enfin, on entend par là qu'il atteint ce degré d'évidence, de clarté parfaite, de satisfaction intellectuelle absolue qui constitue l'intuition cartésienne, au sens **A**. Peut-être aussi quelquefois veut-on dire tout cela simultanément, en accentuant plus ou moins tel de ces caractères. De toute façon, il n'y aurait donc point là de sens spécial. Dire d'ailleurs « qu'il s'agit bien là d'une intuition », c'est impliquer que le fait en question rentre dans une définition générale de celle-ci. Cette définition, si l'on se reporte à la fin de cette note, serait sans doute prise dans le fait « de chercher l'unité spirituelle plus directement et plus émotivement que la connaissance rationnelle consciente d'elle-même ». Tel est à peu près le sens très large que donne Schopenhauer à ce mot, en l'appliquant à toute pensée qui n'est pas discursive. Mais ce sens a été généralement tenu pour trop indéterminé. (Voir les *Observations* ci-dessous.) **(A. L.)**

3° *Sur la critique du mot* Intuition.

Je m'associe entièrement à vos conclusions. L'idée de l'intuition comme *donnant immédiatement le réel* de quelque nature qu'il soit, par opposition au concept, sorte de substitut mental du réel, qui prétend y correspondre, mais qui peut fort bien ne pas y correspondre — cette idée (entièrement due, ce me semble, à Kant), est d'une extrême importance pour la philosophie et mérite qu'on réserve exclusivement pour l'exprimer le mot *intuition*. **(J. Lachelier.)**

Je crois que le mot *intuition*, métaphore empruntée au sens de la vue, devrait être banni d'une philosophie rigoureuse ou ne devrait être employé qu'avec définition précise. Au sens de vision immédiate d'un *objet*, nous n'avons, à vrai dire, aucune intuition. Nous avons des sensations et appétitions, des états de conscience et une conscience générale de notre existence propre comme sujet pensant, sentant et agissant. Tout le reste est inférence plus ou moins rapide, n'ayant de l'intuition que l'apparence. La prétendue « intuition » de notre libre arbitre, par exemple, ou encore le « sentiment immédiat » de notre libre arbitre est une application de la catégorie de la causalité ; ne voyant pas toutes les causes effectives de notre acte, nous inférons instinctivement qu'il est sans cause ou sans autre cause que notre vouloir propre. De même l'intuition du changement interne, du devenir, est, selon moi, une conscience d'actions ou de passions qui se prolongent dans le souvenir et se disposent sur la ligne du temps. Il y a là conscience d'activité, conscience dynamique et non statique, comme toute vraie conscience ; mais il n'y a, si je ne me trompe, aucune intuition objective. Ma réalité propre, en tant que sentant et agissant, est transparente pour elle-même et immédiate ; tout le reste est médiat. A plus forte raison ne pouvons-nous avoir l'*intuition* d'une réalité extérieure à nous ou supérieure à nous. N'employons donc le mot d'intuition qu'à titre de métaphore. **(A. Fouillée.)**

4° *Sur le rapport de l'intuitif et du discursif.*

Dans la quatrième règle de sa méthode, Descartes, comme il le fait encore plus explicitement dans les *Regulæ*, nous prescrit les *dénombrements* et les *exercices* qui rendent la pensée de plus en plus agile, au point que ce qui était d'abord successif et discursif, peut finalement être embrassé tout d'une vue, *simplici mentis intuitu*. C'est au point de vue de la pensée savante et, si l'on peut dire, quantitative, qu'il parle ainsi. Mais dans l'ordre qualitatif, la compétence acquise du « connaisseur » n'est-elle pas une *intuition* laborieusement et lentement obtenue ? L'intuition ne précède ou n'exclut donc pas toujours la réflexion discursive et la pensée analytique ; elle peut aussi la suivre et la récompenser. **(M. Blondel.)**

M. Bergson approuve cette remarque. L'intuition (au sens où il l'entend), est sans doute une opération originale de l'esprit, irréductible à la connaissance fragmentaire et extérieure par laquelle notre intelligence, dans son usage ordinaire, prend du dehors une série de vues sur les choses ; mais il ne faut pas méconnaître que cette manière de saisir le réel ne nous est plus naturelle, dans l'état actuel de notre pensée ; pour l'obtenir, nous devons donc, le plus souvent, nous y préparer par une lente et consciencieuse analyse, nous familiariser avec tous les documents qui concernent l'objet de notre étude. Cette préparation est particulièrement nécessaire quand il s'agit de réalités générales et complexes, telles que la vie l'instinct, l'évolution : une connaissance scientifique et précise des faits est la condition préalable de l'intuition métaphysique qui en pénètre le principe.

philosophy, chap. XIV, § 1. Il se sert souvent, en ce sens, de l'expression *The intuitive school*[1] **(S).**

INVENTION, D. *Erfindung ;* — E. **A. B. C.** *Invention ;* **C.** *Contrivance ;* — I. *Invenzione.*

A. (Sens primitif.) Découverte d'une chose cachée. Ce sens ne s'est conservé que dans quelques expressions théologiques : « l'invention de la Croix » ; et juridiques : « L'inventeur d'un trésor. »

B. (Sens actuel.) Production d'une synthèse nouvelle d'idées, et spécialement, combinaison nouvelle de moyens en vue d'une fin. Voir PAULHAN, *Psychologie de l'invention*, 1901. — *Invention*, en ce sens, s'oppose à *découverte* qui ne se dit proprement que de ce qui préexistait à la connaissance nouvelle qu'on en acquiert, soit matériellement soit à titre de conséquence nécessaire d'une proposition déjà connue.

C. Ce qui a été inventé **(S).**

Rad. int. : **B.** Invent ; **C.** Inventur.

1. INVERSION, E. *Inversion.*

LOGIQUE. Inférence immédiate par laquelle on conclut d'une proposition donnée *(invertende)* une autre proposition *(inverse)* ayant pour sujet le contradictoire du sujet primitif. **A** et **E** sont les seules propositions qui fournissent des inverses.

Ce terme a été créé par KEYNES ; voir *Formal Logic*, 5e éd., p. 139. Il est employé, sous certaines réserves, par plusieurs logiciens contemporains.

Rad. int. : Inversig.

2. INVERSION, D. *Inversion ;* E. *Inversion ;* I. *Inversione.*

PSYCHOLOGIE. Anomalie consistant en ce qu'un homme a des instincts sexuels féminins, ou une femme des instincts masculins. Les sujets atteints de cette perversion sont appelés *invertis.*

Rad. int. : Inversing.

1. L'école intuitive.

Involontaire, voir *Volontaire**.

« INVOLUTION », D. E. *Involution ;* I. *Involuzione.*

A. Ce mot s'emploie en anglais, depuis le milieu du XIXe siècle, comme l'opposé d' « *Évolution* », mais surtout au sens de régression des structures différenciées, de dégénérescence. Il est défini en ce sens par MURRAY : « The retrograde change which occurs in the body in old age, or in some organ when its permanent or temporary purpose has been fulfilled[1]. »

B. Transformation, ou suite de transformations de sens contraire à celles qui constituent une « évolution » au sens **D** : passage du divers au même, assimilation des esprits entre eux, généralisation, universalisation, etc. ; dans les phénomènes physiques, égalisation de l'énergie et accroissement de la symétrie. Cf. *Évolution**, critique ; et A. LALANDE, *Les illusions évolutionnistes* (1930).

Ipséité, voir *Eccéité**.

IRASCIBLE (appétit), voir *Concupiscible**. Il se manifeste, dit BOSSUET, dans les passions (au sens **A**) « qui supposent non seulement un objet, mais quelque difficulté à surmonter ou quelque effort à faire ». BOSSUET, *De la connaissance de Dieu*, I, 6. Ce sont l'audace, la crainte, l'espérance, le désespoir et la colère.

IRONIE, G. εἰρωνεία : D. *Ironie ;* E. *Irony ;* I. *Ironia.*

A. Sens primitif : action d'interroger en feignant l'ignorance à la manière de Socrate : « Ἡ εἰωθυῖα εἰρωνεία Σωκράτους. » PLATON, *République*, I, 337 A. On dit le plus souvent en ce sens « ironie socratique ».

B. Au sens moderne et courant, espèce d'antiphrase : figure de rhétorique qui consiste à faire entendre ce que l'on veut dire en disant précisément le contraire, avec une intention de moquerie ou de reproche.

1. « Le changement rétrograde qui a lieu dans le corps pendant la vieillesse, ou dans quelque organe qui a fini d'accomplir sa fonction, permanente ou temporaire. »

REMARQUE

On trouve au Moyen âge un sens, aujourd'hui tombé en désuétude : l'acte de se déprécier par un mensonge, soit pour se faire valoir par contraste, soit pour tromper les autres et en tirer avantage. Saint Thomas le considère comme une faute dont il relève la gravité. Voir SERTILLANGES, *La philosophie morale de Saint Thomas*, 315-316. Ce sens se rattache peut-être à ce que Cicéron disait de l'ironie socratique, *Académ.*, II, 15.

IRRATIONNEL, D. **A.** *Vernunftlos ;* au sens mathématique, *Irrational ;* — E. *Irrational ;* I. *Irrazionale.*

A. Étranger ou même contraire à la *raison**, particulièrement aux sens **B et H** : « Des croyances irrationnelles ; une conduite irrationnelle. »

B. Plus spécialement, chez M. MEYERSON, ce qui, dans l'objet de notre connaissance, dépasse notre intellect, tout l'effort de celui-ci allant à découvrir l'identique, et le contenu de notre pensée supposant toujours une diversité donnée, sans laquelle il n'y a pas de réel. L' « irrationnel » est ainsi une limite permanente à l'explication et à l'intelligibilité. Voir *Identité et Réalité*, ch. IX : « L'irrationnel. » Cf. sur les diverses formes de cet irrationnel *De l'explication dans les sciences*, livre I, ch. VI et livre IV, ch. XVI-XVIII.

Nombre irrationnel, voir *Rationnel**.

Rad. int. : Neracional.

Irréversible, v. *Réversible**.

ISOMORPHISME, (S).

ISONOMIE, D. *Isonomie ;* E. *Isonomy ;* I. *Isonomia.*

Égalité devant la loi ; uniformité de la législation dans un pays. « Par des considérations analogues s'explique l'influence que l'extension des États a pu exercer sur l'isonomie... Parce qu'elle nous empêche de les connaître individuellement, la grande quantité des membres des sociétés nous incline à les traiter également. » BOUGLÉ, *Les idées égalitaires*, p. 120.

Rad. int. : Izonomi.

ISOTROPE, D. *Isotropisch ;* E. *Isotropic ;* I. *Isotropo.*

Qui présente les mêmes propriétés dans toutes les directions ; par exemple, l'espace euclidien. Un cristal, qui agit différemment sur la lumière suivant la direction où l'atteint celle-ci, est dit au contraire *anisotrope.* — Un milieu peut être *isotrope* relativement à certaines actions, et non par rapport à d'autres.

Ne pas confondre ce mot avec le terme *isotope*, en chimie.

Rad. int. : Izotrop.

J

JE, D. *Ich ;* E. *I ;* I. *Io.*

Pronom de la première personne, primitivement employé comme cas sujet, *moi* étant employé soit comme complément direct ou indirect, soit comme terme indépendant. Dans le langage philosophique, les deux formes sont souvent usitées sans distinction de sens. Voir *moi**.

Cependant on rencontre souvent chez les écrivains ou les philosophes contemporains les mots *je* et *moi* opposés l'un à l'autre, mais en des sens très divers, voire même opposés. Pour l'abbé BRÉMOND, le *je* est l'expression de la conscience superficielle, le *moi* est l'âme profonde ; pour L. BRUNSCHVICG et pour Ch. BLONDEL, le *je* représente le sujet connaissant, le *moi* l'ensemble des déterminations indi-

viduelles dont il prend conscience (voir notamment *Connaissance de soi*, p. 3) ; pour R. Le Senne : « Certes un homme se sent exister comme conscience avant toute philosophie... Appelons *je* cette conscience susceptible de peine et de satisfaction. A ce *je* s'oppose le *moi*, comme la pensée de lui-même à lui-même... Quand je cherche à me connaître, je trouve *moi*, qui n'est jamais qu'un aspect de ce que je suis. » R. Le Senne, *Introduction à la philosophie*, ch. II : « L'avènement du moi », § 2. Cf. *Obstacle et valeur*, ch. II : « Je. » — Sur **Je et Tu**, voir le *Supplément*.

JEU, D. *Spiel ;* E. **A.** *Play ;* **B.** *Game ;* I. *Giuoco.*

A. Dépense d'activité physique ou mentale qui n'a pas de but immédiatement utile, ni même de but défini, et dont la seule raison d'être, pour la conscience de celui qui s'y livre, est le plaisir même qu'il y trouve.

B. Organisation de cette activité sous un système de règles définissant un succès et un échec, un gain et une perte **(S).**

Rad. int. : Lud.

JOIE, D. *Freude ;* E. *Joy ;* I. *Gioia.*

Un des états fondamentaux de la sensibilité ; on ne peut en donner, à proprement parler, une définition. Il ne doit pas être confondu avec le plaisir ou le bien-être ; il présente toujours un caractère total, c'est-à-dire qu'il s'étend à tout le contenu de la conscience (et même sans doute des états inconscients). « La joie intérieure n'est pas plus que la passion un fait psychologique isolé qui occuperait d'abord un coin de l'âme et gagnerait peu à peu de la place. A son plus bas degré, elle ressemble assez à une orientation de nos états de conscience vers l'avenir. Puis, comme si cette attraction diminuait leur pesanteur, nos idées et nos sensations se succèdent avec plus de rapidité ; nos mouvements ne coûtent plus le même effort. » (Il y aurait sur ce point une réserve à faire en ce qui concerne la joie extatique). « Enfin, dans la joie extrême, nos perceptions et nos souvenirs acquièrent une indéfinissable qualité, comparable à une chaleur ou à une lumière, et si nouvelle qu'à certains moments, en faisant retour sur nous-mêmes, nous éprouvons comme un étonnement d'être. » H. Bergson, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p. 8.

Sur les phénomènes mécaniques, physiques, chimiques, physiologiques et psychiques qui caractérisent la joie, voir G. Dumas, *La Tristesse et la Joie.* Il en distingue deux sortes : « Il y a des joies calmes, pas très riches en images et en idées, où l'excitation mentale semble faire défaut, et qui sont caractérisées surtout par un sentiment de bien-être et de force, par la conscience d'une plus grande puissance physique et mentale... Il y a, d'autre part, des joies exubérantes caractérisées par une suractivité mentale et par un sentiment spécial de plaisir qui accompagne cette activité ; ce sentiment de plaisir n'est pas exclusif du sentiment de bien-être ; la plupart du temps il lui est surajouté comme la douleur morale à la dépression... Ces joies, chacun les connaît, ce sont les plus fréquentes ; elles se produisent en général après les bonnes nouvelles et les événements heureux. » Chap. III, 118-119. — Mais il y a lieu de remarquer, pour préciser le sens de cette division, que ces déterminations s'*ajoutent* à la joie et n'en sont pas *constitutives :* car il peut y avoir bien-être, force, conscience d'une grande puissance physique et mentale, etc., sans joie proprement dite, et même avec tristesse (p. ex. le *Moïse* d'A. de Vigny) ; — et, d'autre part, il peut y avoir aussi suractivité mentale, et même certaines formes de plaisir jointes à cette activité, sans qu'il y ait joie : par exemple, dans la nécessité de faire face à une difficulté imprévue, ou dans une colère à laquelle on se laisse aller volontiers.

CRITIQUE

On a donné plusieurs définitions de la joie, mais qui, toutes, soulèvent de sérieuses objections. La plus célèbre est celle de Spinoza : « Laetitia est hominis transitio a minore ad majorem perfectionem. » *Éthique*, III, Affect. definitiones, II. — Cf. *Ibid.*, prop. XI, scholie. Mais il est évident que, vraie ou fausse, cette proposition énonce en tout cas un caractère tout à fait étranger à la compréhension usuelle du mot *joie ;* et Spinoza lui-même semble faire appel à cette idée quand il ajoute que la joie n'est pas la perfection même, mais le passage à cette perfection, car si l'homme naissait avec la perfection à laquelle il passe, il la posséderait sans en éprouver de joie. (Contre Descartes : « La joie [du moins celle qui est une passion] est une agréable émotion de l'âme en laquelle consiste la jouissance qu'elle a du bien que les impressions du cerveau lui représentent comme sien... [Et il y a une autre joie] purement intellectuelle, qui vient en l'âme par la seule action de l'âme et qu'on peut dire être une agréable émotion excitée en elle-même en laquelle consiste la jouissance qu'elle a du bien que son entendement lui représente comme sien. » *Les Passions de l'âme*, II, 91.)

Pour Locke, « la joie est un plaisir que l'âme ressent lorsqu'elle considère la possession d'un bien présent ou futur comme assurée ; et nous sommes en possession d'un bien lorsqu'il est de telle sorte en notre pouvoir que nous pouvons en jouir quand nous voulons ». A quoi Leibniz répond : « On manque dans les langues de paroles assez propres pour distinguer les notions voisines. Peut-être que le latin *gaudium* approche davantage de cette définition de la joie que *laetitia*, qu'on traduit aussi par le mot de joie ; mais alors elle me paraît signifier un état où le

Sur **Jeu.** — Quelques correspondants nous ont demandé de mentionner ici la théorie esthétique qui ramène l'art au jeu. Nous rappelons que le principe de ce vocabulaire est de définir et de critiquer le sens des termes, par conséquent de réduire les exposés théoriques à ce qui est nécessaire pour établir ce sens, ou pour le discuter. **(A. L.)**

— Sur la définition du *jeu*, dans son rapport avec l'activité esthétique, voir Renouvier, *Science de la morale*, ch. XL, ad finem ; Ribot, *Psychologie des sentiments*, deuxième partie, ch. X ; Lalo, *L'Art et la vie sociale*, ch. II et Conclusion.

Sur **Joie.** — *Gaudium* représente quelque chose de plus immédiat et de plus profond que *lætitia*. Il se dit de jouissances physiques : *veneris gaudia*. Le sens s'est conservé dans *fille de joie*, et « les enfants que l'on conçoit en *joie* » (Molière). **(J. Lachelier.)**

— Je ne sais si le caractère de *totalité* est la marque la plus caractéristique de la joie : je crois qu'il faut remonter plus haut ; le simple plaisir est plus fragmentaire parce qu'il paraît moins provenir de nous ; c'est un état de notre conscience, mais qui *est en elle*, et marque dans les actions qu'elle subit un moment d'adaptation fortuite. — La joie est totale, parce qu'elle est sentie comme vraiment intérieure : elle est en nous par nous ; elle marque une adaptation de notre état à ses conditions, mais une adaptation qui se fait pour notre être entier. D'où la vérité au moins partielle de la définition qui distingue la joie du simple plaisir par l'*idée*, c'est-à-dire la *pleine conscience* qui s'y joint. L'enfant est toujours plus *joyeux* que l'adulte, parce que sa conscience plus simple et plus mobile s'identifie plus facilement avec l'impression présente ; mais sa joie, subjectivement très séduisante par la fraîcheur de sentiments qu'elle dénote, est aussi souvent fort insignifiante dans ses objets. **(M. Bernès.)**

plaisir prédomine en nous ; car pendant la plus profonde tristesse et au milieu des plus cuisants chagrins, on peut prendre quelque plaisir comme de boire ou d'entendre de la musique, mais le déplaisir prédomine ; et de même au milieu des plus aiguës douleurs, l'esprit peut être dans la joie, ce qui arrivait aux martyrs. » *Nouveaux Essais*, livre II, ch. xx, § 6. — Mais cette interprétation de *Gaudium* est arbitraire ; Spinoza le définissait tout autrement : « Gaudium est Laetitia, concomitante idea rei praeteritae, quae praeter spem evenit. » *Éth.*, III, Affect. def., XVI. Celle de *Laetitia* ne l'est pas moins ; et il est douteux que l'une et l'autre rendent bien le sens des mots latins. « Gaudere decet, laetari non decet », dit Cicéron pour résumer la doctrine stoïcienne qui défend au sage de manifester sa joie par une allégresse extérieure (*Tusculanes*, VI, 31) ; et dans un autre passage : « Cum ratione animus movetur placide ac constanter, tunc illud *gaudium* dicitur, cum autem inaniter et effuse animus exsultat, tum illa *laetitia* gestiens vel nimia dici potest. » (*Ibid.*, IV, 6.) La distinction est donc toute différente.

Enfin, la formule proposée par Leibniz est elle-même très contestable. D'une part, il faudrait entendre plaisir en un sens tellement large qu'il désignât tous les phénomènes affectifs que la volonté ne cherche pas spontanément à écarter ; et de l'autre, même en l'entendant ainsi, il resterait que la joie n'est pas la résultante d'un bilan entre des phénomènes élémentaires donnés antérieurement, mais au contraire un état d'ensemble, qui peut avoir pour cause tel événement déterminé, mais qui se caractérise surtout par sa réaction sur le système entier des faits psychiques et par la tonalité qu'il leur communique.

Cf. *Bonheur** et *Douleur**.

Rad. int. : Joy.

JUGEMENT, D. **A. B. D. F.** *Urteil* ; **C.** *Verstand* ; **E.** *Gericht* ; — E. *Judgment* (au sens **E**, *Trial*) ; — I. *Giudizio*.

I. Psychologie.

A. Décision mentale par laquelle nous arrêtons d'une façon réfléchie le contenu d'une assertion* et nous le posons à titre de vérité.

B. Opération consistant à se faire une opinion sur laquelle on règle sa conduite, dans les cas où l'on ne peut atteindre une connaissance certaine : « N'avoir pas le jugement sûr. » Cf. l'expression : *au jugé*. — Locke prend le mot exclusivement dans ce sens ; voir *De l'entendement humain*, livre IV, ch. xiv. Cf. Leibniz, *Nouv. Ess.*, *Ibid.*

C. Qualité qui consiste à *bien* juger des choses qui ne sont pas l'objet d'une perception immédiate ou d'une démonstration rigoureuse. « Avoir du jugement ; un homme sans jugement. »

II. Logique.

D. Le jugement logique, au sens le plus général, est le fait de poser (soit à titre de vérité ferme, soit à titre provisoire, fictif, hypothétique, etc.) l'existence d'une *relation** déterminée entre deux ou plusieurs termes. — Cf. *Copule**.

On peut également le définir : l'acte de pensée qui peut être dit vrai ou faux. « Ἐστὶ δὲ λόγος ... ἀποφαντικός ... ἐν ᾧ τὸ ἀληθεύειν ἢ ψεύδεσθαι ὑπάρχει. » Une prière, par exemple, n'est pas un jugement, parce qu'elle n'est ni vraie ni fausse. Aristote, Περὶ ἑρμηνείας, ch. iv ; 17a2.

La relation la plus usuellement considérée étant celle de prédication (⊃ ou ϵ), qui n'est pas réversible, on distingue pratiquement : 1° Un terme dont on part, qu'on appelle le *sujet** ; 2° un terme généralement complexe, qu'on en affirme ou qu'on en nie ; on l'appelle *prédicat**. D'où la définition donnée par Aristote de la proposition, en tant qu'énoncé du jugement : « Πρότασις..., ἐστὶ λόγος καταφατικὸς ἢ ἀποφατικὸς τινος κατά τινος. » *Premiers Analytiques*, I, 1 ; 24a16.

Jugement *analytique*, *synthétique*, etc. ; jugement d'*inclusion*, de *prédication* ; jugement d'*inhérence* et de relation, etc. : voir ces termes.

III. Droit.

E. Action de juger, audition de la cause.

F. Décision judiciaire.

Critique

1. L'opération logique définie en **D**, quand elle se ramène à prédiquer fermement un terme d'un autre, se rapproche beaucoup de l'opération psychologique telle qu'elle est définie en **A**. Cependant, il y a lieu de faire deux réserves :

a. Ce dont on affirme ou dont on nie quelque chose, dans un jugement au sens psychologique, peut être, non pas un sujet logique déterminé, mais l'ensemble des perceptions ou des sentiments de celui qui formule ce jugement. Tel est le cas des propositions impersonnelles (D. *Subjektlose Sätze*) : « Il pleut. — Voilà un éclair. — On sonne, etc. » Cf. Höffding, La base psychologique des jugements logiques, *Revue philosophique*, 1901, tome II. Au contraire,

MM. Brunschvicg, Drouin, Pécaut, Van Biéma et d'après la discussion qui a eu lieu dans la séance du 1er juillet 1909.

Le sens **D** a été admis sans contestation ; mais on a fait remarquer qu'il constituait une généralisation récente, et que certains auteurs opposent le jugement (proprement dit) à l'assomption pure et simple.

On peut faire rentrer ce sens large dans la formule d'Aristote, qui semble d'abord ne s'appliquer qu'au cas où le jugement constitue une affirmation ou une négation *fermes* : il suffit d'entendre par là que les jugements admettent encore, par nature, le caractère de pouvoir être vrais ou faux, lors même qu'ils sont déclarés n'être actuellement ni l'un ni l'autre : par exemple dans le cas où l'on pose par « hypothèse » que deux droites X, Y se coupent ; ou quand on admet « par convention » qu'un chiffre placé à gauche d'un autre désigne des unités dix fois plus grandes, etc. — En effet ces mêmes propositions n'en restent pas moins susceptibles, par leur forme, d'être affirmées ou niées (ce qui n'aurait pas lieu pour une image, un sentiment, un souhait, etc.) ; et la suite du raisonnement ou des applications a même souvent pour résultat de nous amener, en définitive, à leur conférer ce caractère de vérité ou de fausseté *fermes* qui est l'essentiel du jugement proprement dit. **(A. L.)** Voir *Lexis**.

Sur **Jugement.** — Ce mot, en tant qu'il désigne non un acte, mais une faculté, ne s'emploie d'une manière usuelle en français qu'au sens **C** ; cependant il a été utilisé par Barni (qui l'écrit dans ce cas avec un J majuscule) pour traduire *Urtheilskraft*, dans sa traduction de la *Critique du Jugement* de Kant (1846). Il arrive assez souvent, depuis lors, que le mot soit employé dans cette acception très spéciale. Le jugement, en ce sens, est la faculté de penser le « particulier » *(das Besondere)* comme contenu dans l'universel, et à ce titre le Jugement peut être, soit *déterminant**, soit *réfléchissant** (voir ces mots). Cette seconde fonction exige, pense-t-il, l'intervention de l'idée de finalité, qui est l'objet propre de la *Kritik der Urtheilskraft*, divisée en « Critique du Jugement esthétique » et « Critique du Jugement téléologique ».

Sur les différents sens du mot *Jugement*, voir le « projet d'article » de **M. Ch. Serrus** dans la *Revue de Synthèse*, tome XII (1936), p. 217-224.

— La définition psychologique du jugement (formulée d'abord d'après l'article cité de Höffding) a été remaniée sur les observations de **Lachelier**, et de

dans le jugement formel de prédication, le sujet est toujours soit un individu, soit un ensemble d'individus, soit un concept défini considéré dans sa compréhension.

b. Le prédicat, dans le premier cas, est nécessairement compris dans l'acte psychologique intégral qui fonde le jugement (même si la décomposition de cet acte, qui rend possible la distinction du sujet et du prédicat se fait, comme il arrive d'ordinaire, par comparaison avec un *autre* acte intégral de l'esprit où ce même élément fait défaut). Au contraire, dans le jugement logique, cet élément est toujours conçu comme ayant une préexistence logique indépendante. Même dans le jugement analytique, le prédicat doit avoir un sens propre qui puisse être considéré d'abord en lui-même, en dehors de sa relation au sujet.

2. On a souvent défini le jugement logique : l'affirmation d'un rapport de convenance ou de disconvenance entre deux concepts. Cette formule se trouve dans la *Logique* de PORT-ROYAL, II, ch. III ; et Locke définit de même la connaissance : le fait que l'esprit aperçoit certainement la convenance ou la disconvenance de deux idées (*De l'entendement humain*, livre IV, ch. V et ch. XIV).

Ces expressions ont été déjà critiquées par LEIBNIZ (*Nouv. Essais*, IV, 5) : « Deux œufs ont de la convenance et deux ennemis ont de la disconvenance, dit-il ; il s'agit ici d'une manière de convenir ou de disconvenir toute particulière. » D'autre part, il est trop étroit de réduire le jugement à un rapport entre *concepts*, ce qui n'est rigoureusement vrai que de l'implication des compréhensions ; il convient en particulier de réserver la question de savoir s'il n'y a pas des jugements singuliers, dont le sujet est l'individu lui-même, et non pas même la classe (d'extension 1) qui contient cet individu.

Rad. int. : Judik.

Jugement de valeur, voir *Appréciation**, *Normatif**, *Valeur**.

« Jugement virtuel », dans le *Traité de Logique* d'E. GOBLOT : 1° la proposition sans assertion, ou lexis* ; 2° le concept, en tant que fonction* propositionnelle. Voir en particulier ch. II, §§ 49, 59, 60.

« JUSSION » (rare). Acte d'ordonner « Une sorte de représentation de jussion. » RENOUVIER, *Psychologie rationnelle*, I, 403.

JUSTE, D. **A, C, D.** *Gerecht, rechtlich ;* **B.** *Richtig ;* — E. **A, B.** *Just, Right, rightful ;* **C, D.** *Just, upright, righteous ;* — I. *Giusto.*

1° *En parlant des choses :*

A. Qui est conforme à un *droit**, soit naturel, soit positif. Étymologiquement, le mot s'est d'abord appliqué au droit positif (L. *justus* de *jus*, venant lui-même de *jubeo* : FREUND ; cf. *justa*, les formalités, les cérémonies obligatoires) ; mais actuellement, quoiqu'il n'ait pas absolument perdu ce sens, il se dit plutôt de ce qui est équitable que de ce qui est légal.

B. Par suite, ce qui est exact, correct, rigoureux, précis. Le substantif correspondant est alors *justesse.* — « *Juste milieu* », voir *Milieu**.

2° *En parlant des hommes :*

C. (Au sens restreint, où ce mot s'oppose plus spécialement à *charitable*) : Qui juge de ses rapports avec autrui comme il jugerait du rapport de deux personnes étrangères ; et qui, lorsqu'il juge entre plusieurs autres, ne se laisse guider par aucune faveur ni aucune haine préexistantes. Être juste, en ce sens, est donc une qualité essentiellement formelle, qui consiste à s'abstenir d'agissements égoïstes et de jugements partiaux.

D. (Sens général) : qui possède un bon jugement moral (au sens **B** du mot *jugement**) et la volonté de s'y conformer. — Est juste, dans cette acception, l'homme capable de reconnaître jusqu'à quel point il est légitime de faire

respecter autrui dans ses idées, ses sentiments, sa liberté, sa propriété ; de bien apprécier les mesures générales, par exemple les lois, qui tendent à permettre ou à défendre certains actes, à rendre plus ou moins favorable la situation de certaines personnes ; enfin de bien attribuer, avec à-propos et au degré convenable, les avantages ou les peines dont on dispose. Le Juste (D. *Der Gerechte ;* E. *The righteous ;* I. *Il giusto*) est l'homme de bien, celui dont la volonté est conforme à la loi morale (primitivement et surtout, à la loi conçue comme divine ; cf. *Justification*, au sens théologique). — « Le juste opposera le dédain à l'absence... » A. DE VIGNY, *Le Mont des Oliviers.*

Rad. int. : **A.** Yust ; **B.** Just ; **C, D.** Yustem.

JUSTICE, D. *Gerechtigkeit ;* E. *Justice ;* I. *Giustizia.*

A. Caractère de ce qui est *juste* au sens **A ;** ce terme s'emploie très proprement, soit en parlant de l'équité, soit en parlant de la légalité. On dira par exemple « que la stricte justice est souvent injuste ».

B. Caractère de celui qui est juste, soit au sens **C,** soit au sens **D.** L'une des quatre *vertus cardinales** généralement admises dans la philosophie grecque. (Voir PLATON, *République*, livre I ; ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, livre V.)

Justice *commutative*, justice *distributive*, voir *Commutative*-1.

C. Acte ou décision servant à faire régner la justice, au sens **A ;** spécialement, mise à mort d'un criminel : « Punissez par de telles justices — la

---

Sur **Juste.** — Il est vrai que **B** dérive de **A ;** mais pour *gerecht* et *Right*, comme pour notre mot *Droit*, la dérivation s'est faite en sens inverse. Il y a donc lieu de ne pas considérer les deux idées comme étant, par elles-mêmes, subordonnées l'une à l'autre. **(E. Drouin.)**

On pourrait encore dire que l'homme juste, au sens **C,** est celui qui *renverse*, pour juger équitablement, le rapport qu'il a avec autrui (par exemple, quand le vendeur se met à la place de l'acheteur et réciproquement). Le juste, en ce sens, procède par la méthode de *substitution :* il reconnaît à tous les hommes une égale valeur de position les uns par rapport aux autres. **(F. Mentré.)** — Il y a là un fort bon procédé psychologique pour rectifier une illusion d'optique morale qui est naturelle, mais ce n'est pas une définition de l'attitude juste : car d'une part on peut être équitable sans cela ; et de l'autre, ce renversement, s'il était complet, fausserait l'esprit en sens inverse. **(A. L.)**

Sur **Justice.** — « *Jus* était à l'origine un mot dont le sens était religieux ; ce sens a subsisté dans *jurare*. Étendu au sens d'ordre laïque, puis restreint à ce sens, *jus*, a donné *justus, justitia, injuria ;* et par composition *judicare, judex*, dire le droit, celui qui dit le droit ou le juste. Nous avons ici, associée à *jus*, la racine qui se trouve dans δίκη. Curieuse rencontre, puisque le mot latin *jus* traduit le grec δίκη.

La racine δικ ou δεικ, qui existe aussi en latin et en sanscrit, a donné de L. *dicere*, et en G. δείκνυμι, montrer ; δίκη, d'où, au moyen de suffixes, δικαστής, δίκαιος δικαιοσύνη. (D'après BRÉAL, *Dictionnaire étymologique latin ;* BAILLY, *Racines grecques et latines*). Admirable exemple de *l'offre* du langage. On avait des lois écrites, des procès, des tribunaux, des juges, des sentences. Les mots ci-dessus nommaient ces choses. Vinrent les philosophes qui voulurent nommer des idées nouvelles : ils *demandèrent* au langage ce qu'il pouvait fournir. Ne nous étonnons donc pas si la justice selon Platon et la justice selon Aristote sont si étranges pour nos pensées. Le mot grec δίκη, et le mot latin par lequel nous le traduisons, au service de Platon, au service d'Aristote, à notre service, n'ont pas le même emploi. » (Note de **V. Egger.**)

trahison ourdie en des amours factices. » A. DE VIGNY, *La colère de Samson.* Sens vieilli, sauf dans quelques expressions : « Ce sera justice ; faire justice de... ; se faire justice ; rendre justice. »

D. Pouvoir judiciaire ; magistrats.

Sur les sens **A** et **B** du mot justice, cf. *Charité** et *Égalité**.

Rad. int. : **A.** Yustes ; **B.** Yustemes ; **C.** Judiciad ; **D.** Judicistar.

JUSTIFICATION, D. *Rechtfertigung ;* E. *Justification, Vindication ;* I. *Giustificazione.*

Acte de justifier, ou de se justifier, c'est-à-dire primitivement de rendre ou de se rendre juste (ce sens persiste encore dans l'usage théologique : voir ci-dessus *Juste**, **D**) ; puis, par affaiblissement du sens primitif, se dit de tout acte par lequel on réfute une imputation ou même par lequel on la devance, en montrant qu'on est dans son droit (soit moral, soit logique), qu'on avait raison de dire ce qu'on a dit, ou de faire ce qu'on a fait.

MALEBRANCHE a spécialement appelé *jugements* ou *raisonnements de justification* ceux par lesquels on donne des raisons intellectuelles à l'appui de ses sentiments, raisons bonnes ou mauvaises, mais en tout cas trouvées après coup. *Recherche de la Vérité*, livre V, ch. XI : « Que toutes les passions se justifient, et des jugements qu'elles nous font faire pour leur justification. »

RIBOT, dans sa *Logique des sentiments*, répartit empiriquement les raisonnements affectifs selon cinq types principaux : « passionnel, inconscient, imaginatif, justificatif, mixte ou composite » (*Ibid.*, ch. III, au début). La 4e section de ce chapitre traite « Du raisonnement de justification ».

Rad. int. (Au sens primitif) : Yustig; (au sens usuel) : Justifik.

K

K, dans les noms de syllogisme, est employé quelquefois au lieu de **C** pour marquer que le mode dont le nom contient cette lettre ne peut se déduire d'un mode de la première figure par conversion et transposition de prémisses, mais demande une réduction à l'absurde : *Baroko, Bokardo.*

Kabbale, voir *Cabale**.

KALÉIDOSCOPIQUE (Caractère) de certains changements, et en particulier de certaines transformations des types d'êtres vivants. — Cette expression s'applique au caractère de variation brusque et coordonnée qu'on observe dans certains cas, analogue à ce qui se produit dans un kaléidoscope, où un ensemble de petits éléments mobiles reflétés par des glaces passent brusquement de l'un à l'autre des systèmes d'équilibre qu'ils peuvent réaliser entre eux, et s'ordonnent ainsi en de nouveaux dessins quand on donne une secousse ou une rotation à l'appareil.

Cette expression est due, semble-t-il, à EIMER, *Orthogenesis der Schmetterlinge*, p. 24. Elle a été citée par H. Bergson dans *L'Évolution créatrice*, p. 80, et depuis lors est devenue très usuelle.

Cf. *Orthogénèse**.

KÉRIGME, (S).

Kinésique (rare), même sens que *Kinesthésique.*

KINESTHÉSIQUE, D. *Kinaesthetisch ;* E. *Kinaesthetic ;* I. *Cinestetico.*

Qui concerne la sensation de mouvement des parties du corps (sans trancher la question de savoir si cette sensation dépend de l'innervation*, ou des excitations en retour provenant de la masse musculaire, des articulations, de la peau, etc.) : « Images kinesthésiques ; sens kinesthésique. »

REMARQUE

Il n'est pas usuel, en français, d'appliquer ce mot aux sensations que donne le déplacement du corps tout entier, ou celui d'objets perçus qui se déplacent par rapport au corps. Il ne se dit que des sensations « internes » correspondant au mouvement des muscles et à l'effort qu'il exige (poids, résistance, etc.). Ce sens est d'ailleurs celui de BASTIAN, qui a créé le mot (*The Brain as an organ of mind*[1], 1880).

Mais il semble, d'après la définition donnée par BALDWIN (*Dict.*, 600 A), que l'emploi en est plus large en anglais.

On dit aussi, mais plus rarement, *kinésique* et *cinesthésique.*

Rad. int. : Kinestesial.

1. *Le cerveau en tant qu'organe de l'esprit.*

L

LAID, D. *Hässlich ;* E. *Ugly ;* I. *Laido ; Brutto,* surtout au sens **B.**

A. Au sens le plus général, ce qui s'oppose au Beau*, en tant que catégorie fondamentale de la valeur esthétique.

B. Plus spécialement, ce qui s'écarte d'une forme considérée comme parfaite en son genre : difforme, déplaisant, inharmonique. — Le laid, en ce sens, peut être un objet de l'art, et prendre une valeur esthétique positive. Cf. ROSENKRANZ, *Æsthetik des Hässlichen* (1853) ; Ch. LALO, *Introduction à l'Esthétique*, p. 101-110.

Rad. int. : **A.** Malbel ; **B.** Deform.

LANGAGE, D. *Sprache* (qui veut dire aussi *langue*) ; E. *Language, speech* (seulement aux sens **A** et **B**) ; I. *Linguaggio.*

A. Proprement, fonction d'expression verbale de la pensée, soit intérieure, soit extérieure. « L'intention (de parler), qui n'est point nécessairement langage, pas même langage intérieur, aboutit au langage intérieur ou à la parole. » DELACROIX, *Le Langage et la Pensée*, p. 523.

En ce sens, *langage* s'oppose à *parole* en deux sens : 1° En tant que par *parole*, on entend exclusivement le langage extérieur, comme dans l'exemple ci-dessus, ou dans cette phrase du même chapitre : « Le langage intérieur n'est pas nécessaire à la parole. » *Ibid.*, 522. En ce sens, *langage* est un genre dont la *parole* (extérieure) est une espèce ; — 2° En tant que *parole* désigne l'acte individuel par lequel s'exerce la fonction langage : *une* parole, *des* paroles.

B. Usage de cette fonction, dans un cas déterminé. « Employer un langage obscur ; parler le langage de la raison. »

C. Par suite, synonyme de *langue* ; autrefois, dans tous les cas : « ... un Limousin qui contrefaisoit le langaige françois ». RABELAIS, *Pantagruel*, II, VI ; actuellement, ne se dit plus guère que du langage des peuples non civilisés, ou des manières de parler spéciales, comme un argot, qui n'ont pas la fixité et la régularité des grandes langues de culture.

Sur **Kinesthésique.** — Quelques auteurs emploient l'expression de *sensations kinesthésiques périphériques* pour les sensations kinesthésiques proprement dites, celles qui correspondent à des excitations venant des parties même du corps qui sont en mouvement ; et l'expression *sensations kinesthésiques centrales* pour les sensations de force ou *d'innervation.* Pour éviter toute confusion, on pourrait adopter cette distinction, en laissant de côté la question de savoir si les secondes existent réellement, ou ne sont que des représentations de sensations périphériques déjà éprouvées. **(C. Ranzoli.)**

Au contraire, *langage* s'emploie fréquemment, par opposition à *langue*, pour distinguer la fonction de s'exprimer par la parole, en général, de tel ou tel système linguistique fixé dans une société donnée. C'est ainsi qu'on oppose à la question de l' « origine du langage » (dans l'humanité), celle de l'origine de telle ou telle langue, comme le français ou l'anglais.

D. Au sens le plus large, tout système de signes pouvant servir de moyen de communication. « Le langage des gestes. » — « Tous les organes des sens peuvent servir à créer un langage. » VENDRYÈS, *Le Langage*, p. 9.

Rad. int. : **A. B.** Parolad ; **C. D.** Lingu.

LANGUE, D. *Sprache ;* E. *Language, tongue ;* I. *Lingua.*

A. Système d'expression verbale de la pensée comportant un vocabulaire et une grammaire définis, relativement fixes, constituant une institution sociale durable, qui s'impose aux habitants d'un pays, et demeure presque complètement indépendante de leur volonté individuelle.

B. Manière d'écrire d'un auteur ; manière de parler ou d'écrire d'un groupe plus ou moins restreint. « La langue d'Aristote, la langue des Cartésiens. — La langue du sport. »

C. Accidentellement, et dans des cas rares, se dit par métaphore de systèmes de signes ou d'expressions autres que les mots : par exemple dans le titre de l'ouvrage de CONDILLAC, *La langue des calculs.*

Rad. int. : Lingu.

Langue universelle, ou *langue internationale* (souvent abrégé en L. I.) : langue artificielle, créée soit de toutes pièces, avec des radicaux composés d'une manière systématique de telle manière que leurs éléments verbaux correspondent aux éléments logiques des idées (les langues de ce type sont appelées *langues philosophiques* ou *a priori :* projets de Descartes, Dalgarno, Leibniz, Letellier) ; — soit en adoptant les racines qui sont déjà les plus internationales et en ajoutant à celles-ci des préfixes ou suffixes de sens rigoureusement défini qui servent, les uns à marquer leur fonction dans la phrase, les autres à dériver d'une même racine une famille de mots de grande extension (langues dites *a posteriori :* p. ex. le Volapük, l'Espéranto, l'Ido). Voir COUTURAT et LEAU, *Histoire de la langue universelle*, Hachette, 1903 ; *Les nouvelles langues internationales*, Hachette, 1908.

LAPS de temps est employé par Hamelin en un sens technique qui lui est propre : c'est pour lui l'écoulement du temps ; la synthèse de l'instant et du laps de temps est la durée. *Essai*, ch. I, § 3, Introduction.

LARGES (DEVOIRS), D. *Weite Pflichten* (douteux) ; E. *Loose duties.* — (Voir *Observations.*)

On appelle ainsi les devoirs dont l'accomplissement ne comporte pas une mesure déterminée, ou dont le champ d'application est laissé à notre libre choix, tels que la bienfaisance ou le dévouement. Ils s'opposent aux *devoirs stricts* (ceux de justice) dont on peut dire exactement ce qu'ils prescrivent ou défendent, et à l'égard de quelles personnes ils doivent être remplis.

CRITIQUE

Ce terme a souvent donné lieu à des critiques (peut-il y avoir une obligation qui soit en même temps indéterminée dans son *quantum ?*) et à des confusions (*large* étant pris au sens de *facultatif*).

Il ne me semble pas qu'il y ait lieu de proposer un radical international pour cette expression, qu'il serait préférable de remplacer par une formule plus précise.

LÂTRIE, (S).

LÉGALITÉ, D. *Legalität* (KANT) ; *Gesetzlichkeit, Gesetzmässigkeit ;* E. *Legality ;* I. *Legalità.*

A. Conformité aux lois positives. (Ce sens est presque seul usuel en français.)

B. Conformité extérieure aux règles morales ; s'oppose au respect intérieur de ces lois. « Geschieht die Willensbestimmung zwar gemäss dem moralischen Gesetze, aber... nicht um des Gesetzes Willen, so wird die Handlung zwar *Legalität*, aber nicht *Moralität* enthalten[1]. » KANT, *Critique de la Raison pratique*, ch. III, § 1.

C. Caractère de ce qui est gouverné par une loi ou par des lois (au sens **D** de ce mot). « Reprenons la formule de Helmholtz [« ... dass das Prinzip der « Causalität nicht anders sei als die « Voraussetzung der Gesetzlichkeit al- « ler Naturerscheinungen[2] »] en la considérant comme l'expression du principe non pas de causalité, mais de *légalité.* » MEYERSON, *Identité et Réalité*, p. 3.

CRITIQUE

Voir *Observations.*

Rad. int. : **A, B.** Legales ; **C.** Legozes.

1. « Si la détermination volontaire est, il est vrai, conforme à la loi morale, mais non prise par respect de la loi, l'action contiendra bien de la *légalité*, mais non de la *moralité.* » — 2. « ... que le principe de causalité n'est rien d'autre que la supposition de la « légalité » dans tous les phénomènes naturels. »

Sur **Larges (Devoirs).** — *Weite Pflichten* n'est pas usité en allemand. **(F. Tönnies.)** — L'expression *doveri larghi* n'est pas en usage dans la langue philosophique italienne ; dans la langue courante, l'expression opposée, *doveri stretti*, est fréquente pour désigner les devoirs auxquels l'individu ne peut absolument se soustraire. La distinction des devoirs *négatifs* ou de justice et des devoirs *positifs* ou de bienfaisance est au contraire d'usage technique. Elle me paraît équivaloir à celle des devoirs stricts et des devoirs larges, mais avec plus de précision. **(C. Ranzoli.)**

Il y a très peu d'obligations rigoureusement déterminées, même quant au *quod ;* en dehors des devoirs *négatifs* (ne pas voler, ne pas mentir) il n'y a guère que des actions bonnes à faire, et auxquelles on est plus ou moins tenu selon les circonstances. **(J. Lachelier.)** — La distinction entre les devoirs de justice et de charité me paraît suffire amplement. **(F. Mentré.)** — Elle paraît même supérieure à celle des devoirs positifs et négatifs : car réparer le mal qu'on a fait, par exemple, est un devoir de justice, strict, et cependant ne consiste pas en une pure abstention. **(A. L.)**

Sur **Légalité.** — Le sens **A** est pratiquement le seul dans lequel ce mot soit usité en anglais. **B** se rapproche assez d'un usage théologique de ce mot très commun chez les écrivains puritains. **(H. Wildon Carr.)** — Paul CARUS a proposé pour le sens **C,** les expressions *Law-determinedness* ou mieux *Lawdom* (formé sur le modèle de *kingdom, freedom*, etc.). Voir *Logical and Mathematical Thought*, p. 36 ; *The Monist*, janvier 1910.

Sur l'épreuve de cet article, nous avions posé la question suivante : au sens **C,** ne serait-il pas préférable d'employer le mot *régularité*, qui a le même sens et qui est en français d'un usage courant ?

« J'ai bien songé à prendre le mot *régularité* pour rendre le terme *Gesetzmässigkeit*, a répondu **Em. Meyerson,** mais deux raisons m'en ont détourné : la première est que *régularité* s'applique, dans l'usage, à ce qui se passe le plus souvent, non à ce qui est gouverné par une loi ; la seconde, à mon avis très importante, est que *légalité* vient de *loi* comme *causalité* vient de *cause*. Cette symétrie antithétique me paraît nécessaire pour bien comprendre cette distinction, très utile,

LÉGITIME, D. *Gesetzmässig, gerecht ;* E. *Legitimate,* dans tous les sens (**A.** *justifiable, allowable*) ; I. *Legitimo.*

A. Sens général. Se dit de tout acte, de toute attitude, de tout sentiment, de toute parole dont le sujet est considéré comme étant à cet égard dans son bon droit. « Une indignation légitime ; la légitime défense ; une attente légitime. » Le mot, en ce sens, dit plus que *légal* :* il ne saurait s'appliquer à ce qui constitue un abus de droit.

B. Au sens juridique, se dit des relations d'alliance ou de parenté qui résultent d'un mariage contracté suivant les règles légales. « Fils légitime » (opposé à *naturel**).

C. Au sens politique, s'est dit d'un souverain appelé au trône en vertu des règles traditionnelles de succession en vigueur.

Rad. int. : Legitim. (Yurizit.)

LEMME, G. λῆμμα, ce que l'on prend (pour accordé), assomption ; quelquefois, thèse. Se dit en particulier des prémisses du syllogisme (*Topiques,* VIII, 1 ; 156ª21)[1]. D. *Lehnsatz ;* E. *Lemma ;* I. *Lemma.*

Proposition préliminaire dont la démonstration préalable est nécessaire pour démontrer la thèse principale qu'on se propose d'établir.

REMARQUE

KANT donne à ce mot un autre sens : Les lemmes *(Lehnsätze, lemmata)* sont, dit-il, les propositions qu'une science suppose vraies sans en donner la démonstration, en les empruntant à une autre science. (*Logik,* § 39.) Je ne connais pas d'autres exemples de cet usage.

Rad. int. : Lem.

LÉTHARGIE, G. ληθαργία (HIPPOCRATE) ; D. *Lethargie, Schlafsucht ;* E. *Lethargy ; Trance* (plus large, se dit aussi de l'extase, de la catalepsie, etc.) ; I. *Letargia.*

État pathologique caractérisé par l'engourdissement, l'oubli (λήθη), l'inaction (ἀργία), la somnolence ou même le sommeil complet.

Ce terme, très employé aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles dans la langue médicale, était devenu moins usuel au XIX^e^. Il a été repris par CHARCOT, qui divisait les phénomènes hypnotiques en trois degrés, considérés comme des états de plus en plus profonds de l'hypnose : léthargie, catalepsie*, somnambulisme*. — Cette division n'est plus considérée aujourd'hui comme répondant aux faits.

Rad. int. : Letargi.

1. Il y a dans l'édition Bekker (éd. de l'Académie de Berlin), à laquelle se rapportent les références, une suite d'erreurs de pagination à cet endroit. La page citée porte en fait le nº 152.

très difficile à saisir, et qu'on perd aisément de vue. » (Séance du 7 juillet 1910.)

MM. **J. Lachelier, René Berthelot, F. Mentré, L. Boisse, C. Hémon** désapprouvent l'emploi de *légalité* au sens **C.** Ce dernier accepterait volontiers *régularité ;* les premiers accordent que l'usage courant de ce mot s'oppose à ce qu'on en fasse un terme technique, et préfèrent employer une périphrase pour traduire *Gesetzmässigkeit.* M. MENTRÉ remarque notamment que l'emploi de l'adjectif *déterminé* suffit presque toujours à rendre cette idée, et M. BOISSE que « la légalité au sens **C,** et notamment dans la phrase citée d'Em. MEYERSON, c'est le déterminisme ».

Sur **Lemme.** — Ce terme, emprunté au langage des géomètres, a d'abord été employé, semble-t-il, par SPINOZA (v. *Éthique,* part. II : lemmes sur les corps). **(F. Mentré.)**

— L'usage kantien n'est-il pas une simple extension de l'usage mathématique en tant que, dans celui-ci, les lemmes sont établis en dehors de la série des démonstrations, où ils s'introduisent ensuite ? **(C. C. J. Webb.)**

« LEXIS », du G. λέξις, parole, expression.

Énoncé susceptible d'être dit vrai ou faux, mais qui n'est considéré que dans son contenu, et sans affirmation ni négation actuelle ; tel est, par exemple, le caractère de la *proposition infinitive* en latin : « Sapientem solum esse beatum. » Ed. GOBLOT a défini cette idée avec précision, mais d'une manière plus restreinte, sous le nom de *jugement virtuel,* qu'il oppose à *jugement actuel :* « Les jugements virtuels dont nous venons de parler sont des jugements complets : ils ont leur sujet, leur attribut, leur copule, tous leurs caractères formels : il ne leur manque que la croyance. » *Logique,* ch. II, § 50. Mais cette expression est un peu trop longue pour l'usage courant, et présente l'inconvénient d'avoir aussi un autre sens, quand on dit que « le concept est un jugement virtuel » (une fonction propositionnelle).

Les scolastiques utilisaient déjà cette notion, mais dans un cas spécial (la théorie des propositions modales) sous le nom de *dictum**. Voir *Modalité*, Problématique*, Proposition**. Ils appelaient « *complexe significabile* » l'objet de pensée, réel ou irréel, correspondant à la *lexis* définie comme ci-dessus. Voir Hubert ÉLIE, *Le « complexe significabile »,* thèse de Doctorat ès Lettres, 1937.

LIBÉRALISME, D. *Liberalismus* dans tous les sens ; *Freisinn,* surtout au sens **C ;** *Freiheitssinn* au sens **D ;** — E. *Liberalism ;* — I. *Liberalismo.*

A. Doctrine politique suivant laquelle il convient d'augmenter autant que possible l'indépendance du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif, et de donner aux citoyens le plus de garanties possible contre l'arbitraire du gouvernement. Les *liberales* (premier emploi

Sur **Libéralisme.** — Nouvelle rédaction adoptée dans la séance du 7 juillet 1910 pour tenir compte des observations de MM. **Élie Halévy, René Berthelot, F. Mentré, C. Ranzoli, C. Hémon, L. Boisse.** Le texte des trois divisions **A, B** et **C** est dû presque entièrement à **Élie Halévy ;** la distinction mentionnée dans la *Critique* a été signalée par M. **René Berthelot ;** il a fait remarquer en outre que, sous l'influence de Spencer, on a appelé en bloc *libéralisme* la doctrine qu'il soutenait, et d'après laquelle les fonctions de l'État doivent être réduites à la police, la justice, et la défense militaire contre l'étranger. Mais cette doctrine s'étant dissociée, il y a eu d'abord autant de libéralismes que d'objets auxquels peut s'appliquer l'abstention de l'État ; de plus, selon que l'on a considéré la liberté individuelle comme un but, à réaliser même par l'intervention de l'État, ou au contraire cette abstention de l'État comme le dogme essentiel, à respecter quels qu'en fussent les effets pour l'individu, on a abouti à l'équivoque signalée dans la *Critique.* — M. **Ranzoli** remarque qu'en Angleterre le mot s'emploie surtout au sens **C** (économique) tandis qu'en Italie on le prend presque toujours au sens politico-religieux **B** : « L'Église libre dans l'État libre » selon la formule célèbre que l'on attribue ordinairement à Cavour, mais dont plusieurs autres hommes politiques ont revendiqué la paternité (notamment Montalembert dans sa *Deuxième lettre au comte de Cavour*). — Enfin M. **Hémon** voudrait qu'on opposât au *libéralisme* la *théorie libertaire :* « le premier serait alors considéré comme la théorie morale et politique qui tout en aspirant au maximum de liberté pour l'individu, limite la revendication ou l'octroi de ces libertés au point où elles deviendraient des licences nuisibles à autrui (au sens de la *Déclaration des droits*) ; la théorie libertaire, au contraire, serait la forme de l'individualisme qui ne reconnaît aucune limitation conventionnelle et légale de la liberté individuelle, seule arbitre de ses droits dans la mesure de sa puissance. »

du terme) sont le parti espagnol qui, vers 1810, veut introduire en Espagne le parlementarisme du type anglais. — S'oppose à *autoritarisme*.

B. Doctrine politico-philosophique d'après laquelle l'unanimité religieuse n'est pas une condition nécessaire d'une bonne organisation sociale, et qui réclame pour tous les citoyens la « liberté de pensée ».

C. Doctrine économique suivant laquelle l'État ne doit exercer ni fonctions industrielles, ni fonctions commerciales, et ne doit pas intervenir dans les relations économiques qui existent entre les individus, les classes ou les nations. On dit souvent, en ce sens, *Libéralisme économique*. — S'oppose à *Étatisme*, ou même plus généralement à *Socialisme*.

D. Respect de l'indépendance d'autrui ; tolérance ; confiance dans les heureux effets de la liberté.

CRITIQUE

On voit par les distinctions précédentes combien ce terme est équivoque. L'usage accidentel qui en est fait de nos jours dans la désignation des partis ou des tendances politiques augmente encore la confusion. On désigne notamment sous ce même nom : 1° les doctrines qui considèrent comme un idéal l'accroissement de la liberté individuelle ; 2° les doctrines qui considèrent comme moyen essentiel de cette liberté, la diminution du rôle de l'État. Or, la seconde thèse est absolument indépendante de la première ; ainsi, par exemple, la liberté de l'individu n'est pas moins restreinte par les associations de tout genre que par l'État, si celui-ci n'intervient pas pour en limiter la puissance.

Voir la série d'articles publiés en 1902-1903 sur le libéralisme par la *Revue de métaphysique et de morale* (Bouglé, Lanson, Lapie, Lyon, Jacob, Parodi) ; en particulier la distinction établie par Jacob entre ce qu'il nomme le *libéralisme empirique* et le *libéralisme rationnel* (*Ibid.*, janvier 1903).

« LIBERTAIRE », terme nouveau, s'emploie en deux sens :

A. (Le plus fréquent.) Partisan de la *doctrine* anarchiste. Ne se dit qu'en un sens théorique et spéculatif.

B. (Plus rare, et impropre.) Synonyme de *libéral*, à l'un quelconque des sens de ce mot.

Rad. int. : Libertari.

LIBERTÉ, L. *Libertas, liberum arbitrium* ; D. *Freiheit ; Willensfreiheit* aux sens **D, E, F**) ; — E. *Liberty. Freedom* (dans tous les sens) ; *Free will* (aux sens **D, E, F**) ; — I. *Libertà ; Libero arbitrio* (au sens **F**).

Sens primitif : l'homme « libre » est l'homme qui n'est pas esclave ou prisonnier. La liberté est l'état de celui qui fait ce qu'il veut et non ce que veut un autre que lui ; elle est l'absence de contrainte étrangère.

A partir de là, le sens de ce mot s'est étendu dans trois directions divergentes : 1° par analogie et par généralisation, on l'applique à des êtres autres que l'homme et même à des êtres inanimés ; 2° au point de vue social et politique, il caractérise un certain état du citoyen ou du sujet dans ses rapports avec la société et le gouvernement ; 3° considérant qu'à l'intérieur même de l'homme, il y a des forces et principes d'action qui lui sont étrangers, qui le contraignent à la façon d'un maître tyrannique, ou qui le séduisent à la façon d'un flatteur égoïste, on applique ce mot à l'indépendance intérieure de l'homme à l'égard de ce qui n'est pas véritablement « lui-même » ; et subsidiairement à l'indéterminisme, quand il est considéré comme seul moyen d'éliminer de l'action tout ce qui serait extérieur à l'agent.

1° Sens général :

A. État de l'être qui ne subit pas de contrainte, qui agit conformément à sa volonté, à sa nature. « Quand un corps tombe, sa *liberté* se manifeste en chemorale à réaliser, plutôt qu'une condition psychologique du jugement d'autrui ? — De même les formules tirées de la *Psychologie des idées-forces* de Fouillée se limitent bien, si on les prend en elles-mêmes, à définir le caractère de l'être qui peut être jugé moralement. Mais si on les rapproche de l'ensemble de sa doctrine, et en particulier du commentaire qu'il a bien voulu nous communiquer et qu'on trouvera ci-dessous *in extenso*, on voit que cette conception s'élève d'un mouvement continu de l'état psychologique de responsabilité à l'état moral de perfection.

On a cru cependant qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à cette objection ; d'abord en raison de ce principe général, posé au début de notre travail, qu'il valait toujours mieux en cas de doute distinguer plus que moins, quitte à marquer ultérieurement, s'il y avait lieu, la convergence des concepts d'abord définis séparément ; en second lieu, parce que, dans ce cas, il existe au moins un caractère différentiel net, la culpabilité ou la perversité possible de l'être dont on dit qu'il est libre au sens **D**, tandis qu'il ne saurait être question de rien de tel au sens **E** ; enfin, les remarques mêmes de quelques correspondants, notamment celle-ci : « Le texte cité de Marion répond à toute autre chose qu'à la liberté véritable, dans l'acception métaphysique et intégrale du mot : celle-ci exprime l'harmonie totale, l'équilibre parfait de toutes les conditions subjectives et objectives, spontanées et réfléchies, subies ou consenties, ratifiées ou posées par la volonté d'une activité personnelle. Cf. le texte célèbre de la *Quatrième Méditation* de Descartes, où il oppose cette liberté parfaite à la liberté d'indifférence « qui fait paraître plutôt un défaut dans la connaissance qu'une perfection dans la volonté ». Cf. aussi Spinoza : « Illum liberum esse dixi, qui sola ducitur ratione. » (*Éthique*, IV, 68.) Ainsi entendue la liberté est à la fois la conquête de l'homogénéité intérieure et de l'adaptation totale, le *sibi constare* et le *toti mundo et Deo se inserere.* » (Lettre de **M. Maurice Blondel.**)

On voit ici toute la différence (provisoire ou non, peu importe) qui existe entre le sens **D** et le sens **E**.

M. **C. Hémon** écrit de même : « Il faudrait consacrer une division spéciale à la liberté considérée comme affranchissement intérieur, conquête et possession de soi-même par la réaction de la volonté ou de l'intelligence réfléchie contre les passions et en général contre toutes les fatalités subjectives ; passage de la « passion » à l' « action », de la servitude à la *libération morale* : 1° au sens stoïcien : Κύριος ἑκάστου ἐστὶν ὁ τῶν ὑπ' ἐκείνου θελομένων ἢ μὴ θελομένων ἔχων τὴν ἐξουσίαν,

Sur **Liberté.** — Article revisé et complété d'après les observations de MM. **Élie Halévy, J. Lachelier, Darlu, M. Bernès, L. Couturat, René Berthelot,** et d'après la discussion qui a eu lieu à la séance du 7 juillet 1910.

Sur l'opposition de la *liberté* et de la *nature*, voir *Nature ;* sur les deux sens de « liberté d'indifférence », voir *Indifférence**, observations.

Sur l'opposition des sens **D** *et* **E.** — Il a paru nécessaire d'établir une distinction entre les deux sens **D** et **E**, qui avaient été confondus dans la première rédaction et opposés en bloc à l'indéterminisme. Cette distinction est sans doute délicate, et dans les textes philosophiques, il est souvent impossible de savoir exactement lequel est en jeu. La première n'est-elle pas seulement une forme transitoire et imparfaite de la seconde ? La liberté qui distingue l'homme intelligent de la brute, et qui le rend responsable, diffère-t-elle autrement qu'en degré de la liberté du sage stoïcien ou de la liberté spinoziste ? La liberté dont parle Marion dans le texte cité n'est-elle pas précisément une qualité à acquérir, une valeur

minant selon sa nature, vers le centre de la Terre, avec une vitesse proportionnelle au temps, à moins que l'interposition d'un fluide ne modifie sa spontanéité *(chute libre)*. De même dans l'ordre vital, chaque fonction, végétale ou animale, est déclarée *libre* si elle s'accomplit conformément aux lois correspondantes, sans aucun empêchement extérieur ou intérieur. » (Aug. Comte, *Catéchisme positiviste*, 4e entretien.)

2° Sens politique et social.

B. Quand il est question de *telle* liberté particulière, ou de « libertés » au pluriel, il n'y a là qu'une application sociale du sens précédent. Les mots *libre* ou *liberté* marquent simplement l'absence d'une contrainte sociale s'imposant à l'individu : en ce sens, on est *libre* de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi, et de refuser de faire tout ce qu'elle n'ordonne pas. « La *libre* communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer *librement*, sauf à répondre de l'abus de cette *liberté* dans les cas déterminés par la loi. » (*Déclaration des droits de l'homme* de 1789, art. XI.)

Les « libertés politiques » (*political liberties ;* Mill, *On liberty*, I) sont les droits reconnus à l'individu en tant que ces droits limitent le pouvoir du gouvernement : liberté de conscience, liberté individuelle, liberté de réunion, existence d'une constitution, *self-government*, exercice du pouvoir par des représentants élus, etc.

C. Au contraire, quand on prend le mot liberté en un sens absolu, on lui donne généralement une valeur *appréciative*. Ce mot désigne alors non seulement le degré plus ou moins haut d'indépendance que possède l'individu à l'égard du groupe social dont il fait partie, mais le degré d'indépendance que l'on considère comme *normal* et *souhaitable*, comme constituant un droit et une valeur morale. « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » (*Déclaration* de 1789, art. IV.) « La liberté consiste à ne dépendre que des lois. » (Voltaire, *Pensées sur le gouvernement*, VII. *Œuvres*, Beuchot, XXXIX, 425.) Voir aussi le texte d'Aug. Comte, cité plus bas sous **E.** — Ce mot, en ce sens, s'oppose d'une part à *licence*, de l'autre à *oppression*.

3° Sens psychologique et moral.

D. (Opposée à l'inconscience, à l'impulsion, à la folie, à l'irresponsabilité juridique ou morale.)

État de l'être qui, soit qu'il fasse le bien, soit qu'il fasse le mal, se décide après réflexion, en connaissance de cause ; qui sait ce qu'il veut, et pourquoi il le veut, et qui n'agit que conformément à des raisons qu'il approuve. « La liberté est le maximum possible

εἰς τὸ περιποιῆσαι ἢ ἀφελέσθαι. Ὅστις οὖν ἐλεύθερος εἶναι βούλεται, μήτε θελέτω τι μήτε φευγέτω τι τῶν ἐπ' ἄλλοις · εἰ δὲ μή, δουλεύειν ἀνάγκη. (Épictète, *Manuel*, XIV, 2.)

2° Au sens spinoziste : « L'homme libre, c'est-à-dire celui qui vit suivant les seuls conseils de la raison, n'est pas dirigé dans sa conduite par la crainte de la mort, mais il désire directement le bien, etc. » (Spinoza, *Éthique*, IV, prop. LXVII. Cf. tout le livre V : « *De libertate* ».)

3° Au sens de J. S. Mill : « ... Ce sentiment de notre pouvoir de modifier notre propre caractère si nous le voulons est précisément le sentiment de liberté morale dont nous avons conscience. Une personne se sent moralement libre quand elle sent que ses habitudes et ses tentations ne la dominent pas, mais qu'elle les domine ; lorsque, même en y cédant, elle sent qu'elle pourrait y résister ; que si elle désirait les réprimer absolument, il ne lui faudrait pas pour cela une plus grande force de désir que celle dont elle se sait capable. » (J. S. Mill, *Logique*, VI, chap. II, § 3.)

Sur le rapport de la liberté morale (aux sens **D** *et* **E**) *et de l'indéterminisme.*

La liberté, la seule que nous saisissions en nous, est la conscience de l'action exercée par une *idée*, à savoir l'idée du maximum d'*indépendance* que, sous le double rapport de la *causalité*, et de la *finalité*, peut atteindre le *moi* concevant l'*universel*.

Cette idée du maximum d'indépendance possible par rapport à toutes les autres causes et à toutes les autres fins, tend à se réaliser en se concevant et produit ainsi une indépendance progressive.

La liberté, selon cette doctrine, n'est pas et ne peut pas être une réalité toute faite et toute donnée à la conscience, elle est un idéal qui se réalise, elle est un progrès. (Voir *La Liberté et le Déterminisme.*)

Pour être qualifié *libre* plutôt que *non libre*, et surtout *moral* plutôt qu'*immoral*, un acte ne peut être étranger à la catégorie de *qualité*. Pour être en relation avec *moi*, attribuable et imputable au moi plutôt qu'à toute autre cause, il ne peut être étranger à la catégorie de *relation* et surtout de relation causale ou de *causalité*. Enfin pour être *intentionnel*, intelligent et par cela même intelligible, pour être surtout *bon* ou *mauvais*, il ne peut être étranger, à la catégorie de *finalité*. C'est pour cela que, selon la doctrine exposée dans *La Liberté et le déterminisme*, l'idée de liberté, l'idée que les futurs ne sont pas nécessairement *causés* et *déterminés* sans notre action et sans notre *causalité* propre poursuivant une *fin*, est elle-même la catégorie suprême de l'action, c'est-à-dire l'*idée* directrice de toute action et surtout de l'action morale, idée qui se réalise par une approximation toujours croissante et une croissante réflexion sur elle-même. **(A. Fouillée.)**

Le mot *liberté* a pour moi un sens intermédiaire entre ceux qu'on donne d'habitude aux deux termes liberté et libre arbitre. D'un côté, je crois que la liberté consiste à être entièrement soi-même, à agir en conformité avec soi : ceci serait donc, dans une certaine mesure, la « liberté morale » des philosophes, l'indépendance de la personne vis-à-vis de tout ce qui n'est pas elle. Mais ce n'est pas tout à fait cette liberté, puisque l'indépendance que je décris n'a pas toujours un caractère moral. De plus, elle ne consiste pas à dépendre de soi comme un effet de la cause qui le détermine *nécessairement*. Par là, je reviendrais au sens de « libre-arbitre ». Et pourtant je n'accepte pas ce sens complètement non plus, puisque le libre arbitre, au sens habituel du terme, implique l'égale possibilité des deux contraires, et qu'on ne peut pas, selon moi, formuler ou même concevoir ici la thèse de l'égale possibilité des deux contraires sans se tromper gravement sur la nature du temps. Je pourrais donc dire que l'objet de ma thèse, sur ce point particulier, a été précisément de trouver une position intermédiaire entre la « liberté morale » et le « libre arbitre ». La *liberté*, telle que je l'entends, est située entre ces deux termes, mais non pas à égale distance de l'un et de l'autre. S'il fallait à toute force la confondre avec l'un des deux, c'est pour le « libre arbitre » que j'opterais. **(H. Bergson.)**

Il y a, ce me semble, dans le sens **F, 2°**, une confusion entre deux idées très différentes. Le rapport d'un *esprit* à l'acte qu'il accomplit est certainement *libre*, mais parce qu'*esprit* signifie déjà *liberté*. Le rapport d'un agent quelconque à son action est bien quelque chose d'ineffable, et on peut bien l'appeler *libre*, en ce sens qu'il ne ressemble en rien à la détermination d'un phénomène par un autre ; mais c'est là certainement un tout autre sens du mot *liberté ;* et si cet agent est aveugle, il suffit, ce me semble, de dire *spontanéité*. Je proposerais les distinctions suivantes : I. La liberté, telle que tout le monde la reconnaît en

d'indépendance, pour la volonté, se déterminant, sous l'idée même de cette indépendance, en vue d'une fin dont elle a également l'idée. » (A. Fouillée, *Psychologie des Idées-forces*, II, 290.) « La liberté est la causalité intelligente du moi. » (*Ibid.*, 291.) — « Notre analyse ruine cette fiction d'une liberté humaine infinie, inconditionnée, inaliénable. Si l'agent libre est celui qui se possède par la réflexion, qui connaît et l'énergie dont il dispose et les divers emplois qu'il en peut faire, celui qui prévoit, compare et juge les différentes séries de phénomènes que sa détermination peut réaliser, il est clair que sa liberté dépend de plusieurs conditions en raison desquelles elle varie. » (Marion, *De la solidarité morale*, Introduction.) — Cf. chez Kant, l'opposition de l'*arbitrium liberum*, pris en ce sens, à l'*arbitrium brutum*, qui ne suppose pas l'existence de la raison (*Krit. rein. Vern.*, A. 801 ; B. 829).

E. (Opposée à la passion, aux instincts brutaux, à l'ignorance, aux mobiles accidentels ou superficiels.) État de l'être humain qui réalise dans ses actes sa vraie nature, considérée comme essentiellement caractérisée par la raison et la moralité. En ce sens, le mot *liberté* est un terme pleinement normatif, et désigne un état idéal, où la nature humaine serait exclusivement gouvernée par ce qu'il y a en elle de supérieur. (Stoïciens, Spinoza, etc.) — « Dieu seul est parfaitement libre, et les esprits créés ne le sont qu'à mesure qu'ils sont au-dessus des passions. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, livre II, chap. 21. — « La liberté véritable se trouve partout inhérente et subordonnée à l'ordre tant humain qu'extérieur... Notre meilleure liberté consiste à faire autant que possible prévaloir les bons penchants sur les mauvais. » (Aug. Comte, *Catéchisme positiviste*, 4e entretien.)

F. (Opposée au déterminisme*.)

1° Puissance d'agir sans autre cause que l'existence même de cette puissance, c'est-à-dire sans aucune raison relative au contenu de l'acte accompli.

« ... Plus je recherche en moi-même la raison qui me détermine, plus je sens que je n'en ai aucune autre que ma seule volonté : je sens par là clairement ma liberté, qui consiste uniquement dans un tel choix. C'est ce qui me fait comprendre que je suis fait à l'image de Dieu ; parce que, n'y ayant rien dans la matière qui le détermine à la mouvoir plutôt qu'à la laisser en repos, ou à la mouvoir d'un côté plutôt que d'un autre, il n'y a aucune raison d'un si grand effet que sa seule volonté, par où il me paraît souverainement libre. » (Bossuet, *Traité du Libre-Arbitre*, chap. II.) — « L'homme se croit libre : en d'autres termes il s'emploie à diriger son activité comme si les mouvements de sa conscience et par suite les actes qui en dépendent... pouvaient varier par l'effet de quelque chose qui est en lui, et que rien, non pas même ce que lui-même est avant le dernier moment qui précède l'action, ne prédétermine. » (Renouvier, *Science de la morale*, I, 2.)

L'indétermination de la volonté relativement à son objet sous cette forme s'appelle en général *liberté d'indifférence**. (Voir ci-dessous, *Critique*.)

2° Pouvoir par lequel le fond individuel et inexprimable de l'être se manifeste et se crée en partie lui-même dans ses actes, — pouvoir dont nous avons conscience comme d'une réalité immédiatement sentie, et qui caracté-

principe à tout être raisonnable ; et cette liberté peut être conçue : 1° comme entièrement indéterminée ; 2° comme déterminée par la présence des motifs (ceux qui admettent cette détermination laissant presque toujours subsister, comme Kant, peut-être même comme Leibniz, un fond métaphysique d'indétermination absolue) ; II. La liberté telle que chacun de nous la crée en lui-même, en faisant *plus* ou *moins* prédominer en lui la raison sur les passions. Mais ce second sens est plus moral que philosophique. Le vrai sens philosophique de liberté est indétermination absolue, non par absence de toute tendance, mais par élévation au-dessus de toute tendance et de toute nature. **(J. Lachelier.)**

On peut définir la liberté, en un sens général, l'indépendance par rapport aux causes extérieures. Les *espèces* de ce *genre* sont la liberté physique, la liberté civile ou politique, la liberté psychologique, la liberté métaphysique. La liberté psychologique elle-même sera, soit liberté rationnelle (Leibniz, J. St. Mill), soit liberté d'indifférence, suivant que l'on considère la nature de l'âme comme étant *intelligence* ou *volonté*. Dans le premier cas, l'extérieur, le superficiel, ce sera l'instinct, la passion, etc. ; dans le second cas, ce sera le concept, le raisonnement abstrait, etc. Enfin je définirais la liberté métaphysique (soit spinoziste, soit kantienne) comme étant l'indépendance par rapport à *un ordre* de causes. **(E. Halévy.)** — Il me paraît difficile d'exclure du sens psychologique (et moral !) l'acception où Spinoza prend le mot *liberté ;* et réciproquement les épicuriens ou les cartésiens, partisans de la liberté d'indifférence, y voyaient certainement un pouvoir métaphysique. Je crois qu'il en est de même de M. Bergson. Et par conséquent, sauf pour Kant, qui distingue expressément volonté empirique et liberté nouménale, il me paraît impossible de séparer l'une de l'autre ces deux classes de sens. De plus, la définition qui fait de la liberté métaphysique l'indépendance par rapport à *un ordre de causes* me semblerait convenir à *toute* liberté : la chute libre est l'indépendance par rapport aux forces autres que la pesanteur ; la liberté politique, l'indépendance par rapport à l'arbitraire gouvernemental ; la liberté stoïcienne, l'indépendance par rapport aux passions, etc. Je dirais plutôt, en partant de là, que l'idée de *liberté absolue*, qu'on pourrait appeler métaphysique, notamment en ce qu'elle s'oppose à la *nature*, consiste dans une sorte de *passage à la limite :* on se représente l'action comme affranchie successivement de tels et tels *ordres* de causes, jusqu'à ce qu'elle devienne étrangère à la fois à *tous* les ordres de cause, quels qu'ils soient. Mais la légitimité de cette opération est bien contestable. **(A. L.)**

La confusion signalée entre les divers sens psychologiques et moraux du mot *liberté* (sens **D, E, F¹** et **F²**) provient d'un défaut, voulu ou non, d'analyse ; elle se produit soit dans une philosophie principalement objective et intellectualiste qui, sans porter l'attention sur les tendances, sur l'activité en elle-même, se borne à en relever le caractère, tantôt rationnel, tantôt empirique ; soit dans une doctrine immédiatement synthétique et concrète, pour laquelle idée rationnelle et représentation sont des forces, soit élémentaires, soit composées[1]. Dans les deux cas un pouvoir propre résulte pour la conscience individuelle de la substitution en elle des idées claires et distinctes ou rationnelles aux perceptions confuses. Agir rationnellement au lieu d'agir empiriquement, c'est accroître sa *puissance effective*, parce que c'est mettre plus d'unité en soi et mieux harmoniser ses actions avec un ordre extérieur, humain, universel ou divin. L'affirmation de la liberté ainsi entendue, c'est l'affirmation, au point de vue objectif, de la supériorité de l'universel et du nécessaire sur l'individuel et sur le contingent.

Les sens **F** résultent de la dissociation de l'idée et de la tendance, de l'entendement et de la volonté.

Le premier, tout abstrait, peut s'établir ainsi : ordre ou désordre, rationalité

1. M. Bernès paraît admettre ici que la confusion n'a jamais lieu qu'en prenant la liberté intelligente aux sens **D** et **E**, pour une représentation adéquate de la liberté d'indétermination, au sens **F**. Mais il me semble que l'inverse est au moins aussi fréquent : on constate un certain degré de liberté, au sens **D**, ou l'on souhaite la réalisation de la liberté, au sens **E**, et l'on croit avoir établi par là l'existence ou la valeur morale de la liberté, aux sens **F¹** ou **F²**. **(A. L.)**

rise un ordre de faits où les concepts de l'entendement, et notamment l'idée de détermination, perdent toute signification. « On appelle liberté le rapport du moi concret à l'acte qu'il accomplit. Ce rapport est indéfinissable, précisément parce que nous sommes libres : on analyse en effet une chose, mais non pas un progrès ; on décompose de l'étendue, mais non pas de la durée... C'est pourquoi toute définition de la liberté donnera raison au déterminisme. » (H. BERGSON, *Essai sur les données immédiates de la Conscience*, p. 167.)

G. Liberté « intelligible », « transcendentale », ou « nouménale » consistant, selon KANT, en ce que l'explication complète de tout phénomène donné est double : 1° en tant que ce phénomène apparaît dans le temps, on doit le rattacher à des phénomènes antérieurs, desquels il résulte suivant des lois qui le déterminent rigoureusement par rapport à ceux-ci ; 2° les phénomènes ainsi enchaînés n'étant pas des choses en soi, mais de simples représentations, ils ont en outre des causes intemporelles qui ne sont pas des phénomènes, et leur rapport à ces causes constitue la liberté : « ... Sie müssen selbst noch Gründe haben, die nicht Erscheinungen sind. Eine solche intelligibele Ursache aber wird, in Ansehung ihrer Causalität *nicht* durch Erscheinungen bestimmt... Die Wirkung kann also in Ansehung ihrer intelligibelen Ursache als *frei*, und doch zugleich in Ansehung der Erscheinungen als Erfolg aus denselben nach der Nothwendigkeit der Natur angesehen werden[1]. » (*Critique de la Raison pure*, Antinomie de la Raison pure, 9e section, A. 537, B. 565.) — Cf. *Kritik der prakt. Vernunft*, Kritische Beleuchtung[1], du § 7 à la fin ; et SCHOPENHAUER, *Über die Freiheit des menschlichen Willens*, ch. V.

1. « Ils ont encore eux-mêmes nécessairement des raisons d'être qui ne sont pas des phénomènes. Or, une telle cause intelligible, en ce qui concerne sa causalité, n'*est pas* déterminée par des phénomènes... L'action peut donc, au point de vue de sa cause intelligible, être considérée comme *libre*, et cependant au point de vue des phénomènes, être considérée comme un fait qui résulte de leur enchaînement suivant la nécessité naturelle. »

CRITIQUE

1. Le sens **A** est ordinairement désigné, en ce qui concerne les actions humaines, sous le nom de *liberté physique ;* telle est celle qui manque au malade, au prisonnier, etc. Le terme est un peu étroit ; car le fait de ne pas pouvoir faire ce que l'on veut par suite d'une contrainte morale rentre souvent dans la même catégorie : par exemple quand un homme ne peut voter dans le sens qui lui conviendrait parce qu'il perdrait une place qui lui est nécessaire. Et, dans le cas du malade lui-même, l'impossibilité d'agir de telle ou telle façon n'est pas, le plus souvent, une impossibilité physique réelle, mais seulement la menace d'une aggravation de son mal, ou d'une complication mortelle, s'il agit comme il le ferait en temps ordinaire. L'expression *liberté externe* serait donc préférable.

2. La liberté, au sens **C** (politique), ne peut se définir par une absence totale de contrainte exercée sur l'individu, ce qui serait incompatible avec l'existence même d'une société. Elle ne consiste pas non plus, comme on le dit souvent, dans toute *suppression* d'une contrainte antérieure quelconque : car il n'est pas rare d'entendre objecter à telle suppression de ce genre « qu'elle ne serait pas la liberté, mais la licence ». Le concept de liberté, dans cette acception, est donc essentiellement *appréciatif :* la liberté est l'absence ou la suppression de toute contrainte considérée comme *anormale*, *illégitime*, *immorale*. « Cette contrainte, qui nous empêche de satisfaire sans mesure nos désirs même *déréglés*, ne saurait être confondue avec celle qui nous ôte les moyens d'obtenir la *juste* rémunération

1. « Eclaircissement critique. »

ou irrationalité, dans l'homme ou dans l'univers, sont de simples possibles que l'on compare objectivement, et qui sont les objets de jugements de valeur, l'un marquant la perfection, l'autre l'imperfection ; l'individu *a* plus de valeur lorsqu'il *est* en harmonie avec lui-même et avec l'univers (rationalité) que dans le cas contraire (irrationalité) ; mais, à ce point de vue, loin d'*être* par lui-même une valeur, il n'en obtient une qu'en cessant de se distinguer de l'univers. S'il *est* une valeur, c'est en tant que *volonté* ou puissance, qui peut réaliser le rationnel ou ne pas le réaliser ; être libre, c'est être cette puissance indéterminée elle-même, et qu'on apercevra clairement en la séparant de tout jugement de valeur objective, par exemple dans le choix de deux objets d'égale valeur et qui ne diffèrent que numériquement. Cette liberté d'indifférence est ainsi un principe d'existence entièrement séparé par la pensée de principe des essences et des valeurs objectives. Cette conception se présente naturellement dans une analyse abstraite qui, après avoir posé et comparé d'abord objectivement les caractères de l'individu et des choses, remarque qu'il reste encore, ce travail achevé, à fonder l'existence de ces caractères, et ainsi introduit, au dehors de l'entendement qui conçoit ou perçoit, une volonté dont tout le rôle est de réaliser.

Mais le sens **F** peut se présenter autrement, d'une façon plus concrète, et non plus comme le complément d'une analyse antérieure. C'est ce qui a lieu lorsque appliquant sa pensée à la vie consciente, on remarque qu'elle est à la fois *donnée* comme une existence et comme une valeur : que, à la fois comme existence (parce qu'elle s'ouvre sur le futur) et comme valeur (parce que notre conception d'un parfait, s'établissant par comparaison, n'est jamais que celle d'un plus parfait ou d'un moins imparfait, d'un meilleur) elle déborde tous les cadres où la réflexion, en la fixant momentanément, cherche à la faire tenir, et reste parfaitement incommensurable à toutes les mesures que nous choisissons pour un usage instrumental ; enfin que si toute opération proprement intellectuelle ou réflexive reste au-dessous de sa réalité, cette indétermination relative de nous-mêmes est cependant présente à la conscience dans le sentiment global que nous avons intuitivement de notre action. Et c'est alors cette marge où naissent à la fois la représentation objective que nous formons de nous-mêmes et le sentiment intime de notre puissance, que nous appelons notre liberté, élément essentiel et irréductiblement individuel de nous-mêmes, matière jamais épuisée pour la réflexion qui s'exerce à en dégager de l'universel.

En considérant ces diverses acceptions du mot *liberté*, j'inclinerais à les classer de la façon suivante :

1° *Sens principalement négatifs.* — Absence de contrainte (absence de contrainte de l'individu : 1° par une influence physique ; 2° par une influence morale ; 3° en particulier par l'influence d'un groupe social politiquement constitué). Le terme commun applicable dans tous les cas paraît être le terme : *indépendance.*

2° *Sens positifs :* 1. Possibilité de puissance de l'action rationnelle, puissance due à la fois à ses caractères formels (ordre et unité) et à l'universalité de son objet ; il signifie simplement que, toutes conditions égales, l'action qui se fait dans une direction constante, et particulièrement dans la direction des constantes du réel acquiert par là même une efficacité plus grande. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'appeler ceci une *liberté morale*, le mot libre qualifiant un sujet d'action plutôt qu'un instrument d'action, fût-il parfait, et la réflexion rationnelle étant d'ailleurs un instrument d'action peut-être indéfiniment perfectible, mais jamais parfait ni suffisant. Tout ce qu'on peut dire c'est que si l'on compare la conduite

de notre travail. La première n'existe pas pour l'homme *sain.* » (DURKHEIM, *Division du travail social*, p. 429.) Cf. *Autonomie**.

L'idée de liberté implique donc en ce sens l'idée de loi, tandis qu'au sens **B**, elle *s'oppose à la loi* et ne commence qu'au point où la loi cesse de commander. Bien qu'il se présente, entre ces deux sens, également usités, des intermédiaires embarrassants, il n'y a pas de doute qu'ils ressortissent à deux conceptions originairement différentes.

3. Sur la distinction des sens **D, E, F,** voir aux *Observations*. Ces sens étant très généralement confondus dans le langage philosophique, nous proposons :

a. D'appeler toujours « liberté morale » le pouvoir raisonnable défini en **D** (*spontaneitas intelligentis* de LEIBNIZ, *intellectuelle Freiheit* de SCHOPENHAUER ; voir en ce qui concerne ce dernier terme, *Über die Freiheit*, appendice I).

b. D'appeler « liberté du sage », comme on le fait d'ailleurs fréquemment, l'autonomie stoïcienne ou spinoziste. Ces deux derniers adjectifs peuvent d'ailleurs servir à préciser au besoin la nuance particulière de cette liberté qu'on entend viser.

c. De réserver le nom de libre-arbitre aux deux formes d'indéterminisme définies en **F,** la première gardant le nom usuel de *liberté d'indifférence**, ou mieux de *libre arbitre d'indifférence : liberum arbitrum indifferentiæ* (DUNS SCOT, etc.). Il est vrai que Leibniz, toujours préoccupé de donner un bon sens aux formules ayant cours, a pris souvent « liberté d'indifférence » au sens **D,** et qu'il désigne dans ce cas le sens **F,** qu'il exclut, sous le nom d' « indifférence d'équilibre » ou « d'indétermination » (voir not. *Théodicée*, 35, 46, 232) ; mais souvent aussi il remarque que la « pleine indifférence », l' « indifférence vague » ou l' « indifférence pure » serait la même chose que cet équilibre inadmissible (*Ibid.*, 175, 303, 314, 320, 365). Cf. *Nouveaux Essais*, II, XXI, § 47 : « Le principe imaginaire d'une *indifférence parfaite* ou d'*équilibre*, dans laquelle quelques-uns voudraient faire consister l'essence de la liberté... » D'autre part, il appelle *franc arbitre* la liberté de l'esprit « opposée à la nécessité et qui regarde la volonté nue » ; il la distingue de cette autre liberté « qui s'oppose à l'imperfection de l'esprit » et selon laquelle « Dieu seul est parfaitement libre, et les esprits créés ne le sont qu'à mesure qu'ils sont au-dessus des passions » ; ce qui est la liberté au sens **E.** (*Nouv. Essais*, II, XXI, § 8.)

Rad. int. : **A, B, C, D, E.** Liberes ; **F.** Liber-arbitri.

« LIBERTISME. » Ce terme a été employé par BERGSON pour désigner le genre de doctrines dont fait partie sa propre philosophie. (Compte rendu du premier Congrès international de philosophie, 1900. *Revue de métaph. et de morale*, vol. VIII, p. 661.)

LIBRE-ARBITRE, voir *Arbitre** et *Liberté**.

Le sens de l'expression *libre-arbitre*, recommandé dans la critique du mot *liberté**, est conforme à l'usage de BERGSON (voir ci-dessus) et de GOBLOT, *Logique*, p. 17, où cette idée est vigoureusement analysée.

LIEU, G. τόπος : I. *Locus ;* D. *Ort ;* E. *Place ;* I. *Luogo.*

Étendue occupée par un corps, en tant que cette étendue est distinguée par la pensée de l'étendue environnante, et considérée comme une partie de l'espace. « Le lieu nous marque plus expressément la situation que la grandeur ou la figure... de sorte que si nous disons qu'une chose *est* en un tel lieu, nous entendons seulement qu'elle est située de telle façon à l'égard de quelques autres choses ; mais si nous ajoutons qu'elle *occupe* un tel espace ou un tel lieu, nous entendons outre cela qu'elle est de telle grandeur et de telle figure qu'elle peut le remplir tout justement. » (DESCARTES, *Principes de la philosophie*, II, 14.)

« Lieu géométrique », ensemble de points jouissant d'une même propriété.

« Lieu intérieur », l'étendue même d'un corps, qu'il emporte avec lui si on le déplace ; « lieu extérieur », l'étendue qu'il occupait, et que l'on considère comme demeurant en place, tandis que le corps la quitte. DESCARTES, dans le passage cité plus haut, rappelle cette distinction, mais la déclare futile et inconciliable avec la relativité du mouvement (exemple de l'homme qui se déplace sur un navire). — Elle vient soit de l'opposition établie par Aristote entre le τόπος et le διάστημα μεταξὺ τῶν ἐσχάτων (*Physique*, IV, 4, 211b7), soit de celle qu'il reconnaît entre le τόπος ἴδιος, l'étendue occupée par un corps, et le τόπος κοινός, « ἐν ᾧ ἅπαντα τὰ σώματά ἐστιν, », entre lesquels il est d'ailleurs possible de distinguer une série de lieux intermédiaires, le pays, la terre, l'air, le ciel, etc., qui se contiennent respectivement. (*Physique*, IV, 2 ; 209a31 sqq.)

« Lieu transcendental » (*transcendentaler Ort*, KANT) : voir *Topique**, **B.**

Rad. int. : Lok.

conforme à la raison à celle qui dépend seulement des impressions immédiates, la première est un moyen puissant de *libération* par rapport à une multitude de nécessités factices, qu'elle élimine, pour ne retenir que les nécessités les plus irréductibles.

II. Cette acception marque dans tous les cas que le sujet considéré est en un sens le principe de la réalisation de cette puissance (du *fiat*) ; et c'est l'acception qui paraît convenir le mieux au mot liberté.

On peut, d'ailleurs, distinguer : 1° la conception de ce principe en lui-même, en dehors de toute distinction de valeur dans les actions qu'il engage, conception tout abstraite et négative, et qui n'a qu'un intérêt critique, résultant de ce qu'elle appelle l'attention sur l'irréductibilité du vouloir à la raison du sujet individuel, à l'objet universel (c'est la *liberté d'indifférence*). Considérée comme positive, cette conception serait contradictoire, en ce sens qu'elle viserait à isoler et à déterminer la liberté comme un objet distinct. — 2° Le sentiment, formé dans l'action même, d'une puissance qui en nous dépasse tous ses effets donnés ou concevables, que ne limite absolument aucun jugement de valeur, puisque ces jugements ne sont que des essais imparfaits d'expression de ses préférences, mais qu'on ne peut séparer réellement de ses effets, ni des jugements de valeur qui s'y appliquent, puisqu'elle est au moins pour une part dans ses effets, et que les jugements de valeur ont pour but d'exprimer le principal de ses tendances ; c'est sur elle que reposent ces jugements, à elle qu'ils empruntent leur matière, en elle que réside la possibilité de les développer. Elle est donc pratiquement le quelque chose de nous, que toute action qui se fait ajoute à toute détermination acquise ; et nous en découvrons l'existence de mille manières : directement dans le sentiment plein de la vie active, indirectement dans l'idée de la relativité de nos perceptions présentes ou de la limitation de valeur de nos analyses et de nos constructions de concepts. En particulier, si nous restreignons, comme il arrive souvent, son action à un simple choix entre des valeurs déjà définies, si nous la considérons donc comme une sorte d'arbitrage, nous pouvons l'appeler un *libre arbitre.* **(M. Bernès.)**

Sur Lieu. — C. Hémon nous a signalé l'expression « le lieu de la croyance » (opposée à l'expression « non-lieu »). Elle nous a paru trop rare pour être insérée dans le texte même du vocabulaire.

Lieux communs, G. τόποι (d'où le titre des τοπικά d'ARISTOTE ; L. *Loci communes ;* D. *(Logische, metaphysische, rhetorische) Örter, Gemeinplätze ;* E. *Commonplace topics ;* I. *Luoghi communi, topici.* (Voir *Observations.*)

A. « Ce que les logiciens appellent *lieux (loci argumentorum)* sont certains chefs généraux, auxquels on peut rapporter toutes les preuves dont on se sert dans les diverses matières que l'on traite ; et la partie de la logique qu'ils appellent *invention* n'est autre chose que ce qu'ils enseignent de ces lieux. » (*Logique de Port-Royal*, 3e partie, ch. XVII.)

Les « lieux de grammaire » sont l'étymologie et les mots de même racine.

Les « lieux de logique » sont le genre, l'espèce, la différence, le propre, l'accident, la définition, la division. On y joint les maximes logiques qui s'y rapportent, telles que : « Ce qui s'affirme ou se nie du genre se nie aussi de l'espèce ; en détruisant le genre, on détruit l'espèce ; en détruisant toutes les espèces, on détruit le genre », etc.

Les « lieux de métaphysique » sont la cause (= les quatre causes) et l'effet, le tout et la partie, les termes opposés (relatifs, contraires, privatifs et contradictoires). — *Ibid.*, chap. XVIII.

B. Au sens courant : banalités.

Rad. int. : Komun-lok.

Ligne prédicamentale, voir *Prédicamental**.

LIMINAL, D. *Liminal, Schwellen... ;* E. *Liminal.* Qui concerne le *seuil** (de la conscience, de l'excitation, etc.).

Rad. int. : Liminal.

LIMITATIF, D. *Beschränkend, limitativ ;* E. *Restrictive ;* I. *Limitativo.*

Outre le sens général de ce mot, qui n'a pas de caractère spécialement philosophique, il entre dans plusieurs expressions techniques de logique :

« Limitatifs (concepts). » D. *Grenzbegriffe.* (KANT.) — Voir ci-dessous *Limite*-**A** et Observations.

Limitatifs (jugements). D. *Beschränkende Urtheile.* (KANT, *Krit. der reinen Vernunft*, Observations sur le tableau des formes du jugement, § 2.)

Ces jugements, appelés aussi par KANT *indéfinis (unendliche Urtheile)*, sont les jugements affirmatifs à prédicat négatif : « L'âme est non-mortelle. » Ils occupent le troisième rang dans la catégorie de la *qualité* et s'opposent à ce titre aux jugements *affirmatifs* et *négatifs.*

CRITIQUE

KANT explique, dans l'*Observation* citée plus haut, que cette distinction, inutile à la logique générale, où il ne saurait même y avoir de termes négatifs, est nécessaire à la logique transcendentale ; mais en fait, il n'en a tiré aucun usage dans l'établissement des

Sur **Lieux Communs.** — En italien, l'expression *Luoghi comuni* n'est en usage que dans le langage ordinaire, pour désigner soit des banalités, soit des manières de parler proverbiales. En logique on emploie quelquefois le mot *topici* pour désigner les lieux aristotéliciens. **(C. Ranzoli.)**

— L'expression *loci communes* se trouve pour la première fois dans CORNIFICIUS, *Rhét. à Herennius*, I. Voir *Geschichte der philosophischen Terminologie*, p. 51. **(R. Eucken.)**

Sur **Limitatifs (jugements).** — Il y a cependant une nuance entre « n'être pas menteur » et être « non-menteur » Dans le premier cas, le prédicat *menteur* est simplement ôté ; dans le second il est remplacé par un prédicat opposé, qui l'exclut. **(J. Lachelier.)**

anticipations de la perception qui dépendent de la catégorie de qualité. Voir *Indéfini**, Critique.

Limitative (Particulière*), celle qui (soit expressément, soit en raison du contexte) affirme ou nie le prédicat d'une partie *seulement* de l'extension du sujet ; équivalente, par suite, à l'assertion simultanée de I et de O. Dans le langage courant, les propositions particulières sont presque toujours entendues en ce sens ; mais dans la logique classique, il est convenu que les particulières sont toujours prises au sens *minimal**. Sur la logique des particulières limitatives, voir GINZBERG et COUTURAT, *Revue de Métaphysique*, année 1913, p. 101 ; et 1914, p. 257-260. — On dit encore, en ce sens, « particulière exclusive* ».

LIMITATION, D. *Limitation, Beschränkung ;* E. *Limitation ;* I. *Limitazione.*

A. Caractère de ce qui présente une limite, au sens **A.**

B. Caractère des termes négatifs (qu'ils soient employés comme sujets ou comme prédicats d'une proposition). Cet usage date de Boèce, d'après PEIRCE, *Baldwin's Dictionary*, V°.

Rad. int. : **A.** Finitec.

LIMITE, D. *Grenze, Grenzwert* (au sens **B**) ; — E. *Limit ;* I. *Limite.*

A. Point, ligne ou surface considérés comme marquant la séparation de deux régions de l'espace (primitivement, de deux territoires). — Point marquant la séparation de deux périodes de temps. — Par métaphore, le point que ne peut franchir une action, une connaissance, etc. On distingue souvent en ce sens les *limites actuelles* et les *limites nécessaires*, ou *ultimes.* « Cette limite (le nombre des corps simples) n'a jamais été acceptée par les chimistes que comme un fait actuel, qu'ils ont toujours conservé l'espoir de dépasser. » BERTHELOT, *Les origines de l'alchimie*, livre IV, ch. II, 289.)

En un sens très voisin, KANT appelle le concept de noumène « ein Grenzbegriff » (un concept-limite) en tant qu'il sert seulement à limiter *(einschränken)* les prétentions de la connaissance sensible, et qu'il n'a par suite qu'un usage

Sur **Limite.** — Le sens **C** nous est signalé par M. **Bertrand Russell,** qui fait remarquer en même temps que ce concept est plus simple que le concept répondant au sens usuel **B.**

M. **Ranzoli** aurait désiré qu'un article spécial fût consacré à l'idée de *Grenzbegriff*, concept limitatif. Non seulement, dit-il, cette notion a été fréquemment employée par Kant, mais on la retrouve chez ARDIGÓ *(Il noumeno di Kant*, pp. 117-146 des *Opere filosifiche)* et chez HÖFFDING, *Philosophie de la religion*, ch. II, 2e partie, qui a précisément pour titre : « Les concepts limitatifs ».

Nous avons cru devoir nous borner à une simple mention de ce terme qui est extrêmement rare en français. Le compte rendu du livre d'Ardigó, *La dottrina spenceriana dell' Inconoscibile*, publiée par M. J. Segond dans la *Revue philosophique* du 1er avril 1900 (auquel nous renvoie M. RANZOLI), ne contient qu'une fois et accidentellement l'expression « concept limitatif ». Nous ne saurions en tout cas dans notre langue employer l'expression « concept-limite », comme il le fait en italien *(concetto-limite) ;* le sens **B** du mot limite est devenu si prépondérant dans la langue philosophique française que cette expression serait presque nécessairement entendue en un sens tout différent du *Grenzbegriff* kantien ; elle paraîtrait désigner le concept formé par un *passage à la limite*, et, de fait, elle a été employée en ce sens par plusieurs auteurs. D'ailleurs, même en allemand, *Grenzbegriff* a aussi été pris en ce sens, p. ex. chez WUNDT, *Logik*, II, 4e partie, ch. I, § 4. **(A. L.)**

négatif. (*Crit. de la Raison pure*, A. 255, B. 311.) Cette notion est restée en usage chez quelques philosophes contemporains. Pour la critique du terme qui la représente, voir les *Observations*.

B. « Nous appelons *limite* d'une grandeur *variable* une grandeur constante, telle que la différence entre elle et la variable puisse *devenir* et *rester* moindre que toute grandeur désignée. » (Duhamel, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, 2e partie, pp. 385-386.) La seconde condition, celle qui consiste à *rester* moindre que toute grandeur désignée, est nécessaire, ainsi qu'il le fait observer plus loin, pour qu'une variable ne puisse tendre que vers une seule limite.

Mais cette définition ne détermine pas sous quelle loi de variation la variable en question *devient* et *reste* moindre que sa limite. Il y a donc avantage à la préciser en disant qu'une fonction de x (soit y) a pour limite une grandeur fixe b quand x tend vers a, si nous pouvons, en donnant à x des valeurs qui diffèrent de moins en moins de a, faire prendre à y des valeurs qui diffèrent de moins en moins de b, cette différence pouvant descendre au-dessous de toute quantité donnée.

C. Étant donnée une classe a contenue dans une série P, si a n'a pas un dernier terme, on appelle « limite de a » le premier terme de la série P qui succède à tous les termes de a. « Un nombre irrationnel est la *limite* des diverses fractions qui en fournissent des valeurs de plus en plus approchées. » (Cauchy, *Analyse algébrique*, p. 4.)

Cette notion de limite infinitésimale, elle aussi, s'emploie souvent par métaphore dans l'ordre psychologique et moral. « La nature est la limite du mouvement de décroissance de l'habitude. » Ravaisson, *De l'habitude*, p. 32.

Rad. int. : Limit.

LINGUISTIQUE, D. *Linguistik, Sprachwissenschaft* ; E. *Linguistics* ; I. *Linguistica.*

Science du langage en général, fondée sur la comparaison des différentes langues connues. Elle comprend la *phonétique* (étude des sons) ; la *grammaire* ; la *lexicographie* et la *sémantique**. Voir Vendryes, *Le Langage*, p. 2-3 et *passim*.

LOCAL, D. *Lokal, örtlich* ; E. *Local* ; I. *Locale.*

Qui concerne le lieu*, ou qui dépend du lieu. Ce terme entre dans plusieurs expressions qui touchent à la philosophie : *Mouvement local* (p. ex. Descartes, *Principes*, 2e partie, art. 23 ; — cf. art. 24, au début, — opposant le *Mouvement* proprement dit au mouvement pris dans le sens large et exceptionnel qu'on donne à ce terme pour traduire κίνησις d'Aristote). Voir *Mouvement**, Critique. — *Temps local*, voir *Temps**.

Locaux (Signes), D. *Lokalzeichen*, E. *Local signs* ; I. *Segni locali.*

Terme créé par Lotze (*Medicinische Psychologie*, 1852) pour désigner ce fait qu'une excitation donnée, suivant qu'elle s'applique en un point ou un autre du corps, donne naissance : 1° à une sensation constante, lorsque la nature des terminaisons nerveuses auxquelles elle s'applique est la même ; 2° à une sensation accessoire, ou à un système de sensations accessoires (*Nebeneindruck*, *Nebenbestimmungen*), variables selon le point excité, mais constantes pour un même point et qui, par suite, permettent la localisation de la sensation principale : cette sensation ou ces sensations accessoires sont les *signe local*. P. ex. une lumière donnée tombant sur les points a, b, c de la rétine provoque toujours la sensation de couleur rouge ; mais, de plus, elle provoque respectivement les sensations accessoires α, β, γ qui sont indépendantes de la nature de l'excitation, et qui ne dépendent que de celle du point excité (*Grundriss der Psychologie*, § 32).

Sur la *nature* de ces sensations accessoires, sur leur simplicité ou leur complexité, différentes théories ont été

proposées par Helmholtz, Wundt, Lipps, etc. Voir notamment l'article de Lotze intitulé : Formation de la notion d'espace ; théorie des signes locaux, *Revue philosophique*, octobre 1877 ; et celui de Wundt, Sur la théorie des signes locaux, *ibid.*, septembre 1878. Ce dernier a, depuis lors, complété et transformé sa théorie. Voir *Physiologische Psychologie*, 5e édition, II, 491 et suivantes, 501, 662 et suivantes, 685 et suivantes.

Rad. int. : Lokal.

LOCALISATION, D. *Localisation* ; E. *Lokalisation* ; I. *Localizzazione.*

Sens général : action de placer en un lieu déterminé ; fait d'y être placé.

Notamment :

A. Opération psychologique par laquelle nous nous représentons les qualités sensibles, et par suite les objets perçus, comme occupant dans notre corps ou par rapport à notre corps une position spatiale déterminée.

Les *erreurs de localisation*, ou *fausses localisations* (D. *Lokalisationsfälschungen*) sont les cas dans lesquels la sensation est rapportée à un point de l'espace que, normalement, elle ne devrait pas paraître occuper : p. ex. quand un son venant de droite est perçu comme venant de gauche, quand un petit objet rapproché est pris pour un grand objet éloigné, etc. Cf. *Illusion**.

Il n'est pas d'usage d'appeler erreurs de localisation ou fausses localisations les illusions de ce genre, quand il s'agit d'effets stéréoscopiques, ou d'effets de perspective voulus (peinture, dioramas) ; sans doute parce que, sauf de très rares exceptions, ces phénomènes ne provoquent pas de jugement erroné sur leur objet. Mais cette expression s'emploie bien en parlant des illusions provoquées par les prestidigitateurs, etc.

B. Par analogie avec la localisation dans l'espace, on appelle *localisation dans le temps* le fait de déterminer la date et les circonstances d'un souvenir : voir notamment Ribot, *Maladies de la mémoire*, chap. I.

Rad. int. : Lokizad.

Localisations cérébrales (D. *Corticale Lokalisationen* ; E. *Cerebral localisations* ; I. *Localizzazioni cerebrali*).

Dépendance fonctionnelle supposée de certains phénomènes psychiques par rapport à certaines régions déterminées du cerveau, qui sont dites en être le « siège ». Ce terme s'applique :

A. Au système *phrénologique* de Gall, qui est même ce que l'on désigne le plus communément sous le nom de « théorie des localisations cérébrales ». Ce système n'a plus qu'un intérêt historique, notamment par ses rapports avec la psychologie d'Auguste Comte et celle de Maine de Biran.

B. A la théorie de Broca (*Sur le siège de la faculté du langage articulé*, 1861), théorie actuellement très contestée (voir Dr Moutier, *L'aphasie de Broca*, 1908), et à quelques autres théories analogues, comme celles de Wernicke, sur le siège de la surdité verbale ; de Pagano, sur le siège des émotions, etc., qui ne sont pas moins douteuses.

C. Aux observations sur les régions du cerveau où viennent aboutir les diverses impressions sensorielles, et à celles d'où partent les excitations motrices des différentes régions du corps (Meynert, Fritsch et Hitzig, Munk, etc.), ainsi qu'aux hypothèses sur les régions auxquelles correspondraient les fonctions plus complexes de liaison entre celles-ci (centres d'aperception de Wundt, centres d'association de Flechsig, etc.).

On admet aujourd'hui qu'aux diverses classes de phénomènes psychologiques correspondent, non des « sièges », c'est-à-dire des régions ou des organes

Sur **Localisation** et **Signes locaux.** — Articles complétés sur les indications de **G. Dwelshauvers.**

déterminés, mais des « trajets » complexes, pouvant intéresser des régions multiples et distantes de la substance cérébrale.

Rad. int. : Cerebral-lokizad.

LOGICISME, D. *Logizismus ;* E. *Logicism ;* I. *Logicismo, Logismo.*

Doctrine qui donne à la logique une place prépondérante en philosophie. « Ce qui attire Kant, dans leur doctrine (dans la doctrine des moralistes, tels que Shaftesbury, Hutcheson, Hume) c'est, par opposition au logicisme de l'école de Wolff, l'idée que la moralité n'est pas œuvre de réflexion et de calcul... » DELBOS, *Philos. pratique de Kant*, p. 103.

Se dit en particulier : 1° de la philosophie hégélienne (d'après BALDWIN, *Thought and Things*, I, 7). (Mais ce terme ne figure pas dans le dictionnaire du même auteur, ni dans celui d'EISLER. Il est d'ailleurs inexact que la dialectique hégélienne soit une logique, au sens usuel de ce mot.) — 2° Des doctrines qui visent à garder à la logique l'autonomie la plus absolue, et à n'y admettre aucune intervention de la psychologie : « Le logicisme de Husserl. » Cf. *Psychologisme**, texte et critique.

1. LOGIQUE, subst. — G. λογική (ne se trouve pas avec cette acception dans ARISTOTE ; voir *Observations*) ; — L. *Logica, Dialectica ;* D. *Logik ;* E. *Logic ;* I. *Logica.*

Sens général. Science ayant pour objet le jugement d'appréciation* en tant qu'il s'applique à la distinction du Vrai et du Faux*. Cf. *Éthique**, *Esthétique**.

A. L'une des parties de la philosophie : science ayant pour objet de déterminer, parmi toutes les opérations intellectuelles tendant à la connaissance du vrai, lesquelles sont *valides*, et lesquelles ne le sont pas.

« Logic may be defined as the science which investigates the general principles of *valid* thought. Its object is to discuss the characteristics of judgments regarded not as psychological phenomena, but as expressing our knowledges and beliefs ; and in particular, it seeks to determine the conditions under which we are justified in passing from given judgments to other judgments that follow from them... It may accordingly be described as a normative or regulative science ; this character it possesses in common with ethics and aesthetics[1]. » KEYNES, *Formal Logic*, Introduction, § 1.

La logique ainsi entendue peut être :

1° *Logique formelle.* Cette expression s'emploie elle-même en deux sens :

a) Étude des concepts, jugements et raisonnements, considérés dans les formes où ils sont énoncés, et abstraction faite de la matière à laquelle ils s'appliquent, en vue de déterminer *in abstracto* leurs propriétés, leur validité, leurs enchaînements, et les conditions sous lesquelles ils s'impliquent ou s'excluent les uns les autres. — C'est le sens propre de cette expression.

« Logic is... the examination of that part of reasoning which depends upon the manner in which inferences are formed... It has so far nothing to do with the truth of the facts, opinions or presumptions, from which an inference is derived : but simply takes care that the inference shall certainly be true, if the premises be true[1]. » DE MORGAN, *Formal Logic (Elements of Logic)*, ch. I.

1. « La logique peut être définie la science qu étudie les principes généraux de la pensée *valide*. Son objet est de discuter les caractéristiques des jugements considérés non comme phénomènes psychologiques, mais comme exprimant des connaissances et des croyances ; en particulier, elle cherche à déterminer les conditions auxquelles nous avons le droit de passer de certains jugements donnés à d'autres jugements qui en sont la conséquence... Elle peut donc être appelée une science normative ou régulative ; elle possède ce caractère en commun avec l'éthique et l'esthétique. »

1. « La logique est... l'examen de cette partie du raisonnement qui repose sur la manière dont les inférences sont formées... Elle n'a rien à faire dans cette mesure avec la vérité des faits, opinions ou présomptions d'où l'inférence est tirée : elle prend garde simplement que cette inférence soit certainement vraie, si les prémisses sont vraies. »

Sur **Logicisme.** — Nous avions mis ce terme entre guillemets dans la 1re édition de ce Vocabulaire (fasc. 13, 1910), à titre de néologisme encore discuté. L'emploi en était critiqué par **H. W. Carr** et **C. Ranzoli,** défendu par **L. Boisse.** Mais depuis cette époque il est devenu, très usuel et M. Ranzoli lui a consacré lui-même un article dans la 3e édition de son *Dizionario di Scienze filosofiche* (1926).

Sur **Logique.** — *Origine de ce terme.* On ne sait exactement ni par qui, ni à quelle époque il a été employé au sens moderne. PRANTL (*Geschichte der Logik im Abendlande*[1], I, 535-536) cite les principaux textes qui se rapportent à cette question et suppose, d'après une indication de BOÈCE, qu'il peut avoir été créé par les commentateurs d'Aristote pour opposer l'*Organon* de celui-ci à la « Dialectique » stoïcienne (peut-être au temps d'Andronicus de Rhodes). En tout cas il est employé par CICÉRON, *De finibus*, I, 7 ; et l'usage qui en est fait chez Alexandre d'Aphrodisias et chez Galien paraît montrer qu'il était devenu tout à fait courant à leur époque. (Référence communiquée par **R. Eucken.**)

L'usage de ce mot est courant à partir des Stoïciens : cf. le texte de Chrysippe (Frag. Vet. Stoïc., II, n° 42) qui donne τὰ λογικὰ θεωρήματα comme une des trois espèces de « philosophie ». **(E. Bréhier.)**

Sur les différents sens du mot Logique. — La question est des plus compliquées : il me semble que les sens possibles — et en même temps historiques — du mot *logique* pourraient se ramener à trois, correspondant à trois sens du mot *vérité.*

1° Il y a une vérité objective, intrinsèque des choses. Un phénomène déterminé par un autre, suivant les lois de la nature, est *vrai*, un phénomène qui nous apparaît en dehors de toute connexion naturelle est faux et n'est qu'un rêve. Il y a, par suite, une logique qui est la science de la vérité objective des choses, ou des conditions *a priori* de toute existence : c'est la logique transcendentale de Kant.

2° Il y a une vérité subjective (la seule dont le vulgaire ait l'idée) qui est la conformité de nos pensées aux choses telles qu'elles existent en elles-mêmes. Il y a par suite une logique subjective, qui est l'ensemble des moyens que nous devons employer pour parvenir à nous représenter les choses telles qu'elles sont : par exemple les méthodes de Mill.

3° Il y a enfin une vérité, ou plutôt une nécessité de penser, purement hypothétique, qui consiste en ce que, telle chose étant supposée vraie (alors même qu'elle serait fausse), telle autre, qui s'ensuit, doit être tenue aussi pour vraie ; et il y a une science de cette vérité hypothétique qui est la logique de la conséquence ou la syllogistique.

Il me semble que c'est ce troisième sens du mot *logique* qui est le plus conforme à l'étymologie, la logique ainsi entendue étant la fonction propre du λόγος pris en lui-même, exerçant sa force déductive en dehors de tout commerce actuel avec les choses.

Il me semble aussi que ce sens est le plus répandu. C'est en ce sens qu'on dit non seulement que le langage, mais même que la conduite d'un homme est logique.

On pourrait dire que la vérité hypothétique, objet de la syllogistique, est subjective à la seconde puissance ; elle est vérité, non pour un esprit en général, mais pour celui *qui a déjà supposé que*, ... etc.

La logique, dans le premier et le troisième sens, est une science qui porte sa

1. *Histoire de la Logique dans l'Occident.*

b) Logique symbolique : algorithme* où l'on combine des notations purement formelles, définies par une axiomatique décisoire et abstraite, et telles que le système ainsi constitué soit susceptible d'être appliqué à la Logique, définie comme ci-dessus. Cf. *Algèbre* de la Logique.*

Le nom propre de cette branche d'études est *Logistique**.

2° *Logique générale* (quelquefois *logique matérielle ;* mais cette expression est obscure), ayant pour objet de déterminer, parmi toutes les opérations discursives de l'esprit, lesquelles conduisent à la vérité et lesquelles conduisent à l'erreur. Elle comprend ainsi non seulement l'étude des implications rigoureuses, mais celle des opérations inductives, des hypothèses, des méthodes scientifiques, etc., considérées au point de vue de leur valeur probante.

B. Manière de raisonner, telle qu'elle s'exerce en fait. — On dit quelquefois, en ce sens, *logique naturelle.*

« La logique naissante est brute et fruste ; le raisonnement primitif est au raisonnement des logiciens ce que les instruments de l'âge de pierre sont à nos outils perfectionnés. — Dans ce mélange confus de vrai et de faux... une séparation s'établit entre le raisonnement qui renferme la preuve, et le raisonnement qui échappe à la preuve, quoiqu'il la simule, entre la logique rationnelle et la logique des sentiments. » Th. RIBOT, *Logique des sentiments*, Préface, VIII-IX.

En particulier, chez Auguste COMTE, art de convaincre en mettant en jeu les sentiments : « On doit regarder comme plus sûre qu'aucune autre la logique des sentiments, c'est-à-dire l'art de faciliter la combinaison des notions d'après la connexité des émotions correspondantes. » *Politique positive*, 1re éd., II, 239.

C. Analyse des formes et des lois de la pensée, soit au point de vue rationaliste et critique, soit au point de vue expérientiel et descriptif :

1° Au point de vue critique :

« Die Wissenschaft von den nothwendigen Gesetzen des Verstandes und der Vernunft überhaupt, oder (welches einerlei ist) von der blossen Form des Denkens überhaupt, nennen wir nun *Logik*[1]. » KANT, *Logik*, Introduction, § 1.

« In einer transcendentalen Logik isoliren wir den Verstand (so wie oben in der transcendentalen Aesthetik die Sinnlichkeit) und heben bloss den Theil des Denkens aus unserem Erkenntnisse heraus, der lediglich seinen Ursprung in dem Verstande hat[2]. » *Kritik der reinen Vernunft*, 2e partie, Introduction, § 2 ; A, 61 ; B, 86.

La logique, en ce sens, découvre les « lois » de l'esprit ; par suite, elle détermine les conditions de l'expérience ; et même enfin, si toute réalité est l'œuvre de l'esprit, elle établit les lois fondamentales du réel. (Cf. ci-dessous, dans la *Critique*, les définitions de HEGEL et de HAMILTON).

2° Au point de vue descriptif :

La « Logique génétique » (J. M. BALDWIN, *Thought and things, or Genetic Logic*) est l'étude génétique de la connaissance, considérée comme fonction psychique. Elle comprend trois ordres de problèmes : 1° Comment fonctionne la faculté de connaître ? 2° A quoi sert-elle ? 3° Quels en sont les résultats ? (*Ibid.*, tome I, pp. 9-11.) L'auteur l'oppose à la Logique pure, ou « Logique du Logicien », et à la Logique dialectique (hégélienne) ou « Logique du métaphysicien ».

« Logique réelle » se prend en deux sens : 1° Dans l'ouvrage qui vient d'être cité, M. BALDWIN applique l'expression *Real Logic* à la partie de la Logique génétique qui a pour objet d'expliquer l'idée de réalité et la connaissance du réel. — 2° M. MARTIN-GUELLIOT a proposé d'appeler ainsi l'ensemble de tous les problèmes qui concernent la logique au sens **B**, tel qu'il est défini ci-dessus (Du fonctionnement réel de l'intelligence, *Le Spectateur*, avril 1909, p. 9) ;

1. « Nous appelons ici *Logique* la science des lois nécessaires de l'entendement et de la raison en général, ou, ce qui revient au même, de la simple forme de la pensée en général. » — 2. « Dans une Logique transcendentale nous isolons l'entendement (comme nous l'avons fait plus haut dans l'esthétique transcendentale pour la faculté de sentir) et nous ne retenons de nos connaissances que cette partie de la pensée qui a sa source exclusive dans l'entendement. »

justification en elle-même ; dans le second elle est plutôt un *art*, et se compose surtout de *procédés* dont le succès établit la valeur.

C'est donc le sens défini dans la citation de De Morgan que je propose de faire prédominer, ou tout au moins ressortir, comme le plus étymologique et le plus usuel. **(J. Lachelier.)**

On pourrait, semble-t-il, spécifier comme suit le concept de « logique » (sens **A**) :

1. La *Logique générale* est l'étude des procédés valides et généraux par lesquels nous arrivons à la vérité. Elle cherche à quelles conditions notre pensée est claire et bien définie, nos concepts adéquats, nos inductions solides, nos inférences justifiées.

2. Elle admet une branche spécialement importante, la *logique déductive*, étude des procédés par lesquels nous passons d'une vérité donnée à une autre, suivant des lois rigoureuses et démonstratives.

La logique déductive comprend elle-même :

a) D'un côté, la logique qu'on peut appeler opératoire, étude des lois intuitives de la démonstration, qui comprend à la fois l'analyse des opérations élémentaires du raisonnement déductif, de leurs propriétés, de leurs enchaînements, et la réflexion sur l'ensemble des problèmes connexes, la philosophie de la démonstration. (On peut employer pour cette dernière branche d'études le mot « métalogique ».)

b) D'un autre côté, la construction effective de divers algorithmes logiques, considérés soit comme de purs jeux formels, soit comme l'image de vérités physiques ou expérimentales au sens le plus large.

L'expression *Logique formelle* semblerait devoir être réservée au premier de ces deux sens.

La première logique *(a)* est évidemment la condition et l'instrument de la seconde. Elle fait abstraction du contenu particulier des notions, mais non de leur contenu général (à savoir d'être des concepts, des propositions, des implications, pensés comme tels et non des symboles aux propriétés conventionnelles). **(René Poirier).**

— Peut-être y aurait-il lieu de tenir compte d'expressions qui, pour être relativement nouvelles, n'en expriment pas moins une vérité importante qui leur donnera peut-être de devenir classiques. Il y a une « logique sociale », une « logique morale », etc. ; et, réunies à la logique intellectuelle, ces diverses « logiques » de la pensée et de la vie formeraient la *Logique générale*. Toutes ont pour but de manifester l'inévitable tendance à l'organisation, et, en conséquence, les solidarités et les répercussions qui règlent ou sanctionnent le devenir des choses, de la science et de l'action. Toutes les formes de l'être *sont* sans doute ; mais il y a, en toutes, un principe de sélection, d'intelligibilité, de critique interne, d'adaptation ou de justice immanente, dont il est possible et désirable d'étudier le développement réel ; et c'est la *logique générale* qui aurait à jouer ce rôle. **(M. Blondel.)**

— Je définis ordinairement la logique la *technique des techniques intellectuelles*, c'est-à-dire l'étude des procédés généraux par lesquels l'intelligence démêle le vrai du faux. Chaque science a sa méthode ou sa technique. La logique établit la *technique générale*. Cette définition embrasse à la fois les définitions anciennes et les extensions modernes de la logique. Elle permet également de déterminer dans

et cet usage a été généralement suivi par les collaborateurs de cette revue.

D. (Opposé à *illogisme.*) Enchaînement régulier et nécessaire, soit des choses, soit des pensées : « La logique infaillible de la nature ; la logique des événements historiques ; la logique d'une situation. » — « La logique du discours musical. » Suite logique d'idées : « Il y a peu de logique dans les rêves. » — Ce sens est plus littéraire que philosophique. Il n'est pas, cependant, sans rapport avec l'usage hégélien de ce mot.

CRITIQUE

1. Le sens propre du mot *Logique*, que la très grande majorité des membres et correspondants de la Société s'accorde à recommander, est le sens **A.** La définition ci-dessus est sensiblement équivalente à celle de SIGWART (*Logik*, Einleitung, § 1). Elle est aussi très voisine des définitions de MILL (*Logic*, Introd., § 2-4), de RABIER (*Logique*, ch. I, § 1) et de WUNDT (*Logik*, Einleit., 1) qui présentent cependant le caractère d'insister un peu plus sur cette présupposition qu'il existe des sciences, fournissant une connaissance vraie, dont la Logique a pour objet de dégager les conditions.

Les sens **B, C, D,** sont à la fois plus récents et moins précis. On n'est véritablement sur le domaine de la logique que si l'on considère des opérations mentales ou des procédés de démonstration au point de vue de leur *validité.*

Voir *Logistique**, Critique.

2. Nous avons éliminé de cet article l'opposition traditionnelle entre les définitions qui font de la logique une « science » et celles qui en font un « art ». On en trouve un recueil dans la Préface de MANSEL à son édition des *Artis Logicæ Rudimenta* d'ALDRICH et dans l'article *Logik* d'EISLER.

Parmi celles qui relèvent surtout le caractère pratique de la Logique et son utilité pour diriger les opérations de l'esprit (ce sont les plus anciennes et les plus nombreuses), on peut citer les suivantes :

« Visum est antiquæ philosophiæ ducibus ut ipsarum ratiocinationum, quibus aliquid inquirendum esset, naturam penitus ante discuterent, ut his purgatis atque compositis, vel in speculatione veritatis, vel in exercendis virtutibus uteremur. Haec est igitur disciplina... quam *Logicen* Peripatetici veteres appellaverunt. » BOÈCE, *In Top. Ciceronis*, I, 1045 A. « Est autem finis *Logicæ* inventio judiciumque rationum. » ID., *In Porphyrium*, 74 D. — « Ars quædam necessaria est, quæ sit directiva ipsius actus rationis, per quam scilicet homo in ipso actu rationis ordinate, faciliter et sine errore procedat ; hæc ars est Logica, id est rationalis scientia. » S. THOMAS D'AQUIN, *Comm. des seconds analytiques*, livre I, 1 *a* (*in* SCHUTZ, V°.) — « La Logique est l'art de bien conduire sa raison dans la connaissance des choses, tant pour s'instruire soi-même que pour en instruire les autres. » *Logique* de PORT-ROYAL, Introd., § 1. — « Est igitur logica ars instrumentalis dirigens mentem in cognitione rerum. » ALDRICH, *Artis Logicae rudimenta*, § 1, 1692.

« The business of Logic is to help us to think clearly and objectively, express ourselves plainly and accurately, reason correctly and estimate aright the statements and arguments of others[1]. » AIKINS, *The principles of Logic*, ch. I.

La distinction de la *Logica docens* et de la *Logica utens*, courante chez les scolastiques, est une subdivision de la logique ainsi définie. Il semble qu'elle ait été entendue de deux façons : 1° comme opposition de la Science et de l'Art (notamment chez DUNS SCOT) ; 2° comme opposition de l'art en tant qu'enseigné et de l'art en tant qu'attitude pratique *(instrumentalis habitus)*, c'est-à-dire de la logique au sens **A** et de la logique au sens **C.** Voir les textes cités dans la note de MANSEL sur le passage d'Aldrich et dans sa préface au même ouvrage, page LIX, notamment celui-ci : « Logica docens dicitur quæ præcepta tradit ; utens, quæ præceptis utitur. » BURGERSDYCK, *Institutiones logicæ.*

3. Nous avons également éliminé l'expression *Logique pure*, parce qu'elle est essentiellement équivoque. Elle s'empoie en trois sens : 1° comme synonyme de *logique formelle ;* 2° pour opposer la logique proprement dite, normative, à la psychologie de l'entendement et des autres fonctions intellectuelles qui contribuent à la connaissance (v. p. ex. BALDWIN, cité plus haut ; HUSSERL, *Logische Untersuchungen*, I, 1, etc.) ; 3° au sens Kantien, pour désigner l'analyse critique des principes « purs » *(reine)* de l'entendement, c'est-à-dire des principes considérés comme indépendants de toute expérience. (V. *Crit. de la Raison pure*, Logique transcendentale, Introd., § 1 ; A. 52 ; B. 57 et suiv.) Il l'oppose à la « Logique appliquée » *(angewandte)*, qui traite de l'attention, des causes de l'erreur, des états de doute et de scrupule, de la persuasion, etc., en tant que moyens ou obstacles pour la connaissance de la vérité.

« Die Logik ist eine Vernunftwissenschaft nicht der blossen Form, sondern der Materie nach ; eine Wissen-

1. « Le rôle de la Logique est de nous aider à penser clairement et objectivement, à nous exprimer nettement et exactement, à raisonner correctement, et à estimer avec justesse les énonciations et les arguments d'autrui. »

quelle mesure la technique spéciale d'une science relève de la logique. A ce point de vue, nos logiques appliquées commettent des confusions regrettables et répandent l'erreur que la logique peut dispenser d'une initiation technique (par exemple en histoire ou en physique). **(F. Mentré.)**

— La logique, d'après sa signification fondamentale, implique toujours le sujet pensant, sa volonté, ses intentions, et cela dès le premier abord, tandis que la psychologie peut commencer avec la pensée comme un fait de nature impersonnelle, avec un certain *il pense* (comme *il pleut, il fait du vent*) qui peut ne pas être du tout personnel au moment *où il est vécu* et qui ne le devient que pour l'analyse postérieure. Cette distinction peut être utile dans les discussions si fréquentes en Allemagne en ce moment sur l'interprétation de la théorie de la connaissance comme psychologie ou comme logique (pure, transcendentale). **(Wl. Iwanowsky.)**

— On admet généralement la formule inverse : à savoir que la logique considère les pensées en elles-mêmes, impersonnellement, abstraction faite de toute individualité et de toute intention du sujet, tandis que la psychologie retient celle-ci. La différence signalée par M. Iwanowsky se ramènerait plutôt à la distinction de la pensée étudiée *in fieri*, et de la pensée considérée à la limite supérieure de son développement ; ce qui suppose en effet le passage par la vie individuelle et consciente : mais à ce point d'achèvement, elle s'en détache de nouveau et se présente sous un aspect objectif. **(A. L.)**

— L'idée de la « logique pure » et de la « logique transcendentale » considérée comme fournissant les principes de la « métaphysique » me paraît réunir chez Kant deux éléments hétérogènes, et dont l'hétérogénéité apparaît nettement dans les textes cités à la fin de la *Critique* ci-dessus : d'une part, l'opposition radicale de l'entendement et de la sensibilité, et celle de l'*a priori* et de l'*a posteriori* (oppositions qui ne se confondent pas, puisqu'il existe des *formes a priori* de la sensibilité) ; de l'autre, l'opposition de la pensée normale et de la pensée anormale, du valide et du non-valide *(wie der Verstand denkt... wie er denken soll*[1]*)*. La

1. « Comment l'entendement pense... comment il doit penser. »

schaft *a priori* von den nothwendigen Gesetzen des Denkens, aber nicht in Ansehung besonderer Gegenstände, sondern aller Gegenstände überhaupt; also, eine Wissenschaft des richtigen Verstandes und Vernunftgebrauchs überhaupt, aber nicht subjectiv, d. h. nicht nach empirischen (psychologischen) Principien (wie der Verstand denkt), sondern objectiv, d. i. nach Principien *a priori* (wie er denken soll[1]). » (KANT, *Logik*, Einleitung, § 1.)

Cet usage a donné naissance à celui de Hegel : « Die Logik ist die Wissenschaft der reinen Idee, das ist der Idee im abstrakten Elemente des Denkens[2]... » (*Logik*, Vorbegriff ; *Encyclopedie*, § 19) ; et à celui de HAMILTON : « Logic is the Science of the Laws of Thought as Thought[3]. » (*Logic*, Lect. I.) Il faut entendre par là, ajoute-t-il, qu'elle a pour objet non seulement les formes de la pensée par opposition à la matière, mais les formes nécessaires qui constituent la nature de la pensée, et peuvent en être appelées les lois. (*Ibid.*, Lect. II.)

Sur la légitimité de ce sens kantien et post-kantien, voir les *Observations*.

Rad. int. : Logik.

1. « La logique est une science de la raison non seulement par sa forme, mais par sa matière ; une science *a priori* des lois nécessaires de la pensée, non pas à l'égard de certains objets, mais de tous les objets en général ; — par suite, une science du droit usage de l'entendement et de la raison en général, non pas subjectivement, c'est-à-dire suivant des principes empiriques, psychologiques (comment l'entendement pense), mais objectivement, c'est-à-dire d'après des principes *a priori* (comment il doit penser). — 2. « La logique est la science de l'Idée pure, c'est-à-dire de l'Idée dans l'élément abstrait de la pensée... » — 3. « La logique est la science des lois de la pensée en tant que pensée. »

2. LOGIQUE, adj. — D. *Logisch ;* E. *Logical ;* I. *Logico.*

A. (Opposé soit à *physique*, soit à *moral.*) Qui concerne la logique, ou les faits étudiés par la logique, dans tous les sens du mot.

B. (Opposé à *illogique.*) Conforme aux lois de la logique.

C. (Opposé à *rationnel ;* sens nouveau et encore assez rare.) Qui concerne les fonctions de l'entendement, ou qui en résulte ; qui présente un caractère discursif.

CRITIQUE

L'adjectif *logique* est même beaucoup plus large que le substantif. Il sert notamment, de la manière la plus courante et la moins contestée, à remplacer un adjectif qui fait défaut, et qui dériverait du mot *entendement.* « Les fonctions logiques. » — « Les opérations logiques. » « Les éléments logiques de la connaissance. » *Intellectuel*, qui se dit aussi en ce sens, faute de mieux, a plus d'extension qu'*entendement.* — Il paraît donc impossible de supprimer en français cet emploi, quoique l'usage correspondant du substantif soit très généralement désapprouvé par les membres de la société. (Voir ci-dessus, *Logique*-1, observations et critique.) Mais, dans une langue artificielle, il serait recommandable de spécifier ce sens.

Rad. int. : **A.** Logikal (*au sens descriptif*, intelektal) ; **B.** Logikoz ; **C.** Diskursiv.

« LOGISTIQUE », D. *Logistik ;* E. *Logistic ;* I. *Logistica.*

Logique algorithmique*. Terme proposé au Congrès de Genève (septembre 1904) par M. ITELSON. « MM. Itelson, Lalande et Couturat, sans entente ni communication préalable, se sont rencontrés pour donner à la logique nouvelle le nom de logistique. Cette triple coïncidence semble justifier l'introduction de ce mot nouveau plus court et plus exact que les locutions usuelles : Logique symbolique, mathématique, algorithmique, Algèbre de la Logique. » (L. COUTURAT, Compte rendu du Deuxième Congrès de philosophie, *Revue de métaphysique*, 1904, p. 1042.)

CRITIQUE

1. On applique quelquefois ce terme aux théories qui se proposent de ramener les principes des mathématiques à la logistique, telle qu'elle est définie ci-dessus. Mais il n'y a là qu'une association d'idées propre à créer une confusion. Il faut distinguer la logistique en elle-même et les théories de tel ou tel logisticien.

2. Un algorithme n'est une logistique (et à plus forte raison ne peut être appelé une logique) que dans la mesure où il est apte à servir l'instrument à la logique*, au sens fondamental de ce mot, c'est-à-dire à la connaissance des opérations intellectuelles valables pour le discernement du vrai et du faux, et pour la preuve de la vérité. Une combinatoire, et les règles qui peuvent s'y attacher (par exemple la schématisation d'un standard téléphonique) peut être qualifiée de « logique », *adjectivement*, en tant qu'elle respecte les conditions générales de la logique : mais elle ne constitue pas pour autant *une* logique.

Rad. int. : Logistik.

LOGOMACHIE, du G. λογομαχία, combat de paroles, dispute ; D. *Wortstreit, Logomachie ;* E. *Logomachy ;* I. *Logomachia* (peu usité).

Proprement : discussion dans laquelle les interlocuteurs prennent les mêmes mots en des sens différents. « (Abélard) avait un peu trop de penchant à parler et à penser autrement que les autres ; car, dans le fond, ce n'était qu'une logomachie : il changeait l'usage des termes. » LEIBNIZ, *Théodicée*, 2e partie, § 171. (Il s'agit de la proposition : « Dieu ne peut faire que ce qu'il fait. »)

Le mot s'emploie quelquefois, par extension, en parlant d'une argumentation purement verbale, portant sur des termes mal définis.

LOI, G. νόμος ; L. *Lex ;* D. *Gesetz ;* E. *Law* (plus large, signifie également *droit, justice, magistrature ;* le vieux français prenait aussi *loi* dans un sens beaucoup plus étendu que le sens actuel) ; I. *Legge.*

A. Règle générale et impérative (quelquefois système de règles impé-

logique, conçue au premier sens, est l'étude des conditions *nécessaires* de la pensée, c'est-à-dire des conditions sans lesquelles la pensée serait *inexistante*, sans lesquelles elle ne pourrait se constituer ; et par suite elle détermine des conditions de toute réalité connue. Au contraire, du second point de vue, la logique est l'étude des conditions *obligatoires* de la pensée, c'est-à-dire des conditions auxquelles elle peut se soustraire, et auxquelles, en fait, elle se soustrait souvent, mais sans lesquelles elle est *erronée*. Cette dualité fondamentale me paraît vicier gravement l'usage kantien de ce mot, et ceux qui en dérivent. **(A. L.)**

Sur **Logistique.** — Le sens défini dans le texte du vocabulaire est nouveau, mais le mot lui-même est ancien. Il désignait au moyen âge le *calcul pratique* en tant qu'opposé à l'arithmétique théorique. **(L. Couturat. — R. Berthelot.)**

Ce sens vient de Platon (*Charmide*, 165 E), qui appelle l'arithmétique pratique λογιστικὴ τέχνη, ou encore λογιστική, substantivement (*Gorgias*, 450 D, *Républ.*, 525 B, etc.). Mais Wallis (*Lettre à Leibniz*, du 16 janvier 1699[1]) le prend en un autre sens, qu'il attribue aussi à l'antiquité : « Arithmeticam et Logisticam distinguebaut Veteres, illam ad *Numerorum integrorum* considerationem accomodando, hanc item ad *Fractionum* et quarumcumque rationum seul λόγων considerationem. » — Sur l'histoire de ce mot, voir aussi Hobbes, *Logica*, VI, ad finem ; COURNOT, *Correspondance de l'Algèbre et de la Géométrie*, §§ 11, 16, 139, etc.

1. Publiée dans la correspondance de Leibniz (Dutens, III, 133).

ratives, législation) régissant du dehors l'activité humaine.

1° Imposée, sans déclaration expresse, par l'usage, la coutume, la tradition. « ... Ἀγράφους νόμους... τοὺς γ'ἐν πάσῃ χώρᾳ κατὰ ταὐτὰ νομιζομένους. » (Xénophon, *Mémorables*, IV, 4. Cf. Platon, *Lois*, VII, 793 A sqq.) — « Les lois de la mode. » — « J'ai compté mes aïeux, suivant leur vieille loi. » (Vigny, L'esprit pur, dans *Les Destinées*, 180.)

2° Formulée et promulguée, en termes authentiques, par l'autorité souveraine d'une société. « Il ne suffit pas que le prince, ou que le magistrat souverain, règle les cas qui surviennent suivant l'occurrence, mais ... il faut établir des règles générales de conduite, afin que le gouvernement soit constant et uniforme : et c'est ce qu'on appelle *lois*. » (Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, livre I, art. IV, prop. 1.) — Les lois de cette sorte sont appelées *lois positives**, par opposition aux lois morales ou divines, considérées comme « naturelles ». Cf. *Droit naturel*, *Droit positif*.

3° Exprimant la volonté de Dieu : « L'ancienne Loi ; la nouvelle Loi. » — « Dieu parut publiquement, et fit publier la Loi en sa présence avec une démonstration étonnante de sa majesté et de sa puissance. » (Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 2e partie, ch. III.) — En tant qu'elle exprime la volonté de Dieu par des règles générales et promulguées, la Loi s'oppose à la Grâce : « La Loi n'a pas détruit la nature, mais elle l'a instruite ; la Grâce n'a pas détruit la Loi, mais elle la fait exercer. » (Pascal, *Pensées*, édit. Brunschvicg, n° 520.)

B. Par suite, exercice d'une autorité ; contrainte imposée par les hommes ou les choses. « Subir la loi du vainqueur. » « Βλέπω δὲ ἕτερον νόμον ἐν τοῖς μέλεσί μου, ἀντιστρατευόμενον τῷ νόμῳ τοῦ νοός μου. » (S. Paul, *Épître aux Romains*, VII, 23. Cf. *Ibid.*, 21.)

C. Règle obligatoire, exprimant la nature idéale d'un être ou d'une fonction, la norme à laquelle il doit se conformer pour se réaliser. — Notamment :

1° Les « *lois de l'esprit* » (D. *Denkgesetze ;* E. *Laws of thought*), au sens où cette expression désigne les axiomes fondamentaux auxquels la pensée doit être conforme pour avoir une valeur logique. — On a pensé longtemps qu'ils se réduisaient aux trois principes d'identité, de contradiction et de milieu exclu ; mais il est aujourd'hui presque universellement admis par les logiciens que ces principes ne forment qu'une partie du système minimum de postulats nécessaire à n'importe quel raisonnement. Voir l'article *Lois de l'esprit**.

2° Au point de vue moral, la « Loi naturelle » est le principe du bien tel qu'il se révèle à la conscience. « Lex naturæ nihil aliud est, nisi lumen intellectus insitum nobis a Deo per quod cognoscimus quid agendum et quid vitandum. » (Saint Thomas d'Aquin, *De duobus præc. charitatis*, etc., § 1. « La loi de la lumière naturelle, qui veut que nous fassions à autrui ce que nous voudrions qu'on nous fit. » (Montesquieu, *Esprit des lois*, X, 3. Cf. *Ibid.*, livre I, ch. II : « Des lois de la nature. »)

La « *loi morale* » (D. *Sittengesetz*, Kant ; E. *moral Law ;* I. *Legge morale*) est l'énoncé du principe d'action universel et obligatoire, auquel l'être raisonnable doit conformer ses actes pour réaliser son *autonomie*.

« Praktische Grundsätze sind Sätze welche eine allgemeine Bestimmung des Willens enthalten, die mehrere praktische Regeln unter sich hat. Sie sind subjektiv, oder *Maximen*, wenn die Bedingung nur als für den Willen des Subjects gültig von ihm angesehen wird ; objectiv aber, oder praktische *Gesetze*, wenn jene als objectiv, d. i., für den Willen jedes vernünftigen Wesens gültig erkannt wird[1]. » (Kant, *Kritik der prakt. Vernunft*, livre I, ch. I, § 1.) Il n'y a d'ailleurs, selon lui, qu'une seule formule qui réponde à cette condition et qui constitue *la* loi morale : « Handle so, dass die Maxime deines Willens jederzeit zugleich als Prinzip einer allgemeinen Gesetzgebung gelten könne[2]. » (*Ibid.*, § 7.)

3° Les « lois d'un genre » en esthétique sont les conditions qu'une œuvre doit remplir pour réaliser pleinement l'idéal du genre auquel elle appartient.

1. « Les principes pratiques sont des propositions qui contiennent une détermination générale de la volonté, à laquelle sont subordonnées plusieurs règles pratiques. Ils sont subjectifs ou *maximes* quand la stipulation n'est considérée par le sujet que comme valable pour sa propre volonté ; objectifs, au contraire, ou *lois* pratiques, si celle-ci est reconnue pour objective, c'est-à-dire valable pour la volonté de tout être raisonnable. »
— 2. « Agis toujours en sorte que la maxime de ta volonté puisse être en même temps un principe valable de législation universelle. »

Sur **Loi.** — Article complété d'après les observations de MM. **Drouin** et **Mentré.** — Sur l'histoire et sur les sens divers de ce mot, voir Eucken, *Die Grundbegriffe der Gegenwart*, 173-186, et *Geistige Strömungen der Gegenwart*, B, 3.

A l'époque classique, en Grèce, νόμος prend une acception spéciale : il y a « d'une part les θεσμοί, prescriptions rituelles autant que législatives ; on ignore la date de leur origine, mais, on ne doute pas qu'elles aient été établies de toute éternité par les dieux... Elles sont répétées de siècle en siècle par la tradition orale... D'autre part, il existe une loi qui ne doit rien à la révélation, le νόμος. Ici tout est humain. La loi dont il s'agit a pour caractère essentiel d'être écrite... celui qui l'a faite y attache son nom. » Glotz, *La cité grecque*, p. 158. On pourrait rapprocher de cette opposition celle que signale Granet en Chine : « Le magistrat doit appliquer la loi... ; il doit la publier ; ... c'est la publication qui lui confère son caractère obligatoire. Les premiers codes sont gravés sur des chaudières[1]... (puis) les lois doivent être réunies et affichées sous formes de tableaux. A la loi *(fa)* s'oppose le *chou*, les recettes (de gouvernement) qui doivent demeurer secrètes, etc. » Granet, *La pensée chinoise*, p. 464-465. **(E. Bréhier.)**

Il y a cependant quelques réserves à faire sur l'opposition indiquée par Glotz, et sur le caractère essentiellement écrit de νόμος. Sans doute, dans le célèbre passage de Sophocle, ce qu'Antigone oppose au décret du tyran, ce sont les ἄγραπτα θεῶν νόμιμα (*Antigone*, 451-452) qui dans sa pensée ne sont peut-être pas des νόμοι, au sens propre du terme. (Cependant un passage de Démosthène, *Sur la Couronne* (317, 22-23) appelle νόμιμα les lois écrites, et justement en y opposant les νόμοι ἄγραφοι). Mais chez Aristote la distinction des lois écrites et non écrites se rencontre fréquemment. Dans la *Rhétorique*, il remarque que la loi (νόμος) peut être soit propre à un peuple, soit commune : la première est la loi écrite ; la seconde ὅσα ἄγραφα παρὰ πᾶσιν ὁμολογεῖσθαι δοκεῖ (1368b7-9). Même passage dans la *Rhét. à Alexandre*, 1421b-1422a). Un peu plus loin, il distingue dans les lois d'un même peuple τὸν μὲν ἄγραφον, τὸν δὲ γεγραμμένον (1373b6). Même distinction dans l'*Éthique à Nicomaque*, 1180a, 1180b, dans la *Politique*, 1319b, 1320a, etc. En d'autres passages il oppose simplement « la loi écrite », ou même « la loi » sans plus, à la vérité (morale), p. ex. *Rhét.*, 1374a36, 1384b27.

D'autre part, Platon appelle θεσμός, que M. Léon Robin traduit par *institution*, une règle de conduite qu'il propose aux Syracusains (*Lettres*, VIII, 355 B) : mettre la sagesse au-dessus de la santé, la santé au-dessus des richesses. Il leur recommande de s'en faire une loi (νόμος) dont l'expérience leur prouvera l'excellence s'ils la mettent en pratique. D'après Bailly, v° θεσμός, ce mot s'employait en parlant des lois de Dracon et νόμος en parlant de celles de Solon. Il y a donc eu beaucoup d'élasticité dans l'emploi de ces termes ; il reste pourtant vrai que νόμος désigne

1. Instruments de supplice en Chine.

Les « lois de l'art » sont les conditions générales auxquelles on admet qu'une œuvre doit satisfaire pour avoir une valeur : « Exprimer l'idéal et l'infini d'une manière ou d'une autre, telle est la loi de l'art. » (V. Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, 9e leçon.)

D. Formule générale (constative, non impérative) telle qu'on puisse en déduire d'avance les faits d'un certain ordre, ou plus exactement ce que seraient ces faits s'ils se produisaient à l'état d'isolement : « La loi de Mariotte ; la loi de la chute des corps ; la loi d'Ohm. » Le mot, en ce sens, se dit exclusivement : 1° des « lois de la nature » suggérées et vérifiées par l'expérience, et des lois de la vie mentale, considérées comme analogues aux lois naturelles : « La loi de l'habitude » ; 2° des conditions imposées d'avance, arbitrairement, à une certaine transformation mathématique : « Une quantité assujettie à varier suivant telle loi. » Il ne se dit pas des rapports statiques abstraits : on ne parle pas de la « loi du carré de l'hypoténuse » ni des « lois des sections coniques ».

Ce terme s'applique, par extension, à toute formule générale résumant certains faits naturels, même si elle ne constitue pas un énoncé formel, et ne permet pas de déduire des connaissances déterminées : « Les lois des passions, la loi du progrès. »

« En vertu de la *loi de solidarité*, il existe à chaque moment de l'histoire tout un capital social que nul de nos contemporains n'a créé, mais dont ils profitent diversement. » (Jacob, *Devoirs*, p. 222.)

Sur ces deux sens, voir Louis Weber, Sur diverses acceptions du mot « loi » dans les sciences et en métaphysique, *Revue philosophique*, mai et juin 1894.

CRITIQUE

1. On distingue parmi les lois (au sens **D**) : 1° les lois *théoriques* ou *fonctionnelles* qui présentent la forme d'un jugement hypothétique de la 1re classe (toutes les fois que A est B, il s'ensuit que C est D) ; 2° les lois *historiques*, qui énoncent qu'un processus s'accomplit d'une certaine façon, ou que les choses sont disposées dans un certain ordre, p. ex. : « La loi d'évolution ; la loi de Bode ; les lois de Képler. » Quelques logiciens, notamment M. Adrien Naville, refusent le nom de *loi* à cette dernière sorte de formules. Voir *La notion de loi historique* dans les *Comptes rendus du Congrès de Genève*, 680-687.

2. Les différents sens du mot loi sont échelonnés en série continue, et reliés par des transitions étroites, entre deux sens limites : celui de règle impérative, antérieure aux faits qu'elle régit ; celui de formule générale, établie *a posteriori*, par l'étude des faits dont elle est la loi. Il est visible que le premier sens est originel, et qu'il résulte d'une réflexion très ancienne sur les prescriptions, écrites ou non, qui régissent l'activité de tout groupe social. Celles d'entre elles dont l'origine est inconnue sont rapportées aux Dieux, ou à Dieu. C'est ce que fait déjà Socrate, dans le passage de Xénophon situé plus haut ; il se conforme en cela aux traditions grecques, qui sont d'ailleurs celles de la plupart des peuples. On peut en rapprocher le célèbre discours d'Antigone, dans la pièce du même nom de Sophocle (v. 439-468).

Si l'on considère Dieu comme créateur ou comme architecte de l'univers, on est amené à se représenter les régularités de la nature comme l'effet de règles qu'il lui prescrit. D'où l'idée de « lois de la nature » conçues d'abord comme des décrets impératifs de Dieu, auxquels les choses désobéissent quelquefois : on trouve accidentellement la maladie caractérisée chez Platon par le fait que le sang se modifie παρὰ τοὺς τῆς φύσεως νόμους (*Timée*, 83 E), c'est-à-dire contrairement à l'Idée du corps humain normal. Mais cette expression n'est devenue usuelle qu'à l'époque des stoïciens. Elle est reprise au début de la philosophie moderne avec un import nettement religieux : « Opus quod operatur Deus a principio usque ad finem, summaria nempe naturæ lex... » (Bacon, *De dignitate*, III, ch. iv.) « [Dieu] maintient toutes les parties de la matière en la même façon et avec les mêmes lois qu'il leur a fait observer en leur création... De cela aussi que Dieu n'est point sujet à changer et qu'il agit toujours de même sorte, nous pouvons parvenir à la connaissance de certaines règles que je nomme *les lois de la nature.* » Descartes, *Principes*, II, 36 et 37. — Cf. Mill, *Logique*, livre III, ch. iv.

Mais, d'une part, l'intérêt principal de ces lois, en l'absence d'une cause finale que nous ignorons, se trouve dans leur rapport aux applications et aux prévisions qu'elles permettent ; de l'autre, l'expérience nous montre qu'il n'existe point de déviation qui soit analogue par rapport à ces lois à ce qu'est le crime ou la faute par rapport aux lois civiles et morales : « Il n'y a, dans la nature, rien de troublé ni d'anormal ; tout se passe suivant des lois qui sont absolues... Le mot exception est anti-scientifique : dès que les lois sont connues, il ne saurait y avoir d'exception. » (Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 1re partie, ch. i et 2e partie, ch. i.) On a donc posé, de ce point de vue, que toute loi qui n'est pas toujours obéie est une loi approximative ; et, dès lors, la notion de loi, complète-

le plus souvent la loi écrite, établie et promulguée par un législateur, ou par un décret du peuple. **(A. L.)**

Il me semble qu'une loi, d'une manière générale, énonce que quelque chose *doit* être ou arriver, ce qui peut s'entendre de quatre manières : 1° de ce qui ne peut pas ne pas arriver ; 2° de ce que l'on doit faire, dans un art, pour atteindre une fin ; ou mieux de ce que le véritable artiste fait de lui-même par une sorte d'instinct ; 3° de ce qu'un être raisonnable et libre se sent tenu de faire, soit que cette obligation résulte de sa nature même d'être raisonnable et libre, soit qu'elle résulte de la volonté divine ; 4° de ce qu'il doit faire comme citoyen, en vertu de la volonté du législateur. — A la première correspond la loi physique ou mathématique ; à la seconde, les lois téléologiques ; à la troisième, les lois morales et religieuse ; à la quatrième, la loi civile. Les lois logiques sont de la première sorte en tant qu'elles expriment une nécessité immanente aux objets de la pensée ; de la seconde en tant que l'esprit les connaît, et peut, quoique involontairement, les violer. **(J. Lachelier.)**

Il conviendrait, ce semble, de distinguer nettement trois sens et comme trois apports différents dans la formation du concept moderne de *loi :* sens qui ont paru d'abord s'opposer, mais qui tendent à se réconcilier.

1° La loi, c'est d'abord l'idée hellénique d'une distribution tout ensemble intelligible et mystérieuse, qui s'oppose aux dieux mêmes (μοῖρα, νέμεσις, fatum, etc.) ; elle est constitutive ou déclarative de la raison même ; elle s'exprime par le λόγος.

2° La loi, c'est le décret souverain d'une volonté transcendante et toute-puissante ; *dixit et facta sunt :* apport du monothéisme juif.

3° La loi c'est l'expression de l'ordre immanent, la formule des rapports mêmes qui dérivent de la nature, stable ou mobile, des choses, la traduction progressive des fonctions et des conditions mêmes de la vie.

La synthèse des trois ingrédients, en apparence hétérogènes, du mot *loi* me paraît s'opérer dans une conception qui voit en toute règle, en toute norme, en toute loi spéculative ou pratique la condition vraie et bonne d'un progrès de l'être qui a à la subir ou à y consentir. La loi est donc à la fois la traduction tâtonnante

ment dépouillée de tout caractère normatif, a pris le sens logique défini en **D.**

Ces deux sens-limites sont précis et stables ; mais l'usage du mot *loi* est justement fallacieux en ce qu'il recouvre très fréquemment des concepts mal définis et fluides, qui participent vaguement de l'un et de l'autre. Tel est le cas, notamment, dans le célèbre début de l'*Esprit des lois*, de MONTESQUIEU : « Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ; et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois... Il y a donc une raison primitive ; les lois sont les rapports qui se trouvent entre elles et les différents êtres, et les rapports de ces divers êtres entre eux... Ces règles sont un rapport constamment établi : entre un corps mû et un autre corps mû, c'est suivant les rapports de la masse et de la vitesse que tous les mouvements sont reçus, augmentés, diminués, perdus ; chaque diversité est uniformité, chaque changement est constance... Mais il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique ; car, quoique celui-là ait aussi des lois qui, par leur nature, sont invariables, il ne les suit pas constamment comme le monde physique suit les siennes... [L'homme] pouvait, à tous les instants, oublier son créateur : Dieu l'a rappelé à lui par les lois de la religion ; il pouvait à tout instant s'oublier lui-même : les philosophes l'ont averti par les lois de la morale ; fait pour vivre dans la société, il pouvait oublier les autres ; les législateurs l'ont rendu à ses devoirs par les lois politiques et civiles. » (Livre I : *Des lois en général*, ch. I.)

Il y a non seulement, dans ce chapitre, assimilation factice des « lois » civiles et des « lois » physiques, mais encore de ces dernières avec les « lois naturelles » prises au sens de règles morales. Enfin, ces « lois naturelles » elles-mêmes sont conçues comme des réalités semi-platoniciennes, exprimant la nature ou l'Idée de l'être auquel elles s'appliquent : « Avant toutes ces lois sont celles de la nature, ainsi nommées parce qu'elles dérivent uniquement de la constitution de notre être. » (*Ibid.*, chap. II.) Toutes ces équivoques subsistent encore dans le langage philosophique contemporain, et contribuent à maintenir l'illusion d'une morale de la nature, qui pourrait tirer, de lois scientifiquement *constatées*, un système de règles *normatives* de conduite. Il y a donc lieu de critiquer très attentivement toutes les formules de ce genre, et en particulier de substituer au mot de loi, toutes les fois que cela est possible, les termes non équivoques de « principe » ou de « formule » dans l'ordre scientifique, « d'impératif » ou de « règle appréciative » dans l'ordre normatif.

Rad. int. : (Au sens de loi positive et au sens de loi physique) : Leg *(Boirac)* ; — (au sens de règle impérative ou appréciative) : Norm.

Lois de l'esprit, D. *Denkgesetze ;* E. **A. B.** *Laws of thought ;* **C.** *Mental Laws ;* — I. *Leggi del pensiero.*

A. Axiomes fondamentaux auxquels la pensée *doit* se conformer pour être valide.

B. Les mêmes axiomes, considérés comme appliqués nécessairement par la pensée dans la représentation qu'elle forme du monde extérieur, et par suite comme cadres de cette représentation.

C. Lois (au sens **D** de ce mot) que suivent les phénomènes psychiques soit dans leur développement *(lois génétiques)*, soit dans leurs rapports entre eux et avec les phénomènes physiques (p. ex. lois de l'association des idées ; loi de Fechner).

CRITIQUE

Il a été longtemps admis qu'il n'y avait que quatre *lois de l'esprit* au sens **A**, et qu'on pouvait les diviser en deux groupes : 1° les trois principes d'identité, de contradiction, de milieu exclu, principes nécessaires et suffisants de tous les raisonnements formels et que l'on considérait, d'ailleurs, en général, comme des énoncés différents d'un seul et même axiome ; 2° le principe de « raison suffisante », de « possibilité de l'expérience », ou « d'universelle intelligibilité », considéré comme le principe des raisonnements concrets s'appliquant aux choses réelles. (Cf. LEIBNIZ, *Monadologie*, 31-32 ; KANT, *Critique de la Raison pure*, Anal. transcend., livre II, ch. II ; SCHOPENHAUER, *De la quadruple racine de la Raison suffisante ;* HAMILTON, *Logic*, I, Lect. V ; EISLER, Wörterbuch, V° *Denkgesetze*, 1re édition, p. 152.)

MM. PEANO, RUSSELL, COUTURAT ont montré par l'analyse logistique des raisonnements qu'en ce qui concerne la première classe, les trois principes énumérés ci-dessus sont irréductibles, et qu'en outre il en existe d'autres, également nécessaires au raisonnement, et dont on ne peut, dès à présent,

d'un ordre virtuel, la prospection d'un idéal transcendant, la réalisation progressive d'une perfection immanente. Ainsi comprise, elle est à la fois raison, volonté impérative, amour. Si onéreux que puisse paraître le commandement, il est pour le bien de qui doit se soumettre ; et l'hétéronomie la plus dure, la plus réelle, doit préparer le triomphe de l'autonomie véritable. **(M. Blondel.)**

Le sens **D** peut être précisé. Il résulte des analyses de Renouvier, de Cournot, etc., que la loi est une *fonction réelle* par opposition aux *fonctions possibles* des mathématiciens. C'est un rapport de variations corrélatives entre phénomènes mesurables. Les lois qualitatives ne sont que des lois globales, qui tendent vers la forme quantitative et mathématique. **(F. Mentré.)** — Il y a là, me semble-t-il, deux concepts différents. Une loi peut être globale sans être qualitative (lois exprimant mathématiquement des moyennes ou des totaux) ; d'autre part rien ne prouve qu'il n'y ait pas des relations qualitatives assez fixes pour permettre l'énoncé d'une formule hypothétique affirmant que le premier terme est toujours accompagné, ou suivi du second (si un animal est mammifère, il est vertébré ; — si deux corps de température différente sont mis en contact, le plus chaud cède de la chaleur au plus froid). **(A. L.)**

La manière dont Descartes définit *les lois de la nature* montre qu'il avait essentiellement en vue ce que nous appelons aujourd'hui les *principes de conservation*. — La conviction que ces lois ne sont sujettes à aucune exception, à aucune désobéissance analogues à ce qu'est le crime ou le délit par rapport aux lois civiles est une conviction récente, et à laquelle on trouverait encore des exceptions chez quelques esprits. **(E. Meyerson.)**

M. **Marsal** nous communique un texte de QUESNAY, *Le Droit naturel*, où sont mélangées intimement les diverses idées représentées ou suggérées par ce mot : « Les lois naturelles sont ou physiques, ou morales. On entend ici par loi physique le cours réglé de tout événement physique de l'ordre naturel évidemment le plus avantageux au genre humain. On entend ici par loi morale la règle de toute action humaine de l'ordre moral, conforme à l'ordre physique évidemment le plus avantageux au genre humain. Ces lois forment ensemble ce qu'on appelle la loi naturelle. Tous les hommes et toutes les puissances humaines doivent être soumis à ces lois souveraines. Instituées par l'Être Suprême, elles sont immuables et irréfragables, et les meilleures lois possibles, par conséquent la base du gouvernement le plus parfait, et la règle fondamentale de toutes les lois positives ; car les lois positives ne sont que des lois de manutention, relatives à l'ordre naturel évidemment le plus avantageux au genre humain. »

limiter le nombre. Voir notamment l'article de L. COUTURAT, Les principes des mathématiques (*Revue de métaphysique*, janvier 1904).

Il y a lieu de présumer qu'il en est de même pour le principe de raison suffisante. Voir *Principe* et *Raison**.

Pour ces raisons, et par suite de l'équivoque qui existe en outre entre les sens **A, B** et **C,** l'expression *lois de l'esprit* est très vague, et doit être remplacée partout où cela est possible par une formule qui ne prête pas à la confusion.

Loi d'intérêt, voir *Intérêt* ; **loi de Fechner, loi psychophysique,** voir *Fechner* ; **loi des grands nombres,** voir *Nombre**.

LOYALISME, D. *Lehntreue ;* E. *Loyalism ;* I. *Lealta, Lealtate* (plus larges).

Proprement : fidélité à un suzerain, à une autorité tenue pour légitime (cf. « *Le loyal serviteur* »). GUYAU s'en est servi pour désigner la fidélité à la loi (*Éducation et Hérédité*, p. 79) ; mais cet emploi est exceptionnel. — Il a été surtout employé pour traduire *Loyalty* (p. ex. ROYCE, *Philosophy of loyalty*) ; « loyauté », qui a été aussi employé, dans ce cas, y est tout à fait impropre et ne peut que suggérer au lecteur français un contresens sur l'idée qu'il s'agit de rendre.

L'inconvénient de *loyalisme* lui-même est que *loyal*, dans le français moderne, est nettement restreint au sens moral que représente aussi le mot *loyauté* (franchise, absence de ruse et de fourberie, *fair play*) et qu'ainsi l'adjectif correspondant fait défaut.

Rad. int. : Loyalt(es).

Loyauté, voir ci-dessus *Loyalisme**.

« LUDIQUE », terme créé par FLOURNOY, pour servir d'adjectif correspondant au mot *Jeu**. (*Esprits et Médiums*, préface, p. VII.)

LUMIÈRE naturelle, L. *Lumen naturale.*

Synonyme de *raison*, en tant qu'ensemble de vérités immédiatement et indubitablement évidentes à l'esprit dès qu'il y porte son attention : « La faculté de connaître que Dieu nous a donnée, que nous appelons lumière naturelle, n'aperçoit jamais aucun objet qui ne soit vrai en ce qu'elle l'aperçoit, c'est-à-dire en ce qu'elle connaît clairement et distinctement. » (DESCARTES, *Principes de la philosophie*, I, 30. Cf. le fragment intitulé : « Recherche de la vérité par la lumière naturelle qui, toute pure et sans emprunter le secours de la religion ni de la philosophie, détermine les opinions que doit avoir un honnête homme touchant toutes les choses qui peuvent occuper sa pensée... »)

Cette expression paraît avoir pour origine l'*Évangile* de saint JEAN, I, 9.

Sur « **Ludique** ». — M. **Ed. Claparède** recommande l'usage de ce terme, particulièrement commode dans les travaux psychologiques sur les enfants ou sur les hystériques : *activité ludique*, celle qui se dépense dans le jeu ; *théorie ludique* du mensonge des enfants, théorie qui explique les écarts de leur imagination par leur tendance à jouer ; etc.

Sur **Lumière naturelle.** — Je soupçonne que la traduction usuelle de l'Évangile de saint Jean, I, 9, est un contresens et que le véritable sens est celui-ci : τὸ φῶς τὸ ἀληθινόν, ὃ φωτίζει πάντα ἄνθρωπον, la lumière, la vraie, celle à laquelle seule il appartient d'éclairer tout homme (c'est-à-dire le Verbe) ἦν ἐρχόμενον εἰς τὸν κόσμον, faisait (à ce moment) son entrée dans le monde. Ἐρχόμενον, nominatif neutre, a été pris faussement pour un accusatif masculin à cause du voisinage de πάντα ἄνθρωπον. **(J. Lachelier.)**

Elle se trouve chez de nombreux écrivains des premiers siècles du christianisme et du moyen âge. Voir les textes cités dans EISLER, V° *Lumen naturale*, notamment : « Ratio insita sive inseminata lumen animæ dicitur. » (St AUGUSTIN, *De baptismo*, etc., I, 25.)

Elle est très usuelle chez tous les cartésiens, particulièrement chez LEIBNIZ. Voir par exemple *Théodicée*, 1re partie, § 1, où il oppose *lumière naturelle* et *lumière révélée.*

Philosophie des lumières, D. *Aufklärung.* Mouvement philosophique du XVIIIe siècle, caractérisé par l'idée de progrès, la défiance de la tradition et de l'autorité, la foi dans la raison et dans les effets moralisateurs de l'instruction, l'invitation à penser et à juger par soi-même.

Voir KANT, *Was ist Aufklärung ?* (1784 ; traduit en français par S. PIOBETTA sous le titre : *Qu'est-ce que les lumières ?*)

M

M. Dans la notation usuelle des syllogismes, désigne le moyen terme : MaP, SaM ⊃ SaP est un syllogisme en *Barbara**.

Dans les noms des modes syllogistiques, marque que les prémisses doivent être transposées pour ramener le mode en question à un mode de la première figure, la majeure devenant la mineure, et réciproquement.

MACHINE, voir *Mécanisme**. — *Théorie des « bêtes-machines »*, ou des *« animaux-machines »*, théorie de Descartes et des cartésiens, notamment de Malebranche, d'après laquelle les animaux sont entièrement assimilables à des machines et n'éprouvent aucune sensation ni aucun état affectif. *Discours de la Méthode*, V, 9 ; *Lettre à Morus*, 5 février 1649.

MACROCOSME, D. *Macrocosmus ;* E. *Macrocosm ;* I. *Macrocosmo.*

Dans les doctrines philosophiques qui admettent une *correspondance** terme à terme entre chacune des parties du corps humain et chacune des parties constitutives de l'univers, ce dernier est appelé *macrocosme*, et l'homme, dans son rapport avec lui, est appelé *microcosme*. Ces correspondances ont d'ailleurs été représentées, dans le détail, d'une façon assez variable. — Voir, par exemple, la planche gravée servant de frontispice au livre de FLUDD : *Utriusque cosmi, majoris scilicet et minoris, metaphysica, physica atque technica historia*, figurant ces rapports par un dessin symbolique où sont inscrits les mots *macrocosmus* et *microcosmus* (1617).

Ce dernier terme est resté le plus usuel des deux. Il s'emploie quelquefois dans un sens un peu détourné, pour marquer l'unité organique d'un tout : « Comme l'organisme forme par lui-même une unité harmonique, un petit monde *(microcosme)* contenu dans le grand monde *(macrocosme)*, on a pu soutenir que la vie était indivisible... » (Claude BERNARD, *Intr. à l'étude de la médecine exp.*, I, 1, § 4.)

Sur **Macrocosme.** — L'origine des mots *microcosme*, *macrocosme*, se trouve sans doute chez les médecins grecs. Cf. ARISTOTE, *Physique*, 252b, 25 : « Εἰ ἐν ζώῳ τοῦτο δυνατὸν γενέσθαι, τί κωλύει τὸ αὐτὸ συμβῆναι καὶ κατὰ τὸ πᾶν ; εἰ γὰρ ἐν μικρῷ κόσμῳ γίνεται καὶ ἐν μεγάλῳ. » *Microcosme* pourrait avoir été popularisé en Occident par Boèce. Au moyen âge, notamment chez Thomas d'Aquin, on emploie dans le même sens l'expression *Minor mundus.* **(R. Eucken.)**

— Il sert de titre à l'ouvrage de LOTZE, *Mikrokosmus, Ideen zur Naturgeschichte und Geschichte der Menschheit*[1] (1856).

MAGIE, L. *Magia ;* D. *Magie ;* E. *Magic ;* I. *Magia.*

A. Primitivement, science et art des *Mages* (G. Μάγοι ; L. *Magi*). Ce mot désigne : 1° une des tribus constituant le peuple des Mèdes (HÉRODOTE, I, 101) ; 2° la caste sacerdotale chez les Mèdes et ultérieurement chez les Perses ; 3° dans le langage courant des Grecs et des Romains, quiconque leur paraissait doué du pouvoir de produire, en dehors des rites officiels de leurs religions nationales, des phénomènes sortant du cours ordinaire de la nature : charmes, sortilèges, évocations, divinations.

B. Chez les peuples occidentaux, art d'agir sur la nature par des procédés occultes, et d'y produire ainsi des effets extraordinaires : « Magia, universim sumpta... est ars seu facultas vi creata et non supernaturali quædam mira et insolita efficiens quorum ratio sensum et communem hominum captum superat... Vim creatam et non supernaturalem nominavi, ut excludam vera miracula. » (Martin DEL RIO, *Disquisitiones magicæ*, 1599 ; livre I, ch. 2.)

La *magie cérémonielle* est celle qui agit sur les esprits (autres que les esprits des hommes vivants) par le moyen d'un rituel.

La *magie naturelle* a été entendue en plusieurs sens. Elle paraît avoir été conçue d'abord comme opérant d'une façon illicite et occulte sur les forces ou esprits élémentaires qui gouvernent la matière : « Magia naturalis est secretior philosophia et diabolica, docens facere opera admirabilia intervenientibus virtutibus naturalibus... » (GOCLENIUS, V°, 657.) Mais, à l'époque où il écrivait, cette conception traditionnelle avait été déjà modifiée chez un grand nombre d'écrivains dans un sens rationaliste (PORTA, *Magia naturalis*, 1558, où sont décrits sous ce nom beaucoup de simples expériences de physique ; DEL RIO, *Disquisitiones magicæ*, livre I, ch. III : « Magia naturalis seu physica, nihil aliud est quam exactior quædam arcanorum naturæ cognitio... », etc.). Enfin, selon BACON, la magie naturelle « expurgato vocabulo magiæ » doit s'entendre des opérations qui dépendent de la connaissance de la cause formelle *(processus latens, schematismus latens)* par opposition à celles qui n'exigent que la connaissance d'une cause efficiente, le mécanisme intime du phénomène à produire restant ignoré (*De Augmentis*, III, ch. 5).

« L'homme peut régler et conduire ses actions extraordinaires ou par une grâce spéciale de Dieu... ou par l'assistance d'un ange, ou par celle d'un Démon, ou finalement par sa propre industrie et suffisance ; desquels quatre moyens divers et du tout différents on peut colliger quatre sortes de magies : la *divine* du premier, la *théurgique* du second, la *goétique* du troisième et la *naturelle* du dernier. » (Gabriel NAUDÉ, *Apologie pour tous les grands hommes faussement accusés de magie*, chap. II.)

C. Chez les sociologues contemporains, ce mot s'emploie en deux sens :

1° FRAZER oppose ainsi qu'il suit *magie* et *religion :* la magie est l'ensemble des pratiques reposant sur la croyance qu'il existe entre les êtres de la nature des rapports réguliers, des lois (qui sont, dans l'espèce des lois de correspondance par sympathie et antipathie) ; elle est ainsi le premier rudiment de la science ; — la religion est l'ensemble des pratiques qui nous permettent de nous rendre favorables des êtres d'une puissance supérieure à l'homme, doués de personnalité et de conscience. (*The Golden Bough*[1], 2e éd., I. 9 et suiv., 61 et suiv.) Dans la magie, il y a contrainte absolue exercée sur les forces occultes ; dans la religion, le Dieu reste libre.

2° Ce mot s'applique à toutes les opérations qui ne rentrent pas dans les rites des cultes organisés, et qui reposent sur des croyances analogues à celles que manifeste la magie, au sens **B,** notamment sur la croyance aux correspondances* et aux effets sympathiques qui résultent de celles-ci. Voir HUBERT et MAUSS, Esquisse d'une théorie générale de la Magie, *Année sociologique*, VII, 1902-1903.

REMARQUE

Depuis le XVIIIe siècle, ce mot a presque toujours été pris en mauvaise part, en ce sens qu'on y voyait le nom d'une fausse science et d'une méthode d'action illusoire. Cependant, il faut faire exception pour le romantisme allemand et en particulier pour NOVALIS, qui a surtout employé l'expression *idéalisme magique :* il semble avoir admis la réalité de l'action magique par laquelle l'homme peut entrer avec l'univers dans le rapport de sympathie et d'action directe où il se trouve normalement avec son propre corps. SCHELLING, très lié avec Novalis, a pris à une certaine époque ce mot dans le même sens. Il en est de même de plusieurs philosophes de même groupe, notamment du physicien RITTER.

Rad. int. : Magi.

MAÏEUTIQUE, G. Μαιευτική (PLATON, *Théétète*, 161 E) ; — D. *Maieutik ;* E. *Maieutics ;* I. *Maieutica.*

Platon, dans le *Théétète*, met en scène SOCRATE, déclarant qu'en sa qualité de fils d'une sage-femme et lui-même expert en accouchements, « μαίας υἱὸς καὶ αὐτὸς μαιευτικός », il accouche les esprits des pensées qu'ils contiennent sans le savoir (149 A et suiv.). Platon le représente mettant en pratique cette méthode dans plusieurs dialogues, notamment dans le *Ménon.*

Ce terme est resté usuel pour désigner, souvent avec une nuance d'ironie, l'art que Socrate disait pratiquer.

1. MAJEUR, subst. masc., D. *Oberbegriff, Major ;* E. *Major (term) ;* I. *Maggiore.*

Le *majeur* ou *grand terme* d'un syllogisme catégorique est le terme qui sert de prédicat à la conclusion. Il est ainsi nommé par ARISTOTE (G. μεῖζον ἄκρον, *Ier Analytiques*, IV ; 26a18), mot à mot : « le plus grand des deux extrêmes », en tant que la forme typique du syllogisme de la 1re figure est l'inclusion du moyen dans le grand terme et du petit dans le moyen. Dans la seconde figure, le grand terme est défini par lui : τὸ πρὸς τῷ μέσῳ κείμενον (26b37) et dans la troisième : τὸ πορρώτερον τοῦ μέσου (28a13).

2. MAJEURE, subst. fém., D. *Obersatz Major ;* E. *Major (premiss) ;* I. *Maggiore.*

La majeure d'un syllogisme catégorique est celle des deux prémisses qui contient le majeur ou grand terme.

La majeure d'un syllogisme hypothétique ou disjonctif est celle des deux prémisses qui contient soit l'hypothèse*, soit l'alternative*.

Rad. int. : Major.

1. MAL, adverbe. D. *Uebel, Schlecht* (au sens général) ; *Böse* (au sens moral) ; — E. *Evil, Badly ;* — I. *Male.*

Terme universel de l'appréciation défavorable ; sert à caractériser tout ce qui est un échec ou encourt une désapprobation dans n'importe quel ordre de finalité. « Une machine mal construite, mal graissée ; un livre mal écrit ; un plan mal conçu. »

L'adjectif correspondant est *mauvais ;* l'ancien adjectif français *mal,*

1. *Microcosme, idées sur l'histoire de la nature et l'histoire de l'humanité.*

1. *Le rameau d'or.*

Sur Magie. — Article complété d'après les indications de **Xavier Léon** (sur Novalis et l'idéalisme magique) ; d'**Élie Halévy** et d'**Émile Meyerson** (sur l'usage sociologique du mot *magie*).

male n'a survécu que dans quelques expressions toutes faites, ou dans des noms propres.

2. MAL, subst. D. **A.** *Uebel ;* **B.** *Uebel, Böse ;* — E. **A. B.** *Evil ; Wrong* (mal consistant à être injuste, ou à avoir tort) ; — I. *Male.*

A. *Sens général :* tout ce qui est objet de désapprobation ou de blâme, tout ce qui est tel que la volonté a le droit de s'y opposer légitimement et de le modifier si possible. « On peut prendre le mal métaphysiquement, physiquement et moralement. Le *mal métaphysique* consiste dans la simple imperfection, le *mal physique* dans la souffrance, et le *mal moral* dans le péché. » (Leibniz, *Théodicée*, 1re partie, § 21.)

B. *Spécialement :* Mal moral. Ce sens est toujours celui du mot dans l'expression : « Faire le mal. »

Rad. int. : Mal.

MANICHÉISME, D. *Manichäismus ;* E. *Manichaeism ;* I. *Manicheismo.*

Du nom de Manes ou Manichaeus, hérésiarque persan du IIIe siècle, qui a essayé de combiner avec le christianisme le dualisme traditionnel de l'ancienne religion de Zoroastre.

Se dit de toute conception philosophique qui admet deux principes cosmiques coéternels, l'un du bien, l'autre du mal.

Rad. int. : Manicheism.

MANIE (du G. μανία, folie), D. *Manie ;* E. *Mania ;* I. *Mania.*

A. Se dit de toutes les formes d'aliénation mentale présentant un état de surexcitation et des actes de violence impulsive.

B. (Surtout en composition.) Trouble mental limité à un seul ordre de faits. (Ex. *Kleptomanie, Dipsomanie.*) Très usuel au sens atténué, pour désigner une habitude singulière, un goût ou une préoccupation dominants et bizarres.

Rad. int. : Mani.

MANISME, (S).

MARGINAL, D *Grenz... ;* E. *Marginal ;* I. *Marginale.*

Qui se trouve au bord, à la limite d'une région (et non *en marge*, au sens français de cette expression). Vient de l'anglais *Margin*, dont le sens le plus général est bord, lisière.

« They speak of fringes of ordinary consciousness, of *marginal* associations[1]... » (F. Myers, *Human Personality*, I, Introd., § 14, 1903.)

1. « On parle de franges de la conscience ordinaire d'associations marginales. »

Sur **Marginal.** — 1° L'expression *margin of cultivation* n'est employée ni chez Ricardo, ni chez James Mill, ni chez J. St. Mill. C'est l'économiste Fawcett qui, dans son *Manual of political economy* (1863), livre II, chap. III *(Rents as determined by competition)*, propose expressément d'introduire ce terme nouveau dans le langage de l'économie politique : « It will much assist clearness of conception, if we employ some technical language to describe the terms of Ricardo's theory[1]. » — 2° L'adjectif *marginal* ne se rencontre pas chez Jevons (*Theory of political Economy*, 3e éd., 1888), qui parle seulement du « final degree of utility » et emploie une fois seulement l'expression « terminal utility ». Je ne trouve pas davantage ce mot dans la 1re édition des *Éléments d'Économie politique pure* (1874). Mais je trouve l'expression *marginal utility*, dans les *Principles of political Economy* de Marshall (1898), p. 168 ; et l'expression *productivités marginales* dans la 4e édition des *Éléments d'Économie politique pure*, p. 371. — Il ne semble pas que l'expression *utilité marginale* appartienne à la langue de Walras. **(Élie Halévy.)**

1. « Il sera très utile, en vue de la clarté des idées, d'employer ici quelques expressions techniques pour représenter les termes de la théorie de Ricardo. »

Marginale (Utilité, Valeur) ; D. *Grenz (-nutzen, -wert) ;* E. *Marginal (Utility, Value) ;* I. *Marginale (Utilità, Valore).*

On dit aussi dans le même sens, *Utilité limite, utilité finale.*

Soit une chose utile et échangeable (laine, fer, blé, etc.), telle que le désir qu'on a d'en acquérir une quantité déterminée *a* diminue à mesure qu'on en possède déjà davantage : l'*utilité marginale* de cette chose, pour un acquéreur donné, est par définition l'utilité du dernier élément égal à *a* qu'il jugera à propos d'acquérir.

Ce terme dérive de l'usage proposé par Fawcett, de l'expression *margin of cultivation* (limite, bord de la culture), pour désigner, conformément à la théorie de Ricardo, le dernier élément de terre, de productivité donnée, dont le revenu, par suite de sa distance et des difficultés d'accès aux centres de consommation, couvre juste les frais de culture. — Voir les *Observations.*

Il a été étendu à la théorie générale des valeurs, économiques ou non, par certains écrivains contemporains notamment par Ehrenfels (*System der Werttheorie*, I, § 25) ; il propose d'employer au sens général *Grenz-frommen*, dont le *Grenz-nutzen* économique serait un cas particulier.

Rad. int. : Marjinal.

MASSE, D. *Masse ;* E. *Mass ;* I. *Massa.*

Étant donné qu'une même force, appliquée à des corps différents, leur donne des accélérations inégales ; et que, pour un même corps, les accélérations sont proportionnelles aux forces, on appelle *masse* d'un corps le *rapport constant* qui existe pour ce corps entre les forces qui y sont appliquées et les accélérations correspondantes. — Cf. *Inertie*.*

Rad. int. : Mas.

MATERIAL, (S).

MATÉRIALISME, D. *Materialismus ;* E. *Materialism ;* I. *Materialismo.*

A. Ontologie. Doctrine d'après laquelle il n'existe d'autre substance que la *matière**, à laquelle on attribue des propriétés variables suivant les diverses formes de matérialisme, mais qui a pour caractère commun d'être conçue comme un ensemble d'objets individuels, représentables, figurés, mobiles, occupant chacun une région déterminée de l'espace. « Materialistæ dicuntur philosophi, qui tantummodo entia materialia sive corpora existere affirmant. » (Wolff, *Psych. ration.*, § 33.)

B. Psychologie. Doctrine d'après laquelle tous les faits et états de conscience sont des épiphénomènes*, qui

Sur **Masse.** — Cette notion classique de la masse paraît en voie de se modifier sous l'influence des théories nouvelles concernant la constitution électronique de la matière. D'une part on est amené à croire qu'aux très grandes vitesses (rayons émanés du radium, rayons cathodiques) la masse augmente en fonction de la vitesse ; de l'autre, on tend à admettre que l'inertie électrique, ou self-induction, est le phénomène primitif d'où dérive la masse usuellement considérée (cf. Poincaré, *Science et méthode*, p. 215 et suiv.) **(M. Winter.)**

Sur **Matérialisme** (ontologique et psychologique) voir les *Observations* au mot Matière.

Nous avons maintenu dans le corps de cet article, faute de pouvoir instituer en ce moment une discussion assez large sur ce point, la définition du matérialisme ontologique (sens **A**) qu'avait adoptée la Société de Philosophie en 1910. Mais **M. Parodi** met en doute qu'il soit essentiel au matérialisme de concevoir la matière comme discontinue. — On peut remarquer, en effet, que le système de Descartes, par exemple, en tout ce qui ne concerne pas l'âme humaine, est un matérialisme admettant une matière continue. Cependant, même dans ce cas, grâce à l'acte

ne peuvent être expliqués et devenir objet de science que si on les rapporte aux phénomènes physiologiques correspondants, seuls capables de recevoir une systématisation rationnelle, seuls capables aussi de fournir un moyen efficace et régulier de produire ou de modifier les phénomènes psychologiques. — V. not. RIBOT, *Maladies de la personnalité* pp. 6-10 (où il définit ce point de vue épistémologique sans se servir du terme matérialisme).

En outre, l'usage courant du mot matérialisme, dans ces deux acceptions exclut : 1° toute antithèse dualistique entre les fins de l'âme et les fins de la vie biologique ; 2° toute croyance à des âmes individuelles et séparées, susceptibles de préexistence, de survivance ou de transmigration.

C. ÉTHIQUE. Doctrine pratique suivant laquelle la santé, le bien-être, la richesse, le plaisir, doivent être tenus pour les intérêts fondamentaux de la vie. « Ganz etwas anderes als dieser naturwissenschaftliche ist der *sittliche* oder *ethische* Materialismus, der mit dem ersteren nichts gemein hat. Dieser « eigentliche » Materialismus verfolgt in seiner praktischen Lebensrichtung kein anderes Ziel als den möglichst raffinirten Sinnesgenuss[1]. » HÆCKEL, *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, I, ch. 2.

« Une foule matérialiste, uniquement attentive à ses grossiers appétits... » (RENAN, *Dialogues philosophiques*, II, 66.)

Matérialisme historique. Terme créé par ENGELS pour désigner la doctrine de Karl MARX, d'après laquelle les faits économiques sont la base et la cause déterminante de tous les phénomènes historiques et sociaux.

« Die œkonomische Struktur der Gesellschaft ist die reale Basis worauf

1. « Tout différent de ce matérialisme scientifique est le matérialisme *moral* ou *éthique*, qui n'a rien de commun avec le précédent. Ce matérialisme, au sens propre du mot, est une direction pratique de la vie qui n'a pas d'autre but que la jouissance sensible la plus raffinée. » *Histoire naturelle de la création.*

divin primitif qui divise l'espace en cubes et les met en mouvement, il restitue à la matière la discontinuité dont il se sert ensuite pour expliquer les phénomènes. Serait-il possible de s'en passer ? **(A. L.)**

Au matérialisme discontinuiste des Épicuriens s'oppose le matérialisme continuiste des Stoïciens. Le premier affirme le mécanisme et l'homogénéité des atomes ; le second le dynamisme et l'hétérogénéité des matières (feu et air actifs, eau et terre passives). Mais est-ce bien encore un matérialisme ? **(E. Bréhier.)**

Il n'existe pas encore, à ma connaissance, de doctrine matérialiste se fondant sur la théorie actuelle, selon laquelle la réalité matérielle prendrait périodiquement deux sortes d'aspect, l'un atomistique, qui donnerait des gages à la discontinuité, et l'autre ondulatoire, qui tournerait au contraire au profit de la continuité. C'est l'un des paradoxes de cette physique, dont on ne voit pas bien où elle nous conduit. Sur un autre point elle risque d'ébranler encore le matérialisme : celui-ci était déterministe (exception faite cependant pour le système d'Épicure), et c'est sur ce point qu'il s'opposait le plus radicalement au spiritualisme. La relation d'incertitude paraît tout remettre en question en ce qui concerne les rapports de l'esprit avec la matière. Comme vous le dites justement dans les *Observations*, les mots changent de sens, et il est artificiel de chercher une idée centrale et essentielle commune à toutes les philosophies matérialistes, voire une conception commune de la matière. Nous avions déjà pu noter, de ce point de vue, une différence fondamentale de la pensée antique et de la pensée moderne : tandis que les Grecs voyaient dans la matière le principe du devenir, nous en avons fait au contraire le principe de la permanence. (Voir RIVAUD, *Le devenir dans la pensée grecque.*) **(Ch. Serrus.)**

sich ein juristischer und politischer Ueberbau erhebt, und welcher bestimmte gesellschaftliche Bewusstseinsformen entsprechen... Die Produktionsweise des materiellen Lebens bedingt den socialen, politischen und geistigen Lebensprocess überhaupt[1]. » (Karl MARX, *Zur Kritik der politischen Œkonomie*, Préface, 1859.)

Matérialisme dialectique (D. *Dialektischer Materialismus ;* par abréviation *Diamat*, couramment employé dans l'Europe centrale et en Russie).

Vue générale des choses dont le *matérialisme historique* est un cas particulier. Elle consiste à considérer l'univers comme un tout, formé de matière en mouvement, engagée dans une évolution ascendante atteignant des niveaux successifs où un plus haut degré de complication quantitative fait apparaître nécessairement, par une transformation brusque, des changements qualitatifs entièrement nouveaux. Voir au *Supplément* à la fin du présent volume les extraits de l'opuscule de STALINE, *Le matérialisme dialectique* (1945) et pour explications et commentaire, Henri LEFEBVRE, *Le matérialisme dialectique* (1947), particulièrement p. 91-93.

1. « La structure économique de la Société est la base réelle sur laquelle s'élève la superstructure juridique et politique, et à laquelle correspondent des formes déterminées de conscience sociale... Le mode de production de la vie matérielle conditionne l'ensemble de tous les processus de la vie sociale, politique et spirituelle. »

Sur **Matérialisme historique.** — Définition d'ENGELS : Marx a prouvé « ... dass *alle* bisherige Geschichte die Geschichte von Klassenkämpfen war, dass diese einander bekämpfenden Klassen der Gesellschaft jedesmal Erzeugnisse sind der Produktions- und Verkehrs Verhältnisse, mit einem Wort, der œkonomischen Verhältnisse ihrer Epoche ; dass also die jedesmalige œkonomische Struktur der Gesellschaft die reale Grundlage bildet, aus der der gesammte Ueberbau der rechtlichen und politischen Einrichtungen sowie der religiösen, philosophischen und sonstigen Vorstellungsweisen eines jeden geschichtlichen Zeitabschnittes in letzter Instanz zu erklären sind. Hiermit war der Idealismus aus seinem letzten Zufluchtsort, aus der Geschichtsauffassung vertrieben, eine materialistische Geschichtsauffassung gegeben[1]. » (Fr. ENGELS, *Herrn Eugen Dühring's Umwälzung der Wissenschaft*, Einleitung, 3e éd., p. 12.) — Communiqué par **Élie Halévy,** ainsi que la citation de MARX placée ci-dessus dans le texte même de l'article.

La science sociale issue des recherches de LE PLAY part d'une conception analogue, mais plus compréhensive : le genre de travail est le facteur social prédominant. **(F. Mentré.)**

— L'expression *matérialisme historique* a été souvent critiquée, et avec raison, me semble-t-il. Étymologiquement, elle pourrait aussi bien s'appliquer à la sociologie à base biologique de Spencer. L'expression *déterminisme économique* me semblerait beaucoup plus précise et plus propre. LORIA propose *économisme historique* (*La sociologia*, 1901, p. 192). **(C. Ranzoli.)**

Déterminisme économique serait également équivoque : il signifierait « doctrine suivant laquelle les phénomènes économiques sont soumis au déterminisme » bien plutôt que « doctrine d'après laquelle les phénomènes économiques déterminent tous les faits sociaux ».

1. « Que jusqu'à présent *toute* l'histoire a été l'histoire des luttes entre les classes, que ces classes sociales en lutte les unes avec les autres sont toujours le produit des relations de production et d'échange, en un mot des rapports économiques de leur époque ; et qu'ainsi, à chaque moment, la structure économique de la société constitue le fondement réel par lequel doivent s'expliquer en dernier ressort toute la superstructure des institutions juridiques et politiques, ainsi que des conceptions religieuses, philosophiques et autres de toute période historique. Par là l'idéalisme a été chassé de son dernier refuge, la conception de l'histoire, et une conception matérialiste de l'histoire a été donnée. » *Le retournement de la science par M. Eugène Dühring.*

REMARQUE

« Matérialisme dialectique » s'oppose à « matérialisme métaphysique », *métaphysique** étant pris alors, non pas au sens d'ontologique, mais au sens de statique, d'immuable ; voir *dialectique*, **2, C.** « La deuxième étroitesse spécifique de ce matérialisme (celui du XVIIIe siècle) consistait dans son incapacité à considérer le monde en tant que processus, en tant que matière engagée dans un développement historique. Cela correspondait au niveau qu'avaient atteint à l'époque les sciences naturelles, et à la façon métaphysique, c'est-à-dire anti-dialectique de philosopher qui en résultait. » Fr. ENGELS, *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande ;* dans MARX et ENGELS, *Études philosophiques*, p. 29. Voir les *Observations* ci-dessous.

MATÉRIEL, D. **A,** Σ. *Stofflich ;* **B.** *Körperlich ;* E. *Material ;* I. *Materiale.*

A. Opposé à *formel :* qui appartient à la matière, ou qui constitue une matière au sens **B.**

« Implication matérielle », voir *Implication**

B. Opposé à *spirituel :* qui appartient à la matière, ou qui constitue une matière au sens **C, 2°.**

REMARQUE

Matériellement vrai se dit d'un jugement et surtout d'une proposition vrais en eux-mêmes, quand ils constituent la conclusion d'un raisonnement qui ne suffirait pas à en prouver la vérité, soit parce qu'il est formellement incorrect, soit parce qu'une ou plusieurs de ses prémisses sont fausses ; p. ex. : « Tous les nombres carrés sont des multiples de 3 (faux) ; or 225 est un carré (vrai) ; donc 225 est un multiple de 3 (« matériellement vrai », quoique tiré d'une prémisse fausse par un syllogisme formellement correct) » ; — ou encore : « Le carbone est combustible (vrai) ; le carbonate de chaux n'est pas du carbone (vrai) ; donc le carbonate de chaux n'est pas combustible (« matériellement vrai », quoique tiré de deux prémisses vraies par un raisonnement vicieux). »

Par une analogie *a contrario*, on a qualifié de « formellement vraie » une proposition, vraie ou fausse en elle-même, qui est correctement déduite d'autres propositions ; mais c'est une expression que rien ne justifie : ce qui peut être dit formellement *vrai*, en ce cas, est l'ensemble du raisonnement dont elle est la conclusion, mais non cette conclusion elle-même. Voir *Vérité**.

Rad. int. : **A.** Material ; **B.** Fizikal, Korpal.

Sur **Matérialisme dialectique.** — Le texte cité d'Engels nous a été communiqué par M. René **Maublanc** qui ajoute : « C'est Engels qui a voulu distinguer la théorie de l'évolution sociale à laquelle il a gardé le nom de matérialisme* historique, usuel chez Marx, et la théorie générale du monde, à laquelle il donne le nom de « matérialisme dialectique ». Cette distinction est nettement indiquée dans son ouvrage *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande* (voir ci-dessous, Observations sur *Métaphysique**). Elle a été adoptée ensuite par Lénine, Plékhanov, Boukharine, et se retrouve dans de nombreux ouvrages allemands.

Je ne puis dire exactement à quel moment l'expression de matérialisme dialectique s'est introduite en France. Elle apparaît naturellement dans les traductions de livres russes publiées aux Éditions Sociales Internationales : N. BOUKHARINE, *La théorie du Matérialisme historique* (1927) ; LÉNINE, *Matérialisme et empirio-criticisme* (1928). Le *Feuerbach* d'ENGELS n'a été traduit qu'un peu plus tard (première traduction par Marcel OLIVIER, Les Revues, 1931).

1. MATHÉMATIQUE, subst. (Au singulier : CONDORCET, Auguste COMTE, etc. ; mais plus fréquemment au pluriel : *Les Mathématiques.*) — D. *Mathematik ;* E. *Mathematics ;* I. *Matematica.*

Non générique de toutes les sciences qui ont pour objet le nombre, l'ordre (numérique), ou l'étendue. Voir *Algèbre**, *Analyse**, *Arithmétique**, *Géométrie**, etc.

Mathématique universelle, « *Mathesis universalis* » expression usuelle à l'époque de Descartes (voir J. LAPORTE, *Le rationalisme de Descartes*, p. 8, note 7) et qu'il a adoptée dans les *Regulae* pour désigner « generalem scientiam, quae id omne explicat quod circa ordinem et meusuram nulli speciali materiae addictos quaeri potest ». (*Ibid.*, règle IV ; Ad. et Tann., p. 378.) C'est la méthode elle-même, dans sa portée générale, telle qu'elle est définie dans la règle V.

REMARQUE

La question de savoir d'une part si toutes ces sciences peuvent être ramenées à une définition directe unique, et d'autre part s'il est possible de tracer une ligne de démarcation séparant d'une manière précise les mathématiques de la logique ont été l'objet de discussions qui ne peuvent être ici que mentionnées.

Rad. int. : Matematik.

2. MATHÉMATIQUE, adj. — D. *Mathematisch ;* E. *Mathematic ;* I. *Matematico.*

A. Qui appartient aux mathématiques : « Le raisonnement mathématique. »

B. Qui use des mathématiques, qui s'exprime sous forme mathématique : « La physique mathématique. »

C. Par extension (et généralement par hyperbole), qui présente le même caractère que les mathématiques, soit en tant que rigoureux, soit en tant que nécessaire. — Ce sens est familier.

Rad. int. : **A.** Matematikal ; **B.** Matematik ; **C.** Matematikatr.

« MATHÉSIOLOGIE, » terme créé par AMPÈRE, pour désigner la théorie de la classification des sciences, considérée du point de vue de l'enseignement. *Essai sur la philos. des sciences*, Introd., p. 32. Cf. Préface, p. XXXI. Ce terme est peu usité.

« MATHÉSIOTAXIE » a été employé par DURAND DE GROS pour Classification des sciences. *Aperçus de taxin. gén.*, 250, 260, etc.

MATIÈRE, G. ὕλη (cf. L. *Sylva*) ; L. *Materia, materies ;* D. *Materie, Stoff ;* E. *Matter* dans tous les sens ; au sens propre, **A.** *material ;* au figuré, *stuff ;* — I. *Materia.*

A. Primitivement, les objets naturels que le travail de l'homme utilise ou transforme en vue d'une fin ; spécialement (ὕλη, *materies*) : le bois de construction. — De là :

B. Dans les expressions d'origine aristotélicienne et scolastique (et, dans ce cas, toujours opposé à *forme**) : 1° ce qui, dans un être, constitue l'élé-

---

Sur **Matière** et **Matérialisme.**

Le mot *matérialisme* apparaît pour la première fois à l'époque de ROBERT BOYLE. Voir notamment *The excellence and grounds of the mechanical philosophy*[1], 1674. — On le trouve chez LEIBNIZ opposé à *idéalisme :* les types de ces deux doctrines sont selon lui Épicure et Platon. *Réplique aux réflexions de Bayle*, 1702. Erdmann, 186 A ; Janet, I, 697. **(R. Eucken.)**

MURRAY cite le mot *materialists*, dans les *Divine Dialogues* d'Henry MORE (1668).

La première rédaction de cet article citait le passage suivant de RAVAISSON

1. *La supériorité et les fondements de la philosophie mécanique.*

ment potentiel, indéterminé, par opposition à ce qui est actualisé ; 2° toute donnée, physique ou mentale, déjà déterminée, qu'une activité reçoit et élabore ultérieurement.

On a dit primitivement pour distinguer ces deux acceptions « matière première » et « matière seconde » ; mais l'expression « matière première », en passant dans le langage courant, est devenue synonyme de « matière seconde », qui est tombé en désuétude, en même temps que s'effaçait dans le mot *matière* l'idée aristotélicienne de potentialité pure.

« The term Matter is usually applied to whatever is given to the artist and consequently, as given, does not come within the province of the art itself to supply. The form is that which is given in and through the proper operation of art[1]. » (MANSEL, Prolegomena logica, 226, dans MILL, *Examination of sir W. Hamilton's philosophy*, ch. XX.)

On appelle souvent, en ce sens, *matière de la connaissance* (par opposition à la *forme** de celle-ci), les données

1. « Le terme *matière* est usuellement appliqué à tout ce qui est donné à l'artiste et que par conséquent, en tant que donné, il n'appartient pas à l'art lui-même de fournir. La *forme* est ce qui est donné dans et par l'opération propre de l'art. »

concrètes qui forment le contenu* de la pensée. Cf. KANT : « ... den rohen Stoff sinnlicher Eindrücke zu einer Erkenntniss der Gegenstände zu verarbeiten[1]. » (*Krit. der reinen Vernunft*, Einleitung, I, B. 1.) Il la nomme aussi *Grundstoff. (Ibid.)*

C. Au sens moderne (d'origine surtout cartésienne) ; et dans ce cas, opposé tantôt à la *forme*, tantôt à l'*esprit :*

1° Si l'on distingue, par abstraction, dans un objet physique : 1° la figure géométrique qui le limite dans l'espace ; 2° ce qui lui donne une réalité concrète, une présence actuelle et individuelle, le premier de ces éléments est appelé sa *forme*, et le second sa *matière*.

« La matière... dont la nature consiste en cela seul qu'elle est une chose étendue, occupe maintenant tous les espaces imaginables, et nous ne saurions découvrir en nous l'idée d'aucune autre matière. » (DESCARTES, *Principes*, II, 22.) — « Le titre des matières d'or et d'argent... » (*Code pénal*, art. 423.)

2° Par opposition à l'*esprit :* ce qui est objet d'intuition dans l'espace, et possède une masse* mécanique. Cf. *Corps**.

1. « ... élaborer la matière brute des impressions sensibles en une connaissance des objets. »

comme un exemple de la confusion possible entre les sens du mot *matière*, et de la facilité avec laquelle la réflexion philosophique se joue dans le passage de l'un à l'autre.

« L'idée de la matière n'est réellement que l'idée de ce dont on fait une chose en lui donnant une forme, et qui passe ainsi d'un état relativement indéterminé et imparfait à un état de détermination et de perfection. D'où il suit que si l'on veut chercher au delà de toute forme une matière première ou absolue, on n'arrivera qu'à un véritable rien. Qu'est-ce en effet que l'idée de quelque chose qui n'aurait aucune manière déterminée d'exister ? C'est l'idée tout à fait abstraite de la pure et simple existence, qui équivaut à celle du néant. Le matérialisme absolu n'a jamais existé, et ne saurait jamais exister. Qu'est-ce donc alors que le matérialisme de tel ou tel système ? C'est la théorie qui, sans aller jusqu'aux dernières conséquences de son principe, explique les choses par leurs matériaux, par ce qui est en elles d'imparfait, et dans cet imparfait prétend trouver la raison de ce qui l'achève. Selon l'excellente définition d'Auguste Comte... *le matérialisme est la doctrine qui explique le supérieur par l'inférieur.* Qu'est-ce qui en fait le faux ? C'est que précisément il est contradictoire, comme disait Aristote, que le meilleur provienne du pire, que le moins produise le plus... C'est l'œuvre achevée qui explique l'ébauche, le complet, le parfait qui explique l'inférieur. Par suite, c'est l'esprit seul qui explique tout. » (*Rapport sur la philos. en France au XIX^e siècle*, p. 189.)

MM. **J. Lachelier, Pécaut, Blondel, Boisse** ont pris la défense de cette critique de Ravaisson et de la définition d'Auguste Comte :

Je crois que l'on ne peut bien entrer dans le sens des mots *matière et matérialisme* qu'en partant de la philosophie d'Aristote. Il me paraît clair qu'il y a en tout être : 1° ce qui lui donne son sens et son intérêt propre : c'est son idée ou sa forme ; 2° ce qui est pour cette forme un point d'appui nécessaire, ce sans quoi elle serait abstraite ou simplement possible. Par exemple ce qui donne un sens à une existence humaine, c'est le fait de penser ; mais la pensée suppose, pour exister, un corps vivant. Si l'on ne considère que ce corps, ce qui lui donne un sens, c'est de vivre ; mais cette vie suppose, pour exister, un organisme, etc. Seulement je ne dirai pas, avec M. Ravaisson, qu'en remontant, ou plutôt en descendant toujours ainsi, on finirait par ne plus rien trouver : je crois qu'il y a un dernier réel, que Leibniz regardait avec raison comme un élément indispensable de sa monade, un principe de résistance et de retardement sans lequel l'effort se perdrait dans le vide, ou plutôt ne naîtrait même pas ; et d'une matière générale, en remontant, on trouvera qu'il faut toujours une matière pour une forme, des faits, par exemple, pour une construction systématique, des penchants normaux et suffisamment énergiques pour la vertu, un degré suffisant de la beauté plastique pour servir de support à la beauté d'expression, etc. — Vous me direz peut-être que ces choses que j'appelle spirituelles, comme pensée, vie, beauté, ne sont pas des êtres, mais des manières, pour un être, d'avoir conscience de lui-même ou d'un autre être, de simples modifications ; par conséquent, de simples prédicats. Mais la philosophie d'Aristote consiste précisément à placer l'être véritable dans *le* penser, *le* sentir, etc., et à ne voir dans *ce qui* pense, ou sent, que la condition matérielle *du* penser et *du* sentir ; et croire (comme presque toute la philosophie moderne) que c'est cette condition qui est l'être et que *le* penser, *le* sentir, ne sont que des modes, c'est du point de vue de la philosophie d'Aristote, l'essence même du matérialisme. **(J. Lachelier.)**

Le pur matérialisme est un non-sens. Le matérialisme est moins un système qu'une tendance, tendance dont Auguste Comte proposait cette profonde définition : « Expliquer le supérieur par l'inférieur. » **(M. Blondel.)**

N'y aurait-il pas lieu de commencer par la définition générale donnée par Auguste Comte, et de passer ensuite, mais ensuite seulement, aux sens **A, B, C ?** **(L. Boisse.)**

La définition d'Auguste Comte me paraît excellente. 1° Elle est claire. Le supérieur, c'est *l'existence* qui a plus d'attributs ; l'inférieur, celle qui en a moins. Le roseau pensant est supérieur au roseau qui ne pense pas. Sont matérialistes, par conséquent, les tentatives pour expliquer une civilisation par le milieu physique ou la race ; pour expliquer le biologique par le chimique, etc. — 2° Elle a une grande valeur philosophique, en ce qu'elle définit les termes d'un des plus grands problèmes spéculatifs. Des lois très simples, comme des lois mécaniques d'attraction ou de répulsion en fonction des distances, peuvent-elles rendre compte de la richesse du monde en attributs ? Et c'est contre la solution matérialiste, si bien définie par Comte, que s'élèvent la plupart des philosophies modernes, par exemple la doctrine de M. Boutroux, celle de M. Bergson, et la seconde philosophie de Comte lui-même. **(F. Pécaut.)**

Dans sa définition du matérialisme, Auguste Comte ne me paraît pas désigner

Observations (suite)

par *supérieur* et par *inférieur* ce qui a un plus ou un moins grand nombre d'attributs. Ce n'est pas pour lui une question de complexité logique, mais une question de valeur, relative à la classification subjective et aux intérêts de l'Humanité. (Voir en particulier le 2e volume de la *Politique positive.*) Il considère surtout le matérialisme comme un renversement de la véritable échelle des valeurs. **(G. Milhaud.)**

Il me paraît dangereux, en même temps qu'artificiel, de chercher une idée centrale et *essentielle* qui soit commune à toutes les acceptions des mots *matière* et *matérialisme.* Le sens des mots se transforme et se diversifie dans le temps par des processus qui sont bien loin de se réduire aux rapports logiques de *genre* et d'*espèce :* la sémantique nous met en garde contre les tendances de l'esprit philosophique, toujours enclin à systématiser son objet, et à ne pas accorder une importance suffisante à ce qu'il y a dans les choses d'accidentel et d'historique. Le mot *matière* s'est différencié en deux directions divergentes : l'une aristotélicienne et scolastique, caractérisée par une sorte d'emploi adjectif et relatif du mot : il n'y a rien en ce sens qui soit *la* matière ; mais telle ou telle donnée *est matière* par rapport à telle ou telle forme ; — l'autre, cartésienne et scientifique, où le mot est nettement substantif : *la* matière est alors la *res extensa*, qui s'oppose à la *res cogitans.* C'est de ce second sens que vient à son tour la principale acception du mot *matérialisme*, qu'il aurait peut-être été plus clair de remplacer par le nom de *corporalisme.* Mais il est arrivé que *matière*, en ce sens, s'opposant à *esprit*, a pris quelque chose de l'idée chrétienne de la *chair*, de la *vie animale*, en tant qu'elle s'y oppose aussi. On parle de préoccupations, de goûts, d'intérêts « matériels » ; on dit d'un homme qu'il est « enfoncé dans la matière ». (*Hylique*, ὑλικός, qui pour Aristote signifiait seulement *corporel*, est devenu chez les Pères de l'Église synonyme de *charnel*, et s'oppose à πνευματικός.) Et c'est ainsi que le « corporalisme » ontologique se trouve appelé du même nom que l' « animalisme » moral, théorique ou pratique, et que l' « économisme » historique. L'usage aristotélique du mot ὕλη, s'il est l'origine première de tous nos emplois philosophiques du mot *matière*, ne suffit donc pas à définir un genre dont ils seraient les espèces.

Quant à la définition d'Auguste Comte, le principal défaut en est qu'on peut faire dire trop de choses diverses à ces mots d'*inférieur* et de *supérieur*, qui ont été critiqués ici même. Le sens dans lequel les prend Ravaisson semble bien déjà n'être pas tout à fait le même que celui de son auteur. Il est bien difficile d'accorder que le plus et le moins soient la même chose que le meilleur et le pire. La question de la richesse logique est indépendante de celle de la valeur esthétique ou morale. — Mais admettons que l'on précise et que par supérieur on entende, comme le veut M. Pécaut, ce qui a *plus d'attributs.* La définition, dès lors, ne conviendra plus du tout aux systèmes généralement appelés *matérialistes*, par exemple à celui d'Holbach ou à celui de Büchner. On ne peut dire que pour eux la matière ait moins d'attributs ni qu'elle soit moins déterminée que la vie ou la conscience. Ni l'un ni l'autre ne vise à découvrir « au delà de toute forme » une matière qui se déterminerait d'elle-même automatiquement : cette formule s'appliquerait bien mieux à la philosophie de Spencer, qui fait sortir l'hétérogène de l'homogène, et qui par là tombe en effet directement sous la critique de Ravaisson : mais précisément cette philosophie repousse le nom de matérialisme. Le reproche généralement fait à ceux qui acceptent ce nom est au contraire d'avoir trop enrichi l'idée de matière, d'y avoir supposé des propriétés que nous ne percevons pas effectivement dans les corps. (Voir par ex. JANET, *Le matérialisme contemporain*, p. 79-89, 2e éd.)

« Materie ist das bewegliche im Raume[1]. » (KANT, *Metaph. Anfangsgründe der Naturwiss.*, 1.) « Les éléments de la matière peuvent se ramener à l'étendue et au mouvement. » (E. BOUTROUX, *De la contingence des lois de la nature*, ch. IV.)

En ce sens, les uns opposent la notion de matière à celles de *force*, de *mouvement*, d'*énergie* qu'ils rapprochent de la notion d'*esprit ;* les autres les considèrent au contraire comme inséparables de l'idée de matière et les opposent en bloc à la pensée. Voir, p. ex., P. JANET, *Le matérialisme contemporain*, chap. IV. — E. BOUTROUX a distingué *les corps* (« les éléments chimiques en tant qu'ils sont susceptibles d'hétérogénéité ») de la « matière pure et simple » telle qu'elle est définie ci-dessus. (*Ibid.*, chap. V.)

1. « La matière est ce qui est mobile dans l'espace. » *Premiers fondements métaphysiques de la science de la nature.* »

CRITIQUE

L'enchaînement de ces sens est établi par rayonnement autour du sens **A.** Si, dans l'opération usuelle qui a fourni ce cadre à notre pensée abstraite, on considère surtout la construction et l'organisation nouvelles que reçoivent des matériaux préexistants, l'opposition de *forme* et *matière* est celle que définit le sens **B ;** si l'on porte l'attention sur le changement que reçoit la figure extérieure des matériaux (taille des pierres, modelage de l'argile), l'opposition prend l'aspect tout différent que représente le sens **C-1 ;** si l'on considère enfin la passivité et l'inertie des objets sur lesquels on opère, par opposition à l'esprit qui conçoit la forme, ou au travail qui la réalise, on en arrive au sens **C-2.** Malgré l'unité de la métaphore technologique qui en fonde le sens, ce mot est donc très équivoque, puisqu'un objet de pensée n'est « matière » qu'en tant qu'on divise l'opération totale de pro-

L'idée dominante du matérialisme théorique paraît être bien plutôt dans la réunion de ces trois thèses : au point de vue métaphysique, qu'il n'existe rien qui soit séparable de la matière corporelle, si ce n'est verbalement et par abstraction ; — au point de vue méthodologique, que seule l'étude de cette matière peut éclairer la vie de l'esprit et donner prise sur elle ; — enfin, au point de vue moral, que l'homme est un être simple, dont toutes les tendances forment normalement un système harmonique et homogène, et non pas un être double, où deux systèmes de fins sont en conflit. (Que ces thèses, d'ailleurs soient nécessairement solidaires ou non, ce n'est pas ici le lieu de l'examiner). — Il est bien vrai que les matérialistes font souvent effort pour expliquer le plus grand nombre possible de faits par le plus petit nombre de principes. Mais cette tendance ne leur est pas propre et ne peut servir à caractériser leur doctrine : car tout système logique a pour objet de déduire du plus petit nombre d'hypothèses la plus grande variété possible de conséquences. C'est même pour cela que les matérialistes modernes, loin de limiter *a priori*, comme Démocrite ou comme Descartes, le nombre des propriétés de la *res extensa*, déclarent au contraire laisser à l'expérience le soin de révéler quelles déterminations essentielles il faudra lui attribuer ; par exemple :

« Nous ne connaissons point les éléments des corps, mais nous connaissons *quelques-unes* de leurs propriétés ou qualités... Les hommes ont regardé la matière comme un être unique, grossier, passif, incapable de se mouvoir, de se combiner, de rien produire par lui-même ; au lieu qu'ils auraient dû la regarder comme un genre d'êtres dont tous les individus divers, quoiqu'ils eussent *quelques* propriétés communes telles que l'étendue, la divisibilité, la figure, etc., ne doivent cependant point être rangés sous une même classe, ni être compris sous une même détermination. » (D'HOLBACH, *Système de la nature*, I, ch. 2.) « Le système de la spiritualité, tel qu'on l'admet aujourd'hui, doit à Descartes toutes ses prétendues

duction suivant l'un ou l'autre de ces points de vue. La « cause matérielle » se définit en autant de sens distincts qu'il y a d'autres causes mises en antithèse avec elle.

Rad. int. : **A, B.** Materi ; **C-1.** Substanc. **C-2.** Korp.

MAUVAIS, D. *Böse* (surtout au sens moral) ; *Übel* (fâcheux, déplaisant, désagréable) ; *Schlecht* (de mauvaise qualité) ; — E. *Bad ; evil* (au sens de mal moral, malheur, « mauvais œil ») ; — I. *Cattivo* (dans tous les sens) ; *malo.*

Contraire de *bon**. Terme général de désapprobation, soit au point de vue logique : « mauvais raisonnement » ; soit au point de vue esthétique : « mauvais vers » ; soit au point de vue moral : « mauvaise action » ; soit au point de vue utilitaire : « mauvais outil, mauvais calcul » ; etc.

Spécialement :

Mauvaise conscience, D. *Schlechtes Gewissen ;* E. *Bad conscience ;* I. *Mala coscienza.*

État de la conscience qui éprouve des remords ou des doutes graves sur la légitimité morale de ce qu'a fait l'agent. Voir W. Jankélévitch, *La mauvaise conscience* (1939), où il marque fortement le rapport de cette idée à celle du « malheur de la conscience » chez Hegel, notamment ch. I : « La conscience douloureuse. »

REMARQUE

Cette expression est ancienne chez les moralistes et dans la langue courante ; mais l'usage philosophique en a été répandu par Nietzsche, qui y voit une déformation maladive, inconnue des âmes de maîtres, et que ceux-ci entretiennent chez les autres pour assurer sur eux leur domination. Voir *Zur Genealogie der Moral* (1887), et cf. P. Foulquié, La mauvaise conscience, dans la revue *L'école*, du 13 mars 1951.

MAXIME, D. *Maxime ;* E. *Maxim ;* I. *Massima.*

A. Formule brève, résumant une règle de conduite, un principe de logique ou de droit, une observation psychologique de caractère général. — Pour l'histoire de ce mot, notamment l'emploi qu'en font Locke et Leibniz, voir *Observations.*

B. Chez Kant : règle de conduite considérée par celui qui l'adopte comme valable pour sa volonté propre, sans référence à celle d'autrui. Voir *Loi**.

MAXIMUM, D. E. *Maximum ;* I. *Massimo.*

A. (Maximum absolu.) Valeur la plus grande, ou la plus grande possible, d'une quantité susceptible de différentes grandeurs.

B. (Maximum relatif.) En parlant d'une variable ou d'une fonction, valeur plus grande que celles qui la précèdent et qui la suivent immédiatement. (En ce sens une fonction peut passer par divers maximums, égaux ou inégaux.)

Maximal, qui est un maximum, ou qui est assujetti à une condition de maximum.

On appelle **Extremum** le genre dont *Maximum* et *Minimum* sont deux espèces. L'adjectif *extrêmal* s'emploie au même sens.

Au premier comme au second sens, ces mots s'appliquent non seulement aux grandeurs proprement dites, mais à tout ce qui peut y être assimilé.

1. MÉCANIQUE, adj. — D. *Mechanisch ;* E. *Mechanical ;* I. *Meccanico.*

A. Qui concerne les machines, ou s'exerce par le moyen de machines. « Arts mécaniques », opposés aux arts libéraux. « Fabrication mécanique. »

Se dit, par suite, de tout ce qui est analogue en nature aux machines que construit l'industrie humaine. Cette analogie peut s'entendre en plusieurs sens très différents :

B. Est mécanique ce qui consiste en une représentation, ou ce qui fournit une explication intuitive et concrète, comme celles que donne la connaissance d'un mécanisme, au sens **A.** « Modèle mécanique. » — « Tous les physi-

---

preuves... il est le premier qui ait établi que ce qui pense doit être distingué de la matière : d'où il conclut que notre âme ou ce qui pense en nous est un esprit, c'est-à-dire une substance simple et indivisible. N'eût-il pas été plus naturel de conclure que puisque l'homme qui est matière et qui n'a d'idées que de la matière, jouit de la faculté de penser, *la matière peut penser ?* » (*Ibid.*, ch. VII.) **(A. L.)**

Le sens **B** ne restreint-il pas trop le sens du matérialisme psychologique ? En réalité sont matérialistes toutes les doctrines qui même sans considérer les faits psychiques comme des épiphénomènes, les réduisent aux faits physiologiques (vibrations nerveuses, mouvements moléculaires, des cellules corticales). Tel est le matérialisme qui commence avec Démocrite, Épicure, Lucrèce, qui n'avaient aucun concept d'*épiphénomène*, et qui, par La Mettrie et d'Holbach, aboutit à Büchner, Moleschott, K. Vogt, etc. **(C. Ranzoli.)** — Le matérialisme ancien me semble ontologique, et non pas méthodologique ; c'est seulement quand la question de méthode est mise en jeu qu'on peut distinguer un matérialisme *psychologique* du matérialisme *métaphysique.* Et la notion d'épiphénomène est précisément caractéristique de cette vue, que le mot d'ailleurs soit ou ne soit pas employé par ceux qui la soutiennent. Telle serait par exemple la doctrine d'Auguste Comte écrivant que « la théorie positive des fonctions affectives et intellectuelles doit consister désormais dans l'étude des phénomènes de sensibilité intérieure propre aux ganglions cérébraux, ce qui ne constitue qu'un prolongement de la physiologie » (*Cours de phil. pos.*, leçon 45), si cette théorie méthodologique n'était pas corrigée par l'étude sociologique de l'intelligence, du sentiment et de l'activité humaine, qui en découvre une autre face. **(A. L.)**

On peut se demander si l'on doit appeler matérialistes ceux des philosophes antésocratiques et des Pères de l'Église qui, tout en distinguant l'âme du corps, considèrent cependant la première comme une substance matérielle, mais plus subtile que la seconde ? Je crois que oui, et c'est aussi l'opinion de Höffding, qui appelle cette théorie *matérialisme primitif* par opposition au *matérialisme moderne.* (*Psychologie*, I, 5 ; II, 8, a, b.) **(C. Ranzoli.)**

Sur **Maxime.** — Terme très employé par Locke, *Essay*, livre IV, ch. VII et XII, et dans les chapitres correspondants des *Nouveaux Essais* de Leibniz. Locke entend par là toutes les propositions admises sans preuve, et le plus souvent par une sorte de convention tacite, qui laisse aisément place à l'erreur. — Leibniz en restreint le sens aux axiomes (au sens de propositions évidentes) : « Je m'étonne, monsieur, que vous tourniez contre les maximes, c'est-à-dire contre les principes évidents, ce qu'on peut et doit dire contre les principes supposés gratis. » *Nouv. Essais*, IV, XII, 6.

Sur l'usage antérieur de ce mot, dans la Scolastique, voir le *Dictionnaire* de Baldwin, sub V°.

— Victor Egger, dans son Cours de morale (*Revue des cours et conf.*, juin 1909), tirait de ce radical « maximer » et maximation ». « Maximer la conduite » c'est lui donner une forme générale et absolue. **(F. Mentré.)**

Sur **Maximum.** — Pour éviter les équivoques de ce terme, Molk a proposé d'appeler *maximante* la valeur de la variable qui correspond à la valeur maxima d'une fonction considérée, et d'appeler cette dernière *maximée.* Ces expressions seraient commodes et souvent utiles. **(J. Hadamard.)**

ciens qui se rattachent à l'école mécaniste admettent que la physique théorique repose sur la considération d'éléments objectivement représentables. » (Rey, *La théorie de la physique chez les physiciens contemporains*, 253.) — L' « explication mécanique », en ce sens, s'oppose à la méthode qui se contente d'établir entre les phénomènes des relations fonctionnelles abstraites, telle qu'elle est définie notamment dans *La théorie physique* de Duhem (1906).

C. Ce qui exclut toute puissance occulte*, toute finalité* interne ou immanente. « Tout phénomène est mécanique, c'est-à-dire déterminé par des conditions antécédentes invariables. » (L. Liard, *La science positive et la métaphysique*, 289.) S'oppose souvent, en ce sens, à *dynamique** ou *organique**.

Spécialement, dans le cartésianisme, ce qui s'explique par les seules notions d'étendue et de mouvement. « La perception est inexplicable par des raisons mécaniques, c'est-à-dire par les figures et les mouvements. » (Leibniz, *Monadologie*, xvii.)

D. Ce qui peut se réduire aux seuls concepts en usage dans la *mécanique rationnelle** et aux formules analytiques qu'elle emploie. « C'est une théorie mécanique, puisqu'elle fait intervenir des *forces*, des *déplacements*, des *vitesses*, des *accélérations*, sous des formes analytiques qui sont celles de la mécanique rationnelle. » (Lippmann, Préface à la tr. française des *Phénomènes physiques* de Righi, p. iv.) — S'oppose souvent, en ce sens, à *physique**.

E. Qui exclut de la représentation des choses la notion de *force* (considérée comme un résidu des notions anthropomorphiques et occultes. — Cf. ci-dessus le sens **C**). Le mot, dans ce cas, s'oppose quelquefois à *énergétique**, quelquefois à *dynamique**. Voir A. Rey, *L'énergétique et le mécanisme au point de vue de la connaissance* (1907).

CRITIQUE

On voit par ce qui précède combien ce terme est peu sûr. Encore la plupart des sens énumérés ci-dessus admettraient-ils des subdivisions. Le mécanisme cartésien n'est pas identique dans ses notions fondamentales au mécanisme newtonien, ni même au mécanisme leibnizien. « Il n'est guère possible, dit Abel Rey, de suivre pour la théorie mécaniste la méthode qui a été suivie pour les autres conceptions de la physique : on n'en finirait pas à vouloir exposer toutes ses nuances. » (*La théorie de la physique*, etc., p. 233.)

Émile Picard va même jusqu'à dire que, « pris en un sens tout à fait général, le mot d'*explication mécanique* est vide de sens ». (*La Science moderne*, p. 126.) Il entend par là qu'il existe des formes très diverses de mécanique mathématique, telles que celles de Boltzmann, de Hertz, ou même telles que l'énergétique, et que les caractères définissant une « explication mécanique » diffèrent dans chacune d'elles. L'opposition est particulièrement frappante entre le sens **B** et le sens **D** d'une part, entre le sens **D** et le sens **E** de l'autre. Dans le sens **B**, le mécanisme peut comprendre des faits de frottement, de cohésion, de dégradation de l'énergie, etc. ; les « machines thermiques » ne fonctionnent pas moins mécaniquement, en ce sens, que le système solaire. Au sens **D**, au contraire, il n'y a de mécanique que ce qui fonctionne sur le modèle de la « mécanique céleste ». Le caractère de ce qui est mécanique, au premier sens, est surtout intuitif et concret : un processus sera dit mécanique si l'on en peut avoir ce genre de représentation que donne la machine à l'ouvrier qui la connaît bien, et dont l'imagination kinesthésique est développée. Le caractère de ce qui est mécanique, au second sens, est au contraire abstrait et général ; il implique la considération des choses, non pas en tant que réalités individuelles, mais en tant que résultantes d'un système de *lois*.

D'autre part, le sens **D** admet pour un de ses éléments essentiels la notion de *force*, que rejette le sens **E**. Toutes les discussions qui roulent sur les dénominations de « *mécanique*, *mécanisme*, *mechanistische Weltanschauung* », etc., sont donc oiseuses, si l'on ne précise pas expressément dans chaque cas le caractère qu'on entend désigner par là.

Rad. int. : **A.** Mashinal ; **B.** Mashinoid ; **C.** Mekanismal ; **D.** Mekanikal ; **E.** Cinematikal.

Sur Mécanique. — Article complété et remanié d'après les observations d'Abel Rey.

2. MÉCANIQUE, subst. — D. *Mechanik ;* E. **A, B.** *Mechanics* (**A.** *Engineering*) ; I. *Meccanica.*

A. Art de la construction, de l'entretien, de l'utilisation des machines. On dit quelquefois en ce sens, et par opposition au sens **B** : « *Mécanique industrielle.* »

B. Théorie mathématique de ce qui, dans l'action des machines, peut être mis sous une forme hypothético-déductive.

On appelle notamment « Mécanique rationnelle » la science théorique des mouvements réduite à la considération des masses, des forces et des liaisons. Elle est généralement divisée depuis Ampère en *cinématique* (étude des propriétés géométriques des mouvements dans leur rapport avec le temps, sans intervention des notions de masse ni de force) ; *statique* (étude des forces dans l'état d'équilibre) ; *dynamique* (étude du mouvement dans son rapport avec les forces).

On réduit quelquefois l'extension de ce mot aux deux dernières divisions, qu'on oppose ainsi en bloc à la cinématique. On peut alors résumer le domaine de la Mécanique dans les deux problèmes suivants : « Trouver le mouvement que prend un système de corps sous l'action de forces données ; 2° trouver les forces capables d'imprimer à un système de corps un mouvement donné. » (Appell, *Traité de Mécanique rationnelle*, tome I, Introduction.)

Rad. int. : **A.** Mashin-art ; **B.** Mekanik.

MÉCANISME, D. *Mechanismus* (**C.** *Mechanistische Weltanschauung*) ; E. *Mechanism ;* I. *Meccanismo.*

A. Combinaison mécanique, au sens **A** ; machine.

B. Métaphoriquement, tout processus dans lequel on peut déterminer, par l'analyse, une série de phases subordonnées et dépendant l'une de l'autre : « Le mécanisme de l'attention, de la reconnaissance ; — le mécanisme du syllogisme. »

C. Théorie philosophique admettant qu'une classe de faits, ou même tout l'ensemble des phénomènes, est susceptible d'être ramené à un système de déterminations « mécaniques », à l'un quelconque des sens de ce mot.

CRITIQUE

Rien n'est plus indéterminé que le sens de *mécanisme* en tant qu'on l'applique aux théories physiques ou philosophiques. Voir ci-dessus *Mécanique**, critique.

Rad. int. : **A.** Mashin ; **B.** Proced ; **C.** 1° Mashinalism ; 2° Mekanism.

MÉDIAT, D. *Mittelbar, vermittelt ;* E. *Mediated* (*Mediate* se dit surtout de l'élément intermédiaire lui-même, du moyen, non de ce qui est rattaché à quelque autre chose par cet intermédiaire ; V. *Mediation**) ; I. *Mediato.*

Voir *Immédiat**.

A. Qui est en relation avec un autre terme (et, spécialement, qui dérive d'un autre terme) par *l'intermédiaire* d'un troisième. Une « conclusion médiate » est celle qui se tire d'une majeure par le moyen d'une mineure. Un « effet médiat » est celui qui est l'effet, non d'une cause donnée, mais d'un effet de cette cause.

B. (Par opposition à *immédiat*, pris au sens de primitif, subsistant par soi-même) : conditionné, dépendant d'autre chose.

REMARQUE

Ce terme est assez rare en français. Il est beaucoup plus usuel en allemand où *Vermitteln* (*n.* s'interposer ; *act.* accommoder un différend, négocier une affaire), ainsi que *Vermittelung* et la prép. *vermittelst* appartiennent au langage courant. Hegel a fait d'ailleurs grand usage de ces termes. L'anglais possède aussi le verbe *to mediate* (*n.* s'interposer, intervenir, intercéder ; *act.* effectuer, produire ou obtenir par sa médiation). Ce verbe, au sens actif, est très usité dans le langage de la psychologie génétique.

Rad. int. : **A.** Mediat ; **B.** Dependant.

1. MÉDIATEUR, adj. D. *Vermittelnd ;* E. *Intermediate ;* I. *Mediatore.*

Qui exerce ou qui constitue une médiation*, soit au sens **A,** soit au sens **B.** « La multiplicité des esprits est médiatrice entre l'acte absolu et la multiplicité des idées et des choses. » L. Lavelle, *De l'acte*, p. 409. — « L'intellectualisation de la détermination est une forme médiatrice de la spiritualisation. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, p. 300.

2. MÉDIATEUR, subst. D. *Vermittler ;* E. *Medium ; mediator ;* I. *Mediatore.*

A. Celui qui exerce une médiation, au sens **A.** Expression surtout théologique, très usuelle en parlant du Christ. « Dieu leur donnait pour médiateur un homme qui, joignant la force de Dieu à notre nature infime, nous fit un remède de notre faiblesse. » Bossuet, *Histoire universelle*, 2e partie, ch. xxvi.

B. Ce qui produit une médiation, au sens **B.** « Pour l'homme, par une exception toute singulière, un moyen terme, un véritable *médiateur* est venu s'intercaler entre l'organisme individuel et les facultés individuelles. Ce moyen terme, ce médiateur, n'est autre que le milieu social. » Cournot, *Traité de l'enchaînement...*, livre IV, ch. I, § 321.

« Médiateur plastique. »

On désigne ordinairement sous ce nom ce que Cudworth appelle « nature plastique » et « vie plastique de la nature », sorte d'âme du monde, inconsciente, par l'intermédiaire de laquelle Dieu agit sur les choses, et qui sert notamment à expliquer la structure des êtres vivants et la *vis medicatrix* qu'ils manifestent (*The true intellectual system of the universe*[1], ch. IV, et *Dissertation concerning the plastick life of nature*[2]).

CRITIQUE

Nous n'avons pu savoir d'où vient l'expression « médiateur plastique ». Paul Janet (*De plastica naturæ ci apud Cudworthum*, 1848 ; *Essai sur le médiateur plastique de Cudworth*, 1860) la critique et déclare qu'il ne l'a jamais rencontrée chez celui-ci. Laromiguière, dans ses *Leçons de philosophie*, tome II, 9e leçon, a attribué à Cudworth une théorie d'après laquelle le rapport de l'âme et du corps serait établi par un « médiateur » semi-spirituel, semi-matériel, mais il ne se sert pas de l'expression « médiateur plastique ». Son exposé paraît d'ailleurs

1. *Le vrai système intellectuel de l'univers.* — 2. *Dissertation sur la vie plastique de la nature.*

Sur **Médiateur plastique.** — On trouve chez Kant un passage curieux où sans nommer Cudworth ni se servir de l'expression ci-dessus, il semble avoir eu nettement en vue le médiateur semi-spirituel, semi-matériel dont parlera plus tard Laromiguière : « Une substance qui serait présente dans l'espace d'une manière permanente (*beharrlich :* cf. Analogies de l'expérience), mais pourtant sans le remplir, comme un intermédiaire *(Mittelding)* entre la matière et l'être pensant, que quelques-uns ont voulu introduire... » *Crit. de la Raison pure*, « Postulats de la pensée empirique », Éclaircissement.

fausser sensiblement la pensée de Cudworth, qui dit seulement que la nature plastique présente une sorte de « parenté » ou d'affinité avec la matière. D'autre part, elle ne peut être considérée comme expliquant les rapports de l'âme et du corps que par un biais assez particulier : c'est en elle que sont conservés les actes et les habitudes d'abord volontaires, qui finissent par devenir inconscientes et par modifier l'organisme. Mais il semble bien qu'elle n'ait pas été dans l'esprit de l'auteur une réponse au problème ontologique dont l'influx physique, l'harmonie préétablie, le parallélisme, les causes occasionnelles, ont été les solutions les plus célèbres.

MÉDIATION, D. *Vermitteln, Vermittelung* (veut dire aussi *arrangement*) ; E. *Mediation, Intermediation ;* I. *Mediazione.*

A. Action de servir d'intermédiaire, au sens **B,** entre deux termes ou deux êtres (considérés comme donnés indépendamment de cette action).

B. Action de servir d'intermédiaire entre un terme ou un être duquel on part, et un terme ou un être auquel on aboutit, cette action étant productrice du second, ou du moins condition de sa production. « Comme condition, la détermination est une *médiation permissive*, elle vient d'en bas... comme modèle, la détermination est une *médiation informante*, elle vient d'en haut. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, p. 241.

C. La chose même qui exerce ou qui constitue une médiation, surtout au sens **B.** « L'espace et le temps comme médiations entre la liberté et le monde. » L. Lavelle, *De l'Acte*, ch. xv (titre du § C), p. 261.

REMARQUES

1. Ce mot correspond au sens de l'adjectif anglais *mediate* bien plus qu'à celui de l'adjectif français *médiat*, qui ne s'applique jamais à l'élément intermédiaire lui-même, mais à celui qui se rattache au premier (ou qui en dérive) par l'entremise du second.

2. Il n'a eu pendant longtemps en français que des usages techniques, l'un dans la langue diplomatique, l'autre dans la langue de la philosophie religieuse et de la théologie : « Médiation du Christ entre Dieu et le monde ; médiation des saints entre les pécheurs et Dieu. » Mais il est devenu très courant depuis quelques années, particulièrement dans la philosophie existentielle.

3. Le sens **B** se rattache à l'idée de dialectique* ; *Vermittelung* est d'ailleurs courant chez Hegel : dans une dialectique qui vise à donner une description complète du monde, chaque terme, sauf le premier et le dernier, est une médiation au sens **B.**

Rad. int. : Mediac.

MÉDIATISER, D. *Vermitteln ;* E. *To mediate ;* I. *Mediatizzare.*

A. Rendre médiat*, ou considérer comme médiat, ce qui était immédiat, ou tenu pour tel. « Il est toujours possible de découvrir des moyens termes propres à expliquer, en la médiatisant en quelque sorte, la relation de la cause et de l'effet. » Léon Robin, *La pensée hellénique*, 441.

B. Servir de médiation*, surtout au sens **B ;** procurer, être le moyen d'une fin, ou la condition d'un effet. « Si une illusion est telle qu'elle médiatise le bonheur, la joie de créer, l'amour de la vie, c'est une spécification de l'idée même de Dieu. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, p. 307.

REMARQUE

Expression très récente au sens **B.** Le substantif correspondant, au sens **A,** est *médiatisation ;* au sens **B,** *Médiation.*

Méditer, Méditation, voir les observations sur *Réflexion**.

MÉDIUM, voir *Spiritisme**. Sur la définition de *Médium, Médiumnité*, etc., voir Flournoy, *Des Indes à la planète Mars*, Préface, p. xii.

MÉGALOMANIE (D. *Megalomanie ;* E. *Megalomania ;* I. *Meglomania*), Folie des grandeurs. Voir *Folie**.

MÉLANCOLIE, D. *Melancholie ;* E. *Melancholia ;* I. *Malinconia.*

A. (Sens technique.) Se dit de tous les troubles mentaux caractérisés par une tristesse anormale et chronique. Les variétés en sont nombreuses. BALDWIN en distingue six types principaux (V°, II, 61-62).

B. (Sens usuel et littéraire.) Tristesse légère, accompagnant la réflexion ou la rêverie.

Rad. int. : Melankoli.

MÉLIORISME, D. *Meliorismus ;* E. *Meliorism ;* I. *Migliorismo.*

A. Par opposition à l'*optimisme** et au *pessimisme**, doctrine selon laquelle le monde *peut* être rendu meilleur par les efforts de l'homme, convenablement dirigés.

B. Doctrine selon laquelle le monde n'est ni exempt de *mal**, ni le meilleur possible, mais en voie de perfectionnement et d'amélioration.

Rad. int. : Meliorism.

MÊME, voir *Autre** et *Identique**. — **Mêmeté** a été employé par VOLTAIRE ; voir les observations sur *Identité** (p. 456, note).

MÉMOIRE, D. *Gedächtnis, Erinnerung ;* E. *Memory ;* I. *Memoria.*

A. Fonction psychique consistant dans la reproduction d'un état de conscience passé avec ce caractère qu'il est reconnu pour tel par le sujet.

B. Par généralisation, toute conservation du passé d'un être vivant dans l'état actuel de celui-ci. « La mémoire est une fonction générale du système nerveux ; elle a pour base la propriété qu'ont les éléments de conserver une modification reçue et de former des associations... La mémoire psychique n'est que la forme la plus haute et la plus complexe de la mémoire. » (RIBOT, *Maladies de la mémoire*, conclusion, p. 163.) — Se dit même quelquefois de certains phénomènes des corps inorganiques.

C. Souvenir. « Conserver la mémoire d'un fait. » (Ce sens, très usuel en latin, est rare en français, sauf dans quelques expressions toutes faites : « Perpétuer la mémoire d'un événement ; rendre hommage à la mémoire d'un grand homme », etc.

CRITIQUE

H. BERGSON considère les deux premiers sens non comme subordonnés, mais comme radicalement distincts. « Le passé se survit sous deux formes distinctes : 1° dans des mécanismes moteurs ; 2° dans des souvenirs indépendants... En poussant jusqu'au bout cette distinction fondamentale, on pourrait se représenter deux mémoires théoriquement indépendantes. » (*Matière et mémoire*, 74, 78.) Il y aurait lieu dans ce cas de distinguer aussi deux formes de reconnaissance : l'une consistant dans l'expérience immédiate du passé en tant que passé ; l'autre dans la facilité de la répétition. (*Ibid.*, 89 sqq.)

Qu'on admette ou non cette thèse, le sens **A** doit être considéré en tout cas comme le seul sens propre, de ce mot. Son extension au sens **B** est une des applications du procédé philosophique qui consiste à « généraliser » les termes en appliquant au genre le nom de l'espèce. Ce procédé a le grand défaut de ne pas mettre nettement en lumière le vrai mouvement de la pensée, et, par suite, il est fécond en malentendus.

Rad. int. : **A. B.** Memorad ; **C.** Memor.

Mémoire affective. Proprement, mémoire des états affectifs, en tant qu'elle se distingue du renouvellement d'états affectifs déjà éprouvés, provoqué par le souvenir des faits qui ont déjà provoqué une première fois ces états.

L'expression a été aussi employée quelquefois en parlant du souvenir des faits passés, en tant qu'il s'accompagne d'une richesse particulière d'états sen-

---

Sur **Méliorisme.** — Article complété sur les indications d'**Élie Halévy,** qui nous a communiqué les documents suivants :

Le sens **B** est employé par SPENCER : « ... the meliorist view... that life... is on the way to become such that it will yield more pleasure than pain[1]. » (*Contemporary Review*, juillet 1884, p. 39.)

Le sens **A** est celui que donne à ce mot James SULLY, qui l'a popularisé parmi les philosophes. « By this I would understand the faith which affirms not merely our power of lessening evil — this nobody questions — but also our ability to increase the amount of positive good[2]. » (*Pessimism, a History and Criticism*, 1877, p. 399.)

Il déclare dans le même passage qu'il emprunte ce mot à George ELIOT. Ayant demandé à celle-ci si elle l'avait elle-même inventé, il en reçut la réponse suivante : « I dont know that I ever heard anybody use the word *meliorist* except myself. But I begin to think that there is no good invention or discovery that has not been made by more than one person[3]. » (*The life of G. Eliot* par J. W. CROSS, éd. Tauchnitz, vol. IV, p. 183.)

Le mot se trouve aussi dans un ouvrage publié en 1858 : *Horæ subsecivæ, Locke and Sydenham*, par J. BROWN (Préface).

LESTER WARD (*Dynamic Sociology*, 1883, vol. II, p. 468) a proposé de donner à ce mot un sens un peu différent qu'il définit « humanitarianism *minus* sentiment... the improvement of the social condition through cold calculation, through the adoption of indirect means[4]. » (par opposition à l'humanitarisme qui songe surtout à soulager les souffrances présentes). — Ce sens ne paraît pas s'être répandu.

1. « ... la vue mélioriste ... d'après laquelle la vie est en voie de devenir telle qu'elle produira plus de plaisir que de douleur. — 2. « J'entendrais par ce mot la croyance qui affirme non seulement notre pouvoir de diminuer le mal — ce que personne ne met en doute — mais aussi notre capacité d'accroître la somme de bien positif. » — 3. « Je ne sais pas si j'ai jamais entendu personne, sauf moi, user du mot *méliorisme*. Mais je commence à croire qu'il n'y a jamais eu de bonne invention ou découverte qui n'ait été faite par plus d'une seule personne. » *(Vie de George Eliot.)* — 4. « L'humanitarisme, moins sa sentimentalité ... l'amélioration de la condition sociale par un calcul réfléchi, par l'adoption de moyens indirects. »

Sur **Mémoire.** — ARISTOTE distinguait la μνήμη de l'ἀνάμνησις, et cette distinction est restée courante dans tout le moyen âge, où l'on appelle la première *memoria*, la seconde *reminiscentia* (S. THOMAS D'AQUIN).

« Præclare Aristoteles inter μνήμην et ἀνάμνησιν distinguit ; illam in nativa imaginis retinendæ et memorandæ vi ponit, ita quidem ut studium accedat nullum ; hanc, quoniam in exquirendi contentione cernitur, conclusioni et ratiocinationi comparat, qua via et ordine ab altero ad alterum ducitur ». (TRENDELENBURG, *De Anima* [2e éd., 1877], p. 142. Voir le texte principal, περὶ μνήμης, 453a6.) **(R. Eucken.)**

La distinction aristotélicienne et scolastique n'a laissé que peu de traces dans l'usage contemporain. Voir cependant le texte cité plus loin à *Réminiscence*, observations. **(A. L.)**

— Bergson a fréquemment usé des mots *mémoire, souvenir*, en un sens qui n'est pas le sens **B,** et qui cependant exclut le caractère de reconnaissance qui est essentiel au sens **A.** « Toute conscience est donc mémoire, — conservation et accumulation du passé dans le présent. » *L'Énergie spirituelle*, p. 5. Cet usage se rattache à la conviction que tout ce qui a été vécu subsiste dans l'esprit et peut toujours, en droit, redevenir conscient. **(M. Marsal.)**

timentaux. Mais ce second sens est rare et prête à confusion. Voir MAUXION, La vraie mémoire affective, *Revue philos.*, février 1901 ; PAULHAN, Sur la mémoire affective, *Ibid.*, déc. 1902 et janvier 1903 ; L. WEBER, Sur la mémoire affective, *Revue de Métaph.*, nov. 1914 ; DELACROIX, La mémoire affective, *Journ. de psych.*, mai 1931.

« Mémoire brute » et « mémoire organisée ». — Expressions dues à L. DUGAS, qui a opposé sous ces deux noms, d'une part la répétition pure et simple de la sensation (soit comme mémoire immédiate, soit comme souvenir ultérieur), qui est une opération passive et spontanée ; — de l'autre, l'assimilation et l'interprétation du passé, qui implique une sélection, spontanée ou réfléchie, mais dans laquelle interviennent en tout cas l'intelligence et l'activité finaliste de l'esprit. DUGAS, *La mémoire et l'oubli*, ch. III : « La mémoire brute et la mémoire organisée. »

MÉMORABILITÉ, D. *Memorabilität ;* E. *Memorability ;* I. *Memorabilità.*
Terme créé par M. Ed. CLAPARÈDE (Expériences collectives sur le témoignage, *Archives de psychologie*, mai 1906).

Parmi les différentes circonstances d'un fait que rapportent un certain nombre de témoins, il en est sur lesquelles les témoignages vrais sont plus nombreux que sur d'autres. On appelle *mémorabilité* d'une circonstance, dans une observation donnée, le rapport du nombre des témoignages vrais au nombre total des témoignages relatifs à cette circonstance.

Ce terme s'oppose à celui de *testabilité* désignant le rapport du nombre des témoignages relatifs à ce caractère au nombre total des témoins ayant déposé sur l'ensemble du fait (que leur témoignage soit vrai ou faux).

Rad. int. : Memorebles.

« Mémorisation », voir *Observations**.

MENTAL, D. *Seelisch, psychisch* (n'ont pas tout à fait le même import que *mental*) ; E. *Mental ;* I. *Mentale.*

Qui concerne l'esprit, ou qui appartient à l'esprit, en tant qu'il est considéré d'un point de vue strictement positif et expérientiel.

Sur **Mémorabilité.** — **F. Tönnies** et **J. Lachelier** désapprouvaient ce mot : « *Mémorabilité* et *testabilité*, nous a écrit J. LACHELIER, ne me paraissent ni l'un ni l'autre correctement créés. Mémorabilité ne pourrait signifier, en français, que la qualité de ce qui est digne de mémoire. »

Sur **Mémorisation.** — **Ed. Claparède** a proposé d'appeler *Méthodes de mémorisation* (D. *Lernmethoden ;* E. *Methods of learning*) les divers procédés techniques servant à apprendre par cœur (méth. globale, méth. fragmentaire, etc.).

Memorieren est usuel en allemand dans ce sens. Il est défini dans KIRCHNER et MICHAËLIS, 5e édition, p. 354 : « Die mit Absicht und methodisch vollzogene Aneignung von Vorstellungen[1]. » Kant l'emploie dans son *Anthropologie.* — Le mot *mémorisation* est déjà d'usage courant dans les écoles de la Suisse romande pour désigner l'action d'apprendre par cœur, mais je ne crois pas qu'il ait été employé en France. L'analogie demanderait plutôt *mémoration* (cf. *commémoration*). Il est vrai que le sens naturel serait alors acte de se rappeler, ou de rappeler *(memorari)*, et non pas acte d'apprendre. **(A. L.)**

Sur **Mental.** — Certains auteurs font de ce mot, le synonyme de « conscient » ; et cette acception est généralement admise. **(Ed. Claparède.)** — Cependant il n'est pas rare de rencontrer l'expression : *Modifications mentales inconscientes ;* ici même, je trouve dans les *Observations* sur le mot *Inconscient* la phrase suivante de Frédéric RAUH : « [Ces faits] apparaissent donc comme du *mental* qui devient à certains moments *conscient.* » La règle ne peut donc être considérée comme établie. **(A. L.)**

1. « L'acte de fixer en soi des représentations intentionnellement et d'une manière méthodique. »

L'*état mental* d'un individu est l'état de santé, de trouble, ou d'aliénation de ses fonctions psychiques.

Rad. int. : Mental.

Mentale (Restriction), voir *Restriction.*

« Mentalisation », voir Observations.

« Mentalisme », terme employé par quelques auteurs contemporains pour la conception d'après laquelle il existe, pour chaque individu, un nombre de faits internes*, qui est l'objet de la psychologie. « D'autres critiques dirigées contre la psychologie de la vie intérieure, ou, comme on dit maintenant, du « mentalisme », se réfutent aisément quand on a compris ce qu'elle veut être. » A. BURLOUD, *Psychologie*, p. 9.

REMARQUE

Comme beaucoup de termes en *-isme*, « mentalisme » a été créé par ceux qui nient la légitimité de ce qu'il représente. Pour l'exposé et la discussion de leurs arguments, voir l'ouvrage cité, ch. I, § 1.

MENTALITÉ, D. *Mentalität, Geistesrichtung, Psyche ;* E. *Mentality* (EMERSON, 1856, d'après *Murray*) ; I. *Mentalità.*

Ensemble des dispositions intellectuelles, des habitudes d'esprit et des croyances fondamentales d'un individu.

Rad. int. : Ment.

MENTEUR (Le), ou plus exactement : *Le Mentant :* G. ὁ ψευδόμενος, ὁ σοφιστικὸς λόγος ψευδόμενος (ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VII, 3 ; 1146a22). Sophisme inventé par Eubulide de Milet, l'un des successeurs d'Euclide de Mégare, selon Diogène Laërce, II, x : « Vie d'Euclide. » La forme la plus simple en est celle-ci : quelqu'un dit : « Je mens » (G. ψεύδομαι ; L. *mentior* = ce que je dis est faux). Si ce qu'il dit est vrai, ce qu'il dit est faux ; et si ce qu'il dit est faux, ce qu'il dit est vrai. On peut, soit en conclure qu'une même assertion peut être à la fois vraie et fausse (ce qui paraît être l'interprétation d'Aristote : *Soph.*, 25 ; 180b2), soit continuer indéfiniment par récurrence, en concluant alternativement au vrai et au faux. Voir *Épiménide** et *Récurrence**, Observations.

MÉRITE, D. *Verdienst ;* E. **A.** *Ability ;* **B.** *Merit ;* I. *Merito.*

Mériter une chose (salaire, bonheur, succès, récompense ; ou inversement blâme, échec, punition, etc.) c'est avoir agi d'une manière telle que l'obtention de la chose méritée soit considérée comme *juste.* D'où différents sens du mot *mérite :*

A. Valeur morale, en tant qu'elle

Sur **Mentalisation.** — Terme proposé par Ed. CLAPARÈDE pour désigner le processus par lequel un phénomène, d'abord spontané et automatique, pénètre dans la vie mentale, de telle manière qu'on en prend conscience ; ou encore l'état du phénomène ainsi intégré à la vie consciente. (Cf. ci-dessus, *Loi de prise de conscience**.) — Ce mot a été imprimé pour la première fois par l'auteur, dans *Feelings and Emotions*, The Wittemberg Symposium, Clark University Press, 1928. Mais il s'en servait depuis longtemps dans son enseignement.

Sur **Mérite.** — Article complété d'après les observations de MM. **Drouin, Hémon, Mentré, C. C. J. Webb.**

s'accompagne d'un effort pour surmonter des difficultés, et spécialement pour surmonter les obstacles intérieurs qui s'opposent à la moralité ; se distingue en ce sens de la *vertu* considérée comme une perfection morale qui peut être naturelle et sans effort.

B. (Sens surtout théologique.) Ce qui va au delà du devoir strict, et constitue une sorte de créance morale (considérée quelquefois comme transportable d'une personne morale à une autre). La vie morale est alors conçue comme faisant varier un bilan où toute augmentation de l'*avoir* est un « mérite », toute diminution un « démérite ».

Voir RENOUVIER, *Science de la Morale*, livre II, ch. 38 : « Du mérite », où les nuances des sens **A** et **B** sont analysées en détail.

C. Caractère de celui qui mérite le succès ou l'approbation (en dehors des valeurs morales) : « Un écrivain de mérite. — Occuper une place inférieure à son mérite. » Le mot, en ce sens, sert souvent de synonyme atténué à *talent*.

D. Qualité louable (soit chez un homme, soit dans une œuvre). « Le principal mérite d'une théorie, d'un auteur. »

CRITIQUE

Le sens le plus précis et le plus utile de ce mot est le sens **A.** Beaucoup de difficultés verbales et de sophismes viennent de ne pas distinguer nettement l'effort pour le bien de la perfection morale. On doit éviter, par conséquent, de détourner et d'affaiblir le sens de ce terme en le prenant pour synonyme de vertu ou de supériorité morale.

Rad. int. : **A.** Merit.

« MERKEL (Loi de), ou **Loi de Proportionnalité »** (D. *Proportionalitätsgesetz*, dans WUNDT, *Grundzüge der Psychologie*). Loi découverte par J. MERKEL et qui s'oppose, dans certaines circonstances, à la loi logarithmique de Weber : si les intervalles entre les excitants sont suffisamment grands, on constate que les sensations croissent proportionnellement aux excitants. (Ed. CLAPARÈDE.) — Cette loi est naturellement sujette elle-même aux diverses réserves de principe, qui ont été faites sur la mesure de la sensation. Cf. *Fechner**.

MÉSOLOGIE, D. *Mesologie ;* E. *Mesology ;* I. *Mesologia.*

Étude ayant pour objet le rapport des êtres et de leur milieu. (Peu usité.)

Rad. int. : Mezologi.

MESURE, D. *Mass ;* au sens **E,** *Massnahme, Massregel ;* E. *Measurement* au sens **A ;** *Measure ;* I. *Misura.*

A. Opération par laquelle on fait correspondre à des données matérielles qualitativement définies des expressions représentant le nombre d'unités qu'elles contiennent : « La mesure du méridien. »

Une *grandeur mesurable* est celle pour laquelle on peut assigner une unité, naturelle ou décisoire, et exprimer ensuite cette correspondance d'une manière univoque, précise et indépendante de tout arbitraire.

B. Résultat de cette opération : « Une mesure double d'une autre. »

C. Unité ou instrument de mesure. « Les mesures de capacité. »

D. (Par abréviation de « juste mesure ») : modération ; caractère de ce qui évite l'excès ou le défaut.

E. (Par dérivation de « prendre des mesures » au figuré) : Décision calculée prise en vue d'une fin ; spécialement, décision d'une autorité.

Rad. int. : Mezur ; au sens **D,** moderates.

MÉTAGÉOMÉTRIE, D. *Metageometrie*, quelquefois *Metamathematik ;* E. *Metageometry ;* I. *Metageometria.*

A. Toute géométrie plus générale que la géométrie euclidienne, mais telle que celle-ci puisse en être considérée comme un « cas particulier ».

1° Géométries à *n* dimensions.

2° Géométries rejetant le postulat d'Euclide, et considérant par suite le cas où la somme des angles d'un triangle est égale à 2 droits comme le cas limite de l'une des formules :

$S < 2$ dr. ou $S > 2$ dr.

B. En un sens encore plus large, toute géométrie où l'on modifie un des axiomes fondamentaux de la géométrie classique. (P. ex. la géométrie non-archimédienne : cf. HILBERT, *Princ. de la Géométrie*, trad. Laugel, p. 32.)

Rad. int. : Metageometri.

MÉTALOGIQUE, D. *Metalogisch ;* E. *Metalogical ;* I. *Metalogico.*

A. Par analogie avec métaphysique, aux sens **F** ou **G** : qui concerne les principes* ou les fondements* de la Logique.

B. Qui dépasse la Logique ; qui ne peut être exprimé à l'intérieur d'un formalisme logique. — Ne se dit pas de ce qui est totalement étranger à la Logique, comme l'intuition ou la connaissance mystique, mais de ce qui s'y rapporte tout en n'y étant pas inclus.

« MÉTAMATHÉMATIQUE », adj. et subst., employé par J. HERBRAND (*Recherches sur la théorie de la démonstration*, thèse, 1930), pour désigner la théorie des propriétés générales et formelles des systèmes déductifs (nombre minimum d'axiomes) (principes), non-contradiction des axiomes, équivalence entre systèmes divers, possibilité ou impossibilité de démontrer telle proposition dans un système donné, etc. **(S).**

Sur **Métagéométrie.** — Article complété d'après les observations de **M. Winter.**

1. MÉTAMORAL (sans équivalents étrangers).

Qui concerne les principes* premiers ou les fondements* de la morale, par opposition à l'étude des règles morales, telles qu'elles sont appliquées dans une action jugée légitime ou digne d'éloges.

2. MÉTAMORALE, subst. Terme créé par L. LÉVY-BRUHL, et devenu très usuel, pour désigner « tout ce qui est transcendant par rapport à la réalité morale donnée, et nécessaire à l'intelligibilité de cette réalité ». *La Morale et la Science des Mœurs* (1903), p. 62.

1. MÉTAPHYSIQUE, subst. D. *Metaphysik ;* E. *Metaphysics ;* I. *Metafisica.*

A. Sens primitif : τὰ μετὰ τὰ φυσικά, nom donné à l'ouvrage d'ARISTOTE que nous appelons aujourd'hui la *Métaphysique*, parce qu'il faisait suite dans la collection des œuvres d'ARISTOTE recueillie par ANDRONICOS DE RHODES (Ier siècle av. J.-C.), à la Φυσικὴ ἀκρόασις ou *Physique*. Sous cette forme, l'expression date au plus tard du Ier siècle de l'ère chrétienne ; *Metaphysica*, en un seul mot, ne se rencontre pas avant le moyen âge, notamment chez AVERROÈS (d'après EUCKEN, p. 68).

Sur **Métalogique.** — Le titre de l'important ouvrage de Jean de Salisbury, *Metalogicus*, écrit en 1159, signifie : « Plaidoyer pour la logique. » L'auteur, quoiqu'il ait donné un titre grec à son œuvre, ne connaissait que quelques mots de cette langue. **(C. C. J. Webb.)**

SCHOPENHAUER appelle *metalogisch* la vérité qui repose immédiatement sur la constitution de l'esprit. Tel est le cas, selon lui, pour les quatre principes essentiels de tout raisonnement : d'identité, de contradiction (contrariété), de milieu exclu, et de raison suffisante. *De la quadruple racine du principe de raison suffisante*, ch. v, § 33.

Sur **Métamorale.** — L'emploi de ce mot suppose une position de doctrine, et n'est pas accepté de tous ceux pour qui la morale n'est plus la morale, si on en retranche la théorie de ses fondements. **(M. Drouin.)**

Au moyen âge, ce terme a été appliqué à la σοφία ou φιλοσοφία πρώτη d'Aristote (*Métaphysique*, I, 2 ; 982ª4 et suiv.), ayant pour objet τὸ ὄν ἢ ὄν (*Mét.*, III, 1, 1003ª21 ; V, 1, 1026ª31, etc.) et définie par lui ἡ τῶν πρώτων ἀρχῶν καὶ αἰτιῶν θεωρητική (ces causes étant principalement le τἀγαθόν et le τὸ οὗ ἕνεκα). (*Ibid.*, 982ᵇ9-10.) Elle comprend la connaissance des choses divines en même temps que celle des principes des sciences et de l'action. (Cf. Bonitz, V° πρῶτος, 653ª23.)

Saint Thomas d'Aquin a adapté ce sens complexe à la doctrine chrétienne, en insistant sur le caractère rationnel (et non révélé) de cette connaissance.

Dans l'usage moderne, le sens du mot *métaphysique* s'est différencié selon qu'on y accentuait davantage, soit l'idée de certains êtres ou d'un certain ordre de réalité, objet spécial de la métaphysique, soit l'idée d'un mode spécial de connaissance, caractéristique de celle-ci :

1° Connaissance d'un ordre spécial de réalités :

B. Connaissance des êtres qui ne tombent pas sous les sens. « Les sciences spéculatives sont la métaphysique, qui traite des choses les plus immatérielles, comme de l'être en général, et en particulier de Dieu et des êtres intellectuels faits à son image ; la physique, qui étudie la nature, etc. » (Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. I, § 15.) Ce sens dérive de celui de saint Thomas d'Aquin. Il est aussi celui que Descartes donnait à ce mot (quoique moins précisément) : voir l'*Épître dédicatoire* des *Méditations*, dans laquelle la métaphysique, ou philosophie première, est présentée comme ayant pour objet la connaissance de Dieu et de l'âme par « raison naturelle ».

C. Connaissance de ce que sont les choses en elles-mêmes, par opposition aux apparences qu'elles présentent. « Unter Metaphysik verstehe ich jede angebliche Erkenntniss, welche über die Möglichkeit der Erfahrung, also über die Natur, oder die gegebene Erscheinung der Dinge, hinausgeht, um Aufschluss zu ertheilen über Das wodurch jene bedingt wäre ; oder populär zu reden, über Das, was hinter der Natur steckt, und sie möglich macht... Er (der Unterschied zwischen Physik und Metaphysik) beruht im Allgemeinen auf der Kantischen Unterscheidung zwischen Erscheinung und Ding an sich[1]. » (Schopenhauer, *Die Welt*, livre I, supplém., ch. XVII. Ed. Grisebach, II, 201 ; cf. ibid., 189.)

Au même sens se rattache l'emploi de *métaphysique* opposé à *dialectique* pour désigner l'étude des choses dans ce qu'elles ont d'immuable, par opposition à leur devenir, à leur ordre historique. Voir *Observations*.

D. Connaissance des vérités morales, du devoir-être, de l'idéal, considérés comme formant un ordre de réalité supérieur à celui des faits, et contenant la raison d'être de celui-ci. « Il faut inscrire au début de la métaphysique, comme première vérité certaine, non pas une vérité intellectuelle, mais une vérité morale... La science ne peut pas plus conduire à la métaphysique que la métaphysique ne peut fournir à la science un point de départ et des principes régulateurs. » (L. Liard, *La science positive et la métaphysique*, 3ᵉ partie, ch. VII.)

La métaphysique, dans ces trois sens a souvent été définie la *connaissance* ou la *recherche de l'Absolu*. « Après les *phénomènes*, nous voulons connaître l'*absolu* ; après les *conditions*, nous demandons la *raison* de l'existence. La métaphysique serait la détermination de cet absolu, la découverte de cette rai-

1. « Par métaphysique j'entends toute prétendue connaissance qui voudrait dépasser le champ de l'expérience possible et par conséquent la nature, ou l'apparence des choses telle qu'elle nous est donnée, pour nous fournir des ouvertures sur ce par quoi cel!e-ci est conditionnée ; ou pour parler populairement, sur ce qui se cache derrière la nature, et la rend possible... La différence (entre la physique et la métaphysique) repose en gros sur la distinction kantienne entre phénomène et chose en soi. »

Sur **Métaphysique,** subst. — Article remanié ou complété d'après les observations de MM. **J. Lachelier, A. Fouillée, Ch. Dunan, Élie Halévy, René Berthelot, F. Mentré,** et d'après la discussion qui a eu lieu dans la séance du 7 juillet 1910. Il a donné lieu en outre aux observations suivantes.

Origines historiques des sens actuels. — Saint Thomas d'Aquin considère la métaphysique comme la science de tout ce qui manifeste le *sur-naturel* : il appelle *transphysica* les objets de cette science (*In libr. I de Metaphysica prologus).* Ce surnaturel est entendu par lui au sens chrétien, en sorte que la principale forme en est le divin et ce qui s'y rattache : Dieu, premier moteur, fin dernière, principe et juge de la moralité ; l'âme en tant qu'immortelle, les anges, etc. « Aliqua scientia adquisita est circa res divinas, scilicet scientia metaphysica. » (*Somme* II, 2, IX, 2, obj. 2.) Cette science, par son objet, se confondrait avec la théologie ; mais elle en diffère par son mode de connaissance : la théologie a pour source la révélation faite à quelques hommes, la métaphysique n'use que de l'*intellectus* et de la *ratio*, c'est-à-dire de la raison commune à tous les hommes.

La première altération notable du sens de ce mot est celle que lui font subir Descartes et les Cartésiens, qui considèrent l'*immatérialité* comme le trait caractéristique des objets métaphysiques. Pour Descartes est métaphysique ce qui n'est ni physique, ni purement formel comme la géométrie[1]. De même chez Malebranche (*Entretiens sur la Métaphysique*, I), le métaphysique s'oppose essentiellement au spatial et au sensible. Leibniz paraît prendre aussi le mot dans le même sens quand il définit les monades des *points métaphysiques*, des *atomes métaphysiques ;* cependant il se sert aussi, et dans le même passage, de l'expression *points de substance*, qui se rapporterait plutôt au sens **C** (*Système nouveau*, etc., **§ 11**), et il oppose fréquemment le mécanique et le métaphysique au sens traditionnel où le premier concerne la matière et la cause efficiente, le second les causes formelles et finales. — De Leibniz, ce mot passe à Wolff, qui lui donne la signification analysée dans la *Critique* ci-dessous (au début du § 2). C'est à lui que l'emprunte Kant, qui l'emploie en plusieurs sens : 1° Il l'applique à la partie *constructive* de la philosophie opposée à la Critique, et « comprenant toute la connaissance, vraie ou apparente, qui vient de la Raison pure » ; 2° à « tout l'ensemble de la philosophie pure, y compris la Critique » ; 3° à la théorie des objets de foi rationnelle ; 4° enfin il appelle « principes de la sagesse métaphysique » les principes régulateurs de la pensée scientifique, tels que *Natura non facit saltus*, etc. Mais cet usage est secondaire, et le premier de ces quatre sens reste le plus important.

Jacobi admet une métaphysique de l'intuition intérieure, au sens **D.** — Sur Fichte et Hegel, voir plus loin. (*Résumé d'une communication* faite par M. **René Berthelot** à la Société de philosophie, séance du 7 juillet 1910.)

La principale source de l'usage du mot *Métaphysique* chez Kant est le manuel de Baumgarten intitulé *Metaphysica* (1739). Voir Baldwin, V° *Kant's Terminology*, et Mellin, V° *Metaphysik*.

Sur les divers sens du mot « Métaphysique ». Il est extrêmement difficile de

1. L'opposition de la φιλοσοφία πρώτη ou θεολογική aux mathématiques d'une part et à la physique de l'autre se trouve déjà chez Aristote. L'ensemble des trois constitue, selon lui, la science spéculative (*Métaph.*, V, 1, 1026ª19) Cette division est encore utilisée par Kant (Préface à la 2ᵉ édition de la *Critique de la Raison pure*) où sont comparées les trois sciences théoriques : mathématique, physique, métaphysique. — D'autre part, Descartes oppose aussi la métaphysique à la physique et au groupe des sciences appliquées, médecine, mécanique et morale. Elle est la « racine » de l'arbre des sciences (Préface des *Principes*, 12). **(A. L.)**

son. » (LIARD, *Ibid.*, Avant-Propos, 1.)

2° Mode spécial de connaissance ou de pensée :

E. Connaissance absolue que procure l'intuition directe des choses, par opposition à la pensée discursive. « S'il existe un moyen de posséder une réalité absolument au lieu de la connaître relativement, de se placer en elle au lieu d'adopter des points de vue sur elle, d'en avoir l'intuition au lieu d'en faire l'analyse, enfin de la saisir en dehors de toute expression, traduction ou représentation symbolique, la métaphysique est cela même. La métaphysique est donc la science qui prétend se passer de symboles. » (H. BERGSON, Introduction à la métaphysique, *Revue de métaphysique*, 1903, p. 4.)

F. Connaissance par la Raison, considérée comme seule capable d'atteindre le fond des choses, par suite les premiers principes des sciences physiques et morales.

« Toutes les écoles philosophiques ont reconnu l'existence d'une science plus générale et plus élevée que les autres, d'une science des principes de laquelle toutes nos connaissances tiennent leur certitude et leur unité... les uns, en cherchant les principes dans la raison ou dans le fond invariable de l'intelligence humaine, les ont étendus à tout ce qui existe, les ont considérés comme l'expression exacte de la nature des choses et comme le fond constitutif de tous les êtres... : ce sont les *métaphysiciens* proprement dits (A. FRANCK, *Dictionnaire des sciences philosophiques*, V° *Métaphysique*.)

Les sens **E** et **F** restent très voisins des précédents : la connaissance ultime, absolue, saisissant l'essence intérieure des êtres, par opposition aux apparences sensibles, y est encore l'objet de la métaphysique.

G. Chez KANT (critique et réforme du sens cartésien) : ensemble des connaissances qui se tirent de la Raison seule, c'est-à-dire de la faculté de connaître *a priori* par concepts, sans faire appel ni aux données de l'expérience, ni aux intuitions de temps et d'espace. Elle se distingue, par le premier caractère, de la psychologie empirique et de la physique ; par le second, des mathématiques. D'autre part, elle n'est pas formelle comme la Logique, mais « matérielle » en ce qu'elle s'applique à des objets déterminés, dont elle permet de formuler *a priori* les conditions d'existence phénoménale : « Métaphysique de la nature, métaphysique des mœurs. » Voir *Critique de la Raison pure*, 1re et 2e préfaces et surtout Méthodol. transc., ch. III ; *Prolégomènes*, Introduction et 3e partie ; *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Préface. KANT fait encore usage de ce mot en d'autres sens, mais celui-ci est le plus généralement employé.

H. « Connaissance du réel par l'analyse réflexive et critique, aussi radicale que possible, et par la synthèse, aussi intégrale que possible, de l'*expérience*, notamment de l'expérience intérieure, fondement et condition de toute autre. » *Extrait d'une note* d'Alfred FOUILLÉE, sur l'épreuve du présent article. Cf., du même auteur, *L'Avenir de la métaphysique* (1889), et voir les remarques sur cette formule aux *Observations*.

« La métaphysique... doit se définir une conception de quelque chose dans laquelle entre, avec plus ou moins de clarté et de distinction, une conception de toutes choses... Tout homme, quel qu'il soit, a *son système*, ou plutôt *ses systèmes ;* et c'est pourquoi aussi tout homme, qu'il le sache ou non, est métaphysicien, puisque faire de la métaphysique ce n'est pas autre chose que systématiser, c'est-à-dire organiser des idées. Toute la différence qu'il y a à cet égard entre les métaphysiciens de profession et le vulgaire, c'est que chez

ramener à l'unité tous les sens qui ont été donnés, à tort ou à raison, et le plus souvent à tort, au mot *métaphysique*. Il faut, je crois, partir d'Aristote, pour lequel la πρώτη φιλοσοφία était la science de l'être simplement en tant que tel, en tant qu'existant, par opposition à l'être en tant qu'ayant qualité, quantité, etc. : par conséquent, la science des éléments et des conditions de l'existence en général ; par exemple, que tout être est fait de puissance et d'acte, de matière et de forme ; qu'il est déterminé à exister par une cause efficiente et par une cause finale. Mais déjà, dans Aristote, à l'idée des conditions de l'existence en général, s'ajoute celle d'*un* être, dont l'existence est considérée comme la condition suprême de l'existence de tous les autres, Dieu.

Je pense que la métaphysique, à partir de ce moment et tant qu'on y a cru, a toujours été une science *double :* 1° celle de l'existence en général ; 2° celle de certaines existences, comme celles de Dieu et des âmes, inaccessibles en elles-mêmes à l'expérience, mais jugées nécessaires à l'explication, soit de l'ensemble des choses, soit de certains phénomènes en particulier, et admises, quant à leur être et à leurs manières d'être, pour et selon le besoin de cette explication (p. ex., l'âme *doit* être immatérielle parce que la conscience que nous avons de nous-mêmes est simple). On peut compter pour une troisième science, ou plutôt pour un dédoublement de la première, celle de la *totalité* des existences, ou du Monde. (Est-il fini ou infini, en durée et en étendue ? Est-il résoluble en derniers éléments, ou la résolution y va-t-elle à l'infini ? Contient-il des commencements absolus, ou tout y est-il enchaînement nécessaire ?) — Dans l'âge barbare de la philosophie, c'est-à-dire au XVIIIe siècle, toutes ces sciences paraissant vaines ou impossibles, on n'a plus entendu par métaphysique que la connaissance des principes généraux d'un art ou d'une science quelconques, ou encore celle des phénomènes qui ne tombent pas sous les sens externes, comme la sensation elle-même. — Je ne sais quel est maintenant l'avenir de la métaphysique ; je voudrais, quant à moi, qu'elle redevînt la science de l'être, dans le double sens d'existence en général et de totalité des existences, mais avec cette condition nouvelle que la clef de cette science doit être cherchée dans l'évolution des nécessités internes, — ou, en un seul mot, dans la logique interne de la pensée. J'en exclus formellement toute connaissance d'êtres particuliers : les âmes ne sont pas pour moi *des* êtres, mais *l'être* même, ou l'acte du corps ; Dieu et notre propre destinée possible hors de ce monde, ne sont pas objets de science, mais de foi. **(J. Lachelier.)**

Sur la définition d'A. FOUILLÉE. — L'analyse réflexive ne consiste pas à voir les choses du dehors, à voir tout en elles, sauf elles-mêmes ; elle consiste, au contraire, à les voir du dedans, à les voir elles-mêmes dans leurs éléments, qui sont des faits de conscience, et dans les rapports internes de ces éléments, qui sont aussi des faits de conscience. Quant à la synthèse, elle cherche des relations indissolubles entre chaque réalité et toutes les autres. En dehors de cette double opération sur le réel, il ne peut exister qu'une métaphysique imaginative, fondée sur de simples *apparences* immédiates, présentées telles quelles comme des *réalités*. **(A. Fouillée.)**

Sur la définition de Ch. DUNAN. — Je ne crois pas qu'une synthèse de la connaissance puisse se faire par un travail conscient, voulu et discursif. La pensée métaphysique est essentiellement spontanée, quoiqu'elle ait besoin d'avoir été préparée. Elle consiste dans l'acte de poser quelque chose soit comme fait, soit comme vérité. C'est pourquoi elle apparaît chez tous les hommes et à tous les instants. Elle est la forme fondamentale de la pensée en général.

Poser quelque chose, soit comme existence, soit comme vérité, c'est selon moi, faire de la métaphysique : 1° Parce que poser un phénomène comme réel et

les métaphysiciens, la systématisation porte sur des idées plus étendues, plus complexes, mieux élaborées que celles du commun des hommes. » (Ch. Dunan, Essais de philosophie générale, *Métaphysique*, p. 436-437. Cf. du même auteur, Légitimité de la métaphysique, *Revue de métaphysique*, septembre 1906.)

On peut rapprocher de ces définitions la formule souvent citée de James : « Metaphysics means only an unusually obstinate attempt to think clearly and consistently[1]. » (*Textbook of psychology*, Épilogue) ; et cette phrase du professeur R. Eucken : « So ist es nicht eine Lust an allgemeinen Formeln, sondern das Verlangen nach mehr Charakter, nach energischer Durchbildung unseres Lebenkreises, was die Forschung zur Metaphysik treibt[1]. » (*Geistige Strömungen der Gegenwart*, 4e éd., p. 110.)

I. Chez Auguste Comte, mode de pensée intermédiaire entre le théologique et le positif. Il a pour caractères l'ontologie, la prédominance des abstractions et des explications verbales ; il n'a d'existence et de valeur qu'en tant que critique du premier état au profit du second. « La métaphysique tente surtout d'expliquer la nature intime des êtres, l'origine et la destination de toutes choses, le mode essentiel de production de tous les phénomènes... L'efficacité historique de ces entités résulte directement de leur caractère équivoque (intermédiaire entre l'explication théologique et l'explication positive) : car en chacun de ces êtres métaphysiques... l'esprit peut, à volonté, selon qu'il est plus près de l'état théologique ou de l'état positif, voir ou une véritable émanation de la puissance surnaturelle, ou une simple dénomination abstraite du phénomène considéré. » (Aug. Comte, *Discours sur l'esprit positif*, ch. I, § 2 : « État métaphysique ou abstrait. ») La Révolution française, destructive, et s'appuyant sur une *Déclaration des Droits de l'homme*, est en politique, selon Comte, le type de l'esprit métaphysique.

1. « La métaphysique n'est qu'un effort particulièrement obstiné pour penser d'une façon claire et consistante. »

1. « Ainsi ce n'est pas un goût pour les formules générales, mais le désir de plus de caractère, le désir d'une systématisation intégrale et énergique de notre cercle de vie, qui pousse la recherche vers la métaphysique. »

CRITIQUE

1. Nous avons laissé de côté, dans l'énumération ci-dessus, deux sens qui n'ont plus guère cours aujourd'hui, mais qui n'ont pas été sans influence sur les acceptions si variées que reçoit ce mot dans la langue contemporaine.

a. Pour Bacon, la *métaphysique* consiste dans la connaissance des causes finales et des causes formelles, c'est-à-dire des « processus latents » et des « schématismes latents » qui constituent l'essence des phénomènes, ce qu'ils sont « in ordine ad universum », par opposition à l'aspect sous lequel ils apparaissent à nos sens. Elle s'oppose à la *physique*, qui connaît des causes matérielles et efficientes, sans savoir pourquoi ces causes produisent tel ou tel effet sensible. (*De dignitate et augmentis scientiarum*, III, 4. Cf. *Nov. organum*, II, 9.) — Bacon transforme ainsi le sens de la formule aristotélicienne et scolastique, de laquelle il part, suivant sa méthode, et aboutit à donner au mot un sens très voisin de **C.**

b. Au XVIIIe siècle, et dans l'école des Idéologues, métaphysique désigne souvent la science de l'esprit, des idées, de leur origine, par opposition à la physique.

Ce sens est probablement une conséquence déformée de la définition de Bossuet (voir ci-dessus), pour qui l'objet de la métaphysique est l'*immatériel*. Peut-être cependant est-il plus

existant, c'est le poser comme partie intégrante du tout des choses, lequel est infini, donc transcendant à toute expérience et absolu ; de sorte que dire : ce livre existe, c'est le rattacher à l'Absolu, quant au temps, quant à l'espace, quant à la causalité, et à la finalité, quant à tous les aspects qu'il présente : ce qui suppose que l'idée d'Absolu est en nous, et que, sans être pensable en elle-même, elle est le fond, ou plutôt la forme (au sens aristotélicien du mot) de toutes nos pensées. Si, au lieu de l'existence d'un objet, je pose comme vérité une conception quelconque de mon esprit, c'est la même chose. Toujours, que je le sache ou non, du moment que j'affirme, je me réfère à l'idée d'Absolu, présente en moi.

2° Cette existence ou cette vérité que je pose, je ne les pose pas comme relatives mais comme absolues. Cette existence n'est pas une existence *pour moi*, c'est une existence *en soi* : cette vérité n'est pas *ma* vérité, mais *la vérité* ; du moins j'en juge ainsi nécessairement. Par conséquent, si je dis seulement : il pleut, deux fois je proclame l'Absolu, deux fois je suis métaphysicien, sans peut-être m'en douter le moins du monde. Et toute la métaphysique qu'un homme peut faire est de cet ordre, si ce n'est qu'elle est consciente ici, inconsciente ailleurs.

Il y a donc, à mon avis, dans la pensée, une fonction de position, ou, si vous voulez d'affirmation, qui d'ailleurs n'est pas double ; car, ainsi que je me suis efforcé de le montrer dans mon article *Légitimité de la métaphysique*[1], ce qui est affirmé comme vérité passe immédiatement et *ipso facto* à l'état de fait ; et, d'autre part, aucun fait n'apparaît comme tel qu'après avoir été conçu par l'intelligence et affirmé comme vérité.

Il y a donc, je crois, deux formes de l'expérience : celle qui constitue le réel et qui le pose comme tel, c'est la métaphysique ; celle qui interprète le réel et qui donne les raisons par lesquelles il s'explique, c'est la science. La première n'est pas moins expérience que la seconde ; en tout cas elle est nécessaire à celle-ci. Et *vice versa*, du reste, attendu qu'on ne pose rien sans savoir les raisons, vraies ou fausses, des choses que l'on pose.

Quant à la métaphysique spéculative, elle n'est rien de spécifiquement distinct de celle dont je viens de parler. Si celle-ci peut être admise, l'autre doit passer toute seule, car elle n'est que la première, soumise au travail de la réflexion. **(Ch. Dunan.)**

1. *Revue de métaphysique*, septembre 1906.

Sur un sens post-kantien. — Outre la signification *strictement kantienne* il faut signaler la signification *d'interprétation kantienne* (qu'on attribue communément à Kant), et qui est le résidu vivant du kantisme. La métaphysique est l'étude du problème de la connaissance, ou des conditions et des limites de la connaissance. Chaque science étudie un fragment du réel, aucune n'étudie l'étude elle-même : la métaphysique a pour objet la *science même en tant qu'elle connaît*. Cette définition assez généralement admise aujourd'hui s'oppose à la définition antique : étude de l'*être en tant qu'être*. A vrai dire toutes les définitions de la métaphysique gravitent autour de ces deux conceptions antithétiques : étude de l'*être en soi*, étude de la *connaissance en soi* (les deux pôles de la Métaphysique). Beaucoup de philosophes (les éclectiques) fusionnent ou juxtaposent les deux points de vue, qui restent vraiment distincts. En fait, les métaphysiciens s'efforcent soit d'arriver à une vue d'ensemble du monde, de serrer le réel de plus près que la science (par la méthode intuitive — ou d'analyse critique — ou simplement de critique des données de la science), soit de rechercher les fondements de la connaissance et de l'action. J'ajoute : de l'action, car de nos jours il tend à se constituer une *étam-*

ancien. On lit dans la *Logique* de PORT-ROYAL : « Il n'y a rien de plus considérable dans la métaphysique que l'origine de nos idées, la séparation des idées spirituelles et des images corporelles, la distinction de l'âme et du corps et les preuves de son immortalité », etc. 2e Discours préliminaire, 19.

VOLTAIRE écrit, dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot MÉTAPHYSIQUE : « *Trans naturam*, au delà de la nature. Mais ce qui est au delà de la nature est-il quelque chose ? Par nature, on entend donc *matière ;* est métaphysique ce qui n'est pas matière. Par exemple, votre raisonnement qui n'est ni long, ni large, ni haut, ni solide, ni pointu ; votre âme, à vous inconnue, qui produit votre raisonnement : les esprits... ; la manière dont ces esprits sentent... ; enfin Dieu... ; ce sont là les objets de la métaphysique. » (L'article, discrètement ironique, se termine par une opposition entre les abstractions métaphysiques qui sont « le roman de la nature » et les abstractions mathématiques tirées de la réalité et vérifiables dans l'expérience.) — CONDILLAC oppose souvent la « bonne métaphysique » (sa propre théorie de l'origine des idées et des principes de la connaissance) à la « mauvaise métaphysique » des philosophes antérieurs (*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Introd., § 2 et suiv. ; *Logique*, Part. II, ch. IV, etc.). Ce mot s'applique par suite :

1° A la connaissance de l'esprit :

« L'ancienne métaphysique théologique, ou la métaphysique proprement dite, et la moderne métaphysique philosophique, ou l'idéologie... » (DESTUTT DE TRACY, *Mém. de l'Acad. des sc. morales*, III, 517.) — « *Physique :* description des propriétés des corps considérés comme insensibles ; *métaphysique :* description de la génération et des lois de l'intelligence et de la volonté. » (STENDHAL, *Lettres intimes*, XXII.) — « The philosophy of mind, *Psychology* or *Metaphysics* in the widest signification of the term, is threefold[1]... » (HAMILTON, *Lectures on Metaphysics*, VII, t. I, 121.)

2° A la théorie des principes de tout art, de toute science, de toute pratique, en tant que ces principes sont inscrits

1. « La philosophie de l'esprit, la *Psychologie* ou *Métaphysique* dans le sens le plus large de ce terme, est triple... » *Leçons sur la Métaphysique.*

dans la nature et dans les lois fondamentales de l'esprit. « Newton... était trop grand philosophe pour ne pas sentir qu'elle (la métaphysique) est la base de nos connaissances et qu'il faut chercher en elle seule des notions nettes et exactes de tout. » (D'ALEMBERT, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, § 116.) « Locke... créa la métaphysique. » (*Ibid.*, 117 ; cf. § 39, 71, 73-74, 113.) Dans le corps de l'ouvrage, il est dit : « La métaphysique est la science des raisons des choses. Tout a sa métaphysique et sa pratique... Interrogez un peintre, un poète, un musicien, un géomètre, et vous le forcerez à rendre compte de ses opérations, c'est-à-dire à en venir à la métaphysique de son art. » (440, sub v°.) — CARNOT a pris le mot au même sens dans le titre de sa *Métaphysique du calcul infinitésimal* (1797).

Si l'on rapproche ce sens des intentions critiques définies par Locke au début de l'*Essai sur l'entendement humain*, on peut y voir un acheminement vers le sens kantien.

2. Il est douteux qu'on puisse soit ramener à l'unité les différents sens du mot métaphysique, soit s'accorder pour donner la préférence à l'un d'entre eux.

Le point de départ sémantique des sens modernes de ce mot paraît être la notion complexe d'une science idéale qui présenterait les caractères suivants : être l'œuvre de la Raison, non de la révélation ni de l'expérience ; découvrir les règles fondamentales de la pensée, et par suite constituer l'ensemble des principes de toutes les autres sciences, soit physiques, soit morales ; fournir le fondement de la certitude que nous reconnaissons à celles-ci ; connaître le réel tel qu'il est, non les apparences, et par suite dire le dernier mot des choses.

Or ces caractères, par la suite, ayant été dissociés les uns des autres, et certains d'entre eux étant même jugés incompatibles par beaucoup de philosophes, il est arrivé que le terme *métaphysique* a été appliqué séparément aux diverses études qui retenaient une partie seulement, ou même un seul des caractères en question. Il s'est ainsi spécialisé par rayonnement, en des formes quelquefois antithétiques : connaissance des choses en soi ; connaissance de l'esprit ; connaissance *a priori ;* connaissance abstraite ; connaissance

---

physique de l'action, plus vaste que celle de la connaissance et je crois que le mouvement ne fera que s'accentuer. (**F. Mentré, 1911.**)

Sur le sens **H.** — Ce sens se rapproche du sens **C.** La prétention de la Métaphysique **H** est moins grande que celle de la métaphysique **C,** mais elle poursuit le même but, *étreindre le réel d'aussi près que possible.* Les métaphysiciens, au sens **H,** croient qu'une étreinte directe est impossible et lui substituent une étreinte approximative, mais ils essaient, eux aussi, d'aller au *fond des choses,* dans la mesure du possible. **(Id.)**

Sur le sens positiviste. — **C. Hémon** nous a communiqué les textes suivants de SULLY PRUDHOMME : « Est métaphysique toute donnée reconnue inaccessible soit aux sens, soit à la conscience, soit à l'observation interne, soit à l'observation externe. Cette règle assigne du même coup leur objet aux sciences positives : une science n'est positive qu'à la condition de ne viser que des rapports. » (Dans *Les Causes finales*, par SULLY PRUDHOMME et Ch. RICHET, p. 174.) — « Je fonde la distinction foncière, irréductible, entre l'objet scientifique et l'objet métaphysique, sur ce fait aisément constatable que toute proposition formulant dans l'esprit humain une relation entre le premier et le second est contradictoire. » (Lettre inédite, dans C. HÉMON, *La philosophie de Sully Prudhomme*, p. 53.) — « Il n'y a de métaphysique dans l'être que l'inconcevable. La métaphysique commence où la clarté finit. » SULLY PRUDHOMME, *Que sais-je ?*, p. 51.

Sur l'acception péjorative de « Métaphysique ». — Déjà chez les Humanistes et chez leurs successeurs, en particulier chez les philosophes scientifiques du XVIIe siècle, le mot Métaphysique se prend en un sens péjoratif, et sert à stigmatiser dans la scolastique une creuse logomachie ; d'où l'association aux adjectifs *obscurus, absurde*, etc. Les philosophes ne voulaient pourtant pas se passer de cette discipline elle-même, en tant que doctrine des concepts universels ; mais ils préféraient l'appeler « philosophie première ». Ainsi fait souvent Descartes, quoiqu'il ait reconnu à ses *Méditations* un caractère « métaphysique ». Mais dans le *Discours de la Méthode*, il s'excuse de ce que ses considérations soient « si métaphysiques et si peu communes » (IV, 1), et dans une *Lettre à la princesse Élisabeth*, il déclare qu'il n'a jamais employé « que fort peu d'heures par an aux choses qui occupent l'entendement seul. » (Ed. Cousin, IX, 131.) Il en est de même de HOBBES : « ... plerosque qui subtilitatem quamdam metaphysicam affectant, verborum specie tanquam igne fatuo deviari ». (*De corpore*, 2e part., 8, § 9.) Dans le *Léviathan* (1e part., ch. 46) il signale l'erreur des commentateurs d'Aristote, qui a fait prendre aux livres « qui suivent la Physique » pour des livres « sur la science du surnaturel » ; et tout le chapitre est consacré à la critique de cette vaine et obscure philosophie.

théorique ; connaissance sans présuppositions ; synthèse générale, etc. Ces sens n'ont ainsi d'autre élément commun que le souvenir de la théorie qui les unissait.

D'autre part, le mot métaphysique a joué le rôle d'une division pédagogique de la philosophie, et, à ce titre, il a désigné collectivement tout ce qui ne rentrait pas dans les autres sections. On sait que, pour l'école éclectique, les parties de la philosophie étaient la psychologie, la logique, la morale et la théodicée (voir p. ex. le *Manuel de philosophie* d'Amédée JACQUES, Jules SIMON et Émile SAISSET). Mais à la Théodicée fut substituée la « Métaphysique » dans les programmes de 1880. Dans cette fonction, elle reçut encore des définitions très différentes. Pour Paul JANET (*Cours de philosophie*, 4e édition, 1882), elle est la science des premiers principes et des premières causes (Φιλοσοφία πρώτη, φιλοσοφία ζητουμένη d'ARISTOTE (*Métaph.*, I, 2 ; 982*b*, 10) ; elle se divise « en deux parties : 1° la métaphysique générale ou ontologie qui traite des principes d'une manière abstraite et générale, et qui considère, selon l'expression d'Aristote, *l'être* en tant qu'être ; 2° la métaphysique spéciale, qui traite *des êtres* et se divise en trois parties : *a.* la psychologie rationnelle ou science de l'âme ; *b.* la cosmologie rationnelle ou philosophie de la nature, théorie du monde en général, de l'essence de la matière ; *c.* la théologie rationnelle ou théodicée ». (Ces subdivisions sont celles de WOLFF, adoptées par KANT dans sa critique de la métaphysique dogmatique.) Aux deux grandes divisions traditionnelles, Paul JANET en ajoute une troisième : la métaphysique critique. « La métaphysique, depuis Kant, s'est proposé un problème nouveau : celui des rapports du sujet et de l'objet, de la pensée et de l'être... Telle est la question fondamentale de la métaphysique de notre siècle. » (*Ibid.*, p. 777.) — Dans son *Cours élémentaire* de philosophie, Em. BOIRAC adopte également la définition d'Aristote, et mentionne la définition qui fait de la métaphysique la *science de l'absolu*. Il la considère d'ailleurs comme équivalente à la première et admet dans cette science trois divisions : « Théorie de la connaissance : théorie de l'être, théorie du premier principe de la connaissance et de l'être (l'absolu, Dieu). La première est la *critique*, la seconde est l'*ontologie*, la troisième est la *théologie*, ou d'un nom emprunté à l'œuvre de Leibniz, la *théodicée...* » (*Cours*, 397.)

Il faut enfin remarquer que, dès le XVIIe siècle, on trouve ce mot pris en mauvaise part, et que cet usage péjoratif s'est beaucoup répandu au XVIIIe et au XIXe. Malgré le mouvement d'esprit qui a remis le mot en faveur depuis quelques années parmi les philosophes, il y a dans cette tradition un obstacle de plus à lui donner un sens qui puisse être communément accepté.

Rad. int. : Metafizik.

2. MÉTAPHYSIQUE, adj., D. *Metaphysisch ;* E. *Metaphysic, Metaphysical ;* I. *Metafisico.*

A. Par suite de l'histoire de ce mot (voir l'article précédent) il s'emploie en des sens très variés, où domine cependant l'idée d'un ordre de connaissances ou de réalités qui s'oppose aux choses sensibles, et aux représentations naturelles que se fait le sens commun : « Je ne sais si je dois vous entretenir des premières méditations que j'y ai faites (en Hollande), car elles sont si métaphysiques et si peu communes qu'elles ne seront peut être pas au goût de tout le monde. » DESCARTES, *Méthode*, *IV*, 1.

Spécialement :

B. Qui constitue ou qui concerne les êtres tels qu'ils sont dans leur nature propre, par opposition à leur apparence. Voir **1, C.**

C. Qui constitue ou qui concerne un haut degré de synthèse des connaissances particulières. Voir **1, H.**

D. Dans l'école des Idéologues* : psychologique, mental.

E. Chez KANT, constitutif de la connaissance, ou du jugement moral, *a priori*, et non dérivé de l'expérience. Voir **1, G** et *Transcendental**.

F. Chez Auguste COMTE : qui appartient au mode de pensée critique et transitoire, intermédiaire entre « l'état

---

SPINOZA applique également le terme *Métaphysique* à une philosophie antiscientifique, théiste et téléologique. De cette dépréciation résulte enfin le mépris où la métaphysique est tombée au XVIIIe siècle. **(F. Tönnies.)**

— FICHTE et HEGEL prennent d'ordinaire *Métaphysique* en mauvaise part. Pour eux ce mot désigne le système de Wolff, le dogmatisme ontologique et sans critique, auquel ce dernier oppose précisément sa « Dialectique ». **(René Berthelot.)**

— Malgré l'usage parfois très favorable que fait d'Alembert du mot métaphysique, il lui arrive aussi de le prendre en un sens péjoratif : « Il ne faut pas s'étonner, dit-il par exemple, si ceux qu'on appelle métaphysiciens font si peu de cas les uns des autres. Je ne doute point que ce titre ne soit bientôt une injure pour nos bons esprits, comme le nom de *sophiste*, qui pourtant signifiait sage, avili en Grèce par ceux qui le portaient, fut rejeté par les vrais philosophes. » (*Discours préliminaire*, 117.) Il semble bien qu'au XVIIIe siècle, l'acception péjorative ait été dominante : voir ci-dessus l'article de Voltaire, chez qui l'on pourrait relever un grand nombre de passages encore bien plus méprisants pour les métaphysiciens (cf. la table analytique de l'édition Beuchot, *sub verbis*). L'Académie a fait place dans son *Dictionnaire*, en 1798, au verbe *Métaphysiquer*, dont l'import est nettement péjoratif. (Voir *Darm.*, *Hatz. et Thomas*, V°.) Au XIXe siècle, ce mot a encore souffert de deux grandes influences : celle du positivisme, continué par l'évolutionnisme agnosticiste ; et celle du criticisme lui-même, qui malgré l'usage qu'a fait Kant de ce terme, a surtout agi par sa négation de la psychologie rationnelle, de la cosmologie rationnelle et de la théodicée, c'est-à-dire par la condamnation solennelle de ce qui s'était appelé jusque-là Métaphysique. (Cf. LIARD, *La science positive et la métaphysique*, 2e partie, ch. XII, et 3e partie, ch. I.) **(A. L.)**

Sur **Métaphysique,** adj. — M. **René Maublanc** nous a signalé que, d'après Engels, le sens de l'adjectif *métaphysique* adopté dans le marxisme (sens **G**) vient de Hegel : « L'ancienne méthode de recherche et de pensée que Hegel appelle la méthode métaphysique et qui s'occupait de préférence de l'étude des *choses* considérées en tant qu'objets fixes donnés... ». Fr. ENGELS, *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande*, reproduit dans MARX et ENGELS, *Études philosophiques*, Paris, Édit. Sociales, 1935, page 50. — De même page 29 : « La deuxième étroitesse spécifique de ce matérialisme (celui du XVIIIe siècle) consistait dans son incapacité à considérer le monde en tant que processus, en tant que matière engagée dans un développement historique. Cela correspondait au niveau qu'avaient atteint à l'époque les sciences naturelles, et à la façon métaphysique, c'est-à-dire antidialectique de philosopher qui en résultait. » Cf. même page : « la conception non historique » et p. 30 : « cette conception antihistorique ».

Voir aussi LÉNINE, *Matérialisme et Empiriocriticisme*, Paris, Ed. S. I., 2e tirage (1928) : « L'admission d'on ne sait quels éléments immuables, de « l'essence immuable des choses » ne constitue pas le vrai matérialisme : ce n'est qu'un matérialisme *métaphysique*, c'est-à-dire antidialectique » (p. 225).

théologique » et « l'état positif » de la pensée. Voir **1, I.**

G. Dans le marxisme : immuable, anti-historique. Opposé à « dialectique ». Voir *Dialectique**, **C,** et cf. Observations ci-dessous.

MÉTAPSYCHIQUE, D. *Metapsychisch ;* E. *Metapsychic ;* au sens **B,** *Psychical ;* — I. *Metapsichico.*

Se dit des phénomènes d'ordre mental, qui sont considérés comme manifestant des facultés encore peu connues ou dont l'existence même est contestée, telles que télépathie, divination, etc.

Rad. int. : Metapsikal

MÉTEMPIRIQUE, D. *Metempirisch ;* E. *Metempirical ;* I. *Metempirico.*

Terme créé par G. H. Lewes (*Problems of Life and Mind*, 1873). — Qui ne peut être objet d'expérience, pour quelque raison que ce soit, et qui, par suite, ne relève pas de la science positive : objet transcendant ; forme ou moyen nécessaire de l'expérience ; préférence ou impératif moral, etc.

Rad. int. : Metempirik.

MÉTEMPSYCHOSE, D. *Seelenwanderung, Metempsychose ;* E. *Metempsychosis ;* I. *Metempsicosi.* (Malgré l'antiquité de la doctrine, le mot même de μετεμψύχωσις (μετά, ἐμψυχόω) ne se rencontre que chez les écrivains de l'époque chrétienne.)

Doctrine d'après laquelle une même âme* peut animer successivement plusieurs corps, soit humains, soit animaux ou même végétaux.

Rad. int. : Metempsikos.

Sur **Métapsychique** et **Métempirique.** — Ces deux mots sont formés à contresens. On les a construits sur le modèle de *métaphysique.* Mais le préfixe *méta,* dans ce mot signifie *après, à la suite de,* et non *par delà.* Voir ci-dessus, au début de l'article *Métaphysique.* **(J. Lachelier.)**

Sur **Métapsychique.** — Depuis l'époque où a été publié le fascicule du *Vocabulaire* contenant ce terme (1911), il a reçu une grande popularité du *Traité de Métapsychique* publié par Ch. Richet (1922) ; et, par suite, l'autre acception que je signalais alors (ce qui, dans l'esprit, n'est pas de nature à être atteint par l'observation) paraît bien complètement tombée hors d'usage. — Cf. cependant *Parapsychique**, qui paraît mieux formé.

Le *Dictionnaire* de Baldwin (II, 668 B) indique, d'ailleurs sans référence, que le mot *Metapsychosis* a été proposé pour désigner spécialement l'état mental du percipient dans les phénomènes télépathiques. Mais comme l'a fait remarquer **J. Lachelier** à cette date, il paraît dans ce cas signifier transfert de conscience, et par suite il est formé dans une tout autre intention que *métapsychique.*

— Ce mot peut aussi s'appliquer à ce qui, tout en conservant les caractères du fait psychique, présente certains caractères de plus : par exemple l'unité transcendentale de l'aperception chez Kant. **(G. Dwelshauvers.)**

— Le *métapsychique* n'est qu'une espèce dont le *métempirique,* au sens de Lewes, est le genre. Si l'on conserve ce mot, ne faudrait-il pas créer des termes correspondants pour toutes les autres disciplines ? **(L. Boisse.)**

— « Sur le terme même de *métapsychique,* que M. Charles Richet a inventé ou réinventé — puisqu'il paraît que V. Lutoslawski l'avait déjà employé dans le même sens, — on pourrait discuter. Je regrette, pour ma part, qu'il n'ait pas préféré *Parapsychique* (proposé il y a quelques années, par Boirac sauf erreur) qui rend mieux le caractère d'à côté, d'anormal, de non-classé, propre à ce genre de phénomènes. Il n'est pas non plus sans inconvénient de suggérer un parallèle entre la *Métapsychique,* qui vise à devenir une science positive et la *Métaphysique,* laquelle, quoi qu'on fasse, continuera toujours à planer au-dessus de toutes les sciences particulières. » Th. Flournoy, *Archives de Psychologie,* V, 1906, p. 298. — M. Flournoy ajoute d'ailleurs que puisque ce mot est lancé, il est plus simple de l'adopter. **(Ed. Claparède.)**

Sur **Métempirique.** — La valeur de ce terme, qui peut éviter beaucoup d'équivoques, résulte de son opposition à *empirique,* et de leur subordination commune à *métaphysique.* Pour Lewes (*Problems of life and mind*[1], 1st series, I, p. 5, 10, 17, etc.), la métaphysique est ce qui embrasse les généralisations ultimes de toute recherche : elle peut être empirique ou métempirique. La métaphysique empirique est la partie qui est comprise au rang des sciences ; la métaphysique métempirique concerne ce qui est au delà de toute expérience possible. La première s'occupe des objets et de leurs relations en tant qu'ils nous sont connus et qu'ils existent dans notre univers ; la seconde s'écarte de cette région pour considérer une autre sorte d'objets, et n'observant pas les choses telles qu'elles sont pour nous, elle substitue aux constructions idéales de la science, les constructions idéales de l'imagination. **(C. Ranzoli.)**

Sur **Métempsychose.** — Cette doctrine n'a-t-elle pas pour trait caractéristique l'*éternité* des âmes ? **(L. Boisse.)** — Les deux croyances sont généralement associées dans l'histoire ; mais rien n'empêche qu'il y ait transmigration d'âmes destinées finalement à s'anéantir, ou à s'absorber dans une réalité spirituelle où elles perdraient leur individualité. **(L. Brunschvicg. — A. L.)**

Sur **Méthode.** — Chez les Anciens, notamment chez Aristote, μέθοδος veut souvent dire simplement « recherche », p. ex. : ἡ μέθοδος περὶ φύσεως, *Phys.*, III, 1 ; 200[b]13 ; et ce qui a été plus tard appelé *méthode* y est quelquefois appelé ὁ τρόπος τῆς μεθόδου ; voir p. ex. περὶ ζῴων μορίων, I, 5 ; 646[a]2 et les autres exemples cités dans Bonitz, sub v°. Méthodos est même employé quelquefois comme synonyme de θεωρία, ἐπιστήμη ; p. ex. *Phys.*, VII, 1 ; 251[a]7, etc. Cf. Platon : « ... κατά γε τὴν τοῦ πάντα κινεῖσθαι μέθοδον (selon la doctrine d'après laquelle tout se meut) ». *Théétète,* XXVII, 183 c. (D'après les observations de **R. Eucken** et **J. Lachelier.**)

Dans la première rédaction de cet article, les nuances constative et normative du sens **A** avaient été distinguées comme deux sens différents, sous les rubriques **A** et **B.** Cette distinction a été atténuée sur les observations de MM. **Beaulavon, Bernès, Brunschvicg, Mentré, Van Biéma.** — M. Beaulavon fait notamment remarquer que le passage suivant de la *Logique* de Port-Royal (cité dans cette rédaction elle-même) marque une liaison extrêmement étroite entre ces deux acceptions : « Les hommes peuvent remarquer, en faisant des réflexions sur leurs

1. *Problèmes de la vie et de l'esprit,* 1re série.

MÉTHODE, G. Μέθοδος ; L. *Methodus ;* D. *Methode ;* E. *Method ;* I. *Metodo.*

A. Étymologiquement, « poursuite » (cf. Μετέρχομαι) ; et, par conséquent, effort pour atteindre une fin, recherche, étude (voir ci-dessous *Observations*) ; d'où chez les modernes, deux acceptions très voisines, quoique possibles à distinguer

1° Chemin par lequel on est arrivé à un certain résultat, lors même que ce chemin n'avait pas été fixé d'avance de façon voulue et réfléchie. « On appelle ici ordonner, l'action de l'esprit par laquelle, ayant sur un même

sujet... diverses idées, divers jugements et divers raisonnements, il les dispose en la manière la plus propre pour faire connaître ce sujet. C'est ce qu'on appelle encore *méthode*. Tout cela se fait naturellement et quelquefois mieux par ceux qui n'ont appris aucune règle de la logique que par ceux qui les ont apprises. » *Logique* de PORT-ROYAL, Introduction, 6-7.

Ce mot se dit souvent, en ce sens, des procédés *habituels* d'un esprit ou d'un groupe d'esprits, procédés qu'on peut observer et définir par induction, soit pour les pratiquer ensuite plus sûrement, soit pour les critiquer et en faire voir l'invalidité.

2° Programme réglant d'avance une suite d'opérations à accomplir et signalant certains errements à éviter, en vue d'atteindre un résultat déterminé. « Manquer de méthode. — Procéder avec méthode. » — « ... Des considérations et des maximes dont j'ai formé une méthode, par laquelle il me semble que j'ai moyen d'augmenter par degrés ma connaissance et de l'élever peu à peu au plus haut point auquel la médiocrité de mon esprit et la courte durée de ma vie lui pourront permettre d'atteindre. » DESCARTES, *Discours de la méthode*, I, 3.

Les mots *méthodique, méthodiquement* sont presque toujours employés en ce sens, et impliquent une préconception réfléchie du plan à suivre.

Spécialement :

B. Procédé technique de calcul ou d'expérimentation. « La méthode des moindres carrés. » — « La méthode de Poggendorff (emploi du miroir mobile pour la mesure des angles). »

C. (Surtout en botanique.) Système de classification : John RAY, *Methodus plantarum nova*, 1682.

On a dit souvent, en ce sens, *méthode naturelle* pour *classification naturelle*. « Diu et ego circa methodum naturalem inveniendam laboravi, bene multa quæ adderem obtinui, etc. » LINNÉ, *Fragmenta methodi naturalis*, 1738. Auguste COMTE emploie couramment cette expression (voir, par exemple, toute la quarante-deuxième leçon du *Cours de Philosophie positive*) ; mais, depuis lors, elle est presque complètement tombée en désuétude.

Rad. int. : **A, B.** Metod.

Méthodes* de Concordance*, de Différence*, de Variation* concomitante, des Résidus*, etc. Voir ces mots.

MÉTHODOLOGIE, D. *Methodologie, Methodenlehre ;* E. *Methodology ;* I. *Metodologia.*

Subdivision de la Logique, ayant pour objet l'étude *a posteriori* des méthodes, et plus spécialement, d'ordinaire, celle des méthodes scientifiques.

REMARQUE

KANT a opposé la Méthodologie à l'ensemble de la Logique en divisant sa *Critique de la Raison pure* en « Transcendentale Elementarlehre » (comprenant l'Esthétique et la Logique transcendentales) et en « Transcendentale Methodenlehre ». La première a pour objet d'examiner la nature et la valeur des matériaux avec lesquels nous pouvons construire notre connaissance, en vue de déterminer à quels usages ils sont propres ou impropres ; la seconde a pour objet de choisir, entre les divers usages qui peuvent en être faits, celui qui satisfera le mieux à nos besoins intellectuels. (*Transcendentale Methodenlehre*, § 1, A, 707-708 ; B, 735-736.) Il la divise en *Disciplin, Kanon, Architektonik* et *Geschichte der reinen Vernunft.*

Rad. int. : Metodologi.

MICROCOSME, D. *Microcosmus ;* E. *Microcosm ;* I. *Microcosmo.*

Voir *Macrocosme.*

MILIEU, D. *Mittel* (**A.** *Mitte*) ; — E. *Middle* (**A.** *Mean ;* **C.** *Medium ;* **D.** *Environment*) ; — I. *Mezzo.*

A. Ce qui est placé entre deux ou plusieurs autres choses, et spécialement ce qui est à égale distance de deux extrêmes, ou au centre d'une figure. Particulièrement usité pour traduire le G. μέσον, μεσότης. « Μεσότης τις ἄρα ἐστὶν ἡ ἀρετή : la vertu est donc un milieu (entre l'excès et le défaut). » ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, II, 5 ; 1106b27. On dit souvent en ce sens *juste milieu.*

pensées, quelle méthode ils ont suivie quand ils ont bien raisonné, quelle a été la cause de leurs erreurs quand ils se sont trompés, et former ainsi des règles sur ces réflexions pour éviter à l'avenir d'être surpris. » *Logique* de PORT-ROYAL, *Premier discours*, § 15.

L'idée de méthode est toujours celle *d'une direction définissable et régulièrement suivie dans une opération de l'esprit.* Une méthode peut-elle être déterminée *a priori*, et indépendamment de son application, être formulée par avance et servir de programme à des opérations qui ne commencent qu'après que les règles de la méthode ont été formulées ? Ou bien n'a-t-elle de valeur utile, et ne peut-elle être découverte que dans une opération effective, dont elle est comme le schéma plus ou moins simplifié ? C'est là un débat doctrinal fort important, dans lequel se divisent les théoriciens de la connaissance ; mais qui porte, en principe tout au moins, sur la formation de l'idée de méthode plutôt que sur sa signification.

Toutefois de ce débat résultent occasionnellement certaines distinctions dans la notion même de méthode ; c'est ainsi que, selon la seconde des deux opinions indiquées, une méthode constitue un objet réellement distinct de ses applications, tandis que pour la première elle n'est qu'un abstrait qui n'a, hors des opérations de la pensée qu'une existence purement verbale ; par conséquent, dans la première hypothèse, la direction régulière suivie par la pensée peut se définir indépendamment de toute matière ; tandis que dans la seconde elle concerne toujours la relation de la pensée à une certaine matière. Dans le premier cas, la définition donnée plus haut de la méthode sera donc suffisante ; dans le second, on la complétera en disant : direction régulièrement suivie dans l'opération de la pensée *sur un objet déterminé.*

Enfin, de ces deux significations, l'une plus simple, l'autre plus complexe, mais toutes les deux précises, l'usage courant passe parfois à un sens plus vague, et qui doit être évité, en omettant l'idée de régularité dans le mouvement de la pensée. Il faut d'ailleurs noter que le mot n'est ainsi employé que lorsqu'il s'agit de découvrir *a posteriori* la méthode suivie dans une opération préexistantes. **(M. Bernès.)**

Sur **Milieu.** — Le sens **D** du mot milieu, et les expressions telles que « le milieu extérieur ; les milieux sociaux ; un mauvais milieu » sont certainement paradoxales et illogiques. Mais on s'explique facilement par quel chemin l'expression a passé du sens **C,** encore très correct et voisin de l'étymologie, au sens **D,** qui en est si loin. L'expression « milieu interstellaire » est assez ancienne ; elle remonte au moins à l'époque de Newton ; ce milieu est l'*intermédiaire* par lequel les astres agissent l'un sur l'autre. Mais en même temps qu'il est *entre* les corps, et que, par son « moyen », les actions physiques se propagent, il est aussi le fluide dans lequel tous ces corps sont plongés, et, par conséquent leur « milieu « au sens **D** de ce mot. (Résumé des observations de MM. **Beaulavon, Couturat, Le Roy.)**

De la langue des physiciens, ce mot a passé à la langue des biologistes sous l'influence de Geoffroy SAINT-HILAIRE dont une des idées dominantes était de transporter là l'étude des êtres vivants les procédés et les concepts en usage dans

B. Ce qui peut être intercalé soit entre deux notions, de telle sorte qu'elles ne partagent pas d'une façon exhaustive l'univers du discours, soit entre deux propositions, de telle sorte qu'elles ne soient pas des contradictoires. « Les syllogismes disjonctifs ne sont guère faux que par la fausseté de la majeure, dans laquelle la division n'est pas exacte, se trouvant un milieu entre les membres opposés. » *Logique* de PORT-ROYAL, III^e^ partie, ch. XII.

Principe de milieu exclu, ou de *tiers exclu* : « De deux propositions contradictoires, l'une est vraie et l'autre fausse » ; ou encore : « Si deux propositions sont contradictoires, la vérité ou la fausseté de l'une impliquent respectivement la fausseté ou la vérité de l'autre. » Voir *Contradiction**.

C. Ce qui, interposé entre deux ou plusieurs corps, transmet une action physique de l'un à l'autre.

D. Ensemble des objets (au sens le plus large de ce mot) au milieu desquels se produit un phénomène ou au milieu desquels vit un être. « Milieu physique ; milieu social ; milieu intellectuel. » Cf. *Adaptation**. « Milieu intérieur » se dit d'un organisme considéré dans son rapport aux éléments cellulaires qui y vivent.

Le mot *milieu*, en ce sens, est même appliqué couramment au temps, à l'espace, ou à l'espace-temps, considérés comme une sorte de réceptacle des phénomènes.

CRITIQUE

Ed. GOBLOT (*Vocabulaire*, v° *Milieu*) fait remarquer avec raison que le sens **D** est illogique ; car, dit-il, « c'est l'être qui est *au milieu* de ce qui l'entoure, et l'expression *milieu extérieur* semblerait paradoxale si elle n'était habituelle ».

Sur l'origine et le développement de ce sens, voir *Observations*.

Rad. int. : **A. B.** Mez ; **C.** Medy.

MILLÉNAIRE ou **Millénariste (Doctrine)**, D. *Milleniumslehre* ; E. *Millenarian doctrine, millenarianism* ; I. *Millenarismo*.

A. Doctrine qui annonçait l'avènement du « millénium », c'est-à-dire de la période de mille ans prédite dans l'Apocalypse, et pendant laquelle le principe du mal serait rendu impuissant. (Voir *Apocalypse*, XX, 1-3.)

B. Par extension (et dans un sens péjoratif) se dit de toutes les doctrines qui décrivent l'avènement d'un âge de bonheur et de perfection (*Utopie* de MORUS, Cité idéale de CAMPANELLA, Paix perpétuelle de l'Abbé de SAINT-PIERRE, etc.).

Rad. int. : Millenari.

---

la physique et la chimie. Il disait d'habitude en ce sens, « milieu ambiant ». *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1833. *Études progressives d'un naturaliste*, 1835.

Il s'est introduit ensuite dans le langage des sciences morales par deux voies indépendantes. Auguste COMTE, qui l'avait emprunté au naturaliste de Blainville, en a fait un fréquent usage. Voir notamment *Cours de philosophie positive*, leçon XL, § 13 et suiv. « *Milieu* » y est imprimé d'abord en italiques, et n'est employé qu'après une explication préalable de l'idée qu'il représente. — D'autre part, TAINE, qui a plus que tout autre vulgarisé ce terme, l'avait emprunté à l'Avant-propos de la *Comédie humaine* de BALZAC (1841) où celui-ci assimile la société à la nature et les variétés individuelles de l'homme aux espèces zoologiques, dépendant de leur « milieu ». Balzac l'avait pris lui-même directement à Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. **(R. Berthelot.)**

Voir également R. EUCKEN, *Les Grands Courants de la pensée contemporaine*, p. 375 ; et BARTH, *Die Philosophie der Geschichte als Sociologie*, p. 33.

MIMÉTISME, D. **A.** *Nachahmung* ; **B. C.** *Mimikry, Nachäffung* (EISLER) ; — E. **A.** *Mimetism* ; **B, C.** *Mimetism, Mimicry* (ce second terme est le plus usuel dans cette acception) ; — I. *Mimesi*.

A. Se dit de toutes les formes d'imitation*, considérées dans leurs caractères généraux, et des ressemblances qu'elles produisent.

Spécialement :

B. Phénomène consistant en ce que certains animaux revêtent soit d'une façon permanente, soit momentanément, l'apparence du milieu dans lequel ils vivent : forme et couleur des feuilles, ou des branches ; aspect du sol, etc.

C. Ressemblance superficielle entre animaux anatomiquement éloignés les uns des autres, et résultant soit d'un même mode d'existence, soit de toute autre cause (par exemple, certaines mouches ressemblent extérieurement à des abeilles ; on suppose que cette ressemblance peut être une adaptation défensive).

CRITIQUE

Le sens **B** est de beaucoup le plus usuel, sinon même le seul qui ait cours en français. Il n'en est pas de même dans les pays de langue anglaise. MM. BALDWIN, STOUT et POULTON (d'Oxford) proposent de diviser toutes les ressemblances en *amimétiques* et *mimétiques*. Les premières seraient celles qui proviennent soit de l'analogie, soit de la répétition ; les dernières seraient celles qui impliquent une adaptation, soit automatique (écholalie, adaptation morphologique imitative, mimétisme aux sens **B** et **C** *(mimicry)* ; — soit consciente et volontaire, comme dans le développement de l'intelligence humaine. (BALDWIN, v° *Ressemblance*.) — Cf. plus haut, *Imitation**.

Rad. int. : **A.** Imitism ; **B. C.** Mimetism.

1. MINEUR, subst. masculin ou adj. (sous-entendu *Terme*). D. *Unterbegriff, Minor* ; E. *Minor* ; I. *Minore*.

Celui des trois termes d'un syllogisme catégorique qui est sujet dans la conclusion. On l'appelle aussi « petit terme ». — Pour l'origine et le sens primitif de ce mot, voir *Majeur*.

2. MINEURE, subst. féminin. D. *Untersatz, Minor* ; E. *Minor* ; I. *Minore*.

A. Dans un syllogisme catégorique, celle des deux prémisses qui contient le mineur ou petit terme.

Sur **Mineure. — L. Couturat** voudrait que les mots *majeure*, *mineure* ne fussent jamais employés en parlant des syllogismes hypothétiques et disjonctifs, où les propositions ainsi appelées ne sont analogues que par leur ordre d'énonciation aux propositions homonymes du syllogisme catégorique. En effet la majeure est la prémisse qui contient le grand terme, prédicat de la conclusion ; mais dans un raisonnement hypothétique, la « majeure » contient la conclusion tout entière.

Ed. Goblot considère au contraire que dans un syllogisme hypothétique, tel qu'on l'énonce ordinairement, le petit terme est sous-entendu. Ce syllogisme n'a de sens qu'en le formulant ainsi :

Si *p* est, *q* est ;
Or *dans le cas* S, *p* est ;
Donc *dans le cas* S, *q* est ;

formule où l'expression *dans le cas* S joue exactement le même rôle, au point de vue de la pensée, que le petit terme des syllogismes classiques. Non seulement le nom de mineure convient donc bien à cette proposition, mais le syllogisme hypothétique, ainsi complété, représente beaucoup plus fidèlement que le syllogisme aristotélicien le vrai rapport des termes et des propositions dans l'esprit. Cf. E. GOBLOT, Les jugements hypothétiques, *Revue de Métaphysique*, mars 1911.

B. Dans un syllogisme hypothétique, celle des prémisses qui énonce que la condition suffisante est réalisée *(modus ponens)* ou que l'effet de cette condition ne l'est pas *(modus tollens)*.

C. Dans un syllogisme disjonctif, celle des prémisses qui exclut l'une des branches de l'alternative.

CRITIQUE

La légitimité des sens **B** et **C** est discutée. Voir *Observations* ci-dessous.

MINIMUM, D. E. *Minimum ;* I. *Minimo.*

A. (Absolument). Valeur la plus petite, ou la plus petite possible, d'une grandeur susceptible de plusieurs états.

B. (Relativement.) Valeur (d'une variable ou d'une fonction) plus petite que celles qui la précèdent ou la suivent immédiatement.

Voir *Maximum**.

Minimal, qui est un minimum, ou qui est assujetti à une condition de minimum.

Spécialement, en logique, on appelle *minimale* une proposition particulière qui énonce expressément, ou qui sous-entend, par une convention tacite, que l'attribut est affirmé *au minimum* de quelques-uns des individus formant l'extension du sujet, mais sans exclure l'hypothèse qu'il convienne à tous. Ce sens est celui que la logique classique donne aux propositions particulières I et O. Voir ci-dessus *Limitative**.

Se dit aussi de la disjonction ∪ (celle qui admet soit la réunion des caractères, soit l'assertion simultanée des propositions dont l'une *au moins* est vraie) par opposition à la disjonction *exclusive** **o**, où l'on n'admet *qu'une seule* des possibilités énoncées.

Rad. int. : Minor.

MIRACLE, D. *Wunder ;* E. **A.** *Miracle ;* **B.** *Wonder ;* I. *Miracolo.*

A. Étymologiquement, fait surprenant *(miraculum,* de *mirari,* s'étonner, admirer ; cf. *Wunder,* de *wundern,* même sens), non conforme à l'ordre habituel des faits de même nature. Mais l'usage le plus général est de ne l'appeler miracle que si on le considère

Sur **Miracle.** — Dans la *Critique* de ce mot, en première rédaction, la définition : « Le miracle est une dérogation aux lois de la nature » était qualifiée de « vicieuse ». Plusieurs membres de la société ont trouvé le terme exagéré : « Cette critique, dit **L. Couturat,** me paraît un peu trop sceptique. Si nous ne pouvons pas dire que l'Incarnation est un miracle, nous pouvons dire que Josué arrêtant le soleil en est un. « — » L'objection, dit **M. Drouin,** montre bien qu'on ne saurait constater, prouver un miracle ainsi défini ; elle ne contraint pas à changer la définition. Le rapport entre les deux concepts n'est pas détruit, parce que l'indétermination que nous découvrons aujourd'hui dans l'un se communique nécessairement à l'autre. » — Observations analogues de **G. Beaulavon.**

— « La science ne parle du hasard que pour l'exclure, nous a écrit plus récemment M. **M. Marsal.** Mais elle en parle. Ne faut-il pas réserver le droit de parler de miracle au sens de Hume, ne serait-ce que pour l'exclure ? Faut-il vraiment considérer comme défectueux les textes suivants : « Il n'y a dans la nature ni « contingence, ni caprice, ni miracle, ni libre arbitre ; chacune de ces hypothèses « ruine en nous la faculté de raisonner sur les choses. » GOBLOT, *Logique,* p. 314. — « La merveille éternelle, c'est qu'il n'y ait pas sans cesse des miracles. » H. POINCARÉ, *La valeur de la science,* Introd., p. 7. (A vrai dire, pour ce dernier texte, on peut comprendre par le sens **A.**) Et puisque vous citez le mot que Renan aurait prononcé, et qui a fait fortune, sur le miracle grec, il faut bien remarquer que Renan, en cent endroits, a parlé des miracles au sens de Hume. » Voir au *Supplément.*

Pour tenir compte de ces réserves, l'expression discutée a été remplacée par

comme la manifestation, dans le monde, d'une action intentionnelle supérieure à la puissance humaine. « Quae praeter ordinem communiter statutum in rebus quandoque divinitus fiunt. » Saint THOMAS, *Contra Gentiles,* III, 101. — « Miracle est un terme équivoque : ou il se prend pour marquer un effet qui ne dépend point des lois générales connues aux hommes ; ou, plus généralement, pour un effet qui ne dépend d'aucune loi, ni connue ni inconnue. Si tu prends le terme de miracle dans le premier sens, il en arrive infiniment plus qu'on ne le croit ; mais il en arrive beaucoup moins si tu le prends dans le second sens. » MALEBRANCHE, *Méditations chrétiennes,* VIII, 26.

B. Plus rarement (et avec une nuance d'humour, bien que ce soit un retour au sens étymologique) : tout fait remarquable et merveilleux, qu'on ne saurait ramener à des lois connues. « En fait de miracle, il y en a un dans l'histoire, M. Renan le disait ces jours-ci au banquet de l'Association des études grecques : c'est la Grèce antique. » G. MILHAUD, *Leçons sur les origines de la science grecque,* VIII[e] leçon. — Le mot, en ce sens, se réduit quelquefois à

celle-ci : « Cette définition n'a qu'une valeur historique. » En effet si la définition critiquée n'est pas fausse, à proprement parler, il n'en reste pas moins que dans l'état actuel des idées, « elle enlève tout intérêt au concept de miracle », ce qui n'est contesté par personne. A quoi servirait, philosophiquement, une classe de phénomènes tels qu'on ne pourrait jamais savoir si un fait y est ou n'y est pas inclus, si ce n'est pour des faits légendaires dont aucun homme cultivé ne soutient aujourd'hui la réalité historique, comme dans le cas de Josué ? Il y a donc lieu de rechercher quelle est la définition du miracle proposée par ceux qui soutiennent actuellement qu'il y a, qu'il y a eu, ou qu'il peut y avoir des miracles.

A cet égard, il convient de mentionner d'abord la doctrine de M. **Le Roy,** exposée dans les articles des *Annales de philosophie chrétienne* dont la partie critique a été mentionnée ci-dessus. En voici le résumé, approuvé par l'auteur, et tel qu'il a été proposé à la discussion dans l'épreuve de cet article.

« Cependant il y a quelque chose à en retenir (des diverses définitions du miracle) sur quoi, sauf la question de fait, il semble bien que tout le monde puisse se mettre d'accord : 1° On ne donne le nom de miracle qu'à un fait sensible, et à un fait exceptionnel, extraordinaire... — 2° On ne donne le nom de miracle qu'à un fait qui est significatif dans l'ordre religieux. — 3° Pour qu'un fait soit qualifié miracle, il faut que tout en faisant contraste avec elle, ce fait soit inséré dans la série phénoménale ordinaire, bref qu'il constitue comme un ressaut dans son déroulement habituel. Ainsi les théologiens n'appellent miracle ni la justification par le baptême... ni la création du monde... — 4° Pour qu'un fait soit qualifié miracle, il faut qu'il ne comporte pas d'explication purement physique suffisante, qu'il dépende de conditions non seulement psychologiques, mais morales, en un mot qu'il ne puisse jamais devenir prévisible à coup sûr ni répétable à volonté. » *Ibid.,* oct. 1906, p. 14-15.

Mais cette définition n'est que formelle et préliminaire. Pour caractériser précisément le miracle, et en donner une définition qui en fasse vraiment connaître la nature, il faut mettre en lumière l'action spirituelle qui le constitue : elle consiste dans l'exaltation momentanée de la puissance dont *l'acte libre,* tel qu'il est défini dans la philosophie bergsonienne, représente la forme inférieure. « Un miracle est l'acte d'un esprit individuel (ou d'un groupe d'esprits individuels), agissant comme esprit à un degré plus haut que d'habitude, retrouvant en fait, et comme dans un éclair, sa puissance de droit. » *Ibid.,* décembre 1910, p. 242. « Un miracle est l'acte d'un esprit qui se retrouve plus complètement que d'habitude, qui

signifier ce qui est digne d'admiration : « Un miracle de beauté ; un miracle de perfection. — Faire miracle. » Mais cette acception est vieillie, et presque tombée en désuétude.

CRITIQUE

1. On trouvera dans trois articles de M. Le Roy (*Annales de philos. chrét.*, 1906-1907), la critique de diverses définitions du miracle et notamment de la plus usuelle, qui paraît dater de Hume : « A miracle is a violation of the law of nature. » (*Essays*, II, 10.) — « Un miracle est un fait contraire aux lois de la nature, une dérogation aux lois de la nature. » Nous croyons aussi que cette définition n'a qu'une valeur historique et ne peut être conservée de nos jours. Elle avait sa raison d'être quand l'expression *Lois de la nature* était encore entendue en son sens primitif de décret divin obligatoire, analogue aux lois civiles dont un souverain peut suspendre l'effet. Mais l'effacement du caractère impératif de la loi fait disparaître la possibilité de cette interprétation. S'il s'agit des formules, toujours perfectibles, que nous appelons lois de la nature, le concept de miracle perd tout intérêt, il ne peut être appliqué à un fait que subjectivement, et à une date déterminée. — S'il s'agit de lois absolues de la nature, telles que les concevait Descartes, ou telles que les connaîtrait une science parfaite, il en est encore de même : car il nous est impossible de savoir ce qui est ou n'est pas conforme à ces lois, ni même si ce concept-limite présente un sens bien déterminé. Cf. ci-dessus, *Loi**, notamment § **D** et Critique.

Les théologiens et les philosophes qui désirent conserver un sens à ce concept ont donc été amenés à en faire une nouvelle analyse, qui provoque elle-même une controverse encore ouverte. Voir ci-dessous, *Observations*.

2. Il y a lieu de remarquer que pour Hume lui-même, l'idée de *Loi de la nature* comportait une part d'indétermination, et qu'ainsi la formule citée plus haut n'était guère plus stricte, dans sa pensée, que l'*Ordo communiter statutus in rebus* de saint Thomas d'Aquin.

Rad. int. : Mirakl.

reconquiert momentanément une partie de ses richesses et de ses ressources profondes. » *Ibid.*, 247. Cette exaltation ne peut se produire que par la grâce, le concours de Dieu, et ne peut être reconnue pour telle qu'en vertu d'une disposition morale préalable, car « rien de tout cela n'est incompatible avec un déterminisme largement entendu. C'en est une face, un côté : celui que découvrent peu à peu la psychologie de l'inconscient, la psychologie des foules et, d'une manière plus directe encore, la psychologie de la foi. » *Ibid.*, 247. — « Le miracle, le phénomène physique, est inséparable de la signification religieuse qu'il véhicule... La perception du miracle [en tant que tel] n'est pas simple affaire de constatation sensible... Le miracle est un signe issu de la foi, qui s'adresse à la foi, qui n'est entendu que par la foi. » *Ibid.*, p. 236-238.

— Tout cela est ingénieux, profond même, et peut être solide. C'est en tout cas, sans doute, ce que l'on peut dire de mieux pour sauver la notion du miracle, qui ne peut plus guère se soutenir aujourd'hui dans son vieux sens théologique et précis, de violation des lois de la nature. **(J. Lachelier.)**

La définition que M. Le Roy donne du miracle est très contestable. Il me semblerait préférable de s'inspirer de la tradition des théologiens. D'ailleurs M. Le Roy n'est pas toujours d'accord avec lui-même. Il définit le miracle « un fait sensible » et ailleurs « l'acte d'un esprit ». Il y a des miracles physiques et des miracles spirituels. Philosophiquement, la définition de M. Le Roy comporte les mêmes réserves et les mêmes critiques que la définition bergsonienne de la liberté : c'est une conception à la fois trop vague et trop large. **(F. Mentré.)**

Les thèses de M. Le Roy, résumées ci-dessus, ne représentent qu'une opinion particulière. En une question aussi délicate, il semble nécessaire, pour demeurer *objectif*, de s'attacher précisément au sens historiquement défini. Or l'exposé qu'on nous propose a l'inconvénient d'être étranger à la tradition et incompatible avec l'enseignement catholique qui naguère encore a rejeté plus expressément que jamais l'idée que le miracle est « issu de la foi », adressé à la foi, entendu par la foi seulement : les Conciles et les Papes l'ont considéré comme un signe divin, adapté à l'intelligence de tous, destiné à provoquer ou à confirmer la foi, propre à servir de pierre de touche aux consciences et à les mettre en demeure de résoudre une crise intérieure. C'est ainsi que la Constitution Vaticane *De fide* parlant des *miracula*, les appelle *externa argumenta, signa certissima et omnium intelligentiae accommodata.* (Cf. Denzinger, *Enchiridion*, n° 1790.)

A l'étude citée de M. Le Roy, il convient donc d'opposer l'article de M. Bernard de Sailly (*Annales de Philosophie chrétienne*, juillet 1907, p. 337) où se trouvent réintégrés les éléments multiples qu'enferme la notion dont théoriquement et pratiquement s'est inspirée la tradition. Je les résume en ces quelques points :

1° Le miracle, en ce qu'il a d'apparent, se produit dans l'ordre des constatations communes et des inférences spontanées : ainsi la façon même dont nous apprécions la durée, les dimensions, la résistance, par exemple la rapidité d'une cicatrisation, tout cela sans doute est bien relatif à nous ; mais, dans ces relations anthropomorphiques, il y a cependant une fixité, une précision, une solidité réelles. Ces apparences liées ne sont pas arbitraires et variables, elles ont une consistance propre, et elles forment comme un langage suivi qui s'impose invinciblement à nos jugements immédiats, à nos réactions pratiques, à nos rapports sociaux. Or c'est dans cette réalité anthropomorphique, dans cette langue accessible et même imposée à tous, qu'est écrit le miracle.

2° Il ne requiert donc nullement d'être étudié, interprété, défini en fonction d'une terminologie artificielle, d'une connaissance restreinte et systématique, d'une analyse d'ailleurs toujours fragmentaire et provisoire, comme nous en présentent les sciences positives.

3° Le miracle, qui n'est pas écrit dans la langue des savants, n'est pas écrit non plus dans celle des philosophes : ce n'est pas plus le métaphysicien que le physicien qui, en leur compétence propre, ont à en fournir le diagnostic ou la définition. Ici, ils se retrouvent simplement *hommes* et n'ont à user de leur science que pour se garder des faux essais d'explication et pour rapporter à l'étalon humain ou populaire ce qui relève du critérium anthropomorphique.

4° Le miracle n'est pas un fait intrinsèquement divin ou surnaturel, car il n'y en a point de tel. « Nihil postest dici *miraculum* ex comparatione potentiae divinae ». St Thomas, *Sum. Theol.*, I, q. 105, a. 8. Il est l'analogue du surnaturel, dont il est l'expression, « l'argument » ; car, par une réelle et intentionnelle dérogation aux apparences anthropomorphiques, il manifeste analogiquement la réelle dérogation que l'ordre de la grâce et de la charité introduit dans le rapport de l'homme et de Dieu.

5° Si donc le miracle s'impose d'abord à l'attention commune comme un fait naturel, qui précède la foi ; si, par son caractère préternaturel et en son étrangeté provocante, il est logiquement discernable pour tous, cependant il n'est discerné en son sens complet que par une correspondance volontaire et même onéreuse de l'âme, qui envisage non plus seulement l'aspect dont les sens, la science ou la

MIS... ou **Miso...** (du G. μισεῖν, haïr). Préfixe servant à marquer l'aversion pour quelque objet : *misanthrope*, *misogyne ; misonéisme* (antipathie pour tout ce qui est nouveau), etc. — *Misologie* (« Hass der Vernunft », haine de la raison : KANT, *Grundlegung zur Met. der Sitten*, I, 6). *Misologue* a été souvent employé dans le même sens.

Misautie, voir *Philautie**, ci-dessous.

« MISÈRE psychologique », expression créée par Pierre JANET (*L'automatisme psychologique*, 1889), sur le modèle de l'expression médicale *misère physiologique* (état de nutrition imparfaite de tous les tissus, créant une réceptivité générale à l'égard des maladies). « Il y a une faiblesse morale particulière consistant dans l'impuissance qu'a le sujet de réunir, de condenser ses phénomènes psychologiques, de se les *assimiler ;* et de même qu'une faiblesse d'assimilation du même genre a reçu le nom de *misère physiologique*, nous proposons d'appeler ce mal moral la *misère psychologique.* » *Ibid.*, 2e partie, ch. IV, p. 454.

« MNÈME », D. *Mneme.*

Terme proposé par SEMON (*Die Mneme, als erhaltendes Prinzip im Wechsel des organischen Geschehens*[1], 1904 ; *Die mnemischen Empfindungen*[2], 1909) pour désigner la faculté inhérente à la substance vivante de conserver comme tels, et dans leurs connexions, les complexus d'excitations reçus du monde extérieur. Il propose aussi d'appeler *engrammes* ces traces laissées par les actions antérieures.

1. *La mnème, en tant que principe de conservation dans le devenir de l'organique.* — 2. *Les impressions mnémiques.*

CRITIQUE

Cf. *Mémoire**. — Ce terme serait utile pour désigner dans sa généralité la fonction vitale à laquelle se rattache le souvenir psychologique. On éviterait ainsi, non seulement l'ambiguïté qui résulte de l'extension du mot mémoire à la simple permanence des modifications organiques, mais aussi la présomption que le souvenir psychologique n'est rien de plus qu'un cas particulier de la « mémoire biologique », ce qui est actuellement discuté.

Rad. int. : Mnem.

MNÉMONIQUE, mnésique, adj. — Appartenant à la mémoire ; constituant un acte de mémoire*.

Rad. int. : Memoral.

métaphysique peuvent s'occuper, mais le sens spirituel qu'il véhicule, la doctrine qu'il appuie, la vie nouvelle qu'il sollicite. — Il n'est donc pas reconnu et interprété utilement par un simple travail subjectif du témoin ; il n'est pas uniquement produit, comme un fait objectif, par la force spirituelle des acteurs ; il n'est constitué ni simplement par la façon dont la foi envisage les événements où elle s'exprime, ni simplement par l'anomalie physique qui proposerait à l'incrédule une énigme de psychologie religieuse. Bien autre chose et bien plus, et, en un sens, bien moins que la force normale de l'esprit ou de la foi, il est le truchement de cette divine φιλανθρωπία dont parle St Paul, et qui, s'humanisant dans son langage et dans ses condescendances, fait transparaître par des signes anormaux son anormale bonté. C'est sur tout cela que, pour en juger vraiment, il faut faire porter la décision ; et c'est pour tout cela que « l'Église, loin d'en laisser juges les yeux même les plus excellents ou les savants même les plus compétents, ou les philosophes même les plus sages, après s'être servie de leurs lumières, se réserve le discernement final. » — Telle est, ce semble, la notion complexe, précise, spécifique du miracle. **(M. Blondel.)**

M. **Le Roy** a ultérieurement discuté dans une séance de la *Société de Philosophie* les critiques adressées à sa conception du miracle. Cette discussion a été publiée dans le *Bulletin* de la Société de mars 1912.

Sur **Mnème.** — On dit aussi *Mnémé ;* cette forme a été indiquée dans l'épreuve de cet article. Mais il a paru préférable de ne conserver qu'une forme, la plus répandue, et celle qui est employée notamment par M. FOREL, comme nous l'a fait remarquer **Ed. Claparède.**

— Pour indiquer la trace laissée dans le protoplasma par les excitations antérieures, on s'est aussi servi du terme *hystérésis*, emprunté à la physique. Ce terme a été notamment employé par ARDIGO, dans un article sur l'Inconscient (*Riv. di filosofia*, mai 1908) et dans la trad. italienne de LOEB, *Fisiologia comparata del cervello*, p. 967. Il me semble meilleur que *mnème*, et parce qu'il marque la base purement physique de la mémoire, et en raison de sa composition étymologique (ὑστέρησις, **fait de se produire ensuite). (C. Ranzoli.)**

MOBILE, subst. D. **A.** *Bewegliches ;* **B.** *Primum mobile ;* **C.** *Beweggrund ;* **D.** *Triebfeder ;* — E. **A.** *Movable body, mobile ;* **B.** *Mover, Mobile ;* **C.** *Motive ;* **D.** *Affect* (proposé expressément en ce sens par STOUT et BALDWIN), *Spring ;* — I. *Mobile* dans tous les sens.

A. Ce qui peut être mû. — Spécialement, chez Aristote, toute chose est appelée *mobile* (κινούμενον) en tant qu'elle change, et *moteur* (κινοῦν) en tant qu'elle cause le changement. Le *premier mobile* (Πρῶτον κινούμενον, L. *primum mobile*) est le ciel supérieur, ou « premier ciel », qui est à son tour le moteur de tout ce qui existe dans le monde.

B. L'expression *premier mobile*, par suite, a désigné métaphoriquement le principe de l'action ou du changement dans un ordre quelconque de faits. « Le concours de l'âme et du corps est visible dans les passions : mais il est clair que le *premier mobile* est tantôt dans la pensée de l'âme, tantôt dans le mouvement commencé par la disposition du corps. » BOSSUET, *Conn. de Dieu*, III, 11 (*Didot*, 59 B). — « On

Sur **Mobile.** — Le rapprochement et l'antithèse de *motif* et de *mobile*, en psychologie, datent vraisemblablement des éclectiques. Bien que ces deux mots fassent penser immédiatement à l'opposition aristotélique du κινοῦν et du κινούμενον, les textes cités plus haut semblent bien marquer que ces mots ont abouti par deux voies toutes différentes à désigner les causes mentales d'action.

Cependant **J. Lachelier** nous a signalé un texte important d'Aristote où la distinction du moteur immobile, du moteur mobile et du mobile pur est appliquée aux « mouvements » de l'âme (Περὶ ψυχῆς, III. 10). Voici le passage le plus caractéristique : « Ἔστι τὸ μὲν [κινοῦν] ἀκίνητον τὸ πρακτὸν ἀγαθόν, τὸ δὲ κινοῦν καὶ κινούμενον τὸ ὀρεκτικόν (κινεῖται γὰρ τὸ κινούμενον ἡ ὀρέγεται καὶ ἡ κίνησις ὄρεξίς τις ἐστιν ἢ ἐνέργεια), τὸ δὲ κινούμενον τὸ ζῷον. » (433b15.) « Il y a donc, pour chacune de nos actions comme pour l'univers, dit J. LACHELIER, un moteur immobile, l'objet du désir (ὀρεκτόν, πρακτὸν ἀγαθόν) ; un mobile qui devient à son tour moteur, le désir (ὄρεξις) ; enfin un mobile simplement tel, notre corps. Cela explique, ce me semble, comment *mobile* a pu passer du sens cosmologique au sens psychologique : le « mobile » d'une action, c'est proprement le désir, moyen terme entre le but et l'agent ; et peut-être le vrai sens de *motif* serait-il le but lui-même, existant en idée dans notre esprit. »

Cette remarque coïncide avec une observation d'**Edmond Goblot,** qui, se souvenant peut-être du même texte, nous écrit ceci : « La distinction des mobiles et des motifs me paraît plus claire si l'on dit que les mobiles sont des *causes*

appelle figurément *premier mobile* d'une affaire celui qui lui donne le branle et le mouvement. » FURETIÈRE, *Dictionnaire* (1690).

Voir plusieurs exemples de ce sens métaphorique au XVII^e siècle, en anglais, dans MURRAY, sub v° *(First mobile, Great mobile)*.

C. Ce qui meut, au sens moral : idée ou sentiment qui tend à produire un acte chez un être doué de volonté. « Deux *mobiles* influent sur la conduite de l'homme et la déterminent : les tendances de sa nature et les idées de son intelligence sur les différents buts auxquels aspirent ces tendances. Quand il obéit à la première de ces influences, qui est instinctive et aveugle, il agit passionnément ; quand il obéit à la seconde, qui est éclairée et réfléchie, il agit raisonnablement. » JOUFFROY, Réflexions sur la philosophie de l'histoire, § I (*Mélanges philosophiques*, III).

D. Plus spécialement, la première de ces causes d'action : tendance impulsive et affective.

« Tout homme, en agissant, obéit à des motifs dont il a ou dont il n'a pas conscience. Lorsque ces motifs sont de l'ordre intellectuel, c'est-à-dire sont des idées, ils prennent alors plus particulièrement le nom de *motifs*. Quand ils sont de l'ordre de la sensibilité, on les appelle plutôt des *mobiles*. Les motifs commandent ou conseillent ; les mobiles captivent ou entraînent ; mais de quelque manière qu'ils agissent, l'homme ne peut se déterminer sans eux. » P. JANET, *Traité de philosophie*, Psychologie, ch. VI (4^e éd., p. 311).

CRITIQUE

Ce dernier sens est le plus usuel. Il a été adopté par Jouffroy lui-même (quoique ce ne soit pas sans exception) dans le *Cours de droit naturel*. Voir *efficientes*, les motifs des *fins*. D'où il résulte que les premiers sont des *sentiments*, les seconds des *idées*. »

J'ai fait des recherches dans un grand nombre de dictionnaires, soit de latin scolastique, soit de français, sans trouver d'exemple qui parût indiquer la conservation de cette antithèse aristotélicienne. Et d'ailleurs, dans le texte de Bossuet cité plus haut, il semble bien que la métaphore soit directement tirée de l'ordre cosmologique, puisqu'il applique l'expression *premier mobile* même aux mouvements du corps, de la façon la plus contraire au texte d'Aristote dont il s'agit. *Motif* paraît également avoir pris son sens par une tout autre voie. Cf. ci-dessous la *Critique* et les *Observations* sur ce mot. **(A. L.)**

Sur l'usage actuel du sens **D.** — La distinction que Paul Janet rappelle et consacre est à retenir. On pourrait même insister davantage sur l'importance des mobiles. Dans le concret, il est bien difficile d'imaginer un motif pur strictement décoloré et froid. Si donc tout motif est mobile par quelque endroit, peut-être y aurait-il lieu de réserver le mot de mobile à celles des impulsions de la sensibilité que nous ne parvenons pas à amener à une conscience claire, — et le mot de motif aux idées pures d'abord (si tant est qu'elles puissent agir) et aux idées mêlées de sensibilité, à condition que nous puissions toujours élucider nos élans et clarifier nos sentiments. Le mobile appartiendrait plutôt au subconscient, le motif au conscient. **(L. Boisse.)**

L. Couturat pense au contraire que cette distinction, purement scolaire et française, n'a pas assez d'intérêt pour qu'il y ait lieu de la retenir, et de lui attribuer un radical international.

M. D. Lagache estime également que la distinction des mobiles et des motifs d'un acte est sans fondement psychologique ; il recommande l'emploi du terme plus général de *motivation*. (Cours professé à la Sorbonne en 1948-1949 ; *Bulletin* des groupes d'études psychologiques, 23 mai 1949, p. 7.)

en particulier les 2^e, 3^e et 4^e leçons.

Il y fait consister la différence entre la présence ou l'absence de la liberté morale, non dans le fait que l'agent est indéterminé ou déterminé, mais dans la détermination par des *motifs* (réfléchis) ou par des *mobiles* (passionnels). Par suite, ce mot a souvent reçu une nuance défavorable et implique une idée d'hétéronomie. « *Obéir* à un mobile. » — Cependant cet import, lui non plus, n'est pas constant, car *mobile* est employé d'ordinaire pour traduire *Triebfeder*, notamment dans l'usage qu'en a fait Kant *(Kritik der praktischen Vernunft*, livre I, ch. III : « Von den Triebfedern der reinen praktischen Vernunft », où il y donne pour équivalent *elater*[1] *animi)*. Dans cet emploi, le mot n'a rien de péjoratif, ni d'opposé à l'idée de liberté.

La meilleure acception paraît être l'acception **D,** en la dégageant, si possible, de toute association tendancieuse.

Rad. int. : **D.** Mobil. (Voir *Observations.*) — Mobile, *adj. :* Movebl.

« MOBILISME », nom donné par M. CHIDE (*Le mobilisme moderne*, 1908) à la croyance d'après laquelle le fond des choses est non seulement indivi-

1. *Elater*, transcription du G. ἐλατήρ, employée couramment dans le latin moderne pour *ressort*. Les premières éditions allemandes et la traduction Barni donnent *elator*, qui n'existe pas en latin, corrigé à tort dans l'éd. Kirchmann par *elatio*, qui voudrait dire élévation.

duel et multiple, mais sans cesse mouvant, en voie de transformation continue et sans lois fixes, débordant et rendant inefficace toute tentative d'organisation rationnelle.

MODAL, D. *Modal ;* E. *Modal ;* I. *Modale.*

Qui se rapporte aux modes, en quelque sens que ce soit. Descartes a consacré trois chapitres des *Principes* (I, 60-62) à analyser : 1° « la distinction réelle », 2° « la distinction modale », dont il admet deux sortes : l'une entre le mode et la substance, l'autre entre les différents modes d'une même substance, et 3° la distinction « qui se fait par la pensée ».

Mais cet emploi du mot est tombé en désuétude ; *Modal* ne se rencontre plus de nos jours qu'au sens logique : voir l'article suivant.

Modales (Propositions), D. *Modal ;* E. *Modal ;* I. *Modale.*

A. « (Parmi les propositions complexes) les philosophes ont particulièrement remarqué celles qu'ils ont appelées *modales*, parce que l'affirmation ou la négation y est modifiée par l'un de ces quatre modes : *possible, contingent, impossible, nécessaire.* » *Logique* de PORT-ROYAL, 2^e partie, ch. VIII. — Sont donc *modales* en ce sens les propositions qui ne concernent pas simplement τὸ ὑπάρχειν, mais qui affirment ou nient soit la nécessité, soit

Sur **Mobilisme.** — L'épreuve de cet article ajoutait : « M. Chide considère cette attitude comme la conclusion nécessaire, quoique en général incomplètement reconnue, de toute la philosophie moderne. » — « L'attitude et la doctrine de CHIDE, nous écrit M. **Boisse,** sont bien moins la conclusion de tout le développement de la philosophie moderne que la restauration d'un système aussi vieux que le monde philosophique qui a trouvé chez Héraclite, et chez quelques sceptiques grecs une de ses plus complètes expressions. » — C'est une des raisons qui nous ont engagé à maintenir ici ce néologisme, dont l'utilité et l'intérêt avaient été mis en doute par plusieurs membres de la Société. Platon et Aristote font souvent allusion aux deux grands systèmes antésocratiques qu'ils rejettent également comme trop simplistes ; le πάντα ἠρεμεῖν et le πάντα κινεῖσθαι. (*Métaphysique*, III, 8 ; 1012^b24 ; *Physique*, VIII, 3 ; 253^b, 6, etc.) Il n'est donc pas inutile de recevoir un terme, d'ailleurs bien formé, pour représenter cette conception. **(A. L.)**

la possibilité de la relation énoncée. Voir *Amabimus**.

B. HAMILTON (*Lectures on Logic*, ch. XIV) appelle modale toute proposition dont la copule reçoit une détermination complémentaire.

REMARQUE

« Propositions modales » ne se dit usuellement qu'au sens **A** ; mais le sens large tend actuellement à s'introduire dans l'usage du mot *Modalité**. Voir les *Remarques* et les *Observations* sur ce mot.

Rad. int. : Modal.

MODALITÉ, D. *Modalität ;* E. *Modality ;* I. *Modalita.*

A. Dans la logique classique, caractère des propositions d'après lequel la relation qu'elles expriment est soit énoncée à titre de fait, soit déclarée possible ou impossible, soit déclarée nécessaire ou contingente. L'origine de cette distinction remonte à ARISTOTE : « Πᾶσα πρότασίς ἐστιν ἢ τοῦ ὑπάρχειν, ἢ τοῦ ἐξ ἀνάγκης ὑπάρχειν, ἢ τοῦ ἐνδέχεσθαι ὑπάρχειν. » *Premiers analytiques*, I, 2 ; 25a1.

B. Chez KANT, « Fonction » des jugements qui a pour caractère spécial « dass sie nichts zum Inhalte des Urtheils beiträgt, sondern nur den Werth der Copula in Beziehung auf das Denken überhaupt angeht[1] ». *Krit. der reinen Vern.*, Transcend. Analyt., I, 1, A. 75 ; B. 100. Les jugements sont, à cet égard, *problématiques* (quand on ne se prononce pas sur leur valeur, comme il arrive dans les membres d'un jugement disjonctif, ou hypothétique) ; *assertoriques*, quand on en affirme le contenu à titre de vérité ; *apodictiques*, quand on déclare nécessaire la relation qu'ils expriment. *(Ibid.)* — A ces trois formes de jugements correspondent trois couples de concepts de l'entendement qui sont appelées *catégories de la modalité :* possibilité et impossibilité *(Möglichkeit, Unmöglichkeit) ;* existence et inexistence *(Dasein, Nichtsein) ;* nécessité et contingence *(Notwendigkeit, Zufälligkeit).*

C. Synonyme de *mode*, aux sens **C** ou **D.**

D. Se dit quelquefois des différences

1. « ... qu'elle ne contribue en rien au contenu du jugement, mais concerne seulement la valeur de la copule dans son rapport avec la pensée en général. »

que présentent les sensations en tant que relatives à des sens différents. WUNDT considère, avec raison semble-t-il, cette notion comme mal déterminée et superflue ; elle rentre dans celle de différence qualitative.

REMARQUES

1. La modalité, au sens aristotélique, est interprétée objectivement ; elle est une propriété des relations ; pour KANT, elle concerne non le contenu du jugement, mais son rapport à la structure de notre connaissance. Bien qu'il déclare dans le passage cité ci-dessus qu'elle n'est point « objective », elle est cependant selon lui valable pour n'importe quelle intelligence humaine, ce qu'il considère ailleurs comme le critère de l'objectivité*. De plus, si l'on rapproche du texte en question ce qui est dit plus loin dans « Les Postulats de la pensée empirique », on voit la notion de *possibilité* appliquée chez lui à trois idées très différentes : 1° ce qui ne contredit pas les conditions fondamentales de l'expérience ; — 2° ce qui s'accorde suffisamment avec nos connaissances actuelles : en ce sens, ni la prévision prophétique de l'avenir, ni la télépathie ne lui paraissent possibles (*Ibid.*, A. 222 ; B. 269) ; — 3° à la lexis*, entrant sans assertion dans une proposition composée ou un raisonnement.

Il est important de bien distinguer : *a)* la modalité au sens objectif, conçue comme l'assertion, valable pour n'importe quel esprit, que tel objet de connaissance existe en fait, ou qu'il existe nécessairement, ou qu'il est possible (cette existence, nécessité, ou possibilité, pouvant être elle-même entendue, soit au sens absolu, soit au sens phénoménal) ;

b) La modalité, au sens d'attitude d'un esprit déterminé, individuel, en face d'une proposition : assentiment ou exclusion jugés tels qu'ils rendent inutile tout recours à l'expérience ; assentiment ou exclusion résultant d'une expérience ; doute, etc. On remarquera la parenté de cette acception avec ce qu'on appelle *mode* en linguistique.

Sur **Modalité.** — L'équipollence* des propositions modales (en considérant comme seules déterminations de cet ordre le possible et l'impossible, le contingent et le nécessaire) a été formulée en quatre termes mnémoniques cités dans la *Logique* de PORT-ROYAL, 2e partie, ch. VIII. Ce sont *Purpurea, Iliace, Amabimus**, *Edentuli*, dans lesquels chacune des quatre syllabes de chaque mot concerne respectivement le possible, le contingent, l'impossible, le nécessaire, et les voyelles indiquent : A, l'affirmation du mode et celle du *dictum (lexis*) ;* E, l'affirmation du mode et la négation du *dictum ;* I, la négation du mode et l'affirmation du *dictum ;* U, la négation du mode et celle du *dictum.* Les quatre formules ainsi représentées par chacun de ces termes sont équipollentes entre elles.

Modalité, au sens large, devrait comprendre comme une de ses espèces la qualité (affirmation et négation). Dans une proposition, on peut en effet considérer : 1° Une *lexis** qui n'est ni affirmée, ni niée, qui exprime simplement une relation entre deux termes (p. ex. la proposition infinitive latine) ; 2° une attitude prise à l'égard de cette relation : on la déclare vraie, fausse, possible ou nécessaire. Il serait donc intéressant d'avoir un terme désignant toutes ces déterminations en tant qu'opposées au contenu. — Le rapport étroit de l'affirmation et de la négation aux autres modalités de la proposition me semble apparaître clairement, quoique involontairement, dans les définitions suivantes de KANT : « Problematische Urtheile sind solche, wo man das Bejahen oder Verneinen als bloss möglich *(beliebig)* annimmt ; assertorische, da es als wirklich *(wahr)* betrachtet wird[1]... » (A. 75 ; B. 100). Le *oder* ne marque pas, dans la première phrase, deux relations différentes. Si un jugement est problématique, c'est précisément qu'on laisse en suspens l'affirmation ou la négation : l'affirmative n'est problématique qu'en tant que la négation l'est aussi : à vrai dire, elles ne font qu'un à cet égard. Et de même, si l'assertorique admet deux cas opposés, le *wahr* et le *nicht-wahr*, correspondant au *Dasein* et au *Nicht-Sein* (cf. *Ibid.*, A. 80, B. 106), il se confond avec la catégorie de qualité, qui admet pour concepts fondamentaux *Realität* et *Negation.* — On objectera sans doute que l'affirmation et la négation peuvent se joindre à chacun des modes possibilité et nécessité, comme dans le célèbre tableau du Περὶ Ἑρμηνείας. Mais cela ne prouve pas qu'elles soient d'une autre nature que ces derniers : ceux-ci peuvent en effet, quoique plus rarement, se déterminer l'un l'autre, p. ex., si l'on dit d'une proposition : « Il est nécessaire qu'elle soit possible » ou « Il est possible qu'elle soit nécessaire. » Un autre exemple en est la célèbre phrase de Kant : « Das Ich denke *muss* alle meine Vorstellungen begleiten *können*[2]. » *Crit. de la raison pure*, Anal. transc., ch. II, 2e Section, § 16. **(A. L.)**

On peut adopter cette conception, mais alors il conviendra de dire, pour rester fidèle à la tradition aristotélique, qu'il n'y a pas de proposition (πρότασις) sans

1. « Les jugements problématiques sont ceux dans lesquels l'affirmation ou la négation sont considérées comme seulement possibles (comme pouvant s'y ajouter à *volonté*) ; les jugements assertoriques, ceux où l'une ou l'autre est considérée comme effective *(vraie)*. — 2. « Le « je pense » *doit nécessairement pouvoir* accompagner toutes mes *représentations*. »

2. Le sens du mot *modalité* tend actuellement à s'élargir en deux directions :

a) On l'applique non seulement à l'affirmation ou à la négation d'un énoncé donné *(lexis*)*, mais d'une manière générale, à n'importe quelle valeur de vérité de celui-ci, par exemple à son degré de probabilité. Voir Ch. SERRUS, *Traité de Logique*, ch. VIII. Il y a lieu de considérer, en particulier, dans la structure d'une théorie déductive, ce qui est *établi* (soit d'une manière décisoire, par principe axiomatique ou par hypothèse, soit par déduction à partir de ceux-ci) ; ce qui est *exclu ;* ce qui est *non-établi*, sans être exclu.

b) On l'applique à toutes les déterminations qui s'ajoutent à la copule, entendue comme le simple énoncé d'une relation susceptible d'être affirmée ou niée, autrement dit à toutes les circonstances qui pourraient être retranchées de celui-ci, sans lui ôter le caractère d'une lexis. Voir Jean DE LA HARPE, *La logique de l'assertion pure* (1950).

Ce mouvement sémantique exige qu'on n'emploie pas ce terme sans préciser l'extension qu'on entend lui donner.

Rad. int. : Modales.

1. MODE (masc.), L. *Modus ;* D. *Modus* (au sens **A**, *Schlussmodus*) ; E. **A.** *Mood ;* **B, C,** *Mode ;* I. *Modo.*

A. LOGIQUE. Chacune des formes que peut prendre le raisonnement syllogistique, dans les différentes figures*, selon que les propositions qui le composent varient en quantité et en qualité. Voir *Barbara**, *Celarent**, etc.

B. Quand une proposition contient à la fois : 1° l'énoncé d'une relation ; 2° une assertion complémentaire portant soit sur la nature ou les conditions de cette relation, prise en elle-même, soit sur le rôle qu'elle joue dans la suite de la pensée, cette assertion complémentaire est appelée le *Mode* de la proposition considérée. La logique classique ne reconnaît que quatre modes (être ou n'être pas possible ; être ou n'être pas nécessaire) ; mais les logiciens modernes prennent en général ce mot dans un sens plus large. Voir *Modales** et *Modalité**.

C. PHILOSOPHIE GÉNÉRALE. Toute détermination d'un sujet. « Rei quaedam determinatio ; in rebus est limitatio divinae potentiae efficientis. » GOCLENIUS, v°, p. 694 B. (Très long article qui contient un grand nombre d'indications sur les sens scolastiques de ce mot.)

« Lorsque je dis ici façon ou mode, je n'entends rien que ce que je nomme ailleurs attribut ou qualité. Mais lorsque je considère que la substance en est autrement disposée ou diversifiée, je me sers particulièrement du nom de *Mode* ou façon ; et lorsque, de cette disposition ou changement, elle peut

modalité, et que ce que vous appelez la *lexis* d'une proposition, bien qu'elle contienne deux termes et une relation entre ces deux termes, n'est pas elle-même une proposition. **(J. Lachelier.)** — Cela est vrai en effet quand « proposition » traduit πρότασις employé par Aristote pour désigner les prémisses du syllogisme, ou quand on parle des propositions des géomètres ; mais la lexis reste une proposition en tant que ce mot traduit ἀπόφανσις, λόγος ἀποφαντικός, opposé au λόγος qui constitue une prière, une question, une « proposition infinitive », etc. Voir *Proposition**.

La règle *Pejorem sequitur semper conclusio partem* s'applique également à la modalité, au sens le plus large. Une proposition dans un système déductif, ne peut avoir plus de certitude, une modalité plus forte, que le plus faible des principes d'où elle est déduite. Il est nécessaire de le remarquer, car on rencontre souvent l'illusion que ce qui est démontré, par cela seul qu'on a prouvé sa nécessité *ex hypothesi*, est plus certain que ce dont on l'a déduit. **(R. Poirier. — A. L.)**

être appelée telle, je nomme *qualité* les diverses façons qui font qu'elle est ainsi nommée ; enfin, lorsque je pense plus généralement que ces modes ou qualités sont en la substance, sans les considérer autrement que comme les dépendances de cette substance, je les nomme attributs. Et parce que je ne dois concevoir en Dieu aucune variété ni changement, je ne dis pas qu'il y ait en lui des modes ou des qualités, mais plutôt des attributs. » DESCARTES, *Principes de la philos.*, I, 56. De cet usage, un peu vague, sont résultés :

1° L'usage spinoziste : « Per modum intelligo substantiae affectiones, sive id quod in alio est, per quod etiam concipitur. » *Éthique*, I, déf. V. Le mode, ainsi défini, s'oppose à l'attribut*, qui constitue l'essence permanente de la substance.

2° L'usage de LOCKE : « I name *Modes* such complex ideas which, however compounded, contain not in them the supposition of subsisting by themselves but are considered as dependences on, or affections of substances[1]. » *Essay*, livre II, ch. XII, § 4. Il en donne comme exemples les idées de *triangle*, de *gratitude*, de *meurtre*, et s'excuse, dans le même paragraphe, de prendre ainsi ce mot dans un sens un peu différent de celui qu'on lui donnait d'ordinaire.

Ce sens est aujourd'hui peu usité.

D. Se dit des différentes classes de manifestation d'une fonction déterminée : « Les modes forts, les modes faibles de l'imagination. » « Quand la raison s'est élevée à l'idée de l'intérêt bien entendu, un nouveau mode de détermination est créé ; mais il ne se substitue pas sans retour au mode primitif. » JOUFFROY, *Cours de droit naturel*, 2e leçon.

Rad. int. : Mod.

Modes faibles du Syllogisme. Voir *Faible**.

Modes* indirects de la première figure du syllogisme. On appelle ainsi *Baralipton**, *Celantes**, *Dabitis**, qui sont obtenus respectivement par la conversion de la conclusion dans *Barbara**, *Celarent** et *Darii* ; — Fapesmo** et *Frisesom(orum)*, qui peuvent se ramener à *Ferio** par la transposition des prémisses et la conversion de chacune d'elles.

Tous ces syllogismes, pour que leurs prémisses soient de la forme *sub prae*, doivent énoncer comme majeure la proposition qui contient le sujet de la conclusion. Aussi est-il contesté qu'ils appartiennent réellement à la première figure. Voir en Appendice, à la fin du présent ouvrage, l'article *Figures* du syllogisme.*

2. « MODE ou **MODULE »,** D. *Dichtigkeitsmittel ;* E. *Mode ;* I. *Modo.*

On appelle ainsi « la valeur qui se rencontre le plus fréquemment au cours d'une série de mensurations d'un même objet ». Ed. CLAPARÈDE, *Rapport sur la terminologie psychologique,*

1. « J'appelle *modes* les idées complexes telles que de quelque manière qu'elles soient composées, elles, ne contiennent pas en elles le caractère de subsister par elles-mêmes, mais sont considérées comme s'appuyant sur des substances, ou en étant des affections. »

Sur **Mode** ou **Module.** — *Module* serait préférable à tous égards. **(F. Mentré.)** — *Module* vaudrait mieux que *mode ;* mais il a déjà tant d'autres sens ! **(L. Couturat.)**

Mode est déjà très usuel en ce sens chez les biologistes contemporains de langue anglaise. QUÉTELET, sans employer un terme spécial, a eu le premier l'idée de caractériser divers groupes d'individus voisins par le fait qu'au point de vue d'une de leurs propriétés (p. ex. la taille) ils présentaient au statisticien un maximum de densité sur des points différents. GALTON a fait grand usage de cette notion et du terme *mode* pris en ce sens. Voir DAVENPORT, *Statistical methods, etc.* **(R. Berthelot.)**

VIe Congrès intern. de psychologie (1909). Les séries présentant plusieurs modes ont été appelées par THORNDIKE « multimodales ».

Mode biométrique, mode psychométrique désignent un certain rapport statistique qui caractérise une espèce ou une variété, et la distingue des autres.

3. MODE (fém.), D. *Mode ;* E. *Fashion ;* I. *Moda.*

Ensemble d'usages, d'attitudes, d'opinions qui règnent momentanément dans une société et auxquels s'attache une présomption de supériorité, d'ailleurs toujours sujette à contestation. — Ce concept a été particulièrement analysé par TARDE et opposé par lui au concept de *coutume.* La première est caractérisée par l'imitation des contemporains, la seconde par l'imitation des prédécesseurs. (*Lois de l'imitation*, ch. VII.)

Rad. int. : Mod.

MODERNE, L. scol., *Modernus* (à partir du VIe siècle) ; du latin *modo*, récemment ; — D. *Neuer, modern ;* E. *Modern ;* I. *Moderno.*

A. Terme fréquemment employé depuis le Xe siècle, dans les polémiques philosophiques ou religieuses ; et presque toujours avec un sous-entendu, soit laudatif (ouverture et liberté d'esprit, connaissance des faits les plus récemment découverts ou des idées les plus récemment formulées, absence de paresse et de routine) ; soit péjoratif (légèreté, souci de la mode, amour du changement pour le changement, tendance à s'abandonner, sans jugement et sans intelligence du passé aux impressions du moment). — Voir R. EUCKEN, *Geistige Strömungen der Gegenwart*, section D, § 2, Appendice : « Le concept du Moderne. » Il y indique les principaux emplois qui ont été faits du mot moderne et distingue, en vue de l'usage actuel, d'une part une juste modernité, correspondant aux transformations réelles, progressives et nécessaires de la pensée ; de l'autre, une modernité de surface *(ein Flachmoderne)*, consistant dans l'ignorance de la tradition, l'amour de la nouveauté quelle qu'elle soit, l'agitation, la réclame et la surenchère.

B. Au sens technique, opposé à *médiéval* (et quelquefois, en sens inverse, à *contemporain*) : l' « histoire moderne » est l'histoire des faits postérieurs à la prise de Constantinople, en 1453 ; la « philosophie moderne » est celle du XVIe siècle et des siècles suivants, jusqu'à nos jours. Cependant, BACON et DESCARTES sont assez souvent appelés les fondateurs de la philosophie moderne.

Rad. int. : Modern.

MODIFICATION, D. *Modification, Abänderung ;* E. *Modification ;* I. *Modificazione.*

A. (Sens étymologique.) Relation du *mode* (au sens **C**) à la substance qu'il détermine ; par extension, le mode lui-même psychologiques sont dits « modifier » l'âme, ou sont appelés des « modifications » (c'est-à-dire des manières d'être accidentelles), du moi considéré comme sujet permanent.

B. Changement qui n'altère pas l'essence de ce qui change. D'où, dans le langage courant, changement léger, changement de détail.

C. BIOLOGIE et PSYCHOLOGIE. Changement individuel et acquis (opposé à la variation d'origine congénitale). Adopté en ce sens technique par BALDWIN et LLOYD MORGAN (*Baldwin's Diction.*, sub vo).

CRITIQUE

Cette spécialisation du mot n'est pas usuelle en français, et ne paraît pas souhaitable : elle nous priverait d'un terme qu'aucun autre ne peut remplacer dans son sens général. L'expression *variation acquise* est claire et suffisante.

Module, V. *Mode**.

MŒURS, D. *Sitte, Sitten ;* E. **A.** *Behaviour, manners, habits, customs, character* (il n'existe pas de terme aussi général que *mœurs : morals*, qui n'est pas nécessairement laudatif, ne se dit que de la conduite et des principes moraux, bons ou mauvais) ; **B.** *Good morals ;* I. **A.** *Costumi ;* **B.** *Buoni Costumi.*

A. Conduite ordinaire, habitudes (sans idée de bien ni de mal) ; usages d'un pays, d'une classe d'hommes ; ensemble des actions qu'on observe en fait chez une espèce animale.

B. (Probablement par abréviation de *bonnes mœurs.*) Conduite jugée digne d'approbation ; « morale » au sens **A.** (Comparer D. *Sittenlehre.*) « Dans l'acception la plus large du mot les *mœurs* comprennent quasi tout ce qui est du ressort de l'ethnologie ; mais nous n'entendons ici par mœurs que ce qui est, dans l'ordre des faits coutumiers et instinctifs, le corrélatif de la morale dans l'ordre des idées. » COURNOT, *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales*, § 418. — En particulier, ensemble des règles de conduite sexuelle : « Un homme sans mœurs. » — « Quiconque aura *attenté aux mœurs* en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la débauche, etc. » *Code pénal*, art. 334.

C. Par suite, « morale » au sens **B** : ensemble des jugements sur la conduite admis dans un milieu, à une époque. C'est en ce sens que L. LÉVY-BRUHL oppose à la Morale (au sens **A**) la Science des mœurs, c'est-à-dire la science des croyances morales admises en fait, et historiquement déterminables.

Rad. int. : **A.** Mor(i), *plur. ;* **B.** Bonmori.

MOI, L. *Ego* (souvent employé sous cette forme par les philosophes anglais ou allemands pour désigner ce que nous appelons *Le Moi*) ; D. *Ich, Selbst ;* E. *I, Self ;* I. *Io, Me.* — Voir **Je***.

1° *Au sens psychologique et moral :*

A. Conscience de l'individualité empirique. « Son moi (le moi de la statue) est tout à la fois la conscience de ce qu'elle est et le souvenir de ce qu'elle a été... Son moi n'est que la collection des sensations qu'elle éprouve et de celles que la mémoire lui rappelle. » CONDILLAC, *Traité des Sensations*, I, 6. (Voir la note de l'auteur à la fin du chapitre, indiquant sous quelles réserves il entend les formules ci-dessus.)

B. La conscience individuelle, en tant qu'elle est attentive à ses intérêts et partiale en sa faveur (ce qui se manifeste au dehors par l'emploi fré-

---

Sur **Mœurs.** — Le sens **C** ne me paraît pas correct. *Mœurs* implique toujours qu'il s'agit de conduite, d'actions, non de jugements ou d'idées. Il y a une grande différence entre l'*Histoire des mœurs*, telles qu'elles ont été effectivement, et l'*Histoire des croyances morales.* **(R. Berthelot.)**

Voici le reste du texte de COURNOT dont les premières lignes ont pu seules être citées ci-dessus dans le corps de l'article. Il nous a semblé qu'il serait utile à préciser ce qu'il veut dire : « ... Ainsi, qu'un peuple soit ou non dans l'usage de louer des pleureuses pour un enterrement ou de faire des banquets funéraires, qu'il brûle ses morts ou qu'il les enterre, ce sera, à notre point de vue, une affaire de *coutume* et non de *mœurs ;* et en effet, si ces coutumes peuvent se lier à certaines idées religieuses ou y conduire, on ne voit pas comment elles se lieraient aux idées qui sont proprement du ressort de la morale ou y conduiraient. Au contraire les honneurs accordés à la vieillesse, le respect de l'hospitalité, la solidarité des membres de la famille pour la vengeance des torts ou des affronts, sont des traits de mœurs, en rapport évident avec certaines idées morales, et qu'une culture morale plus avancée épurera, renforcera ou effacera. » N'y a-t-il pas déjà dans ce texte une tendance au glissement du sens **B** au sens **C** ? Le titre du chapitre (ch. VIII) est : « Des mœurs et des idées morales *proprement dites.* »

quent des mots *je* ou *moi*) ; par suite, tendance à tout rapporter à soi. « Le *moi* a deux qualités : il est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de tout ; il est incommode aux autres, en ce qu'il les veut asservir : car chaque moi est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschv., nº 455. « Feu M. Pascal... avait accoutumé de dire sur ce sujet que la piété chrétienne anéantit le *moi* humain, et que la civilité humaine le cache et le supprime. » *Logique* de PORT-ROYAL, 3e partie, ch. XX, § 6.

2º *Au sens ontologique :*

C. Réalité permanente et invariable, considérée comme substratum fixe des accidents simultanés et successifs qui constituent le moi empirique. « Pour quelques qualités qu'on m'aime, c'est toujours moi qu'on aime : car les qualités ne sont que *moi* modifié différemment. » CONDILLAC, *Traité des sensations*, I, note au chapitre 6. (Cf. Extrait raisonné, § 1 : « C'est l'âme seule qui sent à l'occasion des organes, et c'est des sensations qui la modifient qu'elle tire toutes ses connaissances et ses facultés. ») — « Si la substance du moi était multiple, l'unité (logique) du moi ne serait qu'une apparence. » P. JANET, *Traité de philos.*, 4e éd., § 674.

3º *Au sens logique et critique :*

D. Sujet pensant, en tant que son unité et son identité sont les conditions nécessaires, impliquées par la synthèse du divers donné dans l'intuition et par la liaison des représentations dans une conscience.

« Das *Ich denke* muss alle meine Vorstellungen begleiten können... Ich nenne sie (diese Vorstellung) die reine Apperception, um sie von der empirischen zu unterscheiden, oder auch die ursprüngliche Apperception, weil sie dasjenige Selbstbewusstsein ist, was, indem es die Vorstellung *Ich denke* hervorbringt, die alle anderen muss begleiten können, und in allem Bewusstsein ein und dasselbe ist, von keiner weiter begleitet werden kann[1]. »

1. « Le *Je pense* doit nécessairement pouvoir accompagner toutes mes représentations... Je nomme cette représentation (celle du *Je pense*) aperception pure, pour la distinguer de l'empirique, ou aperception originelle, parce qu'elle consiste dans cette conscience de soi qui, produisant la représentation *Je pense* (représentation qui doit nécessairement pouvoir accompagner toutes les autres, et qui est une et identique en toute conscience) ne peut plus être elle-même accompagnée d'aucune autre. »

KANT, *Hrit. der reinen Vernunft*, Déduc. transcend., § 16 ; B, 132. Dans la première édition, cette représentation du moi rigoureusement identique est présentée seulement comme condition de l'unité de la pensée dans le temps. *Ibid.*, 2e section, § 3 : « Von der Synthesis der Recognition im Begriffe[1]. »

Le moi, en ce sens, est dit *transcendental*.

E. *Moi absolu*, D. *Absolutes Ich* (FICHTE). Acte originaire de la pensée, dont il exprime l'autonomie radicale. Cet acte constitue le sujet lui-même, en tant qu'il est antérieur à la distinction du moi empirique et du non-moi, et par suite en tant qu'il pose à la fois le sujet et l'objet. (Voir *Observations.*)

CRITIQUE

La distinction de ces sens est faite et les équivoques qui en résultent sont relevées dans la *Critique de la raison pure*, Dialectique transcendentale, livre II, ch. I : « Des paralogismes de la raison pure. » — Voir également l'article de J. LACHELIER, Psychologie et Métaphysique, rec. à la suite du *Fondement de l'Induction*, not. p. 115.

1. « De la synthèse de récognition dans le concept. »

Un exemple caractéristique de raisonnement fondé sur cette équivoque est celui par lequel Schopenhauer soutient que le moi ne peut s'anéantir. Essayez, dit-il, de vous représenter le temps où vous ne serez plus. Vous vous figurez votre *moi* anéanti, et le monde continuant son existence. Mais réfléchissez et vous verrez que c'est contradictoire : car ou vous ne pensez rien, ou vous êtes obligé de supposer votre *moi* assistant aux événements de ce monde. Il en est la condition et, par conséquent, subsiste aussi longtemps que lui. (*Die Welt*, Supplém., ch. 41.)

Rad. int. : Ego (Mi, *Boirac*).

« MOLAIRE » (du L. *Moles*) ; néologisme ; E. *Molar.* — Qui concerne le mouvement d'ensemble d'une masse de dimensions sensibles, par opposition à *moléculaire.* « Il doit y avoir, du moins à un certain point de vue, équivalence ou même identité entre les deux mouvements, moléculaire et molaire, puisque l'énergie, en vertu du principe bien connu, a dû se conserver. » E. MEYERSON, *De l'explication dans les sciences*, I, 307.

Se dit par analogie, particulièrement chez les *behavioristes*, d'une réaction

Sur **Moi.** — Article remanié ou complété d'après les observations de MM. **J. Lachelier, M. Drouin, G. Mauchaussat.**

Sur le sens **C.** — Ce sens me semble une extension abusive et à proprement parler une fiction verbale sophistiquement substituée à tout sens réel. Car il n'y a pas UN *moi* qui ne soit d'abord et inévitablement TEL *moi :* ce mot ne comporte pas d'usage abstrait, puisqu'il désigne par nature ce qui ne peut être saisi et même conçu que comme concret. **(M. Blondel.)**

Sur le Moi *de* FICHTE. — Pour Fichte, la pensée conditionne la conscience de toute réalité. L'affirmation d'une existence, quelle qu'elle soit est « celle d'un objet de la pensée ; et cette pensée est la mienne. Aussi Fichte se réfère-t-il au *Ich denke*[1] kantien, conditionnant l'unité de l'aperception, et par suite toute conscience. Le *Ich denke* qui doit accompagner chacune de mes représentations signifie : *Ich bin das Denkende*[2] (*Sämmtl. W.*, I, p. 475.) Kant a également aperçu que ce sujet, dont toute représentation implique l'affirmation, ne peut se réduire à la conscience de notre individualité, car celle-ci suppose une limitation que ne contient pas la pensée dans sa capacité originaire de position et de détermination. Le sujet pur n'est donc pas connu par la conscience sensible, il ne peut être donné qu'à lui-même *(Selbst bewusstsein*[3]*)*, dans cette conscience immédiate de sa propre activité qui constitue l'intuition intellectuelle. (*Ibid.*, I, p. 463 et suiv.) Il est donc posé en même temps que connu : alors que tout objet existe pour une pensée qui le pose, le sujet originaire se pose lui-même et se définit : « Ce dont l'être (l'essence) consiste simplement en ceci qu'il se pose soi-même comme étant. » (I, p. 97.)

Le sujet pur est absolu, parce que toute relation est fixée par lui ; infini, en ce sens que son pouvoir de détermination est inépuisable ; aussi se distingue-t-il du moi empirique limité par le non-moi ; antérieur à cette distinction, il est lui-même l'identité du sujet et de l'objet (I, p. 98, note) : une philosophie qui cherche à déduire au cours d'un même mouvement les formes et le contenu de la représentation doit prendre pour point de départ l'unité primitive du sujet et de l'objet : car ultérieurement elle ne saurait relier ces deux termes si elle ne les avait au début posés comme unis dans une même notion (I, p. 528). Or la conscience que le sujet pur prend de lui-même renferme seule cette identité, et c'est pourquoi la position du moi par lui-même doit constituer le premier principe de la dialectique. **(G. Mauchaussat.)**

Ed. Claparède aurait souhaité l'adoption du terme *Moiïté*, permettant de traduire l'allemand *Ichheit :* « caractère de ce qui appartient au moi, de ce qui est mien ». Il l'a employé dans son livre l'*Association des Idées*, p. 355 et dans l'article Récognition et Moiïtié. (*Arch. de Psychol.*, avril 1911.)

1. « Je pense. » — 2. « Je suis ce qui pense. » — 3. « Conscience de soi. »

psychologique considérée comme formant un tout et devant être étudiée comme telle, par opposition à la recherche de ses éléments, à l'analyse des mécanismes de détails qui la constituent. Voir TILQUIN, *Le behaviorisme*, notamment 2e partie, ch. II : « Le behaviorisme molaire et téléologique de Tolman. »

Rad. int. : Blokal.

MOLÉCULAIRE, D. *Molekular ;* E. *Molecular ;* I. *Molecolàre.*

A. Qui se rapporte aux *molécules.* « La constitution moléculaire d'un corps. »

B. *Poids moléculaires :* coefficients caractéristiques des différents corps, simples ou composés. Le poids moléculaire d'un corps est le nombre représentant, en grammes, le poids de ce corps qui occupe, à l'état gazeux, le même volume que 2 grammes d'hydrogène. Ces poids sont donc, par suite, proportionnels aux densités.

REMARQUE

Ce nom vient de l'hypothèse d'AVOGADRO et d'AMPÈRE (1813, 1814), qui admettaient que des volumes égaux de différents gaz contiennent le même nombre de molécules. Mais la propriété essentielle de ces poids moléculaires (à savoir que les poids des différents corps qui se combinent entre eux sont proportionnels à ces nombres, ou à des multiples simples de ces nombres) est un fait d'expérience indépendant de toute hypothèse de structure.

MOLÉCULE, D. *Molekül* (MACH) ; E. *Molecule ;* I. *Molecola.*

La plus petite masse matérielle isolable (accessible ou non) à laquelle on conçoit qu'on puisse parvenir dans la division d'un corps homogène, simple ou composé, sans en altérer la nature chimique. Cf. *Atome**, *Atomique* (Théorie).*

Ces particules hypothétiques, dont l'existence est suggérée par le fait que les corps se combinent en proportions simples et définies, constitueraient par leur agrégation les corps matériels visibles et seraient elles-mêmes formées d'*atomes* (c'est-à-dire des plus petites quantités de matière qui puissent entrer en combinaison chimique). Pour

Sur **Molécule, moléculaire.** — Article complété d'après les observations de MM. **R. Berthelot, M. Drouin.**

Molécule a été distingué nettement d'*atome* pour la première fois par GASSENDI : « Hinc ex atomis conformari primum moleculas quasdam inter se diversas, quae sint semina rerum diversarum ». *Animadversiones in X libr. Diog. Laertii*, I, 195. **(R. Eucken.)** — Cf. *Geschichte der philos. Termin.*, p. 86.

Cette distinction a été fixée dans la chimie par Avogadro (1813) et Ampère (1814) ; mais Avogadro donnait le nom de *molécule intégrante* à ce que les chimistes appellent aujourd'hui molécule, et le nom de *molécule élémentaire* à ce qu'on nomme maintenant atome. Dans un article anonyme de la *Bibliothèque universelle*, XLIX (1832, tome I) auquel il renvoie lui-même dans un autre article des *Annales de chimie et de physique* (LVIII, année 1835, p. 433) Ampère a fixé comme il suit le sens des mots *particule :* la plus petite partie d'un corps conservant les mêmes propriétés physiques que celui-ci (solide si ce corps est solide, liquide s'il est liquide, etc.) ; *molécule :* un assemblage d'atomes tenus à distance par les forces attractives et répulsives propres aux atomes ; *atome :* chacun des points matériels, indivisibles, d'où émanent ces forces. — GERHARDT, reprenant les principes de la théorie d'Avogadro-Ampère, a adopté dans son *Traité de chimie organique* le mot *molécule.* qui depuis lors a été universellement employé en ce sens par les chimistes, Dans ses premiers écrits, il se servait en ce sens du mot *équivalent.* (WÜRTZ, *Histoire des doctrines chimiques*, p. 134.) **(René Berthelot. — A. L.)**

un petit nombre de corps (Hg, Zn, Cd), la plus petite quantité qui puisse exister à l'état libre est aussi la plus petite quantité qui puisse être déplacée dans une réaction chimique ; on considère donc leur molécule comme formée d'un seul atome, et ils sont dits *monoatomiques ;* le plus souvent la seconde quantité est la moitié de la première (corps *diatomiques*) ; pour quelques-uns (Ph, As), elle en est le quart (corps *tétratomiques*).

Rad. int. : Molekul.

Molyneux (Problème de). Voir *Problème**.

MOMENT, D. *Moment ;* E. *Moment ;* I. *Momento.*

A. Puissance de mouvoir, cause de mouvement.

a. *Physique :* « Moment d'une force, et plus généralement d'un vecteur, par rapport à un point. » (Produit de l'intensité de ce vecteur par la distance du point à la direction de celui-ci. Ce moment est un vecteur perpendiculaire au plan défini par le vecteur et par le point considérés, et de sens dextre par rapport au premier vecteur.) — « Moment d'inertie d'un point matériel par rapport à un point. » (Produit de sa masse par le carré de sa distance au point considéré.)

b. *Mental :* « moment psychologique » (D. *Psychologischer Moment, Moment des Willens*) : idée ou sentiment susceptible de déterminer à l'action. Cette expression est presque toujours employée dans un sens différent de son sens étymologique, par suite d'une confusion avec le sens **B.**

B. Courte durée, instant.

C. Chacune des phases qu'on peut assigner dans un développement quelconque (transformation matérielle, processus psychique ou social, dialectique).

Ce terme est fréquemment employé par HEGEL en ce dernier sens, mais il s'y joint chez lui l'essentiel du sens **A :** le « moment dialectique » est la force qui nous renvoie de l'idée à son contraire, et par suite seulement, l'étape du progrès qu'elle entraîne, tant dans la pensée que dans la réalité.

Rad. int. : **A.** Moment *(Boirac) ;* **B.** Instant.

MONADE (du G. μονάς, unité) ; D. *Monade ;* E. *Monade ;* I. *Monade.*

Terme très ancien, d'origine pythagoricienne, appliqué par PLATON aux Idées (*Philèbe*, V ; 15 B), employé en divers sens par les auteurs chrétiens, ayant servi, chez Giordano BRUNO, VAN HELMONT le jeune, Henry MORE à désigner les éléments physiques ou psychiques simples dont l'univers est fait. (Voir EISLER, sub vo.) Il a été

Sur **Moment.** — La confusion entre les deux sens de ce mot vient du contresens que les Parisiens ont fait, pendant l'hiver de 1870-1871, sur l'expression attribuée à M. de Bismarck : *moment psychologique du bombardement* (c'est-à-dire le bombardement en tant que devant agir sur le moral des assiégés, amener la capitulation). **(J. Lachelier.)**

Quand TAINE mentionne le *moment*, après la *race* et le *milieu*, il traite le moment comme une cause. C'est une synthèse, ou un mélange des sens **A** et **C.** Le moment, c'est bien une phase, mais en tant qu'elle détermine la suivante, ou plutôt encore, c'est l'ensemble du développement accompli, en tant qu'il détermine le développement futur. Voir *Philosophie de l'Art*, vol. I. **(M. Drouin.)**

Sur **Monade.** — Chez les Platoniciens du XIIe siècle (Thierry de Chartres, Dominicus Gondisalvi, Alanus de Insulis), *Monas* désigne Dieu en tant qu'il est l'être absolument simple. Voir BAUMGARTNER, *Alanus de Insulis*, p. 120. **(R. Eucken.)**

rendu célèbre par LEIBNIZ, qui définit la monade « une substance simple, c'est-à-dire sans parties, qui entre dans les composés ». *Monadologie*, 1. « Ces monades sont les véritables Atomes de la Nature, et en un mot les éléments des choses. » *Ibid.*, 3. Elles sont impénétrables à toute action extérieure, différentes chacune l'une de l'autre, soumises à un changement continuel qui vient de leur propre fonds, et toutes douées d'Appétition et de Perception, sans préjudice des facultés plus relevées que possèdent quelques-unes d'entre elles. (*Ibid.*, 4-29.)

Ce terme a été repris par plusieurs écrivains postérieurs, spécialement par RENOUVIER, qui part d'une définition de la monade identique à celle de Leibniz (*La Nouvelle Monadologie*, 1899, en collaboration avec L. PRAT.)

Rad. int. : Monad *(Boirac)*.

MONADISME, D. *Monadismus. Monadism ;* I. *Monadismo.*

Système qui admet que l'univers est formé de monades, d'unités individuelles bien définies, ayant un principe d'unité intérieur, d'ordre spirituel (par opposition aux atomes mécaniques).

MONADOLOGIE, théorie des Monades. Terme adopté par ERDMANN pour servir de titre à l'œuvre de Leibniz aujourd'hui connue sous ce nom, et dont il a publié, en 1840, le texte original, encore inédit à cette époque.

Ce terme a été employé dès la première moitié du XVIII^e^ siècle pour désigner la doctrine leibnizienne des Monades* ; KANT s'en sert en ce sens, notamment dans la *Critique de la Raison pure*, à la fin des remarques sur la thèse de la Seconde Antinomie, qu'il considère comme « le principe dialectique de la Monadologie ». A. 442 ; B. 470. Il avait lui-même écrit dans la période pré-critique une thèse intitulée *De Monadologia physica* (1756).

MONDE, G. κόσμος ; L. *Mundus, Orbis* (au sens **B** et au figuré) ; D. *Welt ;* E. *World ;* I. *Mondo.* — Cf. *Cosmos**.

A. Primitivement, le système bien ordonné que forment la Terre et les astres. Par suite, les autres systèmes analogues qui peuvent exister en dehors de la sphère la plus extérieure de ce système : « In variis mundis varia ratione creatis... » LUCRÈCE, V, 528. — Cf. II, 1024-1089 (en particulier pour le sens laudatif de *mundus*).

B. La Terre (partie centrale et principale du *monde sublunaire*) et les grandes divisions géographiques de la Terre : « Les cinq parties du monde ; le monde connu des Anciens ; le Nouveau-Monde. » — A ce sens se rattachent probablement les expressions : « Venir au monde, quitter ce monde » pour naître et mourir. Voir *Observations.*

L'autre monde (par opposition à *ce monde, ce bas-monde*) : lieu que les âmes sont censées habiter après la mort ; par suite, ensemble des esprits autres que ceux des hommes actuellement vivants (morts, anges, démons).

C. L'ensemble de tout ce qui existe, l'Univers : SCHOPENHAUER, *Die Welt als Wille und Vorstellung.* — Plus spécialement, chez LEIBNIZ, l'un des systèmes complets de compossibles qui pouvaient recevoir l'existence, et dont un seul a été effectivement réalisé. *Théodicée*, 2^e^ partie, § 414-416 ; 1^re^ partie, § 8.

Ame du monde, voir Ame*.

D. Vaste ensemble de choses d'une même sorte. « Le monde physique, le monde moral. » — « Le monde des Idées. »

Monde sensible, ensemble des choses qui sont ou qui peuvent être objet de perception, telles que l'individu se les représente avant toute critique scientifique ou philosophique.

Monde intelligible, ensemble des réalités correspondant aux apparences sensibles, et telles que la réflexion rationnelle conduit à se les représenter : (κόσμος νοητός, très usuel à partir de l'époque néoplatonicienne pour désigner le monde des essences, le monde des Idées). « On connaît les choses corporelles par leurs idées, c'est-à-dire en Dieu, puisqu'il n'y a que Dieu qui renferme le monde intelligible, où se trouvent les Idées de toutes choses. » MALEBRANCHE, *Rech. de la vérité*, livre III, 2^e^ partie, ch. VII. Voir *Intelligible**.

Monde extérieur, voir *Extérieur**, **E.**

E. La vie sociale des hommes, par opposition : 1° à la vie religieuse : « Il fallait autrefois sortir du monde pour être reçu dans l'Église ; au lieu qu'on entre aujourd'hui dans l'Église en même temps que dans le monde. » PASCAL, Comparaison des chrétiens des premiers temps avec ceux d'aujourd'hui, *Pensées*, Ed. Brunschv., 201. Le *monde*, en ce sens, est considéré comme le domaine des désirs charnels, source de dissipation et de péché. — 2° A la vie solitaire, ou même seulement rurale. « Vivre loin du monde. » Cf. les expressions : « Beaucoup de monde, un grand monde », et l'usage populaire du mot

Sur **Monde.** — *Monde intelligible.* Il y a bien chez Aristote des εἴδη νοητά, mais il n'y a point de κόσμος νοητός, parce que les εἴδη νοητά sont immanents aux εἴδη αἰσθητά. Peut-être du reste le monde intelligible décrit par Platon dans le *Phèdre* n'était-il qu'une forme mythique de sa véritable pensée. **(J. Lachelier.)**

Sur l'antithèse du « monde » et de la vie spirituelle. — Cette antithèse est d'origine évangélique. Voir par exemple *Mathieu*, IV, 8, où le Tentateur offre à Jésus « omnia regna mundi et gloriam eorum » ; — XVI, 26 : « Quid enim prodest homini si mundum universum lucretur, animae vero suae detrimentum patiatur ? » — XVIII, 7 : « Vae mundo a scandalis ». — *Jean*, I, 10 : « In mundo erat, et mundus eum non cognovit » ; — VII, 7 : « Mundus... me autem odit, quia ego testimonium perhibeo de illo, quod opera ejus mala sunt » ; — XII, 31 : « Nunc est judicium mundi ; nunc princeps ejus mundi ejicietur foras » (cf. XIV, 30) ; — XV, 18-19 : « Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit. Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret ; quia vero de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus » ; etc. **(F. Mentré. — A. L.)**

Les expressions *venir au monde, quitter le monde*, paraissent venir de la même source : ἔρχεσθαι εἰς τὸν κόσμον, λείπειν τὸν κόσμον, appliqués à Jésus-Christ, sont caractéristiques de l'Évangile de saint Jean ; par exemple I, 9 (sur le sens de ce passage, voir plus haut *Lumière naturelle*, observations) ; — III, 19 ; — XVI, 28 ; etc. **(J. Lachelier.)**

Pour RENOUVIER, « le monde est la synthèse des phénomènes objets d'une expérience possible sous une conscience quelconque ; j'entends possible logiquement, nonobstant l'ignorance actuelle où peuvent se trouver les consciences données, et indépendamment de leurs puissances réelles. C'est donc l'ensemble de tous les rapports composant la représentation quelconque, tant objectifs que subjectifs, et présents, passés ou même futurs. » RENOUVIER, *Logique*, 2^e^ éd., t. III, p. 8 et suiv.

COURNOT opposait l'idée du *monde*, en tant qu'elle appartient, dans sa classification des sciences, à la « Série historique et cosmologique », à l'idée de la *nature*, qui appartient à la « Série théorique » ; et il renvoie sur ce point au *Cosmos* de Humboldt. Voir *Essai*, ch. XXII, § 509 ; et avec plus de détail, *Traité*, ch. II, § 81.

Pour HÖFFDING (*La pensée humaine*, § 96) on doit opposer le *monde*, « qui ne peut désigner qu'un tout relatif, éternellement inachevé », à l'*Univers*, idée vide et fallacieuse d'un Tout absolu et achevé. « Aucune synthèse ne peut être absolue. La pensée ne s'achève jamais que par une question. » *Trad. fr.*, 229.

« le monde » pour désigner la foule, le public, les relations. — 3° A la vie professionnelle ; « le monde » est alors l'ensemble des gens qui ont du loisir, et qui se réunissent pour se distraire : « Homme du monde ; aller dans le monde. »

F. Classe, société ou réunion d'hommes. « Le monde savant, le monde des affaires. »

Rad. int. : **A.** Kosm ; **B.** Ter ; **C.** Univers ; **D.** Mond *(Boirac)* ; **E.** Mondum.

MONISME, D. *Monismus, Monistische Weltanschauung* ; E. *Monism* ; I. *Monismo.*

Se dit de tout système philosophique qui considère l'ensemble des choses comme réductible à l'unité : soit au point de vue de leur substance, soit au point de vue des lois (ou logiques, ou physiques), par lesquelles elles sont régies, soit enfin au point de vue moral.

A. Au point de vue de la substance, Wolff, qui a créé ce mot, l'appliquait à la doctrine ontologique qui ramène toutes choses soit à la matière, soit à l'esprit. Les deux grandes divisions du « dogmatisme » (qu'il oppose au scepticisme) sont, pour lui, le « monisme » et le « dualisme » ; le monisme se divise lui-même en monisme « matérialiste » et monisme « idéaliste » (voir ce mot) ; ce dernier peut être encore soit « égoïste », soit « pluraliste ». (Eucken, *Geschichte der philosophischen Terminologie im Umriss*, p. 132.) Ce mot n'est pas entré à cette époque dans l'usage philosophique. Il n'est devenu usuel que dans le sens suivant. (*Ibid.*, 187.) Voir du même auteur : *Die geistige Strömungen der Gegenwart*, section C, ch. I.

On peut rattacher à ce sens originel l'usage qu'on fait de ce terme pour désigner la doctrine physique de W. Ostwald, pour qui il n'y a qu'une seule réalité subsistante, l'*énergie*, dont matière, gravitation, chaleur, électricité, pensée, ne sont que des modes. (*Die Energie*, 1908 ; *Vorlesungen über Naturphilosophie*, 1901.)

B. A un point de vue logique et métaphysique :

1° *Monisme* se dit en ce sens de la conception hégélienne de l'univers, et de toutes celles qui présentent le même caractère. Göschel, *Der Monismus des reinen Gedankens, zur Apologie der gegenwärtigen Philosophie, auf dem Grabe ihres Stifters*[1]. Naumburg, 1832.

2° Il se dit aussi, mais moins couramment, de la philosophie de Lotze. P. ex. : Wartenberg, *Die monistische Weltanschauung, mit besonderen Beziehung auf Lotze*[2], Leipzig, 1900. — F. C. S. Schiller, Lotze's Monism, *Phil. Review*, V, 1896, p. 225.

3° Il est très usuel pour désigner l'idéalisme anglais d'origine hégélienne notamment la doctrine de F. H. Bradley, en tant qu'il admet l'unité du monde, l'existence de l'absolu, l'intelligibilité essentielle de l'être, le caractère purement apparent et superficiel de la multiplicité sensible, de l'individualité, et de la durée. Il s'oppose en ce sens au « pluralisme » qui met au fond des choses la discontinuité, la multiplicité individuelle, la réalité d'un devenir qui altère les êtres, l'imprévisibilité du futur. Voir W. James, *A pluralistic universe*, Lecture II : « Monistic Idealism. »

1. *Le monisme de la pensée pure, apologie de la philosophie actuelle, sur le tombeau de son fondateur* (Hegel). — 2. *La conception monistique du monde, particulièrement chez Lotze.*

Sur Monisme. — Le sens **E** a été ajouté sur les observations de **M. Drouin.** Le sens de Haeckel n'est qu'une spécification du précédent. Le Monisme, au sens **C,** est toujours une philosophie de l'unité ; mais une philosophie matérialiste. **Monisme, en somme, est devenu une expression atténuée, une sorte d'euphémisme pour matérialisme. Ce mot n'a pas un sens franc.** — Le sens **D,** au contraire, celui de M. P. Carus, est très différent de **B** et de **C** : on ne sait même comment

C. A un point de vue à la fois scientifique, philosophique et moral :

Doctrine de Hæckel, résumée par lui-même dans les points suivants, et opposée sur chacun d'eux au « dualisme » : « unité de l'univers, sans antithèse entre l'esprit et la matière ; identité de Dieu et du monde, qui n'a pas été créé, mais qui évolue d'après des lois éternelles ; négation d'une force vitale indépendante des forces physiques et chimiques ; mortalité de l'âme ; rejet de l'opposition établie par le christianisme entre les fins de la chair et les fins de l'esprit ; excellence de la nature ; rationalisme ; religion de la science, du bien et de la beauté ». *Die Welträthsel*[1], chap. XVIII et XIX. *Monisme*, en ce sens, ne désigne pas seulement une doctrine, mais un parti social. Voir *Critique.*

D. Un sens beaucoup plus large, car il ne désigne qu'une tendance, et non pas un système arrêté, se trouve dans les ouvrages de Paul Carus, et dans la revue *The Monist*, fondée en 1900 par Hegeler et par lui pour soutenir la doctrine d'après laquelle : 1° il y a sur tout sujet une seule vérité, virtuellement déterminée à l'avance, intemporelle, indépendante de tout désir et de toute action individuelle ; 2° toutes les vérités, quels qu'en soient le domaine et l'origine, sont d'accord entre elles ; 3° la connaissance scientifique et la foi religieuse peuvent être conciliées intégralement sans rien perdre de leur contenu essentiel.

La Revue *The Monist* accueille d'ailleurs toutes les sortes de doctrines « monistiques », en quelque sens qu'elles puissent se dire telles. Voir Hæckel, *Our monism* (1892) ; Lloyd Morgan *Three aspects of monism* (1894) ; Woods Hutchinson, *The Holiness of instinct*[1] (1896) ; etc.

E. Se dit encore, en un sens restreint, de toute doctrine affirmant, *pour un domaine limité* d'idées ou de faits une certaine unité d'explication (réduction à un seul principe, à une seule cause, à une seule tendance ou direction) : « Monisme esthétique ; monisme moral. » Dans les pays de langue anglaise, ce mot est souvent appliqué à la théorie dite du parallélisme psycho-physique.

1. *Les Enigmes du monde.*

1. *La sainteté de l'instinct.*

CRITIQUE

On voit que, même en laissant de côté les applications secondaires, ce

l'y rattacher. On pourrait dire que c'est *unité de la philosophie* au lieu de *philosophie de l'unité.* **(J. Lachelier.)**

Le sens **D** peut se rattacher au sens **B,** en tant que celui-ci s'applique à la philosophie de Hegel. Il y a d'ailleurs de l'un à l'autre des liens historiques. **(F. Mentré.)**

M. Carus considère lui-même sa philosophie comme une doctrine de l'unité : « In contrast to our monism as a unitary conception of the world, there are other monisms, which seek the unity of the world not in the unity of truth, but in the oneness of a logical subsumption of ideas[1]. » (C'est-à-dire dans le fait de trouver un concept, comme celui de matière ou d'énergie, d'extension assez large pour que toutes les réalités en soient des espèces.) Il propose d'appeler cette doctrine *Hénisme* et non pas *Monisme.* (Professor Ostwald's Philosophy, *The Monist*, octobre 1907, p. 528.) **(A. L.)**

Critique. — Le terme *monisme*, quelques inconvénients qu'il puisse offrir, semble utile pour désigner toute doctrine qui pose que la dualité, que la pluralité

1. « Contrairement à notre monisme, comme conception unitaire du monde, il y a d'autres monismes qui cherchent l'unité du monde, non dans l'unité de la vérité, mais dans l'unicité d'une subsomption logique des idées. »

mot a reçu des sens très divergents. Rien n'est plus éloigné du « monisme » allemand que le « monisme » anglais ; non seulement les formules, mais la position des problèmes et plus encore l'esprit général présentent une tout autre orientation. Il y a même une opposition historique de fait entre le monisme de Bradley et l'école évolutionniste, à laquelle se rattache au contraire directement le monisme de Hæckel. L'un est essentiellement *anti-pluralisme*, l'autre *anti-dualisme*.

De plus, le mot *monisme*, dans cette dernière acception, ne désigne plus le caractère abstrait d'une doctrine, mais au contraire, *in concreto*, l'ensemble intégral des thèses soutenues par un parti philosophico-politique, et ce parti lui-même. Le monisme s'oppose au christianisme et spécialement au catholicisme, qu'il attaque avec ardeur sur tous les terrains (v. *Die Welträthsel*, ch. XVII). Il soutient le *Kulturkampf*, et travaille à supprimer le caractère confessionnel des écoles, fortement défendu en Allemagne par le gouvernement. (*Ibid.*, ch. XIX.) Il se présente enfin comme une religion, qui réclame l'usage des Églises pour les « libres communautés monistes » (*Ibid.*, ch. XVIII : « Unsere monistische Religion[1] ») ; et, de fait, l'enthousiasme de ses adhérents a souvent les caractères d'une foi religieuse.

On ne doit donc user qu'avec beaucoup de réserve d'un terme dont les sens sont à la fois si divers, et si spécialisés. Au sens **C**, *naturalisme* (dont HÆCKEL se sert aussi) conviendrait mieux pour désigner abstraitement le caractère philosophique de sa doctrine.

Rad. int. : Monism.

Monodrome, voir *Uniforme* (Fonction)*.

« MONOGÉNÈSE », D. E. *Monogenesis ;* I. *Monogenesi.*

Unité d'origine. S'oppose à *polygénèse*. — Ces termes, ainsi que les adjectifs correspondants *monogénétique*, *polygénétique*, sont utiles et répondent à des problèmes importants dans l'histoire des espèces, du langage, des sciences, des religions, des institutions.

Rad. int. : Monogenesi.

1. « Notre religion moniste. »

fût-elle infinie, comme elle doit l'être) suppose et requiert, pour raison d'existence et raison d'intelligibilité, une unité immanente qui en fait le lien. Cette unité peut ne pas être une « substance », ni une liaison « logique ». Au monisme substantialiste, au monisme logique et dialectique, au monisme matérialiste, au monisme spiritualiste nous voyons, par exemple, Guyau opposer un monisme vitaliste où c'est la vie, en continuel devenir, en continuelle « expansion d'intensité et de fécondité extensive », qui produit le changement universel, dont matière et esprit ne sont que des « extraits », dont l'*être* même n'est qu'un « abstrait ». (Voir l'*Irréligion de l'avenir*, III[e] partie.) D'autres monistes pourront croire que la vie même, que l' « expansion vitale » présuppose un principe d'unité plus radical et plus explicatif, une « Volonté de conscience » en perpétuelle « exertion et assertion », où la puissance et l'intelligence, la force et l'idée sont ramenées à une indissoluble unité dans le principe toujours dynamique et non statique de l'évolution universelle, de la vie universelle. Ce sera alors un monisme indivisiblement volontariste et idéaliste. Quoi qu'il en soit, un certain monisme est essentiel à toute philosophie digne de ce nom, à toute philosophie non *paresseuse*.

Le terme de monisme me semble donc devoir être gardé ; celui de panthéisme, celui de panenthéisme, etc., n'expriment que des variétés du genre, des modes particuliers de représentation de l'un dans le plusieurs. **(A. Fouillée.)**

Voir A. FOUILLÉE, *La Pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes* (1911) et la discussion de cet ouvrage, en particulier au point de vue du monisme qu'il représente, dans Le Volontarisme intellectualiste de M. Fouillée, *Revue philosophique*, janvier 1912. **(A. L.)**

MONOÏDÉISME, D. *Monoideismus ;* E. *Monoideism ;* I. *Monoideismo.*

A. Appliqué à l'attention (RIBOT) : état de concentration et d'organisation de l'esprit autour d'une idée dominante.

B. Appliqué à certains états d'hypnose (BRAID, JANET) : états où, par suite d'un grand rétrécissement du champ de la conscience, une seule idée, de contenu très simple, occupe l'esprit d'une façon exclusive et durable.

Rad. int. : Monoideism.

MONOMANIE (ESQUIROL, *Des maladies mentales*, 1839), D. *Monomanie ;* E. *Monomania ;* I. *Monomania.*

Trouble mental, chronique et systématique limité à un seul ordre d'idées, avec conservation à peu près normale des autres fonctions de l'esprit. — L'unité nosologique de la classe ainsi constituée étant aujourd'hui très contestée, et d'autre part le mot *manie* ayant pris un sens technique tout différent, ce terme tend à disparaître du vocabulaire des aliénistes. Cf. *Manie**.

Rad. int. : Monomani.

MONOTHÉISME, D. *Monotheismus ;* E. *Monotheism ;* I. *Monoteismo.*

Doctrine philosophique ou religieuse

Sur **Monothéisme.** — L'épreuve de cet article était accompagnée des remarques suivantes, et d'une note qui demandait spécialement l'avis des membres et correspondants de la société sur les opinions qu'elle mentionnait : « MM. A. S. PRINGLE-PATTISON et A. T. ORMOND (*Baldwin's Dictionary*, sub V°) mentionnent un second sens, proprement philosophique, disent-ils, qui consiste dans la doctrine d'après laquelle Dieu est un être indivisible et personnifie le principe unitaire de la réalité. »

« Ils admettent également que le monothéisme est un genre dont *Théisme* et *Panthéisme* sont les espèces. Il me semble que cet usage est aussi contraire à notre tradition philosophique. Il est également exclu, au point de vue de la langue allemande, par EISLER, qui définit le monothéisme : « Glaube an einen einzigen, « alles beherrschenden und lenkenden, persönlichen, lebendigen Gott[1] » (3[e] éd., p. 821). — (Ces dernières épithètes ne figuraient pas dans la 1[re] édition.) »

De nombreuses réponses, écrites ou verbales, nous sont parvenues, et ont montré qu'il existait quelques divergences dans le sens que les philosophes attribuent à ce mot. Les seuls points d'accord à peu près général paraissent être : 1° Que *monothéisme* est avant tout un terme historique, opposé à *polythéisme*, et qui désigne le caractère commun, du christianisme, du mahométisme, et du judaïsme (à son complet développement) à savoir la croyance qu'il n'existe qu'un seul Dieu, distinct du monde. — 2° Que, par suite, monothéisme ne saurait être un genre dont théisme ou panthéisme seraient les espèces. **(J. Lachelier, L. Couturat, L. Brunschvicg, Ed. Le Roy, R. Berthelot, F. Mentré, E. Blum, C. Ranzoli,** etc.)

Le monothéisme, me semble-t-il, suppose toujours une divinité extérieure au monde, « ein Gott, der von aussen stosst[2] ». (GŒTHE.) C'est une conception foncièrement *dualiste*. Le panthéisme, au contraire, pourrait être envisagé comme un *monisme spiritualiste*. **(O. Karmin.)**

Philologiquement, *théisme* devrait être le genre, *monothéisme*, *panthéisme*, *polythéisme*, etc., les espèces. **(L. Couturat. — L. Boisse.)** Mais l'histoire des mots s'y oppose : voir dans KANT, *Critique de la Raison pure* (A. 631, B. 659) la définition

1. « Croyance à un Dieu unique, gouvernant et dirigeant tout, personnel et vivant. » — 2. « Un Dieu qui lui donne du dehors une impulsion. »

qui n'admet qu'un seul Dieu, distinct du monde. — Cf. *Athéisme**, *Déisme**, *Dieu**, *Polythéisme**, *Panthéisme**.

REMARQUE

Il convient de distinguer du monothéisme, pour qui il *n'existe* qu'un seul Dieu, les religions qui n'admettent le *culte* que d'une seule Divinité, mais sans nier pour cela qu'il en existe d'autres. Max MULLER a désigné cette attitude sous le nom d'*Hénothéisme* (dans son article *Semitic Monotheism*, 1860). Il considère cette forme de religion comme un état antérieur au monothéisme et au polythéisme proprement dits. — On a proposé aussi, en ce sens, le mot *monolatrie*. (A. LOISY.)

Pour la critique, voir aux *Observations*.

Rad. int. : Monoteism.

---

qu'il donne du *Théisme*, croyance à un Dieu intelligent et personnel, par opposition au *Déisme*. **(A. L.)**

Théisme et *panthéisme* diffèrent si profondément qu'il ne me paraît guère possible d'en faire deux espèces d'un même genre : il suffit de les opposer l'un et l'autre à *athéisme*, ou *matérialisme*. **(J. Lachelier.)**

Le sens défini par EISLER est un peu trop étroit ; le Dieu d'Aristote ne « gouverne » ni ne « dirige » le monde. Cette doctrine est pourtant monothéiste. **(R. Berthelot.)**

EISLER me paraît restreindre arbitrairement le sens du mot. Spinoza n'est-il pas monothéiste aussi bien que Descartes ? Dire qu'il n'y a qu'un Dieu, ce n'est pas décider s'il est immanent ou transcendant. Le « second sens » distingué dans le *Dict.* de BALDWIN me paraît être le sens usuel du mot. **(E. Goblot.)**

Étant donné l'usage et la signification du mot μόνος (*unique, seul*, et non pas indivisible) je ne puis admettre le second sens indiqué dans le *Dictionnaire* de BALDWIN. **(M. Bernès.)**

Je ne connais pas d'exemple précis du second sens indiqué par MM. Pringle-Pattison et Ormond. Mais on est conduit assez logiquement de la signification numérique et quantitative du mot à sa signification qualitative. Savoir qu'il n'y a qu'un Dieu nous renseigne déjà en quelque façon sur ses attributs.

Il n'y a aucune difficulté à distinguer le monothéisme du polythéisme ; il y en a davantage à le distinguer du panthéisme. On peut cependant, je crois, conformément à l'esprit si profond du spinozisme, dire que pour le panthéisme (qui n'est pas une doctrine de la radicale identité), le monde ne serait pas sans Dieu, *mais Dieu ne serait pas sans le monde.* Le monothéisme, au contraire, admet que le monde certes ne pourrait exister sans Dieu, mais il admet *aussi que Dieu pourrait subsister sans le monde.* Il exclut la *dépendance bilatérale, qui est le caractère essentiel du panthéisme.* **(L. Boisse.)**

Le terme *hénothéisme*, proposé par Max Müller, répond à un besoin réel de la pensée. Il est fâcheux qu'on ne lui ait pas fait meilleur accueil en France. Voyez par exemple, quelle confusion le défaut de cette distinction verbale jette sur tout le tome I de l'*Histoire d'Israël*, où Renan s'efforce d'expliquer la phase primitive (polythéisme élohiste), la phase cléricale (hénothéisme jahvéiste), la phase évoluée (monothéisme pur) de la religion juive. — Celle-ci est arrivée presque du premier coup à la conception d'un Dieu unique, esprit presque ineffable, bien distinct des Dieux du spiritualisme et du matérialisme aryen (Zeus, Jupiter). Mais ce Dieu est encore un Dieu local ; Dieu *un*, mais *notre* Dieu. (Voir RENAN, *Ibid.*, I, 173 et 191-198.) Ce n'est pas à dire que la cité antique, avec son Dieu protecteur soit aussi *hénothéiste* (Olympe, Delphes, Athènes). Ces dieux-là, œuvre de l'imagination artiste et mesurée des Grecs n'ont rien de commun avec la conception extraordinaire et unique de Jahvé, conception que le génie gréco-latin n'a jamais pu s'assimiler. **(E. Blum.)**

M. **Ranzoli** cite le dictionnaire de KIRCHNER et MICHAELIS pour qui le panthéisme, le théisme, le déisme seraient des espèces du monothéisme, et de même l'hénothéisme, en tant que forme primitive de celui-ci. — Le mot monothéisme, ajoute M. Ranzoli, n'implique ni n'exclut par lui-même l'idée de personnalité. A cet égard, rien n'empêche d'y faire rentrer le panthéisme ou le déisme ; mais d'autre part, il implique l'idée d'unité : or, la forme la plus haute et la plus réelle de l'unité dont nous ayons l'expérience est la personnalité : et pour cette raison dès qu'on parle de monothéisme on pense toujours, et avec raison, à un seul Dieu personnel.

(On remarquera dans cette observation le passage, déjà discuté plus haut, de l'idée de Dieu unique à l'idée de Dieu un.)

1. MORAL, adj. L. *Moralis* (créé par CICÉRON, d'après son propre témoignage, pour traduire le G. ἠθικός : *De Fato*, I). D. **A. B. C.** *Sittlich ;* **A. B. D.** *Ethisch, Moralisch ;* **E.** *Geistes... ;* — **E.** *Moral* dans tous les sens ; **B.** *Ethical ;* **E.** *Mental ;* — I. *Morale* dans tous les sens.

A. Qui concerne soit les mœurs, soit les règles de conduite admises à une époque, dans une société déterminée. « Un fait moral est normal pour un type social déterminé quand on l'observe dans la moyenne des sociétés de cette espèce. » DURKHEIM, *Division du travail social*, Introd., p. 34. On appelle « réalité morale », en ce sens, l'ensemble des mœurs et des jugements sur les mœurs qui peuvent être objet d'observation et de constatation. Voir LÉVY-BRUHL, *La morale et la science des mœurs*, not. p. 24 et suiv.

A ce sens, mais aussi aux sens **D** et **E** se rattache l'expression « sens moral » (**E.** *Moral Sense*, SHAFTESBURY, HUTCHESON). Voir *Sens**.

B. Qui concerne l'étude philosophique du bien et du mal. « Toutes les théories morales même les plus sceptiques... constatent... que l'individu ne peut pas vivre uniquement pour lui-même. » GUYAU, *Morale sans oblig.*, p. 31.

C. (Opposé à *immoral.*) Louable, conforme à la morale au sens **A.** « Il serait absurde de ne tenir pour *morales* que les actions indifférentes ou douloureuses à la sensibilité. » RAUH, *L'Expérience morale*, ch. I, p. 27.

D. (Opposé à *logique*, ou à *intellectuel*, quelquefois à *métaphysique.*) Qui concerne l'action et le sentiment.

« Encore qu'on ait une *assurance morale* de ces choses qui est telle qu'il semble qu'à moins que d'être extravagant on n'en peut douter ; toutefois aussi, à moins que d'être déraisonnable, lorsqu'il est question d'une certitude métaphysique, on ne peut nier que ce ne soit assez de sujet pour n'en être pas entièrement assuré, etc. » DESCARTES, *Discours de la méthode*, IV, 7. — Cf. *Certitude** *morale*, *Nécessité** *morale.*

E. (Opposé à *matériel, physique.*) Relatif à l'esprit, et non au corps ou

---

Sur **Moral,** adj. — L'ordre des sens, tel qu'il est établi ci-dessus, a été proposé par **J. Lachelier** et **Couturat.**

Le passage des sens précédents au sens **E** s'explique probablement par ce fait que la vie consciente de l'homme a d'abord été considérée presque uniquement sous son aspect proprement *moral*, aux sens **A** et **B** : p. ex. chez Platon, Aristote, Sénèque, etc., et même dans le sens commun. D'où la distinction de l'homme *matériel* ou *physique* et de l'homme *moral*, puis du « physique » et du « moral » et enfin l'emploi du « moral » pour désigner tout ce qui, dans l'homme, n'est

autres objets matériels. « Les sciences morales. » « La statistique morale. »

« Personne morale », voir *Personne**.

A ce sens se rattachent les expressions *fortune physique, fortune morale*, employées par EULER et LAPLACE pour opposer le sentiment interne d'un accroissement de richesse à la valeur numérique de cet accroissement. Voir LAPLACE, *Théorie analytique des probabilités* (1812), livre II, chap. x. — Cf. ci-dessous, *Moral*, subst. masc.

CRITIQUE

Ce terme et les suivants présentent au plus haut point la confusion du « constatif » et de l'appréciatif, du jugement de fait et du jugement de valeur. Tout argument, toute formule où ils jouent un rôle important, doit être par cela seul soumise à une critique attentive.

Rad. int. : **A.** Moral ; **B.** Etik ; **C.** Bon ; **D.** Praktikal ; **E.** Mental.

2. MORAL, subst. masc. Sans équivalents précis au sens **A.** — **B** : D. *Mut* ; E. *Spirits, Mood.*

A. L'ensemble des phénomènes de la vie mentale, par opposition à la vie du corps. CABANIS, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, 1802.

B. État affectif, niveau mental. (Ce sens est surtout familier : « Le moral est bon ; remonter le moral » ; mais il représente une idée psychologique importante, dont l'étude scientifique est récente.)

3. MORALE, subst. fém. D. **A, B.** *Sitte, Sitten, Sittlichkeit* ; **C.** *Sittenlehre, Ethik* ; *Moral* dans tous les sens ; — E. **A. B.** *Morality* ; **C.** *Ethics*, plus rarement *Moral* ; — I. *Morale* dans tous les sens ; **C.** *Etica.*

A. (*Une* morale.) Ensemble des règles de conduite admises à une époque ou par un groupe d'hommes. « Une morale sévère. — Une mauvaise morale. — Une morale relâchée. » « Chaque peuple a sa morale, qui est déterminée par les conditions dans lesquelles il vit. On ne peut donc lui en inculquer une autre, si élevée qu'elle soit, sans le désorganiser. » DURKHEIM, *Division du travail social*, II, ch. I, p. 262.

B. (*La* Morale.) Ensemble des règles de conduite tenues pour inconditionnellement valables. « Expliquer (le mal)... serait absoudre, et la métaphysique ne doit pas expliquer ce que condamne la morale. » J. LACHELIER, Psychologie et métaphysique, dans *Le Fondement de l'Induction*, 3e éd., p. 171.

C. Théorie raisonnée du bien et du mal, Éthique*. Le mot, en ce sens, implique toujours que la théorie dont il s'agit vise à des conséquences normatives. Il ne se dirait pas d'une science objective et descriptive des mœurs, ou même des jugements moraux (au sens **A**). « Je me formai une morale par provision, qui ne consistait qu'en trois ou quatre maximes, etc. » DESCARTES, *Disc. de la méthode*, III, 1.

D. Conduite conforme à la morale, par exemple lorsqu'on parle des « progrès de la morale », en entendant par là, non un progrès des idées morales, mais la réalisation d'une vie plus humaine, d'une justice plus grande dans les relations sociales, etc. Voir LÉVY-BRUHL, *La Morale et la science des mœurs*, ch. IV, § 2.

Rad. int. : **A. B.** Moral ; **C.** Etik. ; **D.** Morales.

MORALISME, D. *Moralismus.*

A. FICHTE appelle sa doctrine *Reiner Moralismus*[1], en tant qu'elle fait d'une loi de l'action, et non de l'être, le principe suprême de la philosophie. (*Darstellung der Wissenschaftslehre*[2], 1801, § 26. — Sämmt. W. II, p. 64.)

B. OLLÉ-LAPRUNE, sans connaître

1. « Moralisme pur. » — 2. *Exposé de la Doctrine de la Science.*

pas de nature à tomber sous les sens. La « personne morale » est d'abord la personne susceptible d'agir bien ou mal ; mais par extension elle comprend toute la vie intellectuelle, affective, etc., qui dépasse l'individualité matérielle et biologique. Cf., inversement, le double sens du mot *conscience*, en français.

Les textes suivants sont intéressants pour montrer le caractère usuel du sens **D** au XVIIe siècle : « Il faut distinguer deux sortes d'universalité, l'une qu'on peut appeler *métaphysique* et l'autre *morale*... J'appelle *universalité morale* celle qui reçoit quelque exception, parce que dans les choses morales on se contente que les choses soient telles ordinairement. » (Par ex., que toutes les femmes aiment à parler, que tous les jeunes gens sont inconstants, etc.) « Ces propositions, qu'on doit regarder comme *moralement* universelles... » *Logique* de PORT-ROYAL, II, ch. XIII. **(A. L.)**

Sur **Morale,** subst. fém. — Quelques correspondants ont exprimé des doutes sur la question de savoir si ces trois sens ne devaient pas être considérés au fond comme trois aspects d'une seule et même idée fondamentale : ensemble de règles de conduite. — Qu'il y ait entre ces trois acceptions une part importante d'éléments communs, ce n'est pas douteux. La distinction qui existe entre elles n'est certainement pas aussi tranchée que celle qui sépare *moral* au sens de *mental*, et *moral* opposé à *immoral*. Mais il y a pourtant entre elles des différences profondes : on peut le sentir aux équivoques qu'engendrent souvent ces mots dans la discussion. Entre **A** et **B,** la différence est surtout dans l'attitude que le mot implique chez celui qui parle : l'acception **B** postule implicitement qu'il existe une morale parfaite dont les morales au sens **A** ne sont que des approximations ou des déchéances ; l'acception **A** n'implique rien de semblable, et ceux qui l'emploient sous-entendent même souvent qu'il n'existe pas de morale au sens **B.** — Entre **A** et **C,** la différence est à la fois dans le degré de réflexion et dans le contenu. Une morale au sens **C,** un système éthique (p. ex., la morale de Kant) diffère autant d'un ensemble de jugements moraux spontanés que la philosophie diffère du sens commun : elle prétend non seulement à le systématiser, mais à le rectifier sur certains points. Entre **B** et **C,** la différence est inverse : chaque morale philosophique s'efforce d'exprimer, dans le langage de la théorie, la morale parfaite qu'elle présuppose. (Cf. la note 3 de Kant à la Préface de la Raison pratique.) — On aurait même pu aller plus loin, et distinguer une quatrième acception, celle que reçoit ce mot chez Pascal quand il écrit : « La vraie morale se moque de la morale. » La vraie morale, n'est-ce pas ici le sentiment vif et juste, l'évidence intérieure du bien et du mal ? Et la morale dont elle se moque, ce peut être soit l'ensemble routinier des règles de morale traditionnelles, soit plutôt la spéculation morale des philosophes. (On voit d'ailleurs, dans ce cas, combien l'idée changerait suivant qu'on entend le mot au sens **A** ou au sens **C.**) Mais ce serait trop subdiviser, et cette « vraie morale » est bien voisine de notre sens **B. (A. L.)**

Sur **Moralisme.** — « Le reproche de moralisme, qu'on adresse au scoutisme parce qu'il fonde le rayonnement de ses chefs sur l'action positive de leur exemple, semble justifié au premier abord, parce que la vie morale est plus facilement saisissable à l'observation que la vie religieuse. C'est là un épouvantail dont il ne faut pas être dupe. Le moralisme commence là où l'acte est considéré comme plus important que l'inspiration dont il découle. » A. N. BERTRAND, *Témoins*, p. 59. Cet usage péjoratif paraît bien peu recommandable, surtout avec le double sens qu'il peut recevoir. Sur l'*indépendance de la morale, même philosophique*, à l'égard de tout « fondement » de fait, voir *La Raison et les Normes*, ch. VI.

cette expression, a créé le même mot : « [Renouvier] n'a-t-il pas son mysticisme aussi et, comment dirais-je ? son fanatisme moral (Kant parlait du fanatisme moral des stoïciens), son *moralisme*, si j'ose forger ce mot barbare ? » *La certitude morale* (1880), ch. VI, p. 326. Cf. FOUILLÉE, *Le moralisme de Kant et l'amoralisme contemporain*, 1905.

Ce terme est employé quelquefois, en un sens péjoratif, pour désigner l'attachement à la morale, séparée de toute croyance métaphysique ou religieuse, ou même l'attachement à la correction de la conduite, séparée du sentiment moral qui devrait l'animer. Voir *Observations*, page précédente.

REMARQUE

Le dictionnaire d'EISLER (3e éd.) n'indique *Moralismus* que comme le terme antithétique d'*Immoralismus* : reconnaissance d'une loi morale obligatoire (d'après KRUG, *Handb. der Philos.*, II, 271.) — Ce sens n'existe pas en français.

MORALITÉ, D. **A.** *Moralischer, ethischer Wert ;* **B.** *Sittlichkeit ;* — E. *Morals, Morality ;* — I. *Moralità.*

A. Caractère moral, valeur (positive ou négative) au point de vue du bien et du mal. Se dit soit des personnes, soit des jugements, soit des actes.

B. (Opposé à *immoralité.*) Valeur morale (positive), conformité à l'idéal moral.

C. Conduite morale. « La moralité publique. — » « Un relèvement de la moralité. »

Rad. int. : Morales ; bon(a) morales(o).

Morgan (Principe de), voir *Parcimonie*,* 4°.

MORPHOLOGIE, D. *Morphologie ;* E. *Morphology ;* I. *Morphologia*

Théorie des formes ; particulièrement employé en BIOLOGIE, où *morphologie* se dit surtout de l'étude des types caractéristiques des espèces animales et végétales ; en LINGUISTIQUE, où ce mot désigne l'étude des formes verbales, par opposition à l'étude de la syntaxe. Il a été plus récemment introduit en Géologie, en Sociologie, etc.

Rad. int. : Morfologi.

« MORULE », L. *morula*, petite pause, bref retard (diminutif de *mora*). — Ce terme est employé au XVIIe siècle pour désigner, par opposition à la théorie de la continuité du mouvement, les arrêts imperceptibles qui interrompent celui-ci, dans l'hypothèse de sa discontinuité. « Si le mouvement... est interrompu de morules, quelle est la cause qui suspend le cours d'un corps une fois agité ? Il ne répugne pas au mouvement d'être continu, etc. » BOSSUET, *Traité du Libre-Arbitre*, ch. IV.

MOTEUR, subst., D. *Beweger ;* E. *Mover ;* I. *Motore.*

Au sens général, ce qui meut. — N'est guère usité que pour la traduction du G. κινοῦν, dans les expressions d'ARISTOTE : τὸ πρῶτον κινοῦν, τὸ κινοῦν ἀκίνητον, le premier moteur, le moteur immobile, c'est-à-dire Dieu, ou l'acte pur, qui est cause de tout changement et de tout devenir dans le monde, mais sans être sujet lui-même à aucun changement (*Métaphysique*, III, 8 ; XI, 6-7 ; etc.) : « κινεῖ γὰρ ὡς ἐρώμενον. » (*Ibid.*, 1072b3) ; — τὸ κινοῦν καὶ κινούμενον, le moteur mobile, qui n'a pas en lui-même la cause de son changement, mais qui est à son tour cause du changement pour un autre être. Cf. *mobile* et *mouvement.*

MOTEUR, MOTRICE, adj., D. **A.** *Bewegend ;* **B.** *Motorisch ;* E. *Moving, Motor ;* I. *Motore.*

A. Sens général : qui meut. « Force motrice. »

B. Spécialement, en psychologie : qui se rapporte au mouvement (en tant qu'opposé à la sensation) : « Nerfs moteurs ; centres moteurs » ; — ou qui

tend au mouvement : « Il n'y a pas un seul état de conscience qui ne contienne à un degré quelconque des éléments moteurs. » RIBOT, *Malad. de la volonté*, ch. III (15e éd., p. 111).

Idéo-moteur, cf. *Idées-forces.*

Rad. int. : Movant.

Moteur (type), D. *Motorischer Typus ;* E. *Motor type ;* I. *Tipo motore.*

Type d'imagination consistant dans la prédominance de la représentation des mouvements. Il est spécialement caractérisé, en ce qui concerne les mots, par le fait que le sujet se les représente surtout sous la forme des mouvements d'articulation par lesquels il les prononcerait.

Rad. int. : Motor.

MOTIF, D. *Motiv, Beweggrund ;* E *Motive ;* I. *Motivo.*

Proprement, ce qui meut (L. scol *motivum, causa motiva*, au sens le plus général : voir SCHÜTZ, *Thomas-Lex.*, sub v°) ; et fréquemment, au XVIIe siècle, celui qui meut (l'organisateur d'une affaire, l'artisan d'une intrigue) ; d'où, actuellement :

A. Toute cause d'ordre mental produisant ou tendant à produire une action volontaire.

B. Plus spécialement encore, état mental, où prédominent les éléments intellectuels, et tel que s'il était seul en jeu, il déterminerait une certaine action volontaire.

CRITIQUE

Motif et *mobile* ont été employés d'une façon assez peu constante dans la langue philosophique. Voir plus haut l'analyse et la critique de ce dernier mot ; et cf. EISLER, v° *Motiv.* Il serait désirable de réserver *motif* au sens **B,** qui est déjà prédominant.

MM. BALDWIN et STOUT (*Baldwin's Dictionary*, sub v°) écartent la définition : « toute fin consciente considérée comme entrant dans la détermination d'un acte volontaire ». On peut admettre, en effet, que cette définition ne s'accorde pas avec l'usage, *motif* s'appliquant à une idée, à la connaissance d'un fait, aussi bien qu'à la fin dont cette connaissance dicte les moyens. La définition qu'ils proposent est celle-ci : « Any conscious element considered as entering into the determination of a volition[1]. » Ils s'appuient sur l'autorité de BENTHAM, qui a donné une définition à peu près semblable. (*Introduction to the principles of moral and legislation*, ch. X, § 1.) Motif serait alors le genre qui comprendrait les mobiles *(affects)*, les fins raisonnées, et tous autres phénomènes accessoires contribuant à la volition. Mais cette formule ne paraît pas non plus très satisfaisante : 1° Elle est trop large ; elle envelopperait des faits comme un calcul ou une comparaison de motifs, ou une hésitation, tous éléments concourant à l'action, mais qui n'ont jamais été appelés « motifs » en français ; — 2° elle exclurait *a priori* l'usage d'une expression telle que « motif inconscient », qu'il serait regrettable de prohiber ; — 3° elle répond à une classe qu'il n'est pas utile de constituer, car on n'a que rarement à l'envisager comme un tout.

Rad. int. : **A.** Motiv.

1. « Tout élément conscient considéré comme entrant dans la détermination d'un acte volontaire. »

Sur **Motif.** — Voir ci-dessus les observations concernant *mobile.*

Motive, en anglais, paraît clairement être l'abréviation de formules telles que *motive cause, motive argument, motive principle*, fréquentes au XVIe siècle. Cf. MURRAY, sub v°.

Motif (de même que *premier mobile*) s'est dit en français, au XVIIe siècle, des personnes aussi bien que des sentiments ou des idées. Cf. *Dictionnaire de l'Académie* (1694) ; Furetière (1690).

MOTIVATION, D. *Motivation* (Schopenhauer) ; E. *Motivation ;* I. *Motivazione.*

A. Relation d'un acte aux motifs qui l'expliquent ou le justifient.

B. Exposé des motifs sur lesquels repose une décision.

Rad. int. : **A.** Motives ; **B.** Motiviz.

« MOTRICITÉ », fonction motrice de l'être vivant, opposée à sa fonction réceptive ou sensorielle. Appartient plutôt au langage de la physiologie qu'à celui de la psychologie.

MOTS (Définition de), voir *Définition*, Nominal**, et dans l'*Appendice* à la fin du présent ouvrage, la note sur les différents sens donnés à l'opposition entre les « Définitions de mots » et les « Définitions de choses ».

MOUVEMENT, D. *Bewegung* (**B.** *Gemütsbewegung*) ; — E. *Move, motion, movement ;* — I. *Movimento.*

A. Au sens propre, changement continu de position dans l'espace, considéré en fonction du temps, et par suite ayant une vitesse définie. Le simple changement de position, dans l'espace, sans considération de durée est appelé *déplacement.*

La *quantité de mouvement* d'un mobile de masse *m* est le produit de sa masse par sa vitesse *(mv)*. Le *mouvement* (sans épithète) ou *mouvement relatif* est celui qui change les distances du mobile considéré à un système de repères qui pourrait être lui-même considéré comme mobile ; il pourrait donc être remplacé, toutes les apparences restant les mêmes, par un mouvement égal et inverse du système de repères en question. Le *mouvement absolu* est celui qui n'admet pas cette substitution, et qui ne peut être attribué qu'au mobile, non au système de repères auquel il est rapporté. Poincaré le définissait, du point de vue physique, « mouvement d'un corps par rapport à l'éther, regardé par définition comme étant en repos absolu ». Ce concept est souvent utilisé par les physiciens contemporains. Cf. *Inertie.*

Au figuré :

B. Émotions et tendances. « Ces appétits, ou ces répugnances et aversions, sont appelés *mouvements de l'âme ;* non qu'elle change de place ou qu'elle se transporte d'un lieu à un autre ; mais c'est que, comme le corps s'approche ou s'éloigne en se mouvant, ainsi l'âme, par les appétits ou aversions, s'unit avec les objets ou s'en sépare. » Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, § 6. Cf. ci-dessous, *mobile**, Observations.

C. Changement collectif d'idées, d'opinions, de tendances ; changement d'organisation sociale. « Le caractère essentiel de notre organisme social, quand on se borne à l'envisager d'abord dans un état purement statique, abstraction faite de son mouvement nécessaire... » Aug. Comte, *Cours de phil. pos.*, 51e leçon : « Lois fondamentales de la dynamique sociale. »

D. « Mouvement de l'esprit », suite des représentations dans la pensée : « Continuo et nullibi interrupto cogitationis motu... » Descartes, *Regulae ad dir. ing.*, VII. — On appelle en particulier *Mouvement dialectique* la démarche de l'esprit qui passe d'une idée à une autre en vertu des rapports de participation, d'implication ou d'opposition qui les unissent.

CRITIQUE

On se sert presque toujours de *mouvement* pour traduire le mot κίνησις chez Aristote ; mais c'est à tort. « Mouvement », en français (dès le XVIIe siècle, et probablement plus tôt), ne se dit proprement que de ce qu'Aristote appelait φορά (= κίνησις πόθεν ποῖ, *Éth. Nicom.*, X, 4 ; 1174a30). « Mouvement : transport d'un corps en un autre lieu, changement de place. » Furetière, *Dictionnaire*, 1690. Le *Dict. de l'Académie* de 1694 donne une définition équivalente.

Rad. int. : Mov.

MOYEN, D. *Mittel ;* E. *Means, way ;* I. *Mezzo.*

Ce par quoi une fin déterminée se réalise. « Toute finalité est une série de causes et d'effets dans laquelle on remarque : 1° un terme où elle s'arrête, et c'est pourquoi on le nomme *fin ;* 2° un terme intermédiaire, le *moyen,* ou une série de termes intermédiaires, les *moyens ;* 3° un terme où elle commence, car le nom de moyen ne se justifierait pas s'il ne se plaçait entre le commencement et la fin... L'idée n'est jamais le terme initial ; elle est toujours un *moyen.* La finalité a sa source dans des faits affectifs, et non dans des faits intellectuels ; il y a une finalité aveugle et une finalité éclairée par l'intelligence. » Goblot, *Vocabulaire*, vo Finalité, p. 240-241 et 241-242.

Rad. int. : Moyen.

Moyen terme, D. *Mittel (begriff) ;* E. *Middle (term) ;* I. *Mezzo (termine), Medio.*

A. Dans un syllogisme, celui des trois termes par l'intermédiaire duquel le majeur et le mineur sont mis en rapport ; qui, par conséquent, est commun aux deux prémisses et éliminé de la conclusion.

B. Milieu entre deux autres termes, au sens **B.** Compromis entre deux solutions extrêmes.

Rad. int. : Mez.

MOYENNE (valeur), D. *Durchschnitt ; arithmetisches Mittel ;* — E. *Mean ;* entre grandeurs différentes : *Average ;* — I. *Media.*

Quotient obtenu en divisant la somme d'une série de grandeurs par le nombre de ces grandeurs.

Cette notion présente une grande utilité dans les mesures psychologiques. Il y a lieu de la distinguer du *mode** ou *module*, défini ci-dessus ; et quelquefois aussi du « *Médian* » (D. *Zentralwert ;* E. *Central value*), c'est-à-dire de la valeur qui occupe le milieu

---

Sur **Mouvement.** — Au sens **A,** on se place à un point de vue déjà dérivé et pour ainsi dire *objectivé.* Mais, avant cette acception du mot défini en termes physiques, il y a un sens antérieur et subjectif qui seul rend possible et intelligible ce sens **A.** Il n'y a en effet positions successives et continues d'un mobile, dans l'unité de la représentation d'un mouvement, que par la synthèse qui les enveloppe, les situe, et dont Leibniz disait : *Totum est prius partibus.* Le mouvement n'est réellement donné que par cet acte synthétique ; la durée et l'étendue n'apparaissent à l'analyse que comme des aspects solidaires ou des conditions de la conscience même que nous avons du mouvement. **(M. Blondel.)**

Le **§ D** a été ajouté sur la proposition de M. **Dwelshauvers.**

Sur **Moyen.** — Il me semble que la *finalité* n'est pas la série des causes et des effets, mais le *rapport* des différents termes de cette série au terme final, l'action idéale de ce terme sur les autres (comme la *causalité* est l'action réelle de la cause efficiente). **(J. Lachelier.)**

Le sens propre de finalité est certainement rapport du moyen à la fin. (Voir ci-dessus, *finalité*). Mais il s'est introduit dans la langue philosophique courante, une tendance à appeler par ellipse *finalité* tout processus manifestant une finalité. Ce n'est pas le seul cas où le terme abstrait ait fini par désigner le fait ou l'objet concret dont il est le caractère : p. ex. : une autorité, une méchanceté, une possibilité. Cette transformation sémantique est toujours un peu choquante au moment où elle se produit ; mais elle paraît conforme à l'esprit général de la langue. **(A. L.)**

Sur **Moyenne.** — Article proposé par M. **Claparède** et rédigé sur ses indications.

d'une série dont les termes ont été rangés par ordre de grandeur.

Voir *Science moyenne*, p. 958.

REMARQUE

Moyenne, employé seul, désigne toujours la moyenne arithmétique définie ci-dessus. Mais on use aussi, dans certains cas, de la moyenne dite *géométrique*, c'est-à-dire de la racine n^e du produit des n nombres qu'on veut remplacer par une valeur unique.

Rad. int. : Mezvalor.

MULTIPLICATION logique, D. *Logische Multiplikation ;* E. *Logical multiplication ;* I. *Moltiplicazione logica.*

Opération logique applicable soit aux concepts (ce qui en est l'usage le plus ordinaire), soit aux propositions, soit aux relations, et dont le résultat est un « produit logique ».

A. Le *produit logique* de deux ou plusieurs concepts est, au point de vue de la compréhension, la position simultanée de ceux-ci (comme appartenant à un sujet unique) ; et, par conséquent au point de vue de l'extension, l'ensemble des parties communes aux classes correspondantes. Ex. : « Philosophe grec ; les philosophes grecs. »

B. Le *produit logique* de deux ou plusieurs Pp est la Pp qui énonce que celles-ci sont posées simultanément (soit à titre d'assertion, soit à titre de lexis) : « P est un nombre entier, P n'est divisible par aucun nombre entier plus petit que lui-même et plus grand que l'unité = P est un nombre premier. »

C. Le *produit logique* de deux relations xR_1y et xR_2y est la Pp qui énonce que ces deux relations existent simultanément entre les deux termes x et y.

$$xR_1\,y,\ xR_2\,y = x\,(R_1\,R_2)\,y \qquad \text{Df.}$$

La multiplication logique est représentée soit par × (notation maintenant assez rare et peu recommandable, qui confond les signes arithmétiques et logiques) ; ou bien ⌢, écrit aussi ⌒ ; ou, le plus souvent par la simple succession des facteurs, séparés, s'il est nécessaire pour la clarté, par un point ou une virgule.

Cf. les Observ. sur *Détermination**.

Rad. int. : Logik(a) multiplik(o).

Multiplication relative. Si l'on a deux relations xR_1y, yR_2z (c'est-à-dire telles que le second terme de la première soit le premier terme de la seconde), on appelle *produit relatif* de ces deux relations la relation R_3, qui existe alors entre le premier terme de la première et le second terme de la seconde. La multiplication relative se représente par *

$$xR_1\,y \frown yR_2\,z = x\,(R_1 * R_2)\,z \qquad \text{Df.}$$

Par exemple, « x est fils (ou fille) de y », « y est frère (ou sœur) de z » ont pour *produit relatif :* « x est neveu (ou nièce) de z ».

Rad. int. : Relativ(a) multiplik(o).

MULTIPLICITÉ, D. *Vielheit, Mannigfaltigkeit ;* E. *Multiplicity ;* I. *Moltiplicità.*

A. Caractère de ce qui comprend des éléments divers, dénombrables (mais non pas nécessairement dénombrés, ni même dont le dénombrement puisse être achevé). « Multiplicité finie, multiplicité infinie. » Cf. *Nombre.*

B. Ensemble d'éléments présentant ces caractères.

Rad. int. : **A.** Multoples ; **B.** Multoplaj.

MUSCULAIRE (sens), D. *Muskelsinn ;* E. *Muscle sense, muscular sense ;* I. *Senso muscolare.*

Sens auquel on rapporte celles des sensations *kinesthésiques* (voir ce mot) qui sont considérées comme correspondant à des excitations dues à la contraction ou au relâchement des muscles. Elles s'opposent aux sensations *articulaires.*

Ce mot se prend quelquefois dans un sens plus large, comme synonyme de sens kinesthésique ; mais cet usage prête à des confusions.

Rad. int. : Muskolal.

MUTATION, D. *Mutation ;* E. *Mutation ;* I. *Mutazione.*

A. Changement ; et en particulier changement dans l'organisation sociale.

B. Quand on envisage une série de formes d'une même espèce fossile, on appelle *variations* les différences morphologiques que présentent les échantillons provenant d'une même couche, et *mutations* celles que présentent les échantillons provenant de couches successives.

C. Transformation brusque et héréditaire d'un type vivant, se produisant dans l'espace d'un très petit nombre de générations, ou même d'une seule.

CRITIQUE

Le sens **B** est plus ancien que le sens **C.** Il date de Waagen, *Die Formenreihe des Ammonites Subradiatus*[1] (1869) ; il a été répandu parmi les paléontologistes par l'ouvrage de Neumayr, *Die Stämme des Tierreiches*[2] (1889). Voir notamment p. 58. — M. Depéret (*Les transformations du monde animal*, p. 275) a protesté contre l'introduction récente du sens **C.**

Celui-ci a été adopté par M. De Vries, dans son ouvrage *Die Mutations theorie* (1901). Il est rapidement devenu très usuel dans le langage biologique et philosophique. Le fait qu'il représente avait été déjà désigné par Cope sous le nom de *Saltation*, et par Korchinski sous le nom d'*hétérogénèse.*

Lamarck employait fréquemment *mutation*, au sens général, pour désigner les petits changements morphologiques.

Rad. int. : Mutacion.

MYSTÈRE, G. μυστήριον (de μύω, fermer les yeux, ou la bouche). — D. *Mysterium ;* E. *Mystery ;* I. *Misterio.*

A. Dans les religions antiques, ensemble de pratiques, de rites et de doctrines, coexistant avec le culte public, et légaux, mais de nature secrète, et réservés à des initiés.

B. Dans la théologie chrétienne, dogmes révélés que le fidèle doit croire, mais qu'il ne peut comprendre.

Par suite, en philosophie :

C. Sens caché sous un symbole. « Toutes choses couvrent quelque mystère ; toutes choses sont des voiles qui couvrent Dieu. » Pascal, *Lettre à M^lle de Roannez*, Ed. Brunschv., p. 215. — Symbole recouvrant un sens caché : « Il n'est pas juste de prendre ses obscurités (celles de Mahomet) pour

1. *La Série des formes d' « Ammonites subradiatus ».* — 2. *Les souches du règne animal.*

Sur **Multiplication logique.** — Ce terme semble tomber en désuétude ; il est remplacé par « produit logique » et surtout par « conjonction ». **(René Poirier.)**

Sur **Mutation.** — Article rectifié et complété sur les indications de M. **René Berthelot.**

Sur **Mystère.** — Dans la théologie, le mot mystère désigne sans doute ce qui doit être cru et ce qui ne peut être compris. Mais cette dernière proposition, en évoquant l'idée de la nuit noire, dénature le sens de la foi. Car, il y a, dans le mystère, même avant la foi, des aspects qui ne laissent pas la raison indifférente ou totalement aveugle ; et dans la foi, il y a des aspects que la méditation et l'expérience éclairent partiellement. *Ratio fide illustrata, aliquam mysteriorum intelligentiam eamque fructuosissimam assequitur...* » (Constitutio Vatic. De Fide. — Denzinger, n° 1796). **(M. Blondel.)**

des mystères, vu que ses clartés sont ridicules. » ID., *Pensées*, Ed. Brunschv., 598. « Je ne dis pas que le *mem* est mystérieux. » *Ibid.*, 688. Cf. 687, 691, etc.

D. Difficulté dont on doit chercher la solution : « Voilà... le dénouement du mystère : c'est que toutes les créatures ne sont unies qu'à Dieu d'une union immédiate. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique*, VII. (Ed. Jules Simon, p. 164.)

E. Donnée inexplicable ; problème insoluble. « Parcourez le cercle des sciences : vous verrez qu'elles commencent toutes par un mystère. » J. DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, Xe entretien.

Rad. int. : Misteri.

MYSTICISME, D. *Mystik, Mystizismus* (plus rare) ; *Fanaticism* (KANT) ; — E. *Mysticism ;* I. *Misticismo.*

A. Proprement, croyance à la possibilité d'une union intime et directe de l'esprit humain au principe fondamental de l'être, union constituant à la fois un mode d'existence et un mode de connaissance étrangers et supérieurs à l'existence et à la connaissance normales.

B. Ensemble des dispositions affectives, intellectuelles et morales qui se rattachent à cette croyance. « Le phénomène essentiel du mysticisme est ce qu'on appelle l'*extase**, un état dans lequel toute communication étant rompue avec le monde extérieur, l'âme a le sentiment qu'elle communique avec un objet interne, qui est l'être parfait, l'être infini, Dieu. Mais ce serait se faire du mysticisme une idée incomplète que de le concentrer tout entier dans ce phénomène, qui en est le point culminant. Le mysticisme est essentiellement une vie, un mouvement, un développement d'un caractère et d'une direction déterminés. » E. BOUTROUX, Le mysticisme, *Bulletin de l'Institut psychologique*, janv. 1902, p. 15.

Sur **Mystique** et **Mysticisme.** — Quel que soit le jugement de fond qu'il convienne de porter sur le mysticisme, il faut bien y reconnaître, en fait, l'existence psychologique d'états caractérisés, liés, multiplement expérimentés, qui comportent d'être classés systématiquement, groupés et appréciés. Et ce qui semble propre à ces états, c'est d'une part la dépréciation et comme l'effacement des symboles sensibles et des notions de la pensée abstraite et discursive ; c'est d'autre part le contact direct et l'immédiation de l'esprit avec la réalité possédée *à même*. Le mystique a l'impression d'avoir non pas moins, mais plus de connaissance et de lumière. On ne peut méconnaître ce fait, qui est une réalité historique. Et on ne doit sans doute pas non plus se hâter de discréditer le mysticisme, en dépit des illusions et des abus qu'il a trop souvent recouverts. De ce que la musique n'a pas le genre de clarté et de précision qu'offre la parole articulée, il n'en résulte pas que les sons ne puissent exprimer ce que les mots, avec toute leur valeur logique, ne réussiront jamais à traduire. Et c'est en ce sens, très raisonnable et très vrai, que Beethoven a dit : « La musique est une révélation plus haute que la sagesse et la philosophie. » (Cf. Romain ROLLAND, *Vie de Beethoven*, p. 133.) Entre la science mystique et la connaissance théologique, métaphysique ou physique, il y a une différence analogue à celle qui sépare comme par un abîme l'impression d'un artiste goûtant une symphonie, et le commentaire littéraire que tout homme d'esprit cultivé, eût-il l'oreille fausse ou n'eût-il en effet jamais entendu une note, pourrait comprendre, en s'imaginant peut-être qu'il a de l'œuvre, transposée en un langage livresque, une intelligence supérieure à celle du musicien.

C'est au pseudo-Denys l'Aréopagite qu'est dû le mot mystique (*Noms divins*, II, 7 et *Théol. myst.*, I, 1), et la plupart des termes qui sont devenus classiques dans la « mystique ». Après avoir montré que pour atteindre à l'être, il faut dépasser

Les étapes de ce développement sont, dit E. BOUTROUX, l'aspiration à l'absolu *(Sehnsucht)*, l'effort de purification et l'ascèse, l'extase, le retour sur la vie antérieure et l'orientation nouvelle du jugement et de la conduite, la réalisation (individuelle ou sociale) de la vie parfaite.

On appelle plus spécialement *mystique* (subst. fém.) l'ensemble des pratiques conduisant à cet état, et des doctrines exprimant les connaissances qui en sont considérées comme le fruit.

C. L'un des quatre grands systèmes philosophiques qui, selon l'éclectisme, se sont succédé en cycles dans l'histoire de la pensée humaine, et que le progrès de la réflexion philosophique a pour but de concilier de plus en plus complètement. (Cf. *Éclectisme**.) Il résulte d'une réaction contre le scepticisme, et se caractérise par l'effacement de la raison au profit du sentiment et de l'imagination. (V. COUSIN, *Histoire de la philosophie*, II, 9e leçon ; A. JACQUES, Jules SIMON et SAISSET, *Manuel de philosophie*, 2e partie, § 3 : « Lois générales de la formation des systèmes. »)

D. On applique ce terme, presque toujours avec une nuance péjorative :

1° Aux croyances ou doctrines qui reposent plus sur le sentiment et l'intuition (au sens **D**) que sur l'observation et le raisonnement : « Prétendre connaître autrement que par l'intelligence, c'est dire qu'il est légitime d'affirmer ce qu'on ignore ; en un mot, c'est être mystique. Certes, il est possible d'affirmer sans raison valable, parce que l'affirmation est un acte et relève, par conséquent, du sentiment et de la volonté. Aussi y a-t-il deux sortes de mystiques, ceux qui aiment et ceux qui veulent ; et l'on peut dire que le mysticisme consiste à franchir, soit par un élan d'amour, soit par un effort de volonté, les bornes où la raison spéculative est contrainte de s'enfermer. » GOBLOT, *Classification des Sciences*, p. 4.

2° Aux croyances ou doctrines qui les images sensibles, les conceptions et les raisonnements de l'esprit, il affirme, en se fondant sur une expérience qui n'a rien de dialectique, mais qui semble l'expression d'un contact intimement éprouvé, « cette parfaite connaissance de Dieu qui s'obtient par ignorance en vertu d'une incompréhensible union ; et ceci a lieu quand l'âme, laissant toute chose et s'oubliant elle-même, s'unit aux clartés de la « gloire divine ». (*Noms divins*, VII, 3.) C'est cette science obtenue, non par les raisonnements, mais par une union pleine d'amour, que Denys appelle la « doctrine mystique qui pousse vers Dieu et unit à Lui par une sorte d'initiation qu'aucun maître ne peut apprendre ». (*Ep.*, IX, 1.) Ce qui est la garantie et comme le péage de cette « contemplation super-intellectuelle », c'est la vie purgative et ascétique qui en est la préparation ; « le voile n'est levé que pour les sincères amants de la sainteté qui, par leur pureté d'esprit et la puissance de leur faculté contemplative, sont aptes à pénétrer le vrai dans sa simplicité intime... C'est par ce sincère, spontané et total abandon de toi-même et de toutes choses que, libre et dégagé d'entraves, tu te précipiteras dans l'éclat mystérieux de la divine obscurité. » (*Théol. myst.*, I, 1.) Ce qui paraissait, dans l'état inférieur, lumineux et réel, n'est plus que voile ténébreux et apparence ; et ce qui semblait nul et nocturne, se révèle comme l'immense lumière et l'absolue unité à laquelle communie l'âme « conviée au banquet divin ». (*Hier. eccl.*, I, 3.)

L'idée fondamentale du mysticisme semble donc celle-ci : les images ni les concepts ne nous donnent la réalité ; il faut traverser les choses sensibles, les représentations intellectuelles comme des voiles ; et lorsque par la vie purgative et ascétique on s'est dépouillé de soi et des choses, lorsqu'on s'est offert nu au vide, ce vide, cette nuit obscure révèlent la plénitude d'une vie qui ne semble

déprécient ou rejettent la réalité sensible, au profit d'une réalité inaccessible aux sens : « N'allons pas jusqu'à ces affirmations mystiques : c'est la société qui pense dans l'individu. » BOUGLÉ, *Les Idées égalitaires*, p. 79.

Rad. int. : Mistikism.

1. MYSTIQUE, subst., D. *Mystik ;* E. *Mystic ;* I. *Mistica.*

A. Synonyme de *Mysticisme** au sens **A ;** ou quelquefois, mais plus rarement, au sens **B.**

B. Croyance (particulièrement croyance morale ou sociale) qui s'affirme chez un individu ou dans un parti sans chercher à se justifier par le raisonnement (qu'elle soit ou non, en elle-même, susceptible de cette justification). « La mystique démocratique. » — « La mystique de la Vie. » — « La mécanique exigerait une mystique. » BERGSON, *Les deux sources*, p. 329.

Le sens **B** est nouveau, mais il s'est largement répandu depuis quelques années, d'abord dans la conversation et le journalisme, puis dans la langue philosophique elle-même. Il a été défini et discuté dans la séance de la Société de philosophie du 1er avril 1933. Voir *Bulletin* de la Société, notamment p. 54, 68, 73.

2. MYSTIQUE (adj.), D. *Mystisch ;* E. *Mystic, Mystical ;* I. *Mistico.*

S'emploie dans tous les sens du mot *mysticisme ;* et, en particulier, s'applique à la représentation de l'univers sous la forme de *correspondances** et d'actions « sympathiques » dues à ces correspondances, en tant qu'elle s'oppose à la représentation de l'univers sous la forme de phénomènes individuels, causes et effets les uns des autres suivant des lois déterminées. « J'emploierai ce terme *(mystique)* faute d'un meilleur, non pas par allusion au mysticisme religieux de nos sociétés, qui est quelque chose d'assez différent, mais dans le sens étroitement défini où « mystique » se dit de la croyance à des forces, à des influences, à des actions imperceptibles aux sens, et cependant réelles... Par exemple, pour le « primitif » qui appartient à une société de forme totémique, tout animal, toute plante, tout objet même, tel que les étoiles, le soleil ou la lune fait partie d'un totem, d'une classe, d'une sous-classe ; par suite, chacun a des affinités précises, des pouvoirs sur les membres de son totem, de sa classe, de sa sous-classe, des obligations envers eux, etc... Le cœur, le foie, les yeux, la moelle, etc., sont censés procurer telle ou telle qualité à ceux qui s'en repaissent... Quand les indigènes se rassemblent en grand nombre en Australie, chaque tribu, et dans chaque tribu, chaque groupe totémique a une place qui lui est assignée par son affinité mystique avec telle ou telle région de l'espace. » LÉVY-BRUHL, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, t. I, pp. 30, 31, 32, 33.

Rad. int. : Mistik, -al.

---

cachée et « mystique » qu'à ceux qui, selon le mot de Newman, n'ont pas émigré de la région des ombres et des images. — L'aspect de la doctrine sur lequel ont le plus insisté les grands mystiques, comme Tauler, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse, c'est que le comble de l'activité humaine, c'est d'aboutir à cet état de nudité ou de passivité intérieure qui seul laisse le champ libre à la souveraine libéralité de l'être infini. **(M. Blondel.)**

Je crois que le terme mysticisme ne devrait pas être employé en dehors du domaine de la philosophie religieuse, conformément d'ailleurs à l'étymologie. Les expressions *mysticisme scientifique*, *mysticisme philosophique* sont impropres, et l'on peut d'autant plus facilement les éviter que nous avons d'autres termes d'usage plus correct et plus ancien, p. ex. *irrationalisme*, *intuitionisme*, *sentimentalisme.* **(C. Ranzoli.)**

MYTHE, G. μῦθος ; D. E. *Mythe ;* I. *Mito.*

A. Récit fabuleux, d'origine populaire et non réfléchie, dans lequel des agents impersonnels, le plus souvent les forces de la nature, sont représentés sous formes d'êtres personnels, dont les actions ou les aventures ont un sens symbolique. « Les mythes solaires. — Les mythes du printemps. » Se dit aussi des récits fabuleux, qui tendent à expliquer les caractères de ce qui est actuellement donné : « Le mythe de l'Age d'or, du Paradis perdu. »

B. Exposition d'une idée ou d'une doctrine sous une forme volontairement poétique et narrative, où l'imagination se donne carrière, et mêle ses fantaisies aux vérités sous-jacentes. « Le mythe de la Caverne. » Sur le sens exact de μῦθος chez Platon, v. COUTURAT, *De platonicis mythis*, p. 3-12. et L. ROBIN, *Platon*, 192-196.

C. Image d'un avenir fictif (et même le plus souvent irréalisable) qui exprime les sentiments d'une collectivité et sert à entraîner l'action. — Cette acception a été créée par Georges SOREL, dans l'Introduction à ses *Réflexions sur la violence* (1907). « Les mythes héroïques. » — « Le mythe de la grève générale. » — « On peut parler indéfiniment de révolte sans provoquer jamais aucun mouvement révolutionnaire, tant qu'il n'y a pas de mythes acceptés par les masses. » *Ibid.*, p. 45.

Voir ci-dessous observations sur *Utopie**.

D. Mentalité d'où dérive le mythe au sens **A.** Voir le *Supplément.*

Imprimé en France
Imprimerie des Presses Universitaires de France
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Janvier 1997 — N° 43 627



COLLECTION « QUADRIGE »

AFTALION F.	L'Économie de la Révolution française
ALAIN	Propos sur l'éducation *suivis de* Pédagogie enfantine
ALAIN	Stendhal *et autres textes*
ALQUIÉ F.	Le Désir d'éternité
ALTHUSSER L.	Montesquieu, la politique et l'histoire
ALTHUSSER L. et coll.	Lire le Capital
ANDREAS-SALOMÉ	Ma vie
ARON R.	La Sociologie allemande contemporaine
ASSOUN P.-L.	Introduction à la métapsychologie freudienne
ASSOUN P.-L.	Freud, la philosophie et les philosophes
ASSOUN P.-L.	Freud et Wittgenstein
ATTALI J.	Analyse économique de la vie politique
ATTALI J. et GUILLAUME M.	L'Anti-économique
AUBENQUE P.	Le Problème de l'être chez Aristote
AUBENQUE P.	La Prudence chez Aristote
AYMARD A. et AUBOYER J.	L'Orient et la Grèce antique
AYMARD A. et AUBOYER J.	Rome et son Empire
BACHELARD G.	La Philosophie du non
BACHELARD G.	La Poétique de l'espace
BACHELARD G.	La Poétique de la rêverie
BACHELARD G.	Le Nouvel Esprit scientifique
BACHELARD G.	La Flamme d'une chandelle
BACHELARD G.	Le Rationalisme appliqué
BACHELARD G.	La Dialectique de la durée
BACHELARD G.	Le Matérialisme rationnel
BALANDIER G.	Sens et puissance
BALANDIER G.	Sociologie actuelle de l'Afrique noire
BALANDIER G.	Anthropologie politique
BARON S. W.	Histoire d'Israël, T. I
BARON S. W.	Histoire d'Israël, T. II
BARRET-KRIEGEL B.	Les Droits de l'homme et le droit naturel
BASTIDE R.	Les Problèmes de la vie mystique
BASTIDE R.	Sociologie et psychanalyse
BEAUFRET J.	Parménide : Le Poème
BELLEMIN-NOËL J.	Vers l'inconscient du texte
BENOIST J.-M.	Marx est mort
BENOIST J.-M.	Tyrannie du logos
BERGSON H.	Essai sur les données immédiates de la conscience
BERGSON H.	L'Énergie spirituelle
BERGSON H.	L'Évolution créatrice
BERGSON H.	Le Rire
BERGSON H.	Les Deux Sources de la morale et de la religion
BERGSON H.	Matière et mémoire
BERGSON H.	La Pensée et le mouvant
BERGSON H.	Durée et simultanéité
BERNARD C.	Principes de médecine expérimentale
BLANCHÉ R.	L'Axiomatique
BLOCH J.-R.	Destin du siècle
BLONDEL M.	L'Action (1893)
BOILEAU-NARCEJAC	Le Roman policier
BORNE E.	Le Problème du mal
BOUDON R.	Effets pervers et ordre social
BOUDON R.	La Place du désordre

BOUDOT P. — Nietzsche en miettes
BOUGLÉ C. — Essais sur le régime des castes
BOUHDIBA A. — La Sexualité en Islam
BOUTANG P. — Ontologie du secret
BRAUDEL F. et LABROUSSE E. — Histoire économique et sociale de la France
T. I : 1450-1660
T. II : 1660-1789
T. III : 1789-années 1880
T. IV.1-2 : Années 1880-1950
T. IV.3 : Années 1950-1980
BRÉHIER E. — Histoire de la philosophie, T. I
BRÉHIER E. — Histoire de la philosophie, T. II
BRÉHIER E. — Histoire de la philosophie, T. III
BUBER M. — Moïse
CANGUILHEM G. — Le Normal et le pathologique
CARBONNIER J. — Sociologie juridique
CHAILLEY J. — Histoire musicale du Moyen Age
CHARNAY J.-P. — La Vie musulmane en Algérie
COHEN-TANUGI L. — Le Droit sans l'Etat
CORTOT A. — La Musique française de piano
CROUZET M. — L'Époque contemporaine
CROZET R. — L'Art roman
DANDREY — Poétique de La Fontaine, I : La fabrique des fables
DAUMAS M. — Histoire générale des techniques
T. 1 : Des origines au XVI[e] siècle
T. 2 : Les Premières Étapes du machinisme
T. 3 : L'Expansion du machinisme
T. 4 : Énergie et matériaux
T. 5 : Transformation - Communication - Facteur humain
DELEUZE G. — La Philosophie critique de Kant
DELEUZE G. — Proust et les signes
DERRIDA J. — La Voix et le phénomène
DESCARTES R. — Méditations métaphysiques
DEUTSCH H. — La Psychologie des femmes, T. I
DEUTSCH H. — La Psychologie des femmes, T. II
DROZ J. — Histoire générale du socialisme
T. 1 : Des origines à 1875
T. 2 : De 1875 à 1918
T. 3 : De 1918 à 1945
T. 4 : De 1945 à nos jours
DUHAMEL O. — La Gauche et la V[e] République
DUMÉZIL G. — Du mythe au roman
DUPÂQUIER J. — Histoire de la population française
1 : Des origines à la Renaissance
2 : De la Renaissance à 1789
3 : De 1789 à 1914
4 : De 1914 à nos jours
DURAND G. — L'Imagination symbolique
DURKHEIM É. — Les Règles de la méthode sociologique
DURKHEIM É. — Le Suicide
DURKHEIM É. — Les Formes élémentaires de la vie religieuse
DURKHEIM É. — Éducation et sociologie
DURKHEIM É. — De la division du travail social
DURKHEIM É. — L'Évolution pédagogique en France
DURKHEIM É. — Leçons de sociologie
DURKHEIM É. — Le Socialisme
DURKHEIM É. — L'Éducation morale
DURKHEIM É. — Sociologie et philosophie
FEBVRE L. — Martin Luther, un destin
FERRY L. — Philosophie politique
1 : Le Droit
2 : Le Système des philosophies de l'histoire
FERRY L. et RENAUT A. — 3 : Des droits de l'homme à l'idée républicaine
FESTUGIÈRE A.-J. — Épicure et ses dieux

FOCILLON H. — L'Art des sculpteurs romans
FOCILLON H. — La Vie des formes
FOUCAULT M. — Maladie mentale et psychologie
FOUCAULT M. — Naissance de la clinique
FOULQUIÉ P. — Dictionnaire de la langue pédagogique
FREUD S. — L'Homme aux loups
FREUD S. — La Première Théorie des névroses
FREUD S. — Le Président Schreber
FREUD S. — L'Avenir d'une illusion
FREUD S. — Inhibition, symptôme et angoisse
FREUD S. — Le Malaise dans la culture
GANDHI — Autobiographie
GINOUVÈS R. — L'Art grec
GODECHOT J. — La Contre-Révolution, 1789-1804
GORCEIX B. — La Bible des Rose-Croix
GROUSSET R. — Les Croisades
GUITTON J. — Justification du temps
HAMON Ph. — Texte et idéologie
HAMSUN K. — Faim
HAYEK F. A. — La Route de la servitude
HAYEK F. A. — Droit, législation et liberté
1 : Règles et ordre
2 : Le Mirage de la justice sociale
3 : L'Ordre politique d'un peuple libre
HEERS J. — Le Clan familial au Moyen Age
HEIDEGGER M. — Qu'appelle-t-on penser ?
HYPPOLITE J. — Figures de la pensée philosophique, T. I et II
JACCARD R. — La Tentation nihiliste
JANKÉLÉVITCH V. — Philosophie première
JANKÉLÉVITCH V. — Henri Bergson
JOHNSTON W. — L'Esprit viennois
JURANVILLE A. — Lacan et la philosophie
KANT É. — Critique de la raison pratique
KANT É. — Critique de la raison pure
KANT É. — Qu'est-ce qu'un livre ?
KAUTSKY K. — Le Bolchevisme dans l'impasse
KRIEGEL B. — L'Histoire à l'âge classique
T. I : Jean Mabillon
T. II : La Défaite de l'érudition
T. III : Les Académies de l'histoire
T. IV : La République incertaine
LACOSTE Y. — Géographie du sous-développement
LAGACHE D. — La Jalousie amoureuse
LAGACHE D. — L'Unité de la psychologie
LALANDE A. — Vocabulaire technique et critique de la philosophie, en 2 vol.
LAMARCK J.-B. DE — Système analytique des connaissances positives de l'homme
LAPLANCHE J. — Hölderlin et la question du père
LAPLANCHE J. — Nouveaux fondements pour la psychanalyse
LE BON G. — Psychologie des foules
LECOURT D. — Lyssenko. Histoire réelle d'une « science prolétarienne »
LEFEBVRE H. — Le Matérialisme dialectique
LÉONARD E. G. — Histoire générale du protestantisme
T. I : La Réformation
T. II : L'Établissement
T. III : Déclin et renouveau
LEROI-GOURHAN A. — Les Religions de la préhistoire
LEVINAS E. — Le Temps et l'autre
LÉVI-STRAUSS C. — L'Identité *(Séminaire)*
LÉVY-BRUHL L. — L'Ame primitive
LÉVY-BRUHL L. — Carnets de notes
LOCKE J. — Lettre sur la tolérance
LOVY R.-J. — Luther
MAIMONIDE M. — Le Livre de la connaissance
MAISTRE J. DE — Écrits sur la Révolution
MARÇAIS G. — L'Art musulman
MARION J.-L. — Dieu sans l'être

MARION J.-L.	Sur la théologie blanche de Descartes
MARX K.	Le Capital, livre I
MAUSS M.	Sociologie et anthropologie
MERLEAU-PONTY M.	La Structure du comportement
MEYER M.	Science et métaphysique chez Kant
MINKOWSKI E.	Le Temps vécu
MONTAIGNE	Les Essais, livre I
MONTAIGNE	Les Essais, livre II
MONTAIGNE	Les Essais, livre III
MORENO J.-L.	Psychothérapie de groupe et psychodrame
MOSCOVICI S.	Psychologie des minorités actives
MOUNIN G.	Dictionnaire de la linguistique
MOUSNIER R.	Les XVI^e et XVII^e siècles
MOUSNIER R. et LABROUSSE E.	Le XVIII^e siècle
NÉRAUDAU J.-P.	Dictionnaire de l'histoire de l'art
NISBET R. A.	La Tradition sociologique
PARISET F. G.	L'Art classique
PERROY E.	Le Moyen Age
PIAGET J.	Sagesse et illusions de la philosophie
PIÉRON H.	Vocabulaire de la psychologie
PIRENNE H.	Mahomet et Charlemagne
POULANTZAS N.	L'État, le pouvoir, le socialisme
PRIGENT M.	Le Héros et l'État dans la tragédie de Pierre Corneille
RAYNAUD F.	Max Weber et les dilemmes de la raison moderne
ROMILLY J. DE	La Tragédie grecque
ROSSET C.	Schopenhauer, philosophe de l'absurde
ROSSET C.	L'Esthétique de Schopenhauer
ROSSET C.	L'Anti-Nature
ROSSET C.	La Philosophie tragique
ROSSET C.	Logique du pire
SARTRE J.-P.	L'Imagination
SAUVY A.	L'Opinion publique
SCHNERB R.	Le XIX^e siècle
SCHOPENHAUER A.	Aphorismes sur la sagesse dans la vie
SCHOPENHAUER A.	De la volonté dans la nature
SEIGNOBOS C.	Histoire sincère de la nation française
SENGHOR L. Sedar	Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache
SFEZ L.	La Politique symbolique
SIEYÈS E.	Qu'est-ce que le Tiers État ?
SIRINELLI J.-F.	Génération intellectuelle, Khâgneux et Normaliens
SOBOUL A.	La Révolution française
STERN H.	L'Art byzantin
SUZUKI, FROMM, DE MARTINO	Bouddhisme Zen et psychanalyse
TADIÉ J.-Y.	Le Roman d'aventures
TATON R.	La Science antique et médiévale
TATON R.	La Science moderne. De 1450 à 1800
TATON R.	La Science contemporaine. Le XIX^e siècle
TATON R.	La Science contemporaine. Le XX^e siècle, années 1900-1960
TAZIEFF H.	Les Volcans et la dérive des continents
VAN TIEGHEM P.	Dictionnaire des littératures, vol. 1 : A-C
VAN TIEGHEM P.	Dictionnaire des littératures, vol. 2 : D-J
VAN TIEGHEM P.	Dictionnaire des littératures, vol. 3 : K-Q
VAN TIEGHEM P.	Dictionnaire des littératures, vol. 4 : R-Z
VAN TIEGHEM P.	Les Grandes Doctrines littéraires en France
VAX L.	La Séduction de l'étrange
VERNANT J.-P.	Les Origines de la pensée grecque
WALLON H.	Les Origines du caractère chez l'enfant
WALLON H.	L'Enfant turbulent
WALLON H.	Les Origines de la pensée chez l'enfant
ZAZZO R.	Les Jumeaux, le couple et la personne
ZORGBIBE C.	La Méditerranée sans les Grands
ZWEIG S.	Montaigne